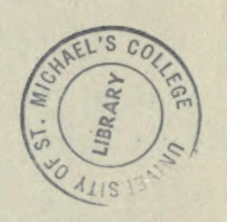


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01879476 8


TRANSFERRED


ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

TOME XII.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
rue de Verneuil, n° 4.

SAINTE BIBLE
DE VENCE,
EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

DES NOTES LITTÉRAIRES, CRITIQUES ET HISTORIQUES, DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS, TIRÉES DU COMMENTAIRE DE DOM CALMET, ABBÉ DE SÉNONES, DE L'ABBÉ DE VENCE, ET DES AUTRES AUTEURS LES PLUS CÉLÈBRES, POUR FACILITER L'INTELLIGENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE;

Enrichie d'un Atlas et de Cartes géographiques.

CINQUIÈME ÉDITION,

SOIGNEUSEMENT REVUE, ET AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE DE NOTES
PAR M. DRACH, RABBIN CONVERTI,
ET ENRICHIE DE NOUVELLES DISSERTATIONS.

OUVRAGE DÉDIÉ AU ROI.

TOME DOUZIÈME.



PARIS,
MÉQUIGNON-HAVARD ET COMP^IE, LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10.
BRUXELLES,
MÊME MAISON, RUE DE LA CHANCELLERIE.

1829.

SAINTE BIBLE.

PRÉFACE

SUR

LE LIVRE DE L'ECCLÉSIASTIQUE.

Le titre d'*Ecclésiastique*, que les Latins donnent à cet ouvrage, marque, ou l'usage qu'on en a fait en le lisant dans les assemblées de religion et dans l'Eglise[1], ou il sert seulement à le distinguer de celui de Salomon, qui est intitulé l'*Ecclésiaste*, ou Prédicateur; l'un et l'autre contenant des exhortations à la sagesse et des instructions sur les devoirs communs de la vie. Ces deux noms viennent du mot grec *Ecclesia*, qui signifie l'Eglise, ou l'assemblée du peuple de Dieu; l'*Ecclésiaste*, c'est l'auteur qui instruit l'assemblée; l'*Ecclésiastique*, c'est le livre qui instruit l'assemblée. Les Grecs appellent ce livre[2] *Sagesse de Jésus, fils de Sirach;* ou seulement[3] *Sagesse de Sirach;* ou *Panaretos de Jésus, fils de Sirach*[4]. Ce mot *Panaretos* signifie, en grec, un recueil de toutes les vertus, ou un livre qui donne les préceptes pour la pratique de toutes les vertus. On a vu que les Grecs avoient aussi donné le même nom au livre précédent; mais ce nom convient particulièrement à celui-ci, qui descend dans un détail de morale où n'entre pas le précédent. Le livre de la Sagesse est un *Panarète*, parce qu'il enseigne la sagesse qui est le principe de toute vertu; mais le livre de l'Ecclésiastique est un *Panarète*, parce qu'il enseigne effective- Remarques sur le titre de ce livre.

[1] *Isidor. Hispal. Raban. lib.* v. *de Universo, cap.* 3.—[2] Σοφία Ἰησοῦ υἱοῦ Σειρὰχ. *Ita Complut. et Patres Græci passim.*—[3] Σοφία Σειρὰχ. *Edit. Rom.* —[4] *Ita Hieronym. præfat. in libb. Salomon. et Græci passim.*

ment toute vertu. Saint Jérôme[1] assure qu'il avoit vu cet ouvrage en hébreu divisé en trois livres qui répondoient aux trois livres de Salomon ; en sorte que le premier étoit intitulé *Paraboles*, le second *Ecclésiaste*, et le troisième *Cantique des Cantiques*, pour montrer que la matière même de ces trois parties répond en quelque sorte à celle des trois livres de Salomon. Enfin on a aussi quelquefois cité ce livre, comme les quatre autres, sous le nom de *Sagesse de Salomon*, parce que ces cinq livres étoient réunis sous ce titre commun.

Dessein de ce livre.

L'auteur a rassemblé dans celui-ci une infinité de maximes et d'instructions pour tous les états de la vie, et pour toutes sortes de conditions. Il ne se borne pas au moral ; il embrasse le civil et le politique ; il parle à toutes sortes de personnes, et se proportionne à leurs différens besoins. Il diffère de Salomon, en ce qu'il fait des espèces de discours sur chaque matière ; en sorte qu'on peut aisément rapporter ce qu'il dit à certains chefs suivis et liés, au lieu que Salomon écrit d'une manière plus serrée et moins liée. Il y avoit autrefois des titres à chaque article de l'Ecclésiastique, et il s'en trouve encore un assez grand nombre dans le grec de l'édition romaine, et dans les anciens manuscrits.

A la tête de l'ouvrage, est une espèce de préface, où après avoir fait l'éloge de la sagesse en général, l'auteur entre dans le détail des préceptes, et donne plusieurs leçons importantes pour le réglement de la vie ; cela continue jusqu'au chapitre XXIV. Alors c'est la Sagesse qui commence à parler et à inviter les hommes à la pratique de la vertu ; elle propose ses règles, et instruit par elle-même. Au chapitre XLII, ℣ 15, l'auteur change de style, et conclut son ouvrage par la louange de Dieu, après quoi viennent les éloges des hommes illustres de sa nation (chap. XLIV), depuis Adam, Hénoch et Noé, jusqu'à Simon II, fils d'Onias II, qui vivoit quelques années avant Jésus, fils de Sirach. Le dernier chapitre est une prière de l'auteur, dans laquelle il rend graces à Dieu de l'avoir garanti d'un danger où il étoit tombé par les calomnies dont ses ennemis l'avoient noirci auprès du roi. Il finit en exhortant tout le monde à l'étude de la sagesse. De manière que l'on peut dire, suivant la remarque d'un habile homme[2], que Jésus, fils de Sirach, a

[1] *Hieronym. Præf. in libb. Salomon.*—[2] *Vales. Notis ad Hist. Eccl. lib.* IV. c. 22.

voulu dans ce seul ouvrage imiter tout ce qu'a fait Salomon en écrivant d'abord comme lui des *paraboles*, ou préceptes de morale; puis un *Ecclésiaste*, ou discours dans lequel il fait haranguer la sagesse; et enfin un *Cantique*, dans lequel il loue le Seigneur et les grands hommes de sa nation.

L'auteur de ce livre commence donc par faire l'éloge de la Sagesse. Il marque son origine, son incompréhensibilité, son excellence, son éternité. Dieu l'a répandue sur tous ses ouvrages, et il l'a donnée à ceux qui l'aiment. Eloge de la crainte du Seigneur; bonheur de ceux qui en sont pénétrés. Excellence de l'amour de Dieu. Avantages de la patience, de la douceur, de la sagesse et de la crainte du Seigneur. Fuir l'orgueil et l'hypocrisie (chap. I). Exhortation à la patience. Avantages des souffrances. Bonheur de ceux qui craignent le Seigneur, et qui mettent en lui toute leur confiance. Malheur au cœur double, à celui qui ne met point en Dieu sa confiance, à celui qui perd la patience. Effets de la crainte et de l'amour du Seigneur. Avantage de tomber entre les mains de Dieu, plutôt qu'en celles des hommes (ch. II). Caractères des enfans de la Sagesse. Récompense que Dieu accorde à ceux qui honorent leurs parens; malédiction sur ceux qui les affligent. Etre doux et humble. Réprimer sa curiosité. Malheur au cœur dur, rebelle, superbe. Caractère d'un homme sage. Vertu de l'aumône. Soin que Dieu a de la récompenser (chap. III).

Analyse de ce livre.

Exhortation à l'aumône, à la douceur et à la compassion envers les pauvres. Tendresse que Dieu a pour ceux qui défendent les innocens, et qui protègent ceux qu'on opprime injustement. Avantages que la Sagesse procure à ceux qui la possèdent. Elle éprouve les hommes par l'affliction. Elle comble de biens ceux qui lui demeurent fidèles. Ménager le temps. Se garder du mal. Dire la vérité aux dépens même de sa vie. Reprendre les méchans. Confesser ses péchés. Abandonner ses biens et sa vie à la violence des hommes puissans. Défendre contre tous la vérité et la justice. Plus faire que dire. Etre doux envers ses domestiques. Aimer plus à donner qu'à recevoir (chap. IV). Ne point s'appuyer sur ses richesses. Ne pas abuser de la patience et de la bonté de Dieu. Ne pas différer sa conversion. Mépriser les richesses. Fuir l'inconstance et la légèreté. Demeurer ferme dans la voie du Seigneur. Ecouter avec douceur. Répondre avec sagesse. Ne point passer pour un semeur de

rapports. Rendre justice à tout le monde (chap. v). Ne pas rompre avec ses amis. Ne point s'élever de sa force ou de sa puissance. Etre doux et affable. Choisir pour son conseil un ami long-temps éprouvé. Prix d'un véritable et fidèle ami. Travailler de bonne heure à acquérir la sagesse. Efforts qu'il faut faire pour l'obtenir. Avantage qu'il y a de la posséder (chap. vi).

S'abstenir du mal, s'éloigner des méchans. Ne point désirer les dignités ni les places d'honneur. Ne point s'attirer la haine du peuple. Ne point multiplier ses péchés. Ne pas négliger la prière et l'aumône. Ne pas compter sur les dons qu'on offre à Dieu, s'ils ne sont accompagnés d'une véritable piété. Ne point insulter à ceux qui sont dans l'affliction. Ne point calomnier ses frères. Fuir tout mensonge. Parler peu. S'appliquer au travail. Eviter la compagnie des méchans. Etre fidèle à ses amis, attaché à sa femme, plein de douceur pour ses domestiques. Avoir soin de ses troupeaux. Instruire ses enfans. Honorer ses parens. Craindre le Seigneur. Respecter les prêtres; leur donner les prémices de ses fruits. Offrir des sacrifices; les rendre agréables à Dieu par ses aumônes. Se souvenir de sa dernière fin pour ne point pécher (chap. vii). Ne point avoir de démêlés avec les hommes riches et puissans, ni de disputes avec les grands parleurs, ni de commerce avec les méchans. Ne point mépriser un homme qui se corrige, ni celui qui est vieux. Ne point se réjouir de la mort de ses ennemis. Ecouter les vieillards, profiter de leurs conseils. Ne point irriter les passions des méchans. Ne point prêter aux grands. Ne point répondre pour un autre. Ne point condamner les juges. Fuir la compagnie des méchans. Ne point découvrir ses affaires à un insensé, ni ses secrets à un étranger, ni ses sentimens à un inconnu (chap. viii). Ne point être jaloux de sa femme; ne point la rendre maîtresse. Fuir la compagnie des femmes étrangères; ne pas même les regarder. Suites funestes de l'amour déréglé des femmes. Préférer les anciens amis aux nouveaux; ne point envier la gloire des pécheurs. Ne point approuver les violences des méchans. S'éloigner des grands. Se lier avec les hommes justes, sages et prudens. S'occuper de Dieu. N'être point précipité dans ses discours (chap. ix).

Avantages d'un bon gouvernement. Tel qu'est le roi, tels sont les peuples. Le prince sage est un don de Dieu. Oublier les injures reçues. N'exercer aucunes violences.

Fuir l'orgueil. Désordres que causent les injustices. Horreur qu'on doit avoir de l'avarice. Toute puissance injuste ne subsistera pas long-temps. L'orgueil, principe de tout péché; maux qu'il attire sur les hommes. Il n'a point été créé avec l'homme, ni la colère avec la femme. Louanges de ceux qui craignent le Seigneur. Ne pas mépriser le juste qui est pauvre, et ne pas honorer l'injuste quoique riche. Exhortation à l'humilité, à la douceur et à la piété (chap. x). Utilité de la sagesse. Ne pas juger des hommes par leur extérieur. Ne pas se glorifier de la magnificence de ses habits[1]. Ne pas se glorifier du rang qu'on tient dans le monde. Vanité des grandeurs humaines. Juger avec équité. Parler avec discrétion. Se conduire en tout avec modération. Inutilité des œuvres faites sans piété. Dieu est la source des biens et des maux, le principe de la sagesse et de la science. Le péché conduit les méchans à des maux sans fin; la grace conduit les justes à un bonheur éternel. Vanité des richesses. Etre fidèle à Dieu jusqu'à la mort. Ne point envier la fortune des pécheurs. Mettre sa confiance en Dieu. Craindre et espérer jusqu'à la fin. Ne louer personne avant sa mort. Ne pas se fier à un étranger et à un inconnu. Malheurs que cause l'union et la société avec les méchans (chap. xi). Faire le bien avec discernement. Préférer les justes aux méchans dans la distribution de ses aumônes. On ne connoît les vrais amis que dans l'adversité. Ne point se fier à un ennemi, quoiqu'il s'humilie et paroisse réconcilié (ch. xii).

Danger qu'il y a à se lier avec les superbes, les riches, les puissans. Ingratitude des grands. Conduite qu'on doit tenir à leur égard. S'attacher à Dieu, s'unir à ses semblables. Chercher la société des justes. Pauvres exposés à la fureur des riches, et abandonnés de tout secours. Riches insolens, soutenus et justifiés dans leur malice. Richesses et pauvreté bonnes ou mauvaises selon l'usage qu'on en fait. Visage de l'homme, tableau de son cœur (chap. xiii). Bonheur de celui qui ne pèche point par sa langue. Malheur de l'avare; son injustice, sa malignité, sa dureté. Fuir l'avarice. Se souvenir de la mort. Faire un bon usage de ses biens pendant sa vie. Fragilité de la vie humaine. Utilité des bonnes œuvres. Avantage de l'amour et de l'étude de la sagesse (chap. xiv). Avantage de celui qui craint Dieu. Celui qui est affermi dans la justice possédera la sagesse; elle le

[1] Ceci nous donnera occasion de placer à la suite de cette préface la Dissertation sur les habits des anciens Hébreux.

comblera de biens. Elle fuit les insensés, les orgueilleux et les menteurs. La louange de Dieu sied mal au pécheur ; elle convient à la langue fidèle. Dieu n'est point l'auteur du péché ; il a créé l'homme libre ; il lui donnera ce qu'il aura choisi, le bien ou le mal, la vie ou la mort (chap. xv).

Ne pas se réjouir d'avoir beaucoup d'enfans, s'ils n'ont pas la crainte de Dieu ; ne pas compter sur leur vie ni sur leur postérité. Dieu extermine les méchans sans miséricorde, il récompense les bons avec justice. Ne point espérer de pouvoir se dérober à la vengeance divine. Dieu voit le fond des cœurs. Ses voies sont impénétrables, ses jugemens terribles, sa puissance infinie (chap. xvi). Dieu a créé l'homme à son image ; il l'a éclairé de sa lumière, et l'a comblé de bienfaits. Faveurs qu'il a faites aux enfans d'Israël. Vertu de l'aumône. Punition des méchans. Bonté de Dieu envers les pécheurs pénitens et envers les foibles. Exhortation à la pénitence. Grandeur de la miséricorde de Dieu. Foiblesse et corruption de l'homme (chap. xvii). Grandeur et puissance de Dieu. Foiblesse et corruption de l'homme. Patience de Dieu à son égard. Bonté avec laquelle Dieu reçoit les pécheurs qui reviennent à lui. Faire l'aumône avec joie ; l'accompagner de paroles douces et consolantes. S'instruire avant de parler. S'interroger soi-même avant d'être jugé. S'humilier avant de tomber. Se sanctifier avant de mourir. Prier sans cesse. S'avancer dans la vertu. Se préparer avant la prière. Penser à la mort. Etre dans la crainte. Parler avec sagesse. Résister à ses passions. Fuir les assemblées. Régler sa dépense (chap. xviii).

Maux que causent le vin et les femmes. Eviter le péché. Etre discret dans ses paroles. Garder son secret. Taire les défauts d'autrui. Reprendre son ami avec douceur ; l'avertir du mal qu'on dit de lui. Excuser ses défauts. Donner lieu à la crainte de Dieu. Caractère de la vraie et de la fausse sagesse. Marque d'un bon ou d'un mauvais naturel (chapitre xix). Avantage de la correction fraternelle. Jugement injuste, crime énorme. Vices et vertus de la langue. Succès funestes ; maux heureux. Différence du sage et de l'insensé. Caractère de l'insensé. Ses présens sont intéressés. Sa conduite est odieuse. Maux que causent la langue trompeuse, la mauvaise honte, la lâche complaisance. Suites des promesses indiscrètes. Le mensonge déshonore celui en qui il se trouve. La sagesse et la discrétion attirent l'estime des hommes et la faveur des grands. Avantage de l'amour de

la justice. Mauvais effet des présens (chap. xx). Cesser de pécher. Expier ses péchés. Eviter le péché. Maux que causent les violences, l'orgueil et l'injustice. Force de la prière du pauvre. Fin malheureuse des méchans. Avantage de l'amour de la justice, de la crainte de Dieu et de la sagesse. Elle ne peut demeurer dans le cœur de l'insensé. Différens effets que la parole du sage produit dans le cœur des bons et des méchans. Différente conduite de l'homme sage et de l'insensé. L'impie se maudit lui-même, lorsqu'il maudit le diable. Le semeur de rapports souille son ame, et se rend odieux (chap. xxi).

Homme paresseux; enfans mal élevés; femme effrontée. C'est perdre son temps que d'instruire l'insensé. Pleurer l'insensé plus qu'un mort. Eviter les entretiens et la compagnie des insensés. Sort différent de l'homme sage et de l'insensé. Rupture de l'amitié. Les injures et les menaces sont les avant-coureurs des meurtres. Veiller sur sa langue pour ne pas périr (chap. xxii). Prière contre l'intempérance de la langue, contre les mouvemens de l'orgueil, contre la gourmandise et l'impureté. Ne pas s'accoutumer à jurer, ni à dire des paroles indiscrètes. Ne pas oublier ses parens, de peur d'être oublié de Dieu. Ne pas s'accoutumer à dire des paroles outrageuses. Avare, impudique, adultère; Dieu voit le crime de ce dernier, et le punira avec la dernière sévérité. Femme adultère; grandeur et suites funestes de son crime. Rien de plus avantageux que de craindre le Seigneur, et de lui être fidèle (chap. xxiii).

Eloge que la sagesse fait d'elle-même. Son origine, sa puissance, sa grandeur, son éternité. Elle a habité dans Jacob, et elle a choisi Israël pour son héritage. Progrès qu'elle a fait dans le monde. Biens infinis dont elle est la source. Bonheur de ceux qui l'écoutent, et qui la font connoître aux autres. Eloge de l'Ecriture-Sainte. Grandeur du Messie dont elle contient les promesses. Profondeur de la sagesse. Merveilles qu'elle opère dans le monde (chap. xxiv). Trois choses agréables, et trois choses détestables. Commencer de bonne heure d'acquérir la sagesse, pour la posséder dans sa vieillesse. La sagesse et la crainte de Dieu sont la gloire des vieillards. Neuf choses qui paroissent heureuses; la crainte de Dieu est au-dessus de tout. Bonheur de ceux qui en sont pénétrés. Description de la malice de la femme; elle surpasse toute malice. Elle est pour son mari le plus grand et le plus insupportable de tous les maux. Il

faut resserrer une méchante femme, et s'en séparer (chapitre xxv). Bonheur d'un mari qui a une femme bonne et vertueuse. Malheur de celui qui en a une jalouse et méchante. Femme sujette au vin. Femme prostituée. Fille effrontée. Eloge de la femme vertueuse. Deux choses qui attristent le cœur du juste, et une troisième qui l'irrite. Deux choses dangereuses pour le salut (chap. xxvi).

La pauvreté, le désir des richesses et le négoce, sont des sources de péché. Se tenir attaché à la crainte de Dieu. Vanité des inquiétudes. Utilité des afflictions. Les paroles de l'homme découvrent son cœur. Avantage d'être juste. Ne pas parler devant les insensés. Les entretiens des pécheurs, les discours de ceux qui jurent, les injures des querelleurs sont insupportables. Révéler les secrets et manquer de fidélité à ses amis, c'est les perdre sans retour. Hommes flatteurs et dissimulés, dangereux, haïs de Dieu et des hommes. Les maux qu'ils veulent faire aux autres retombent souvent sur eux (chap. xxvii). Ne pas chercher à se venger. Pardonner les offenses qu'on a reçues, pour obtenir le pardon de ses péchés. Eviter les disputes. Fuir la colère. Maux qu'elle cause. Maux que cause la langue. Se boucher les oreilles pour ne pas entendre médire. Mettre un frein à sa bouche, pour ne parler que fort à propos (chapitre xxviii). Prêter à son prochain. Rendre exactement ce qu'on a emprunté. Ingratitude ordinaire à ceux qui empruntent. Elle arrête souvent la bonne volonté. Elle ne doit point empêcher d'assister ceux qui en ont besoin. Obligation et avantage de faire l'aumône. Répondre pour son ami. Ne pas oublier celui qui a répondu pour nous. Danger d'être caution. Choses nécessaires à la vie. Hôtes vagabonds et ingrats (chap. xxix).

Châtier ses enfans. Utilité de la bonne éducation qu'on leur donne. Il faut y travailler pendant qu'ils sont jeunes. La santé du corps et celle de l'ame sont préférables à tout l'or du monde. Les biens sont inutiles à celui qui ne peut en user. Bannir de son cœur la tristesse. Maux que causent l'envie et la colère. Avantage d'un cœur tranquille. Il est dans un festin continuel (chap. xxx). Inquiétudes de l'avare. Il trouve sa perte dans ce qui fait l'objet de ses désirs. Louange du riche qui n'a point couru après l'or, et qui a bien usé de ses richesses. Garder la modestie et la tempérance dans les festins. Ne pas boire beaucoup de vin. Utilité de la sobriété, de la diligence dans ses actions, de la libé-

ralité. Maux que causent les excès du vin. Avantage qu'en retirent ceux qui en prennent modérément (chap. XXXI). Comment doivent se conduire dans les repas celui qui a le soin du festin, les vieillards et les jeunes gens qui y sont conviés[1]. La musique fait le principal ornement des festins. Avantage de la crainte de Dieu. Chercher à connoître sa volonté. Ne rien faire sans conseil. Veiller sans cesse. Ecouter sa conscience, et la suivre. Se confier au Seigneur (chap. XXXII).

Avantage de la crainte de Dieu, et de l'observation de sa loi. L'étude et la prière source de lumière pour résoudre les difficultés. Caractère de l'insensé et de l'ami moqueur. Dieu a mis des différences entre les jours et entre les hommes, sans qu'on en sache la raison, mais sans qu'on puisse douter que ce ne soit avec sagesse et avec justice. Dieu a créé des choses contraires pour faire éclater sa sagesse et sa puissance, et pour contribuer à l'ornement de l'univers. Fin que l'auteur s'est proposée en écrivant cet ouvrage; attention qu'il mérite. Ne pas se soumettre à tout le monde. Ne point donner son bien avant sa mort. Conserver son autorité dans sa famille. Nourrir et occuper ses domestiques. Punir leurs fautes et récompenser leur fidélité (ch. XXXIII). Vanité des songes, et de ceux qui y mettent leur confiance. S'appuyer sur la loi de Dieu. Consulter les hommes fidèles. Utilité des tentations. Fermeté de ceux qui ont la crainte du Seigneur. Dieu a en horreur les oblations des méchans. Oter le pain aux pauvres, et priver le mercenaire de sa récompense, c'est se rendre coupable de leur mort. Pour obtenir le pardon des péchés qu'on a commis, il ne suffit pas de prier et de jeûner, il faut cesser de les commettre (chap. XXXIV). Observation des commandemens, sacrifice agréable à Dieu, et salutaire à l'homme. Offrir au Seigneur ces dons avec joie et avec libéralité. Ne point offrir à Dieu des dons injustes. Dieu ne fait point acception de personnes. Il exauce les prières des pauvres, et il perdra ceux qui les oppriment (chap. XXXV).

L'auteur invoque la miséricorde de Dieu sur son peuple et sur Jérusalem. Il prie le Seigneur de répandre ses justes vengeances sur les ennemis de son peuple, et de faire éclater sa gloire et sa puissance par toute la terre. Caractère du cœur éclairé et du cœur corrompu. Choix d'une

[1] Tout ceci nous donnera lieu de placer à la suite de cette préface la Dissertation sur le manger des Hébreux.

femme. Avantage de celui qui a une femme vertueuse (chapitre xxxvi). Vrai et faux ami. Choisir son conseil avec grand discernement. Avoir une conscience droite, et l'écouter. Recourir à Dieu, le prier. Biens et maux que cause la langue. Avantages de la vraie sagesse. Suites funestes de l'intempérance (chap. xxxvii). Honorer les médecins; se servir de leurs remèdes[1]. Prier le Seigneur. Se purifier de ses péchés. Ils sont la principale cause des maladies. Pleurer la mort de ses amis, mais avec modération[2]. Se souvenir qu'on doit aussi mourir. Le repos est nécessaire pour acquérir la sagesse. L'étude en est difficile à ceux qui sont occupés aux travaux de la campagne, ou aux arts qui sont en usage dans les villes. La prière et la fidélité à la loi de Dieu sanctifient ces occupations dissipantes (ch. xxxviii).

Etude du sage; son application à Dieu, son assiduité à la prière. Louange de sa sagesse; elle rendra son nom immortel. L'auteur exhorte Israël à porter les fruits des bonnes œuvres, à louer Dieu à la vue de ses merveilles, et des prodiges qu'il a faits en faveur de son peuple. Dieu récompense les bons, et il punit les méchans. Tout contribue au bien des justes, et tout se change en maux pour les méchans. Toutes les créatures exécutent les ordres du Créateur (chapitre xxxix). Joug pesant imposé aux enfans d'Adam; l'agitation continuelle de leurs passions, la crainte d'une mort inévitable, les misères de cette vie. Sort funeste des richesses acquises injustement. Les grandes fortunes sont celles qui sont plus tôt renversées. Se contenter de ce qu'on gagne par son travail. Eloge de la pureté, de la sagesse, de la douceur, de l'union dans la société, de la miséricorde envers le prochain, de la crainte de Dieu. Ne pas mener une vie de mendiant (chap. xl). Le souvenir de la mort est amer à ceux qui vivent dans les délices; il est doux à ceux qui sont dans la pauvreté. Ne point craindre la mort. Une longue vie n'est par elle-même d'aucun mérite devant Dieu. Les pécheurs sont en abomination devant Dieu et devant les hommes. Une bonne réputation est préférable aux richesses. Ecouter les instructions du sage. Diverses choses dont il faut rougir (chap. xli). Garder le secret. Ne pas pécher par complaisance. Plusieurs choses dont il ne faut point rougir. Précautions qu'il faut prendre pour n'être point

[1] Ceci donnera lieu à la Dissertation sur la médecine des Hébreux. — [2] Ceci donnera lieu à la Dissertation sur les funérailles des Hébreux.

volé. Inquiétude qu'une jeune fille cause à son père. Veiller sur celle qui est libertine. Fuir la compagnie des femmes (chap. XLII).

Louange des ouvrages du Seigneur et de ses perfections divines. Grandeur de Dieu marquée dans ses ouvrages, dans le ciel, dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles. L'arc-en-ciel, la neige, la grêle, les éclairs et le tonnerre sont les effets de la puissance de Dieu. Autres effets de la puissance de Dieu. Il est l'ame de tout, et sa grandeur est au-dessus de toutes louanges; il donne la sagesse à ceux qui vivent dans la piété (chap. XLIII). Ici l'auteur loue d'abord en général les patriarches, les prophètes et les saints rois qui ont instruit et gouverné le peuple de Dieu. Il loue ensuite en particulier Hénoch, dont il marque l'enlèvement et le retour futur; il loue Noé, Abraham, Isaac et Jacob (chap. XLIV). Il fait l'éloge de Moïse et d'Aaron. Le sacerdoce est assuré à Aaron et à ses enfans. Description de ses habits sacerdotaux. Révolte et punition de Coré, Dathan et Abiron. Louanges de Phinéès et de David (chap. XLV). Eloge de Josué et de Caleb. Eloge des juges en général, et en particulier de Samuël (chap. XLVI). Eloge de Nathan et de David. Eloge de Salomon. Sa chute et sa punition. Folie et mauvaise conduite de Roboam. Révolte et impiété de Jéroboam (chap. XLVII). Zèle du prophète Elie. Merveilles qu'il a opérées sur la terre. Son enlèvement au ciel; son retour futur. L'esprit d'Elie demeure dans Elisée. Courage et fermeté de ce prophète. Il a fait des miracles pendant sa vie et même après sa mort. Règne d'Ezéchias. Protection que Dieu lui a donnée contre Sennachérib. Eloge du prophète Isaïe (chap. XLVIII). Eloge de Josias. Jérusalem détruite en punition des mauvais traitemens faits à Jérémie. Eloge de ce prophète. Eloge d'Ezéchiel, des douze petits prophètes, de Zorobabel, de Jésus, fils de Josédech, et de Néhémie. Nouvel éloge d'Hénoch. Eloge de Joseph, de Seth, de Sem et d'Adam (chap. XLIX). Eloge d'un Simon fils d'Onias, qui paroît être Simon II, fils d'Onias II. Ouvrages magnifiques qu'il a fait faire pour l'utilité du peuple, et pour l'ornement de la ville de Jérusalem. Gloire qu'il a eue pendant sa vie. Sa magnificence dans le culte de Dieu. Sa fidélité à lui offrir des sacrifices. Son exactitude à remplir toutes les fonctions de son ministère. Sa prière. Exhortation à la prière. Deux peuples haïs, et un troisième qui ne mérite pas le nom de peuple. Utilité des instructions

renfermée dans ce livre. Bonheur de ceux qui les liront et les pratiqueront (chap. L). L'auteur de ce livre rend graces à Dieu de ce qu'il l'avait délivré de très grands périls. Il a cherché la sagesse; il l'a demandée à Dieu, et il l'a obtenue. Exhortation à la recherche de la sagesse. On l'acquiert avec peu de travail. Avantages qu'elle procure. Chacun doit faire l'œuvre à laquelle il est destiné avant que le temps se passe, afin qu'il puisse en recevoir du Seigneur la récompense, lorsque le temps en sera venu (chap. LI). Ainsi finit le livre de l'Ecclésiastique.

Quel est l'auteur de ce livre.

Plusieurs anciens [1] ont attribué cet ouvrage à Salomon, portés à cela, ou par la conformité de la matière dont il traite, ou parce qu'on rangeoit ce livre avec ceux de Salomon, et qu'on les mettoit dans un même volume. Mais il est indubitable que Salomon n'en est point l'auteur; il a été écrit bien long-temps après lui. L'écrivain y parle de Salomon même et des rois ses successeurs, des prophètes, des grands hommes qui ont vécu avant et après la captivité de Babylone, d'un grand-prêtre Simon qui a vécu un peu avant les Machabées. Enfin il nous découvre certains traits de sa vie, qui n'ont nul rapport à celle de Salomon. Ainsi on ne peut l'attribuer à ce prince, que par une certaine licence qui fait qu'on donne quelquefois à un ouvrage un titre étranger, à cause de la conformité qu'il a avec un autre composé sur la même matière. *Duo libri quorum unus Sapientia, alter Ecclesiasticus inscribitur, de quadam similitudine Salomonis esse dicuntur,* dit saint Augustin [2].

L'auteur du prologue attribué à saint Athanase, et saint Isidore de Séville dans son traité des Offices ecclésiastiques [3] supposent que le nom de *Jésus, fils de Sirach*, est le nom du traducteur de ce livre, c'est-à-dire de celui qui le mit en grec, et que ce Jésus étoit petit-fils d'un autre *Jésus,* auteur de ce livre. Le même saint Isidore, dans son traité des Etymologies [4], reconnoît que le nom de *Jésus, fils de Sirach,* est le nom de l'auteur; mais il le suppose petit-fils d'un autre *Jésus* qu'il croit être le grand-prêtre dont parle le prophète Zacharie. L'opinion ordinaire et la

[1] *Innoc.* I. *epist. ad Exuper. Concil. Cartag.* III. *Origen. homil.* 8. *in Numer. et homil.* I. *in Ezech. Basil. Regul. fusius disput. resp.* 17. *Chrysost. in psal.* CXXXIV. *Hilar. in psal.* CXLIV. *Cyprian. lib.* III. *ep.* 9. *Optat. lib.* III. *contra Donat. Leo Magn. ser.* 2. *de quadrag. et alii.*— [2] *Aug. de Doctr. Christ. l.* II. *c.* 8.— [3] *Isidor. de Eccles. Offic. l.* I. *c.* 12.— [4] *Idem, in lib.* VI. *Etymol. c.* 2.

mieux appuyée, reconnoît Jésus, fils de Sirach, pour auteur, et son petit-fils pour interprète de cet ouvrage; et voici les preuves de ce sentiment: 1° L'interprète, dans sa préface, dit que son aïeul Jésus l'a composé, et écrit en hébreu[1]. 2° L'auteur, au chapitre L. 29, dit de lui-même: *Moi Jésus, fils de Sirach, j'ai écrit dans ce livre des instructions de sagesse et de science*[2]. Le chapitre LI est inscrit: *Prière de Jésus, fils de Sirach*. Et dans le corps du même chapitre, il parle de lui d'une manière qui revient parfaitement à tout ce qu'il a dit dans le reste de l'ouvrage. Par exemple, il fait remarquer ses voyages entrepris pour se perfectionner dans l'étude de la sagesse[3]; ses études et les persécutions qu'il a souffertes. 3° Enfin cette opinion est la plus commune aujourd'hui; et lorsque les pères ont examiné la chose en critiques, et qu'ils ont voulu s'exprimer dans une plus grande exactitude et avec plus de précision, ils ont reconnu que l'ouvrage n'étoit point de Salomon, mais de Jésus, fils de Sirach. On peut voir, par exemple, Eusèbe[4], saint Jérôme[5], saint Augustin[6], saint Athanase[7], saint Epihane[8], et une infinité d'autres.

Saint Athanase, saint Epihane et saint Jean Damascène[9] ont cru que Jésus, fils de Sirach, avoit eu un fils de même nom que lui, et encore un petit-fils nommé *Jésus*, et surnommé comme ses aïeux, *fils de Sirach*. Quelques-uns[10] veulent que Jésus, fils de Sirach, ait eu un fils nommé *Eléazar*, et un petit-fils appelé *Sirach*; d'où vient que dans l'édition d'Alde, on lit que Sirach, fils d'Eléazar de Jérusalem, a traduit cet ouvrage d'hébreu en grec. D'autres veulent que l'ancien Jésus, auteur de ce livre, ait été fils de Sirach et père d'un autre Sirach, lequel engendra le traducteur de ce livre, nommé comme son aïeul, *Jésus, fils de Sirach*. Mais nous nous en tenons à ce qui est certain; ainsi nous nommerons toujours l'auteur *Jésus, fils de Sirach*; et si quelquefois nous nous conformons à ceux qui

[1] *Præfat. in Eccli.* Ὁ πάππος μου Ἰησοῦς,.... προήχθη καὶ αὐτὸς συγγράψαί τι τῶν εἰς παιδείαν, καὶ σοφίαν ἀνηκόντων.—[2] *Eccli.* L. 29. *Edit. Rom.* Παιδείαν συνέσεως καὶ ἐπιστήμης ἐχάραξα ἐν τῷ βιβλίῳ τούτῳ, Ἰησοῦς υἱὸς Σειρὰχ.—[3] *Eccli.* LI. 18. *Collatum cum* XXXIV. 9. 10. 11. 12.—[4] *Euseb. in Chronic.*—[5] *Hieronym. in cap.* IX. *Daniel.*—[6] *Aug. lib.* II. *de Doct. Christ. c.* 8.—[7] *Athanas. in Synopsi, seu in ea præfat. quæ præfigitur libro Ecclesiastici in editionibus Complut. et aliis.*—[8] *Epiphan. hæres* 8.—[9] *Damasc. lib. cap.* 18. *de Fide. orthod. Procop. præfat. in Genes. Antioch. homil.* 8. *Cassiod. Institut. lib.* I. *cap* 13. *Pelusiot. lib.* IV. *ep.* 228.—[10] Voyez Fabricius, Biblioth. Gr. l. III. c. 29. p. 728.

donnent au traducteur le nom de *Jésus,* ce sera sans nous mettre en peine du nom de son père, qui n'est point marqué dans l'Ecriture. Le nom même du traducteur n'est connu par aucun monument authentique; car le titre du prologue ne lit pas son nom dans le grec de l'édition romaine.

Quelques rabbins et quelques écrivains chrétiens prétendent que *Ben-Sira,* auteur juif, dont on a deux alphabets de proverbes, est le même que Jésus, fils de Sirach. La conformité qui se remarque entre les sentences de l'un et de l'autre, et la ressemblance des noms *Ben-Sira,* et *fils de Sirach,* favorisent beaucoup ce sentiment; car en hébreu, *Ben-Sira* signifie *fils de Sira.* Fagius fit imprimer ces deux alphabets, l'un en hébreu, et l'autre en chaldéen, avec sa traduction latine à Isne en 1542. Cornélius *a Lapide* a mis à la tête de son commentaire sur l'Ecclésiastique, le parallèle des sentences de Ben-Sira et de l'Ecclésiastique, et la ressemblance entre eux est frappante. Pour lui, il ne croit pas que ce soient les mêmes auteurs : mais il avoue qu'ils ne peuvent être guère plus semblables. *Ben-Sira,* selon les Juifs, étoit neveu de Jérémie; il eut pour fils Uziel, et un petit-fils nommé Joseph. Si cela est, il est indubitable que ce sont deux personnes différentes; car Jésus, fils de Sirach, auteur de l'Ecclésiastique, est beaucoup plus moderne que ce *Ben-Sira.* Le premier a dû vivre ou durant la captivité de Babylone, ou peu après le retour; et l'autre n'a vécu que depuis Alexandre-le-Grand, et depuis la monarchie des Ptolémées en Egypte. D'autres Juifs, comme l'auteur de *Schébeth Yehuda,* disent que Ben-Sira n'a vécu qu'après Auguste. David Gans [1] ne doute pas que Ben-Sira ne soit le même que Jésus, fils de Sirach; et il est suivi par Spolière, par Huet, par Hottinger, par Cartright, par Corneille-Bonaventure Bertrand, et plusieurs autres.

Nous sommes aussi très persuadé que ces deux auteurs prétendus n'en sont qu'un, et que les Juifs, très ignorans en matière de chronologie et de généalogies anciennes, ont tiré du livre de l'Ecclésiastique un nombre de sentences choisies, qu'ils ont attribuées à leur *Ben-Sira,* et qu'ils ont voulu différencier du nôtre, en le reculant dans des temps plus éloignés. Il est impossible qu'une telle ressemblance de noms, de sentimens et de paroles, soit l'effet du hasard.

[1] *David Gans in lib. Zemach David, p.* 65.

Le livre de l'Ecclésiastique n'a point été inconnu aux Hébreux. Saint Jérôme[1] assure qu'il l'a vu en leur langue. Les rabbins le citent assez souvent en hébreu[2]. La Ghémarre du Talmud en parle, lorsqu'elle explique la décision des rabbins, qui défendent la lecture des livres étrangers, *comme seroit,* dit-elle, *Ben-Sira.* Elle donne une raison obscure de l'exclusion de cet ouvrage; mais cette obscurité est développée dans la glose du rabbin Salomon Yarhhi, qui dit qu'on l'a rejeté, ou plutôt qu'on ne l'a pas admis dans le canon des Ecritures, parce qu'il reconnoît la pluralité des personnes en Dieu[3]. C'est en effet ce que l'on peut remarquer dans l'Ecclésiastique, chap. I, ℣ 9; chap. XXIV, 5, et LI, 14. D'autres soutiennent que c'est un autre *Ben-Sira,* qui est condamné dans le Talmud, parce qu'il contient, disent-ils, quelques préceptes de magie; mais ces prétendus préceptes de magie ne sont que de vains prétextes. La vraie raison sont les passages que nous employons contre les Juifs, pour établir la croyance de la très sainte Trinité. Cornélius *a Lapide* dit qu'il a trouvé à Rome quelques écrits sous le nom de Ben-Sira, qui sont des questions et des problèmes, la plupart ridicules, impertinens, et beaucoup plus nouveaux que l'auteur de l'Ecclésiastique.

Génébrard[4] avance que Jésus, fils de Sirach, étoit prêtre de la race de Jésus, fils de Josédech, qui exerça la souveraine sacrificature au retour de la captivité. Quelques exemplaires grecs[5] lui donnent pour aïeul Eléazar, père de Sirach, de Jérusalem; ou plutôt ils donnent à Jésus, fils de Sirach, auteur de ce livre, un fils nommé Eléazar, père de Jésus, traducteur de l'ouvrage. Mais toutes ces particularités, à l'exception de celle qui le fait originaire de Jérusalem, ne sont rien moins que certaines. L'auteur ne parle nulle part de sa qualité de prêtre, qu'il n'auroit pas absolument dissimulée, s'il l'avoit eue. Il nous apprend seulement qu'il avoit beaucoup étudié, et beaucoup voyagé[6]; qu'il avoit couru bien des dangers[7], et qu'ayant été noirci par des calomnies auprès du roi, il s'étoit vu dans un péril imminent de la mort; mais qu'enfin le Seigneur avoit eu compassion de lui, et l'avoit garanti

1 *Hieron. præfat. in lib. Salomonis.*—2 *Vide Cornel. a Lapide ad calcem comment. in Ecclesiast. Addit.* de Ben-Sira.—3 *Cornel. ibidem.*—4 *Genebr. Chronolog. p.* 16.—5 *Quid. apud. Drus. ad cap.* L. 35. Ἰησοῦς υἱὸς Σειρὰχ Ἐλεαζάρου Ἱεροσολυμίτης. *Ita Basil. Ald. et ms. Palad.*—6 *Eccli.* LI. 18. Comparez à XXXIV. 10. 11. 12.—7 *Eccli.* XXXIV. 13.

de ce danger[1]. Il parle comme prophète et comme inspiré[2]; et son petit-fils lui rend témoignage qu'il étoit en très grande réputation par sa profonde connoissance des Ecritures[3]. Enfin il nous dit qu'il est le dernier qui ait écrit des sentences de morale parmi les Hébreux[4]. Voilà ce que nous savons certainement de sa personne.

Il tâche d'imiter le style des Proverbes de Salomon, et en emprunte un grand nombre de sentences. Il fait l'éloge de la sagesse à peu près dans le même goût et du même style que Salomon[5], et que l'auteur du livre de la Sagesse[6]. Il parle assez distinctement du Père et du Fils, comme de deux personnes distinctes[7]; car ce que dit Grotius, que les Chrétiens ont ajouté quelque chose à ce livre pour le rendre conforme à leur sentiment, n'est appuyé sur aucune preuve, et ne mérite aucune réponse. Il fait quelques allusions de l'hébreu au grec, ou du grec à l'hébreu, comme lorsqu'il dit[8] que la sagesse ressemble à son nom, et qu'elle n'est pas découverte à plusieurs, où il fait une allusion visible à Σοφία, qui signifie en grec la sagesse, et qui a rapport au mot hébreu *saphuiah*, qui signifie *cachée*. Et ailleurs[9] il dit que le mois reçoit son nom de la lune. Le mois est nommé en grec Μὴν; et il paroît que l'auteur de ce livre rapportoit ce nom au mot hébreu *meni*, qui paroît signifier la lune dans la prophétie d'Isaïe[10]. Il étoit dans le sentiment de quelques anciens philosophes qui croyoient que l'univers ne subsistoit que par l'équilibre et l'égalité des forces réciproques des êtres qui sont tous contraires, et opposés les uns aux autres[11].

En quel temps ce livre a été écrit.

Il y a trois sentimens différens sur le temps auquel ce livre a été écrit. 1° On a cru qu'il étoit l'ouvrage de Salomon, et on l'a rapporté au règne de ce prince; mais ce sentiment est insoutenable, comme on l'a montré ci-devant. 2° On le place sous le pontificat d'Eléazar et sous le règne de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte. 3° On le rapporte au temps d'Onias III, fils de Simon II, sous le règne d'Antiochus Epiphanes, roi de Syrie. Il faut exami-

1 *Eccli.* LI. 3. *et seqq.*—2 *Eccli.* XXIV. 46. XXXIX. 16. L. 29. 30.—3 *Eccli. præfat. et cap.* LI. 22. 23.—4 *Eccli.* XXXIII. 16.—5 *Prov.* VIII. 1. *et seqq.*—6 *Sap.* VII. 22. *et seqq.* VIII. 1. *et seqq.*—7 *Eccli.* LI. 14.—8 *Eccli.* VI. 23. Σοφία γὰρ κατὰ τὸ ὄνομα αὐτῆς ἐστι, καὶ οὐ πολλοῖς ἐστι φανερά.—9 *Eccli.* XLIII. 8. Μὴν κατὰ τὸ ὄνομα αὐτῆς (σελήνης) ἐστιν.—10 *Isai.* XLV. 11. *Qui ponitis fortunæ mensam, et libatis super eam.* (Hebr. *Et impletis Meni libationem.* (מני paroît être ici la lune.)—11 *Eccli.* XXXIII. 15. *et* XLII. 25.

ner les preuves de ces deux dernières opinions qui sont les seules qui méritent quelque considération.

L'auteur nous insinue qu'il vivoit après le pontificat d'un grand-prêtre Simon dont il fait l'éloge comme d'un homme mort[1]. Le premier de ce nom vivoit sous le règne de Ptolémée Soter, père de Philadelphe. Le traducteur de cet ouvrage, c'est-à-dire celui qui le traduisit d'hébreu en grec, et qui se dit petit-fils de l'auteur, vint en Egypte, et entreprit cette traduction sous un Ptolémée Evergète[2]. Le premier de ce nom succéda à son père Ptolémée Philadelphe. De là on infère qu'il faut placer Jésus, fils de Sirach, entre le pontificat de Simon et le règne de Ptolémée Evergète, c'est-à-dire entre la fin du pontificat de Simon Ier, surnommé le Juste, mort en l'année 293 avant l'ère chr. vulg., et la fin du règne de Ptolémée Evergète Ier, mort en 221, suivant la supputation d'Ussérius. Ce sentiment est suivi par un très grand nombre d'anciens et de nouveaux chronologistes[3], et de commentateurs, qui prétendent même que Jésus, fils de Sirach, étoit un des septante interprètes, envoyés à Ptolémée Philadelphe par le grand-prêtre Eléazar. Et en effet, on trouve dans l'histoire d'Aristée un Jésus parmi ces soixante-douze interprètes.

Ceux qui reculent Jésus, fils de Sirach, jusqu'après le pontificat de Simon II, se servent de principes qui sont tout semblables, mais dont ils tirent des conséquences toutes différentes; car comme il y a eu parmi les Juifs vers ce temps-là deux grands-prêtres du nom de *Simon*, et en Egypte deux rois du nom d'*Evergète*, on peut tirer des conséquences tout opposées des noms de *Simon* et d'*Evergète*, qui deviennent par là équivoques. Il faut donc examiner le livre en lui-même, et considérer les circonstances de la vie de l'auteur, pour fixer le temps de son âge. Il nous apprend que de son temps, sa nation étoit dans la désolation. Voici comme il parle au Seigneur, au chap. XXXVI[4] : « Ayez pitié de nous, Seigneur; jetez les « yeux sur nous, et faites briller sur nous l'éclat de vos mi-« séricordes. Répandez la terreur sur les nations qui ne vous « recherchent point, afin qu'elles apprennent que vous êtes « le seul vrai Dieu, et qu'elles racontent vos merveilles.

[1] *Eccli.* L. I. *et seqq.*—[2] *Eccli. præfatione.*—[3] *Torniel. ad ann.* 3798. *Genebr. ad ann.* 3797. *Cornel. hic Palac. Jansen. Emm. Sa, etc.*—[4] *Eccli.* XXXVI. I. *et seqq.*

« Elevez votre main menaçante sur les peuples étrangers, « et qu'ils soient témoins de votre puissance. Comme votre » grandeur a paru dans la vengeance que vous avez exercée « sur nous, qu'elle paroisse de même dans celle que vous « exercerez sur eux; et qu'ils reconnoissent comme nous, « Seigneur, qu'il n'y a nul autre Dieu que vous. Faites « éclater en notre faveur vos anciennes merveilles; renou« velez vos anciens prodiges; glorifiez votre main et votre « droite, excitez votre fureur; déployez votre colère; ex« terminez l'ennemi; terrassez l'adversaire; hâtez-vous, ne « différez point; qu'ils apprennent à admirer vos merveil« les; et que ceux qui affligent votre peuple, trouvent leur « perte dans vos châtimens. Brisez la tête des princes en« nemis, qui disent : Il n'y a d'autres potentats que nous. « Rassemblez toutes les tribus de Jacob dispersées; ayez « pitié de votre peuple qui est nommé de votre nom; sou« venez-vous d'Israël que vous avez traité comme votre « premier-né; ayez compassion de Jérusalem, cette ville « que vous avez sanctifiée, cette ville où vous avez choisi « votre demeure. Accomplissez les promesses que vos pro« phètes ont faites en votre nom; récompensez ceux qui ont « mis en vous leur espérance, et exaucez les prières de vos « serviteurs. » Et au chapitre xxxv. 22. 23. 24 : « Le Sei« gneur ne différera point; mais il jugera la cause des « justes. Le Tout-Puissant exercera sa vengeance sur leurs « persécuteurs; il n'usera point de délais; il brisera leur « dos; il exercera sa sévérité sur les nations, jusqu'à ce « qu'il ait entièrement détruit les superbes, et rompu le « sceptre des méchans. Il rendra justice à son peuple, et il « le consolera par sa miséricorde. »

Tout cela ne convient qu'à un peuple opprimé et persécuté. Or, du temps du grand-prêtre Eléazar, et sous le règne du roi Ptolémée Philadelphe, les Juifs jouissoient d'une paix profonde, tant dans leur pays, que dans l'Egypte et dans la Syrie. Ce n'étoit donc pas alors que Jésus, fils de Sirach, écrivoit, puisque de son temps, et sa nation et sa personne étoient exposées aux derniers dangers de la part des rois dominans, et *des superbes*, c'est-à-dire des peuples étrangers qui, à l'exemple de leurs princes, *les persécutoient, les calomnioient, les opprimoient.*

Mais depuis la mort de Simon II, on vit s'élever contre les Juifs, tant en Judée qu'en Syrie et en Egypte, diverses persécutions; et même sous son pontificat, Ptolémée Philo-

pator, en Egypte, condamna les Juifs à être écrasés sous les pieds des éléphans; l'histoire en est écrite tout au long dans le troisième livre des Machabées. Ce fut le même prince qui entreprit d'entrer dans le sanctuaire du temple de Jérusalem, au temps de ce même pontife; et c'est apparemment à cette entreprise que Jésus, fils de Sirach, fait allusion dans les versets 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. et suivans du chap. L. C'est en vengeance de l'opposition que lui fit ce grand-prêtre, qu'il suscita contre les Juifs d'Egypte la persécution dont on vient de parler. Après ce temps, la Judée tomba sous la domination des Syriens. Simon II laissa deux fils, ou même quatre : Onias III et Jason, auxquels Josèphe joint Ménélaüs et son frère Lysimaque.

Onias III gouverna quelques années dans une grande tranquillité, sous le règne de Séleucus, roi de Syrie[1]; mais sous le règne d'Antiochus Epiphanes, la paix fut troublée. Onias fut dépouillé du sacerdoce, et mis à mort à Antioche. Jason, son frère, usurpa sur lui le souverain sacerdoce, et l'obtint à force d'argent du roi de Syrie. Ménélaüs l'acheta aussi, et en dépouilla Jason. Enfin Lysimaque fut lapidé dans le temple dont il pilloit les trésors. Ce furent ces hommes dangereux, ces pestes de leur république, qui s'allièrent avec les peuples étrangers, et introduisirent les cérémonies des Grecs dans Jérusalem. Plusieurs Juifs abandonnèrent alors les rites et la religion de leurs pères[2], et faillirent à perdre leur nation, ainsi qu'il est raconté dans les livres des Machabées.

Antiochus Epiphanes, le plus grand persécuteur qu'aient eu les Juifs depuis leur retour de captivité, monta sur le trône de Syrie en l'année 175 avant l'ère chr. vulg., environ vingt-quatre ans après la mort de Simon II. C'est apparemment alors que Jésus, fils de Sirach, composa son ouvrage, au commencement de la persécution suscitée contre le grand-prêtre Onias, et avant qu'il eût été mis à mort. Notre auteur voyant l'apostasie de ce grand nombre de Juifs, et les troubles qu'ils excitoient dans leur nation, troubles dont lui-même faillit être la victime, jugea prudemment que ces maux n'en demeureroient pas là. Il prévit la ruine de sa patrie, et la désolation des choses saintes, et il prit la résolution de s'éloigner. Il se retira en Egypte, où nous croyons qu'il composa son ouvrage, et qu'il passa

[1] 2. *Mach.* III. 1. 2. 3.—[2] Voyez 2. *Mach*, IV. 1. 2. 3. 7... 23... 33.

les dernières années de sa vie. Il eut le loisir d'y voir de loin les derniers malheurs de Jérusalem ; et c'est à cette occasion qu'il composa la prière que nous lisons à la fin de son ouvrage, celle qui est au chap. XXXVI, et ce que nous avons rapporté du chapitre XXXV.

L'opinion que nous venons de proposer est suivie aujourd'hui par les plus habiles chronologistes et commentateurs[1], et par plusieurs anciens, quoique avec quelque diversité ; car nous rangeons dans notre parti tous ceux qui ont soutenu que Jésus, fils de Sirach, avoit voulu louer Simon II, et non Simon Ier, ou le Juste, dans le chapitre cinquantième de son ouvrage ; encore que pour le reste il s'éloigne en quelque chose de notre système.

Remarques sur les versions grecque et latine de ce livre.

Un petit-fils de l'auteur de ce livre le traduisit d'hébreu en grec, sous le règne de Ptolémée Evergète, comme il nous l'enseigne lui-même dans la préface qu'on lit à la tête de son ouvrage[2]. Il vint en Egypte la trente-huitième année de Ptolémée VII qui fut surnommé Evergète, second du nom. L'hébreu sur lequel il composa sa version n'étoit autre apparemment que le syriaque, ou l'hébreu vulgaire de ce temps-là, non plus que l'hébreu que saint Jérôme témoigne avoir vu encore de son temps. Peut-être même que ce père n'avoit vu que les alphabets de *Ben-Sira*, que l'on a encore aujourd'hui en cette langue parmi les Juifs ; car pour l'ouvrage entier, on ne le trouve plus en hébreu[3], et le texte grec que nous en avons, passe aujourd'hui pour l'original, ou du moins pour la seule version faite sur l'original de cet ouvrage.

Le traducteur grec a un style dur et embarrassé. On remarque dans la manière dont il traduit, qu'il étoit étranger aux beautés de la langue grecque, et qu'il s'attachoit beaucoup aux mots de son original. C'est ce qui rend sa

[1] *Grot. Bossuet. Serar. in Machab. Usser. Chronolog. Raban. Hugo, Lyr. Dionys. hic. Et ex antiquis Euseb et Hieron. in Chronic. Beda de sex Ætatibus mundi.*—[2] *Præfat. in Eccli.*—[3] Juda Wolfsohn, Israélite, a publié à Breslau en 1790 une version hébraïque du livre de Sirach, qu'il avait faite sur le texte syriaque, imprimé dans la polyglotte de Walton. Cette version est accompagnée du texte syriaque et d'une traduction allemande, l'un et l'autre en caractères hébreux, ainsi que d'un excellent commentaire en hébreu. Wolfsohn, mort il y a quelques années, a laissé une grammaire hébraïque, sous le titre תלמוד לשון עברי, un fort volume in-8°, Vienne 1818. Cet ouvrage est fort estimé, et a eu plusieurs éditions. Il existe aussi du même auteur un dictionnaire hébreu-allemand et allemand-hébreu sous le titre אוצר השרשים, 3 vol. in-8°, Vienne 1807.

traduction quelquefois obscure, et ce qui fait que la construction n'est pas toujours bien exacte, ni conforme aux règles de la grammaire. En un mot, il est plein d'hébraïsmes et de façons de parler qui sont barbares, par rapport à la langue grecque.

Pour ce qui est de la traduction latine, on n'en connoît ni l'auteur, ni le temps; mais on ne peut douter qu'elle ne soit fort ancienne, et faite dès les premiers siècles de l'Eglise, puisqu'elle est citée par tous les anciens pères, et d'une manière assez uniforme. Nous l'avons encore aujourd'hui telle qu'elle étoit dans les commencemens, car saint Jérôme n'y a point touché. On y remarque un très grand nombre d'additions, soit que le traducteur ait voulu, pour plus grande sûreté, donner deux versions d'une même sentence, dans la crainte de n'avoir pas entièrement expliqué le sens de l'auteur dans une première; soit qu'il ait eu dessein de joindre quelques gloses et quelques explications à ces mêmes sentences; soit enfin que quelque autre après lui ayant mis ces gloses et ces explications sur la marge de son exemplaire, elles aient été transportées dans le texte par les copistes. Ce qui est certain, c'est que ces additions sont en très grand nombre, et que la plupart ne sont que des répétitions ou des explications de ce qui est déjà marqué auparavant, ou de ce qui suit immédiatement après. On n'a pas toujours averti de ces additions dans les notes, cela auroit été ennuyeux; d'ailleurs elles se trouvent mises entre deux parenthèses dans la traduction française, en sorte qu'il n'y a qu'à jeter les yeux sur cette traduction, pour voir du premier coup d'œil ce qu'il y a de plus dans la Vulgate, et en quoi elle diffère du grec.

Nous conjecturons que l'auteur de la traduction latine de ce livre est le même qui a traduit la Sagesse. On trouve dans la version latine de ces deux livres certains termes particuliers qui sont propres à ce traducteur, comme *honestare*, enrichir; *honestus*, riche; *honestas*, les richesses; *respectus*, pour châtiment envoyé de Dieu; *monstra*, pour des merveilles; *interrogatio*, pour punition. On y voit aussi le même soin à rendre à la lettre les mots de l'original, et certaines additions qui paroissent venir de l'auteur même de la traduction. Le style de l'un et de l'autre est à peu près également dur et obscur; quoique moins dans la Sagesse, parce que le grec en est beaucoup plus beau que celui de l'Ecclésiastique.

La version grecque n'est pas entièrement exempte de ces diversités qu'on remarque dans la latine. Quelquefois le grec ajoute des choses qui ne sont pas dans le latin. De là vient que du temps de Sixte V, Flaminius Nobilius, savant très habile dans la connoissance du grec, fit une version latine de cette version grecque, laquelle fut autorisée par ce pape. Bossuet la nomme par cette raison *version sixtine*, et la met en parallèle avec la version Vulgate. Mais Clément VIII, ayant préféré la Vulgate comme très recommandable par son antiquité, la version sixtine n'est presque plus connue que des savans, qui en tirent le même avantage que du grec, qu'elle représente plus fidèlement. Du reste les exemplaires grecs varient entre eux; l'édition de Complute est plus conforme à la Vulgate que l'édition romaine. Ceux qui veulent connoître toutes ces variétés, n'ont qu'à consulter les notes d'Hæschelius, et celles de Drusius; ces auteurs sont entrés dans un très grand détail sur cela. D. Calmet suit ordinairement l'édition de Complute; si donc dans les notes que nous avons tirées de son commentaire, ce qui est dit être pris du grec ne se trouve pas dans l'édition romaine, communément on le trouvera dans l'édition de Complute.

Il est à remarquer aussi que dans les meilleures éditions grecques il y a des transpositions de chapitres, depuis le verset 26. du chapitre XXX jusqu'au chapitre XXXVI. Voici les différences de la Vulgate et du grec de l'édition romaine dans ces sept chapitres :

Vulgate.		*Grec.*	
Chap. XXX.	℣ *dern.*	Chap. XXXIII.	℣ *dern.*
XXXI.		XXXIV.	
XXXII.		XXXV.	
XXXIII.	℣ 1.–16.	XXXVI.	℣ 1.–16.
	℣ 16. *et seq.*	XXX.	℣ 16. *et seq.*
XXXIV.		XXXI.	
XXXV.		XXXII.	
XXXVI.	℣ 1.–13.	XXXIII.	℣ 1.–11.
	℣ 13. *et seq.*	XXXVI.	℣ 12. *et seq.*

On voit que cela se réduit à la seule transposition de deux fragmens mis l'un devant l'autre; le premier, qui s'étend depuis le dernier verset du chapitre XXX jusqu'au ℣ 16. du chap. XXXIII, a été porté dans le grec après le ℣ 11 du chap. XXXIII. L'ordre du latin paroît beaucoup plus naturel, comme on peut le voir en suivant l'ordre des matières et des chapitres.

Il y avoit autrefois dans le grec différens titres, pour distinguer les sujets dont l'auteur parloit. Il s'en trouve encore un grand nombre dans l'édition romaine, surtout depuis le chapitre XVIII; et il serait à souhaiter qu'on les eût conservés partout, pour mettre plus d'ordre dans la distribution des chapitres, qui ne sont pas toujours bien divisés, et où la suite de la matière est quelquefois coupée.

Remarques sur les deux préfaces de ce livre.

Il y a deux préfaces de l'Ecclésiastique; l'une se trouve en latin dans nos exemplaires de la Vulgate, et en grec dans l'édition romaine. Elle passe pour canonique dans l'esprit de quelques-uns[1], comme faisant partie de l'ouvrage, quoiqu'elle ne soit point de Jésus, fils de Sirach, auteur du livre, mais de son petit-fils, qui en est le simple traducteur. D'autres[2] lui contestent sa canonicité, et avec raison, puisqu'elle n'est point l'ouvrage d'un écrivain qui soit reconnu pour inspiré. L'autre préface se lit en grec dans la polyglotte d'Anvers, et dans d'autres éditions grecques, prises sur celle-là; mais elle n'est point dans l'édition romaine, ni dans les plus anciens et les meilleurs exemplaires. On sait, à n'en pas douter, qu'elle est tirée de la Synopse attribuée à saint Athanase; ainsi elle n'est ni Ecriture canonique, ni d'une plus grande autorité que l'auteur même de la Synopse. Cet auteur, selon quelques habiles gens[3], n'est pas le grand saint Athanase, mais un autre personnage de même nom, qui vivoit cent ans après lui, et à qui Euthalius envoya un abrégé des Actes des apôtres, et des Epîtres de saint Paul, qui se trouve en plusieurs endroits tout semblable à ce qu'on lit dans la Synopse. L'auteur de cette préface distingue deux *Jésus*; l'un auteur et l'autre traducteur de ce livre; et il croit que *Jésus, fils de Sirach*, est le traducteur. Ce sentiment a été assez suivi, surtout parmi les Grecs; mais il n'est nullement certain que le traducteur ait porté le même nom que son aïeul. On ne sait pas même certainement s'il s'appeloit *Jésus*; ce nom ne lui a été donné que sur la tradition des Grecs. On ne trouve ni l'une ni l'autre de ces deux préfaces dans les versions syriaque et arabe.

Canonicité de ce livre

En parlant de la canonicité du livre de *la Sagesse*, nous nous sommes trouvés nécessairement engagés à prévenir

[1] *Vide Gretser. tom. 1. l. 1. c. 14. p. 268. Defens. Bellarm.*—[2] *Cornel. ad caput. Prologi. Jans. alii.*—[3] *Vide Fabric. Biblioth. Gr. 4. 2. lib.* III. *c. 29. p. 728.*

Témoignages des pères, et particulièrement de saint Augustin.

ce que nous devions dire ici de la canonicité de l'*Ecclésiastique*. On y a vu que ces deux livres sont du nombre de ceux qu'on appelle *Deutéro-Canoniques*, c'est-à-dire de ceux qui n'ayant point été reçus par les Juifs dans le canon des livres saints, y ont été depuis ajoutés par l'Eglise. On y a vu que dans l'Eglise même, les premiers canons des livres saints ne contenoient point ces livres, parce que ces premiers canons étoient conformes à celui des Juifs. Néanmoins ces livres furent cités par les plus anciens pères grecs et latins comme faisant partie des livres saints. Nous avons nommé ceux qui citent le livre de la Sagesse; la plupart citent aussi l'Ecclésiastique; on le trouve allégué par saint Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, saint Cyprien, Eusèbe, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Hilaire, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Augustin, et autres postérieurs.

On a vu que lorsque l'on commença de placer ces livres dans le canon des livres saint, ce fut en les joignant à ceux de Salomon, à cause de la ressemblance et de l'affinité qu'ils ont avec ses livres; en sorte que dans ces catalogues, *les cinq livres de Salomon* désignoient les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique, la Sagesse et l'Ecclésiastique. Mais enfin le pape Gélase distingua expressément, dans le dénombrement des livres canoniques, les *trois livres de Salomon, un de la Sagesse et un de l'Ecclésiastique;* depuis ce temps, l'Eglise latine a toujours conservé cette distinction; et les Grecs ont continué de distinguer aussi ces deux livres, en appelant l'un *la Sagesse de Salomon*, et l'autre *la Sagesse de Sirach*.

L'autorité de ce livre étoit reconnue dans l'Eglise dès le temps de saint Cyprien qui, dans sa dispute sur le baptême des hérétiques, s'appuyoit particulièrement sur ce texte de l'Ecclésiastique [1], qu'il lisoit ainsi : *Qui baptizatur a mortuo, quid proficit lavatio ejus?* A la lettre : « Celui qui « est baptisé d'un mort (ou, comme l'entendoit saint Cy-« prien, par un mort), que lui sert d'avoir été lavé? » On ne lui contestoit pas ce texte; mais on l'expliquoit en écartant les fausses conséquences qu'il prétendoit en tirer. Le même texte fut encore rappelé par les donatistes, et on ne leur en contestoit point l'autorité; mais on l'expliquoit,

[1] *Eccli.* XXXIV. 30.

comme on l'avoit fait du temps de saint Cyprien. Saint Augustin soupçonnoit que ce n'étoit pas la vraie leçon. « Consultez avec soin, disoit-il, les anciens manuscrits, et « surtout les manuscrits grecs : *Inspice diligenter codices « antiquos, et maxime græcos*[1], de peur que peut-être ce « texte autrement écrit ne donne un autre sens par sa liai- « son avec ce qui précède ou avec ce qui suit : *Ne fortè « ipsa verba aliter conscripta, ex præcedenti et consequenti « contextione sermonis, alium sensum intiment.* » Il s'aperçut qu'en effet d'autres exemplaires grecs lisoient comme nous le lisons : « *Qui baptizatur a mortuo, et iterum tangit illum, « quid proficit lavatio ejus*[2] ? » A la lettre : « Celui qui est « baptisé d'un mort (c'est à dire après avoir touché un « mort), et qui le touche encore, à quoi lui sert d'avoir été « lavé? » Ce qui produit un sens fort différent, puisqu'il s'agit alors, non du baptême donné par un mort, comme le supposaient saint Cyprien et les donatistes, mais de cette purification légale que les Juifs étoient obligés de pratiquer lorsqu'ils avoient touché un mort, et qui véritablement devenoit inutile, si, après s'être ainsi purifié, on revenoit encore toucher ce mort, et contracter par là une nouvelle souillure qui exigeoit une nouvelle purification. Saint Augustin soupçonna que Donat avoit supprimé ces mots essentiels pour détourner ce texte à un sens qui lui fût favorable; il l'en accusa même avec vivacité; mais depuis il s'aperçut qu'avant même que le parti de Donat existât, ces mots : *et iterum tangit illum*, avoient disparu de plusieurs exemplaires, et nommément des exemplaires africains : *Nos autem, et antequam esset pars Donati, sic habuisse codices plurimos, verumtamen* (peut-être *nominatim*) *afros, ut non esset in medio*, et iterum tangit illum, *postea didicimus*. C'est ce qu'il reconnoît dans ses Rétractations où il ajoute : « Si je l'avais su alors, je ne me serois pas ainsi élevé sur « cela contre lui comme contre un corrupteur et un mu- « tilateur du texte sacré : *Quod si tunc scissem, non in is- « tum tanquam in furem divini eloquii, vel violatorem, tanta « dixissem.* » Cette remarque importante de saint Augustin a été négligée dans les tables de l'édition des bénédictins. Et certes elle est importante, parce que d'un côté elle constate une variante très avantageuse pour l'intelligence du texte sacré, et pour enlever à saint Cyprien et

[1] *Cont. Cresc. Donat. l.* II. *n.* 33. — [2] *Retract. l.* I. *cap.* 21. *n.* 3.

aux donatistes le faux sens qu'ils donnoient à ce passage; et d'un autre côté, elle montre que saint Augustin, traitant expressément d'un texte de ce livre, y reconnoissoit l'autorité de la divine parole, *divini eloquii.*

On a vu que dans son Miroir, *Speculum* [1], en parlant de *la Sagesse* et de *l'Ecclésiastique*, il reconnoît qu'il ne faut pas oublier ces livres, qui ont certainement été écrits avant l'avénement du Sauveur, et qui, non reçus par les Juifs, sont cependant reçus par l'Eglise de ce même Sauveur : *Sed eos non receptos à Judæis, recipit tamen ejusdem Salvatoris Ecclesia.* Il observe que la plupart les attribuent à Salomon, à cause apparemment d'une certaine ressemblance de style : *Salomonis appellantur, propter quamdam, sicut existimo, eloquii similitudinem;* mais que les plus savans tiennent pour certain que ces livres ne sont point de Salomon : *Salomonis non esse nihil dubitant quique doctiores;* et qu'enfin ceux qui ont lu celui-ci en entier, regardent comme constant qu'il a été écrit par un certain Jésus surnommé Sirach : *Illum verò, quem vocamus Ecclesiasticum, quod Jesus quidem scripserit, qui cognominatur Sirach, constat inter eos qui eumdem librum totum legerunt.* Cela est constant pour ceux qui ont lu ce livre en entier, parce que ce n'est qu'à la fin que l'auteur est nommé; en sorte que ceux qui ne l'avoient pas lu tout entier, pouvoient bien en méconnoître l'auteur; c'est apparemment ce qui avoit donné lieu de l'attribuer à Salomon. Mais ceux qui l'avoient lu en entier avoient dû y voir que ce *Jésus* n'étoit *surnommé Sirach* que parce qu'il étoit *fils de Sirach;* car c'est l'expression propre du texte qui la répète deux fois : la première à la fin du pénultième chapitre où notre Vulgate porte : *Doctrinam sapientiæ et disciplinæ scripsit in codice isto Jesus filius Sirach Jerosolymita;* la seconde à la tête du dernier chapitre : *Oratio Jesu filii Sirach.* Cependant saint Augustin le nomme communément *Jésus Sirach;* ce qui pouvoit venir de ce qu'il nous apprend lui-même ailleurs [2], que ce livre étoit nommé non-seulement *Ecclésiastique*, mais simplement *Jésus Sirach;* c'étoit par comparaison avec le livre de Josué que les Grecs nomment *Jésus,* et de là vient qu'en grec, pour distinguer ces deux livres nommés *Jésus*, on a donné au

[1] *Aug. spec. t.* 3. *p.* 1. *col.* 733.—[2] *De div. quæst. ad simpl. l.* 1. *n.* 20. *t.* 6. *col.* 101.

livre de Josué le nom *Jésus Navé*, et à l'Ecclésiastique le nom de *Jésus Sirach;* car Josué étoit *fils de Nun* comme on le prononce vulgairement, ou plutôt *Noun* comme on le prononce en hébreu, et comme on le prononçoit autrefois en latin, où la voyelle *u* avoit la valeur de la diphtongue *ou*, au lieu de quoi les copistes grecs ont écrit Ναυν, *Naun*, et de là Ναυη, *Navé;* de là vient que chez eux le livre de Josué est appelé *Jésus Navé*, par opposition à l'Ecclésiastique qu'ils nomment *Jésus Sirach;* où l'on voit que des deux côtés ils ont abrégé l'expression, en sorte que, au lieu de dire *Jésus fils de Navé*, ils ont dit, *Jésus Navé*, et de même au lieu de *Jésus, fils de Sirach*, ils disent *Jésus Sirach.*

En effet saint Augustin qui de là avoit pris occasion de dire que ce Jésus étoit *surnommé Sirach*, reconnoît ailleurs[1] que ce Jésus étoit *fils de Sirach.* On a vu que dans son grand ouvrage de la Cité de Dieu, en rappelant les divers oracles des divines Ecritures, il cite particulièrement les Livres de la Sagesse et de l'Ecclésiastique comme reçus anciennement par l'Eglise, surtout dans l'Occident : *Eos in auctoritatem, maxime occidentalis, antiquitus recepit Ecclesia;* et après avoir cité du livre de la Sagesse la prophétie que nous en avons rapportée touchant la passion de Jésus-Christ, il ajoute : « Dans l'Ecclésiastique, la foi « future des nations se trouve prédite de cette manière[2] : « *Ayez pitié de nous, souverain Maître, Dieu de l'univers, et* « *répandez votre crainte sur toutes les nations; levez votre main* « *sur les nations étrangères, et qu'elles voient votre puissance.* « *Comme vous avez été sanctifié en nous devant elles, de même* « *soyez glorifié en elles devant nous; qu'elles vous reconnois-* « *sent comme nous vous avons reconnu, et qu'elles avouent* « *comme nous qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, Sei-* « *gneur.* Nous voyons, dit ce père, que cette prophétie « ainsi énoncée en forme de souhait et de prière se trouve « accomplie par Jésus-Christ. Mais ce qui n'est point ren- « fermé dans le canon des Juifs ne s'allègue point avec au- « tant de force contre les contradicteurs. *Hanc optandi et* « *precandi specie prophetiam per Jesum Christum videmus* « *impletam. Sed adversus contradictores non tanta firmitate* « *proferuntur quæ non sunt in canone Judæorum.* »

[1] *De Cura pro mort. n.* 18. *t.* 6. *col.* 5.8.—[2] *De Civ. Dei. l.* XVII. *c.* 20. *t.* 7. *col.* 484. *Eccli.* XXXVI. 1.–5.

Ce sont donc les esprits contradicteurs qui refusent de reconnoître l'autorité de ces livres que les Juifs n'ont point reçus, mais que l'Eglise reçoit. Ceux qui ne se laissent point entraîner par l'esprit de contradiction, reconnoissent dans ce livre l'esprit prophétique, c'est-à-dire l'inspiration de l'Esprit-Dieu qui révèle à cet auteur la foi future des nations, et qui dès lors donne à ce livre l'autorité divine que l'Eglise y reconnoît.

Les Eglises de France et d'Allemagne dans le concile de Francfort[1], celle d'Espagne dans le huitième de Tolède[2], celle d'Orient dans le concile d'Ephèse[3], citent et louent cet ouvrage comme canonique et comme ayant même degré d'autorité que le reste de l'Ecriture. Enfin le concile de Trente[4] l'a reçu dans le canon, et a fixé par là tous les doutes que le témoignage de quelques anciens auroit pu faire naître dans les esprits contre cet ouvrage.

Instructions et mystères que ce livre renferme.

C'est bien avec raison que les anciens ont appelé ce livre *Panarète,* trésor de toute vertu; car il n'y a point de vertu dont cet excellent livre ne donne des règles. C'est une morale universelle qui combat tous les vices, qui conduit à toutes les vertus, et qui forme les mœurs des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition. On y apprend tous les devoirs de la religion, et même de la vie civile. Chacun peut y découvrir ce qu'il doit à Dieu, ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit à sa famille, à sa patrie, à ses supérieurs, à ses inférieurs, à ses amis, à ses ennemis. La vérité s'y faisant connoître agréablement, entre, pour ainsi dire, dans l'esprit sous toutes sortes de formes, parce que l'auteur de ce livre y fait avec une sagesse admirable un mélange tout divin de sentences, d'exhortations, de prières, d'éloges et d'exemples.

Ce livre est peut-être le moins mystérieux de tous ceux de la sainte Ecriture; les instructions qu'il renferme semblent ne contenir d'autre sens que celui que présente la lettre; mais la lettre même y offre de grandes et de sublimes vérités. Dès le commencement, l'auteur nous élève jusqu'à la Sagesse suprême, jusqu'au Verbe divin : *Toute sagesse*, dit-il, *vient du Seigneur Dieu; elle a toujours été avec lui, et elle y sera dans tous les siècles. Qui comptera le sable de la*

[1] *Conc. Francof. ex Eccli.* III. 22.—[2] *Conc. Tolet.* VIII. *can.* 9. *ex Eccli.* XXIX. 1.—[3] *Conc. Ephes. Act.* VII. *in Epist. Synod. ad Synod. Pamplyliæ.*—[4] *Con. Trid. sess.* 4.

mer, les gouttes de la pluie, et les jours de la durée du monde? Qui mesurera la hauteur du ciel, l'étendue de la terre et la profondeur de l'abîme? Qui pénétrera la sagesse de Dieu, laquelle précède toutes choses? La sagesse a été produite avant tout, et la lumière de l'intelligence est dès le commencement. Le Verbe de Dieu au plus haut des cieux, est la source de la Sagesse, et ses voies sont les commandemens éternels. Il est vrai que ce dernier verset où le Verbe de Dieu se trouve nommé, est un de ceux qui ne sont point dans le grec de l'édition romaine, mais qui se lisent dans l'édition de Complute, et dans notre Vulgate, faite sur le grec dès les premiers siècles de l'Eglise, c'est-à-dire dans un temps où les exemplaires grecs n'avoient point essuyé tous les accidens qu'ils ont pu éprouver depuis dix-huit siècles. D'ailleurs il ne seroit point étonnant que le Verbe de Dieu fût nommé dans ce livre, puisqu'on le trouve même nommé, quoique d'une manière plus mystérieuse, mais aussi littéralement, dans les Psaumes, soit dans cette parole : *Verbo Domini cœli firmati sunt*, soit dans cette autre : *In Domino laudabo Verbum : in Domino laudabo Sermonem.* Chez les Hébreux, chez les Grecs et chez les Latins même, *Verbum* et *Sermo* étoient deux synonymes, comme dans notre langue *le Verbe* et *la Parole;* l'un et l'autre, en parlant de Dieu, désignent son Fils que l'on trouve également caractérisé dans les exemplaires grecs de ce livre et dans la Vulgate au dernier chapitre, où l'auteur de ce livre dit : *J'ai invoqué le Seigneur, Père de mon Seigneur*[1]. Cette expression est si claire, ce témoignage est si formel, qu'un interprète célèbre chez les protestans[2] a bien osé prétendre que cela ne pouvoit partir que de la main d'un chrétien, et que l'auteur avoit sans doute écrit simplement[3] : *J'ai invoqué le Seigneur mon Père.* Mais tous les exemplaires portent *le Seigneur, Père de mon Seigneur;* et David n'avoit-il pas dit : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Je vous ai engendré avant l'aurore?* David même auroit donc pu dire comme Jésus, fils de Sirach : *J'ai invoqué le Seigneur, Père de mon Seigneur.* Il n'est pas étonnant que Jésus, fils de Sirach, ait dit ce que David même auroit pu dire ; mais cela montre toujours que l'Esprit de Dieu avoit révélé à l'un et à l'autre le mystère de cette filiation divine.

De plus, si, comme le remarque saint Augustin, l'auteur

[1] *Cap.* II. ℣ 14.—[2] Grotius.—[3] *Eccli.* LI. 14.

a prédit par forme de prière la foi future des nations, on peut bien dire qu'il prédit également par forme de prière la conversion future des Juifs, lorsqu'à la fin de cette prière il dit : *Rassemblez toutes les tribus de Jacob, afin qu'elles connoissent qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, qu'elles racontent la grandeur de vos merveilles, et qu'elles deviennent votre héritage, comme elles l'ont été au commencement.* Depuis que cette prière a été prononcée par l'auteur, elle n'a point été exaucée ; mais elle le sera lorsque les Juifs reviendront à Jésus-Christ, comme le même auteur l'annonce d'une manière encore plus expresse, lorsqu'en parlant d'Elie il dit : *Qui peut se glorifier d'être semblable à vous... qui avez été enlevé dans un tourbillon de feu... qui avez été destiné pour adoucir la colère du Seigneur, en reprenant les prévaricateurs dans le temps prescrit, et avant que sa fureur éclate, pour réunir alors les cœurs des pères à leurs enfans, et pour rétablir les tribus de Jacob*[1]*?* Il marque aussi le retour futur d'Hénoch, lorsqu'il dit : *Hénoch a plu au Seigneur, et il a été transféré dans le paradis pour montrer et enseigner la voie de la pénitence aux races des nations*[2]. C'est ce qui n'a point encore été accompli ; c'est ce qui le sera à la fin des siècles.

[1] *Eccli.* XLVIII. 1., *et seq.*—[2] *Eccli.* XLIV. 16.

DISSERTATION

SUR

LES HABITS DES ANCIENS HÉBREUX.

Premiers habits des hommes.

Lorsque Adam et Eve étoient dans l'innocence, ils étoient nus sans en avoir de confusion; mais aussitôt qu'ils eurent péché, ils commencèrent à sentir la maladie de la concupiscence; ils eurent honte de leur nudité, et se couvrirent avec de larges ceintures faites avec de grandes feuilles de figuier; et bientôt après Dieu leur donna des tuniques de peaux[1]. Tel fut l'habillement des premiers hommes, jusqu'à ce que l'usage du lin, de la laine, et du coton fût introduit. On croit que Noéma, sœur de Tubalcaïn[2], qui est apparemment la même que Minerve de la fable, inventa dès avant le déluge l'art de filer ces matières, et d'en faire des toiles et des étoffes; mais les fourrures et les peaux ne laissèrent pas d'être encore beaucoup employées dans les habits, comme il paroît par les lois de Moïse[3]. Ce fut l'habillement ordinaire des prophètes[4]. Les Perses et les Gaulois[5], les Scythes[6], les Éthiopiens, les Egyptiens, les Arabes, s'en servirent beaucoup, et une partie de ces derniers peuples en use encore communément aujourd'hui.

Tunique des Hébreux.

La matière ordinaire de la tunique étoit le lin, ou le coton. On en voit dans Moïse de l'une et de l'autre sorte dans la description qu'il fait des habits des prêtres et des lévites hébreux. Il parle des tuniques de lin, en hébreu, *bad*[7]; et des tuniques de bissus, ou de fin lin, en hébreu, *schesch*[8]; mais nous croyons que c'est du coton, comme nous l'avons prouvé dans le commentaire sur l'Exode[9]. Nous ne doutons point qu'on n'y employât aussi quelquefois, mais plus rarement, la laine.

[1] *Genes.* II. 7. 21.—[2] *Genes.* IV. 22.—[3] *Levit.* XI. 32. XIII. 48. XV. 17. *Num.* XXXI. 20.—[4] 4. *Reg.* I. 8. *Hebr.* XI. 37.—[5] *Cæsar. Comment. lib.* VI. —[6] *Justin. lib.* III. *hist. Senec. ep.* 90.—[7] *Levit.* XVI. 4. כתנת בד.—[8] *Exod.* XXVIII. 39. כתנת שש.—[9] Comment. sur l'Exod. ch. XXV. 4.

Dans la Genèse il est fait mention de la tunique de Joseph [1], et dans les livres des Rois [2], de celle de Thamar, fille de David, mais en des termes qui ont beaucoup exercé les interprètes. L'hébreu porte : *Une tunique de* פסים (*passim.*) Dans la Genèse, la version des Septante et la Vulgate l'expriment par, *une tunique de plusieurs couleurs* [3]. Les uns croient que c'étoit un tissu de fils de plusieurs couleurs; d'autres pensent que c'étoit un composé de plusieurs pièces d'étoffes de couleurs différentes. D'autres enfin ont jugé que cette tunique étoit ornée de broderie. Moïse remarque que Jacob avoit fait cette tunique à Joseph, parce qu'il l'aimoit plus tendrement qu'aucun de ses autres fils ; et cette distinction avoit été une des causes de leur jalousie contre lui. Dans les livres des Rois, la version des Septante a rendu la même expression par, *une tunique qui descend jusqu'au poignet* [4]; la Vulgate la rend par, *une tunique qui descend jusqu'aux talons* [5]. Et l'auteur du livre des Rois dit que cette tunique de Thamar étoit de celles que les filles des rois avoient coutume de porter. Il y a beaucoup d'apparence que *les tuniques de* פסים (*passim*) étoient comme celles que les hommes et les femmes de condition portent encore aujourd'hui dans l'Orient. Ce sont des espèces de chemises de toile rayée, de diverses couleurs, et souvent ornées de broderie. Celles des hommes ne descendent que jusqu'aux genoux, et les manches ne vont que jusqu'aux coudes. Celles des femmes sont plus longues, et les manches fort grandes, et vont en s'élargissant depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des mains. Aquila [6] a traduit, *une tunique de* פסים, par *une robe traînante* ; et Symmaque [7] par, *une tunique avec de grandes manches.* Hérodote [8] parlant des tuniques des Egyptiens, dit qu'elles sont faites de lin avec des galons ou des franges en bas vers les jambes.

Moïse parle d'une autre sorte de tunique propre aux prêtres ; il l'appelle *tunique étroite* [9], ou tunique serrée, *tunicam strictam.* Les termes de l'original partagent tous les interprètes. Les uns croient qu'ils signifient un habit ga-

[1] *Genes.* XXXVII. 3. כתנת פסים.—[2] 2. *Reg.* XIII. 18. כתנת פסים.—[3] 70. Χιτῶνα ποικίλον. Vulg. *Tunicam polymitam.* — [4] 70. Χιτὼν καρπωτός. — [5] Vulg. *Talari tunica.*—[6] *Aqu.* Χιτῶνα ἀστραγάλειον.—[7] *Sym.* Χιτῶνα χειριδωτόν.—[8] *Herodot. lib.* II. c. 81. Ἐνδεδύκασι δὲ χιτῶνας λινέους περὶ τὰ σκέλη θυσανωτοὺς, οὓς καλέουσι καλασίρις.— [9] *Exod.* XXVIII. 4. כתנת תשבץ. 70. Χιτῶνα κοσύμβωτόν. Vulg. *Lineam strictam.*

lonné et orné de franges; d'autres, une robe enrichie de broderie, ou embellie de pierreries ou de perles enchâssées; d'autres, un tissu de différentes couleurs, en forme d'yeux, comme la queue du paon; ou enfin un habit rayé, et d'une surface inégale, ayant des éminences et des profondeurs, ménagées avec art pour servir d'ornement. Nous avons essayé de montrer, dans le commentaire sur l'Exode [1], que c'étoit un habit d'un tissu plus serré, plus fort qu'à l'ordinaire, et apparemment de différentes couleurs.

Les tuniques des femmes étoient à peu près les mêmes que celles des hommes, et n'en différoient que par la longueur et par les ornemens. Les unes et les autres avoient des manches et des galons; mais celles des femmes étoient plus amples, plus fines, plus précieuses. Les voyageurs nous en parlent sur ce pied-là, et leur récit revient à ce que nous en apprennent les anciens. La chaleur du climat vouloit qu'on fût habillé légèrement et au large.

Et Syriæ gentes, et laxo Persis amictu
Vestibus ipsa suis hærens [2].

Hérodien [3] parlant d'un sacrifice qu'Antonin, fils de Moésa, offrit à son dieu Hélagabale, dit que ceux qui portoient les entrailles des victimes étoient revêtus de tuniques traînantes, avec des manches à la manière des Phéniciens, ayant au milieu une bande de pourpre, ou peut-être une ceinture de pourpre; car son texte n'est pas clair.

Dans la maison on laissoit la tunique traînante et sans ceinture; mais lorsqu'on alloit en campagne, ou qu'on étoit obligé de marcher et d'agir, on se ceignoit, et on retroussoit la tunique. Jésus-Christ voulant laver les pieds à ses apôtres, quitte son manteau, et ceint sa tunique avec un linge [4]. Saint Pierre en prison est visité par un ange qui lui dit de se ceindre, de prendre ses sandales, et de s'en aller [5]. Le Sauveur reproche aux pharisiens leur affectation d'aller avec de longues robes ou des tuniques traînantes [6]. Ils croyoient par-là s'attirer du respect, et prendre un air de gravité qui contentoit leur orgueil. On portoit quelquefois deux tuniques, particulièrement dans

[1] Commentaire sur l'Exode, XXVIII. 4.—[2] *Manil. Astronom. lib.* IV.—[3] *Herodian. lib.* V. *c.* 13. Ἀνεζωσμένοι μὲν χιτῶνας ποδηρεῖς, χειριδωτοὺς νόμῳ φοινίκων ἐν μέσῳ φέροντες μίαν πορφύραν.—[4] *Joan.* XIII. 4.—[5] *Act.* XII. 8.—[6] *Marc.* XII. 38. *Luc.* XX. 46.

le froid; et saint Marc dit expressément que le grand-prêtre Caïphe ayant entendu les prétendus blasphèmes de Jésus-Christ, *déchira ses tuniques*[1]. En voyage on en avoit toujours de réserve pour changer. Et Jésus-Christ défend à ses apôtres de porter deux tuniques[2]; il veut qu'ils se reposent de tout sur sa Providence.

La couleur ordinaire de la tuniqne étoit le blanc. Salomon, dans l'Ecclésiaste[3], conseille à celui qui veut vivre agréablement, d'avoir toujours des habits bien propres, et bien blancs : *Omni tempore sint vestimenta tua candida.* Ce prince, le plus magnifique des rois de Juda, paroissoit ordinairement vêtu de blanc dans son chariot[4]. Jésus-Christ, dans l'Evangile, dit que Salomon dans toute sa gloire n'approchoit pas de la magnificence des lis[5] qui, comme on sait, sont d'un blanc éclatant. Les anges paroissent ordinairement avec des habits de cette couleur[6]. Les contemplatifs de Philon[7] prenoient des habits blancs pour célébrer leurs jours de fêtes. Moïse ordonne au peuple de laver ses habits, et de se purifier, lorsqu'il doit paroître devant le Seigneur. Les Egyptiens, les Babyloniens, les Grecs, dans la plus haute antiquité, les Romains même en usoient ainsi dans leur fêtes.

Ille repotia, natales, aliosve deorum
Festos albatus celebret[8].

Souvent les tuniques des Hébreux étoient sans couture, et se faisoient sur le métier. Telles étoient les tuniques des prêtres, et celle de notre Seigneur, comme nous l'avons montré dans le commentaire sur l'Exode, et sur saint Jean[9]. Platon veut que les tuniques des prêtres soient faites au métier et sans couture, et qu'elles soient si simples et d'une si petite dépense, qu'une femme puisse les faire dans un mois de travail[10]. Les Hébreux ne couchoient point avec leur tunique, comme parmi nous on couche avec sa chemise; ils la quittoient en se couchant, et dormoient nus[11]; pratique qui se remarque aussi dans toute

[1] *Marc.* XIV. 63. *Vestimenta sua.* Gr. *Tunicas suas.*—[2] *Matt.* X. 10.—[3] *Eccl.* IX. 8.—[4] *Joseph. Antiq. lib.* VIII. *c.* 2. Λευκὴν ἠμφιεσμένος ἐσθῆτα.—[5] *Matt.* VI. 28. 29.—[6] *Joan.* XX. 12. *Act.* I. 10.—[7] *Philo, de Vita contemplat.*—[8] *Horat. lib.* II. *Sat.* 2.—[9] Voyez le commentaire sur l'Exode, XXVIII. 4. et 40. et sur saint Jean, XIX. 23.—[10] *Plato, de Legib. lib.* XII.—[11] *Cant.* V. 3. *Expoliavi me tunica mea, et quomodo induar illa?*

l'antiquité parmi tous les autres peuples. La tunique n'étoit ouverte que par le haut pour passer la tête ; elle n'étoit fendue ni par-devant sur la poitrine, ni en bas par les côtés.

Ceintures, caleçons, écharpes.

Dans l'action et dans les voyages, on portoit une ceinture sur la tunique. Les grands, les riches, et surtout les femmes de qualité, portoient des ceintures précieuses et magnifiques. Celles des prêtres étoient longues et larges, d'un tissu précieux, et de plusieurs couleurs[1], à peu près comme en portent encore aujourd'hui les Orientaux. Celles des princes étoient à peu près de même, si elles n'étoient plus précieuses; on y pendoit l'épée ou le coutelas, entre la tunique et la ceinture. La femme forte qui faisoit profit de ses ouvrages, et de ceux de ses servantes, vendoit des ceintures précieuses aux Phéniciens[2]. Leur matière étoit de lin ; on y ajoutoit de la broderie, des franges, de l'or. Le Fils de Dieu et les anges, dans l'Apocalypse, paroissent avec des ceintures d'or[3]. Isaïe reprochant aux filles de Sion leur faste, leur annonce qu'au lieu de leurs riches ceintures, elles n'auront plus autour d'elles que des haillons[4]. Les prophètes et les pauvres portoient des ceintures de cuir, comme il paroît par l'exemple d'Elie[5] et de saint Jean-Baptiste[6]. On mettoit souvent l'argent dans la ceinture, qui tenoit lieu de bourse, comme on le voit dans plusieurs passages de l'Ecriture[7], et comme il se pratiquoit aussi chez les autres peuples.

Dans ces climats chauds, ce n'étoit pas une grande mortification pour les pauvres et les gens de la campagne, d'aller nus ou presque nus, et de demeurer ainsi dans la maison ou aux champs[8]. On laissoit ainsi pour l'ordinaire dans la nudité les esclaves et les captifs de l'un et de l'autre sexe ; et c'étoit pour les femmes d'honneur prises à la guerre une très grande humiliation dont les prophètes les menacent assez souvent[9], pour punir leur orgueil et leur sensualité. Le Seigneur ordonne à Isaïe d'ôter le sac qui étoit sur ses reins, et les souliers qui étoient à ses pieds, pour désigner la future captivité de l'Egypte[10].

[1] Voyez le commentaire sur l'Exode, XXVIII. 4. 39.—[2] *Prov.* XXXI. 24.—[3] *Apoc.* I. 13. XV. 6.—[4] *Isai.* III. 24. *Pro zona funiculus.* (Hebr. *discissio.*) [5] 4. *Reg.* I. 8.—[6] *Matt.* III. 4. *Marc.* I. 6.—[7] *Matt.* X. 9. *Marc.* VI. 8.—[8] *Vide* I. *Reg.* XIX. 24. *Job.* XXIV. 9. 10. *Isai.* XX. 2. *Mich.* I. 8.—[9] *Isai.* III. 17. XX. 4. *Jerem.* XIII. 26. *Thren.* IV. 21. *Ezech.* XVI. 37.—[10] *Isai.* XX. 2.

Encore aujourd'hui dans l'Orient les hommes et les femmes portent des culottes; mais on n'en voit aucun vestige chez les anciens Hébreux. Dieu prescrit aux prêtres qui montent à son autel, de porter des culottes, de peur qu'en montant il ne leur arrive de se découvrir[1]; et il paroît seulement que lorsqu'ils montoient à cheval, et qu'ils travailloient nus à la campagne, ils avoient une espèce de culotte ou de ceinture qui leur couvroit les reins et les cuisses. Jérémie[2] reçoit ordre du Seigneur d'aller cacher sur l'Euphrate, dans le creux d'un rocher, sa ceinture ou sa culotte. C'est peut-être aussi de cette sorte d'habillement qu'il est parlé dans les Actes des apôtres[3], lorsqu'il est dit que les ceintures, *Semicinctia,* qui avoient touché le corps de saint Paul, guérissoient les maladies. La matière ordinaire de ces ceintures étoit du lin simple et dans sa couleur naturelle.

Les filles avoient des rubans ou des ceintures qui leur serroient le sein ou la poitrine : *Fascia pectoralis.* On n'en sait pas distinctement la forme ni la matière. Le mot hébreu *petigil*[4] est traduit ainsi par Simmaque et par saint Jérôme[5], *une bande qui serre le sein;* par les Septante[6], *une tunique avec une bande de pourpre;* par Aquila[7] *une ceinture de joie.* L'autre mot qui est rendu dans Jérémie par *fascia pectoralis*[8], signifie plutôt *un collier,* des cordons ou des rubans; le même terme est traduit dans Isaïe par *murenulæ*[9]. Ce pouvoit être ce que les anciens appeloient *redimiculum* ou *succinctorium,* et ce qu'on remarque dans le tableau d'Isis. C'est un ruban ou une espèce d'écharpe, qui prend derrière le cou, et qui descendant des deux épaules, vient se croiser sur la poitrine, au-dessous des mamelles; puis les bouts se rejoignant sur les reins, forment une ceinture qui soutient une jupe laquelle descend jusqu'aux pieds. Nous en avons parlé plus au long dans le commentaire sur l'Exode[10].

Manteau des Hébreux.

Le manteau des Hébreux, de même que celui des autres peuples, étoit l'habit de dessus, et convenoit principalement aux hommes. Il étoit ordinairement de laine ou de peau. La couleur n'étoit pas uniforme. Les plus précieux

[1] *Exod.* XXVIII. 42. 43. XXXIX. 27.—[2] *Jerem.* XIII. 4.—[3] *Act.* XIX. 12.—[4] *Isai.* III. 24. פתיגיל.—[5] *Sym. Fascia pectoralis.*—[6] 70. Χιτῶνες τοῦ μεσοπορφύρου.—[7] *Aqu. Cingulum exultationis.*—[8] *Jerem.* II. 32. קשורים. 70. Στηθοδεσμίς.—[9] *Isai.* III. 20.—[10] Voyez le Commentaire sur l'Exode, XXV. 7.

étoient d'écarlate, de pourpre ou de cramoisi. L'auteur de l'Ecclésiastique voulant marquer l'extrémité des deux conditions du pauvre et du riche, dit : *Depuis celui qui est vêtu de couleur d'hyacinthe* ou de bleu céleste, *et qui porte la couronne, jusqu'à celui qui est couvert de lin cru* : *Ab eo qui utitur hyacintho, et portat coronam, usque ad eum qui operitur lino crudo*[1].

On n'est pas d'accord sur la forme de cet habillement parmi les Hébreux. Le Seigneur voulant qu'on distinguât même par l'habit le peuple qu'il avoit pris pour son héritage, ordonne que les Hébreux portent aux quatre coins de leur manteau des houppes; et le long du bord de cet habit, une frange ou un galon, de couleur d'hyacinthe ou de bleu céleste[2]; afin que cela les fît souvenir de leur qualité de peuple et d'enfans du Seigneur. Jésus-Christ portoit de ces franges, comme il paroît par l'Evangile[3]; l'Hémorroïsse fut guérie en touchant secrètement les franges de son habit. Les pharisiens, pour se distinguer des autres, les portoient plus grandes que le commun des Hébreux; ce que Jésus-Christ leur reproche dans saint Mathieu[4]. Et cette différence d'habits, qui distinguoit les Hébreux des autres peuples, étoit considérée comme une chose importante. Le Seigneur menace de sa colère ceux qui usoient dans Israël d'un habillement étranger : *Super omnes qui induti sunt veste peregrina*[5].

Il y a assez d'apparence que ce que l'Ecriture appelle *les ailes du manteau*[6], ne sont autre chose que les coins auxquels étoient attachées les houppes dont on a parlé. Saül ayant saisi l'aile ou le coin du manteau de Samuël, pour le retenir, l'arracha, et le bord lui resta à la main[7]. David coupa l'aile ou le coin du manteau de Saül dans la caverne[8] sans que ce prince s'en aperçût. L'Hémorroïsse toucha le bord du manteau du Sauveur, sans qu'on le remarquât. Les autres malades ne demandoient que cette grace, pour

[1] *Eccli.* XL. 4.—[2] *Num.* 15. 38. *Et dices ad eos ut faciant sibi fimbrias per angulos palliorum* (hebr. *super alas vestimentorum suorum*) *ponentes in eis vittas hyacinthinas.* (hebr. *et dent super fimbriam alæ filum contortum,* פתיל, *hyacinthinum.*) *Deut.* XXII. 12. *Funiculos in fimbriis* (hebr. *Fila contorta,* גדילים) *facies per quatuor angulos pallii tui.* (Hebr. *super quatuor alas operimenti tui.*)—[3] *Matt.* IX. 20.—[4] *Matth.* XXIII. 5.—[5] *Soph.* I. 8.—[6] I. *Reg.* XV. 27, et XXIV. 5. 12.—[7] I. *Reg.* XV. 27. *Summitatem* (hebr. *alam*) *pallii ejus.*—[8] I. *Reg.* XXIV. 5. 6. 12. *Oram vel summitatem chlamidis* (hebr. *alam pallii*).

être guéris : *Rogabant ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent*. Le manteau du grand-prêtre avoit une ouverture par le haut, pour passer la tête. Il devoit être fendu par les côtés, pour passer les bras, il étoit fermé tout autour par le bas. Au lieu des quatre houppes que les Juifs portoient aux quatre coins de leurs manteaux, le grand-prêtre avoit tout le long du bord du sien des houppes qui représentoient des pommes de grenade, et d'un tissu précieux, entremêlées de sonnettes d'or [1].

Les Juifs encore aujourd'hui portent sous leurs habits quelque chose qui leur tient lieu de leur ancien manteau. C'est une pièce d'étoffe de lin ou de soie carrée, avec quatre houppes pendantes aux quatre coins. Cet habillement est double; une partie se met par-devant, et l'autre par-derrière, et les deux pièces sont attachées avec des cordons qui tiennent sur les deux épaules. C'est ce qu'ils appellent *harba canephot* [2], c'est-à-dire les quatre coins ou les quatre ailes. C'est un diminutif de leur ancien manteau qui devoit être par conséquent de la forme à peu près de nos tuniques ou dalmatiques, qui pendent devant et derrière, ayant une ouverture pour passer la tête. Elles n'en différoient guère que par les quatre houppes attachées aux quatre coins d'en bas, et par la frange ou le galon qui régnoit le long des bords.

J'ai toutefois quelque doute sur cette description que nous venons de faire; car, 1° le manteau des Orientaux est un carré oblong propre à toutes sortes de figures. On le tourne en toutes manières; on s'en enveloppe par-dessus et par-dessous les épaules; on le replie sur sa tête, pour s'en couvrir dans le deuil, ou pour se garantir de la pluie et de l'ardeur du soleil; on l'attache au-dessous du cou ou sur la poitrine ou sur l'épaule, avec une agrafe. Enfin il est impossible de marquer tous les différens usages auxquels on l'emploie. 2° L'Ecriture parlant du manteau, dit qu'on s'en enveloppe tout le corps, qu'on s'en revêt, qu'on s'en couvre, qu'on se cache dans son manteau, qu'on le quitte, et qu'on le prend s'en façon et sur-le-champ; toutes expressions qui marquent qu'il n'étoit nullement attaché. 3° Enfin le *taled* des Juifs, qu'ils portent dans leur synagogue, lorsqu'ils prient [3], et qui paroît être leur ancien

[1] *Exod.* XXVIII. 33. 34. *et* XXXIX. 22. 23. 24.—[2] *Buxtorf. Synagog. c.* 4. —[3] Léon de Modène, Cérémonies des Juifs, partie I, ch. 5 et II.

manteau, ressemble beaucoup à celui des Orientaux d'aujourd'hui. Il n'a aucune ouverture pour passer la tête. Ils le mettent sur les épaules ou par-dessus la tête, et devant leurs yeux, pour se dérober la vue des objets qui pourroient les distraire. Ainsi nous croirions plutôt que c'est là la véritable forme des anciens manteaux des Hébreux, que celui connu sous le nom d'*harba canephot*.

On ne remarque proprement, chez les anciens Hébreux, que les deux sortes d'habits dont nous venons de parler: la tunique et le manteau. Les Egyptiens, les Perses, les Babyloniens, les Grecs, et la plupart des Orientaux n'avoient, non plus que les Hébreux, que ces deux sortes d'habits. Ils étoient commums aux hommes et aux femmes; mais le manteau des femmes étoit assez différent de celui des hommes; et comme elles ne s'en servoient que rarement, Hérodote a dit des femmes égyptiennes, qu'elles n'avoient qu'un habit, au lieu que les hommes en avoient deux[1].

La tunique et le manteau, joints ensemble, composoient ce que l'Ecriture appelle une paire d'habits, *vestem duplicem*, ou des habits à changer, *mutatoria vestimentorum*. Michas voulant engager un jeune lévite à demeurer chez lui, promet de lui donner chaque année dix pièces d'argent et un habit double, *vestem duplicem*, ou, selon l'expression de l'hébreu, un ordre d'habits, *ordinem vestimentorum*[2], c'est-à-dire, une paire d'habits, la tunique et le manteau. Naaman porte à Elisée dix habits à changer, *decem mutatoria vestimentorum*[3]; c'est-à-dire, dix tuniques et dix manteaux. Comme les habits d'alors n'étoient pas taillés ni cousus comme les nôtres, et que les modes ne changeoient point, les riches avoient plusieurs habits de réserve; ils en gardoient dans leurs magasins, et en faisoient des présens. Les Turcs encore aujourd'hui donnent des vestes en présent aux ambassadeurs des princes, lorsqu'ils ont reçu leur audience de congé.

Le manteau des femmes étoit, comme on vient de le dire, assez différent de celui que les hommes portoient; c'étoit proprement un voile dont elles se couvroient lorsqu'elles étoient hors de la maison. Rébecca ayant aperçu Isaac qui se trouvoit sur son chemin, prit aussitôt son voile, et se couvrit[4]; et lorsque Abimélech, roi de Gérare,

[1] *Herodot. lib.* II. c. 36. Εἵματα τῶν μὲν ἀνδρῶν ἕκαστος ἔχει δύο· τῶν δὲ γυναικῶν ἓν ἑκάστη.—[2] *Judic.* XVII. 10.—[3] 4. *Reg.* v. 5.—[4] *Genes.* XXIV. 65.

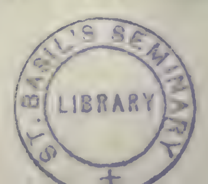
rendit à Abraham Sara qu'il avoit enlevée, croyant qu'elle étoit sa sœur, il lui donna mille pièces d'argent, et dit à Sara : *Cela vous servira pour avoir un voile pour mettre devant vos yeux*[1]. Thamar étoit ainsi couverte d'un grand voile, lorsque Juda s'approcha d'elle, sans la reconnoître[2]. Saint Paul parle de ce voile que les femmes portoient sur leur tête, et il ne veut pas qu'elles paroissent autrement dans l'église[3]. Il falloit que cet habillement fût très ample, puisque Ruth y mit une assez grande quantité de grains que Booz lui donna et qu'elle porta chez sa belle-mère[4]. Tous nos voyageurs remarquent qu'encore aujourd'hui dans tout l'Orient, les femmes d'honneur vont ordinairement couvertes d'un grand voile ou écharpe. Les femmes arabes ont le visage entièrement couvert, et ne voient qu'à travers deux ouvertures à l'endroit des yeux ; et l'ouverture même est tissue d'un poil de cheval, qui leur laisse la liberté de voir, sans être vues. Ces sortes de manteaux devoient être précieux et magnifiques, car l'Ecriture invective souvent contre les parures des femmes, et contre la richesse de leurs habits[5]; ce qui ne peut guère tomber que sur les manteaux ou voiles dont nous venons de parler.

Bonnets, bandeaux, et autres ornemens de tête.

Les Hébreux alloient communément tête nue. Nous ne trouvons dans leur langue aucun terme pour signifier un bonnet ou un chapeau. Seulement on remarque le bonnet des prêtres et des lévites, qui étoit de simple lin, et lié par un ruban[6]. Celui du grand-prêtre étoit plus riche et plus orné ; au lieu d'un simple ruban, il étoit serré par une lame d'or qui pendoit sur le front, et attaché par-derrière avec deux rubans[7]. On trouve aussi le diadème[8] et la couronne[9] des rois. Le diadème étoit une simple bande de toile blanche ou rayée, et nouée par-derrière.

Au lieu de bonnet ou de chapeau, il paroît que les Hébreux portoient une espèce de bandeau dont ils se serroient la tête. Il en est parlé d'une manière assez claire dans Ezéchiel, lorsque le Seigneur lui dit : *Vous ne prendrez aucune marque de deuil; votre couronne demeurera liée*

[1] *Genes.* XX. 16.—[2] *Genes.* XXXVIII. 14. 15.—[3] 1. *Cor.* XI. 5. 6.—[4] *Ruth.* III. 15.—[5] 2. *Reg.* 1. 24. *Jerem.* IV. 30. *Ezech.* XVI. 10. *et seqq. et alibi.*—[6] Voyez le commentaire sur l'Exode, XXVIII. 4.—[7] Voyez le commentaire sur le même endroit.—[8] 2. *Reg.* 1. 10. נזר, *Diadema.*—[9] 2. *Reg.* XII. 30. *Diadema.* (Hebr. עטרה, *corona.*)



sur votre tête, et vous aurez vos souliers à vos pieds; et vous direz aux enfans d'Israël : Vous ferez comme j'ai fait; vous aurez vos couronnes sur vos têtes, et vos souliers à vos pieds[1]. Ces couronnes ou bandeaux ne diffèrent des diadèmes que par leur couleur, leur matière et leur prix. Saint Luc, dans les Actes[2], parle des suaires de saint Paul, que l'on mettoit sur les malades, et par le moyen desquels ils recouvroient la santé; ce que plusieurs savans interprètes[3] expliquent de certains bandeaux de laine ou de lin que cet apôtre portoit autour de sa tête.

Si quelquefois dans les voyages ils étoient incommodés de la chaleur, ou du froid, ou de la pluie, ils se couvroient la tête de leur manteau, et s'en formoient une manière de bonnet à leur guise. Ils se couvroient aussi la tête dans le deuil, et dans leurs prières, par respect; comme quand Moïse approcha du buisson ardent[4]. David, chassé de Jérusalem par Absalom[5], s'enfuit la tête enveloppée dans son manteau. Aman ayant été obligé de conduire Mardochée comme en triomphe par toute la ville de Suse[6], s'en retourne en sa maison la tête couverte, et outré de douleur. Jérémie[7] nous représente les laboureurs et le peuple accablés d'afflictions, et la tête couverte, dans les temps de famine et de stérilité : *Agricolæ operuerunt capita sua.*

Dans la joie, dans les mariages, et dans la débauche, on se couronnoit de fleurs[8]. Hors ces cas extraordinaires, les Hébreux alloient tête nue, à l'exception des prêtres, qui, comme nous l'avons remarqué, portoient des bonnets, parce qu'ils ne portoient point de cheveux. Saint Paul[9] dit que l'homme qui couvre sa tête, la déshonore. L'époux du Cantique[10] dit qu'il a la tête et les cheveux chargés de rosée, parce qu'il arrive à l'entrée de la nuit. Absalom ne se seroit pas pris à un arbre par les cheveux, s'il eût porté un bonnet ou un chapeau. Ce que nous venons de dire des Hébreux, ne leur étoit pas particulier. Plusieurs autres peuples d'Orient alloient de même la tête nue; et ceux qui portent aujourd'hui le turban, ne portent point de cheveux; au lieu que le commun des Israélites portoit de

[1] *Ezech.* XXIV. 17. *Corona tua circumligata sit tibi.* 23. *Coronas* (hebr. addit *vestras*) *habebitis in capitibus vestris.*—[2] *Act.* XIX. 12.—[3] *OEcumen. et Sanct. in Acta* XIX. *Histor. Scholast.*—[4] *Exod.* III. 6.—[5] 2. *Reg.* XV. 30. [6] *Esth.* VI. 12.—[7] *Jerem.* XIV. 4.—[8] *Sap.* II. 8. *Isai.* LXI. 10. 2. *Mach.* VI. 7.—[9] 1. *Cor.* XI. 4.—[10] *Cant.* V. 2.

longs cheveux, mais n'avoit aucune sorte de bonnet pour se couvrir la tête.

Il n'en étoit pas de même des femmes israélites. Elles portoient des ornemens de tête de plusieurs sortes. Saint Paul[1] dit que la femme qui paroît dans l'église, qui y prie, ou qui y parle la tête découverte, déshonore sa tête; c'est comme si elle se faisoit tondre. Jézabel ayant appris que Jéhu alloit entrer dans Jezrahel[2], se teignit les cheveux avec de l'antimoine, et orna sa tête. Elle mit apparemment sur ses cheveux la mitre, ou le bonnet, avec les colliers, et les autres ornemens du nez, des oreilles et du front, dont il est parlé souvent dans l'Ecriture; et elle se noircit les yeux avec de l'antimoine, pour les faire paroître plus larges et plus noirs. Judith voulant aller trouver Holoferne[3], se peigna, sépara ses cheveux, et les mit en tresses; puis elle mit sa mitre, ou son bonnet précieux, qui se lioit autour de la tête avec des rubans, ou des pendans ornés d'or, de broderie, ou de perles. Baruch[4] dit qu'un jour Jérusalem sera ornée du manteau de la justice, et de la couronne ou de la mitre de gloire. Ce manteau n'est autre chose que le voile avec lequel les femmes d'honneur paroissoient hors de la maison, et dont on a parlé plus haut.

Isaïe[5] fait un long dénombrement des parures des filles de son temps; des colliers, des bracelets des jambes, et de ceux des bras, des bagues, des anneaux, des pendans d'oreille, des aiguilles de tête, des mitres, des chaînes d'or, des perles qui pendoient sur le front, des miroirs, des linges fins, des rubans. Il est parlé en plus d'un endroit[6] des anneaux qu'elles se mettoient au nez, soit en perçant l'entre-deux des narines, ou une seule narine, ou le haut du nez, en l'endroit où l'on met les lunettes. La couleur des cheveux la plus estimée étoit la noire[7]; et on avoit grand soin de les parfumer avec des huiles pré-

[1] 1. *Cor.* XI. 5.—[2] 4. *Reg.* IX. 30.—[3] *Judith,* X. 3.—[4] *Baruc.* V. 2. *Circumdabit te Deus diploide justitiæ, et imponet mitram capiti honoris æterni.* (Gr. *Circumda diploide ejus quæ a Deo est justitiæ, et impone mitram capiti tuo ejus gloriæ quæ ab Æterno est.*)—[5] *Isai.* III. 18. *et seqq.*—[6] *Genes.* XXIV. 22. 47. *Inaures. ad ornandam faciem ejus.* (Hebr. alit. *inaurem* (נזם) *super nasum ejus.*) *Proverb.* XI. 22. *Circulus aureus* (hebr. alit. *inauris* (נזם) *aurea*) *in naribus suis. Isai.* III. 21. *Et gemmas in fronte pendentes* (hebr. alit. *et inaures* (נזמים) *narium*). *Ezech.* XVI. 12. *Et dedi inaurem super os tuum* (hebr. alit. *inaurem* (נזם) *super nasum tuum*), *et circulos auribus tuis.*—[7] *Cant.* 5. 11.

cieuses. Ce n'étoient pas seulement les femmes qui avoient cette délicatesse ; on oignoit aussi la tête et les cheveux des hommes ; et l'Evangile loue Marie, sœur de Marthe, qui répandit un parfum précieux sur la tête de Jésus-Christ [1]. Josèphe dit [2] que les jeunes gens qui accompagnoient Salomon, lorsqu'il paroissoit en public, se parfumoient les cheveux avec des huiles de senteur ; puis jetoient par-dessus de la poudre d'or qui les faisoit briller aux rayons du soleil d'un grand éclat.

Habits de deuil et de pénitence.

L'habit de deuil, parmi les Hébreux, étoit de couleur noire ou brune. Pour l'ordinaire, dans ces rencontres, on se revêtoit de sacs ou de cilices, c'est-à-dire d'habits grossiers, rudes, malpropres, d'une grosse laine, ou plutôt d'un poil de chameau ou de chèvre, que l'on ne portoit que dans le deuil, ou dans une extrême pauvreté. Le texte sacré marque pour l'ordinaire que ceux qui sont dans le deuil se ceignent de sacs, pour indiquer apparemment qu'ils portoient cet habit noir et grossier en forme de ceinture par-dessus la tunique. Ces marques de douleur étoient communes aux hommes et aux femmes, de même que la cérémonie de déchirer leurs habits dans le transport de la douleur.

On remarque aussi des habits de veuvage pour les veuves. Il en est parlé dans l'histoire de Thamar [3], de Judith [4], et de la veuve que Joab fit parler à David en faveur d'Absalom [5]. Ces sortes d'habits étoient les mêmes que ceux dont on se servoit dans le deuil. Judith portoit sur les reins un cilice, et jeûnoit tous les jours, excepté les jours de sabbat, les premiers jours du mois, et les autres fêtes de sa nation [6]. Voilà quels étoient l'habit et l'austérité des vraies veuves : *Quæ verè vidua est, et desolata* [7].

Nous pensons que dans le deuil les hommes ne portoient point de manteau, mais seulement une tunique ou une haire, un cilice d'une étoffe brune et grossière ; et par-dessus, une ceinture de corde, de sacs, ou de cuir. Tel étoit l'habit du prophète Elie [8], et celui de saint Jean-Baptiste [9], et de ceux qui contrefaisoient les prophètes : *Non*

[1] *Matt.* XXVI. 7. *Marc.* XIV. 3.—[2] *Antiq. l.* VIII. 2. Ψῆγμα δὲ χρυσίου καθ' ἡμέραν αὐτῶν ἐπέσηθον ταῖς κόμαις ὡς στίλβειν αὐτῶν τὰς κεφαλὰς τῆς αὐγῆς τοῦ χρυσίου πρὸς τὸν ἥλιον ἀντανακλωμένης.—[3] *Genes.* XXXVIII. 19. *Vide et Baruc.* V. 1.—[4] *Judith.* X. 2.—[5] 2. *Reg.* I. 8.—[6] *Judith,* VIII. 6.—[7] I. *Tim.* V. 5.—[8] 4. *Reg.* I. 8.—[9] *Matt.* III. 4.

operientur pallio saccino (hebr. *piloso*), *ut mentiantur*[1]. les Septante, le syriaque et l'arabe traduisent par : *Ils ne se revêtiront point de peaux velues, pour mentir.* Ces habits de peaux se remarquent aussi dans l'Ecriture, pour des habits de pénitence : *Circuierunt in melotis, in pellibus caprinis*[2].

Souliers ou sandales.

Les savans ne sont point d'accord si les Hébreux alloient chaussés, ou nu-pieds. Bochart[3] a prétendu que pour l'ordinaire ils alloient nu-pieds, et qu'il ne se chaussoient que quand ils alloient en voyage. Il appuie son sentiment sur ce que Moïse ordonne aux Hébreux de se chausser pour manger l'agneau pascal[4], comme gens qui alloient se mettre en voyage. Il cite ce passage de Juvénal qui dit que les Juifs observent leurs fêtes pieds nus :

> Observant ubi festa mero pede sabbata reges[5].

Il remarque aussi que la reine Bérénice, sœur d'Agrippa, parut en cet état devant le tribunal de Festus[6] pour intercéder en faveur des Juifs.

Mais Bynæus[7] soutient que les Hébreux alloient ordinairement chaussés, et qu'ils n'alloient nu-pieds que dans des circonstances extraordinaires ; par exemple, dans le deuil ou dans la pénitence. En effet, si l'on voit David sortir de Jérusalem déchaussé, et le visage couvert, durant la révolte d'Absalom[8], c'est dans un esprit de pénitence. Si les Juifs, au jour anniversaire de la destruction du temple de Jérusalem, et dans les funérailles, demeurent assis à terre et nu-pieds[9], c'est pour marquer leur douleur. Dieu défend à Ezéchiel[10] de se déchausser, et de faire le deuil de son épouse qui venoit de mourir ; parce qu'une des marques ordinaires de deuil dans ces occasions étoit d'aller pieds nus. Isaïe[11] reçoit ordre de Dieu d'aller nu-pieds, et de quitter ses habits, pour marquer d'une manière plus expresse la future captivité de l'Egypte, et de la terre de Chus ; il étoit donc ordinaire d'aller chaussé et vêtu. Lorsque Moïse vit le buisson ardent[12], et lorsque Josué vit l'ange qui lui apparut près de Jéricho[13],

[1] *Zach.* XIII. 4.—[2] *Hebr.* XI. 37.—[3] *Boch. Hierozoic. p.* I. *lib.* II. *cap.* 59.—[4] *Exod.* XII. 11.—[5] *Juvenal. sat.* 6.—[6] *Joseph. lib.* II. *c.* 15. *de Bello Jud.*—[7] *Bynœus, de calceis Hebræorum, lib.* I. *c.* I. *art.* 7.—[8] 2. *Reg.* XV. 30.—[9] *Buxtorf, Synagog. c.* 35. *Jonath. ad Levit.* XVI. 29. *Broun. de Veste sacerd. l.* I. *c.* 3.—[10] *Ezech.* XXIV. 17. 23.—[11] *Isai.* XX, 2.—[12] *Exod.* III. 5. —[13] *Josue*, V. 16.

ils étoient chaussés l'un et l'autre; puisque l'ange leur dit de quitter leurs souliers, parce que le lieu où ils étoient étoit saint. Les Israélites dans le désert ne manquèrent ni de souliers, ni d'habits[1], comme le Seigneur le leur fait remarquer. Moïse, dans les bénédictions qu'il donne aux tribus d'Israël, prédit à Aser que le fer et le cuivre seront sa chaussure[2]. Les Hébreux, pour dire que l'on passe un fleuve à sec, disent qu'on le passe tout chaussé[3]. Ezéchiel[4] racontant les bienfaits dont Dieu a comblé son peuple qu'il représente sous l'idée d'une épouse, n'oublie point de dire qu'il lui a donné des souliers précieux. Lorsque l'enfant prodigue retourne au logis de son père[5] on le revêt d'abord d'une robe neuve, on lui met un anneau au doigt, et on lui donne des souliers. Saint Pierre dormant dans la prison[6], avoit auprès de lui ses souliers. Dans la cérémonie du refus que faisoit un homme d'épouser la veuve de son frère mort sans enfans[7], cette veuve lui ôtoit son soulier devant toute l'assemblée. C'étoit une manière de proverbe de dire : *Je ne suis pas digne de porter*, ou *de délier ses souliers*[8] ; pour marquer qu'on s'estimoit infiniment au-dessous d'une personne. C'en étoit une autre de dire qu'on n'a pas reçu *un soulier*, pour marquer une chose de vil prix[9]; et Amos[10], pour exagérer la cruauté de ceux de Damas et de Samarie, dit qu'ils ont vendu les pauvres *pour des souliers;* c'est-à-dire qu'ils les ont vendus à vil prix, ou qu'ils les ont livrés à l'esclavage pour une somme de rien.

Tout cela montre assez, ce semble, le fréquent usage des souliers parmi les anciens Hébreux. Nous savons que quelques anciens[11] et plusieurs modernes[12] ont cru que notre Sauveur avoit toujours marché nu-pieds, sans se servir jamais de chaussures; et il faut convenir que dans l'Evangile on ne lit pas qu'il en ait eu, à moins qu'on ne prenne comme une preuve du contraire ce que dit saint Jean-Baptiste : *Je ne suis pas digne de porter ses souliers*,

[1] *Deut.* XXIX. 5.—[2] *Deut.* XXXIII. 25.—[3] *Isai.* XI. 15.—[4] *Ezech.* XVI. 10. —[5] *Luc.* XV. 22.—[6] *Act.* XII. 8.—[7] *Deut.* XXV. 9.—[8] *Matt.* III. 11. *Marc.* I. 7. *Luc.* III. 16. *Joan.* I. 27.—[9] *Eccli.* XLVI. 22.—[10] *Amos,* II. 6. *et* VIII. 6. —[11] *Hieronym. ad Eustoch. de custodienda virginitate. col.* 35. *Discipuli sine calceamentorum onere, et vinculis pellium ad prædicationem novi Evangelii destinantur, et milites vestimentis Jesu sorte divisis, caligas non habebant quas tollerent. Nec enim poterat habere Dominus, quod prohibuerat servis, etc.*—[12] *Ita Dionys. Carthus. Bonavent. Lyran. Tostat.*

ou *de les délier*[1]. Mais saint Jean Chrysostôme[2], saint Augustin[3], Paul de Burgos, Thomas Cajetan, Tolet, Barradius, Baudouin[4] et Bynæus[5] soutiennent que Jésus-Christ étoit chaussé. Il n'y a nulle apparence que dans une chose aussi indifférente que celle-là, le Sauveur se soit éloigné de la coutume de sa nation et de son pays. Et saint Marc[6] dit expressément qu'il permit à ses apôtres de porter une paire de sandales en voyage; il leur défendit seulement d'en porter deux ou plusieurs paires, comme il paroît par le texte de saint Matthieu[7].

Nous ne voudrions pas toutefois assurer que dans la maison les Hébreux aient toujours été chaussés. On sait que dans les pays chauds, comme dans l'Egypte et dans la Judée, on est communément nu-pieds dans le logis. Il est certain que dans le temple les prêtres étoient toujours déchaussés[8]. Les esclaves et les captifs alloient ainsi, même hors de la maison et à la campagne[9]. Saint Pierre dans la prison étoit nu-pieds[10]. L'épouse du Cantique s'excuse de se lever, parce qu'elle a lavé ses pieds[11]. Nous ne parlons pas de la coutume de se mettre à table déchaussé ; Jésus-Christ et ses apôtres y étoient de cette sorte[12]; parce que, de leur temps, on s'y couchoit sur des lits de table. Mais la très ancienne coutume de laver les pieds à ceux qui venoient de la campagne[13], prouve qu'étant arrivés dans la maison, ils quittoient leurs souliers ou leurs sandales. L'usage d'aller nu-pieds dans la maison et même dans la ville, s'est pratiqué long-temps à Lacédémone, à Athènes, à Rome, dans presque tout l'Orient. Et quelques anciens pères, comme saint Clément d'Alexandrie[14] et Tertullien[15], ont fort approuvé cette coutume. Il paroît par Lucien[16], que plusieurs des anciens chrétiens la pratiquoient.

Les souliers des anciens Hébreux étoient de cuir, si l'on en croit Bynæus[17]. Il tâche de le prouver par les pièces

[1] *Matt.* III. 11. *etc.*—[2] *Chrysost. ad popul. Antioch. homil.* 6.—[3] *Aug. serm. olim.* 42. *de SS. c.* 6. *nunc serm.* 101. *in nov. edit. p.* 532.—[4] *Balduin. de Calceo antiq. c.* 26.—[5] *Bynæus, de Calceo Hebr. l.* 1. *c.* 1. *n.* 9. 10 —[6] *Marc.* VI. 9.—[7] *Matt.* X. 10.—[8] *Exod.* XXX. 19. *Rabb. Greg. Nyss. in Cant. Theodoret. in Exod.* III. 4. 7. *alii passim.*—[9] 2. *Par.* XXVIII. 15. *Isai.* XX. 4.—[10] *Act.* XII. 8.—[11] *Cant.* V. 3.—[12] *Luc.* VII. 38. *Joan.* XII. 5. —[13] *Genes.* XVIII. 4. XIX. 2, XXIV. 32. XLIII. 24. *Judic.* XIX. 21. 2. *Reg.* XI. 8. *etc.*—[14] *Clem. Alex. Pedag. lib.* II. *c.* 11.—[15] *Tertul. de Pallio.*—[16] *Lucian. in Philop.*—[17] *Bynæus de Calc. Hebr. lib.* I. *c.* 2.

des souliers des Gabaonites [1], qu'il prétend avoir été de cuir; il le prouve encore par le fréquent usage des peaux parmi les anciens; et enfin par le bas prix des souliers [2], qui étoit même passé en proverbe parmi eux, comme on l'a remarqué plus haut. Ses preuves ne sont pas sans réplique. Le texte où il est parlé des souliers des Gabaonites, n'est nullement exprès pour le cuir, mais seulement pour des pièces ou même pour des taches [3]. Les passages d'Amos, que Bynæus cite pour prouver le vil prix des souliers, sont employés par Geier [4], pour prouver que les souliers n'étoient pas d'un prix si vil; et aujourd'hui que l'on porte des souliers de cuir parmi nous, on ne les regarde pas comme une chose de nul prix. On dira, *cela est aussi méprisable que de vieux souliers*, mais non pas *que des souliers* simplement. Il est certain que l'Ecriture ne marque en aucun endroit d'une manière expresse la matière des souliers des hommes. En Egypte, on les faisoit avec le jonc nommé *papyrus;* en Espagne, on les faisoit de genêt. Hérodien [5] dit que ceux qui se mêloient de prophétiser dans la Syrie et la Phénicie, portoient des souliers de lin.

Ainsi nous ne ferions point difficulté de reconnoître que les Hébreux se sont servis de lin, de jonc, de cuir, de bois ou d'autres matières, suivant leurs commodités, pour des souliers ou des sandales; car nous croyons que les sandales y étoient fort communes, par la raison qu'il est souvent fait mention dans le texte, *de courroies de dessus le pied,* de rubans qui fermoient et qui lioient le pied. Les gens de guerre portoient des chaussures armées de fer ou d'airain, comme on le voit par ce que dit Moïse de ceux de la tribu d'Aser : *Que le fer et l'airain seroient leur chaussure* [6]. Goliath avoit des brodequins d'airain qui lui couvroient le pied et le devant de la jambe [7]. Les Grecs au siége de Troie portoient des bottes d'airain [8]. Hésiode [9], parmi les armes d'Hercule, lui donne des bottes de cuivre ou de laiton.

[1] *Josue,* IX. *ut habetur infra.*—[2] *Amos,* II. 6. VIII. 6. *Eccli.* XLVI, 22.—[3] *Josue,* IX. 5. *Calceamentaque perantiqua quæ ad indicium vetustatis pittaciis consuta erant.* (Hebr. *Calceamentaque vetusta et resarta :* aliter, *et maculosa*).—[4] *Geier. de Luctu Hebr. pag.* 293.—[5] *Herodian. l.* V. *c.* 13. Ὑποδήμασι τε λίνου πεποιημένοις ἐχρῶντο, ὥσπερ οἱ κατ'ἐκεῖνα τὰ χωρία προφητεύοντες.—[6] *Deut.* XXXIII. 25.—[7] I. *Reg.* XVII. 6. *Et ocreas æreas habebat in cruribus.* (Hebr. *Et frontale æreum super pedibus ejus.*)—[8] *Homer. passim.* Χαλκοκνημίδας Ἀχαίους.—[9] *Hesiod. Hercul. Scutum,* ✝ 122. Κνημῖδας ὀρειχάλκοιο φαεινοῦ.

Les souliers des femmes généralement étoient plus riches et plus propres que ceux des hommes. Ezéchiel, dans le récit allégorique qu'il fait des présens que le Seigneur a faits à Jérusalem, comme un époux à son épouse, dit entre autres choses, qu'il lui a donné des souliers de couleur de pourpre ; ou, selon d'autres interprètes, de peaux de tessons[1]. Mais nous croyons qu'il faut l'entendre des souliers de couleur de pourpre, soit qu'ils aient été de cuir, de laine ou de coton, ou même de lin. Ces sortes de souliers ont été fort en usage autrefois ; et les empereurs portoient des brodequins de pourpre, comme une marque de leur dignité. Les rabbins[2] disent que les riches d'Israël paroissoient dans le temple, aux grandes solennités, avec des souliers de couleur de cramoisi. Et Virgile décrit Vénus sous la figure d'une fille phénicienne, avec des brodequins de pourpre :

Purpureoque alte suras vincire cothurno[3].

Les sandales de l'épouse qui sont louées dans le Cantique[4], étoient vraisemblablement de cette couleur : *Que vos pieds sont beaux dans votre chaussure, fille de prince !* Ce n'étoit point une chaussure entièrement fermée comme nos souliers ; les pieds n'auroient pu paroître au travers. C'étoient de ces brodequins à la phénicienne, qui laissoient voir le pied et une partie de la jambe dont la blancheur étoit relevée par l'éclat de la pourpre. Judith avoit aussi apparemment de semblables sandales, lorsqu'elle parut devant Holoferne[5] ; l'Ecriture dit que ses sandales ravirent les yeux de ce général. Plutarque[6] a avancé que le grand-prêtre des Juifs paroissoit dans le temple, aux jours solennels, avec de magnifiques brodequins ; mais il est démenti par l'Ecriture qui ne parle jamais de chaussures dans le détail des habits des prêtres, et par les rabbins, et par les pères, qui enseignent que les prêtres de l'ancienne loi servoient toujours nu-pieds dans le temple du Seigneur.

Jambes nues. On croit que les Hébreux ne se servoient pas de bas. La principale raison qu'on en ait, c'est la pratique constante

[1] *Ezech.* XVI. 10. *Calceavi te ianthino.* (Hebr. תחש, *juxta quosdam, pelle taxeo.*)—[2] *Chald. Paraphrast. in Cant.* VII. 1.—[3] *Virgil. Æneid.* I.—[4] *Cant.* VII. 1. *Quam pulchri sunt gressus tui* (hebr. alit. *pedes tui*) *in calceamentis!* —[5] *Judith,* X, 3. XVI. 11.—[6] *Plutarch. lib.* IV.

où ils étoient de laver les pieds aux hôtes : parce que, quoiqu'ils portassent des sandales qui leur garantissoient les pieds contre les pierres, et contre ce qui auroit pu les blesser, cela ne les mettoit pas à couvert de la poussière qui s'attachoit aux pieds et aux jambes en marchant. De plus on remarque qu'aussitôt qu'ils avoient quitté leurs chaussures ou leurs sandales, ils étoient entièrement nu-pieds. C'est ainsi qu'ils se mettoient à table dans les derniers temps, qu'ils entroient dans le temple[1], et qu'ils demeuroient pendant le temps du deuil. C'étoit l'usage général des autres peuples d'Orient, d'aller les jambes nues, et de chausser leurs souliers ou leurs sandales à nu et sans bas. Pour les femmes, elles alloient de même que les hommes. Toutes les raisons qu'on vient de proposer ont aussi lieu à leur égard; et il y en a une qui les regarde en particulier, et qui est encore plus sensible; c'est qu'elles portoient aux jambes des carcans ou des anneaux précieux, comme on le voit par Isaïe[2] ; et l'on a déjà remarqué dans le Cantique[3] que les pieds de l'épouse se voyoient à nu au travers des courroies et de ses sandales.

[1] *Misna in Massechet. Berach. cap.* 9. *Mai mon. in Halac Beth Habbechira, cap.* 7.— [2] *Isai.* III. 16. *Et composito gradu incedebant.* Hebr. alit. *Et pedibus suis periscelidibus ornatæ gradiuntur.*—[3] *Cant.* VII. 1.

DISSERTATION

SUR

LE MANGER DES HÉBREUX.

Combien il est utile de connoître les coutumes des Juifs, et spécialement celles qui concernent le manger. Division de cette Dissertation.

Les coutumes et les cérémonies des Juifs sont si éloignées des nôtres, qu'il est impossible, sans une étude particulière, de les bien connoître ; et si on ne les connoît point exactement, comment entrer dans l'intelligence des saintes Ecritures qui y font si souvent allusion, et qui nous en parlent si fréquemment? Ce qui regarde la manière de manger, et ce qui concerne les repas et la nourriture des Hébreux, est d'autant plus important, qu'il en est parlé plus souvent et plus obscurément dans les livres saints ; et que la chose a été moins uniforme que le reste de leurs pratiques. Leurs coutumes à cet égard ont suivi les révolutions de leur fortune. Abraham, originaire de Chaldée, a communiqué à ses enfans les manières de ce pays. Ses descendans ayant demeuré long-temps parmi les Chananéens ou Phéniciens, ont aussi imité ces peuples en beaucoup de choses. Dans l'Egypte, ils ont pris plusieurs usages des Egyptiens. Moïse par les ordonnances de sa loi, et surtout par la distinction des viandes qu'il établit, ou qu'il fixa, y apporta un changement considérable. Depuis ce temps les Juifs ont encore assez varié, suivant les pays où ils se sont rencontrés. Ceux qui furent transportés à Babylone et en Assyrie, et ceux qui se retirèrent en Egypte, et dans toutes les parties du monde, imitèrent en quelque chose les usages des lieux où ils se trouvèrent; mais de telle sorte toutefois qu'on les distingue aisément partout, par certaines pratiques générales, uniformes, et immuables.

Notre dessein dans cette Dissertation, est de considérer les usages des Juifs dans leurs différens états, et d'examiner tout ce qui a rapport à leur manière de manger à table; nous tâcherons de rapporter leurs pratiques nouvelles, aussi bien que les anciennes, afin que l'on puisse faire la

comparaison des unes avec les autres, et remarquer leur conformité ou leur différence.

PREMIÈRE PARTIE.

Pratiques anciennes des Hébreux concernant le manger.

Description des repas des anciens Hébreux.

Les repas des anciens Hébreux, dont l'Ecriture nous a laissé la description, ne nous donnent pas une haute idée de leur délicatesse, et de la finesse de leur goût en matière de viande. Abraham donnant à manger à trois anges[1] qu'il avoit reçus comme trois hôtes, leur sert des pains cuits sous la cendre, un veau gras cuit à la hâte, du lait et du beurre, le tout avec profusion; il y avoit trois mesures de farine; et ces trois mesures appelées *séah* contenoient ensemble près de trente pintes; il y avoit un veau entier pour trois personnes, car Abraham ne paroît pas avoir mangé avec ses hôtes; il étoit debout auprès d'eux, et les servoit. Lorsque Joseph donna à manger à ses frères en Egypte[2], il fit servir à Benjamin une portion de viande cinq fois plus grande qu'à ses autres frères; et Samuël mit devant Saül[3], qui cherchoit les ânesses de son père, un quartier de veau tout entier. Telle étoit leur manière d'honorer leurs hôtes. Cela paroît aussi dans Homère. On sert devant le plus qualifié de la compagnie un morceau d'une grosseur et d'une grandeur distinguée, pour lui faire honneur. Eumée sert à Ulysse, qu'il ne connoissoit point encore, et qu'il avoit reçu comme hôte, un dos d'un grand porc de cinq ans, qu'il fit tuer et cuire exprès pour le bien régaler[4]. On leur servoit à boire à proportion, à chacun selon sa dignité. Les personnes d'un rang considérable avoient toujours leur coupe pleine, pendant qu'on ne donnoit à boire aux autres qu'avec mesure[5].

Manière de servir les viandes.

Le maître du repas partageoit la viande aux conviés; et on croit qu'anciennement ils avoient chacun leur table à part, sur laquelle ils mangeoient, et plaçoient leur viande. Cela est insinué dans ce qui est dit du repas que Joseph fit à ses frères en Egypte[6]. Il les fit asseoir séparément; et

[1] *Genes.* XVIII. 6. 7.—[2] *Genes.* XLIII. 34.—[3] I. *Reg.* IX. 24. *Levavit autem cocus armum*, hebr. addit *et quod erat super eum.*—[4] *Homer. Odyss.* XIV.—[5] *Homer. Iliad.* IV.—[6] *Genes.* XLIII. 32. *et seqq.*

lui-même, et les Egyptiens qui mangeoient avec lui, étoient à des tables séparées. Les Egyptiens étoient séparés de Joseph et de ses frères par un principe de superstition, parce que les Egyptiens ne mangeoient point avec les Hébreux. Joseph se fit servir séparément, peut-être à cause de sa dignité ; et ses frères étoient séparés et des Egyptiens, et de Joseph, et placés chacun selon son âge, Joseph leur ayant ainsi distribué leurs places, ce qui les remplit d'étonnement, ne sachant pas comment il pouvoit si bien les connoître. Alors on servit devant Joseph tout ce qui devoit être distribué aux conviés, et il eut soin d'envoyer à chacun sa part. Elcana, père de Samuël[1], distribua de même des parts à ses deux épouses. Dans Homère, chacun des conviés a sa table à part, et le maître de la fête distribue la viande à ceux qu'il a invités. On servoit sur la table du roi de Perse tout ce qui devoit être mangé dans son palais. C'est ce qui est attesté dans Athénée[2]. Ctésias et Dion, cités dans cet auteur, disent qu'il donne chaque jour à manger à quinze mille hommes. Darvieux[3] raconte qu'aussitôt que l'émir et ceux de sa compagnie ont dîné, la place est occupée par ceux qui étoient debout autour de la table ; ainsi ils s'y mettent tour à tour, et la table reste jusqu'à ce que chacun ait mangé, même les derniers domestiques, lesquels plient la table, ou le cuir sur lequel on mange, et l'emportent à la cuisine. On sert tout à la fois ce que l'on doit manger. Cela se pratique encore aujourd'hui dans quelques endroits de l'Orient[4]. La grande quantité de farine et de viande qui se consommoit tous les jours à la cour de Salomon[5], donne lieu de croire que la même chose y étoit en usage. David donnoit à manger à Miphiboseth de ce qui étoit servi sur sa table. Miphiboseth avoit bouche en cour[6]. Le texte porte à la lettre, *qu'il mangeoit sur la table du roi*. Le même David recommande à Salomon[7] de faire la même grace aux fils de Berzellaï. Jézabel nourrissoit des mets de sa table quatre cents faux prophètes de la déesse des bois, ou *Ascherah*[8].

Les femmes mangeoient à part.

Régulièrement dans les repas d'invitation, les femmes ne mangeoient pas avec les hommes. Sara ne parut pas dans le repas qu'Abraham donna aux trois anges. Rébecca

[1] 1. *Reg.* I. 4. 5.—[2] *Athen. l.* IV. *c.* 10.—[3] Darvieux, Coutumes des Arabes, *c.* 15. *p.* 247.—[4] Chardin, Voyage de la Colchide.—[5] 3. *Reg.* IV. 22. 23.—[6] 2. *Reg.* IX. 7. 10. 11.—[7] 3. *Reg.* II. 7.—[8] 3. *Reg.* XVIII. 19. *Prophetasque lucorum.* (Hebr. *Aserah. quadringentos,* etc.)

n'étoit pas à celui qu'on fit à Eliézer. Il n'y avoit point de femmes dans le repas que Joseph donna à ses frères, ni dans celui que Samuël donna à Saül et aux anciens d'Israël, ni dans ceux de Saül, où David se trouvoit, ni enfin dans tous ceux où Jésus-Christ a été. Les femmes n'y paroissent que pour servir. Dans le festin d'Assuérus, les hommes seuls mangent avec le roi. La reine Vasthi mange à part avec les femmes, et elle refuse de venir lorsque le roi l'invite; elle ne veut pas paroître devant des hommes étrangers. Toutefois, dans les repas de famille, les femmes mangeoient avec leurs maris, comme Anne, mère de Samuël, avec Elcana; Assuérus avec Esther; l'épouse du Cantique avec l'époux.

Qualité des viandes que les Hébreux mangeoient.

Quant à la qualité des viandes, nous voyons que le chevreau étoit un de leurs mets les plus délicieux. Rébecca en prépare à Isaac, pour le disposer à donner sa bénédiction à Jacob[2]. Moïse ordonne pour le repas de la pâque un agneau ou un chevreau[2]. Gédéon offre un chevreau bouilli à l'ange qui lui apparut[3], et qu'il prit d'abord pour un homme envoyé de Dieu. Manué offre aussi un chevreau à l'ange qui vint lui annoncer la naissance future de son fils Samson[4]. Samson porte un chevreau à sa jeune épouse lorsqu'il veut se réconcilier avec elle[5]. Le frère de l'Enfant prodigue se plaint à son père de ce qu'il ne lui a jamais donné un chevreau pour régaler ses amis[6]. On sait qu'ils ne mangeoient que de trois sortes d'animaux domestiques: savoir, ce qui naît de la vache, de la brebis et de la chèvre. Il y avoit un grand nombre d'animaux, tant sauvages que domestiques, dont ils n'usoient point, peut-être dès avant la loi, comme on le voit par l'ordre que Dieu donne à Noé de mettre dans l'arche un certain nombre de toutes les espèces d'animaux qu'il distingue en aninaux purs et animaux impurs[7]. L'Ecriture nous dit qu'il falloit chaque jour pour la table de Salomon[8] trente mesures de fleur de farine, et le double de farine ordinaire; cette mesure appelée *corus*, contenoit près de trois cents pintes. Outre cela on fournissoit dix bœufs engraissés, et vingt bœufs de pâturage, cent moutons, sans compter la venaison de cerfs, de chevreuils, de daims[9],

[1] *Genes.* XXVII. 9.—[2] *Exod.* XII. 5.—[3] *Judic.* VI. 19.—[4] *Judic.* XIII. 15.—[5] *Judic.* XV. 1.—[6] *Luc.* XV. 29.—[7] *Genes.* VII. 2.—[8] 3. *Reg.* IV. 22. 23.—[9] *Ibid.* 23. *Bubalorum.* Le mot hébreu יחמור signifie, selon Bochart, une espèce de daim.

et la volaille. David distribua à chaque Israélite, dans la cérémonie de la translation de l'arche[1], un morceau de bœuf rôti. On sait qu'on n'usoit jamais de sang; et on verra ci-après les soins que l'on prenoit pour empêcher qu'il n'en restât dans la viande qu'on vouloit manger. La graisse des animaux qu'on offrait en sacrifice[2] étoit aussi réservée au Seigneur; mais hors ce cas on pouvoit en user librement. Il est à présumer que le Seigneur s'étoit réservé tout ce qui passoit pour meilleur et plus délicat dans les animaux; ainsi il faut croire que la graisse étoit fort estimée; et lorsqu'on veut relever un festin délicieux, on l'appelle *convivium pinguium*[3], un repas d'animaux gras. *Celui qui aime le vin et les viandes grasses, ne s'enrichira point*, dit Salomon[4]. Dans les sacrifices, Dieu se réserve la queue des moutons, qui étoit toute de graisse, et les reins avec la graisse qui les couvre[5]. Il se plaint quelquefois par ses prophètes, qu'on lui offroit des victimes foibles ou languissantes[6].

Pain des anciens Hébreux.

Chez les Hébreux le pain se cuisoit ordinairement chaque jour; c'étoient des espèces de gâteaux ou de galettes sèches, minces et cassantes. Leurs gâteaux étoient de trois sortes; les uns pétris avec de l'huile, les autres frits dans l'huile, et les autres simplement frottés d'huile. L'usage des pains sans levain, et cuits sous la cendre, étoit commun; et on faisoit grand cas de cette sorte de gâteaux. Ils avoient aussi de la farine frite avec de l'huile, ou simplement arrosée d'huile. On offroit de toutes ces espèces de pains au temple du Seigneur; ce qui prouve que c'est tout ce qu'ils avoient de plus exquis. Ils usoient aussi de gruau, de pois chiches, de lentilles, et de toutes sortes de légumes, surtout en voyageant, et à la campagne. Berzellaï vint offrir à David, dans sa fuite devant Absalom, de la farine, du froment, de l'orge et du grain rôti au feu; des fèves, des lentilles, des pois ou autres légumes frits; du miel, du beurre, des brebis, et des veaux gras[7]. Siba, dans la même fuite, lui offrit deux cents pains, cent paquets de raisins secs, et cent paniers de raisins frais, et une outre pleine de vin[8]. Abigaïl fit présent au même prince, pendant qu'il étoit poursuivi par Saül[9], de deux cents pains, de deux outres pleines

[1] 2. *Reg.* VI. 19.—[2] *Levit.* III. 16. Voyez le commentaire sur cet endroit. —[3] *Isai.* XXV. 6.—[4] *Prov.* XXI. 17.—[5] *Levit.* III. 9. 10.—[6] *Malac.* I. 13. 14.—[7] 2. *Reg.* XVII. 28. 29.—[8] 2. *Reg.* XVI. 1.—[9] 1. *Reg.* XXV. 18.

de vin, de cinq moutons tout cuits, de cinq mesures (ou *séah*, qui contenoit environ dix pintes) de farine d'orge, de cent paquets de raisins secs, et de deux cents cabas de figues sèches. Les hommes que Saül rencontra, qui alloient adorer Dieu à Bethel [1], portoient trois chevreaux, trois pains, et une outre pleine de vin. Jéroboam, roi d'Israël, envoya la reine son épouse, déguisée, au prophète Ahias, pour le consulter sur la maladie de son fils; la reine portoit à l'homme de Dieu, suivant l'usage du pays, un présent qui consistoit en dix pains, des gâteaux, du raisin, un vase plein de miel [2]. Voilà quelle étoit la somptuosité et la délicatesse de ce temps-là.

Il n'y avoit point de boulangers parmi les Hébreux, comme il n'y en a point encore en plusieurs provinces d'Orient [3]. Les femmes et les filles faisoient le pain. Sara ou ses servantes pétrirent le pain qui fut servi aux trois anges [4]. Samuël avertit les Israélites que le roi qu'ils veulent avoir pourra prendre leurs filles pour lui faire son pain [5]. En Egypte il y avoit des boulangers; l'Ecriture parle du chef des boulangers de Pharaon [6].

Assaisonnement des viandes. Usage du vin.

On ne remarque point l'usage des épiceries dans l'Ecriture; l'assaisonnement étoit le sel, le miel, et l'huile, la crème, ou le beurre. L'épouse du Cantique, dans son festin, ne parle que de fruits, de miel, de lait et de vin [7]. Le miel entroit dans presque toutes les sauces; et on dit qu'encore aujourd'hui on s'en sert beaucoup dans la Palestine, parce qu'il y est fort commun. La Sagesse, dans la disposition de son banquet [8], parle des victimes, ou des animaux qu'elle a immolés, et du vin qu'elle a mêlé. Jésus-Christ, dans l'Evangile [9], parle de taureaux et de volaille tués et préparés. L'usage du vin n'étoit pas commun, comme il ne l'est point encore aujourd'hui dans l'Orient. La chaleur du climat ne permet pas que l'on en use fréquemment; et le boire pur, ce seroit s'exposer à se rendre malade. On le mêloit toujours de beaucoup d'eau; et on n'en buvoit que peu, et seulement en certains festins de cérémonie, et à la fin du repas; c'est ce qu'on appeloit *le festin du vin* [10]. Ils usoient quelquefois de vin mêlé de par-

[1] I. *Reg*. X. 3.—[2] 3. *Reg*. XIV. 3. *Decem panes et crustulam* (hebr. *et crustulas*, Sept. *et collyridas filiis ejus, et uvam*), *et vas mellis*.—[3] *Busbeq. ep*. I. *p*. 4.—[4] *Gen*. XVIII. 6.—[5] I. *Reg*. VIII. 15.—[6] *Gen*. XL. 2.—[7] *Cant*. V. 1.—[8] *Prov*. IX. 2. 5.—[9] *Math*. XXII. 4.—[10] *Esther*. V. 6. *Postquam vinum biberat abundanter*. (Hebr. *in convivio vini*.)

fums, ou de drogues odorantes[1]. Le vin de palmier étoit aussi fort commun; il est nommé שכר *schehhar* dans l'Ecriture[2]; et en le trouve assez souvent joint au vin de la vigne. Les vins du Liban[3] et de Chelbon[4] étoient en réputation, aussi bien que les vins de Sorec[5].

Ils mangeoient de la viande rôtie et bouillie. L'exemple de Rébecca qui prépare à Isaac des chevreaux, comme elle savoit qu'il les aimoit, montre qu'ils avoient quelques ragoûts. Gédéon prenant l'ange du Seigneur pour un homme envoyé de Dieu, lui prépare un chevreau bouilli, et lui présente la viande dans une corbeille, et le bouillon dans un pot[6]. Les enfans du grand-prêtre Héli, entre autres abus qu'ils commettoient dans le tabernacle du Seigneur, envoyoient leurs serviteurs tirer eux-mêmes de la viande du pot où l'on faisoit cuire la victime[7]. L'agneau ou le chevreau de la pâque se rôtissoit devant le feu.

Réjouissances dans les festins.

Leurs festins étoient accompagnés de musique, de réjouissances, de chansons, de parfums. La femme déréglée dont Salomon nous fait la peinture[8], dit au jeune homme qu'elle veut séduire, qu'elle a répandu sur son lit les plus précieuses odeurs, la myrrhe, l'aloès, le cinnamome; qu'elle a offert des hosties pacifiques; qu'elle lui a préparé grande chère. La femme pécheresse, dans l'Evangile[9], répandit de l'huile de parfums sur les pieds de Jésus-Christ, et les essuya avec ses cheveux. Marie, sœur de Lazare, lui rendit le même honneur[10]. Amos reproche aux ivrognes d'Ephraïm[11], de se divertir dans leurs repas au son des instrumens, comme s'ils imitoient David en jouant de ses instrumens. Le psalmiste se plaint que les buveurs l'ont pris pour sujet de leurs chansons[12].

Heure du repas.

L'heure la plus ordinaire du repas étoit midi. C'est à cette heure que Joseph fit servir à manger à ses frères[13].

[1] *Cant.* VIII. 2.—[2] *Levit.* X. 9. *Vinum et omne quod inebriare potest* (hebr. שכר *et schehhar*) *non bibetis, etc. Num.* VI. 3. *A vino, et omni quod inebriare potest* (hebr. *et schehhar*), *abstinebunt. Acetum ex vino, et ex qualibet alia potione* (hebr. *et ex schehhar*), *et quidquid de uva exprimitur, non bibent. Deut.* XIV. 26. *Vinum quoque et siceram* (hebr. *et schehhar*). *Et alibi.*—[3] *Osee,* XIV. 8.—[4] *Ezech.* XXVII. 18. *in vino pingui.* (Hebr. *in vino Chelbon.*)—[5] *Genes.* XLIX. 11. *Et ad vitem.* (Hebr. *ad Sorec.*) *Isai.* V. 2. *Et plantavit eam electam.* (Hebr. *Sorec.*) *Jer.* II. 21. *Plantavi te vineam electam.* (Hebr. *Plantavi te Sorec.*)—[6] *Judic.* VI. 19.—[7] I. *Reg.* II. 14.—[8] *Prov.* VII. 14. *Victimas pro salute vovi.* (Hebr. *Victimæ pacificæ apud me.*)—[9] *Luc.* VII. 37. 38.—[10] *Matt.* XXVI. 7. *Marc.* XIV. 3. *Joan.* XII. 3.—[11] *Amos,* VI. 5.—[12] *Psalm.* LXVIII. 13.—[13] *Gen.* XLIII. 25.

Salomon déclare malheureux un pays dont le roi est enfant[1], et dont les princes mangent le matin. Et Isaïe dit : *Malheur à ceux qui s'empressent de boire du schehhar dès le matin*[2] ! Enfin saint Pierre accusé d'être pris de vin, s'en justifie, en disant qu'il n'est que la troisième heure du jour; c'est-à-dire, selon notre manière de compter, neuf heures du matin[3]. Le même apôtre étant sur la terrasse de Simon le corroyeur, voulut descendre pour aller dîner à l'heure de midi[4]. Les anges vinrent se présenter près de la tente d'Abraham vers la même heure; et le patriarche leur dit, en les invitant, que ce ne pouvoit être que pour se rafraîchir qu'ils étoient venus vers lui qui étoit leur serviteur[5]. Dans l'Evangile[6], il est parlé distinctement du dîner et du souper, ce qui fait juger que régulièrement on faisoit deux repas par jour. Mais le repas du matin étoit plutôt un déjeuner qu'un repas en règle. Encore aujourd'hui parmi les Turcs[7] on ne sert de la viande et du pilau que sur les cinq heures du soir. Le matin, les grands ne mangent que des herbages, des légumes, des fruits et des confitures. Le menu peuple se contente de laitage, de melons et de concombres dans la saison. Les jours de jeûne les Juifs ne mangeoient qu'une fois et seulement au soir. Les rabbins enseignent[8] que les jours de sabbat et de grande fête, il n'étoit pas permis de manger avant midi, et avant que les cérémonies de la fête fussent achevées dans le temple. Et quelques commentateurs prétendent que c'est à cela que saint Pierre faisoit allusion, lorsqu'il répondit aux Juifs, qui l'accusoient d'être pris de vin, qu'il n'étoit pas encore l'heure de sexte, et que ce jour-là qui étoit fête, l'office du temple n'étoit pas encore achevé. Il y en a aussi qui veulent que quand les pharisiens firent une querelle aux disciples du Sauveur, de ce qu'ils arrachoient des épis, et les frottoient dans leurs mains, ils avoient en vue la même coutume, de ne manger les jours de sabbat qu'après l'office, et non pas précisément de leur reprocher qu'ils violoient le repos du sabbat. Mais on ne voit dans l'Ecriture aucune trace de cette obligation prétendue, à jeûner ces jours-là jusqu'à midi.

Forme des tables.

On ne remarque rien de précis chez les Hébreux sur la

[1] *Eccle.* x. 16.—[2] *Isai.* v. 11.—[3] *Act.* II. 15.—[4] *Act.* x. 9. 10.—[5] *Genes.* XVIII. 1. 2. *et seqq.*—[6] *Luc.* XI. 37. XIV. 12. *Vide Menoc. de Rep. Hebr. l.* VI. *c.* 3.—[7] Tavernier, Relation du Sérail, *c.* 3.—[8] *Vide Hammond. ad Matth.* XII. 8.

matière ni sur la forme de leurs tables. Le Seigneur ordonne que la table des pains de proposition, qui devait être placée dans le tabernacle, soit de bois de sétin, et couverte de lames d'or [1]. Les tables des particuliers étoient élevées de terre comme les nôtres. Les rois vaincus par Adonibézec, ramassoient sous sa table les restes de ce qu'on lui servoit [2] La Chananéenne dit à Jésus-Christ que les chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres [3]. Lazare auroit bien voulu pouvoir se rassasier des miettes qui tomboient de la table du riche [4]. Les prêtres de Bel à Babylone avoient pratiqué sous la table, ou sous l'autel du temple de cette divinité, une issue souterraine [5]. Il ne paroît pas que les Hébreux se servissent de nappes et de serviettes. Chez les Grecs et chez les Romains, les nappes étoient aussi inconnues; on servoit les viandes, ou dans des plats, ou sur la table nue. Dans Homère on se sert d'éponges pour essuyer les tables. Ainsi les Hébreux mangeoient fort différemment des Arabes, des Turcs et des peuples qui habitent aujourd'hui la Palestine et les pays voisins; ces peuples s'asseyent sur un tapis pour prendre leurs repas, et mettent leur viande sur un cuir étendu par terre.

Place d'honneur.

Lorsque plusieurs personnes étoient à la même table, la place d'honneur étoit au haut de la table, et vers le mur, au fond de la salle. C'est la place que Samuël donna à Saül, avant qu'il l'eût sacré par l'onction royale [6]; et c'est celle que Saül occupoit dans sa famille, depuis qu'il fut roi [7]. Anciennement ils s'asseyaient à table; et cet usage étoit encore ordinaire sous Salomon [8]. Amos [9], Tobie [10], Ezéchiel [11], parlent des lits de table; mais cet usage ne fut pas universel. On trouve dans des auteurs du même temps, ou des temps postérieurs, la coutume de s'asseoir à table. Dans l'Évangile, l'usage des lits de table paroît plus commun et plus général. Jésus étoit couché sur un lit de table, lorsque la Madeleine vint lui arroser les pieds d'un parfum [12], et dans le dernier souper qu'il fit avec ses disciples avant sa passion, puisque saint Jean l'évangéliste avoit la tête appuyée contre sa poitrine, étant couché immédiatement au-dessous de lui [13]. Au festin d'As-

[1] *Exod.* XXV. 24.—[2] *Judic.* I. 7.—[3] *Matt.* XV. 27.—[4] *Luc.* XVI. 21.—[5] *Dan.* XIV. 12.—[6] I *Reg.* IX. 22.—[7] I. *Reg.* XX. 25.—[8] *Prov.* XVIII. 1.—[9] *Amos*, VI. 4. 7. *Væ qui lascivitis in stratis vestris.... Auferetur factio* hebr. alit. *convivium*) *lascivientium.*—[10] *Tob.* II. 3.—[11] *Ezech.* XXIII. 41.—[12] *Matth.* XXVI. 7.—[13] *Joan.* XIII. 23.

suérus, les conviés étoient couchés sur des lits magnifiques[1], de même qu'à celui qu'Esther donna au roi et à Aman[2]. Ce dernier exemple ne regarde que les Perses; mais il montre l'antiquité de cette pratique dans l'Orient. Comme on marchait communément avec de simples sandales, on lavoit les pieds aux étrangers avant qu'ils se missent à table.

Roi du festin chez les Grecs.

L'auteur de l'Ecclésiastique[3] parle du roi du festin établi pour avoir soin du service, pourvoir à tout, et pour imposer des lois aux conviés. Mais c'est une coutume empruntée des Grecs, dont on ne voit d'ailleurs aucun vestige chez les anciens Juifs. Voici comme il parle, suivant l'usage de l'Egypte, où il vivoit : « Vous a-t-on établi roi « du festin, ne vous en élevez point; soyez parmi les con- « viés comme l'un d'eux. Ayez soin d'eux, et après cela « asseyez-vous; ne prenez place qu'après avoir fait tout ce « que vous devez faire, afin qu'ils deviennent le sujet de « votre joie, et que vous receviez la couronne comme un « ornement de grace. Parlez, si vous êtes le plus âgé, car « la bienséance le demande; mais parlez avec sagesse et « avec science; et ne troublez point la musique du festin. « Lorsqu'on est attentif à écouter la symphonie[4], ne vous « répandez point en paroles; et ne cherchez point à mon- « trer votre sagesse à contre-temps. Un concert de musi- « ciens, dans un festin où l'on boit du vin, est comme un « cachet d'escarboucle enchâssé dans une bague d'or. « L'harmonie de la musique, dans un festin de réjouissance « où l'on boit du vin, est comme un cachet d'émeraude « enchâssé dans de l'or. Si vous êtes jeune, ne parlez que « lorsque la nécessité le demande; ne parlez qu'avec peine, « même après avoir été interrogé deux fois; répondez « d'une manière concise; dites beaucoup en peu de mots; « soyez comme un homme qui sait, et qui demeure dans « le silence. Lorsque vous êtes avec les grands ne prenez « point trop de liberté; et ne parlez pas beaucoup où il y « a des vieillards. On voit l'éclair avant d'entendre le ton- « nerre; et il y a sur le visage de l'homme modeste une « grace qui se fait d'abord sentir. Levez-vous quand il sera « temps, et ne différez point; retournez promptement en « votre maison, et ne vous laissez point aller à la noncha-

[1] *Esther*, I. 6.—[2] *Ibid.* VII. 8.—[3] *Eccli.* XXXII. I. *et seq.*—[4] *Ibid.* ỳ 6. *Ubi auditus non est.* (Gr. *Ubi acroama est.*) Le mot *acroama* signifie la symphonie chez les Grecs et chez les Latins.

« lance. Divertissez-vous-y, et faites-y ce qu'il vous plaira ; « mais ne péchez point par des discours insolens. Et sur- « tout bénissez celui qui vous a créé, et qui vous comble « de ses biens. » Voilà de quelle manière le sage vouloit que ses frères se comportassent dans le repas où plusieurs personnes se rencontroient, et où chacun payoit sa part de la dépense, suivant l'usage des Grecs.

Voilà ce qui nous a paru le plus digne de remarque sur cette matière dans l'Ecriture et dans l'histoire ancienne des Hébreux. Il faut à présent entrer dans le détail de leurs coutumes modernes, telles qu'elles nous sont décrites par leurs auteurs.

SECONDE PARTIE.

Pratiques modernes des Juifs concernant le manger.

Batterie de cuisine.

Chez les Juifs, la batterie de cuisine[1] doit être achetée neuve ; car si elle a servi à d'autres qu'à des Juifs, surtout si elle est de terre, et qu'il y ait eu dedans quelque chose de chaud, ils doivent la jeter, parce qu'il peut y avoir eu quelques viandes qui leur sont défendues. Mais si ces meubles sont de métal ou de pierre qui ne s'imbibe pas comme la terre, on peut s'en servir, après les avoir fait passer par le feu ou dans l'eau bouillante. Dès qu'ils ont acheté quelque pièce de cuisine, soit qu'elle soit de verre, de terre ou de métal, ils la plongent d'abord dans la mer, dans la rivière ou dans beaucoup d'eau, pour marquer une plus grande netteté. Ils ont de la vaisselle qui ne sert que pour le laitage et les choses qui en sont faites ; d'autres sont pour la viande ; ce qui est fondé sur la défense qu'ils croient leur être faite de manger en même temps de la viande et du lait. Ils ont aussi des ustensiles qui ne servent qu'à la fête de Pâque, et qui ne doivent point avoir touché de pain levé. Ces distinctions et ces observations paroissent fort superstitieuses ; et l'on ne pense pas que les anciens Hébreux aient porté jusque là leur scrupule.

Le Talmud[2] marque la onzième heure du matin pour la

[1] Léon, de Modène, partie 1. c. 3.—[2] *Tract. de Sabbato. Vide Buxtorf. Synag. Judic. c.* 6.

Heures du repas.

plus propre à prendre la nourriture. Si l'on diffère davantage, ils croient qu'il peut en arriver quelque incommodité, parce qu'alors l'appétit est ouvert, et que le corps demande à manger ; et s'il ne s'en trouve point, il se consume lui-même et se nourrit de sa propre substance, comme les ours pendant l'hiver. Voilà la physique des Juifs.

Laver ses mains.

Avant de s'asseoir à table, ils ont grand soin de se laver les mains. Les rabbins remarquent sur cela cent minuties qui font juger de la solidité et de la subtilité de leur esprit. Manger à table sans se laver les mains, est un aussi grand mal que de commettre un crime avec une femme perdue, dit le rabbin Assi dans le Talmud[1]. Toucher du pain avec des mains lavées, mais non pas bien essuyées, est comme manger d'une nourriture impure, dit un autre rabbin[2]. Quiconque s'est bien lavé les mains n'a rien à craindre tandis qu'il est à table ; rien ne sera capable de lui nuire. Il n'est pas permis, en se lavant les mains, de garder un anneau au doigt ; il pourroit demeurer quelque souillure au-dessous de l'anneau. Ils racontent que le rabbin Jésua étant en prison, et n'ayant qu'autant d'eau qu'il lui en falloit pour ne pas mourir de soif, aima mieux s'exposer au danger de mourir, que de manquer au devoir de se laver les mains. Quiconque mange sans se laver les mains, dit-il, est digne de mort[3]. Après le repas, ils se lavent de même les mains, et s'essuient le visage. Ils se lavent les mains en commençant à l'extrémité de la main, et faisant couler l'eau jusqu'au coude, pour une plus grande sûreté. Les serviteurs et les enfans commencent, puis la mère, et enfin le père se lave de la manière que nous avons dit. L'Evangile fait mention de leur attachement superstitieux à cet usage de se laver fréquemment les mains[4].

Bénédictions de la table.

Aussitôt qu'ils se sont lavé les mains, ils se mettent à table ; car il n'est pas permis de faire la moindre chose dans cet intervalle. Il faut qu'il y ait sur la table un pain entier et du sel. Le maître de la maison, ou un rabbin s'il s'en trouve dans la compagnie, prend le pain et le rompt avec les mains par le milieu, ou le coupe avec un couteau,

[1] *Tract. Sota fol. 4 verso.*—[2] *Rab. Abhahu, ibidem.*—[3] *De Rabb. Akiba. in Talmud. Tract. Erubim. c. 2. Vide interpr. in Marc.* VII. 3. 4.—[4] *Matt.* XV. 1. 2. 3. *Marc.* VII. 2. 3. 4. *Nisi crebro laverint manus.* On lit dans le grec : *Nisi pugno laverint manus;* ce qui peut avoir rapport à la manière dont ils se lavoient les mains.

non pas toutefois jusqu'à en séparer entièrement les parties. Alors il le remet sur la table, et imposant les mains par-dessus, il récite la bénédiction en ces termes : *Soyez béni, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui produisez le pain de la terre*[1]. A quoi tous les assistans répondent : *Amen.* En même temps, il saisit un petit morceau de pain, et le trempant dans le sel ou dans le bouillon, il le mange sans rien dire ; puis il prend de nouveau le pain, et le coupe en morceaux, qu'il sert à tous ceux de la compagnie. On ne fait cette cérémonie que quand il y a au moins deux ou trois personnes à table. Autrement chacun fait sa bénédiction à part. Il prend ensuite à deux mains le pot ou la bouteille qui renferme le vin, et l'élevant avec la main droite, il dit : *Béni soyez-vous, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui avez créé le fruit de la vigne.* On prononce la même bénédiction, lorsqu'il n'y a que de la bierre ou du cidre ; et lorsqu'ils boivent sans manger et hors des repas, ils prononcent chacun en particulier les mêmes paroles ; il y a une bénédiction particulière pour l'eau. Après la bénédiction dont on vient de parler, on récite le psaume XXII : *Le Seigneur est mon Pasteur, je ne manquerai de rien ; il m'a placé dans de bons pâturages*, etc. Dans quelques endroits[2] on récite le psaume XXII dès qu'on est assis, et le maître de la maison, après avoir béni le pain, en donne à chacun de ceux qui sont à table, gros comme une olive ; après quoi ils commencent à manger. Les Juifs récitent des bénédictions proportionnées à la nature de la chose dont ils usent, à chaque fois qu'ils commencent à goûter d'un nouveau mets, d'un vin, ou d'autre chose, qui n'auroit point été servi d'abord.

Modestie à table.

Les rabbins[3] donnent plusieurs préceptes pour le respect, la modestie, et la tempérance que l'on doit garder à table. Ils veulent que l'on considère la table servie comme l'autel du Seigneur. Le sel qui y est, est un symbole des sacrifices que l'on y offroit. Ils ordonnent qu'en mangeant, on se considère comme en présence du Seigneur, suivant cette parole : *Vous mangerez en la présence du Seigneur votre Dieu*[4]. Le maître du logis demeure plus long-temps à table, attendant qu'il vienne quelque pauvre à qui il fasse

[1] *Vide Buxtorf. Synag. cap.* 7.—[2] Léon de Modène. Cérémonies des Juifs, partie 2, c. 10.—[3] *Vide Buxtorf. loco citato.*—[4] *Deut.* XIV. 23. *Ezech.* XLIV, 3.

l'aumône. On ne doit pas manger jusqu'à se rassasier entièrement, parce qu'il est écrit : *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*[1] ; c'est-à-dire, des indigens qui n'ont pas une nourriture suffisante. Il faut avoir un grand respect pour le pain, disent les Talmudistes[2] ; il ne faut rien mettre par-dessus, ni le mettre sous autre chose pour le hausser, ni le jeter contre autre chose, comme pour chasser quelque animal ; tout cela désigne quelque sorte de mépris. Quiconque traite le pain avec mépris, tombera dans la pauvreté. Ils croient[3] qu'il y a un ange destiné exprès pour punir ceux qui jettent le pain, ou qui le laissent tomber négligemment. Cet ange est attentif à tout ce qu'on fait contre ces règles, et il réduit à la pauvreté ceux qui les violent. Ils enseignent que le prophète Elie est toujours présent lorsqu'ils sont à table ; outre leurs bons anges qui écoutent et observent tout ce qui s'y dit et s'y fait. Si l'on y tient de mauvais discours, aussitôt les mauvais anges s'y trouvent, qui ne manquent pas d'y causer de la division et des querelles. Le respect qu'ils ont pour ces observateurs invisibles fait qu'ils ne jettent jamais derrière ou à côté les os ou les arêtes de ce qu'ils mangent.

Ce que l'on fait après le repas.

A la fin du repas, on a soin qu'il reste quelque morceau de pain, pour obéir à ce qui est dit dans les Paralipomènes : *Depuis qu'on a commencé d'offrir les prémices au temple du Seigneur, nous avons mangé, et nous avons été rassasiés, et il en est demeuré en grande quantité*[4]. Ce n'est point là le sens de ce passage ; mais il faut que les Juifs trouvent tout dans l'Ecriture. D'autres disent qu'il faut qu'il y ait quelque reste sur la table, afin que la bénédiction que l'on doit prononcer à la fin du repas ne tombe pas en vain. Ils serrent leurs couteaux, parce que la table est considérée comme l'autel du Seigneur, sur lequel on ne mettoit point de fer. Plusieurs ont coutume de dire le psaume LXVI : *Que Dieu ait pitié de nous, et qu'il nous bénisse, etc.* Le maître de la compagnie fait laver un verre, l'emplit de vin, et l'élevant en l'air, dit : *Messieurs, bénissons celui dont nous avons mangé le bien.* A quoi les autres répondent : *Béni soit celui qui nous a comblés de ses biens, et qui par sa bonté nous a repus.* Puis le premier continue de réciter une longue prière dont nous allons par-

[1] *Deut.* XV. 11.—[2] *Talmud. Tract. Beracoth.*—[3] *Talmud. Tract. Cholim. cap.* 8.—[4] 2. *Par.* XXXI. 10.

ler[1]; et après avoir donné à chacun un peu du vin qui est dans son verre, il boit le reste, et alors on achève de desservir.

Mais Buxtorf est un peu différent; il dit qu'ils se lèvent de table avant de prononcer les graces et les bénédictions; ils lavent leurs mains, puis le maître de la maison récite la prière, dans laquelle il rend grace à Dieu, qui, par sa bonté, rassasie les hommes et toutes les créatures; qui a tiré leurs pères de l'Egypte, et les a fait entrer dans la terre promise; qui a daigné faire alliance avec eux, et leur donner sa loi avec promesse de les conserver éternellement. Ils le conjurent d'avoir pitié de la ville de Jérusalem et de son temple, et de relever le trône de David pendant leur vie; et de leur envoyer Elie et le Messie; de les tirer de leur longue captivité; de les garantir de la pauvreté, afin qu'ils ne soient pas obligés de demander l'aumône, ou d'emprunter des Chrétiens, contre lesquels ils prononcent des malédictions sous le nom de peuple charnel ou de créatures maudites. Ils ajoutent d'autres prières où ils demandent que le Seigneur les sustente, et les délivre du joug des Chrétiens; qu'il les fasse retourner dans leur pays, et qu'il verse ses bénédictions sur la table où ils ont mangé, et qu'il les comble tous de richesses, et de toutes sortes de biens. Tout le monde ayant répondu, *Amen*, ils récitent ces paroles du psaume XXXIII. ℣ 10, 11 : *Craignez le Seigneur, vous tous qui êtes ses saints; parce que ceux qui le craignent ne manquent de rien. Les lionceaux*[2] *seront dans l'indigence, et souffriront la faim; mais ceux qui cherchent le Seigneur, seront remplis de biens.*

Viande et poisson dans un même repas, défendus.

Les anciens rabbins avoient établi qu'on ne mangeât point de viande et de poisson dans un même repas, sous prétexte que cela est malsain et pourroit faire devenir lépreux; mais cela ne s'observe pas aujourd'hui. D'abord pour ne pas enfreindre trop évidemment la loi, lorsque dans le même repas ils vouloient manger de la viande et du poisson, ils se lavoient la bouche et les mains. Ensuite ils se sont contentés de manger un morceau de pain sec, et de boire un verre de vin, avant de passer de la viande au

[1] J'ai donné en 1819 la traduction française du livre de prières des Juifs, sous le titre : Prières journalières à l'usage des israélites français du rit allemand, traduites par D. Drach, rabbin, docteur de la loi, et gradué à la faculté des lettres de l'Académie de Paris. Il ne reste plus qu'une vingtaine d'exemplaires de la dernière édition.—[2] *Ps.* XXXIII. 11. *Divites* (hebr. *Leunculi*) *eguerunt, etc.*

poisson. Enfin ils se sont contentés de ne pas manger la viande et le poisson sur la même assiette sans la laver.

Ils sont plus religieux à observer la défense de manger du lait, du beurre, ou du fromage, avec de la viande. La loi n'a rien d'exprès sur cela ; seulement elle dit : *Vous ne cuirez point le chevreau*, ou l'agneau, *dans le lait de sa mère*[1] ; ce qui signifie simplement : Vous ne tuerez point la victime pascale, et vous ne la cuirez point tandis qu'elle tette encore ; ou du moins vous ne la cuirez point dans le propre lait de sa mère. Pour eux, ils ont pris cette loi dans la rigueur, et absolument comme si le Seigneur défendoit l'usage du lait et de la viande dans le même repas. Ainsi ils ne mêlent jamais de lait dans aucun ragoût fait de viande. Ils ne mangent point dans la même heure de la viande, puis du fromage ; mais il faut qu'il y ait entre ces choses un intervalle considérable[2]. La vaisselle qui sert à la viande ne s'emploie point pour le lait, ou pour le beurre ; chaque ustensile a sa marque particulière pour les distinguer. Ils ont même des couteaux différens, tant à la maison qu'à la campagne. Si par hasard on avoit préparé de la viande dans un plat qui auroit servi à mettre du lait, non-seulement on ne mangeroit point ce qui seroit préparé, mais même on ne pourroit plus se servir de ce vase ; et, s'il étoit de terre, il faudroit le briser.

Lait, beurre et fromage.

Ils ne mangent point de fromage dont ils n'aient vu faire le caillé, de peur qu'on n'y ait mêlé du lait de quelque animal défendu, ou qu'il n'y ait eu quelque partie de la peau mêlée avec le caillé qui puisse passer pour de la viande ou du fromage ; ou qu'on ne l'ait fait cuire dans un chaudron qui ait servi à cuire quelque viande défendue. Ils mettent donc une marque au fromage dont ils ont vu faire le caillé. Ils ne cuisent pas au même feu le lait et la viande près l'un de l'autre, et ne servent pas sur la même table du laitage et de la viande. Quand ils mettent ces deux choses sur une même table, il y a toujours de l'espace entre deux, et elles sont placées sur des linges différens[3]. Lorsqu'ils ont mangé de la viande, ou du potage gras, ils ne peuvent manger de lait que trois heures après, ou même six heures après, selon les plus scrupuleux. S'ils veulent manger dans le même repas du laitage d'abord, ensuite du gras, ce qui

[1] *Exod.* XXIII. 19. XXXIV. 26. — [2] Voyez Léon de Modène, chapitre 6. — [3] *Buxtorf. Synagog. Jud. cap.* 26.

est permis, ils doivent se nettoyer les dents et la bouche, et manger du pain sec pour ôter l'odeur et le goût de la viande.

Defense d'user de sang.

La défense d'user de sang est bien exprimée dans la loi, et les Juifs l'observent très religieusement. Ils ne mangent jamais d'aucun animal terrestre qui n'ait été saigné et égorgé, afin d'en séparer le sang. Pour les poissons, ils n'ont pas la même attention, dans la croyance que leur sang n'est pas de la nature de celui qui est défendu par la loi. Lors donc qu'il s'agit d'égorger un animal, il faut que cela s'exécute par une personne qui l'entende, à cause des circonstances qu'on y doit observer. Il faut prendre le temps propre, savoir choisir l'endroit, et avoir un couteau bien aiguisé, afin que le sang coule vite et sans interruption. On le laisse couler sur la cendre, ou sur la terre, et ensuite on le couvre. Ce n'est point une petite science que de savoir bien tuer et saigner les animaux. Ils ont de gros livres écrits sur cette matière, où l'on entre dans les derniers détails; et lorsqu'un Juif a bien étudié et pratiqué ce métier, le rabbin lui expédie des lettres en bonne forme, qui rendent témoignage à sa capacité [1], et qui portent que N. est capable de bien égorger les animaux et de les examiner, et que l'on peut en toute sûreté manger de ce qu'il aura tué et examiné. Mais en lui donnant ses lettres, on l'oblige à relire une fois chaque semaine pendant un an entier les cérémonies et coutumes qui ont rapport à son art; la seconde année, de les lire une fois chaque mois, et, tout le reste de sa vie, quatre fois l'année. Ces coutumes sont comprises dans un livre intitulé הלכות שחיטות ובדיקות, *Hilhhoth schehhitoth oubedicoth* : Coutumes à observer dans les animaux qu'on égorge et qu'on examine, pour voir s'ils n'ont point de défauts qui les rendent impurs. Celui qui a obtenu le brevet dont nous venons de parler porte parmi les Juifs le titre de שוחט, *schohhèt* (au pluriel *schohhetim*), terme qui répond à *jugulator* en latin [2].

[1] *Buxtorf. Synagog. cap.* 27.—[2] Il n'est pas aisé de donner dans les langues modernes l'équivalent du terme *schohhèt*. En Angleterre on l'appelle *Jew killer,* ce qui signifie à la lettre : *tueur des Juifs*. Les consistoires juifs en France ont adopté le mot *sacrificateurs* pour désigner leurs *schohhetim*. Ils n'ignorent pas assez notre langue pour croire que *sacrificateur* convienne proprement en cette circonstance; mais ils ne seroient peut-être pas fâchés de donner un démenti aux Chrétiens, qui ne cessent de citer parmi les preuves de leur religion, que la synagogue n'a plus ni temple, ni sacrifice, ni sacrificateur. Un jeune Israélite converti, qui avoit été, avant sa conversion,

Schohhetim et examinateurs des animaux.

Le *schohhèt* a des couteaux différens pour les différentes sortes d'animaux, de grands pour les bœufs, et de petits pour d'autres moindres animaux. Il faut que les couteaux soient si bien aiguisés qu'ils n'aient aucune brèche; s'ils en avoient, ils seroient impurs, et l'on ne pourroit user de l'animal qu'ils auroient égorgé. D'abord ils lient les pieds de l'animal, et l'abattent par terre; puis le *schohhèt* lui coupe la gorge, c'est-à-dire l'œsophage et la trachée-artère, et les vaisseaux qui les accompagnent. Alors ils élèvent l'animal en l'air, ils l'ouvrent, et examinent s'il n'a point quelques blessures, ou quelque vésicule dont le sang ne se soit point écoulé. S'il se trouvoit quelque chose de semblable, l'animal ne seroit point bon à manger; il faudroit qu'ils le vendissent à d'autres. Ils en usent à proportion de même envers les oiseaux [1]. Ils ne peuvent égor-

schohhèt d'une commune juive, s'est intitulé dans un livre qu'il a publié: *ex-sacrificateur* de la synagogue de ***. Plusieurs catholiques se sont adressés à moi pour leur expliquer comment il se fait que la synagogue ait encore des sacrificateurs? Nouvelle preuve qu'il ne faut jamais s'en rapporter aux mots, et que le parti le plus sûr en tout, est d'examiner les choses en elles-mêmes. En effet, quelle énorme distance entre le sacrificateur du Temple saint de Jérusalem, qui, en immolant à Jéhova des victimes sanglantes, préludait, pour ainsi dire, au sacrifice de l'agneau de Dieu, de l'agneau sans tache, offert d'une manière sanglante sur la croix du Calvaire, entre le sacrificateur, dis-je, revêtu de la dignité qui conférait le glorieux privilége de figurer la mémorable hostie qu'a bien voulu offrir, pour le salut de tous les enfans d'Adam, le souverain maître de la nature, qui dit et l'univers fut, au nom de qui tout genou fléchit au ciel, sur la terre, dans les enfers, et un pauvre diable modiquement salarié par un consistoire de Juifs pour égorger dans les abattoirs les bœufs et les moutons destinés aux pots-au-feu de ses coreligionnaires!

[1] Le brevet de certains *Schohhetim* ne les rend aptes qu'à égorger la volaille. Il y a quelques années que la femme d'un *fonctionnaire* de cette catégorie eut à rendre compte devant la police correctionnelle d'une peccadille qui avoit porté atteinte à la propriété d'autrui. L'interrogatoire offrit un incident assez plaisant. Quel est votre état? demande le président. — Je n'en ai point. — Quel est l'état de votre mari? — *Coupeur de cou des poules!* Tout l'auditoire part d'un éclat de rire. Le président, prenant ces paroles, comme tout le monde, pour une mauvaise plaisanterie, adresse des reproches à l'accusée. J'ai le droit, lui dit-il, de vous demander l'état de votre mari; et vous avez manqué de respect au tribunal en répondant d'une manière aussi inconvenante. Pendant cette réprimande, l'honnête juive, uniquement occupée des rieurs, se tourne vers eux et leur dit: Eh bien! messieurs et mesdames, pourquoi riez-vous comme ça? C'est que c'est vrai, il leur coupe le cou comme ça (elle se passe la main sur le cou), et les poules meurent, et messieurs les Israélites les mangent. Cette explication inattendue augmenta la bonne humeur des habitués de la police correctionnelle, et *le visage sérieux de monsieur le président perdit l'équilibre.* Telle est l'expression du rapport fait par un Juif à ses supérieurs, pour dire que le grave magistrat partagea malgré lui l'hilarité générale.

ger en un même jour la vache et son veau ; ni une brebis, ni une chèvre et leurs petits en même temps. Si une bête à quatre pieds, ou un oiseau, dont il est permis de manger, mouroit de lui-même, ou qu'il fût tué d'une autre manière que celle dont on vient de parler, il est défendu d'en goûter. Si l'on trouve quelque abcès dans leurs poumons ou ailleurs, ou quelque blessure intérieure, on n'en mange point. Si un animal a eu un os rompu, dans un des membres déclarés par les rabbins, ou qu'il soit en danger de mourir, il est défendu d'en manger.

Pour observer avec plus d'exactitude la défense de manger du sang, outre les précautions dont on vient de parler, ils ont coutume d'ôter les grosses veines, les nerfs et la graisse ; après cela, ils mettent la viande dans l'eau, puis ils la lavent dans une autre eau très pure ; ensuite ils la placent sur une planche pour l'égoutter, et enfin ils la jettent dans un saloir percé de tous côtés, afin que le sang, s'il en reste encore, puisse s'écouler. Ils ne l'y laissent qu'une ou deux heures, après quoi il leur est permis d'en manger.

Graisse et quartier de derrière dont ils s'abstiennent.

Ils ne mangent point la cuisse de derrière, en mémoire de ce qui arriva à Jacob, lorsqu'il lutta avec l'ange, et que celui-ci lui toucha la cuisse [1] et le rendit boiteux. Toutefois, en Italie, ils ont le secret de lever le nerf de la cuisse, puis ils en mangent sans scrupule ; il faut pour cela une adresse particulière que n'ont pas tous les Juifs. Ils vendent ordinairement ces cuisses de derrière aux Chrétiens. Ils ne mangent point aussi de suif de bœuf ni d'agneau, ni de chèvre, fondés sur ces paroles du Lévitique : *Toute la graisse est pour le Seigneur; vous ne mangerez ni graisse, ni sang, dans tous les lieux de vos demeures* [2].

OEufs.

Ils ont une si grande horreur du sang, qu'ils ne mangent pas même un œuf où il en paroît le moindre filet. Pour cela, avant de faire cuire un œuf, ils le cassent et le jettent sur une assiette, ou le font passer d'une coque dans l'autre, pour voir s'il n'y auroit pas quelque goutte ou quelque filet de sang, comme il arrive quelquefois, surtout pendant l'été. S'ils tuent une poule, ils ne mangent pas les œufs qu'elle peut avoir au dedans d'elle, qu'ils ne les aient mis dans l'eau, et ensuite dans le sel, pour les nettoyer de tout le sang qui peut y être.

Ils ne peuvent manger d'aucune bête à quatre pieds, qui

[1] *Genes.* XXXII. 25. — [2] *Levit.* III. 16.

Animaux purs et impurs.

n'ait l'ongle fendu en deux, et qui ne rumine, comme la vache et la brebis. Ils ne mangent ni porc, ni lièvre, ni lapin, ni beaucoup d'autres animaux exprimés dans le Lévitique [1], qu'ils ne connoissent pas même aujourd'hui distinctement. Ils n'usent d'aucun oiseau carnassier, ni d'aucun poisson sans écailles et sans ailerons, ni d'aucun reptile. Pour cette raison, ils ne touchent à rien de ce qui a été cuit par d'autres que des Juifs. Ils n'apprêtent point à manger avec des ustensiles de cuisine appartenans à des personnes qui ne sont point de leur nation, de peur qu'ils ne soient imprégnés du suc des viandes qui leur sont défendues. Ils ne se servent pas même des couteaux d'autrui. Lorsqu'ils sont en campagne, ils font leur cuisine eux-mêmes, et achètent exprès des vases de terre qui n'ont point servi, pour y cuire et préparer leurs viandes. Ils achètent les animaux, le poisson, et la volaille tout en vie; sans cela ils ne pourroient en user, s'ils avoient été tués et préparés par d'autres.

Pain.

Anciennement les Hébreux donnoient aux prêtres ou aux lévites du Seigneur les prémices de leurs pâtes [2], pour obéir à la loi du Seigneur. La quantité n'étoit point fixée par Moïse; mais les sages l'avoient déterminée entre la quarantième et soixantième partie. Aujourd'hui, pour conserver quelque mémoire de la loi, ils jettent au feu un petit morceau de leur pâte avant de la faire cuire, et l'y laissent consumer entièrement. Il faut que la quantité de pâte que l'on pétrit soit au moins de la grosseur de quarante œufs; sans cela on ne seroit point obligé d'en donner des prémices. Ce précepte est un des trois qui doivent être observés par les femmes, parce que ce sont elles qui font ordinairement le pain [3]. Quelque répugnance qu'ils aient à se servir de ce qui a été fait par d'autres, ils ne laissent pas en voyage de se servir de pain fait par les Chrétiens.

Azimes.

Durant toute la huitaine de la pâque, à commencer dès l'après-midi de la veille, ils n'usent point de pain levé. Ils ne peuvent conserver dans leur maison, ni ailleurs, aucun pain levé, ni aucune sorte de levain. Pour bien observer ce précepte, qui est exprès dans Moïse [4], ils recherchent avec une exactitude scrupuleuse, et qui va jusqu'à la superstition, tout ce qu'il y a de levain ou de pain dans leur

[1] *Levit.* XI. 2. *et seqq.*—[2] *Num.* XV. 19. *et seqq.*—[3] Léon de Modène, part. II. chap. 9.—[4] *Exod.* XII. 15.

maison, et jusqu'aux moindres choses fermentées. Ils s'y prennent deux ou trois jours auparavant; ils visitent tout et remuent tout, coffres, tables, chaises, armoires. Après quoi ils font bouillir de l'eau dans une chaudière, où ils plongent toute leur vaisselle. Ensuite ils la jettent dans l'eau froide [1]. Ils lavent avec de l'eau simple les meubles qui ne peuvent entrer dans la chaudière, comme les tables, les chaises, etc.; et, pour plus grande pureté, ils tiennent avec une pince un morceau de fer rouge, ou un caillou tout brûlant au-dessus de ces meubles, pendant qu'on les lave, comme pour les faire passer en quelque sorte par le feu et par l'eau. On nettoie les chaudrons, en y faisant bouillir de l'eau, et y jetant des tisons de feu allumés, etc. Voilà jusqu'où va leur attention pour éviter le levain et tout ce qui y a touché.

Boisson, vin. Les rabbins décident que les Hébreux ne peuvent boire de vin qui auroit été fait par d'autres que les Juifs. Les Levantins observent encore ce précepte ; mais les Juifs d'Italie n'y ont point égard [2]; ils disent que les rabbins, lorsqu'ils l'ordonnèrent, étoient au milieu des idolâtres avec lesquels ils ne vouloient point que l'on eût de fréquentation; mais qu'à présent les peuples avec qui ils vivent ne sont pas tels, ainsi que les rabbins même l'ont déclaré. Au reste, ils ont le vin en grande vénération, parce qu'il est dit : *Que le vin réjouit le cœur de l'homme* [3] ; et ailleurs : *Il réjouit Dieu et les hommes* [4]. Il y a certaines cérémonies qui s'observent sur le vin : par exemple, au commencement et à la fin de chaque fête, dans les festins des noces et des circoncisions, ils ont coutume de réciter quelques bénédictions sur un verre de vin, et de le boire. A chaque fois qu'ils boivent, ils disent une bénédiction avant et après.

[1] Voyez *Buxtorf. Synagog. c.* 12.—[2] Léon de Modène, part. I. *c.* 8.—[3] *Psal.* CIII. 15.—[4] *Judic.* IX. 13.

DISSERTATION

SUR

LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS

DES ANCIENS HÉBREUX.

Origine de la médecine.

Depuis que par un juste arrêt de la part de Dieu l'homme est devenu mortel et sujet aux maladies, il s'est vu dans la triste nécessité de combattre continuellement contre la mort et contre les maux qui la causent; et c'est ce combat qu'on peut appeler la médecine naturelle, pratiquee dans tous les siècles et par tous les peuples du monde. Dès avant la chute du premier homme, Dieu lui avoit préparé dans l'arbre de vie un préservatif contre la mort; l'usage du fruit de cet arbre devoit le conserver dans une jeunesse et une vigueur continuelles, s'il étoit resté fidèle aux ordres du Créateur, qui en même temps lui défendit de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Mais ayant, par une criminelle désobéissance, mangé du fruit de l'arbre défendu, il fut chassé du paradis terrestre où étoit l'arbre de vie; il fut privé de ce fruit vivifiant, et demeura sujet à la mort et aux maladies, lui et toute sa postérité.

Les Hébreux attribuent à Dieu même, ou, si l'on veut, à Adam, l'invention de la médecine. *Honorez le médecin à cause du besoin que vous en avez*, dit Jésus, fils de Sirach [1]; *car c'est le Très-Haut qui l'a créé; c'est de Dieu que vient toute guérison.* Les païens mêmes regardoient la médecine comme un don du ciel, et ils ont mis au rang de leurs divinités les premiers médecins qui ont paru parmi eux. Le Seigneur ayant conservé des vues de miséricorde sur le premier homme, même après son péché, ne voulut pas le faire mourir sur-le-champ. Il lui conserva la vie, et

[1] *Eccli.* XXVIII. I. 2.

lui donna le temps d'expier son crime par la pénitence. Il lui laissa une partie des connoissances spéculatives dont il avoit rempli son esprit, et Adam s'en servit utilement pour dompter les animaux et pour cultiver la terre; pour prévenir les maladies et pour les guérir. La longue durée de ses jours lui fournit encore des moyens d'augmenter ses connoissances par l'usage et par l'expérience ; choses qui sont surtout essentielles dans la théorie et dans l'exercice de la médecine.

On ne doute point qu'Adam n'ait communiqué ses secrets à ses successeurs ; mais l'histoire ne nous a conservé aucune connoissance sur cela. Moïse [1], qui nous apprend que dès avant le déluge l'art de paître les troupeaux, de jouer des instrumens de musique, de fondre et de travailler les métaux, étoit inventé, ne nous a rien dit des médecins, ni des remèdes, si ce n'est à la mort de Jacob. Aussitôt que ce patriarche fut mort, Joseph son fils ordonna à ses serviteurs *les médecins* [2] de l'embaumer ; ce qui fut exécuté à la manière du pays, qui nous est décrite par Hérodote [3] et par Diodore de Sicile [4].

Médecine des Égyptiens, et des autres peuples de l'Orient, avec lesquels les Hébreux ont eu quelques liaisons.

Il est certain que la médecine étoit dès lors, et longtemps auparavant, en usage dans l'Egypte, et que les embaumeurs dont parle Moïse se mêloient de traiter les malades, aussi bien que d'embaumer, ou de saler les corps. Plusieurs anciens [5] ont cru qu'*Hermès*, ou Mercure Trismégiste, étoit auteur de la médecine. Or ce Mercure est le même que *Thaut* Égyptien, qui pourroit bien être Chanaan fils de Cham. Ce dernier est le père des Egyptiens par Mesraïn, et des Chananéens ou des Phéniciens, par Chanaan. Ainsi il faudroit convenir que l'origine de la médecine est très ancienne. Thaut ou Mercure étoit, dit-on [6], conseiller de *Chronos*, ou Saturne, ou Noé ; car ces noms ne signifient que la même personne. Diodore de Sicile [7] dit qu'il étoit secrétaire d'Osiris et d'Isis, lesquels se qualifient l'un fils aîné, et l'autre fille aînée de Saturne, et roi et reine d'Egypte [8]. Il y en a d'autres qui attribuent l'hon-

[1] *Genes.* IV. 20. 21. 22.—[2] *Genes.* L. 2.—[3] *Herodot. l.* II. *c.* 86. *et seqq.* —[4] *Diodor. l.* I. *p.* 57–58.—[5] Voyez D. le Clerc, Hist. de la Médecine, partie I. pag. 20–21. *Et Galen. orat. suasoria ad artem. Clem. Alex. l.* VI. *Strom. Martian. Capella de Arte Gram. l.* III.—[6] *Sanchionat. apud Euseb. lib.* I. *cap.* 10.—[7] *Diodor. Sicul. l.* I.—[8] Voyez l'inscription rapportée dans Diodore de Sicile, et conçue en ces termes : *Mon père est Chronos, le plus jeune de tous les dieux. Je suis le roi Osiris qui ai porté mes armes par toute la terre... Je suis le fils aîné de Chronos, etc.*

neur de cette utile invention à Osiris même et à Isis. Celle-ci, dans une inscription qui se voyoit dans la ville de Nysa en Arabie, se qualifioit fille de Chronos, épouse d'Osiris, disciple de Thaut et mère d'Horus[1]. Saint Clément d'Alexandrie[2] et saint Cyrille, évêque de la même ville[3], donnent cette invention à Apis.

Mais Plutarque soutient, d'après les Egyptiens, qu'Apis et Osiris sont les mêmes[4]. Apis eut pour disciple Esculape, le plus célèbre des médecins. Quant à Isis, Diodore de Sicile[5] dit expressément qu'elle a inventé plusieurs médicamens, et qu'elle étoit très habile en médecine; que c'est pour cela qu'elle fut mise au rang des dieux, qu'on l'invoquoit publiquement dans les maladies, et qu'on croyoit avoir plusieurs preuves de son pouvoir à guérir diverses incommodités. Isis communiqua son art à *Orus* ou Apollon son fils, comme Osiris l'avoit communiqué à Esculape; et voilà, selon les anciens, la source de la médecine en Egypte.

Cet art étoit fort honoré dans ce pays, et on croit que Moïse, qui avoit été instruit dans toute la science des Egyptiens[6], n'avoit pas négligé la médecine. Saint Clément d'Alexandrie[7] avance en termes formels que Moïse connoissoit la médecine, aussi bien que les autres sciences qui étoient de son temps en réputation dans l'Egypte. On ne peut nier que ce législateur n'ait été fort habile, non-seulement dans les choses qui regardent la religion et le gouvernement, mais aussi dans celles qui concernent la nature. Ce qu'il dit de la lèpre, des incommodités des femmes, des défauts naturels qui excluent les prêtres du ministère sacré, de la distinction des animaux purs et impurs, ce sont autant de témoignages des connoissances que le Seigneur lui avoit données sur toutes ces matières.

Diodore de Sicile[8] dit que ces médecins égyptiens avoient certains livres sacrés où étoient contenus les préceptes qu'ils devoient suivre; en sorte que si, en suivant les règles de médecine marquées dans ces livres, ils ne réussissoient point à guérir leurs malades, ils étoient exempts de reproches; mais s'ils s'en éloignoient, quand même ils

[1] *Diodor. l. 1. Bibliot.*—[2] *Clem. Alex. l. 1. Strom. pag.* 307.—[3] *Cyrill. Alex.*—[4] *Plutarch. de Iside.*—[5] *Diodor. l. 1, et Manethon apud Euseb. Præp. l.* 11.—[6] *Act.* VII. 22.—[7] *Clem. Alex. lib.* 1. *Strom.* Ἔτι τε ἰατρικὴν παρὰ τοῖς διαπρέπουσιν Αἰγυπτίων ἐδιδάσκετο.—[8] *Diodor. Sicul. l. 1. Bibliot.*

auroient guéri leurs malades, ils étoient punis de mort. Homère[1] semble dire que tous les Egyptiens sont médecins, et les plus habiles du monde. Hérodote[2] assure que tout est plein de médecins en ce pays, parce que chaque partie du corps et chaque maladie ont leur médecin. Les uns sont pour les maux de tête, d'autres pour les maux des yeux, d'autres pour les dents, d'autres pour le ventre. Mais cela ne regarde que des temps assez éloignés de Moïse; et Strabon[3] remarque qu'anciennement ils avoient coutume d'exposer leurs malades dans la place publique, afin que tous les passans pussent dire s'ils ne savoient point quelques remèdes capables de les soulager; pratique qui a aussi été commune chez les Babyloniens[4], chez les Gaulois et les peuples de Lusitanie[5]. Cela est assez opposé à ce que nous avons dit de l'antiquité de l'invention de la médecine en Egypte. Aussi Casaubon croit qu'au lieu des *Egyptiens*, il faut lire, des *Assyriens;* et sa correction paroît d'autant plus probable, que ni Strabon, ni Diodore, ni Hérodote, ne disent rien de pareil, lorsqu'ils parlent expressément des Egyptieus.

Après les Egyptiens, ce sont les Chaldéens et les Phéniciens avec qui les Hébreux ont eu plus de commerce, et dont ils auroient pu recevoir l'art de la médecine. Or les Phéniciens honoroient Cadmus comme l'inventeur de cet art dans leur pays[6]. Bacchus étoit honoré dans l'Assyrie, dans la Libye et dans les Indes, pour la même raison. Cadmus a vécu vers le temps de Moïse; mais Bacchus est beaucoup plus ancien, s'il est le même que Nemrod, comme le prétendent quelques critiques; et c'est Moïse même, selon d'autres. Tout cela montre que la médecine étoit fort ancienne dans l'Orient, avant que l'on vît paroître en Grèce le fameux Chiron qui fut maître d'Hercule, d'Aristée, de Thésée, de Télamon, de Teucer, de Jason, de Pélée, d'Achile, de Patrocle, de Palamède. L'époque de ces héros

[1] *Homer. Odys.* Δ.

Ἰητρὸς δὲ ἕκαστος ἐπιστάμενος περὶ πάντων
Ἀνθρώπων.

—[2] *Herodot. l* II. *c.* 84. Ἡ δὲ ἰητρικὴ κατὰ τάδε σφισι δέδασται· μιῆς νούσου ἕκαστος ἰητρὸς ἐστι, καὶ οὐ πλειόνων· πάντα δὲ ἰητρῶν ἐστι πλέα.—[3] *Strabo, l.* III. *p.* 155. *de Lusitanis.* Τοὺς δὲ ἀῤῥώστους, ὥσπερ οἱ Αἰγύπτιοι τὸ παλαιὸν, προτιθέασι εἰς τὰς ὁδοὺς, τοῖς πεπειραμένοις τοῦ πάθους ὑποθήκης χάριν.—[4] *Strabo, lib.* XVI. *pag.* 746. *Herodot. lib.* I. *cap.* 197.—[5] *Strabo, lib.* III.—[6] *Plutarch. Symposiac. l.* III. *q.* I.

n'est point inconnue, et l'on sait que plusieurs assistèrent au siége de Troie. Voyons à présent si les Hébreux eurent des médecins dès le commencement, et quelle étoit leur méthode et leur manière de traiter les maladies; mais les livres saints nous en disent si peu de chose, que nous n'osons nous flatter de contenter sur cela la curiosité du lecteur.

Les Hébreux ont-ils eu des médecins dès le commencement? quelle étoit leur manière de traiter les maladies.

Dans toute l'histoire des patriarches nous ne lisons pas un mot qui regarde les médecins ou la médecine, quoiqu'il soit quelquefois parlé de maladies, comme de celle d'Isaac, d'Abimélech, de Rachel et de quelques autres. Et ce qui est assez remarquable, il n'est pas dit que Joseph ait envoyé des médecins à son père malade; mais aussitôt qu'il fut mort il mit son corps entre leurs mains pour l'embaumer. Dans les lois de Moïse il y a deux choses qui semblent appartenir à la médecine: la première est ce qu'il dit dans l'Exode [1], que quand deux hommes prennent querelle, et que l'un d'eux est blessé, en sorte qu'il soit obligé de garder le lit, si toutefois il en revient, et *qu'il marche dehors avec son bâton, celui qui l'aura frappé ne sera point puni de mort, mais il lui restituera ce qu'il aura dépensé pour se faire panser, et l'intérêt du temps qu'il sera demeuré sans travailler*. C'est ainsi que la Vulgate et la plupart des interprètes [2] l'expliquent. L'hébreu [3] est un peu plus court: *Il lui donnera le temps qu'il n'a point travaillé* (à la lettre: *Il lui paiera son repos*), *et il le guérira;* ou il lui donnera de quoi se guérir et se faire panser; ou enfin, il aura soin de sa guérison. Il semble qu'on ne peut guère marquer plus distinctement l'usage de la médecine.

L'autre chose où Moïse paroît l'avoir encore marqué assez clairement, est dans ce qu'il dit de la lèpre [4]. Il en donne les différentes espèces, les signes, les symptômes; il décrit les marques d'une lèpre commencée, invétérée, guérie. Mais dans tout cela nous ne voyons point de remède prescrit, ni employé; au contraire il semble, par Moïse même, qu'il n'y en avoit point, puisqu'il en remet la connoissance au prêtre, sans lui prescrire autre chose que d'examiner l'état de la maladie, et de déclarer le malade pur ou impur, capable ou incapable de demeurer

[1] *Exod.* XXI. 18. 19. *Ita tamen ut operas ejus, et impensas in medicos restituat.*—[2] 70. Πλὴν τῆς ἀεργίας αὐτοῦ ἀποτίσει, καὶ τὰ ἰατρεῖα. *Ita Chald. Syr. Arab. alii plerique.*—[3] רק שבתו יתן ורפא ירפא.—[4] *Levit.* XIII. XIV.

dans le commerce des autres hommes. Les Juifs croyoient que cette maladie étoit une plaie de la main de Dieu. *Nous l'avons regardé comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu,* dit Isaïe [1]. Le rabbin Manahem [2] dit que les médecins n'étoient pas assez hardis pour en entreprendre la guérison ; on la croyoit surnaturelle. Lorsque Naaman vint à Samarie avec des lettres du roi de Damas, afin qu'on le guérît de sa lèpre [3], le roi d'Israël déchira ses vêtemens, et dit : *Suis-je un Dieu pour donner la vie ou la mort? Pourquoi donc m'envoyer ainsi un homme afin que je le guérisse de sa lèpre?* Et le Sauveur, pour montrer qu'il étoit le Messie, déclare qu'il guérit les lépreux [4]. C'étoit un miracle évident et sans réplique.

Ce que Moïse ordonne pour la séparation des femmes nouvellement accouchées [5], ou dans le temps de leurs incommodités, prouve la même chose. Toute cette médecine, si on veut l'appeler ainsi, ne consistoit qu'à prévenir la contagion qui pouvoit naître de ces maladies, par le commerce des malades, et nullement à y appliquer des remèdes ; à moins qu'on ne veuille donner ce nom à ce qu'il dit touchant les cheveux du lépreux que l'on rasoit, et à la retraite où on l'enfermoit, ou aux lustrations et purgations qu'on faisoit sur lui après sa guérison, et avant de l'admettre dans la compagnie des autres hommes.

Pour ce qui est de l'exemple de l'homme blessé, qui a été rapporté plus haut, il peut prouver que, dans les blessures extérieures, il y avoit quelques personnes qui avoient soin de remettre les membres disloqués, de refermer une plaie, ou d'y appliquer des remèdes adoucissans. Nous appellerions aujourd'hui cela *chirurgie;* mais alors et long-temps depuis il n'y avoit point d'autre médecine. Chiron, Machaon, Podalire, Pæon, Esculape même, n'étoient que de bons chirurgiens [6]. Leur médecine n'avoit pour objet que la guérison des blessures, comme le dit Pline [7]. Celse remarque que Podalire et Machaon fils d'Esculape, ayant accompagné Agamemnon à la guerre de Troie, ne furent jamais employés contre la peste, ni contre les maladies internes, mais simplement pour guérir les blessures. Ils étoient si peu experts dans les règles du bon régime que

[1] *Isai.* LIII. 4.—[2] *Manahem. ad Levit.* XIII.—[3] 4. *Reg.* V. 7.—[4] *Matt.* XI. 5.—[5] *Levit.* XII. XV.—[6] Voyez le Clerc, Histoire de la Médecine.—[7] *Plin. l.* 29. *c.* I.

prescrit la médecine, qu'ils permettent à Machaon, blessé à l'épaule, de prendre un breuvage fait avec du vin et du fromage de chèvre broyé ou ratissé [1].

Les Hébreux ne parlent jamais de remèdes, quand il s'agit de maux internes, de fièvres, de langueurs, de peste, de douleurs de tête ou d'entrailles, mais simplement lorsqu'il y a blessure, fracture, ou meurtrissure. Asa, étant attaqué de la goutte aux pieds, s'adresse aux médecins : et l'Ecriture lui reproche d'avoir mis en eux toute sa confiance, sans penser à chercher le Seigneur [2]. Joram, ayant été blessé dans une bataille, se retira à Jezraël pour s'y faire panser [3]. Ezéchias, affligé d'un apostume qui lui étoit survenu, est guéri par Isaïe qui y applique un cataplasme de figues [4]. *Il y a temps de tuer, et temps de guérir,* dit Salomon [5]. Ce prince, qui avoit une connoissance si étendue de la nature, et qui avoit écrit sur toutes les plantes [6], avoit sans doute découvert bien des secrets de la médecine ; mais il est étonnant que les Juifs n'aient conservé aucun de ses remèdes, et que sa méthode de guérir n'ait point été suivie dans sa nation ; car, dans les écrits des prophètes qui ont vécu après lui, nous ne voyons que des plaies bandées, adoucies avec de l'huile, et des remèdes topiques, faits avec la résine et les plantes, ou des herbes salutaires et médicinales. Salomon dit qu'un cœur bien sain est la vie de la chair [7], et qu'une langue saine est comme un arbre de vie [8]. L'auteur de l'Ecclésiastique conseilloit de vomir, lorsque après le repas on se sentoit l'estomac trop chargé [9]. Le Sage parle aussi des incommodités qui sont les suites de l'incontinence et de l'usage excessif des plaisirs. Il en parle comme d'une maladie qui ronge et qui consume les os et la chair [10].

Isaïe dit que le Seigneur bandera la plaie de son peuple, et qu'il le guérira [11]. Et Jérémie : *Je suis accablé d'affliction à cause de la meurtrissure de la fille de mon peuple. N'y a-t-il donc point de résine à Galaad? N'y a-t-il donc point là de médecin? Et pourquoi la blessure de la fille de mon peuple n'est-elle point fermée* [12]? Et ailleurs : *Avez-vous donc rejeté Juda, et n'avez-vous plus que du dégoût pour Sion? Pourquoi donc la plaie dont vous nous avez frappés demeure-t-elle sans remède?*

[1] *Homer. Iliad.* XI.—[2] 2. *Par.* XVI. 12.—[3] 4. *Reg.* VIII. 29. IX. 15.—[4] 4. *Reg.* XX. 7. *Isai.* XXXVIII. 21.—[5] *Eccl.* III. 3.—[6] 3. *Reg.* IV. 33.—[7] *Prov.* XIV. 30.—[8] *Prov.* XV. 4. *Lingua placabilis* (hebr. *Sanitas linguæ*) *lignum vitæ.*—[9] *Eccli.* XXXI. 25.—[10] *Prov.* V. 11. *Vide et Eccli.* XIX. 3.—[11] *Isai.* XXX. 26.—[12] *Jerem.* VIII. 21. 22.

Nous attendions la paix, et nous ne voyons que des maux; nous espérions la guérison, et voilà de nouveaux troubles[1]. Et encore en parlant à Jérusalem : *Votre blessure est mortelle, et votre plaie est dangereuse; il n'y a personne pour examiner votre cause, et prendre soin de votre plaie; il n'y a pour vous ni guérison ni remède. Je vous ai frappée en ennemi; je vous ai châtiée cruellement; mais je refermerai votre plaie, et je guérirai votre blessure*[2]. Et ailleurs : *Montez à Galaad, et prenez-y de la résine, fille d'Egypte; mais en vain vous multiplierez les remèdes; il n'y a point de guérison pour vous*[3]. Et en parlant de la chute de Babylone : *Babylone est tombée tout à coup, et elle s'est froissée; poussez des cris de douleur sur elle; prenez de la résine, et voyez si elle pourra guérir. Nous avons pansé Babylone, et elle n'est point guérie; laissons-la, et allons-nous-en chacun en notre pays*[4].

Dans tout cela on ne parle que de plaie, de fracture, de meurtrissure; et quels remèdes emploie-t-on? La résine, les bandages. Isaïe y joint l'huile : *Depuis la tête jusqu'aux pieds*, dit-il, *il n'y a rien de sain en lui* (il parle d'Israël); *ce n'est que blessure, contusion et une plaie toute couverte de pus, qui n'a point été nettoyée, ni bandée, ni adoucie par l'huile*[5]. On voit dans Ezéchiel la manière dont on traitoit les fractures : *Fils de l'homme*, dit le Seigneur, *j'ai brisé le bras de Pharaon roi d'Egypte, et on ne l'a point bandé pour sa guérison; on n'y a point appliqué de bandelettes pour le lier, le fortifier, et le mettre en état de manier l'épée*[6]. Raphaël ayant dit à Tobie de prendre le poisson qui s'étoit avancé vers lui, ajoute : *Ouvrez ce poisson, et mettez-en à part le cœur, le fiel et le foie; car ils sont nécessaires pour des remèdes très utiles*[7]. Et en effet il lui ordonna de se servir du foie de ce poisson pour chasser le démon, et du fiel pour rendre la vue à Tobie le père. Osée[8] insinue que l'usage des médecins étoit

[1] *Jerem.* XIV. 19.—[2] *Jerem.* XXX. 12. *et seq. Vide et* XXXIII. 6.—[3] *Jerem.* XLVI. 11.—[4] *Jerem.* LI. 8. 9.—[5] *Isai.* I. 6. *Vulnus et livor et plaga tumens non est circumligata, nec curata medicamine, neque fota oleo.* (Hebr. *Vulnus et livor et plaga purulenta, quæ non est compressa, neque alligata, neque emollita oleo.*)—[6] *Ezech.* XXX. 21. *Ecce non est obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut ligaretur pannis, et fasciaretur linteolis, ut recepto robore posset tenere gladium.* (Hebr. *Et ecce non est alligatum ut daretur sanitas, ut poneretur fascia, ut alligaretur, ut confortaretur, ut teneret gladium*). —[7] *Tob.* VI. 5.—[8] *Osee,* V. 13. *Et vidit Ephraim languorem suum* (hebr. alit. *morbum suum*), *et Juda vinculum suum* (hebr. alit. *vulnus suum*) *: et abiit Ephraim ad Assur, et misit* (sub. *Juda*) *ad regem ultorem; et ipse non poterit sanare vos, nec solvere poterit a vobis vinculum* (hebr. *nec curabit a vobis vulnus*).

connu de son temps : *Ephraïm a vu sa maladie, et Juda sa plaie ; Ephraïm a eu recours à l'Assyrien, et Juda a envoyé vers un roi, afin qu'il prît sa défense ; mais ce roi ne pourra point vous guérir, il ne pourra point remédier à votre plaie.*

Dans les maux qui ne paroissent point au dehors, et même dans plusieurs maladies fâcheuses, et dont la guérison est plus difficile, on ne pensoit point à recourir à la médecine. L'ignorance où l'on étoit de leur véritable cause faisoit que les plus pieux s'adressoient à Dieu, ou à ses prophètes, pour en obtenir la guérison; et que les autres avoient recours à des remèdes superstitieux, aux magiciens, aux idoles, aux enchanteurs, ou même à la musique. La maladie de Job étoit sans doute un coup de la main du démon; mais enfin le démon ne fit point de miracle pour frapper Job; il employa contre lui des moyens naturels qui réduisirent ce saint homme dans un état affreux. Dans cette situation, ni lui, ni ses amis, ne pensent pas même à lui faire des remèdes. Ils convenoient tous qu'il ne devoit attendre sa guérison que du Tout-Puissant. Ils s'appliquent à découvrir la cause morale de cette maladie; savoir si c'étoient les péchés de Job qui la lui avoient attirée, ou si elle lui avoit été envoyée pour éprouver sa vertu, et pour faire éclater la puissance du Seigneur. Job [1], ennuyé des discours de ses amis, et de la manière dont ils paroissoient insulter à son malheur, leur dit qu'ils sont *des médecins de rien*. La lèpre, qui étoit si commune et si dangereuse parmi les Hébreux, n'avoit ni médecin, ni remède qui lui fût propre. On laissoit le lépreux à lui-même, dès que son mal étoit déclaré; seulement, pour empêcher que le mal ne se communiquât, on le séparoit des autres hommes [2].

Amnon, fils de David, étant tombé dans une langueur causée par l'amour qu'il portoit à sa sœur Thamar [3], il n'est parlé ni de médicamens, ni de médecins pour le guérir, et David, qui alla visiter ce prince, ne lui proposa aucun remède. Mais Amnon demanda que sa sœur Thamar vînt lui faire des gâteaux ou des beignets, disant qu'il les mangeroit volontiers de sa main. Abia, fils de Jéroboam, roi d'Israël, tombe malade [4], et Jéroboam envoie la reine son

[1] *Job*, XIII. 4. *Prius vos ostendens fabricatores mendacii, et cultores perversorum dogmatum.* (Hebr. *Et utique vos concinnatores falsitatis, medici nihili omnes vos*). — [2] *Levit.* XIV. — [3] 2. *Reg.* XIII. 2. *et seqq.* — [4] 3. *Reg.* XIV. 1. *et seqq.*

épouse, déguisée, consulter le prophète Ahias sur la santé de ce jeune prince. Ochozias, aussi roi d'Israël[1], étant tombé de la plate-forme de sa maison dans la salle qui étoit au-dessous, envoya consulter Béelzébub, dieu d'Accaron, sur sa chute et sur sa guérison. Naaman le Syrien vient de Damas dans les terres d'Israël, pour voir Elisée, et lui demander la guérison de sa lèpre[2]. Ce même prophète étant allé à Damas, Bénadad, roi de Syrie, envoie vers lui pour le consulter sur sa maladie[3]. Joram, roi de Juda, fut frappé d'une dyssenterie qui le tourmenta pendant deux ans, et dont il mourut[4]. Ozias, aussi roi de Juda, fut frappé de lèpre, pour avoir voulu offrir l'encens au Seigneur, au préjudice du droit des prêtres[5]. Dans tous ces exemples de maladies des personnes de la première distinction, on ne voit pas la moindre mention de remèdes, ni de médecins. Il n'y avoit point de médecins parmi les officiers des rois de Juda, ni sous David, ni sous Salomon, ni sous les rois ses successeurs. Nous n'en conclurons pas qu'il n'y eut point alors de médecins dans le pays, mais seulement qu'ils étoient très rares, et que leur art ne s'étendoit guère, comme on l'a déjà dit, qu'à remettre des membres, ou à refermer et guérir des plaies.

Enchanteurs qui usoient de remèdes magiques.

Il y avoit parmi les Hébreux d'autres sortes de médecins; c'étoient des enchanteurs qui se vantoient d'enchanter les serpens, et de les empêcher de mordre, ou de guérir leur morsure par des enchantemens et des charmes. Nous en avons parlé assez au long dans une Dissertation faite exprès sur les Psaumes[6]. La médecine n'avoit encore rien inventé contre les morsures des bêtes venimeuses. *J'enverrai contre vous des serpens dangereux, contre lesquels les charmes ne feront rien*, dit le Seigneur par la bouche de Jérémie[7]. Et Job parlant du Léviathan, que nous croyons être le crocodile : *Les chanteurs le couperont-ils*[8]? le feront-ils crever par leurs enchantemens? Et Salomon : *Le médisant est semblable à ces serpens contre lesquels l'enchanteur n'a aucun pouvoir*[9]. Et le psalmiste, en parlant de ses ennemis : *Leur fureur est semblable à celle du serpent ; ils sont comme l'aspic sourd qui se bouche les oreilles, et qui n'écoute point la voix de l'en-*

[1] 4. *Reg.* I. 2.—[2] 4. *Reg.* v. 9 *et seqq.*—[3] 4. *Reg.* VIII. 7. *et seqq.*—[4] 2. *Par.* XXI. 15. 18. 19.—[5] 2. *Par.* XXVI. 19.—[6] Cette Dissertation est placée dans le tome IX.—[7] *Jerem.* VIII. 17.—[8] *Job*, XL. 25. *Concident eum amici.* (Hebr. alit *incantatores*).—[9] *Eccli.* X. 11. *Si mordeat serpens in silentio* (hebr. *absque incantatione*), *nihil eo minus habet qui occulte detrahit.*

chanteur, ni du magicien qui est habile à employer les charmes[1]. Enfin l'auteur de l'Ecclésiastique : *Qui aura pitié de l'enchanteur qui aura été mordu par le serpent*[2]?

On employoit aussi la magie contre les autres incommodités corporelles ; mais l'usage n'en paroît pas si bien marqué dans l'Ecriture. Josèphe[3] nous apprend que Dieu donna à Salomon l'art et la vertu de chasser les démons, et de guérir les maux qu'ils font aux hommes. Ce prince composa des charmes contre les maladies, et des formules d'exorcismes pour chasser les mauvais esprits, en sorte qu'ils ne revenoient plus dans les corps qu'ils possédoient. « Et cette manière de guérir, ajoute Josèphe, est d'un grand « usage encore aujourd'hui parmi nous ; car j'ai vu un Juif « nommé Eléazar, qui, en présence de Vespasien et de ses « fils, et d'une grande troupe d'officiers et de soldats, gué- « rit plusieurs possédés. Et voici comment il faisoit cette « cure : Eléazar mettoit sous la narine du possédé un anneau « dans lequel étoit enchâssée une racine enseignée par Salo- « mon. En même temps il prononçoit le nom de ce prince, et « les paroles qu'il avoit ordonnées ; le démoniaque tomboit « par terre, et le démon ne rentroit plus dans son corps. Et « pour preuve de la vérité et de la force de son art, le même « Juif faisoit mettre un bassin plein d'eau à quelque distance « du malade, et, commandant au démon de sortir, il lui di- « soit de renverser ce vase ; et on voyoit en effet avec éton- « nement le vase se renverser, et en même temps le démo- « niaque guéri. » Nous ne prétendons point ici autoriser ni adopter le récit de Josèphe, en attribuant à Salomon une vertu magique contre les maladies. Nous ne doutons point que l'art d'Eléazar ne fût une vraie magie, et qu'il n'abusât du nom et de l'autorité de Salomon ; car c'est de tout temps que les magiciens en ont usé ainsi ; ils ont couvert leur art pernicieux du crédit de quelque homme célèbre, pour lui concilier, parmi les ignorans, de l'estime et du respect.

A ces remèdes magiques on peut opposer d'autres remèdes licites, employés en pareilles circonstances contre les possédés. Les uns sont naturels, et les autres surnaturels. Saül étant tombé dans une noire mélancolie qui lui

[1] *Psal.* LVII. 5.—[2] *Eccli.* XII. 13.—[3] *Joseph. Antiq. l.* VIII. *cap.* 2. Παρέσχε δὲ αὐτῷ μαθεῖν ὁ Θεὸς, καὶ τὴν κατὰ τῶν δαιμόνων τέχνην εἰς ὠφέλειαν καὶ θεραπείαν τοῖς ἀνθρώποις. Ἐπῳδάς τε συνταξάμενος αἷς παρηγορεῖται τὰ νοσήματα, καὶ τρόπους ἐξορκώσεων κατέλειπεν, οἷς ἐνδούμενα τὰ δαιμόνια ὡς μηκέτ' ἐπανελθεῖν ἐκδιώκουσι.

causoit par intervalle de fâcheux momens où il paroissoit possédé et où il l'étoit réellement, le malin esprit se servant de la mauvaise disposition de ses humeurs pour l'agiter et le tourmenter, pour le guérir, on alla chercher David, qui savoit parfaitement jouer des instrumens[1]. Il en jouoit en présence du roi dans les momens de son accès, et le roi étoit soulagé. Jésus-Christ et ses apôtres employèrent contre la même maladie, qui étoit fort commune de leur temps, un remède surnaturel et miraculeux; ce fut le nom de Jésus-Christ et son autorité. Ce remède est au-dessus des règles de la médecine, et n'entre que très indirectement dans notre sujet; mais il est bon de remarquer que les Hébreux d'alors étoient persuadés que presque toutes les maladies incurables et inconnues étoient causées par le démon. Et en effet, on voit dans l'Evangile plusieurs épileptiques, des sourds, des muets, des lunatiques, des maniaques réellement possédés de quelques démons; et aussitôt que Jésus-Christ ou ses apôtres avoient chassé le démon, le malade étoit guéri. On nous parle d'un homme possédé d'un démon muet[2], et d'une femme possédée d'un esprit d'infirmité[3]. Et saint Paul, livrant à Satan l'incestueux de Corinthe, dit qu'il l'abandonne à cet ennemi pour la perte de sa chair : *Ad interitum carnis*[4]. Saint Marc[5], parlant des maladies du corps, les appelle ordinairement *des fléaux* envoyés de Dieu.

On ne dira pas que dans tout cela il n'y avoit que de l'imagination et de l'erreur de la part du peuple; que Saül n'étoit point possédé, non plus que les épileptiques et les lunatiques, ni les muets dont il est parlé dans l'Evangile. Il est croyable que Dieu permettoit alors au démon d'agiter et de posséder les corps des personnes qui étoient tombées dans quelque crime, ou qui avoient été frappées de quelque plaie de la main de sa justice, pour les punir en ce monde et pour effrayer les autres. Tel étoit l'esprit de l'ancienne loi; un esprit de rigueur, de sévérité. Il falloit traiter les Juifs en esclaves, et les retenir par des peines sensibles et proportionnées à leur portée et à leurs préjugés. Ils regardoient ces maladies comme des châtimens extraordinaires; ils les croyoient causées par les mauvais es-

[1] I. *Reg.* XVI. 14 *et seqq.*—[2] *Matt.* IX. 32. 33. *et Luc.* XI. 14.—[3] *Luc.* XIII. 11.—[4] I. *Cor.* V. 5.—[5] *Marc.* III. 10. Μάστιγας. *Ita et* V. 29. 34. *Luc.* VII. 21.

prits. Dieu ne détruit point cette opinion; mais il s'y conforme ; il leur envoie des démons pour les punir, en même temps qu'il leur envoie des maladies.

Pour revenir à présent à ce qu'on a dit ci-dessus des remèdes magiques employés par quelques Juifs, il est à remarquer que la médecine a été exercée autrefois en beaucoup d'endroits par de vrais magiciens. Zoroastre, que l'on compte parmi les inventeurs de la médecine, étoit un fameux magicien. Circé et Médée, qui ont aussi tenu leur rang parmi les médecins, et qui sont célèbres par les belles cures qu'on leur attribue, sont encore plus connues par la force de leur magie. Origène[1] raconte que les Egyptiens reconnoissoient trente-six démons, ou trente-six dieux de l'air, qui s'étoient partagé le corps de l'homme, et dominoient sur trente-six parties dont il étoit composé. Il ajoute que les Egyptiens savoient les noms de ces démons en la langue du pays ; et qu'en les invoquant chacun, suivant la partie qui étoit malade, ils en recevoient la guérison.

Pindare[2] assure qu'Esculape guérissoit de toutes sortes de fièvres, d'ulcères, de blessures et de douleurs, par de doux enchantemens, par des potions adoucissantes, par des remèdes extérieurs, ou enfin par des incisions. Homère[3] dit qu'on arrêta par le moyen des enchantemens le sang qui couloit de la plaie d'Ulysse. On charmoit les maladies quelquefois par de simples paroles, ou par certains vers magiques. Caton[4] nous a conservé ceux qu'on prononçoit pour guérir un membre disloqué. D'autres fois on gravoit des mots sur certaines choses qu'on appliquoit sur les parties malades, ou qu'on portoit au cou; c'est ce qu'on appeloit des *talismans*, des *amulettes*, ou des *phylactères*.

Nous ne doutons pas que les Hébreux, superstitieux et ignorans comme ils étoient, ne se servissent de toutes ces sortes de remèdes. On vient de voir parmi eux des enchanteurs contre les morsures de serpens, et des magiciens

[1] *Origen. lib.* VIII. *contra Cels.*—[2] *Pindar. Pyth. Ode* 3.

..............................Τοὺς μὲν
Μαλακαῖς ἐπαοιδοῖς ἀμφέπων, τοὺς δὲ προσανέα πίνοντας.

—[3] *Homer. Odyss.* τ. *seu.* XIX.

Ὠτειλὴν δ' Ὀδυσῆος ἀμύμονος ἀντιθέοιο,
Δῆσαν ἐπισταμένως, ἐπαοιδῇ δὲ αἷμα κελαινὸν
Ἔσχεθον.

—[4] *Cato, de Re Rust. art.* 160.

qui employoient un anneau pour chasser le démon. Mais toutes ces manières de guérir les malades, en tant qu'elles sont accompagnées de l'invocation du démon, sont très fortement condamnées par la loi du Seigneur [1]. Ezéchias, voyant l'abus que le peuple grossier faisoit du serpent d'airain de Moïse, le fit briser [2]; et on assure que ce fut aussi ce prince qui fit brûler les livres que Salomon avoit écrits sur les secrets de la nature, parce que plusieurs personnes avoient plus de confiance dans la vertu des herbes que dans l'assistance du Seigneur. La musique paroît un remède plus simple et plus innocent. On sait l'usage que David en fit, pour calmer la mauvaise humeur et dissiper la mélancolie de Saül [3]. Plusieurs savans médecins [4] reconnoissent la vertu de la musique dans la guérison des maladies du corps, causées par quelque dérangement de l'esprit. Galien dit qu'il a sur cela une grande expérience : Nous avons guéri, dit-il, plusieurs personnes dont les mouvemens déréglés de l'esprit rendoient le corps malade, en calmant ces mouvemens et en remettant leur esprit dans sa situation naturelle. S'il falloit, ajoute-t-il, appuyer cette méthode de quelque autorité, nous en citerions une bien considérable, celle d'Esculape, le dieu de ma patrie, qui avoit coutume de soulager avec des chansons, et par le moyen des farces et de la mélodie, ceux dont les mouvemens de l'esprit rendoient le tempérament du corps plus chaud qu'il ne falloit. Platon [5] dit que les sages-femmes d'Athènes avoient le secret, avec certaines drogues et certains charmes, de faire accoucher promptement et aisément les femmes qui étoient en travail. On peut voir, sur les effets de la musique, notre Dissertation sur la musique des anciens Hébreux [6].

Opinion des Hébreux touchant les maladies.

Les Hébreux étoient persuadés, généralement parlant, que les maladies sont des châtimens envoyés de Dieu, et que les mauvais esprits étoient à cet égard les exécuteurs de sa vengeance, comme on l'a montré ci-devant. Adam n'a pas plus tôt péché que Dieu le condamne à la mort [7]. Abimélech ayant enlevé Sara qu'il croyoit sœur et non pas

[1] *Levit.* XIX. 31. *Deut.* XVIII. 10. 11. 12.—[2] 4. *Reg.* XVIII. 4.—[3] 1. *Reg.* XVI. 23.—[4] Voyez Galien, *de Sanitate tuenda, lib.* 1, *cap.* 8; et le Clerc, Hist. de la Médecine, liv. 1. *p.* 72-73.—[5] *Plato, Theoct. p.* 149. Καὶ μὲν καὶ διδοῦσαι γε αἱ μαῖαι φαρμάκια, καὶ ἐπᾴδουσαι δύνανται ἐγείρειν τε τὰς ὠδῖνας, καὶ μαλθακωτέρας ὧν ἂν βούλονται ποιεῖν.—[6] Cette Dissertation est placée dans le tome IX.—[7] *Genes.* III. 3. 19.

femme d'Abraham, est aussitôt frappé du Seigneur[1]. Les Egyptiens sont punis de diverses plaies pour avoir été rebelles à ses ordres. Her et Onan, fils de Juda, sont frappés de mort pour les crimes dont ils étoient coupables devant le Seigneur[2]. Marie, sœur de Moïse, eut à peine murmuré contre son frère, que la lèpre parut sur son corps[3]. Ozias, roi de Juda, est attaqué de la même maladie, dans le moment qu'il entreprend d'offrir l'encens au Seigneur[4]. Les Philistins sont frappés d'une maladie honteuse à l'anus pour n'avoir pas traité l'arche avec assez de respect[5]. Les Bethsamites sont mis à mort pour l'avoir considérée avec trop de curiosité[6]. Oza est tué sur la place pour avoir voulu la toucher[7]. David, ayant fait le dénombrement du peuple, est puni de sa vaine curiosité par la mort d'un très grand nombre de ses sujets[8]. Dès que Job est accablé de malheurs et de maladie, ses amis en infèrent qu'il est coupable de quelque grand crime. Le roi Joram est puni d'une cruelle dyssenterie à cause de ses impiétés et de son idolâtrie[9]. La cause de la maladie et de la métamorphose de Nabuchodonosor est attribuée à son insolence et à ses crimes. Dieu punit David par la maladie et par la mort du premier fruit de son crime avec Bethsabée[10]. Enfin on trouve à tout moment dans les livres saints ces manières de parler : *C'est le Seigneur qui blesse, et qui guérit; qui tue, et qui rend la vie; qui conduit au tombeau, et qui en fait revenir*[11]. Il est le maître de la vie et de la mort, de la santé et de la maladie ; il commande à l'une et à l'autre avec une autorité souveraine. Il menace les Juifs de les frapper de maladies incurables, s'ils lui sont infidèles et désobéissans; et il leur promet la santé et la guérison, lorsqu'ils seront fidèles.

Ces sentimens se remarquent dans le Nouveau comme dans l'Ancien-Testament; et Jésus-Christ semble les confirmer en bien des endroits où il recommande à ceux qu'il a guéris de ne plus pécher, insinuant par là que la cause de leur maladie étoit leur péché. Lorsqu'on lui eut présenté le paralytique, il lui dit : *Mon fils, vos péchés vous sont remis*[12]. Et comme quelques-uns se scandalisoient de ce qu'il

[1] *Genes.* xx. 3. 7.—[2] *Genes.* xxxviii. 7. 10.—[3] *Num.* xii. 10.—[4] 2. *Par.* xxvi. 19.—[5] 1. *Reg.* v. 6.—[6] 1. *Reg.* vi. 19.—[7] 2. *Reg.* vi. 7.—[8] 2. *Reg.* xxiv.—[9] 2. *Par.* xxi. 18. 19.—[10] 2. *Reg.* xii. 14, *et seqq.*—[11] *Vide Levit.* xxvi. 16. 21. 28. *etc. Deut.* xxviii. 35. xxix. 22. xxxii. 39. 1. *Reg.* ii. 6. *Isai.* xix. 22. xxx. 26. *Tob.* xiii. 2. *et in Psalmis passim* xxix. 3. xl. 5. cvi. 20. *Sap.* xvi. 13.—[12] *Matt.* ix. 2. 3. 4. Sur quoi saint Jérôme s'exprime

parloit de cette sorte, il leur répondit : *Lequel des deux est plus difficile, de remettre les péchés, ou de dire : Levez-vous, et marchez?* Et en même temps il dit au paralytique : *Levez-vous, emportez votre lit, et allez en votre maison;* et le paralytique se leva, et s'en alla en sa maison. Jésus-Christ, ayant guéri le malade qui attendoit depuis trente-huit ans sur la piscine probatique, il lui dit : *Ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis*[1]. Et ses disciples ayant vu un aveugle-né lui demandèrent : *Seigneur, qui a péché, de cet homme ou de ses parens, pour qu'il soit né aveugle*[2]? Ils supposoient donc que ces sortes d'incommodités étoient des suites de quelque péché secret ou connu, commis par celui qui en étoit attaqué, ou par ses parens. Mais Jésus les tira de cette erreur, en leur disant que ni lui ni ses parens n'avoient attiré cette disgrace par leur péché, mais que Dieu l'avoit permise pour la manifestation de sa gloire.

Saint Paul[3] attribue les infirmités et la mort même de plusieurs chrétiens à la mauvaise disposition avec laquelle ils recevoient le corps de Jésus-Christ. Hérode Agrippa, roi de Judée, ayant persécuté les apôtres, fait mourir saint Jacques, frère de saint Jean, et fait mettre saint Pierre en prison, en fut puni d'une manière terrible[4]; car comme il haranguoit peu de temps après à Césarée, et que le peuple s'écrioit que c'étoit la voix d'un dieu et non d'un homme, l'ange du Seigneur le frappa tout à coup, et il mourut quelque temps après, rongé de vers, parce qu'il n'avoit pas rendu gloire à Dieu. Josèphe[5] dit qu'on ne douta pas que la dernière maladie d'Hérode-le-Grand ne fût un châtiment envoyé de Dieu, pour punir ses crimes et surtout sa cruauté.

Nous n'avons garde de nier qu'un grand nombre des exemples que nous venons de rapporter ne soient miraculeux et surnaturels, et que les Juifs n'aient eu raison de les rapporter à Dieu, comme à leur cause première, directe et immédiate; mais nous ne croyons pas qu'on puisse le dire de tous. Il y en a sans doute beaucoup qui sont des effets purement naturels; et pour ne pas multiplier les miracles sans

ainsi : *Et datur nobis intelligentia, propter peccata plerasque evenire corporum debilitates; et idcirco forsan dimittuntur prius peccata, ut, causis debilitatis et ablatis, sanitas restituatur.*

[1] *Jona.* V. 14.—[2] *Joan.* IX. 2. 3.—[3] I. *Cor.* XI. 30.—[4] *Act.* XII. 23.—[5] *Joseph. Antiq. lib.* XVII. *cap.* 8. Ποινὴν τοῦ πολλοῦ δυσσεβοῦς ταύτην ὁ Θεὸς εἰσπράσσεσθαι παρὰ τοῦ βασιλέως.

nécessité, peut-être pourroit-on dire que quelquefois, lorsqu'il est dit que Dieu frappa un homme de maladie, cela marque seulement qu'il permit qu'il tombât malade, et que son infirmité fut regardée comme une peine de son péché précédent.

C'est par une suite de ces principes que la plupart des maladies et des fléaux, tant ordinaires qu'extraordinaires, étoient attribués aux mauvais anges. On remarque dans l'Écriture quelques faits extraordinaires attribués à un ange exterminateur; ce fut lui, selon l'Écriture, qui tua les premiers-nés d'Egypte [1], qui détruisit l'armée de Sennachérib [2], et mit à mort le peuple de David frappé de la peste [3]. Et, dans cette dernière circonstance, il paroît que l'ange exécuteur des vengeances du Seigneur fut même visible, puisque l'Écriture dit que *David vit l'ange qui frappoit le peuple*, et que *cet ange étoit près de l'aire d'Areüna Jébuséen*, lorsque la plaie cessa par l'ordre du Seigneur. L'Écriture parle encore ailleurs d'un ange de mort [4]; et les rabbins croient qu'il y a en effet un ange de mort, qui tue tous les hommes, qui leur enfonce son glaive dans le cœur, et qui le lave aussitôt dans l'eau qu'il trouve dans le logis. La liqueur qui étoit attachée à cette arme meurtrière est un poison mortel qu'ils ont soin de jeter, en répandant toute l'eau qui est dans la maison aussitôt qu'un homme est expiré.

Ils attribuoient au démon, ou à la lune, plusieurs maladies que les médecins regardent comme purement naturelles; telle étoit la maladie de Saül, et celle de ces hypocondriaques qui passoient pour possédés. Il y en avoit sans doute un grand nombre qui l'étoient réellement, et l'Evangile ne permet pas d'en douter; mais on ne pourroit pas dire qu'ils l'étoient tous. Le peuple ignorant tient, encore aujourd'hui, pour possédés bien des gens qui ne sont que fous et maniaques. Ils ont plus besoin d'ellébore et de purgation ou de rafraîchissemens, que d'exorcismes et de moyens surnaturels, que l'Eglise n'a intention d'employer que lorsqu'il y a nécessité ou utilité sensible et reconnue.

Une autre opinion très ancienne, et que l'on remarque même dans la vie des patriarches, c'est qu'ils croyoient mourir aussitôt qu'ils avoient eu une vision extraordinaire.

[1] *Exod.* XII. 29.—[2] 4. *Reg.* XIX. 35.—[3] 2. *Reg.* XXIV. 16.—[4] *Vide Job*, XXXIII. 23. *Psalm.* XXXIV. 5. *Prov.* XVII. 11. *Dan.* XIII. 55. 59.

Jacob, après celle qu'il eut à Mahanaïm [1], rendoit graces à Dieu de l'avoir préservé de la mort : *J'ai vu Dieu face à face, et mon ame a été garantie du danger.* Le Seigneur déclare à Moïse que nul homme ne pourra soutenir sa vue et sa présence sans mourir : *Non videbit me homo, et vivet* [2] Les Hébreux prient Moïse [3] de leur parler lui-même, de peur que Dieu ne leur parle, et qu'ils ne meurent s'ils entendent sa voix. Un ange ayant apparu à Manué et à sa femme, Manué crut qu'ils en mourroient. *Morte moriemur, quia vidimus Deum* [4].

Médecins des Hébreux anciens et modernes.

On remarque dans l'Ecriture certains passages qui semblent montrer qu'autrefois chez les Hébreux, de même que chez les Grecs, c'étoient des personnes de haute considération qui exerçoient la médecine, et que l'on croyoit qu'un prince devoit être instruit des secrets de cet art. *En ce temps-là,* dit Isaïe, *l'homme prendra son frère, et lui dira : Vous avez un habit, soyez notre prince, et soutenez-nous dans notre chute. Et il répondra en disant : Je ne suis point médecin, et il n'y a ni pain ni habit dans ma maison; ne m'établissez point prince du peuple* [5]. Et ailleurs, Osée reprochant aux Israélites la confiance qu'ils avoient mise dans l'Assyrien, leur dit : *Ephraïm a vu sa maladie, et Juda sa plaie; Ephraïm a eu recours à l'Assyrien, et Juda a envoyé vers un roi afin qu'il prît sa défense; mais ce roi ne pourra point vous guérir, il ne pourra point remédier à votre plaie* [6]. Et Zacharie : *Je vais susciter sur la terre un pasteur qui ne cherchera pas les brebis égarées, et ne pansera pas celles qui seront malades* [7]. Et Jérémie : *Depuis le prophète jusqu'au prêtre, il n'y a partout que mauvaise foi. Ils pansoient superficiellement la plaie de la fille de mon peuple en disant : La paix, la paix; et il n'y avoit point de paix* [8]. Ils disoient : Tout va bien, pendant que la plaie étoit la plus dangereuse.

Quoique les Juifs aient exercé et exercent encore la médecine avec beaucoup de réputation en quelques endroits, surtout en Orient, néanmoins les livres de leurs rabbins ne témoignent pas une grande estime pour les médecins. Ils les mettent au nombre de ceux qui sont exclus de la royauté, et ils disent : *Oh! que le meilleur des médecins*

[1] *Genes.* XXXII. 30.—[2] *Exod.* XXXIII. 20.—[3] *Exod.* XX. 19.—[4] *Judic.* XIII. 22.—[5] *Isai.* III. 6.—[6] *Osee,* V. 13. *ut habetur supra.*—[7] *Zach.* XI. 16. —[8] *Jerem.* VI. 13. 14. *Curabant contritionem filiæ populi mei cum ignominia* (hebr. alit. *cum levitate*), *dicentes, etc.*

aille en enfer; car il vit splendidement; il ne craint point la maladie; il ne brise point son cœur devant Dieu; il tue le pauvre en lui refusant son secours. Si l'on veut juger de la capacité des médecins juifs par l'habileté des rabbins en matière d'anatomie, on n'en aura pas non plus une idée fort avantageuse. Il croient qu'il se trouve dans l'épine du dos un petit os nommé *luz,* qui est comme la racine et la base de l'assemblage du corps humain; en sorte que le cœur, le foie, le cerveau et les parties naturelles tirent leur origine de cet os merveilleux, qui a d'ailleurs cette vertu, qu'il ne peut être brûlé, ni moulu, ni brisé, mais demeure toujours le même, étant comme le germe de la résurrection, duquel tout le reste du corps de l'homme doit pulluler de nouveau, comme les plantes de leurs semences. Ils comptent deux cent quarante-huit os, et trois cent soixante-cinq veines ou ligamens dans le corps humain.

Les anciens Hébreux étoient-ils plus habiles que les nouveaux? C'est ce qu'il n'est pas facile de décider. On voit seulement qu'ils croyoient, comme la plupart des anciens, que le corps humain se formoit dans le sein de la mère par une coagulation [1] pareille à peu près à celle du lait, qui se prend par le moyen du caillé; que le Seigneur couvroit tout cela de peaux, de nerfs et de tendons; que les os dans la santé étoient arrosés et remplis de suc, et desséchés dans la maladie [2]; que la moelle, venant à se gâter et à se corrompre, causoit de grandes maladies [3]; que l'inflammation se mettoit dans les os [4]; que l'huile dont on se frottoit pénétroit jusque dans les os [5]. En un mot ils attribuoient la santé ou la maladie à la bonne ou mauvaise disposition des os. Salomon semble dire que l'ombilic influoit aussi beaucoup sur la santé [6]; et il semble qu'on l'oignoit dans la vue de faire passer dans les intestins une douce infusion, et pour en éteindre les ardeurs [7]. Ils mettoient la vie dans le sang [8]. On ne voit rien dans l'Ecriture, ni sur la saignée, ni sur les veines.

Le principal remède des anciens Hébreux étoit la résine des montagnes de Galaad [9], comme on l'a déjà vu. Les médecins conviennent que les diverses sortes de résine sont

[1] *Psalm.* CXXXVIII. 15. *Job,* X. 10. 11. *Sap.* VII. 2.—[2] *Job,* XX. 11. XXI. 24. XXXIII. 19. *Prov.* III. 8. XV. 30. *Eccli.* XXVI. 16.—[3] *Prov.* XII. 4. XIV. 30. *Habac.* III. 16.—[4] *Jerem. Thren.* I. 13.—[5] *Psalm.* CVIII. 18.—[6] *Prov.* III. 8. —[7] *Cantic.* VII. 2.—[8] *Deut.* XII. 23.—[9] *Jerem.* VIII. 22. XLVI. 11. LI. 8.

utiles pour guérir les fractures, les meurtrissures, et même les plaies. Ils avoient aussi des herbes et des plantes salutaires, qu'ils appellent ordinairement *arbre* ou *bois de vie*[1], et que nous appellerions plantes médicinales, par opposition aux plantes vénéneuses et dangereuses, qu'ils appeloient *arbre de mort*. L'auteur de l'Ecclésiastique[2] parle de la vertu des bois, et dit que le parfumeur compose de différens ingrédiens un parfum salutaire, et que son odeur seule porte la paix et la joie partout. Mais il a grand soin d'ajouter que le malade doit commencer par prier le Seigneur de lui rendre la santé. Il doit expier ses péchés, en faire pénitence, et offrir dans le temple des offrandes de fleur de farine, et des sacrifices d'animaux gras, comme devant bientôt n'être plus de ce monde. Que cela ne l'empêche pas toutefois d'avoir recours au médecin; car c'est Dieu qui l'a créé, et il priera lui-même le Seigneur de rendre la santé au malade. Enfin, continue-t-il : *Que celui qui pèche devant son créateur puisse tomber entre les mains du médecin*[3]. C'est en effet un des plus grands malheurs dont Dieu puisse punir un homme, que de le livrer à la maladie, aux remèdes et aux médecins.

[1] *Prov.* III. 18. XI. 30. XIII. 12. XV. 4. *Ezech.* XLVII. 12.—[2] *Eccli.* XXXVIII. 7. 8. *Unguentarius faciet pigmenta suavitatis, et unctiones conficiet sanitatis, et non consummabuntur opera ejus : pax enim Dei super faciem terræ.* (Gr. *Unguentarius in his faciet mixturam, et nondum consummaverit opera sua, et jam pax ab eo est super faciem terræ.*)—[3] *Ibid.* ℣ 15. *Qui delinquit in conspectu ejus qui fecit eum, incidet* (Gr. *incidat*) *in manus medici.*

DISSERTATION

SUR LES FUNÉRAILLES ET LES SÉPULTURES

DES HEBREUX.

Soin de la sépulture des morts chez tous les peuples policés, et particulièrement chez les Hébreux.

Tous les peuples policés ont toujours eu un soin particulier de la sépulture des morts. Il n'y a que des nations barbares, des Scythes, des Thraces, des Hircaniens, qui aient négligé ce devoir d'humanité. Les Hébreux ont porté leur exactitude en ce point presque aussi loin que les Egyptiens mêmes, que l'on regarde comme les plus superstitieux hommes du monde à l'égard des morts. Le principal motif des uns et des autres dans les devoirs qu'ils rendoient aux morts étoit la croyance de l'immortalité de l'ame[1]. De là vient, dit Tacite, le mépris que les Hébreux font de la mort : *Animas prælio aut suppliciis peremptorum æternas putant. Hinc generandi amor, et moriendi contemptus*[2]. Abraham achète un champ pour y enterrer Sara sa femme[3]. Joseph prie ses frères de ne point laisser son corps en Egypte, mais de l'emporter avec eux, lorsqu'ils s'en retourneroient dans la terre promise[4]. L'Ecriture nous marque avec soin les tombeaux des plus grands hommes et de quelques femmes illustres; et elle menace les méchans, comme d'un souverain malheur, d'être privés des honneurs de la sépulture[5]. C'étoit une occupation sainte des hommes les plus pieux[6] d'ensevelir les morts, de faire leur deuil, de porter à manger sur leurs tombeaux pour les pauvres.

Souillure que contractoient chez les Hébreux ceux

Aussitôt qu'il étoit mort une personne dans une maison, tous ceux qui se trouvoient dans la chambre du mort, et tous les meubles qui y étoient[7], contractoient une souillure qui duroit sept jours. Tous ceux qui touchoient un ca-

[1] *Herodot. de Ægyptiis, lib.* II. *cap.* 123.—[2] *Tacit. de Judæis Annal. cap.* 5.—[3] *Genes.* XXIII. 4. *et seqq.*—[4] *Genes.* L. 24.—[5] *Eccle.* VI. 3. *Jerem.* VIII. 2. XXII. 19. 2. *Mach.* V. 10. IX. 15.—[6] *Tob.* I. 20. II. 10. IV. 18.—[7] *Num.* XIX. 14. *et seqq.*

qui avoient touché un mort, ou qui en avoient approché

davre, ou son sépulcre, ou ses os, ou qui en approchoient, contractoient la même impureté. Pour expier cette souillure, on prenoit de la cendre d'une vache rousse immolée par le grand-prêtre, au jour de l'expiation solennelle ; on en jetoit dans un vase plein d'eau, et un homme exempt de souillure trempoit de l'hysope dans cette eau, et en arrosoit la chambre, les meubles et les personnes souillées. On faisoit cette cérémonie le troisième et le septième jour; et au septième jour celui qui avoit été souillé se mettoit dans le bain, et lavoit ses habits, et étoit ainsi purifié. Les rabbins [1] enseignent que la souillure pour un mort ne se contractoit point, à moins que le mort ne fût juif; car les gentils, disent-ils, souillent pendant leur vie ceux qui les approchent; mais après leur mort leur cadavre demeure pur, et ne communique plus aucune impureté; au contraire les corps des Israélites pendant leur vie exhalent une odeur de pureté qui sanctifie ceux qui s'en approchent; et, après la mort, leur ame et l'Esprit-Saint les ayant quittés, leur cadavre n'est plus propre qu'à répandre la corruption et la souillure. Il y a cent autres subtilités sur cette matière dans les livres des docteurs juifs; mais tout cela leur est aujourd'hui fort inutile, puisque, depuis la destruction du temple, ces cérémonies ne s'observent plus parmi eux [2].

Confession des Juifs à la mort.

L'Ecriture ne nous apprend que peu de choses des cérémonies des funérailles; mais, à son défaut, les rabbins nous disent sur cela bien des particularités [3]. Lorsqu'un Israélite est dangereusement malade, il fait venir dix personnes avec un rabbin, en présence desquels il fait sa confession. La formule ordinaire de déclarer leurs péchés est composée par ordre alphabétique, chaque lettre contenant un des péchés que l'on commet le plus ordinairement. Cette formule n'est que pour les simples et les ignorans. Ceux qui en savent davantage font eux-mêmes leur confession, et entrent dans le détail de leurs fautes, à peu près comme il se pratique parmi nous. On fait faire au malade une manière de profession de foi; on l'interroge surtout s'il n'attend pas la venue du Messie ; il prie Dieu de lui rendre la santé de son corps, et de l'exaucer comme il exauça autre-

[1] *Vide Joan. Nicolai de Sepulcr. Hebr. lib.* III. *cap.* 3.; et Basnage, Hist. des Juifs, l. VII. ch. 25.—[2] Voyez Léon de Modène, Cérémonies des Juifs, première partie, c. 8.—[3] Voyez Buxtorf, *Syn. Jud. cap.* 35.; et Léon de Modène, part. V. c. 8.; et Basnage, Hist. des Juifs, tom. 5. l. VII. c. 24; et Geier, *de Luctu Hebræorum*.

fois Ezéchias : *Mais si mon heure est venue*, ajoute-t-il, *je vous supplie, Seigneur, que ma mort me serve pour l'expiation des fautes que j'ai commises avec connoissance ou par ignorance, depuis le jour de ma naissance jusqu'aujourd'hui. Accordez-moi une part dans votre paradis, et à votre siècle futur, qui est réservé aux justes; et enseignez-moi la voie de la vie qui doit durer éternellement.* Après ces prières, les amis du malade vont à la synagogue prier Dieu pour lui, sous un autre nom, comme pour faire connoître par là qu'il n'est plus le même, et qu'il a changé de vie.

Dernier baiser donné au mort.

Ils se font une dévotion d'assister à la mort des gens de bien, et des hommes distingués par leur savoir. Ils espèrent en tirer de grands avantages pour leur sanctification, parce qu'il est écrit : *Il ne verra point la corruption, lorsqu'il aura vu les sages sortir de ce monde par la mort*[1]. L'application du passage n'est nullement juste; mais nous nous contentons d'exposer ici simplement ce qui se pratique. Quelques-uns baisent les mourans, comme pour recueillir leur dernier soupir. L'usage en est ancien; car Philon[2], rapportant les plaintes de Jacob sur la mort imprévue de son fils Joseph, lui fait dire qu'il n'aura pas la consolation de lui fermer les yeux et de lui donner le dernier baiser; et l'Ecriture dit que, Jacob étant mort, Joseph se jeta sur lui et le baisa[3]. Quelques-uns expliquent ces paroles du Deutéronome : *Moïse mourut par l'ordre du Seigneur*[4], ou, suivant l'hébreu, *selon la bouche du Seigneur;* c'est-à-dire, *il mourut dans le baiser du Seigneur;* comme si Dieu même lui eût donné le baiser de paix en retirant de lui son ame. On trouve chez les païens les mêmes sentimens et les mêmes pratiques. Ils recevoient l'ame des mourans en leur donnant le baiser; ils recueilloient leur dernier soupir en signe de tendresse et d'union :

> Hærentemque animam non tristis in ora mariti
> Transtulit[5].

Les anciens Chrétiens et les prêtres mêmes baisoient autrefois les morts en cérémonie[6]; ce qui fut ensuite défendu par le concile d'Auxerre[7].

[1] *Psal.* XLVIII. 11.—[2] *Philo de Joseph.* Ἐθεράπευσα, ἐνεσήλευσα πρότερον ἀποθνήσκοντα, τελευταίων ἀσπασμάτων ἐκοινώνησα, τοὺς ὀφθαλμοὺς συνέκλεισα, etc.—[3] *Genes.* L. 1.—[4] *Deut.* XXXIV. 5.—[5] *Statius.*—[6] *Dionys. Areop. Hierarch. Eccles. c.* 7.—[7] *Concil. Antissiod. can.* 12.

Signes de douleur au moment de la mort.

Dès que le malade a expiré, ceux qui se trouvent présens déchirent leurs habits, en signe de douleur, suivant la très ancienne coutume des Hébreux. Mais aujourd'hui c'est une pure cérémonie. On a grand soin de ne rien déchirer qui soit fort précieux. On prend ordinairement le bout de la robe, et encore n'en déchire-t-on qu'environ la largeur de la main. Les rabbins enseignent qu'on peut recoudre la déchirure au bout de trente jours, si elle n'a point été faite à la mort d'un proche parent; mais si c'est pour un parent, on ne la recoud point. C'est aussi un ancien usage de répandre dans la rue toute l'eau qui est dans la maison et dans tout le voisinage; soit qu'on veuille par là marquer de la douleur, ou simplement avertir qu'il y a un mort dans le quartier, afin que les voisins le plaignent, et qu'ils prennent part au deuil. Les rabbins[1] disent que l'ange de mort qui a frappé le malade a lavé son glaive dans l'eau, et l'a ainsi empestée; et que c'est pour cela qu'on la jette. Il est parlé de l'ange de mort dans le grec de Job[2]; et nous en avons traité plus au long dans la Dissertation sur la défaite de l'armée de Sennachérib[3].

Manière d'ensevelir les morts.

Après cela, on étend un drap sur le pavé, et l'on y couche le mort, ayant un linge sur le visage; car depuis sa mort, il n'est plus permis de le regarder. La raison qu'ils en rapportent, c'est afin que les pauvres, dont les visages sont ordinairement plus difformes, à cause de la faim et des travaux qu'ils ont endurés, n'en soient pas couverts de confusion. On plie au mort le pouce au dedans de la main; et pour cela on l'y attache avec des fils tirés des houppes de son taled, et on fait en sorte que le pouce recourbé représente en quelque sorte le nom de *Schaddaï*, par les replis qu'il fait; le reste de ses doigts demeure étendu, qui est la situation ordinaire des corps morts, pour montrer, disent les rabbins, qu'en mourant nous abandonnons tout; au lieu que les enfans naissent avec les poings fermés, pour désigner qu'ils entrent en possession des richesses de la terre, que Dieu a livrées entre leurs mains. On allume un cierge ou une bougie aux pieds ou à la tête du mort, pendant qu'il est couché à terre. L'usage n'est point uniforme sur cela, et les raisons qu'on apporte de cette cérémonie sont assez bizarres. On accusa les Juifs dans une conférence tenue

[1] *Buxtorf. Synagog. Jud. cap.* 35.—[2] *Job,* XX. 15. *et* XXXIII. 23. 24.—
[3] Cette Dissertation est placée dans le tome VI.

en présence du pape en 1412, de dire que cette lumière étoit destinée pour éclairer l'ame qui vient rechercher son cadavre, afin de lui faciliter le moyen d'y rentrer, si elle y étoit disposée[1]. Mais ils rejetèrent cette accusation, en disant que ce n'étoit que pour se moquer des sorciers qui soutenoient qu'il suffisoit d'allumer un cierge devant un corps pour causer de violentes peines à l'ame qui en est séparée.

Ensuite on lave le corps du défunt avec de l'eau chaude, où l'on met des herbes odorantes, ou des aromates. Cette pratique est très ancienne chez les Juifs[2], et chez les païens mêmes. Ce sont les femmes ordinairement qui rendent cet office aux morts, et qui leur mettent le caleçon et la chemise[3]. Quelques-uns[4] soutiennent que c'étoient des hommes qui lavoient et ensevelissoient les hommes, et les femmes qui rendoient ce devoir aux femmes. Mais on croit avoir des preuves du contraire dans les livres, et dans l'usage même des Juifs, aussi bien que chez les païens. Socrate se lave lui-même, avant de boire le poison, pour épargner aux femmes la peine de le faire après sa mort[5]. Par-dessus la chemise on met encore une espèce de rochet de fine toile; c'est l'habit blanc dont le mort avoit coutume de se servir au jour de l'expiation solennelle. On y met aussi son taled, c'est-à-dire, une pièce d'étoffes carrée avec des houppes ou des franges aux coins, et un bonnet blanc sur la tête. En cet état on place le corps dans le cercueil, avec un linge au fond, et un autre par-dessus. Quelques-uns[6] disent qu'avant de l'ensevelir on lui coupe les cheveux.

Cercueils et ornemens qui les accompagnent.

Il y a quelques différences sur les cercueils, et sur les ornemens qui les accompagnent. Si c'est un homme de lettres, on met des livres sur son cercueil; si c'est une personne de considération, on fait en quelques endroits son cercueil pointu. Quelquefois on le couvre d'un drap noir. On assure qu'anciennement on revêtoit les morts de tout ce qu'ils avoient eu de plus précieux et de plus magnifique[7], de sorte que les pauvres ne pouvoient suffire

[1] *Salomon Ben virgæ, Schebet Juda, p.* 292. Cette accusation se trouve dans plus d'un auteur. Pokok assure que ce sentiment est fort commun parmi les Turcs. Ils croient que l'ame du mort rôde pendant sept jours autour de son tombeau. *Pokok not. Miscell. p.* 250.—[2] *Act.* IX. 37.—[3] Léon de Modène, et Basnage aux lieux cités.—[4] *Baron. an.* 34. *ex Rab Jacob, et Maimon.*—[5] *Plato in Phæd. p.* 115.—[6] *Mos. Egypt. Halac. Efel. c.* 4. *et Geier de Luctu, cap.* 5.—[7] *Vide Joan. Nicolaï de Sepulcr. Hebræor. lib.* IV. *cap.* 10.

à ces vaines dépenses. Mais le docteur Gamaliel le vieux réforma cet abus ; il ordonna qu'à l'avenir on se contenteroit de couvrir le cadavre d'un voile de lin ; ce qui fut observé dans la suite. Les rois mêmes n'étoient pas exemptés de cette règle ; on les enterroit avec un simple linceul. Mais il y a quelque diversité de sentimens sur cela [1], et l'opinion la plus suivie est celle que l'on a proposée la première. On enterroit avec eux leur couronne et leur sceptre, comme le montre Schikardus [2] ; et on brûloit tout le reste de leurs habits et de ce qui leur avoit servi, parce qu'il n'étoit permis à personne, après leur mort, de s'en servir. Il est bon de se souvenir que cela n'est fondé que sur le rapport des rabbins, gens fort suspects en matière d'antiquité. L'historien Josèphe avance qu'on enterra une très grande quantité d'or avec David [3] ; mais ce fait est fort douteux. Dans la description des funérailles d'Hérode-le-Grand, Josèphe [4] dit qu'on n'y oublia rien de tout ce qui pouvoit les rendre pompeuses et magnifiques. On fit passer en revue tous les ornemens royaux, dans la cérémonie de son transport au tombeau. Le lit de deuil sur lequel étoit son corps étoit tout d'or et orné de pierreries ; la couverture étoit une courte-pointe de pourpre, avec des ornemens en broderie. Le corps étoit couché pardessus, revêtu de la pourpre, avec le diadème en tête, surmonté d'une couronne d'or, et tenant le sceptre à la main. Et nous apprenons dans les Paralipomènes [5], que le roi Asa étant mort, on mit son corps sur un lit chargé d'aromates. Les anciens Romains et les Grecs avoient le même usage des lits, ou litières, pour mettre les morts. Aux funérailles des grands, on en portoit pour l'ordinaire un grand nombre, pour orner la pompe. Les rabbins donnent le nom de lit מטה au cercueil dans lequel on porte le corps en terre.

Les docteurs juifs [6] prétendent qu'anciennement on faisoit aux funérailles de leurs plus fameux docteurs toutes les mêmes cérémonies qu'à celles des rois; qu'on brûloit

[1] *Menoch. lib.* VIII. *de Rep. Hebr. cap.* 5, 4-3. *Schikard. in Jura Reg. p.* 417.—[2] *Schikard. Jus. Regum.*—[3] *Joseph. Antiq. l.* 16, *c.* 11.—[4] *Joseph. de Bello Jud. lib.* 1. *c. ult. ad finem.* Πάντα τὸν βασιλείον κόσμον προσήνεγκε, συμπομπεύσοντα τῷ νεκρῷ. Κλίνη μὲν ὁλόχρυσος ἦν διάλιθος, στρωμνὴ δὲ ἁλουργὶς ποικίλη, τὸ σῶμα δὲ ἐπ' αὐτῆς πορφύρᾳ κεκαλυμμένον, καὶ διάδημα μὲν ἐπέκειτο τῇ κεφαλῇ, στέφανος δὲ ὑπὲρ αὐτοῦ χρυσοῦς, τὸ δὲ σκῆπτρον παρὰ τὴν δεξιάν.—[5] 2. *Par.* XVI. 14.—[6] *Abodazara, c.* 1. *fol.* 11.

leurs lits, leurs habits, et les meubles qui avoient servi à leur usage; qu'on enveloppoit leurs corps dans des habits de soie; et qu'en un mot, on s'épuisoit en magnificence; mais cela n'est nullement certain. On n'en voit aucun vestige dans l'antiquité. Abarbanel[1] et quelques autres croient que Samuël fut enterré avec son manteau, vraisemblablement parce qu'il apparut avec cet habit à la pythonisse consultée par Saül[2]. D'autres soutiennent le contraire, parce que, disent-ils, il n'étoit pas permis d'enterrer les hommes dans de la laine. Cette dernière raison ne vaut guère mieux que celle qui veut que ce prophète ait été enterré dans son manteau. On ne sait certainement point cette particularité, et on ignore l'ancien usage des Juifs sur les habits qu'ils donnoient aux morts, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence qu'ils les revêtoient de lin, comme les Egyptiens et la plupart des autres peuples. Il y a des rabbins[3] qui croient que l'on peut enterrer les morts avec des habits faits de lin et de laine; d'autres le nient. La loi défend aux vivans l'usage de cette espèce d'habits[4]; mais la mort peut bien dispenser de cette sorte d'observation.

Usage d'embaumer les corps

On a parmi les Hébreux quelques exemples de corps embaumés après leur décès; mais la coutume n'en fut jamais ni générale, ni fort commune. Jacob étant mort en Egypte, Joseph le fit embaumer suivant la coutume du pays[5]. Il y a apparence que lui-même, et les autres patriarches qui y moururent, furent embaumés de même. Il y en a qui prétendent que communément on embaumoit les rois de Juda; et ce sentiment est fondé sur ce qui est dit[6], que le corps du roi Asa fut mis sur un lit rempli d'aromates qui furent brûlés ou avec lui ou autour de lui[7], et qu'on ne fit pas le même honneur à Joram, petit-fils de ce prince, comme on l'avoit fait à ses pères: *Non fecit ei populus secundum morem combustionis exequias, sicut majoribus suis*[8]. Le corps de Jésus-Christ fut frotté d'aromates; et lorsque Marie répand le parfum sur ses pieds,

[1] *Abarbanel ad.* I. *Reg.* II. 19. *Schindler Lexico voce* מעיל.—[2] I. *Reg.* XXVIII. 14.—[3] Voyez Basnage, Hist. des Juifs, l. VII. c. 24. n. 9.—[4] *Deuteronom.* XXII. 11.—[5] *Genes.* L. 1. 2. 3.—[6] On peut voir dans le commentaire sur la Genèse, L. 2., la manière dont les Egyptiens saloient et embaumoient les corps. *Schaccus sacro Eleochrim. Myrothecia, etc.*—[7] 2. *Par.* XVI. 14. *Et combusserunt super eum ambitione nimia.* (Hebr. *Et combusserunt ei combustione magna usque valde*).—[8] 2. *Paral.* XXI. 19.

il déclare qu'elle l'a fait pour prévenir sa sépulture, et comme pour l'embaumer par avance[1]. Nicodème employa cent livres de myrrhe et d'aloès pour l'ensevelir[2]; et les saintes femmes qui vinrent les premières à son tombeau supposoient apparemment que l'on n'avoit pas eu le loisir de lui rendre ce devoir la veille du sabbat, puisqu'elles avoient aussi acheté des drogues pour l'embaumer[3]. Enfin saint Jean insinue que cet usage étoit commun, puisqu'il dit que Joseph d'Arimathie et Nicodème enveloppèrent de linges ou de bandelettes le corps de Jésus avec des aromates, suivant la coutume des Juifs: *Sicut mos est Judæis sepelire*[4]. Antoine Margarita dit que, quand on est arrivé au cimetière, on porte le corps dans une espèce de petite chapelle, et qu'on l'y frotte avec un œuf battu et délayé dans du vin; après quoi on lui remet de nouveau les linges qui l'enveloppoient. Buxtorf dit que cette onction se fait seulement sur la tête, après qu'on a coupé les cheveux du mort, et avant qu'il soit mis dans le cercueil. Cet œuf mêlé avec le vin est peut-être un reste de l'ancien usage d'embaumer; et nous pensons que cette pratique est particulière à quelques Juifs d'Allemagne.

Au reste, l'embaumement dont il est parlé dans l'Evangile étoit fort différent de celui des Egyptiens, dont Hérodote[5] nous a laissé la description. Celui que l'on fit du corps de Jésus-Christ ne consistoit qu'à le frotter d'huile et d'aromates liquides, et à y tremper les bandelettes dont son corps étoit enveloppé. Cela ne pouvoit pas entièrement empêcher la corruption et la puanteur, mais seulement conserver le corps plus long-temps, et empêcher que l'infection ne fût si grande. On n'avoit peut-être pas embaumé le corps de Lazare, puisque quatre jours après sa mort il sentoit déjà mauvais[6]. On enveloppoit tout le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, avec des bandelettes semblables à celles dont on enveloppe les enfans au maillot; et on leur couvroit toute la tête d'un linge fait à peu près comme un mouchoir. L'Evangile nous marque fort distinctement tout cela dans la description de la sépulture du Sauveur[7] et de la résurrection de Lazare[8]. On prétend qu'outre ces bandelettes et ce suaire le corps de

[1] *Matt.* XXVI. 12.—[2] *Joan.* XIX. 39.—[3] *Marc.* XVI. 1.—[4] *Joan.* XIX. 40. —[5] *Herodot. l.* II. *c.* 86 *et seqq.*—[6] *Joan.* XI. 39.—[7] *Joan.* XIX. 40. XX. 6. 7.—[8] *Joan.* XI. 44.

Jésus-Christ étoit encore enveloppé par-dessus d'un grand linge, comme un linceul, que les évangélistes ont appelé *sindon* [1], et qui est connu sous le nom de saint suaire, dont on conserve des copies dans plusieurs églises.

La manière dont les Juifs d'aujourd'hui ensevelissent leurs morts est assez différente de ce que nous venons de voir, comme on peut s'en convaincre en comparant ceci avec ce qui a été dit plus haut. Quelquefois, lorsque les linges en forme de bandes précieuses et ornees, dont ils enveloppent les rouleaux ou volumes de la loi, sont vieux, ils s'en servent pour envelopper les morts [2]. Mais ce cas est fort rare, et l'usage des bandelettes est aujourd'hui banni des sépultures, du moins dans ce pays-ci; car il est bon d'en avertir une fois: les Juifs ont beaucoup varié dans leurs pratiques, et ils ont coutume de se conformer en beaucoup de points aux usages des lieux où ils vivent.

Deuil avant la sépulture.

Le corps demeuroit quelque temps exposé avant qu'on l'enterràt. Abraham fit le deuil de Sara, et acheta un tombeau chez les Héthéens, avant d'y mettre le corps de Sara [3]. Le corps de Jacob demeura environ soixante-dix jours, avant qu'on le portât dans la terre de Chanaan, au tombeau de ses pères [4]. Tabitha étant morte fut lavée, et exposée dans une chambre haute [5]. C'est principalement en présence du corps que se faisoient les lamentations et le deuil dont il est si souvent parlé dans l'Ecriture. Cela se pratiquoit dans les obsèques de cérémonie. Mais assez souvent on enterroit sur-le-champ les corps de ceux qui étoient décédés. On prépara la fosse du jeune Tobie pour l'enterrer avant le jour, s'il arrivoit qu'il eût été tué la nuit par le mauvais esprit [6]. Il n'y avait qu'un moment que la fille de Jaïre étoit morte, lorsqu'on assembla les joueurs d'instrumens pour la porter en terre [7]. Ananie étant tombé mort aux pieds de saint Pierre, on alla l'enterrer sur-le-champ [8]; et trois heures après, ceux qui avoient enterré Ananie, étant revenus, prirent Saphira, sa femme, qui venoit d'expirer, et l'enterrèrent auprès de son mari [9]. L'historien Josèphe, pour montrer l'horreur que l'on avoit de ceux qui s'étoient donné la mort, dit qu'on ne les enterroit qu'après le coucher du soleil [10]; on les traitoit de

[1] *Matt.* XXVII. 59. *Marc.* XV. 46. *Luc.* XXIII. 53.—[2] *Maimonid. de Legib. c.* X.—[3] *Genes.* XXIII. 2. 3.—[4] *Genes.* L. 3.—[5] *Act.* IX. 37.—[6] *Tob.* VIII. 11. et *seqq.*—[7] *Matth.* IX. 23.—[8] *Act.* V. 6.—[9] *Ibid.* ℣ 10.—[10] *Joseph. de Bello, l.* 3. *c.* 14. *p.* 853.

même que les criminels qui avoient été exécutés par sentence des juges. Aujourd'hui, dans la Perse, on enterre les corps promptement, parce qu'ils s'enflent aussitôt et se corrompent[1].

Les proches parens du mort faisoient éclater leur douleur par des cris, des lamentations, des déchiremens de leurs habits, des égratignures, des incisions, en se battant la poitrine, en s'arrachant les cheveux, en s'asseyant sur la cendre, en se couvrant la tête de poussière. Jacob, ayant appris la fausse nouvelle de la mort de son fils Joseph[2], déchira ses habits, se revêtit d'un cilice, et fit le deuil de son fils pendant un long temps. Moïse ne permet aux prêtres que le deuil de leurs proches parens, et il leur interdit de se raser la tête ou la barbe, et de se faire des incisions sur leur corps dans tout autre deuil[3]. Il défend au grand-prêtre de déchirer ses habits et de se découvrir la tête, c'est-à-dire de raser ses cheveux, à la mort de ses proches mêmes; il ne lui permet aucun deuil[4].

A l'égard des autres Israélites, il ne leur défend aucune des marques de deuil, si ce n'est dans les cérémonies profanes d'Adonis, qu'il nomme par dérision *le mort : Super mortuo non incidetis carnem vestram*[5]. Dans toute autre occasion on se livroit à la douleur, et on en prenoit toutes les marques les plus sensibles. Jérémie[6] menace les Juifs des dernières calamités, et entre autres, qu'ils seront frappés de mort, sans distinction d'âge et de sexe, et qu'ils seront abandonnés sans sépulture; qu'on ne fera point de deuil pour eux; qu'on ne se fera point d'incision dans la chair, et qu'on ne se coupera point les cheveux dans la cérémonie de leurs funérailles. Dieu annonce à Ezéchiel qu'il va lui ravir ce qu'il a de plus cher, c'est-à-dire sa femme : *Mais*, ajoute-t-il, *vous ne ferez point de plaintes funèbres*, *vous ne pleurerez point*, *et les larmes ne couleront point sur votre visage; vous soupirerez en secret*, *et vous ne ferez point le deuil comme on le fait pour les morts; votre couronne demeurera liée sur votre tête*, *et vous aurez vos souliers à vos pieds; vous ne vous couvrirez point le visage* (l'hébreu, à la lettre, *vous ne couvrirez point de votre manteau votre moustache*), *et vous ne mangerez point des viandes qu'on donne à ceux qui sont dans le deuil*[7]. Ensuite Dieu ordonne

[1] Chardin, Voyage de Perse.—[2] *Genes.* XXXVII. 34.—[3] *Levit.* XXI. I. *et seqq.*—[4] *Levit.* XXI. 10. *et* 11.—[5] *Levit.* XIX. 28.—[6] *Jerem.* XVI. 6.—[7] *Ezech.* XXIV. 16. *et seqq. Nec amictu ora vetabis.* (Hebr. *Nec operies mystacem.*)

à Ezéchiel de déclarer aux Israélites que tout cela n'étoit qu'un symbole de ce qui devoit leur arriver; que ce qu'ils avoient de plus cher leur seroit enlevé, et qu'ils ne pourroient en faire aucun deuil; les mêmes expressions sont répétées. De semblables usages se remarquent chez les peuples voisins des Juifs. Jérémie annonçant la désolation des Moabites : *Toutes les têtes*, dit-il, *seront sans cheveux, et toutes les barbes rasées; toutes les mains seront couvertes d'incisions, et tous les dos revêtus de cilice*[1]. Ezéchiel, s'adressant à Tyr, s'exprime ainsi : *Vos matelots et vos pilotes tomberont au fond de la mer, et à la voix de leurs cris tous ceux qui tenoient la rame descendront de leurs vaisseaux; ils se couvriront de cendre et de poussière; ils raseront leurs cheveux; ils se revêtiront de cilices*[2]. Hérodote[3] nous décrit les mêmes marques de deuil parmi les Egyptiens. Lorsqu'il meurt en Egypte une personne de considération, les femmes de sa famille se couvrent la tête et le visage de poussière, et vont par la ville jetant des cris lamentables; elles vont découvertes et le sein nu, en se frappant, accompagnées de leurs proches. Les hommes vont d'un autre côté par la ville, ayant la poitrine découverte, et se frappent en déplorant à haute voix le malheur qui est arrivé à leur famille. Cette cérémonie se continue jusqu'à ce que le mort soit dans le cercueil. Les Hébreux se croient aujourd'hui les incisions défendues à la mort de leurs proches, en conformité des paroles de la loi dont nous avons parlé, et qui paroît regarder le deuil superstitieux en l'honneur d'Adonis.

Pompe funèbre. Pleureuses. Joueurs d'instrumens. Cierges allumés.

Lorsque le temps de porter le corps en terre est venu, les parens et les amis du mort s'assemblent pour assister à sa pompe funèbre. C'est ainsi qu'au convoi de Jacob, non-seulement ceux de sa famille, mais aussi les anciens de la maison de Pharaon, et les principaux de l'Egypte[4], s'y trouvèrent pour lui faire honneur, et l'accompagnèrent jusque dans la terre de Chanaan. A la mort d'Abner, David ordonna à Joab et à toute l'armée de déchirer leurs vêtemens, de se revêtir de sacs, et de faire des lamentations en l'honneur de ce général[5], et de suivre son cercueil. David même l'accompagna, et prononça son éloge

[1] *Jerem.* XLVIII. 37. *In cunctis manibus colligatio* (hebr. *incisiones*).— [2] *Ezech.* XXVII. 27. *et seqq.*— [3] *Herodot. l.* II. *c.* 85. 86.— [4] *Genes.* L. 7. 11. — [5] 2. *Reg.* III. 31, *et seqq.*

funèbre. Il composa aussi un cantique lugubre en l'honneur de Saül et de Jonathas[1], et loua des habitans de Jabès de Galaad de ce qu'ils avoient eu le courage d'enlever les corps de ces deux princes[2], et de leur donner une sépulture honorable près de leur ville. La veuve de Naïm étoit accompagnée d'une grande foule de peuple qui suivoit le cercueil avec elle[3]. Les rabbins excluent des funérailles et de la pompe funèbre les ennemis du mort; et les talmudistes[4] enseignent que Jacob dit à ses fils avant sa mort d'empêcher qu'aucun gentil n'approchât de son corps, de peur qu'ils n'en éloignassent le Seigneur. Pour les ennemis, ils les en excluent de peur qu'ils n'insultent aux mânes du défunt. On emporte le mort les pieds devant, suivant les rabbins.

Aussitôt que le mort est emporté hors du logis[5], on plie en deux son matelas, on roule ses couvertures, qu'on laisse sur la paillasse, et on allume une lampe au dossier, où elle brûle sans discontinuer pendant les sept jours de deuil. On abat aussi ou l'on renverse tous les lits de la maison[6]. Les uns soutiennent que cela doit se faire dans le moment qu'on fait sortir le corps; d'autres veulent qu'on ne les abatte que quand la fosse est comblée. Buxtorf dit qu'en quelques endroits, en même temps que le mort sort du logis, on jette après lui un vase de terre, que l'on brise contre le pavé, comme pour donner par cet emblème une image de la mort, ou pour quelque autre raison arbitraire.

On regarde comme une bonne action d'accompagner le convoi d'un mort, et de le porter en terre; c'est pourquoi chacun s'empresse de le porter tour à tour sur ses épaules, et on se fait un honneur de lui rendre ce devoir. On attribue cette dévotion aux patriarches et aux saints de l'église judaïque. Ces pratiques de respect ou de dévotion se remarquent aussi dans l'antiquité chrétienne, et on voit même quelque chose de pareil parmi les païens. Outre les amis et les parens du mort, qui ne manquoient point de donner toutes les marques de douleur par leurs lamentations, il y avoit aussi des pleureuses à gages. *Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Cherchez avec soin, et faites venir les pleureuses; envoyez querir les femmes qui savent pleu-*

[1] 2. *Reg.* I. 17. *et seqq.*—[2] 2. *Reg.* II. 5.—[3] *Luc.* VII. 11. *et seqq.*—[4] *Bereschit Rabb. Sect.* 100.—[5] Léon de Modène, part. IV. c. 9.—[6] *Geier. de Luctu Hebræor. c.* 18. *ex Maimonide.*

rer; qu'elles viennent, et qu'elles se hâtent de faire éclater sur nous leurs lamentations[1]. Et Amos : *On ne verra que deuil dans toutes les places et dans toutes les rues; on n'entendra dire que malheur, malheur; ils inviteront les laboureurs à gémir avec eux; ils appelleront à ce deuil ceux qui savent faire des lamentations; toutes les vignes retentiront des cris plaintifs*[2]. Et Ezéchiel[3], représentant la chute de Tyr, dit que les pilotes et les matelots quitteront leurs vaisseaux, et viendront sur la terre pour pleurer la ruine de cette puissante ville : *Ils feront retentir sur vous leurs voix; ils pousseront des plaintes amères; ils jetteront de la poussière sur leurs têtes; ils se rouleront dans la cendre; ils raseront leurs cheveux; ils se couvriront de cilices; ils pleureront sur vous dans l'amertume de leur ame et avec un regret sensible; ils feront sur vous des plaintes lugubres, et ils déploreront votre malheur en disant : Quelle est la ville semblable à Tyr qui est maintenant ensevelie dans le silence au milieu de la mer, etc.* L'historien Josèphe[4] dit que la fausse nouvelle de sa mort ayant été portée à Jérusalem, on en fit un deuil de trente jours, et que plusieurs personnes louèrent des joueurs de flûtes pour célébrer ses funérailles.

Dans l'Evangile[5], on nous représente une troupe de joueurs de flûtes dans les funérailles d'une jeune fille de douze ans; coutume qui étoit imitée des païens, et dont on ne voit aucune trace dans l'ancien testament. Les Grecs et les Romains avoient répandu cet usage dans tout l'Orient. Ovide dit :

> Cantabit mœstis tibia funeribus[6].

Et ailleurs :

> Tibia funeribus convenit ista meis[7].

Les personnes âgées étoient conduites au tombeau au son de la trompette, dit Servius, et les jeunes personnes au son de la flûte[8]. Chez les Romains, on ne pouvoit avoir plus de dix joueurs de flûtes aux funérailles. Chez les Hébreux, il n'étoit pas permis à un homme d'en avoir moins de deux aux funérailles de sa femme[9], outre la pleureuse à

[1] *Jerem.* IX. 17. 18. — [2] *Amos.* V. 16. 17. — [3] *Ezech.* XXVII. 29. 30 *et seqq.* — [4] *Joseph. de Bello, l.* 3. *c.* 15. — [5] *Math.* IX. 23. — [6] *Ovid. Fast. l.* VI. — [7] *Idem. Trist.* V. *Eleg.* I. — [8] *Serv. in Æneid.* 5. *Majoris ætatis funera ad tubam proferebantur, minoris ad tibiam.* — [9] *Mischna, tit. Kethuboth, c.* 4.

gages qui s'y trouvoit toujours. Pour le reste, on avoit égard à la coutume des lieux et au rang des personnes [1]; de telle manière néanmoins que si une femme de condition avoit épousé un mari de moindre qualité, elle devoit être traitée dans sa pompe funèbre suivant sa condition et non selon celle de son mari; car c'est une maxime de droit chez les Juifs, que *l'épouse monte avec son mari, mais qu'elle ne descend pas avec lui, même à la mort* [2].

Anciennement, dans les deuils publics, les Hébreux montoient sur les toits ou sur les plates-formes des maisons, pour y déplorer leurs malheurs. *Qu'as-tu donc*, dit Isaïe, en s'adressant à Jérusalem, *et pourquoi es-tu toute montée sur les toits? Tu es maintenant pleine de cris et de tumulte, ville si peuplée et triomphante* [3]. Et ailleurs parlant de Moab : *Dans toutes ses rues*, dit-il, *ils sont couverts de sacs; ils font tous retentir leurs cris sur les toits et dans les places; ils se répandent tous en larmes* [4]. Dans ces circonstances, et lorsqu'il y avoit dans la ville ou dans le quartier des personnes de considération décédées, on fermoit les portes et les boutiques. Philon [5] dit qu'à la mort de Drusille les Juifs d'Alexandrie tinrent leurs boutiques fermées; et Isaïe [6], décrivant le malheur de Jérusalem, dit que toutes les maisons demeureront fermées, sans que personne y entre. Saint Epiphane cite, comme de la loi de Moïse, ces paroles : *S'il passe un mort devant votre maison, fermez vos portes et vos fenêtres, de peur que la maison n'en soit souillée* [7]. Jérémie [8], annonçant la désolation de Jérusalem, et s'adressant aux pleureuses qu'il invite à faire retentir leurs lamentations sur cette ville, leur dit : *Apprenez à vos filles à chanter des cantiques lugubres, parce que la mort est montée par nos fenêtres; elle est entrée dans nos maisons pour faire mourir nos enfans, en sorte qu'on ne les verra plus dans les rues, et nos jeunes gens, en sorte qu'on ne les verra plus dans les places.*

Tous ceux qui rencontroient une pompe funèbre, dit Josèphe [9], devoient par honneur se joindre à elle, et mêler leurs plaintes et leurs larmes à ceux qui pleuroient. C'est peut-être à cela que saint Paul fait allusion, lorsqu'il

[1] *Gemar. Babyl. ad tit. Kethuboth. c. 4. fol.* 28.—[2] *Gemar. ibid. fol.* 28. *a.*—[3] *Isai.* XXII. I. 2.—[4] *Isai.* XV. 3.—[5] *Philo in Flacc. p.* 953.—[6] *Isai.* XXIV. 10.—[7] *Epiphan. hæresi* 9, *quæ est Samaritan.*—[8] *Jerem.* IX. 20. 21.—[9] *Joseph. lib. contra Appion. p.* 1075. Πᾶσι δὲ τοῖς περιοῦσι θαπτομένου τίνος, καὶ συνελθεῖν, καὶ συναποδύρασθαι ἐποίησε νόμιμον.

dit cette espèce de proverbe : *Il faut être dans la joie avec ceux qui sont dans la joie, et pleurer avec ceux qui pleurent*[1]. Et le Sauveur, dans l'Evangile, d'une manière plus claire : *Nous avons joué de la flûte, et vous n'avez point dansé ; et nous avons chanté des lamentations, et vous n'avez point pleuré*[2]. Et l'Ecclésiastique : *L'homme ira dans la maison de son éternité, et les pleureurs feront le tour de la place*[3]. Et Zacharie[4], décrivant un deuil célèbre, dit qu'on verra les familles par bandes séparées faire des lamentations : les femmes d'un côté, et les hommes de l'autre : *Planget terra, familiæ et familiæ seorsum. Familiæ domus David seorsum, et mulieres eorum seorsum, etc.* Lorsque Jésus-Christ étoit conduit au supplice, les femmes de Jérusalem le suivoient en faisant des lamentations[5]. La fille de Jephté, devant bientôt être immolée pour accomplir le vœu de son père, alla avec ses compagnes faire les lamentations de sa propre mort[6]. Maimonide dit que les Juifs les plus pauvres étoient obligés de louer deux pleureurs et une pleureuse pour l'enterrement de leurs femmes, et que les plus riches devoient en augmenter le nombre à proportion de leurs biens.

En certains endroits ils portent des cierges ou des flambeaux allumés à la suite du corps, dit Léon de Modène[7] ; mais il faut que cette coutume soit moderne, car on n'en voit aucun vestige dans l'Ecriture : elle n'est pas même fort commune parmi les Juifs ; en plusieurs endroits ils n'en portent point, et n'en ont pas la liberté, quand ils le voudroient. Un concile de Narbonne[8], tenu au sixième siècle, dit qu'autrefois les Juifs portoient leurs morts en terre sans instrumens et sans musique ; et il leur reproche d'avoir introduit depuis quelques années l'usage des cantiques. Il leur défend de le faire à l'avenir, et condamne à une amende de six onces d'argent, payables au seigneur du lieu, ceux qui contreviendront à cette défense. Ils avoient pu imiter l'usage des lumières et des cierges, des Chrétiens qui l'ont toujours pratiqué, depuis que l'Eglise a été en paix. On voyoit, à l'enterrement de sainte Paule, des prêtres qui tenoient des lampes et des cierges allumés. La même chose étoit en usage dans l'Eglise grecque, du temps de saint Jean Chrysostôme. D'ordinaire, les enterremens se fai-

[1] *Rom* xii. 15.—[2] *Luc.* vii. 32.—[3] *Eccles.* xii. 5.—[4] *Zach.* xii. 12. *et seqq.*—[5] *Luc.* xxiii. 27.—[6] *Judic.* xi. 37. *et seqq.*—[7] Léon de Modène, part. iv. c. 8. n. 5.—[8] *Conc. Narbon. an.* 589, *c.* 10.

soient en plein jour; et quand la personne étoit recommandable par sa qualité ou par sa science, on la promenoit par les rues et par les endroits les plus fréquentés. Les docteurs juifs nous décrivent les pompes funèbres de leurs rabbins comme des cérémonies de la plus grande magnificence. L'exemple de Tobie, qui enterroit les morts pendant la nuit[1], ne fait rien contre ce que l'on vient de dire, puisqu'il s'agit d'un temps de persécution, où la sépulture des morts devenoit un crime.

Tombeaux et sépultures communes.

Les tombeaux dans la Palestine étoient de plusieurs espèces. Les plus communs étoient dans les champs et en pleine terre; d'autres étoient dans des rochers, dans les montagnes. Ces derniers étoient des cavernes creusées exprès, où l'on pratiquoit plusieurs niches, dans lesquelles on plaçoit les corps; d'autres étoient simples, et pour un seul corps; enfin la situation, la forme, les ornemens de ces sortes de tombeaux particuliers étoient infinis, suivant le goût, les qualités et la dignité des personnes, et suivant la situation des lieux et la forme des rochers. Abraham acheta une caverne près d'Hébron, où Sara fut enterrée[2]; Abraham même, Isaac et Jacob y furent enfermés; c'étoit, à ce qu'on croit, une caverne creusée dans le roc, où il y avoit plusieurs niches pour y placer des corps. Aaron mourut, et fut enterré sur la montagne de Hor dans l'Arabie[3], apparemment dans une caverne. Moïse fut mis par les mains des anges dans une grotte au bas du mont Phasga[4]. Les os de Joseph furent enterrés à Sichem dans le champ que Jacob avoit acheté des enfans d'Hémor[5]. Le tombeau d'Elisée étoit apparemment une grotte ou une niche dans le roc, puisque l'on y jeta à la hâte un corps mort qui fut ressuscité par l'attouchement des os de ce prophète[6]. Les tombeaux des rois de Juda étoient aussi dans le roc, et on montre encore aujourd'hui aux voyageurs des cavernes creusées dans le rocher avec un art et un soin qui font l'admiration des étrangers[7]. Enfin le sépulcre de notre Sauveur étoit dans un rocher creusé exprès par Joseph d'Arimathie pour lui-même, et où personne n'avoit jamais été mis[8]. Celui de Lazare devoit être

[1] *Tob.* II. 4.—[2] *Genes.* XXIII. 18. 19.—[3] *Num.* XX. 25. *et seq. Deut.* X. 6. —[4] *Deuteron.* XXXIV. 6.—[5] *Jos.* XXIV. 52.—[6] 4. *Reg.* XIII. 21.—[7] Voyez notre commentaire sur les livres des Rois, 3. *Reg.* II. 10.—[8] *Joan.* XIX. 41. *Matth.* XXVII. 60.

aussi dans un rocher, puisqu'il étoit fermé d'une pierre, et que, la pierre étant ôtée, Lazare en sortit [1].

Il n'y avoit point de lieu déterminé absolument pour la sépulture des morts. On voyoit des tombeaux dans la ville, dans les jardins joignant les maisons, dans la campagne, sur les montagnes, près des chemins, sous des arbres. Les tombeaux des rois de Juda étoient dans Jérusalem [2], et ceux des rois d'Israël dans Samarie [3]. Quelques rois de Juda furent enterrés dans leurs jardins [4]; Samuël le fut dans sa maison [5], c'est-à-dire apparemment dans un jardin joignant sa demeure; Aaron [6], Eléazar [7], Josué [8], notre Sauveur [9], furent enterrés sur des montagnes; Débora [10], nourrice de Rébecca, et Saül, sous des arbres [11]; Rachel sur le chemin de Bethléhem [12]. Les étrangers qui mouroient à Jérusalem étoient enterrés, dit-on, dans la vallée d'Hinnon ou de Cédron. C'est là qu'étoit le champ du potier, qui fut acheté avec les trente deniers que Juda reporta aux prêtres [13]. C'est au même endroit, dit-on, qu'étoit le cimetière du menu peuple de Jérusalem [14]. Ils dressoient quelquefois, non sur le tombeau, mais auprès, une colonne ou une pierre élevée. Le roi Josias, ayant vu une pierre sépulcrale parmi les tombeaux des prêtres des idoles, demanda ce que c'étoit; on lui dit que c'étoit le monument de l'homme de Dieu [15] qui étoit venu annoncer, de la part de Dieu, à Jéroboam, que le temps viendroit où Josias, roi de Juda, brûleroit sur l'autel de Béthel les os des faux prêtres.

Les sépultures communes du peuple, ou les cimetières, étoient hors de la ville, et il y en avoit ordinairement de plusieurs sortes. Les uns étoient pour les bourgeois de la ville, où chaque famille avoit sa place marquée; d'autres pour les Juifs étrangers; d'autres pour les païens [16], qu'on n'enterroit pas avec les Hébreux naturels. Ils avoient soin surtout de ne pas enterrer dans les grands chemins, de peur qu'on ne se souillât en marchant sur les fosses des morts. Mais rien n'empêchoit de placer les tombeaux près

[1] *Joan.* XI. 38.—[2] 3. *Reg.* II. 10. XI. 43. XIV. 31. XV. 8. 24. XXII. 51. *etc.* —[3] 3. *Reg.* XVI. 28. XXII. 37. 4. *Reg.* X. 35. XIII. 9. 13. XIV. 16. *etc.*—[4] 4. *Reg.* XXI. 18. 26.—[5] 1. *Reg.* XXV. 1.—[6] *Num.* XX. 29. *Deut.* 6.—[7] *Jos.* XXIV. 33.—[8] *Jos.* XXIV. 30.—[9] *Matth.* XXVII. 60. *Marc.* XV. 46. *etc.*—[10] *Gen.* XXXV. 8.—[11] 1. *Reg.* XXXI. 13. 1. *Par.* X. 12.—[12] *Gen.* XXXV. 19.—[13] *Matth.* XXVII. 7.—[14] 4. *Reg.* XXIII. 6. 2. *Par.* XXXIV. 4.—[15] 4. *Reg.* XXIII. 17.—[16] *Matth.* XXVII. 7.

des chemins, pourvu qu'on les distinguât de telle manière qu'on ne pût s'y méprendre. Pour les sépulcres qui n'étoient point marqués, surtout lorsqu'ils étoient en pleine terre, on les blanchissoit, dit-on, au dehors tous les ans au mois de février [1], afin qu'on pût les apercevoir de loin. Le Sauveur dans l'Évangile fait allusion à cet usage, lorsqu'il dit que les pharisiens sont des sépulcres blanchis [2] qui paroissent propres au dehors, et qui au dedans sont pleins d'os de morts et de pouriture. Ailleurs [3] il les compare à des tombeaux qui ne portent aucune marque capable de les faire connoître, et sur lesquels on marche sans le savoir.

La plupart des plus célèbres tombeaux de la Palestine étoient dans des cavernes, et toute leur beauté étoit au dedans, si toutefois on peut appeler beauté une caverne creusée avec beaucoup de soin et de dépense pour y loger des corps morts, et où l'on ne voyoit jamais le jour. Les Hébreux étoient trop sensés pour s'amuser à faire des tombeaux superbes. Ceux dont on trouve des descriptions sont modernes, ou bien les descriptions qu'on nous en fait ne sont que d'imagination. Il y en avoit toutefois quelques-uns assez remarquables par leur structure : par exemple, celui de Rachel près de Bethléhem. L'Ecriture nous dit [4] que Jacob, son époux, érigea sur son tombeau une colonne ou un monument. Benjamin de Tudèle [5] dit qu'on le voyoit encore de son temps, composé de douze pierres, suivant le nombre des enfans d'Israël; et que c'étoit un petit dôme fort propre, soutenu par quatre colonnes. On nous parle aussi du tombeau de Manué, père de Samson [6], de celui du père d'Azael [7], et de celui d'Absalom [8], qui ne lui servit pas. Le texte sacré l'appelle *la main d'Absalom*, soit qu'il veuille par-là marquer l'ouvrage de ce prince, ou un lieu, un espace destiné pour sa sépulture. Le tombeau des Machabées, à Modin, étoit orné d'armes et de figures de vaisseaux [9], à la manière des tombeaux des guerriers et des braves; et c'est le seul dont on sache exactement la structure. Simon, qui le fit construire, suivit le goût des Grecs qui domi-

[1] Basnage, Hist. des Juifs, l. VII. c. 25. n. 9. et *Joan. Nicolai de Sepulcr. Hebr. l.* IV. *c.* 3.—[2] *Matt.* XXIII. 27.—[3] *Luc.* XI. 44.—[4] *Genes.* XXXV. 20.—[5] *Benjamin Tudel. p.* 7. *Itiner.*—[6] *Judic.* XVI. 31.—[7] 2. *Reg.* II. 32.—[8] 2. *Reg.* XVIII. 18.—[9] 1. *Machab.* XIII. 29. *Et Joseph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 11.

noient alors dans la Syrie. Les rabbins [1] donnent diverses règles pour la construction des sépulcres creusés dans le roc; mais ils ne sont d'accord entre eux, ni sur la grandeur de la caverne, ni sur sa situation, ni sur le nombre des cellules et des niches qui devoient y être. En effet n'est-il pas ridicule de vouloir donner des règles pour des choses de cette nature, qui sont nécessairement diversifiées par la situation des lieux et par les facultés des personnes, l'un étant capable ou en disposition de faire une dépense que l'autre ne peut pas faire?

Les Juifs, depuis leur dispersion, ont toujours eu un très grand désir de se faire enterrer dans la Palestine. Ils tiennent comme une espèce d'article de foi, qu'il faut que tous les Hébreux qui veulent avoir part à la résurrection soient enterrés dans la Terre-Sainte [2]. D'où vient qu'encore à présent il s'en trouve qui, pour satisfaire leur dévotion, entreprennent ce voyage dans leur vieillesse, et vont y choisir leur sépulture. Ils croient que ceux qui ne s'y sont pas rendus pendant leur vie doivent s'y rendre après leur mort par certains canaux souterrains, par où leurs cadavres roulent jusque dans ce pays. On auroit de la peine à croire qu'un peuple fût sérieusement persuadé de ce sentiment, si on ne le trouvoit dans ses auteurs [3] d'une manière très précise. Ils appellent ce retour des corps dans la terre promise *le roulement des morts* [4], ou *le roulement des cavernes*. Ils soutiennent qu'il n'y a que les Juifs qui doivent ressusciter au dernier jour. Et sur ce roulement souterrain des morts ils racontent mille puérilités qui ne méritent nulle attention.

Voici la formule ordinaire de leurs épitaphes: *Cette pierre est placée à la tête de* ou *Ici est déposé N. fils de N. qui a été enterré le jour de N. l'an N. Qu'il repose dans le jardin d'Eden, avec tous les justes qui y sont dès le commencement. Amen, amen, amen. Séla.* Ou bien: *Que son ame soit liée dans le jardin d'Eden. Amen, amen, amen. Séla.* Autrement: *Ce monument, ou cette statue, est érigé près de la tête de très illustre, très sainte et très pure vierge Rébecca, fille du saint Samuël lévite, qui est morte en bonne réputation le septième jour du mois thébet, l'an* 135. *Que son âme soit liée dans le jardin*

[1] *Vide Nicolai de Sepulcr. Hebræor. l.* 3. *cap.* 11.—[2] *Vide eundem loco citato, cap.* 13. *pag.* 185. *Buxtorf. Synag. c.* 35. *Muller. Judais. l.* 1, *etc.*—[3] *Rab. Salom. in Genes.* XLVII. *Abarbanel, et alii.*—[4] גלגול המתים.

d'Eden. Amen, amen, amen. Séla. Mais ces formules et ces épitaphes sont récentes, et ne sont point toujours uniformes. Nous ne lisons point que les anciens en aient mis sur leurs tombeaux. Le monument seul servoit d'épitaphe ; il étoit en quelque sorte parlant. On savoit par la tradition qu'une telle pierre, une telle colonne, une telle caverne étoit le mausolée d'un tel. Le souvenir s'en perpétuoit dans la mémoire des peuples. Benjamin de Tudèle, voyageant dans la Palestine, y remarqua cette inscription sur la caverne où Abraham avoit été enterré : *Ici est le sépulcre d'Abraham, notre bienheureux père.* Mais il est visible que l'inscription est nouvelle.

Les Juifs appellent leur cimetière *la maison des vivans* [1] pour marquer leur foi dans la résurrection ; et lorsqu'ils y arrivent avec un corps mort, ils s'adressent à ceux qui y reposent comme s'ils étoient encore vivans, et leur disent : *Béni soit le Seigneur qui vous a créés, nourris, élevés, et enfin tirés du monde par sa justice. Il sait le nombre de vous tous, et il vous ressuscitera dans le temps. Béni soit le Seigneur qui fait mourir et qui rend la vie* [2]. Ils ont un très grand respect pour les tombeaux [3] ; ils enseignent qu'il n'est pas permis de les traverser en y faisant passer un aqueduc ou un grand chemin, ni d'aller y ramasser du bois, ni d'y mener paître des troupeaux, ni d'enterrer deux personnes l'une sur l'autre dans la même fosse, même après un long temps. Ils ont eu la dévotion de bâtir des synagogues et des lieux de prière près des tombeaux des saints et des grands hommes de leur nation. Il y a une synagogue auprès des tombeaux d'Ezéchiel et de Zacharie, de Mardochée et d'Esther. Ils vont prier auprès de ces sépulcres, et ils sont persuadés comme nous de l'efficacité des prières et des intercessions des saints [4].

Usage de brûler les corps.

On n'est pas d'accord parmi les interprètes si l'on brûloit anciennement les corps, au moins dans quelques cas extraordinaires. On a divers exemples qui semblent prouver que cela s'est pratiqué envers le corps de quelques anciens rois des Hébreux, avant de les mettre dans le tombeau. Ceux de Jabès de Galaad brûlèrent les corps de Saül et de ses fils, qu'ils avoient enlevés de dessus les murs

[1] Léon de Modène, part. v. c. 8.—[2] *Buxtorf. Synag. c.* 35.—[3] *Lightfoot. cent. Chorog. c.* 100.—[4] Basnage, Hist. des Juifs, l. vii. c. 24. n. 24. et *Joan. Nicolai de Sepulcris Hebr. l.* iv. *c.* 6.

de Bethsan[1]. On mit Asa sur un lit couvert d'aromates, dont *on lui fit*, selon l'expression de l'Ecriture, *un grand embrasement*[2]; et il est remarqué qu'on ne fit pas le même honneur à Joram, son petit-fils[3]. Jérémie[4] prédit à Sédécias qu'il mourra en paix, et qu'on lui rendra les derniers devoirs, surtout celui de *l'embrasement*, comme on l'a fait à ses prédécesseurs. Amos[5], décrivant une mortalité qui devoit désoler Jérusalem, dit que, quand il y auroit dix hommes dans une famille, ils mourront tous, *et leur proche parent les prendra et les brûlera, pour emporter leurs os hors de la maison.* Mais malgré ces témoignages plusieurs soutiennent que l'on ne brûloit jamais, ou très rarement[6], les corps parmi les Hébreux; que les exemples qu'on a rapportés doivent s'entendre des aromates, et peut-être des meubles et des habits que l'on brûloit sur ou auprès des corps, et non pas des corps mêmes. On cite le chaldéen et des rabbins qui l'ont entendu ainsi. Mais les textes paroissent trop clairs pour nier absolument que l'on ait brûlé au moins quelquefois les corps morts, non pas à la vérité jusqu'à les réduire en cendres; on se contentoit de consumer les chairs par le feu, et on mettoit leurs os avec les cendres dans le tombeau.

Cérémonies de la sépulture.

Le convoi étant arrivé au cimetière, on récite la prière que nous avons vue plus haut, dans laquelle on s'adresse aux morts comme s'ils étoient vivans. Après cela, on met le corps à terre; et, si le mort étoit distingué par quelque endroit, quelqu'un de la compagnie fait son éloge; pratique très ancienne, dont on voit les traces dans l'Ecriture, dans les auteurs ecclésiastiques et dans les profanes. On faisoit parmi les Egyptiens le procès du roi mort avant de lui

[1] 1. *Reg.* XXXI. 12. *Tulerunt cadaver Saül et cadaver a filiorum ejus, veneruntque Jabes Galaad, et combusserunt ea ibi: et tulerunt ossa eorum, et sepelierunt in nemore Jabes.*—[2] 2. *Par.* XVI. 14. *Posuerunt eum super lectum suum plenum aromatibus* (hebr. *super lectum quod replebatur aromatibus*).... *et combusserunt super eum ambitione nimia* (hebr. *et combusserunt ei combustione magna usque valde*).—[3] 2. *Par.* XXI. 19. *Non fecit ei populus secundum morem combustionis, exequias sicut fecerat majoribus suis.* (Hebr. *Non fecit ei populus ejus combustionem secundum combustiones patrum ejus.*)—[4] *Jerem.* XXXIV. 5. *Secundum combustiones patrum tuorum regum priorum qui fuerunt ante te, sic comburent te* (hebr. *sic comburent tibi*).—[5] *Amos*, VI. 9. 10. *Quod si reliqui fuerint decem viri in domo una, et ipsi morientur, et tollet eum propinquus suus, et comburet eum* (hebr. *et combustor ejus*) *ut efferat ossa de domo.*—[6] *Geier. de Luctu Hebr. c.* VI. § 5. *Nicolai, lib.* II. *cap.* 3, *de Sepulcr. Hebr.* Basnage, Hist. des Juifs, l. VII. cap. 25.

donner la sépulture[1]. Chacun avoit droit de louer ou de blâmer ce qu'il avoit remarqué de bon ou de mauvais durant son règne. On traitoit de même à proportion les personnes privées. L'usage des discours ou des éloges funèbres est aussi très ancien dans l'Eglise chrétienne. On a encore des éloges de plusieurs morts illustres, et l'Ecriture nous a conservé ceux de Saül, de Jonathas[2], d'Abner[3], de Josias[4], de Judas Machabée[5]. Après l'oraison funèbre, les Juifs font le tour de la fosse, en récitant une assez longue prière[6] qu'ils appellent צדוק הדין, *la justice du jugement*, parce qu'on y rend graces à Dieu d'avoir prononcé un jugement équitable sur le mort. Elle commence par ces paroles du Deutéronome : *Le Dieu fort, son œuvre est parfaite*[7]. On met un petit sac de terre sous la tête du mort; on cloue le cercueil. Si c'est un homme, dix personnes font dix tours autour du cercueil, et disent une prière pour l'ame du défunt; le plus proche parent déchire un coin de son habit. Mais ces cérémonies ne se pratiquent pas uniformément partout. On descend ensuite le mort dans le tombeau, le visage tourné vers le ciel, et on lui crie : *Allez en paix ;* ou plutôt : *Allez à la paix*, selon les talmudistes. Quelques-uns ont la superstition de lui tourner le visage du côté de l'orient; mais cela n'est point observé d'une manière uniforme. Les plus proches parens lui jettent les premiers de la terre sur le corps; ensuite chacun des assistans y en répand plein la main ou avec une pelle jusqu'à ce que la fosse soit remplie. Après cela ils se retirent en marchant en arrière; et, avant de sortir du cimetière, chacun arrache trois fois de l'herbe, et la jette derrière son dos, en disant : *Ils fleuriront comme l'herbe de la terre*[8]; et cela dans l'espérance de la résurrection, et pour apprendre[9] que *toute chair est comme l'herbe, et que la gloire de l'homme est comme la fleur des champs*. Ils mettent aussi de la poussière sur leur tête, pour se souvenir[10] *qu'ils sont poussière, et qu'ils retourneront en poussière*. Quelques-uns ajoutent, comme une espèce d'adieu aux morts : *Nous vous suivrons, selon que l'ordre de la nature le demandera*.

Au retour, on va à la synagogue. On a déjà remarqué

[1] *Diodor. lib.* I. *Biblioth. Herodot. l.* II.—[2] 2. *Reg.* I. 18. *et seqq.*—[3] 2. *Reg.* III. 33. 34.—[4] 2. *Par.* XXXV. 24. 25.—[5] I. *Mach.* IX. 21.—[6] *Buxtorf. Synag. Jud.* 35.—[7] *Deut.* XXXII. 4.—[8] *Psal.* LXXI. 16.—[9] *Isai.* XL. 6.—[10] *Genes.* III. 19.

Repas du deuil. Visites de condoléances.

qu'ils n'observent plus ce qui est ordonné dans la loi, touchant l'impureté contractée aux funérailles. Avant d'y entrer, ils lavent leurs mains, en disant : *Le Seigneur détruira la mort pour toujours ; et il essuiera les larmes de toute face, et il lèvera l'opprobre de son peuple de dessus toute la terre, parce que le Seigneur a parlé*[1]. Lorsqu'ils sont entrés, ils s'asseyent, changent de place neuf fois, ou sept fois ; ils sautent, récitent la prière qu'ils appellent sainte קדיש, pour le soulagement du défunt, et quelques autres sentences de consolation pour eux-mêmes, en disant : *Celui qui demeure dans la retraite du Très-Haut ne sera point ébranlé, etc.*[2]. Les plus proches parens du mort étant de retour chez eux[3] s'asseyent à terre ; et après avoir ôté leurs souliers, on leur apporte du pain, du vin et des œufs durs. Ils mangent et boivent suivant cette parole : *Donnez du schéar* (liqueur en usage chez les Hébreux) *à celui qui est affligé, et du vin à ceux qui ont l'ame dans l'amertume*[4]. Celui qui dit la bénédiction ordinaire du manger, a coutume d'y joindre quelques paroles de consolation Dans l'Orient, et en plusieurs autres endroits, les parens et les amis ont coutume d'envoyer sept jours de suite, soir et matin, aux parens du mort, de quoi faire de grands et somptueux repas ; et même ils vont manger avec eux pour le consoler.

Anciennement la nourriture que l'on prenoit dans le deuil étoit censée impure ; mais à présent cela ne s'observe plus. *Leurs sacrifices*, dit Osée, *seront comme le pain de ceux qui pleurent un mort; quiconque en mange sera souillé*[5]. Et les Israélites, dans la formule dont ils se servoient en offrant leurs prémices, disoient : *Seigneur, je n'ai point négligé vos ordonnances ; je n'ai point mangé de ces choses, étant dans le deuil.... Je n'en ai rien employé dans les funérailles*[6]. Dieu défend à Ezéchiel de faire le deuil : *Vous ne vous couvrirez point le visage, et vous ne goûterez point des viandes de ceux qui pleurent leurs morts*[7]. Ces repas étoient des repas lugubres, on y entendoit des cris de douleurs. Baruch dit : *Ils rugissent comme dans le festin pour un mort*[8]. Et le Seigneur parlant à Jérémie : *N'entrez point dans une maison où l'on fait le deuil, pour y manger, ni pour y pleurer, ou pour consoler ceux qui pleurent un mort; parce que j'ai retiré ma paix*

[1] *Isai.* XXV. 8.—[2] *Ps.* XC. 1.—[3] Léon de Modène, IV. part. ch. 9.—[4] *Prov.* XXXI. 6.—[5] *Osée,* IX. 4.—[6] *Deuter.* XXVI. 14.—[7] *Ezech.* XXIV. 17.—[8] *Baruch.* VI. 31.

du milieu de ce peuple.... On ne donnera point de nourriture à celui qui pleure un mort, pour le consoler; et on ne lui offrira point de vin, pour le consoler de la mort de son père et de sa mère[1].

L'usage de rendre des visites de civilité aux parens, à la mort de leurs proches, se remarque dans ce qui est dit des fils de Jacob, qui vinrent pour le consoler de la mort de son fils Joseph[2] qu'il croyoit avoir été dévoré par une bête sauvage; et par l'exemple des frères d'Ephraïm, qui vinrent prendre part à sa douleur pour ses enfans qui avoient été mis à mort par les Géthéens[3]. David envoya des ambassadeurs au roi des Ammonites, pour lui faire ses condoléances sur la mort de son père[4]. Les amis de Job ayant appris ses malheurs, vinrent lui en témoigner leur douleur[5]. Plusieurs Juifs vinrent consoler les deux sœurs Marie et Marthe, affligées de la mort de leur frère[6].

Josèphe[7] raconte qu'Archélaüs, après avoir fait pendant sept jours le deuil du grand Hérode, traita magnifiquement le peuple, et il ajoute que c'est la coutume dans ces sortes de rencontres, de donner de grands repas aux parens, ce qui ne peut se faire sans incommoder bien des gens qui ne sont point assez riches pour faire de grandes dépenses.

On remarque encore dans l'antiquité une autre coutume, qui étoit de mettre de la viande et du vin sur les tombeaux des morts. Tobie exhorte son fils à cet acte de charité : *Mettez votre pain et votre vin sur la sépulture du juste, et gardez-vous d'en manger ou d'en boire avec les pécheurs*[8]. Et Jésus, fils de Sirach, auteur de l'Ecclésiastique, dit : *Des biens répandus sur une bouche fermée, sont comme des viandes mises sur le tombeau d'un mort*[9]. Et ailleurs : *La libéralité est agréable à tous ceux qui vivent; n'empêchez pas qu'elle ne s'étende sur les morts*[10]. Baruch : *Les présens que l'on fait aux idoles, sont comme ceux que l'on fait aux morts*[11], c'est-à-dire, comme les viandes que l'on mettoit sur le

[1] *Jerem.* XVI. 5.: *Ne ingrediaris domum convivii* (hebr. *convivii funebris*) *neque vadas, etc.*—[2] *Gen.* XXXVII. 35.—[3] 1. *Paral.* VII. 22.—[4] 2. *Reg.* X. 2.—[5] *Job*, II. 11.—[6] *Joan.* XI. 31.—[7] *Joseph. lib.* II. *de Bello, cap.* I. Πενθήσας ἡμέρας ἕπτα τὸν πατέρα, καὶ τὸν ἐπιτάφιον ἑστίασιν πολυτελῆ τῷ πλήθει παράσχων. Ἔθος δὲ τοῦ τὸ παρὰ Ἰουδαίοις πολλοῖς πενίας αἴτιον, διὰ τὸ πλῆθος ἑστιᾶν οὐκ ἄνευ ἀνάγκης.—[8] *Tob.* IV. 18.—[9] *Eccli.* XXX. 18. *Bona abscondita* (gr. *effusa*) *in ore clauso, quasi appositiones epularum circumpositæ sepulchro.*—[10] *Ibid.* VII. 37.—[11] *Baruch*, VI. 26.

tombeau des morts. Tout le monde sait que cet usage étoit fort commun parmi les païens, et qu'il le fut aussi parmi les chrétiens. Chez les derniers, et même chez les Juifs, c'étoient des repas de charité, institués principalement en faveur des pauvres[1]; et saint Augustin[2] abolit cette coutume en Afrique, à cause des abus qui s'y étoient introduits.

Durée du deuil.

Pendant toute la durée du deuil, les proches parens du mort, comme père, mère, enfans, mari, femme, frère, ou sœur, demeurent dans leur maison, assis, et mangeant par terre; ils ont le visage couvert; ils ne peuvent pendant tout ce temps vaquer à leur travail, ni à aucune affaire, ni lire le livre de la loi, ni réciter leurs prières ordinaires; on ne fait point leur lit, ils ne se chaussent point, ils ne découvrent point leur tête; le mari n'approche point de sa femme; ils ne se font point raser, et ne coupent point leurs ongles; ils ne saluent personne; ils ne prennent point le bain; ils ne peuvent se revêtir d'un habit neuf, ou blanc; on ne leur parle point qu'ils n'aient parlé les premiers, parce qu'il est dit que Job ouvrit la bouche avant ses amis[3]. « S'il branle la tête, c'est une marque qu'il se console lui-même. S'il demeure en repos, on lui parle et on le console.[4] » Ceux qui leur rendent visite pour les consoler, s'asseyent comme eux sur le plancher. Il vient tous les jours soir et matin au moins dix personnes, pour faire les prières ordinaires, et réciter le psaume XLVIII auprès de ceux qui font le deuil, et qui ne sortent point de la maison, si ce n'est le jour du sabbat. Alors ils sortent, et vont à la synagogue, accompagnés de leurs amis. Ils sont plus visités et consolés ce jour-là que les autres jours.

Ils s'habillent de deuil à la manière du pays où ils demeurent, sans y être obligés par aucun commandement. Dans l'Ecriture, *être noirci* signifie souvent être dans la tristesse ou dans le deuil[5]. A la fin des sept jours, ils vont à la

[1] *Chrysost. Homil.* 37. *in Matth.*—[2] *Aug. Conf. l.* VI. *c.* 3. *ep.* 22. 29.—[3] *Job*, III. 1.—[4] Voyez Maimonid. traité אבל, *Geier. de Luctu Hebr. c.* 6.—[5] *Job*, XXX. 28. *Mærens incedebam sine furore.* (Hebr. *Atratus incedebam, sed non calore solis.*) *Ps.* XXXIV. 14.: *Quasi lugens et contristatus sic humiliabar,* (Hebr. *quasi lugens matris atratus incurvabar.*) XXXVII. 7.: *Tota die contristatus ingrediebar.* (Hebr. *Tota die atratus ambulabam.*) XLI. 10.: *Quare contristatus* (hebr. *atratus*) *incedo? Jerem.* VIII. 21.: *Super contritione filiæ populi mei contritus sum et contristatus* (hebr, *et atratus*). *Malac.* III. 14. *Ambulavimus tristes* (hebr. *atrati*) *coram Domino exercituum.*

synagogue, où ils font allumer des lampes, et faire des prières et des aumônes pour l'ame du mort; ce qui se réitère à la fin du mois et de l'année. Si le mort est un rabbin, ou quelque personne considérable, on fait ce jour-là son oraison funèbre, ou son éloge. Le fils a coutume de dire tous les jours soir et matin à la synagogue *l'oraison de Kaddisch*, pour l'ame de son père, ou de sa mère; et cela onze mois de suite. Quelques-uns jeûnent tous les ans, le jour que l'un ou l'autre sont morts.

Quoique le deuil ordinaire fût de sept jours, il semble qu'on l'abrégeoit quelquefois. *Mon fils*, dit Jésus, fils de Sirach, *répandez des larmes sur la mort de votre ami : pleurez comme un homme qui a souffert un grand malheur; ensevelissez son corps selon la coutume, et ne méprisez point sa sépulture. Faites le deuil dans l'amertume de votre ame pendant un ou deux jours, selon le mérite de la personne, pour vous mettre à couvert des mauvais discours des hommes; et après cela consolez-vous, car la tristesse abrège la vie*[1]. Mais cet auteur donne en cet endroit des règles pour modérer sa douleur à la mort des proches, et non pas des exceptions de la durée ordinaire du deuil. Il marque expressément ailleurs que le deuil d'un mort est de sept jours : *Luctus mortui septem dies*[2]; et il ne condamne que ceux qui pendant tout ce temps se livroient aux larmes et aux regrets, et qui ne vouloient point recevoir de consolation. Donnez quelque chose à la nature pendant un ou deux jours; cela n'est point contraire à la sagesse; il est difficile de réprimer les sentimens de la douleur dans les premiers momens; mais modérez-les, et faites venir la raison et la religion au secours des sentimens naturels.

Les rabbins mêmes reconnoissent et approuvent divers degrés de douleur dans le deuil; ils donnent les trois premiers jours aux larmes, et aux plus vifs sentimens. Les sept jours suivans sont moins tristes. Enfin ils permettent trente jours de deuil, mais non pas avec un sentiment et une vivacité égale. L'Ecriture nous fournit des exemples de deuil d'une durée fort inégale. Jacob[3] pleura son fils Joseph pendant plusieurs années, résolu de le pleurer jusqu'au tombeau, s'il n'eût appris qu'il étoit encore en vie. Il fut lui-même pleuré soixante-dix jours dans l'Egypte, et outre cela encore sept jours dans l'aire d'Athad, en la

[1] *Eccli.* XXXVIII. 16. 17. 18. 19.—[2] *Eccli.* XXII. 13.—[3] *Gen.* XXXVII. 35.

terre de Chanaan[1]. On fit le deuil d'Aaron et de Moïse pendant trente jours[2]. L'historien Josèphe dit que le deuil de trente jours doit suffire aux plus sages, dans la perte de leurs plus proches parens, et de leurs plus chers amis[3]. Quelquefois l'Ecriture, sans marquer un nombre de jours déterminé, dit qu'on fit le deuil d'une personne pendant plusieurs jours. Les deuils de Saül[4], de Judith[5], d'Hérode-le-Grand[6], ne furent que de sept jours. Quant aux païens, Simonide[7] ne veut point que l'on pleure un mort plus d'un jour. Ovide dit toutefois qu'Orphée pleure sa femme pendant sept jours :

> ....Septem tamen ille diebus
> Squalidus in ripa Cereris sine munere sedit;
> Cura dolorque animi, lacrymæque alimenta fuere[9].

Larmes sur les tombeaux. Opinion des Juifs sur l'état de l'ame après la mort.

Les parens du mort alloient quelquefois pleurer sur son tombeau. Marie, sœur de Lazare, étant sortie de la maison pour aller au-devant de Jésus, on crut qu'elle alloit pleurer au sépulcre de son frère[9]. Les femmes syriennes, encore aujourd'hui, ont coutume d'aller accompagnées de quelques personnes au tombeau de leurs proches, où elles font d'étranges lamentations. Dans presque tout l'Orient, dans la Grèce, dans la Dalmatie, la Bulgarie, la Croatie, la Servie, la Valachie, l'Illyrie, on pratique encore à présent l'ancien usage de pleurer les morts publiquement, et en solennité. En Turquie, et dans la Perse, on voit toutes les mêmes cérémonies.

Les Juifs[10] croient au paradis, à l'enfer et au purgatoire. Le premier, qu'ils nomment le *jardin d'Eden*, est pour les justes, où ils jouissent de la gloire, et de la pure vision de Dieu. Le second, nommé *la géhenne*, est le lieu où les méchans sont tourmentés. Il y en a qui y sont pour toujours, mais en petit nombre; les autres n'y demeurent que pendant un certain temps; et c'est à leur égard que l'enfer est un *purgatoire*, qui n'est point distingué de l'enfer par

[1] *Gen.* L. 3. 10.—[2] *Num.* XX. 30. *Deut.* XXXIV. 8.—[3] *Joseph. Antiq. lib.* XIV. *cap.* 8.—[4] I. *Reg.* XXXI. 13.—[5] *Judith.* XVI. 29.—[6] *Joseph. Antiq. lib.* XVII. *c.* 10.—[7] *Simonid.*

> Τοῦ μὲν θανόντος οὐκ ἐνθυμοίμεθα,
> Εἴτι φρονοῖμεν, πλεῖον ἡμέρας μίας.

—[8] *Ovid.*—[9] *Joan.* XI. 31. *Vide Geier. de Luctu Hebr. cap.* 6.—[10] Léon de Modène, part. IV. c. 10.

le lieu, mais par la durée. Ils croient que tout Juif qui n'est point engagé dans l'hérésie, et qui n'a manqué à aucun point essentiel marqué par les rabbins, n'est pas plus d'un an en purgatoire. Buxtorf[1] rapporte l'opinion des talmudistes, qui croient que les ames séparées des corps savent tout ce qui se passe sur la terre, parce qu'elles sont ordinairement un an entier avant d'entrer dans le ciel. Pendant ce temps elles viennent souvent visiter leur tombeau, et courent par le monde, où elles apprennent tout ce qui s'y passe. En un mot, ils croient que l'ame ne monte au ciel qu'après que le corps est réduit en cendres, selon cette parole de Salomon : *Avant que la poussière retourne d'où elle est tirée, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné*[2]. Ils disent aussi[3] que quand un Juif est enterré, l'ange de mort va s'asseoir sur sa fosse, et qu'en même temps l'ame vient aussi s'y réunir, et le relève. Alors l'ange de mort prenant une chaîne de fer, dont la moitié est froide, et l'autre moitié brûlante, il en frappe le corps, et en disperse tous les membres; il le frape une seconde fois, et en écarte tous les os; enfin il le frappe une troisième fois, et le réduit tout en cendres. Après quoi tous les bons anges viennent, et réunissent toutes ses parties, et les replacent dans le tombeau. Ils croient que les personnes pieuses, et qui font de grandes aumônes, seront garanties de ce tourment. Les Turcs[4] ont une opinion à peu près semblable. Ils croient qu'il y a deux mauvais esprits, noirs et livides, qui se trouvent dans le tombeau lorsque le mort est enterré. Ils font asseoir le mort dans son cercueil, et lui font son procès. S'il se trouve innocent, ils le font recoucher tranquillement; sinon ils le frappent de grands coups de marteau entre les deux oreilles ; ce qui lui fait jeter des cris épouvantables.

[1] *Buxtorf. Synag. cap.* 35.—[2] *Eccle.* XII. 7.—[3] *Elias in Thisbi. Vide Buxtorf, loco cit.*—[4] *Pokok. not. Miscel. p.* 241.

ECCLÉSIASTIQUE

DE

JÉSUS, FILS DE SIRACH.

PROLOGUS.

Multorum nobis, et magnorum, per legem et Prohetas aliosque qui secuti sunt illos, sapientia demonstrata est : in quibus oportet laudare Israel doctrinæ et sapientiæ causâ : quia non solùm ipsos loquentes necesse est esse peritos, sed etiam extraneos posse et dicentes et scribentes doctissimos fieri. Avus meus Jesus, postquam se ampliùs dedit ad diligentiam lectionis legis et Prophetarum, et aliorum librorum qui nobis a parentibus nostris traditi sunt, voluit et ipse scribere aliquid horum quæ ad doctrinam et sapientiam pertinent, ut desiderantes discere, et illorum periti facti, magis magisque attendant animo, et confirmentur ad legiti-

PROLOGUE. *

On peut voir dans la loi, dans les Prophètes, et dans ceux qui les ont suivis, beaucoup de choses très grandes et très sages, qui rendent Israël digne de louange pour sa doctrine et pour sa sagesse; puisque, non-seulement les auteurs de ces discours ont dû être très éclairés, mais que les étrangers mêmes peuvent devenir par leur moyen très habiles à parler et à écrire *. C'est de cette manière que Jésus mon aïeul, après s'être appliqué avec grand soin à la lecture de la loi et des Prophètes, et des autres livres que nos pères nous ont laissés, a voulu lui-même écrire sur ce qui regarde la doctrine et la sagesse, afin que ceux qui désirent apprendre, s'étant instruits par ce livre, s'appliquent de plus en plus à la considération de leurs devoirs, et s'affermissent dans une vie conforme à la loi de Dieu. Je vous exhorte donc, vous qui voudrez lire ce livre, à y apporter une disposition favorable et une

* Voyez ce qui est dit sur ce prologue dans la préface.

(1) Gr. autr. La loi, les Prophètes, et ceux qui les ont suivis, nous ayant donné beaucoup de choses, et des choses très grandes qui rendent Israël digne de louange pour sa doctrine et pour sa sagesse; et comme il ne suffit pas que ceux qui lisent acquièrent pour eux-mêmes la science, mais qu'il faut encore qu'ils puissent être utiles par leurs paroles et par leurs écrits aux autres qui souhaitent d'apprendre; Jésus, mon aïeul, après s'être appliqué, etc.

attention particulière; et à nous pardonner, s'il semble qu'en quelques endroits, voulant rendre toute la beauté et toute la force de l'original [1], nous ne pouvons trouver des poroles qui en expriment tout le sens; car les mots hébreux n'ont plus la même force [2], lorsqu'ils sont traduits en une langue étrangère; ce qui n'arrive pas seulement en ce livre; mais la loi même, les Prophètes et les autres livres sont fort différens, dans leur version [3], de ce qu'ils sont dans leur propre langue. Etant donc venu en Egypte en la trente-huitième année, sous le règne de Ptolémée Evergète [4], et y ayant demeuré long-temps [5], j'y ai trouvé ce livre qui y avoit été laissé, et qui contenoit une excellente doctrine [6]; c'est pourquoi j'ai cru qu'il étoit utile et même nécessaire de travailler avec soin à le traduire. Ainsi, m'étant appliqué à cette traduction pendant quelque temps, avec beaucoup de veilles et de soin, je l'ai achevée enfin, et j'ai mis ce livre en état d'être publié, pour servir à ceux qui voudront penser à eux-mêmes, et apprendre de quelle manière ils doivent se conduiure dans la résolution qu'ils auront formée de régler leur vie selon la loi du Seigneur [7].

mam vitam. Hortor itaque venire vos cum benevolentia, et attentiori studio lectionem facere, et veniam habere in illis in quibus videmur, sequentes imaginem sapientiæ, deficere in verborum compositione. Nam deficiunt verba hebraica, quando fuerint translata ad alteram linguam. Non autem solùm hæc, sed et ipsa lex, et Prophetæ, ceteraque aliorum librorum, non parvam habent differentiam, quando inter se dicuntur. Nam in octavo et trigesimo anno temporibus Ptolemæi Evergetis regis, postquam perveni in Ægyptum, et cùm multùm temporis ibi fuissem, inveni ibi libros relictos, non parvæ neque contemnendæ doctrinæ. Itaque bonum et necessarium putavi et ipse aliquam addere diligentiam et laborem interpretandi librum istum, et multa vigilia attuli doctrinam in spatio temporis, ad illa quæ ad finem ducunt, librum is-

(1) Litt. voulant suivre l'image de la sagesse.

(2) C'est le sens du grec : Ce qui est dit en hébreu, n'a plus la même force lorsqu'il est traduit en une autre langue.

(3) Les livres saints étoient traduits en grec dès le temps de Ptolémée Philadelphe, assez long-temps avant que l'auteur de ce prologue entreprît sa traduction.

(4) C'est-à-dire la trente-huitième année du règne de Ptolémée Evergète II, surnommé aussi *Physcon*, qui régna cinquante-trois ans, partie avec son frère et partie seul. Voyez la préface.

(5) Gr. quelque temps. Ou, selon quelques exemplaires, un peu de temps.

(6) Gr. j'y ai trouvé une copie qui contenoit des instructions importantes.

(7) Gr. autr. *C'est pourquoi* m'étant *aussi* moi-même proposé d'apporter quelque soin et quelque travail à traduire ce livre, j'ai employé beaucoup de

tum dare, et illis qui volunt animum intendere, et discere quemadmodum oporteat instituere mores, qui secundùm legem Domini proposuerint vitam agere.

veilles et d'application durant cet intervalle *de ma demeure en Égypte,* pour l'achever et le publier en faveur de ceux-là même qui vivent hors de leur pays, *c'est-à-dire des Juifs répandus dans l'Egypte,* qui veulent s'instruire, et qui s'appliquent à régler leur vie selon la loi.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de la sagesse. Son excellence. Dieu la donne à ceux qui l'aiment. Éloge de la crainte du Seigneur. Bonheur de ceux qui la possèdent. Elle est le commencement de la sagesse. Garder les préceptes du Seigneur. Fuir l'hypocrisie.

1. Omnis sapientia a Domino Deo est, et cum illo fuit semper, et est ante ævum.

2. Arenam maris, et pluviæ guttas, et dies seculi, quis dinumeravit? altitudinem cœli, et latitudinem terræ, et profundum abyssi, quis dimensus est?

3. Sapientiam Dei præcedentem omnia quis investigavit?

4. Prior omnium creata est sapientia, et intellectus prudentiæ ab ævo.

5. Fons sapientiæ Ver-

1. Toute sagesse vient de Dieu, le Seigneur, et elle a toujours été avec lui, (et elle y est avant tous les siècles'.) 1. *Reg.* III. 9. *et* IV. 29.

2. Qui a compté le sable de la mer, les gouttes de la pluie et les jours de la durée du monde? Qui a mesuré la hauteur du ciel, l'étendue de la terre, et la profondeur de l'abîme?

3. Qui a aussi pénétré la sagesse de Dieu, (laquelle précède toutes chose'?)

4. La sagesse a été créée' avant tout, et la lumière de l'intelligence est dès le commencement.

5. Le Verbe de Dieu au plus haut

ŷ 1. Le grec porte simplement : Toute sagesse vient du Seigneur, et elle est avec lui dans toute l'éternité. Ce qui est enfermé entre deux parenthèses ici et dans toute la suite, ne se trouve point dans le grec de l'édition romaine.

ŷ 3. Les surpasse en excellence.

ŷ 4. Ou engendrée.

ŷ 5. Les moyens de la connoître.

des cieux, est la source de la sagesse; et ses voies′ sont les commandemens éternels ′

bum Dei in excelsis, et ingressus illius mandata æterna.

6. A qui la racine de la sagesse a-t-elle été découverte, et qui a pénétré ses subtilités.

6. Radix sapientiæ cui revelata est? et astutias illius quis agnovit?

7. (A qui la conduite de la sagesse a-t-elle été révélée et montrée à nu? et qui a compris la multiplicité de ses démarches?)

7. Disciplina sapientiæ cui revelata est, et manifesta? et multiplicationem ingressus illius quis intellexit?

8. Le Très-haut seul′ (le Créateur qui peut tout, le Roi puissant et) infiniment redoutable, qui est assis sur son trône′ (le Dieu souverain dominateur.)

8. Unus est altissimus Creator omnipotens, et Rex potens, et metuendus nimis, sedens super thronum illius, et dominans Deus.

9. C'est lui qui l'a créée (dans l'Esprit-Saint, qui l'a vue′), qui l'a nombrée, (et qui l'a mesurée.)

9. Ipse creavit illam in Spiritu sancto, et vidit, et dinumeravit, et mensus est.

10. Et il l'a répandue sur tous ses ouvrages, et sur toute chair, selon le partage qu'il en a fait, et il l'a donnée à ceux qui l'aiment′.

10. Et effudit illam super omnia sua, et super omnem carnem secundùm datum suum, et præbuit illam diligentibus se.

11. La crainte du Seigneur est la véritable gloire, et un juste sujet de se glorifier, c'est une source de joie et une couronne d'allégresse;

11. Timor Domini gloria, et gloriatio, et lætitia, et corona exultationis.

12. La crainte du Seigneur réjouira le cœur; elle donnera la joie, l'allégresse et la longue vie.

12. Timor Domini delectabit cor, et dabit lætitiam, et gaudium, et longitudinem dierum.

13. Celui qui craint le Seigneur, se trouvera heureux à la fin de sa vie, et il sera béni′ au jour de sa mort.

13. Timenti Dominum benè erit in extremis, et in die defunctionis suæ benedicetur.

14. (L'amour de Dieu est la sagesse digne d'être honorée.

14. Dilectio Dei honorabilis sapientia.

℣ 5. La loi de Dieu.

℣ 8. Lui seul peut la comprendre. Gr. autr. Il n'y a que le Seigneur *qui la comprenne,* lui qui est souverainnement sage et redoutable, et qui est assis sur son trône. *Thronum illius,* pour *thronum suum.*

℣ 9. Qui l'a pénétrée.

℣ 10. Gr. il l'a donnée avec abondance.

℣ 13. Le grec de l'édition de Rome lit : il trouvera grace *auprès du Seigneur.*

15. Quibus autem apparuerit in visu, diligunt eam in visione, et in agnitione magnalium suorum.

15. Ceux à qui elle se découvre, l'aiment aussitôt qu'ils l'ont vue, et qu'ils ont connu la magnificence de ses ouvrages.)

16. Initium sapientiæ, timor Domini, et cum fidelibus in vulva concreatus est : cum electis feminis graditur, et cum justis et fidelibus agnoscitur.

16. La crainte du Seigneur est le principe de la sagesse; elle est créée avec les hommes fidèles dès le sein de leur mère; (elle accompagne les femmes choisies', et elle se fait remarquer dans les justes et dans les fidèles.') *Ps. cx. 10. Prov. I. 7. et IX. 10.*

17. Timor Domini, scientiæ religiositas.

17. (La crainte du Seigneur est la sanctification de la science.)

1. Religiositas custodiet et justificabit cor : jucunditatem atque gaudium dabit.

18. Cette sanctification garde le cœur' et le rend juste; elle le remplit de sanctification et de joie'.

19. Timenti Dominum benè erit, et in diebus consummationis illius benedicetur.

19. Celui qui craint le Seigneur, sera heureux et il sera béni au jour de sa mort.)

20. Plenitudo sapientiæ est timere Deum, et plenitudo a fructibus illius.

20. La crainte de Dieu est la plénitude' de la sagesse; et elle rassasie de ses fruits ceux qu'elle possède de l'abondance.

21. Omnem domum illius implebit a generationibus, et receptacula a thesauris illius.

21. Elle comble toute leur maison des biens qu'elle produit, et leurs celliers de ses trésors.'

22. Corona sapientiæ,

22. La crainte du Seigneur est la

ỳ 16. Aimées de Dieu.

Ibid. Gr. Elle s'est fondé une demeure éternelle parmi les hommes, et elle demeurera constamment avec leur race. On lit dans le grec, *fundamentum æternum nidificavit.* Cette expression singulière paroît venir de l'équivoque de l'hébreu où il a été facile de confondre יכין, *collocavit*, avec יקין, *nidificavit.*

ỳ 18. En le préservant de l'orgueil auquel la science l'expose.

Ibid. En lui procurant le repos d'une bonne conscience.

ỳ 20. La perfection.

ỳ 21. Gr. autr. Elle comble toute leur maison de ses trésors, *de ses richesses les plus précieuses,* et leurs celliers de ses fruits, *des biens qu'elle produit.* Le grec de l'édition de Complute ajoute : et l'un et l'autre sont des dons de Dieu pour la paix *et le bonheur de l'homme.*

ỳ 22. Gr. elle produit la paix et la santé, *qui est le fruit* de la guérison. L'édition de Complute ajoute : et elle donne une gloire très étendue à ceux qui l'aiment.

couronne de la sagesse; elle donne la plénitude de la paix, et les fruits du salut*.

timor Domini, replens pacem, et salutis fructum :

23. Elle connoît la sagesse et le nombre de ses merveilles: (et l'un et l'autre est un don de Dieu.*)

23. Et vidit, et dinumeravit eam : utraqua autem sunt dona Dei.

24. La sagesse répand la science et la lumière de la prudence*; et elle élève en gloire ceux qui lui demeurent attachés.

24. Scientiam, et intellectum prudentiæ sapientia, compartietur : et gloriam tenentium se, exaltat.

25. La crainte du Seigneur est la racine de la sagesse, et ses branches sont d'une longue durée.*

25. Radix sapientiæ est timere Dominum, et rami illius longævi.

26. (L'intelligence et la science religieuse se trouvent dans les trésors de la sagesse; mais la sagesse est en exécration aux pécheurs.

26. In thesauris sapientiæ intellectus, et scientiæ religiositas : execratio autem peccatoribus sapientia.

27. La crainte du Seigneur chasse le péché;* *mais celui qui n'a pas cette crainte ne pourra l'éviter.*)

27. Timor Domini expellit peccatum.

28. Car celui qui est sans crainte* ne pourra devenir juste, parce que l'émotion de la colère qu'il a dans le cœur, est sa ruine.*

28. Nam qui sine timore est, non poterit justificari : iracundia enim animositatis illius, subversio illius est.

29. L'homme patient attendra jusqu'au temps marqué; et après cela la joie lui sera rendue.

29. Usque in tempus sustinebit patiens, et postea redditio jucunditatis.

30. (L'homme de bon sens*) retiendra en lui-même ses paroles jus-

30. Bonus sensus usque in tempus abscondet ver-

℣ 23. Les exemplaires grecs et latins varient sur ce verset; les uns ne lisent que la première partie; les autres, que la seconde; la première partie se voit déjà au ℣ 9., la seconde, au ℣ 21. dans l'édition de Complute. L'édition romaine ne donne que la première partie.

℣ 24. Gr. la sagesse répand comme une pluie la science, etc.

℣ 25. Gr. et ses branches sont la longueur des jours, *la longue vie.*

℣ 27. Ce verset est dans l'édition de Complute qui ajoute : et lorsqu'elle demeure *dans le cœur de l'homme*, elle *en* éloigne *l'émotion de* la colère. Voyez le verset suivant.

℣ 28. On lit dans l'édition romaine, θυμὸς ἄδικος, *ira injusta;* au lieu de quoi l'édition de Complute dit θυμώδης ἀνὴρ, *iracundus vir,* l'homme sujet à la colère.

Ibid. Parce que la colère causera sa chute.

℣ 30. Ces deux mots, *bonus sensus,* ne sont point dans le grec qui présente ainsi ce verset comme une suite du précédent : *L'homme patient* retiendra, etc.

ba illius, et labia multorum enarrabunt sensum illius.	qu'au temps propice; et les lèvres de plusieurs′ publieront sa prudence.
31 In thesauris sapientiæ significatis disciplinæ:	31. Les règles de la conduite′ sont renfermées dans les trésors de la sagesse.
32. Excecratio autem peccatori, cultura Dei.	32. Mais le pécheur aura en exécration le culte de Dieu.
33. Fili, concupiscens sapientiam, conserva justitiam, et Deus præbebit illam tibi.	33. (Mon fils,) si vous désirez la sagesse avec ardeur, conservez la justice,′ et Dieu vous la donnera;
34. Sapientia enim et disciplina timor Domini: et quod beneplacitum est illi,	34. Car la crainte du Seigneur′ est la sagesse et la science véritable; et ce qui lui est agréable.
35. Fides et mansuetudo, et adimplebit thesauros illius.	35. C'est la foi′ et la douceur′; (et il comblera les trésors de celui en qui elles se trouvent.)
35. Ne sis incredibilis timori Domini, et ne accesseris ad illum duplici corde.	36. Ne soyez point rebelle aux impressions de la crainte du Seigneur,″ et ne vous approchez point de lui′ avec un cœur double.
37. Ne fueris hypocrita in conspectu hominum, et non scandalizeris in labiis tuis.	37. Ne soyez point hypocrite devant′ les hommes: (et que vos lèvres ne vous soient point un sujet de scandale.
38. Attende in illis, ne forte cadas, et adducas animæ tuæ inhonorationem,	38. Soyez attentif à vos paroles, de peur que′ vous ne tombiez, et ne déshonoriez votre ame;
39. Et revelet Deus abs-	39. Et que Dieu découvrant ce

Ibid. Qui auront été témoins de sa modération.

℣ 31. Gr. litt. les paraboles de la science, *les sentences pleines de lumière.*

℣ 33. Gr. litt. les commandemens.

℣ 34. Qui fait observer sa loi.

Ibid. Que l'on doit conserver dans son ame et dans toute sa conduite.

℣ 35. Autr. la fidélité.

℣ 36. Le grec ajoute: lorsque vous êtes dans le besoin, *lorsque vous éprouvez les misères de l'indigence.*

Ibid. Autr. d'elle. *Infr.* ℣ 40.

℣ 37. Quelques exemplaires grecs lisent: mais soyez attentif à vos lèvres. *aux paroles de vos lèvres.* C'est ce que la Vulgate a exprimé au commencement du verset suiv.

℣ 38. Gr. Ne vous élevez point *par vos discours,* de peur que vous ne tombiez, etc.

qui étoit caché en vous, ne vous brise au milieu de l'assemblée.

40. Parce que vous vous êtes approché du Seigneur avec une disposition maligne,′ et que votre cœur est plein de déguisement (et de tromperie.)

consa tua, et in medio synagogæ elidat te :

40. Quoniam accessisti malignè ad Dominum, et cor tuum plenum est dolo et fallaciâ.

℣ 40. Gr. parce que vous ne vous êtes point approché de la crainte du Seigneur avec sincérité.

CHAPITRE II.

Exhortation à la patience dans les tentations et les épreuves. Avantages des afflictions et des souffrances. Celui qui espère dans le Seigneur, ne sera point confondu. Malheur à celui qui perd la patience. S'humilier sous la main du Seigneur; espérer en sa miséricorde.

Matt. IV. 1. 1. MON fils, lorsque vous entrerez
2.*Tim.*III. 12. au service de Dieu, demeurez ferme dans la justice et dans la crainte′, et préparez votre ame à la tentation.

2. Humiliez′ votre cœur′ et attendez avec patience′. (Prêtez l'oreille, et recevez les paroles de la sagesse;) et ne vous hâtez point au temps de l'obscurité;′

3. (Souffrez les délais de Dieu;) demeurez uni à Dieu et ne vous lassez point d'attendre, afin que votre vie soit à la fin plus abondante′.

4. Acceptez de bon cœur tout ce qui vous arrivera; (demeurez en paix dans votre douleur;) et au temps

1. FILI, accedens ad servitutem Dei, sta in justitiâ et timore, et præpara animam tuam ad tentationem.

2. Deprime cor tuum, et sustine : inclina aurem tuam, et suscipe verba intellectûs : et ne festines in tempore obductionis.

3. Sustine sustentationes Dei : conjungere Deo, et sustine, ut crescat in novissimo vita tua.

4. Omne quod tibi applicitum fuerit, accipe : et in dolore sustine, et in hu-

℣ 1. La crainte du Seigneur.

℣ 2. Gr. autr. Dirigez, *réglez*, votre cœur *selon la loi du Seigneur*.
Ibid. C'est-à-dire, ne soyez point impatient.
Ibid. Gr. litt. au temps de l'accident, *de la tribulation, de l'affliction*.
Ibid. Dans les afflictions que Dieu vous envoie.
Ibid. De la tentation.

℣ 3. Que vous receviez alors une plus riche couronne.

militate tua patientiam habe :

5. Quoniam in igne probatur aurum et argentum, homines verò receptibiles in camino humiliationis.

6. Crede Deo, et recuperabit te : et dirige viam tuam, et spera in illum. Serva timorem illius, et in illo veterasce.

7. Metuentes Dominum, sustinete misericordiam ejus : et non deflectatis ab illo, ne cadatis.

8. Qui timetis Dominum, credite illi, et non evacuabitur merces vestra.

9. Qui timetis Dominum, sperate in illum, et in oblectationem veniet vobis misericordia.

10. Qui timetis Dominum, diligite illum, et illuminabuntur corda vestra.

11. Respicite, filii, nationes hominum, et scitote quia nullus speravit in Domino, et confusus est.

12. Quis enim permansit in mandatis ejus, et derelictus est? aut quis invocavit eum, et despexit illum?

13. Quoniam pius et misericors est Deus, et re-

de votre humiliation, conservez la patience.'

5. Car l'or (et l'argent) s'épurent par le feu; mais les hommes agréables à Dieu s'éprouvent dans le fourneau de l'humiliation. *Ps.* xxx. 1.

6. Ayez confiance en Dieu, et il vous retirera de tous ces maux; rendez votre voie droite, et espérez en lui. (Conservez sa crainte, et y vieillissez.)

7. Vous qui craignez le Seigneur, attendez sa miséricorde; et ne vous détournez point de lui, de peur que vous ne tombiez.

8. Vous qui craignez le Seigneur, croyez en lui, et vous ne perdrez point votre récompense.

9. Vous qui craignez le Seigneur, espérez en lui, et sa miséricorde viendra vous combler de joie.'

10. (Vous qui craignez le Seigneur, aimez-le, et vos cœurs seront remplis de lumière'.)

11. Considérez, (mes enfans,) les nations des hommes, et sachez que' nul n'a espéré dans le Seigneur, et a jamais été confondu.

12. Qui a persévéré dans les commandemens de Dieu' et a été abandonné'? ou qui l'a invoqué, et a été méprisé de lui?

13. Car Dieu est plein de bonté' et de miséricorde; il pardonne les

℣ 4. Gr. autr. et conservez la patience, en attendant le changement de votre humiliation; *attendez avec patience que Dieu vous tire de votre humiliation.*

℣ 9. Gr. litt. espérez les biens et la joie de l'éternité et de la miséricorde.

℣ 10. C'est-à-dire, de consolation et de joie.

℣ 11. Gr. Considérez les anciennes générations, et voyez.

℣ 12. Gr. dans la crainte de Dieu.

Ibid. Trompé dans son son espérance.

℣ 13. Gr. litt. de patience.

péchés′ au jour de l'affliction ; (et il est le protecteur de tous ceux qui le cherchent dans la vérité.)

mittet in die tribulationis peccata, et protector est omnibus exquirentibus se in veritate.

3. *Reg.* XVIII. 21. 14. Malheur au cœur double, ′ (aux lèvres corrompues,) aux mains souillées de crimes, ′ et au pécheur qui marche sur la terre par deux voies.

14. Væ duplici corde, et labiis scelestis, et manibus malefacientibus, et protectori terram ingredienti duabus viis.

15. Malheur à ceux qui manquent de cœur, qui ne se fient point (à Dieu,) et qui pour cette raison ne seront point protégés (de lui.)

15. Væ dissolutis corde, qui non credunt Deo, et ideo non proteguntur ab eo.

16. Malheur à ceux qui ont perdu la patience, (qui ont quitté les voies droites, et qui se sont détournés dans des routes égarées.)

16. Væ his qui perdiderunt sustinentiam, et qui dereliquerunt vias rectas, et diverterunt in vias pravas.

17. Et que feront-ils, lorsque le Seigneur commencera à examiner.

17. Et quid facient, cùm inspicere cœperit Dominus?

18. Ceux qui craignent le Seigneur, ne seront point incrédules à sa parole; ′ et ceux qui l'aiment, demeureront fermes dans sa voie.

18. Qui timent Dominum, non erunt incredibiles verbo illius : et qui diligunt illum, conservabunt viam illius.

Joan. VIII. 26. 19 Ceux qui craignent le Seigneur, rechercheront ce qui lui est agréable; ′ et ceux qui l'aiment, seront remplis de sa loi.

19. Qui timent Dominum, inquirent quæ beneplacita sunt ei : et qui diligunt eum, replebuntur lege ipsius.

20. Ceux qui craignent le Seigneur, prépareront leurs cœurs, et sanctifieront′ leurs ames en sa présence.

20. Qui timent Dominum, præparabunt corda sua, et in conspectu illius sanctificabunt animas suas.

21. (Ceux qui craignent le Seigneur, gardent ses commandemens,

21. Qui timent Dominum, custodiunt mandata

Ibid. Le grec ajoute : il sauve.

℣ 14. Quelques exemplaires grecs lisent : au cœur timide, *qui ne met point assez sa confiance dans le Seigneur.* Voyez le verset suivant.

Ibid. Gr. aux mains relâchées.

℣ 18. On lit dans l'édition romaine ῥημάτων, *verborum*, pour ῥήμασιν, *verbis*, qui se trouve dans l'édition de Complute.

℣ 19. Gr. autr. rechercheront sa bienveillance.

℣ 20. Gr. humilieront.

illius, et patientiam habebunt usque ad inspectionem illius.

et ils aurontpatience jusqu'à ce qu'il jette les yeux sur eux.

22. Dicentes : Si pœnitentiam non egerimus, incidemus in manus Domini, et non in manus hominum.

22. En disant : Si nous ne faisons pénitence,) c'est dans les mains du Seigneur que nous tomberons, et non dans les mains des hommes.*

23. Secundùm enim magnitudinem ipsius, sic et misericordia illius cum ipso est.

23. Car autant que sa majesté est élevée, autant est grande sa miséricorde.

ỿ 22. La négation qui se trouve dans la Vulgate ne se lit pas dans le grec. Voici les deux sens distingués. La Vulgate porte : Ceux qui craignent le Seigneur.... auront patience.... en disant : Si nous ne faisons pénitence (*Si pœnitentiam* NON *egerimus*), c'est dans les mains du Seigneur que nous tomberons, et non dans les mains des hommes : *et quoi de plus terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant? Mais leur patience sera soutenue par l'espérance en sa miséricorde ;* car autant que sa majesté *divine* est élevée, autant est grande sa miséricorde. Le grec réunissant le verset 20. au verset 22. porte: Ceux qui craignent le Seigneur... humilieront leurs ames en sa présence, *en disant :* Nous tomberons *volontiers* entre les mains du Seigneur, plutôt qu'entre les mains des hommes ; car autant que sa majesté *divine* est élevée, autant est grande sa miséricorde. C'est ce que disoit David même : Il vaut mieux que je tombe entre les mains de Dieu qu'entre les mains des hommes ; car ses miséricordes sont infinies. 2. *Reg.* XXIV. 14. Le sens de la Vulgate est vrai par rapport aux vengeances que Dieu exerce dans l'éternité ; le sens du grec est vrai par rapport aux châtimens que Dieu exerce dans le temps.

CHAPITRE III.

Devoirs des enfans envers leurs pères et mères. Exhortation à la douceur et à l'humilité. Réprimer sa curiosité. Malheur du cœur dur, superbe et indocile. Vertu de l'aumône; sa récompense.

1. FILII sapientiæ, ecclesia justorum : et natio illorum, obedientia et dilectio.

1. (LES enfans de la sagesse forment l'assemblée des justes ; et le peuple qu'ils composent n'est qu'obéissance et amour.)

2. Judicium patris audite, filii, et sic facite ut salvi sitis.

2. Ecoutez, enfans, les avis de votre père,* et suivez-les de telle sorte que vous soyez sauvés.

ỿ 2. On lit dans l'édition romaine ἐμοῦ, *mei*, pour κρίμα, *judicium*, que l'on trouve dans l'édition d'Alde. D'autres exemplaires lisent dans le même sens κρίσιν.

3. Car Dieu a rendu le père vénérable aux enfans, et il a affermi sur eux l'autorité de la mère. ′

3. Deus enim honoravit patrem in filiis, et judicium matris exquirens, firmavit in filios.

4. Celui qui ′ aime Dieu lui offrira d'instantes prières pour ses péchés; (il s'empêchera d'y retomber, et il sera exaucé, après avoir prié pendant plusieurs jours.)

4. Qui diligit Deum, exorabit pro peccatis, et continebit se ab illis, et in oratione dierum exaudietur.

5. Celui qui honore sa mère est comme un homme qui amasse un trésor.

5. Et sicut qui thesaurizat, ita et qui honorificat matrem suam.

6. Celui qui honore son père, trouvera sa joie dans ses enfans′, et il sera exaucé au jour de sa prière.

6. Qui honorat patrem suum jucundabitur in filiis, et in die orationis suæ exaudietur.

7. Celui qui honore son père jouira d'une longue vie; et celui qui obéit au père assistera sa mère.

7. Qui honorat patrem suum vitâ vivet longiore: et qui obedit patri, refrigerabit matrem.

8. (Celui qui craint le Seigneur honore son père et sa mère,) et il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie.

8. Qui timet Dominum honorat parentes, et quasi dominis serviet his qui se genuerunt.

Exod. XX. 12. 9. Honorez votre père ′ par vos actions, par vos paroles, (et par toute sorte de patience;)

6. In opere et sermone, et omni patientiâ honora patrem tuum,

Deut. V. 16. 10. Afin qu'il vous bénisse ′ (et
Matt. XV. 4. que sa bénédiction demeure sur vous
Marc. VII. 10. jusqu'à la fin.)
Eph. VI. 3.

10. Ut superveniat tibi benedictio ab eo, et benedictio illius in novissimo maneat.

11. La bénédiction du père affermit la maison des enfans, et la malédiction de la mère la détruit jusqu'aux fondemens.

11. Benedictio patris firmat domos filiorum: maledictio autem matris eradicat fundamenta.

Gen. XXVII. 12. Ne vous glorifiez point de ce
22. 25. *et* XLIX. qui déshonore votre père′, car sa
3. 4. honte n'est point votre gloire.

12. Ne glorieris in contumelia patris tui; non enim est tibi gloria ejus confusio.

℣ 3. Le mot *exquirens*, qui se lit dans la Vulgate, n'est pas dans le grec.

℣ 4. Gr. Celui qui honore son père obtient le pardon de ses péchés.

℣ 6. Qui l'honoreront aussi à son tour.

℣ 7. Gr. et celui qui obéit au Seigneur soulagera sa mère.

℣ 9. Le grec ajoute : et votre mère.

℣ 10. Gr. autr. afin que vous soyez béni de la part des hommes, *ou devant les hommes.*

℣ 12. Ne découvrez point ses défauts.

13. Gloria enim hominis ex honore patris sui, et dedecus filii pater sine honore.

13. Car le fils tire sa gloire de l'honneur de son père; et un père sans honneur est le déshonneur de son fils.

14. Fili, suscipe senectam patris tui, et non contristes eum in vitâ illius :

14. Mon fils, soulagez la vieillesse de votre père, et ne l'attristez point durant sa vie.

15. Et si defecerit sensu, veniam da, et ne spernas eum in virtute tuâ : eleemosyna enim patris non erit in oblivione.

15. Si son esprit s'affoiblit, supportez-le, et ne le méprisez pas, à cause de l'avantage que vous avez au-dessus de lui; car la charité dont vous aurez usé envers votre père ne sera point mise en oubli.

16. Nam pro peccato matris restituetur tibi bonum,

16. (Car Dieu vous récompensera) pour avoir supporté les défauts (de votre mère.)

17. Et in justitiâ ædificabitur tibi, et in die tribulationis commemorabitur tui : et sicut in sereno glacies, solventur peccata tua.

17. Il vous établira (dans la justice;) il se souviendra de vous au jour de l'affliction; et vos péchés se fondront, comme la glace en un jour serein.

18. Quàm malæ famæ est, qui derelinquit patrem : et est maledictus a Deo, qui exasperat matrem !

18. Combien est infâme celui qui abandonne son père! et combien est maudit de Dieu celui qui aigrit l'esprit de sa mère!

19. Fili, in mansuetudine opera tua perfice, et super hominum gloriam diligeris.

19. Mon fils, accomplissez vos œuvres avec douceur, et vous vous attirerez (non-seulement l'estime, mais aussi) l'amour des hommes.

20. Quantò magnus es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam :

20. Plus vous êtes grand, plus humiliez-vous (en toutes choses;) et vous trouverez grace devant Dieu.

21. Quoniam magna potentia Dei solius, et ab humilibus honoratur.

21. Car (il n'y a que) Dieu dont la puissance soit grande, et il n'est honoré que par les humbles.

22. Altiora te ne quæ-

22. Ne recherchez point ce qui *Prov.* xxv. 27.

ỳ 13. Le grec lit : une mère.

ỳ 15. Quelques-uns traduisent ainsi le grec du verset suivant : Elle sera récompensée *de Dieu* par le pardon de vos péchés. Il vous établira, etc.

ỳ 16. Voyez la note précédente.

ỳ 17. Gr. autr. en un jour doux. L'interprète syrien l'explique ainsi.

ỳ 19. Gr. autr. et vous serez aimé par les gens de bien.

est au-dessus de vous, et ne tâchez point′ de pénétrer ce qui surpasse vos forces; mais pensez toujours à ce que (Dieu) vous a commandé, (et n'ayez point la curiosité d'examiner la plupart de ses ouvrages;)

sieris, et fortiora te ne scrutatus fueris : sed quæ præcepit tibi Deus, illa cogita semper, et in pluribus operibus ejus ne fueris curiosus.

23. Car vous n'avez que faire de (voir de vos yeux) ce qui est caché.′)

23. Non est enim tibi necessarium, ea quæ abscondita sunt, videre oculis tuis.

24. Ne vous appliquez point avec empressement à la recherche des choses non nécessaires;′ (et n'examinez point avec curiosité les divers ouvrages de Dieu′.

24. In supervacuis rebus noli scrutari multipliciter, et in pluribus operibus ejus non eris curiosus.

25. Car il vous a découvert beaucoup de choses qui étoient au-dessus de l'esprit de l'homme.

25. Plurima enim super sensum hominum ostensa sunt tibi.

26. Plusieurs′ se sont laissé séduire à leurs opinions; et l'illusion de leur esprit les a retenus dans la vanité.′

26. Multos quoque illorum, et in vanitate detinuit sensus illorum.

27. Le cœur dur sera accablé de maux à la fin de sa vie; et celui qui aime le péril y périra.

27. Cor durum habebit malè in novissimo, et qui amat periculum in illo peribit.

28. (Le cœur qui marche par deux voies ne réussira point, et l'ame corrompue y trouvera un sujet de chute.)

28. Cor ingrediens duas vias non habebit successus, et pravus corde in illis scandalizabitur.

29. Le cœur rebelle sera accablé

29. Cor nequam grava-

℣ 22. Le grec ajoute : en insensé.
Ibid. Le grec ajoute : en imprudent.

℣ 23. Ce qu'il ne plaît pas à Dieu de nous découvrir.

℣ 24. C'est le sens du grec: Ne vous embarrassez point dans la recherche des choses qui ne vous regardent pas.

Ibid. Qui ne sont pas nécessaires à votre état.

℣ 25. Parce qu'il a jugé que cela étoit nécessaire pour votre salut. Mais il faut vous en tenir là, et ne pas souhaiter d'en savoir davantage.

℣ 26. Gr. autr. Plusieurs se sont laissé séduire à leurs vaines opinions, et leurs fausses pensées leur ont fait tomber, *leur ont fait perdre* le jugement. Le grec ajoute : Si vous n'avez point de prunelles *aux yeux*, vous ne jouirez point de la lumière; et si vous n'avez point de science, ne vous vantez point, *ou ne vous mêlez point de parler ou d'instruire.*

Ibid. Ceux qui vouloient pénétrer ce qu'il ne leur étoit pas permis d'approfondir.

Ibid. Dans le mensonge qu'ils ont pris pour la vérité.

bitur in doloribus, et peccator adjiciet ad peccandum.

de douleurs, ″ et le pécheur ajoutera péché sur péché.

30. Synagogæ superborum non erit sanitas : frutex enim peccati radicabitur in illis, et non intelligetur.

30. L'assemblée des superbes demeurera incurable, parce que la tige du péché s'enracinera en eux, (sans qu'ils le connoissent. ″)

31. Cor sapientis intelligitur in sapientiâ, et auris bona audiet cum omni concupiscentiâ sapientiam.

31. Le cœur du sage paroîtra par sa sagesse, et l'oreille de l'homme de bien écoutera la sagesse avec une extrême ardeur. ″

32. Sapiens cor et intelligibile abstinebit se a peccatis, et in operibus justitiæ successus habebit.

32. (Le cœur sage et intelligent s'abstiendra du péché, et il réussira dans les œuvres de justice.)

33. Ignem ardentem extinguit aqua, et eleemosyna resistit peccatis :

33. L'eau éteint le feu, lorsqu'il est le plus ardent; et l'aumône résiste au péché. *Dan.* IV. 22. *Infr.* XIXX. 15.

34. Et Deus prospector est ejus qui reddit gratiam : meminit ejus in posterum, et in tempore casûs sui inveniet firmamentum.

34. (Dieu) qui doit récompenser les bonnes œuvres, ″ (la considère″,) il s'en souvient dans la suite; et celui qui l'a faite trouvera un appui au temps de sa chute.

℣ 29. Gr. autr. Le cœur dur sera surchargé de peines : ou peut-être : Le cœur dur se chargera d'iniquités, et le pécheur, etc.

℣ 30. Gr. autr. Les malheurs du superbe seront incurables (l'édition de Complute ajoute : ses voies seront arrachées, *et il n'échappera point à sa ruine*) ; parce que la tige du péché a pris racine en lui. On lit dans l'édition romaine, ἐπαγωγὴ, *obductio,* au sens de *calamitas,* comme on l'a vu au chap. II, ℣ 2. L'édition de Complute porte ἐν ἐπαγωγῇ, *in obductione,* au même sens, *in calamitate.* La Vulgate suppose συναγωγῇ, *synagogæ.*

℣ 31. Gr. autr. Le cœur de l'homme prudent concevra de graves sentences; mais le désir du sage est *de trouver* une oreille attentive *et docile.*

℣ 33. Gr. et l'aumône expie le péché.

℣ 34. C'est le sens du grec : Le Seigneur, qui récompense les bonnes œuvres, se souviendra *de cette aumône* dans la suite, etc.

Ibid. Cette aumône.

CHAPITRE IV.

Exhortation à l'aumône, à la douceur et à la compassion envers les pauvres. Avantages que la sagesse procure. Elle éprouve les hommes par l'affliction. Elle comble de biens ceux qui lui demeurent fidèles. Bonne et mauvaise honte.

Tob. IV. 7. *et seqq.*

1. Mon fils, ne privez pas le pauvre de son aumône, ' et ne détournez point les yeux de lui. '

2. Ne méprisez ' pas celui qui a faim; et n'aigrissez ' pas ' le pauvre dans son indigence. '

3. N'attristez point le cœur du pauvre, ' et ne différez point de donner à celui qui souffre.

4. Ne rejetez point la prière de l'affligé, et ne détournez point votre visage du pauvre.

5. Ne détournez point vos yeux du pauvre à cause de son importunité, et ne donnez point sujet à ceux qui vous demandent, de vous maudire (derrière vous;)

6. Car celui qui vous maudit dans l'amertume de son ame sera exaucé dans son imprécation; (il sera exaucé) par celui qui l'a créé.'

7. Rendez-vous affable à l'assemblée (des pauvres : humiliez votre ame devant les anciens,) et baissez la tête devant les grands.

1. Fili, eleemosynam pauperis ne defraudes, et oculos tuos ne transvertas a paupere.

2. Animam esurientem ne despexeris, et non exasperes pauperem in inopiâ suâ.

3. Cor inopis ne afflixeris, et non protrahas datum angustianti.

4. Rogationem contribulati ne adjicias, et non avertas faciem tuam ab egeno.

5. Ab inope ne avertas oculos tuos propter iram: et non relinquas quærentibus tibi retrò maledicere :

6. Maledicentis enim tibi in amaritudine animæ exaudietur deprecatio illius : exaudiet autem eum qui fecit illum.

7. Congregationi pauperum affabilem te facito, et presbytero humilia animam tuam, et magnato humilia caput tuum.

℣ 1. Gr. litt. de sa vie, *du secours qui lui est nécessaire pour vivre.*
Ibid. Gr. et ne faites point languir *par vos délais* les yeux de l'indigent.
℣ 2. Gr. n'affligez pas.
Ibid. Gr. ne faites pas languir *par vos délais* celui qui est dans l'indigence.
Ibid. Par votre dureté.
℣ 3. Gr. Ne troublez point *par vos refus* un cœur *déjà* aigri *par sa misère.*
Ibid. Par un refus.
℣ 6. Ne pouvant souffrir qu'on laisse ainsi périr son ouvrage.

8. Declina pauperi sine tristitiâ aurem tuam, et redde debitum tuum, et responde illi pacificâ in mansuetudine.

8. Prêtez l'oreille au pauvre (sans chagrin; acquittez-vous de ce qui lui est dû,) et répondez-lui favorablement et avec douceur.

9. Libera eum qui injuriam patitur de manu superbi : et non acidè feras in animâ tuâ.

9. Délivrez de la main du superbe celui qui souffre injure; et n'en concevez pas une amertume de cœur.

10. In judicando esto pupillis misericors ut pater, et pro viro matri illorum :

10. (Lorsque vous rendrez jugement,) ayez pitié des orphelins; et devenant comme leur père, tenez lieu de mari à leur mère;

11. Et eris tu velut filius Altissimi obediens, et miserebitur tui magis quàm mater.

11. Et vous serez, à l'égard du Très-Haut, comme un fils (obéissant;) et il aura compassion de vous, plus qu'une mère.

12. Sapientia filiis suis vitam inspirat, et suscipit inquirentes se, et præibit in viâ justitiæ.

12. La sagesse inspire la vie à ses enfans; elle prend en sa protection ceux qui la cherchent; (et elle marche devant eux dans la voie de la justice.)

13. Et qui illam diligit, diligit vitam : et qui vigilaverint ad illam, complectentur placorem ejus.

13. Et celui qui l'aime aime la vie; et ceux qui veillent pour la trouver jouiront de sa paix.

14. Qui tenuerint illam vitam hereditabunt : et quò introibit, benedicet Deus.

14. Ceux qui la possèdent auront pour héritage la vie; et Dieu versera sa bénédiction partout où elle entrera.

15. Qui serviunt ei ob-

15. Ceux qui la servent seront

ỳ 9. Gr. autr. Délivrez celui qui souffre l'injustice, de la main de celui qui la lui fait; et ne vous laissez point affoiblir lorsque vous aurez à rendre un jugement. Le grec joint ainsi à ce verset ces mots *in judicando*, que la Vulgate met au verset suivant.

Ibid. Qui vous fasse perdre courage.

ỳ 10. Le grec lit simplement : Devenez comme le père des orphelins, et tenez lieu, etc.

ỳ 11. Une mère dans sa tendresse pour son fils. Gr. autr. Et *alors* vous serez comme le Fils du Très-Haut; et il vous aimera plus qu'une mère *n'aime son fils*.

ỳ 12. Le grec lit : élève *en gloire*.

ỳ 13. Gr. et ceux qui se lèvent dès le matin, *qui s'appliquent avec diligence* pour la trouver, seront comblés de joie.

ỳ 14. Gr. auront pour héritage la gloire.

obéissans au Dieu Saint; et ceux qui l'aiment seront aimés de Dieu.

sequentes erunt Sancto, et eos qui diligunt illam, diligit Deus.

16. Celui qui l'écoute jugera les nations,′ et celui qui est attentif à la regarder demeurera en assurance.

16. Qui audit illum judicabit gentes, et qui intuetur illam permanebit confidens.

17. S'il a confiance en elle, il l'aura pour héritage, et sa postérité la possédera;′

17. Si crediderit ei, hereditabit illam, et erunt in confirmatione creaturæ illius.

18. Car la sagesse marche avec lui′ dans la tentation, (et elle le choisit) entre les premiers.

18. Quoniam in tentatione ambulat cum eo, et in primis eligit eum.

19. Elle le conduit dans la crainte, dans la frayeur (et dans les épreuves;) et elle l'exercera par les peines dont ses instructions sont accompagnées, jusqu'à ce qu'elle l'ait sondé dans ses pensées,′ et qu'elle se soit assurée du fond de son ame.

19. Timorem, et metum, et probationem inducet super illum, et cruciabit illum in tribulatione doctrinæ suæ, donec tentet eum in cogitationibus suis, et credat animæ illius.

20. (Elle l'affermira;) elle retournera′ à lui par un chemin droit, et elle le comblera de joie.

20. Et firmabit illum, et iter adducet directum ad illum, et lætificabit illum.

21. Elle lui découvrira ses secrets; (et elle mettra en lui un trésor de science, et d'intelligence de la justice.)

21. Et denudabit absconsa sua illi, et thesaurizabit super illum scientiam, et intellectum justitiæ.

22. Mais s'il s'égare, elle l'abandonnera, et le livrera entre les mains de son ennemi.′

22. Si autem oberraverit, derelinquet eum, et tradet eum in manus inimici sui.

℣ 15. Autrement et selon le grec: seront *comme* les ministres du *Dieu* saint.

℣ 16. *C'est-à-dire sera digne de juger les nations.* En hébreu *juger* signifie souvent *gouverner.* Les *juges d'Israël* étoient ceux qui gouvernoient la nation avant l'institution de la royauté.

Ibid. C'est le sens du grec: et celui qui s'approche d'elle demeurera en assurance.

℣ 17. Gr. autr. s'il est fidèle *et persévérant à la rechercher,* il l'aura pour héritage, et il aura en possession les fruits qu'elle produit.

℣ 18. Gr. Car elle marche d'abord avec lui *comme* par des détours; elle fait venir sur lui la crainte, la frayeur et les épreuves; et elle l'exercera, etc.

℣ 19. Gr. jusqu'à ce qu'elle ait éprouvé s'il marche selon ses lois.

℣ 20. C'est le sens du grec.

℣ 22. Gr. litt. et le livrera entre les mains de sa chute, *le laissera tomber.*

23. Fili, conserva tempus, et devita a malo.

23. Mon fils, ménagez le temps,' et gardez-vous du mal.

24. Pro animâ tuâ ne confundaris dicere verum.

24. Ne rougissez point (de dire la vérité,) lors même qu'il s'agit de votre ame.'

25. Est enim confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gloriam et gratiam.

25. Car il y a une confusion qui fait tomber dans le péché, et il y en a une autre qui attire la gloire et la grace.

26. Ne accipias faciem adversus faciem tuam, nec adversus animam tuam mendacium.

26. N'ayez point égard à la qualité des personnes, contre votre salut,' (et ne vous laissez point aller au mensonge aux dépens de votre ame.)

27. Ne reverearis proximum tuum in casu suo :

27. Ne respectez point votre prochain dans sa chute.'

28. Nec retineas verbum in tempore salutis. Non abscondas sapientiam tuam in decore suo.

28. Et ne retenez point la parole, lorsqu'elle peut être salutaire. (Ne cachez point votre sagesse dans sa beauté.)

29. In linguâ enim sapientia dignoscitur : et sensus, et scientia, et doctrina in verbo sensati, et firmamentum in operibus justitiæ.

29. Car la sagesse se fait connoître par la langue; (et le sens, la science) et la doctrine paroissent dans la parole (de l'homme sensé. Sa fermeté consiste dans les œuvres de justice.')

30. Non contradicas verbo veritatis ullo modo, et de mendacio ineruditionis tuæ confundere.

30. Ne contredisez (en aucune sorte) la (parole de) vérité, et ayez confusion du (mensonge où vous êtes tombé par) ignorance.'

31. Non confundaris confiteri peccata tua, et

31. Ne rougissez point de confesser vos péchés; mais ne vous

℣ 23. Gr. autr. observez le temps *propre à chaque chose; ayez soin de faire chaque chose en son temps.*

Ibid. Employez-le saintement.

℣ 24. Qu'il y va de votre vie.

℣ 26. Le grec porte à la lettre : contre votre ame. Le grec ajoute : et n'ayez point de respect humain, lorsqu'il s'agit de votre chute, *de votre perte.* Une lecture différente de cette dernière partie a produit ce que la Vulgate exprime au verset suivant.

℣ 27. Voyez la note précédente.

Ibid. Qu'une fausse honte ne vous empêche point de le reprendre.

℣ 29. Elles sont la preuve la plus assurée qu'il puisse donner de sa vertu.

℣ 30. Gr. et ayez confusion de votre ignorance.

℣ 31. Ne prenez pas conseil de toutes sortes de personnes si vous êtes tombé dans le péché.

soumettez pas à toute personne' (pour le péché.')

32. Ne résistez point en face à l'homme puissant; et ne vous roidissez pas contre le cours du fleuve;'

33. (Mais prenez contre tous la défense de la justice pour sauver votre ame;) combattez jusqu'à la mort pour la justice, ' et Dieu combattant pour vous, (renversera vos ennemis.)

34. Ne soyez point prompt ' à parler, et en même temps lâche ' et négligent dans vos œuvres.

35. Ne soyez point comme un lion dans votre maison, en vous rendant terrible à vos domestiques, ' (et opprimant ceux qui vous sont soumis.)

36. Que votre main ne soit point ouverte pour recevoir, et fermée pour donner.

ne subjicias te omni homini pro peccato.

32. Noli resistere contra faciem potentis, nec coneris contra ictum fluvii.

33. Pro justitiâ agonizare pro anima tua, et usque ad mortem certa pro justitiâ, et Deus expugnabit pro te inimicos tuos.

34. Noli citatus esse in linguâ tuâ, et inutilis et remissus in operibus tuis.

35. Noli esse sicut leo in domo tuâ, evertens domesticos tuos, et opprimens subjectos tibi.

36. Non sit porrecta manus tua ad accipiendum, et ad dandum collecta.

℣ 31. et 32. Le grec dispose autrement ces deux versets : Ne rougissez point de confesser vos péchés, et ne vous roidissez point contre le cours du fleuve : *ne résistez point à la force de la vérité qui vous convainc de votre péché. Mais en vous souvenant de céder toujours à la vérité, souvenez-vous aussi de ne jamais céder à l'injustice.* Ne vous soumettez point à un insensé; et ne faites point acception de la personne de l'homme puissant.

℣ 32. Lorsqu'il ne s'agit que de la perte de vos biens et de votre vie, on doit céder aux plus puissans.

℣ 33. Gr. pour la vérité.

℣ 34. Le grec lit : hardi, *téméraire*.

Ibid. C'est le sens du grec.

℣ 35. Gr. autr. en frappant par caprice vos domestiques.

CHAPITRE V.

Ne point s'appuyer sur ses richesses. Ne pas abuser de la bonté de Dieu. S'attacher constamment à la justice. Etre circonspect dans ses paroles.

1. Ne vous appuyez point sur les richesses (injustes;) et ne dites point : J'ai suffisamment de quoi vi-

1. Noli attendere ad possessiones iniquas, et ne dixeris : Est mihi suffi-

ciens vita : nihil enim proderit in tempore vindictæ et obductionis.

vre ; (car tout cela ne vous servira de rien au temps de la vengeance,' et au jour de l'obscurité.'

2. Ne sequaris in fortitudine tuâ concupiscentiam cordis tui :

2. Ne vous abandonnez pas dans votre puissance aux mauvais désirs de votre cœur :'

3. Et ne dixeris : Quomodo potui? aut quis me subjiciet propter facta mea? Deus enim vindicans vindicabit.

3. Et ne dites pas : (Que je suis puissant!) ou qui aura le pouvoir de me faire rendre compte (de mes actions? (Car Dieu certainement en tirera la vengeance.

4. Ne dixeris : Peccavi, et quid mihi accidit triste? Altissimus enim est patiens redditor.

4. Ne dites pas : J'ai péché ; et que m'en est-il arrivé (de mal?) Car le Très-Haut est lent (à punir les crimes.')

5. De propitiato peccato noli esse sine metu, neque adjicias peccatum super peccatum.

5. Ne soyez point sans crainte du (péché) qui vous a été remis,' et n'ajoutez pas péché sur péché.

6. Et ne dicas : Miseratio Domini magna est : multitudinis peccatorum meorum miserebitur.

6. Ne dites pas : La miséricorde du Seigneur est grande ; il aura pitié de la multitude de mes péchés.

7. Misericordia enim et ira ab illo citò proximant, et in peccatores respicit ira illius.

7. Car son indignation est (prompte,') aussi bien que sa miséricorde ; et sa colère regarde les pécheurs. *Prov.* x. 6.

8. Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem:

8. Ne différez point à vous convertir au Seigneur, et ne remettez pas de jour en jour ;

9. Subitò enim veniet ira illius, et in tempore vindictæ disperdet te.

9. Car sa colère éclatera tout d'un coup, et il (vous) perdra au jour de la vengeance.

℣ 1. De la vengeance de Dieu.

Ibid. Obscurité signifie malheur, misère.

℣ 2. Gr. litt. Ne suivez point votre ame ni votre force, pour marcher dans les voies de votre cœur : *ne suivez point vos inclinations, et n'abusez point de votre puissance pour vous abandonner aux désirs corrompus de votre cœur.*

℣ 4. Le grec dit simplement : est patient.

Ibid. Mais il les punira avec d'autant plus de rigueur, qu'il les aura plus long-temps supportés.

℣ 6. Gr. autr. Ne soyez point sans crainte touchant la rémission *de vos offenses*, pour ajouter péché sur péché : *ne vous reposez pas tellement sur la miséricorde du Seigneur, que vous en preniez sujet de l'offenser.*

℣ 7. Le grec de l'édition romaine lit simplement : Car l'indignation part d'auprès de lui aussi bien que la miséricorde, et sa colère se reposera sur les pécheurs.

Rom. XI. 4. 28. 10. Ne vous embarrassez point ' pour les richesses injustes, car elles ne vous serviront point au jour de l'obscurcissement (et de la vengeance. ')

11. Ne tournez point ' à tout vent, et n'allez point par toute sorte de routes; car c'est ainsi que le pécheur (se fait connoître) par la duplicité de sa langue.

12. Soyez ferme (dans la voie du Seigneur, dans la vérité de vos sentimens, et) dans votre science; et que la parole (de paix et de justice) vous accompagne toujours. '

13. Ecoutez avec douceur (ce qu'on vous dit, afin d'acquérir l'intelligence et de rendre avec sagesse une réponse (qui soit véritable. ')

14. Si vous avez de l'intelligence, ' répondez à votre prochain sinon, que votre main soit sur votre bouche, (de peur que vous ne soyez surpris dans une parole indiscréte, et que vous ne tombiez dans la confusion.)

15. L'honneur et la gloire accompagnent le discours (de l'homme sensé;) mais la langue (de l'imprudent) est la ruine de son ame. '

16. Evitez de passer pour un se-

10. Noli anxius esse in divitiis injustis, non enim proderunt tibi in die obductionis et vindictæ.

11. Non ventiles te in omnem ventum, et non eas in omnem viam: sic enim omnis peccator probatur in duplici linguâ.

12. Esto firmus in viâ Domini, et in veritate sensûs tui et scientia, et prosequatur te verbum pacis et justitiæ.

13. Esto mansuetus ad audiendum verbum, ut intelligas: et cum sapientia proferas responsum verum.

14. Si est tibi intellectus, responde proximo: sin autem, sit manus tua super os tuum, ne capiaris in verbo indisciplinato, et confundaris.

15. Honor et gloria in sermone sensati, lingua verò imprudentis subversio est ipsius.

16. Non appelleris su-

℣ 10. Gr. Ne vous attachez point aux richesses injustes, *ou source d'injustice.*

Ibid. Gr. autr. au jour de la calamité. C'est le même mot ἐπαγωγή, *obductio,* pour *calamitas,* que l'on a déjà vu au chap. II. ℣ 2. et au chap. V. ℣ I.

℣ 11. Gr. litt. ne vannez point à tout vent.

Ibid. Gr. autr. Car cela n'appartient qu'au pécheur qui a la langue double.

℣ 12. Le grec lit simplement : Soyez ferme dans vos sentimens lorsqu'ils sont *justes et* assurés, et n'ayez qu'une parole, *ne variez point dans vos paroles.*

℣ 13. Le grec de l'édition romaine peut se traduire simplement : Soyez prompt à écouter, mais lent *et circonspect* à répondre.

℣ 14. Lorsqu'il vous consulte.

Ibid. Pour avoir donné un mauvais conseil.

℣ 15. Gr. autr. la gloire et le déshonneur sont dans la parole, *accompagnent la parole;* et la langue de l'homme est sa ruine.

surro, et lingua tua ne capiaris, et confundaris.

meur de rapports; et que votre langage ne vous devienne pas un piége′ (et un sujet de confusion;)

17. Super furem enim est confusio et pœnitentia, et denotatio pessima super bilinguem: susurratori autem odium, et inimicitia, et contumelia.

17. Car comme le voleur tombe dans la confusion′ (et le repentir,) la langue double s'attire aussi une très grande condamnation, (et le semeur de rapports, la haine, l'inimitié et l'infamie.)

18. Justifica pusillum et magnum similiter.

18. Faites également justice aux petits et aux grands′.

℣ 16. Gr. et ne tendez point de piéges *aux autres* par votre langue.

℣ 17. G. autr. dans une confusion bien accablante, *bien honteuse.*

Ibid. Lorsqu'il est surpris.

℣ 18. Gr. Ne faites aucune faute d'ignorance, *n'agissez ou ne parlez jamais imprudemment,* ni dans les grandes ni dans les petites choses. Dans le style des Grecs *l'ignorance* se prend pour l'*égarement* du style des Hébreux; parce que celui qui s'égare, méconnoît le sentier qu'il doit suivre.

CHAPITRE VI.

Être simple, humble, doux et affable. Choisir pour conseil un ami long-temps éprouvé. Avantages et caractères de l'amitié. Travailler à acquérir la sagesse. Avantages qui l'accompagnent.

1. Noli fieri pro amico inimicus proximo: improperium enim et contumeliam malus hereditabit, et omnis peccator invidus et bilinguis.

1. Ne devenez pas,′ d'ami que vous êtes, ennemi (de votre prochain;) car (le méchant′) aura pour partage la honte et l'ignominie, ainsi que le pécheur (envieux, et) qui a la langue double.

2. Non te extollas in cogitatione animæ tuæ ve-

2. Ne vous élevez point comme Prov. XII. 16.
un taureau dans les pensées de vo-

℣ 1. Le grec commençant ce verset par la conjonction *Et,* ce qui suppose qu'il se rapporte au dernier verset du chap. précédent, peut se traduire ainsi: Ne faites aucune faute d'ignorance, ni dans les grandes ni dans les petites choses; et prenez garde qu'au lieu d'être ami vous ne deveniez ennemi; car la mauvaise réputation a pour héritage la honte et l'ignominie; et c'est ainsi que l'homme qui s'écarte *du droit chemin,* et qui a la langue double, s'attire le déshonneur. Le syriaque commence ainsi ce chapitre par le dernier verset du chapitre précédent.

Ibid. Qui rompt les liens de l'amitié.

℣ 2. Le grec rapportant à ce dernier membre ces mots, *velut taurus,* peut

tre cœur, de peur que (votre folie) ne brise votre force ;′

lut taurus : ne forte elidatur virtus tua per stultitiam,

3. Qu'elle ne consume vos feuilles et ne perde vos fruits, et que vous ne deveniez comme un arbre desséché (dans le désert ;)

3. Et folia tua comedat, et fructus tuos perdat, et relinquaris velut lignum aridum in eremo.

4. Car l'ame maligne perdra celui en qui elle se trouve ; elle le rendra la joie de ses ennemis, (et elle le conduira au sort des impies.′)

4. Anima enim nequam disperdet qui se habet, et in gaudium inimicis dat illum, et deducet in sortem impiorum.

5. La parole douce multiplie les amis, (et adoucit les ennemis ;) et la langue de l'homme vertueux a une abondance de douceur.′

5. Verbum dulce multiplicat amicos, et mitigat inimicos : et lingua eucharis in bono homine abundat.

6. Ayez beaucoup d'amis qui vivent en paix avec vous ; mais choisissez pour conseil un homme entre mille.

6. Multi pacifici sint tibi, et consiliarius sit tibi unus de mille.

7. Si vous voulez faire′ un ami, prenez-le après l'avoir éprouvé, et ne vous fiez pas sitôt à lui ;

7. Si possides amicum, in tentatione posside eum : et ne facile credas ei.

8. Car tel est ami, qui ne l'est que tant qu'il y trouve son avantage ; et il cessera de l'être au jour de votre affliction.

8. Est enim amicus secundùm tempus suum, et non permanebit in die tribulationis.

9. Tel est ami, qui se change en ennemi ;′ et tel est ami, qui découvre tout à coup (la haine,) et qui se répand en querelles et en injures.

9. Et est amicus qui convertitur ad inimicitiam : et est amicus qui odium, et rixam, et convitia denudabit.

10. Tel est ami, qui ne l'est que pour la table, et qui ne le sera plus au jour de l'affliction.

10. Est autem amicus socius mensæ, et non permanebit in die necessitatis.

11. Si votre ami demeure ferme

11. Amicus si perman-

se traduire : de peur que votre ame ne s'emporte comme un taureau, que vous ne consumiez vos feuilles et ne perdiez vos fruits, etc.

ỳ 4. Elle le fera périr avec eux.

ỳ 5. Gr. autr. et la langue gracieuse attire *des autres* beaucoup de gracieusetés.

ỳ 7. *Possidere* pour *acquirere*, hébraïsme.

ỳ 9. Le grec peut se traduire à la lettre : Tel est ami qui se change en ennemi, et qui dévoile contre vous un combat d'outrages, *qui se répand tout d'un coup contre vous en querelles et en outrages.*

serit fixus, erit tibi quasi coæqualis, et in domesticis tuis fiducialiter aget :

et constant, il vivra avec vous comme votre égal, et il agira avec liberté parmi ceux de votre maison.′

12. Si humiliaverit se contra te, et a facie tuâ absconderit se, unanimem habebis amicitiam bonam.

12. S'il s'humilie en votre présence, et qu'il se retire parfois de devant vous, (votre amitié sera fidèle; et elle s'entretiendra par l'union de vos cœurs.′

13. Ab inimicis tuis separare, et ab amicis tuis attende.

13. Séparez-vous de vos ennemis, et donnez-vous de garde de vos amis.′

14. Amicus fidelis, protectio fortis : qui autem invenit illum, invenit thesaurum.

14. L'ami fidèle est une forte protection; celui qui l'a trouvé a trouvé un trésor.

15. Amico fideli nulla est comparatio : et non est digna ponderatio auri et argenti contra bonitatem fidei illius.

15. Rien n'est comparable à l'ami fidèle; et (l'or et l'argent) ne méritent pas d'être mis en balance avec la sincérité de sa foi.′

16. Amicus fidelis, medicamentum vitæ et immortalitatis : et qui metuunt Dominum invenient illum.

16. L'ami fidèle est un remède qui donne la vie (et l'immortalité;) et ceux qui craignent le Seigneur trouveront un tel ami.

17. Qui timet Deum, æque habebit amicitiam bonam : quoniam secundùm illum erit amicus illius.

17. (Autant que) l'homme craint le Seigneur, (autant) sera-t-il heureux en amis,′ parce que son ami lui sera semblable.′

18. Fili, a juventute tua excipe doctrinam, et usque ad canos invenies sapientiam.

18. Mon fils, dès votre premier âge, aimez à être instruit; et vous acquerrez une sagesse qui vous durera jusqu'à la vieillesse.

℣ 11. Selon le grec, ce verset est une suite du verset précédent : Dans votre prospérité, il sera *cet ami de table,* comme *un autre* vous-même; et il prendra autorité sur vos domestiques.

℣ 12. Selon le grec, c'est encore une suite des deux versets précédens : Mais si vous tombez dans l'humiliation, il se déclarera contre vous, et se cachera pour ne vous plus voir.

Ibid. Qu'une trop grande familiarité pourroit altérer.

℣ 13. Jusqu'à ce que vous soyez assuré de leur fidélité.

℣ 15. Gr. autr. L'ami fidèle n'a point de prix; son excellence n'a rien avec quoi on puisse la mettre en balance.

℣ 17. Gr. autr. Celui qui craint le Seigneur sera heureux en amis, parce que ceux qui l'approcheront lui seront semblables.

Ibid. Il le choisira, ou il le rendra tel qu'il est lui-même.

19. Approchez-vous de la sagesse comme celui qui laboure et qui sème,′ et attendez en paix ses excellens fruits.

20. Vous travaillerez un peu à la cultiver, et vous mangerez bientôt de ses fruits.

21. Que (la sagesse) est amère aux personnes indociles! l'insensé ne demeurera point avec elle.

22. Elle sera à son égard comme ces pierres pesantes qui éprouvent la force des hommes;′ et il cherchera bientôt à s'en décharger;

23. Car la sagesse (qui rend intelligent,) selon son nom′, n'est pas manifestée à la multitude; (mais dans ceux à qui elle est connue, elle demeure ferme jusqu'à ce qu'elle les conduise à la vue de Dieu.)

24. Ecoutez, mon fils, recevez un avis (sage;) et ne rejetez point mon conseil.

25. Mettez vos pieds dans ses fers, et engagez votre cou dans ses chaînes.

26. Baissez votre épaule, et portez-la; et ne vous ennuyez point de ses liens.

19. Quasi is qui arat et seminat, accede ad eam, et sustine bonos fructus illius.

20. In opere enim ipsius exiguum laboris : et citò edes de generationibus illius.

21. Quàm aspera est nimium sapientia indoctis hominibus! et non permanebit in illa excors.

22. Quasi lapidis virtus probatio erit in illis, et non demorabuntur projicere illam.

23. Sapientia enim doctrinæ secundùm nomen est ejus, et non est multis manifesta : quibus autem cognita est permanet usque ad conspectum Dei.

24. Audi, fili, et accipe consilium intellectûs: et ne abjicias consilium meum.

25. Injice pedem tuum in compedes illius, et in torques illius collum tuum.

26. Subjice humerum tuum, et porta illam, et ne acedieris vinculis ejus.

℣ 19. Avec beaucoup de patience et de travail.

℣ 22. Dans les villes de la Palestine, il y avoit de ces grosses pierres avec lesquelles les hommes s'exerçoient et éprouvoient leur force. Il en est parlé dans Zacharie, XII. 3.

℣ 23. Le texte original de cet ouvrage, qui étoit hébreu ou syriaque, ne subsistant plus, on n'est pas assuré du mot auquel l'auteur fait ici allusion. Peut-être qu'il a comparé le mot grec *sophia*, qui signifie *la sagesse*, avec le mot hébreux *saphuiah* ou *traphuna* צפונה qui signifie *cachée*. D'autres soupçonnent que l'allusion seroit plutôt de l'hébreu même à l'hébreu ; mais on ne voit pas clairement sur quoi elle pourroit tomber en la prenant de חכמה, qui est dans l'hébreu le terme ordinaire que les auteurs sacrés emploient pour signifier la sagesse. D'autres expliquent ceci sans aucune allusion étymologique : La sagesse est selon son nom ; *c'est-à-dire, comme elle passe pour être difficile à acquérir, aussi ne l'acquiert-on que par beaucoup de soin et d'application.*

27. In omni animo tuo accede ad illam, et in omni virtute tuâ conserva vias ejus.

28. Investiga illam, et manifestabitur tibi : et continens factus, ne derelinquas eam :

29. In novissimis enim invenies requiem in eâ, et convertetur tibi in oblectationem.

30. Et erunt tibi compedes ejus in protectionem fortitudinis, et bases virtutis : et torques illius in stolam gloriæ :

31. Decor enim vitæ est in illâ, et vincula illius alligatura salutaris.

32. Stolam gloriæ indûes eam, et coronam gratulationis superpones tibi.

33. Fili, si attenderis mihi, disces : et si accommodaveris animum tuum, sapiens eris.

34. Si inclinaveris aurem tuam, excipies doctrinam : et si dilexeris audire, sapiens eris.

35. In multitudine presbyterorum prudentium sta, et sapientiæ illorum ex corde conjungere, ut omnem narrationem Dei possis audire, et proverbia laudis non effugiant à te.

27. Approchez-vous d'elle de tout votre cœur, et gardez ses voies de toutes vos forces.

28. Cherchez-la avec soin, et elle vous sera découverte; et quand vous l'aurez une fois embrassée, ne la quittez point;

29. Car vous y trouverez à la fin votre repos; et elle se changera pour vous en un sujet de joie.

30. Ses fers deviendront pour vous une forte protection, (et un ferme appui;) et ses chaînes un habillement de gloire;

31. Car il y a en elle une beauté qui donne la vie; et ses liens sont des bandages qui guérissent.″

32. Vous vous revêtirez d'elle comme d'un habit de gloire, et vous la mettrez sur vous comme une couronne de joie.″

33. Mon fils, si vous voulez (m'écouter avec attention,) vous serez instruit; et si vous appliquez votre esprit, vous acquerrez la sagesse.

34. Si vous prêtez l'oreille, vous recevrez (l'instruction;) et si vous aimez à écouter, vous deviendrez sage.

35. Trouvez-vous dans l'assemblée des (sages) vieillards,″ et unissez-vous de cœur à leur sagesse; afin que vous puissiez écouter tout ce qu'ils vous diront de Dieu, et que vous ne laissiez perdre aucune de leurs excellentes paraboles.″

℣ 31. Le grec lit : Elle porte sur elle un ornement d'or, et ses liens sont des cordons d'hyacinthe.

℣ 32. C'est le sens du grec.

℣ 35. C'est le sens du grec.

Ibid. Voyez dans la préface sur les Proverbes l'estime que les anciens faisoient de cette manière d'enseigner par paraboles.

36. Si vous voyez un homme sensé, allez le trouver dès le point du jour', et que votre pied presse souvent le seuil de sa porte.

Ps. 1. 2. 37. Appliquez toute votre pensée à ce que Dieu vous ordonne, et méditez sans cesse ses commandemens; et il vous donnera lui-même un cœur docile,' et le désir de la sagesse vous sera donné.

36. Et si videris sensatum, evigila ad eum, et gradus ostiorum illius exterat pes tuus.

37. Cogitatum tuum habe in præceptis Dei, et in mandatis illius maximè assiduus esto, et ipse dabit tibi cor, et concupiscentia sapientiæ dabitur tibi.

† 36. Cette expression, qui est commune dans l'Écriture, marque une diligence et une application particulière.

† 37. Gr. Il affermira lui-même votre cœur.

CHAPITRE VII.

S'abstenir du mal. Ne point rechercher les dignités. Fuir tout mensonge. S'appliquer au travail. Etre fidèle à ses amis, attaché à sa femme, doux envers ses domestiques. Instruire ses enfans. Honorer ses parens. Rendre aux prêtres ce qui leur est dû. Se souvenir de sa dernière fin.

1. Ne faites point de mal, et le mal ne vous surprendra point.

2. Retirez-vous de l'injuste,' et (le péché') se retirera de vous.

3. Mon fils, ne semez point (les maux) dans les sillons de l'injustice, et vous n'en recueillerez pas sept' fois autant.

Job, IX 2. 20. Ps. CXLII. 2. Luc. XVIII. 11. 4. Ne demandez point au Seigneur la charge de conduire les autres, ni au roi une chaire d'honneur.

5. Ne vous justifiez pas devant Dieu, (parce qu'il connoît le fond du cœur;) et n'affectez point de paroître sage devant le roi.

1. Noli facere mala, et non te apprehendent.

2. Discede ab iniquo, et deficient mala abs te.

3. Fili, non semines mala in sulcis injustitiæ, et non metes ea in septuplum.

4. Noli quærere a Domino ducatum, neque a rege cathedram honoris.

5. Non te justifices ante Deum, quoniam agnitor cordis ipse est : et penes regem noli velle videri sapiens.

† 2. Autr. Retirez-vous de l'injustice.

- *Ibid.* C'est l'expression du grec. Le *péché* pourroit se prendre ici pour la *peine* du péché.

† 3. Ce nombre se prend indéfiniment.

6. Noli quærere fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates : ne forte extimescas faciem potentis, et ponas scandalum in æquitate tuâ.

6. Ne cherchez point à devenir juge, si vous n'avez assez de force pour rompre tous les efforts de l'iniquité, de peur que vous ne soyez intimidé par la considération des hommes puissans, et que vous ne mettiez votre intégrité au hasard de se corrompre. *Eccl.* VII. 18.

7. Non pecces in multitudinem civitatis, nec te immittas in populum.

7. N'offensez point la multitude d'une ville, et ne vous jetez point dans la foule du peuple.

8. Neque alliges duplicia peccata : nec enim in uno eris immunis.

8. Ne serrez point deux fois le nœud du péché; car un seul que vous commettrez ne demeurera pas impuni. *Infr.* XII. 7.

9. Noli esse pusillanimis in animo tuo.

9. Que votre cœur ne se laisse point aller à l'abattement.

10. Exorare, et facere eleemosynam ne despicias.

10. Ne négligez point de prier et de faire l'aumône.

11. Ne dicas : In multitudine munerum meorum respiciet Deus : et offerente me Deo altissimo, munera mea suscipiet.

11. Ne dites point : (Dieu) regardera favorablement le grand nombre de dons que je fais; et lorsque j'offrirai (mes présens) au Dieu très-haut, il les recevra.

12. Non irrideas hominem in amaritudine animæ : est enim qui humiliat et exaltat, circumspector Deus.

12. Ne vous moquez point d'un homme dont l'ame est dans l'amertume; car il y a un (Dieu qui voit tout, et c'est lui) qui élève et qui humilie. 1. *Reg.* II. 7.

13. Noli arare mendacium adversùs fratrem tuum : neque in amicum similiter facias.

13. Ne travaillez point à inventer des mensonges contre votre frère, et n'en inventez point non plus contre votre ami.

14. Noli velle mentiri

14. Donnez-vous de garde de

ỳ 7. Lorsqu'il est irrité. Autr. N'offensez point toute la multitude d'une ville, et ne vous emportez point contre tout un peuple. Autrement : N'offensez point toute la multitude d'une ville; mais *aussi* ne vous jetez point dans la foule *du peuple : Gardez le milieu entre la hauteur, qui offense le peuple, et la bassesse, qui attire son mépris.*

ỳ 8.-11. Le grec dispose autrement ces quatre versets, et n'en forme que trois de cette manière : N'ajoutez point péché sur péché, car un seul que vous commettrez ne demeurera pas impui. Ne dites point : Dieu regardera la multitude de mes dons, et lorsque j'offrirai mes présens au Très-Haut, il les recevra. Que votre cœur ne se laisse point aller à l'abattement dans votre prière ; et ne négligez point de faire l'aumône.

ỳ 9. Dans les malheurs qui peuvent vous arriver.

ỳ 11. Sans avoir égard à mes péchés.

ỳ 13. *Arare* pour *machinari*, hébraïsme.

commettre aucun mensonge ; car l'habitude de mentir n'est pas bonne.'

15. Ne vous répandez point en de grands discours dans l'assemblée des anciens, et ne répétez point la parole dans vos prières.'

16. Ne fuyez point les ouvrages laborieux, ni le travail de la campagne, qui a été créé par le Très-Haut.'

17. Ne' vous mettez point au nombre des gens déréglés.

18. Souvenez-vous que la colère' ne tardera pas long-temps à venir.

19. Humiliez profondément votre esprit', parce que (la chair de) l'impie sera la pâture du feu et des vers.

20. Ne violez point la foi que vous devez à votre ami, parce qu'il diffère de vous donner de l'argent; et (ne méprisez pas) pour de l'or votre frère qui vous aime sincèrement.'

21. Ne vous éloignez point de la femme sensée et vertueuse (que vous avez reçue dans la crainte du Seigneur;) car la grace (de sa modestie) est plus précieuse que l'or.

Lev. XIX. 13. 22. Ne traitez point mal le servi-

omne mendacium : assiduitas enim illius non est bona.

15. Noli verbosus esse in multitudine presbyterorum, et non iteres verbum in oratione tuâ.

16. Non oderis laboriosa opera, et rusticationem creatam ab Altissimo.

17. Non te reputes in multitudine indisciplinatorum.

18. Memento iræ, quoniam non tardabit.

19. Humilia valdè spiritum tuum : quoniam vindicta carnis impii, ignis et vermis.

20. Noli prævaricari in amicum pecuniam differentem, neque fratrem charissimum auro spreveris.

21. Noli discedere a muliere sensatâ et bonâ, quam sortitus es in timore Domini, gratia enim verecundiæ illius super aurum.

22. Non lædas servum

ỷ 14. Gr. autr. ne *vous* sera pas avantageuse : *on se défie d'un homme surpris en mensonge.*

ỷ 15. Comme si vous deviez en être plus tôt exaucé. Voyez ce que dit sur ce point Jésus-Christ même. *Math.* VI. 7.

ỷ 16. Pour occuper l'homme, comme Adam dans le paradis, *Gen.* II. 15., et pour le punir de son péché. *Ibid.* III. 17. 18. 19.

ỷ 17-19. Ces trois versets sont disposés autrement dans le grec : Ne vous mettez point dans la multitude des pécheurs, *des gens déréglés.* Humiliez profondément votre ame. Souvenez-vous que la colère ne tardera pas, et que le feu et les vers seront le supplice de l'impie.

ỷ 18. De Dieu.

ỷ 19. Soumettez-le à toutes les vérités qu'il a plu à Dieu de vous réveler.

ỷ 20. Gr. autr. Ne changez point votre ame contre une somme d'argent; ni votre propre frère contre l'or d'Ophir, *contre l'or le plus pur : ne vous séparez point de votre ami ou de votre frère pour quelque intérêt temporel que ce puisse être.*

in veritate operantem, neque mercenarium dantem animam suam.

teur qui travaille fidèlement, ni le mercenaire qui se donne tout pour vous.

23. Servus sensatus sit tibi dilectus quasi anima tua : non defraudes illum libertate, neque inopem derelinquas illum.

23. Que le serviteur qui a du sens vous soit cher (comme votre ame : ′) ne lui refusez pas la liberté qu'il mérite; (et ne le laissez point tomber dans la pauvreté.)

24. Pecora tibi sunt? attende illis : et si sunt utilia, perseverent apud te.

24. Avez-vous des troupeaux? ayez-en soin; et s'ils vous sont utiles, qu'ils demeurent toujours chez vous.

25. Filii tibi sunt? erudi illos, et curva illos a pueritiâ illorum.

25. Avez-vous des fils? instruisez-les bien; et accoutumez-les au joug′ dès leur enfance.

26. Filiæ tibi sunt? serva corpus illarum, et non ostendas hilarem faciem tuam ad illas.

26. Avez-vous des filles? conservez la pureté de leur corps; et ne vous montrez pas à elles avec un visage gai. ′

27. Trade filiam, et grande opus feceris : et homini sensato da illam.

27. Mariez votre fille, et vous aurez fait une grande affaire; et donnez-la à un homme de bon sens.

28. Mulier si est tibi secundùm animam tuam, non projicias illam : et odibili non credas te. In toto corde tuo.

28. Si vous avez une femme selon votre cœur, ne la quittez point; (et ne vous fiez point à celle qui est mauvaise. ′)

29. Honora patrem tuum, et gemitus matris tuæ ne obliviscaris :

29. Honorez votre père de tout votre cœur, et n'oubliez point les douleurs′ de votre mère. *Tob.* IV. 3.

30. Memento quoniam nisi per illos natus non fuisses : et retribue illis, quomodo et illi tibi.

30. Souvenez-vous que vous ne seriez point né sans eux; et faites tout pour eux, comme ils ont tout fait pour vous. ′

31. In totâ animâ tuâ time Dominum, et sacerdotes illius sanctifica.

31. Craignez le Seigneur de toute votre ame, et ayez de la vénération′ pour ses prêtres.

ŷ 23. Gr. soit cher à votre ame.

ŷ 25. De l'obéissance et du travail.

ŷ 26. De peur que cette familiarité ne les porte à converser trop familièrement avec les hommes.

ŷ 28. Autr. ne vous livrez point à celle qui est odieuse, *ne l'épousez pas.*

ŷ 29. C'est le sens du grec.

ŷ 30. Gr. autr. et que leur rendez-vous qui égale ce qu'ils ont fait pour vous?

ŷ 31. C'est le sens du grec.

32. Aimez de toutes (vos) forces celui qui vous a créé, et n'abandonnez point ses ministres.

32. In omni virtute tuâ dilige eum qui te fecit: et ministros ejus ne derelinquas.

Deut. XII. 18. 33 Honorez Dieu (de toute votre ame;) révérez les prêtres; (et purifiez-vous en leur offrant les épaules des victimes.′)

33. Honora Deum ex totâ animâ tuâ, et honorifica sacerdotes, et propurga te cum brachiis.

Levit. II. 3. 34. Donnez-leur la part des prémices et des hosties d'expiation, comme il vous a été ordonné; (et purifiez-vous′ de vos négligences avec le petit nombre.′

34. Da illis partem, sicut mandatum est tibi, primitiarum et purgationis: et de negligentiâ tuâ purga te cum paucis.

35. (Offrez au Seigneur) les épaules des victimes, et les sacrifices de sanctification, et les prémices des choses saintes.′

35. Datum brachiorum tuorum et sacrificium sanctificationis offeres Domino, et initia sanctorum:

36. Ouvrez votre main au pauvre, afin que (votre sacrifice d'expiation et) votre offrande′ soient parfaits.

36. Et pauperi porrige manum tuam, ut perficiatur propitiatio et benedictio tua.

37. La libéralité est agréable à tous ceux qui vivent;′ et n'empêchez pas qu'elle ne s'étende sur les morts.′

37. Gratia dati in conspectu omnis viventis, et mortuo non prohibeas gratiam.

Rom. XII. 13. 38. Ne manquez pas (de consoler) ceux qui sont dans la tristesse; et accompagnez ceux qui pleurent.′

38. Non desis plorantibus in consolatione, et cum lugentibus ambula.

℣ 33. Qui leur sont destinés par la loi. *Exod.* XXIX. 28. *Levit.* VII. 32. *Num.* XVIII. *et alibi.* Voyez ci-après au verset 35.

℣ 34. Quelques-uns traduisent : et purifiez-vous de vos négligences par les petites offrandes *que vous pouvez lui présenter, si vous êtes pauvre.*

Ibid. De ceux qui sont à Dieu.

℣ 34 et 35. Gr. autr. Donnez au prêtre la part qui lui est due, comme il vous a été ordonné, les prémices et les hosties pour le péché. Donnez-lui les épaules *des victimes pacifiques;* les sacrifices de sanctification, *c'est-à-dire les choses sanctifiées et consacrées au Seigneur;* et les prémices des choses saintes, *c'est-à-dire les choses offertes et élevées au Seigneur.* Voyez au livre des Nombres, chap. XVIII., où sont détaillés les droits des prêtres.

℣ 36. *Benedictio* pour *munus*, hébraïsme.

℣ 37. Le texte peut aussi se traduire : Exercez de bonne grace la libéralité envers tous les vivans.

Ibid. Ne leur refusez pas les secours dont ils ont besoin, c'est-à-dire rendez-leur les derniers devoirs, et portez sur leur sépulture des viandes pour les pauvres et pour les passans. *Tob.* IV. 18.

℣ 38. Litt. et marchez avec ceux qui pleurent *ou qui sont dans le deuil; accompagnez-les lorsqu'ils font leurs lamentations.* Voyez la *Dissertation sur le deuil des Hébreux,* à la tête de ce livre.

39. Non te pigeat visitare infirmum: ex his enim in dilectione firmaberis.

39. Ne soyez point paresseux à visiter les malades; car c'est ainsi que vous vous affermirez dans la charité. *Mat.* xxv. 36.

40. In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.

40. Souvenez-vous dans toutes vos actions′ de votre dernière fin, et vous ne pécherez jamais.

ỷ 39. Gr. car c'est ainsi que vous vous ferez aimer.

ỷ 40. On lit à la lettre dans le grec, *In omnibus verbis tuis*, mais c'est un hébraïsme bien rendu par *operibus*. Le mot *verbum* en hébreu signifie *res*, *negotium;* de là vient que dans les livres des rois, les actions des rois de Juda et d'Israël sont si souvent appelées, selon la Vulgate, *Verba* ou *Sermones;* de là vient spécialement cette expression du livre IV. des Rois, chap. I. ỷ 18. *Reliqua verborum Ochoziæ quæ operatus est;* où il est évident que *verba* se prend pour *opera*.

CHAPITRE VIII.

Ne point avoir de démêlé avec un homme puissant. Ne point faire de reproches à celui qui se corrige. Ecouter les sages et les vieillards. Ne point irriter les passions des méchans. Ne pas découvrir son secret à un étranger.

1. Non litiges cum homine potente, ne forte incidas in manus illius.

1. N'ayez point de démêlés avec l'homme puissant, de peur que vous ne tombiez entre ses mains. *Mat.* xxvi. 25.

2. Non contendas cum viro locuplete, ne forte contra te constituat litem tibi.

2. Ne disputez point avec un homme riche, de peur qu'il ne vienne à vous faire un procès.′

3. Multos enim perdidit aurum et argentum, et usque ad cor regum extendit et convertit.

3. Car l'or (et l'argent) en ont perdu plusieurs; et leur pouvoir s'étend même jusque sur le cœur des rois, pour les faire pencher où l'on veut. *Infr.* xxxi. 6.

4. Non litiges cum homine linguato, et non strues in ignem illius ligna.

4. Ne disputez pas avec un grand parleur, et n'ajoutez pas de bois dans son feu.

5. Non communices ho-

5. N'ayez point de commerce avec

ỷ 2. Dans lequel les juges pourroient bien ne pas vous être favorables. Gr. autr. de peur qu'il ne tire tout le poids de son côté, *et qu'il ne fasse pencher vers lui la balance.*

un homme mal instruit, de peur qu'il ne parle mal de votre race.'

2. *Cor.* II. 6. *Gal.* VI. 1. 6. (Ne méprisez point) un homme qui se retire du péché, et ne lui faites point de reproches;' souvenez-vous que nous avons tous mérité le châtiment.'

Lev. XIX. 32. 7. Ne méprisez point un homme dans sa vieillesse; car ceux qui vieillissent ont été comme nous.

8. Ne vous réjouissez pas de la mort (de votre ennemi:) considérez que nous mourons tous, (et que nous ne voulons point devenir un sujet de joie.'

Sup. VI. 35. 9. Ne méprisez point les discours des sages (vieillards:) mais entretenez-vous de leurs maximes;'

10. Car vous apprendrez d'eux la sagesse, (la doctrine qui donne l'intelligence,) et l'art de servir les grands (d'une manière irrépréhensible.)

11. Ne négligez point les entretiens des vieillards, parce qu'ils disent ce qu'ils ont appris de leurs pères.'

12. Car vous apprendrez d'eux à avoir de l'intelligence, et à répondre lorsqu'il en sera temps.

13. N'allumez point les charbons des pécheurs, (en les reprenant,) de peur que le feu (de leurs péchés) ne vous consume par ses flammes.'

Supr. IV. 32. 14. Ne résistez point en face à un

mini indocto, ne malè de progenie tuâ loquatur.

6. Ne despicias hominem avertentem se a peccato, neque improperes ei: memento quoniam omnes in correptione sumus.

7. Ne spernas hominem in suâ senectute: etenim ex nobis senescunt.

8. Noli de mortuo inimico tuo gaudere: sciens quoniam omnes morimur, et in gaudium nolumus venire.

9. Ne despicias narrationem presbyterorum sapientium, et in proverbiis eorum conversare.

10. Ab ipsis enim disces sapientiam, et doctrinam intellectûs, et servire magnatis sine querelâ.

11. Non te prætereat narratio seniorum: ipsi enim didicerunt à patribus suis:

12. Quoniam ab ipsis disces intellectum, et in tempore necessitatis dare responsum.

13. Non incendas carbones peccatorum arguens eos, et ne incenderis flammâ ignis peccatorum illorum.

14. Ne contra faciem

℣ 5. Gr. litt. de peur que vos ancêtres ne soient déshonorés.

℣ 6. Le grec lit simplement: Ne faites point de reproches à un homme qui se retire du péché.

Ibid. Qu'il s'impose à lui-même dans sa pénitence.

℣ 8. A nos ennemis.

℣ 9. Autr. De leurs paraboles. *Supr.* VI. 35.

℣ 11. Ce qu'une longue expérience leur a enseigné.

℣ 13. Que vous ne deveniez la victime de leur fureur.

stes contumeliosi, ne sedeat quasi insidiator ori tuo.

homme insolent, de peur qu'il ne s'applique à tendre des pièges à vos paroles.'

15. Noli fenerari homini fortiori te : quòd si feneraveris, quasi perditum habe.

15. Ne prêtez point d'argent à un homme plus puissant que vous; que si vous lui en avez prêté, tenez-le pour perdu.

16. Non spondeas super virtutem tuam : quòd si spoponderis, quasi restituens cogita.

16. Ne répondez point pour un autre au-dessus de vos forces; que si vous avez répondu, mettez-vous en peine', comme étant déjà obligé de satisfaire.'

17. Non judices contra judicem, quoniam secundùm quod justum est judicat.

17. Ne jugez point au désavantage du juge, parce qu'il prononce selon ce qui est juste.'

18. Cum audace non eas in viâ, ne forte gravet mala sua in te : ipse enim secundùm voluntatem suam vadit, et simul cum stultitiâ illius peries.

18. Ne vous engagez point à aller *Gen.* IV. 8.
avec un homme audacieux, de peur qu'il ne fasse retomber sur vous (le mal qu'il fera;') car il se conduira suivant sa passion, et vous périrez avec lui par sa folie.'

19. Cum iracundo non facies rixam, et cum audace non eas in desertum : quoniam quasi nihil est ante illum sanguis, et ubi non est adjutorium, elidet te.

19. Ne vous faites point de que- *Prov.* XII. 24.
relle avec un homme colère, et n'allez point avec l'audacieux dans un lieu désert; car ce n'est rien pour lui de répandre le sang; et lorsque vous vous trouverez sans secours, il vous écrasera.

20. Cum fatuis consilium non habeas : non enim poterunt diligere nisi quæ eis placent.

20. Ne délibérez point de vos affaires avec des fous; car ils ne pourront aimer que ce qui leur plaît.'

21. Coram extraneo ne facias consilium : nescis enim quid pariet.

21. Ne traitez rien de secret devant un étranger; car vous ne savez ce qu'il enfantera un jour.

℣ 14. Qu'il n'en prenne occasion de vous insulter.

℣ 16. Pour trouver le moyen de payer.

Ibid. Pour lui.

℣ 17. Gr. Ne plaidez point contre un juge; car on le jugera selon sa pensée, *selon son désir.* Autrement : selon sa dignité; *les autres juges soutiendront leur collègue, et lui donneront gain de cause.*

℣ 18. Gr. litt. de peur qu'il ne s'appesantisse, *qu'il ne se décharge* sur vous.

Ibid. Dont vous serez regardé comme le complice.

℣ 20. Gr. Car il ne pourra point garder le secret *que vous lui aurez confié.*

22. Ne découvrez point votre cœur à toutes sortes de personnes, de peur que celui à qui vous vous fiez ne soit un faux ami, ′ (et qu'il ne médise ensuite de vous.)

22. Non omni homini cor tuum manifestes : ne forte inferat tibi gratiam falsam, et convitietur tibi.

℣ 22. Autrement et selon le grec : ne reconnoisse mal, *ne manque à reconnoître la confiance que vous avez eue en lui.*

CHAPITRE IX.

Ne point être jaloux de sa femme. Fuir la compagnie des femmes étrangères. Conserver ses anciens amis. Ne point envier la gloire des méchans. S'éloigner des grands. Se lier avec les sages. S'occuper de Dieu.

1. Ne soyez point jaloux de la femme qui vous est unie, de peur qu'elle n'emploie contre vous la malice que vous lui aurez apprise. ′

1. Non zeles mulierem sinûs tui, ne ostendat super te malitiam doctrinæ nequam.

2. Ne rendez point la femme maîtresse de votre esprit, de peur qu'elle ne prenne l'autorité qui vous appartient, ′ (et que vous ne tombiez dans la honte.)

2. Non des mulieri potestatem animæ tuæ, ne ingrediatur in virtutem tuam, et confundaris.

3. Ne regardez point une femme volage dans ses désirs, ′ de peur que vous ne tombiez dans ses filets.

3. Ne respicias mulierem multivolam : ne forte incidas in laqueos illius.

4. Ne vous trouvez pas souvent avec une femme ′ qui danse, (et ne l'écoutez pas,) de peur que vous ne périssiez par (la force) de ses charmes. ″

4. Cum saltatrice ne assiduus sis : nec audias illam, ne forte pereas in efficaciâ illius.

Gen. vi. 2. 5. N'arrêtez point vos yeux sur une fille, ′ de peur que sa beauté ne vous devienne un sujet de chute.

5. Virginem ne conspicias, ne forte scandalizeris in decore illius.

Prov. v. 2. 6. N'abandonnez (en aucune

6. Ne des fornicariis ani-

℣ 1. Par vos soupçons mal fondés.

℣ 2. Selon l'édition de Complute : Ne livrez point votre ame à votre femme, de manière qu'elle prenne l'ascendant sur votre ame. C'est-à-dire qu'au lieu de ἰσχὺν, *virtutem,* on y lit ψυχὴν, *animam.* On a déjà vu ces deux mots pris l'un pour l'autre, au chap. vi. ℣ 2

℣ 3. Gr. Ne vous rencontrez pas avec une femme prostituée.

℣ 4. Gr. avec une femme qui chante, *ou qui joue des instrumens.*

Ibid. Gr. autr. par ses artifices.

℣ 5. Gr. autr. de peur que les traits de sa beauté ne vous deviennent, etc.

mam in ullo, ne perdas te, et hereditatem tuam.

7. Noli circumspicere in vicis civitatis, nec oberraveris in plateis illius.

8. Averte faciem tuam a muliere comptâ, et ne circumspicias speciem alienam.

9. Propter speciem mulieris multi perierunt : et ex hoc concupiscentia quasi ignis exardescit.

10. Omnis mulier quæ est fornicaria, quasi stercus in viâ conculcabitur.

11. Speciem mulieris alienæ multi admirati, reprobi facti sunt : colloquium enim illius quasi ignis exardescit.

12. Cum alienâ muliere ne sedeas omninò, nec accumbas cum eâ super cubitum :

13. Et non alterceris cum illâ in vino : ne forte declinet cor tuum in illam, et sanguine tuo labaris in perditionem.

14. Ne derelinquas ami-

sorte) votre ame aux femmes prostituées, de peur que vous ne (vous) perdiez, (vous et) votre bien.

7. Ne jetez point les yeux de tous côtés dans les rues de la ville, et ne vous promenez pas de place en place.′

8. Détournez vos yeux d'une femme parée,′ et ne regardez point curieusement une beauté étrangère. *Gen.* XXXIV. 2. 2. *Reg.* XI. 4. *et* XIII. 1. *Matt.* V. 28.

9. Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme; et c'est par là que la concupiscence s'embrase comme un feu.

10. (Toute femme prostituée est comme de l'ordure dans un chemin, qui est foulée aux pieds de tous les passans.

11. Plusieurs ayant été surpris par la beauté d'une femme étrangère, ont été rejetés de Dieu; car l'entretien de ces femmes brûle comme un feu.)

12. Ne vous asseyez jamais avec la femme d'un autre; (et ne soyez point à table avec elle, appuyé sur le coude;′)

13. Et ne disputez point avec elle en buvant du vin,′ de peur que votre cœur ne se tourne vers elle, et que votre affection′ pour elle ne vous fasse tomber dans la perdition.

14. Ne quittez point un ancien

℣ 7. Gr. dans les lieux écartés; car c'est dans ces lieux que la femme prostituée tend ses piéges.

℣. 8. Gr. d'une femme bien faite.

℣ 12. L'auteur fait allusion à la manière dont on étoit à table, couché sur des lits et appuyé sur le coude; la seconde partie du verset, dans la Vulgate, explique la première, et montre en quel sens l'auteur défend de s'asseoir avec une femme.

℣ 13. Gr. autre et ne faites point avec elle de festin ou de repas pour y boire du vin.

Ibid. C'est le sens du grec : et que votre esprit *se livrant à elle*, ne vous fasse tomber dans la perdition. Ou, suivant une autre leçon, qui est aussi celle de la Vulgate : et que vous ne tombiez dans la perdition, par *l'effusion de* votre sang. L'adultère étoit puni de mort parmi les Hébreux.

ami; car le nouveau ne lui sera point semblable.

15. Le nouvel ami est un vin nouveau; il vieillira, et vous le boirez avec plaisir.

Judic. IX. 4. 2. Reg. XV. 10. 16. N'enviez point la gloire (ni les richesses) du pécheur; car vous ne savez quelle sera sa ruine.

17. N'approuvez point la violence des injustes; ' sachez que l'impie déplaira à Dieu jusqu'au tombeau. '

18. Tenez-vous loin de celui qui a le pouvoir de faire mourir; et par là vous vous mettrez hors d'état de craindre la mort. '

19. Si vous approchez (de lui,) prenez garde à ne rien faire mal à propos, de peur qu'il ne vous ôte la vie.

20. Souvenez-vous alors (que la mort est proche de vous, parce) que vous marchez au milieu des piéges, et au travers des armes d'ennemis pleins de colère. '

21. Examinez, ' autant que vous le pourrez, ceux qui vous approchent, et prenez conseil de ceux qui sont sages (et prudens.)

22. Invitez à votre table des hommes justes, et mettez votre gloire à craindre Dieu. '

cum antiquum : novus enim non erit similis illi.

15. Vinum novum, amicus novus: veterascet, et cum suavitate bibes illud.

16. Non zeles gloriam et opes peccatoris, non enim scis quæ futura sit illius subversio.

17. Non placeat tibi injuria injustorum, ' sciens quoniam usque ad inferos non placebit impius.

18. Longè abesto ab homine potestatem habente occidendi, et non suspicaberis timorem mortis :

19. Et si accesseris ad illum, noli aliquid committere, ne forte auferat vitam tuam.

20. Communionem mortis scito : quoniam in medio laqueorum ingredieris, et super dolentium arma ambulabis.

21. Secundùm virtutem tuam cave te a proximo tuo, et cum sapientibus et prudentibus tracta.

22. Viri justi sint tibi convivæ, et in timore Dei sit tibi gloriatio :

ỳ 17. Gr. autr. Ne vous plaisez point dans l'approbation des impies. Autr. N'approuvez point ce que les impies approuvent.

Ibid. Gr. autr. Souvenez-vous qu'ils ne seront point réputés justes ou *innocens* jusque dans l'enfer; *l'impunité ne les suivra point jusqu'au-delà de la mort.* Plusieurs interprètes pensent que dans l'hébreu le même mot שאול, signifie *l'enfer* et *le tombeau;* c'est qu'en général il signifie le lieu où toutes les ames descendoient après la mort avant que Jésus-Christ eût ouvert le ciel à ses élus.

ỳ 18. Autr. et vous n'aurez pas lieu de craindre la mort

ỳ 20. Gr. et que vous vous promenez sur les créneaux de la ville, *exposé au danger de tomber et de vous perdre.*

ỳ 21. C'est le sens du grec.

ỳ 22. Le grec ne met ce verset qu'après le verset suivant.

23. Et in sensu sit tibi cogitatus Dei, et omnis enarratio tua in præceptis Altissimi.

24. In manu artificum opera laudabuntur, et princeps populi in sapientiâ sermonis sui, in sensu verò seniorum verbum.

25. Terribilis est in civitate suâ homo linguosus, et temerarius in verbo suo odibilis erit.

23. Que la pensée de Dieu occupe tout votre esprit,″ et que tous vos entretiens soient des commandemens du Très-Haut.

24. Les ouvriers s'acquièrent de l'estime par l'ouvrage de leurs mains, le prince du peuple par la sagesse de ses discours, (et les vieillards par le sens de leurs paroles.)

25. Le grand parleur″ sera terrible dans sa ville; et l'homme inconsidéré dans ses discours sera haï.

℣ 23. Gr. que votre conversation soit avec des hommes prudens.

℣ 25. Autr. *le médisant, le semeur de rapports,* la mauvaise langue.

CHAPITRE X.

Avantages d'un bon gouvernement. Horreur qu'on doit avoir de l'avarice. Suites funestes de l'orgueil. Louange de ceux qui craignent le Seigneur. Parallèle de la gloire du riche et du pauvre.

1. Judex sapiens judicabit populum suum : et principatus sensati stabilis erit.

2. Secundùm judicem populi, sic et ministri ejus : et qualis rector est civitatis, talis et inhabitantes in eâ.

3. Rex insipiens perdet populum suum, et civitates inhabitabuntur per sensum potentium.

4. In manu Dei potestas terræ, et utilem

1. Le juge″ sage jugera son peuple ;″ et le gouvernement d'un homme sensé demeurera stable.″

2. Tel qu'est le juge du peuple, *Prov.* XXIX. 12.
tels sont ses ministres ; et tel qu'est le prince de la ville, tels sont aussi les habitans.

3. Le roi peu sensé perdra son 3. *Reg.* VII. 14.
peuple ; et les villes se peupleront *et seqq.*
par le bon sens de ceux qui les gouvernent.

4. Le pouvoir souverain sur un pays est dans la main de Dieu ; et

℣ 1. C'est-à-dire le prince, le roi.

Ibid. Gr. instruira son peuple, *le formera au bien.*

Ibid. Gr. sera étendu. Autr. sera bien réglé.

c'est lui qui y suscitera en son temps un prince pour le gouverner ′ utilement.

rectorem suscitabit in tempus super illam.

5. Le bonheur de l'homme est dans la main de Dieu; et c'est lui qui met sur la personne du sage′ les marques d'honneur qui lui appartiennent.′

5. In manu Dei prosperitas hominis, et super faciem scribæ imponet honorem suum.

Lev. xix. 13. 6. Perdez le souvenir de toutes les injures′ que vous avez reçues de votre prochain; et ne faites rien par la voie de la violence.′

6. Omnis injuriæ proximi ne memineris, et nihil agas in operibus injuriæ.

7. L'orgueil est haï de Dieu et des hommes; et toute iniquité des nations est exécrable.′

7. Odibilis coram Deo est et hominibus superbia, et execrabilis omnis iniquitas gentium,

8. Un royaume est transféré d'un peuple à un autre, à cause des injustices, (des violences,) des outrages et des différentes tromperies.′

8. Regnum a gente in gentem transfertur propter injustitias, et injurias, et contumelias, et diversos dolos.

9. (Rien n'est plus détestable que l'avare.) Pourquoi la terre et la cendre s'élèvent-elles d'orgueil?

9. Avaro autem nihil est scelestius. Quid superbit terra et cinis?

10. (Il n'y a rien de plus injuste que celui′ qui aime l'argent; car un tel homme vendroit son ame même,) parce qu'il s'est dépouillé′ tout vivant de ses propres entrailles.′

10. Nihil est iniquius quam amare pecuniam? hic enim et animam suam venalem habet: quoniam in vitâ suâ projecit intima sua.

11. (Toute puissance subsistera

11. Omnis potentatus

℣ 4. Le mot *rectorem* manque dans le grec.

℣ 5. Litt. du scribe *ou secrétaire;* c'étoit une dignité particulière parmi les Hébreux. Voyez la *Dissertation sur les officiers des rois de Juda*, tome vi.

Ibid. Autr. et c'est lui qui répand sur le visage du scribe *ou du docteur* la gloire qui lui appartient *et qui le fait respecter.*

℣ 6. Gr. ne conservez point de ressentiment de toutes les injustices, etc.

Ibid. Autr. des outrages.

℣ 7. Gr. autr. et il en résulte de part et d'autre un déluge d'injustices, *par les crimes qu'il fait commettre envers Dieu et envers les hommes.*

℣ 8. Qui s'y commettent. Gr. autr. et des biens acquis par fraude.

℣ 10. C'est le sens du grec de l'édition de Complute où se trouvent ces premiers mots, qui ne sont pas dans l'édition romaine.

Ibid. On lit dans l'édition romaine, ἔῤῥιψα, *projeci;* dans celle de Complute, ἔῤῥιψαν, *projecerunt;* la Vulgate suppose ἔῤῥιψε *projecit.*

Ibid. De tous les sentimens d'humanité.

brevis vita : languor prolixior gravat medicum.

12. Brevem languorem præcidit medicus : sic et rex hodie est, et cras morietur.

13. Cùm enim morietur homo, hereditabit serpentes, et bestias, et vermes.

14. Initium superbiæ hominis, apostatare à Deo;

15. Quoniam ab eo qui fecit illum, recessit cor ejus : quoniam initium omnis peccati est superbia : qui tenuerit illam, adimplebitur maledictis, et subvertet eum in finem.

16. Propterea exhonoravit Dominus conventus malorum, et destruxit eos usque in finem.

17. Sedes ducum superborum destruxit Deus, et sedere fecit mites pro eis.

18. Radices gentium superbarum arefecit Deus, et plantavit humiles ex ipsis gentibus.

19. Terras gentium

peu : ′ la maladie longue fatigue le médecin.)

12. Le médecin enlève vite un mal qui résiste peu; ′ ainsi tel est roi aujourd'hui qui mourra demain.

13. Car quand l'homme sera mort, il aura pour héritage les serpens, les bêtes et les vers.

14. Le commencement de l'orgueil de l'homme est de commettre une apostasie à l'égard de Dieu;

15. (Parce que) son cœur ′ se retire de celui qui l'a créé; car le principe de tout péché est l'orgueil; celui qui y demeure attaché sera rempli de malédiction ′ (et il y trouvera enfin sa ruine.)

16. C'est pour cela que le Seigneur a couvert d'opprobre (les assemblées des méchans, ′) et qu'il les a détruites pour jamais.

17. Dieu a renversé les trônes des princes (superbes, ′) et il y a fait asseoir en leur place ceux qui étoient humbles.

18. Dieu a fait sécher ′ les racines des nations (superbes, ′) et il a planté ceux d'entre ces mêmes nations qui étoient humbles. ′

19. Le Seigneur a détruit les terres

℣ 11. Si elle est injuste.

℣ 12. Gr. un mal qui dure long-temps. On lit dans le grec, μακρὸν, *longum*, où la Vulgate suppose μικρὸν, *brevem;* et au contraire la Vulgate suppose κόπτει, *præcidit*, comme on le lit dans l'édition de Complute, au lieu de σκώπτει, *irridet,* qui se trouve dans l'édition romaine.

℣ 15. Gr. répandra l'abomination.

Ibid. En se livrant à l'orgueil.

℣ 16. Gr. autr. que le Seigneur a fait éclater la ruine des méchans, et qu'il les a détruits pour jamais.

℣ 17. Le mot *superborum* manque dans le grec.

℣ 18. Gr. Dieu a arraché.

Ibid. Le mot *superbarum* manque dans le grec de l'édition romaine; on le trouve dans l'édition de Complute.

Ibid. Gr. et il a planté en leur place des humbles qu'il a comblés de gloire.

des nations orgueilleuses, et il les a renversées jusqu'aux fondemens.

20. Il en a fait sécher quelques-unes, il les a exterminées, et il a effacé leur mémoire de dessus la terre.

21. (Dieu a aboli la mémoire des superbes, et il conservé celle des humbles de cœur.)

22. L'orgueil n'a point été créé avec l'homme, ni la colère avec le sexe des femmes.

23. La race de ceux qui craignent Dieu sera en honneur; et la race de ceux qui négligent les commandemens (du Seigneur,) sera déshonorée.

24. Celui qui conduit ses frères est parmi eux en honneur, et ceux qui craignent le Seigneur seront agréables à ses yeux.

25. La gloire des riches, des personnes en honneur et des pauvres, est la crainte du Seigneur.

26. Ne méprisez point un homme juste, quoiqu'il soit pauvre; et ne révérez point un pécheur, (quoiqu'il soit riche.)

27. Les grands, les juges et les puissans sont en honneur; mais

evertit Dominus, et perdidit eas usque ad fundamentum.

20. Arefecit ex ipsis, et disperdidit eos, et cessare fecit memoriam eorum à terra.

21. Memoriam superborum perdidit Deus, et reliquit memoriam humilium sensu.

22. Non est creata hominibus superbia, neque iracundia nationi mulierum.

23. Semen hominum honorabitur hoc quod timet Deum : semen autem hoc exhonorabitur, quod præterit mandata Domini.

24. In medio fratrum rector illorum in honore: et qui timent Dominum, erunt in oculis illius.

25. Gloria divitum, honoratorum, et pauperum, timor Dei est.

26. Noli despicere hominem justum pauperem, et noli magnificare virum peccatorem divitem.

27. Magnus, et judex, et potens est in honore,

ỷ 22. C'est le sens du grec : ni l'emportement de la colère.

Ibid. L'un et l'autre viennent de la corruption de la nature.

ỷ 23. Le grec est plus étendu : La race de ceux qui craignent le Seigneur sera en assurance; et la race de ceux qui l'aiment sera en honneur. La race de ceux qui ne s'attachent point à la loi, sera en déshonneur; et la race de ceux qui transgressent les commandemens, sera dans l'égarement. Quelle est, entre les races des hommes, la race qui est en honneur ? Ce sont ceux qui craignent le Seigneur. Quelle est, entre les races des hommes, la race qui est en déshonneur ? ce sont ceux qui transgressent les commandemens.

ỷ 24. Le grec ajoute ici un verset : La crainte du Seigneur est le principe de l'élévation *de l'homme ;* l'endurcissement et l'orgueil sont le principe de *sa* déposition.

ỷ 26. Gr. l'homme intelligent.

et non est major illo qui timet Deum.

28. Servo sensato liberi servient : et vir prudens et disciplinatus non murmurabit correptus, et inscius non honorabitur.

29. Noli extollere te in faciendo opere tuo, et noli cunctari in tempore angustiæ.

30. Melior est qui operatur, et abundat in omnibus, quam qui gloriatur, et eget pane.

31. Fili, in mansuetudine serva animam tuam, et da illi honorem secundùm meritum suum.

32. Peccantem in animam suam quis justificabit? et quis honorificabit exhonorantem animam suam?

33. Pauper gloriatur per disciplinam et timorem suum : et est homo qui honorificatur propter substantiam suam.

34. Qui autem gloriatur in paupertate, quantò

nul' n'est si grand que celui qui craint Dieu.

28. Les hommes libres s'assujétiront sans peine à un serviteur bien sensé; celui qui est prudent (et bien instruit) ne murmurera point (quand il sera repris; et l'imprudent ne sera point en honneur.) Prov. XVII. 2. 2. Reg. XII. 13.

29. Ne vous élevez point en faisant votre œuvre avec succès; et ne vous laissez point aller à la paresse au temps de l'affliction.'

30. Celui qui travaille et qui a tout en abondance, vaut mieux qu'un glorieux qui n'a pas de pain.' Prov. XII. 9.

31. Mon fils, conservez votre ame dans la douceur;' et rendez-lui honneur, selon qu'elle le mérite.'

32. Qui justifiera celui qui pèche contre son ame? et qui honorera celui qui la déshonore?'

33. Le pauvre trouve sa gloire dans le réglement de sa vie, (et dans la crainte de Dieu :) d'autres sont honorés par leurs grands biens.'

34. Combien donc auroit de gloire, s'il étoit riche, celui qui en a

℣ 27. C'est le sens du grec : aucun d'eux.

℣ 29. Gr. autr. Ne cherchez point de prétexte pour vous dispenser de travailler; et ne soyez point glorieux au temps de votre affliction, *de votre indigence.*

℣ 30. Dans l'édition romaine, on lit : *qui operatur in omnibus, quam qui ambulat aut gloriatur,* au lieu de *qui operatur et abundat in omnibus quam qui gloriatur,* comme on le lit dans l'édition de Complute. On a confondu en grec, καὶ περισσεύων *et abundans*, avec ἢ περιπάτων, *quam ambulans.*

℣ 31. Gr. autr. honorez votre ame par votre douceur : *rendez-vous digne d'honneur par votre modération.*

Ibid. En la parant de toutes les vertus.

℣ 32. Par une vie basse et criminelle.

℣ 33. Gr. Le pauvre est honoré à cause de sa science; et le riche est honoré à cause de ses richesses.

tout pauvre qu'il est? Mais que celui qui n'est honoré que pour son bien, prenne garde de devenir pauvre.' magis in substantiâ! et qui gloriatur in substantiâ, paupertatem vereatur.

ỳ 34. Car il seroit alors sans honneur, — Gr. et combien seroit sans honneur, s'il étoit pauvre, celui qui est sans honneur au milieu des richesses!

CHAPITRE XI.

Ne pas juger des hommes par leur extérieur. Vanité des grandeurs humaines. C'est de Dieu que viennent les biens et les maux. Vanité des richesses Mettre en Dieu sa confiance. Ne pas se fier à tout le monde.

Gen. LXI. 40. *Dan.* VI. 3. 1. La sagesse de celui qui est de basse condition, l'élèvera en honneur, et le fera asseoir au milieu des grands.

1. Sapientia humiliati exaltabit caput illius, et in medio magnatorum consedere illum faciet.

2. Ne louez point un homme pour sa mine avantageuse; et ne le méprisez point, parce qu'il paroît peu de chose.

2. Non laudes virum in specie suâ, neque spernas hominem in visu suo.

3. L'abeille est petite entre les volatiles; et néanmoins son fruit l'emporte sur ce qu'il y a de plus doux.

3. Brevis in volatilibus est apis, et initium dulcoris habet fructus illius.

Act. XII. 21. 22. 4. Ne vous glorifiez point de vos vêtemens, et ne vous élevez point au jour où vous serez en honneur; car il n'y a que le Très-Haut dont les ouvrages soient admirables (et dignes de gloire,) et ils sont cachés (et inconnus.)

4. In vestitu ne glorieris unquam, nec in die honoris tui extollaris: quoniam mirabilia opera Altissimi solius, et gloriosa, et absconsa, et invisa opera illius.

Dan. IV. 14. 5. Beaucoup de tyrans ont été sur le trône;' et tel a porté le diadème, auquel on n'auroit jamais pensé.

5. Multi tyranni sederunt in throno, et insuspicabilis portavit diadema.

1. *Reg.* XV. 28. *Est.* VI. 12. 6. Beaucoup de puissans princes ont été entièrement ruinés,' et ceux qui étoient dans la gloire ont été livrés entre les mains des autres.

6. Multi potentes oppressi sunt validè, et gloriosi traditi sunt in manus alterorum.

ỳ 5. Gr. autr. Plusieurs rois *ont été chassés du trône, et* se sont assis en terre. *Sederunt in solo,* d'où a pu venir *in solio,* et de là *in throno.*

ỳ 6. Gr. déshonorés.

7. Priusquam interroges, ne vituperes quemquam : et cùm interrogaveris, corripe justè.

8. Priusquam audias, ne respondeas verbum : et in medio sermonum ne adjicias loqui.

9. De eâ re quæ te non molestat, ne certeris, et in judicio peccantium ne consistas.

10. Fili, ne in multis sint actus tui : et si dives fueris, non eris immunis a delicto : si enim secutus fueris, non apprehendes : et non effugies, si præcucurreris.

11. Est homo laborans, et festinans, et dolens impius, et tantò magis non abundabit.

12. Est homo marcidus, egens recuperatione, plus deficiens virtute, et abundans paupertate :

13. Et oculus Dei respexit illum in bono, et erexit eum ab humilitate ipsius, et exaltavit caput ejus : et mirati sunt in illo multi, et honoraverunt Deum.

14. Bona et mala vita, et mors, paupertas et honestas à Deo sunt.

15. Sapientia et disciplina, et scientia legis apud

7. Ne blâmez personne avant de vous être bien informé; ″ et quand vous l'aurez fait, reprenez-le (avec équité.)

8. Ne répondez point avant d'avoir écouté; et n'interrompez point une personne au milieu de son discours. *Prov.* XVIII. 13.

9. Ne disputez point sur des choses qui ne vous regardent pas, et ne vous asseyez point pour juger avec les méchans.

10. Mon fils, ne vous engagez pas dans une multiplicité d'actions; car si vous entreprenez beaucoup d'affaires, ″ vous ne serez pas exempt de fautes : si vous les suivez toutes, vous ne pourrez y suffire; et si vous allez au-devant, vous en serez accablé. ″ 1. *Tim.* VI. 9.

11. Tel travaille et se hâte, et souffre beaucoup; mais (étant sans piété,) plus il se donne de peines, moins il s'enrichit. *Eccl.* IV. 8.

12. Tel est sans vigueur, ayant besoin d'être aidé en toutes choses, étant dans la défaillance et dans une extrême pauvreté;

13. Et cependant l'œil de Dieu regarde cet homme favorablement, le tire de son humiliation, l'élève en honneur; et plusieurs le voyant en sont surpris, et en rendent gloire à Dieu.)

14. Les biens et les maux, la vie et la mort, la pauvreté et les richesses ″ viennent de Dieu. *Job,* I. 21.

15. (C'est aussi en Dieu que se trouvent la sagesse, le réglement

♰ 7. De tout ce qui le concerne.

♰ 10. C'est le sens du grec.

Ibid. Gr. autr. et si vous voulez *ensuite* vous *en* retirer, vous ne pourrez plus *les* éviter.

♰ 14. *Honestas,* id est *divitiæ*.

de la vie et la science de la loi; la charité et les bonnes œuvres ont encore leur source en lui.

16. L'erreur et les ténèbres sont créées avec les pécheurs; et ceux qui se glorifient dans le mal qu'ils font, vieillissent dans le mal.′)

17. Le don de Dieu demeure ferme dans les justes; et le progrès qu'il y fait se termine à un bonheur éternel.′

18. Tel s'enrichit par sa grande épargne; et toute la récompense qu'il en tire, est

Luc. XII. 19. 19. De pouvoir dire : J'ai trouvé moyen de me mettre en repos; je mangerai maintenant mon bien (tout seul,)

20. Et il ne considère pas que le temps s'écoule, (que la mort s'approche;) et qu'il laissera tous ses biens à d'autres, et qu'il mourra.

21. Demeurez ferme dans l'alliance que vous avez faite avec Dieu; et qu'elle soit toujours votre entretien; et vieillissez dans la pratique (de ce qui vous a été commandé.)

22. Ne vous arrêtez point′ à ce que font les pécheurs; mettez votre confiance en Dieu, et demeurez ferme dans votre place.′

23. Car il est aisé à Dieu d'enrichir′ tout d'un coup celui qui est pauvre.′

Deum : dilectio, et viæ bonorum apud ipsum.

16. Error et tenebræ peccatoribus concreata sunt : qui autem exultant in malis, senescunt in malo.

17. Datio Dei permanet justis, et profectus illius successus habebit in æternum.

18. Est qui locupletatur parcè agendo, et hæc est pars mercedis illius

19. In eò quòd dixit : Inveni requiem mihi, et nunc manducabo de bonis meis solus :

20. Et nescit quòd tempus præteriet, et mors appropinquet, et relinquat omnia aliis, et morietur.

21. Sta in testamento tuo, et in illo colloquere, et in opere mandatorum tuorum veterasce.

22. Ne manseris in operibus peccatorum : confide autem in Deo, et mane in loco tuo.

23. Facile est enim in oculis Dei subitò honestare pauperem.

℣ 15. et 16. Ces deux versets ne sont point dans le grec de l'édition romaine.

℣ 17. Gr. autr. et la bonté qu'il a pour eux, les conduira heureusement jusque dans l'éternité.

℣ 22. Gr. litt. N'admirez point.

Ibid. Gr. autr. demeurez attaché à votre travail.

Ibid. Sans vouloir sortir par des voies injustes de l'état pauvre où Dieu vous a mis.

℣ 23. Le grec réunit ces deux expressions, *velociter* et *subitò*.

Ibid. Et le meilleur moyen d'obtenir cette grace de sa bonté, est de vivre dans la justice et dans la piété.

24. Benedictio Dei in mercedem justi festinat, et in horâ veloci processus illius fuctificat.

24. Dieu bénit le juste, et (se hâte) de le récompenser; il le fait croître, et lui fait porter du fruit en peu de temps.

25. Ne dicas : Quid est mihi opus? et quæ erunt mihi ex hoc bona?

25. Ne dites point : Qu'ai-je affaire de me mettre en peine? Qu'ai-je à espérer de bien désormais?*

26. Ne dicas : Sufficiens mihi sum, et quid ex hoc pessimabor?

26. Ne dites point aussi : Ce que j'ai me suffit; quel mal ai-je à craindre pour l'avenir?

27. In die bonorum ne immemor sis malorum, et in die malorum ne immemor sis bonorum :

27. Ne perdez pas le souvenir du mal, au jour heureux, ni le souvenir du bien, au jour malheureux;

28. Quoniam facile est coram Deo in die obitûs retribuere unicuique secundùm vias suas.

28. Car il est aisé à Dieu de rendre à chacun au jour de sa mort selon ses voies. *Infr.* XVIII. 25.

29. Malitia horæ oblivionem facit luxuriæ magnæ, et in fine hominis denudatio operum illius.

29. Une heure de mal fait oublier les (plus grands) plaisirs, et à la mort de l'homme ses œuvres seront découvertes.*

30. Ante mortem ne laudes hominem quemquam, quoniam in filiis suis agnoscitur vir.

30. Ne louez aucun homme avant sa mort; car on connoît un homme par les enfans qu'il laisse après lui.

31. Non omnem hominem inducas in domum tuam : multæ enim sunt insidiæ dolosi.

31. N'introduisez pas toutes sortes de personnes dans votre maison; car le trompeur a beaucoup de piéges.*

32. Sicut enim eructant præcordia fetentium, et sicut perdix inducitur in caveam, et ut caprea in laqueum : sic et cor superborum, et sicut prospector videns casum proximi sui :

32. (Comme il sort une haleine corrompue de celui qui a l'estomac gâté,) comme la perdrix est conduite dans le filet, (et le chevreuil dans le piége,) ainsi est le cœur des superbes, et de celui qui est attentif à regarder la chute (de son prochain;)

℣ 25. Gr. autr. Ne dites point *au milieu de l'indigence* : A quoi me sert-il de vouloir plaire *à Dieu*, et qu'ai-je à espérer de bien désormais? Ne dites point *au milieu des richesses* : Ce que j'ai me suffit, etc. Voyez le ℣ 27. et le ℣ 28. L'édition romaine porte : *Quæ est mihi utilitas?* L'édition de Complute ajoute, *placentiæ*.

℣ 29. Il recevra des biens ou des maux qui lui feront oublier ceux qu'il aura eus pendant sa vie.

℣ 32. et 33. Le grec présente un autre sens : Le cœur du superbe est comme

33. Car il dresse des embûches en changeant le bien en mal, et il imprime des taches dans les actions les plus pures.*

33. Bona enim in mala convertens insidiatur, et in electis imponet maculam.

34. Une étincelle seule allume un grand feu; (ainsi le trompeur multiplie les meurtres,) et le pécheur tend des piéges pour répandre le sang.

34. A scintillâ unâ augetur ignis, et ab uno doloso augetur sanguis: homo peccator sanguini insidiatur.

35. Gardez-vous de l'homme malicieux,* qui est toujours appliqué à faire le mal, de peur qu'il ne vous rende pour jamais la fable du monde.

35. Attende tibi à pestifero: fabricat enim mala: ne fortè inducat super te subsannationem in perpetuum.

36. Donnez entrée chez vous à l'étranger, et il excitera un trouble qui vous renversera, et il vous chassera de votre propre maison.

36. Admitte ad te alienigenum, et subvertet te in turbine, et abalienabit te à tuis propriis.

une perdrix *qu'on met* dans une cage pour *servir à* la chasse *des perdrix; il attire dans le piége ceux qu'il veut surprendre;* et semblable à un homme qui regarde du haut *d'une tour,* il observe la chute *de son prochain,* car *tout occupé à le perdre,* il lui dresse des embûches en changeant le bien en mal, et il imprime des taches dans les actions les plus pures.

ỳ 35. C'est le sens du grec.

CHAPITRE XII.

Faire le bien avec discernement. On ne connoît les vrais amis que dans l'adversité. Se donner de garde d'un ennemi, même réconcilié.

1. Si vous faites du bien, sachez à qui vous le ferez; et ce que vous ferez de bien, plaira (beaucoup.)*

1. Si benefeceris, scito cui feceris, et erit gratia in bonis tuis multa.

2. Faites du bien au juste, et vous en recevrez une (grande) récompense, sinon de lui, au moins du Seigneur.

2. Benefac justo, et invenies retributionem magnam, et si non ab ipso, certè à Domino.

3. Car il n'y a point de bien à espérer pour celui qui s'applique toujours au mal, ou qui ne fait point l'aumône, (parce que le Très-

3. Non est enim et benè qui assiduus est in malis, et eleemosynas non danti: quoniam et Altissimus

ỳ 1. A celui qui le recevra, et à Dieu qui en sera témoin.

odio habet peccatores, et misertus est pœnitentibus.

4. Da misericordi, et ne suscipias peccatorem : et impiis et peccatoribus reddet et vindictam, custodiens eos in diem vindictæ.

5. Da bono, et non receperis peccatorem.

6. Benefac humili, et non dederis impio : prohibe panes illi dari, ne in ipsis potentior te sit.

7. Nam duplicia mala invenies in omnibus bonis, quæcumque feceris illi : quoniam et Altissimus odio habet peccatores, et impiis reddet vindictam.

8. Non agnoscetur in bonis amicus, et non abscondetur in malis inimicus.

9. In bonis viri, inimici illius in tristitiâ : et in malitiâ illius, amicus agnitus est.

10. Non credas inimico tuo in æternum : sicut enim æramentum, æruginat nequitia illius :

11. Et si humiliatus va-

Haut hait les pécheurs, et qu'il fait miséricorde aux pénitens.)

4. Donnez à celui qui a de la bonté, et n'assistez point le pécheur; (car Dieu rendra aux méchans et aux pécheurs ce qu'ils méritent, et il les réserve pour le jour de sa vengeance.) *Gal.* VI. 10.

5. Donnez à celui qui est bon, et n'assistez point le pêcheur.

6. Faites du bien à celui qui est humble, et ne donnez point au méchant; empêchez qu'on ne lui donne du pain, de peur qu'il ne devienne ainsi plus puissant que vous.

7. Car vous trouverez un double mal dans tout le bien que vous lui ferez, parce que le Très-Haut hait lui-même les pécheurs, et qu'il exerce sa vengeance contre les méchans.

8. L'ami ne se connoît point dans la prospérité; et l'ennemi ne peut se cacher dans l'adversité.

9. Quand un homme est heureux, ses ennemis sont tristes; et quand il est malheureux, on connoît quel est son ami.

10. Ne vous fiez jamais à votre ennemi; car sa malice est comme la rouille qui revient toujours au cuivre.

11. Quoiqu'il s'humilie, et qu'il

ỳ 4. Gr. à l'homme pieux.

ỳ 5. Il usera bien de vos dons.

Ibid. Il feroit un mauvais usage des secours que vous lui donneriez.

ỳ 6. Le grec ajoute ces mots : et ne lui en donnez point vous-même.

Ibid. Qu'il ne se serve de vos propres biens pour vous opprimer.

ỳ 7. Vous en perdrez la récompense, et vous en porterez la peine.

ỳ 8. On lit dans l'édition romaine, ἐκδικηθήσεται, *judicabitur* ou *ulciscetur;* l'édition de Complute porte ἐκβληθήσεται, *ejicietur ;* d'autres exemplaires, ἐπιγνωσθήσεται, *dignoscetur,* conformément à la Vulgate.

ỳ 9. Gr. son ami même se sépare de lui.

ỳ 10. Quoiqu'il paroisse réconcilié avec vous.

aille tout courbé," soyez vigilant, et donnez-vous de garde de lui."

12. Ne l'établissez point auprès de vous, et qu'il ne s'asseye point à votre droite, de peur qu'il ne veuille prendre votre place, "et s'asseoir dans votre chaire; et que vous ne reconnoissiez enfin la vérité de mes paroles, dont vous vous trouverez pénétré jusqu'au cœur.

13. Qui aura pitié de l'enchanteur, lorsqu'il sera piqué par le serpent, et de tous ceux qui s'approchent des bêtes?" Ainsi on n'en aura point de celui qui s'unit avec le méchant et qui se trouve enveloppé dans ses péchés.

14. Il demeurera avec vous pendant quelque temps; et s'il vous voit pencher tant soit peu," il ne pourra plus y durer.

15. Votre ennemi a la douceur sur les lèvres; et dans son cœur, il songe à vous tendre des piéges, pour vous faire tomber dans la fosse.

Jer. xli. 6. 16. Votre ennemi a la larme à l'œil," et s'il trouve l'occasion, il sera insatiable de votre sang.

17. S'il vous arrive du mal, il sera le premier auprès de vous."

18. Votre ennemi a les larmes aux yeux; et feignant de vous secourir, il tâchera de vous faire tomber."

dat curvus, adjice animum tuum, et custodi te ab illo.

12. Non statuas illum penes te, nec sedeat ad dexteram tuam, ne fortè conversus in locum tuum, inquirat cathedram tuam, et in novissimo agnoscas verba mea, et in sermonibus meis stimuleris.

13. Quis miserebitur incantatori a serpente percusso, et omnibus qui appropriant bestiis? et sic qui comitatur cum viro iniquo, et obvolutus est in peccatis ejus.

14. Una hora tecum permanebit: si autem declinaveris, non supportabit.

15. In labiis suis indulcat inimicus: et in corde suo insidiatur ut subvertat te in foveam.

16. In oculis suis lacrymatur inimicus: et si invenerit tempus, non satiabitur sanguine:

17. Et si incurrerint tibi mala, invenies eum illic priorem.

18. In oculis suis lacrymatur inimicus, et quasi adjuvans suffodiet plantas tuas.

℣ 11. Pour marquer sa soumission et son respect.

Ibid. Le grec ajoute: Vous serez à son égard comme un homme qui a frotté un miroir; et vous reconnoîtrez qu'il n'est pas dérouillé pour toujours. L'auteur parle de ces miroirs de cuivre dont on se servoit anciennement.

℣ 12. Gr. de peur qu'après vous avoir renversé, il ne prenne votre place, et qu'il ne cherche à s'asseoir, etc.

℣ 13. C'est-à-dire, selon le grec, des bêtes farouches et venimeuses.

℣ 14. En danger de tomber dans quelque disgrace.

℣ 16. Il paroît s'affliger des maux qui vous arrivent.

℣ 17. Comme pour vous consoler.

℣ 18. On lit dans l'édition romaine, ὑποσχάσει, qui paroît n'être pas usité.

19. Caput suum movebit, et plaudet manu : et multa susurrans commutabit vultum suum.

19. Il secouera la tête, et battra des mains;" et changeant de visage, il semera en secret beaucoup de faux bruits."

mais qui néanmoins pourroit signifier *subducet;* d'autres exemplaires portent ὑποσκάψει, *suffodiet,* comme l'exprime la Vulgate.

℣ 19. Dans le transport de sa joie, s'il parvient à vous abattre.

Ibid. Qui achèveront de vous perdre.

CHAPITRE XIII.

Dangers de la société avec les superbes et les puissans. Conduite qu'on doit tenir à l'égard des grands. S'attacher à Dieu. S'unir à ses semblables. Parallèle du pauvre et du riche.

1. Qui tetigerit picem, inquinabitur ab eâ : et qui communicaverit superbo, induet superbiam.

1. Celui qui touche de la poix, en sera gâté; et celui qui se joint au superbe, deviendra superbe." *Deut.* VII. 2.

2. Pondus super se tollet, qui honestiori se communicat : et ditiori te ne socius fueris.

2. Celui qui se lie avec un plus grand que lui, se met un fardeau pesant sur les épaules;" n'entrez point en société avec un homme plus riche que vous.

3. Quid communicabit cacabus ad ollam? quando enim se colliserint confringetur.

3. Quelle union peut-il y avoir entre un pot de terre et un pot de fer? car, lorsqu'ils se heurteront l'un contre l'autre, celui de terre sera brisé.

4. Dives injustè egit et fremet : pauper autem læsus tacebit.

4. Le riche fait une injustice, et il crie avec menaces; le pauvre a été offensé, et il demeure dans le silence."

5. Si largitus fueris, assumet te : et si non habueris, derelinquet te.

5. Tant que vous lui rendrez service, il vous emploiera; et lorsqu'il n'aura plus rien à attendre de vous, il vous abandonnera.

6. Si habes, convivet tecum, et evacuabit te :

6. Si vous avez du bien, il fera bonne chère avec vous, et il vous

℣ 1. Gr. lui deviendra semblable.

℣ 2. Gr. Ne prenez *jamais* de votre vie un fardeau qui surpasse vos forces; et ne vous liez point à un homme plus puissant, ou plus riche que vous.

℣ 4. Gr. et il est *encore* obligé de demander pardon.

épuisera; et il ne se mettra nullement en peine de ce que vous deviendrez.

7. Tant que vous lui serez nécessaire, il vous trompera par ses caresses; il vous donnera de bonnes espérances en souriant; il vous parlera favorablement, et vous dira: Avez-vous besoin de quelque chose?

8. Il vous fera festin, pour vous porter à faire de même, jusqu'à ce qu'il vous épuise en deux ou trois repas; et à la fin, il se moquera de vous, vous abandonnera, et vous insultera, en secouant la tête.

9. Humiliez-vous devant Dieu; et attendez que sa main agisse.

10. Prenez garde de vous humilier follement en vous laissant séduire.

11. (Ne vous humiliez pas dans votre sagesse, de peur qu'étant humilié, vous ne vous laissiez séduire pour commettre une folie.)

12. Si un grand vous appelle, retirez-vous; car il en sera plus porté à vous appeler.

13. Ne le voyez pas trop souvent, de peur qu'il ne se dégoûte de vous; et ne vous en éloignez pas trop, de peur qu'il ne vous oublie.

14. Ne l'entretenez pas longtemps, (comme si vous étiez son égal,) et ne vous fiez pas à ses longs entretiens; car il vous tentera en

et ipse non dolebit super te.

7. Si necessarius illi fueris, supplantabit te, et subridens spem dabit, narrans tibi bona, et dicet: Quid opus est tibi?

8. Et confundet te in cibis suis, donec te exinaniat bis et ter: et in novissimo deridebit te, et postea videns derelinquet te, et caput suum movebit ad te.

9. Humiliare Deo, et expecta manus ejus.

10. Attende ne seductus in stultitiam humilieris.

11. Noli esse humilis in sapientiâ tuâ, ne humiliatus in stultitiam seducaris.

12. Advocatus à potentiore discede: ex hoc enim magis te advocabit.

13. Ne improbus sis, ne impingaris, et ne longè sis ab eo ne eas in oblvionem.

14. Ne retineas ex æquo loqui cum illo: nec credas multis verbis illius: ex multâ enim loquela ten-

℣ 6. C'est le sens du grec.

℣ 8. Autr. Il vous couvrira de confusion par les repas qu'il vous donnera deux ou trois fois, jusqu'à ce qu'il vous ait épuisé, *en obtenant de vous tout ce qu'il pouvoit en attendre*. Ces mots *donec te exinaniat*, sont une parenthèse; l'expression *bis et ter* paroît se rapporter mieux à ces mots, *confundet te in cibis suis*.

℣ 9. Sans compter sur la protection des grands.

℣ 10. Gr. autr. Prenez garde que votre esprit ne se laisse séduire, et que vous ne soyez humilié par la *folle* joie de votre cœur.

℣ 13. Litt. Ne *lui* soyez pas importun.

℣ 14. Gr. autr. ne cherchez point à l'entretenir familièrement.

tabit te, et subridens interrogabit te de absconditis tuis.

vous faisant beaucoup parler; et en souriant, il vous demandera ce que vous devez tenir secret.)

15. Immitis animus illius conservabit verba tua, et non parcet de malitiâ, et de vinculis.

15. Son cœur impitoyable conservera toutes vos paroles; et il n'épargnera pour se venger, ni les mauvais traitemens ni les prisons.

16. Cave tibi, et attende diligenter auditui tuo : quoniam cum subversione tuâ ambulas.

16. Prenez garde à vous, et écoutez avec attention (ce qu'il vous dira,)" parce que vous marchez sur le bord du précipice.

17. Audiens verò illa quasi in somnis vide, et vigilabis.

17. (Mais en l'écoutant, prenez ses paroles flatteuses pour un songe, et vous veillerez."

18. Omni vitâ tuâ dilige Deum, et invoca illum in salute tua.

18. Aimez Dieu toute votre vie, et invoquez-le pour votre salut.)

19. Omne animal diligit simile sibi : sic et omnis homo proximum sibi.

19. Tout animal aime son semblable; ainsi tout homme aime celui qui lui est proche."

20. Omnis caro ad similem sibi conjungetur, et omnis homo simili sui sociabitur.

20. Toute chair s'unit à celle qui lui ressemble; et tout homme s'ûnit avec son semblable.

21. Si communicabit lupus agno aliquandò, sic peccator justo.

21. Si le loup s'allie à l'agneau, alors le pécheur se liera d'amitié avec le juste.

22. Quæ communicatio sancto homini ad canem? aut quæ pars diviti ad pauperem?

22. Quel rapport a un homme saint avec un chien?' et quelle liaison a un homme riche avec un pauvre?

23. Venatio leonis, onager in eremo : sic et pascua divitum sunt pauperes.

23. L'âne sauvage est la proie du lion dans le désert; ainsi les pauvres sont la proie des riches.

ỷ 16. Gr. prenez garde à vous, et observez *tout* avec soin.

ỷ 17. Ne serez point surpris.

ỷ 17. et 18. Ces deux versets, qui ne sont pas dans l'édition romaine, se trouvent dans celle de Complute, où on lit ici : Mais en l'écoutant, veillez au milieu *même* de votre sommeil.

ỷ 19. Qui lui ressemble par sa condition.

ỷ 22. C'est-à-dire un impie, un pécheur impur. Ces pécheurs sont appelés *chiens* parce qu'ils sont sans pudeur, et que de même que les chiens ils révoltent la nature par les écarts de leur détestable impureté. Voyez *Deut.* XXIII. 18.—Gr. Quelle paix peut-il y avoir entre l'hyène et le chien, et quelle paix entre le riche et le pauvre? L'hyène est un animal vorace, ennemi du chien.

24. Comme l'humilité est en abomination au superbe; ainsi le pauvre est en horreur au riche.

25. Si le riche est ébranlé, ses amis le soutiennent; mais si le pauvre commence à tomber, ses amis mêmes le rebutent.

26. Si le riche a été trompé, plusieurs l'assistent, s'il parle insolemment,' on le justifie.

27. Mais si le pauvre a été trompé, on lui fait encore des reproches; s'il parle sagement, on ne veut pas l'écouter.

28. Que le riche parle, tous se taisent, et ils relèvent ses paroles jusqu'au ciel.

29. Que le pauvre parle, on dit: Qui est celui-ci? Et s'il fait un faux pas, on le renverse tout-à-fait.

30. Les richesses sont bonnes à celui dont (la conscience) est sans péché; et la pauvreté est très mauvaise au méchant qui a le murmure dans la bouche.

31. Le cœur de l'homme lui change le visage et le rend bon ou mauvais.'

32. Vous trouverez difficilement et avec travail un bon visage qui soit la marque d'un bon cœur.'

24. Et sicut abominatio est superbo humilitas : sic et execratio divitis pauper.

25. Dives commotus confirmatur ab amicis suis: humilis autem cùm ceciderit, expelletur et a notis.

26. Diviti decepto multi recuperatores : locutus est superba, et justificaverunt illum.

27. Humilis deceptus est, insuper et arguitur : locutus est sensatè, et non est datus ei locus.

28. Dives locutus est, et omnes tacuerunt, et verbum illius usque ad nubes perducent.

29. Pauper locutus est, et dicunt : Quis est hic ? et si offenderit, subvertent illum.

30. Bona est substantia, cui non est peccatum in conscientia : ut nequissima paupertas in ore impii.

31. Cor hominis immutat faciem illius, sive in bona, sive in mala.

32. Vestigium cordis boni, et faciem bonam difficile invenies, et cum labore.

℣ 26. Gr. litt. s'il dit des choses qu'il ne falloit point dire.

℣ 31. Selon qu'il l'est en son cœur.

℣ 32. Gr. autr. Le visage serein est la marque d'un cœur content; mais le sens caché des paraboles ne se découvre que par une méditation pénible.

CHAPITRE XIV.

Bonheur de celui qui ne pêche point par sa langue. Malheur de l'avare. Se souvenir de la mort. Faire un bon usage de ses biens. Fragilité de la vie. Bonheur de celui qui s'applique à rechercher la sagesse.

1. **Beatus** vir qui non est lapsus verbo ex ore suo, et non est stimulatus in tristitiâ delicti.

2. Felix, qui non habuit animi sui tristitiam, et non excidit a spe suâ.

3. Viro cupido et tenaci sine ratione est substantia : et homini livido ad quid aurum ?

4. Qui acervat ex animo suo injustè, aliis congregat, et in bonis illius alius luxuriabitur.

5. Qui sibi nequam est, cui alii bonus erit ? et non jucundabitur in bonis suis.

6. Qui sibi invidet, nihil est illo nequius : et hæc redditio est malitiæ illius :

7. Et si benè fecerit, ignoranter, et non volens facit : et in novissimo manifestat malitiam suam.

1. **Heureux** l'homme qui n'est point tombé (par les paroles de) sa bouche, et qui n'est point piqué par les remords du péché. *Infr.* XIX. 17.

2. Heureux celui dont l'ame n'est point abattue (de tristesse,) et qui n'est point déchu de son espérance.

3. Le bien est inutile à l'homme avare (et attaché à l'argent ;) et que sert l'or à l'envieux ?

4. Celui qui amasse des richesses (injustement) et aux dépens de sa propre vie, les amasse pour d'autres ; et un autre viendra qui dissipera ce bien en débauches.

5. A qui sera bon celui qui est mauvais à lui-même, et qui ne jouit en aucune sorte de son bien ?

6. Rien n'est pire que celui qui s'envie sa propre subsistance ; et cette disposition même est la peine de sa malice.

7. S'il fait du bien à quelqu'un, c'est sans y penser, (et malgré lui ;) et enfin il découvrira sa malignité.

ỳ 2. Gr. autr. n'est point tombée dans le découragement.

Ibid. Gr. de son espérance dans le Seigneur.

ỳ 3. *L'envieux,* se prend ici pour *l'avare* qui s'envie à lui-même sa propre subsistance. *Infr.* ỳ 6. A l'avare qui ne dépense rien.

ỳ 7. Le grec de l'édition romaine peut signifier : c'est sans y penser. Le grec de l'édition de Complute signifie : c'est malgré lui. La Vulgate réunit les deux leçons.

Ibid. Gr. autr. et jusqu'à la fin il manifestera sa malignité, *il se montrera avare jusqu'à la mort.*

8. L'œil de l'envieux est malin ; il détourne son visage," et il méprise son ame."

8. Nequam est oculus lividi, et avertens faciem suam, et despiciens animam suam.

9. L'œil de l'avare est insatiable dans son iniquité ;" il ne sera point content qu'il ne dessèche (et consume) son ame."

9. Insatiabilis oculus cupidi in parte iniquitatis: non satiabitur donec consumat arefaciens animam suam.

10. L'œil malin" (ne tend qu'au mal ;") il se plaindra" le pain qu'il mange ; il est affamé (et triste) à sa propre table."

10. Oculus malus ad mala, et non satiabitur pane : sed indigens et in tristitiâ erit super mensam suam.

11. Mon fils, si vous avez quelque chose, faites-vous-en du bien à vous-même, et présentez à Dieu de dignes offrandes."

11. Fili, si habes, benefac tecum, et Deo dignas oblationes offer.

12. Souvenez-vous de la mort qui ne tarde point, et de cet arrêt qui vous a été prononcé, que vous devez aller au tombeau ;" (car cet arrêt que tout homme doit mourir, est pour tout le monde.")

12. Memor esto quoniam mors non tardat, et testamentum inferorum, quia demonstratum est tibi : testamentum enim hujus mundi : Morte morietur.

Tob. IV. 7. *Sup.* IV. I. 13. Faites du bien à votre ami avant la mort ; et donnez l'aumône

13. Ante mortem benefac amico tuo, et secun-

℣ 8. De ce qui pourroit le toucher de compassion pour les autres.

Ibid. Sa personne, en se refusant à lui-même les choses les plus nécessaires. — Gr. litt. les ames *tant la sienne que celle des autres.*

℣ 9. Pour grossir ses trésors. — Gr. litt. ne se rassasie pas d'une partie.

Ibid. Gr. et l'injustice du méchant dessèche son ame. On lit dans l'édition romaine, πονηρὰ, *improba*, au lieu de πονηροῦ, *improbi*, qui se trouve dans l'édition de Complute, où l'on voit ensuite le pronom αὐτοῦ *ejus* ou *suam*, qui n'est pas dans l'édition romaine.

℣ 10. Des avares.

Ibid. Aux gains injustes.

Ibid. C'est le sens du grec.

Ibid. Il s'y trouve en même temps déchiré par la faim et par le désir d'épargner.

℣ 11. Gr. autr. des offrandes dignes *de vos facultés, proportionnées à vos biens.*

℣ 12. Gr. autr. Souvenez-vous que la mort ne tarde point, et que la sentence qui vous condamne au tombeau ne vous a point été montrée, *et qu'ainsi votre dernière heure vous est inconnue.*

Ibid. Le grec met la dernière partie de ce verset au ℣ 18.

dùm vires tuas exporrigens da pauperi.

au pauvre, selon que vous le pouvez.

14. Non defrauderis à die bono, et particula boni doni non te prætereat.

14. Ne vous privez pas des avantages du jour heureux, et ne laissez perdre aucune partie du bien que Dieu vous donne. Luc. XVI. 9.

15. Nonne aliis relinques dolores et labores tuos in divisione sortis?

15. N'est-ce pas à d'autres que vous laisserez les fruits de vos peines et de vos travaux, qu'ils partageront entre eux?

16. Da, et accipe, et justifica animam tuam.

16. Donnez, et recevez, et sanctifiez votre ame.

17. Ante obitum tuum operare justitiam : quoniam non est apud inferos invenire cibum.

17. (Faites des œuvres de justice avant votre mort, puisqu'il n'est point nécessaire de trouver de quoi se nourrir dans le tombeau.

18. Omnis caro sicut fenum veterascet, et sicut folium fructificans in arbore viridi.

18. Toute chair se fane comme l'herbe, et comme la feuille qui croît sur les arbres verts. *Isai.* XL. 6. *Jac.* I. 10. I. *Pet.* I. 24.

19. Alia generantur, et alia dejiciuntur : sic generatio carnis et sanguinis, alia finitur, et alia nascitur.

19. Les uns naissent et les autres tombent : ainsi dans cette race de chair et de sang, les uns meurent et les autres naissent.

20. Omne opus corruptibile in fine deficiet : et qui illud operatur, ibit cum illo.

20. Tout ce qui est corruptible sera (enfin) détruit ; et l'ouvrier s'en ira avec son ouvrage.

21. Et omne opus electum justificabitur : et qui

21. Toute œuvre excellente sera enfin reconnue pour ce qu'elle est;

ỳ 13. Gr. litt. étendez *la main* et donnez-lui, *à votre ami*, selon que vous le pouvez.

ỳ 14. Que Dieu vous envoie.

Ibid. Gr. autr. du bien désirable *que Dieu vous donne.*

ỳ 16. C'est le sens du grec de l'édition de Complute, ἁγίασον : *sanctifica;* l'édition romaine porte ἀπάτησον, *decipe*, peut-être pour ἀγάπησον, *dilige* : aimez votre ame.

Ibid. En usant de ses biens selon l'intention du Seigneur.

ỳ 17. Ne craignez pas d'employer à cela vos richesses.

Ibid. Gr. autr. Car dans l'enfer *ou dans le tombeau*, il n'est plus *temps* de chercher des délices. C'est-à-dire que dans l'édition romaine on lit, ζητῆσαι τρυφὴν, *quærere delicias;* au lieu de quoi l'édition de Complute dit τροφὴν, *cibum;* la Vulgate suppose εὑρῆσαι τροφὴν, *invenire cibum.*

ỳ 18. Gr. Toute chair vieillira comme un habit (car c'est une sentence *portée contre l'homme* dès le commencement : Qu'il meure : *Supr.* ỳ 12.); *toute chair se fanera* comme une feuille verte sur un arbre touffu.

et celui qui l'a faite, y trouvera sa propre gloire.)

22. Heureux l'homme qui demeure appliqué′ à la sagesse, (qui s'exerce à pratiquer la justice,) et qui pense et repense′ (à cet œil de Dieu qui voit toutes choses;)

23. Qui repasse ses voies′ dans son cœur, et qui pénètre dans l'intelligence de ses secrets;′ qui va après la sagesse, comme suivant ses traces, et marchant′ dans les routes par où elle passe;

24. Qui regarde par ses fenêtres et qui écoute à sa porte;

25. Qui se tient auprès de sa maison, et qui enfonçant un pieu dans ses murailles, se bâtit une (petite) cabane auprès d'elle, où ses biens se conservent pour jamais dans un grand repos.

26. Il établira ses fils sous son ombre, et il demeurera sous ses branches.

27. Il trouvera sous elle un couvert contre la chaleur du jour; et durant la nuit il se reposera dans sa gloire.′

operatur illud, honorabitur in illo.

22. Beatus vir qui in sapientiâ morabitur, et qui in justitiâ suâ meditabitur, et in sensu cogitabit circumspectionem Dei.

23. Qui excogitat vias illius in corde suo, et in absconditis suis intelligens, vadens post illam quasi investigator, et in viis illius consistens:

24. Qui respicit per fenestras illius, et in januis illius audiens:

25. Qui requiescit juxta domum illius, et in parietibus illius figens palum, statuet casulam suam ad manus illius, et requiescent in casulâ illius bona per ævum.

26. Statuet filios suos sub tegmine illius, et sub ramis ejus morabitur.

27. Protegetur sub tegmine illius a fervore, et in gloriâ ejus requiescet.

℣ 22. C'est le sens du grec de l'édition de Complute. C'est-à-dire qu'on y lit μελετήσει, *meditabitur*, au lieu de τελευτήσει, *morietur*, qu'on trouve dans l'édition romaine.

℣ 22. Gr. autr. et qui fait usage de son intelligence.

℣ 23. Gr. ses *propres* voies, *vias suas*.

Ibid. Selon le grec : des secrets de la sagesse.

Ibid. Gr. et se tenant *comme* en embuscade sur les routes, etc.

℣ 27. L'auteur semble faire allusion à la colonne de nuée qui conduisoit les Israélites dans le désert.

CHAPITRE XV.

Celui qui recherche la sagesse, la trouvera. Dieu n'est point auteur du péché. Il a laissé à l'homme le choix du bien et du mal.

1. Qui timet Deum, faciet bona : et qui continens est justitiæ, apprehendet illam :

1. Celui qui craint Dieu fera le bien;' et celui qui est affermi dans la justice possédera la sagesse;'

2. Et obviabit illi quasi mater honorificata, et quasi mulier a virginitate suscipiet illum.

2. Et elle viendra au-devant de lui comme une mère (pleine d'honneur,) et elle le recevra comme une épouse vierge reçoit son époux.

3. Cibabit illum pane vitæ et intellectûs et aquâ sapientiæ salutaris potabit illum : et firmabitur in illo, et non flectetur :

3. Elle le nourrira du pain (de vie *Joan.* IV. 10.
et) d'intelligence, et elle lui fera boire de l'eau de la sagesse (qui donne le salut;) elle s'affermira en lui,' et elle le rendra inébranlable.

4. Et continebit illum, et non confundetur : et exaltabit illum apud proximos suos.

4. Elle le tiendra de sa main; et' il ne sera point confondu; elle l'élèvera parmi ses proches.'

5. Et in medio ecclesiæ aperiet os ejus, et adimplebit illum spiritu sapientiæ et intellectûs, et stolâ gloriæ vestiet illum.

5. Elle lui ouvrira la bouche au milieu de l'assemblée; (elle le remplira de l'esprit de sagesse et d'intelligence; et elle le revêtira d'un habillement de gloire.)

6. Jucunditatem et exultationem thesaurizabit super illum, et nomine æterno hereditabit illum.

6. (Elle lui amassera un trésor) de joie et d'allégresse, et elle lui donnera pour héritage un nom éternel.'

7. Homines stulti non apprehendent illam, et homines sensati obviabunt

7. Les hommes insensés ne la comprendront point; (mais les hommes de bon sens iront au-de-

℣ 1. Gr. fera ces choses. Cela se rapporte à la fin du chapitre précédent.

Ibid. Gr. et celui qui a la connoissance de la loi, la trouvera, *c'est-à-dire trouvera la sagesse.*

℣ 3. Gr. il s'appuiera sur elle, et il ne sera point ébranlé.

℣. 4. Il s'attachera à elle.

Ibid. Gr. litt. au-dessus de ceux qui sont proche de lui.

℣ 6. Gr. litt. Il trouvera la joie et une couronne d'allégresse; et il aura pour héritage un nom éternel.

vant d'elle ;) les insensés ′ ne la verront point ; (car) elle se tient loin de l'orgueil (et de la tromperie.)

8. Les menteurs ne se souviendront point d'elle ; (mais les hommes véritables se trouveront avec elle, et marcheront heureusement jusqu'à ce qu'ils arrivent à la vue de Dieu.)

9. La louange ′ n'est pas belle dans la bouche du pécheur ;

10. (Parce que la sagesse vient de Dieu.) La louange de Dieu accompagne la sagesse, (elle remplit la bouche fidèle :) aussi lui est-elle inspirée par le souverain Dominateur. ′

11. Ne dites point : Dieu est cause que je n'ai pas la sagesse ; car c'est à vous à ne pas faire ce qu'il déteste. ′

12. Ne dites point : C'est lui qui m'a jeté dans l'égarement, car les méchans ne lui sont point nécessaires. ′

13. Le Seigneur hait toute abomination (et tout déréglement ;) et ceux qui le craignent les détestent.

14. Dieu dès le commencement a créé l'homme, ′ et il l'a laissé dans la main de son propre conseil.

illi : homines stulti non videbunt eam : longè enim abest a superbiâ et dolo.

8. Viri mendaces non erunt illius memores : et viri veraces invenientur in illâ, et successum habebunt usque ad inspectionem Dei.

9. Non est speciosa laus in ore peccatoris :

10. Quoniam a Deo profecta est sapientia. Sapientiæ enim Dei astabit laus, et in ore fideli abundabit, et Dominator dabit eam illi.

11. Non dixeris : Per Deum abest : quæ enim odit, ne feceris.

12. Non dicas : Ille me implanavit : non enim necessarii sunt ei homines impii.

13. Omne execramentum erroris odit Dominus, et non erit amabile timentibus eum.

14. Deus ab initio constituit hominem, et reliquit illum in manu consilii sui.

℣ 7. Gr. les pécheurs.

℣ 9. De Dieu ou de la sagesse.

℣ 9 et 10. Gr. autr. La parabole, *le discours sentencieux,* ne sied pas dans la bouche du pécheur ; parce que ce n'est pas le Seigneur qui la lui a donnée ; car la parabole ne doit être prononcée qu'avec sagesse, et c'est le Seigneur qui lui donne un heureux succès.

℣ 10. Qui doit accompagner la louange.

℣ 11. Gr. autr. Ne dites point : Le Seigneur est cause que je me suis éloigné *de lui ;* car *je vous répondrai :* Vous ne ferez point ce qu'il déteste ; *c'est à vous à ne pas éloigner de vous le secours de Dieu par vos infidélités.* C'est-à-dire qu'on lit dans le grec, ἀπέστην, *abfui*, ou *recessi ;* la Vulgate suppose, ἀπέστη, *abest.*

℣ 12. Et ainsi il ne porte personne au mal.

℣ 14. L'a créé libre.

15. Adjecit mandata et præcepta sua :

15. (Il lui a donné de plus ses ordonnances et ses préceptes.″)

16. Si volueris mandata servare, conservabunt te, et in perpetuum fidem placitam facere.

16. Si vous voulez observer les commandemens, et garder (toujours) avec fidélité ce qui est agréable à Dieu″ (ils vous conserveront). *Joan.* VIII. 51. 52.

17. Apposuit tibi aquam et ignem : ad quod volueris, porrige manum tuam.

17. Il a mis devant vous l'eau et le feu,″ étendez la main vers ce que vous voudrez.

18. Ante hominem vita et mors, bonum et malum : quod placuerit ei, dabitur illi :

18. La vie et la mort, le bien et le mal) sont devant l'homme; ce qu'il aura choisi lui sera donné. *Jer.* XXI. 8.

19. Quoniam multa sapientia Dei, et fortis in potentiâ, videns omnes sine intermissione.

19. Car la sagesse de Dieu est grande ; il est invincible dans sa puissance, et il voit tous les hommes (à tous les momens″).

20. Oculi Domini ad timentes eum, et ipse agnoscit omnem operam hominis.

20. Les yeux du Seigneur sont sur ceux qui le craignent, et il connoît lui-même toutes les œuvres de l'homme. *Ps.* XXXIII. 16. *Hebr.* IV. 13.

21. Nemini mandavit impiè agere, et nemini dedit spatium peccandi :

21. Il n'a commandé à personne de faire le mal, et il n'a donné à personne le temps de pécher.″

22. Non enim concupiscit multitudinem filiorum infidelium et inutilium.

22. Car il ne se plaît point à avoir un grand nombre d'enfans infidèles et inutiles.″

℣ 15. Pour lui apprendre à pratiquer la justice et à éviter le péché.

℣ 16. Gr. autr. Si vous voulez, vous observerez les commandemens *du Seigneur;* et vous garderez avec fidélité ce qui lui est agréable.

℣ 17. C'est-à-dire le bien et le mal. *Infr.* ℣ 18.

℣ 19. Gr. et il voit tout. En sorte que rien ne peut échapper à sa connoissance.

℣ 21. La permission.

℣ 22. Selon le grec, ce verset se rapporte au premier verset du chapitre suivant.

CHAPITRE XVI.

Ne pas se réjouir d'avoir beaucoup d'enfans, s'ils n'ont point la crainte de Dieu. Dieu extermine les méchans ; il récompense les bons. Il voit le fond des cœurs. Ses voies sont impénétrables, ses jugemens terribles, sa puissance infinie.

1. Ne vous réjouissez point d'avoir beaucoup d'enfans s'ils sont méchans, et n'y mettez point votre joie s'ils n'ont pas la crainte de Dieu. ′

2. Ne vous appuyez point sur leur vie, et ne vous prévalez point de leurs travaux. ′

3. Car un seul (enfant qui craint Dieu) vaut mieux que mille (qui sont méchans.)

4. Et (il est plus avantageux) de mourir sans enfans, que d'en laisser après soi qui soient sans piété.

5. Un seul homme de bon sens fera peupler toute une ville, et un pays de méchans deviendra′ désert.

6. J'ai vu de mes yeux plusieurs exemples de cette sorte : et j'en ai entendu de mes oreilles de plus grands encore.

Inf. XXI. 16. 7. Le feu′ s'allumera dans l'assemblée des méchans ; et la colère′ s'enflammera dans une nation qui est incrédule.

Gen. VI. 4. 8. Les anciens géans′ n'ont point

1. Ne jucunderis in filiis impiis, si multiplicentur : nec oblecteris super ipsos, si non est timor Dei in illis. ′

2. Non credas vitæ illorum, et ne respexeris in labores eorum.

3. Melior est enim unus timens Deum, quam mille filii impii.

4. Et utile est mori sine filiis, quam relinquere filios impios.

5. Ab uno sensato inhabitabitur patria, tribus impiorum deseretur.

6. Multa talia vidit oculus meus, et fortiora horum audivit auris mea.

7. In synagogâ peccantium exardebit ignis, et in gente incredibili exardescet ira.

8. Non exoraverunt

℣ 1. Le grec joint à ce verset le dernier verset du chapitre précédent, et peut se traduire : Ne désirez point un grand nombre d'enfans infidèles ; et ne mettez point votre joie dans des fils impies ; quand ils seroient en grand nombre, n'en concevez point de joie, si la crainte du Seigneur n'est point en eux.

℣ 2. Gr. de leur place, *de leur rang*.

℣ 5. Le grec ajoute : bientôt.

℣ 7. De la vengeance divine.

Ibid. Du Très-Haut.

℣ 8. Qui s'étoient révoltés contre Dieu.

Ibid. Le grec porte : Dieu ne s'est point apaisé en faveur de tous les anciens géans qui s'étoient révoltés *contre* lui. Quelques exemplaires ajoutent : *qui s'étoient révoltés* par une folle confiance en leur force.

pro peccatis suis antiqui gigantes, qui destructi sunt confidentes suæ virtuti :

obtenu le pardon de leurs péchés ; ils ont été détruits à cause de la confiance qu'ils avoient en leurs propres forces.

9. Et non pepercit peregrinationi Lot, et execratus est eos præ superbiâ verbi illorum.

9. Dieu n'a point épargné la ville où Lot demeuroit comme étranger; et il en a eu les habitans en exécration, à cause de leur insolence.′

10. Non misertus est illis, gentem totam perdens, et extollentem se in peccatis suis.

10. Il n'a point eu compassion d'eux, et il a exterminé toute cette nation qui s'élevoit d'orgueil dans ses péchés.

11. Et sicut sexcenta millia peditum, qui congregati sunt in duritiâ cordis sui : et si unus fuisset cervicatus, mirum, si fuisset immunis.

11. Il a perdu de même les six cent mille hommes de pied′ qui conspirèrent ensemble dans la dureté de leur cœur; encore n'auroit-il pas pardonné à un seul s'il eût été opiniâtre comme les autres; *Num.* XIV. 23. *et* 24. XXVI. 51.

12. Misericordia enim et ira est cum illo : potens exoratio, et effundens iram.

12. Car la miséricorde et l'indignation l'accompagnent toujours; il est puissant pour pardonner; il l'est aussi pour répandre sa colère.′

13. Secundùm misericordiam suam, sic correptio illius : hominem secundùm opera sua judicat.

13. Ses châtimens égalent sa miséricorde, et il juge l'homme selon ses œuvres.

14. Non effugiet in rapinâ peccator, et non retardabit sufferentia misericordiam facientis.

14. Le méchant n'échappera pas dans ses rapines, et la patience de celui qui assiste le pauvre ne sera pas long-temps sans être récompensée.′

15. Omnis misericordia faciet locum unicuique secundùm meritum operum suorum, et secundùm intellectum peregrinationis ipsius.

15. Toute action de miséricorde fera placer chacun en son rang selon le mérite de ses œuvres,′ (et selon la prudence avec laquelle il aura vécu comme étranger sur la terre.) *Rom.* II. 6.

℣ 9. Le mot *verbi*, qui se lit dans la Vulgate, n'est pas dans le grec.

℣ 11. Miraculeusement délivrés de la servitude de l'Égypte: de tout ce grand peuple il n'y en eut que deux qui entrèrent dans la terre promise.

Ibid. Voyez au livre de l'Exode, XII. 37.

℣ 12. Autr. *et comme* il se laisse fléchir, il répand aussi sa colère.

℣ 14. Gr. autr. et l'attente de l'homme pieux ne sera pas différée. On lit dans l'édition romaine, ὑπομονὴν, *expectationem;* l'édition de Complute porte ὑπομονή, *expectatio*.

℣ 15. Gr. autr. Le Seigneur recevra toute action de miséricorde, et chacun recevra selon ses œuvres.

16. Ne dites point : Je me déroberai aux yeux de Dieu ; et qui se souviendra de moi au haut du ciel ?

17. Je ne serai point reconnu parmi un si grand peuple ; car qu'est-ce que mon ame parmi cette multitude innombrable de créatures ?

18. Voilà que le ciel et le ciel des cieux, les abîmes, (toute l'étendue de) la terre (et tout ce qui y est compris,) trembleront à sa seule vue.

19. Les montagnes, (les collines) et les fondemens de la terre seront ébranlés de frayeur au moindre de ses regards.

20. Il voit le cœur insensé parmi toutes ses créatures, (et il pénètre le fond de tous les cœurs.)

21. Qui est celui qui comprend les voies de Dieu, et la tempête, que l'œil de l'homme n'a jamais vue ?

22. Beaucoup de ses œuvres sont cachées ; mais qui peut exprimer les effets de sa justice, ou qui peut les soutenir ? Car les arrêts de Dieu sont loin (de la pensée de quelques-uns ; et il remet à examiner toutes choses au dernier jour.)

23. L'imprudent a des pensées vaines ; et l'homme indiscret et égaré ne s'occupe que de folie.

24. Mon fils, écoutez-moi ; appre-

16. Non dicas : A Deo abscondar : et ex summo quis mei memorabitur ?

17. In populo magno non agnoscar : quæ est enim anima mea in tam immensâ creaturâ ?

18. Ecce cœlum et cœli cœlorum, abyssus et universa terra, et quæ in eis sunt, in conspectu illius commovebuntur :

19. Montes simul et colles, et fundamenta terræ, cùm conspexerit illa Deus, tremore concutientur.

20. Et in omnibus his insensatum est cor, et omne cor intelligitur ab illo :

21. Et vias illius quis intelligit, et procellam, quam nec oculus videbit hominis ?

22. Nam plurima illius opera sunt in absconsis : sed opera justitiæ ejus quis enuntiabit ? aut quis sustinebit ? Longe enim est testamentum à quibusdam, et interrogatio omnium in consummatione est.

23. Qui minoratur corde, cogitat inania : et vir imprudens et errans, cogitat stulta.

24. Audi me, fili, et

℣ 20. Gr. autr. Le cœur de l'homme ne peut se former de dignes pensées, *de justes idées* de ces choses. Qui est celui, etc.

℣ 23. Gr. autr. Celui qui a le cœur humble, s'occupe de ces pensées ; mais l'homme imprudent et égaré, etc.

Ibid. Au lieu de prévenir par une vie sainte le jugement terrible que Dieu exercera un jour contre les pécheurs.

disce disciplinam sensûs, et in verbis meis attende in corde tuo :

nez à bien régler votre esprit, ' et rendez votre cœur attentif à mes paroles.

25. Et dicam in æquitate disciplinam, et scrutabor enarrare sapientiam: et in verbis meis attende in corde tuo, et dico in æquitate spiritûs virtutes, quas posuit Deus in opera sua ab initio, et in veritate enuntio scientiam ejus.

25. Je vous donnerai des instructions très exactes, et je vous représenterai les règles les plus justes de la sagesse. ' (Rendez votre cœur attentif à mes paroles; et je vous représenterai avec un esprit plein de droiture les merveilles que Dieu dès le commencement a fait reluire dans ses ouvrages; et je vous apprendrai à le connoître dans la vérité.)

26. In judicio Dei opera ejus ab initio, et ab institutione ipsorum distinxit partes illorum, et initia eorum in gentibus suis.

26. Dieu, dans sa sagesse, a formé d'abord ses ouvrages; il a distingué les parties du monde aussitôt qu'il les a créées, et il en a placé les principales pour subsister dans le temps qu'il leur a marqué.

27. Ornavit in æternum opera illorum, nec esurierunt, nec laboraverunt, et non destiterunt ab operibus suis.

27. Il les a ornées pour jamais; et il les a conduites dans leurs mouvemens qu'elles ont continués sans interruption, sans aucun besoin, et sans se lasser.

28. Unusquisque proximum sibi non angustiabit usque in æternum.

28. Jamais l'une n'a pressé ni dérangé l'autre.

29. Non sis incredibilis verbo illius.

29. Ne soyez pas incrédule à la parole du Seigneur.

30. Post hæc Deus in terram respexit, et implevit illam bonis suis.

30. Après cela Dieu a regardé la terre, et l'a remplie de ses biens.

31. Anima omnis vitalis denuntiavit antè faciem

31. Il l'a couverte ' de tous les animaux qui y sont, et qui retour-

℣ 24. Apprenez la science.

℣ 25. Gr. autr. Je vous donnerai l'instruction avec poids *et mesure*, et je vous annoncerai la science du Seigneur avec *toute* exactitude.

℣ 26.-29. Gr. autr. Dès le commencement Dieu a fait ses ouvrages avec jugement *et avec sagesse*; et, dès leur formation, il a distribué leurs parties. Il a orné *et préparé* pour jamais ses ouvrages; *il a établi* leurs principes, *leurs chefs, les astres qui sont les principaux de ses ouvrages*, pour les races des races, *pour toute la suite des races; ces astres* n'éprouvent ni besoin ni lassitude; ils ne cessent point leurs fonctions; l'un n'a point brisé l'autre; et jamais ils ne désobéiront à ses ordres. Après *avoir opéré*, etc.

℣ 31. C'est le sens du grec.

nent dans la terre d'où ils ont été tirés.

ipsius, et in ipsam iterum reversio illorum.

CHAPITRE XVII.

Création de l'homme; prérogatives que Dieu lui a données. Faveurs que Dieu a faites aux enfans d'Israël. Bonté de Dieu envers les pénitens. Exhortation à la pénitence.

Gen. I. 27. *et* V. I.

1. DIEU a créé l'homme de la terre, et il l'a formé à son image.

1. DEUS creavit de terrâ hominem, et secundùm imaginem suam fecit illum.

2. Il l'a fait rentrer ensuite dans la terre′ (et il l'a revêtu de force selon sa nature.′)

2. Et iterùm convertit illum in ipsam, et secundùm se vestivit illum virtute.

3. Il lui a marqué le temps et le nombre de ses jours, et il lui a donné pouvoir sur tout ce qui est sur la terre.

3. Numerum dierum et tempus dedit illi, et dedit illi potestatem eorum quæ sunt super terram.

4. Il l'a fait craindre de toute chair, et il lui a donné l'empire sur les bêtes et sur les oiseaux.

4. Posuit timorem illius super omnem carnem, et dominatus est bestiarum et volatilium.

Gen II. 18.

5. (Il lui a créé de sa substance un aide semblable à lui;) il leur a donné le discernement, une langue, des yeux, des oreilles, un esprit pour penser; et il les a remplis de la lumière de l'intelligence.

5. Creavit ex ipso adjutorium simile sibi: consilium, et linguam, et oculos, et aures, et cor dedit illis excogitandi: et disciplina intellectûs replevit illos.

6. (Il a créé en eux la science de l'esprit; il a rempli leur cœur de sens;) et il leur a fait voir les biens et les maux.

6. Creavit illis scientiam spiritûs, sensu implevit cor illorum, et mala et bona ostendit illis.

7. Il a fait luire son œil sur leurs

7. Posuit oculum suum

℣ 1. et 2. Le grec réunit les deux premières parties de ces deux versets, met ensuite le ℣ 3. et reprend la seconde partie du second verset, et la seconde du premier.

℣ 2. L'ayant assujéti à la mort en punition de son péché.

℣ 6. En leur donnant le jugement nécessaire pour les connoître.

super corda illorum, ostendere illis magnalia operum suorum.

cœurs' pour leur faire voir la grandeur de ses œuvres,

8. Ut nomen sanctificationis collaudent : et gloriari in mirabilibus illius, ut magnalia enarrent operum ejus.

8. Afin qu'ils relevassent par leurs louanges la sainteté de son nom, (qu'ils le glorifiassent de ses merveilles,) et qu'ils publiassent la magnificence de ses ouvrages.'

9. Addidit illis disciplinam, et legem vitæ hereditavit illos.

9. Il leur a prescrit encore l'ordre de leur conduite', et il les a rendus les dépositaires de la loi de vie'.

10. Testamentum æternum constituit cum illis : et justitiam et judicia sua ostendit illis.

10. Il a fait avec eux une alliance éternelle, et il leur a appris les ordonnances (de sa justice.)'

11. Et magnalia honoris ejus vidit oculus illorum, et dixit illis : Attendite ab omni iniquo.

11. Ils ont vu de leurs yeux les merveilles de sa gloire,' et il les a honorés jusqu'à leur faire entendre sa voix.' Ayez soin, leur a-t-il dit, de fuir toute sorte d'iniquité.

12. Et mandavit illis unicuique de proximo suo.

12. Et il a ordonné à chacun d'eux d'avoir soin de son prochain.'

13. Viæ illorum coram ipso sunt semper : non sunt absconsæ ab oculis ipsius.

13. Leurs voies lui sont toujours présentes, et elles n'ont jamais été cachées à ses yeux.'

14. In unamquamque gentem præposuit rectorem :

14. Il a établi un prince pour gouverner chaque peuple; *Rom.* XIII. 1.

15. Et pars Dei, Israel, facta est manifesta.

15. Mais Israël a été (visiblement) le partage de Dieu même.'

℣ 7. Il les a éclairés de sa lumière.

℣ 7 et 8. Gr. autr. Il a porté *les regards de ses* yeux sur leurs cœurs, *il les a regardés dans sa bonté* pour leur faire voir la grandeur de ses œuvres. Il leur a donné de quoi se glorifier dans ses merveilles pendant tous les siècles, en sorte que ceux qui ont de l'intelligence publient ses œuvres, et que ses élus louent son saint nom.

℣ 9. Par les saintes ordonnances qu'il leur a données.

Ibid. En leur confiant ses divins préceptes.

℣ 10. Dans la loi qu'il leur a donnée.

℣ 11. Autr. et ils ont entendu de leurs oreilles sa voix pleine de gloire *et de majesté, le bruit terrible de son tonnerre.*

Ibid. Qui éclatoit sur le mont Sinaï.

℣ 12. De s'acquitter à son égard des devoirs de la charité.

℣ 13. Il a toujours eu pour eux une affection toute particulière.

℣ 15. Dieu seul a régné sur ce peuple.

16. Toutes leurs œuvres ont paru aussi clairement devant lui que le soleil; et ses yeux se sont appliqués sans cesse à considérer leurs voies.′

16. Et omnia opera illorum velut sol in conspectu Dei, et oculi ejus sine intermissione inspicientes in viis eorum.

17. Les lois qui leur ont été prescrites n'ont point été obscurcies par leurs offenses; et Dieu a vu toutes leurs iniquités.″

17. Non sunt absconsa testamenta per iniquitatem illorum, et omnes iniquitates eorum in conspectu Dei.

Inf. xxix. 15. *Matt.* xxv. 35. 18. L'aumône de l'homme est devant Dieu comme un sceau,′ et il conservera le bienfait de l'homme, comme la prunelle de l'œil.″

18. Eleemosyna viri quasi signaculum cum ipso, et gratiam hominis quasi pupillam conservabit :

19. Dieu s'élèvera enfin; il rendra à chacun la récompense qu'il aura méritée, (et il précipitera les méchans jusqu'au fond de la terre.)

19. Et postea resurget, et retribuet illis retributionem unicuique in caput ipsorum, et convertet in interiores partes terræ.

20. Mais′ il donne aux pénitens un retour″ (dans la voie de justice;) il affermit ceux qui sont tentés de perdre la patience;′ (et il leur destine la vérité pour partage.″)

20. Pœnitentibus autem dedit viam justitiæ, et confirmavit deficientes sustinere, et destinavit illis sortem veritatis.

21. Convertissez-vous au Seigneur, et quittez vos péchés;

21. Convertere ad Dominum, et relinque peccata tua :

22. Offrez-lui vos prières; et éloignez-vous de plus en plus de ce qui vous est un sujet de chute.

22. Precare antè faciem Domini, et minue offendicula.

23. Retournez au Seigneur; détournez-vous de l'injustice, et ayez en horreur ce que Dieu déteste.

23. Revertere ad Dominum, et avertere ab injustitiâ tuâ, et nimis odito execrationem :

℣ 16. A pourvoir à leurs besoins.

℣ 17. Gr. Leurs injustices ne lui ont point été cachées, et tous leurs péchés ont été présens au Seigneur; *le Seigneur a vu tous leurs péchés.* Sans cesser de leur découvrir ses volontés.

℣ 18. Qu'il ne laisse point perdre.

Ibid. Pour lui en donner un jour la récompense.

℣ 20. Il ne fera sentir aux méchans ces effets de sa colère qu'après avoir épuisé en quelque sorte les efforts de sa miséricorde.

Ibid. C'est le sens du grec.

Ibid. C'est le sens du grec : il encourage ceux, etc.

Ibid. Le texte peut aussi se traduire : et il leur destine la récompense de leur fidélité.

24. Et cognosce justitias et judicia Dei, et sta in sorte propositionis, et orationis Altissimi Dei.

24. (Connoissez la justice et les jugemens de Dieu; demeurez ferme dans l'état où il vous a mis, et dans l'invocation du Dieu très haut.

25. In partes vade seculi sancti, cum vivis et dantibus confessionem Deo.

25. Allez' prendre part au siècle saint,) avec ceux qui vivent et qui rendent gloire à Dieu.

26. Non demoreris in errore impiorum, antè mortem confitere. A mortuo quasi nihil, perit confessio.

26. (Ne demeurez point dans l'erreur des méchans; louez Dieu avant la mort.) La louange n'est plus pour les morts, parce qu'ils sont comme s'ils n'étoient plus. *Ps.* VI. 6.

27. Confiteberis vivens, vivus et sanus confiteberis, et laudabis Deum, et gloriaberis in miserationibus illius.

27. Louez Dieu (tant que vous vivez; louez-le) pendant que vous jouissez de la vie et de la santé; (louez Dieu, glorifiez-vous dans ses miséricordes.') *Ps.* CII. 33. CXLV. 2.

28. Quam magna misericordia Domini, et propitiatio illius, convertentibus ad se!

28. Combien est grande la miséricorde du Seigneur, et combien est grand le pardon qu'il accorde à ceux qui se convertissent à lui!

29. Nec enim omnia possunt esse in hominibus, quoniam non est immortalis filius hominis, et in vanitate malitiæ placuerunt.

29. Car tout ne peut pas se trouver dans les hommes,' parce que les enfans des hommes ne sont pas immortels, (et qu'ils mettent leur plaisir dans la vanité et dans la malice.)

30. Quid lucidius sole? et hic deficiet: aut quid nequius quam quod excogitavit caro et sanguis? et hoc arguetur.

30. Qu'y a-t-il de plus lumineux que le soleil? et néanmoins il souffre des défaillances.' Qu'y a-t-il de plus corrompu que ce que pensent la chair et le sang?' (et cette malignité sera punie.)

℣ 24.-27. Le grec porte simplement: Qui louera le Très-Haut dans l'enfer *ou dans le tombeau*, comme font ceux qui vivent et qui lui rendent gloire? il n'y a plus de louange de la part des morts, parce qu'ils sont comme s'ils n'étoient plus. Mais celui qui vit et qui est sain de cœur *et d'esprit*, louera le Seigneur. On a déjà observé que dans le style des Hébreux, *l'enfer* étoit considéré comme le lieu où se rendoient les ames de tous les morts, soit pour y être tourmentées selon leur mérite, soit pour y attendre, dans un lieu de paix, que le ciel leur fût ouvert par le Libérateur promis.

℣ 25. Par la pureté de vos mœurs et par l'ardeur de vos désirs.

℣ 29. Il y a toujours en eux beaucoup d'imperfection.

℣ 30. Dans ses éclipses.

Ibid. Gr. autr. et la chair et le sang ne sont occupés que du mal. On lit dans

31. Le soleil contemple ce qu'il y a de plus élevé au haut des cieux; mais les hommes ne sont que terre et cendre.′

31. Virtutem altitudinis cœli ipse conspicit : et omnes homines terra et cinis.

l'édition romaine πονηρὸς, *malus*, et σάρκα, *carnem;* mais à la marge on lit πονηρὸν, *malum*, et σάρξ, *caro*.

ỳ 31. Ne seront pas exempts de défauts, et ne subsisteront pas toujours, puisque le soleil même doit être détruit.

CHAPITRE XVIII.

Grandeur de Dieu; foiblesse de l'homme. Patience et miséricorde de Dieu. Faire l'aumône avec joie. Prévenir les maux. Résister à ses passions.

Gen. 1. 1. Celui qui vit éternellement, a créé toutes choses ensemble;′ le Seigneur sera seul reconnu juste, (et il est le Roi invincible qui subsiste pour jamais.′)

2. Qui sera capable′ de compter ses ouvrages?

3. Qui pourra pénétrer ses merveilles?

4. Qui représentera la toute-puissance de sa grandeur? ou qui entreprendra d'expliquer sa miséricorde?

5. On ne peut ni diminuer, ni rien ajouter aux merveilles de Dieu; et elles sont incompréhensibles.

6. Lorsque l'homme sera à la fin de cette recherche, il trouvera qu'il ne fait que commencer; et après s'y être long-temps appliqué, il ne

1. Qui vivit in æternum, creavit omnia simul : Deus solus justificabitur, et manet invictus Rex in æternum.

2. Quis sufficit enarrare opera illius?

3. Quis enim investigabit magnalia ejus?

4. Virtutem autem magnitudinis ejus quis enuntiabit? aut quis adjiciet enarrare misericordiam ejus?

5. Non est minuere, neque adjicere, nec est invenire magnalia Dei.

6. Cùm consummaverit homo, tunc incipiet : et cùm quieverit aporiabitur.

ỳ 1. Ou plutôt et selon le grec : toutes choses généralement, *et sans exception.*

Ibid. Gr. Le Seigneur seul sera reconnu juste, et il n'y en a nul autre que lui. Il gouverne le monde avec la paume de sa main, *comme un pilote gouverne un navire;* et tout obéit à sa volonté, car il est le Roi de toutes choses dans sa pleine puissance; et il y discerne le saint du profane.

ỳ 2. Gr. litt. A qui a-t-il donné de raconter, etc.

lui en demeurera qu'un profond étonnement.'

7. Quid est homo, et quæ est gratia illius? et quid est bonum, aut quid nequam illius?

7. Qu'est-ce que l'homme et en quoi peut-il être utile' à Dieu? quel bien ou quel mal peut-il lui faire?

8. Numerus dierum hominum, ut multum centum anni : quasi gutta aquæ maris deputati sunt : et sicut calculus arenæ, sic exigui anni in die ævi.

8. La vie de l'homme, même la *Ps.* LXXXIX. 10.
plus longue, n'est que de cent ans;' ce peu d'années, au prix de l'éternité, ne sera considéré que comme une goutte de l'eau de la mer' ou un grain de sable.'

9. Propter hoc patiens est Deus in illis, et effundit super eos misericordiam suam.

9. C'est pourquoi le Seigneur les attend avec patience, et il répand sur eux sa miséricorde.'

10. Vidit præsumptionem cordis eorum, quoniam mala est : et cognovit subversionem illorum, quoniam nequam est.

10. Il voit (la présomption et la malignité de leur cœur;) il connoît le renversement de leur esprit qui est corrompu.'

11. Ideo adimplevit propitiationem suam in illis, et ostendit eis viam æquitatis.

11. C'est pour cela qu'il les traite dans la plénitude de sa douceur,' (et qu'il leur montre le chemin de la justice.)

12. Miseratio hominis circa proximum suum : misericordia autem Dei super omnem carnem.

12. La miséricorde de l'homme se répand sur son prochain; mais la miséricorde de Dieu s'étend sur toute chair.

13. Qui misericordiam habet, docet et erudit quasi pastor gregem suum.

13. (Etant plein de compassion,) il enseigne et châtie les hommes,' comme un pasteur fait ses brebis.

14. Miseretur excipien-

14. Il fait miséricorde à celui qui

℣ 6. Gr. autr. Il se trouvera alors dans de nouvelles incertitudes, *dans de nouveaux doutes qui exigeront de nouvelles recherches.*
Ibid. Dans la vue de la grandeur de Dieu, et de sa foiblesse.

℣ 7. C'est le sens du grec.

℣ 8. Le grec ajoute : et le temps de la mort de chacun est inconnu.
Ibid. En comparaison de la mer entière.
Ibid. En comparaison de la multitude de ceux qu'elle a sur ses bords.
℣ 9. Ayant pitié de leur foiblesse et de leur misère.
℣ 10. Le grec peut se traduire : *Car* il voit et il connoît la fin malheureuse qui les attend. C'est pourquoi, etc.

℣ 11. Pendant toute leur vie.
℣ 13. Gr. il reprend, il corrige, il enseigne, il rappelle comme un pasteur, etc. Il les reprend, il les rappelle à lui.

reçoit les instructions (de sa miséricorde,) et qui se hâte de se soumettre à ses ordonnances.

15. Mon fils, ne mêlez point les reproches au bien que vous faites; et ne joignez jamais à votre don des paroles tristes et affligeantes.

16. La rosée ne rafraîchit-elle pas l'ardeur du grand chaud; ainsi la parole douce vaut mieux que le don.

17. La douceur des paroles n'est-elle pas au-dessus du don même? Mais l'un et l'autre se trouvent dans l'homme juste.

18. L'insensé fait des reproches aigres; et le don de l'indiscret dessèche les yeux.

19. (Travaillez à acquérir la justice avant de juger,) et apprenez avant de parler.

20. Usez des remèdes avant la maladie; interrogez-vous vous-même avant le jugement; et vous trouverez grace devant Dieu.

21. Humiliez-vous avant de tomber dans l'infirmité; et faites voir le réglement de votre conduite au temps de la maladie.

Luc. XVIII. 1. 22. Que rien ne vous empêche
1. *Thess.* v. de prier toujours, et ne cessez point
17. de vous avancer dans la justice jus-

tis doctrinam miserationis, et qui festinat in judiciis ejus.

15. Fili, in bonis non des querelam, et in omni dato non des tristitiam verbi mali.

16. Nonne ardorem refrigerabit ros? sic et verbum melius quam datum.

17. Nonne ecce verbum super datum bonum? sed utraque cum homine justificato.

18. Stultus acriter improperabit: et datus indisciplinati tabescere facit oculos.

19. Ante judicium para justitiam tibi: et antequam loquaris, disce.

20. Ante languorem adhibe medicinam, et ante judicium interroga te ipsum, et in conspectu Dei invenies propitiationem.

21. Ante languorem humilia te, et in tempore infirmitatis ostende conversationem tuam.

22. Non impediaris orare semper, et ne verearis usque ad mortem justifi-

℣ 14. Gr. à celui qui reçoit ses corrections et qui se hâte, etc.

℣ 17. Dont on accompagne son don.

Ibid. C'est ainsi que quelques-uns traduisent le grec: dans l'homme qui a la grace. Il a soin de faire que la douceur accompagne toujours ses libéralités.

℣ 18. A ceux qu'il assiste.

Ibid. Gr. le don de l'envieux.

Ibid. Irrite et chagrine ceux qui le reçoivent.

℣ 20. Gr. préparez-vous *et appliquez-vous* à bien faire avant le jugement, et vous trouverez grace *devant Dieu* à l'heure de la visite, *ou du châtiment.*

℣ 21. Le mot *humilier* ענה signifie souvent en hébreu *jeûner.* Il doit se prendre ici en ce sens. Gr. autr. Prévenez la maladie par l'humiliation de l'abstinence; et lorsque vous êtes tombé dans le péché, donnez des marques d'une *sincère* conversion.

cari : quoniam merces Dei manet in æternum.

qu'à la mort; ″ (parce que la récompense de Dieu demeure éternellement.)

23. Ante orationem præpara animam tuam : et noli esse quasi homo qui tentat Deum.

23. Préparez votre ame avant la prière; ″ et ne soyez pas comme un homme qui tente Dieu. ″

24. Memento iræ in die consummationis, et tempus retributionis in conversatione faciei.

24. Souvenez-vous de la colère du dernier jour, et du temps où Dieu rendra à chacun selon qu'il aura vécu. ″

25. Memento paupertatis in tempore abundantiæ, et necessitatum paupertatis in die divitiarum.

25. Souvenez-vous de la pauvreté pendant l'abondance, et des besoins de l'indigence au jour des richesses. *Sup.* XI. 27.

26. A manè usque ad vesperam immutabitur tempus, et hæc omnia citata in oculis Dei.

26. Du matin au soir le temps se change, ″ et tout cela se fait en un moment aux yeux de Dieu. *Sap.* VII. 18.

27. Homo sapiens in omnibus metuet, et in diebus delictorum attendet ab inertiâ.

27. L'homme sage sera toujours dans la crainte, et pendant les jours ″ du péché il se gardera de la justice. ″

28. Omnis astutus agnoscit sapientiam, et invenienti eam dabit confessionem.

28. Tout homme habile reconnoît la sagesse, et il rend honneur à celui qui l'a trouvée.

29. Sensati in verbis et ipsi sapienter egerunt : et intellexerunt veritatem et justitiam, et impluerunt proverbia et judicia.

29. Les hommes de bon sens témoignent aussi eux-mêmes leur sagesse dans leurs paroles; (ils ont l'intelligence de la vérité et de la justice,) et ils répandent comme une pluie (les sentences et) les paraboles. ″

30. Post concupiscen-

30. Ne vous laissez point aller à

℣ 22. Gr. autr. Que rien ne vous empêche de rendre vos vœux dans le temps, et n'attendez pas à la mort à vous justifier *en les acquittant.*

℣ 23. Gr. autr. Préparez-vous avant de faire un vœu; *voyez si vous êtes résolu à l'accomplir.*

Ibid. En voulant être recueilli après vous être volontairement dissipé.

℣ 24. Gr. autr. et du temps de la vengeance où Dieu détournera son visage *des méchans.*

℣ 26. La fortune des hommes est dans une révolution continuelle.

℣ 27. De cette vie.

Ibid. Gr. de l'iniquité.

℣ 29. Gr. autr. les paraboles pleines d'une exacte vérité.

Rom. VI. 12. vos mauvais désirs, et détournez-
13. et XIII. 14. vous de votre propre volonté.

31. Si vous contentez votre ame dans ses désirs déréglés, elle vous rendra la joie de vos ennemis.*

32. Ne vous plaisez point dans les assemblées pleines de tumulte, (non pas même dans les plus petites,) parce qu'on s'y expose à beaucoup de péchés.*

33. Ne vous réduisez point à la pauvreté, en empruntant à usure, pour contribuer aux frais des festins,* pendant que vous n'avez rien dans votre bourse; (car vous vous ôtez ainsi à vous-même le moyen de vivre.)

tias tuas non eas, et a voluntate tuâ avertere.

31. Si præstes animæ tuæ concupiscentias ejus, faciet te in gaudium inimicis tuis.

32. Ne oblecteris in turbis, nec in modicis : assidua enim est commissio illorum.

33. Ne fueris mediocris in contentione ex fenore, et est tibi nihil in sacculo : eris enim invidus vitæ tuæ.

℣ 31. Par les maux où vous tomberez.

℣ 32. Gr. autr. Ne mettez point votre joie dans l'abondance des délices, et ne vous liez point avec ceux qui se joignent ensemble pour faire bonne chère.

℣ 33. C'est le sens du grec.

CHAPITRE XIX.

Maux que causent le vin et les femmes. Taire les défauts d'autrui. Avertir son ami du mal qu'on dit de lui. Vraie et fausse sagesse.

1. L'OUVRIER sujet au vin ne deviendra jamais riche; et celui qui néglige les petites choses tombera peu à peu.

Gen. XIX. 33. 2. Le vin et les femmes font tom-
3. Reg. XI. 1. ber les sages mêmes, (et jettent dans l'opprobre les hommes sensés.)

3. Celui qui se joint aux prostituées perdra toute honte; il sera la pâture de la pourriture et des vers, (il deviendra un grand exemple,*

1. OPERARIUS ebriosus non locupletabitur, et qui spernit modica, paulatim decidet.

2. Vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes, et arguent sensatos :

3. Et qui se jungit fornicariis, erit nequam : putredo et vermes hereditabunt illum, et extolletur

℣ 3. Gr. autr. Celui qui se joint aux prostituées, deviendra un homme téméraire *et sans honte;* il aura pour héritage la pourriture et les vers. L'ame

in exemplum majus, et tolletur de numero anima ejus.

et son ame sera retranchée du rang des vivans.'

4. Qui credit citò, levis corde est, et minorabitur, et qui delinquit in animam suam, insuper habebitur.

4. Celui qui est trop crédule, est léger de cœur; (il en souffrira de la perte;) et il sera de plus considéré comme péchant contre son ame.'

5. Qui gaudet iniquitate, denotabitur, et qui odit correptionem, minuetur, vitâ : et qui odit loquacitatem, extinguit malitiam.

5. Celui qui aime l'iniquité sera déshonoré; (celui qui hait les réprimandes, en vivra moins;) et celui qui hait le trop parler, éteindra le mal.'

6. Qui peccat in animam suam, pœnitebit : et qui jucundatur in malitiâ denotabitur.

6. (Celui qui pèche contre son ame,' s'en repentira; et celui qui met sa joie dans sa malice, sera déshonoré.)

7. Ne iteres verbum nequam et durum, et non minoraberis.

7. Ne rapportez point une parole (maligne et offensante,) et vous n'en souffrirez point de mal.

8. Amico et inimico noli narrare sensum tuum : et si est tibi delictum, noli denudare.

8. Ne dites (vos pensées) ni à votre ami, ni à votre ennemi; et si vous avez commis un péché, ne le découvrez point.'

9. Audiet enim te, et custodiet te, et quasi defendens peccatum odiet te, et sic aderit tibi semper.

9. Car celui à qui vous le direz, vous écoutera et vous observera, et (faisant semblant d'excuser votre faute,') il vous haïra; et' il sera toujours prêt à vous nuire.'

téméraire *et sans pudeur* sera enlevée *du monde* et sera desséchée pour *servir d'*un grand exemple.

Ibid. Par les mots qu'il souffrira.

℣ 4. Gr. autr. et celui qui pèche, pèche contre son ame.

℣ 5. Gr. autr. Selon l'édition de Complute : Celui qui aime l'intempérance *ou l'iniquité*, sera condamné ; et celui qui résiste aux voluptés, couronnera sa vie; celui qui est maître de sa langue, vivra aisément avec les esprits difficiles; et celui qui hait le trop parler évitera le mal.—Empêchera beaucoup de péchés.

℣ 6. Ceci se rapporte à la fin du ℣ 4.

℣ 8. Gr. autr. Ne faites connoître la conduite des autres, ni à un ami, ni à un ennemi; et si vous avez *connoissance de* quelque faute *de votre prochain,* ne la *leur* découvrez point.— Sans nécessité.

℣ 9. Autr. et se mettant en défense pour ses propres fautes, *de peur que vous ne les découvriez.*

Ibid. Etant le maître de votre secret.

Ibid. Autr. et ainsi vous l'aurez toujours à dos, *depuis qu'il aura connu votre imprudence.*

10. Avez-vous entendu une parole (contre votre prochain ?) faites-la mourir en vous, et assurez-vous qu'elle ne vous fera point crever.

11. L'insensé se presse d'enfanter une parole qu'il a entendue, comme une femme qui est en travail.

12. La parole entendue est dans le cœur de l'insensé comme une flèche qui perce la cuisse.ʹ

Lev. XIX. 17. 13. Reprenez votre ami, de peur
Mat. XVIII. 15. (qu'il n'ait point su ce qu'on disoit
Luc. XVII. 3. de lui, et) qu'il ne vous dise : Je ne l'ai point fait; ou s'il l'a fait, afin qu'il ne le fasse plus.ʹ

14. Reprenez votre ami sur ce qu'on l'accuse d'avoir dit, parce que peut-être il ne l'a point dit; ou s'il l'a dit, afin qu'il ne le dise plus.

15. Reprenez votre ami,ʹ parce qu'on fait souvent de faux rapports.ʹ

16. Et ne croyez pas tout ce qui se dit : tel pèche (de la langue,ʹ) qui ne pèche point du cœur.ʹ

Jac. III. 2. 17. Car qui est celui qui ne pèche point de la langue? Reprenez votre ami avec douceur, avant d'user de paroles rudes;

18. Et donnez lieu à la crainteʹ du Très-Haut, car toute la sagesse consiste à craindre Dieu; (c'est elle qui apprend à craindre Dieu;) et elle s'applique tout entière à exécuter ses lois.ʹ

10. Audisti verbum adversus proximum tuum? commoriatur in te, fidens quoniam non te dirumpet.

11. A facie verbi parturit fatuus, tanquam gemitus partûs infantis.

12. Sagitta infixa femori carnis, sic verbum in corde stulti.

13. Corripe amicum, ne forte non intellexerit, et dicat : Non feci : aut si fecerit, ne iterùm addat facere.

14. Corripe proximum, ne forte non dixerit : et si dixerit, ne forte iteret.

15. Corripe amicum : sæpe enim fit commissio.

16. Et non omni verbo credas : est qui labitur linguâ, sed non ex animo.

17. Quis est enim qui non deliquerit in linguâ suâ? Corripe proximum, antequam commineris :

18. Et da locùm timori Altissimi : quia omnis sapientia timor Dei, et in illâ timere Deum, et in omni sapientiâ dispositio legis.

ỳ 12. Qu'on se hâte de retirer.

ỳ 13. Gr. autr. Reprenez votre ami *sur ce qu'on l'accuse d'avoir fait;* parce que peut-être il ne l'a point fait; ou s'il l'a fait, afin qu'il ne le fasse plus. Ce verset est parallèle au verset suivant.

ỳ 15. Et ne vous fâchez pas contre lui avant de l'avoir entendu.

Ibid. C'est le sens du grec.

ỳ 16. Le mot *lingua* n'est pas dans le grec de l'édition romaine. L'édition de Complute y met λόγῳ, *sermone :* tel pèche de parole, qui, etc.

Ibid. Quand même il seroit échappé quelque parole à votre ami par légèreté, vous devez l'excuser.

ỳ 18. On lit dans le grec, νόμῳ, *legi,* pour φόβῳ, *timor.*

Ibid. C'est le sens du grec.

19. Et non est sapientia, nequitiæ disciplina; et non est cogitatus peccatorum, prudentia.

19. L'art de faire le mal avec adresse n'est pas sagesse; et la conduite des méchans, ' n'est point prudence.

20. Est nequitia, et in ipsâ execratio : et est insipiens, qui minuitur sapientia.

20. Il y a une malice ingénieuse qui est exécrable; et il y a une stupidité qui n'est qu'un défaut de sagesse. '

21. Melior est homo qui minuitur sapientiâ, et deficiens sensu in timore, quàm qui abundat sensu, et transgreditur legem Altissimi.

21. Un homme (qui a peu de sagesse, et) qui manque de sens, mais qui a la crainte de Dieu, vaut mieux que celui qui a un grand sens, et qui viole la loi (du Très-Haut.)

22. Est solertia certa, et ipsa iniqua :

22. Il y a une adresse qui ne manque point son coup; mais elle est injuste :

23. Et est qui emittit verbum certum enarrans veritatem. Est qui nequiter humiliat se, et interiora ejus plena sunt dolo :

23. Et il y en a qui parlent franchement, et qui ne disent que la vérité; ' Tel s'humilie malicieusement, dont le fond du cœur est plein de tromperie.

24. Et est qui se nimiùm submittit à multâ humilitate : et est qui inclinet faciem suam, et fingit se non videre quod ignoratum est :

24. (Tel se soumet jusqu'à l'excès, avec une profonde humiliation,) et tel baisse le visage, et fait semblant de n'avoir pas vu ce qui est secret. '

25. Et si ab imbecillitate virium vetetur peccare, si invenerit tempus malefaciendi, malefaciet.

25. Mais si sa foiblesse l'empêche de pécher, il ne laissera pas de faire le mal, ' lorsqu'il en aura trouvé l'occasion.

26. Ex visu cognoscitur vir, et ab occursu faciei cognoscitur sensatus.

26. On connoît une personne à la vue, et on discerne à l'air du visage l'homme de bon sens.

ỳ 19. Qui arrivent à la fin injuste qu'ils se proposent.

ỳ 20. Et qui n'est point péché.

ỳ 23. Gr. autr. Selon l'édition de Complute : Il y en a qui usent de détours pour prononcer un jugement; et il y en a qui rendent la justice par un jugement sage. — Ceux-ci sont louables.

ỳ 23. et 24. Gr. autr. Tel appliqué au mal marche courbé et dans le deuil, et le fond de son cœur est plein de tromperie. Il baisse le visage, et feint d'être à demi sourd; et il vous surprendra lorsque vous n'y penserez pas.

ỳ 24. Ce que vous voulez tenir caché, afin que vous ne vous défiiez pas de lui.

ỳ 25. Qu'il médite.

27. Le vêtement du corps, le ris des dents, et la démarche de l'homme font connoître quel il est.

27. Amictus corporis, et risus dentium, et ingressus hominis enuntiant de illo.

28. Il y a une fausse répréhension (qui naît de la colère d'un homme insolent; ' et il y a un jugement qui se trouve n'être pas juste, ') mais tel se tait, ' qui le fait par prudence. '

28. Est correptio mendax in irâ contumeliosi : et est judicium, quod non probatur esse bonum : et est tacens, et ipse est prudens.

ỷ 28. Gr. autr. Il y a une répréhension qui se fait à contre-temps.
Ibid. Etant fait par passion.
Ibid. Sur les défauts des autres.
Ibid. Ne se sentant pas en état de les reprendre avec douceur, ou ne les croyant pas disposés à recevoir ses réprimandes avec docilité.

CHAPITRE XX.

Vices et vertus de la langue. Succès funestes; maux heureux. Présens intéressés. Mauvaise honte. Le mensonge déshonore. Mauvais effets des présens. De celui qui cache sa sagesse.

1. Combien ne vaut-il pas mieux reprendre un homme, et lui donner lieu par là d'avouer sa faute, ' que de garder sa colère contre lui? '
2. Celui qui viole la justice par un jugement (injuste, ')

1. Quam bonum est arguere, quam irasci, et confitentem in oratione non prohibere!
2. Concupiscentia spadonis devirginabit juvenculam :

3. Est comme l'eunuque qui veut faire violence à une jeune vierge. '
4. (Que c'est un grand bien, lorsqu'on est repris, de témoigner son repentir! puisque vous éviterez ainsi le péché volontaire. ')

3. Sic qui facit per vim judicium iniquum.
4. Quàm bonum est correptum manifestare pœnitentiam! sic enim effugies voluntarium peccatum.

ỷ 1. Ou de s'en justifier.
Ibid. Gr. autr. Ne vaut-il pas beaucoup mieux reprendre *un homme*, que de garder secrètement sa colère *contre lui?* Celui qui avouera *sa faute*, empêchera les suites fâcheuses *de l'inimitié*.
ỷ 2. Gr. litt. qui exerce le jugement en *faisant* violence *à la justice*.
ỷ 3. Dont la garde lui a été confiée.
ỷ 4. Que vous commettriez en voulant vous excuser. — Ce verset se lit dans l'édition de Complute après le verset 8.

5. Est tacens, qui invenitur sapiens : et est odibilis, qui procax est ad loquendum.

5. Il y en a qui se taisent, et qui sont reconnus pour sages; et il y en a qui se rendent odieux par leur intempérance dans les paroles.

6. Est tacens, non habens sensum loquelæ : et est tacens, sciens tempus aptum.

6. Il y en a qui se taisent, parce qu'ils n'ont pas assez de sens pour parler; ′ et il y en a d'autres qui se taisent, parce qu'ils discernent quand il est temps de parler. ′

7. Homo sapiens tacebit usque ad tempus : lascivus autem et imprudens, non servabunt tempus.

7. L'homme sage se tiendra jusqu'à un certain temps dans le silence; mais l'homme léger et imprudent n'observera point les temps. ′

8. Qui multis utitur verbis, lædet animam suam : et qui potestatem sibi sumit injustè, odietur.

8. Celui qui se répand en paroles, blessera son ame; et celui qui s'attribue un pouvoir (injuste,) se fera haïr.

9. Est processio in malis viro indisciplinato, et est inventio in detrimentum.

9. L'homme (qui vit sans règle) réussit dans le mal; mais ce qu'il invente ′ tourne à sa propre ruine. ′

10. Est datum, quod non est utile : et est datum, cujus retributio duplex.

10. Il y a un don qui est inutile, ′ et il y a un don qui est doublement récompensé. ′

11. Est propter gloriam minoratio : et est qui ab humilitate levabit caput.

11. Tel trouve sa perte dans sa gloire même, et tel s'élève par son humiliation.

12. Est qui multa redimat modico pretio, et restituens ea in septuplum.

12. Tel rachète ′ beaucoup de choses à vil prix, qui sera obligé d'en payer sept fois autant. ′

13. Sapiens in verbis seipsum amabilem facit :

13. Le sage se rend aimable dans ses paroles; mais ce qu'il y a d'a-

℣ 6. Gr. parce qu'ils ne peuvent répondre.
Ibid. Et qu'ils veulent ne le faire que fort à propos.

℣ 7. Et parlera sans y avoir égard.

℣ 9. Pour avoir cet heureux succès.
Ibid. Gr. autr. Il y a des malheurs avantageux à l'homme, et il a y des avantages qui tournent à sa perte.

℣ 10. C'est celui qu'on fait à regret, ou qu'on fait à un ingrat.
Ibid. Par le plaisir qu'on a à faire du bien, et par la reconnoissance de celui à qui on le fait.

℣ 12. Gr. tel achète, etc.
Ibid. Parce qu'il n'achète que des choses mauvaises qu'il est souvent obligé de jeter pour en acheter de meilleures.

gréable dans les insensés, s'écoulera comme de l'eau.

14. Le don de l'insensé ne vous sera point utile; car il a sept yeux dont il vous regarde.

15. Il donnera peu, et il le reprochera souvent; et quand il ouvre la bouche, c'est comme une flamme qui se répand.

16. Tel prête aujourd'hui, qui redemandera demain; cet homme-là se rend odieux.

17. L'insensé n'aura pas un ami, et le bien qu'il fait ne sera point agréé;

18. Parce que ceux qui mangent son pain le trompent par leurs discours; combien de fois aussi, et de combien d'hommes sera-t-il moqué?

19. (Car il ne se conduit point par le bon sens, soit en distribuant ce qu'il devoit réserver, soit en donnant même ce qu'il ne devoit pas garder.)

20. Celui qui se sert de sa langue pour tromper est, dans sa chute, comme un homme qui tombe sur

gratiæ autem fatuorum effundentur.

14. Datus insipientis non erit utilis tibi: oculi enim illius septemplices sunt.

15. Exigua dabit, et multa improperabit: et apertio oris illius inflammatio est.

16. Hodiè feneratur quis, et cras expetit: odibilis est homo hujusmodi.

17. Fatuo non erit amicus, et non erit gratia bonis illius.

18. Qui enim edunt panem illius, falsæ linguæ sunt: quoties et quanti irridebunt eum?

19. Neque enim quod habendum erat, directo sensu distribuit: similiter et quod non erat habendum.

20. Lapsus falsæ linguæ, quasi qui in pavimento cadens: sic casus

℣ 14. Le grec de l'édition de Complute ajoute: non plus que celui de l'envieux *ou de l'avare, qui ne vous donne que* malgré lui.

Ibid. Gr. autr. car ses yeux, au lieu d'une chose *qu'il vous a donnée, attendent* pour *en* recevoir plusieurs.—Il en attend de vous sept fois autant.

℣ 15. Qui découvre à tout le monde ses bienfaits. Gr. autr. et il ouvrira sa bouche comme un crieur public, *pour raconter à tout le monde ses bienfaits.*

℣ 17. et 18. Gr. L'insensé dit: Je n'ai pas un ami; on n'est point reconnoissant de mes bienfaits. Ceux qui mangent mon pain sont de mauvaises langues.

℣ 18. Ne sont que de lâches flatteurs.

℣ 19. Pour ses propres besoins.

Ibid. L'ayant mal acquis, et étant obligé de le restituer. Ce verset ne se trouve pas dans l'édition romaine; celle de Complute dit: car il n'a pas reçu le don de posséder *son bien* avec *jugement et* bon sens; et il vaudroit autant pour lui qu'il n'eût rien.

℣ 20. Du haut d'une maison.

malorum festinanter veniet.

21. Homo acharis quasi fabula vana, in ore indisciplinatorum assidua erit.

22. Ex ore fatui reprobabitur parabola : non enim dicit illam in tempore suo.

23. Est qui vetatur peccare præ inopiâ, et in requie suâ stimulabitur.

24. Est qui perdet animam suam præ confusione et ab imprudenti personâ perdet eam : personæ autem acceptione perdet se.

25. Est qui præ confusione promittit amico, et lucratus est eum inimicum gratis.

26. Opprobrium nequam in homine mendacium; et in ore indisciplinatorum assiduè erit.

27. Potior fur quàm assiduitas viri mendacis : perditionem autem ambo hereditabunt.

28. Mores hominum mendacium sine honore : et confusio illorum cum ipsis sine intermissione.

le pavé ; ainsi la ruine des méchans viendra tout d'un coup. "

21. L'homme qui ne se rend point aimable, " est comme un méchant conte en la bouche des gens qui n'ont point d'éducation.

22. Une parole sage sera mal reçue de la bouche de l'insensé, parce qu'il la dit à contre-temps.

23. Tel s'abstient de pécher, n'en ayant pas le moyen, qui en ressent les désirs, lorsqu'il est dans le repos.

24. Tel perd son ame par un excès de honte ; il la perdra en cédant à une personne imprudente, " (et il se perdra lui-même, pour avoir eu trop d'égards à une personne. ")

25. Tel promet à son ami par une honte indiscrète, qui le rend ainsi gratuitement son ennemi. "

26. Le mensonge est dans un homme une tache honteuse; ce vice se trouve sans cesse dans la bouche des gens déréglés.

27. Un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse ; " la perdition sera le partage de l'un et de l'autre.

28. La vie des menteurs est une vie sans honneur, et leur confusion les accompagne toujours.

℣ 20. Gr. litt. Une chute du pavé *vaut* mieux qu'une chute de la langue; *il est moins dangereux de glisser sur le pavé*, *que de pécher de la langue ;* c'est ainsi que la ruine des méchans viendra tout d'un coup.

℣ 21. Le mot *acharis* vient du grec, et signifie un homme disgracieux, désagréable.

℣ 24. Qui lui conseille le mal.

Ibid. Qui le portoit à pécher, et n'ayant pas eu le courage de lui résister. C'est un double sens de la seconde partie du verset ; le premier sens est conforme au grec de l'édition romaine, le second sens au grec de l'édition de Complute. C'est-à-dire que dans l'édition romaine, on lit ἄφρονος, *imprudenti,* où l'édition de Complute dit λήψεως, *acceptione.*

℣ 25. Ne pouvant tenir ce qu'il lui a promis.

℣ 27. Qui calomnie son prochain.

29. Le sage s'attire l'estime par ses paroles ; et l'homme discret plaira aux grands.

29. Sapiens in verbis producet seipsum, et homo prudens placebit magnatis.

30. Celui qui cultive sa terre amassera des monceaux (de blé : celui qui fait les œuvres de justice, sera élevé lui-même ;) et celui qui plaît aux grands fuira l'injustice.'

30. Qui operatur terram suam, inaltabit acervum frugum : et qui operatur justitiam, ipse exaltabitur : qui verò placet magnatis, effugiet iniquitatem.

Exod. XXIII. 8. 31. Les présens et les dons aveuglent les yeux des juges ;' et ils sont dans leur bouche comme un mors' qui les rend muets, et qui les empêche de châtier.

31. Xenia et dona excæcant oculos judicum, et quasi mutus in ore avertit correptiones eorum.

Deut. XV. 19. 32. Si la sagesse demeure cachée, et que le trésor ne soit pas visible, quel fruit tirera-t-on de l'un ou de l'autre ?

32. Sapientia absconsa et thesaurus invisus : quæ utilitas in utrisque ?

33. Celui qui cache son insuffisance vaut mieux que celui qui cache sa sagesse.'

33. Melior est qui celat insipientiam suam, quam homo qui abscondit sapientiam suam.

ỳ 30. S'il veut se maintenir dans leur faveur. — Gr. autr. obtiendra le pardon, *évitera le châtiment* de son injustice.

ỳ 31. Gr. des sages.

Ibid. C'est le sens du grec : comme un mors qui les empêche, etc.

ỳ 33. Qui, par un injuste silence, laisse périr les innocens.

CHAPITRE XXI.

Fuir le péché ; expier ses fautes. Maux que cause l'orgueil. Fin malheureuse des méchans. Différens effets de la parole du sage. Caractère de l'insensé. Le semeur de rapports se rend odieux.

1. Mon fils, avez-vous péché ? ne péchez plus ; mais priez pour vos fautes passées, (afin qu'elles vous soient pardonnées.)

1. Fili, peccasti ? non adjicias iterùm : sed et de pristinis deprecare ut tibi dimittantur.

2. Fuyez le péché comme un ser-

2. Quasi a facie colubri

fuge peccata, et si accesseris ad illa, suscipient te.

pent; car si vous vous en approchez, il se saisira de vous.″

3. Dentes leonis, dentes ejus, interficientes animas hominum.

3. Ses dents sont des dents de lion, qui tuent les ames et les hommes.

4. Quasi rhomphæa bis acuta omnis iniquitas: plagæ illius non est sanitas.

4. Tout péché est comme une épée à deux tranchans;″ et la plaie qu'il fait est incurable.″

5. Objurgatio et injuriæ annullabunt substantiam: et domus quæ nimis locuples est, annullabitur superbiâ: sic substantia superbi eradicabitur.

6. Les outrages et les violences dissiperont les richesses; (la maison la plus riche se ruinera par l'orgueil,) et le bien du superbe sera détruit jusqu'à la racine.

6. Deprecatio pauperis ex ore usque ad aures ejus perveniet, et judicium festinato adveniet illi.

6. La prière du pauvre s'élèvera de sa bouche jusqu'aux oreilles de Dieu; et il se hâtera de lui faire justice.″

7. Qui odit correptionem, vestigium est peccatoris: et qui timet Deum, convertetur ad cor suum.

7. Celui qui hait la réprimande marche sur les traces du méchant; et celui qui craint Dieu, se convertira du fond du cœur.

8. Notus à longe potens linguâ audaci: et sensatus scit labi se ab ipso.

8. L'homme puissant (et audacieux) en paroles se fait connoître de loin; et le sage sait la manière de se défaire de lui.″

9. Qui ædificat domum suam impendiis alienis, quasi qui colligit lapides suos in hieme.

9. Celui qui bâtit sa maison aux dépens d'autrui est comme celui qui amasse ses pierres pour bâtir durant l'hiver.″

℣ 2. Gr. il vous mordra.

℣ 4. Qui blesse en même temps l'ame et le corps.

Ibid. est incurable *à tout autre qu'à Dieu; il n'y a que le souverain Médecin qui la puisse guérir.*

℣ 6. Autr. La prière du pauvre s'élèvera de la bouche du pauvre jusqu'aux oreilles *du superbe;* et le jugement, *la condamnation du superbe,* viendra promptement *fondre sur lui.*

℣ 8. Gr. autr. et le sage connoît *les fautes* où cet homme tombe.

℣ 9. Son ouvrage sera bientôt détruit. Gr. autr. selon l'édition de Complute: pour charger son tombeau, *comme on chargeoit quelquefois ceux des méchans insignes* C'est-à-dire qu'au lieu de εἰς χειμῶνα, *in hiemem,* que l'on trouve dans l'édition romaine, on lit dans celle de Complute, εἰς χῶμα ταφῆς αὐτοῦ, *in acervum sepulturæ suæ.*

Sup. XVI. 7.

10. L'assemblée des méchans est comme un amas d'étoupes; et leur fin sera d'être consumés par le feu.

10. Stuppa collecta synagoga peccantium, et consummatio illorum flamma ignis.

11. Le chemin des pécheurs est uni et pavé de pierres; mais il conduit à l'enfer, (aux ténèbres et aux supplices.)

11. Via peccantium complanata lapidibus : et in fine illorum inferi, et tenebræ, et pœnæ.

12. Celui qui garde la justice,' en pénétrera l'esprit.

12. Qui custodit justitiam, continebit sensum ejus.

13. La sagesse (et le bon sens) est le fruit de la parfaite crainte de Dieu.'

13. Consummatio timoris Dei, sapientia et sensus.

14. Celui qui n'est pas sage' (dans le bien,) ne deviendra jamais habile.

14. Non erudietur, qui non est sapiens in bono.

15. Il y a une sagesse qui est habile dans le mal; mais la prudence n'est point où est l'amertume.'

15. Est autem sapientia, quæ abundat in malo : et non est sensus ubi est amaritudo.

16. La science du sage se répandra comme une eau qui se déborde; et le conseil qu'il donne (subsistera) comme une source de vie.

16. Scientia sapientis tanquam inundatio abundabit, et consilium illius sicut fons vitæ permanet.

17. Le cœur de l'insensé est comme un vase rompu; il ne peut rien retenir de la sagesse.

17. Cor fatui quasi vas confractum, et omnem sapientiam non tenebit.

18. Que l'homme habile entende une parole sage, il la louera aussitôt, et il se l'appliquera; que le voluptueux'' l'entende, elle lui déplaira, et il la rejetera derrière lui.

18. Verbum sapiens quodcumque audierit scius, laudabit, et ad se adjiciet : audivit luxuriosus, et displicebit illi, et projiciet illud post dorsum suum.

ỳ 12. La loi. C'est le sens du grec : Celui qui gardera la loi, en pénétrera l'esprit.

ỳ 13. Gr. autr. La perfection de la crainte du Seigneur est l'acquisition *ou l'accroissement* de la sagesse. On lit dans l'édition romaine simplement σοφία, *sapientia,* dans celle de Complute, σοφίας πρόσληψις, *sapientiæ susceptio.*

ỳ 14. Gr. autr. fin, *prudent.*

ỳ 15. Les choses dont la jouissance et la fin ne sont qu'amertume. Selon le grec, ce verset est une suite du précédent : mais il y a une adresse qui *ne* produit *que* l'amertume *du péché.* C'est-à-dire qu'on y lit πικρίαν, *amaritudinem*, pour κακίαν, *malitiam.*

ỳ 18. Quelques exemplaires grecs lisent : l'insensé.

19. Narratio fatui quasi sarcina in viâ : nam in labiis sensati invenietur gratia.

19. L'entretien de l'insensé est comme un fardeau qui pèse dans le chemin ; " car la grace ne se trouve que sur les lèvres de l'homme sensé.

20. Os prudentis quæritur in ecclesiâ, et verba illius cogitabunt in cordibus suis.

20. La bouche de l'homme prudent est recherchée dans les assemblées ; et les hommes repasseront ses paroles dans leur cœur.

21. Tanquam domus exterminata, sic fatuo sapientia : et scientia insensati inenarrabilia verba.

21. La sagesse est à l'imprudent comme une maison ruinée ; " et la science de l'insensé est une confusion de paroles mal digérées. "

22. Compedes in pedibus, stulto doctrina, et quasi vincula manuum super manum dextram.

22. L'instruction est à l'imprudent comme des fers aux pieds, et comme des chaînes qui lui chargent la main droite. "

23. Fatuus in risu exaltat vocem suam : vir autem sapiens vix tacitè ridebit.

23. L'insensé, en riant, élève sa voix ; mais l'homme sage rira à peine tout bas.

24. Ornamentum aureum prudenti doctrina, et quasi brachiale in brachio dextro.

24. La science est à l'homme prudent un ornement d'or, et comme un bracelet à son bras droit.

25. Pes fatui facilis in domum proximi : et homo peritus confundetur à personâ potentis.

25. L'insensé met aisément le pied dans la maison (de son voisin ;) mais l'homme qui sait vivre, est fort réservé à visiter une personne (puissante. ")

26. Stultus à fenestrâ respiciet in domum : vir autem eruditus foris stabit.

26. L'insensé regardera par la fenêtre " dans une maison ; mais l'homme discret se tiendra dehors.

27. Stultitia hominis auscultare per ostium : et prudens gravabitur contumeliâ.

27. Le fou montrera sa folie en écoutant par une porte ; mais cette bassesse sera insupportable à l'homme prudent.

℣ 19. On voudroit en être débarrassé.

℣ 21. Dont il ne fait aucun usage.

Ibid. C'est le sens du grec.

℣ 22. Il s'en trouve fort incommodé, parce qu'elles l'empêchent de faire le mal qu'il désire.

℣ 25. Gr. autr. n'est point hardi à se présenter; à la lettre : sera confondu devant la face *d'autrui.* C'est-à-dire que le mot *potentis* n'y est pas exprimé.

℣ 26. Gr. regardera par la porte dans une maison. Le sens du grec et de la Vulgate est : l'insensé s'ingère par tout moyen dans les affaires des autres, et il cherche à connaître ce qu'on veut lui cacher.

28. Les lèvres des imprudens diront des sottises; ″ mais les paroles des hommes prudens seront pesées à la balance.

28. Labia imprudentium stulta narrabunt : verba autem prudentium staterâ ponderabuntur.

29. Le cœur des insensés est dans leur bouche, et la bouche des sages est dans leur cœur. ″

29. In ore fatuorum cor illorum : et in corde sapientium os illorum.

30. Lorsque l'impie maudit le diable, il se maudit lui-même. ″

30. Deum maledicit impius diabolum; maledicit ipse animam suam.

31. Le semeur de rapports souillera son ame, et il sera haï de tout le monde; ″ (celui qui demeure avec lui sera odieux; mais l'homme sensé et ami du silence sera honoré.)

31. Susurro coinquinabit animam suam, et in omnibus odietur : et qui cum eo manserit, odiosus erit : tacitus et sensatus honorabitur.

℣ 28. Le grec de l'édition de Complute lit : Les lèvres des grands parleurs s'entretiennent de ce qui ne les regarde pas. L'édition romaine porte ἀλλοτρίων, *alienorum*, celle de Complute, πολυλάλων, *loquacium*. L'édition romaine lit ἐν τούτοις, *in his;* celle de Complute, τὰ οὐκ αὐτῶν, *quæ non sua sunt*. L'édition romaine porte βαρυνθήσεται, *gravabitur;* celle de Complute διηγήσεται, *loquetur* ou *narrabit*.

℣ 29. C'est-à dire que les insensés disent tout ce qu'ils pensent, et les sages ne parlent qu'après avoir long-temps pensé.

℣ 30. Puisqu'il imite sa malice.

℣ 31. Gr. autr. il sera haï partout où il demeurera.

CHAPITRE XXII.

Homme paresseux. Enfans mal élevés. Femme effrontée. C'est perdre son temps que d'instruire l'insensé. Pleurer l'insensé plus qu'un mort; éviter sa compagnie. De ce qui rompt l'amitié. Garder la fidélité à son ami.

1. Le paresseux est lapidé avec une pierre de boue; tous parleront de lui pour le mépriser. ″

1. In lapide luteo lapidatus est piger, et omnes loquentur super aspernationem illius.

2. Le paresseux est lapidé avec de la fiente des bœufs; ″ tous ceux

2. De stercore boum lapidatus est piger : et om-

℣ 1. Gr. autr. Le paresseux est semblable à une pierre couverte de boue; tous le siffleront à sa honte.

℣ 2. Gr. autr. le paresseux est comparable à la fiente des bœufs.

nis qui tetigerit eum, excutiet manus.

qui le tonchent se secoueront les mains. ″

3. Confusio patris est de filio indisciplinato : filia autem in deminoratione fiet.

3. Le fils mal instruit est la honte de son père ; la fille immodeste sera peu estimée. ″

4. Filia prudens hereditas viro suo : nam quæ confundit, in contumeliam fit genitoris.

4. La fille prudente sera un riche héritage pour son mari ; mais celle dont la conduite fait rougir, sera le déshonneur de son père.

5. Patrem et virum confundit audax, et ab impiis non minorabitur : ab utrisque autem inhonorabitur.

5. La femme hardie couvre de honte son père et son mari ; (elle ne le cédera point aux scélérats ;) et elle sera méprisée de l'un et de l'autre.

6. Musica in luctu importuna narratio : flagella et doctrina in omni tempore sapientia.

6. Un discours à contre-temps est comme une musique pendant le deuil ; mais la sagesse emploie toujours à propos′ le châtiment et l'instruction.

7. Qui docet fatuum, quasi qui conglutinat testam.

7. Celui qui instruit l'imprudent, est (comme) un homme qui veut rejoindre les pièces d'un pot cassé.′

8. Qui narrat verbum non audienti, quasi qui excitat dormientem de gravi somno.

8. (L'homme qui parle à celui qui ne l'écoute point, est comme) celui qui réveille un homme d'un profond sommeil.′

9. Cum dormiente loquitur, qui enarrat stulto sapientiam : et in fine narrationis dicit : Quis est hic?

9. Celui qui parle (de la sagesse) à un insensé, entretient un homme qui dort ; et à la fin (du discours,) il lui dira : Qui est celui-ci?′

10. Supra mortuum plora : defecit enim lux ejus : et supra fatuum plora : deficit enim sensus.

10. Pleurez sur un mort, parce qu'il a perdu la lumière : pleurez aussi sur un insensé, parce qu'il a perdu le sens. *Infr.* XXXVIII. 16.

11. Modicum plora supra mortuum, quoniam requievit :

11. Pleurez moins sur un mort, parce qu'il est entré dans le repos ;

℣ 2. Comme s'ils avoient touché à quelque chose de souillé.

℣ 3. Autr. *lui* causera du dommage.

℣ 6. C'est le sens du grec. Le mot καιρός se prend pour *tempus opportunum*, d'ailleurs le mot *omni* n'est pas dans l'édition de Complute, qui met simplement *in tempore;* c'est ce qu'on exprime en français par *à temps*.

℣ 7. Il travaille inutilement.

℣ 8. Il ne fait que l'importuner.

℣ 9. Gr. Qu'est-ce que c'est? Que dit-il? que veut-il?

12. Mais la vie (criminelle) de l'insensé est pire que la mort.

12. Nequissimi enim nequissima vita super mortem fatui.

Judith. XVI. 29. 13. On pleure un mort pendant sept jours ;′ mais l'insensé et le méchant doivent être pleurés toute leur vie.

13. Luctus mortui septem dies : fatui autem et impii, omnes dies vitæ illorum.

14. Ne parlez pas beaucoup avec l'imprudent, et n'allez point avec l'insensé.

14. Cum stulto ne multùm loquaris, et cum insensato ne abieris.

15. Gardez-vous de lui, pour n'en être point inquiété ; et vous ne vous souillerez pas par la contagion (de son péché.′)

15. Serva te ab illo, ut non molestiam habeas : et non coinquinaberis peccato illius.

16. Détournez-vous de lui ; et vous trouverez le repos, et sa folie ne vous accablera point de chagrin.

16. Deflecte ab illo, et invenies requiem, et non acediaberis in stultitiâ illius.

17. Qu'y a-t-il de plus pesant que le plomb, et quel autre nom lui donnera-t-on′ si ce n'est celui de l'insensé.′

17. Super plumbum quid gravabitur ? et quod illi aliud nomen quam fatuus ?

Prov. XXVII. 3. 18. Il est plus aisé de porter le sable, le sel et une masse de fer, que l'imprudent, (l'insensé et le méchant.)

18. Arenam, et salem, et massam ferri facilius est ferre, quàm hominem imprudentem, et fatuum, et impium.

19. Comme le bois bien lié et attaché ensemble sur (le fondement) d'un édifice ne se désunit point ;′ ainsi le cœur établi sur un conseil solide demeurera ferme.

19. Loramentum ligneum colligatum in fundamento ædificii non dissolvetur : sic et cor confirmatum in cogitatione consilii.

20. (La résolution d'un homme sensé) ne s'affoiblira point par la crainte, en quelque temps que ce soit.″

20. Cogitatus sensati in omni tempore, metu non depravabitur.

ỳ 13. Le deuil ordinaire duroit sept jours. Voyez la *Dissertation sur les funérailles,* à la tête de ce livre.

ỳ 15. Gr. litt. par ses éclaboussures.

ỳ 17. Pour exprimer sa pesanteur.

Ibid. Qui est insupportable.

ỳ 19. Gr. comme les pièces de bois qui sont liées ensemble dans un édifice, ne se désunissent point dans un tremblement de terre. Les anciens mêloient le bois et la pierre dans leurs édifices.

ỳ 20. Le grec joint ce verset au verset précédent : Le cœur affermi sur un conseil solide *ou sensé,* ne s'affoiblira point par la crainte en quelque temps

21. Sicut pali in excelsis, et cæmenta sine impensâ posita, contra faciem venti non permanebunt :

21. Comme une cloison de bois" en un lieu élevé, (et une muraille de pierre sèche) ne peuvent résister à la violence du vent.

22. Sic et cor timidum in cogitatione stulti, contra impetum timoris non resistet.

22. Ainsi le cœur timide de l'insensé, dans l'incertitude de ses pensées, ne résistera point à la violence de la crainte.

23. Sicut cor trepidum in cogitatione fatui, omni tempore non metuet : sic et qui in præceptis Dei permanet semper.

23. Comme le cœur timide de l'insensé demeure toujours dans sa pensée, sans aucune crainte ;" ainsi est immuable celui qui se tient toujours attaché au commandement de Dieu.

24. Pungens oculum deducit lacrymas, et qui pungit cor, profert sensum.

24. Celui qui pique l'œil en tire des larmes ; et celui qui pique" le cœur y excite le ressentiment.

25. Mittens lapidem in volatilia, dejiciet illa : sic et qui convitiatur amico, dissolvit amicitiam.

25. Celui qui jette une pierre contre des oiseaux, les fera envoler ; ainsi celui qui dit des injures à son ami rompra l'amitié.

26. Ad amicum et si produxeris gladium, non desperes : est enim regressus.

26. Quand vous auriez tiré l'épée contre votre ami, ne désespérez pas, car il y a encore du retour.

27. Ad amicum si aperueris os triste, non timeas : est enim concordatio, excepto convitio, et improperio, et superbiâ, et mysterii revelatione, et plagâ dolosâ : in his omnibus effugiet amicus.

27. Quand vous auriez dit à votre ami des paroles fâcheuses," ne craignez pas, car vous pouvez encore vous remettre bien ensemble ; pourvu que cela n'aille point jusqu'aux injures, (aux reproches,) à l'insolence, à révéler le secret, et à porter des coups en trahison ; car dans toutes ces occasions votre ami vous échappera.

que ce soit. Le grec ajoute : Le cœur qui s'appuie sur un sage conseil, est comme une muraille bien crépie avec un enduit *de chaux et* de sable, *qui résiste à la pluie et au mauvais temps.*

℣ 21. Autr. comme des piquets *ou des échalas.*

℣ 23. Parce qu'il ne prévoit jamais le véritable danger.

℣ 24. Qui offense.

℣ 27. Or. litt. Quand vous auriez ouvert la bouche contre votre ami. Les exemplaires latins joignent les mots *ad amicum* au verset précédent : les exemplaires grecs les rapportent à celui-ci. Ce verset est parallèle au verset précédent.

28. Gardez la fidélité à votre ami, pendant qu'il est pauvre, afin que vous vous réjouissiez avec lui dans son bonheur.

29. Demeurez-lui toujours fidèle pendant le temps de son affliction, afin que vous ayez part avec lui dans son héritage.'

30. La vapeur sort de la fournaise, et la fumée (s'élève en haut,) avant le feu; ainsi les injures, (les outrages et les menaces) précèdent le meurtre et l'effusion du sang.

31. Je ne rougirai point de saluer' mon ami,' je ne me cacherai point devant lui; et si, après cela, il me traite mal, (je le supporterai.)

32. Mais tous ceux qui le connoîtront, se donneront de garde de lui.'

Ps. cxl. 3. 33. Qui mettra une garde sûre à ma bouche, et un sceau inviolable sur mes lèvres, afin qu'elles ne me fassent pas tomber, et que ma langue ne me perde pas?''

28. Fidem posside cum amico in paupertate illius, ut et in bonis illius læteris.

29. In tempore tribulationis illius permane illi fidelis, ut et in hereditate illius coheres sis.

30. Ante ignem camini vapor, et fumus ignis inaltatur: sic et antè sanguinem maledicta, et contumeliæ, et minæ.

31. Amicum salutare non confundar: a facie illius non me abscondam: et si mala mihi evenerint per illum, sustinebo.

32. Omnis qui audiet, cavebit se ab eo.

33. Quis dabit ori meo custodiam, et super labia mea signaculum certum, ut non cadam ab ipsis, et lingua mea perdat me?

℣ 29. Lorsqu'il sera dans la prospérité.

℣ 31. Gr. Je ne rougirai point de défendre mon ami.

Ibid. Lors même qu'il sera dans la persécution et dans l'adversité.

℣ 31. et 32. Autr. et quand même il m'arriveroit quelque chose à son occasion (je le souffrirai). Mais tous ceux qui entendront *parler de ce qui me sera arrivé,* se donneront de garde de *s'intéresser pour* lui. Le grec peut se traduire : quand même il m'arriveroit quelque chose à son occasion, et quand tous ceux qui auroient entendu *parler de son affliction,* s'éloigneroient de lui.

℣ 32. N'en feront point leur ami.

℣ 33. Ce verset appartient proprement au chapitre suivant.

CHAPITRE XXII.

Prière contre le mauvais usage de la langue, l'orgueil, la gourmandise et l'impureté. Ne pas s'accoutumer à jurer, ni à dire des paroles indiscrètes. Adultère odieux à Dieu et aux hommes.

1. Seigneur, mon père et le maître de ma vie, ne m'abandonnez pas

1. Domine pater, et dominator vitæ meæ, ne de-

relinquas me in consilio eorum : nec sinas me cadere in illis.

à la légèreté indiscrète de ma langue, " et ne permettez pas qu'elle me fasse tomber. "

2. Quis superponet in cogitatu meo flagella, et in corde meo doctrinam sapientiæ ? ut ignorationibus eorum non parcant mihi, et non appareant delicta eorum :

2. Qui est-ce qui corrigera les pensées de mon esprit, et qui fera à mon cœur de sages reproches, afin qu'elle ne m'épargne point dans les manquemens d'ignorance que ma langue me fera faire, et que ces fautes ne paroissent point.

3. Et ne adincrescant ignorantiæ meæ, et multiplicentur delicta mea, et peccata mea abundent, et incidam in conspectu adversariorum meorum, et gaudeat super me inimicus meus.

3. De peur que mes ignorances ne viennent à croître, (que mes offenses ne se multiplient,) que mes péchés ne s'augmentent de plus en plus, que je ne tombe devant ceux qui me haïssent, et que je ne sois exposé aux insultes de mon ennemi.

4. Domine pater, et Deus vitæ meæ, ne derelinquas me in cogitatu illorum.

4. Seigneur, mon père, et le Dieu de ma vie, (ne m'abandonnez pas à leur ' volonté.)

5. Extollentiam oculorum meorum ne dederis mihi, et omne desiderium averte a me.

5. Ne me donnez point des yeux altiers, ' et détournez de moi toute cupidité.

6. Aufer a me ventris concupiscentias, et concubitus concupiscentiæ ne apprehendant me, et animæ irreverenti et infrunitæ ne tradas me.

6. (Eloignez) de moi l'intempérance de la bouche; que la passion de l'impureté ne s'empare point de moi; et ne m'abandonnez pas aux excès d'une ame qui n'a plus de honte (ni de retenue.)

7. Doctrinam oris audite, filii : et qui custodierit illam, non periet labiis, nec scandalizabitur in operibus nequissimis.

7. Ecoutez, mes enfans, les instructions que je vous donne pour régler la langue; celui qui les gardera, ne périra point par ses lèvres, (et il ne tombera point dans des actions criminelles.)

8. In vanitate suâ apprehenditur peccator : et

8. Le pécheur sera pris (par la vanité de ses paroles;) le superbe

ỷ 1. Ou à la lettre : de mes lèvres : *in consilio eorum*, scil. *labiorum meorum : Sup. cap. præc.* ỷ *ult.*

Ibid. A la lettre : *in illis*; c'est un hébraïsme qui signifie *ex illis* ou *per illa.*

ỷ 4. De mes ennemis, ou de mon esprit et de mes passions.

ỷ 5. C'est-à-dire ne permettez point que mes yeux deviennent altiers.

et le médisant y trouveront des sujets de chute. '

Exod. xx. 7. Matt. v. 33. 9. Que votre bouche ne s'accoutume point au jurement; (car en jurant, on tombe en bien des manières.)

10. Que le nom de Dieu ne soit point sans cesse dans votre bouche,' (ne mêlez point dans vos discours les noms des saints, parce que vous ne serez pas en cela exempt de faute;)

11. Car, comme un esclave qu'on met sans cesse à la torture en porte toujours les marques, ainsi tout homme qui jure, et qui nomme sans cesse ' le nom de Dieu, ne sera point pur de péché.

12. Celui qui jure souvent sera rempli d'iniquité; et la plaie ne sortira point de sa maison.

13. S'il ne fait pas ce qu'il a promis ' avec serment, son péché sera sur lui; et s'il y manque par mépris,' il péchera doublement.

14. S'il jure en vain,' ce ne sera pas une excuse qui le justifie devant Dieu; et sa maison sera remplie de la peine qu'il en souffrira.

15. Il y a une (autre) parole qui est une parole de mort; ' qu'elle ne

superbus et maledicus scandalizabitur in illis.

9. Jurationi non assuescat os tuum : multi enim casus in illâ.

10. Nominatio verò Dei non sit assidua in ore tuo, et nominibus sanctorum non admiscearis : quoniam non eris immunis ab eis.

11. Sicut enim servus interrogatus assiduè, à livore non minuitur : sic omnis jurans, et nominans in toto, à peccato non purgabitur.

12. Vir multùm jurans implebitur iniquitate, et non discedet à domo illius plaga.

13. Et si frustraverit, delictum illius super ipsum erit : et si dissimulaverit, delinquit dupliciter :

14. Et si in vacuum juraverit, non justificabitur : replebitur enim retributione domus illius.

15. Est et alia loquela contraria morti : non in-

ỳ 8. Le grec de l'édition romaine lit simplement : Le pécheur, le médisant et le superbe y trouveront des sujets de chute, *dans les paroles de leurs lèvres.*

ỳ 10. Gr. litt. et ne prenez point l'habitude de nommer le *Dieu* saint.

ỳ 11. C'est le sens du grec.

ỳ 13. Gr. S'il néglige ce qu'il a promis.

Ibid. C'est le sens du grec.

ỳ 14. En jurant pour des choses de peu d'importance, ou sans dessein de tenir son serment.

Ibid. C'est le blasphème contre Dieu.

ỳ 15. Litt. qui est en parallèle avec la mort; ou, selon la leçon présente du grec : qui est revêtue de la mort. La plupart des interprètes entendent ceci du blasphème qui étoit puni de mort, et qui étoit si odieux, que l'on avoit même horreur de le nommer.

veniatur in hereditate Jacob.

se trouve jamais dans l'héritage de Jacob.

16. Etenim à misericordibus omnia hæc auferentur, et in delictis non volutabuntur.

16. Car ceux qui servent Dieu,′ sont éloignés de tous ces vices; et ils ne s'engagent point dans ces excès.

17. Indisciplinatæ loquelæ non assuescat os tuum : est enim in illâ verbum peccati.

17. Que votre bouche ne s'accoutume point à des paroles indiscrètes; car il s'y trouvera toujours du péché.′

18. Memento patris et matris tuæ : in medio enim magnatorum consistis :

18. Souvenez-vous de votre père et de votre mère, lorsque vous êtes au milieu des grands;

19. Ne fortè obliviscatur te Deus in conspectu illorum, et assiduitate tuâ infatuatus, improperium patiaris, et maluisses non nasci, et diem nativitatis tuæ maledicas.

19. De peur que Dieu ne vous oublie devant ces grands mêmes,′ et que devenant insensé par la trop grande familiarité que vous aurez avec eux, (vous ne tombiez dans l'infamie; que) vous ne souhaitiez′ alors de n'être point né, et que vous ne maudissiez vous-même le jour de votre naissance.

20. Homo assuetus in verbis improperii, in omnibus diebus suis non erudietur.

20. L'homme accoutumé à dire des paroles outrageuses, ne se corrigera jamais. 2.*Reg.* XVI. 7.

21. Duo genera abundant in peccatis, et tertium adducit iram et perditionem.

21. Deux sortes de personnes pèchent souvent, et la troisième s'attire la colère de Dieu (et la perdition.′)

22. Anima calida qua-

22. L'ame qui brûle′ comme un

℣ 16. Litt. Les miséricordieux : ceux qui sont l'objet des bontés et des miséricordes du Seigneur.

℣ 17. Litt. *verbum peccati;* c'est un hébraïsme pour *res peccati,* ou *quoddam peccatum.*

℣ 19. Gr. autr. de peur que vous ne vous méconnoissiez devant eux.

Ibid. On lit dans le grec l'indicatif θελήσεις, *voles,* au lieu du subjonctif θελήσῃς, *velis.*

℣ 21. Ces trois sortes de personnes sont, selon les uns, 1° l'homme qui brûle d'avarice ou d'ambition, ou de colère (℣ 22.); 2° l'homme qui aime la débauche (℣ 23. et 24.); 3° l'homme adultère (℣ 25. *et suiv.*). Selon d'autres, c'est 1° celui qui brûle d'un feu impur et qui s'abandonne à ses mauvais désirs (℣ 22.); 2° celui qui commet des actions honteuses (℣ 23. et 24.); 3° celui qui tombe dans l'adultère (℣ 25. *et suiv.*).

℣ 22. D'avarice ou d'ambition, ou d'incontinence. Voyez la note précédente.

feu ardent, ne s'éteindra point, jusqu'à ce qu'elle ait dévoré quelque chose.

23. L'homme qui abuse de son propre corps, ′ ne cesse point, jusqu'à ce qu'il ait allumé un feu. ′

24. Tout pain est doux à un fornicateur; ′ et il ne cessera point ′ de pécher jusqu'à la fin de sa vie.

25. L'homme qui viole la foi du lit conjugal, (méprise son ame;) et il dit : ′ Qui est-ce qui me voit?

Isa. XXIX. 15. 26. Les ténèbres m'environnent; les murailles me couvrent; nul ne me regarde; qui craindrai-je? Le Très-Haut ne se souviendra point de mes péchés.

27. (Il ne considère pas que l'œil du Seigneur voit toutes choses, et que c'est bannir de soi la crainte de Dieu, de n'avoir que cette crainte humaine,) et de n'appréhender que les yeux des hommes. ′

28. Il ne comprend pas que les yeux du Seigneur sont plus lumineux que le soleil, qu'ils regardent (de tous côtés) toutes les voies des hommes, (qu'ils percent la profondeur des abîmes et le fond du cœur

si ignis ardens, non extinguetur donec aliquid glutiat :

23. Et homo nequam in ore carnis suæ; non desinet donec incendat ignem.

24. Homini fornicario omnis panis dulcis : non fatigabitur transgrediens usque ad finem.

25. Omnis homo qui transgreditur lectum suum, contemnens in animam suam, et dicens : Quis me videt?

26. Tenebræ circumdant me, et parietes cooperiunt me, et nemo circumspicit me : quem vereor? delictorum meorum non memorabitur Altissimus.

27. Et non intelligit quoniam omnia videt oculus illius, quoniam expellit à se timorem Dei hujusmodi hominis timor, et oculi hominum timentes illum :

28. Et non cognovit quoniam oculi Domini multò plus lucidiores sunt super solem, circumspicientes omnes vias hominum, et profundum abys-

ỳ 23. Par l'impureté.—L'édition romaine dit πόρνος, *fornicarius;* la Vulgate suppose πονηρὸς, *nequam*. L'édition romaine dit : σώματι, *corpore;* la Vulgate suppose στόματι, *ore*, au fond le sens est le même.

Ibid. Dont il sera lui-même consumé.

ỳ 24. Il s'abandonne sans choix à toutes sortes de femmes pour satisfaire sa passion.

Ibid. C'est le sens du grec.

ỳ 25. Gr. et il dit dans son ame.

ỳ 27. C'est le sens du grec : Il ne craint que les yeux des hommes; et il ne comprend pas, etc.

sr, et hominum corda intuentes in absconditas partes.

29. Domino enim Deo, antequam crearentur, omnia sunt agnita : sic et post perfectum, respicit omnia.

30. Hic in plateis civitatis vindicabitur, et quasi pullus equinus fugabitur : et ubi non speravit, apprehendetur.

31. Et erit dedecus omnibus, eò quòd non intellexerit timorem Domini.

32. Sic et mulier omnis relinquens virum suum, et statuens hereditatem ex alieno matrimonio :

33. Primò enim in lege Altissimi incredibilis fuit : secundò in virum suum deliquit : tertiò in adulterio fornicata est, et ex alio viro filios statuit sibi.

34. Hæc in ecclesiam adducetur, et in filios ejus respicietur.

35. Non tradent filii ejus radices, et rami ejus non dabunt fructum.

36. Derelinquet in maledictum memoriam ejus, et dedecus illius non delebitur.

37. Et agnoscent qui derelicti sunt, quoniam nihil melius est quam ti-

humain,) et qu'ils pénètrent jusque dans les lieux les plus cachés ;

29. Car (le Seigneur Dieu) connoissoit toutes les choses du monde, avant qu'il les eût créées ; et (il les voit) de même, maintenant qu'il les a faites.

30. Cet homme ′ sera puni dans les places publiques ; (il sera mis en fuite comme le poulain de la cavale ;) et il sera pris lorsqu'il s'y attendra le moins.

31. (Il sera déshonoré devant tout le monde, parce qu'il n'a pas compris ce que c'étoit que de craindre le Seigneur.)

32. Ainsi périra encore (toute) *Levit.* xx. 10.
femme qui abandonne son mari, et *Deut.* xxii. 22.
qui lui donne pour héritier le fruit d'une alliance adultère ;

33. Car premièrement elle a désobéi à la loi du Très-Haut ; secondement, elle a péché contre son mari ; troisièmement, elle a commis un adultère, et elle s'est donné des enfans d'un autre que de son mari.

34. Cette femme sera amenée dans l'assemblée ; ′ et on examinera l'état de ses enfans.

35. Ils ne prendront point racine, ″ et ses branches ne porteront point de fruit. ″

36. Sa mémoire sera en malédiction, et son infamie ne s'effacera jamais.

37. Et ceux qui viendront après, reconnoîtront qu'il n'y a rien de plus avantageux que de craindre Dieu,

† 30. L'adultère, qui se croyoit si bien caché.
† 34. Pour y être condamnée à mort.
† 35. En punition des péchés de leur mère.
Ibid. Ses enfans ne laisseront point de postérité après eux.

et rien de plus doux que de n'avoir égard qu'aux commandemens du Seigneur.

38. (C'est une grande gloire que de suivre le Seigneur; car c'est lui qui donne des jours sans fin.[1])

mor Dei, et nihil dulcius quam respicere in mandatis Domini.

38. Gloria magna est sequi Dominum : longitudo enim dierum assumetur ab eo.

℣ 38. Ce verset n'est pas dans l'édition romaine; on le trouve dans celle de Complute qui dit : et c'est la longueur des jours que d'être reçu sous sa protection; *celui qu'il reçoit sous sa protection, y trouvera des jours sans fin.*

CHAPITRE XXII.

Éloge de la sagesse. Son origine, sa puissance, son éternité. Israël est devenu le lieu de sa demeure. Progrès qu'elle a faits dans le monde. Biens dont elle est la source. Sa profondeur. Merveilles qu'elle opère dans le monde.

1. La sagesse se louera elle-même; (elle s'honorera en Dieu,) et elle se glorifiera au milieu de son peuple.

2. Elle ouvrira sa bouche dans les assemblées du Très-Haut, et elle se glorifiera devant les armées du Seigneur.[2]

3. (Elle sera élevée au milieu de son peuple, et elle sera admirée dans l'assemblée de tous les saints.

4. Elle recevra des louanges parmi la multitude des élus, et elle sera bénie de ceux qui seront bénis de Dieu. Elle dira :)

5. Je suis sortie de la bouche du Très-Haut; (je suis née avant toute créature.)

6. C'est moi (qui ai fait naître dans le ciel une lumière qui ne s'é-

1. Sapientia laudabit animam suam, et in Deo honorabitur, et in medio populi sui glorificabitur :

2. Et in ecclesiis Altissimi aperiet os suum, et in conspectu virtutis illius gloriabitur :

3. Et in medio populi sui exaltabitur, et in plenitudine sanctâ admirabitur.

4. Et in multitudine electorum habebit laudem, et inter benedictos benedicetur, dicens :

5. Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam.

6. Ego feci in cœlis ut oriretur lumen indeficiens,

℣ 2. Gr. litt. dans l'assemblée du Très-Haut,.... et devant l'armée du Seigneur, c'est-à-dire *au milieu de son peuple.*

et sicut nebula texi omnem terram.

7. Ego in altissimis habitavi, et thronus meus in columnâ nubis.

8. Gyrum cœli circuivi sola, et profundum abyssy penetravi, in fluctibus maris ambulavi :

9. Et in omni terrâ steti : et in omni populo,

10. Et in omni gente primatum habui :

11. Et omnium excellentium et humilium corda virtute calcavi : et in his omnibus requiem quæsivi, et in hereditate Domini morabor.

12. Tunc præcepit, et dixit mihi Creator omnium : et qui creavit me requievit in tabernaculo meo,

13. Et dixit mihi : In Jacob inhabita, et in Israel hereditare, et in electis meis mitte radices.

14. Ab initio, et ante secula creata sum, et usque ad futurum seculum non desinam, et in habitatione sanctâ coram ipso ministravi.

teindra jamais, et) qui ai couvert (toute) la terre comme d'un nuage.'

7. J'ai habité dans les lieux très-hauts; et mon trône est dans une colonne de nuée.'

8. J'ai fait seule tout le tour du ciel, (j'ai pénétré) la profondeur des abîmes; j'ai marché sur les flots de la mer.

9. Et (j'ai parcouru) toute la terre.

10. J'ai eu l'empire sur tous les peuples et sur toutes les nations;'

11. (J'ai foulé aux pieds, par ma puissance, les cœurs de tous les hommes grands et petits;) et parmi toutes ces choses, j'ai cherché un lieu de repos, et je me suis choisi une demeure dans l'héritage du Seigneur.

12. Alors le Créateur de l'univers (m'a parlé et) m'a fait connoître sa volonté; celui qui m'a créée, a reposé dans mon tabernacle;'

13. Et il m'a dit : Habitez dans Jacob; qu'Israël soit votre héritage; (et prenez racine dans mes élus.)

14. J'ai été créée dès le commencement et avant les siècles;' je ne cesserai d'être dans la suite de tous les âges; et j'ai exercé devant lui mon ministère dans la maison sainte.'

℣ 6. Ceci fait allusion à cette obscurité qui éteit d'abord répandue sur le chaos, et à cet esprit qui se remuoit sur les eaux. *Gen.* I. 2.

℣ 7. Ceci fait allusion à la colonne de nuée qui conduisoit les Israélites dans le désert. *Exod.* XIII. 21. et 22.

℣ 9. et 10. Gr. autr. J'ai eu l'empire sur toute la terre, sur tous les peuples et sur toutes les nations.

℣ 11. et 12. Gr. autr. Après tout cela, j'ai cherché un lieu de repos, et *j'ai pensé* dans l'héritage de qui je pourrois demeurer. Alors le Créateur de l'univers m'a fait connoître sa volonté, et celui qui m'a créée a fixé ma tente, et il m'a dit, etc.

℣ 14. Etant engendrée de toute éternité dans le sein de Dieu.

Ibid. La sagesse éternelle présidoit au ministère sacré au milieu d'Israël, et

15. J'ai été ainsi affermie dans Sion; j'ai trouvé mon repos dans la cité sainte; et ma puissance est établie dans Jérusalem.

15. Et sic in Sion firmata sum, et in civitate sanctificata similiter requievi, et in Jerusalem potestas mea.

Prov. VIII. 12. 16. J'ai pris racine dans le peuple que le Seigneur a honoré, et dont l'héritage est le partage de mon Dieu; ′ (et j'ai établi ma demeure dans l'assemblée de tous les saints.)

16. Et radicavi in populo honorificato, et in parte Dei mei hereditas illius, et in plenitudine sanctorum detentio mea.

17. Je me suis élevée comme les cèdres du Liban, et comme les cyprès de la montagne de Sion. ′

17. Quasi cedrus exaltata sum in Libano, et quasi cypressus in monte Sion:

18. J'ai poussé mes branches en haut comme les palmiers de Cadès, ′ et comme les plantes des rosiers de Jéricho.

18. Quasi palma exaltata sum in Cades, et quasi plantatio rosæ in Jericho:

19. Je me suis élevée comme un bel olivier dans la campagne, et comme le platane qui est planté dans un grand chemin sur le bord des eaux.

19. Quasi olivia speciosa in campis, et quasi platanus exaltata sum juxta aquam in plateis.

20. J'ai répandu une senteur de parfum comme la cannelle ′ et comme le baume le plus précieux, ′ et une odeur agréable comme celle de la myrrhe la plus excellente.

20. Sicut cinnamomum et balsamum aromatizans, odorem dedi: quasi myrrha electa dedi suavitatem odoris:

21. J'ai parfumé ma demeure comme (le storax,) le galbanum, l'onyx, la myrrhe, ′ comme la goutte

21. Et quasi storax, et galbanus, et ungula, et gutta, et quasi Libanus

dans la plénitude des temps, s'étant incarnée, elle a exercé son ministère au milieu de ce même peuple.

℣ 16. Gr. autr. dans le partage que le Seigneur a choisi pour son héritage.

℣ 17. Gr. d'Hermon, *située au-delà du Jourdain;* l'un des coteaux de cette montagne se nommoit *Sion. Deut.* IV. 48. *Psal.* CXXXII. 3.

℣ 18. Cadès étoit dans l'Arabie-Pétrée. Le grec lit ici: d'Engaddi, *ville située entre Jéricho et la mer Morte.*

℣ 20. Ou à la lettre, comme le cinnamome. Cette plante ressemble fort à la cannelle: on croit toutefois que ce sont des espèces différentes.

Ibid. Gr. comme l'aspalathe aromatique: arbrisseau qui approche fort des qualités, du goût, de l'odeur et de la figure du bois d'aloès. L'édition romaine porte ἀσπάλαθος, *aspalathus;* l'édition de Complute lit πάλαθος, *massa.*

℣ 21. *Storax,* liqueur grasse et odorante, que l'on tire d'une plante semblable au cognassier. *Galbanum,* jus tiré par incision d'une plante qui ressemble à la férule. *Ungula,* l'onyx ou l'ongle odorant, coquille d'un poisson

non incisus vaporavi habitationem meam, et quasi balsamum non mistum odor meus.

d'encens tombée d'elle-même ; ' (et mon odeur est comme celle d'un baume très pur et sans mélange.)

22. Ego quasi terebinthus extendi ramos meos, et rami mei honoris et gratiæ.

22. J'ai étendu mes branches comme un térébinthe ; et mes branches sont des branches d'honneur et de grace.

23. Ego quasi vitis fructificavi suavitatem odoris : et flores mei fructus honoris et honestatis.

23. J'ai poussé des fleurs d'une agréable odeur comme la vigne ; et mes fleurs sont des fruits de gloire et d'abondance. '

24. Ego mater pulchræ dilectionis, et timoris, et agnitionis, et sanctæ spei.

24. (Je suis la mère du pur amour, de la crainte, de la science et de l'espérance sainte.

25. In me gratia omnis viæ et veritatis : in me omnis spes vitæ et virtutis.

25. En moi est toute la grace de la voie et de la vérité ; en moi est toute l'espérance de la vie et la vertu. ')

26. Transite ad me, omnes qui concupiscitis me, et à generationibus meis implemini :

26. Venez à moi, vous tous qui me désirez avec ardeur, et remplissez-vous des fruits que je porte ;

27. Spiritus enim meus super mel dulcis, et hereditas mea super mel et favum.

27. Car mon esprit ' est plus doux que le miel ; et mon héritage surpasse en douceur le miel le plus excellent.

28. Memoria mea in generationes seculorum.

28. (La mémoire de mon nom passera dans la suite de tous les siècles.)

29. Qui edunt me, adhuc esurient : et qui bibunt me, adhuc sitient.

29. Ceux qui me mangent, auront encore faim ; et ceux qui me boivent, auront encore soif. ' *Joan.* VI. 35.

30. Qui audit me, non

30. Celui qui m'écoute, ne sera

qui ressemble à celle de la pourpre, autre poisson à écaille. *Gutta*, selon le grec, *stacte*, la myrrhe qui coule d'elle-même de l'arbre, et qui est la plus précieuse.

ỳ 21. Le grec lit simplement : et comme l'odeur de l'encens dans le tabernacle.

ỳ 23. *Honestatis*, id est *divitiarum*.

ỳ 24. et 25. Au lieu de ces deux versets, le grec lit : Je donne l'éternité à tous mes enfans, qui sont appelés de lui, *c'est-à-dire de Dieu*. Autrement, qui en cueillent, *c'est-à-dire qui cueillent de ces fruits de gloire et d'abondance. Supr.* ỳ 23.

ỳ 27. Gr. Mon souvenir est plus doux, etc.

ỳ 29. En sorte qu'ils se nourriront de moi sans dégoût, et toujours avec le même plaisir.

point confondu : et ceux qui agissent par moi, ne pécheront point.

31. (Ceux qui m'éclaircissent, auront la vie éternelle. ')

32. Tout ceci est le livre (de vie,) l'alliance du Très-Haut ' (et la connoissance de la vérité.)

33. Moïse nous a donné la loi (avec les préceptes de la justice,) la loi qui contient l'héritage à la maison de Jacob, (et les promesses faites à Israël. ')

Gen. II. 11. 34. Le Seigneur a promis à David son serviteur de faire sortir de lui le Roi très puissant, qui doit être éternellement assis sur un trône de gloire; ')

35. 'qui répand la sagesse, comme le Phison ' répand ses eaux, et comme le Tigre dans le temps des nouveaux fruits;

36. Qui répand l'intelligence comme l'Euphrate, (qui se déborde) comme le Jourdain pendant la moisson;

37. Qui fait rejaillir la science comme la lumière, et (qui multiplie ses eaux) comme le Géhon ' pendant la vendange.

38. C'est lui qui le premier a par-

confundetur : et qui operantur in me, non peccabunt.

31. Qui elucidant me, vitam æternam habebunt.

32. Hæc omnia liber vitæ, et testamentum Altissimi et agnitio veritatis.

33. Legem mandavit Moyses in præceptis justitiarum, et hereditatem domui Jacob, et Israel promissiones.

34. Posuit David puero suo excitare Regem ex ipso fortissimum, et in throno honoris sedentem in sempiternum.

35. Qui implet quasi Phison sapientiam, et sicut Tigris in diebus novorum.

36. Qui adimplet quasi Euphrates sensum : qui multiplicat quasi Jordanis in tempore messis.

37. Qui mittit disciplinam sicut lucem, et assistens quasi Gehon in die vindemiæ.

38. Qui perficit primus

℣ 31. Qui me font connoître aux autres.

℣ 32. et 33. Selon le grec : Tout ceci est *comme l'abrégé de ce que* le livre de l'alliance du Dieu Très-Haut *nous apprend de la sagesse. Or, j'appelle ainsi* la loi que Moïse nous a donnée pour être l'héritage des assemblées *de la maison* de Jacob. On lit dans l'édition romaine, νόμον ὃν, *legem quam*; dans l'édition de Complute, νόμος ὃν, *lex quam*.

℣ 34. Ce Roi est le Messie, Jésus-Christ même dont Salomon étoit la figure. Ce verset n'est pas dans le grec.

℣ 35. Selon le grec, qui ne donne pas le verset précédent, tout ceci se rapporte au très-Haut, dont il est parlé au verset 32. C'est lui, *le Très-Haut*, qui répand la sagesse, etc.

Ibid. C'est-à-dire le Phase, fleuve célèbre de Colchide, qui a sa source dans les montagnes d'Arménie, de même que le Tigre et l'Euphrate.

℣ 37. C'est-à-dire l'Araxe fleuve qui tombe des montagnes d'Arménie dans la mer Caspienne.

scire ipsam, et infirmior non investigabit eam.

39. A mari enim abundavit cogitatio ejus, et consilium illius ab abysso magna.

40. Ego sapientia effudi flumina.

41. Ego quasi trames aquæ immensæ de fluvio: ego quasi fluvii dioryx, et sicut aquæductus exivi de paradiso.

42. Dixi: Rigabo hortum meum plantationum, et inebriabo prati mei fructum.

43. Et ecce factus est mihi trames abundans, et fluvius meus appropinquavit ad mare:

44. Quoniam doctrinam quasi antelucanum illumino omnibus, et enarrabo illam usque ad longinquum.

45. Penetrabo omnes inferiores partes terræ, et inspiciam omnes dormientes, et illuminabo omnes sperantes in Domino.

46. Adhuc doctrinam quasi prophetiam effundam, et relinquam illam quærentibus sapientiam, et non desinam in progenies illorum usque in ævum sanctum.

faitement connu la sagesse; et elle est impénétrable aux ames foibles.'

39. Car ses pensées sont plus vastes que la mer, et ses conseils plus profonds que le grand abîme."

40. Moi, la sagesse, j'ai fait couler de moi des fleuves.

41. Je suis sortie du paradis, comme le ruisseau de l'eau immense d'un fleuve, (comme l'écoulement d'une rivière,) et comme le canal qui conduit ses eaux."

42. J'ai dit: J'arroserai (les plants de) mon jardin, et je rassasierai d'eau (le fruit de) mon pré.'

43. Mon canal est devenu un grand fleuve, et mon fleuve est devenu une mer.

44. La lumière de la science que je répandrai sur tout le monde, sera comme la lumière du matin; et je la ferai passer dans la suite des siècles.

45. (Je pénétrerai jusqu'au plus profond de la terre; je lancerai mes regards sur tous ceux qui dorment, et j'éclairerai tous ceux qui espèrent dans le Seigneur.)

46. Je répandrai encore une doctrine divine, comme celle des prophètes; je la laisserai à ceux qui recherchent la sagesse;" (et je ne cesserai de leur être présente de race en race jusqu'au siècle saint.)

℣ 38. Gr. autr. le premier *qui l'a recherchée,* n'a point achevé de la connoître; et le dernier *qui s'y est appliqué,* n'a pu suivre ses traces.

℣ 39. A la lettre, *ab mari, ab abysso;* hébraïsme pour *præ mari, præ abysso.* Le *grand abîme* dans le style des Hébreux c'est la grande mer.

℣ 40. et 41. Le grec lit simplement: Pour moi, je suis comme un canal dérivé d'un fleuve; et je me suis répandue dans le paradis comme un ruisseau. Le mot *dioryx* est un mot grec qui signifie un canal.

℣ 42. Ce paradis, ce jardin, ce pré est le peuple d'Israël.

℣ 46. Gr. et je la laisserai dans la suite des siècles.

Infr. xxxiii. 18. 47. Considérez que je n'ai point travaillé pour moi seule,* mais pour tous ceux qui recherchent la vérité.

47. Videte quoniam non mihi soli laboravi, sed omnibus exquirentibus veritatem.

* ỳ 47. On peut aussi l'entendre comme une parole de l'auteur même de cet ouvrage : Considérez que je n'ai point travaillé pour moi seul, *Infr.* xxxiii. 18.

CHAPITRE XXV.

Trois choses agréables, et trois détestables. Acquérir de bonne heure la sagesse. Neuf choses qui paroissent heureuses. Avantages de la crainte de Dieu. Malice de la femme, le plus insupportable des maux.

1. Trois choses plaisent à mon esprit, qui sont approuvées de Dieu et des hommes :

1. In tribus placitum est spiritui meo, quæ sunt probata coram Deo et hominibus :

2. L'union des frères; l'amour des proches; un mari et une femme qui s'accordent bien ensemble.

2. Concordia fratrum, et amor proximorum, et vir et mulier bene sibi consentientes.

3. Il y a trois sortes de personnes que mon ame hait, et dont la vie m'est insupportable :

3. Tres species odivit anima mea, et aggravor valdè animæ illorum :

4. Un pauvre superbe; un riche menteur; et un vieillard fou* et insensé.

4. Pauperem superbum, divitem mendacem, senem fatuum et insensatum.

5. Comment trouverez-vous dans votre vieillesse ce que vous n'aurez point amassé dans votre jeunesse?

5. Quæ in juventute tuâ non congregasti, quomodo in senectute tuâ invenies?

6. Qu'il est beau à la vieillesse de bien juger, et aux vieillards d'avoir de la lumière et du conseil!

6. Quam speciosum canitiei judicium, et presbyteris cognoscere consilium!

7. Que la sagesse sied bien aux personnes avancées en âge, et une conduite éclairée à ceux qui sont élevés en gloire!

7. Quam speciosa veteranis sapientia, et gloriosis intellectus et consilium.

ỳ 4. On lit dans le grec, μοιχὸν, *adulterum*, pour μωρὸν, *fatuum*, comme l'expriment la Vulgate et la version syriaque.

8. Corona senum multa peritia, et gloria illorum timor Dei.

9. Novem insuspicabilia cordis magnificavi, et decimum dicam in linguâ hominibus.

10. Homo qui jucundatur in filiis, vivens et videns subversionem inimicorum suorum.

11. Beatus, qui habitat cum muliere sensatâ, et qui linguâ suâ non est lapsus, et qui non servivit indignis se.

12. Beatus, qui invenit amicum verum, et qui enarrat justitiam auri audienti.

13. Quàm magnus, qui invenit sapientiam et scientiam! sed non est super timentem Dominum.

14. Timor Dei super omnia se superposuit.

15. Beatus homo cui donatum est habere timorem Dei: qui tenet illum, cui assimilabitur?

16. Timor Dei, initium dilectionis ejus: fi-

8. L'expérience consommée est la couronne des vieillards; et la crainte de Dieu est leur gloire.

9. Neuf choses se présentent à mon esprit qui me paroissent heureuses;' et j'exposerai la dixième (aux hommes) par mes paroles.'

10. Un homme qui trouve sa joie dans ses enfans; un homme qui vit" et qui voit la ruine de ses ennemis.

11. Heureux celui qui demeure avec une femme de bon sens, qui n'est point tombée par sa langue, et qui n'a point été asservi à des personnes indignes de lui.

Infr. XXVI. 1. *Supr.* XIV. 1. *et* XIX. 16. *Jac.* III. 2.

12. Heureux celui qui trouve un ami véritable,' et qui parle (de la justice) à une oreille qui l'écoute.

13. Combien est grand celui qui a trouvé la sagesse (et la science!") mais rien n'est plus grand que celui qui craint le Seigneur.

14. La crainte de Dieu s'élève au-dessus de tout.

15. (Heureux l'homme qui a reçu le don de la crainte de Dieu;) à qui comparerons-nous celui qui la possède?"

16. (La crainte de Dieu est le principe de son amour; et on doit

℣ 9. C'est le sens du grec. Ces neuf choses sont exprimées dans les versets suivans 10.-13. Mais les interprètes sont partagés sur la distinction de ces neuf choses. Pour remplir ce nombre de neuf, ceux qui s'attachent à la Vulgate, distinguent au verset 13. celui qui a trouvé la sagesse, et celui qui a trouvé la science. Mais comme le grec ne parle pas de la science, ceux qui s'attachent au grec, distinguent, au verset 10., celui qui vit, qui jouit d'une heureuse santé, et celui qui voit la ruine de ses ennemis. La dixième chose est la crainte du Seigneur marquée au verset 13.

Ibid. Comme la plus excellente.

℣ 10. Voyez la note précédente.

℣ 12. Gr. Heureux celui qui trouve la prudence.

℣ 13. Voyez la note sur le verset 9.

℣ 15. Il est au-dessus de tout.

y joindre inséparablement un commencement de foi."

17. La tristesse du cœur est une plaie universelle; et la malignité de la femme est une malice consommée.)

18. Toute plaie (est supportable,") plutôt que la plaie du cœur;

19. Toute malice plutôt que la malice de la femme.

20. Toute affliction " plutôt que celle que nous causent ceux qui nous haïssent;

21. Toute vengeance plutôt que celle qui vient de nos ennemis.

22. Il n'y a point de tête plus (méchante) que la tête d'un serpent;"

Prov. xxi. 19. 23. Ni de colère plus aigre que la colère de la femme. " Il vaut mieux demeurer avec un lion et avec un dragon, que d'habiter avec une méchante femme.

24. La malignité de la femme lui change tout le visage; (elle prend un regard sombre, farouche comme un ours;) et son teint devient noirâtre comme un sac."

25. Son mari se plaint" au milieu

dei autem initium agglutinandum est ei.

17. Omnis plaga, tristitia cordis est : et omnis malitia, nequitia mulieris.

18. Et omnem plagam, et non plagam videbit cordis :

19. Et omnem nequitiam et non nequitiam mulieris :

20. Et omnem obductum et non obductum odientium :

21. Æt omnem vindictam, et non vindictam inimicorum.

22. Non est caput nequius super caput colubri:

23. Et non est ira super iram mulieris. Commorari leoni et draconi placebit, quam habitare cum muliere nequam.

24. Nequitia mulieris immutat faciem ejus : et obcæcat vultum suum tamquam ursus, et quasi saccum ostendit.

25. In medio proximo-

ŷ 16. Qui fait croire à celui qui à cette crainte, que le Seigneur est infiniment juste et infiniment bon. — Gr. et la foi est le principe de notre attachement à lui. Ce verset n'est pas dans le grec de l'édition romaine.

ŷ 18. Le mot *videbit* n'est pas dans le grec, qui laisse le verbe sous-entendu dans ces quatre versets 18.-21.

ŷ 20. C'est le sens du grec : toute affliction, *tout accident*.

ŷ 22. L'original hébreu portoit peut-être : Il n'y a point de venin plus dangereux que le venin du serpent. Le mot hébreu ראש, qui signifie ordinairement la tête, signifie quelquefois le venin.

ŷ 23. Gr. que la colère d'un ennemi.

ŷ 24. Comme un habit de deuil. — Gr. son visage devient sombre *et noirâtre* comme un sac; c'est-à-dire comme ces sacs ou cilices qu'on portoit dans le deuil, et qui étoient toujours de couleur sombre.

ŷ 25. Gr. autr. tombe *dans l'abattement et la tristesse*.

Ibid. De ce qu'elle lui fait souffrir.

rum ejus, ingemuit vir ejus, et audiens suspiravit modicum.

de ses proches," et entendant, il retient ses soupirs."

26. Brevis omnis malitia super malitiam mulieris : sors peccatorum cadat super illam.

26. Toute malice est légère au prix de la malice de la femme ; qu'elle tombe en partage au pécheur."

27. Sicut ascensus arenosus in pedibus veterani, sic mulier linguata homini quieto.

27. La méchante langue d'une femme est à un homme paisible ce qu'une montagne sablonneuse est aux pieds d'un vieillard.

28. Ne respicias in mulieris speciem, et non concupiscas mulierem in specie.

28. Ne considérez point la beauté *Infr.* XLII. 6.
d'une femme, et ne la désirez point (parce qu'elle est agréable.')

29. Mulieris ira, et irreverentia, et confusio magna.

29. La colère de la femme, son audace, et la confusion qui la suit, est grande.'

30. Mulier si primatum habeat, contraria est viro suo.

30. (Si la femme a la principale autorité, elle s'élève contre son mari.'

31. Cor humile, et facies tristis, et plaga cordis, mulier nequam.

31. La mauvaise femme est l'affliction du cœur, la tristesse du visage, et la plaie mortelle de son mari.

32. Manus debiles, et genua dissoluta, mulier quæ non beatificat virum suum.

32. La femme qui ne rend pas son mari heureux est l'affoiblissement de ses mains, et la débilité de ses genoux.

33. A muliere initium factum est peccati, et per illam omnes morimur.

33. La femme a été le principe du péché; et c'est par elle que nous mourons tous.'

34. Non des aquæ tuæ exitum, nec modicum :

34. Ne donnez point à l'eau d'ouverture, (quelque petite qu'elle

℣ 25. Ce qu'on dit d'elle publiquement dans le monde.

Ibid. Pour ne pas confirmer ces bruits. — Gr. il pousse des soupirs amers. C'est-à-dire qu'on y lit, πικρὰ, *amare,* au lieu μικρὰ, *modicum*, qu'exprime la Vulgate, et qui se trouve dans un autre sens au commencement du verset suivant.

℣ 26. Pour le punir de ses crimes.

℣ 28. Cherchez plutôt une épouse qui ait un esprit bien fait et qui soit d'une humeur douce et paisible.

℣ 29. Elle cause un grand désordre dans une famille et une grande peine à son mari.

℣ 29. et 30. Gr. Lorsqu'une femme donne à son mari de quoi subsiter, elle devient colère et imprudente, et elle couvre *son mari* d'une grande confusion.

℣ 33. Puisque la mort est entrée dans le monde par le péché qu'elle a commis.

soit;) ni à une méchante femme la moindre liberté (de se produire au dehors.)

nec mulieri nequam veniam prodeundi.

35. Si vous ne l'avez comme sous votre main lorsqu'elle sort', (elle vous couvrira de confusion à la vue de vos ennemis.)

35. Si non ambulaverit ad manum tuam, confundet te in conspectu inimicorum.

36. Séparez-vous de corps d'avec elle, (de peur qu'elle n'abuse toujours de vous.")

36. A carnibus tuis abscinde illam, ne semper te abutatur.

℣ 35. Gr. autr. Si elle ne se soumet pas à votre conduite séparez-vous, etc.
℣ 36. Qu'elle ne se serve du commerce qu'elle a avec vous, pour couvrir ses crimes et pour les continuer.

CHAPITRE XXVI.

Bonheur de celui qui a une femme vertueuse; malheur de celui qui en a une vicieuse. De la fille effrontée. De la femme vertueuse. Trois choses affligeantes. Deux choses dangereuses.

1. Le mari d'une femme qui est bonne est heureux; car le nombre de ses années se multipliera au double.

1. Mulieris bonæ beatus vir : numerus enim annorum illius duplex.

2. La femme forte' est la joie de son mari; et elle lui fera passer en paix toutes les années de sa vie.

2. Mulier fortis oblectat virum suum, et annos vitæ illius in pace implebit.

3. La femme vertueuse est un excellent partage; c'est le partage de ceux qui craignent Dieu; (et elle sera donnée à un homme pour ses bonnes actions.)

3. Pars bona, mulier bona : in parte timentium Deum dabitur viro pro factis bonis :

4. Qu'ils soient riches ou pauvres, ils auront le cœur content; et la joie sera en tout temps sur leurs visages.

4. Divitis autem et pauperis cor bonum : in omni tempore vultus illorum hilaris.

5. Mon cœur a appréhendé trois choses; et à la quatrième mon visage a pâli de peur.

5. A tribus timuit cor meum, et in quarto facies mea metuit :

℣ 2. C'est-à-dire laborieuse, diligente, vertueuse. *Prov.* XXXI. 10. *et seqq.*

6. Delaturam civitatis et collectionem populi.

7. Calumniam mendacem : super mortem omnia gravia :

8. Dolor cordis et luctus, mulier zelotypa.

9. In muliere zelotypâ flagellum linguæ, omnibus communicans.

10. Sicut boum jugum, quod movetur, ita et mulier nequam : qui tenet illam, quasi qui apprehendit scorpionem.

11. Mulier ebriosa, ira magna : et contumelia, et turpitudo illius non tegetur.

12. Fornicatio mulieris in extollentiâ oculorum, et in palpebris illius agnoscetur.

13. In filiâ non avertente se, firma custodiam : ne inventâ occasione utatur se.

14. Ab omni irreverentiâ oculorum ejus cave et ne mireris si te neglexerit.

15. Sicut viator sitiens, ad fontem os aperiet, et ab omni aquâ proximâ

6. La haine injuste de toute une ville, l'émotion séditieuse d'un peuple,

7. Et la calomnie inventée faussement, sont trois choses plus insupportables que la mort :

8. Mais la femme jalouse est la douleur et l'affliction du cœur

9. La langue de la femme jalouse est perçante, et elle se plaint sans cesse à tous ceux qu'elle rencontre.'

10. La femme méchante est comme un joug flottant' sur des bœufs;' celui qui la retient est comme un homme qui prend un scorpion.

11. La femme sujette au vin sera un sujet de colère (et de honte,) et son infamie ne sera point cachée.'

12. La prostitution de la femme se reconnoîtra à son regard altier et à l'immodestie de ses yeux.

13. Redoublez votre vigilance à l'égard de la fille qui ne détourne point sa vue des hommes, de peur qu'elle ne se perde elle-même, si elle en trouve l'occasion.

14. Veillez sur celle qui a l'impudence dans les yeux, et ne vous étonnez pas si elle vous néglige.'

15. Elle ouvrira sa bouche (à la fontaine, (comme un voyageur pressé de la soif; elle boira de tou-

℣ 8. et 9. Gr. autr. Une femme jalouse contre une autre femme, cause la douleur et l'affliction du cœur; et sa langue est comme un fouet qui frappe tout le monde; *elle se plaint sans cesse à tous ceux qu'elle rencontre.*

℣ 10. Mal attaché.

Ibid. Les anciens n'attachoient pas le joug aux cornes des bœufs, mais sur leur cou. Ce joug mal attaché ne pouvoit que gêner et causer des plaies souvent très graves.

℣ 11. Gr. autr. La femme adonnée au vin et vagabonde, est sujette aux emportemens de la colère; *et dans la chaleur du vin*, elle se découvrira d'une manière honteuse.

℣ 14. Gr. autr. si elle pèche contre vous.

tes les eaux qui seront près d'elle; elle s'assiéra sur tous les morceaux de bois' qu'elle rencontrera, et elle ouvrira son carquois à toutes les flèches, (jusqu'à ce qu'elle se perde.)

16. L'agrément d'une femme (soigneuse') sera la joie de son mari; et' elle répandra la vigueur dans ses os.'

17. La bonne conduite de la femme est un don de Dieu.

18. Une femme (de bon sens est) amie du silence;' rien n'est comparable' à l'ame d'une femme bien instruite.

19. La femme (sainte' et) pleine de pudeur est une grâce qui passe toute grâce.

20. Tout le prix de l'or n'est rien au prix d'une ame vraiment chaste.

21. (Comme) le soleil se levant dans le ciel qui est le trône de Dieu, (orne le monde;) ainsi le visage d'une femme vertueuse est l'ornement de sa maison.'

22. L'agrément du visage dans un âge mur est comme la lampe qui luit sur le chandelier saint.'

23. La femme sage et posée demeure ferme sur ses pieds, comme

bibet, et contra omnem palum sedebit, et contra omnem sagittam aperiet pharetram donec deficiat.

16. Gratia mulieris sedulæ delectabit virum suum et ossa illius impinguabit.

17. Disciplina illius, datum Dei est.

18. Mulier sensata et tacita : non est immutatio eruditæ animæ.

19. Gratia super gratiam, mulier sancta et pudorata.

20. Omnis autem ponderatio non est digna continentis animæ.

21. Sicut sol oriens mundo in altissimis Dei, sic mulieris bonæ species in ornamentum domûs ejus.

22. Lucerna splendens super candelabrum sanctum, et species faciei super ætatem stabilem.

23. Columnæ aureæ super bases argenteas, et

℣ 15. Autrement et à la lettre, contre le premier poteau qu'elle rencontrera, *c'est-à-dire de ces poteaux ou piquets auxquels on attachoit les tentes.*

℣ 16. Appliquée à son devoir.

Ibid. En le rendant content.

℣ 16. 17. 18. Gr. autr. et elle répandra la vigueur jusque dans ses os par sa science *et sa sagesse.* C'est un don du Seigneur, *qu'*une femme amie du silence.

℣ 18. Litt. il n'y a point d'échange, *on ne peut rien donner qui égale le prix* d'une ame bien instruite.

℣ 19. L'édition romaine ne met pas ce mot : celle de Complute dit : fidèle.

℣ 21. Autr. Tel qu'est le soleil au monde lorsqu'il se lève pour monter au plus haut du ciel, tel est le visage d'une femme vertueuse pour l'ornement de sa maison.

℣ 22. Le chandelier d'or posé dans le tabernacle.

pedes firmi super plantas stabilis mulieris.

24. Fundamenta æterna supra petram solidam, et mandata Dei in corde mulieris sanctæ.

25. In duobus contristatum est cor meum, et in tertio iracundia mihi advenit :

26. Vir bellator deficiens per inopiam : et vir sensatus contemptus :

27. Et qui transgreditur à justitiâ ad peccatum: Deus paravit eum ad rhomphæam.

28. Duæ species difficiles et periculosæ mihi apparuerunt : difficile exuitur, negotians à negligentiâ : et non justificabitur caupo à peccatis labiorum.

des colonnes d'or sur des bases d'argent.

24. (Les commandemens de Dieu sont dans le cœur de la femme sainte, comme un fondement éternel sur la pierre ferme.)

25. Deux choses ont attristé mon cœur, et la troisième m'a donné de la colère :

26. Un homme de guerre qui périt par la pauvreté; un homme sage qui est dans le mépris;

27. Et celui qui passe de la justice au péché; Dieu réserve ce dernier au tranchant de l'épée.

28. (Deux choses m'ont paru difficiles et dangereuses: celui qui trafique évitera difficilement les fautes; et celui qui vend du vin, ne s'exemptera pas des péchés (de la langue.)

ỳ 28. Pour le salut.
Ibid. Le mot grec peut signifier: en général celui qui vend quelque marchandise que ce soit.

CHAPITRE XXVII.

Le désir des richesses, source de péchés. Les paroles de l'homme découvrent son cœur. Avantages de la justice. Entretiens des pécheurs insupportables. Révéler les secrets, c'est éteindre entièrement l'amitié. Le fourbe haï de Dieu et des hommes.

1. Propter inopiam multi deliquerunt : et qui quærit locupletari, avertit oculum suum.

2. Sicut in medio com-

1. La pauvreté en a fait tomber plusieurs dans le péché; et celui qui cherche à s'enrichir, détourne sa vue de la loi de Dieu.

2. Comme un morceau de bois

ỳ 1. On lit dans le grec ἀδιαφόρου, *indifférens.* Le même mot peut aussi signifier *pecūniam,* l'argent que l'on dépense.

demeure enfoncé entre deux pierres, ainsi le péché sera comme resserré entre le vendeur et l'acheteur.

3. (Le péché sera détruit avec le pécheur.)

4. Si vous ne vous tenez fortement attaché à la crainte du Seigneur, votre maison sera bientôt renversée.'

5. Comme lorsqu'on remue le crible, il n'y demeure que les ordures;' ainsi lorsque l'homme s'inquiète dans sa pensée, il n'y demeure que l'irrésolution et le doute.'

6. La fournaise éprouve les vases du potier, et l'affliction éprouve les hommes justes.'

7. Comme le soin qu'on prend de l'arbre se fait connoître par son fruit, ainsi le cœur de l'homme se fait connoître par sa pensée et par sa parole.'

8. Ne louez point un homme avant qu'il parle; car c'est à la parole qu'on éprouve un homme.'

9. Si vous suivez la justice, vous l'acquerrez, et vous en serez revêtu comme d'un habillement de gloire; (vous habiterez avec elle, et elle vous protégera pour jamais; et vous

paginis lapidum palus figitur, sic et inter medium venditionis et emptionis angustiabitur peccatum.

3. Conteretur cum delinquente delictum.

4. Si non in timore Domini tenueris te instanter, citò subvertetur domus tua.

5. Sicut in percussurâ cribri remenabit pulvis, sic aporia hominis in cogitatu illius.

6. Vasa figuli probat fornax, et homines justos tentatio tribulationis.

7. Sicut rusticatio de ligno ostendit fructum illius, sic verbum ex cogitatu cordis hominis.

8. Ante sermonem non laudes virum: hæc enim tentatio est hominum.

9. Si sequaris justitiam, apprehendes illam: et indues quasi poderem honoris, et inhabitabis cum eâ, et proteget te in sim-

℣ 4. Le grec, exprimé en tierce personne, suppose un nominatif qui ne se trouve pas dans l'édition romaine, mais que l'on voit dans l'édition de Complute et dans le manuscrit alexandrin, ὁ τιμιουλκῶν, *qui pretium auget*: Celui qui augmente ses richesses, s'il ne se tient fortement attaché à la crainte du Seigneur, verra dans peu sa maison renversée.

℣ 5. C'est le sens du grec.

Ibid. Gr. litt. ainsi dans le raisonnement de l'homme *on voit* ses foiblesses.

℣ 6. Gr. autr. et l'homme s'éprouve par ses discours *ou par ses raisonnemens.*

℣ 7. C'est le sens du grec.

℣ 8. Que l'on connoît quelle est l'étendue de son esprit et la disposition de son cœur.

piternum, et in die agnitionis invenies firmamentum.

trouverez un ferme appui au jour de la manifestation de toutes choses.)

10. Volatilia ad sibi similia conveniunt: et veritas ad eos qui operantur illam, revertetur.

10. Les oiseaux se joignent avec leurs semblables; et la vérité retourne à ceux qui en font les œuvres.'

11. Leo venationi insidiatur semper; sic peccata operantibus iniquitates.

11. Le lion est (toujours) au guet pour surprendre sa proie; ainsi le péché' tend des piéges à ceux qui commettent l'iniquité.'

12. Homo sanctus in sapientiâ manet sicut sol: nam stultus sicut luna mutatur.

12. L'homme saint demeure dans la sagesse,' (comme le soleil dans sa lumière;) mais l'insensé est changeant comme la lune.

13. In medio insensatorum serva verbum tempori: in medio autem cogitantium assiduus esto.

13. Quand vous serez au milieu des insensés, réservez-vous (à parler) pour un autre temps;' mais trouvez-vous sans cesse parmi les personnes sages.

14. Narratio peccantium odiosa, et risus illorum in deliciis peccati.

14. Les entretiens des pécheurs sont insupportables, parce qu'ils se font un jeu et un divertissement du péché même.

15. Loquela multùm jurans, horripilationem capiti statuet: et irreverentia ipsius obturatio aurium.

15. Le discours de celui qui jure souvent, fera dresser les cheveux à la tête; et à ses mots horribles,' on se bouchera les oreilles.

16. Effusio sanguinis in rixâ superborum: et maledictio illorum auditus gravis.

16. L'effusion du sang suivra les querelles des superbes; et leurs injures outrageuses offensent ceux qui les écoutent.

17. Qui denudat arcana amici, fidem perdit, et non inveniet amicum ad animum suum.

17. Celui qui découvre les secrets (de son ami,) perd sa confiance; et il ne trouvera point d'ami selon son cœur.

℣ 10. Elle se manifeste à eux de plus en plus.

℣ 11. Le démon qui en est le principe.

Ibid. Ou simplement: Le péché tend des pièges à ceux qui commettent l'iniquité; *le crime est toujours funeste à celui qui le commet; le pécheur se trouve pris dans les liens de son péché.*

℣ 12. Gr. Le discours de l'homme pieux est toujours plein de sagesse, mais, etc.

℣ 13. Gr. litt. Observez le temps *pour vous trouver* au milieu des insensés, *n'y paroissez que dans le temps convenable et nécessaire.*

℣ 15. Gr. autr. et dans ses contestations, *dans ses querelles.*

18. Aimez votre prochain, et soyez-lui fidèle dans l'union que vous avez avec lui.

19. Si vous découvrez ses secrets, c'est en vain que vous tâcherez de le regagner;

20. Car celui qui détruit l'amitié qui le lioit avec son prochain, est comme un homme qui auroit tué son ami.″

21. Vous avez abandonné votre prochain, comme celui qui, tenant un oiseau, le laisse aller; vous ne le reprendrez plus.

22. En vain vous iriez après lui, car il est déjà bien loin; il s'est échappé comme une chèvre sauvage qui se sauve du filet, (parce que son ame est blessée.)

23. Vous ne pouvez plus avoir de liaison avec lui. Après des injures, il y a encore lieu de se réconcilier;

24. Mais lorsqu' (une ame malheureuse) en vient jusqu'à révéler les secrets (de son ami,) il ne reste plus aucune espérance de retour.″

25. Celui dont l'œil est complaisant et flatteur, a souvent de noirs desseins dans l'ame · et nul néanmoins ne pourra s'en défendre.″

26. Il n'aura devant vous que de la douceur sur la langue,″ et il admirera tout ce que vous direz; mais

18. Dilige proximum, et conjungere fide cum illo.

19. Quòd si denudaveris absconsa illius, non persequeris post eum.

20. Sicut enim homo qui perdit amicum suum, sic et qui perdit amicitiam proximi sui.

21. Et sicut qui dimittit avem de manu suâ, sic dereliquisti proximum tuum, et non eum capies.

22. Non illum sequaris, quoniam longè abest: effugit enim quasi caprea de laqueo, quoniam vulnerata est anima ejus:

23. Ultra eum non poteris colligare. Et maledicti est concordatio:

24. Denudare autem amici mysteria, desperatio est animæ infelicis.

25. Annuens oculò fabricat iniqua, et nemo eum adjiciet:

26. In conspectu oculorum tuorum condulcabit os suum, et super ser-

℣ 20. Il ne pourra plus le recouvrer. — Gr. autr. Car comme un homme fait périr son ennemi, vous avez de même perdu *et détruit* l'amitié de votre prochain.

℣ 23. et 24. Gr. autr. On peut refermer une plaie, et on peut se réconcilier après une insulte; mais celui qui a révélé les secrets *de son ami,* a perdu toute *sa* confiance.

℣ 25. Gr. autr. Celui qui cligne les yeux, machine du mal; et celui qui le connoîtra se séparera de lui. On lit dans l'édition romaine, οὐδεὶς, *nemo,* dans celle de Complute εἰδὼς *qui novit.*

℣ 26. On lit dans l'édition romaine, στόμα σοῦ, *os tuum;* dans celle de Complute, τὸ στόμα αὐτοῦ, *os suum.*

mones tuos admirabitur : novissimè autem pervertet os suum, et in verbis tuis dabit scandalum.

enfin il changera de langage, et il tendra des piéges à vos paroles.

27. Multa odivi, et non coæquavi ei : et Dominus odiet illum.

27. Je hais bien des choses; mais je ne hais rien tant que cette homme; et le Seigneur le haïra aussi.

28. Qui in altum mittit lapidem, super caput ejus cadet : et plaga dolosa, dolosi dividet vulnera.

28. Si un homme jette une pierre en haut, elle retombera sur sa tête; et la blessure que fait le traître rouvrira les siennes.

29. Et qui foveam fodit, incidet in eam : et qui statuit lapidem proximo, offendit in eo : et qui laqueum alii ponit, peribit in illo.

29. Celui qui creuse la fosse, y tombera; (celui qui met une pierre pour y faire heurter son prochain, s'y heurtera;) et celui qui tend un filet à un autre, s'y prendra lui-même.

30. Facienti nequissimum consilium, super ipsum devolvetur, et non agnoscet undè adveniat illi.

30. L'entreprise concertée avec malice retombera sur celui qui l'a faite; et il ne reconnoîtra point d'où ce malheur lui est arrivé.

31. Illusio et improperium superborum, et vindicta sicut leo insidiabitur illi.

31. Les insultes et les outrages sont réservés pour les superbes; et la vengeance fondra sur eux, comme le lion sur sa proie.

32. Laqueo peribunt qui oblectantur casu justorum : dolor autem consumet illos antequam moriantur.

32. Ceux qui se réjouissent de la chute des justes, seront pris au filet, et la douleur les consumera avant qu'ils meurent.

33. Ira et furor, utraque execrabilia sunt, et vir peccator continens erit illorum.

33. La colère et la fureur sont toutes deux exécrables; et l'homme pécheur les entretiendra toujours dans lui-même.

℣ 26. Après avoir découvert votre secret, il s'en servira pour vous perdre.

℣ 30. Il ne verra point que c'est Dieu qui lui a fait trouver de quoi le punir de son péché, dans son péché même.

℣ 33. Autr. La colère et la fureur sont deux choses qui font horreur; et l'homme pécheur les possédera, *les aura en partage; la colère du Seigneur tombera sur lui; il ressentira éternellement les effets terribles de la fureur du Seigneur.*

CHAPITRE XXVIII.

Ne point se venger. Eviter les querelles. Maux que cause la langue. Ne pas écouter les médisans. Veiller sur ses paroles.

Deut. XXXII. 35. *Matt.* VI. 14. *Marc.* XI. 25. *Rom.* XII. 19.

1. Celui qui veut se venger, tombera dans la vengeance du Seigneur; et Dieu lui réservera ses péchés pour jamais.

2. Pardonnez à votre prochain le mal qu'il vous a fait, et vos péchés vous seront remis quand vous en demanderez pardon.

3. L'homme garde sa colère contre un homme; et il ose demander à Dieu qu'il le guérisse?

4. Il n'a point de compassion d'un homme semblable à lui, et il demande pardon de ses péchés?

5. Lui qui n'est que chair, garde sa colère; (et il demande miséricorde à Dieu!) Qui pourra lui obtenir le pardon de ses péchés?

6. Souvenez-vous de votre dernière fin, et cessez de nourrir de l'inimitié contre qui que ce soit;

7. Car la corruption et la mort sont près de fondre sur ceux qui violent les commandemens du Seigneur.*

8. Ayez la crainte (de Dieu) devant les yeux; et ne vous mettez point en colère contre votre prochain.*

9. Souvenez-vous de l'alliance

1. Qui vindicari vult, à Domino inveniet vindictam: et peccata illius servabit.

2. Relinque proximo tuo nocenti te, et tunc deprecanti tibi peccata solventur.

3. Homo homini reservat iram, et à Deo quærit medelam?

4. In hominem similem sibi non habet misericordiam, et de peccatis suis deprecatur?

5. Ipse cùm caro sit, reservat iram, et propitiationem petit à Deo! quis exorabit pro delictis illius?

6. Memento novissimorum, et desine inimicari:

7. Tabitudo enim et mors imminent in mandatis ejus.

8. Memorare timorem Dei, et non irascaris proximo.

9. Memorare testamen-

ỳ 7. Gr. *Souvenez-vous* de la corruption et de la mort, et demeurez attaché aux commandemens *du Seigneur.*

ỳ 8. Gr. Souvenez-vous des commandemens *du Seigneur,* et n'ayez point d'inimitié contre votre prochain.

tum Altissimi, et despice ignorantiam proximi.

du Très-Haut; et ne considérez point la faute [a] (de votre frère :)

10. Abstine te à lite, et minues peccata :

10. Evitez les disputes, et vous diminuerez les péchés.

11. Homo enim iracundus incendit litem, et vir peccator turbabit amicos, et in medio pacem habentium immittet inimicitiam.

11. L'homme colère allume les querelles; le pécheur jetera le trouble parmi les amis, et il sèmera l'inimitié au milieu de ceux qui vivoient en paix.

12. Secundùm enim ligna sylvæ, sic ignis exardescit : et secundùm virtutem hominis, sic iracundia illius erit, et secundùm substantiam suam exaltabit iram suam.

12. Le feu s'embrase (dans la forêt) selon qu'il y a de bois; [b] la colère de l'homme s'allume à l'égal de son pouvoir, et il la porte plus haut, à proportion qu'il a plus de bien.

13. Certamen festinatum incendit ignem, et lis festinans effundit sanguinem : et lingua testificans adducit mortem.

13. La promptitude à disputer allume le feu, la querelle précipitée répand le sang; (et la langue qui rend témoignage cause la mort.)

14. Si sufflaveris in scintillam, quasi ignis exardebit : et si expueris super illam, extinguetur : utraque ex ore proficiscuntur.

14. Si vous soufflez l'étincelle, il en sortira un feu ardent; si vous crachez dessus, elle s'éteindra; et c'est la bouche qui fait l'un et l'autre.

15. Susurro et bilinguis maledictus : multos enim turbabit pacem habentes.

15. Celui qui médit en secret et l'homme à deux langues seront maudits, parce qu'ils jeteront le trouble parmi plusieurs qui vivoient en paix.

16. Lingua tertia multos commovit, et dispersit illos de gente in gentem :

16. La langue d'un tiers [c] en a renversé plusieurs, et elle les a dispersés de peuple en peuple.

17. Civitates muratas

17. Elle a détruit les villes fortes

ỳ 9. Litt. l'ignorance; hébraïsme, pour la faute *de celui qui méconnoît son devoir.*

ỳ 12. Gr. autr. Le feu s'embrase selon qu'il y a des matières *combustibles:* et le combat s'anime selon la force *des combattans, ainsi* la colère, etc. Ce second membre, qui n'est pas dans la Vulgate, se trouve placé ici dans le manuscrit alexandrin et dans l'édition de Complute; l'édition romaine le met à la fin du verset.

ỳ 16. Qui se met entre deux amis pour les brouiller.

(pleines d'hommes riches,) et elle a fait tomber les maisons des grands.
18. (Elle a taillé en pièces les armées des nations, et elle a défait les peuples les plus vaillans.)
19. (La langue d'un tiers a fait bannir les femmes fortes, et elle les a privées du fruit de leurs travaux.)
20. Celui qui l'écoute n'aura point de paix; et il n'aura point d'ami sur lequel il puisse se reposer.
21. Le coup de verge fait une meurtrissure; mais un coup de langue brise les os.
22. Il est bien mort des hommes par le tranchant de l'épée; mais il en est encore mort davantage par leur propre langue.
23. Heureux celui qui est à couvert de la langue (maligne,) à qui sa colère ne s'est point fait sentir, qui n'a point attiré sur lui son joug, et qui n'a point été lié de ses chaînes;
24. Car son joug est un joug de fer; et ses chaînes sont des chaînes d'airain.
25. La mort qu'elle cause est une mort très malheureuse; et le tombeau vaut mieux qu'elle.
26. (Elle durera quelque temps, mais non pas toujours;) elle régnera dans les voies des injustes, et elle ne consumera point le juste dans ses flammes.

divitum destruxit, et domos magnatorum effodit:
18. Virtutes populorum concidit, et gentes fortes dissolvit.
19. Lingua tertia mulieres viratas ejecit, et privavit illas laboribus suis.
20. Qui respicit illam, non habebit requiem, nec habebit amicum, in quo requiescat.
21. Flagelli plaga livorem facit: plaga autem linguæ comminuet ossa.
22. Multi ceciderunt in ore gladii: sed non sic quasi qui interierunt per linguam suam.
23. Beatus qui tectus est a linguâ nequam, qui in iracundiam illius non transivit, et qui non attraxit jugum illius, et in vinculis ejus non est ligatus:
24. Jugum enim illius, jugum ferreum est: et vinculum illius, vinculum æreum est.
25. Mors illius, mors nequissima: et utilis potius infernus quam illa.
26. Perseverantia illius non permanebit: sed obtinebit vias injustorum: et in flammâ suâ non comburet justos.

℣ 19. En les séparant sans sujet de leurs maris et de leurs enfans, en les éloignant de leurs maisons qu'elles avoient enrichies par leur sagesse.
℣ 20. Cette langue maligne.
Ibid. Gr. autr. et il ne trouvera point de lieu où il puisse jouir du repos.
℣ 22. Le grec lit simplement: par la langue.
℣ 25. *Infernus,* id est, *sepulchrum*; hébraïsme.
℣ 26. Cette langue maligne.
Ibid. Gr. Elle n'aura point de pouvoir sur les hommes pieux, et ils ne seront point consumés dans ses flammes.

27. Qui relinquunt Deum, incident in illam: et exardebit in illis, et non extinguetur: et immittetur in illos quasi leo, et quasi pardus lædet illos.

28. Sepi aures tuas spinis: linguam nequam noli audire, et ori tuo facito ostia et seras:

29. Aurum tuum et argentum tuum confla, et verbis tuis faci stateram, et frenos ori tuo rectos:

30. Et attende, ne forte labaris in linguâ, et cadas in conspectu inimicorum insidiantium tibi, et sit casus tuus insanabilis in mortem.

27. Ceux qui abandonnent Dieu ' seront livrés à cette langue; elle brûlera en eux sans s'éteindre; elle sera envoyée contre eux comme un lion; et elle les déchirera comme un léopard.

28. Bouchez-vous les oreilles avec des épines, ' (et n'écoutez point la méchante langue;) mettez à votre bouche une porte et des serrures. '

29. Fondez votre or et votre argent, et faites-en une balance pour peser vos paroles, et un juste frein pour retenir votre bouche; '

30. Et prenez bien garde à ne point faire de fautes par la langue, de peur que vous ne tombiez devant (vos ennemis) qui vous dressent des embûches, (et que votre chute ne devienne incurable jusqu'à donner la mort.

℣ 27. Gr. le Seigneur.

℣ 28. Gr. Fermez votre champ *par une haie* d'épines; *ne donnez point entrée aux paroles de la mauvaise langue.*

Ibid. Ne l'ouvrez que fort à propos. — Gr. litt. des barres *pour la fermer.*

℣ 29. Gr. autr. Liez votre argent et votre or, *et mettez-le dans votre bourse sans prendre tant de peine à l'examiner;* mais faites pour vos paroles un peson et une balance, *et n'en laissez sortir aucune de votre bouche sans la bien peser;* et mettez à votre bouche une porte et des barres.

CHAPITRE XXIX.

Prêter à son prochain. Ingratitude de ceux qui empruntent. Faire l'aumône. Répondre pour son prochain. Danger d'être caution. Choses nécessaires à la vie. Hôtes ingrats.

1. Qui facit misericordiam, feneratur proximo

1. Celui qui fait miséricorde, prête à intérêt à son prochain, ' (et

℣ 1. Puisque Dieu le lui rend avec usure. Autr. Celui qui pratique la miséricorde, prête *volontiers* à son prochain; et celui, etc. Ces mots, *fenerari* et *fenus,* se prennent dans ce livre pour le simple prêt. *Infr.* ℣ 2. et 4. *et alibi.*

celui qui a la main ouverte pour donner, ' garde le précepte.

2. Prêtez à votre prochain au temps de sa nécessité; mais, vous aussi, rendez au temps fixé.

3. Tenez votre parole, et agissez avec lui fidèlement; et vous trouverez toujours ce qui vous sera nécessaire.

4. Plusieurs ont regardé ce qu'ils empruntoient comme s'ils l'avoient trouvé, et ils ont fait de la peine à ceux qui les avoient secourus; *

5. Ils baisent la main de celui qui leur prête son argent jusqu'à ce qu'ils l'aient reçu, et ils lui font des promesses avec des paroles humbles et soumises;

6. Mais, quand il faut rendre, ils demandent du temps; ils font des discours pleins de chagrin (et de murmure;) et ils prennent prétexte que le temps est mauvais.

7. S'ils peuvent (payer ce qu'ils doivent, ils s'en défendent d'abord;) et après cela, ' ils en rendent à peine la moitié et veulent que l'on considère ce peu comme un gain que l'on fait.

8. S'ils n'ont pas de quoi rendre, ils font perdre l'argent à leur créancier, et se font de lui un ennemi gratuitement.

9. Ils le paient en injures et en outrages; et ils lui rendent le mal pour (la grace et) le bien ' qu'il leur a fait;

10. Plusieurs évitent de prêter, non par dureté, mais par la crainte qu'ils ont qu'on ne fasse point scrupule de les tromper.

suo: et qui prævalet manu, mandata servat.

2. Fenerare proximo tuo in tempore necessitatis illius, et iterùm redde proximo in tempore suo.

3. Confirma verbum, et fideliter age cum illo: et in omni tempore invenies quod tibi necessarium est.

4. Multi quasi inventionem æstimaverunt fenus, et præstiterunt molestiam his qui se adjuverunt:

5. Donec accipiant, osculantur manus dantis, et in promissionibus humiliant vocem suam:

6. Et in tempore redditionis postulabit tempus, et loquetur verba tædii et murmurationum, et tempus causabitur

7. Si autem potuerit reddere, adversabitur, solidi vix reddet dimidium, et computabit illud quasi inventionem:

8 Sinautem, fraudabit illum pecuniâ suâ, et possidebit illum inimicum gratis:

9. Et convitia et maledicta reddet illi, et pro honore et beneficio reddet illi contumeliam.

10. Multi non causa nequitiæ non fenerati sunt; sed fraudari gratis timuerunt.

℣ 1. Litt. Celui dont la main est puissante *en œuvres de charité.*
℣ 7. S'ils y sont forcés.
℣ 9. Gr. l'insulte pour l'honneur *qu'ils lui doivent.*

11. Verumtamen super humilem animo fortior esto, et pro eleemosynâ non trahas illum.

12. Propter mandatum, assume pauperem : et propter inopiam ejus, ne dimittas eum vacuum.

13. Perde pecuniam propter fratrem et amicum tuum, et non abscondas illam sub lapide in perditionem.

14. Pone thesaurum tuum in præceptis Altissimi, et proderit tibi magis quam aurum.

15. Conclude eleemosynam in corde pauperis, et hæc pro te exorabit ab omni malo.

16. 17. 18. Super scutum potentis, et super lanceam, adversus inimicum tuum pugnabit.

19. Vir bonus fidem facit pro proximo suo : et qui perdiderit confusionem, derelinquet sibi.

20. Gratiam fide jussoris ne obliviscaris : dedit enim pro te animam suam.

11. Néanmoins usez de bonté et de patience envers le misérable, et ne le faites pas languir pour la grace qu'il vous demande.

12. Assistez le pauvre, à cause du commandement, et ne le laissez pas aller les mains vides, parce qu'il est dans la détresse.

13. Perdez votre argent pour votre frère ou pour votre ami; et ne le cachez point sous une pierre, à votre perte.

14. Dispensez votre trésor selon que le Très-Haut vous le commande; et alors il vous vaudra mieux que l'or.

15. Renfermez l'aumône dans le *Sup.* XVII. 11.
sein du pauvre; et elle priera pour *Tob.* IV. 11.
vous, afin de vous délivrer de tout mal.

16. 17. 18. Elle sera une arme plus forte pour combattre votre ennemi, que le bouclier et la lance du plus vaillant homme.

19. L'homme de bien répond pour son prochain; mais celui qui a perdu toute honte, abandonne son ami.

20. N'oubliez jamais la grace que vous fait celui qui répond pour vous; car il a exposé son ame pour vous assister.

℣ 11. C'est le sens du grec.

℣ 12. Que Dieu nous en fait.

℣ 13. Où il pourroit se rouiller. — C'est le sens du grec : et ne le laissez point s'enrouiller sous une pierre, à *votre* perte.

℣ 15. Selon la leçon du grec : Renfermez l'aumône dans *le sein des pauvres qui doivent être comme* vos celliers *où vos biens sont mis en dépôt.*

Ibid. Le grec lit simplement : et elle vous délivrera de tout mal.

℣ 16. 17. 18. Ces trois chiffres réunis sur un seul verset, viennent de ce que dans plusieurs anciens exemplaires, on a lu ici pour versets 16. et 17. les versets 18. et 19. de ce chapitre, en sorte que le ℣ *Super scutum* étoit alors le ℣ 18. Mais depuis, ces deux versets ayant été ici retranchés, on a néanmoins conservé leurs chiffres, pour ne pas changer les deux versets suivans.

℣ 20. En engageant pour cela son bien et sa liberté.

21. Le pécheur et l'impur fuit celui qui a répondu pour lui.

22. Le pécheur s'attribue le bien de son répondant; et ayant le cœur ingrat, il abandonne son libérateur.

23. (Un homme répond pour son prochain; et celui-ci venant ensuite à perdre la honte, l'abandonne.)

24. L'engagement à répondre mal à propos en a perdu plusieurs qui réussissoient dans leurs affaires, et les a rendus semblables à un vaisseau agité des flots.

25. C'est ce qui a banni en divers lieux des hommes puissans, qui sont devenus errans et vagabonds dans les pays étrangers.

26. Le pécheur (qui viole le commandement du Seigneur,) s'engagera à répondre indiscrètement pour un autre; et celui qui cherche à entreprendre beaucoup d'affaires, sera exposé à la rigueur des jugemens.

27. Assistez votre prochain selon le pouvoir que vous en aurez: mais prenez garde à ne pas tomber vous-même.

Infr. XXXIX. 31. 28. Les principales choses pour la vie de l'homme sont l'eau, le pain, le vêtement, et une maison qui couvre ce que la pudeur veut être caché.

29. Ce que mange le pauvre sous quelques ais qui le couvrent, vaut

21. Repromissorem fugit peccator et immundus.

22. Bona repromissoris sibi ascribit peccator: et ingratus sensu derelinquet liberantem se.

23. Vir repromittit de proximo suo: et cùm perdiderit reverentiam, derelinquetur ab eo.

24. Repromissio nequissima multos perdidit dirigentes, et commovit illos quasi fluctus maris:

25. Viros potentes gyrans migrare fecit, et vagati sunt in gentibus alienis.

26. Peccator transgrediens mandatum Domini, incidet in promissionem nequam: et qui conatur multa agere, incidet in judicium.

27. Recupera proximum secundùm virtutem tuam, et attende tibi ne incidas.

28. Initium vitæ hominis, aqua et panis, et vestimentum et domus protegens turpitudinem.

29. Melior est victus pauperis sub tegmine as-

℣ 21. Ce verset n'est pas dans l'édition romaine; celle de Complute dit: Le pécheur refuse toujours de se rendre caution.

℣ 22. Gr. Le pécheur ruine le bien, etc.

℣ 23. Le laisse payer pour lui.

℣ 25. Ayant été obligés de quitter leurs biens et leurs pays, pour éviter les poursuites de leurs créanciers.

℣ 26. Dieu le permettant ainsi pour le punir de son infidélité.

Ibid. Dans les procès où il se trouvera engagé.

℣ 27. Dans les maux dont vous voulez le délivrer.

serum, quam epulæ splendidæ in peregrè sine domicilio.

30. Minimum pro magno placeat tibi, et improperium peregrinationis non audies.

31. Vita nequam hospitandi de domo in domum : et ubi hospitabitur, non fiducialiter aget, nec aperiet os.

32. Hospitabitur, et pascet, et potabit ingratos, et ad hæc amara audiet.

33. Transi, hospes, et orna mensam : et quæ in manu habes, ciba ceteros.

34. Exi à facie honoris amicorum meorum : necessitudine domûs meæ hospitio mihi factus est frater.

35. Gravia hæc homini habenti sensum : Correptio domûs, et improperium feneratoris.

mieux qu'un festin magnifique dans une maison étrangère, (à celui qui n'a point de retraite.)

30. Contentez-vous de peu comme de beaucoup, (et vous éviterez les reproches qu'on souffre dans une maison étrangère.)

31. C'est une vie malheureuse (d'aller chercher l'hospitalité) de maison en maison; partout où un homme sera comme hôte, (il n'agira point avec confiance, et) il n'osera ouvrir la bouche. ″

32. Il aura autrefois ″ logé les autres ; il aura donné à boire (et à manger) à des ingrats ; et après cela ″ il entendra des discours amers.

33. Allez, hôte, ″ couvrez la table, et préparez à manger aux autres de ce que vous avez.

34. Retirez-vous ″ pour faire place (à mes amis,) à qui je dois rendre honneur; j'ai besoin nécessairement de ma maison, pour y recevoir mon frère.

35. Ces deux choses sont pénibles à un homme qui a du bon sens : les reproches d'un homme qui nous a logés chez lui, ″ et les insultes d'un créancier.

℣ 31. Gr. autr. Partout où vous serez comme hôte, vous n'oserez ouvrir la bouche. On lit dans l'édition romaine, παροικήσει, *hospitabitur*, ἀνοίξει, *aperiet;* dans celle de Complute παροικήσεις, *hospitaberis*, ἀνοίξεις, *aperies.*

℣ 32. Le grec exprime ce mot, qui n'est pas dans la Vulgate.

Ibid. S'il se trouve dans le besoin, et qu'il s'adresse à eux pour être soulagé.

℣ 33. Lui disoient-ils autrefois quand ils venoient chez lui.

℣ 34. C'est ce qu'on lui dit maintenant.

℣ 35. Ou plutôt : d'un homme qu'on a logé chez soi, *envers qui on a exercé l'hospitalité, et qui ensuite nous la refuse.*

CHAPITRE XXX.

Châtier ses enfans ; utilité de la bonne éducation qu'on leur donne. Avantages de la santé. Maux qui sont les suites de la tristesse.

Prov. XIII. 24. *et* XXIII. 13.

1. Celui qui aime son fils, le châtie souvent, afin qu'il en reçoive de la joie quand il sera grand, (et qu'il n'aille pas mendier aux portes des autres.)

2. Celui qui instruit son fils, y trouvera sa joie,' et il se glorifiera en lui parmi ses proches.

3. Celui qui enseigne son fils, rendra son ennemi jaloux de son bonheur, et il se glorifiera en lui parmi ses amis.

4. Le père' est mort, et il ne semble pas mort, parce qu'il a laissé après lui un autre lui-même.

5. Il a vu son fils pendant sa vie, et il a mis sa joie (en lui;) il ne s'est point affligé à sa mort, (et il n'a point rougi devant ses ennemis;)

6. (Car) il a laissé (à sa maison) un fils qui (la) défendra contre ceux qui (la) haïssent, et qui rendra à ses amis la reconnoissance qu'il leur doit.

7. Le père bandera ses propres plaies,' par le soin qu'il aura de l'ame de ses enfans, et ses entrailles seront émues à chaque parole.'

1. Qui diligit filium suum, assiduat illi flagella, ut lætetur in novissimo suo, et non palpet proximorum ostia.

2. Qui docet filium suum, laudabitur in illo, et in medio domesticorum in illo gloriabitur.

3. Qui docet filium suum, in zelum mittit inimicum, et in medio amicorum gloriabitur in illo.

4. Mortuus est pater ejus, et quasi non est mortuus : similem enim reliquit sibi post se.

5. In vitâ suâ vidit, et lætatus est in illo : in obitu suo non est contristatus, nec confusus est coram inimicis :

6. Reliquit enim defensorem domûs contra inimicos, et amicis reddentem gratiam.

7. Pro animabus filiorum colligabit vulnera sua, et super omnem vocem turbabuntur viscera ejus.

ꝟ 2. C'est le sens du grec de l'édition de Complute. Le grec de l'édition romaine porte à la lettre : son profit, *son avantage*.

ꝟ 4. De ce fils bien élevé.

ꝟ 7. Il s'épargnera beaucoup de chagrin.

Ibid. Au moindre cri qu'ils font entendre. — Gr. autr. Celui qui donne du rafraîchissement à son fils, *qui le traite avec douceur et délicatesse*, bandera

8. Equus indomitus evadit durus, et filius remissus evadet præceps.

9. Lacta filium, et paventem te faciet : lude cum eo, et contristabit te.

10. Non corrideas illi, ne doleas, et in novissimo obstupescent dentes tui.

11. Non des illi potestatem in juventute, et ne despicias cogitatus illius.

12. Curva cervicem ejus in juventute, et tunde latera ejus dum infans est, ne forte induret et non credat tibi, et erit tibi dolor animæ.

13. Doce filium tuum, et operare in illo, ne in turpitudinem illius offendas.

14. Melior est pauper sanus, et fortis viribus, quam dives imbecillis et flagellatus malitiâ.

15. Salus animæ in sanctitate justitiæ, melior est omni auro et argento : et corpus validum, quam census immensus.

16. Non est census super censum salutis corporis : et non est oblectamentum super cordis gaudium.

8. Un cheval indompté devient intraitable, de même l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent.

9. Flattez votre fils, et il vous causera de grandes frayeurs; jouez avec lui, et il vous attristera.

10. Ne vous amusez point à rire avec lui, de peur que vous n'en ayiez de la douleur, et qu'à la fin vous n'en grinciez des dents.

11. Ne le rendez point maître de lui-même dans sa jeunesse; et ne négligez point ce qu'il pense.'

12. Courbez-lui le cou pendant qu'il est jeune, et châtiez-le de verges pendant qu'il est enfant, de peur qu'il ne s'endurcisse, qu'il ne veuille plus vous obéir, (et que votre ame ne soit percée de douleur.) *Sap.* VII. 25.

13. Instruisez votre fils; travaillez à le former, de peur qu'il ne vous déshonore par sa vie honteuse;

14. Un pauvre qui est sain, et qui a des forces, vaut mieux qu'un riche (languissant et) affligé de maladies.'

15. La sainteté de la justice est la santé de l'ame;' elle vaut mieux que tout l'or (et l'argent;) et un corps qui a de la vigueur, vaut mieux que des biens immenses.

16. Il n'y a point de richesses plus grandes que celles de la santé du corps, ni de plaisir égal à la joie du cœur.'

ensuite ses plaies *se verra obligé de bander les plaies que son fils se sera attirées par son imprudence;* et à chaque cri *qu'il entendra,* ses entrailles seront émues, *craignant,* etc.

℣ 11. Veillez exactement sur ses sentimens. — Gr. autr. et ne négligez point ses fautes; à la lettre : ses péchés d'ignorance. Cette phrase et la suivante sont après le verset 13. dans le grec de l'édition romaine; l'édition de Complute les met ici, où on les trouve dans la Vulgate.

℣ 14. Gr. litt. qu'un riche frappé *ou affligé* dans son corps.

℣ 15. Gr. la santé et la bonne constitution *du corps* valent mieux, etc.

℣ 16. Le repos d'une bonne conscience.

17. La mort vaut mieux qu'une vie amère; et (le repos éternel) qu'une langueur qui ne finit point.

17. Melior est mors quam vita amara: et requies æterna quam languor perseverans.

18. Des biens cachés dans une bouche fermée, sont comme un grand festin autour d'un sépulcre;

18. Bona abscondita in ore clauso, quasi appositiones epularum circumpositæ sepulchro.

Dan. XIV. 6. 19. Que sert à l'idole l'oblation, puisqu'elle ne peut en manger, ni en sentir l'odeur?

19. Quid proderit libatio idolo? nec enim manducabit, nec odorabit:

20. Tel est celui que Dieu chasse de devant sa fasse, (qui porte la peine de son iniquité,

20. Sic qui effugatur à Domino, portans mercedes iniquitatis:

Sup. XX. 2. 21. Qui voit les viandes de ses yeux, et qui gémit comme un eunuque qui embrasse une vierge et qui soupire.

21. Videns oculis, et ingemiscens, sicut spado complectens virginem, et suspirans.

Prov. XII. 25. *et* XV. 13. *et* XVII. 22. 22. N'abandonnez point votre ame à la tristesse, et ne vous affligez point vous-même dans vos pensées.

22. Tristitiam non des animæ tuæ, et non affligas temetipsum in consilio tuo.

23. La joie du cœur est la vie de l'homme, (et un trésor inépuisable de sainteté;) la joie de l'homme rend sa vie plus longue.

23. Jucunditas cordis hæc est vita hominis, et thesaurus sine defectione sanctitatis: et exultatio viri est longævitas.

24. Ayez pitié de votre ame, (en vous rendant agréable à Dieu; et retenez vos mauvais désirs;) réunissez votre cœur (dans la sainteté de Dieu,) et bannissez loin de vous la tristesse;

24. Miserere animæ tuæ placens Deo, et contine: congrega cor tuum in sanctitate ejus, et tristitiam longe repelle à te:

2. *Cor.* VII. 10. 25. Car la tristesse en a tué plusieurs, et elle n'est utile à rien.

25. Multos enim occidit tristitia, et non est utilitas in illâ.

℣ 18. Gr. litt. répandus sur, etc.

Ibid. Le mort n'en sauroit manger. — Il fait allusion à l'ancienne coutume de mettre des viandes sur les tombeaux. *Supr.* VII. 37.

℣ 19. Le mot grec κάρπωσις signifie proprement l'oblation qui se consume par le feu.

℣ 20. Gr. autr. que le Seigneur poursuit *et afflige de maladies.*

Ibid. Par les maladies dont il est affligé.

℣ 21. Sans pouvoir en manger.

Ibid. Parce qu'il ne peut satisfaire la passion dont il est animé.

℣ 24. Le grec porte simplement: Aimez votre ame consolez votre cœur, et bannissez, etc.

26. Zelus et iracundia minuunt dies, et ante tempus senectam adducet cogitatus.

26. L'envie et la colère abrégent les jours; et l'inquiétude fait venir la vieillesse avant le temps.

27. Splendidum cor, et bonum in epulis est : epulæ enim illius diligenter fiunt.

27. Le cœur bon ' et serein est dans un festin continuel; car on lui prépare avec soin les meilleures viandes. '

℣ 27. Autr. Le cœur content.

Ibid. Qui sont la paix intérieure et le repos d'une bonne conscience. — Gr. autr. il prendra soin de ses alimens. La conjonction *enim* n'y est pas; il n'y a même aucune ponctuation; de là vient que quelques-uns ne font de tout le verset qu'une seule phrase; mais il est plus naturel d'en former deux. Ce ℣ dans le grec se trouve à la fin du chap. XXXIII. relativement à la transposition dont nous avons parlé dans la préface.

CHAPITRE XXXI.

Fatigues des avares. Heureux le riche qui est demeuré dans l'innocence. Garder la modestie et la tempérance dans les festins. User du vin avec sobriété.

1. Vigilia honestatis tabefaciet carnes, et cogitatus illius auferet somnum.

1. La veille pour amasser du bien,' dessèche la chair; et l'application qu'on lui donne, ôte le sommeil.

2. Cogitatus præscientiæ avertit sensum, et infirmitas gravis sobriam facit animam.

2. La pensée inquiète de l'avenir renverse le sens; et la maladie violente rend l'ame sobre. "

3. Laboravit dives in congregatione substantiæ, et in requie suâ replebitur bonis suis.

3. Le riche travaille pour amasser du bien; et quand il cesse de travailler, il jouit du fruit de ses richesses.

℣ 1. *Honestatis*, id est, *divitiarum*. Ce chapitre est le XXXIVe dans le grec.

℣ 2. L'empêche de dormir. — C'est ainsi que quelques-uns traduisent le grec : et la maladie violente empêche de dormir. Le verset entier, selon le grec, peut aussi se traduire : Les soins et la veille demandent du repos; et le sommeil soulage *les douleurs d'*une grande maladie.

℣ 3. et 4. Le riche travaille, et ses richesses s'accroissent; et *quand il entre* dans son repos, *et quand il cesse de travailler,* il est rassasié de ses biens; le pauvre travaille, et son nécessaire *même* diminue; et à la fin, quand il cesse de travailler, il est dans une extrême indigence. *Tel acquiert de grands biens*

4. Le pauvre travaille, parce qu'il n'a pas de quoi vivre; et à la fin il tombe dans une extrême nécessité.′

4. Laboravit pauper in diminutione victûs, et in fine inops fit.

5. Celui qui aime l'or, ne sera point innocent; et celui qui recherche la corruption,′ en sera rempli.′

5. Qui aurum diligit non justificabitur; et qui insequitur consumptionem, replebitur ex eâ.

Gal. VIII. 3. 6. L'or en a fait tomber plusieurs et sa beauté a été leur perte.

6. Multi dati sunt in auri casus, et facta est in specie ipsius perditio illorum.

7. (L'or) est un sujet de chute′ à ceux qui lui sacrifient; (malheur à ceux qui le recherchent avec ardeur,) il fera périr tous les insensés.′

7. Lignum offensionis est aurum sacrificantium: væ illis qui sectantur illud, et omnis imprudens deperiet in illo.

8. Heureux le riche qui a été trouvé sans tache, qui n'a point couru après l'or, (et qui n'a point mis son espérance dans l'argent, ni dans les trésors.)

8. Beatus dives qui inventus est sine maculâ, et qui post aurum non abiit, nec speravit in pecuniâ et thesauris.

9. Qui est celui-là, et nous le louerons, parce qu'il a fait des choses merveilleuses pendant sa vie?′

9. Quis est hic, et laudabimus eum? fecit enim mirabilia in vitâ suâ.

10. Il a été éprouvé par l'or, et trouvé parfait; ce sera pour lui une gloire (éternelle;) il a pu violer le commandement de Dieu, et il ne l'a point violé; il a pu faire le mal, et il ne l'a point fait.

10. Qui probatus est in illo, et perfectus est erit illi gloria æterna: qui potuit transgredi, et non est transgressus: facere mala, et non fecit:

11. (C'est pourquoi) ses biens ont été affermis (dans le Seigneur,) et (toute) l'assemblée (des saints)

11. Ideo stabilita sunt bona illius in Domino, et eleemosynas illius enarra-

par son travail; et tel autre demeure toujours pauvre, quoiqu'il se fatigue à travailler; ce n'est point le travail seul qui enrichit l'homme, c'est la bénédiction que Dieu y répand.

℣ 5. Les biens périssables.

Ibid. Le grec pourroit se lire: et celui qui recherche l'argent, tombera *dans le péché*. C'est-à-dire qu'au lieu de διαφθορὰν, *corruptionem*, on aura pu lire διάφορον, *impensum* ou *pecuniam quæ impenditur*, et qu'au lieu de πλησθήσεται, *replebitur*, on aura peut-être lu ὀλισθήσεται, *cadet*.

℣ 7. Litt. un arbre de scandale; ce qui peut faire allusion au culte des idoles auxquelles on sacrifioit sous des arbres.

Ibid. Gr. litt. tous les insensés y seront pris.

℣ 9. Gr. parmi son peuple.

bit omnis ecclesia sanctorum.

12. Supra mensam magnam sedisti? non aperias super illam faucem tuam prior.

13. Non dicas sic : Multa sunt, quæ super illam sunt.

14. Memento quoniam malus est oculus nequam.

15. Nequius oculo quid creatum est? ideo ab omni facie suâ lacrymabitur, cùm viderit.

16. Ne extendas manum tuam prior, et invidiâ contaminatus erubescas.

17. Ne comprimaris in convivio :

18. Intellige quæ sunt proximi tui ex te ipso :

19. Utere quasi homo frugi his quæ tibi apponuntur : ne cùm manducas multùm, odio habearis.

20. Cessa prior causâ disciplinæ, et nolis nimius esse, ne fortè offendas.

21. Et si in medio multorum sedisti, prior illis

publiera les aumônes qu'il a faites.

12. Si vous êtes assis à une grande table, ne vous laissez point aller (d'abord) à l'intempérance de votre bouche.

13. Ne dites pas : Voilà bien des viandes sur cette table.'

14. Souvenez-vous que c'est une méchante chose que l'œil mauvais.'

15. Qu'y a-t-il parmi les créatures de plus malin que l'œil?' c'est pourquoi il pleurera, quelque bon visage qu'on lui fasse.

16. N'y portez point la main (le premier, de peur que son envie ne vous déshonore et ne vous fasse rougir.)

17. Ne vous empressez point étant au festin.'

18. Jugez de la disposition de votre prochain par la vôtre.'

19. Usez comme un homme (tempérant) de ce qui est servi, de peur que vous ne vous rendiez odieux en mangeant beaucoup.'

20. Cessez le premier de manger, par modestie; et n'y faites point d'excès, de peur de tomber en faute.

21. Si vous êtes assis avec beaucoup de personnes, ne portez pas

℣ 13. Je vais en bien manger.

℣ 14. D'un envieux ou d'un avare qui est attentif sur ses conviés.

℣ 15. Gr. autr. C'est pourquoi *si votre hôte à l'œil mauvais,* il pleurera, qui que ce soit qu'il voie *manger ainsi ses viandes avec tant d'avidité.*

℣ 16. et 17. Gr. autr. Ne portez point la main où il regarde, et ne la mettez point au plat avec lui.

℣ 18. Conduisez-vous à sa table comme vous voudriez qu'il se conduisît à la vôtre, ou s'il y a quelque chose sur la table que vous désiriez, pensez qu'un autre peut-être la désire aussi; ainsi ne mettez pas d'abord la main dessus. — Le grec ajoute : et pensez bien à tout.

℣ 19. Gr. autr. Mangez comme un homme *sage et tempérant* ce qui vous est servi, et ne dévorez pas *comme une bête carnassière,* de peur que vous ne vous rendiez odieux.

la main aux viandes avant elles, (et ne demandez pas le premier à boire.)

22. Un peu (de vin) n'est-il pas plus que suffisant à un homme réglé? vous n'aurez point ainsi d'inquiétude pendant le sommeil, et vous ne sentirez point de douleur;*

23. L'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant.

24. Celui qui mange peu, aura un sommeil de santé; il dormira jusqu'au matin, et son ame se réjouira en lui-même.*

25. Si l'on vous a contraint de manger beaucoup, levez-vous,* (déchargez votre estomac;) vous trouverez du soulagement, (et vous

ne extendas manum tuam, nec prior poscas bibere.

22. Quàm sufficiens est homini erudito vinum exiguum! et in dormiendo non laborabis ab illo, et non senties dolorem.

23. Vigilia, cholera et tortura viro infrunito:

24. Somnus sanitatis in homine parco: dormiet usque manè, et anima illius cum ipso delectabitur.

25. Et si coactus fueris in edendo multùm, surge e medio, evome, et refrigerabit te, et non ad-

℣ 22. Gr. Qu'il faut peu de chose à un homme réglé, *bien instruit!* et *de cette sorte* il ne souffrira point de difficulté de respirer sur son lit.

℣ 24. Gr. litt. il se lèvera le matin, et son ame sera avec lui; *il se lèvera plein de santé et ayant la tête libre.*

℣ 25. Autrement et selon le grec, levez-vous, sortez du milieu des *conviés*, déchargez, etc. On lit dans l'édition romaine μεσοπωρῶν, la version sixtine l'exprime par *in medio pomorum*; l'édition de Complute met μεσοπορῶν, qui peut signifier *per medium transiens*; et elle ajoute, ἔμεσον, *evome*.

Les anciens n'avoient pas d'horreur pour le vomissement. Les médecins grecs conseilloient de boire, dans certaines circonstances, du vin avec excès, pour provoquer le vomissement, et ils regardoient cette pratique comme une purgation salutaire. Les Romains allèrent plus loin: dans l'excès de leur intempérance, ils en vinrent à rejeter la nourriture dont ils avoient surchargé leur estomac, pour se livrer de nouveau et sans intervalle à leur gourmandise; et Sénèque n'a point exagéré, en disant: *vomunt ut edant, edunt ut vomant.* Quelques hommes qui croient avoir fait faire un pas à la raison humaine, quand ils ont jeté du ridicule sur ce que respectèrent les Newton, les Pascal, les Leibnitz, ont voulu retrouver cet usage infâme chez les Hébreux, et ont avancé qu'il étoit même autorisé et conseillé par l'auteur de l'Ecclésiastique; mais ici leur érudition, qui n'est pas toujours empruntée aux meilleures sources, est en défaut. Un passage d'Isaïe (chap. XXVIII. ℣ 8.) fait assez voir que les Hébreux avoient en horreur le vomissement, considéré comme une suite des excès de la table. L'auteur conseille ici, il est vrai, à celui que l'on a contraint à manger au-delà du besoin, de quitter la salle du festin et de débarrasser son estomac du poids qui le fatigue; *cela,* ajoute-t-il, *vous soulagera.* Les hommes sensés ne voient là qu'un précepte d'hygiène, qui n'a rien qui répugne à la majesté des livres saints; et pour peu que l'on fasse attention à une multitude de passages du même chapitre dans lesquels l'auteur recommande la sobriété, et indique les suites funestes de la débauche et de l'intempérance, on ne sauroit y voir autre chose.

duces corpori tuo infirmitatem.

26. Audi me, fili, et ne spernas me, et in novissimo invenies verba mea.

27. In omnibus operibus tuis esto velox, et omnis infirmitas non occurret tibi.

28. Splendidum in panibus benedicent labia multorum, et testimonium veritatis illius fidele.

29. Nequissimo in pane murmurabit civitas, et testimonium nequitiæ illius verum est.

30. Diligentes in vino noli provocare, multos enim exterminavit vinum.

31. Ignis probat ferrum durum: sic vinum corda superborum arguet in ebrietate potatum.

32. Æqua vita hominibus, vinum in sobrietate: si bibas illud moderatè, eris sobrius.

33. Quæ vita est ei qui minuitur vino?

34. Quid defraudat vitam? mors.

n'attirerez point une maladie à votre corps.)

26. Ecoutez-moi, mon fils, et ne me méprisez point; et vous reconnoîtrez à la fin la vérité de mes paroles.

27. Soyez prompt dans toutes vos actions, et vous ne tomberez dans aucune maladie.

28. Les lèvres (de plusieurs) béniront celui qui donne libéralement à manger; et on rendra à sa conduite un témoignage avantageux.'

29. Toute la ville murmurera contre celui qui donne à manger avec trop grande épargne; et le témoignage qu'on rendra à son avarice sera véritable.'

30. N'excitez point à boire ceux qui aiment le vin;' car le vin en a perdu plusieurs.

31. Le feu éprouve la dureté du fer;' et le vin bu avec excès fait reconnoître les cœurs des superbes.

32. Le vin (pris avec tempérance,) est une seconde vie; si vous en prenez modérément, (vous serez sobre.)

33. Quelle est la vie d'un homme qui se laisse abattre par le vin?' *Judith.* XIII. 4. *et seqq.*

34. Qu'est-ce qui nous prive de la vie? C'est la mort.'

℣ 28. Autr. et on rendra à sa fidélité, *à sa libéralité*, un témoignage fidèle.

℣ 29. Autr. et on rendra à son injustice, *à son avarice*, un témoignage fidèle.

℣ 30. Gr. autr. Ne mettez point votre valeur à boire du vin; *ne vous piquez point de boire beaucoup de vin.*

℣ 31. Gr. autr. litt. La fournaise éprouve le tranchant dans la trempe; *un bon tranchant, une bonne arme, s'éprouve par le feu et la trempe.*

℣ 33. Gr. autr. Quelle seroit la vie de l'homme, s'il n'avoit point le vin? Le vin a été créé, etc.

℣ 34. C'est-à-dire cet excès du vin qui n'est pas la vie, comme il l'a dit dans le verset précédent, mais la mort.

Ps. CIII. 15. 35. Le vin a été créé, (dès le commencement,) pour être la joie de l'homme, (et non pour l'enivrer.)

36. Le vin pris modérément, est la joie de l'ame et du cœur.*

37. (La tempérance dans le boire est la santé de l'ame et du corps.

Prov. XXXI. 4. 38. Le vin bu avec excès produit la colère et l'emportement, et attire de grandes ruines.)

39. Le vin bu avec excès est l'amertume de l'ame.*

40. L'ivrognerie inspire l'audace: elle fait tomber l'insensé; elle ôte la force, et elle est cause des blessures de plusieurs.*

41. Ne reprenez point votre prochain, lorsqu'il est à une table où l'on boit du vin; et ne le méprisez pas lorsqu'il se réjouit de la sorte.

42. Ne lui faites point de reproches, et ne le pressez point, en lui redemandant quelque chose qu'il vous doit.*

35. Vinum in jucunditatem creatum est, et non in ebrietatem, ab initio.

36. Exultatio animæ et cordis, vinum moderatè potatum.

37. Sanitas est animæ et corporis sobrius potus.

38. Vinum multum potatum, irritationem, et iram, et ruinas multas facit.

39. Amaritudo animæ vinum multum potatum.

40. Ebrietatis animositas, imprudentis offensio, minorans virtutem, et faciens vulnera.

41. In convivio vini non arguas proximum, et non despicias eum in jucunditate illius:

42. Verba improperii non dicas illi, et non premas illum in repetendo.

ỳ 36. Gr. autr. Le vin pris au temps convenable est la joie de l'ame et le plaisir du cœur.

ỳ 39. Le grec de l'édition romaine ajoute : au milieu des disputes et des ruines. Ce qui rappelle le sens du ỳ 38. de la Vulgate.

ỳ 40. Gr. autr. L'ivresse échauffe la colère de l'insensé pour sa ruine; elle *lui* ôte la force, et *l'*expose aux blessures.

ỳ 42. Parce que ce n'est pas le temps d'être favorablement écouté.

Ibid. On lit dans l'édition romaine ἐν ἐπαιτήσει, *in repetitione*. L'édition de Complute dit ἐν ἀπαντήσει αὐτοῦ, *in occursu ejus* : lorsque vous le rencontrerez.

CHAPITRE XXXII.

Comment doivent se conduire dans les repas celui qui en a le soin, et les vieillards et les jeunes gens qui y sont conviés. Avantage de la crainte de Dieu. Ne rien faire sans conseil.

1. Rectorem te posuerunt? noli extolli : esto in illis quasi unus ex ipsis.

1. Vous a-t-on établi pour gouverner les autres dans un festin? ' ne vous en élevez point; soyez parmi eux comme l'un d'entre eux.

2. Curam illorum habe, et sic conside, et omni curâ tuâ explicitâ recumbe :

2. Ayez soin d'eux; et après cela asseyez-vous; prenez votre place, après que vous vous serez acquitté de tous vos devoirs ; '

3. Ut læteris propter illos, et ornamentum gratiæ accipias coronam, et dignationem consequaris corrogationis.

3. Afin qu'ils deviennent le sujet de votre joie, que vous receviez la couronne ' comme un ornement de grace, ' (et que vous vous acquériez de la louange de la part de tous les conviés.)

4. Loquere, major natu, (decet enim te

4. Parlez le premier, vous qui êtes le plus âgé; ' car la bienséance le demande;

5. Primum verbum) diligenti scientiâ, et non impedias musicam.

5. Mais parlez avec sagesse et avec science, et ne troublez point l'harmonie. '

6. Ubi auditus non est, non effundas sermonem, et importunè noli extolli in sapientiâ tuâ.

6. Ne répandez pas la parole, lorsqu'on n'est pas disposé à écouter ; et ne vous élevez pas à contre-temps, dans le dessein de faire paroître votre sagesse. '

℣ 1. L'auteur de ce livre, qui écrivoit en Égypte, parle ici suivant une coutume très ancienne parmi les Grecs, qui étoit d'établir un roi du repas qui avoit soin de tout. Voyez la *Dissertation sur le manger des Hébreux*, à la tête de ce livre. Ce chapitre est le xxxve dans le grec.

℣ 2. Que vous aurez pourvu à tout ce qui est nécessaire aux conviés.

℣ 3. On donnoit cet ornement à celui qui étoit déclaré roi du repas.

Ibid. Gr. comme une récompense du bon ordre *du festin;* c'est-à-dire qu'au lieu d'*ornamentum gratiæ*, on y lit *ornamenti gratia*, comme l'exprime la version sixtine.

℣ 4. Ceci ne regarde pas le roi du festin ; ce sont des préceptes généraux.

℣ 5. Des instrumens de musique, que les conviés sont bien aises d'entendre.

℣ 6. Gr. autr. Ne vous mettez pas à parler, lorsqu'on écoute la musique ; et ne faites pas le sage à contre-temps.

7. Un concert de musique dans un festin où l'on boit du vin, est comme l'escarboucle enchâssé dans l'or. ′

8. Un nombre de musiciens dans un festin où l'on boit du vin avec joie (et modérément,) est comme un cachet d'émeraude enchâssé dans l'or.

9. (Ecoutez en silence, et votre retenue vous acquerra beaucoup de grace.)

10. Ne parlez, jeune homme, qu'avec peine, même dans ce qui vous regarde.

11. Quand vous aurez été interrogé deux fois, répondez en peu de mots. ′

12. Conduisez-vous en beaucoup de choses comme si vous les ignoriez; et écoutez en silence, (et en faisant des demandes. ′)

13. Lorsque vous êtes avec les grands, ne prenez point trop de liberté; ′ ne parlez pas beaucoup où il y a des vieillards.

14. On voit l'éclair avant d'entendre le tonnerre; ′ il y a de même, sur le visage de l'homme modeste, une grace qui le fait estimer avant qu'il parle; (et cette retenue vous acquerra beaucoup de grace.

15. Quand l'heure de se lever de table sera venue, ne vous embarrassez point; mais courez le premier à votre maison; divertissez-vous là, et tenez-vous dans la joie; ′

7. Gemmula carbunculi in ornamento auri, et comparatio musicorum in convivio vini.

8. Sicut in fabricatione auri signum est smaragdi, sic numerus musicorum in jucundo et moderato vino.

9. Audi tacens, et pro reverentiâ accedet tibi bona gratia.

10. Adolescens, loquere in tuâ causâ vix.

11. Si bis interrogatus fueris, habeat caput responsum tuum.

12. In multis esto quasi inscius, et audi tacens simul et quærens.

13. In medio magnatorum non præsumas : et ubi sunt senes, non multùm loquaris.

14. Ante grandinem præibit coruscatio : et ante verecundiam præibit gratia, et pro reverentia accedet tibi bona gratia.

15. Et horâ surgendi non te trices : præcurre autem prior in domum tuam, et illic avocare, et illic lude :

ỳ 7. Gr. autr. comme un cachet d'escarboucle sur une bague d'or. Le cachet étoit ordinairement gravé sur la pierre d'une bague.

ỳ 10 et 11. Jeune homme, ne parlez que dans la nécessité: *parlez* à peine deux fois; si l'on vous interroge, répondez avec concision.

ỳ 12. Gr. autr. *Dites* beaucoup en peu *de mots*; soyez comme un homme qui sait, mais qui se tait.

ỳ 13. Gr. ne vous égalez point *à eux*.

ỳ 14. C'est le sens du grec.

ỳ 15. Gr. autr. Levez-vous *de table* de bonne heure, et ne soyez point le

16. Et age conceptiones tuas, et non in delictis et verbo superbo :

16. Et repassez dans votre esprit vos pensées ' sans péché et sans orgueil ;

17. Et super his omnibus benedicito Dominum qui fecit te, et inebriantem te ab omnibus bonis suis.

17. Et dans toutes ces choses,' bénissez (le Seigneur) qui vous a créé, et qui vous comble de tous ses biens.

18. Qui timet Dominum, excipiet doctrinam ejus : et qui vigilaverint ad illum, invenient benedictionem.

18. Celui qui craint le Seigneur, recevra (de lui) l'instruction; et ceux qui veillent (pour le chercher,) seront bénis de lui. '

19. Qui quærit legem, replebitur ab eâ : et qui insidiosè agit, scandalizabitur in eâ.

19. Celui qui cherche la loi de Dieu, en sera rempli; et celui qui agit avec hypocrisie, ' y trouvera un sujet de chute.

20. Qui timent Dominum, invenient judicium justum, et justitias quasi lumen accendent.

20. Ceux qui craignent le Seigneur, reconnoîtront ce qui est juste, et ils allumeront leur justice comme une vive lumière.

21. Peccator homo vitabit correptionem, et secundùm voluntatem suam inveniet comparationem.

21. Le pécheur évitera d'être repris, et il trouvera des interprétations ' de la loi selon son désir.

22. Vir consilii non disperdet intelligentiam : alienus et superbus non pertimescet timorem :

22. L'homme considéré ne perdra ' aucune occasion de s'éclaircir; l'étranger et le superbe n'a aucune crainte. '

23. Etiam postquam fecit cum eo sine consilio, et suis insectationibus arguetur.

23. Non pas même lorsqu'il agit seul et sans conseil; (mais ce qu'il a fait de sa tête, le condamnera. '

dernier; retournez chez vous promptement et sans différer. Et là divertissez-vous, etc.

ỳ 16. Gr. Là divertissez-vous, et faites ce que vous voudrez; mais ne péchez point par des discours insolens.

ỳ 17. Autr. Et sur toutes choses, *principalement*, bénissez, etc.

ỳ 18. Gr. seront aimés de lui. L'expression *ad illum* n'est pas dans le grec de l'édition romaine; mais on la trouve dans celle de Complute.

ỳ 19. C'est le sens du grec.

ỳ 21. C'est le sens du grec. Le mot σύγκριμα se trouve pris deux fois pour *interpretatio* dans Daniel, IV, 15.

ỳ 22. Gr. litt. ne négligera, *ne méprisera*.
Ibid. Il ne craint jamais de se tromper.

ỳ 23. Fera voir sa folie.

24. (Mon fils,) ne faites rien sans conseil; et vous ne vous repentirez point de ce que vous aurez fait.

24. Fili, sine consilio nihil facias, et post factum non pœnitebis.

25. N'allez point dans une route perdue; et vous ne vous heurterez pas contre les pierres; ne vous engagez point dans un chemin pénible, (de peur que vous ne prépariez à votre ame un sujet de chute.″)

25. In viâ ruinæ non eas, et non offendes in lapides : nec credas te viæ laboriosæ, ne ponas animæ tuæ scandalum :

26. Donnez-vous de garde de vos enfans mêmes, (et défendez-vous de vos domestiques. ″)

26. Et à filiis tuis cave, et à domesticis tuis attende.

27. Dans toutes vos œuvres, écoutez votre ame, (et soyez-lui fidèle; ″) car c'est ainsi qu'on garde les commandemens de Dieu.

27. In omni opere tuo crede ex fide animæ tuæ : hoc est enim conservatio mandatorum.

28. Celui qui croit en Dieu, est attentif à ce qu'il ordonne; et celui qui met sa confiance dans le Seigneur, ne tombera dans aucun mal.

28. Qui credit Deo, attendit mandatis : et qui confidit in illo, non minorabitur.

℣ 25. C'est ainsi que quelques-uns lisent le grec : N'allez point dans un chemin périlleux, de peur que vous ne vous heurtiez contre les pierres; mais *aussi* ne vous fiez pas à une voie aplanie, *de peur que vous n'y rencontriez quelque sujet de chute.* On lit dans l'édition romaine, ἀπροσκόπῳ, *absque offendiculo :* la version sixtine suppose ἀπροσκοπήτῳ, *non exploratæ,* dans une voie qui n'a point été examinée.

℣ 26. Autr. Vivez avec circonspection à l'égard de vos enfans, (et veillez sur vos domestiques.)

℣ 27. Le grec de l'édition romaine ne dit point *tuo;* l'édition de Complute dit *bono :* Dans toute œuvre.

CHAPITRE XXXIII.

Avantage de la crainte de Dieu. Dieu par son juste jugement relève les uns, et abaisse les autres. Fin que l'auteur s'est proposée en écrivant cet ouvrage. Se conserver l'autorité dans sa famille. Manière dont il faut traiter les esclaves.

1. Celui qui craint le Seigneur, ne sera surpris d'aucun mal; mais (Dieu le conservera) dans la ten-

1. Timenti Dominum non ocurrent mala, sed in tentatione Deus illum

conservabit, et liberabit à malis.

2. Sapiens non odit mandata et justitias, et non illidetur quasi in procellâ navis.

3. Homo sensatus credit legi Dei, et lex illi fidelis.

4. Qui interrogationem manifestat, parabit verbum, et sic deprecatus exaudietur : et conservabit disciplinam, et tunc respondebit.

5. Præcordia fatui quasi rota carri : et quasi axis versatilis cogitatus illius.

6. Equus emissarius, sic et amicus subsannator, sub omni supra sedente hinnit.

7. Quare dies diem superat, et iterùm lux lucem, et annus annum à sole ?

tation, et le délivrera (de tous maux.')

2. Le sage ne haïra point les commandemens (et les ordonnances du Seigneur ;) et il ne se brisera point, comme un vaisseau dans la tempête.'

3. L'homme de bon sens croit à la loi (de Dieu,) et la loi lui est fidèle.'

4. Celui qui doit éclaircir ce qu'on lui demande, préparera sa réponse ;' et (ainsi après avoir prié,) il sera exaucé ; il conservera la règle de la doctrine, et alors il répondra.'.

5. Le cœur de l'insensé est comme la roue d'un chariot ; et sa pensée est comme un essieu qui tourne toujours.' *Sup.* XXI. 17.

6. L'ami moqueur est comme un cheval destiné aux cavales, qui hennit sous tous ceux qui le montent.'

7. D'où vient qu'un jour est préféré à un autre jour, (un temps à un autre temps, et une année à une autre année,) puisque c'est le même soleil qui les forme ?

℣ 1. Gr. autr. mais quand il tomberoit même dans l'épreuve, il en sera délivré. Ce chapitre est le XXXVIe dans le grec.

℣ 2. Gr. autr. Le sage ne haïra point la loi ; mais celui qui ne lui rend qu'une obéissance feinte, sera comme un vaisseau dans la tempête.

℣ 3. Elle lui donne tout ce qu'elle lui promet pour récompense de son humble docilité.— Gr. autr. et la loi lui est aussi fidèle que la réponse de l'oracle *ou de l'urim.* Il fait allusion à l'oracle que le grand-prêtre portoit au cou, et qui étoit au-devant de sa poitrine, nommé dans l'hébreu *urim ou thummim.* Le grec joint ainsi à ce verset ce que la Vulgate joint au verset suivant en le prenant dans un autre sens. On lit dans l'édition romaine, *sicut interrogatio justorum,* δικαίων ; l'édition de Complute porte, δῆλον, *manifestum ;* et le manuscrit alexandrin δήλων, *manifestationum,* expression dont les Grecs se servent pour exprimer ce que les Hébreux appellent *urim.* C'est à cela que répondent les premiers mots du ℣ suivant dans la Vulgate : *Qui interrogationem manifestat.*

℣ 4. Gr. autr. Préparez ce que vous devez dire, et alors vous serez écouté ; acquérez la science, et après cela répondez.

℣ 5. Qui n'a ni consistance ni solidité.

℣ 6. Il ne respecte de même, et n'épargne personne.

8. C'est le Seigneur qui les a distingués par son ordonnance,' (après que le soleil a été créé, et qu'il a suivi inviolablement dans sa course les ordres qu'il a reçus.)

9. C'est lui qui a distingué les temps et les jours de fêtes (parmi les hommes, qui en ont célébré quelques-unes à l'heure' qui leur a été marquée.)

10. Dieu a élevé et consacré quelques-uns de ces jours, et il a mis les autres au rang des jours ordinaires; c'est ainsi que Dieu traite tous les hommes pris de la même boue et de la même terre dont Adam a été formé;

Gen. II. 7. 11. Le Seigneur, par sa sagesse qui se communique en tant de manières différentes, a mis entre eux des différences, et a diversifié leurs voies.

12. Il a élevé et béni quelques-uns d'entre les hommes; il les a sanctifiés; il les a unis et attachés à lui; il en a maudit et humilié quelques autres; et il les a laissés aller,' après qu'eux-mêmes se sont séparés de lui;'

Rom. IX. 21. 13. Comme l'argile est dans la main du potier, (qui la manie, et qui la forme à son gré;)

14. Et comme il l'emploie à tous les usages qu'il lui plaît; ainsi l'homme est dans la main de celui qui l'a créé, qui lui rendra selon l'équité de ses jugemens.

15. Le bien est contraire au mal, et la vie à la mort; ainsi le pécheur est contraire à l'homme juste. Considérez toutes les œuvres du Très-

8. A Domini scientiâ separati sunt, facto sole, et præceptum custodiente.

9. Et immutavit tempora, et dies festus ipsorum: et in illis dies festos celebraverunt ad horam.

10. Ex ipsis exaltavit et magnificavit Deus, et ex ipsis posuit in numerum dierum: et omnes homines de solo, et ex terrâ, unde creatus est Adam.

11. In multitudine disciplinæ Dominus separavit eos, et immutavit vias eorum.

12. Ex ipsis benedixit, et exaltavit: et ex ipsis sanctificavit, et ad se applicavit et ex ipsis maledixit, et humiliavit, et convertit illos à separatione ipsorum.

13. Quasi lutum figuli in manu ipsius: plasmare illud et disponere:

14. Omnes viæ ejus secundùm dispositionem ejus: sic homo in manu illius qui se fecit, et reddet illi secundùm judicium suum.

15. Contra malum bonum est, et contra mortem vita: sic et contra virum justum peccator.

℣ 8. Litt. par sa science.
℣ 9. Autr. qui les ont célébrées au temps qui, etc.
℣ 12. Au gré de leurs passions.
Ibid. Gr. autr. et il les a renversés *et exterminés* du lieu où ils étoient.

Et sic intuere in omnia opera Altissimi : duo et duo, et unum contra unum.

Haut; vous les trouverez ainsi deux à deux, et opposées l'une à l'autre;'

16. Et ego novissimus evigilavi, et quasi qui colligit acinos post vindemiatores.

16. Je suis venu le dernier de tous, comme me réveillant après un sommeil, et comme ceux qui ramassent les grains de raisin après ceux qui ont fait vendange;'

17. In benedictione Dei et ipse speravi, et quasi qui vindemiat, replevi torcular.

17. J'ai espéré (aussi moi-même) en la bénédiction de Dieu, et j'ai rempli la cuve comme celui qui vendange.

18. Respicite quoniam non mihi soli laboravi, sed omnibus exquirentibus disciplinam.

18. Considérez que je n'ai pas travaillé pour moi seul, mais pour tous ceux qui recherchent la science. *Sup.* XXIV. 47.

19. Audite me, magnates, et omnes populi : et rectores ecclesiæ, auribus percipite.

19. Grands et peuples,' écoutez-moi (tous;) et vous qui présidez aux assemblées, prêtez l'oreille.

20. Filio et mulieri, fratri et amico, non des potestatem super te in vitâ tuâ : et non dederis alii possessionem tuam : ne fortè pœniteat te, et depreceris pro illis.

20. Ne donnez point pouvoir sur vous pendant votre vie à votre fils, à votre femme, à votre frère, ou à votre ami; ne donnez point à un autre le bien que vous possédez, de peur que vous ne vous en repentiez, et que vous ne soyez réduit à lui en demander avec prière.

21. Dum adhuc superes et aspiras, non immutabit te omnis caro.

21. Tant que vous vivez, et que vous respirez, que personne ne vous fasse changer sur ce point;'

22. Melius est enim ut filii tui te rogent, quàm te respicere in manus filiorum tuorum.

22. Car il vaut mieux que ce soient vos enfans qui vous prient, que d'être réduit à attendre ce qui vous viendra d'eux.

℣ 15. Vous verrez que cette contrariété sert admirablement à faire paroitre la sagesse et la puissance de Dieu, qui fait subsister le monde dans un ordre invariable, malgré cette variété infinie, qu'il fait même servir à sa beauté et à son ornement.

℣ 16. Jésus, fils de Sirach, parle de sa personne et de son travail en cet endroit. Il s'appelle le dernier de tous, ou parce qu'il est venu après tous les prophètes, ou parce que, dans son humilité, il s'est cru le dernier de tous, comme saint Paul s'appelle le dernier des apôtres et de tous les chrétiens.—Dans le grec, il faut ici revenir au chap. XXX. ℣ 16. pour y trouver le texte qui repond à ce verset et aux suivans jusqu'à la fin du chapitre.

℣ 19. Grands du peuple.

℣ 21. Gr. autr. ne vous rendez esclave de personne.

23. Conservez-vous la principale autorité dans toutes vos œuvres.

24. Ne faites point de tache à votre gloire, distribuez votre succession au jour qui finira votre vie, et à l'heure de votre mort.

25. Le fourrage, le bâton et la charge à l'âne; le pain, la correction et le travail à l'esclave.

26. Il travaille quand on le châtie; et il ne pense qu'à se reposer; lâchez-lui la main, et il tâchera de se rendre libre.

27. Le joug et les cordes font plier le cou (le plus dur, et le travail continuel rend l'esclave souple.)

28. La torture et les fers à l'esclave malicieux; envoyez-le au travail, de peur qu'il ne soit oisif:

29. Car l'oisiveté enseigne beaucoup de mal.

30. Tenez-le dans le travail; car c'est là qu'il doit être. S'il ne vous obéit pas; faites-le plier, en lui mettant les fers aux pieds; mais ne commettez point d'excès à l'égard de qui que ce soit; et ne faites rien (d'important,) sans y avoir bien pensé.

Sup. VII. 23. 31. Si vous avez un esclave (qui vous soit cher comme votre vie, traitez-le comme votre frère, parce que vous l'avez acquis au prix de votre sang.

23. In omnibus operibus tuis præcellens esto.

24. Ne dederis maculam in gloriâ tuâ: in die consummationis dierum vitæ tuæ, et in tempore exitûs tui distribue hereditatem tuam.

25. Cibaria, et virga, et onus asino: panis, et disciplina, et opus servo.

26. Operatur in disciplinâ, et quærit requiescere: laxa manus illi, et quærit libertatem.

27. Jugum et lorum curvant collum durum, et servum inclinant operationes assiduæ.

28. Servo malevolo tortura et compedes: mitte illum in operationem, ne vacet:

29. Multam enim malitiam docuit otiositas.

30. In opera constitue eum: sic enim concedet illum. Quòd si non obaudierit, curva illum compedibus, et non amplifices super omnem carnem: verùm sine judicio nihil facias grave.

31. Si est tibi servus fidelis, sit tibi quasi anima tua: quasi fratrem, sic eum tracta: quoniam in sanguine animæ comparasti illum.

ỳ 24. En imitant les insensés qui se dépouillent de leurs biens avant leur mort.

ỳ 26. Gr. autr. Faites travailler l'esclave, et vous trouverez du repos.

Sang signifie *argent*. Ce dernier est un principe de vie aussi bien que le premier. Le terme hébreu דמים signifie à la fois *sang* et *argent*.—Gr. Si vous avez un esclave, qu'il vous soit cher comme votre ame, parce que vous l'avez acquis au prix de votre sang; si vous avez un esclave, traitez-le comme votre

32. Si læseris eum injustè, in fugam convertetur :

32. Si vous le traitez mal (avec injustice, il s'enfuira ;)

33. Et si extollens discesserit, quem quæras et in quâ viâ quæras illum, nescis.

33. Et s'il se dérobe à vous, et s'en va, (vous ne saurez) comment le demander, et où aller le chercher.

frère, parce que vous en aurez besoin comme de votre ame ; *il vous sera aussi nécessaire qu'un second vous-même*.

ỳ 43. Le grec ne répète pas le verbe *quæras;* on y lit simplement : par quel chemin le chercherez-vous ?

CHAPITRE XXXIV.

Vanité des songes. Avantage de l'expérience. Bonheur de celui qui craint le Seigneur. Dieu a en horreur les oblations des méchans. Fausse pénitence.

1. Vana spes, et mendacium viro insensato : et somnia extollunt imprudentes.

1. L'homme insensé se repaît de vaines espérances et de mensonges, et les imprudens bâtissent sur les songes ;'

2. Quasi qui apprehendit umbram, et persequitur ventum : sic et qui attendit ad visa mendacia.

2. Celui qui s'attache à de fausses visions,' est comme celui qui embrasse l'ombre, et qui poursuit le vent.

3. Hoc secundùm hoc visio somniorum : ante faciem hominis similitudo hominis.

3. Les visions des songes sont comme l'image d'un homme qui se voit lui-même dans un miroir.'

4. Ab immundo quid mundabitur? et à mendace quid verum dicetur?

4. Comment ce qui est impur peut-il rendre pur? Et comment la vérité peut-elle sortir du mensonge?

5. Divinatio erroris, et auguria mendacia, et som-

5. Les divinations (de l'erreur,) les augures (trompeurs) et les son-

ỳ 1. Autrement et selon le grec : et les imprudens se laissent emporter par *les vaines idées de* leurs songes. Ce chapitre est le xxx dans le grec.

ỳ 2. Gr. à des songes.

ỳ 3. Il y a un hébraïsme qui approche beaucoup de cette expression, *Hoc secundum hoc*, c'est *secundum hoc et secundum hoc, Jos.* VII, 20. *Jud.* VIII. 4. etc. ce que la Vulgate exprime par *sic et sic*, ou *hæc et hæc*. De même *Hoc secundum hoc*, est un hébraïsme pour *Hæc duo similia sunt*. Voici deux choses semblables, ou comparables.

ges (des méchans,) ne sont que vanité.

6. Ce ne sont que des effets de votre imagination, comme sont les fantaisies des femmes grosses. N'appliquez point votre pensée à ces visions, à moins que le Très-Haut ne vous les envoie lui-même;

7. Car les songes en ont jeté plusieurs dans l'égarement, et ils sont tombés pour y avoir mis leur confiance.

8. (La parole) de la loi ' s'accomplira entièrement, et la sagesse sera claire dans la bouche du fidèle.

9. (Que sait celui qui n'a point été tenté?) L'homme d'une grande expérience aura de grandes vues, ' et celui qui a beaucoup appris, ' parlera avec sagesse.

10. Celui qui est peu expérimenté, connoît peu de choses; mais celui qui a fait beaucoup d'épreuves, ' s'est acquis une grande prudence. '

11. (Quelle est la science de celui qui n'a point été tenté? Mais celui qui a été surpris, aura une grande adresse pour ne l'être plus.)

12. J'ai bien vu des choses en allant en divers lieux, ' et j'ai remarqué bien des coutumes différentes. '

13. Je m'y suis vu quelquefois en

nia malefacientium, vanitas est.

6. Et sicut parturientis, cor tuum phantasias patitur: nisi ab Altissimo fuerit emissa visitatio, ne dederis in illis cor tuum:

7. Multos enim errare fecerunt somnia, et exciderunt sperantes in illis.

8. Sine mendacio consummabitur verbum legis, et sapientia in ore fidelis complanabitur.

9. Qui non est tentatus, quid scit? Vir in multis expertus, cogitabit multa: et qui multa didicit, enarrabit intellectum.

10. Qui non est expertus, pauca recognoscit: qui autem in multis factus est, multiplicat malitiam.

11. Qui tentatus non est qualia scit? qui implanatus est, abundabit nequitiâ.

12. Multa vidi errando, et plurimas verborum consuetudines.

13. Aliquoties usque ad

℣ 8. Du Seigneur.

℣ 9. Gr. autr. L'homme qui a beaucoup voyagé, sait beaucoup. On lit dans le grec de l'édition romaine πεπαιδευμένος, *eruditus*; celle de Complute porte πλανώμενος, *qui oberravit* ou *peregrinatus est.*

Ibid. Gr. qui a beaucoup d'expérience.

℣ 10. Gr. autr. celui qui a voyagé.

Ibid. C'est le sens du grec.

℣ 12. Autr. dans mes voyages.

Ibid. Gr. autr. et je sais beaucoup plus que je ne dis.

mortem periclitatus sum horum causâ, et liberatus sum gratiâ Dei.

14. Spiritus timentium Deum quæritur, et in respectu illius benedicetur.

15. Spes enim illorum in salvantem illos, et oculi Dei in diligentes se.

16. Qui timet Dominum, nihil trepidabit, et non pavebit : quoniam ipse est spes ejus.

17. Timentis Dominum, beata est anima ejus.

18. Ad quem respicit? et quis est fortitudo ejus?

19. Oculi Domini super timentes eum, protector potentiæ, firmamentum virtutis, tegimen ardoris, et umbraculum meridiani:

20. Deprecatio offensionis, et adjutorium casus : exaltans animam, et illuminans oculos : dans sanitatem, et vitam, et benedictionem.

21. Immolantis ex iniquo oblatio est maculata, et non sunt beneplacitæ subsannationes injustorum.

22. Dominus solus sus-

danger de perdre la vie; mais Dieu m'en a délivré par sa grace.'

14. Dieu aura soin de l'ame de ceux qui le craignent, ' (et son regard les comblera de bénédictions;)

15. Car leur espérance est en celui qui les sauve; (et les yeux de Dieu sont sur ceux qui l'aiment.)

16. Celui qui craint le Seigneur, ne tremblera point; il n'aura point de peur, parce que Dieu même est son espérance.

17. Heureuse est l'ame de celui qui craint le Seigneur.

18. Sur qui jette-t-il l'œil, et qui est sa force?'

19. Les yeux du Seigneur sont sur ceux qui le craignent; ' il est leur protection puissante et l'affermissement de leur force; il les couvre contre la chaleur; il les met à l'ombre contre l'ardeur du midi : *Ps.* XXXII. 18. *et* XXXIII 16.

20. Il les soutient, ' afin qu'ils ne tombent pas; il les assiste quand ils sont tombés; il élève leur ame, et il éclaire leurs yeux; il leur donne la santé, la vie et la bénédiction. *Isai,* XXX. 4.

21. L'oblation de celui qui sacrifie d'un bien d'iniquité, est souillée, ' et les insultes ' des injustes ne sont point agréées de Dieu. *Prov.* XXI. 27.

22. (Le Seigneur ne se donne

ỷ 13. Gr. autr. mais j'en ai été délivré par ces choses, *par l'expérience et la sagesse que j'avois acquise.*

ỷ 14. Gr. L'esprit de ceux qui craignent le Seigneur, vivra.

ỷ 18. C'est le Tout-Puissant, qui ne manquera pas de l'assister dans ses besoins.

ỷ 19. Gr. qui l'aiment.

ỷ 20. C'est le sens du grec; ou même à la lettre : il les garde.

ỷ 21. On lit dans l'édition romaine, μεμωκημένη, *derisa;* dans celle de Complute, μεμωμημένη, *maculata.*

Ibid. L'édition romaine porte μωκήματα, *subsannationes :* celle de Complute, δωρήματα, *dona :* les dons des injustes.

qu'à ceux qui l'attendent en paix, dans la voie de la vérité et de la justice.)

tinentibus se in viâ veritatis et justitiæ.

Prov. xv. 8. 23. Le Très-Haut n'approuve point les dons des injustes; (il ne regarde point les oblations des méchans;) et la multitude de leurs sacrifices n'obtiendra point de lui le pardon de leurs péchés.

23. Dona iniquorum non probat Altissimus, nec respicit in oblationes iniquorum : nec in multitudine sacrificiorum eorum propitiabitur peccatis.

24. Celui qui offre un sacrifice de la substance des pauvres, est comme celui qui égorge le fils aux yeux du père;

24. Qui offert sacrificium ex substantiâ pauperum, quasi victimat filium in conspectu patris sui.

25. Un peu de pain est la vie des pauvres; celui qui le leur ôte, est un homme de sang.

25. Panis egentium vita pauperum est : qui defraudat illum homo sanguinis est.

26. Celui qui arrache à un homme le pain qu'il a gagné par son travail, ' (est comme celui qui) assassine son prochain.

26. Qui aufert in sudore panem, quasi qui occidit proximum suum.

Deut. xxiv. 14. Sup. xii. 22. 27. Celui qui répand le sang, et celui qui prive le mercenaire de sa récompense, (sont frères.)

27. Qui effundit sanguinem, et qui fraudem facit mercenario, fratres sunt.

28. Si l'un bâtit, et que l'autre détruise, que gagneront-ils, que de la peine?

28. Unus ædificans, et unus destruens : quid prodest illis nisi labor?

29. Si l'un prie, et que l'autre maudisse, de qui Dieu exaucera-t-il la voix?

29. Unus orans, et unus maledicens : cujus vocem exaudiet Deus?

30. Si celui qui se lave après avoir touché un mort, le touche de nouveau, de quoi lui sert de s'être lavé?'

30. Qui baptizatur à mortuo, et iterùm tangit eum, quid proficit lavatio illius?

2. Pet. ii. 21. 31. De même, si un homme jeûne après avoir commis des péchés, et les commet de nouveau, que gagne-t-il de s'être humilié? Et qui exaucera sa prière?

31. Sic homo qui jejunat in peccatis suis, et iterùm eadem faciens, quid proficit humiliando se? orationem illius quis exaudiet?

ỳ 26. Gr. le pain qui lui est nécessaire pour vivre.

ỳ 30. Selon la loi, celui qui avoit touché un mort étoit impur jusqu'à ce qu'au septième jour il se fût lavé avec ses habits, et qu'il eût été arrosé de l'eau destinée aux purifications.

CHAPITRE XXXV.

Observations des commandemens, sacrifice agréable à Dieu. Offrir ses dons au Seigneur avec joie. Dieu ne fait acception de personne. Il exauce les prières des pauvres, et il perdra ceux qui les oppriment.

1. Qui conservat legem, multiplicat oblationem.

2. Sacrificium salutare est attendere mandatis, et discedere ab omni iniquitate.

3. Et propitiationem litare sacrificii super injustitias, et deprecatio pro peccatis, recedere ab injustitiâ.

4. Retribuet gratiam, qui offert similaginem : et qui facit misericordiam, offert sacrificium.

5. Beneplacitum est Domino recedere ab iniquitate : et deprecatio pro peccatis recedere ab injustitiâ.

6. Non apparebis ante conspectum Domini vacuus.

7. Hæc enim omnia propter mandatum Dei fiunt.

8. Oblatio justi impinguat altare, et odor suavitatis est in conspectu Altissimi.

9. Sacrificium justi ac-

1. Celui qui observe la loi, est comme s'il offroit un grand nombre d'oblations.

2. C'est un sacrifice salutaire que d'être attentif à garder les commandemens, (et de se retirer de toute iniquité.) 1. *Reg.* xv. 22.

3. (S'éloigner de l'injustice, c'est offrir un sacrifice qui obtient le pardon de nos offenses, et qui détourne la punition de nos péchés.)

4. Celui qui rend graces à Dieu, offre la fleur de farine; et celui qui fait miséricorde, offre un sacrifice.

5. S'abstenir du mal, est ce qui plaît au Seigneur; et se retirer de l'injustice, est un sacrifice pour l'expiation des péchés.

6. Vous ne paroîtrez point les mains vides devant le Seigneur. *Exod.* xxiii. 15. *et* xxxiv. 20. *Deut.* xv. 16.

7. Car toutes ces choses se font pour obéir aux commandemens (de Dieu.)

8. L'oblation du juste engraisse l'autel, et monte devant le Très-Haut comme une excellente odeur.

9. Le sacrifice du juste est bien

ꝟ 4. C'est le sens du grec.
Ibid. Gr. litt. offre un sacrifice de louange.
ꝟ 6. Le sacrifice intérieur est le seul agréable par lui-même au Seigneur; mais on n'en doit pas moins obéir au précepte : vous ne paraîtrez point, etc. et joindre ainsi le sacrifice extérieur au sacrifice intérieur.

ceptum est, et memoriam ejus non obliviscetur Dominus.

reçu de Dieu, et (le Seigneur) n'en perdra point le souvenir.

10. Bono animo gloriam redde Deo, et non minuas primitias manuum tuarum.

10. Rendez gloire à Dieu de bon cœur, ′ et ne retranchez rien des prémices de vos mains.

2. *Cor.* IX. 26. 11. In omni dato hilarem fac vultum tuum, et in exultatione sanctifica decimas tuas.

11. Faites tous vos dons avec un visage gai, et sanctifiez vos décimes par votre joie. ′

Tob. IV. 9. 12. Da Altissimo secundùm datum ejus, et in bono oculo ad inventionem facito manuum tuarum.

12. Donnez au Très-Haut selon qu'il vous a donné, et (faites votre offrande) de bon cœur, ′ à proportion de ce que vous avez entre les mains.

13. Quoniam Dominus retribuens est, et septies tantùm reddet tibi.

13. Car le Seigneur est libéral envers ceux qui lui donnent, et il vous en rendra sept fois autant.

Lev. XXII. 21. 14. Noli offerre munera
Deut. XV. 21. prava : non enim suscipiet illa.

14. N'offrez point de dons corrompus, ′ parce qu'ils ne les recevra point.

15. Et noli inspicere sacrificium injustum, quoniam Dominus judex est,
Deut. X. 17. et non est apud illum glo-
2. *Par.* XIX. 7. ria personæ.

15. Ne mettez point votre confiance en un sacrifice d'iniquité. ′ parce que le Seigneur est votre juge, et qu'il n'aura point égard à la condition des personnes.

Job, XXXIV. 19. 16. Non accipiet Domi-
Sap. VI. 8. nus personam in paupe-
Act. X. 34. rem, et deprecationem
Rom. II. 11. læsi exaudiet.
Gal. II. 6.
Col. III. 25. 17. Non despiciet preces
1. *Pet.* I. 17. pupilli, nec viduam, si effundat loquelam gemitûs.

16. Le Seigneur ne fera acception de personne contre le pauvre : et il exaucera la prière de celui qui souffre l'injure.

17. Il ne méprisera point l'orphelin qui le prie, ni la veuve qui répand ses gémissemens devant lui.

18. Nonne lacrymæ viduæ ad maxillam descendunt, et exclamatio ejus super deducentem eas?

18. Les larmes de la veuve n'arrosent-elles pas son visage, et ne crient-elles pas vengeance contre celui qui les tire de ses yeux?

19. A maxillâ enim as-

19. (Car du visage de la veuve,

℣ 10. Gr. litt. de bon œil, *d'un œil libéral et non avare.*

℣ 11. Autr. et sanctifiez, *consacrez et offrez* vos décimes avec joie.

℣ 12. Litt. de bon œil. *Supr.* ℣ 10.

℣ 14. Autr. des dons imparfaits, *qui n'aient pas les conditions requises.*

℣ 15. Ne prétendez point corrompre Dieu par les dons que vous lui ferez d'un bien injustement acquis.

cendunt usque ad cœlum, et Dominus exauditor non delectabitur in illis.

elles montent jusqu'au ciel; et le Seigneur, qui l'exauce, ne se plaira point à la voir pleurer.)

20. Qui adorat Deum in oblectatione, suscipietur, et deprecatio illius usque ad nubes propinquabit.

20. Celui qui adore Dieu avec joie, ' sera bien reçu de lui, et sa prière montera jusqu'aux nues.

21. Oratio humiliantis se, nubes penetrabit: et donec propinquet, non consolabitur: et non discedet donec Altissimus aspiciat.

21. La prière d'un homme qui s'humilie, ' percera les nues; il ne se consolera point ' qu'elle n'ait été jusqu'à Dieu; et il ne se retirera point jusqu'à ce que le Très-Haut le regarde. '

22. Et Dominus non elongabit, sed judicabit justos, et faciet judicium: et Fortissimus non habebit in illis patientiam, ut contribulet dorsum ipsorum:

22. Le Seigneur ne différera pas long-temps; mais il prendra la défense des gens de bien, et leur fera justice. (Le Très-Fort) n'usera plus à leur égard de sa longue patience; mais il accablera de maux ceux qui les ont opprimés, '

23. Et gentibus reddet vindictam, donec tollat plenitudinem superborum, et sceptra iniquorum contribulet:

23. Et il se vengera des nations, jusqu'à ce qu'il détruise toute l'assemblée des superbes, et qu'il brise les sceptres des injustes;

24. Donec reddat hominibus secundùm actus suos, et secundùm opera Adæ, et secundùm præsumptionem illius:

24. Jusqu'à ce qu'il rende aux hommes selon leurs actions, ' et selon les œuvres et la présomption d'Adam; '

25. Donec judicet judi-

25. Jusqu'à ce qu'il fasse justice

ỷ 20. Gr. autr. Celui qui sert Dieu, sera reçu *de lui* avec affection.

ỷ 21. Gr. autr. d'un homme qui est humilié, *affligé*.

Ibid. Gr. autr. Il ne se désistera point. Autrement: Elle ne sera point rappelée, qu'elle ne se soit approchée du trône de Dieu; et elle ne se retirera point, jusqu'à ce que le Très-Haut la regarde.

Ibid. Accorde sa demande.

ỷ 22 et suiv. Gr. Et le Très-Fort n'usera plus de patience à leur égard, jusqu'à ce qu'il brise les reins de ceux qui n'ont point de miséricorde, *de compassion*, et qu'il se venge des nations *qui oppriment son peuple;* jusqu'à ce qu'il détruise, etc.

ỷ 24. C'est pour marquer ainsi la source de tous les péchés, qui est la corruption ou originelle suite de l'orgueil d'Adam, ou actuelle.

Ibid. Et qu'il leur rende le fruit de leurs œuvres, selon *la corruption* de leurs pensées.

à son peuple,′ et qu'il rende la joie (aux justes,) en leur faisant miséricorde.

26. La miséricorde (de Dieu) est reçue avec joie′ au temps de l'affliction, comme la nuée qui répand la pluie au temps de la sécheresse.

cium plebis suæ, et oblectabit justos misericordiâ suâ.

26. Speciosa misericordia Dei, in tempore tribulationis, quasi nubes pluviæ in tempore siccitatis.

ỷ 25. Les Juifs étoient alors sous la domination des Grecs, exposés à la violence des Egyptiens et des Syriens.

ỷ 26. Litt. est agréable. Le grec pourroit aussi signifier : vient à propos.

CHAPITRE XXVI.

Prière de l'auteur de ce livre, pour attirer la miséricorde de Dieu sur Israël. Du cœur éclairé et du cœur corrompu. Avantage de celui qui a une femme vertueuse.

1. O DIEU, Seigneur de toutes choses, ayez pitié de nous ; regardez-nous favorablement ; (et faites-nous voir la lumière de vos miséricordes.′)

2. Répandez la terreur sur les nations (qui ne se mettent point en peine de vous rechercher, afin qu'elles reconnoissent qu'il n'y a point de Dieu que vous seul, et qu'elles publient la grandeur de vos merveilles.)

3. Etendez votre main sur les peuples étrangers, et faites-leur sentir votre puissance.

4. Comme ils ont vu de leurs yeux que vous avez été sanctifié parmi nous,′ faites que nous voyions aussi éclater votre grandeur parmi eux.

1. MISERERE nostrî, Deus omnium, et respice nos, et ostende nobis lucem miserationum tuarum :

2. Et immitte timorem tuum super gentes quæ non exquisierunt te, ut cognoscant quia non est Deus nisi tu, et enarrent magnalia tua.

3. Alleva manum tuam super gentes alienas, ut videant potentiam tuam.

4. Sicut enim in conspectu eorum sanctificatus es in nobis, sic in conspectu nostro magnificaberis in eis :

ỷ 1 et suiv. Voyez ce qui est dit sur cette prière dans la préface. Elle se trouve dans le grec au chap. XXXIII.

ỷ 4. Par les merveilles que vous avez opérées parmi nous.

5. Ut cognoscant te, sicut et nos cognovimus quoniam non est Deus præter te, Domine.

5. Afin qu'ils connoissent, comme nous l'avons connu, qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, Seigneur.

6. Innova signa, et immuta mirabilia.

6. Renouvelez vos prodiges, et faites des miracles qui n'aient point encore été vus. ′

7. Glorifica manum, et brachium dextrum.

7. Glorifiez votre main et votre bras droit. ′

8. Excita furorem, et effunde iram.

8. Excitez votre fureur, et répandez votre colère.

9. Tolle adversarium et afflige inimicum.

9. Détruisez l'ennemi, et brisez celui qui nous fait la guerre. ′

10. Festina tempus, et memento finis, ut enarrent mirabilia tua.

10. Pressez le temps et hâtez la fin, ′ afin que les hommes publient vos merveilles.

11. In irâ flammæ devoretur qui salvatur, et qui pessimant plebem tuam inveniant perditionem.

11. Que celui qui aura échappé à l'épée, soit dévoré par l'ardeur des flammes; et que ceux qui tyrannisent votre peuple, tombent dans la perdition.

12. Contere caput principum inimicorum, dicentium : Non est alius præter nos.

12. Brisez la tête des chefs des ennemis qui disent : Il n'y a point d'autre Seigneur que nous.

13. Congrega omnes tribus Jacob : ut cognoscant quia non est Deus nisi tu, et enarrent magnalia tua : et hereditabis eos, sicut ab initio.

13. Rassemblez toutes les tribus de Jacob, (afin qu'ils connoissent qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, qu'ils racontent la grandeur de vos merveilles;) et qu'ils deviennent votre héritage, comme ils l'ont été au commencement. ′

14. Miserere plebi tuæ, super quam invocatum est

14. Ayez pitié de votre peuple qui a été appelé de votre nom, ′ et

℣ 6. Gr. autr. et réitérez vos merveilles. L'expression *immuta* vient de l'équivoque du grec ἀλλοίωσον, *alia fac*, et de l'hébreu שנה, *muta*, ou *itera*. Il s'agit moins ici de changer, que de réitérer.

℣ 7. En faisant éclater votre puissance. — Le grec ajoute : afin que l'on raconte vos merveilles.

℣ 9. Litt. Enlevez l'adversaire, et brisez l'ennemi. Ceci paroît regarder, selon la lettre, Antiochus Epiphanes.

℣ 10. Gr. autr. souvenez-vous du serment *que vous avez fait à nos pères.*

℣ 13. On lit dans l'édition romaine κατεκληρονόμησα, *hereditavi*; d'autres exemplaires disent κατακληρονόμησον, *heredita*. Ceci nous ramène dans le grec au chap. XXXVI. ℣ 16. *et suiv.*

℣ 14. C'est-à-dire qui a été appelé *le peuple du Seigneur.*

d'Israël, que vous avez traité comme votre fils aîné. ′

Exod. IV. 22. 15. Ayez compassion de Jérusalem, de cette ville que vous avez sanctifiée, de cette ville où vous avez établi votre repos.

16. Remplissez Sion de la vérité de vos paroles ineffables; et votre peuple de votre gloire. ′

17. Rendez témoignage à ceux qui ont été dès la création du monde; ′ vérifiez les prédictions (que les anciens prophètes) ont prononcées en votre nom.

18. Récompensez ceux qui vous ont attendu long-temps, afin que vos prophètes soient trouvés fidèles, et exaucez les prières de vos serviteurs,

Num. VI. 24. 19. Selon les bénédictions qu'Aaron a données à votre peuple; (et conduisez-nous dans la voie de la justice,) afin que tous ceux qui habitent le terre, sachent que vous êtes le Dieu (qui voyez) tous les siècles devant vous. ′

20. L'estomac reçoit toute sorte de viandes; mais entre les nourritures, l'une est meilleure que l'autre.

21. Le palais discerne au goût la venaison; et le cœur éclairé, les paroles du mensonge.

nomen tuum, et Israel, quem coæquasti primogenito tuo.

15. Miserere civitati sanctificationis tuæ Jerusalem, civitati requiei tuæ.

16. Reple Sion inenarrabilibus verbis tuis, et gloriâ tuâ populum tuum.

17. Da testimonium his qui ab initio creaturæ tuæ sunt, et suscita prædicationes quas locuti sunt in nomine tuo prophetæ priores.

18. Da mercedem sustinentibus te: ut prophetæ tui fideles inveniantur, et exaudi orationes servorum tuorum,

19. Secundùm benedictionem Aaron de populo tuo, et dirige nos in viam justitiæ, et sciant omnes qui habitant terram, quia tu es Deus conspector seculorum.

20. Omnem escam manducabit venter, et est cibus cibo melior.

21. Fauces contingunt cibum feræ, et cor sensatum verba mendacia.

℣ 14. Voyez au lire de l'Exode, IV. 22.

℣ 16. Gr. autr. Remplissez Sion *de vos faveurs*, afin qu'elle célèbre vos oracles; remplissez votre peuple de votre gloire. Autr. Remplissez Sion *de vos biens*, en accomplissant vos oracles; remplissez, etc.

℣ 17. Faites connoître qui sont ceux qui dès le commencement ont été votre peuple. Ou plutôt et selon le grec: Rendez témoignage à ceux qui ont été dès le commencement vos créatures *et votre possession; donnez des marques de votre protection à ce peuple que vous avez vous-même formé et que vous vous êtes acquis*. L'édition romaine lit: vos créatures; d'autres exemplaires lisent: votre possession. *Ps.* LXXIII. 2.

℣ 19. Gr. le Dieu des siècles, *le Dieu éternel.*

22. Cor pravum dabit tristitiam, et homo peritus resistet illi.

22. Le cœur corrompu causera de la tristesse, ʼ et l'homme habile lui résistera. ʼ

23. Omnem masculum excipiet mulier : et est filia melior filiâ.

23. La femme peut épouser toutes sortes d'hommes, ʼ mais entre les filles, l'une est meilleure que l'autre.

24. Species mulieris exhilarat faciem viri sui, et super omnem concupiscentiam hominis superducit desiderium.

24. L'agrément de la femme met la joie sur le visage (de son mari ;ʼ) et la rend plus aimable que tout ce que l'homme peut désirer.

25. Si est lingua curationis, est et mitigationis et misericordiæ : non est vir illius secundùm filios hominum.

25. Si la langue ʼ (peut guérir les maux ʼ et est pleine de douceur et de bonté, ʼ son mari aura un avantage qui n'est pas commun parmi les hommes.

26. Qui possidet mulierem bonam, inchoat possessionem : adjutorium secundùm illum est, et columna ut requies.

26. Celui qui a une femme (vertueuse,) commence d'établir sa maison; il a un secours qui lui est semblable, et un ferme appui où il se repose.

27. Ubi non est sepes, diripietur possessio : et ubi non est mulier, ingemiscit egens.

27. Où il n'y a point de haie, le bien est au pillage ; de même, où il n'y a point de femme, l'homme soupire dans l'indigence. ʼ

28. Quis credit ei qui non habet nidum, et deflectens ubicumque obscuraverit, quasi succinctus latro exiliens de civitate in civitatem ?

28. Qui se fiera à celui qui n'a point de retraite, qui va chercher le couvert partout où la nuit le prend, et qui erre de ville en ville comme un voleur toujours prêt à fuir? ʼ

℣ 22. Un homme attaché intérieurement au monde, quoique à l'extérieur il semble ne chercher que Dieu, sera toujours triste et inquiet. — Gr. autr. mais l'homme expérimenté lui rendra *selon son mérite.*

℣ 24. Le mot *viri sui* n'est pas dans le grec ; mais le sens le suppose.

℣ 25. De cette femme.

Ibid. De son mari.

Ibid. Gr. autr. Que si la miséricorde, la douceur et la guérison sont sur sa langue, son mari, etc.

℣ 27. Gr. autr. le voyageur *qui survient* fait gémir; *parce qu'un homme qui se trouve seul, n'ose se fier à un inconnu qui lui demande l'hospitalité.* Le mot hébreu יאנח exprimé par *ingemiscit,* pouvoit signifier *ingemiscere facit.* Chez les Hébreux ces deux sens ont une grande affinité dans la plupart des verbes.

℣ 28. Gr. Qui se fieroit à un voleur toujours ceint *et prêt à fuir,* et errant de ville en ville? Il en est de même de celui qui n'a point de retraite assurée, et qui va chercher le couvert partout où la nuit le prend.

CHAPITRE XXXVII.

Du vrai et du faux ami. Choisir son conseil avec soin. Consulter le Seigneur. Science vraie et fausse, utile et dangereuse. Suites funestes de l'intempérance.

1. Tout ami dira : J'ai fait aussi amitié avec cet homme ; mais il y a un ami qui n'est ami que de nom. N'est-ce pas une douleur qui dure jusqu'à la mort,

1. Omnis amicus dicet : Et ego amicitiam copulavi : sed est amicus solo nomine amicus. Nonne tristitia inest usque ad mortem?

2. Que d'avoir un ami qui se change en ennemi? ˝

2. Sodalis autem et amicus ad inimicitiam convertentur.

3. O pensée détestable! d'où as-tu pris ton origine ′ pour venir couvrir la terre (de ta malice et) de ta perfidie? ″

3. O præsumptio nequissima! unde creata es cooperire aridam malitiâ, et dolositate illius?

4. L'ami se divertit avec son ami pendant sa prospérité : et il deviendra ennemi au temps de l'affliction.

4. Sodalis amico conjucundatur in oblectationibus, et in tempore tribulationis adversarius erit.

5. L'ami s'affligera avec son ami, afin qu'il lui donne de quoi manger; et à la vue de l'ennemi, il prendra le bouclier. ′

5. Sodalis amico condolet causâ ventris, et contra hostem accipiet scutum.

6. Conservez dans votre cœur le souvenir de votre ami; et ne l'oubliez pas, lorsque vous serez devenu riche.

6. Non obliviscaris amici tui in animo tuo, et non immemor sis illius in opibus tuis.

7. Ne prenez point conseil de celui qui vous tend un piége, ′ et ca-

7. Noli consiliari cum eo qui tibi insidiatur, et à

℣ 1 et 2. C'est le sens du grec qui joint ainsi le second verset avec la dernière partie du premier.

℣ 3. C'est le sens du grec : d'où es-tu sortie, pour, etc.

Ibid. Le mot *illius*, qui se lit dans la Vulgate, n'est pas dans le grec.

℣ 5. Faisant semblant de vouloir le défendre; mais il se tournera contre lui. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire : il ne prendra point le bouclier; *il ne le défendra point.*

℣ 7. Gr. autr. de celui à qui vous êtes suspect, *ou qui vous regarde de mauvais œil.* Le grec met ce verset après le verset 11.

zelantibus te absconde consilium.

8. Omnis consiliarius prodit consilium, sed est consiliarius in semetipso.

9. A consiliario serva animam tuam : priùs scito quæ sit illius necessitas : et ipse enim animo suo cogitabit :

10. Ne fortè mittat sudem in terram, et dicat tibi :

11. Bona est via tua : et stet è contrariò videre quid tibi eveniat.

12. Cum viro irreligioso tracta de sanctitate, et cum injusto de justitiâ, et cum muliere de eâ quæ æmulatur : cum timido de bello, cum negotiatore de trajectione, cum emptore de venditione, cum viro livido de gratiis agendis,

13. Cum impio de pietate, cum inhonesto de honestate, cum operario agrario de omni opere,

14. Cum operario annuali de consummatione anni, cum servo pigro de multâ operatione : non attendas his in omni consilio.

chez vos desseins à ceux qui vous portent envie.

8. Tout homme que l'on consulte donne son conseil ; mais il y en a qui ne regardent qu'eux-mêmes dans ce qu'ils conseillent.

9. En demandant conseil à un homme, veillez à la garde de votre ame. ′ Sachez auparavant quels sont ses intérêts ; car il vous donnera conseil selon qu'il lui sera plus utile.

10. Craignez qu'il ne plante un pieu dans votre chemin, ′ et ne vous dise :

11. Votre voie est bonne ; pendant qu'il se tiendra à l'écart, pour voir ce qui vous arrivera.

12. (Allez, consultez ′ un homme sans religion, sur les choses saintes, un injuste, sur la justice, une femme, sur celle dont elle est jalouse, un homme timide, sur ce qui regarde la guerre, un marchand, sur le trafic des marchandises, un acheteur, sur ce qui est à vendre, un envieux, ′ sur la reconnoissance des graces reçues,)

13. Un impie, sur la piété, ′ (un homme sans honneur, sur l'honnêteté, celui qui travaille aux champs, sur ce qui regarde son travail,)

14. Un ouvrier à l'année, ′ sur ce qu'il doit faire (pendant un an,) et un serviteur paresseux, sur l'assiduité au travail ; vous ne devez point attendre de bon conseil de ces personnes sur toutes ces choses.

℣ 9. Ne vous livrez pas entièrement à lui.

℣ 10. Pour vous faire tomber. — Gr. Craignez que jetant pour vous le sort, il ne vous dise, etc.

℣ 12. C'est une ironie. Le grec ne lit point ces premiers mots, mais joint ce verset au verset 7. de la Vulgate : *Ne consultez point* une femme, etc.

Ibid. Ou plutôt : un avare.

℣ 13. Un homme sans pitié, sur une œuvre de charité.

℣ 14. On lit dans l'édition romaine, ἐφεστίῳ, *domestico;* dans celle de Complute, ἐπετείῳ, *annuali.*

15. Mais tenez-vous sans cesse auprès d'un homme saint, ′lorsque vous en aurez connu quelqu'un qui craint véritablement (Dieu.′)

16. Dont l'ame a du rapport avec la vôtre, et qui prendra part à votre douleur, lorsque vous aurez fait un faux pas (dans les ténèbres.)

17. Affermissez votre cœur dans la droiture d'une bonne conscience ;′ car vous n'aurez point de plus fidèle conseiller.

18. L'ame d'un homme (saint′) découvre quelquefois mieux la vérité, que sept sentinelles qui sont assises dans un lieu élevé, pour contempler tout ce qui se passe.

19. Mais sur toutes choses, priez le Très-Haut, afin qu'il vous conduise dans le droit chemin de la vérité.

20. Que la parole (de la vérité″) précède toutes (vos) œuvres, ′et qu'un conseil (stable′) règle tout ce que vous faites.

21. Une parole mauvaise gâtera le cœur ;′ (c'est du cœur que) naissent ces quatre choses, le bien et le mal, la vie et la mort ; et tout cela dépend ordinairement de la langue.′

15. Sed cum viro sancto assiduus esto, quemcumque cognoveris observantem timorem Dei,

16. Cujus anima est secundùm animam tuam, et qui, cùm titubaveris in tenebris, condolebit tibi.

17. Cor boni consilii statue tecum : non est enim tibi aliud pluris illo.

18. Anima viri sancti enuntiat aliquandò vera, quàm septem circumspectores sedentes in excelso ad speculandum.

19. Et in his omnibus deprecare Altissimum, ut dirigat in veritate viam tuam.

20. Ante omnia opera verbum verax præcedat te, et à te omnem actum consilium stabile.

21. Verbum nequam immutabit cor : ex quo partes quatuor oriuntur, bonum et malum, vita et mors : et dominatrix illo-

℣ 15. Pour le consulter.

Ibid. Gr. Quelqu'un qui observe les commandemens *de Dieu*.

℣ 17. Gr. autr. suivez le conseil *qu'il vous donne dans la sincérité* de *son* cœur; car vous ne pouvez en trouver de plus fidèle. Le grec met à la tête de ce verset la conjonction *et*, qui le lie au ℣ précédent.

℣ 18. Le mot *sancti* n'est pas dans le grec ; mais le mot *viri* dit beaucoup plus que *hominis*. Ainsi le grec en disant *Anima viri*, marque l'ame d'un homme distingué par son mérite. On lit dans le grec *Anima enim viri* : Car l'ame, etc.

℣ 20. Gr. que la raison précède, etc.

Ibid. Gr. et que le conseil *règle*, etc.

℣ 21. Gr. autr. La marque du changement de la joie *paroît sur* le visage.

rum est assidua lingua. Est vir astutus multorum eruditor, et animæ suæ inutilis est.

22. Vir peritus multos erudivit, et animæ suæ suavis est.

23. Qui sophisticè loquitur, odibilis est : in omni re defraudabitur.

24. Non est illi data à Domino gratia : omni enim sapientiâ defraudatus est.

25. Est sapiens, animæ suæ sapiens : et fructus sensûs illius laudabilis.

26. Vir sapiens plebem suam erudit, et fructus sensûs illius fideles sunt.

27. Vir sapiens implebitur benedictionibus, et videntes illum laudabunt.

28. Vita viri in numero dierum : dies autem Israel innumerabiles sunt.

29. Sapiens in populo hereditabit honorem, et nomen illius erit vivens in æternum.

30. Fili, in vitâ tuâ tenta animam tuam : et si fuerit nequam, non des illi potestatem :

Tel est habile, et enseigne plusieurs, qui est inutile à lui-même.

22. (Tel est éclairé, et en instruit plusieurs, qui y trouve la douceur de son ame.)

23. Celui qui use d'un langage sophistique, est digne de haine; il sera pauvre et vide de tout.

24. Il n'a point reçu la grace du Seigneur; car il est dépourvu de toute sagesse.

25. Il y a un sage qui est sage pour lui-même; et les fruits de sa sagesse sont vraiment louables.

26. L'homme sage instruit son peuple; et le fruit de sa sagesse est fidèle.

27. L'homme sage sera rempli de bénédictions; et ceux qui le verront le combleront de louanges.

28. La vie d'un homme n'a qu'un certain nombre de jours; mais les jours d'Israël sont innombrables.

29. Le sage s'acquerra de l'honneur parmi son peuple, et son nom vivra éternellement.

30. Mon fils, éprouvez votre ame pendant votre vie; et si vous trouvez que quelque chose lui soit mauvais, ne le lui accordez pas;

℣ 21. Gr. autr. Il y a quatre choses qui laissent dans le cœur des marques de changement, *une impression qui le change;* le bien *que nous espérons, ou dont nous jouissons;* le mal *que nous appréhendons, ou que nous ressentons;* la vie *que nous aimons;* la mort *que nous craignons;* mais la langue les domine toujours; *les discours que l'on tient de nous, sont ordinairement ce qui fait plus d'impression sur notre cœur.*

Ibid. Parce qu'il ne suit point les conseils qu'il donne aux autres.

℣ 23. Gr. Il est dépourvu de toute sagesse.

℣ 29. On lit dans l'édition romaine, πίστιν, *fidem;* celle de Complute dit δόξαν, *gloriam* ou *honorem.*

℣ 30. C'est le sens du grec.

31. Car tout n'est pas avantageux à tous, et tous ne se plaisent pas aux mêmes choses.

31. Non enim omnia omnibus expediunt : et non omni animæ omne genus placet.

32. Ne soyez jamais avide dans un festin, et ne vous jetez point sur (toutes) les viandes;

32. Noli avidus esse in omni epulatione, et non effundas super omnem escam.

33. Car l'excès des viandes cause des maladies, et le trop manger donne la colique.

33. In multis enim escis erit infirmitas, et aviditas appropinquabit usque ad choleram.

34. L'intempérance en a tué plusieurs; mais l'homme sobre prolonge ses jours.

34. Propter crapulam multi obierunt : qui autem abstinens est, adjiciet vitam.

CHAPITRE XXXVIII.

Honorer les médecins; se servir de leurs remèdes. Prier le Seigneur; se purifier de ses péchés. Pleurer la mort de ses amis avec modération; se souvenir qu'on doit aussi mourir. Repos nécessaire pour acquérir la sagesse. La prière sanctifie le travail.

1. HONOREZ le médecin,' à cause de la nécessité, parce que c'est le Très-Haut qui l'a créé.'

1. HONORA medicum propter necessitatem : etenim illum creavit Altissimus.

2. Car toute médecine vient de Dieu; et elle recevra des présens' du roi.

2. A Deo est enim omnis medela, et à rege accipiet donationem.

3. La science du médecin l'élèvera en honneur, et il sera loué' devant les grands.

3. Disciplina medici exaltabit caput illius, et in conspectu magnatorum collaudabitur.

4. C'est le Très-Haut qui a produit de la terre tout ce qui guérit;

4. Altissimus creavit de terrâ medicamenta, et vir

℣ 1. Gr. Rendez au médecin l'honneur *ou l'honoraire* qui lui est dû.
Ibid. Dieu lui a donné la vocation d'être l'intermédiaire de la guérison qu'il veut lui accorder.
℣ 2. On lit dans l'édition romaine, *δόμα, donum* ou *donationem:* celle de Complute dit, *δόξαν, gloriam* ou *honorem*, de la gloire, *ou* de l'honneur.
℣ 3. Gr. autr. il sera en vénération.

prudens non abhorrebit illâ.

5. Nonne à ligno indulcata est aqua amara?

6. Ad agnitionem hominum virtus illorum, et dedit hominibus scientiam Altissimus, honorari in mirabilibus suis.

7. In his curans mitigabit dolorem: et unguentarius faciet pigmenta suavitatis, et unctiones conficiet sanitatis, et non consummabuntur opera ejus.

8. Pax enim Dei super faciem terræ.

9. Fili, in tuâ infirmitate ne despicias te ipsum: sed ora Dominum, et ipse curabit te.

10. Averte à delicto, et dirige manus, et ab omni delicto munda cor tuum.

11. Da suavitatem et memoriam similaginis, et impingua oblationem, et da locum medico:

et l'homme sage n'en aura point d'éloignement.'

5. Un peu de bois n'a-t-il pas adouci l'eau qui étoit amère?' *Exod.* xv. 25.

6. Dieu a fait connoître (aux hommes) la vertu des plantes; (le Très-Haut) leur a donné la science, afin qu'ils l'honorassent dans ses merveilles.

7. Il s'en sert pour apaiser leurs douleurs, et pour les guérir; ceux qui en ont l'art en font des compositions (agréables, et des onctions qui rendent la santé;) et ils diversifient leurs confections en mille manières.'

8. Car la paix' de Dieu s'étend sur toute la terre.'

9. Mon fils, ne (vous) méprisez pas vous-même dans votre infirmité;' mais priez le Seigneur, et lui-même vous guérira.' 4. *Reg.* xx. 2. *et seqq.* 2. *Par* xxxii. 28. *Isa.* xxxviii. 2. *et seqq.*

10. Détournez-vous du péché; redressez vos mains, et purifiez votre cœur de toutes ses fautes.'

11. Offrez à Dieu un encens de bonne odeur, et de la fleur de farine en mémoire de votre sacrifice;' et que votre offrande soit grasse et parfaite;' et' donnez lieu au médecin.'

℣ 4. Il s'en servira dans le besoin.

℣ 5. On croit que l'auteur fait allusion au miracle dont il est parlé au livre de l'Exode, xv. 25.

℣ 7. Pour les rendre utiles à différentes maladies.

℣ 8. La bénédiction.

Ibid. Sur tous les besoins de ceux qui l'habitent. — Le grec joint ce verset au verset précédent: et la paix, *la guérison, la santé*, se répandra, par eux, sur la face de la terre.

℣ 9. Ne négligez pas d'employer les remèdes que Dieu vous a donnés. — C'est le sens du grec, qui lit simplement: dans votre infirmité, ne méprisez pas *les remèdes que Dieu vous a donnés.*

Ibid. Mais en employant les remèdes ne négligez pas d'avoir recours à Dieu par la prière.

℣ 10. Elles sont la cause la plus ordinaire des maladies.

℣ 11. Autr. comme un mémorial *devant le Seigneur.*

Ibid. Le grec ajoute: comme n'étant plus.

Ibid. Après ces actes de piété.

Ibid. Appelez-le pour vous traiter.

12. Car c'est le Seigneur qui l'a créé. Qu'il ne vous quitte donc point, parce que son art vous est nécessaire;

13. Puisque le temps est venu où vous devez tomber entre les mains des médecins.'

14. Et ils prieront eux-mêmes le Seigneur, afin qu'il les conduise, à cause de leur bonne vie, au soulagement et à la santé qu'ils veulent vous procurer.'

15. L'homme qui pèche aux yeux de celui qui l'a créé, tombera entre les mains du médecin.'

16. Mon fils, répandez vos larmes sur un mort, et pleurez' comme un homme qui a reçu une grande plaie; ensevelissez son corps selon la coutume, et ne négligez pas sa sépulture.

17. Faites un grand deuil (pendant un jour) dans l'amertume de votre ame, (pour ne pas donner sujet de mal parler de vous;)' mais ne soyez pas inconsolable dans votre tristesse.

18. Faites ce deuil selon le mérite de la personne, un jour ou deux, pour ne point donner lieu à la médisance;'

12. Etenim illum Dominus creavit : et non discedat a te, quia opera ejus sunt necessaria.

13. Est enim tempus quando in manus illorum incurras :

14. Ipsi verò Dominum deprecabuntur, ut dirigat requiem eorum, et sanitatem, propter conversationem illorum.

15. Qui delinquit in conspectu ejus qui fecit eum, incidet in manus medici.

16. Fili, in mortuum produc lacrymas, et quasi dira passus incipe plorare, et secundùm judicium contege corpus illius, et non despicias sepulturam illius.

17. Propter delaturam autem amarè fer luctum illius uno die, et consolare propter tristitiam :

18. Et fac luctum secundùm meritum ejus uno die, vel duobus, propter detractionem.

℣ 13. Gr. Il est un temps où le succès, *le rétablissement de la santé,* est entre leurs mains; car ils prieront, etc.

℣ 14. Gr. autr. Car ils prieront eux-mêmes le Seigneur, afin qu'il leur donne un heureux succès dans le soulagement et la guérison *du malade* pour *lui conserver* la vie.

℣ 15. Le Seigneur lui enverra des maladies, pour le punir de son iniquité.

℣ 16. Le mot grec peut s'entendre des lamentations solennelles que l'on faisoit en mémoire du mort.

℣ 17. Pour ne pas être regardé comme un homme dur et impitoyable.

℣ 17 et 18. Gr. autr. Faites un deuil amer, et pleurez à chaudes larmes. Faites ce deuil selon le mérite, etc.; mais ne soyez pas inconsolable dans votre tristesse; car la tristesse, etc.

℣ 18. Pour éviter de passer pour un faux ami.

19. A tristitiâ enim festinat mors, et cooperit virtutem, et tristitia cordis flectit cervicem.

19. Car la tristesse conduit à la mort; (elle accable toute la vigueur,) et l'abattement du cœur fait baisser la tête.′ *Prov.* XV. 13. *et* XVII. 22.

20. In abductione permanet tristitia : et substantia inopis secundùm cor ejus.

20. La tristesse s'entretient′ dans la solitude; et la vie du pauvre est telle que son cœur.′

21. Ne dederis in tristitiâ cor tuum, sed repelle eam à te : et memento novissimorum :

21. N'abandonnez point votre cœur à la tristesse, (mais) éloignez-la de vous; souvenez-vous de votre dernière fin.′

22. Noli oblivisci : neque enim est conversio, et huic nihil proderis, et te ipsum pessimabis.

22. Et ne l'oubliez pas; car après cela il n'y a point de retour. Vous ne servirez de rien au mort en vous affligeant, et vous vous ferez à vous-même un très grand mal. 2. *Reg.* XII. 22.

23. Memor esto judicii mei : sic enim erit et tuum : mihi heri, et tibi hodiè.

23. Souvenez-vous du jugement de Dieu sur moi;′ car le vôtre viendra de même : hier à moi, aujourd'hui à vous.

24. In requie mortui requiescere fac memoriam ejus, et consolare illum in exitu spiritûs sui.

24. Que la paix′ où le mort est entré apaise dans vous le regret que vous avez de sa mort; et consolez-vous de ce que son esprit s'est séparé de son corps.

25. Sapientia scribæ in tempore vacuitatis : et qui minoratur actu, sapientiam percipiet. Quâ sapientiâ replebitur

25. Le docteur de la loi deviendra sage au temps de son repos; et celui qui s'agite peu acquerra la sagesse.′ Comment pourroit se remplir de sagesse

℣ 19. Gr. fait tomber la vigueur.

℣ 20. On lit dans l'édition romaine, παραβαίνει, *transit;* le manuscrit alexandrin dit παραμένει, *permanet.*

Ibid. Elle est misérable et courte, si son cœur est plein d'amertume et de douleur.—On lit dans l'édition romaine κατὰ καρδίας, *contra cor;* la Vulgate suppose κατὰ καρδίαν, *secundum cor.* L'édition de Complute dit κατάρα καρδίας, *maledictio cordis :* La vie du pauvre *lui est si amère qu'elle excite* la malédiction dans son cœur.

℣ 21. Où elle vous conduiroit infailliblement.

℣ 23. Selon le grec : *Ne vous livrez donc point à ces regrets inutiles à celui que vous pleurez; mais* souvenez-vous du jugement *de Dieu* sur lui, *et pensez* qu'il vous en arrivera de même. Hier à moi, et aujourd'hui à vous, *pourroit vous dire votre ami.*

℣ 24. Litt. le repos.

℣ 25. Selon l'édition de Complute : et celui qui est accablé d'affaires *et d'occupations,* n'acquerra point la sagesse. C'est-à-dire qu'on y lit la négation οὐ, *non,* qui n'est pas dans l'édition romaine.

26. Celui qui mène une charrue, qui prend plaisir à tenir à la main l'aiguillon dont il pique les bœufs, qui les fait travailler sans cesse, et qui ne s'entretient que de jeunes bœufs et de taureaux?

27. Il applique tout son cœur à dresser des sillons, et toutes ses veilles à engraisser des vaches.

28. Ainsi le charpentier et l'architecte passent à leur travail les jours et les nuits; ' ainsi celui qui grave les cachets diversifie ses figures par un long travail, son cœur s'applique tout entier à imiter la peinture; et par ses veilles il achève son ouvrage.

29. Ainsi celui qui travaille sur le fer s'assied près de l'enclume, et considère le fer qu'il met en œuvre; la vapeur du feu lui dessèche" la chair, et il ne se lasse point de souffrir l'ardeur de la fournaise.

30. Son oreille est frappée sans cesse du bruit des marteaux, et son œil est attentif à la forme qu'il veut donner à ce qu'il fait.

31. Son cœur s'applique tout entier à achever son ouvrage; il l'embellit par ses veilles, et le rend parfait.

32. Ainsi le potier s'assied près de son argile; il tourne la roue avec les pieds, il est dans un soin continuel pour son ouvrage, et il ne fait rien qu'avec art et avec mesure.'

26. Qui tenet aratrum, et qui gloriatur in jaculo, stimulo boves agitat, et conversatur in operibus eorum, et enarratio ejus in filiis taurorum?

27. Cor suum dabit ad versandos sulcos, et vigilia ejus in saginâ vaccarum.

28. Sic omnis faber et architectus, qui noctem tanquam diem transigit, qui sculpit signacula sculptilia, et assiduitas ejus variat picturam: cor suum dabit in similitudinem picturæ, et vigiliâ suâ perficiet opus.

29. Sic faber ferrarius sedens juxta incudem, et considerans opus ferri: vapor ignis uret carnes ejus, et in calore fornacis concertatur:

30. Vox mallei innovat aurem ejus, et contra similitudinem vasis oculus ejus.

31. Cor suum dabit in consummationem operum, et vigiliâ suâ ornabit in perfectionem.

32. Sic figulus sedens ad opus suum, convertens pedibus suis rotam, qui in sollicitudine positus est semper propter opus suum, et in numero est omnis operatio ejus.

℣ 28. Gr. autr. Il en est ainsi du charpentier et de l'architecte, qui passent à leur travail, etc., *comment acquerront-ils la sagesse?*

℣ 29. On lit dans l'édition romaine, πήξει, *compinget;* l'édition de Complute et le manuscrit alexandrin disent τήξει, *conficiet.*

℣ 32. A la lettre, avec nombre : *en calculant les degrés de ses dimensions.*

33. In brachio suo formabit lutum, et ante pedes suos curvabit virtutem suam.

34. Cor suum dabit ut consummet linitionem, et vigiliâ suâ mundabit fornacem.

35. Omnes hi in manibus suis speraverunt, et unusquisque in arte suâ sapiens est.

36. Sine his omnibus non ædificatur civitas.

37. Et non inhabitabunt, nec inambulabunt, et in ecclesiam non transilient.

38. Super sellam judicis non sedebunt, et testamentum judicii non intelligent, neque palam facient disciplinam et judicium, et in parabolis non invenientur :

39. Sed creaturam ævi confirmabunt, et deprecatio illorum in operatione artis, accommodantes animam suam, et conqui-

33. Son bras donne la forme qu'il veut à l'argile, après qu'il l'a remuée et qu'il l'a rendue flexible avec ses pieds.

34. Son cœur s'applique tout entier à donner la dernière perfection à son ouvrage en le vernissant, et il a grand soin que son fourneau soit bien net.

35. Toutes ces personnes espèrent en l'industrie de leurs mains, et chacun est sage dans son art.

36. Sans eux, nulle ville ne seroit ni bâtie, ni habitée, ni fréquentée.*

37. Mais ils n'entreront point dans les assemblées.*

38. Ils ne seront point assis sur les siéges des juges; ils n'auront point l'intelligence des lois sur lesquelles se forment les jugemens; ils ne publieront point les instructions ni les règles de la vie; ils ne trouveront point l'éclaircissement des paraboles.*

39. Mais ils ne maintiennent l'état de ce monde qu'en entretenant ce qui passe avec le temps; ils prient Dieu en travaillant aux ouvrages de leur art; ils y appliquent leur ame,

ỷ 36. C'est ainsi que la plupart expliquent ce texte. Quelques-uns traduisent la Vulgate : Sans eux nulle ville ne serait bâtie ; mais ils n'y habiteront point; *on les placera au dehors ou dans les faubourgs;* ils ne s'y promèneront point *comme les magistrats pour y faire observer le bon ordre;* ils n'entreront point dans les assemblées, *ni dans les conseils.* Le grec pourroit se traduire : Mais ils ne voyageront point *comme les sages qui parcourent les nations pour s'instruire* (*Infr.* XXXIX. 5.); et ils ne se promèneront point *comme les philosophes qui ne s'occupent qu'à raisonner sur différentes matières en se promenant.* Ils ne seront point appelés dans les conseils du peuple, et ils ne tiendront point les premiers rangs dans les assemblées. Ils ne seront point assis, etc.

ỷ 37. Dans les conseils qui se tiennent pour les affaires d'état.

ỷ 38. Autrement et à la lettre: on ne les trouvera point occupés à *proposer ou expliquer* des paraboles. C'étoit l'occupation des sages chez les Hébreux. Voyez la préface qui est à la tête du livre des Proverbes.

et ils cherchent d'y vivre selon la loi du Très-Haut.'

rentes in lege Altissimi.

℣ 39. Gr. autr. Mais ils entretiennent les ouvrages du siècle, *tout ce qui sert dans la vie et qui passe avec le temps;* et ils prient *le Seigneur* en travaillant aux ouvrages de leur art. Quant à celui qui applique son esprit à méditer la loi du Très-Haut, il aura soin, etc. Plusieurs regardent ainsi cette dernière partie du verset comme le commencement du chapitre suivant.

CHAPITRE XXXIX.

Occupations du sage; gloire qui l'accompagne. Les enfans d'Israël exhortés à bénir le Seigneur dans ses ouvrages. Dieu récompense les bons, et punit les méchans. Toutes les créatures exécutent ses ordres.

1. (Le sage)' aura soin de rechercher la sagesse de tous les anciens; et il fera son étude des prophètes.'

1. Sapientiam omnium antiquorum exquiret sapiens, et in prophetis vacabit.

2. Il conservera dans son cœur les instructions' des hommes célèbres, et il entrera en même temps dans les mystères des paraboles.

2. Narrationem virorum nominatorum conservabit, et in versutias parabolarum simul introibit.

3. Il tâchera de pénétrer dans le secret des proverbes et des sentences obscures, et il se nourrira de ce qu'il y a de plus caché dans les paraboles.

3. Occulta proverbiorum exquiret, et in absconditis parabolarum conversabitur.

4. Il exercera son ministère au milieu des grands, et il paroîtra devant ceux qui gouvernent.

4. In medio magnatorum ministrabit, et in conspectu præsidis apparebit.

5. Il passera dans les terres des nations étrangères, pour éprouver parmi les hommes le bien et le mal.

5. In terram alienigenarum gentium pertransiet: bona enim et mala in hominibus tentabit.

℣ 1. Ce mot *sapiens* n'est pas dans le grec, où le commencement de ce chapitre peut se prendre de la fin du précédent. Voyez la dernière note du chapitre précédent.

Ibid. Gr. litt. des prophéties.

℣ 2. Autr. l'histoire.

6. Cor suum tradet ad vigilandum diluculo ad Dominum, qui fecit illum, et in conspectu Altissimi deprecabitur.

6. Il appliquera son cœur, et il veillera dès le point du jour, pour s'attacher au Seigneur qui l'a créé ; et il offrira ses prières au Très-Haut.

7. Aperiet os suum in oratione, et pro delictis suis deprecabitur.

7. Il ouvrira sa bouche pour la prière; et il demandera pardon pour ses péchés.

8. Si enim Dominus magnus voluerit, spiritu intelligentiæ replebit illum :

8. Car s'il plaît au souverain Seigneur, il le remplira de l'esprit d'intelligence.

9. Et ipse tanquam imbres mittet eloquia sapientiæ suæ, et in oratione confitebitur Domino :

9. Et il répandra, comme une pluie, les paroles de sa sagesse, et il bénira le Seigneur dans la prière.

10. Et ipse diriget consilium ejus, et disciplinam, et in absconditis suis consiliabitur.

10. Le Seigneur conduira ses conseils et ses instructions; et lui, il méditera les secrets de Dieu.

11. Ipse palam faciet disciplinam doctrinæ suæ, et in lege testamenti Domini gloriabitur.

11. Il publiera lui-même les instructions qu'il a apprises, et il mettra sa gloire dans la loi de l'alliance du Seigneur.

12. Collaudabunt multi sapientiam ejus, et usque in seculum non delebitur.

12. Sa sagesse sera louée de plusieurs, et elle ne tombera jamais dans l'oubli.

13. Non recedet memoria ejus, et nomen ejus requiretur à generatione in generationem.

13. Sa mémoire ne s'effacera point de l'esprit des hommes, et son nom sera honoré de siècle en siècle.

14. Sapientiam ejus enarrabunt gentes, et laudem ejus enuntiabit ecclesia.

14. Les nations publieront sa sagesse, et l'assemblée sainte célébrera ses louanges.

15. Si permanserit, nomen derelinquet plus quàm mille : et si requieverit, proderit illi.

15. Tant qu'il vivra, il s'acquerra plus de réputation que mille autres; et quand il viendra à se reposer, il en sera plus heureux.

℣ 7. Afin que rien ne l'empêche de recevoir la sagesse qu'il sait que Dieu peut lui donner.

℣ 10. Gr. litt. sa science.

Ibid. C'est le sens du grec.

℣ 15. Par la mort.

Ibid. Puisqu'il sera assuré d'une heureuse éternité.—Gr. litt. S'il demeure *dans la vie*, il laisse un nom plus *durable* que *celui de* mille *autres*; et s'il se repose, *par la mort*, il acquerra *de la gloire*. Ou peut-être : S'il demeure *dans*

16. Je continuerai encore de publier ce que je médite : ' car je suis rempli comme d'une sainte fureur.'

16. Adhuc consiliabor, ut enarrem : ut furore enim repletus sum.

17. (Une voix me dit :) Ecoutez-moi, ' ô germes divins, ' et portez des fruits comme des rosiers plantés sur le bord des eaux.

17. In voce dicit : Obaudite me, divini fructus, et quasi rosa plantata super rivos aquarum fructificate.

18. Répandez ' une agréable odeur, comme le Liban. '

18. Quasi Libanus odorem suavitatis habete.

19. Portez des fleurs comme le lis : jetez une odeur douce ; (poussez des branches de graces ;) chantez des cantiques, (et) bénissez le Seigneur dans ses ouvrages.

19. Florete flores quasi lilium, et date odorem, et frondete in gratiam, et collaudate canticum, et benedicite Dominum in operibus suis.

20. Relevez son nom par de magnifiques éloges ; louez-le par les paroles (de vos lèvres,) par le chant de vos cantiques, et par le son de vos harpes ; ' et vous direz ceci dans les bénédictions que vous lui donnerez :

20. Date nomini ejus magnificentiam, et confitemini illi in voce labiorum vestrorum, et in canticis labiorum, et citharis, et sic dicetis in confessione :

Gen. I. 31. *Marc.* VII. 37. 21. Les ouvrages du Seigneur sont tous souverainement bons. '

21. Opera Domini universa bona valdè.

Gen. VIII. 4. 22. A sa parole, l'eau s'est arrêtée comme un monceau ; elle s'est ramassée (comme) un réservoir à un seul mot de sa bouche ; '

22. In verbo ejus stetit aqua sicut congeries : et in sermone oris illius sicut exceptoria aquarum :

la vie, il acquerra *de la réputation*, et s'il se repose *par la mort*, il laissera un nom plus *durable* que *celui de* mille *autres*.

℣ 16. C'est le sens du grec.

Ibid. Gr. autr. car je suis rempli *de lumière* comme la lune dans son plein.

℣ 17. Gr. autr. Ecoutez-moi, saints enfans, et fleurissez comme des rosiers, etc.

Ibid. C'est ainsi qu'il appelle le peuple de Dieu. Les saints sont dans cette vie comme des *germes divins*.

℣ 18. Par vos vertus.

Ibid. Par l'encens qu'il produit. — C'est le sens du grec : comme l'encens.

℣ 20. D. Calmet croit que le mot grec *cinnyres* doit s'entendre de la lyre antique. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. IX.

℣ 21. Le grec ajoute : et toutes *ses* ordonnances s'exécutent dans leur temps ; il n'y a point lieu de dire : Pourquoi cela est-il ainsi ? car toutes ces choses sont recherchées *et appelées* en leur temps ; *tout s'exécute selon l'ordre prescrit par le Seigneur*.

℣ 22. La plupart expliquent ceci et du passage de la mer Rouge et du passage du Jourdain.

23. Quoniam in præcepto ipsius placor fit, et non est minoratio in salute ipsius.

24. Opera omnis carnis coram illo, et non est quidquam absconditum ab oculis ejus.

25. A seculo usque in seculum respicit, et nihil est mirabile in conspectu ejus.

26. Non est dicere : Quid est hoc, aut quid est istud ? omnia enim in tempore suo quærentur.

27. Benedictio illius quasi fluvius inundavit.

28. Quomodo cataclysmus aridam inebriavit : sic ira ipsius gentes quæ non exquisierunt eum, hereditabit.

29. Quomodo convertit aquas in siccitatem, et siccata est terra, et viæ illius viis illorum directæ sunt : sic peccatoribus offensiones in irâ ejus.

30. Bona bonis creata sunt ab initio, sic nequissimis bona et mala.

31. Initium necessariæ

23. Car tout devient favorable aussitôt qu'il le commande ; et le salut qu'il donne, est inviolable ;

24. Les œuvres de tous les hommes lui sont présentes, et rien n'est caché à ses yeux.

25. Son regard s'étend de siècle en siècle ; et rien n'est grand ni merveilleux devant lui.

26. On ne doit point dire :' Qu'est-ce que ceci, ou qu'est-ce que cela ? Car tout se découvrira en son temps.'

27. La bénédiction qu'il donne, est comme un fleuve qui se déborde.

28. Et comme le déluge a inondé toute la terre, ainsi sa colère sera le partage des nations (qui ne se sont pas mises en peine de le rechercher.) *Gen.* VII. 21.

29. Comme il a changé les eaux en un lieu sec, ' et qu'il a desséché la terre, et comme ses voies furent alors trouvées droites par les siens ; ' ainsi les pécheurs trouvent (dans sa colère) des sujets de chute.' *Exod.* XIV. 21.

30. Comme les biens dès le commencement ont été créés pour les bons, ainsi (les biens et) les maux ont été créés pour les méchans.

31. Ce qui est principalement né- *Sup.* XXIX. 28.

ỷ 26. On ne doit point chercher inutilement les raisons des ouvrages de Dieu.

Ibid. On verra un jour que Dieu a tout fait avec une raison souveraine et une sagesse infinie. — Gr. autr. Il n'y a point lieu de dire : Qu'est-ce que cela ? pourquoi cela ? Car tout est créé pour l'usage qui lui est propre.

ỷ 27.-29. Gr. autr. Sa bénédiction *se répand sur son peuple fidèle* comme un fleuve qui couvre *la terre*, et comme un déluge qui l'enivre. *Mais* les nations *impies* auront pour partage sa colère, comme *il arriva autrefois à Sodome lorsqu'il* changea les eaux *douces* en *des eaux* salées. Comme ses voies sont droites pour les saints, elles sont aussi des sujets de chute pour les méchans.

ỷ 29. Au passage de la mer Rouge.

Ibid. Au lieu que les Egyptiens y trouvèrent leur perte.

cessaire pour la vie des hommes, c'est l'eau, le feu, et le fer; le sel, le lait, et le pain de fleur de farine, le miel et le raisin, ʺ l'huile et les vêtemens.

rei vitæ hominum, aqua, ignis et ferrum: sal, lac et panis similagineus, et mel, et botrus uvæ, et oleum, et vestimentum.

32. Comme toutes ces choses sont un bien pour les saints,ʺ aussi se changent-elles en maux (pour les méchans et) pour les pécheurs.ʺ

32. Hæc omnia sanctis in bona, sic et impiis et peccatoribus in mala convertentur.

33. Il y a des esprits qui ont été créés pour la vengeance, ʺ et par leur fureur ils augmentent les supplices des méchans. ʺ

33. Sunt spiritus qui ad vindictam creati sunt, et in furore suo confirmaverunt tormenta sua:

34. Ils se répandront dans toute leur violence, au temps où la mesure sera remplie; ʺ et ils satisferont la justice de celui qui les a créés.

34. In tempore consummationis effundent virtutem: et furorem ejus qui fecit illos, placabunt.

35. Le feu, la grêle, la famine, et la mort, toutes ces choses ont été créées pour exercer la vengeance; ʺ

35. Ignis, grando, fames, et mors, omnia hæc ad vindictam creata sunt:

36. Ainsi que les dents des bêtes, les scorpions et les serpens, et l'épée destinée à punir et à exterminer les impies.

36. Bestiarum dentes, et scorpii, et serpentes, et rhomphæa vindicans in exterminium impios.

37. Toutes ces choses exécutent les ordres du Seigneur avec joie; ʺ elle se tiendront prêtes sur la terre pour servir au besoin; et quand leur temps sera venu, elles obéiront exactement à sa parole.

37. In mandatis ejus epulabuntur, et super terram in necessitatem præparabuntur, et in temporibus suis non præterient verbum.

38. C'est pourquoi je me suis affermi dès le commencement dans ces pensées; je les ai considérées (et méditées en moi-même;) et je les ai laissées par écrit.ʺ

38. Propterea ab initio confirmatus sum, et consiliatus sum et cogitavi, et scripta dimisi.

℣ 31. Gr. litt. le sang du raisin, *c'est-à-dire, le vin.*

℣ 32. Qui s'en servent pour glorifier Dieu.

Ibid. Qui en abusent, et qui les emploient à offenser celui qui les leur a données.

℣ 33. Dieu les a destinés à être les ministres de sa vengeance à l'égard des méchans.

Ibid. C'est le sens du grec.

℣ 34. Litt. au temps de la consommation, *de la dernière vengeance, de la ruine entière des méchans.*

℣ 35. Pour punir les méchans.

℣ 37. C'est le sens du grec.

39. Omnia opera Domini bona, et omne opus horâ suâ subministrabit.

40. Non est dicere : Hoc illo nequius est : omnia enim in tempore suo comprobabuntur.

41. Et nunc in omni corde et ore collaudate, et benedicite nomen Domini.

39. Tous les ouvrages du Seigneur sont bons ; et il met chaque chose en usage quand l'heure est venue. *Gen.* I. 31. *Marc.* VII. 37.

40. On ne peut point dire : Ceci est plus mal que cela ; car toutes choses seront trouvées bonnes en leur temps.

41. C'est pourquoi dès maintenant louez tous ensemble de tout votre cœur, et bénissez par les paroles de votre bouche le nom du Seigneur.

℣ 38. Gr. autr. C'est pourquoi, dès le commencement, je me suis fortement appliqué à cette pensée, et je l'ai laissée par écrit : Que tous les ouvrages du Seigneur, etc. A la lettre, *confirmatus sum et cogitavi*, hébraïsme pour *firmiter cogitavi*.

CHAPITRE XL.

Misères communes à tous les hommes. Sort funeste des richesses injustes. Avantages de la crainte du Seigneur. Ne pas mener une vie de mendiant.

1. Occupatio magna creata est omnibus hominibus, et jugum grave super filios Adam, à die exitûs de ventre matris eorum, usque in diem sepulturæ, in matrem omnium.

2. Cogitationes eorum, et timores cordis, adinventio expectationis, et dies finitionis :

3. A residente super sedem gloriosam, usque ad humiliatum in terrâ et cinere :

1. Une inquiète occupation a été destinée d'abord à tous les hommes ; et un joug pesant accable les enfans d'Adam, depuis le jour où ils sortent du ventre de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture, où ils rentrent dans la mère commune de tous.[1]

2. Les imaginations de leur esprit, les appréhensions de leur cœur, les réflexions qui les tiennent en suspens, et le jour[2] qui doit tout finir.

3. Depuis celui qui est assis sur un trône de gloire, jusqu'à celui qui est couché sur la terre et dans la cendre ;

℣ 1. On lit dans l'édition romaine, ἐπὶ ταφῇ, *in sepultura;* celle de Complute dit ἐπιστροφῆς, *reditus,* jusqu'au jour de leur retour vers *la terre qui est* la mère de tous.

℣ 2. Celui de la mort.

4. Depuis celui qui est vêtu de pourpre, ' et qui porte la couronne, jusqu'à celui qui n'est couvert que de toile; la fureur, la jalousie, l'inquiétude, l'agitation, la crainte de la mort, la colère toujours vive, et les querelles,

5. Troublent leurs pensées dans le lit même, et pendant le sommeil de la nuit, qui est le temps qui leur a été donné pour prendre quelque repos.

6. L'homme se repose peu, et presque point; et dans son sommeil même, il est inquiet, comme une sentinelle' pendant le jour.

7. Les fantômes qu'il voit en son ame, l'inquiètent; il s'imagine fuir comme un homme qui se sauve du combat; il se lève le lendemain, il se voit en assurance, et il admire sa frayeur qui n'avoit aucun fondement.

8. Toute chair est sujette à ces accidens, depuis les hommes jusqu'aux bêtes; et les pécheurs encore sept fois plus que les autres.

Sup. XXXIX. 9. De plus, la mort, le sang, les
35. 36. querelles, l'épée, les oppressions,' la famine, les ruines des pays, et les autres fléaux,

Gen. VII. 10. 10. Ont tous été créés pour accabler les méchans; et le déluge est arrivé à cause d'eux.

Eccl. I. 7. 11. Tout ce qui vient de la terre,
Infr. XLI. 13. retournera dans la terre, comme toutes les eaux rentrent dans la mer.

12. Tout don injuste et toute ini-

4. Ab eo qui utitur hyacintho, et portat coronam, usque ad eum qui operitur lino crudo : furor, zelus, tumultus, fluctuatio, et timor mortis, iracundia perseverans, et contentio,

5. Et in tempore refectionis in cubili somnus noctis immutat scientiam ejus.

6. Modicum tanquam nihil in requie, et ab eo in somnis, quasi in die respectus.

7. Conturbatus est in visu cordis sui, tanquam qui evaserit in die belli : in tempore salutis suæ exsurrexit, et admirans ad nullum timorem :

8. Cum omni carne, ab homine usque ad pecus, et super peccatores septuplum.

9. Ad hæc mors, sanguis, contentio, et rhomphæa, oppressiones, fames, et contritio, et flagella :

10. Super iniquos creata sunt hæc omnia, et propter illos factus est cataclysmus.

11. Omnia quæ de terrâ sunt, in terram convertentur, et omnes aquæ in mare revertentur.

12. Omne munus, et ini-

ỷ 4. Ou à la lettre, d'hyacinthe, qui étoit d'un violet plus foncé que la pourpre.

ỷ 6. C'est le sens du grec.

ỷ 9. Gr. les accidens de la famine.

quitas delebitur, et fides in seculum stabit.

quité périra; mais la loi ′ subsistera éternellement.

13. Substantiæ injustorum sicut fluvius siccabuntur, et sicut tonitruum magnum in pluviâ personabunt.

13. Les richesses des injustes sécheront comme un torrent, et seront semblables à un tonnerre qui fait un grand bruit ′ pendant la pluie.

14. In aperiendo manus suas lætabitur : sic prævaricatores in consummatione tabescent.

14. Les injustes ′ se réjouiront, en ouvrant leurs mains, ′ mais comme par là ils violent la loi de Dieu, ils seront exterminés pour jamais. ′

15. Nepotes impiorum non multiplicabunt ramos, et radices immundæ super cacumen petræ sonant.

15. La postérité des impies ne se multipliera point; leurs branches seront comme de mauvaises racines (qui sont agitées du vent ′) sur le haut d'un rocher.

16. Super omnem aquam viriditas, et ad oram fluminis ante omne fenum evelletur.

16. L'herbe verte ′ qui croît sur les eaux, et au bord d'un fleuve, sera arrachée avant toutes les herbes des champs. ′

17. Gratia sicut paradisus in benedictionibus, et misericordia in seculum permanet.

17. Les œuvres de grace sont comme un jardin délicieux, et béni du ciel; et les fruits de la miséricorde dureront éternellement.

18. Vita sibi sufficientis operarii condulcabitur, et in eâ invenies thesaurum.

18. La vie de celui qui se contente de ce qu'il gagne de son travail, sera remplie de douceur, et en vivant ainsi, vous trouverez un trésor. ′

19. Filii, et ædificatio

19. Les enfans sages et la fonda-

℣ 12. Ou, la fidélité.

℣ 13 et 14. Gr. autr. les richesses des injustes sécheront comme un torrent; *mais* lorsqu'ils ouvrent leurs mains *pour les répandre,* on se réjouit; et comme le bruit d'un grand tonnerre se dissipera en *faisant tomber la* pluie, de même les prévaricateurs se dissiperont à la fin *en laissant tomber de leurs mains tout ce qu'ils possédoient.* C'est-à-dire que l'expression *et sicut* du ℣ 13. paroît être relative au mot *sic* du ℣ 14.

℣ 13. Mais qui n'a aucun effet.

℣ 14. Les juges injustes.

℣ 15. Le mot *sonnant* n'est pas dans le grec.

℣ 16. Le terme grec signifie proprement le jonc qui vient dans les marais et au bord du Nil.

Ibid. Ainsi les fortunes les plus éclatantes seront les premières renversées.

℣ 18. Gr. autr. La vie de celui qui se contente de ce qu'il a, *ou* qui vit de son travail, sera douce; mais celui qui a trouvé un trésor, a l'avantage sur l'un et l'autre.

tion d'une ville rendent le nom d'un homme célèbre après lui ; mais une femme sans tache surpasse l'un et l'autre.

20. Le vin et la musique réjouissent le cœur; mais l'amour de la sagesse surpasse l'un et l'autre.

21. Le son des flûtes et de la harpe fait une agréable harmonie ;' mais la langue douce surpasse l'un et l'autre.

22. La grace du corps et la beauté du visage plaisent à l'œil ; mais la verdure d'un champ semé surpasse l'une et l'autre.

23. L'ami aide son ami dans l'occasion ; mais une femme et un mari s'entre-soulagent encore plus. '

24. Les frères sont un secours au temps de l'affliction ; mais la miséricorde en délivrera encore plus qu'eux. '

25. L'or et l'argent affermissent l'état de l'homme ; mais un conseil sage surpasse l'un et l'autre. '

26. Le bien et la force du corps élèvent le cœur; mais la crainte du Seigneur surpasse l'un et l'autre.

27. Rien ne manque à celui qui a la crainte du Seigneur, et il n'a pas besoin de chercher d'autre secours.

28. La crainte du Seigneur lui est comme un paradis de bénédiction ; et il est revêtu d'une gloire au-dessus de toute gloire.

civitatis confirmabit nomen : et super hæc mulier immaculata computabitur.

20. Vinum et musica lætificant cor : et super utraque dilectio sapientiæ.

21. Tibiæ et psalterium suavem faciunt melodiam : et super utraque lingua suavis.

22. Gratiam et speciem desiderabit oculus tuus : et super hæc virides sationes.

23. Amicus et sodalis in tempore convenientes : et super utrosque mulier cum viro.

24. Fratres in adjutorium in tempore tribulationis : et super eos misericordia liberabit.

25. Aurum et argentum est constitutio pedum : et super utrumque consilium beneplacitum.

26. Facultates et virtutes exaltant cor : et super hæc timor Domini.

27. Non est in timore Domini minoratio, et non est in eo inquirere adjutorium.

28. Timor Domini sicut paradisus benedictionis, et super omnem gloriam operuerunt illum.

ỳ 21. On lit dans l'édition romaine, μέλι, *mel;* le manuscrit alexandrin porte μέλη, *melodium.*

ỳ 23. Autr. L'ami et le compagnon viennent au secours dans l'occasion; mais la femme unie à l'homme surpasse l'un et l'autre.

ỳ 24. Gr. autr. Les frères et (les amis) *sont* un secours au temps de l'affliction ; mais la miséricorde *qu'on aura exercée*, délivrera plus *sûrement* que l'un et l'autre.

ỳ 25. Gr. autr. Mais le conseil est préférable à l'un et à l'autre.

29. Fili, in tempore vitæ tuæ ne indigeas : melius est enim mori, quam indigere.

29. Mon fils, ne menez jamais une vie de mendiant; ' car il vaut mieux mourir que de mendier.

30. Vir respiciens in mensam alienam, non est vita ejus in cogitatione victûs : alit enim animam suam cibis alienis.

30. La vie de celui qui s'attend à la table d'autrui, n'est pas une vie; parce qu'il se nourrit des viandes des autres. '

31. Vir autem disciplinatus et eruditus custodiet se.

31. Mais celui qui est réglé et bien instruit, se gardera d'un tel état.

32. In ore imprudentis condulcabitur inopia, et in ventre ejus ignis ardebit.

32. L'insensé ' trouvera de la douceur à demander sa vie; et l'avidité de manger lui brûlera les entrailles.

℣ 29. C'est le sens du grec.

℣ 30. Il tombe par là dans le dernier mépris. —C'est le sens du grec : parce qu'il se rend méprisable en se nourrissant des viandes des autres.

℣ 32. Quelques-uns lisent *impudentis;* et c'est le sens du grec : L'impudent trouvera, etc.

CHAPITRE XLI.

Souvenir de la mort doux ou amer. L'opprobre et la malédiction sont le partage des méchans. Bonne réputation préférable aux richesses. Diverses choses dont on doit rougir.

1. O MORS, quam amara est memoria tua, homini pacem habenti in substantiis suis :

1. O MORT, que ton souvenir est amer pour un homme qui vit en paix au milieu de ses biens;

2. Viro quieto, et cujus viæ directæ sunt in omnibus, et adhuc valenti accipere cibum!

2. Pour un homme qui n'a rien qui le trouble, à qui tout réussit heureusement, et qui est encore en état de goûter la nourriture!

3. O mors, bonum est judicium tuum homini indigenti et qui minoratur viribus,

3. O mort, que ta sentence est douce pour un homme pauvre, à qui les forces manquent,

4. Defecto ætate, et cui de omnibus cura est, et

4. Qui est dans la défaillance de l'âge, accablé de soins, sans espé-

rance, ′ et à qui la patience manque!

5. Ne craignez point l'arrêt de la mort; souvenez-vous de tous ceux qui ont été avant vous, et de tous ceux qui viendront après; ″ c'est l'arrêt que le Seigneur a prononcé contre toute chair.

6. Que craignez-vous, puisqu'il ne peut vous arriver que ce qu'il plaira au Très-Haut? ′ Qu'un homme vive dix ans, cent ans, mille ans, ′

7. On ne compte point les années de la vie parmi les morts. ′

8. Les enfans des pécheurs ′ sont des enfans d'abomination, ainsi que ceux qui fréquentent les maisons des méchans.

9. L'héritage des enfans des pécheurs périra, et leur race sera éternellement déshonorée.

10. Les enfans d'un méchant homme se plaindront de leur père, parce qu'il est cause qu'ils sont en opprobre.

11. Malheur à vous, hommes impies, qui avez abandonné la loi du Seigneur, le Très-Haut.

12. Quand vous êtes nés, vous êtes nés dans la malédiction; ′ et

incredibili, qui perdit patientiam!

5. Noli metuere judicium mortis: memento quæ ante te fuerunt, et quæ superventura sunt tibi: hoc judicium à Domino omni carni.

6. Et quid superveniet tibi in beneplacito Altissimi? sive decem, sive centum, sive mille anni.

7. Non est enim in inferno accusatio vitæ.

8. Filii abominationem, fiunt filii peccatorum, et qui conversantur secus domos impiorum.

9. Filiorum peccatorum, periet hereditas, et cum semine illorum assiduitas opprobrii.

10. De patre impio queruntur filii, quoniam propter illum sunt in opprobrio.

11. Væ vobis, viri impii, qui dereliquistis legem Domini Altissimi.

12. Et si nati fueritis, in maledictione nasce-

℣ 4. D'être soulagé. — Gr. autr. sans *avoir personne en qui il ose mettre sa* confiance.

℣ 5. Ils sont tous assujétis à la même loi.

℣ 6. Gr. Pourquoi refuseriez-vous *de vous soumettre à* la volonté du Très-Haut?

Ibid. Cela doit lui être fort indifférent.

℣ 7. Autr. car après la mort on ne vous fera point un crime *de la longueur ou de la brièveté* de votre vie.

℣ 8. Qui imitent le déréglement de leurs pères.

℣ 12. Selon l'édition de Complute: Quand vous vous multiplieriez, ce seroit pour la perdition. C'est-à-dire qu'au lieu de γεννηθῆτε, *nati fueritis,* on y lit πληθυνθῆτε, *multiplicati fueritis,* et qu'au lieu de κατάραν, *maledictionem*, on y lit ἀπολείαν, *perditionem*. Cela peut s'entendre des impies, qui se multiplient par le nombre de leurs disciples.

mini : et si mortui fueritis, in maledictione erit pars vestra.

quand vous mourrez, vous aurez la malédiction pour partage.

13. Omnia quæ de terrâ sunt, in terram convertentur : sic impii à maledicto in perditionem.

13. Tout ce qui vient de la terre, Sup. xl. 11. retournera en terre; ainsi les méchans tomberont de la malédiction dans la perdition.

14. Luctus hominum in corpore ipsorum : nomen autem impiorum delebitur.

14. On pleure les hommes de bien, lorsqu'on met leur corps en terre; mais le nom des méchans sera effacé du monde.'

15. Curam habe de bono nomine : hoc enim magis permanebit tibi, quàm mille thesauri pretiosi et magni.

15. Ayez soin de vous procurer une bonne réputation; car ce vous sera un bien plus stable que mille trésors grands et précieux.

16. Bonæ vitæ numerus dierum : bonum autem nomen permanebit in ævum.

16. La bonne vie n'a qu'un certain nombre de jours; mais la bonne réputation demeure éternellement.

17. Disciplinam in pace conservate, filii : sapientia enim abscondita, et thesaurus invisus, quæ utilitas in utrisque?

17. Conservez, mes enfans, pen- *Sup.* xx. 32. dant que vous êtes en paix,' les instructions que je vous donne; car à quoi sert une sagesse cachée et un trésor inconnu?

18. Melior est homo qui abscondit stultitiam suam, quàm homo qui abscondit sapientiam suam.

18. Celui qui cache son imprudence, vaut mieux que celui qui cache sa sagesse.'

19. Verumtamen reveremini in his quæ procedunt de ore meo.

19. Ayez donc de la honte pour ce que je vais vous marquer;

20. Non est enim bonum, omnem reverentiam observare : et non omnia omnibus benè placent in fide.

20. Car il n'est pas bon d'en avoir pour tout; et il y a de bonnes choses qui ne plaisent pas à tout le monde.'

ỳ 14. Ils n'y seront point regrettés.

ỳ 17. Gr. autr. Conservez, mes enfans, en paix *et sans contention,* les instructions que je vous donne; mais *cependant ne les cachez point : car* à quoi sert une sagesse cachée et un trésor inconnu? C'est-à-dire que l'esprit de paix paroît être ici opposé à l'esprit de contention et de dispute, et qu'on lit dans le grec la particule δὲ, *autem.*

ỳ 18. Car le premier est prudent, et l'autre est injuste, puisqu'il prive les autres d'un bien qu'il a reçu pour le leur communiquer.

ỳ 20. Litt. tout ne plaît pas à tous dans la fidélité; *toute fidélité ne plaît*

21. Rougissez de la fornication devant votre père et votre mère; du mensonge devant celui qui gouverne et qui est puissant;

22. D'une faute ′ devant le prince et le juge; de l'iniquité devant l'assemblée et devant le peuple;

23. De l'injustice devant votre compagnon et votre ami; de faire un larcin au lieu où vous demeurez,

24. A cause de la vérité de Dieu et de son alliance. Rougissez de mettre le coude sur la table, ′ et d'user de tromperie dans ce que vous recevez ou donnez.

25. Rougissez de ne pas répondre à ceux qui vous saluent; de jeter la vue sur une femme prostituée, et de détourner votre visage de l'un de vos proches.

26. (Ne vous détournez pas pour ne point voir votre prochain;) et rougissez de lui ôter ce qui lui appartient, sans le lui rendre. ′

Matt. v. 28. 27. Ne regardez pas la femme d'un autre; ne vous rendez point familier avec sa servante, et ne vous tenez point auprès de son lit.

28. Rougissez de dire des paroles offensantes à vos amis; et ne reprochez point ce que vous aurez donné.

21. Erubescite à patre et à matre de fornicatione: et à præsidente et à potente, de mendacio:

22. A principe et à judice, de delicto: à synagogâ et plebe, de iniquitate:

23. A socio et amico, de injustitiâ: et de loco in quo habitas;

24. De furto, de veritate Dei, et testamento: de discubitu in panibus, et ab obfuscatione dati et accepti:

25. A salutantibus, de silentio: à respectu mulieris fornicariæ; et ab aversione vultûs cognati.

26. Ne avertas faciem à proximo tuo, et ab auferendo partem, et non restituendo.

27. Ne respicias mulierem alieni viri, et ne scruteris ancillam ejus, neque steteris ad lectum ejus.

28. Ab amicis, de sermonibus improperii: et cùm dederis, ne improperes.

pas à tous; ou tous n'approuvent pas fidèlement tout ce qui doit être approuvé.

℣ 22. C'est ainsi que quelques-uns traduisent le grec: d'une négligence devant, etc.

℣ 24. C'est le sens du grec. Alors on mangeoit ordinairement couché sur le côté, sur des lits de table; le coude étoit appuyé sur le lit.

℣ 26. Gr. autr. *rougissez* d'ôter quelque chose de la part et du don *que vous devez à Dieu et à ses ministres.*

CHAPITRE XLII.

Plusieurs choses dont il ne faut point rougir. Attention qu'un père doit avoir sur ses filles. Fuir la compagnie des femmes. Louanges des ouvrages du Seigneur.

1. Non duplices sermonem auditûs de revelatione sermonis absconditi, et eris verè sine confusione, et invenies gratiam in conspectu omnium hominum : ne pro his omnibus confundaris, et ne accipias personam ut delinquas :

2. De lege Altissimi, et testamento, et de judicio justificare impium :

3. De verbo sociorum et viatorum, et de datione hereditatis amicorum :

4. De æqualitate stateræ et ponderum, de acquisitione multorum et paucorum :

5. De corruptione emp-

1. Ne redites point ce que vous avez entendu dire, et ne révélez point ce qui est secret; alors vous serez vraiment exempt de confusion, et vous trouverez grace devant tous les hommes. ' Ne rougissez point de tout ce que je vais vous dire, et n'ayez point égard à la qualité des personnes pour commettre le péché.

Lev. XIX. 15. *Deut.* I. 17. *et* XVI. 19. *Prov.* XXIV. 23. *Jac.* II. 1.

2. Ne rougissez point de la loi et de l'alliance du Très-Haut, ni dans un jugement où l'on voudroit absoudre un méchant;

3. Ni dans une affaire entre ceux de votre connoissance et des étrangers qui passent, ni dans le partage d'un héritage où vos amis sont interessés.

4. Ne rougissez point d'user d'un juste poids et d'une juste balance, ni d'être équitable, lorsqu'il s'agit d'acquérir peu ou beaucoup;

5. Ni de faire justice des corrup-

℣ 1. La première partie de ce verset est la conclusion du chapitre précédent. *Rougissez* de dire des paroles offensantes, etc. Ne redites point ce que vous avez entendu, etc., alors vous aurez la véritable pudeur (*c'est le sens du grec*), et vous trouverez grace devant tous les hommes. L'auteur reprend ensuite : Ne rougissez point, etc. Le texte est même divisé ainsi dans l'édition de la bible de Vatable donnée par Henri, professeur royal; c'est-à-dire que le texte *Non duplices, etc.* jusqu'à *hominum*, y forme le ℣ 29 et dernier du chapitre précédent, et que le chapitre XLII. ne commence qu'à ces mots, *Ne pro his, etc.* On lit dans la version sixtine : *Ab iteratione et sermone auditus;* c'est qu'en effet dans le grec la conjonction *et* est entre ces deux mots : mais il y a lieu de présumer que c'est une faute de copiste, et que sa vraie place est plus haut en ce sens : *Et ab iteratione sermonis auditus.* La conjonction *et* qui manque ensuite dans la Vulgate, se trouve dans le grec.

tions qui arrivent entre les vendeurs et les acheteurs; ni de châtier souvent vos enfans; ni de battre jusqu'au sang un méchant esclave.

6. Il est bon de tenir tout sous la clef, ' lorsqu'on a une méchante femme.

7. Où il y a beaucoup de mains, tenez tout fermé; donnez tout compté et pesé, et ne manquez point d'écrire ce que vous aurez donné et reçu.

8. Ne rougissez point de corriger l'insensé et l'imprudent, ni de soutenir les vieillards qui sont condamnés par de jeunes gens; alors vous ferez voir que vous êtes bien instruit de toutes choses, et vous serez approuvé de tous les hommes.

9. La fille est à son père un sujet secret de veiller toujours; ' et le soin qu'elle cause ôte le sommeil; de peur qu'elle ne passe la fleur de son âge sans être mariée; et que, lorsqu'elle sera avec son mari, elle n'en soit point aimée.

10. Il craint qu'elle ne se corrompe pendant qu'elle est vierge; et qu'elle ne soit trouvée grosse dans la maison de son père; ou qu'étant mariée, elle ne viole la loi du mariage, ou qu'elle ne demeure stérile. '

11. Gardez étroitement une fille libertine, de peur qu'elle ne vous expose aux insultes de vos ennemis; qu'elle ne vous rende l'objet de la médisance de toute une ville, et la fable du peuple, et qu'elle ne vous déshonore devant tout le monde.

tionis et negotiatorum, et de multâ disciplinâ filiorum, et servo pessimo latus sanguinare.

6. Super mulierem nequam bonum est signum.

7. Ubi manus multæ sunt, claude: et quodcumque trades, numera et appende: datum verò et acceptum omne describe.

8. De disciplinâ insensati et fatui, et de senioribus qui judicantur ab adolescentibus: et eris eruditus in omnibus, et probabilis in conspectu omnium vivorum.

9. Filia patris abscondita est vigilia, et sollicitudo ejus aufert somnum: ne fortè in adolescentiâ suâ adulta efficiatur, et cum viro commorata odibilis fiat:

10. Ne quandò polluatur in virginitate suâ, et in paternis suis gravida inveniatur: ne fortè cum viro commorata transgrediatur, aut certè sterilis efficiatur.

11. Super filiam luxuriosam confirma custodiam: ne quandò faciat te in opprobrium venire inimicis, à detractione in civitate, et objectione plebis, et confundat te in multitudine populi.

ỳ 6. Litt. sous le sceau.

ỳ 9. Autr. la fille qui est cachée *dans la maison de son père, c'est-à-dire qui n'est pas encore mariée,* est à son père un sujet de veiller *toujours*, etc.

ỳ 10. Ce qui la couvriroit de confusion.

12. Omni homini noli intendere in specie, et in medio mulierum noli commorari :

12. N'arrêtez vos yeux sur la beauté de personne, et ne demeurez point au milieu des femmes ;

13. De vestimentis enim procedit tinea, et à muliere iniquitas viri.

13. Car comme le ver s'engendre dans les vêtemens, aussi l'iniquité de l'homme vient de la femme.

14. Melior est enim iniquitas viri, quàm mulier benefaciens, et mulier confundens in opprobrium.

14. Un homme qui vous fait du mal, vaut mieux qu'une femme qui vous fait du bien, et qui devient un sujet de confusion et de honte.

15. Memor ero igitur operum Domini, et quæ vidi annuntiabo : in sermonibus Domini opera ejus.

15. Je me souviendrai donc des ouvrages du Seigneur ; j'annoncerai ce que j'en ai vu ; je découvrirai les ouvrages de Dieu par ses paroles ;

16. Sol illuminans per omnia respexit, et gloriâ Domini plenum est opus ejus.

16. Le soleil voit tout et éclaire tout, et la gloire du Seigneur éclate dans ses œuvres.

17. Nonne Dominus fecit sanctos enarrare omnia mirabilia sua, quæ confirmavit Dominus omnipotens, stabiliri in gloriâ suâ ?

17. Le Seigneur n'a-t-il pas fait publier par ses saints toutes ses merveilles, qu'il a affermies comme étant le Seigneur tout-puissant, afin qu'elles subsistent éternellement pour sa gloire ?

18. Abyssum, et cor hominum investigavit, et in astutiâ eorum excogitavit.

18. Il sonde l'abîme et le cœur des hommes, et il pénètre leurs plus secrètes pensées ;

19. Cognovit enim Dominus omnem scientiam :

19. Car le Seigneur connoît tout ce qui peut se savoir, et il voit les

℣ 13. Au lieu de *viri,* on lit dans l'édition romaine *mulieris;* l'édition d'Alde ne met ni l'un ni l'autre ; mais *viri* y convient.

Ibid. Dont la vue trop libre et trop fréquente le porte au péché.

℣ 15. Ici commence la conclusion du livre que le sage termine par une espèce de cantique.

Ibid. C'est son esprit qui m'inspire ce que je dis. — Autr. les ouvrages du Seigneur *subsistent et sont régis* par sa parole.

℣ 16. Autr. *De même que* le soleil éclaire tout et voit tout, *ainsi* la gloire du Seigneur éclate dans *toutes* ses œuvres. A la lettre : *tous* les ouvrages du Seigneur sont remplis de sa gloire. L'édition romaine porte αὐτοῦ, *ejus,* pour Κυρίου, *Domini,* que la Vulgate suppose, et qui se trouve dans l'édition de Complute et dans le manuscrit alexandrin.

℣ 17. Par ses patriarches, ses prophètes, et par ses écritures.

signes des temps à venir; il annonce les choses passées et les choses futures: il découvre les traces de ce qui étoit le plus caché.

et inspexit in signum ævi, annuntians quæ præterierunt, et quæ superventura sunt, revelans vestigia occultorum.

20. Il n'y a point pour lui de pensées secrètes, et rien ne se dérobe à sa lumière.

20. Non præterit illum omnis cogitatus, et non abscondit se ab eo ullus sermo.

21. Il a fait éclater la beauté des merveilles de sa sagesse; † il est avant tous les siècles, et il sera dans tous les siècles.

21. Magnalia sapientiæ suæ decoravit: qui est ante seculum et usque in seculum.

22. On ne peut ni ajouter à ce qu'il est, ni en rien ôter; et il n'a besoin du conseil de personne.

22. Neque adjectum est, neque minuitur, et non eget alicujus consilio.

23. Combien toutes ses œuvres sont aimables! et cependant ce que nous pouvons en considérer n'est qu'une étincelle.

23. Quam desiderabilia omnia opera ejus, et tanquam scintilla, quæ est considerare!

24. Elles subsistent toutes, et demeurent pour jamais, et elles lui obéisssent dans tout ce qu'il demande d'elles.

24. Omnia hæc vivunt, et manent in seculum, et in omni necessitate omnia obediunt ei.

25. Chaque chose a son contraire: l'une est opposée à l'autre, et rien ne manque aux œuvres de Dieu.

25. Omnia duplicia, unum contra unum, et non fecit quidquam deesse.

26. Il a affermi ce que chacune a de bon; et qui pourra se rassasier, en voyant sa gloire?

26. Uniuscujusque confirmavit bona: et quis satiabitur videns gloriam ejus?

† 21. Gr. autr. C'est par sa sagesse qu'il a produit toutes les merveilles *qui éclatent dans l'univers.*

CHAPITRE XLIII.

Grandeur de Dieu marquée dans ses ouvrages. Le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, l'arc-en-ciel, les éclairs, le tonnerre, la neige, la grêle, la glace, la mer et les poissons qu'elle renferme, font paroître la puissance du Seigneur. Le Seigneur est au-dessus de toute louange.

1. Altitudinis firmamentum pulchritudo ejus est, species cœli in visione gloriæ.

1. Le firmament est la beauté des corps les plus hauts, l'ornement du ciel qui en fait luire la gloire.'

2. Sol in aspectu annuntians in exitu, vas admirabile opus Excelsi.

2. Le soleil paroissant à son lever, annonce le jour; c'est le vase admirable, l'ouvrage du Très-Haut.

3. In meridiano exurit terram, et in conspectu ardoris ejus, quis poterit sustinere? Fornacem custodiens in operibus ardoris :

3. Il brûle la terre en son midi; et qui peut supporter ses vives ardeurs? Il conserve une fournaise de feu dans ses chaleurs.'

4. Tripliciter sol exurens montes, radios igneos exsufflans, et refulgens radiis suis obcæcat oculos.

4. Il brûle les montagnes d'une triple flamme; il élance des rayons de feu, et la vivacité de sa lumière éblouit les yeux.

5. Magnus Dominus qui fecit illum, et in sermonibus ejus festinavit iter.

5. Le Seigneur qui l'a créé, est grand; et il hâte sa course pour lui obéir.

6. Et luna in omnibus in tempore suo, ostensio temporis, et signum ævi.

6. La lune est, dans toutes les révolutions qui lui arrivent,' la marque des temps, et le signe des changemens de l'année.

℣ 1. Gr. autr. La pureté du firmament est *l'ornement et* la gloire de ce qui est au-dessus de nos têtes; et la beauté du ciel présente un aspect plein de gloire *et de magnificence*. Litt. *Superbia altitudinis, firmamentum puritatis, species cœli, etc.*

℣ 3. Selon le grec, la dernière partie de ce verset pourroit se joindre au verset suivant : On souffle la fournaise dans les ouvrages *qui dépendent* du feu; mais le soleil brûle les montagnes *avec un feu* trois fois plus *vif et plus ardent*.

℣ 6. Le gr. selon l'édition de Complute, peut se traduire : Il a formé la lune pour être *comme une sentinelle qui monte la* garde en son temps; *pour être* la marque du temps, etc. C'est-à-dire qu'au lieu de ἡ σελήνη ἐν πᾶσιν,

7. C'est la lune qui détermine les jours de fêtes; c'est un corps de lumière dont la clarté, arrivée à son plus haut point, diminue toujours.

8. La lune a donné le nom au mois; * sa lumière croît d'une manière admirable, jusqu'à ce qu'elle soit parfaite. *

9. Un camp militaire luit au haut du ciel, et jette une splendeur étincelante dans le firmament. *

10. L'éclat des étoiles est la beauté du ciel; c'est le Seigneur qui éclaire le monde des lieux les plus hauts. *

11. A la moindre parole du Dieu saint, elles se tiennent prêtes pour exécuter ses ordres; et elles sont infatigables dans leurs veilles.

Gen. IX. 13. 12. Considérez l'ar-en-ciel, et bénissez celui qui l'a fait; il éclate avec une admirable beauté.

13. Il forme dans le ciel un cercle de gloire; et son étendue est l'ouvrage des mains du Très-Haut.

14. Le Seigneur fait tout d'un coup paroître la neige; il se hâte de lancer ses éclairs, pour l'exécution de ses jugemens.

7. A lunâ signum diei festi, luminare quod minuitur in consummatione.

8. Mensis secundùm nomen ejus est, crescens mirabiliter in consummatione.

9. Vas castrorum in excelsis, in firmamento cœli resplendens gloriosè.

10. Species cœlo gloria stellarum, mundum illuminans in excelsis Dominus.

11. In verbis Sancti stabunt ad judicium, et non deficient in vigiliis suis.

12. Vide arcum, et benedic eum qui fecit illum: valdè speciosus est in splendore suo.

13. Gyravit cœlum in circuitu gloriæ suæ, manus Excelsi aperuerunt illum.

14. Imperio suo acceleravit nivem, et accelerat coruscationes emittere judicii sui.

luna in omnibus, on y lit σελήνην ἐποίησεν εἰς στάσιν, *lunam fecit in stationem.*

℣ 8. Plusieurs croient qu'il y a ici une allusion d'étymologie, parce qu'en effet en hébreu ירח signifie *lune*, et *mois*, etc.; dans le grec, *Men*, qui signifie le mois, vient de *Mene* qui signifie la lune. D'autres l'expliquent sans égard à l'étymologie : La lune donne le nom au mois : *la première lune au premier mois, la seconde au second*, etc. Les mois, chez les Hébreux, étoient réglés par le cours de la lune.

Ibid. Gr. par *ses* changemens *successifs.*

℣ 9. On pourroit aussi rapporter ce verset à ce qui précède, en l'expliquant de la lune : Elle répand avec gloire sa lumière dans le firmament du ciel, comme un flambeau élevé *qui répand sa lumière* dans un camp.

℣ 10. Gr. autr. c'est un ornement qui répand la lumière des lieux les plus hauts *où est le trône* du Seigneur. C'est-à-dire qu'au lieu de Κύριος, *Dominus,* l'édition de Complute et le manuscrit alexandrin lisent Κυρίου, *Domini.*

15. Propterea aperti sunt thesauri, et evolaverunt nebulæ sicut aves.

15. C'est pour cela qu'il ouvre ses trésors, ″ et qu'il fait voler les nuages comme des oiseaux.

16. In magnitudine suâ posuit nubes, et confracti sunt lapides grandinis.

16. Par la grandeur de son pouvoir, il épaissit ″ les nues, et il en fait sortir la grêle comme des pierres.

17. In conspectu ejus commovebuntur montes, et in voluntate ejus aspirabit notus.

17. Par un de ses regards, il ébranle les montagnes; et par sa seule volonté, il fait souffler le vent du midi.

18. Vox tonitrui ejus verberabit terram, tempestas aquilonis, et congregatio spiritus :

18. Il frappe ″ la terre par le bruit de son tonnerre, par la tempête des aquilons, et par les tourbillons des vents.

19. Et sicut avis deponens ad sedendum, aspergit nivem, et sicut locusta demergens descensus ejus.

19. Il répand la neige comme une multitude d'oiseaux qui vient se poser sur la terre, ″ et comme une troupe de sauterelles qui descend.

20. Pulchritudinem candoris ejus admirabitur oculus, et super imbrem ejus expavescet cor.

20. L'éclat de sa blancheur ravit les yeux; et les inondations qu'elle cause jettent la frayeur dans le cœur.

21. Gelu sicut salem effundet super terram : et dum gelaverit, fiet tanquam cacumina tribuli.

21. Il répand sur la terre comme du sel les frimas et la gelée, qui, s'étant glacée sur les plantes, les hérisse en pointe comme des chardons.

22. Frigidus ventus aquilo flavit, et gelavit crystallus ab aquâ : super omnem congregationem aquarum requiescet, et sicut lorica induet se aquis.

22. Lorsqu'il fait souffler le vent froid de l'aquilon, l'eau se glace aussitôt comme du cristal; ″ la gelée se repose sur tous les amas des eaux, et s'en fait comme une cuirasse. ″

23. Et devorabit montes, et exuret desertum,

23. Elle dévore les montagnes, brûle les déserts, et sèche tout ce

℣ 15. Où les vents sont renfermés.

℣ 16. C'est le sens du grec.

℣ 18. C'est le sens du grec : Il ébranle la terre, *et lui fait ressentir comme les douleurs de l'enfantement.*

℣ 19. Gr. autr. Il répand la neige comme une multitude d'oiseaux qui volent dans l'air; et elle tombe comme, etc.

℣ 22. Ou simplement et selon le grec : l'eau se condense en glace. Le mot *crystallus* signifie ici la glace.

Ibid. Gr. autr. et elle revêtira les eaux comme d'une cuirasse; *elle sera pour les eaux comme une cuirasse.*

qui étoit vert, comme si le feu y avoit passé.

24. Le remède à tous ces maux est qu'une nuée se hâte de paroître; et une rosée chaude survenant après le froid, le dissipera. ′

25. (La moindre de ses paroles fait taire les vents;) sa seule pensée apaise les abîmes de l'eau ; et c'est là que le Seigneur a fondé les îles. ′

26. Que ceux qui naviguent sur la mer racontent les périls que l'on y court; et en les écoutant nous serons ravis d'admiration.

27. Là sont les grands ouvrages et les merveilles du Seigneur; des poissons de nature différente, (des animaux de toute sorte,) et des bêtes monstrueuses que Dieu a créées.

28. Il a fait que tout tend à sa fin par un ordre stable; et sa parole règle toutes choses. ′

29. Nous multiplierons les discours, et (les paroles) nous manqueront; ′ mais l'abrégé de tout ce qui peut se dire, est qu'il est (l'ame de) tout. ′

30. Que pouvons-nous dire pour relever sa gloire ? ′ car (le Tout-Puissant) est au-dessus de tous ses ouvrages. ′

et extinguet viride, sicut igne.

24. Medicina omnium in festinatione nebulæ, et ros obvians ab ardore venienti humilem efficiet eum.

25. In sermone ejus siluit ventus, et cogitatione suâ placavit abyssum, et plantavit in illâ Dominus insulas.

26. Qui navigant mare, enarrent pericula ejus, et audientes auribus nostris admirabimur.

27. Illic præclara opera, et mirabilia, varia bestiarum genera, et omnium pecorum, et creatura belluarum.

28. Propter ipsum confirmatus est itineris finis, et in sermone ejus composita sunt omnia.

29. Multa dicemus, et deficiemus in verbis : consummatio autem sermonum, ipse est in omnibus.

30. Gloriantes ad quid valebimus ? ipse enim Omnipotens super omnia opera sua.

℣ 24. Le grec porte : rendra la joie *à toutes choses.*

℣ 25. Gr. autr. Par sa seule pensée, *au commencement,* il a apaisé l'abîme des grandes eaux, et il y a planté les îles. Le mot *Dominus* n'est pas dans le grec. L'édition romaine porte, αὐτὴν Ἰησοῦς, *eam Jesus;* celle de Complute dit, ἐν αὐτῇ νήσους, *in eâ insulas.*

℣ 28. Selon l'édition de Complute : C'est par lui que son ange *nous* conduit heureusement ; et tout est soumis à ses ordres. C'est-à-dire qu'au lieu de εὐοδία, τέλος, *prosperitas finis,* on y lit εὐοδοῖ ἄγγελος, *prosperitatem dat angelus.*

℣ 29. Si nous voulons rapporter toutes les merveilles de Dieu.

Ibid. Qu'il donne à tout ce qui est, l'être, la vie et le mouvement.

℣ 30. C'est le sens du grec.

Ibid. Gr. car par sa grandeur il surpasse tous ses ouvrages.

31. Terribilis Dominus, et magnus vehementer, et mirabilis potentia ipsius.

32. Glorificantes Dominum, quantumcumque potueritis, supervalebit enim adhuc, et admirabilis magnificentia ejus.

33. Benedicentes Dominum, exaltate illum quantùm potestis : major enim est omni laude.

34. Exaltantes eum replemini virtute, ne laboretis : non enim comprehendetis.

35. Quis videbit eum, et enarrabit? et quis magnificabit eum sicut est ab initio?

36. Multa abscondita sunt majora his : pauca enim vidimus operum ejus.

37. Omnia autem Dominus fecit, et piè agentibus dedit sapientiam.

31. Le Seigneur est terrible; il est souverainement grand, et sa puissance est merveilleuse.

32. Portez la gloire du Seigneur le plus haut que vous pourrez; elle éclatera encore au-dessus ; (et sa magnificence ne peut être assez admirée.

33. Vous qui bénissez lè Seigneur, relevez sa grandeur autant que vous pourrez; car il est au-dessus de toutes louanges.)

34. En relevant sa grandeur, fortifiez-vous de plus en plus; ne vous lassez point dans cet exercice; car vous ne comprendrez jamais ce qu'il est.

35. Qui pourra le voir, et le représenter ? qui dira sa grandeur, selon qu'elle est (dès le commencement ?) *Ps.* CV. 2.

36. Beaucoup de ses ouvrages nous sont cachés, qui sont plus grands que ceux que nous connoissons; car nous n'en voyons qu'un petit nombre.

37. Mais le Seigneur a fait toutes choses, et il a donné la sagesse à ceux qui vivent dans la piété.'

ỳ 37. Afin qu'ils connoissent ses œuvres autant qu'il leur est nécessaire pour admirer sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

CHAPITRE XLIV.

Eloges des patriarches et des grands hommes de la nation des Hébreux, et particulièrement d'Hénoch, de Noé, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Joseph.

1. LAUDEMUS viros gloriosos, et parentes nostros in generatione suâ.

2. Multam gloriam fecit

1. LOUONS ces hommes pleins de gloire, qui sont nos pères, et dont nous sommes la race.

2. Le Seigneur dès le commen-

cement du monde, a signalé en eux ′ sa gloire et sa grande puissance.

3. Ils ont dominé dans leur état;′ ils ont été grands en vertu, et ornés de prudence; ′ et les prédictions′ qu'ils ont faites, leur ont acquis (la dignité des prophètes.)

4. Ils ont commandé au peuple (de leur temps;) et les peuples ont reçu de la solidité de leur sagesse des paroles toutes saintes. ′

5. Ils ont recherché par leur habileté ′ l'art des accords de la musique, et ils nous ont laissé les cantiques de l'Ecriture. ′

6. Ils ont été riches en vertu; ′ (ils ont aimé avec ardeur la véritable beauté;) et ils ont gouverné leurs maisons en paix.

7. Ils se sont tous acquis (parmi leurs peuples) une gloire qui est passée d'âge en âge; et on les loue encore aujourd'hui pour ce qu'ils ont fait pendant leur vie. ′

8. Ceux qui sont nés d'eux, ont laissé après leur mort un grand nom, qui renouvelle les louanges de leurs pères.

Dominus magnificentià suâ à seculo.

3. Dominantes in potestatibus suis, homines magni virtute, et prudentià suâ præditi, nuntiantes in prophetis dignitatem prophetarum:

4. Et imperantes in præsenti populo, et virtute prudentiæ populis sanctissima verba.

5. In peritià suâ requirentes modos musicos, et narrantes carmina Scripturarum.

6. Homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis.

7. Omnes isti in generationibus gentis suæ gloriam adepti sunt, et in diebus suis habentur in laudibus.

8. Qui de illis nati sunt, reliquerunt nomen narrandi laudes eorum.

℣ 2. Ce mot est dans le grec de l'édition de Complute.

℣ 3. C'est le sens du grec.

Ibid. Gr. autr. ils ont été renommés pour leur puissance; leur intelligence éclatoit dans leurs conseils.

Ibid. C'est le sens du grec.

℣ 4. Gr. autr. Ils ont gouverné le peuple par leurs conseils, et avec l'intelligence qui convient à ceux qui sont les chefs du peuple; leur doctrine étoit soutenue par des discours pleins de sagesse.

℣ 5. Selon le grec, ces mots, *in peritià suâ,* se rapportent au verset précédent. Voyez la note précédente.

Ibid. Gr. autr. et ils ont composé des cantiques *qu'ils ont laissés* écrits.

℣ 6. Gr. autr. Ils ont été riches et remplis de puissance; ou, selon la Vulgate, de vertu.

℣ 7. Gr. autr. Ils ont tous été en gloire au milieu des races, et ils ont été l'ornement de leur siècle.

℣ 8. et 9. Gr. autr. Il y en a d'entre eux qui ont laissé *après leur mort* un *grand* nom qui perpétue leurs louanges; il y en a d'autres dont on a

9. Et sunt quorum non est memoria : perierunt quasi qui non fuerint : et nati sunt quasi non nati, et filii ipsorum cum ipsis :

9. Il y en a eu d'autres dont on a perdu le souvenir; leur mémoire a péri, comme s'ils n'avoient jamais été; ils sont nés, eux et leurs enfans, comme s'ils n'étoient jamais nés;

10. Sed illi viri misericordiæ sunt, quorum pietates non defuerunt :

10. Mais ces premiers sont des hommes de charité et de miséricorde; et les œuvres de leur piété subsisteront pour jamais;

11. Cum semine eorum permanent bona.

11. Les biens qu'ils ont laissés à leur postérité, lui demeurent toujours.

12. Hereditas sancta nepotes eorum, et in testamentis stetit semen eorum :

12. Les enfans de leurs enfans sont un peuple (saint;) leur race se conserve dans l'alliance de Dieu.

13. Et filii eorum propter illos usque in æternum manent : semen eorum et gloria eorum non derelinquetur.

13. C'est en leur considération que leurs enfans subsistent éternellement; et leur race, non plus que leur gloire, ne finira point.

14. Corpora ipsorum in pace sepulta sunt, et nomen eorum vivit in generationem et generationem.

14. Leurs corps ont été ensevelis en paix, et leur nom vivra dans la succession de tous les siècles.

15. Sapientiam ipsorum narrent populi, et laudem eorum nuntiat ecclesia.

15. Que les peuples publient leur sagesse, et que l'assemblée sainte chante leurs louanges.

16. Henoch placuit Deo,

16. Hénoch a plu à Dieu; il a été Gen. v. 24.

perdu le souvenir; ils sont ensevelis dans l'oubli, comme s'ils n'avoient jamais été, etc. En traduisant ainsi, les premiers seroient les patriarches et autres dont la mémoire a été célébrée; les seconds pourroient être les justes et les sages dont la mémoire est tombée dans l'oubli dans la longue suite des siècles.

℣ 9. N'ayant fait aucunes bonnes œuvres qui aient pu les immortaliser.

℣ 11. 12. 13. Ces trois versets sont divisés autrement dans le grec, qui par là offre un autre sens : *Cum semine eorum permanebit bona hereditas : nepotes eorum in testamentis. Stetit semem eorum et filii eorum propter illos : usque in æternum manebit semem eorum, et gloria eorum non delebitur :* Le bon héritage *qu'ils ont laissé,* demeurera à leur postérité; leurs descendans resteront dans les alliances. Leur race et leurs enfans subsisteront à cause d'eux. Leur race demeurera éternellement, et leur gloire ne sera point effacée.

℣ 14. On lit dans l'édition romaine, *in generationes;* celle de Complute dit comme la Vulgate *in generationem et generationem*, qui représente plus littéralement la phrase usitée chez les Hébreux dans le même sens.

Hebr. XI. 5. transféré (dans le paradis,) pour faire entrer les nations dans la pénitence.′

Gen. IX. 9. 17. Noé a été trouvé juste et parfait; et il est devenu, au temps de la colère, la réconciliation des hommes.′

18. Car Dieu s'est réservé sur la terre quelques hommes,′ lorsque le déluge est arrivé.

Gen. VIII. 21. 19. Il a été le dépositaire de l'al-
IX. 11 *et seqq.* liance faite avec le monde, afin qu'à
Hebr. XI. 7. l'avenir toute chair ne pût plus être exterminée par le déluge.

Gen. XII. 2. *et* 20. Le grand Abraham a été le
XV. 5. *et* XVII. 4. père de la multitude des nations;′ et nul ne lui a été semblable en gloire; il a conservé la loi du Très-Haut, et il a fait alliance avec lui.

Gen. XVII. 10. 21. Le Seigneur a affermi son al-
et 11. Gal. III. liance dans sa chair,′ et dans la ten-
6. Gen. XXII. tation′ il a été trouvé fidèle.
1. *et seqq.*

22. C'est pourquoi il lui a juré d'établir sa gloire dans sa race,′ et de multiplier sa postérité comme la poussière′ de la terre;

23. De l'élever comme les étoiles, et d'étendre leur partage héré-

et translatus est in paradisum, ut det gentibus pœnitentiam.

17. Noe inventus est perfectus, justus, et in tempore iracundiæ factus est reconciliatio.

18. Ideo dimissum est reliquum terræ, cum factum est diluvium.

19. Testamenta seculi posita sunt apud illum, ne deleri possit diluvio omnis caro.

20. Abraham magnus pater multitudinis gentium, et non est inventus similis illi in gloriâ: qui conservavit legem Excelsi, et fuit in testamento cum illo.

21. In carne ejus stare fecit testamentum, et in tentatione inventus est fidelis.

22. Ideo jurejurando dedit illi gloriam in gente suâ, crescere illum quasi terræ cumulum:

23. Et ut stellas exaltare semen ejus, et hereditare

℣ 16. Qu'il viendra leur prêcher à la fin des temps. — Gr. autr. il a été transféré *pour être un* modèle de pénitence aux races *dernières;* ou, pour montrer *et enseigner la voie de* la pénitence aux nations *à la fin des temps.* Voyez la *Dissertation sur Hénoch*, tom. I. L'opinion commune des pères est qu'Élie et Hénoch sont les deux témoins dont l'avénement futur est marqué dans l'Apocalypse, XI. 3. et suivans.

℣ 17. C'est en lui et par lui que la race en a été conservée. — Litt. *le prix*, l'échange.

℣ 18. C'est le sens du grec.

℣ 20. C'est ce qui signifioit le nom même d'*Abraham. Gen.* XVII. 5.

℣ 21. Par la circoncision, qui en a été comme le sceau.

Ibid. Par laquelle Dieu l'a éprouvé en lui ordonnant de lui immoler son propre fils.

℣ 22. Gr. de bénir les nations dans sa race, *ou dans celui qui sortiroit de lui. Gen.* XXII. 18.

Ibid. C'est le sens du grec.

illos à mari usque ad mare, et à flumine usque ad terminos terræ.

ditaire depuis une mer jusqu'à l'autre, et depuis le fleuve ″ jusqu'aux extrémités du monde.

24. Et in Isaac eodem modo fecit propter Abraham patrem ejus.

24. Il a traité Isaac de même, à cause d'Abraham son père.

25. Benedictionem omnium gentium dedit illi Dominus, et testamentum confirmavit super caput Jacob. ″

25. (Le Seigneur lui a promis) que toutes les nations seroient bénies en sa race, et il a confirmé son alliance, et l'a fait passer en la personne de Jacob. ″

26. Agnovit eum in benedictionibus suis, et dedit illi hereditatem, et divisit illi partem in tribubus duodecim.

26. Il a versé sur lui ses bénédictions; ″ il lui a donné la terre héréditaire ″ pour son héritage; il la lui a partagée en douze tribus.

27. Et conservavit illi homines misericordiæ, invenientes gratiam in oculis omnis carnis.

27. Et il lui a conservé ″ des hommes de miséricorde, qui ont trouvé grace aux yeux de tout le monde. ″

℣ 23. L'euphrate.

℣ 24 et 25. Le grec lit. Il a de même affermi son alliance sur Isaac, à cause d'Abraham son père, et *lui a promis de même* la bénédiction de toutes les nations *en sa race;* et il a fait *ensuite* reposer ces mêmes promesses sur la tête de Jacob.

℣ 26. Litt. il l'a reconnu dans ses bénédictions; *il l'a reconnu pour héritier des promesses.*

Ibid. Chanaan.

℣ 27. Dans sa famille.

Ibid. Le grec lit : et il fit sortir de lui un homme plein de miséricorde qui trouva grace aux yeux de toute chair; ce que l'on explique de Joseph fils de Jacob.

CHAPITRE XLV.

Eloges de Moïse, d'Aaron et de Phinées.

1. Dilectus Deo et hominibus Moyses : cujus memoria in benedictione est.

1. Moise a été aimé de Dieu et des hommes; ″ et sa mémoire est en bénédiction. *Exod.* II. *et seqq.*

℣ 1. L'édition romaine lit Ἠγαπημένον... Μωυσῆν, *Dilectum Moysen,* en le rapportant au ℣ précédent, comme si le verset précédent regardoit Moïse.

2. Le Seigneur lui a donné une gloire égale à celle des saints, ′ il l'a rendu grand et redoutable à ses ennemis; et par ses paroles, il a apaisé les monstres. ′

Exod. VI. 7, 8. *et seqq.* 3. Il l'a élevé en honneur devant les rois; il lui a prescrit ses ordonnances devant son peuple, et lui a fait voir sa gloire. ′

Num. III. 10. *et seqq.* *Hebr.* III. 2. 5. 4. Il l'a sanctifié ′ dans sa foi et dans sa douceur : et il l'a choisi d'entre tous les hommes. ′

5. Car Dieu l'a écouté, et a entendu sa voix, ′ et il l'a fait entrer dans la nuée.

6. Il lui a donné ses préceptes devant tout son peuple; ′ la loi de vie et de science pour apprendre son alliance à Jacob, et ses ordonnances à Israël.

7. Il a élevé son frère Aaron qui lui étoit semblable, ′ et de la tribu de Lévi.

8. Il a fait avec lui une alliance éternelle; il lui a donné le sacerdoce de son peuple; il l'a comblé de bonheur et de gloire.

9. Il l'a ceint d'une ceinture ′ d'honneur; il l'a revêtu d'une robe

2. Similem illum fecit in gloriâ sanctorum, et magnificavit eum in timore inimicorum, et in verbis suis monstra placavit.

3. Glorificavit illum in conspectu regum, et jussit illi coram populo suo, et ostendit illi gloriam suam.

4. In fide et lenitate ipsius sanctum fecit illum, et elegit eum ex omni carne.

5. Audivit enim eum, et vocem ipsius, et induxit illum in nubem.

6. Et dedit illi coram præcepta, et legem vitæ et disciplinæ : docere Jacob testamentum suum, et judicia sua Israel.

7. Excelsum fecit Aaron fratrem ejus, et similem sibi de tribu Levi :

8. Statuit ei testamentum æternum, et dedit illi sacerdotium gentis, et beatificavit illum in gloriâ :

9. Et circumcinxit eum zonâ gloriæ, et induit eum

℣ 2. Des Patriarches.

Ibid. Qu'il avoit lui-même suscités contre Pharaon. — Gr. et par ses paroles il a fait cesser les prodiges, *les plaies dont il avoit frappé les Egyptiens.*

℣ 3. Gr. autr. et lui a fait voir *un éclat* de sa gloire. *Exod.* XXXIII. 22.

℣ 4. Le mot *illum* n'est pas dans l'édition romaine, mais on le trouve dans l'édition de Complute.

Ibid. Pour être le conducteur et le médiateur de son peuple.

℣ 5. Gr. Dieu lui a fait entendre sa voix.

℣ 6. Autr. devant lui, *en sa présence comme un ami qui donne de main à main à son ami.*

℣ 7. En Piété.— *Qui étoit* saint, semblable à lui.

℣ 9. On lit dans le grec, στολὴν, *stolam*, d'une robe, ζώνην, *zonam*, d'une ceinture.

stolam gloriæ, et coronavit eum in vasis virtutis.

10. Circumpedes, et femoralia, et humerale posuit ei, et cinxit illum tintinnabulis aureis plurimis in gyro,

11. Dare sonitum in incessu suo, auditum facere sonitum in templo, in memoriam filiis gentis suæ :

12. Stolam sanctam, auro, et hyacintho, et purpura, opus textile, viri sapientis, judicio et veritate præditi :

13. Torto cocco opus artificis, gemmis pretiosis figuratis in ligaturâ auri, et opere lapidarii sculptis, in memoriam secundùm numerum tribuum Israel.

14. Corona aurea super mitram ejus, expressa signo sanctitatis, et gloria honoris : opus virtutis et desideria oculorum ornata.

15. Sic pulchra ante ipsum non fuerunt talia usque ad originem.

16. Non est indutus illâ alienigena aliquis, sed

de gloire,' et il l'a couronné de tout cet appareil plein de majesté.'

10. Il lui donna la robe qui descendoit jusqu'en bas, la tunique et l'éphod ; et il mit tout autour de sa robe un grand nombre de sonnettes d'or,' *Exod.* XXVIII. et XXIX.

11. Afin qu'il fît du bruit en marchant, et que ce son, qui retentissoit dans le temple, fût un avertissement pour les enfans de son peuple.'

12. Il lui donna un vêtement saint, tissu d'or, d'hyacinthe et de pourpre, par un homme sage plein de jugement et de vérité.'

13. Cet ouvrage étoit fait avec art, de fil retors d'écarlate; et il y avoit douze pierres précieuses enchâssées dans l'or, taillées et gravées par un lapidaire, pour lui remettre en mémoire les douze tribus d'Israël.'

14. Il avoit une couronne d'or sur sa mitre, où étoit gravé le nom de la sainteté,' et la gloire souveraine; cet ornement étoit plein de majesté, et plaisoit aux yeux, en se faisant respecter.

15. Il n'y eut jamais avant lui un vêtement si magnifique, depuis le commencement du monde.

16. Nul étranger n'a été revêtu de cette robe, mais ses fils seule-

℣ 9. Gr. litt. de sa perfection de la gloire, *des ornemens les plus magnifiques.*

Ibid. Gr. autr. de tout ce puissant appareil, *ou des ornemens qui étoient les marques de sa puissance.*

℣ 10. Gr. et de grenades, et de sonnettes d'or. *Exod.* XXVIII. 33.

℣ 11. D'être attentifs et pleins de respect.

℣ 12. Gr. autr. avec l'oracle de la vérité, *c'est-à-dire avec l'urim et thummim. Exod.* XXVIII. 30.

℣ 13. Pour lesquelles il devoit prier.

℣ 14. C'est le bandeau que portoit le grand prêtre, et où étoit attachée une lame d'or avec ces mots : La sainteté est au Seigneur. *Exod.* XXVIII. 36.

ment, et les enfans de ses fils dans la suite de tous les ages.

17. Ses sacrifices ont été tous les jours ' consumés par le feu.

Lev. VIII. 12. 18. Moïse lui a sacré les mains,' et l'a oint de l'huile sainte.

19. Dieu a fait avec lui et avec sa race une alliance éternelle qui durera autant que les jours du ciel, ' pour exercer les fonctions du sacerdoce, pour chanter les louanges du Seigneur, et annoncer en son nom sa gloire à son peuple.'

20. Il l'a choisi entre tous les vivans, pour offrir à Dieu les sacrifices, l'encens et la bonne odeur, afin qu'il se souvînt de son peuple, et qu'il lui fût favorable.

21. Il lui donna le pouvoir de publier ses préceptes, ses volontés et son alliance, pour apprendre ses ordonnances à Jacob, et pour donner à Israël la lumière et l'intelligence de sa loi.

Num. XVI. 1. *et seqq.* 22. Les étrangers' se sont soulevés contre lui; et ceux qui suivoient Dathan et Abiron, et la faction furieuse de Coré, sont venus fondre sur lui dans le désert, par un mouvement d'envie.

23. Le Seigneur (Dieu) les vit,

tantùm filii ipsius soli, et nepotes ejus per omne tempus.

17. Sacrificia ipsius consumpta sunt igne quotidiè.

18. Complevit Moyses manus ejus, et unxit illum oleo sancto.

19. Factum est illi in testamentum æternum, et semini ejus sicut dies cœli, fungi sacerdotio, et habere laudem, et glorificare populum suum in nomine ejus.

20. Ipsum elegit ab omni vivente, offerre sacrificium Deo, incensum, et bonum odorem, in memoriam placare pro populo suo:

21. Et dedit illi in præceptis suis potestatem, in testamentis judiciorum, docere Jacob testimonia, et in lege suâ lucem dare Israel.

22. Quia contra illum steterunt alieni, et propter invidiam circumdederunt illum homines in deserto, qui erant cum Dathan et Abiron, et congregatio Core in iracundiâ.

23. Vidit Dominus

ỳ 17. Le grec lit : perpétuellement deux fois chaque jour. C'est l'holocauste perpétuel du soir et du matin. *Num.* XXIX. 38. 39.

ỳ 18. Litt. lui a rempli les mains, *l'a mis en possession du ministère sacré en lui mettant entre les mains les offrandes et les victimes*. Le pronom *ejus* manque dans le grec.

ỳ 19. Le sacerdoce d'Aaron étoit figuratif de celui de Jésus-Christ dans lequel seul s'accomplit littéralement cette promesse.

Ibid. Gr. Pour servir le Seigneur et exercer son sacerdoce, et pour bénir le peuple en son nom.

ỳ 22. Ceux à qui le sacerdoce n'appartenoit pas.

Deus, et non placuit illi, et consumpti sunt in impetu iracundiæ.

et ce dessein ne lui plut pas, et ils furent consumés par l'impétuosité de sa colère.

24. Fecit illis monstra, et consumpsit illos in flammâ ignis.

24. Il les punit d'une manière inouïe, et la flamme du feu les dévora.

25. Et addidit Aaron gloriam, et dedit illi hereditatem, et primitias frugum terræ divisit illi.

25. Il augmenta encore la gloire d'Aaron; il lui donna un héritage particulier, et il voulut que les prémices des fruits de la terre fussent son partage.

26. Panem ipsis in primis paravit in satietatem: nam et sacrificia Domini edent, quæ dedit illi et semini ejus.

26. Il prépara à ses enfans une nourriture abondante dans les prémices; car ils doivent manger des sacrifices du Seigneur, qui lui ont été donnés et à sa race.

27. Ceterùm in terrâ gentes non hereditabit, et pars non est illi in gente: ipse est enim pars ejus, et hereditas.

27. Mais il ne doit point hériter de la terre des nations; il n'a point de partage dans leur pays, parce que le Seigneur est lui-même sa part et son héritage.

28. Phinees filius Eleazari tertius in gloriâ est, imitando eum in timore Domini:

28. Phinéès, fils d'Eléazar, est le troisième en gloire; il imita Aaron dans la crainte du Seigneur. *Num.* xxv. 7. 11. 12. 13. 1. *Mach.* II. 26. 54.

29. Et stare in reverentiâ gentis: in bonitate et alacritate animæ suæ placuit Deo pro Israel.

29. Il demeura ferme dans la chute honteuse de son peuple, et il apaisa la colère (de Dieu) contre Israël par sa bonté et par son zèle.

30. Ideo statuit illi testamentum pacis, principem sanctorum et gentis suæ, ut sit illi et semini ejus sacerdotii dignitas in æternum.

30 C'est pourquoi Dieu a fait avec lui une alliance de paix; il lui a donné la principauté des choses saintes, et de son peuple, afin que lui et sa race possèdent pour jamais la dignité du sacerdoce.

℣ 24. Voyez au livre des Nombres, XVI. 31. 35.

℣ 27. C'est le sens du grec: *in terrâ gentis*.

Ibid. On lit ici dans l'édition romaine, σοῦ, *tua*: celle de Complute dit αὐτοῦ. *ejus*.

℣ 28. Aaron eut pour successeur Eléazar, à qui succéda Phinéès.

Ibid. Gr. aut. qui s'acquit *une* gloire *immortelle* en ce qu'il montra un zèle ardent pour la crainte du Seigneur; qu'il demeura ferme, etc.

℣ 30. et 31. Gr. autr. C'est pourquoi Dieu a fait avec lui une alliance de paix, etc., de même que l'alliance qu'il fit *ensuite* avec *le roi* David, fils de Jessé, de la tribu de Juda, ayant rendu héritiers *du royaume* ce prince et ses

31. Dieu a fait aussi alliance avec (le roi) David, fils (de Jessé,) de la tribu de Juda; il l'a rendu héritier du royaume, lui et sa race, pour répandre la sagesse dans nos cœurs, pour juger son peuple dans la justice, afin que les biens qu'il leur avoit donnés ne périssent point; et il a rendu leur gloire éternelle dans la suite de leur postérité.'

31. Et testamentum David regi filio Jesse de tribu Juda, hereditas ipsi et semini ejus, ut daret sapientiam in cor nostrum judicare gentem suam in justitiâ, ne abolerentur bona ipsorum, et gloriam ipsorum in gentem eorum æternam fecit.

descendans, et héritiers *du sacerdoce* Aaron et sa race. *O prêtres du Seigneur*, qu'il répande la sagesse dans vos cœurs pour juger son peuple dans la justice, afin qu'ils ne soient point privés de leurs biens, *et que* leur gloire *ne soit point obscurcie* dans la suite de leurs races. A la tête du ỳ 31. on lit dans le grec, καὶ, *et*, peut-être pour κατὰ, *secundum*. Le nom de *Jessé* manque dans l'édition romaine; on le trouve dans le manuscrit alexandrin.

CHAPITRE XLVI.

Éloge de Josué et de Caleb: des juges en général, et en particulier de Samuël.

1. Jésus, fils de Navé,' a été vaillant dans la guerre; il a succédé à Moïse dans l'esprit de prophétie;' il a été (grand,) selon le nom' qu'il portoit.

1. Fortis in bello Jesus Nave, successor Moysi in prophetis, qui fuit magnus secundùm nomen suum.

2. (Très) grand pour sauver les élus de Dieu, pour renverser les ennemis qui s'élevoient contre lui, et pour acquérir à Israël la terre qui étoit son héritage.

2. Maximus in salutem electorum Dei, expugnare insurgentes hostes, ut consequeretur hereditatem Israel.

3. Combien s'est-il acquis de gloire, lorsqu'il tenoit ses mains éle-

3. Quam gloriam adeptus est in tollendo manus

ỳ 1. Josué, fils de Nun, est nommé par les Grecs, *Jésus, fils de Navé*.

Ibid. C'est le sens du grec: *in prophetiis*.

Ibid. Le nom de *Jésus* ou *Josué* signifie sauveur. Le grec dit simplement *qui fuit, secundùm nomen suum, magnus in salutem electorum ejus*: qui, selon le nom qu'il portoit, fut grand pour le salut des élus de Dieu.

suas, et jactando contra civitates rhomphæas!

4. Quis ante illum sic restitit? nam hostes ipse Dominus perduxit.

5. An non in iracundiâ ejus impeditus est sol, et una dies facta est quasi duo?

6. Invocavit Altissimum potentem in oppugnando inimicos undique, et audivit illum magnus et sanctus Deus in saxis grandinis virtutis valdè fortis.

7. Impetum fecit contra gentem hostilem, et in descensu perdidit contrarios,

8. Ut cognoscant gentes potentiam ejus, quia contra Deum pugnare non est facile. Et secutus est à tergo Potentis :

9. Et in diebus Moysi misericordiam fecit ipse, et Caleb filius Jephone,

vées, ' et qu'il lançoit ' ses dards contre les villes!

4. Qui a subsisté devant sa face? le Seigneur lui a amené lui-même ses ennemis. '

5. N'a-t-il pas arrêté le soleil dans Jos. x. 14.
le transport de sa colère, ' lorsqu'un seul jour devint aussi long que deux?

6. Il invoqua le Très-Haut et le Tout-Puissant lorsque ses ennemis l'attaquoient de toutes parts; et le Dieu grand (et saint) l'écouta, ' et fit tomber sur ses ennemis une grêle de grosses pierres. Ibid. ŷ 11.

7. Il fondit avec impétuosité sur les troupes ennemies, et il les tailla en pièces à la descente. '

8. Afin que les nations reconnussent la puissance du Seigneur, et qu'elles apprissent qu'il n'est pas aisé de combattre contre Dieu. Il a toujours suivi le Tout-Puissant : '

9. Et au temps de Moïse, il fit Num. xiv. 6.
avec Caleb, fils de Jéphoné, une action de miséricorde, en demeu-

ŷ 3. Contre la ville d'Haï. — Voyez au livre de Josué, VIII. 26.

Ibid. On lit dans l'édition romaine, ἐκκλῖναι, *declinando*; dans celle de Complute et dans le manuscrit alexandrin, ἐκτεῖναι, *extendendo*; ce qui a rapport à ce qu'on lit dans le texte hébreu de Josué, VIII. 18. : *Dixit Dominus ad Josue : Extende hastam* (ou *rhomphœam*).... *Et extendit Josue hastam* ou *rhomphœam*. On ignore la signification propre du mot hébreu כידון, qui exprime ce genre d'arme. Mais le mot *extendere* y est ainsi répété deux fois.

ŷ 4. Gr. autr. Quel autre avant lui a paru ainsi *avec tant d'éclat?* Car c'est lui qui a conduit les guerres du Seigneur.

ŷ 5. Gr. autr. au mouvement *et au signe* de sa main.

ŷ 6. On lit dans l'édition romaine, αὐτῶν, *eos*; dans celle de Complute et dans le manuscrit alexandrin, αὐτοῦ, *eum*.

ŷ 7. De la vallée de Béthoron. — Voyez au livre de Josué, x. 11.

ŷ 8. Gr. autr. afin que les nations reconnussent *la force de* ses armes; et que c'étoit sous les yeux *et sous la protection* du Seigneur qu'il faisoit la guerre; car il suivoit le Tout-Puissant. On lit dans l'édition romaine αὐτῶν, *eorum*, pour αὐτοῦ, *ejus*, que l'on trouve dans le manuscrit alexandrin.

rant ferme contre les ennemis,' en empêchant le peuple de pécher, et en étouffant le murmure que la malice avoit excité.

10. Ils furent tous deux choisis de Dieu pour être délivrés (du péril de la mort) où tombèrent six cent mille hommes de pied, pour faire entrer le peuple dans son héritage, dans cette terre où couloient des ruisseaux de lait et de miel.

11. Le Seigneur donna à ce même Caleb une grande force; et son corps demeura dans sa vigueur jusqu'à la vieillesse, et il monta dans un lieu élevé de la terre promise,' que sa race conserva toujours comme son héritage.

12. Afin que tous les enfans d'Israël reconnussent qu'il est bon d'obéir au Dieu saint.

13. Ensuite sont venus les juges dont l'Ecriture a marqué les noms, dont le cœur ne s'est point perverti, qui ne se sont point détournés du Seigneur;

14. Qui méritent que leur mémoire soit en bénédiction, que leurs os refleurissent dans leurs sépulcres;

15. Que leur nom demeure (éternellement, et qu'il passe) dans leurs enfans avec la gloire qui est due aux saints.'

16. Samuël le prophète du Seigneur a été aimé du Seigneur son (Dieu;) il a institué un gouverne-

stare contra hostem, et prohibere gentem à peccatis, et perfringere murmur malitiæ.

10. Et ipsi duo constituti, à periculo liberati sunt à numero sexcentorum millium peditum, inducere illos in hereditatem in terram quæ manat lac et mel.

11. Et dedit Dominus ipsi Caleb fortitudinem, et usque in senectutem permansit illi virtus, ut ascenderet in excelsum terræ locum, et semen ipsius obtinuit hereditatem :

12. Ut viderent omnes filii Israel, quia bonum est obsequi sancto Deo.

13. Et judices singuli suo nomine, quorum non est corruptum cor : qui non aversi sunt à Domino,

14. Ut sit memoria illorum in benedictione, et ossa eorum pullulent de loco suo,

15. Et nomen eorum permaneat in æternum, permanens ad filios illorum, sanctorum virorum gloria.

16. Dilectus à Domino Deo suo Samuel propheta Domini, renovavit impe-

ỷ 9. Les rebelles qui murmuroient, et les dix explorateurs qui dépréciaient la terre de Chanaan.

ỷ 11. C'est-à-dire la montagne où étoit située Hébron. *Jos.* XIV. 12. 13.

ỷ 15. Gr. autr. et que leur nom se transmette aux enfans de ces hommes couverts de gloire.

rium, et unxit principes in gente suâ.

17. In lege Domini congregationem judicavit, et vidit Deus Jacob : et in fide suâ probatus est propheta:

18. Et cognitus est in verbis suis fidelis, quia vidit Deum lucis.

19. Et invocavit Dominum omnipotentem, in oppugnando hostes circumstantes undique, in oblatione agni inviolati.

20. Et intonuit de cœlo Dominus, et in sonitu magno auditam fecit vocem suam.

21. Et contrivit principes Tyriorum, et omnes duces Philisthiim.

22. Et ante tempus finis vitæ suæ et seculi, testimonium præbuit in conspectu Domini et christi : pecunias et usque ad calceamenta ab omni carne non accepit, et non accusavit illum homo.

23. Et post hoc dormivit, et notum fecit regi, et ostendit illi finem vitæ suæ, et exaltavit vocem suam de terrâ in prophetiâ delere impietatem gentis.

ment nouveau, ' et il a sacré ' les princes de son peuple.

17. Il a jugé l'assemblée d'Israël selon la loi du Seigneur; et Dieu ' a regardé favorablement Jacob. Il a paru un vrai prophète dans sa loi. '

18. Et il a été reconnu fidèle dans ses paroles, ' (parce qu'il a vu le Dieu de lumière.)

19. Il a invoqué le Seigneur tout-puissant, en lui offrant un agneau sans tache, ' lorsque ses ennemis l'attaquoient de tous côtés. '

20. Et le Seigneur tonna du ciel, et fit entendre sa voix avec un grand bruit.

21. Il tailla en pièces les princes de Tyr, et tous les chefs des Philistins.

22. Avant la fin de sa vie, il prit aussi à témoin le Seigneur et son christ, en protestant qu'il n'avoit jamais pris rien de qui que ce fût, ni argent, ni jusqu'à un cordon de soulier; et il ne se trouva point d'homme qui pût l'accuser.

23. Il dormit ensuite, ' il parla au roi ' (et lui prédit) la fin de sa vie : et sortant de la terre, il haussa sa voix pour prophétiser la ruine de la nation, à cause de son impiété. 1. *Reg.* XXVIII. 16 *et seqq.*

ỳ 16. Gr. autr. il a établi la royauté, *acquiesçant à la demande du peuple selon l'ordre du Seigneur.*

Ibid. Saül et David.

ỳ 17. A sa considération.

Ibid. Autr. dans sa fidélité, *dans la fidélité de ses paroles.*

ỳ 18. Gr. et par ses paroles il fut reconnu, *ou* il fut reconnu fidèle voyant, c'est-à-dire fidèle prophète.

ỳ 19. Gr. un agneau qui étoit encore. 1. *Reg.* VII. 9.

Ibid. Ceci regarde la victoire que Samuël obtint de Dieu sur les Philistins, et dont il est parlé au 1. livre des Rois, chap. VII.

ỳ 23. Dans le tombeau.

Ibid. Saül.

CHAPITRE XLVII.

Éloges de Nathan, de David et de Salomon. Chute de ce prince. Mauvaise conduite de Roboam. Impiété de Jéroboam. Infidélité des Israélites.

2. *Reg.* XII. 1. *et seqq.* 1. Après cela, le prophète Nathan s'éleva au temps de David ;

2. David a été tiré d'entre les enfans d'Israël, comme la graisse de l'hostie ′ que l'on sépare de la chair.

2. *Reg.* XVII. 34. 3. Dans sa jeunesse, il s'est joué avec les lions comme avec des agneaux, et il a traité les ours comme il auroit fait les petits des brebis.

1. *Reg.* XVII. 49. 4. N'est-ce pas lui qui a tué le géant ″ qui fit cesser l'opprobre du peuple ?

5. Sa main, en jetant une pierre de sa fronde, terrassa l'insolence de Goliath ;

6. Car il invoqua le Seigneur tout-puissant, qui donna la face à sa main de renverser un homme redoutable en guerre, et de relever la puissance de son peuple.

1. *Reg.* XVIII. 7. 7. Aussi lui donna-t-on l'honneur d'avoir tué dix mille hommes ; on le loua, en bénissant le Seigneur, et on lui offrit une couronne de gloire.

8. Car il renversa ceux qui attaquoient Israël de toutes parts ; il extermina les Philistins ses ennemis, de telle sorte que jusqu'aujourd'hui

1. Post hæc surrexit Nathan propheta in diebus David.

2. Et quasi adeps separatus à carne, sic David à filiis Israel.

3. Cum leonibus lusit quasi cum agnis : et in ursis similiter fecit sicut in agnis ovium, in juventute suâ.

4. Numquid non occidit gigantem, et abstulit opprobrium de gente ?

5. In tollendo manum, saxo fundæ dejecit exultationem Goliæ :

6. Nam invocavit Dominum omnipotentem, et dedit in dexterâ ejus tollere hominém fortem in bello, et exaltare cornu gentis suæ.

7. Sic in decem millibus glorificavit eum, et laudavit eum in benedictionibus Domini, in offerendo illi coronam gloriæ :

8. Contrivit enim inimicos undique, et extirpavit Philisthiim contrarios usque in hodiernum

℣ 2. C'est le sens du grec : comme la graisse de l'hostie pacifique. Dans les sacrifices pacifiques, la graisse étoit la partie consacrée et offerte au Seigneur.

℣ 4. Goliath.

diem : contrivit cornu ipsorum usque in æternum.

ils n'ont pu s'en relever ; et il abattit (pour jamais) toute leur puissance.

9. In omni opere dedit confessionem Sancto, et Excelso in verbo gloriæ.

9. Dans toutes ses œuvres, il a rendu grace au Dieu saint ; et il a béni le Très-Haut par des paroles pleines de sa gloire.

10. De omni corde suo laudavit Dominum, et dilexit Deum, qui fecit illum, et dedit illi contra inimicos potentiam :

10. Il a loué (le Seigneur) de tout son cœur ; il a aimé (le Dieu) qui l'avoit créé, (et qui l'avoit rendu fort contre ses ennemis.)

11. Et stare fecit cantatores contra altare, et in sono eorum dulces fecit modos.

11. Il a établi des chantres pour être devant l'autel, et il a accompagné leurs chants de doux concerts de musique.

12. Et dedit in celebrationibus decus, et ornavit tempora usque ad consummationem vitæ, ut laudarent nomen sanctum Domini, et amplificarent manè Dei sanctitatem.

12. Il a rendu les fêtes plus célèbres, et il a orné les jours sacrés jusqu'à la fin (de sa vie,) afin qu'Israël louât le saint nom du Seigneur, et que dès le matin il rendît gloire à sa sainteté. '

13. Dominus purgavit peccata ipsius, et exaltavit in æternum cornu ejus : et dedit illi testamentum regni, et sedem gloriæ in Israel.

13. Le Seigneur l'a purifié de ses péchés, ' et il a relevé sa puissance pour jamais ; il lui a assuré le royaume par son alliance, et un trône de gloire dans Israël. 2. *Reg.* XII. 13.

14. Post ipsum surrexit filius sensatus : et propter illum dejecit omnem potentiam inimicorum.

14. Après lui s'éleva son fils rempli de sagesse ; et le Seigneur détruisit par lui ' toute la puissance de ses ennemis.

15. Salomon imperavit in diebus pacis, cui subjecit Deus omnes hostes, ut conderet domum in nomine suo, et pararet sanctitatem in sempiternum. Quemadmodum eruditus es in juventute tuâ ?

15. Salomon régna dans un temps de paix ; et Dieu lui soumit tous ceux qui le combattoient, afin qu'il bâtît une maison au nom du Seigneur, et qu'il lui préparât un sanctuaire éternel. O prince, comment avez-vous été instruit dans votre jeunesse ? 3. *Reg.* IV. 31.

ỷ 12. Gr. autr. et que dès le matin le sanctuaire retentît *de ses louanges*.

ỷ 13. Par des châtimens.

ỷ 14. Autr. pour lui, *à cause de lui*. Voyez le verset suivant.

3. *Reg.* IV. 31. 16. Vous avez été rempli de sagesse comme un fleuve; et toute la terre a été découverte à votre ame.'

17. Vous avez renfermé des énigmes dans une multitude de paraboles,' votre nom s'est rendu célèbre jusqu'aux îles les plus reculées, et vous avez été aimé dans votre règne de paix.

18. Toute la terre a admiré vos cantiques, vos proverbes, vos paraboles, et l'interprétation que vous avez donnée aux choses obscures.

19. Elle en a glorifié le nom du Seigneur Dieu qui s'appelle le Dieu d'Israël.

3. *Reg.* X. 27. 20. Vous avez fait des amas d'or comme on en fait d'airain,' et d'argent comme on en feroit de plomb;

21. Et après cela, vous vous êtes prostitué aux femmes; vous avez asservi votre corps.

22. Vous avez terni l'éclat de votre gloire; vous avez déshonoré votre race;' vous avez attiré la colère sur vos enfans, et la punition sur votre folie.

3. *Reg.* XII. 19. 25. 23. En sorte que vous avez été cause que votre royaume a été partagé en deux, et qu'il est sorti d'Ephraïm une puissance rebelle.'

24. Mais Dieu n'oubliera point sa miséricorde; et il ne détruira point, (et n'anéantira point) ses ouvrages; il ne retranchera point (par la

16. Et impletus es, quasi flumen sapientiâ, et terram retexit anima tua.

17. Et replesti in comparationibus ænigmata: ad insulas longè divulgatum est nomen tuum, et dilectus es in pace tuâ.

18. In cantilenis, et proverbiis, et comparationibus, et interpretationibus, miratæ sunt terræ,

19. Et in nomine Domini Dei, cui est cognomen, Deus Israel.

20. Collegisti quasi aurichalcum aurum, et ut plumbum complesti argentum:

21. Et inclinasti femora tua mulieribus: potestatem habuisti in corpore tuo:

22. Dedisti maculam in gloriâ tuâ, et profanasti semen tuum inducere iracundiam ad liberos tuos, et incitari stultitiam tuam:

23. Ut faceres imperium bipartitum, et ex Ephraim imperare imperium durum.

24. Deus autem non derelinquet misericordiam suam, et non corrumpet nec delebit opera sua, ne-

ỷ 16. Gr. autr. et votre ame a couvert *et inondé* toute la terre *par l'effusion de sa science.*

ỷ 17. Gr. autr. Vous l'avez remplie d'une multitude de paraboles énigmatiques.

ỷ 20. Le grec lit : d'étain.

ỷ 22. C'est-à-dire, par les enfans qu'il eut des femmes étrangères.

ỷ 23. C'est le sens du grec.

que perdet à stirpe nepotes electi sui : et semen ejus qui diligit Dominum, non corrumpet.

25. Dedit autem reliquum Jacob, et David de ipsâ stirpe :

26. Et finem habuit Salomon cum patribus suis.

27. Et dereliquit post se de semine suo, gentis stultitiam,

28. Et imminutum à prudentiâ, Roboam, qui avertit gentem consilio suo :

29. Et Jeroboam filium Nabat, qui peccare fecit Israel, et dedit viam peccandi Ephraim : et plurima redundaverunt peccata ipsorum :

30. Valdè averterunt illos à terrâ suâ.

31. Et quæsivit omnes nequitias, usque dum perveniret ad illos defensio, et ab omnibus peccatis liberavit eos.

racine) la postérité de son élu; ′ et il n'exterminera point la race de celui qui l'a aimé.

25. Il a laissé quelques restes à Jacob; et à David quelques rejetons de sa race. ′

26. Salomon a fini sa vie, et s'en est allé avec ses pères;

27. Et il a laissé après lui son fils Roboam qui a été un exemple de folie parmi son peuple,

28. Un homme sans jugement et sans prudence, qui par son mauvais conseil détourna de lui son peuple;

29. Et Jéroboam, fils de Nabat, qui a fait pécher Israël, qui a ouvert à Ephraïm le chemin de l'iniquité; ′ et les péchés ont abondé parmi eux : 3 *Reg.* xii.28.

30. Ils les ont fait enfin chasser de leur terre.

31. Ils ont cherché toutes les manières de faire le mal, jusqu'à ce que la vengeance ′ est venue fondre sur eux, (et qu'elle a mis fin à tous leurs péchés.)

℣ 24. David.

℣ 25. Pour accomplir en eux les promesses qu'il leur avoit faites.

℣ 29. En lui faisant abandonner le culte du vrai Dieu pour adorer des veaux d'or.

℣ 31. C'est le sens du grec : jusqu'à ce que la colère et la vengeance *divine*, etc.

CHAPITRE XLVIII.

Éloges d'Elie, d'Elisée, d'Ezéchias et d'Isaïe.

3. *Reg.* XVII. 1. 1. Le prophète Elie s'est élevé ensuite comme un feu ; et ses paroles brûloient comme un flambeau ardent.

2. Il frappa le peuple de famine.' (Ils l'irritèrent) par leur envie, et ils furent réduits à un petit nombre ;' (car ils ne pouvoient supporter les préceptes du Seigneur)

3. *Reg.* XVII. 1, 4. *Reg.* I. 10. 12. 3. En parlant au nom du Seigneur il ferma le ciel, ' et il en fit tomber le feu par trois fois. '

4. Quelle gloire, ô Elie, vous vous êtes acquise par vos miracles! et qui peut se glorifier comme vous?

3. *Reg.* XVII. 22. 5. Vous qui, par la parole du Seigneur Dieu, avez fait sortir un mort des enfers,' et l'avez arraché à la mort ;

6. Vous qui avez fait tomber les rois dans le précipice; (qui avez brisé sans peine leur puissance,) et qui dans leur gloire les avez réduits au lit de la mort ;'

1. Et surrexit Elias propheta, quasi ignis, et verbum ipsius quasi facula ardebat.

2. Qui induxit in illos famem, et irritantes illum invidiâ suâ pauci facti sunt : non enim poterant sustinere præcepta Domini.

3. Verbo Domini continuit cœlum, et dejecit de cœlo ignem ter.

4. Sic amplificatus est Elias in mirabilibus suis : et quis potest similiter sic gloriari tibi?

5. Qui sustulisti mortuum ab inferis de sorte mortis in verbo Domini Dei :

6. Qui dejecisti reges ad perniciem, et confregisti facilè potentiam ipsorum, et gloriosos de lecto suo :

℣ 2. Pour le punir de son idolâtrie.

Ibid. Le grec lit : Il les frappa d'une grande famine, *pour les punir de leur idolâtrie* ; et par son zèle *pour le Seigneur*, il les réduisit à un petit nombre, *il en fit mourir un grand nombre par la famine.*

℣ 3. Pour qu'il ne plût point sur la terre.

Ibid. Deux fois pour dévorer ses ennemis, et la troisième pour consumer son sacrifice. — Ou plutôt, la première fois pour consumer son sacrifice 3. *Reg.* XVIII. 18. 38., et les deux autres fois pour dévorer ses ennemis. 4. *Reg.* I. 10. *et seqq.*

℣ 5. C'est le fils de la veuve de Sarepta. 3. *Reg.* XVII. 22.

℣ 6. Autr. les avez fait descendre de leur lit *dans le tombeau.* Elie prédit la ruine d'Achab, et la mort d'Ochosias, roi d'Israël, et de Joram, roi de Juda. 3. *Reg.* XXI. 22. 23. 4. *Reg.* I. 16. 17. 2. *Par.* XXI. 15.

7. Qui audis in Sinâ judicium, et in Horeb judicia defensionis :

7. Vous qui entendez sur le mont de Sina le jugement du Seigneur,″ et sur le mont Horeb les arrêts de sa vengeance ; ″

8. Qui ungis reges ad pœnitentiam, et prophetas facis successores post te :

8. Vous qui sacrez les rois pour venger les crimes, ″ et qui laissez après vous des prophètes pour vos successeurs ; ″

9. Qui receptus es in turbine ignis, in curru equorum igneorum :

9. Vous qui avez été enlevé au ciel dans un tourbillon de feu, et dans un char traîné par des chevaux ardens ; 4. *Reg.* II. 11.

10. Qui scriptus es in judiciis temporum lenire iracundiam Domini, conciliare cor patris ad filium, et restituere tribus Jacob.

10. Vous qui avez été destiné pour adoucir la colère (du Seigneur,) par les jugemens que vous exercerez″ au temps prescrit, pour réunir les cœurs des pères à leurs enfans, et pour rétablir les tribus de Jacob. ″ *Malac.* IV. 5. 6.

11. Beati sunt, qui te viderunt, et in amicitiâ tuâ decorati sunt :

11. Bienheureux sont ceux qui vous ont vu, et qui ont été honorés de (votre) amitié.

12. Nam nos vitâ vivimus tantùm : post mortem autem non erit tale nomen nostrum.

12. Car pour nous, nous vivons seulement pendant cette vie ; (mais notre nom ne vivra pas de même après notre mort. ″)

13. Elias quidem in turbine tectus est, et in Eliseo completus est spiritus

13. Elie a été enlevé dans un tourbillon ; mais son esprit est demeuré dans Elisée. Elisée n'a point 4. *Reg.* XIII. 21.

℣ 7. Gr. autr. les reproches du Seigneur *contre Israël.*

Ibid. Elie fuyant la persécution de Jézabel, se sauva au mont Horeb située dans l'Arabie-Pétrée, fort près du mont Sina ; et là Dieu lui fit connoître ses desseins contre la maison d'Achab et contre le royaume d'Israël. 3. *Reg.* XIX. 8. *et seqq.*

℣ 8. C'est le sens du grec. Elie reçut du Seigneur l'ordre de sacrer Hazaël et Jehu destiné de Dieu pour venger les iniquités de la maison d'Achab. 3. *Reg.* XIX. 15. 16.

Ibid. Elie, chef de plusieurs disciples, eut pour successeur Elisée. 3. *Reg.* XIX. 16.

℣ 10. Gr. autr. par les reproches *ou les menaces* que vous ferez au temps prescrit avant *que* sa fureur *éclate, c'est-à-dire avant la fin des temps, selon la prophétie de Malachie. Malac.* IV. 6.

Ibid. C'est-à-dire pour ramener les Juifs à Jésus-Christ, qui a été l'objet de l'attente et des espérances des anciens patriarches qui sont leurs pères.

℣ 11. et 12. Gr. autr. Heureux ceux qui vous verront, et qui seront honorés de votre amitié ; car pour nous *c'est alors que* nous vivrons de la *vraie* vie.

eu peur des princes pendant sa vie; et nul n'a été plus puissant que lui;

ejus : in diebus suis non pertimuit principem, et potentiâ nemo vicit illum.

4. *Reg.* XIII. 21. 14. Jamais rien n'a pu le vaincre; et son corps, après sa mort même, a fait voir qu'il étoit un vrai prophète.'

14. Nec superavit illum verbum aliquod : et mortuum prophetavit corpus ejus.

15. Il a fait des prodiges pendant sa vie, et des miracles après sa mort.

15. In vitâ suâ fecit monstra, et in morte mirabilia operatus est.

16. Mais dans toutes ses merveilles, le peuple n'a point fait pénitence; et ils ne se sont point retirés de leurs péchés, jusqu'à ce qu'ils ont été chassés de leurs terres, et dispersés dans tous les pays du monde;

16. In omnibus istis non pœnituit populus, et non recesserunt à peccatis suis, usque dum ejecti sunt de terrâ suâ, et dispersi sunt in omnem terram :

17. Il n'est demeuré qu'un petit reste du peuple, et un prince de la maison de David.'

17. Et relicta est gens perpauca, et princeps in domo David.

18. Quelques-uns d'eux ont plu (à Dieu) dans leur vie; mais les autres ont commis beaucoup de péchés.

18. Quidam ipsorum fecerunt quod placeret Deo : alii autem multa commiserunt peccata.

19. Ezéchias a fortifié sa ville, et il y a fait venir de l'eau :' il a creusé le roc avec le fer, et il a bâti un puits' pour l'eau.

19. Ezechias munivit civitatem suam, et induxit in medium ipsius aquam, et fodit ferro rupem, et ædificavit ad aquam puteum.

4. *Reg.* XVIII. 13. *et seqq.* 20. Sennachérib vint pendant son règne; il envoya' Rabsacès; et il élève (sa main contre eux;) il étend sa main contre Sion, et sa puissance le remplit d'orgueil.

20. In diebus ipsius ascendit Sennacherib, et misit Rabsacen, et sustulit manum suam contra illos, et extulit manum suam in Sion, et superbus factus est potentiâ suâ.

ỳ 14. Ayant ressuscité un mort qu'on avoit mis dans son tombeau. — Voyez au IV. livre des Rois, XIII. 21.

ỳ 17. Qui a régné sur les tribus de Juda et de Benjamin.

ỳ 19. On lit dans l'édition romaine, αὐτῶν τὸν Γὼγ, *eorum Gog*. L'édition de Complute et le manuscrit alexandrin disent αὐτῆς ὕδωρ, *ejus aquam*. Dans le II. livre des Paralipomènes, XXXII. 30. on voit que ce furent les eaux de *Gihon*, en grec Γειὼν, on a peut-être confondu ce nom avec celui de Γὼγ, *Gog*. *Ibid*. Voyez dans Isaïe, XXII. 11. On lit ici dans le grec κρήνας, *fontes*.

ỳ 20. Le grec ajoute : de Lachis, *où étoit alors le camp de ce prince*. 2. *Par*. XXXII. 9.

21. Tunc mota sunt corda et manus ipsorum, et doluerunt quasi parturientes mulieres :

21. Alors la frayeur leur saisit le cœur et les mains; et ils furent agités comme une femme qui est dans les douleurs de l'enfantement.

22. Et invocaverunt Dominum misericordem, et expandentes manus suas, extulerunt ad cœlum : et sanctus Dominus Deus audivit citò vocem ipsorum.

22. Ils invoquèrent le Seigneur plein de miséricorde, ils étendirent leurs mains, et ils les élevèrent au ciel ; et le Saint, (le Seigneur Dieu) écouta bientôt leur voix.

23. Non est commemoratus peccatorum illorum, neque dedit illos inimicis suis, sed purgavit eos in manu Isaiæ sancti prophetæ.

23. (Il ne se souvint point de leurs péchés, et il ne les livra point à leurs ennemis;) mais il les purifia par les mains d'Isaïe (son saint prophète.)'

24. Dejecit castra Assyriorum, et contrivit illos angelus Domini.

24. Il dissipa le camp des Assyriens ; et l'ange du Seigneur les tailla en pièces ; 4. *Reg.* XIX. 35. *Tob.* I. 21.

25. Nam fecit Ezechias quod placuit Deo, et fortiter ivit in viâ David patris sui, quam mandavit illi Isaias propheta magnus, et fidelis in conspectu Dei.

25. Car Ezéchias fit ce qui étoit agréable à Dieu; il marcha courageusement dans la voie de David son père, que lui avoit recommandé Isaïe, qui fut un grand prophète, et fidèle aux yeux de Dieu.' *Isai.* XXXVII. 36. 1. *Mach.* VII. 41. 2. *Mach.* VIII. 19.

26. In diebus ipsius retrò rediit sol, et addidit regi vitam.

26. Le soleil pendant ses jours retourna en arrière ; et le Seigneur ajouta plusieurs années à la vie du roi. 4. *Reg.* XX. 11. *Isai.* XXXVIII. 5. 8.

27. Spiritu magno vidit ultima, et consolatus est lugentes in Sion.

27. Il vit la fin des temps' par un grand don de l'Esprit ; et il consola ceux qui pleuroient dans Sion.

28. Usque in sempiternum ostendit futura, et abscondita antequam evenirent.

28. Il prédit ce qui devoit arriver jusqu'à la fin des temps, et il découvrit les choses secrètes avant qu'elles arrivassent.

ỳ 23. Qui par ses prières obtint leur délivrance. — Gr. il les délivra par le ministère d'Isaïe.

ỳ 25. Gr. autr. fidèle dans ses visions *ou dans ses prophéties, dont toutes les prophéties furent fidèles.*

ỳ 27. C'est-à-dire les choses les plus éloignées.

CHAPITRE XLIX.

Eloges de Josias, de Jérémie, d'Ezéchiel, des douzes petits prophètes, de Zorobabel, du grand-prêtre Jésus, de Néhémie, d'Hénoch et de Joseph, de Sem, de Seth et d'Adam.

4. Reg. XXII. 1. 1. La mémoire de Josias est comme un parfum d'une odeur admirable, composé par un parfumeur.

2. (Son souvenir) sera doux à la bouche de tous les hommes, comme le miel, et comme un concert de musique dans un festin de vins.

3. Il a été destiné (divinement) pour faire entrer le peuple dans la pénitence; et il a exterminé les abominations de l'impiété.

4. Il a tourné son cœur vers le Seigneur, et dans un temps de péchés, il s'est affermi dans la piété.

5. Hors David, Ezéchias et Josias, tous ont péché.

6. Car les rois de Juda ont abandonné la loi du Très-Haut, et ont méprisé la crainte de Dieu.

7. Ils ont abandonné leur royaume à un autre peuple, et leur gloire à une nation étrangère.

4. Reg. XXV. 9. 8. Ils ont brûlé la ville choisie,

1. Memoria Josiæ in compositionem odoris facta, opus pigmentarii.

2. In omni ore quasi mel indulcabitur ejus memoria, et ut musica in convivio vini.

3. Ipse est directus divinitùs in pœnitentiam gentis, et tulit abominationes impietatis.

4. Et gubernavit ad Dominum cor ipsius, et in diebus peccatorum corroboravit pietatem.

5. Præter David, et Ezechiam, et Josiam, omnes peccatum commiserunt :

6. Nam reliquerunt legem Altissimi reges Juda, et contempserunt timorem Dei.

7. Dederunt enim regnum suum aliis, et gloriam suam alienigenæ genti.

8. Incenderunt electam

ỷ 3. Gr. autr. il a travaillé avec succès.

Ibid. En renversant tous les autels dressés en l'honneur des idoles.

ỷ 5. En adorant des dieux étrangers. — Ou au moins en tolérant les hauts lieux ou l'on rendoit à Dieu un culte qui ne devoit lui être offert que dans son temple.

ỷ 6. Gr. Car ils ont abandonné la loi du Très-Haut; les rois de Juda se sont écartés *de ses préceptes.*

ỷ 7. Ayant mérité par leurs péchés que Dieu les livrât à leurs ennemis. — Gr. Dieu livra leur corne, c'est-à-dire leur puissance, à un autre peuple.

sanctitatis civitatem, et desertas fecerunt vias ipsius in manu Jeremiæ.

la ville sainte; et ils ont fait un désert de ses rues, selon la prédiction de Jérémie;

9. Nam malè tractaverunt illum : qui à ventre matris consecratus est propheta, evertere, et eruere et perdere, et iterùm ædificare et renovare.

9. Car ils ont maltraité celui qui avoit été consacré prophète dès le ventre de sa mère, et destiné pour renverser, pour détruire, pour perdre et pour édifier.

10. Ezechiel qui vidit conspectum gloriæ, quam ostendit illi in curru cherubim.

10. Quant à Ezéchiel, il a vu cette vision de gloire que le Seigneur lui représenta dans le char des chérubins. *Ezech.* I. 4. *et seqq.*

11. Nam commemoratus est inimicorum in imbre, benefacere illis qui ostenderunt rectas vias.

11. Car il a marqué par une pluie les maux qui devoient arriver aux ennemis du Seigneur, et le bien qu'il devoit faire à ceux qui avoient marché dans la droite voie.

12. Et duodecim prophetarum ossa pullulent de loco suo : nam corroboraverunt Jacob, et redemerunt se in fide virtutis.

12. Que les os des douze prophètes refleurissent dans leurs tombeaux; car ils ont fortifié Jacob, et l'ont racheté de la servitude, par une foi pleine de courage.

13. Quomodo amplificemus Zorobabel? nam et ipse quasi signum in dexterâ manu :

13. Comment releverons-nous la gloire de Zorobabel, lui qui a été comme un anneau à la main droite? I. *Esd.* III. *Agg.* I. 1. 5. 14. *et* II. 3. *et* 22. *et* 24. 2. *Zach.* IV. 9.

14. Sic et Jesum filium Josedec? qui in diebus suis ædificaverunt do-

14. Et Jésus, fils de Josédec, lesquels en leur temps ont rebâti la maison du Seigneur, et relevé son

℣ 8. Ces étrangers.

Ibid. On lit dans l'édition romaine, ἠρήμωσαν, *desertas fecerunt;* celle de Complute dit ἠρήμωσε, *desertas fecit,* et il a fait; c'est-à-dire Dieu.

℣ 9. Le prophète Jérémie.

℣ 11. Autrement et selon le grec : Car il a marqué par une pluie les maux qui devoient arriver aux ennemis *du Seigneur* (*Ezech.* XXIII. 11. 13. XXXVIII. 22.), et il a *aussi* annoncé le bien *que le Seigneur devoit faire* à ceux qui dirigeroient leur voie, *qui marcheroient dans la droiture et la justice.*

℣ 12. Gr. ils ont consolé.

Ibid. C'est le sens du grec : ils l'ont racheté, *en s'opposant aux déréglemens qui attiroient les vengeances du Seigneur.*

Ibid L'auteur fait allusion au texte d'Aggée, II. 24.

℣ 14. On lit dans l'édition romaine, λαὸν, *populum;* celle de Complute dit ναὸν, *templum.*

saint temple ' destiné à son éternelle gloire?

mum, et exaltaverunt templum sanctum Domino, paratum in gloriam sempiternam.

15. La mémoire de Néhémias passera aussi dans plusieurs siècles; lui qui a relevé nos murs abattus, qui a rétabli nos portes et nos serrures, et qui a rebâti nos maisons.

15. Et Nehemias in memoriam multi temporis, qui erexit nobis muros eversos, et stare fecit portas et seras, qui erexit domos nostras.

Gen. XLI. 40. *et* XLII. 3. *et* XLV. 5. *et* 20.

16. Nul n'est né sur la terre comme Hénoch ' qui a été ensuite enlevé de dessus la terre;

16. Nemo natus est in terrâ qualis Henoch: nam et ipse receptus est à terrâ:

17. Ni comme Joseph qui est né (pour être le prince de ses frères, et l'appui de sa famille;) pour être le gouverneur de ses fréres, et le ferme appui de son peuple.

17. Neque ut Joseph, qui natus est homo, princeps fratrum, firmamentum gentis, rector fratrum, stabilimentum populi:

Gen IV. 25. *Gen.* V. 31.

18. Ses os ont été conservés avec soin, ' (et ont prophétisé après sa mort. ')

18. Et ossa ipsius visitata sunt, et post mortem prophetaverunt.

19. Seth et Sem ont été élevés en gloire entre les hommes; ' et Adam dans sa création a été élevé au-dessus de toutes les créatures. '

19. Seth et Sem apud homines gloriam adepti sunt, et super omnem animam in origine Adam.

℣ 16. L'édition romaine dit : *Nemo creatus est qualis Henoch, talis super terram;* ces trois derniers mots ne sont pas dans l'édition de Complute; le manuscrit alexandrin porte : *super terram talis qualis Henoch.*

℣ 18. Dans l'Egypte .— Autrement et selon l'édition de Complute : Ses os ont été visités par le Seigneur *qui les fit transporter dans la terre promise.*

Ibid. Ayant été apportés en Judée, ainsi qu'il l'avoit prédit.

℣ 19. De Seth sortit la race des justes d'avant le déluge ; de Sem sortit la race des justes d'après le déluge.

Ibid. Gr. autr. au-dessus de tous les animaux, *au-dessus de tout ce qui vit.* C'est-à-dire qu'au lieu de *omnem animam*, on y lit *omne animal.*

CHAPITRE L.

Eloge du grand-prêtre Simon, fils d'Onias. Les enfans d'Israël exhortés à implorer le secours du Seigneur. Trois peuples dignes de haine. Auteur de ce livre. Heureux ceux qui profiteront de ces instructions.

1. Simon Oniæ filius, sacerdos magnus, qui in vitâ suâ suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum.

1. Simon, fils d'Onias, ' grand-prêtre, a soutenu la maison du Seigneur tant qu'il a vécu, et il a fortifié le temple pendant ses jours.'

2. Templi etiam altitudo ab ipso fundata est, duplex ædificatio et excelsi parietes templi.

2. C'est lui qui a fait faire les fondemens profonds du temple, le double bâtiment et les hauts murs.'

3. In diebus ipsius emanaverunt putei aquarum, et quasi mare adimpleti sunt supra modum.

3. Les eaux des fontaines ont coulé en son temps dans les canaux;' et ils se sont remplis extraordinairement comme une mer.'

4. Qui curavit gentem suam, et liberavit eam à perditione.

4. Il a eu un soin particulier de son peuple, et il l'a délivré de la perdition.'

5. Qui prævaluit amplificare civitatem, qui adeptus est gloriam in conver-

5. Il a été assez puissant pour aggrandir et fortifier' la ville;' il s'est acquis de la gloire par la manière

ỷ 1. Il y a lieu de croire que l'auteur parle ici, non de Simon I, surnommé le Juste et fils d'Osias I, mais de Simon II, fils d'Onias II. Voyez la préface.
Ibid. Il a réparé les ruines qui étoient arrivées depuis Zorobabel.

ỷ 2. Gr. autr. C'est lui qui a fait jeter les fondemens de la hauteur *de la* seconde *enceinte,* et qui a fait construire ce contour élevé qui enferme le temple.

ỷ 3. Dans les réservoirs qu'il fit faire à Jérusalem.
Ibid. Gr. autr. De son temps on a creusé un réservoir d'eau, une piscine aussi étendue qu'une mer, *c'est-à-dire qu'un lac ou un étang.*

ỷ 4. Il paroît que ceci regarde ce qui arriva lorsque Ptolémée Philopator étant venu à Jérusalem et ayant voulu entrer dans le sanctuaire, Simon III s'y opposa, et l'obligea de se retirer sans que ce prince commît aucune violence, ni contre les ministres du temple, ni contre le peuple. Voyez la préface.

ỷ 5. C'est le sens du grec : pour fortifier la ville.
Ibid. Jérusalem.

dont il a vécu avec le peuple; (et il a élargi et étendu l'entrée de la maison et du parvis. ')

6. Il a éclaté pendant sa vie comme l'étoile du matin au milieu des nuages, et comme la lune, lorsqu'elle est venue en son plein.

7. Il a lui dans le temple de Dieu, comme un soleil éclatant de lumière.

8. Il a paru comme l'arc-en-ciel qui brille dans des nuées lumineuses, et comme les roses qui poussent leurs fleurs au printemps, comme les lis qui sont sur les bords des eaux; et comme l'encens, (qui répand son odeur ') pendant l'été;

9. Comme une flamme qui (étincelle,) et comme l'encens qui s'évapore dans le feu;

10. Comme un vase d'or massif orné de toutes sortes de pierres précieuses.

11. Il a paru comme un olivier qui pousse ses rejetons, et comme un cyprès qui s'élève en haut, ' lorsqu'il a pris sa robe de gloire, et qu'il s'est revêtu de tous les ornemens de sa dignité. '

12. En montant au saint autel, il a honoré ses vêtemens saints. '

sationе gentis : et ingressum domûs et atrii amplificavit.

6. Quasi stella matutina in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis lucet :

7. Et quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo Dei.

8. Quasi arcus refulgens inter nebulas gloriæ, et quasi flos rosarum in diebus vernis, et quasi lilia quæ sunt in transitu aquæ, et quasi thus redolens in diebus æstatis :

9. Quasi ignis effulgens et thus ardens in igne :

10. Quasi vas auri solidum, ornatum omni lapide pretioso :

11. Quasi oliva pullulans, et cypressus in altitudinem se extollens, in accipiendo ipsum stolam gloriæ, et vestiri eum in consummationem virtutis.

12. In ascensu altaris sancti, gloriam dedit sanctitatis amictum.

ỿ 5. Gr. autr. Avec quelle gloire ne paroissoit-il pas étant environné du peuple, lorsqu'il sortoit *du sanctuaire, de cette partie* de la maison *du Seigneur* fermée d'un voile?

ỿ 8. Gr. autr. comme un rejeton du Liban, *ou de l'arbre qui porte l'encens*. C'est qu'en grec *le Liban*, Λίβανος, est le nom de l'arbre qui porte l'encens.

ỿ 11. Gr. autr. comme un bel olivier qui produit son fruit, et comme un cyprès qui s'élève jusqu'aux nues.

Ibid. De grand-prêtre.

ỿ 12. Il paroît que dans tout ceci l'auteur a particulièrement en vue ce qui ce passa lorsque Ptolémée Philopator étant venu à Jérusalem pour rendre ses actions de graces au Seigneur, le grand-prêtre offrit lui-même le sacrifice.

13. In accipiendo autem partes de manu sacerdotum, et ipse stans juxta aram, et circa illum corona fratrum : quasi plantatio cedri in monte Libano :

13. Se tenant debout à l'autel, il a reçu une partie de l'hostie de la main des prêtres; et il a été environné de ses frères, comme d'une couronne; ils se sont tenus autour de lui, comme des cèdres plantés sur le mont Liban,

14. Sic circa illum steterunt quasi rami palmæ, et omnes filii Aaron in gloriâ suâ.

14. Comme les branches de palmier; et tous les enfans d'Aaron étoient dans leur gloire autour de lui.

15. Oblatio autem Domini in manibus ipsorum, coram omni synagogâ Israel : et consummatione fungens in arâ, amplificare oblationem excelsi Regis,

15. L'oblation se présentoit au Seigneur par leurs mains devant toute l'assemblée d'Israël; et pour achever entièrement le sacrifice à l'autel, et pour honorer l'oblation du Roi très haut,

16. Porrexit manum suam in libatione, et libavit de sanguine uvæ.

16. Il a étendu sa main, pour lui offrir le sang de la vigne;

17. Effudit in fundamento altaris odorem divinum excelso Principi.

17. Il a répandu au pied de l'autel un vin dont l'odeur divine est montée devant le Prince très haut.

18. Tunc exclamaverunt filii Aaron, in tubis productilibus sonuerunt, et auditam fecerunt vocem magnam in memoriam coram Deo.

18. Alors les enfans d'Aaron ont jeté un grand cri, et ont sonné de leurs trompettes, battues au marteau; ils ont fait retentir un grand bruit, pour renouveler leur mémoire devant le Seigneur.

19. Tunc omnis populus simul properaverunt, et ceciderunt in faciem super terram, adorare Dominum Deum suum, et dare preces omnipotenti Deo excelso.

19. Tout le peuple est venu en foule, et ils se sont prosternés le visage contre terre, pour adorer le Seigneur leur Dieu. (et pour rendre leurs vœux) au Tout-Puissant, au Dieu très haut.

20. Et amplificaverunt psallentes in vocibus suis, et in magnâ domo auctus

20. Les chantres ont élevé leurs voix dans leurs cantiques, et ils ont fait éclater dans cette grande mai-

℣ 14. Gr. autr. comme des rejetons.

℣ 17. Autr. *le sang dont* l'odeur, etc. Le sang des victimes se répandoit au pied de l'autel; le vin se répandoit dans le feu où les graisses se brûloient.

℣ 18. Autr. et ils ont fait retentir un grand bruit *comme* pour renouveler leur mémoire devant le Seigneur, *et afin qu'il se souvînt d'eux*.

son un bruit plein d'une douce harmonie.

21. Le peuple a offert une prière au Seigneur très haut, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu tout le culte qui lui est dû, et qu'ils eussent achevé leurs fonctions.

22. Alors le grand-prêtre descendant de l'autel, a élevé ses mains sur toute l'assemblée des enfans d'Israël, pour rendre gloire à Dieu par ses lèvres, et pour se glorifier en son nom.

23. Il a renouvelé encore sa prière, pour témoigner la souveraine puissance de Dieu.

24. Priez donc maintenant le Dieu de toutes les créatures, qui a fait de grandes choses dans toute la terre, qui nous a fait vivre de jour en jour depuis que nous sommes sortis du ventre de notre mère, et qui nous a traités selon sa miséricorde,

25. Qu'il nous donne la joie du cœur, et que pendant nos jours et pour jamais, il fasse fleurir la paix dans Israël;

26. Qu'il donne à Israël une ferme foi que la miséricorde de Dieu est sur nous, afin qu'il les délivre pendant leur vie.

27. Mon ame hait deux peuples;

est sonus suavitatis plenus.

21. Et rogavit populus Dominum excelsum in prece, usquedum perfectus est honor Domini, et munus suum perfecerunt.

22. Tunc descendens, manus suas extulit in omnem congregationem filiorum Israel, dare gloriam Deo à labiis suis, et in nomine ipsius gloriari :

23. Et iteravit orationem suam, volens ostendere virtutem Dei.

24. Et nunc orate Deum omnium, qui magna fecit in omni terrâ, qui auxit dies nostros à ventre matris nostræ, et fecit nobiscum secundùm suam misericordiam :

25. Det nobis jucunditatem cordis, et fieri pacem in diebus nostris in Israel per dies sempiternos :

26. Credere Israel nobiscum esse Dei misericordiam, ut liberet nos in diebus suis.

27. Duas gentes odit

℣ 20. Gr. autr. et de ce grand nombre de voix se formoit une douce harmonie.

℣ 22. Le grec ajoute : devant celui qui est plein de miséricorde.

℣ 23. Gr. autr. pour attirer la bénédiction du Très-Haut. Il paroît que ceci doit s'entendre de la prière que Simon II adressa au Seigneur, afin qu'il changeât le cœur de Philopator qui, après que le sacrifice fut offert, vouloit entrer dans le sanctuaire.

℣ 24. Gr. Bénissez.

Ibid. Gr. autr. qui fait seul de grandes choses.

anima mea : tertia autem non est gens, quam oderim :

et le troisième que je hais, n'est pas un peuple. ″

28. Qui sedent in monte Seir, et Philisthiim, et stultus populus, qui habitat in Sichimis.

28. Ceux qui demeurent sur le mont Séir, ″ et les Philistins; et le peuple insensé qui habite dans Sichem. ″

29. Doctrinam sapientiæ et disciplinæ scripsit in codice isto Jesus filius Sirach Jerosolymita, qui renovavit sapientiam de corde suo.

29. Jésus, fils de Sirach, de Jérusalem, a écrit dans ce livre des instructions de sagesse et de science, et il a répandu ″ la sagesse de son cœur.

30. Beatus, qui in istis versatur bonis : qui ponit illa in corde suo, sapiens erit semper.

30. Heureux qui se nourrit de ces (bonnes) paroles; celui qui les renferme dans son cœur, sera (toujours) sage;

31. Si enim hæc fecerit, ad omnia valebit : quia lux Dei, vestigium ejus est.

31. Car s'il fait ce qui est écrit ici, il sera capable de toutes choses, parce que la lumière de Dieu conduira ses pas.

ỳ 27. Les Samaritains qui ne sont qu'un ramassis de nations.

ỳ 28. C'est-à-dire les Iduméens.

Ibid. C'est-à-dire les Samaritains, qui étoient un assemblage de gens de plusieurs nations. 4. *Reg.* XVII. 24. Sichem fut réputée leur capitale depuis la ruine de Samarie; le canton conserva le nom de *Samarie*.

ỳ 29. C'est le sens du grec.

CHAPITRE LI.

Actions de graces de l'auteur de ce livre. Comment il a acquis la sagesse. Exhortation à la recherche de la sagesse.

1. Oratio Jesu filii Sirach : Confitebor tibi, Domine Rex, et collaudabo te Deum salvatorem meum.

1. Prière de Jésus, fils de Sirach : ″ Je vous rendrai graces, ô Seigneur Roi; je vous louerai, vous qui êtes Dieu mon sauveur.

2. Confitebor nomini tuo : quoniam adjutor et protector factus es mihi.

2. Je rendrai gloire à votre nom, parce que c'est vous qui m'avez assisté, et qui m'avez protégé.

ỳ 1. Voyez ce qui est dit de cette prière dans la préface.

3. Vous avez délivré mon corps de la perdition, des piéges de la langue injuste, et des lèvres des ouvriers de mensonge; et vous avez été mon défenseur contre ceux qui m'accusoient.

4. Vous m'avez délivré selon la grandeur de la miséricorde de votre nom, des lions rugissans qui étoient prêts à me dévorer,

5. Des mains de ceux qui cherchoient à m'ôter la vie, et des afflictions différentes qui m'assiégeoient de toutes parts.

6. Vous m'avez délivré de la violence de la flamme, dont j'étois environné; et je n'ai point senti la chaleur au milieu du feu,

7. De la profondeur des entrailles de l'enfer, des lèvres souillées, des paroles de mensonge, d'un roi injuste, et des langues médisantes.

8. Mon ame louera le Seigneur jusqu'à la mort;

9. Et ma vie étoit près de tomber au plus profond de l'enfer.

10. Ils m'avoient environné de tous côtés, et il n'y avoit personne pour me secourir. J'attendois des hommes quelque secours, et il ne m'en venoit point.

11. Je me suis souvenu, Seigneur, de votre miséricorde, et des

3. Et liberasti corpus meum à perditione, à laqueo linguæ iniquæ, et a labiis operantium mendacium, et in conspectu astantium factus es mihi adjutor.

4. Et liberasti me secundùm multitudinem misericordiæ nominis tui à rugientibus, præparatis ad escam,

5. De manibus quærentium animam meam, et de portis tribulationum quæ circumdederunt me:

6. A pressurâ flammæ quæ circumdedit me, et in medio ignis non sum æstuatus:

7. De altitudine ventris inferi, et à linguâ coinquinata, et à verbo mendacii, à rege iniquo, et à linguâ injustâ:

8. Laudabit usque ad mortem anima mea Dominum:

9. Et vita mea appropinquans erat in inferno deorsum.

10. Circumdederunt me undique, et non erat qui adjuvaret: respiciens eram ad adjutorium hominum, et non erat.

11. Memoratus sum misericordiæ tuæ, Do-

℣ 5. C'est le sens du grec.

℣ 6. Gr. autr. et du milieu d'un feu que je n'avois point allumé; *c'est-à-dire d'un malheur que je ne m'étois point attiré par mes crimes.*

℣ 7. Gr. autr. des paroles de mensonge *par lesquelles on m'avoit noirci* auprès du roi.

℣ 8 et 9. Gr. autr. Mon ame étoit proche de la mort, et ma vie étoit près de descendre au plus profond du tombeau. Ils m'avoient, etc.

mine, et operationis tuæ, quæ à seculo sunt :

œuvres que vous avez faites dès le commencement du monde.

12. Quoniam eruis sustinentes te, Domine, et liberas eos de manibus gentium.

12. Parce que vous tirez du péril, ô Seigneur, ceux qui ne se lassent point de vous attendre, et que vous les délivrez de la puissance des nations.

13. Exaltasti super terram habitationem meam, et pro morte defluente deprecatus sum.

13. Vous m'avez élevé une demeure sur la terre ; et je vous ai prié de me délivrer d'un torrent de mort.

14. Invocavi Dominum patrem Domini mei, ut non derelinquat me in die tribulationis meæ, et in tempore superborum sine adjutorio.

14. J'ai invoqué le Seigneur, père de mon Seigneur, afin qu'il ne me laisse point sans assistance au jour de mon affliction, et pendant le règne des superbes.

15. Laudabo nomen tuum assiduè, et collaudabo illud in confessione, et exaudita est oratio mea.

15. Je louerai sans cesse votre nom, et je le glorifierai dans mes actions de graces, parce que vous avez exaucé ma prière ;

16. Et liberasti me de perditione, et eripuisti me de tempore iniquo.

16. Que vous m'avez délivré de la perdition, et que vous m'avez tiré du péril dans un temps d'injustice.

17. Propterea confitebor, et laudem dicam tibi, et benedicam nomini Domini.

17. C'est pourquoi je vous rendrai graces, je chanterai vos louanges, et je bénirai le nom du Seigneur.

18. Cùm adhuc junior essem, priusquam oberrarem, quæsivi sapientiam palam in oratione meâ.

18. Lorsque j'étois encore jeune, avant de m'écarter bien loin, j'ai recherché la sagesse dans ma prière avec grande instance :

19. Ante templum postulabam pro illa, et usque in novissimis inquiram :

19. Je l'ai demandée à Dieu dans le temple, et je la rechercherai jusqu'à la fin de ma vie. Aussi elle a

℣ 12. Gr. de la puissance de *leurs* ennemis.

℣ 13. Où je me voyois près de tomber. — Gr. J'ai élevé mes supplications de dessus la terre où je me suis prosterné; et je *vous* ai prié de me délivrer de la mort *dont j'étois menacé*. J'ai invoqué, etc.

℣ 14. Les interprètes remarquent ici la seconde personne de la sainte Trinité, le Fils de Dieu, bien distingué du Père. L'auteur semble faire allusion au texte du ps. CIX. ℣ 1.

℣ 18. De tomber dans les égaremens de cet âge. — Autr. avant que je me misse à voyager. *Supr.* XXXIV. 12.

fleuri en moi comme un raisin mûr avant le temps; ′

20. Et mon cœur a trouvé sa joie en elle, mes pieds ont marché dans un chemin droit; et j'ai tâché de la découvrir dès ma jeunesse.

21. J'ai prêté humblement l'oreille, et la sagesse m'a été donnée.

22. J'en ai trouvé beaucoup en moi-même; ′ et j'y ai fait un grand progrès.

23. J'en donnerai la gloire ′ à celui qui me l'a donnée. ′

24. Car je me suis résolu à faire ce qu'elle me prescrit; j'ai été zélé pour le bien; et je ne tomberai point dans la confusion.

25. Mon ame a lutté long-temps pour atteindre à la sagesse, et je m'y suis confirmé en faisant ce qu'elle ordonne. ′

26. J'ai élevé mes mains en haut, et j'ai déploré l'égarement de mon esprit.

27. J'ai conduit mon ame droit à elle; et je l'ai trouvée dans la connaissance de moi-même. ′

28. J'ai dès le commencement possédé mon cœur avec elle; ′ c'est pourquoi je ne serai point abandonné.

et effloruit tanquam præcox uva.

20. Lætatum est cor meum in eâ : ambulavit pes meus iter rectum : à juventute meâ investigabam eam.

21. Inclinavi modicè aurem meam, et excepi illam.

22. Multam inveni in meipso sapientiam, et multùm profeci in eâ.

23. Danti mihi sapientiam, dabo gloriam.

24. Consiliatus sum enim ut facerem illam : zelatus sum bonum, et non confundar.

25. Colluctata est anima mea in illâ, et in faciendo eam confirmatus sum.

26. Manus meas extendi in altum, et insipientiam ejus luxi.

27. Animam meam direxi ad illam, et in agnitione inveni eam.

28. Possedi cum ipsâ cor ab initio : propter hoc non derelinquar.

℣ 19. En joignant la dernière partie de ce verset avec la première du verset suivant, le grec pourroit se traduire : Ses fleurs, comme celles d'un raisin qui s'avance vers sa maturité, ont répandu la joie dans mon cœur.

℣ 22. Gr. autr. Je m'en suis beaucoup acquis.

℣ 23. Gr. autr. Je donnerai la puissance à celui qui m'a donné la sagesse; *je rendrai hommage à sa puissance.*

Ibid. En reconnoissant que c'est de lui seul que je la tiens, et je serai fidèle à lui obéir.

℣ 25. Gr. autr. et je m'y suis appliqué avec soin dans toutes mes actions.

℣ 27. Gr. dans la pureté, *dans l'innocence des mœurs.*

℣ 28. Autr. j'ai possédé mon cœur avec elle, *c'est-à-dire j'ai acquis par elle le sens, l'intelligence.* Chez les Hébreux, le cœur se prend pour l'intelligence, comme parmi nous pour le courage.

29. Venter meus conturbatus est quærendo illam : propterea bonam possidebo possessionem.

29. Mes entrailles ont été émues en la cherchant, et c'est pour cela que je posséderai un si grand bien.

30. Dedit mihi Dominus linguam mercedem meam, et in ipsâ laudabo eum.

30. Le Seigneur m'a donné pour récompense une langue qui me servira à le louer.

31. Appropiate ad me, indocti, et congregate vos in domum disciplinæ.

31. Approchez-vous de moi, vous qui n'êtes pas savans, et assemblez-vous dans la maison de la discipline.

32. Quid adhuc retardatis? et quid dicitis in his? animæ vestræ sitiunt vehementer.

32. Pourquoi tardez-vous encore? (et que dites-vous à ceci?) vos ames sont pressées d'une extrême soif.

33. Aperui os meum, et locutus sum : comparate vobis sine argento,

33. J'ai ouvert ma bouche, et j'ai parlé; achetez la sagesse sans argent.

34. Et collum vestrum subjicite jugo, et suscipiat anima vestra disciplinam : in proximo est enim invenire eam.

34. Soumettez votre cou au joug;' que votre ame se rende susceptible de l'instruction; car elle est proche, et il est aisé de la trouver.

35. Videte oculis vestris, quia modicum laboravi, et inveni mihi multam requiem.

35. Voyez de vos yeux' qu'avec un peu de travail,' je me suis acquis un grand repos.'

36. Assumite disciplinam in multo numero argenti, et copiosum aurum possidete in eâ.

36. Recevez l'instruction comme une grande quantité d'argent; et vous posséderez en elle une grande abondance d'or.

37. Lætetur anima vestra in misericordiâ ejus, et non confundemini in laude ipsius.

37. Que votre ame trouve sa joie dans la miséricorde du Seigneur; et publiant ses louanges, vous ne serez point confondus.

38. Operamini opus vestrum ante tempus, et dabit vobis mercedem vestram in tempore suo.

38. Faites votre œuvre avant que le temps se passe, et il vous en donnera la récompense, lorsque le temps en sera venu.

℣ 34. Qu'elle vous impose.
℣ 35. En lisant ceci.
Ibid. J'ai acquis la sagesse, qui m'a élevé au-dessus de toutes les vicissitudes de cette vie.

DISSERTATION

SUR

LE CINQUIÈME AGE DU MONDE,

LEQUEL S'ÉTEND DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE JUSQU'À LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

Objet et plan de cette Dissertation.

DANS les précédentes Dissertations sur les quatre premiers âges du monde, nous nous sommes déterminés à suivre, pour la division de ces âges, les époques auxquelles saint Augustin s'attache d'après Moïse et saint Matthieu. Avec Moïse, nous étendons le *premier âge depuis Adam jusqu'à Noé*, c'est-à-dire depuis la création jusqu'au déluge; et nous attribuons au *second âge* les siècles qui s'écoulèrent *depuis Noé jusqu'à Abraham*, c'est-à-dire depuis le déluge jusqu'à la vocation de ce patriarche. Ensuite, avec saint Matthieu, nous embrassons dans le *troisième âge* toutes les générations comprises *depuis Abraham jusqu'à David*, c'est-à-dire depuis la vocation de ce patriarche jusqu'au règne de ce prince; le *quatrième âge* alors s'étend *depuis David jusqu'à la captivité de Babylone*, c'est-à-dire depuis le commencement du règne de ce prince jusqu'au commencement de cette captivité; le *cinquième âge* embrasse la suite des années *depuis la captivité de Babylone jusqu'à Jésus-Christ*, c'est-à-dire depuis le commencement de cette captivité jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. C'est ce dernier intervalle que nous avons à considérer ici.

Plus les siècles s'avancent, plus leur obscurité se dissipe; moins nous sommes éloignés des âges précédens, moins nous y trouvons de difficultés. Il n'est cependant pas facile de déterminer la durée précise du cinquième, parce que les différens calculs des chronologistes ont répandu des nuages sur les époques qui peuvent la fixer. La première est celle du commencement de la captivité de Babylone; la

dernière est celle de la naissance de Jésus-Christ. L'époque du commencement de la captivité de Babylone tient à celle de l'empire des Babyloniens sous Nabuchodonosor, qui commença de faire subir aux Juifs cette captivité dès la première année de son règne. L'une et l'autre époque dépendent du commencement de l'empire des Perses sous Cyrus, qui termina cette captivité en publiant l'édit par lequel il rendit la liberté aux Juifs dans la première année de son règne. Mais le règne de Cyrus a trois époques principales qu'il ne faut pas confondre ; celle qui concourt avec la liberté rendue aux Juifs, est donc celle qui sert à fixer le commencement de la captivité de Babylone et du cinquième âge du monde, La fin de cet âge doit être déterminée par l'époque de la naissance de Jésus-Christ ; mais c'est encore un point sur lequel les chronologistes sont extrêmement partagés ; la différence entre eux n'est que d'un très petit nombre d'années ; mais enfin entre ces années il n'y en a qu'une qui soit l'époque vraie, et il n'est pas facile de la saisir.

Il y a encore, dans la durée de cet âge, quelques autres difficultés. Nous ne parlons point ici de celle qui concerne l'histoire d'Esther, parce qu'elle a été l'objet d'une Dissertation particulière. Les soixante-cinq ans dont parle Isaïe, les trois cent quatre-vingt-dix ans marqués par Ezéchiel, et les soixante-dix semaines déterminées par Daniel, seront aussi l'objet des trois autres Dissertations. Mais indépendamment de ces points, nous avons à considérer ici la naissance de l'empire des Grecs sous Alexandre, ensuite sous les rois de Syrie ses successeurs, l'ère des Grecs, dont il est parlé dans les livres des Machabées ; après cela vient l'époque de l'empire des Romains sous Auguste, celle du règne d'Hérode-le-Grand, celle de l'ère de Palestine sous ce prince, et enfin celle de l'ère chrétienne vulgaire, indépendamment de l'époque précise de la naissance de Jésus-Christ.

Nous renvoyons à une autre Dissertation tout ce qui concerne les années de Jésus-Christ, et conséquemment l'époque précise de sa naissance. Nous nous bornons ici à ces huit objets : l'époque de la naissance des quatre empires, c'est-à-dire de l'empire des Babyloniens sous Nabuchodonosor, des Perses sous Cyrus, des Grecs sous Alexandre, des Romains sous Auguste, l'ère particulière des Grecs, ou des Séleucides, qui régnèrent en Syrie, le

commencement du règne d'Hérode, l'ère de Palestine, et l'ère chrétienne vulgaire.

Époque du commencement de l'empire des Babyloniens et de la captivité des Juifs sous Nabuchodonosor.

La captivité de Babylone est l'époque du commencement du cinquième âge, et cette époque tient à celle du commencement de l'empire des Babyloniens; car voici ce que nous lisons dans Jérôme au chapitre xxv : « Parole qui fut adressée à Jérémie, touchant tout le peuple de Juda, en la quatrième année de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, qui est la première année de Nabuchodonosor, roi de Babylone : *ipse est annus primus Nabuchodonosor regis Babylonis;* c'est ce que le prophète Jérémie annonça à tout le peuple de Juda et à tous les habitans de Jérusalem, en disant : Depuis la treizième année de Josias, fils d'Amon, roi de Juda, jusqu'à ce jour, il s'est passé vingt-trois ans; et le Seigneur m'ayant fait entendre sa parole, je vous l'ai annoncée....; mais vous ne m'avez point écouté.... C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées : Parce que vous n'avez point écouté mes paroles, je vais envoyer prendre tous les peuples de l'aquilon, dit le Seigneur, et Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur, et je les ferai venir contre cette terre, contre ses habitans et contre toutes les nations qui l'environnent; je les ferai passer au fil de l'épée; je les rendrai l'étonnement et la fable des hommes, et je les réduirai à d'éternelles solitudes... Toute cette terre deviendra un désert affreux qui épouvantera ceux qui le verront; et toutes ces nations seront assujéties au roi de Babylone pendant soixante-dix ans : *Et servient omnes gentes istæ regi Babylonis septuaginta annis.* Mais lorsque les soixante-dix ans seront accomplis, *Cumque impleti fuerint septuaginta anni,* je visiterai dans ma colère le roi de Babylone et son peuple, dit le Seigneur, pour punir leur iniquité; je visiterai la terre des Chaldéens, et je la réduirai à une éternelle solitude. »

Au commencement du livre de Daniel, on lit : « Dans la troisième année, *Anno tertio,* du règne de Joakim, roi de Juda, Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint à Jérusalem, et y mit le siége; et le souverain Maître lui livra Joakim, roi de Juda, et une partie des vases de la maison de Dieu, qu'il emporta au pays de Sennaar en la maison de son dieu. » La suite fait voir que Daniel, Ananias, Misaël et Azarias étoient du nombre des captifs qui furent alors emmenés de la Judée. Ainsi il est certain que la cap-

tivité annoncée commença dès lors; toute la suite s'y accorde, et on en convient. Il reste seulement une difficulté, qui consiste en ce que cette captivité paroît ici datée de la *troisième année* de Joakim, au lieu que dans Jérémie elle est datée de la *quatrième année*. S'il n'y a point de faute dans l'un ou l'autre de ces deux textes, on peut dire que Nabuchodonosor partit de Babylone dès la *troisième année* de Joakim, et qu'il n'entra en Judée que dans la *quatrième année;* la distance entre ces deux époques a pu n'être pas grande; et il est aisé de penser que Nabuchodonosor a pu faire le trajet durant cet intervalle. C'est ainsi qu'au chapitre XXXVI[1] on voit que dans cette même année quatrième de Joakim, apparemment vers la fin, *in anno quarto*, Jérémie reçoit du Seigneur l'ordre d'écrire ses prophéties; il fait venir Baruch, et les lui fait écrire sous sa dictée; ensuite il lui ordonne de les lire au peuple, dans la maison du Seigneur, au jour du jeûne que l'on alloit observer; et ce jeûne fut publié la cinquième année de Joakim, *in anno quinto*[2], au neuvième mois. Joakim avoit donc passé de sa quatrième année à la cinquième dans cet intervalle, qui a pu n'être pas long. On ignore quel fut le motif de ce jeûne; mais comme les Juifs en établirent dans la suite quelques autres, qu'ils attachèrent aux jours des malheurs dont ils avoient été frappés, on conjecture, avec assez de vraisemblance, que celui-ci étoit l'anniversaire de la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor en la *quatrième année* de Joakim. Ainsi le commencement de la captivité de Babylone se trouve attaché à la *quatrième année* de Joakim; et Jérémie nous a dit que la quatrième de Joakim concouroit avec la *première* de Nabuchodonosor : *In anno quarto Joakim... ipse est annus primus Nabuchodonosor*. Le commencement de la captivité de Babylone est donc attaché au commencement de l'empire des Babyloniens sous ce prince.

Deux manières de compter les années du règne de Nabuchodonosor.

La suite du texte de Daniel nous découvre deux manières de compter les années du règne de Nabuchodonosor; car après avoir dit[3] qu'entre les captifs d'Israël qui furent emmenés par ce prince, on en choisit quelques-uns de la race royale pour en prendre un soin plus particulier, afin qu'après avoir été nourris pendant trois ans, *tribus annis*, ils pussent être présentés devant le roi, il ajoute qu'il fut de ce nombre, ainsi que les trois jeunes hommes, Ananias,

[1] *Jerem.* XXXVI. 1.—[2] *Jerem.* XXXVI. 9.—[3] *Dan.* I. 3. *et seqq.*

Misaël et Azarias, et qu'à la fin du temps marqué, *completis annis*, dit la Vulgate, selon l'hébreu, *in fine dierum quos dixit rex ad introducendum eos*, ils furent introduits devant ce prince. Ce dut donc être trois ans après que ce prince les eût réduits en captivité, et conséquemment dans la quatrième année de leur captivité. Cependant Daniel continuant de rapporter ce qui arriva ensuite, date de la *seconde année de Nabuchodonosor*[1] le songe dans lequel ce prince vit une statue composée de divers métaux; ajoutant que personne ne pouvoit expliquer ce songe, et que lui, Daniel, l'expliqua; mais laissant assez à entendre que ceci arriva après qu'il eut été présenté à Nabuchodonosor, c'est-à-dire après les *trois années* d'épreuve qu'il avoit fallu passer avant de paroître devant le roi, conséquemment au plus tôt dans la *quatrième année* de leur captivité, qui se trouvera donc ainsi concourir avec la *seconde année* du règne de ce prince. Mais Jérémie nous a fait remarquer que Nabuchodonosor étoit dans la *première année* de son règne, dès le temps où il vint assiéger Jérusalem; la *quatrième année* de la captivité de ceux qu'il emmena alors sera donc en même temps la *quatrième* du règne de Nabuchodonosor selon Jérémie, et la *seconde* selon Daniel. On en conclut que Nabuchodonosor avoit été associé au trône par son père avant qu'il partît de Babylone pour venir en Judée; que Jérémie compte les années de ce prince depuis son association, et que Daniel les compte depuis la mort de Nabopolassar, père de Nabuchodonosor. De plus bientôt nous verrons que la *quatrième année* de Joakim où commença la captivité de Babylone, tombe en l'année 606 avant l'ère chrétienne vulgaire, dix-neuvième du règne de Nabopolassar, qui régna vingt-un ans; Nabuchodonosor étoit alors *dans la première année de son règne;* il régna donc environ deux ans avec son père. Outre cela, l'Ecriture nous apprend aussi que Nabuchodonosor étoit *dans la huitième année de son règne*, lorsqu'il emmena Jéchonias à Babylone[2]; et qu'il y avoit *trente-sept ans* que Jéchonias étoit à Babylone, lorsque Evilmérodach succéda à Nabuchodonosor son père[3]; Nabuchodonosor avoit donc régné quarante-cinq ans; et cependant le canon de Ptolémée ne lui donne que quarante-trois ans de règne; mais c'est que le canon de Ptolémée ne compte les années de son règne que depuis la

[1] *Dan.* II. 1. *et seqq.*—[2] 4. *Reg.* XXIV. 12.—[3] 4. *Reg.* XXV. 27.

mort de son père, au lieu que l'historien sacré les compte depuis son association. D'ailleurs Bérose, cité par l'historien Josèphe, fait mention expresse de l'association de ce prince[1].

Durée de la captivité de Babylone et de l'empire des Babyloniens.

Jérémie nous a marqué que la durée de la captivité des Juifs seroit attachée à la durée de l'empire des Babyloniens, et que cette durée seroit de *soixante-dix ans*; il l'a répété deux fois : « Les nations seront assujéties au roi de Babylone pendant soixante-dix ans[2], *septuaginta annis;* et « après que ces soixante-dix ans seront accomplis, je visiterai le roi de Babylone et son peuple : *Cumque impleti* « *fuerint septuaginta anni*[3]. » Il le répète au commencement du règne de Sédécias, en écrivant à ceux qui avoient été emmenés avec Jéchonias, fils de Joakim; car Nabuchodonosor vint trois fois en Judée; Jérusalem fut prise trois fois, et trois fois il y eut des captifs emmenés; les premiers avec Daniel, en la quatrième annee de Joakim; les seconds avec Jéchonias et Ezéchiel, après la mort de Joakim; les troisièmes avec Sédécias, après la ruine entière de Jérusalem. Jérémie écrivant donc à ceux qui avoient été emmenés avec Jéchonias, leur dit : « Voici ce que dit le Seigneur : « Lorsque soixante-dix ans viendront à finir à Babylone : « *Cum cœperint impleri in Babylone septuaginta anni*, je vous « visiterai, et je vérifierai, en vous faisant revenir en cette « terre, les paroles favorables que je vous ai données[4]. » Le même prophète marque encore d'une autre manière la durée de cet empire et de cette captivité, lorsque dans la quatrième année du règne de Sédécias, il dit : « Voici ce « que dit le Seigneur : J'ai livré tous ces pays entre les mains « de Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur.... « et tous ces peuples lui seront soumis à lui, à son fils et au « fils de son fils, *Et servient ei omnes gentes, et filio ejus, et* « *filio filii ejus*, jusqu'à ce que le temps soit venu de punir « aussi ce royaume[5]. » *Nabuchodonosor* eut pour successeur *son fils Evilmérodach;* celui-ci fut tué, et son trône occupé par *Nériglissor*, mari de sa sœur, lequel périt dans une bataille, et fut remplacé par son fils *Laborosoarchod*. Celui-ci fut tué, et eut pour successeur *Labynit* ou *Nabonid*, dernier roi de Babylone, le même qui est nommé *Baltassar* dans notre Vulgate, au livre de Daniel. On croit qu'il étoit fils

[1] *Joseph. Antiq. lib.* x. c. 1. *et* 1. *cont. Appionem.*—[2] *Jerem.* xxv. 11.—[3] *Ibid.* ỳ 12.—[4] *Jerem.* xxix. 10.—[5] *Jerem.* xxvii. 6. *et* 7.

d'Evilmérodach ; et ce qui est certain, c'est qu'il étoit *petit-fils de Nabuchodonosor* qui, au chapitre v de Daniel, est plusieurs fois appelé son *père*, c'est-à-dire son *aïeul*, car les Hébreux n'ont qu'un même mot pour exprimer l'un et l'autre.

Ainsi les trois rois marqués par Jérémie étoient *Nabuchodonosor*, *Evilmérodach* et *Baltassar;* les deux autres, n'étant ni fils ni petit-fils de Nabuchodonosor en ligne directe et masculine, laissoient assez à penser qu'il en viendroit après eux un autre qui seroit vraiment *petit-fils de Nabuchodonosor;* et ce fut *Baltassar* en qui la monarchie de Babylone fut éteinte, lorsque les soixante-dix ans de la captivité commençoient d'expirer, selon cette expression remarquable de Jérémie[1] : *Ad os implendi*, bien rendue dans la Vulgate par *cum cœperint impleri;* d'où il suit que lorsque nous lisons dans la Vulgate[2], *Cum impleti fuerint*, et dans l'hébreu, *Secundùm implere*, ou *Secundùm impletionem*, cela ne signifie pas, *lorsque ce nombre d'années sera entièrement rempli*, mais, *lorsqu'il sera près d'être rempli;* car Daniel nous dit expressément que Baltassar, roi des Chaldéens, ayant été tué, Darius, roi des Mèdes, lui succéda[3]. Mais Darius avoit avec lui son neveu Cyrus, général des Perses qui accompagnoient les Mèdes dans cette expédition, lequel devoit succéder également à Cambyse son père, roi des Perses, et à Darius son oncle, roi des Mèdes. C'est pourquoi la main qui traça la condamnation de Baltassar écrivit PHARÈS, c'est-à-dire *Divisez;* ce que Daniel expliqua en disant : Votre *royaume sera divisé; il sera donné aux Mèdes et aux Perses;* la suite expliqua cette parole, lorsque l'on vit l'empire des Babyloniens livré d'abord à Darius, roi des Mèdes, et ensuite à Cyrus, roi des Perses, qui avoient été l'un et l'autre les instrumens de la vengeance du Seigneur sur cette ville.

Daniel nous apprend encore[4] que dès cette première année de Darius, fils d'Assuérus, de la race des Mèdes, qui régna dans l'empire des Chaldéens, il commença de comprendre le nombre des années dont le Seigneur avoit parlé au prophète Jérémie, en disant que la désolation de Jérusalem dureroit *soixante-dix ans*. Ce nombre d'années n'étoit pas encore entièrement révolu ; mais il approchoit. D'ailleurs Isaïe, long-temps auparavant, avoit annoncé que deux

[1] *Jerem.* XXIX. 10.—[2] *Jerem.* XXV. 12.—[3] *Dan.* V. 30. 31.—[4] *Dan.* IX. 1. *et* 2.

peuples marcheroient contre Babylone, et l'assiégeroient. C'est ce qui lui avoit fait dire[1] : *Ascende, Ælam : obside, Mede :* « Marche, Elam; Mède, assiége. » Sous le nom d'*Elam*, il désigne les Perses qui avoient succédé aux anciens Elamites. Mais il avoit annoncé que ce seroit Cyrus qui délivreroit Israël, et rebâtiroit Jérusalem et son temple; il l'avoit désigné par son nom deux cents ans avant sa naissance[2]. Darius n'étoit point le libérateur annoncé; ce devoit être Cyrus; mais les Mèdes et les Perses avoient dû s'unir contre Babylone; la ville avoit été assiégée par eux; elle leur étoit livrée, Darius régnoit, et à côté de lui on voyoit Cyrus qui devoit être son successeur.

Époque du commencement de l'empire des Perses, et de la fin de la captivité des Juifs, mis en liberté par Cyrus.

Astyage, qui est le même que Darius le Mède, *étant mort*, *Cyrus le Perse lui succéda;* c'est ce qu'on lit dans notre Vulgate, à la fin du chapitre XIII de Daniel. Cela ne se trouve point dans l'hébreu, mais cela vient de la version grecque de Théodotion, laquelle, pour le livre de Daniel, a été substituée à celle des Septante. Quoi qu'il en soit, on convient que Darius le Mède eut pour successeur Cyrus, qui réunit sous sa puissance les trois empires des Perses, des Mèdes et des Babyloniens. Ce fut alors que les soixante-dix ans de la captivité étant révolus, ce prince rendit la liberté aux Juifs, dès *la première année de son règne*, en leur ordonnant de rebâtir Jérusalem et son temple; c'est ce qui se trouve marqué à la fin des Paralipomènes[3] et au commencement du livre d'Esdras[4] : « Dans la première année de « Cyrus, roi des Perses, pour accomplir la parole que le « Seigneur avoit prononcée par la bouche de Jérémie, le « Seigneur suscita l'esprit de Cyrus, roi des Perses, et ce « prince fit publier dans tout son royaume, de vive voix et « même par écrit, cet ordre : Voici ce que dit Cyrus, roi « des Perses : Le Seigneur, le Dieu du ciel, m'a donné tout « l'empire de ce pays, et il m'a commandé de lui bâtir un « temple dans Jérusalem, qui est en Judée. Qui d'entre « vous est de son peuple? Que son Dieu soit avec lui; qu'il « monte vers Jérusalem, qui est en Judée, et qu'il bâtisse « un temple au Seigneur, qui est le Dieu d'Israël; car c'est « lui qui est adoré dans Jérusalem. » Voilà donc la fin de la captivité des Juifs attachée à la *première année du règne de Cyrus*, après la mort de Darius le Mède; de même que le

[1] *Isai.* XXI. 2.—[2] *Isai.* XLIV. 28. *et* XLV. 1.— [3] 2. *Par.* XXXVI. 22. *et* 23.— [4] *Esdr.* I. 1. 2. *et* 3.

commencement de cette captivité se trouve attaché à la *première année du règne de Nabuchodonosor*, concourant avec la quatrième du règne de Joakim, roi de Juda, et la dix-neuvième de Nabopolassar, roi de Babylone et père de Nabuchodonosor; et voici comment cet intervalle se trouve rempli par les règnes des rois babyloniens :

A compter depuis l'association de Nabuchodonosor,

Nabuchodonosor règne.	45 ans.
Evilmérodach, son fils.	2 ans.
Nériglissor, gendre de Nabuchodonosor. .	4 ans.
Laborosoarchod, fils de Nériglissor, 9 mois, qui remplissent les vides des autres règnes dont les dernières années ne sont pas pleines.	
Nabonid ou *Baltassar*, petit-fils de Nabuchodonosor.	17 ans.
Darius le Mède.	2 ans.
Total des années.	70 ans.

Importance de l'époque du commencement du règne de Cyrus. Trois manières de compter les années de son règne.

La dernière de ces soixante-dix années étant la plus proche de nous, est aussi la plus connue, et c'est par elle que l'on remonte à la première.

Cette dernière année se trouvant attachée à *la première du règne de Cyrus*, est une des principales époques de l'histoire; c'est celle qui lie l'histoire profane avec l'histoire sainte. C'est là que finissent les temps dont l'histoire sacrée nous a conservé la suite et l'enchaînement; c'est là que commencent les temps dont la suite ne nous est plus connue que par l'histoire profane. L'histoire sacrée nous a conduits depuis la création jusqu'au déluge; depuis le déluge jusqu'à la vocation d'Abraham; depuis la vocation d'Abraham jusqu'au commencement du règne de David; et depuis le commencement du règne de David jusqu'à la fin de la captivité de Babylone, en la première année du règne de Cyrus. Elle nous a marqué la suite des années qui ont rempli ces quatre intervalles; ici elle nous quitte. Elle ne nous apprend ni quelle fut la durée du règne de Cyrus et de ses successeurs, ni quelle fut la durée du règne d'Alexandre, qui subjugua l'empire des Romains, qui achevèrent d'éteindre l'empire des Grecs, ni enfin combien d'années s'écoulèrent depuis la fin des soixante-dix ans de la captivité jusqu'à la naissance

de Jésus-Christ. Mais à cet égard l'histoire profane supplée au silence de l'histoire sainte. Dans les temps qui ont précédé Jésus-Christ, l'histoire profane n'a point d'époque plus célèbre ni mieux prouvée que celle du règne de Cyrus ; et quoiqu'il y ait sur ce point quelque diversité entre les historiens, la cause de cette diversisé est si sensible, et leurs différens témoignages se concilient si facilement, que la certitude de cette époque n'en souffre aucun affoiblissement.

Il y a trois manières de compter les années du règne de Cyrus. Les uns ne lui donnent que *sept* années; d'autres, *neuf;* d'autres lui en donnent *trente*. Ptolémée, qui lui en donne *neuf* dans son canon des rois babyloniens, les compte évidemment depuis la prise de Babylone. Mais alors régnoit avec lui Cyaxare II, c'est-à-dire *Darius le Mède*, qui est le seul que l'Ecriture-Sainte place alors sur le trône de Babylone. Donc les *sept* années que Xénophon donne à Cyrus, se comptent depuis la mort de Darius le Mède. Donc les *trente* années que les autres historiens lui donnent, se comptent du temps où Cambyse son père, le mettant à la tête de l'armée des Perses, l'envoya au secours de Cyaxare contre les Babyloniens. Or, tous ceux qui lui donnent *trente ans* de règne, conviennent que ces trente années commencent *en la première année de la* LVe *olympiade ;* et la première année de cette olympiade commençoit à l'été de l'an 560 avant l'ère chrétienne vulgaire. Ce fut donc vers le printemps de l'an 559 que Cyrus fut mis à la tête de l'armée des Perses ; c'est là que commencent les trente années de son règne. Elles furent donc révolues vers le printemps de l'an 529. Donc les *neuf* dernières années de son règne, qui ont pour époque la prise de Babylone, doivent commencer en 538. Donc en 536 il entra dans la première des *sept* dernières années de son règne. Et selon le témoignage des livres saints, ce fut dans cette première année qu'il rendit la liberté aux Juifs. Cette liberté leur fut rendue après *soixante-dix ans de captivité ;* cette captivité avoit donc commencé vers l'an 606 avant l'ère chrétienne vulgaire. La durée de ce cinquième âge est donc d'environ six cent six ans.

Époque du commencement de l'empire des Grecs. Deux

Il y a de même deux manières de compter les années du règne d'Alexandre-le-Grand, fondateur de l'empire des Grecs ; car avant de fonder cet empire sur les ruines de celui des Perses, il régnoit en Macédoine depuis la

manières de compter les années du règne d'Alexandre. Epoque du règne des Lagides.

mort de son père. Philippe, père d'Alexandre, mourut dans *la première année de la* CXI^e *olympiade*, 336 ans avant l'ère chrétienne vulgaire. Dans la même année monta sur le trône de Perse Darius Codoman, qui en fut le dernier roi; Darius ne régna que six ans; Alexandre régna douze ans et huit mois. La défaite de Darius par Alexandre tombe au commencement de la sixième année de Darius, vers la fin de l'an 331 avant l'ère chrétienne vulgaire. La mort de Darius, qui laissa Alexandre seul maître des Perses et des Grecs, se trouve au commencement de *la troisième année de la* CXII^e *olympiade*, 330 ans avant l'ère chrétienne vulgaire. L'empire des Perses avoit donc duré deux cent six ans, lorsque sur les ruines de cet empire s'éleva celui des Grecs, fondé par Alexandre, l'an 330 avant l'ère chrétienne vulgaire. Alexandre ayant déjà régné environ six ans en Macédoine, ne régna que six ans et environ dix mois à la tête de ce nouvel empire. Il mourut vers la fin de *la première année de la* CXIV^e *olympiade*, au printemps de l'an 323 avant l'ère chrétienne vulgaire. C'est de là que l'on commence à compter *les années* du règne *des Lagides* en Egypte, parce que Ptolémée, fils de Lagus, entra en possession de cette monarchie dès le premier partage qui fut fait entre les successeurs d'Alexandre après sa mort. Mais il y a diverses manières de compter *les années* du règne *des Séleucides* en Syrie.

Époque du règne des Séleucides. Deux manières de compter les années de l'ère des Syriens ou des Grecs.

Séleucus Nicator, chef de la branche des Séleucides, eut en partage, après la mort d'Alexandre, le gouvernement de la Babylonie, et ensuite plusieurs autres vastes provinces, entre lesquelles il choisit la Syrie pour en faire le siége de sa domination. Mais il n'entra en possession de son gouvernement que douze ans après la mort d'Alexandre, c'est-à-dire, en 312; et c'est là que commence l'*ère* fameuse *des Séleucides*, dont tout l'Orient s'est servi; car païens, Juifs, Chrétiens, Mahométans, tous l'ont employée. Les Juifs l'appellent l'*ère des contrats*, parce que lorsqu'ils tombèrent sous le gouvernement des rois de Syrie, ils furent obligés de se servir de cette époque dans toutes les dates des contrats et des autres actes civils. Dans le premier livre des Machabées, elle est appelée *l'ère du règne des Grecs;* et dans les deux livres également toutes les dates sont prises de cette époque, mais avec cette différence, que l'auteur du premier livre la suppose commencée au printemps, c'est-à-dire au mois de Nisan, qui

est attaché à l'équinoxe du printemps, et qui est le premier de l'année sainte ; l'historien Josèphe suit le même calcul, ce qui donne lieu de présumer que c'étoit le calcul usité chez les Juifs ; au lieu que l'auteur du second livre ne la suppose commencée qu'en automne, c'est-à-dire, au mois de Tischri, qui est attaché à l'équinoxe d'automne, et qui est le premier de l'année civile ; c'est la manière ordinaire dont les Grecs comptent ces années. De là vient que l'auteur du premier livre des Machabées met la mort d'Antiochus Epiphanes *en l'année cent quarante-neuvième* du règne des Grecs[1], tandis que l'auteur du second livre rapporte deux lettres d'Antiochus Eupator, écrites après la mort d'Epiphanes, et néanmoins datées de *l'année cent quarante-huitième*[2]. Antiochus Epiphanes mourut au printemps de l'année 164 avant l'ère chrétienne vulgaire, 148 de l'ère des Séleucides selon le calcul des Grecs, 149 selon le calcul des Juifs. Le témoignage de l'auteur même du premier livre prouve aussi que l'année 149 dont il parle, tombe en l'année 164 avant l'ère chrétienne vulgaire ; car il nous fait remarquer que *l'année cent cinquante* du règne des Grecs tomboit dans une *année sabbatique* des Juifs[3]. Or la sabbatique commença à l'automne de l'an 164 avant l'ère chrétienne vulgaire. L'année 150 du règne des Grecs commença donc au printemps de l'an 163 avant l'ère chrétienne vulgaire[4]. L'année 149 du règne des Grecs, selon le calcul de cet auteur, expira donc au printemps de l'an 163 avant l'ère chrétienne vulgaire. L'ère du règne des Grecs, selon le calcul de cet auteur, commence donc au printemps de l'an 312. Les Chaldéens ne plaçoient cette époque qu'au printemps de l'année suivante ; et c'est ce que suppose le calcul de Ptolémée. C'est là que commencent les trente-une années de règne que, d'après lui, on donne à Séleucus.

Remarque sur l'extinction des quatre principales branches de l'empire des Grecs.

L'empire des Grecs, à la mort d'Alexandre, fut divisé entre ses principaux officiers. Ce premier partage n'eut pas beaucoup de consistance ; mais après plusieurs révolutions, les démembremens de cet empire furent réduits aux *quatre monarchies* principales que Daniel avoit annoncées ; ce furent celles d'*Egypte*, de *Syrie*, de *Macédoine*, et de

[1] 1. *Mach.* VI. 16. —[2] 2. *Mach.* XI. 33.—[3] 1. *Mach.* VI. 20. 29. 53. —
[4] Voyez la *chronologie sabbatique*, que nous avons placée à la fin de la Dissertation sur la défaite de Sennachérib, tom. VI.

Thrace; ce fut là le dernier partage fait entre les successeurs d'Alexandre, *après la bataille d'Ipsus*, en l'année 304 avant l'ère chrétienne vulgaire, vingt-deux ans après la mort d'Alexandre. *Le royaume de Thrace* ne subsista que vingt ans. Lysimaque, auquel il étoit échu, ayant voulu s'emparer de la Macédoine, fut lui-même attaqué par Séleucus, roi de Syrie, et périt dans un combat, l'an 281 avant l'ère chrétienne vulgaire. Ses états furent démembrés, et cessèrent de composer un royaume. Quatre-vingts ans après, les Romains déclarèrent la guerre à Philippe, roi de Macédoine, lequel eut cependant pour successeur son fils Persée, qui fut aussi lui-même attaqué par les Romains, et succomba sous leur puissance. Paul Emile, consul romain, remporta sur Persée une célèbre victoire qui mit fin au *royaume de Macédoine*, l'an 168 avant l'ère chrétienne vulgaire, et vingt ans après, la Macédoine fut réduite en province romaine. Cent ans après, les Romains envahissent *la Syrie;* Pompée attaque Antiochus l'Asiatique qui y régnoit, et le dépouille de ses états; la Syrie est réduite en province romaine, l'an 65 avant l'ère chrétienne vulgaire. Trente-cinq ans après, César Octavien, surmonté depuis Auguste, se rend maître d'Alexandrie; la fameuse Cléopâtre, qui y régnoit, se donne la mort, et l'*Egypte* est réduite en province romaine, l'an 30 avant l'ère chrétienne vulgaire. Ce fut ainsi que la puissance des Romains acheva d'absorber l'empire des Grecs.

Époque du commencement de l'empire des Romains. Quatre manières de compter les années du règne d'Auguste.

Vers ce temps, les Romains commencèrent à former eux-mêmes un nouvel empire. Leur premier empereur fut Auguste; il y a quatre opinions sur la manière de compter les années de son règne. La première le fait commencer en l'an 710 de Rome, 44 ans avant l'ère chrétienne vulgaire; et elle prend pour époque *la mort de Jules César* son oncle, dont il recueillit la puissance. La seconde commence son règne l'an 711 de Rome, 43 avant l'ère chrétienne, soit en comptant de *son consulat*, lorsque après la mort des deux consuls Hirtius et Pansa, il se fit subroger consul avec Quintus Pédius, au mois *sextile*, qui fut depuis appelé de son nom *Augustus*, d'où nous avons formé en français *août;* soit en comptant de *son triumvirat*, c'est-à-dire du 27 novembre, lorsqu'il fut déclaré triumvir avec Marc-Antoine et Lépide. La troisième opinion commence son empire en l'an 723 de Rome, 31 avant l'ère chré-

tienne vulgaire, au second jour de septembre, auquel il gagna *la bataille d'Actium* contre Marc-Antoine. La quatrième met le commencement de son empire en l'an 724 de Rome, 30 ans avant l'ère chrétienne vulgaire, lorsque après *la mort d'Antoine*, il entra dans Alexandrie, capitale de l'Egypte, et acheva de subjuguer l'empire des Grecs. La durée de son règne est différente selon la diversité de ces opinions; car on convient qu'Auguste est mort le 19 août de l'an 14 de l'ère chrétienne vulgaire, 767 de Rome. Si donc on commence son règne à l'an 710 après la mort de Jules César, il a régné cinquante-sept ans cinq mois et quatre jours. L'historien Josèphe a suivi à peu près ce calcul. Si l'on commence l'empire d'Auguste en l'an 711 de Rome, on lui donne cinquante-cinq ans onze mois et vingt-huit jours depuis son consulat, ou huit mois et vingt-deux jours depuis son triumvirat. C'est à peu près le calcul de Suétone, d'Eusèbe, de saint-Epiphane, et autres qui lui donnent cinquante-six ans. Si l'on date son empire de la bataille d'Actium, l'an 723 de Rome, la durée de son empire sera de quarante quatre ans moins treize jours; c'est le calcul de Dion et autres. Enfin, si l'on ne commence qu'après la mort d'Antoine, l'an 724 de Rome, il n'aura régné que quarante-trois ans; c'est le calcul de Philon le Juif, de saint Clément d'Alexandrie et de quelques autres. Ces distinctions sont nécessaires relativement à l'époque de l'ère chrétienne, dont nous parlerons ailleurs.

Époque du commencement du règne d'Hérode-le-Grand. Deux manières d'en compter les années.

La même époque de l'ère chrétienne vulgaire exige aussi que l'on distingue soigneusement celle du règne d'Hérode-le-Grand; et les deux manières d'en compter les années. Hérode obtint le royaume de Judée par la faveur des Romains, *la première année de la* CLXXXV^e^ *olympiade*, l'an 714 de Rome, 40 ans avant l'ère chrétienne vulgaire. Trois ans après avoir été déclaré roi par le sénat, il fut affermi sur le trône, lorsque le prince Antigone, dernier roi de la race des Asmonéens, fut mené captif à Antioche, et mis à mort. Comme l'historien Josèphe ne donne à Hérode que *trente-quatre ans de règne depuis la mort d'Antigone, et trente-sept depuis qu'il est nommé roi par les Romains*, on a conclu que sa mort devoit tomber en l'année 3 avant l'ère chrétienne vulgaire; et qu'ainsi Jésus-Christ, né sous le règne de ce prince, devait être né vers la fin de l'année 4 avant l'ère chrétienne vulgaire. Voilà ce qui a fait dire que Jé-

sus-Christ est né *quatre ans avant l'ère chrétienne vulgaire.* Telle a été l'opinion du savant Ussérius, dont la réputation a entraîné un très grand nombre de suffrages en faveur de cette opinion. Mais sans être effrayés de ces suffrages nombreux, nous espérons montrer qu'il y a erreur dans le texte de l'historien Josèphe; que *les trente-sept années du règne d'Hérode* doivent se compter *depuis la mort d'Antigone*; ce qui lui en donnera quarante depuis qu'il fut nommé par les Romains; alors sa mort tombera précisément dans la première année de l'ère chétienne vulgaire, et Jésus-Christ sera né à la fin de l'année qui a précédé l'ère chrétienne vulgaire; ce qui ne met que trois ans de différence entre l'ère chrétienne vulgaire ainsi conçue, et l'opinion de ceux qui, en suivant Ussérius, y supposent une différence de quatre années.

Époque du commencement de l'ère de Palestine, sous Hérode-le-Grand.

On a voulu appuyer le système d'Ussérius sur le témoignage des médailles; et on a allégué entre autres celles d'Hérode le tétrarque, qui avait succédé à Hérode-le-Grand dans cette portion de ses états. Car comme ces médailles portent le nom de l'empereur Caligula, et qu'on y trouve les dates de 43 et de 44 que l'on a supposées être relatives à sa tétrarchie, on a supposé qu'Hérode le tétrarque comptoit 43 et 44 ans de principauté sous cet empereur; et parce que Caligula ne régna que depuis les 16 ou 26 mars de l'an 37 de l'ère chrétienne vulgaire jusqu'au 24 janvier de l'an 41, on a conclu qu'Hérode le tétrarque avoit dû succéder à Hérode-le-Grand dès l'an 750, c'est-à-dire quatre ans avant l'ère chrétienne vulgaire. Mais les dates des médailles sont sujettes à diverses interprétations. Il n'est pas certain que celles-ci soient relatives à la principauté d'Hérode le tétrarque. On soupçonne, avec beaucoup de vraisemblance, qu'elles sont relatives au serment auquel Hérode-le-Grand obligea les Juifs à l'égard de l'empereur, selon le témoignage même de l'historien Josèphe [1], lorsque la Syrie étoit gouvernée par Sentius Saturninus, c'est-à-dire au plus tard l'an 748 de Rome, 6 avant l'ère chrétienne vulgaire: ce qui donne lieu de penser que ce serment a pu être l'époque d'une ère nouvelle que l'on pourroit appeler *l'ère de Palestine*, semblable à l'ère d'Antioche et autres qui avoient eu pour époque la conquête de l'Asie par les Romains. Les médailles frappées en ce temps-

[1] *Jos. Ant. l.* XVII. *c.* 3.

là à Antioche sous les gouverneurs de Syrie, étoient datées de l'ère d'Antioche; de même il paroît fort naturel de penser que les médailles frappées dans le même temps sous Hérode le tétrarque seront datées de l'ère de Palestine. La quarante-quatrième année, depuis ce serment, tombera en l'an 792 de Rome, 39 de l'ère chrétienne vulgaire, sous l'empire de Caligula, sous le gouvernement d'Hérode le tétrarque.

Époque du cycle Dionysien, de l'ère Dionysienne et de l'ère chrétienne vulgaire.

L'ère chrétienne vulgaire doit son origine à un moine scythe, Denys-le-Petit, ainsi surnommé à cause de sa petite taille. Il étoit venu à Rome, et s'y fixa, en sorte qu'il est regardé comme prêtre de l'Eglise romaine. Voyant que le cycle de saint Cyrille d'Alexandrie pour la détermination de la fête de Pâque, étoit près de finir, n'étant composé que de 95 années qui expiroient l'an 531 de l'ère chrétienne vulgaire, il entreprit de le renouveler; et parce que ce cycle étoit trop court, il en forma un second plus étendu qu'il composa de 532 ans; ce qui lui donna lieu de remonter à l'époque de l'incarnation de Jésus-Christ. Car au lieu que saint Cyrille, suivant l'usage de son temps, avoit pris pour époque des années de son cycle, *l'ère de Dioclétien*, qui commençoit à l'an 284 depuis la naissance de Jésus-Christ, il trouva plus convenable de prendre pour époque *l'incarnation* même *de Jésus-Christ*. Son *cycle* de 532 ans l'obligea de remonter plus haut que l'incarnation de notre Seigneur. Il le commença donc en mars de l'année 752 de Rome, 2 ans avant l'ère chrétienne vulgaire à l'expiration du cycle de 19 ans; et dans son calcul *l'ère de l'incarnation* se trouva placée en mars de l'année qui précède l'ère chrétienne vulgaire, première du cycle de 19 ans, 753 de Rome. Dans la suite on préféra de prendre pour époque *la naissance* même *du Sauveur* au 25 décembre, ou de dater du 1er janvier de l'année suivante, 754 de Rome; on prétend que c'est le vénérable Bède qui acheva de fixer à cette époque l'ère chrétienne vulgaire. Voilà donc trois objets qu'il faut soigneusement distinguer : *le cycle Dionysien*, composé de 532 ans, et commençant en mars de l'année 752 de Rome; *l'ère Dionysienne*, ou *de l'incarnation du Verbe*, en mars de l'année 753 de Rome; et *l'ère de la naissance de Jésus-Christ*, qui est *l'ère chrétienne vulgaire*, commençant au 1er janvier de l'an 754 de Rome. On a encore varié sur ce dernier point; car d'autres ont transporté l'ère chrétienne au-delà même du

1er janvier, c'est-à-dire en mars de l'année 754 de Rome. Mais le calcul aujourd'hui usité, et ce que l'on entend communément par *l'ère chrétienne vulgaire*, date du 1er janvier de l'an 754 de Rome.

Conséquences qui résultent de la durée des cinq premiers âges du monde.

Il faut maintenant recueillir les conséquences qui résultent de *la durée des cinq premiers âges du monde*. Mais avant tout, il faut se rappeler que la durée des deux premiers âges est demeurée incertaine, depuis que les exemplaires ont varié sur les années qui étoient destinées à marquer la durée de ces deux âges; que celle du second âge, quoique postérieure au déluge, et conséquemment moins éloignée de nous, est celle qui a le plus souffert, parce que nous y avons perdu non-seulement le nombre précis des années, mais peut-être même la génération d'un second Caïnan qui ne se trouve conservé que dans la version des Septante et dans l'évangile de saint Luc; qu'ainsi nous ne pouvons remonter avec quelque certitude que jusqu'à *la vocation d'Abraham*, époque du troisième âge; que tout ce qui remonte plus haut est incertain, et n'est susceptible que de plus ou moins de vraisemblance. Il faut encore observer que dans le concours de la fin d'un âge avec le commencement de l'âge suivant, il y a communément une année à perdre : la même année étant réputée la dernière de l'âge précédent et la première de l'âge suivant, en sorte que, par exemple, dans le concours des 430 ans depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Egypte, et des 480 ans depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la fondation du temple par Salomon, il y a une année à perdre; il ne faut additionner que 429 avec 480, ou 430 avec 479, qui ne donneront que 909 ans depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la fondation du temple; et le temple aura été fondé en l'année 909 depuis la vocation d'Abraham, 480 depuis la sortie d'Egypte; d'où il suivra qu'il ne reste que 479 années pleines depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la fondation du temple, et seulement 908 depuis la vocation d'Abraham.

Cela posé, voici ce qui résulte de ce que nous avons précédemment exposé sur la durée des cinq premiers âges.

Le premier âge, depuis la création d'ADAM et de l'univers, jusqu'au déluge universel au temps de NOÉ, a duré environ 1656 ans, sur lesquels, dans le concours des années, il peut y avoir au moins six ans à perdre ; d'où il suit que le déluge a pu tomber vers l'an du monde. — ANS DU MONDE. 1650

Le second âge, depuis le déluge universel jusqu'à la vocation d'ABRAHAM, a pu durer environ 597 ans, sur lesquels, dans le concours des années, il peut y avoir environ dix ans à perdre ; d'où il suit que la vocation d'Abraham a pu tomber vers l'an du monde 2237

Le troisième âge, depuis la vocation d'Abraham jusqu'au règne de DAVID, a duré depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Egypte, 430 ans; depuis la sortie d'Egypte jusqu'au règne de David, environ 436 ans; mais dans le concours de ces deux sommes il y a une année à perdre; elles ne donneront donc que 865 ans; d'où il suit que le commencement du règne de David pourra tomber vers l'an du monde. 3102

Le quatrième âge, depuis le commencement du règne de David jusqu'au commencement de la captivité de Babylone sous NABUCHODONOSOR, renferme les 80 ans des règnes de David et de Salomon, environ 350 ans depuis le schisme des dix tribus jusque vers la mission de Jérémie qui dura 22 ans avant la captivité; mais dans le concours de ces années il peut y avoir deux ou trois ans à perdre, en sorte que l'intervalle se réduira à la durée d'environ 450 ans ou même 449, et la captivité de Babylone commencera vers l'an du monde 3551

Le cinquième âge, depuis la captivité de Babylone jusqu'à la naissance de JÉSUS-CHRIST, dura, comme on vient de le voir, 606 ans; mais dans le concours de cet âge avec le précédent, il y a une année à perdre; d'où il suit que la naissance de Jésus-Christ pourra tomber vers la fin de l'année du monde 4156

De là remontons et nous trouverons que

La création de l'univers tombera vers l'an.	4156	Avant l'ère chr. vulgaire.
Le déluge, vers.	2507	
La vocation d'Abraham, vers.	1920	
Le règne de David, vers.	1055	
La captivité de Babylone, vers. . .	606	

Il resteroit maintenant à examiner ce que nous devons penser de l'ère chrétienne vulgaire; tombe-t-elle juste à la naissance de Jésus-Christ? C'est ce que nous discuterons dans la Dissertation sur les années de Jésus-Christ.

HISTOIRE ABRÉGÉE
DES
ROYAUMES D'ISRAEL ET DE JUDA,

OU L'ON CONSIDÈRE PRINCIPALEMENT L'ÉTAT DE LA RELIGION DANS CES DEUX ROYAUMES, DEPUIS LEUR SÉPARATION JUSQU'A LEUR DESTRUCTION; POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DES PROPHÉTIES.

Pour entendre les prophéties, il est nécessaire de connoître quel fut l'état de la religion dans les deux royaumes d'Israël et de Juda, qui sont le principal objet des prophéties.

Pour entrer dans l'esprit des prophètes, et pour bien entendre leurs prédictions, il faut d'abord avoir une idée distincte de l'état des royaumes d'Israël et de Juda, par rapport à la religion. C'étoit là le premier et le principal objet des prophéties, prises selon leur sens immédiat et littéral. C'est ce qui nous détermine à rassembler ici ce que l'Ecriture nous apprend de plus distinct sur ce sujet. Tout le monde sait assez, en général, que la religion des Hébreux souffrit de très grands changemens depuis la mort de Salomon, et depuis le schisme des dix tribus; mais peu de gens savent distinctement et en particulier, en quoi consistent ces changemens, qui en furent les auteurs, et par quels degrés on parvint à ce point de désordres et d'irréligion, qui attira enfin la colère de Dieu sur ces deux royaumes, et les fit périr. C'est ce que nous tâcherons de développer ici, en remontant jusqu'au temps de Salomon, sous le règne duquel commencèrent les désordres qui se répandirent ensuite dans les deux royaumes qui se formèrent après sa mort.

Infidélité de Salomon, source de ce débordement de maux qu'on vit ensuite dans Israël et dans Juda.

On ne vit peut-être jamais d'exemple plus funeste de l'influence qu'ont les bonnes ou les mauvaises actions des princes sur l'esprit et sur la conduite de leurs sujets, que celui que l'histoire nous présente dans la personne de Salomon, et des princes qui partagèrent après lui l'autorité que Dieu lui avoit confiée. Ce monarque dont tout le monde connoît la sagesse et la folie, l'élévation et la chute, et qui sembloit avoir été suscité pour apprendre à tous les hommes, par son propre exemple, jusqu'où Dieu peut,

par sa grace, élever le cœur et l'esprit humain, et jusqu'où l'homme abandonné à lui-même, pour avoir abandonné Dieu, est capable de s'égarer; ce monarque, dans les dernières années de sa vie, s'abandonna à l'amour des femmes, et ensuite à l'idolâtrie[1]. Non-seulement il eut la foiblesse de consentir que les femmes étrangères qu'il avoit aussi épousées, contre la loi, adorassent leurs faux dieux; mais il leur bâtit des temples, et se prosterna lui-même devant les idoles. Et voilà la première source de ce débordement de maux qu'on vit ensuite dans Israël et dans Juda.

Ce peuple, naturellement porté à l'idolâtrie, n'attendoit pour s'abandonner avec toute liberté à son penchant, que d'y être autorisé, ou par le silence, ou par l'exemple de ses princes. Dès qu'il fut sûr de l'impunité, et que la barrière de la crainte fut levée, on le vit se précipiter dans le culte impie des faux dieux, avec une rapidité surprenante. Si de temps en temps Dieu suscitoit dans le royaume de Juda quelques princes pieux et zélés, et si les prophètes, par leurs exhortations, par leurs menaces, par leur autorité, suspendoient pour quelque temps dans Juda, ou dans Israël, ce torrent furieux, aussitôt que cet obstacle ne subsistoit plus, le peuple, emporté par son inclination et par ses habitudes, s'y laissoit aller de nouveau avec plus d'ardeur, et se dédommageoit en quelque sorte, sous un roi impie, de ce que son impiété n'avoit pu exécuter sous un autre règne.

ARTICLE PREMIER.

État de la religion dans le royaume d'Israël depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la ruine de ce royaume.

Schisme des dix tribus. Règne de Jéroboam. Infidélité dans laquelle ce prince les entraine.

Le Seigneur, irrité des infidélités de Salomon, lui avoit déclaré[2] qu'après sa mort son royaume seroit divisé; et il avoit fait annoncer à Jéroboam[3], fils de Nabat, de la tribu d'Ephraïm, qu'après la mort de Salomon il régneroit sur dix tribus. En effet, Salomon étant mort, et Roboam son fils lui ayant succédé[4], Jéroboam qui s'étoit réfugié en

[1] 3. *Reg.* XI. 1. *et seqq.* — [2] 3. *Reg.* XI. 11. *et seqq.* — [3] *Ibid.* ỳ 29. *et seqq.* — [4] *Ibid.* XII. 1. *et seqq.*

Egypte, revint dans la terre d'Israël, et se présenta devant Roboam, à la tête de tout le peuple, pour demander à ce prince la diminution des impôts dont ce peuple étoit chargé. Roboam, après trois jours de délai, leur ayant répondu avec dureté, dix tribus l'abandonnèrent, et élurent Jéroboam pour être leur roi ; en sorte qu'il n'y eut que les deux tribus de Juda et de Benjamin qui demeurèrent fidèles à Roboam.

Jéroboam se voyant à la tête de ces dix tribus révoltées contre leur prince, craignit que si ce peuple retournoit à Jérusalem pour y célébrer les fêtes du Seigneur[1], il ne se laissât insensiblement gagner à la vue des cérémonies, et toucher par les exhortations et les reproches des prêtres ; ou qu'enfin les rois de Juda ne regagnassent son affection par des voies contraires à celles qui l'avoient aliéné de Roboam. Il voulut donc rompre tout commerce entre son peuple et celui de Juda, et inventa un nouveau culte pour fixer la religion de ses sujets, et pour arrêter leur inconstance. Mais il étoit trop bon politique pour faire passer tout d'un coup le peuple d'une extrémité à l'autre : il savoit que ces sortes de passages trop précipités et trop brusques sont toujours périlleux, surtout en matière de religion. Il laissa à ses peuples la liberté de suivre les lois judicielles et même cérémonielles de Moïse, en plusieurs points. Il conserva les sacrifices, les repas de dévotion, les fêtes du Seigneur, et les assemblées de religion[2]. Ce sont des pratiques aisées et agréables, auxquelles le peuple étoit depuis longtemps accoutumé. Il retint ceux des prêtres et des lévites qui voulurent renoncer à la religion primitive, et quitter les rites anciens, pour se ranger au service des veaux d'or[3] qu'il avoit fait placer aux deux extrémités de son royaume; il chassa de ses états les prêtres et les lévites qui demeurèrent fidèles au Seigneur, et leur substitua des hommes qui n'étoient point de la race de Lévi, mais qui étoient des derniers du peuple, et qu'il fit prêtres des hauts lieux qu'il avoit consacrés aux idoles[4]. Cependant il ne s'opposa point directement à la résolution de ceux de son peuple qui, constamment attachés à la loi du Seigneur, ne purent se

[1] 3. *Reg.* XII. 26. *et seqq.*—[2] *Vide Amos,* II. 11. 12. IV. 4. 5. V. 21. 22. 23. VIII. 3. 5. 10.—[3] *Vide Ezech.* XLIV. 10. 11.—[4] 3. *Reg.* XIII. 33. *Fecit de novissimis populi sacerdotes excelsorum, etc. Vide et* XII. 31. *et* 2. *Par.* XI. 13. 14. 15. *et* XIII. 9.

résoudre à pratiquer le nouveau culte qu'il avoit introduit; une partie d'entre eux se retira dans le royaume de Juda[1], et les autres restèrent dans les états d'Israël.

Trois sortes d'Israélites dans le royaume d'Israël depuis le règne de Jéroboam.

Ainsi on peut considérer le royaume des dix tribus comme un composé de trois sortes de gens, par rapport à la religion. Les premiers étoient les bons Israélites, comme les prophètes Elie, Elisée, Osée, Amos, Jonas, et autres hommes fidèles, tels que Tobie, Abdias, intendant du roi Achab, l'époux de la Sunamite, et tant d'autres qui, soutenus par les exemples et par les instructions des prophètes, conservoient une exacte fidélité au Seigneur, ne prenoient aucune part au schisme; se rendoient, autant qu'ils pouvoient, à Jérusalem, pour y adorer le Seigneur dans son temple; fréquentoient les assemblées des prophètes; conservoient le dépôt de la foi avec la pureté des mœurs; pratiquoient ponctuellement les lois du Seigneur; en un mot, ces ames choisies que le Seigneur s'étoit réservées, *et qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal*[2]. Sous le règne d'Achab, où le désordre arriva à son comble, où il n'étoit presque plus permis de n'être pas idolâtre, et où la persécution fut si violente, que le prophète Elie se croyoit le seul des prophètes qui eût échappé à la cruauté de Jézabel[3], il y avoit encore sept mille hommes qui n'avoient pris aucune part au culte des idoles.

Les seconds étoient les Israélites foibles et relâchés, qui n'ayant ni assez de force pour s'opposer au torrent de la coutume, ni assez de résolution pour résister aux ordres et à l'autorité du roi, conservant d'ailleurs un fonds de crainte du Seigneur, et de respect pour ses lois, s'imaginoient sans raison pouvoir allier le culte du vrai Dieu avec celui des veaux d'or. Ils alloient d'un côté faire leurs offrandes à ces figures idolâtres à Béthel; et d'un autre côté, ils fréquentoient les hauteurs consacrées au culte du Seigneur. Leur culte étoit impur, partagé, superstitieux; mais on ne peut pas dire qu'ils eussent entièrement abandonné le Seigneur. *Ils clochoient de deux côtés*, selon le reproche que leur fait Elie[4]; ils juroient par *Jéhova*, et ils juroient par Baal, ou par Moloch[5]. Ce sont principalement ces Israélites mitoyens entre le dernier déréglement et l'exacte observance de la loi, à qui les discours et les invectives des pro-

[1] 2. *Par*. XI. 16.—[2] 3. *Reg*. XIX. 18.—[3] 3. *Reg*. XVIII. 22. XIX. 10. 14. 18.—[4] 3. *Reg*. XVIII. 21.—[5] *Sophon*. I. 5.

phètes s'adressoient. Ils étoient comme des brebis égarées, que le souverain Pasteur ne jugeoit pas absolument indignes de ses soins. C'étoit comme une épouse déréglée, à qui son époux veut bien pardonner, si elle retourne à lui[1], et avec laquelle il ne veut pas faire un divorce éternel et sans retour.

Enfin la troisième espèce d'Israélites, étoient les auteurs et les fauteurs du schisme, les faux prophètes, les mauvais prêtres qui, non contens de rendre un culte public aux veaux d'or et à Baal, y engageoient les simples, et les entretenoient dans leurs superstitions; qui non-seulement ne guérissoient point les ames malades, mais qui leur donnoient la mort par leurs mauvais exemples, et par leur cruelle condescendance. Ils formèrent toujours la majeure partie dans Israël, et leur nombre et leur déréglement s'accrurent enfin à un tel point, que Dieu abandonna Israël, comme un peuple qui ne méritoit plus ses soins et son attention, et qui n'étoit pas digne de sa colère et de sa jalousie.

En vain quelques-uns ont entrepris de justifier ou de pallier le culte des veaux d'or institué par Jéroboam.

Il n'y a aucun moyen de justifier le culte des veaux d'or. Jéroboam ne proposa pas à son peuple un objet différent de celui qu'Aaron lui avoit offert dans le désert. L'un et l'autre vouloient imiter le culte impie et idolâtre que les Egyptiens rendoient à Apis. Jéroboam avoit pris ce faux culte en Egypte, où il avoit demeuré assez long-temps; de même que les Israélites du désert, qui, s'étant habitués dans ce pays à adorer le bœuf, voulurent conserver son culte durant leur voyage.

C'est fort inutilement que Monceaux et Grotius ont entrepris de donner une couleur plausible à l'entreprise de Jéroboam. Le premier[2] veut que ce prince ait fait ses veaux d'or sur le modèle des chérubins qui étoient sur l'arche, et que les Israélites aient adressé leurs adorations au vrai Dieu, en les lui rendant en présence des veaux d'or; il suppose que ces chérubins avoient une figure de bœufs, ou du moins que la forme de bœuf y étoit dominante. Il accuse Jéroboam de schisme, mais il veut le justifier du fait d'idolâtrie. Comment tout un peuple, dit-il, opiniâtrément attaché à ses usages, auroit-il quitté brusquement et tout d'un coup le culte du Seigneur, pour suivre le culte des idoles? Comment auroit-il obéi à Jéroboam dans une chose

[1] *Osee*, II. 5. 6.... 14. 14.—[2] *Moncæus*, *tract. de Vitulo aureo.*

de cette nature? C'étoit risquer de perdre son royaume, et de soulever son peuple contre lui, que de lui faire seulement la proposition d'abandonner sa loi et ses anciennes coutumes. Il y eut toujours dans le royaume d'Israël un certain nombre de prophètes du Seigneur, et d'hommes pieux; dira-t-on que tous ces gens-là étoient coupables d'idolâtrie, qu'ils vivoient en paix et unis de communion avec des impies et des idolâtres? Où voit-on que les prophètes traitent d'idolâtrie le culte du veau d'or? Lorsque Elie fit ce fameux miracle sur le mont Carmel[1], il ne demanda pas au peuple de renoncer au culte des veaux d'or; il lui reprocha seulement *de clocher de deux côtés*, d'être à Dieu et à Baal[2]. Si le Seigneur est le vrai Dieu, pourquoi ne le pas adorer seul? Si c'est Baal, pourquoi adorer avec lui le Seigneur? S'il y eût eu trois partis dans le culte du peuple, le prophète n'auroit pas manqué sans doute de parler de celui qui tenoit les veaux d'or pour des dieux. Voilà les principales raisons de cet auteur.

Grotius[3] a là-dessus une autre idée, qui est encore moins soutenable. Jéroboam étoit de la tribu d'Ephraïm qui descendoit du patriarche Joseph. Ce prince usurpateur voulant inspirer à ses compatriotes une profonde vénération pour Joseph, et se conserver à lui-même une autorité durable, s'avisa de représenter l'objet du culte des Israélites sous la même forme que le patriarche Joseph l'avoit été autrefois en Egypte, en reconnoissance de ses importans services. Les Egyptiens le firent représenter sous la forme d'un bœuf, c'est-à-dire sous la figure de Sérapis. Cette figure de bœuf étoit tout à la fois la figure du patriarche Joseph, et celle sous laquelle Jéroboam vouloit que les Israélites des dix tribus adorassent le Seigneur. C'est par une politique à peu près semblable que les empereurs romains affectoient de relever en toute occasion la gloire d'Enée le Troyen, comme un prince d'une race illustre et surnaturelle, et qui, d'après la volonté des dieux mêmes et du destin, devoit posséder le royaume d'Italie et l'empire du monde dans la personne de ses descendans:

> Nascetur pulchra Trojanus origine Cæsar,
> Imperium Oceano, famam qui terminet astris[4].

Mais qu'il y a de suppositions fausses et hasardées dans

[1] 4. *Reg.* 10. 11. 12.—[2] 3. *Reg.* XVIII. 21.—[3] *Grot. in* 3. *Reg. Vide et Spencer. Dissert.* 5. *de Origine arcæ, et cherub.*—[4] *Æneid.* I.

le système de ce savant homme! Il est douteux, il est incertain, on peut même assurer qu'il est faux, que jamais les Egyptiens aient reconnu Joseph sous la figure de Sérapis; on ne convient pas que cette divinité soit ancienne dans l'Egypte[1]; et quand elle seroit de la première antiquité, quelle preuve a-t-on qu'elle ait représenté Joseph? Et quand elle l'auroit représenté, est-il certain que Sérapis ait eu la figure d'un bœuf? Certes Macrobe nous le dépeint bien d'une autre sorte[2]. Il lui donne trois têtes; au milieu c'est une tête de lion; à la droite c'est une tête de chien; et à la gauche une tête de louve. Tout le corps de la statue est enveloppé d'un serpent dont la tête vient se rendre à la droite de la figure. Est-ce là l'effigie des veaux d'or de Jéroboam?

Monceaux suppose encore ce qui est en question, quand il dit que les chérubins avoient la figure de bœufs. Rien n'est plus incertain, rien n'est plus faux que cette supposition. On ignore absolument quelle étoit la figure des chérubins; et on peut affirmer qu'en général une figure de chérubin étoit une figure dont la forme n'étoit point fixe, et que l'on représentoit diversement, selon l'idée de celui qui la commandoit, ou qui la travailloit. Et quand il seroit vrai que les chérubins auroient eu quelque rapport avec le bœuf, qui a dit à Monceaux que les veaux d'or de Jéroboam approchoient des chérubins du temple? L'Ecriture en quelque endroit donne-t-elle le nom de *chérubins* à ces veaux? Jéroboam même et ses orfèvres savoient-ils quelle étoit la figure des chérubins? Qui d'entre le peuple, ou même d'entre les prêtres, pouvoit se vanter de les avoir vus?

Enfin quand on avoueroit tout cela, s'ensuivroit-il que le culte des veaux d'or eût été légitime? Dieu auroit-il permis qu'on rendît aux chérubins un culte souverain? La défense d'adorer toutes sortes de figures ne comprenoit-elle pas les chérubins comme le reste? Mais, dira-t-on, ce culte ne se bornoit pas à ces figures; il se rapportoit au Seigneur, de même que dans notre religion le respect que nous rendons aux images se rapporte aux originaux qui sont représentés. C'est toujours supposer ce qui est en question. De plus Dieu avoit-il permis ce culte? Vouloit-il être adoré sous des formes sensibles? N'avoit-il pas, au

[1] Voyez *Tacit. histor. lib.* IV. — *Macrob. Saturn. lib.* I. c. 20.

contraire, défendu expressément tout culte de statues et de représentations? Et lorsque Aaron jeta en fonte le veau d'or, comment Moïse prit-il cette entreprise? Il la punit comme une vraie idolâtrie, et comme une injure faite à la Divinité [1].

Prétendre que les prophètes et les hommes pieux qui étoient dans Israël prenoient part au culte des veaux d'or, et ne le condamnoient point, mais seulement celui de Baal, c'est une erreur manifeste; non-seulement ils ne l'approuvoient point, mais ils le condamnoient en toute occasion. A-t-on vu Elie, Elisée, Osée ou Amos, offrir de l'encens à ces figures? Avec quelle force le prophète du Seigneur envoyé de Jérusalem à Béthel, le jour même de la dédicace de ces veaux et de leur autel, parla-t-il contre ce culte impie [2]? Le prophète de Béthel, qui trompa celui de Juda, adoroit-il ces veaux d'or [3]? S'il les eût adorés, seroit-il demeuré dans sa maison pendant cette cérémonie? Comment Osée [4] parle-t-il de ce culte des veaux d'or? *Ils se sont fait des idoles avec leur or et avec leur argent. Votre veau est jeté par terre, ô Samarie. Ma colère s'est allumée contre eux... Ils offriront des sacrifices, et le Seigneur ne les recevra point, etc.* Et ailleurs: *Les habitans de Samarie ont adoré les vaches de Béthaven* ou *de la maison d'iniquité* (c'est ainsi qu'il nomme Béthel par dérision.) *Son peuple est dans l'affliction à cause de la perte de son idole. On l'a envoyée comme un présent au roi d'Assyrie, qui est venu au secours d'Israël* [5]. Enfin il les menace de réduire en poussière [6] et de détruire les veaux d'or comme des toiles d'araignées: *In aranearum telas erit vitulus Samariæ.*

Le prophète Amos s'étant transporté à Béthel, y annonça de la part de Dieu [7] *que les hauteurs consacrées à l'idole seroient abattues, que les lieux consacrés dans Israël seroient détruits, et que la maison de Jéroboam seroit exterminée par le glaive.* Combien de fois l'Ecriture reproche-t-elle à Jéroboam d'avoir fait pécher Israël? Combien de fois reproche-t-on aux princes impies d'avoir imité les péchés de Jéroboam? Il faut donc reconnoître que le culte des veaux d'or étoit une vraie idolâtrie, et que les dix tribus n'étoient pas seulement coupables de schisme, mais encore

[1] *Exod.* XXXII. 4. 27. 28. 1. *Cor.* X. 7.—[2] 3. *Reg.* XIII. 1. *et seqq.*—[3] *Ibid.* ℣ 11.—[4] *Osee*, VIII. 4. 5. *et* 13.—[5] *Osee*, X. 5. 6.—[6] *Osee*. VIII. 6.—[7] *Amos*, VII. 9.

d'un culte impie et sacrilége. Il est vrai que les défenses des rois qui ne permettoient pas d'aller à Jérusalem, et les peines dont on châtioit ceux qui y alloient malgré ces défenses, et qui demeuroient attachés au culte du Seigneur, pouvoient être une espèce d'excuse à leur foiblesse ; mais ces peines et ces menaces devoient-elles l'emporter sur les menaces du Seigneur et sur la soumission qu'ils devoient à ses ordres?

Le même esprit qui fit inventer à Jéroboam le culte impie du veau d'or, forgé sur celui du taureau Apis adoré dans l'Egypte, lui fit aussi proposer au peuple le bouc, comme l'objet de ses adorations. *Il établit*, dit l'Ecriture, *des prêtres des hauts lieux, et des boucs, et des veaux qu'il avoit faits* [1]. Ce sont toutes les mêmes divinités que les Hébreux, malgré les sévères défenses de Moïse, avoient autrefois adorées dans le désert [2]; et on ne peut douter que dans ce culte impie ils n'aient mêlé toutes les impudicités et les abominations que les auteurs profanes [3] ont reprochées aux Mendésiens, adorateurs du bouc dans l'Egypte.

Superstitions ajoutées au culte des veaux d'or, sous le règne de Jéroboam.

Mais reprenons le fil de notre histoire. Jéroboam ayant ainsi détaché la plus grande partie de ses sujets du culte du Seigneur, et les ayant engagés dans celui des veaux d'or, ne se mit plus en peine de quelle manière ils se gouvernassent dans leur religion, pourvu qu'ils n'allassent plus à Jérusalem. Comme à son égard la religion n'étoit qu'une affaire de politique, et un lien qui tenoit les peuples unis entre eux, il jugea que plus les Israélites s'éloigneroient de Juda, plus sa domination s'affermiroit; et que plus les dix tribus mêleroient de superstitions dans leur culte, plus elles formeroient d'obstacles à leur réunion avec Juda. Il les abandonna donc à eux-mêmes; et bientôt tout son royaume se remplit de hauteurs, de bois, d'autels consacrés, où le peuple volage et inconstant alloit pratiquer les exercices d'une dévotion bizarre, volontaire, et toute de son choix [4]. On fréquenta donc non-seulement Béthel et Dan, où le roi avoit placé ses veaux;

[1] 2. *Par.* XI. 15. *Qui constituit sibi sacerdotes excelsorum, et dæmoniorum* (hebr. *et hircorum*) *vitulorumque quos fecerat.*—[2] *Levit.* XVII. 7. *Nequaquam ultra immolabunt hostias suas dæmonibus* (hebr. *hircis*), *cum quibus fornicati sunt.*—[3] *Herodot. lib.* II. *c.* 46.—[4] *Vide* 3. *Reg.* XIII. 32. 33. *et* XIV. 9. *Operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et conflatiles, etc.*

on alla aussi à Galgal, au Carmel, à Thabor, à Maspha au-delà du Jourdain, à Sichem. En un mot, tous les lieux célèbres par quelque apparition, ou par quelque action remarquable des patriarches, les endroits où ils avoient fait leur demeure, et où ils avoient érigé des autels, devinrent des lieux de pélerinage et de dévotion pour tout Israël. Il faut en excepter toujours les prophètes, et les personnes de piété, qui conservèrent dans toute sa pureté le dépôt de la religion qu'ils avoient reçue de leurs pères.

Règne des successeurs de Jéroboam jusqu'à Achab.

La plaie que Jéroboam causa à la religion ne put jamais se guérir ni se refermer. Nadab, son successeur, fut un trop fidèle imitateur de ses désordres. Dieu le livra à ses ennemis, qui exterminèrent toute la maison de Jéroboam [1]. Baasa, qui régna après Nadab, suivit toutes les voies de Jéroboam [2]. Il enchérit même sur ses iniquités, et il mit à mort le prophète Jéhu qui le menaçoit de la colère du Seigneur [3]. Les princes qui vinrent après Baasa, furent tous, sans exception, impies, violens, et de vrais tyrans, plutôt que de véritables rois. Amri se distingua parmi les autres par son impiété [4]; il fut plus méchant que ne l'avoit été aucun de ses prédécesseurs : *Operatus est nequiter super omnes qui fuerunt ante eum.*

Règne d'Achab sous lequel parut Elie.

Mais Achab son fils fit voir qu'on pouvoit porter encore plus loin l'impiété. Il épousa Jézabel, fille du roi de Tyr, et introduisit dans Israël le culte public et solennel de Baal, dieu des Sidoniens [5]. Ce fut sous son règne que le Seigneur suscita Elie, un des plus zélés et des plus illustres prophètes de l'ancien testament, qui s'opposa toujours avec fermeté à toutes les impiétés d'Achab et de Jézabel. Dieu le conserva d'une manière miraculeuse au milieu de leurs persécutions et de leurs embûches. Le désordre étoit si général, et le nom du Seigneur tellement oublié dans Israël, qu'Elie ne croyoit pas qu'il y eût un seul prophète du Seigneur resté avec lui [6]. Jézabel fit mourir tous ceux qu'elle put prendre [7]. Les autres furent obligés de se sauver, ou de se cacher dans des cavernes. Elle établit jusqu'à quatre cent cinquante faux prophètes de Baal, et quatre cents prophètes des bois consacrés aux idoles, qu'elle nourrissoit de sa table. C'étoient là les ministres du culte public qu'elle avoit établi dans le pays [8].

[1] 3. *Reg.* xv. 29.—[2] *Ibid.* ℣ 34. *et* xvi. 2.—[3] *Ibid.* xvi. 7.—[4] *Ibid.* xvi. 25.—[5] 3. *Reg.* xvi. 31. 32. 33.—[6] *Ibid.* xviii. 22. *et* xix. 10.—[7] *Ibid.* xviii. 4.—[8] *Ibid.* xviii. 19.

Ce fut sous ce règne qu'arriva cette épreuve fameuse, où Elie démontra la vérité de sa religion contre celle des prophètes et des prêtres de Baal, en faisant tomber le feu du ciel sur un holocauste qu'il offroit au Seigneur, après que les adorateurs de Baal eurent inutilement employé toutes leurs invocations pour le faire tomber sur l'holocauste qu'ils offroient à Baal [1]. L'affaire de Naboth si injustement accusé et condamné par l'ordre de Jézabel, fait assez voir jusqu'à quel point la religion et la justice étoient oubliées sous un règne si corrompu [2]. Enfin l'Ecriture a gravé ces traits ineffaçables à la mémoire d'Achab : *On n'en vit jamais de pareil en impiété. Il fut comme vendu pour faire le mal devant le Seigneur. Jézabel son épouse l'engagea dans le crime. Il se rendit abominable jusqu'à adorer les idoles des Amorrhéens que le Seigneur avoit exterminés de devant Israël* [3].

Règne d'Ochozias et de Joram.

Achab eut pour successeur Ochosias qui l'imita dans tous ses ordres [4]. Le culte de Baal subsista sous son règne. Les collines et les hauteurs sacriléges, et les autels consacrés dans des lieux de dévotion, étoient le moindre mal qui régnât alors dans Israël. Joram, successeur d'Ochosias, fit quelque espèce de réforme dans la religion d'Israël ; car dans cet état, où Dieu n'étoit presque plus connu, et où il n'étoit que très mal obéi, les princes s'étoient déclarés chefs de la religion, et en donnoient des lois au peuple qui avoit la foiblesse d'obéir plutôt à l'homme qu'à son Dieu. Joram abolit donc, ou du moins réprima le culte de Baal [5]. Il détruisit les statues de cette divinité phénicienne, et se contenta de conserver les veaux d'or, et le reste du culte impie qui avoit été établi par Jéroboam fils de Nabat. Dans un temps aussi malheureux, c'étoit quelque chose de n'être pas entièrement mauvais ; et c'est louer en quelque sorte un roi d'Israël, que de dire qu'il réprima les plus énormes déréglemens. On voyoit sous Joram des assemblées de religion chez les prophètes. Elles s'y tenoient principalement les jours de sabbat et de néoménie ; et l'hôtesse d'Elisée, à Sunam, étant allée voir le prophète un jour ouvrable, son mari lui dit : *Pourquoi y allez-vous aujourd'hui, puisque ce n'est ni jour de sabbat, ni néoménie* [6] ? On voyoit aussi des troupes de vrais prophètes, qui exerçoient tran-

[1] 3. *Reg* XVIII. 20. *et seqq.*— [2] 3. *Reg.* XXI. 1. *et seqq.*— [3] *Ibid.* ℣ 25. 26.— [4] 3. *Reg.* XXII. 54.— [5] 4. *Reg.* III. 2.— [6] 4. *Reg.* IV. 23.

quillement leur ministère, et qui vivoient en communauté, comme au milieu de nous les religieux [1]. Joram avoit un très grand respect pour Elisée; et ce prophète avoit aussi de la considération pour ce prince, qui sans contredit fut le moins mauvais qu'on eût vu dans les dix tribus. Il avoit même de la piété et de la crainte du Seigneur; et tout son peuple fut témoin du cilice dont il étoit revêtu sur la chair nue [2], pendant le siége de Samarie par les Syriens. Il prenoit plaisir à entendre raconter les merveilles que le Seigneur avoit faites par Elisée [3]. Mais tout cela ne le garantit pas des maux que les prophètes avoient annoncés à la maison d'Achab. Joram fut mis à mort par Jéhu, et jeté dans le champ de Naboth, ce champ qu'Achab avoit si injustement usurpé [4].

Règnes de Jéhu, de Joachaz et de Joas.

Jéhu acheva de ruiner le culte de Baal, que Joram avoit déjà proscrit dans ses états. Ce dernier n'avoit pu arracher entièrement cette mauvaise racine; elle subsista tout le temps que vécut Jézabel. Mais Jéhu, envoyé de Dieu pour exterminer la race d'Achab, après avoir fait mourir tous les fils de ce prince, assembla tous les prêtres et tous les prophètes de Baal, sous prétexte de vouloir offrir à Baal un sacrifice solennel, et fit main basse sur eux tous, sans qu'il en échappât un seul. Il démolit le temple, brisa et brûla les statues, et changea la place du temple en un lieu d'ordure [5]. Ainsi fut aboli pour un temps le culte de Baal dans Israël; mais Jéhu ne toucha pas aux veaux d'or [6]. Il regarda cette fausse religion comme l'ancienne religion du pays, établie par Jéroboam fils de Nabat, fondateur du royaume d'Israël.

Ses successeurs imitèrent en cela sa politique ou ses faux égards, et sous Joachaz son fils, on alloit publiquement à Béthel et à Dan. Il y avoit même un bois consacré aux idoles dans Samarie [7]; ce qui fait juger que ce prince toléra le culte de Baal et d'Astaroth. Joas, fils de Joachaz, eut de la considération pour Elisée [8]; et ce prophète lui prédit trois victoires qu'il remporta sur les rois de Syrie; mais Joas n'eut pas la force de résister à l'impression de l'exemple de ses prédécesseurs; il continua, lui et son peuple, dans le culte des veaux d'or.

[1] 4. *Reg.* IV. 38. *et* VI. 1.—[2] 4. *Reg.* VI. 30.—[3] 4. *Reg.* VIII. 4. 5.—[4] 3. *Reg.* IX. 25.—[5] 4. *Reg.* X. 25. 26. 27.—[6] 4. *Reg.* X. 29. *et seqq.*—[7] 4. *Reg.* XIII. 2. 6.—[8] 4. *Reg.* XIII. 14. *et seqq.*

Règne de Jéroboam II.

Le règne de Jéroboam II est remarquable par plus d'un endroit. Il y eut de son temps divers prophètes ; et nous avons les écrits de quelques-uns, qui nous font voir qu'il régna avec autant ou plus d'éclat et de bonheur qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. Il remporta plusieurs avantages sur ses ennemis ; il étendit les frontières de ses états, et se rendit maître de beaucoup de pays. Mais aussi, sous son règne, la corruption que les richesses, l'oisiveté et la paix ont coutume de produire, inonda, pour ainsi dire, tout le royaume d'Israël. On y vit régner la mollesse, la somptuosité, l'injustice [1]. On ne reproche pas à Israël d'avoir adoré Baal depuis le règne de Jéhu, qui démolit ses temples, et fit mourir ses prêtres. Il est même remarquable que sous le règne de Jéroboam [2] on observoit plusieurs points de la loi du Seigneur ; on consacroit des Nazaréens ; on payoit les prémices et les dîmes ; on offroit diverses sortes de sacrifices ; on chantoit des cantiques au Seigneur ; on observoit les fêtes et le sabbat. Mais pour le reste, la licence étoit extrême. On multiplia les hauts lieux, et les pélerinages superstitieux. Outre Dan et Béthel [3], on alloit à Bersabée [4], qui étoit une nouvelle conquête de ce prince. C'est ce qu'ils appeloient *les hauts lieux d'Isaac* [5], parce que ce patriarche y avoit érigé autrefois un autel, et planté un bois [6]. On alloit aussi à Maspha au-delà du Jourdain, dans les montagnes de Galaad [7], où Jacob et Laban avoient dressé un monument de leur alliance [8]. Enfin on fréquentoit Galgal [9], lieu célèbre par la demeure que le peuple y fit sous Josué ; et Osée dit que de son temps on y avoit mis des veaux d'or [10]. Le Thabor [11], le Carmel et presque toutes les montagnes d'Israël étoient fréquentées par les peuples, et on y avoit dressé des autels.

Derniers temps du royaume d'Israël depuis Jéroboam II jusqu'à la ruine de Samarie.

Zacharie, successeur de Jéroboam II, et le dernier de la race de Jéhu, marcha sur les traces de ses pères ; il permit tout, hors le culte de Baal. Ce fut sous lui que le sang répandu par Jéhu dans la vallée de Jézrahel, tomba sur la famille de Jéhu [12]. Elle fut exterminée par Sellum,

[1] *Amos*, II. 6. *et seqq*. III. 9. 10. 14. 15. VI. 4. *et seqq*. VIII. 4. 5.— [2] *Amos*, II. 11. 12. IV. 4. 5. V. 22. 23. VIII. 3. 5. 10.—[3] *Amos*, VII. 13.— [4] *Amos*, V. 5. VIII. 14.—[5] *Amos*, VII. 9. *Demolientur excelsa idoli.* (Hebr. *excelsa Isaac.*) —[6] *Genes.* XXVI. 25.—[7] *Osee*, VI. 8.—[8] *Genes.* XXXI. 45. 46.—[9] *Osee*, IV. 15. IX. 15. —[10] *Osee*, XII. 11.—[11] *Osee*, V. 1.—[12] *Osee*, I. 4.

et depuis ce temps, jusqu'à l'entière destruction du royaume d'Israël, on ne vit que désordres, meurtres, guerres civiles, dans ce malheureux état. La corruption des mœurs et les désordres de la religion y étoient montés à leur comble[1]; et le Seigneur excédé de tant de crimes[2], abandonna enfin son peuple aux rois d'Assyrie, qui ruinèrent le royaume et la ville de Samarie, et transportèrent le peuple au-delà de l'Euphrate.

L'Écriture nous fait un portrait affreux des maux qui attirèrent ces dernières disgraces : *Les Israélites s'abandonnèrent au culte des dieux étrangers, et marchèrent dans les voies des nations que le Seigneur avoit détruites en leur présence. Ils érigèrent des lieux hauts dans leurs villes, depuis la tour des Bergers jusqu'à la ville fortifiée. Ils dressèrent des autels et des statues sur toutes les hauteurs, et dans tous les bois chargés de verdure; ils y brûloient de l'encens comme les peuples idolâtres que le Seigneur avoit chassés de devant eux. En vain les prophètes les avertissoient de recourir au Seigneur; ils endurcissoient leur cœur, et secouoient le joug, comme avoient fait leurs pères; ils rejetoient les ordannances du Seigneur, et renonçoient à l'alliance qu'il avoit faite avec eux. Ils adorèrent des veaux jetés en fonte; ils consacrèrent des bois de futaie, rendirent leurs adorations à Baal et à toute l'armée du ciel; ils firent passer leurs fils et leurs filles par le feu, s'adonnèrent aux augures et à la divination; enfin ils se vendirent pour faire le mal, et ils devinrent comme les esclaves du péché*[3].

Les prophètes nous décrivent ces derniers temps comme des temps de confusion et d'abomination[4], où l'injustice, la violence, l'idolâtrie régnoient impunément dans le pays. Les Israélites ne suivoient d'autre règle, ni d'autre exemple que ceux d'Amri et d'Achab. Le meilleur d'entre eux étoit comme la ronce, et le plus juste comme l'épine. Il n'y avoit ni bonne foi, ni piété, ni droiture. Ceux qui auroient dû empêcher le mal, étoient les premiers à le commettre. Les méchans se soutenoient, et se prêtoient la main l'un à l'autre. Ce fut ce qui attira sur eux les vengeances du Seigneur, qui leur furent annoncées par les prophètes Osée, Amos, Isaïe et Michée.

[1] *Osee*, IV. 1. *et seqq.* XIII. 1. *et seqq.*—[2] 4. *Reg.* X. 30. *In diebus illis cœpit Dominus tædere super Israel.*—[3] 4. *Reg.* XVII. 7. *et seqq.*—[4] *Mich.* I. 7. *et* III. 1. *et seqq.* VI. 16. VII. 1. *et seqq.*

ARTICLE II.

État de la religion dans le royaume de Juda, depuis le règne de Salomon jusqu'à la captivité de Babylone.

Parallèle de l'état de la religion dans les deux royaumes d'Israël et de Juda.

Le royaume de Juda eut sur celui d'Israël de fort grands avantages en ce qui regarde la religion. C'étoit dans Juda qu'étoient la ville sainte et le temple du Seigneur. On y voyoit les prêtres de la race d'Aaron, habiles, attentifs, zélés et engagés par devoir, par religion, par intérêt, à instruire et à contenir le peuple dans le devoir. Il y eut dans Juda un certain nombre de princes qui eurent de la piété et du zèle, comme Asa, Josaphat, Joas, Amazias, Ozias, Joathan, Ézéchias, Josias. Aussi le désordre y fut moins continuel et moins étendu. Mais plus étoient grands les avantages des enfans de Juda, plus étoit criminelle leur infidélité, lorsqu'ils venoient à abandonner le Seigneur; aussi le Seigneur leur reproche-t-il, par la bouche de ses prophètes, d'avoir surpassé par leurs excès les crimes de Samarie [1], en sorte que, selon l'expression du Seigneur, *la rebelle Israël paroîtra juste, si on la compare avec la perfide Juda* [2].

Règnes de Roboam, d'Abia, d'Absa et Josaphat.

Roboam, fils de Salomon, craignant peut-être que le reste du peuple qui lui étoit demeuré fidèle, n'imitât l'inconstance des dix tribus, s'il vouloit le contraindre dans ses pratiques de religion, lui donna sur ce point une entière liberté; et bientôt Juda devint aussi corrompu qu'Israël [3]. Ils érigèrent des autels sur toutes les collines, et sous tous les arbres touffus. Ils consacrèrent partout des bois et des statues aux faux dieux. On vit dans ce pays des hommes et des femmes qui se firent une religion des plus honteuses saletés, et des abominations qui avoient fait exterminer les anciens peuples de la Palestine.

Abia, successeur de Roboam, suivit les traces de son père [4]. Mais Asa, fils d'Abia, fut un prince pieux et zélé [5], qui détruisit les idoles que ses prédécesseurs avoient érigées ou souffertes. Il bannit du pays les abominations et

[1] *Ezech.* XVI. 51.—[2] *Jerem.* III. 11.—[3] 3. *Reg.* XIV. 22. 23. 24.—[4] 3. *Reg.* XV. 3. —[5] *Ibid.* ℣. 11. *et seqq.*

les impudicités monstrueuses. Il éloigna même sa mère Maacha de la présidence qu'elle avoit dans les cérémonies profanes et honteuses de Priape. On ne lui reproche qu'une chose, qui est d'avoir toléré les sacrifices et les pèlerinages des hauts lieux. A la vérité on n'y adoroit que le Seigneur ; mais ce culte n'étoit point légitime, depuis que Dieu s'étoit déclaré sur le choix qu'il avoit fait du temple de Jérusalem. Josaphat, fils et successeur d'Asa, imita son père ; et on vit la religion fleurir dans Juda sous leur règne. Il acheva de ruiner les restes des impuretés abominables que son père n'avoit pu entièrement déraciner [1].

Règnes de Joram, d'Ochozias, d'Athalie et de Joas.

Joram, fils de Josaphat, renversa tout ce que son père et son aïeul avoient si sagement établi, et fit passer dans le royaume de Juda tous les désordres que Jézabel avoit introduits dans celui d'Israël [2]. Il épousa Athalie, fille d'Achab, et adora les dieux des Phéniciens. Ochozias, son fils, imita toutes les impiétés de son père [3], étant comme lui allié à la maison d'Achab, qui étoit, pour ainsi dire, la source de tous ces maux dans la religion. Aussi Ochosias fut-il justement enveloppé dans la vengeance que Dieu exerça contre la famille d'Achab. Jéhu tua en un même jour Joram, roi d'Israël, et Ochozias, roi de Juda [4].

Le faux culte de Baal continua dans Juda tout le temps du règne d'Athalie mère d'Ochozias ; mais au commencement de celui de Joas, Joïada renouvela l'alliance au nom du Seigneur avec Juda ; et le peuple s'armant de zèle et de force, détruisit le temple de Baal, renversa ses statues, et tua devant son autel Mathan, prêtre de cette fausse divinité [5]. Joas soutint parfaitement ces heureux commencemens, jusqu'à la mort du grand-prêtre Joïada dont il respectoit les conseils. Mais l'Écriture lui fait un reproche dont presque aucun des meilleurs princes de Juda ne fut exempt ; c'est d'avoir épargné les hauts lieux où le peuple alloit sacrifier, contre l'ordonnance du Seigneur [6]. Il prit soin de faire réparer le temple en la vingt-troisième année de son règne. Mais après que Joïada fut mort, les princes de Juda abandonnèrent [7] la maison du Seigneur, et se livrèrent au culte des idoles ; ils séduisirent Joas même, qui souffrit ces désordres. La colère du Seigneur s'enflamma

[1] 3. *Reg.* XXII. 43. 44. 47. — [2] 4. *Reg.* VIII. 18. — [3] 4. *Reg.* VIII. 27. — [4] 4. *Reg.* IX. 23. 24. 27. — [5] 4. *Reg.* XI. 17. 18. — [6] 4. *Reg.* XII. 2. 3. 6. *et seqq.* — [7] 2. *Par.* XXIV. 17. *et seqq.*

contre Juda et contre Jérusalem; il leur envoya des prophètes qu'ils n'écoutèrent point. Zacharie, fils de Joïada, leur annonça les vengeances du Seigneur, et fut lapidé dans le parvis du temple par l'ordre même de Joas [1]. L'année suivante, les Syriens vinrent exercer les vengeances du Seigneur sur Juda et jusque dans Jérusalem; Joas fut tué par ses propres officiers.

Règnes d'Amasias et d'Ozias.

Amasias, son fils lui succéda, et dans les premières années de son règne [2], il fit ce qui étoit juste devant le Seigneur; mais ayant remporté une victoire sur les Iduméens, il enleva de leur pays les idoles qu'ils adoroient, il en fit ses dieux, les adora, et leur offrit de l'encens [3]. Le Seigneur lui en fit des reproches par la bouche d'un prophète. Mais Amasias n'ayant point voulu écouter la voix du prophète, celui-ci se retira en lui déclarant que le Seigneur feroit éclater sur lui ses vengeances. Ce prince entreprit témérairement contre Joas, roi d'Israël, une guerre dont le succès fut malheureux; Amasias fut fait prisonnier, et les trésors du temple et de la maison du roi furent enlevés. Dans la suite, une conspiration se forma contre ce prince, et il fut tué.

Ozias, son fils, lui succéda, et fit d'abord ce qui étoit juste aux yeux du Seigneur. Mais son cœur s'étant enflé d'orgueil, il voulut offrir de l'encens au Seigneur sur l'autel des parfums [4]. Le pontife Azarias, et avec lui quatre-vingts prêtres, tous gens pleins de courage, s'opposèrent à lui; il les menaça, et dans ce moment le Seigneur le frappa d'une lèpre dont il demeura couvert jusqu'à sa mort. Cette vive résistance des prêtres montre qu'alors le culte du Seigneur étoit en vigueur. Toutefois Isaïe, dans les six premiers chapitres de sa prophétie, nous fait une peinture affreuse des désordres qui régnoient dans Juda à la fin du règne de ce prince, ou sous le règne de Joathan son successeur. On n'y voyoit qu'injustice, déréglement, luxe, vanité, avarice, et tous les autres maux qui accompagnent d'ordinaire l'opulence et la prospérité. Le prophète y déclame contre l'idolâtrie, comme contre un mal très commun [5]. Ainsi, lorsque l'Écriture parle avantageusement de la piété d'Ozias, il semble qu'on doit restreindre cet éloge aux premières années de ce prince, et au temps où

[1] 2. *Par.* XXIV. 20. 21. 22.—[2] 4. *Reg.* XIV. 2. *et seqq.*—[3] 2. *Par.* XXV. 11. *et seqq.*—[4] 2. *Par.* XXVI. 16. *et seqq.*—[5] *Isai.* I. 28. 29. *et* II. 6.

il suivit les conseils de Zacharie le voyant[1], c'est-à-dire avant qu'il se fût élevé d'orgueil contre le Seigneur. La fin de son règne ne fut ni heureuse, ni exempte de désordres. Le crime d'idolâtrie n'y fut pas à la vérité public ni dominant; mais il y fut au moins toléré dans le particulier[2].

Règnes de Joathan et d'Achaz.

Joathan fit ce qui étoit agréable au Seigneur[3], et se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son père, dans les premières années de son règne. Mais Achaz détruisit tout le bien qu'avoient fait ses prédécesseurs, et replongea Juda dans toutes sortes de déréglemens[4]. Il fit revivre le culte de Baal et celui de Moloch. Il consacra son propre fils à cette fausse divinité, en le faisant passer par le feu. Il sacrifioit sur les hauteurs, et dans les bois consacrés aux idoles. Etant un jour allé à Damas, pour remercier Théglathphalassar qui étoit venu le délivrer des rois de Syrie et d'Israël, il vit un autel d'une forme particulière; il conçut l'envie d'en faire un pareil, et en donna la commission au grand-prêtre Urias, qui s'en acquitta ponctuellement. Il le mit dans le temple du Seigneur en la place de l'autel des holocaustes; et il fit mettre celui-ci dans un lieu écarté, au nord du parvis[5]. Etant de retour à Jérusalem, il ordonna qu'on ne brûleroit plus de victimes que sur ce nouvel autel. Il fit encore d'autres changemens dans le temple, et soutint toujours le caractère d'un prince impie et rebelle au Seigneur. Isaïe[6], qui vécut sous son règne, nous le dépeint comme un roi opiniâtre, et qui manquoit de foi et de soumission au Seigneur; comme un prince non-seulement incommode et insupportable aux hommes, mais odieux à Dieu même. L'auteur du quatrième livre des Rois nous assure qu'Achaz adora les dieux de Damas et des Syriens, fondé sur ce ridicule raisonnement : Les dieux de Syrie aident ceux qui les adorent; je veux donc les adorer, pour me les rendre propices[7]. Il se vit obligé de prendre tout l'or et l'argent qui étoit dans les trésors de la maison de Dieu, pour le donner au roi d'Assyrie. Il ferma le temple du Seigneur, et empêcha qu'on n'offrît les sacrifices accoutumés, qu'on n'allumât les lampes, et qu'on ne brulât l'encens sur l'autel des parfums.

[1] 2. *Par.* XXVI. 5. *et* 16.—[2] Voyez le commentaire sur Isaïe, I. 5.—[3] 4. *Reg.* XV. 34.—[4] 4. *Reg.* XVI. 2. *et seqq.*—[5] 4. *Reg.* XVI. 10. 11. 12. *et* 2. *Par.* XXVIII. 1. *et seqq.*—[6] *Isai.* VII. VIII. IX.—[7] 2. *Par.* XXVIII. 23. *et seqq.* XXIX. 7.

Il dressa des autels dans tous les coins de Jérusalem, et dans toutes les villes du pays. Voilà quel fut l'état de la religion sous Achaz.

Règne d'Ézéchias.

Ezéchias son fils[1], qui lui succéda, répara tous ces désordres. Il ouvrit le temple, rétablit les sacrifices, purifia et répara la maison du Seigneur, abattit les autels et les idoles des faux dieux, envoya même vers les restes des dix tribus qui étoient demeurés dans leur pays, après que Salmanasar eut enlevé et emmené captifs leurs frères au-delà de l'Euphrate, et les fit inviter à venir prendre part aux fêtes et aux sacrifices du Seigneur. Enfin on vit sous son règne la religion, la justice et la piété renaître dans Juda. On ne lui reproche que la vaine complaisance qu'il eut de faire voir aux ambassadeurs de Mérodach Baladan les richesses qu'il possédoit[2], et on peut le proposer comme un vrai modèle d'un des plus parfaits princes qui aient régné dans Juda. Il est pourtant incontestable qu'il y avoit de grands désordres dans le pays sous son règne. Isaïe, dans le chapitre XXVIII de sa prophétie, invective contre l'intempérance et les excès du vin dans les Juifs, et même dans les prophètes et les prêtres du pays. Les grands se railloient des menaces des prophètes, et les tournoient en ridicule. Ils avoient mis leur confiance dans le mensonge, et avoient fait alliance avec la mort. Sous les meilleurs princes, il y a toujours beaucoup d'abus qu'ils ne sont pas en état de réprimer entièrement.

Règnes de Manassé et d'Amon.

Manassé, fils d'Ézéchias, justifia ce qu'on a souvent remarqué, que rarement les fils ressemblent à leurs pères. Il fut, dans les premières années de son règne, un des plus grands monstres d'impiété qu'on ait vus. Il s'abandonna à toutes sortes d'idolâtries ; il rétablit les temples des faux dieux, qu'Ézéchias son père avoit démolis ; il adora Baal et les astres, et consacra des bois aux idoles[3]. Il érigea des autels aux faux dieux jusque dans le parvis du temple du Seigneur ; il y plaça une idole ; il fit passer son propre fils par le feu, et s'attacha à toutes sortes de divinations, de superstitions et de magies. Enfin il semble qu'il se fût proposé de faire revivre et même de surpasser toutes les impiétés d'Achaz. Il ajouta à tout cela une infinité de meurtres et d'autres maux dans lesquels il engagea son peuple.

[1] 4. *Reg.* XVIII. 4. 5. 6. *et* 2. *Par.* XXIX. XXX. XXXI.—[2] 2. *Par.* XXXII. 31. *et Isai.* XXXIX. 1. *et seqq.*—[3] 4. *Reg.* XXI. 2. *et seqq.*

Mais Dieu ayant permis qu'il tombât entre les mains des Assyriens qui le menèrent à Babylone et l'y tinrent dans les fers[1], cette disgrace lui fit ouvrir les yeux; il fit pénitence, et obtint miséricorde. Étant retourné à Jérusalem, il répara le scandale qu'il avoit causé à son peuple; il détruisit les autels, et renversa les statues qu'il avoit érigées dans la maison du Seigneur; il y rétablit l'autel des holocaustes, et y fit offrir des sacrifices. Enfin il ordonna à tout son peuple d'adorer le Seigneur. La seule chose qui manqua à sa parfaite conversion, est qu'il n'empêcha point Juda d'adorer, et d'offrir des sacrifices et de l'encens sur les hauteurs. Amon, son fils, profita mal des derniers exemples de Manassé; il le suivit dans tous ses égaremens, mais il ne l'imita pas dans son retour à Dieu et dans sa pénitence[2].

Règnes de Josias et de ses fils.

Josias est loué dans toute l'Écriture comme un prince d'une piété solide et véritable; et depuis David, il n'en est aucun qui ait mérité de plus grands éloges. Il faut pourtant avouer que les commencemens de son règne se ressentirent des désordres de celui d'Amon son père. Le prophète Sophonie[3], qui vivoit au commencement de Josias, et avant la prise de Ninive, parle avec beaucoup de véhémence contre les crimes de Juda. Il invective contre l'idolâtrie; il reproche au peuple d'adorer les astres sur les toits, de jurer au nom de Melchom, de tourner le dos au Seigneur; en un mot, il nous donne l'idée d'un royaume très corrompu et très déréglé. Jérémie qui commença de prophétiser en la treizième année du règne de ce prince, est encore plus vif; et on ne peut rien ajouter à la peinture qu'il fait de cet état dans les premiers chapitres de sa prophétie. Enfin on voit au second livre des Paralipomènes[4], qu'avant la dix-huitième année du règne de ce prince, l'arche du Seigneur n'étoit pas dans le sanctuaire, et que les prêtres la portoient sur les épaules de ville en ville. Dès la huitième année de son règne[5], ce prince commença de chercher le Seigneur; et en la douzième année il commença de purifier Juda et Jérusalem. Mais ce grand ouvrage ne fut achevé qu'en la dix-huitième année. Ce fut alors qu'ayant entendu la lecture du livre de la loi qui avoit été trouvé dans le temple[6], il déchira ses habits, et en-

[1] 2. *Par.* XXXIII. 11. *et seqq.*—[2] 4. *Reg.* XXI. 20. 21. 22. *et* 2. *Par.* XXXIII. 21. 22. 23.—[3] *Sophon.* I. 1. *et seqq.*—[4] 2. *Par.* XXXV. 3.—[5] 2. *Par.* XXXIV. 3. *et seqq.*—[6] 4. *Reg.* XXII. 3. *et seqq.*

voya consulter la prophétesse Holda sur ce que le Seigneur souhaitoit de lui ; car il comprit bien que lui et son peuple, ayant fait tout ce qu'il falloit pour mériter les plus terribles effets de la colère de Dieu, ils devoient s'attendre à la voir éclater bientôt sur leurs têtes. Josias, depuis ce temps, ne pensa plus qu'à réformer ses états, et à y faire régner la religion. Il renouvela l'alliance avec le Seigneur, détruisit les autels, et renversa les statues des faux dieux, fit abattre les bois sacriléges, brûla les idoles, souilla les hauteurs, où jusqu'alors on s'étoit donné la liberté d'aller sacrifier au Seigneur, et fit célébrer la pâque avec une solennité et une magnificence si extraordinaires, que, selon l'expression même de l'Écriture, jamais il n'y avoit eu de pâque semblable depuis le temps du prophète Samuël. Mais les crimes de Juda le rendoient indigne de posséder long-temps un prince si pieux et si zélé. Josias fut tué dans un combat contre Néchao, roi d'Egypte ; et après sa mort, l'état retomba dans ses anciens péchés. Les rois ses fils firent le mal devant le Seigneur[1]. Ils se plongèrent dans l'idolâtrie, commirent mille violences et mille cruautés, et méritèrent enfin que le Seigneur, lassé de leurs désordres, les livrât aux rois de Chaldée. Les prophètes Jérémie et Ezéchiel nous décrivent les maux qui régnoient alors, et cette description fait horreur. L'auteur du second livre des Paralipomènes[2] nous dit en général que les princes des prêtres, et tout le peuple, étoient tombés dans la prévarication, et s'étoient abandonnés à toutes les infamies des peuples idolâtres ; qu'ils avoient violé la sainteté de la maison du Seigneur, et méprisé insolemment les prophètes que Dieu leur envoyoit, jusqu'à ce qu'enfin leurs crimes étant montés à leur comble, Dieu les livra à leurs ennemis, et réduisit leur pays en solitude. Les prophètes Isaïe, Michée, Jérémie, Sophonie et Ezéchiel leur avoient annoncé les maux qui tombèrent alors sur eux.

[1] 4. *Reg.* XXIII. 32. 33. XXIV. 9. *et* 19. *et* 2. *Par.* XXXVI. 5. 9. 12.—[2] 2. *Par.* XXXVI. 14. *et seqq.*

HISTOIRE ABRÉGÉE
DES
PEUPLES VOISINS DES JUIFS,

CONTENANT L'HISTOIRE DES PHILISTINS, DES PHÉNICIENS, DES IDUMÉENS, DES MOABITES, DES AMMONITES, ET DES SYRIENS DE DAMAS; POUR SERVIR D'ÉCLAIRCISSEMENT AUX PROPHÉTIES QUI LES CONCERNENT.

Pour entendre les prophéties, il est nécessaire de connoître l'histoire des peuples voisins des Juifs, parce que les prophètes parlent quelquefois de ces peuples.

Les prophètes du Seignenr ne bornent pas leurs avis aux seuls royaumes d'Israël et de Juda; ils ont aussi pour objet les états voisins de ces deux royaumes; tantôt incidemment, lorsque les affaires des Hébreux sont mêlées avec celles de ces peuples; et tantôt d'une manière directe, lorsque leurs alliances avec le peuple du Seigneur, ou leurs guerres contre lui, demandoient que les prophètes leur adressassent des menaces ou des instructions.

Persuadés que sans avoir une notion au moins générale de l'histoire de ces peuples, il est presque impossible d'entrer dans le sens des prophéties qui les concernent, nous allons essayer de rapporter l'histoire des Philistins, des Phéniciens, des Iduméens, des Ammonites, des Moabites et des Syriens, autant que peut le permettre le peu de monumens qui nous restent sur ce sujet. Comme les auteurs profanes ne nous apprennent presque rien de ces peuples, nous aurons recours à l'histoire sacrée, et aux prophètes mêmes; c'est de là que nous emprunterons tout le fond de cet ouvrage. Si cette portion d'histoire n'est pas fort remplie, ni fort circonstanciée, elle aura au moins cet avantage, qu'elle ne contiendra que des choses certaines, et puisées dans des sources infaillibles.

On verra ici des révolutions importantes, quoique peu marquées dans ce qui nous reste de l'histoire ancienne; des peuples entiers assujétis, puis remis en liberté; emmenés captifs dans des terres étrangères, où ils demeurent pendant

plusieurs années, puis renvoyés libres dans leur pays; des royaumes autrefois célèbres, tellement ruinés, qu'à peine en reste-t-il quelque vestige dans les monumens de l'antiquité; tout cela bien marqué plusieurs siècles auparavant par les prophètes du Seigneur; de sorte que ces événemens dont nous voyons l'exécution, étant mêlés avec les prophéties du Messie, aussi exécutées à leur tour, il en résulte la preuve la plus incontestable de notre religion.

Conduite différente des rois d'Assyrie et de Chaldée, et de Cyrus, roi de Perse, à l'égard de ces peuples.

Avant d'entrer dans le détail de cette histoire, il est bon de remarquer que les rois de Ninive et de Babylone, autrement d'Assyrie et de Chaldée, faisoient la guerre d'une manière assez extraordinaire. Ils portoient la désolation et la terreur partout, enlevoient les habitans des pays conquis, et les transportoient dans d'autres terres qu'ils leur donnoient pour les cultiver. C'est ainsi que Théglathphalasar, Salmanasar, Nabuchodonosor en usèrent envers les peuples dont nous allons parler. Cyrus en usa d'une manière toute contraire. Il traita les nations qu'il assujétit avec beaucoup de douceur et de modération. L'Écriture [1] en parle comme d'un prince juste, modéré, équitable. Il renvoya dans leur pays la plupart des peuples que les rois ses prédécesseurs avoient fait passer au-delà de l'Euphrate. Le retour des Hébreux dans leur pays est bien marqué dans les livres saints; et on verra ici qu'ils ne furent pas les seuls qui jouirent de cet avantage.

ARTICLE PREMIER.

Des Philistins.

Origine des Philistins; leur histoire, conduite de-

Les Philistins étoient étrangers dans la terre de Chanaan. L'Écriture [2] nous apprend qu'ils y étoient venus de l'île de Caphtor, que nous croyons être celle de Crète dans la

[1] *Isai.* XLI. 2. 10.—[2] *Gen.* X. 14. *Phetrusim et Chasluim, de quibus egressi sunt Philistiim et Caphthorim.* Ou plutôt: *Phetrusim et Chasluim et Caphtorim, de quibus egressi sunt Philistiim;* selon ce qui est dit dans Jérém. XLVII. 4. *Populatus est Dominus Palæstinos, reliquias insulæ Cappadociæ.* (Hebr. *insulæ Caphtor.*) Et dans Amos, IX. 7. *Numquid non Israel ascendere feci de terra Ægypti, et Palæstinos de Cappadocia* (hebr. *de Caphtor*)?

puis le temps d'Abraham jusqu'au règne de David.

Méditerranée[1]. Ezéchiel[2] et Sophonie[3] les appellent *Crétim* ou *Crétois*. Ils s'emparèrent du pays des Hévéens[4], et les obligèrent de se retirer plus avant dans l'Arabie. Ils étoient déjà fort puissans dans la Palestine, dès le temps d'Abraham; ils y avoient des rois, et y possédoient des villes considérables[5]. Ce qui fait juger que leur arrivée dans ce pays, et leur transmigration de l'île de Caphtor, sont très anciennes.

Les Philistins ne sont pas compris dans le dénombrement des peuples que le Seigneur dévoue à l'anathème, et dont il abandonne le pays aux Hébreux dans la promesse qu'il fait à Abraham; et en effet ils n'étoient pas de la race maudite de Chanaan. Mais le pays qu'ils occupoient faisoit partie du pays des Chananéens; et le Seigneur parlant à Josué, comprend leurs terres dans l'étendue de celles que les Israélites devoient partager entre eux[6]. Mais il ne paroît pas que Josué ait fait aucune conquête sur eux; ils furent du nombre de ceux que Dieu laissa dans le pays pour servir d'exercice aux Israélites[7]. Sous les juges, et au commencement de David, ils avoient encore des rois, et leur état étoit divisé en cinq satrapies qui étoient comme autant de provinces ou de petits royaumes.

Sous les juges, il est remarqué que Samgar leur tua six cents hommes avec un soc de charrue[8]. Environ cent cinquante ans après, les Philistins opprimèrent Israël à l'occident, tandis que les Ammonites les opprimèrent à l'orient[9]. Le Seigneur se servit de Jephthé pour réprimer les Ammonites[10], et de Samson pour humilier les Philistins[11]. Ce héros les tint en respect pendant sa vie; sa mort même leur fut funeste, puisqu'il fit périr les principaux d'entre eux sous les ruines du temple, où lui-même fut écrasé; mais il ne fit que commencer la délivrance d'une servitude qui avait pris naissance sous le gouverne-

[1] Voyez la *Dissertation sur l'origine des Philistins*, tom. v.—[2] *Ezech.* xxv. 16. *Ecce ego extendam manum meam super Palæstinos, et interficiam interfectores* (hebr. *Cerethim*, vel *Crethim*), *et perdam reliquias maritimæ regionis.*—[3] *Sophon.* II. 5. *Væ qui habitatis funiculum maris, gens perditorum* (hebr. *gens Cerethim*, vel *Crethim*); *verbum Domini super vos, Chanaan, terra Philistinorum.*—[4] *Deut.* II. 23. *Hevæos quoque qui habitabant in Haserim usque Gazam, Cappadoces* (hebr. *Caphtorim*), *expulerunt: qui egressi de Cappadocia* (hebr. *de Caphtor*), *deleverunt eos, et habitaverunt pro illis.*—[5] *Genes.* xx. 1. 2.—[6] *Josue*, XIII. 2. 3.—[7] *Judic.* III. 1. 2. 3.—[8] *Judic.* III. 31.—[9] *Judic.* x. 7.—[10] *Judic.* XI. XIII.—[11] *Judic.* XIII. XIV. XV. XVI.

ment du grand-prêtre Héli, et qui ne se termina que sous celui du prophète Samuël. Sous Héli, les Hébreux perdirent la fameuse bataille où l'arche du Seigneur tomba entre les mains des Philistins [1]. Vingt ans après, sous Samuël, les Israélites s'étant repentis de leurs fautes, et ayant fléchi la colère de Dieu, ce prophète les fit marcher contre les Philistins, et leur obtint par ses prières une victoire signalée [2].

La paix dura jusqu'au commencement du règne de Saül. Ce prince les battit en plus d'une occasion; mais cela n'empêcha point que les Philistins ne continuassent à faire des irruptions dans les terres des Hébreux. La victoire la plus remarquable que le peuple du Seigneur ait alors remportée sur eux, fut celle où David tua le géant Goliath [3]. Après cette défaite, les Philistins furent long-temps sans oser attaquer Israël. On ne peut pas dire toutefois qu'il y eût une paix solide entre les deux peuples, ni que les hostilités cessassent entièrement. Saül même succomba enfin sous l'effort des Philistins, et fut tué avec ses fils dans la funeste journée des Gelboé [4].

Suite de l'histoire des Philistins, conduite depuis le règne de David jusqu'au règne de Darius.

David étant monté sur le trône, ne rétablit la paix dans le pays, et ne força les Philistins à subir le joug et à lui payer tribut [5], qu'après plusieurs combats et plusieurs victoires remportées sur eux. Ils demeurèrent dans l'obéissance sous Salomon et sous les rois de Juda ses successeurs, jusqu'au règne de Josaphat. L'Ecriture remarque qu'ils venoient faire des présens à ce prince, et qu'ils lui payoient un tribut d'argent [6]. Ceux qui prétendent que le psaume LXXXII fut composé à l'occasion de la guerre des Ammonites, des Moabites et des autres peuples ligués contre Josaphat [7], en concluent que les Philistins nommés dans ce psaume prirent part à cette coalition [8]. Ils se soulevèrent contre Joram, et portèrent le ravage dans la Judée [9]. Osias marcha contre eux, les réprima et les contint pendant tout son règne [10]. Durant les disgraces du pays de Juda sous le règne d'Achaz, les Philistins firent des courses dans ce pays, et y commirent mille désordres [11]; mais Ezéchias, fils et successeur d'Achaz, leur fit la guerre, et les assu-

[1] 1. *Reg.* IV. V. 11.—[2] 1. *Reg.* VII. 2. *et seqq.*—[3] 1. *Reg.* XVII.—[4] 1. *Reg.* XXVIII. XXIX. XXX. XXXI—[5] 2. *Reg.* V. 17. *et seqq.* VIII. 1.—[6] 2. *Par.* XVII. 11.—[7] 2. *Par.* XX. 1. *et seqq.*—[8] *Psal.* LXXXII. *Alienigenæ* (hebr. *Philisthiim*) *cum habitantibus Tyrum.*—[9] 2. *Par.* XXI. 16. 17.—[10] 2. *Par.* XXVI. 6. 7.—[11] 2. *Par.* XXVIII. 18.

jétit de nouveau aux rois de Juda[1]. Il paroît que ce ne fut que sous Manassé qu'ils se mirent en liberté. Nous voyons, sous les derniers temps des rois de Juda, que les Philistins veulent vivre dans une entière indépendance. Il n'étoit plus question de se défendre contre les Hébreux; ils ne vouloient pas même subir le joug des Chaldéens, vainqueurs de l'Orient.

Les prophètes Isaïe[2], Amos[3], Sophonie[4], Jérémie[5], et Ezéchiel[6], les menacent des plus terribles effets de la colère de Dieu, en haine des cruautés qu'ils avoient exercées contre le peuple de Juda, durant les disgraces de ce royaume sous ses derniers rois. Les Philistins, pour comble de malice, avoient vendu les esclaves qu'ils avoient faits dans Juda, aux Iduméens, les plus cruels ennemis du peuple du Seigneur.

Sargon, que l'on croit être Assaradon, ou plutôt Sennachérib, roi d'Assyrie, leur prit Azot, par les armes de Thartan, général de son armée[7]. Psammétichus, roi d'Egypte, leur fit la guerre, et prit Azot, après un siége de vingt-neuf ans[8]. Néchao, son successeur, acheva, dit-on, de les assujétir au retour de son expédition contre Carchémise. Après la prise de Jérusalem, Nabuchodonosor ayant formé le siége de Tyr qui dura treize ans, réduisit sous son obéissance, pendant l'intervalle de ce long siége, et les Philistins et les autres peuples des environs. L'Ecriture parle assez clairement[9], et de leur captivité sous les Chaldéens, et de leur retour dans leur pays sous Cyrus. Ainsi ils eurent, à cet égard, à peu près le même sort que les Hébreux.

Suite de l'histoire des Philistins, conduite depuis le règne de Cyrus jusqu'au temps des Machabées. Fin de ce peuple.

Après la ruine de l'empire des Chaldéens, les Philistins, de même que tout le reste de la Judée, demeurèrent soumis aux rois de Perse, qui avoient succédé aux rois de Babylone. Alexandre-le-Grand les soumit, et ruina Gaza[10], la seule de leurs villes qui osa lui résister. Après la mort d'Alexandre, sa vaste monarchie ayant été partagée entre plusieurs princes, la Palestine appartint tantôt aux rois d'Egypte, et tantôt aux rois de Syrie, selon que le sort des

[1] *4. Reg.* XVIII. 8.—[2] *Isai.* XIV. 28. *et seqq.*—[3] *Amos*, I. 6. 7. 8.—[4] *Sophon.* II. 4. 5.—[5] *Jerem.* XLVII. 1. *et seqq.*—[6] *Ezech.* XXV. 15. *et seqq.*—[7] *Isai.* XX. 1. Voyez la *Dissertation sur la défaite de Sennachérib*, tome VI. —[8] *Herodot. lib.* II. *c.* 157.—[9] *Jerem.* XII. 14. 15. 16. *et seqq.* XXVII. 7. 11. —[10] *Arrian. lib.* II. *de Expedit. Alex. Strabo, Geograph. lib.* XVI.

armes en décidoit. Les Philistins, de même que les Juifs, étoient toujours la proie du plus fort. Enfin, après la persécution qu'Antiochus Epiphanes exerça contre les Juifs, les Asmonéens ou Machabées, profitant de la division et de la foiblesse des royaumes de Syrie et d'Egypte, se jetèrent sur le pays des Philistins, et en démembrèrent peu à peu diverses villes dont ils demeurèrent les maîtres. Tryphon qui étoit gouverneur du jeune Antiochus, et régent du royaume de Syrie, donna à Simon Asmonéen, frère de Jonathas, l'intendance de toute la côte de la Méditerranée, depuis Tyr jusqu'à l'Egypte, et par conséquent de la Phénicie et du pays des Philistins[1]. Enfin depuis Jonathas, la plus grande partie de la terre des Philistins demeura soumise aux Juifs, jusqu'à la ruine de Jérusalem[2]; en sorte que depuis le rétablissement du royaume des Juifs par les Machabées, les Philistins ne figurent plus dans l'histoire. Il n'en est plus parlé comme d'un peuple particulier; ils sont confondus avec les Phéniciens ou les Syriens. Ainsi se sont accomplies dans toute leur exactitude les prédictions des anciens prophètes qui avoient menacé les Philistins d'une ruine entière.

ARTICLE II.

Des Phéniciens.

Origine des Phéniciens. Leur histoire, conduite depuis Sidon, fils de Chanaan, jusqu'au règne de David.

Les Phéniciens sont les plus fameux de tous les peuples chananéens. Sidon, père des Phéniciens, et fondateur de la ville de ce nom, étoit l'aîné des enfans de Chanaan[3]. Les anciens ont souvent confondu les Phéniciens avec les Philistins, en donnant à la Phénicie toute l'étendue du pays qui est depuis le mont Liban, au nord, jusqu'à Gaza ou jusqu'au lac Sirbon, ou jusqu'au mont Casius, au midi. Mais les auteurs sacrés distinguent exactement ces deux peuples. La Phénicie ne passoit pas le mont Carmel et le torrent de Cison, au midi; le pays des Philistins s'étendoit depuis le mont Carmel, au nord, jusqu'à Gaza, au midi.

[1] I. *Mach.* XI. 59.—[2] Voyez I. *Mach.* V. 66. 68. XI. 61. 62. XIII. 43. *et seqq. Joseph. Antiq. lib.* XIII. *c.* 21.—[3] *Genes.* X. 15.

Quoique les Phéniciens fussent du nombre des peuples dévoués à l'anathème par la sentence du Seigneur, toutefois nous ne voyons pas que Josué les ait attaqués. Ils demeurèrent dans leur pays, fort resserrés sur les côtes, et ne se mêlant que du trafic, pendant qu'ils laissoient aux Hébreux le terrain qui étoit derrière eux, pour en jouir, et pour le cultiver librement. Ils opprimèrent les Israélites au temps des juges [1]; et sous le gouvernement de Samuël[2], ils se liguèrent avec les Philistins contre le peuple du Seigneur; mais les Philistins ayant été battus, les Phéniciens ne firent dans la suite aucune entreprise contre les Hébreux.

Histoire des Tyriens, conduite depuis le règne de David jusqu'au règne de Cyrus.

Hiram, roi de Tyr, cultiva même l'amitié de David [3] et de Salomon [4], et envoya à ces deux princes des bois et des ouvriers pour bâtir leur palais et le temple du Seigneur. Si dans un premier sens on peut rapporter à Salomon le psaume XLIV, on pourra dire que les filles de Tyr paroissent [5] avec des présens dans la noce de Salomon avec la fille du roi d'Egypte. Les annales des Phéniciens rendoient témoignage de la grande union qui avoit été entre Salomon et Hiram, roi de Tyr, et parloient des énigmes que ces deux princes se proposoient l'un à l'autre [6], suivant l'usage de ces anciens temps. Si le psaume LXXXII se rapporte à la guerre des Ammonites et des Moabites contre Josaphat, il faudra dire que les Tyriens et les Philistins se joignirent à eux [7]. Mais dans le même temps, Achab, roi d'Israël, étoit si uni avec les Syriens, qu'il épousa Jézabel, fille du roi de Sidon [8], laquelle introduisit dans Israël le culte de Baal et des autres divinités phéniciennes.

On lisoit dans les annales des Tyriens [9] une particularité qui ne se trouve point dans l'Ecriture. Il y étoit dit que Salmanasar, roi d'Assyrie, si connu par les guerres qu'il fit aux derniers rois des dix tribus, dont il ruina enfin le royaume, fit aussi la guerre à Elulée ou Elisée, roi de Tyr. Ce dernier prince avoit équipé une flotte pour réduire sous son obéissance les Gitthiens [10] qui s'étoient ré-

[1] *Judic.* X. 12.—[2] *Eccli.* XLVI. 21.—[3] 2. *Reg.* V. 11.—[4] 3. *Reg.* V. 1. —[5] *Psal.* XLIV. 13.—[6] *Joseph. contra Appion.*—[7] 2. *Par.* XX. 1. *et seqq. Ps.* LXXXII. 9.—[8] 3. *Reg.* XVI. 31.—[9] *Menander. Annal. Tyr. apud Joseph. Antiq. lib.* IX. *c.* 14.—[10] Usśerius (*ad an. M.* 3287) croit que les Gitthiens sont ceux de Geth, ville des Philistins. Mais qu'étoit-il besoin d'une flotte pour réduire une ville qui n'est nullement maritime? Scaliger dit, avec plus de raison, que ce sont ceux de l'île de Cypre.

voltés contre lui. Salmanasar entra dans les terres des Tyriens, et y fit de grandes hostilités; mais enfin on en vint à une paix, et Salmanasar se retira en Assyrie avec son armée. Quelque temps après, les villes de Sidon, d'Acre, nommée depuis Ptolémaïde, et l'ancienne Tyr, avec plusieurs autres villes de Phénicie, secouèrent le joug des Tyriens, et se donnèrent au roi d'Assyrie. Salmanasar revint donc en Phénicie, pour réduire les Tyriens, et pour soutenir les villes qui s'étoient livrées à lui. Les Phéniciens rebelles équipèrent une flotte de soixante vaisseaux pour Salmanasar. Les Tyriens armèrent de leur côté; et avec douze vaisseaux seulement, ils dissipèrent la flotte ennemie, et firent cinq cents prisonniers. Salmanasar ne pouvant les réduire par la force, se retira en Assyrie, et laissa une partie de son armée sur l'isthme par lequel les Tyriens communiquoient au continent, afin de les obliger de se rendre faute d'eau; car il n'y avoit point d'eau douce dans la péninsule qu'ils habitoient. Ce siége ou ce blocus dura cinq ans; et les Tyriens, pour ne pas périr de soif, furent contraints de creuser des puits dans le roc.

On ne sait pas distinctement quelle fut l'issue de cette guerre. Mais Jérémie nous apprend [1] qu'en la quatrième année de Joachim, il eut ordre de présenter le calice de la colère du Seigneur à tous les princes qui devoient être assujétis à Nabuchodonosor, roi de Babylone, et en particulier aux rois de Tyr et de Sidon. Bérose raconte [2] que le satrape qui gouvernoit alors la Phénicie, l'Egypte et la Syrie, s'étant révolté, Nabopolassar, roi de Chaldée, envoya contre lui Nabuchodonosor son fils avec une armée. Le rebelle fut vaincu en bataille rangée, et les provinces auxquelles il avoit inspiré l'esprit de révolte se rendirent à Nabuchodonosor, et rentrèrent ainsi sous l'obéissance du roi de Chaldée. Durant cet intervalle, Nabopolassar mourut, et Nabuchodonosor ayant réglé les affaires de la Phénicie et de l'Egypte, s'en retourna promptement à Babylone, et laissa à ses amis le soin de faire passer dans la Babylonie les prisonniers juifs, syriens, phéniciens et égyptiens, qu'il avoit faits durant cette guerre, et de ramener l'armée qui avoit servi dans la Phénicie et dans la Syrie.

[1] *Jerem.* xxv. 1. 15. *et seqq.*—[2] *Beros. l.* III. *Rerum Chaldaicarum apud Joseph. Antiq. l.* x. *c.* 11.

Au commencement du règne de Sédécias, les rois de Tyr et de Sidon, et quelques autres, envoyèrent des ambassadeurs à ce prince, pour faire alliance avec lui, et concerter les moyens de résister à Nabuchodonosor. Le Seigneur ordonna alors à Jérémie[1] de donner à chacun de ces ambassadeurs un joug, avec ordre de dire à leurs maîtres que le Seigneur avoit livré leur pays à Nabuchodonosor, et que ceux qui refuseroient de porter le joug de ce prince, seroient exterminés par l'épée, par la famine et par la peste.

LesTyriens, qui avoient recherché l'alliance de Sédécias pour secouer le joug de Nabuchodonosor, insultèrent au malheur des Juifs, et les traitèrent avec dureté après la prise de Jérusalem[2]; mais leur perfidie ne les mit pas à couvert de la vengeance divine, ni de la colère de Nabuchodonosor. Ce prince, après avoir pris et ruiné Jérusalem, tourna ses armes contre Tyr. Cette ville étoit alors une des plus belles et des plus florissantes de tout l'Orient. Elle étoit remplie de richesses et avoit attiré à elle le commerce des provinces les plus éloignées. Ezéchiel nous donne un grand dénombrement des peuples qui venoient à ses foires, et des marchandises qu'on y vendoit. Ithobal, qui y régnoit alors[3], étoit un des plus riches et des plus magnifiques princes du monde. Il se regardoit comme une divinité au milieu de sa ville et de son immense commerce. La plupart des marchands de Tyr étoient comme autant de princes[4].

Nabuchodonosor, après avoir ruiné Jérusalem, marcha contre Tyr, et en forma le siége. Il fut treize ans devant cette ville[5], et son armée y souffrit de très grandes fatigues; de sorte que, selon l'expression du Seigneur par la bouche d'Ezéchiel, *toute tête en étoit devenue chauve, et toute épaule pelée*. Saint Jérôme assure[6], et Ezéchiel[7] insinue que les Tyriens se voyant sur le point d'être forcés par l'armée chaldéenne, abandonnèrent leur ville, mirent dans des vaisseaux ce qu'ils avoient de plus précieux, et se retirèrent dans une île voisine où ils bâtirent une nouvelle ville. *Le Seigneur me parla*, dit Ezéchiel, *et me dit : Nabu-*

[1] *Jerem.* XXVII. 2. *et seqq.*—[2] *Ezech.* XXVI. 2. *Joel.* III. 4. 5. 6.—[3] *Philostrat. apud Joseph. Antiq. lib.* X. *c.* 11. *et contra Appion. lib.* I. *p.* 1046. —[4] Voyez *Ezech.* XXVI. XXVII. XXVIII.—[5] *Philostrat. loco citato.*—[6] *Hieron. in Ezech.*—[7] *Ezech.* XXIX. 17. *et seqq.*

chodonosor, roi de Babylone, a fatigué son armée au siége de Tyr; toutes les têtes de ses soldats sont devenues chauves, et toutes leurs épaules en sont pelées; et toutefois, ni lui ni son armée n'ont reçu de récompense pour le service qu'ils m'ont rendu devant cette ville. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur: Je donnerai l'Egypte pour salaire à Nabuchodonosor; il prendra captifs la multitude des Egyptiens; il s'enrichira des dépouilles et du butin de ce pays-là, pour récompenser son armée des fatigues qu'elle a endurées, et des services qu'elle m'a rendus devant Tyr. Je lui livrerai pour cela l'Egypte, dit le Seigneur Dieu.

Histoire des Tyriens depuis le règne de Cyrus jusqu'au temps de Jésus-Christ.

L'ancienne ville de Tyr fut rasée jusqu'aux fondemens, et n'a plus été depuis qu'un simple village, connu sous le nom de *Palæ-Tyros*, ou l'ancienne Tyr. La nouvelle devint plus puissante que jamais. Les Juifs, revenus de captivité avec Zorobabel, donnèrent du froment, du vin et de l'huile aux Tyriens et aux Sidoniens, afin qu'ils portassent des bois de cèdres, du Liban à la mer, pour la construction du temple [1]. Zacharie la représente comme une ville puissante, qui se fortifioit de jour en jour, et qui amassoit de l'or et de l'argent, en aussi grande quantité que la terre et la boue des rues [2]; mais en même temps il la menace de la colère du Seigneur; il dit que Dieu s'en rendra maître; qu'il détruira sa force; qu'elle sera dévorée par le feu. Sous Néhémias, on voyoit des Tyriens qui venoient vendre du poisson et autres marchandises dans Jérusalem [3].

La colère du Seigneur dont la ville de Tyr avoit été menacée par Zacharie, commença d'éclater contre elle lorsqu'Alexandre-le-Grand l'assiégea et la prit [4]; et c'est là que quelques-uns commencent à compter les 70 ans d'obscurité et d'oubli où elle devoit demeurer, selon la prophétie d'Isaïe [5]. Il est vrai que bientôt après elle commença de se rétablir, parce que les Sidoniens qui entrèrent dans la ville avec les troupes d'Alexandre, sauvèrent dans leurs vaisseaux quinze mille de ses habitans, qui, après leur retour, s'appliquèrent au commerce, et relevèrent avec un soin infatigable les ruines de leur patrie; outre que les femmes et les enfans qui avoient été envoyés à Carthage, et mis

[1] 1. *Esdr.* III. 7.—[2] *Zach.* XI. 2. 3. 4.—[3] *Neh.* XIII. 16.—[4] *Quint. Curt. l.* IV. *c.* 2. *et seqq.*—[5] *Isai.* XXIII. 15. 16, 17. Hist. Anc. de Rollin, liv. XV. § 6. tom. VI. p. 333. édit. in-12. de 1737.

en sûreté, y revinrent aussitôt. Mais Tyr alors étoit réduite à son île. Son commerce ne s'étendoit qu'aux villes voisines, et elle avoit perdu l'empire de la mer. Et lorsque dix-huit ans après Antigone en fit le siége avec une nombreuse flotte [1], il ne paroît pas que les Tyriens lui opposassent aucunes forces maritimes. Ce second siége la mit une seconde fois en servitude, la fit retomber dans l'oubli dont elle s'efforçoit de sortir; et cet oubli dura aussi long-temps qu'il avoit été prédit par Isaïe.

Quand ce temps fut expiré, Tyr reprit son ancien crédit, et en même temps ses anciens vices. Pendant les persécutions d'Antiochus Epiphanes contre les Juifs, nous voyons les Tyriens, avec les autres ennemis d'Israël, faire des courses dans leurs pays [2]; et en général Josèphe remarque [3] que les Tyriens avoient toujours une grande animosité contre les Juifs, et qu'ils en donnoient des preuves dans toutes les occasions. Mais enfin, convertie par la prédication de l'Evangile, elle devint une ville sainte et religieuse. Son travail ne fut plus consacré à l'idolâtrie des richesses, mais au culte du Seigneur, et au soulagement de ses ministres; et c'est encore ce qui avait été prédit par Isaïe même; car ce n'est qu'à ce temps-là que l'on peut rapporter cette parole qui termine la prophétie d'Isaïe touchant la ville de Tyr : *Tout le gain qui reviendra de son commerce et de son trafic, sera consacré au Seigneur : il ne sera point mis en réserve ni dans un trésor; mais il sera employé pour ceux qui assistent devant le Seigneur, afin qu'ils en soient nourris et rassasiés, et qu'ils en soient revêtus jusqu'à leur vieillesse* [4].

Histoire des Sidoniens.

Sidon est plus ancienne que Tyr. Homère parle de Sidon [5], mais non pas de Tyr. Sidon, premier-né de Chanaan, la fonda [6]; et Josué la marqua pour limite du partage de la tribu d'Aser [7], mais cette tribu ne fut jamais en état d'en faire la conquête. Tyr n'étoit que la fille ou la colonie de Sidon. Toutefois la fille fut plus long-temps dans un degré de puissance qui la rendoit supérieure à la mère; et la jalousie que celle-ci en conçut, l'obligea de se donner à Salmanasar, comme nous l'avons vu, et de l'aider dans la guerre qu'il fit à sa rivale.

[1] *Diod. an.* 2. *ol.* CXVI.—[2] 1. *Mach.* V. 15.—[3] *Joseph. contra Appion. l.* 1. *p.* 1039.—[4] *Isai.* XXIII. 18.—[5] *Homer. Iliad.* VI. *v.* 743. *et lib.* XXIII. *v.* 289. *Odyss. lib.* IV. *v.* 54, *lib.* XV. *v.* 114.—[6] *Genes.* X. 15.—[7] *Josue,* XIX. 28.

Le roi de Sidon fut un de ceux à qui Jérémie eut ordre de présenter le calice de la colère du Seigneur, dès la quatrième année du règne de Joakim [1]. Et lorsque ce prince et ceux de Tyr, d'Idumée, de Moab et d'Ammon, envoyèrent des ambassadeurs à Sédécias, roi de Juda [2], pour faire alliance avec lui contre Nabuchodonosor, roi de Chaldée, Jérémie lui présenta comme aux autres un joug, pour leur faire connoître que Dieu voulait qu'ils fussent assujétis aux Chaldéens. Après la prise de Tyr, Sidon ayant été subjuguée, demeura soumise aux rois de Babylone, à des conditions fort onéreuses [3].

Hérodote [4] nous apprend qu'Apriès, successeur de Psammis, roi d'Egypte (c'est Pharaon Ephrée, marqué dans Jérémie) [5], fit aussi la guerre aux Phéniciens, à Tyr et à Sidon; mais on ne sait si ce fut avant ou après le siége de Tyr formé par Nabuchodonosor, et la réduction de Sidon sous l'obéissance de ce prince [6]. Joël reproche aux Sidoniens d'avoir traité les Juifs avec dureté au temps de leur humiliation et de leur disgrace; c'est ce qui attira sur eux les effets de la colère du Seigneur. Ils souffrirent beaucoup sous la domination des Chaldéens, et ensuite sous celle des Perses. Le prophète Zacharie reproche à Tyr et à Sidon leur confiance dans leur sagesse [7].

Sous le règne d'Artaxerxès Ochus, roi de Perse, les Sidoniens, irrités des mauvais traitemens qu'ils souffroient de la part des gouverneurs qui leur étoient envoyés de la cour de Perse, firent secrètement alliance avec Nectanèbe, roi d'Egypte [8], et se révoltèrent enfin ouvertement contre les Perses. Ils équipèrent une grande flotte, et traînèrent ignominieusement au supplice le satrape qui les gouvernoit. Ils coupèrent les arbres du jardin du roi, et mirent le feu au fourrage destiné à nourrir ses chevaux. Les satrapes de Syrie et de Cilicie, comme les plus proches, accoururent pour arrêter le mal dans son origine; mais Tennès, roi de Sidon, les mit en fuite. Artaxerxès vint lui-même en personne, à la tête de trois cent mille hommes de pied, de trente mille chevaux, ayant une flotte de trois cents vaisseaux de guerre, et cinq cents navires chargés de provisions, pour attaquer Sidon par mer et par terre.

[1] *Jerem.* XXV. 22.—[2] *Jerem.* XXVII. 3.—[3] *Jerem.* XLVII. 4. *Ezech.* XXVIII. 21. *et seqq.*—[4] *Herodot. lib.* II. *c.* 161.—[5] *Jerem.* XLIV. 30.—[6] *Joel*, III. 4. 5. 6.—[7] *Zach.* IX. 2.—[8] *Diodor. Sicul. ad an.* 2. *olympiad.* 177.

Les Sidoniens, de leur côté, avoient rassemblé des troupes, et s'étoient mis en état de se bien défendre ; mais ils furent trahis par leur propre roi, et par le général de leur armée, qui livrèrent la ville à Artaxerxès. Les Sidoniens eurent d'abord recours à la clémence de ce prince; ils lui députèrent cinq cents hommes en habits de supplians, et tenant en main des branches d'olivier; mais Artaxerxès fit tirer sur eux, et les fit percer à coups de flèches. Les Sidoniens, avant l'arrivée des Perses, avoient eux-mêmes mis le feu à leurs propres vaisseaux, pour s'ôter toute espérance de retraite ou de fuite. Se voyant donc réduits à l'extrémité, ils prirent la plus étrange résolution de désespoir dont on ait entendu parler. Ils s'enfermèrent dans leurs maisons avec leurs femmes et leurs enfans, et s'y brûlèrent avec tout ce qu'ils avoient. On compte qu'il périt dans cet incendie plus de quarante mille hommes, tant libres qu'esclaves. Ainsi furent accomplies les menaces des prophètes contre cette ville.

Elle se releva toutefois, mais foiblement; et elle subsistoit encore lorsqu'Alexandre-le-Grand vint dans la Phénicie. Il la traita favorablement, parce qu'elle s'étoit rendue à lui de bonne grace et de bonne heure. Ce n'est que dans la suite de plusieurs siècles, et après bien des révolutions, que Tyr et Sidon furent réduites en l'état où nous les voyons depuis si long-temps, sans nom, sans autorité, sans force, et presque ensevelies sous leurs propres ruines.

ARTICLE III.

Des Iduméens.

Origine des Iduméens. Leur histoire, conduite jusqu'au règne de David.

Les Iduméens sont, comme tout le monde sait, les descendans d'Esaü, autrement Edom, fils d'Isaac et frère de Jacob. La première demeure des Iduméens fut à l'orient de la mer Morte et du Jourdain, dans les montagnes de Séhir. Dans la suite, ils descendirent au midi de la Palestine et de la mer Morte, entre les terres de Juda et l'Arabie-Pétrée. Il faut de nécessité reconnoître ces deux pays des Iduméens, pour concilier l'Ecriture avec elle même [1].

[1] Voyez les remarques sur la géographie, tom. IV.

Les Iduméens furent d'abord gouvernés par des chefs ou des princes, et ensuite par des rois. Ils en avoient déjà eu un assez grand nombre, lorsque leurs frères, les Israélites, commencèrent d'en avoir [1]. L'animosité qu'Esaü avoit conçue contre son frère Jacob, qui obtint, à son désavantage, la bénédiction d'Isaac leur père, passa à ses descendans, et ne fit qu'augmenter de plus en plus dans la suite. Lorsque les Hébreux voyageoient dans le désert, ils ne purent obtenir des Iduméens la permission de passer simplement dans leur pays, même en payant le pain et l'eau qu'ils y prendroient [2]. Il fallut que les Israélites prissent un grand détour pour ariver dans la terre promise [3], Dieu leur ayant défendu d'attaquer le pays d'Edom.

Saül fit la guerre aux Iduméens [4], qui avoient fait des irruptions et du ravage dans les terres de Juda. Mais cela n'aboutit qu'à les réprimer et à les contenir dans leur pays. David les subjugua, et se les rendit tributaires [5]. On ne sait pas le motif de la guerre qu'il leur fit, si ce n'est peut-être qu'ils avoient favorisé les Ammonites dans celle que ceux-ci firent à David. Quoi qu'il en soit, on vit alors le parfait accomplissement de la promesse que Dieu avoit faite à Jacob, de lui assujétir son aîné : *Major serviet minori* [6].

Suite de l'histoire des Iduméens, conduite depuis le règne de David jusqu'au règne de Cyrus.

Les Iduméens ne purent demeurer long-temps en repos. Dès la fin du règne de Salomon, ils commencèrent à remuer. Adad, qui étoit de la race royale d'Idumée, et qui s'étoit réfugié en Egypte, tout enfant [7], lorsque Joab, général des troupes de David, mit tout à feu et à sang dans l'Idumée; Adad revint dans son pays sur la fin du règne de Salomon, et s'y fit reconnoître roi. Mais nous pensons que ce fut dans l'Idumée orientale, et vers les montagnes de Galaad; car pour les autres Iduméens qui demeuroient au midi de la Palestine, ils furent soumis aux rois de Juda, jusqu'au règne de Joram, fils de Josaphat [8].

Joram leur fit la guerre; mais il ne put les réduire; ils demeurèrent affranchis de la domination des Juifs. Amasias, fils de Joas, roi de Juda, remporta sur eux quelque avantage; il leur tua dix mille hommes, et se rendit maître de Pétra, qu'il nomma *Jectaël* [9], après qu'il eut fait préci-

[1] *Genes.* XXXVI. 31. — [2] *Num.* XX. 14. *et seqq.* — [3] *Num.* XXI. 4. *Judic.* XI. 17. 13. — [4] 1. *Reg.* XIV. 47. — [5] 2. *Reg.* VIII. 14. 3. *Reg.* XI. 15. — [6] *Genes.* XXV. 23. — [7] 3. *Reg.* XI. 14. *et seqq.* — [8] 2. *Par.* XXI. 8. 9. — [9] 4. *Reg.* XIV. 7. 2. *Par.* XXV. 12.

piter, du haut du rocher, dix mille Iduméens qui avoient été pris dans le pays. Il enleva les dieux de ces peuples, et eut la foiblesse de leur offrir de l'encens [1]. Mais ces victoires n'eurent pas de grandes suites. L'Idumée demeura en liberté, et ne manqua aucune occasion de faire voir son ancienne jalousie contre les Israélites.

Amos [2] reproche aux Philistins d'avoir traité inhumainement les Israélites qu'ils avoient pris à la guerre, et de les avoir vendus aux Iduméens leurs ennemis. Le même prophète fait de terribles menaces contre les Iduméens qui avoient tiré l'épée contre les Juifs leurs frères. Ozias, roi de Juda, reprit sur eux la ville d'Elath, sur la mer Rouge [3]: mais cette conquête ne fut pas de longue durée; Rasin, roi de Syrie, la reprit sur Achaz, et en chassa les Juifs [4]. Sous le règne d'Achaz, les Iduméens se jetèrent sur les terres de Juda, y tuèrent beaucoup de monde, et y firent un grand butin [5]. On croit qu'ils se joignirent à Sennachérib dans la guerre qu'il fit à Ezéchias [6]; mais ils furent punis de leur inhumanité par Asarhaddon, successeur de Sennachérib, qui ravagea leur pays [7]. Holopherne les subjugua [8], de même que les autres peuples qui sont autour de la Judée.

Dès la quatrième année de Joakim, Jérémie eut ordre de présenter le calice de la colère du Seigneur à plusieurs princes, et entre autres au roi d'Edom [9]. Au commencement du règne de Sédécias, plusieurs princes, du nombre desquels étoit le roi d'Edom, envoyèrent des ambassadeurs à Jérusalem [10]. Jérémie leur fit présent d'un joug, pour leur faire connoître que Dieu vouloit qu'ils fussent assujétis à Nabuchodonosor. Les Iduméens, qui recherchoient alors l'alliance de Sédécias, se tournèrent bientôt contre les Juifs, dans le dernier assaut que Nabuchodonosor leur livra. Il se joignirent à lui, et l'animèrent contre Jérusalem, en l'exhortant à détruire cette ville de fond en comble, et à en arracher jusqu'aux fondemens [11]. Cette perfidie ne demeura pas sans châtiment. Nabuchodono-

[1] 2. *Par.* XXV. 11. 14. 19. 20.—[2] *Amos*, I. 6. 11.—[3] 4. *Reg.* XIV. 22.—[4] 4. *Reg.* XVI. 6. *Restituit Rasin rex Syriæ Ailam Syriæ* (hebr. *Ælath. Syriæ*, vel potius *Ælath Idumeæ*), *et ejecit Judæos de Aila* (hebr. *de Ælath*), *et Idumæi venerunt in Ailam* (hebr. *in Ælath*), *et habitaverunt ibi.*—[5] 2. *Par.* XXVIII. 17.—[6] *Herod. l.* II. c. 141.—[7] *Isai.* XXI. 11. 12. XXXIV. 1. 5. —[8] *Judith*, III. 14. 15.—[9] *Jerem.* XXV. 21.—[10] *Jerem.* XXVII. 3.—[11] *Psal.* CXXXVI. 7. *Thren.* IV. 21. 22. *Abd.* ℣ 11. *Ezech.* XXV. 12.

sor, cinq ans après la prise de Jérusalem, abattit toutes les puissances voisines de la Judée, et entre autres celle des Iduméens [1].

Suite de l'histoire des Iduméens, conduite depuis le règne de Cyrus jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains.

Quoique nous ne voyions pas en particulier que les Iduméens aient été du nombre des peuples que Nabuchodonosor transporta au-delà de l'Euphrate, toutefois on lit dans les prophètes des menaces générales de la captivité, et des promesses générales du retour de tous les peuples voisins des Juifs [2]; ce qui peut persuader qu'Edom n'évita pas ce châtiment, non plus que les autres nations vaincues. Mais il ne faut pas croire que ces transmigrations aient été telles qu'il ne soit resté personne dans le pays. Nous savons que plusieurs Iduméens qui avoient échappé à l'épée du vainqueur, s'étendirent insensiblement dans les parties méridionales de la Judée; en sorte qu'au retour de la captivité des Juifs, les Iduméens se trouvoient en possession de presque tout ce qui est au midi de Juda, depuis Hébron, en tirant du côté de l'Arabie.

Ils y étoient si puissans et si florissans, qu'ils donnoient même quelque espèce de jalousie aux Juifs, lesquels disent au Seigneur dans Malachie [3]: *En quoi nous avez-vous aimés?* Edom n'est-il pas en paix dans son pays, aussi bien que nous? Mais le Seigneur leur répond : *J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü. J'ai réduit ses montagnes en solitude, et j'ai abandonné son héritage aux dragons du désert. Si l'Idumée dit : On a détruit nos villes, mais nous les rebâtirons, voici ce que dit le Seigneur des armées : Ils bâtiront, et je détruirai. Leur pays sera appelé un pays d'impiété, et leur peuple un peuple contre lequel le Seigneur est fâché pour toujours.* En effet, quoique Antiochus Epiphanes les eût épargnés [4] pendant qu'il exerçoit toute sa cruauté contre les Juifs, ils ne purent jamais parvenir jusqu'à se mettre en liberté, et à se donner des princes ou des rois de leur nation. On les vit toujours soumis aux rois d'Egypte ou de Syrie; et enfin ils tombèrent sous la domination des Juifs, en exécution des anciennes prophéties.

Judas Machabée les attaqua et les battit en plus d'une rencontre [5]. Jean Hircan acheva ce que Judas avoit com-

[1] *Abd.* I. *et seqq. Jerem.* IX. 26. XLIX. 7. *et seqq. Ezech.* XXV. 13. *et seqq. Joseph. Antiq. lib.* X. *c.* 11. — [2] *Jerem.* XII. 14. 15. XXVII. 11. — [3] *Malach.* I. *et seqq.* — [4] *Dan.* XI. 41. — [5] *Isai.* LXIII. I. *et* I. *Mach* V. 3. 4. 5. 2. *Mach.* X. 16. 17. *Joseph. Antiq. lib.* XI. *c.* 11.

mencé. Il dompta les Iduméens, et les força de recevoir la circoncision[1]. Ils demeurèrent dans la dépendance des Juifs jusqu'à la ruine de Jérusalem, et la dispersion de la nation. Pendant le dernier siége de Jérusalem, ils y accoururent, dit Josèphe, et prirent les armes pour la conservation de la liberté de cette ville, qu'ils regardoient comme la métropole de toute la race d'Abraham[2]. Ainsi furent pleinement accomplies les prophéties d'Isaac[3] et de Balaam[4], qui promettoient à Jacob la supériorité sur Esaü; et les prédictions des prophètes Amos, Isaïe, Jérémie, Abdias et Ezéchiel, qui avoient annoncé la ruine entière du pays d'Edom, et jusqu'à l'extinction de son nom. C'est ce qui se voit exécuté, depuis plusieurs siècles, d'une manière très sensible.

ARTICLE IV.

Des Moabites et des Ammonites.

Origine des Moabites et des Ammonites. Leur histoire, conduite jusqu'au règne de David.

Nous ne séparons point les Ammonites des Moabites, parce que l'Ecriture les joint toujours, et que leur origine, leur pays, leurs guerres, leur fortune, leurs disgraces sont toujours communes. Tout le monde sait qu'ils sont sortis du commerce incestueux des deux filles de Lot avec leur père[5]. Leur demeure étoit à l'orient du Jourdain et de la mer Morte; ayant les Arabes Scénites à l'orient, et les tribus de Gad et de Ruben au couchant. Dès avant l'entrée des Israélites dans la terre promise, les Amorrhéens avoient usurpé un assez grand terrain sur le pays de Moab et d'Ammón[6]. Les Hébreux ayant conquis sur les Amorrhéens ce pays anciennement usurpé sur Moab, le conservèrent comme acquis de bonne guerre, et c'est ce qui causa cette grande animosité qu'on vit toujours entre les deux peuples.

Elle avoit aussi sa source dans ce qui arriva lorsque, par le conseil de Balaam, les filles de Moab engagèrent les Hébreux dans l'impudicité et dans l'idolâtrie[7]. De plus

[1] *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 17. *p.* 450.—[2] *Joseph. l.* IV. *de Bello Judaico, c.* 6. *p.* 877. Ἐπ' ἐλευθερίᾳ τῆς μητροπόλεως ἥρπαζον τὰ ὅπλα.—[3] *Genes.* XXV. 23.—[4] *Num.* XXIV. 18.—[5] *Genes.* XIX. 36. 37. 38.—[6] *Num.* XXI. 24. *Judic.* XI. 13.—[7] *Num.* XXV. 1. 2. 3.

Moab avoit eu la dureté de refuser aux Hébreux, non-seulement le passage dans son pays, mais même le pain et l'eau. En punition de cette cruauté, le Seigneur avoit dit que l'Ammonite et le Moabite n'entreroient point dans l'assemblée de son peuple jusqu'à la dixième génération[1].

Eglon, roi de Moab, joint aux Ammonites, fut un des premiers qui opprimèrent Israël, après la mort de Josué. Aod, fils de Jéra, les en délivra en tuant Eglon. Israël prit les armes contre les Moabites; il en fut tué dix mille, et le pays fut en paix quatre-vingts ans[2]. Les Ammonites reprirent ensuite le dessus, et dominèrent les tribus qui étoient au-delà du Jourdain. Se sentant les plus forts, ils prétendirent revendiquer tout le pays qui avoit été autrefois conquis par Moïse sur les Amorrhéens. Jephthé, choisi par le peuple pour être chef de cette expédition, maintint que la conquête faite par Moïse étoit légitime, livra bataille aux Ammonites, les vainquit, et leur prit une grande partie de leur pays[3].

Naas[4], roi des Ammonites, abusant de ses forces, opprima aussi quelque temps après les peuples d'au-delà le Jourdain. Il attaqua ceux de Jabès de Galaad, et prétendit les assujétir, et cela avec tant de hauteur et de cruauté, qu'il ne fit d'autre réponse à ceux qui lui demandoient la paix, sinon qu'il n'en auroit point avec eux, qu'à condition qu'il leur arracheroit à tous l'œil droit, et les mettroit en opprobre dans Israël. Ces propositions jetèrent ceux de Jabès dans la consternation. Ils recoururent à Saül, qui étoit monté depuis peu sur le trône. Saül marcha vers eux avec une promptitude étonnante, surprit les Ammonites, les défit, et délivra Jabès. Il eut encore dans la suite à combattre contre les Moabites et les Ammonites, et ils furent encore forcés de lui céder la victoire[5].

Suite de l'histoire des Moabites et des Ammonites, conduite depuis le règne de David jusqu'au règne de Cyrus.

David, durant sa disgrace sous Saül, se retira pendant quelque temps dans le pays de Moab. Il y trouva de la protection auprès du roi de Moab[6]. Naas, roi des Ammonites, qui avoit été en guerre avec Saül, témoigna aussi de l'affection à David[7]. Lorsque Naas vint à mourir, David envoya des ambassadeurs à Hanon, son fils et son successeur, pour lui témoigner la part qu'il prenoit à la mort du roi son père, et pour le féliciter sur son nouvel avéne-

[1] *Deut.* XXIII. 3. — [2] *Jud.* III. 29. 30. — [3] *Jud.* XI. 12. *et seqq.* — [4] 1. *Reg.* XI. 1. *et seqq.* — [5] 1. *Reg.* XIV. 47. — [6] 1. *Reg.* XXII. 3. 4. — [7] 2. *Reg.* X. 2.

ment à la couronne [1]. Hanon, prévenu par les mauvais conseils de ses courtisans, s'imagina que ces ambassadeurs étoient des espions que David envoyoit dans son pays pour l'observer. Il les reçut mal, et leur fit insulte, en coupant indignement tout le bas de leur habit, et la moitié de leur barbe. Pour venger l'outrage fait à ses ambassadeurs, David déclara la guerre aux Ammonites, prit Rabbath leur capitale, ruina leur pays, et les assujétit à son empire. Moab et Ammon demeurèrent sous la domination des rois de Juda jusqu'après la mort de Salomon. Sous le règne de Roboam, les dix tribus s'étant soustraites à l'obéissance de la maison de David, les Ammonites et les Moabites entrèrent sous la domination des rois d'Israël, et y restèrent jusqu'à la mort d'Achab [2]. Alors le roi de Moab rompit l'accord qu'il avoit fait avec le roi d'Israël.

Vers ce même temps, c'est-à-dire, sous le règne de Josaphat, roi de Juda [3], les Moabites, les Ammonites et les Iduméens firent une irruption dans la Judée, et s'avancèrent jusqu'à Engaddi. Josaphat, appuyé sur le secours du Seigneur, en qui il mettoit toute sa confiance, marcha contre eux en ordre de bataille ; et les soldats ennemis, soudainement saisis de trouble et d'une terreur panique, tournèrent leurs armes les uns contre les autres ; en sorte que l'armée fut entièrement défaite, et que Josaphat n'eut qu'à dépouiller les morts et ramasser le butin.

Peu de temps après, Joram, fils d'Achab, et frère d'Ochosias, roi d'Israël, étant monté sur le trône, marcha contre les Moabites, accompagné du roi de Juda et du roi d'Edom [4]. Ces trois princes prirent leur route par le désert d'Idumée : mais après sept jours de marche, ils se trouvèrent sans eau. Elisée qui se trouva heureusement dans l'armée, leur déclara, de la part du Seigneur, qu'on eût à faire des canaux et des fosses dans la vallée, et que le lendemain tout cela seroit rempli d'eau. Il ajouta que le Seigneur livreroit Moab entre leurs mains. En effet, le lendemain de grand matin, les Moabites ayant aperçu ces eaux qui paroissoient rouges, à cause de la réverbération du soleil à son lever, crurent que c'étoit du sang, et s'imaginèrent que l'armée des trois rois s'étoit défaite d'elle-même. Sans examiner la chose de plus près, ils accouru-

[1] 2. *Reg.* x. 1. *et seqq.*—[2] 4. *Reg.* III. 4. 5.—[3] 2. *Par.* xx. 1. *et seqq.* *Psal.* LXXXII. 8. —[4] 4. *Reg.* III. 6. *et seqq.*

rent confusément, comme pour enlever les dépouilles de leurs ennemis ; mais l'armée alliée les chargea si vivement, qu'ils furent tous mis en déroute ou passés au fil de l'épée.

Les Syriens étoient entrés dans le pays de Galaad, et s'étoient emparés de Ramoth qui appartenoit aux Israélites, et qui devint un sujet de guerre entre les Israélites et les Syriens, sous les règnes d'Achab et de Joram, rois d'Israël[1]. On ne sait point les particularités de ces troubles du pays de Galaad ; mais on apprend d'Amos[2], que les Ammonites profitant de cette conjoncture pour secouer le joug des rois d'Israël, et pour assouvir leur ancienne haine contre le peuple du Seigneur, commirent contre lui les dernières violences, jusqu'à ouvrir les femmes enceintes, pour les faire périr avec leur fruit. Le même prophète reproche à Moab d'avoir brûlé et réduit en cendres les os du roi d'Idumée[3]. Il est assez vraisemblable que cela a rapport à quelque guerre particulière des Moabites contre les Iduméens, dans laquelle on auroit déterré et réduit en poudre les os mêmes des rois de ce pays, de même que les Chaldéens exhumèrent les corps des rois de Juda, et que Josias brûla les os des prêtres des idoles sur les autels mêmes où ils avoient autrefois offert de l'encens.

Les guerres et les calamités dont Amos menace Moab et Ammon, sont ou celles que leur firent essuyer Ozias et Joathan, rois de Juda[4], ou celle de Salmanasar[5], ou enfin la guerre que leur fit Nabuchodonosor cinq ans après la ruine de Jérusalem[6].

Moab et Ammon furent exposés aux mêmes malheurs que les dix tribus. Isaïe, au commencement du règne d'Ezéchias, les menace d'un malheur qui devoit leur arriver trois ans après sa prédiction[7], et qui ne peut regarder que la venue de Salmanasar dans la Syrie et dans les terres d'Israël, quelques années avant le dernier siége de Samarie.

Après la transmigration des tribus de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Mannassé d'au-delà le Jourdain, les Ammonites s'étoient mis en possession du pays et des villes que ces tribus avoient été obligées d'abandonner. Jérémie[8] leur en fait de violens reproches, et les menace de

[1] 3. *Reg.* XXII. 3. *et* 4. *Reg.* VIII. 28. — [2] *Amos.* I. 13. — [3] *Amos*, II. 1. — [4] 2. *Par.* XXVI. 7. 8. *et* XXVII. 5. — [5] *Isai.* XV. *et* XVI. — [6] *Joseph. Antiq. lib.* X. *cap.* 11. — [7] *Isai.* XV. *et* XVI. — [8] *Jerem.* XLIX. 1. *et seqq.*

tous les effets de la colère de Dieu. Ils furent assujétis par Holoferne, comme on le voit par le livre de Judith [1].

Les rois de Moab et d'Ammon étoient du nombre de ceux à qui Jérémie avoit présenté la coupe de la colère de Dieu [2], et auxquels il avoit fait présent d'un joug [3], en les exhortant à se soumettre à Nabuchodonosor, et les menaçant, en cas de refus, d'être exterminés par la famine, la peste et l'épée. Ils négligèrent les avis du prophète, et conclurent une alliance avec les rois de Juda, d'Egypte, de Tyr, de Sidon, et d'Edom, pour s'opposer aux Chaldéens. Mais lorsqu'ils virent Nabuchodonosor attaché au siége de Jérusalem, et les Juifs près de succomber, non-seulement ils ne vinrent point à leur secours, mais ils s'en raillèrent, et insultèrent à leur malheur [4]. Le Seigneur, irrité de cette perfidie, suscita contre eux Nabuchodonosor même, qui leur fit la guerre et les mena en captivité au-delà de l'Euphrate. Les prophètes les menacent souvent de cette transmigration [5], et ils leur promettent aussi ordinairement leur retour dans leur pays [6]. Mais il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

Lorsque Nabuchodonosor se mit en chemin pour venir faire la guerre à Sédécias, et aux autres rois ligués, Ezéchiel [7] nous apprend qu'il délibéra s'il marcheroit d'abord sur Jérusalem, ou sur Rabbath, capitale des Ammonites. Le sort des flèches qu'il mêla dans un carquois, le détermina à aller droit à Jérusalem. Pendant qu'il formoit le siége de cette ville, plusieurs Juifs se retirèrent dans le pays des Ammonites comme dans un lieu de sûreté, chez un peuple ami et allié de leur roi. C'est Jérémie qui nous apprend cette circonstance [8] qui montre qu'il y avoit alors entre les deux peuples quelque espèce d'union. Mais cela ne détruit pas ce que dit Ezéchiel, qu'Ammon s'étoit réjoui du malheur de Juda, et de la ruine du temple. C'est que les uns insultoient aux Juifs dans leur disgrace, et que les autres en étoient touchés de compassion.

Il est assez croyable que la perfidie exercée par le roi des Ammonites contre Godolias [9], et contre les Chaldéens qui avoient été laissés dans la Judée, après la prise de Jé-

[1] *Judith,* v. 2. *et* VII. 8.—[2] *Jerem.* XXV. 21.—[3] *Jerem.* XXVII. 3.—[4] *Jerem.* XLVIII. 27. *Ezech.* XXV. 3. 6. *Sophon.* II. 8.—[5] *Jerem.* IX. 26. XII. 14. 15. XXV. 11. 12. XLVIII. 1. *et seqq.* XLIX. 1. *et seqq.*—[6] *Jerem.* XII. 15. XLVIII. 47. XLIX. 6.—[7] *Ezech.* XXI. 19. *et seqq.*—[8] *Jerem.* XL. 11.—[9] *Jerem.* XL. 14. *et seqq.* XLI. 1. *et seqq.*

rusalem par Nabuchodonosor, fut une des principales raisons qui portèrent ce prince à faire la guerre aux Ammonites, à les traiter avec rigueur, et à les arracher de leur pays, pour les transporter dans des terres étrangères. Mais il ne put exécuter cette guerre qu'à la cinquième année depuis la prise de Jérusalem, comme nous l'apprenons de Josèphe [1].

Suite de l'histoire des Moabites et des Ammonites, conduite depuis le règne de Cyrus jusqu'au temps des Hérodes.

Nous croyons que Cyrus rendit la liberté aux Ammonites et aux Moabites, et qu'il les renvoya dans leur pays, de même que les Israélites et les autres peuples voisins. En effet, depuis ce temps nous voyons Moab et Ammon se rétablir, se multiplier, se fortifier dans leurs villes, à proportion comme les Juifs; on les voit assujétis aux rois de Perse, et gouvernés par lès satrapes de Syrie et de Palestine. Ils demeurèrent dans cet état jusqu'au règne d'Alexandre-le-Grand auquel ils se soumirent. Après sa mort, ils obéirent d'abord aux rois d'Egypte; ensuite ils tombèrent sous la domination des rois de Syrie. Antiochus-le-grand prit Rabbath, capitale des Ammonites, en abattit les murs, et y mit une forte garnison [2].

Sous la persécution d'Antiochus Epiphanes, ils furent épargnés [3], soit qu'ils eussent obéi sans résistance à ses ordres impies, soit qu'ils eussent embrassé la religion des Grecs long-temps auparavant, soit enfin que ce prince n'eût pas eu le loisir de les attaquer. Pendant ces temps de troubles, les Ammonites exercèrent leur fureur contre les Juifs qui demeuroient dans les montagnes de Galaad [4]. Judas Machabée marcha contre eux, leur prit quelques places, en fit périr un grand nombre, et retira de ce pays les Israélites qui y demeuroient, pour les amener dans la Palestine. L'histoire ne nous a pas appris distinctement ce qui arriva aux Ammonites et aux Moabites depuis ce temps-là; mais nous savons très certainement que les princes asmonéens, et après eux les Hérodes, possédoient en toute souveraineté le pays d'au-delà du Jourdain jusqu'aux monts de Galaad.

[1] *Joseph. Antiq. lib.* x. *c.* 11. — [2] *Polybius, lib.* v. — [3] *Dan.* xi. 41. — [4] 1. *Mach.* v. 6. *et seqq. Joseph. Antiq. lib.* xii. *cap.* 12.

ARTICLE V.

Des Syriens de Damas.

Origine des Syriens, et particulièrement des Syriens de Damas. Leur histoire, conduite depuis le règne de David jusqu'au règne de Joram, fils d'Achab.

Aram, père des Syriens, étoit fils de Sem [1]. Ses descendans se répandirent dans toute la Syrie et la Mésopotamie. Nous nous bornons ici à la Syrie de Damas, c'est-à-dire à l'ancien royaume de Damas, parce qu'il est le plus voisin de la Palestine, qu'il a plus de rapport avec les Juifs, et qu'il en est fait mention plus souvent dans les écrits des prophètes.

Josèphe nous [2] enseigne que Hus, fils aîné d'Aram, fonda la ville de Damas. Les livres saints ne nous disent rien de l'état ni du gouvernement de cette ville, jusqu'au règne de David. Ce prince ayant déclaré la guerre à Adarézer, roi de la Syrie de Soba, Adad, roi de Damas, vint au secours de son allié; mais David remporta sur eux une grande victoire [3]. Josèphe [4] avance que c'est Adad, roi de Damas, qui le premier prit le titre de roi dans sa ville; et il le dit d'après Nicolas de Damas, historien du pays, qui vivoit du temps d'Hérode.

Damas demeura donc assujétie à David et à Salomon pendant tout leur règne; mais à la révolte des dix tribus qui se séparèrent de Juda, cette ville se trouvant très éloignée des terres de Roboam, et profitant du trouble et de l'affoiblissement où étoit son royaume, se remit en liberté, et s'y maintint assez long-temps. L'Écriture remarque [5] que sur la fin même du règne de Salomon, Dieu lui suscita un adversaire dans la personne de Rason, fils d'Éliada, qui s'étant mis à la tête d'une troupe de voleurs, fut reçu dans Damas, et y prit le titre de roi. Il commença d'exercer des hostilités sur les terres d'Israël, sous Salomon, et les continua dans le royaume des dix tribus.

Asa, roi de Juda, se voyant molesté par Baasa, roi d'Israël, envoya demander du secours à Bénadad, fils de Tabrémon, roi de Damas. Il l'engagea par argent à rom-

[1] *Genes.* x. 22.—[2] *Joseph. Antiq. lib.* I. *cap.* 7.—[3] 2. *Reg.* VIII. 5. 6.—[4] *Joseph. Antiq. lib.* VII. *cap.* 6. *Nicol. Damasc. lib.* IV. *historiæ apud Joseph. ibid.*—[5] 3. *Reg.* XI. 23. 24. 25.

pre l'alliance qu'il avoit faite avec Baasa, et à faire irruption sur ses terres [1]. Bénadad s'étant rendu à sa prière, envoya les généraux de son armée contre les villes d'Israël, et ils prirent toutes les terres de Nephthali.

Long-temps après, un autre Bénadad, fils et successeur de celui qui régnoit au temps de Baasa, vint assiéger Samarie, accompagné de trente-deux rois ses alliés, et à la tête d'une armée prodigieuse [2]. Achab qui régnoit alors sur Israël, ne se voyant pas assez fort pour lui résister, acquiesça à la demande qu'il lui fit faire de lui donner son or, son argent, ses femmes et ses enfans. Mais le roi de Syrie n'étant pas encore satisfait, lui envoya dire : *Demain à cette même heure j'enverrai mes serviteurs dans votre maison, et dans celles de vos serviteurs ; ils fouilleront partout, et ils prendront ce qu'il leur plaira.* Achab comprit que c'étoit un piége qu'on lui tendoit, et que Bénadad en vouloit à sa liberté. Il résolut donc, de l'avis de ses conseillers, de soutenir le siége, et d'attendre le sort de la guerre. La ville fut bientôt dépourvue de vivres, et de ce qui étoit nécessaire pour soutenir l'effort des ennemis ; Achab désespéroit de se sauver de leurs mains ; mais il fut rassuré par un prophète qui lui promit une victoire certaine. En effet, on fit une sortie, et Benadad et son armée furent mis en déroute.

L'année suivante, Benadad mit une autre armée sur pied [3] ; et dans la folle pensée que le Dieu des Hébreux étoit un Dieu des montagnes, il résolut d'attendre Achab dans la plaine. Le roi d'Israël lui livra bataille, lui tua cent mille hommes, et le força de se rendre entre ses mains. Achab usa de sa victoire avec une clémence qui déplut à Dieu ; il se contenta d'exiger que les villes qui avoient été prises sur Israël lui fussent rendues, et qu'il fût permis aux Israélites de bâtir quelques rues dans Damas, comme les Syriens en avoient eues autrefois dans Samarie. Le Seigneur désapprouva la conduite du roi d'Israël, et le fit menacer par un prophète de lui ôter la vie, pour l'avoir conservée mal à propos à son ennemi.

Bénadad ayant été relâché par Achab, négligea de lui remettre Ramoth, ville de Galaad, qui devoit lui être restituée selon les conditions de leur traité. Achab se remit donc à la tête de son armée, et engagea Josaphat, roi de Juda, à

[1] 3. *Reg.* xv. 18. 19. 20.— [2] 3. *Reg.* xx. 1. *et seqq.*— [3] 3. *Reg.* xx. 23. *et seqq.*

marcher avec lui, pour reprendre Ramoth[1]. Le roi de Syrie avoit ordonné à ses officiers de ne tirer que contre le roi d'Israël, et de le lui amener mort ou vif. Achab en fut averti; il se déguisa, se mit dans la foule, et pria Josaphat de prendre seul le commandement de l'armée, et de paroître à la tête des troupes, avec les ornemens royaux. Tout le fort du combat tomba sur Josaphat, tant qu'on le prit pour le roi d'Israël; mais se voyant près de succomber, il cria, et se fit reconnoître. Alors on le laissa; et pendant qu'on cherchoit à découvrir Achab, une flèche tirée au hasard atteignit ce prince, et lui fit une blessure dont il mourut le soir même[2].

Suite de l'histoire des Syriens de Damas, conduite depuis le règne de Joram, fils d'Achab, jusqu'au règne de Théglath-phalasar.

Quelques années après, Bénadad déclara la guerre à Joram, fils et successeur d'Achab. Mais Elisée déconcertoit tous les projets du roi de Syrie, en découvrant à Joram les desseins, les marches, les embûches, les mouvemens de son ennemi. Bénadad indigné résolut de se saisir d'Elisée; mais le prophète aveugla les troupes qu'on avoit envoyées contre lui; il les mena au milieu de Samarie, et alors il leur ouvrit les yeux, leur fit donner à manger, et les renvoya. Quelque temps après, Bénadad vint assiéger Samarie[3]. La ville fut bientôt réduite à l'extrémité. Les vivres y étoient d'une si grande cherté, qu'une mère y tua et mangea son propre fils. Le roi d'Israël au désespoir, envoya pour tuer le prophète Elisée dans sa maison, comme s'il eût été la cause de tous ces maux. Mais presque dans le même moment il se repentit de sa précipitation, et vint lui-même pour en arrêter l'exécution. Élisée, prévoyant ce qui devoit arriver, s'étoit renfermé dans son logis avec quelques anciens du peuple; et le roi étant venu, il lui dit que le lendemain il y auroit à Samarie une si grande quantité de vivres, qu'une mesure de froment ne se vendroit qu'un sicle, et qu'il seroit délivré de ses ennemis. En effet, la nuit même les Syriens furent saisis d'une terreur panique qui leur fit prendre la fuite, et laisser dans leur camp leurs provisions, leurs munitions, et tout ce qui y étoit de plus précieux[4].

Élisée étant allé dans la ville de Damas, y trouva Bénadad qui étoit malade[5]. Ce prince ayant été informé de la venue d'Élisée, lui envoya Hazaël, un de ses premiers

[1] 3. *Reg.* XXII. 2. *et seqq.*—[2] 4. *Reg.* VI. 24. *et seqq.*—[3] 4. *Reg.* VI. 24. *et seqq.*—[4] 4. *Reg.* VII. 6. *et seqq.*—[5] 4. *Reg.* VIII. 7. *et seqq.*

officiers, avec des présens, pour lui demander s'il releveroit de sa maladie. Elisée voyant Hazaël, ne put retenir ses larmes, et lui déclara que la maladie du roi n'étoit pas mortelle, que toutefois il mourroit, et que lui Hazaël régneroit en sa place, et feroit une infinité de maux aux Israélites. Hazaël étant retourné vers Bénadad, lui dit qu'il reviendroit en santé; mais le lendemain il l'étouffa dans son lit en lui mettant sur le visage une couverture mouillée, et se fit reconnoître roi en sa place.

Joram, roi d'Israël, pensoit toujours à faire la conquête de Ramoth de Galaad, que les Syriens avoient usurpée sur ses prédécesseurs [1]. Il en fit le siége, et fut blessé à l'attaque de la ville qu'il emporta. Mais s'étant retiré à Samarie pour se faire traiter, il laissa au siége de la forteresse son armée, avec ses principaux officiers. Jéhu qui commandoit à la place de Joram, reçut secrètement l'onction royale de la main d'un prophète envoyé par Élisée. Jéhu ayant déclaré à ses amis ce qui s'étoit passé, fut tout d'un coup reconnu roi d'Israël par toute l'armée. Il quitta le siége, et marcha contre Joram son maître. Celui-ci fut mis à mort, aussi bien que le roi de Juda.

Pendant que Jéhu ne songeoit qu'à affermir sa nouvelle domination, Hazaël, roi de Syrie, faisoit la guerre à Israël, et remportoit tous les jours de nouveaux avantages [2]. Il s'avança même jusqu'à Geth, ville des Philistins, et résolut d'attaquer Jérusalem [3]. Joas, roi de Juda, ne se garantit de ce siége qu'en lui envoyant tout ce qu'il y avoit d'or et d'argent dans le temple et dans le trésor royal. Bénadad, fils d'Hazaël, marcha sur les traces de son père, et fit la guerre avec succès aux rois de Juda et d'Israël [4]. Toutefois Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël, le battit trois fois et l'obligea de lui rendre les villes qu'Hazaël avoit prises sur son père. Jéroboam II reprit le dessus sur les rois de Syrie: il emporta Damas et Emath, les deux premières villes du pays, et rétablit le royaume d'Israël dans les anciennes limites où il étoit du temps de David [5].

Après la mort de Jeroboam II, le royaume d'Israël tomba dans des troubles qui faillirent à le ruiner. Les Syriens de Damas profitèrent de cette occasion, pour relever leur mo-

[1] 4. *Reg.* VIII. 28. 29. IX. 1. *et seqq.*—[2] 4. *Reg.* X. 32. 33.—[3] 4. *Reg.* XII. 17. *et* 2. *Par.* XXIV. 23. 24.—[4] *Reg.* XIII. 3. 4. 5. 22. 23. 25.—[5] 4. *Reg.* XIV. 25. *et seqq.*

narchie. Rasin y prit le titre de roi, et s'étant ligué avec Phacée, usurpateur du royaume d'Israël, il commit une infinité de ravages dans le royaume de Juda, sous les règnes de Joathan et d'Achaz [1]. Achaz ne se sentant pas assez fort pour tenir tête à ces deux rois, envoya demander du secours à Théglathphalasar, roi d'Assyrie [2], et le pria d'entrer sur les terres de Damas, pour faire diversion. Le roi d'Assyrie marcha contre Rasin, prit Damas, la ruina, fit mourir Rasin, et envoya les Syriens captifs au-delà de l'Euphrate; tout cela en exécution de ce qui avoit été prédit par Isaïe et par Amos [3].

Suite de l'histoire des Syriens de Damas, conduite depuis le règne de Théglathphalasar jusqu'au règne d'Alexandre-le-Grand.

Damas se releva de toutes ces pertes. Sa situation avantageuse ne permettoit pas qu'elle fût long-temps déserte. Nous croyons que Sennachérib la prit, en venant contre Ezéchias, selon ce qui est dit dans Isaïe, chap. x. ℣ 9. [4]. Holoferne la prit aussi du temps de Manassé [5]. Ezéchiel [6] met les marchands de Damas parmi ceux qui trafiquoient à Tyr, un peu avant que Nabuchodonosor s'en rendît maître. Jérémie [7] menace Damas des armes et de la violence de Nabuchodonosor, qui lui fit apparemment la guerre, et qui la réduisit sous son obéissance, de même que les autres villes du pays. Après le retour de la captivité, Zacharie [8] lui prédit des malheurs qui lui arrivèrent vraisemblablement lorsque les généraux d'Alexandre-le-Grand en firent la conquête [9]. Depuis ce temps, nous ne voyons pas que Damas ait eu aucune relation particulière avec les affaires des Juifs; ce qui nous dispense d'en dire davantage.

[1] 4. *Reg.* xv. 37. xvi. 5.—[2] 4. *Reg.* xvi. 7. *et seqq.*—[3] *Isai.* vii. 4. *et seqq. et* viii. 4. *et* x. 9. *et* xvii. 1. 2. 3. *Amos,* i. 3. 4. 5.—[4] Voyez le commentaire de D. Calmet sur Isaïe, xvii. 1.—[5] *Judith,* i. 7. ii. 17.—[6] *Ezech.* xxvii. 18.—[7] *Jerem.* xlix. 23. *et seqq.*—[8] *Zach.* ix. 1.—[9] *Plutarch. in Alexandro, et Q. Curt. lib.* iii.

ABRÉGÉ

DE L'HISTOIRE PROFANE

DEPUIS LE DÉLUGE

JUSQU'A LA RUINE DE L'EMPIRE DES ROMAINS EN OCCIDENT;

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DES PROPHÉTIES ET DE L'HISTOIRE SAINTE.

Avantages réciproques de l'histoire sainte et de l'histoire profane. Plan de cet abrégé.

De même que l'histoire sainte et les prophéties répandent la lumière sur l'histoire profane, de même l'histoire profane contribue aussi à l'intelligence des prophéties et de l'histoire sainte. L'histoire sainte nous fait connoître l'origine des peuples dont l'histoire profane nous décrit les progrès et les révolutions. Les prophéties et l'histoire sainte nous font connoître plusieurs événemens qui appartiennent à l'histoire profane même, et dont cependant à peine trouve-t-on dans l'histoire profane quelques vestiges, parce que la plupart de ces faits sont d'une antiquité si reculée, qu'il ne nous en reste presque d'autres monumens que nos livres saints. Enfin les prophéties et l'histoire sainte servent à déterminer dans l'histoire profane plusieurs époques qui s'y trouvent enveloppées dans les obscurités d'une chronologie très embarrassée. Tels sont les principaux avantages que l'histoire profane tire de l'histoire sainte et des prophéties. Mais les prophéties et l'histoire sainte en tirent aussi plusieurs de l'histoire profane même. C'est l'histoire profane qui nous montre l'accomplissement des prophéties de Daniel touchant les rois d'Egypte et de Syrie, successeurs d'Alexandre; c'est elle qui nous fait connoître Alexandre et le partage de son empire; c'est elle qui nous fait connoître Cyrus et les autres princes qui lui ont succédé sur le trône de Perse; c'est elle qui nous découvre la durée de l'intervalle qui s'est écoulé depuis

Cyrus jusqu'à Jésus-Christ ; c'est elle qui nous montre la succession des rois de Babylone, depuis le grand Nabuchodonosor jusqu'à Cyrus. Elle contribue à déterminer l'époque de la prise de Babylone par les Mèdes et les Perses au temps de Cyrus; et celle de la ruine de Ninive par les Mèdes et les Babyloniens au temps de Nabopolassar et de Cyaxare, fils d'Astyage. Elle nous fait connoître le Nabuchodonosor du livre de Judith, et l'Assuérus du livre d'Esther. Elle sert à déterminer l'époque des soixante-dix années de captivité annoncées aux Juifs par Jérémie ; et celle des soixante-dix semaines qui sont annoncées par Daniel, et qui conduisent au Messie. Elle nous fait connoître les quatre grands empires dont la succession est marquée par ce même prophète. En un mot, elle répand la lumière sur l'histoire sainte ; elle montre l'accomplissement des prophéties.

C'est ce qui nous a déterminés à donner un abrégé de l'histoire profane plus étendu que celui qui a paru jusqu'ici dans les différentes éditions du commentaire et des Dissertations de D. Calmet. D. Calmet s'étoit contenté de donner un précis très court de l'histoire profane d'Orient ; nous avons donné plus d'étendue à ce morceau d'histoire, qui comprend l'histoire des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes, des Perses et des Égyptiens, et nous y avons ajouté un abrégé de l'histoire grecque contenant l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs, et particulièrement des Lagides et des Séleucides. Aujourd'hui nous y joignons encore un abregé de l'histoire des Romains depuis la fondation de Rome jusqu'à la ruine de leur empire.

PREMIÈRE PARTIE.

Abrégé de l'histoire des empires d'Orient, contenant l'histoire des Babyloniens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses et des Égyptiens.

Plan et division de cette première partie.

C'est dans l'Orient que les premiers empires ont pris naissance; c'est là que se trouvent les trois célèbres monarchies des *Babyloniens*, des *Assyriens*, et des *Égyptiens*, dont l'antiquité remonte jusqu'aux temps les plus proches du déluge. L'empire des *Babyloniens* précéda celui des *Assyriens*; et ces deux empires paroissent avoir été

réunis sous le règne de Nemrod leur fondateur ; mais à sa mort, ils furent divisés, et devinrent rivaux. Babylone et Ninive paroissent avoir été alors capitales de deux monarchies différentes ; réunies dans la suite sous la puissance de *Bélus*, roi des Assyriens, elles furent de nouveau divisées au temps de *Sardanapale*, contre qui se révoltèrent *Arbaces*, gouverneur des Mèdes, et *Bélésis*, gouverneur des Babyloniens. Les *Mèdes* et les *Babyloniens* demeurèrent alors affranchis du joug des Assyriens ; dans la suite *Nabonassar* se fit reconnoître roi de Babylone ; et quelque temps après, *Déjoces* fut reconnu roi des Mèdes. Une nouvelle coalition se forma contre l'empire des Assyriens ; *Nabopolassar*, roi de Babylone, et *Cyaxare, fils de Phraortes*, roi des Mèdes, assiégèrent *Chynaladan*, roi des Assyriens, dans Ninive ; la ville fut prise ; Chynaladan y périt misérablement, et l'empire d'Assyrie fut partagé entre les deux vainqueurs. Les Babyloniens et les Mèdes avoient ruiné l'empire des Assyriens ; les Mèdes et les Perses ruinèrent l'empire des Babyloniens : *Cyaxare, fils d'Astyage*, roi des Mèdes, et *Cyrus, fils de Cambyse*, général de l'armée des Perses sous le règne de Cambyse son père, réunirent leurs forces contre les Babyloniens, se rendirent maîtres de Babylone, et *Balthazar*, son dernier roi, y périt. Enfin *Cambyse* et *Cyaxare* étant morts, *Cyrus*, fils de Cambyse et gendre de Cyaxare, se vit maître des Perses, des Mèdes et des Babyloniens ; la réunion de ces trois peuples sous ce prince forma le nouvel empire connu depuis sous le nom d'*empire des Perses*, qui subsista jusqu'à *Darius Codoman* vaincu par *Alexandre*. Ce dernier monarque soumit aussi *l'Egypte*, dont la monarchie, presque aussi ancienne que celle des Assyriens, avoit été déjà subjuguée par les Perses. Les *Assyriens*, les *Babyloniens*, les *Mèdes*, les *Perses*, les *Egyptiens* sont les différens peuples de l'Orient dont l'histoire et les révolutions feront le sujet et le partage de cette première partie.

ARTICLE Ier. Histoire des Babyloniens et des Assyriens depuis la fondation de Babylone et de Ninive par Nemrod, jusqu'au soulèvement d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale.

Nemrod, le premier conquérant que nous connoissions, fut certainement le fondateur de l'empire des Babyloniens, et vraisemblablement de l'empire même des Assyriens; ces

Nemrod, fondateur de l'empire des Babyloniens

et de l'empire des Assyriens. Époque et durée de son règne.

deux empires, quelquefois réunis, ont été souvent séparés, et ne doivent pas être confondus. Babylone fut la capitale de l'empire des Babyloniens; Ninive fut celle de l'empire des Assyriens; ces deux villes furent fondées par Nemrod, ou plutôt Babylone doit sa première origine aux descendans de Noé, qui entreprirent d'élever dans ce lieu la fameuse tour de Babel[1]. Mais les hommes ayant été obligés d'abandonner cette entreprise téméraire, et s'étant ensuite dispersés, Nemrod fixa sa demeure en ce lieu; et lorsqu'il commença de devenir puissant sur la terre, il choisit Babylone pour en faire la capitale de son royaume.

Avant l'ère chr. vulgaire 2400.

Nemrod étoit fils de Chus[2], petit-fils de Cham, et arrière-petit-fils de Noé; par conséquent il devoit être contemporain de Caïnan, fils d'Arphaxad, et petit-fils de Sem, qui étoit frère de Cham; ainsi il a pu naître environ cent ans après le déluge. Ce fut au temps de Phaleg[3], que les hommes se divisèrent et se dispersèrent sur la terre. Phaleg étoit arrière-petit-fils de Caïnan; et nous comptons que la naissance de Phaleg peut se trouver placée vers l'année
2180. 327e depuis le déluge; c'est donc vers ce temps que doit être placée la construction de la tour de Babel; Nemrod pouvoit avoir alors environ deux cent vingt ans; et ce pouvoit n'être là que la moitié de la durée de sa vie, car les hommes vivoient encore alors quatre ou cinq cents ans. Environ soixante ans avant la naissance de Phaleg et la division des peuplades, il paroît que la famille de Nemrod s'appliquoit aux observations astronomiques qui ont depuis rendu célèbres les Babyloniens. En effet, selon ce que Callisthène, philosophe de la suite d'Alexandre, écrivit à Aristote[4], les Babyloniens avoient chez eux une suite d'observations astronomiques de mille neuf cent trois ans, et pouvoient ainsi compter au moins mille neuf cent trois ans d'antiquité, lorsque ce prince entra triomphant dans Babylone, en l'année 330 avant l'ère chrétienne vulgaire; d'où il suit que les Babyloniens descendoient d'une famille qui subsistoit dès l'an 2233 avant l'ère chrétienne vulgaire, c'est-à-dire, environ cinquante ou soixante ans avant la naissance de Phaleg et la division des peuples. Les familles dont ces peuples tirent leur origine ont nécessairement dû

[1] *Gen.* XI. *et seqq.*—[2] *Gen.* X. 8.—[3] *Gen.* X. 25.—[4] *Porphyr. apud Simplic. lib.* II. *de cœlo* Rollin remarque que ce témoignage de Callisthène paroît suspect à quelques savans, mais que sa conformité avec l'Écriture doit le rendre respectable.

subsister avant de se diviser. La division paroît être arrivée vers l'an 2180; et c'est vers ce temps que doit être placée la fondation de l'empire des Babyloniens par Nemrod.

C'est alors que ce *violent chasseur commença d'être puissant sur la terre*[1]; c'est alors qu'il commença de s'établir sur la terre, et d'y bâtir des villes; c'est alors qu'après avoir exercé son humeur violente contre les bêtes, il commença de l'exercer contre les hommes; c'est alors qu'il commença de subjuguer ses voisins les plus proches, et de réunir ces différens peuples sous une même autorité par les lois communes, et par une même police, et d'en former un état qui, renfermé d'abord entre l'Euphrate et le Tigre, et étendu ensuite sur les deux bords de ces deux fleuves, sut prendre peu à peu de nouveaux accroissemens dans les siècles suivans, et pousser fort loin ses conquêtes.

Nemrod commença donc alors de former sur la terre *un royaume dont la ville capitale fut Babylone*[2]; et les autres villes furent *Arach, Achad et Chalanné, dans la terre de Sennaar*. La *terre de Sennaar* étoit celle où les hommes avoient commencé de bâtir cette ville et cette tour qui devoit s'élever jusqu'au ciel[3]. *Babylone*, qui n'est autre chose que cette ville, dont elle a même conservé le nom dans l'hébreu, où elle est toujours appelée *Babel;* Babylone, disons-nous, étoit donc dans la terre de Sennaar, comme les trois autres villes dont elle étoit la capitale; *la terre de Sennaar* est donc la province dont Babylone étoit la capitale, et qui étoit renfermée entre les rives de l'Euphrate et du Tigre.

De ce pays, Nemrod passa dans l'Assyrie, et y bâtit Ninive et quelques autres villes[4]; car nous avons fait voir que c'est là le vrai sens du texte de Moïse[5], comme le pensent en effet plusieurs savans interprètes, qui soutiennent que ce que la Vulgate traduit par ces mots : *De terrâ illâ egressus est Assur, et ædificavit Niniven,* doit signifier, selon la phrase hébraïque : *De terrâ illâ egressus est in Assyriam, et ædificavit Niniven.* L'Assyrie est toujours appelée en hébreu *Assur;* et il est constant que les Hébreux sous-entendent quelquefois la terminaison qui sert à marquer le mouvement vers un lieu; ainsi, dans le génie de cette langue,

[1] *Gen.* x. 8. 9.—[2] *Gen.* x. 10.—[3] *Gen.* xi. 4.—[4] *Gen.* x. 11.—[5] Voyez la *Dissertation sur le partage des descendans de Noé,* tom. 1er. Rollin reconnoît aussi que ce sens paroît être le plus naturel.

le simple nom d'*Assur* peut signifier *in Assyriam*. D'ailleurs il est sans vraisemblance que le nom d'*Assur* puisse être pris ici pour le nom du fils de Sem, qui fut ainsi nommé [1]. Moïse, en cet endroit, n'est occupé que du dénombrement des enfans de Cham ; et il n'est pas vraisemblable qu'il interrompe ce dénombrement pour parler d'un fils de Sem. D'ailleurs Moïse n'a point encore parlé des enfans de Sem, et il n'a point encore fait connoître cet Assur; si donc il avoit voulu parler ici de cet Assur, il semble qu'au lieu de l'appeler simplement *Assur*, il auroit dû l'appeler *Assur, fils de Sem*. Moïse ne s'exprime point ainsi, parce que ce n'est point là sa pensée ; il parle de Nemrod ; il ne pense point à Assur ; et s'il emploie le nom d'*Assur*, il entend sous ce nom la province qui étoit ainsi nommée, et dans laquelle Nemrod entra, lorsqu'après avoir étendu son royaume dans toute la province de Sennaar, depuis le bord de l'Euphrate jusqu'au bord du Tigre, il traversa le Tigre pour étendre sa domination jusque sur l'Assyrie : *De terrâ illâ egressus est in Assyriam*.

Il y a lieu de croire que l'Assyrie, nommée en hébreu *Assur*, avoit reçu son nom de cet Assur, fils de Sem, qui s'y étoit vraisemblablement établi, et qui en fut apparemment chassé, ou assujéti par l'usurpateur Nemrod [2]. Nemrod s'étant rendu maître de cette province, y bâtit entre autres une ville qu'il appela *Ninive*, ou, selon l'hébreu, *Ninuah*, du nom de son fils *Ninus ;* de même que long-temps avant lui, Caïn ayant le premier bâti une ville, l'appela du nom d'*Hénoch*, qui étoit son fils. Et dans la suite Ninus, plein de vénération pour son père, voulut que ceux qui l'avoient eu pour roi l'adorassent comme leur Seigneur et leur maître, sous le nom de *Bel*, qui peut se dériver de l'hébreu *Baal*, qui signifie maître. De *Bel* est venu le nom de *Bélus*, sous lequel est désigné Nemrod dans les auteurs profanes ; car il paroît certain que Nemrod est le fameux *Bélus* des Babyloniens [3], le plus ancien roi que les peuples aient adoré pour ses grandes actions, et le père de Ninus, que la plupart des auteurs profanes regardent comme le fondateur de l'empire des Assyriens, parce qu'apparemment après la mort de Bélus, ou Nemrod son père, qui régnoit sur la Babylonie et sur l'Assyrie, ces deux provinces

[1] *Gen.* x. 22.—[2] C'est aussi la pensée de Rollin.—[3] C'est aussi le sentiment de Rollin.

formèrent deux royaumes ; en sorte que l'Assyrie fut le partage de Ninus, qui aura été ainsi le premier roi des Assyriens, comme le pensent la plupart des anciens; et la Babylonie aura été le partage d'Evéchoüs, qui fut le premier roi des Babyloniens, comme le pense Jules Africain, et d'après lui Eusèbe et le Syncelle.

En effet, selon Ctésias, cité par Diodore, l'empire des Assyriens a duré environ mille trois cent soixante ans, depuis le commencement du règne de Ninus, fils de Bélus ; or, nous avons montré que la ruine de cet empire par Nabopolassar peut se trouver placée en l'année 613 avant l'ère chrétienne vulgaire [1], d'où nous avons conclu que le commencement du règne de Ninus pourroit être placé vers l'an 1973, environ deux cents ans après la naissance de Phaleg, c'est-à-dire environ deux cent soixante ans après l'époque des observations astronomiques des Babyloniens, et environ quatre cents ans après la naissance de Caïnan, contemporain de Nemrod. Or, il ne seroit pas impossible que Nemrod eût régné sur Babylone environ deux cents ans, et qu'il fût parvenu jusqu'à l'âge d'environ quatre cents ans. Caïnan, dont il étoit contemporain, vécut quatre cent soixante ans [2] : Salé, fils de Caïnan, vécut quatre cent trente-trois ans [3]; Héber, fils de Salé, vécut au moins quatre cents ans, ou même quatre cent soixante-quatre ans [4] ; Caïnan ne mourut que vers 1913 ; il ne seroit donc pas étonnant que Nemrod, son contemporain eût, vécu jusque vers 1973. Les anciens donnoient à Bélus *cinquante-cinq ans* de règne, selon Jules Africain, cité par le Syncelle, ou *soixante-cinq ans*, selon saint Augustin [5]. Or, si Bélus est le même que Nemrod, comme il y a bien lieu de le croire, il est fort vraisemblable que dans une antiquité si reculée, où les hommes vivoient si long-temps, Bélus a dû régner plus de *soixante-cinq ans*. Nemrod a pu vivre environ quatre cents ans; et il ne pouvoit guère avoir plus de deux cents ans au temps de la construction de la tour de Babel ; il est donc assez vraisemblable qu'au lieu des *soixante-cinq ans* donnés à Bélus, on a pu lire originairement *cent soixante-cinq ans*. Alors la mort de Nemrod étant placée en 1973, le commencement de son règne

Avant l'ère chr. vulgaire 1973.

[1] Voyez la *Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith*, tom. VIII.— [2] *Gen.* XI. 13. *Sept.*— [3] *Gen.* XI. 14. 15.—[4] *Gen.* XI. 16. 17.—[5] *Aug. de Civit. l.* XVI. *c.* 17.

se trouvera vers 2138, environ quarante ans après la naissance de Phaleg, environ deux cent trente-cinq ans après la naissance de Caïnan. Ainsi il aura commencé de régner sur Babylone vers 2138, ayant alors environ deux cent trente-cinq ans; il aura régné environ cent soixante-cinq ans, et il sera mort vers 1973, âgé d'environ quatre cents ans.

Histoire des Assyriens depuis la mort de Nemrod jusqu'au règne de Bélus l'Assyrien, qui réunit les deux empires auparavant séparés.

Avant l'ère chr. vulgaire 1973.

Ninus, son fils, lui aura succédé ayant alors peut-être environ trois cents ans; les anciens ne lui donnent que cinquante-deux ans de règne; et en supposant que le règne de Bélus ait été fort long, il n'est pas étonnant que celui de Ninus, son fils, ait été beaucoup plus court; ce prince n'ayant dû commencer à régner que dans un âge fort avancé, son règne n'a pas dû être long; car un règne de cinquante-deux ans ne doit pas être regardé comme fort long dans ces premiers temps. Il en doit être de même des successeurs de Ninus; et voilà peut-être ce qui aura donné lieu de réduire à soixante-cinq ans les cent soixante-cinq ans de règne que peut avoir eus Bélus; car ces cent soixante-cinq ans du règne de Bélus auront pu paroître disproportionnés avec les règnes beaucoup plus courts de Ninus et de ses successeurs; les cent ans auront paru suspects, et on les aura supprimés. Mais, au reste, nous n'insisterons pas beaucoup ici sur les cinquante-deux ans donnés à Ninus, fils de Bélus; car il paroît que ce premier Ninus a été confondu avec un second qui a dû être de beaucoup postérieur, et à qui appartiennent peut-être ces cinquante-deux années. En effet, les anciens attribuent à Ninus et à Sémiramis son épouse des entreprises qui paroissent peu convenir à ces premiers temps; d'ailleurs quelques anciens placent le règne de Sémiramis vers le temps de la guerre de Troie, huit ou neuf cents ans après le règne de ce Ninus qui fut le premier roi des Assyriens: ce qui suppose assez qu'il y eut un second Ninus époux de cette Sémiramis; et quelques anciens supposent aussi que ce Ninus, époux de Sémiramis, étoit fils d'un Bélus Assyrien, qui reprit la Babylonie sur les rois arabes qui l'avoient enlevée aux rois babyloniens successeurs d'Evéchoüs. Ainsi il peut y avoir eu deux Bélus et deux Ninus, comme le pensent en effet quelques savans [1]. Le premier fut Bélus le Babylonien, qui paroît être le même que Nemrod, père d'un

[1] C'est la pensée de Rollin.

Ninus dont la ville de Ninive reçut le nom, et qui fût le premier roi des Assyriens. Le second Bélus sera Bélus l'Assyrien, qui fut père d'un second Ninus, époux de Sémiramis, et qui réunit sous sa domination les deux empires qui avoient été partagés depuis la mort de Nemrod, auquel avoit succédé le premier Ninus sur le trône de Ninive, et Evéchoüs sur le trône de Babylone. Les rois assyriens, depuis ce premier Ninus jusqu'au temps du second Bélus, demeurent inconnus; mais ce que l'on sait, par le témoignage de Jules Africain, c'est que pendant cet intervalle le trône de Babylone fut occupé par une suite de rois auxquels succéda Bélus l'Assyrien, qui étoit déjà maître de l'Assyrie lorsqu'il s'empara du trône de ces rois babyloniens, ou plutôt du trône des rois arabes, qui avoient succédé aux rois babyloniens.

Histoire des Babyloniens depuis la mort de Nemrod jusqu'au règne de Bélus l'Assyrien, qui réunit les deux empires. Avant l'ère chr. vulgaire 1973.

Le premier de ces rois babyloniens fut *Evéchoüs*, à qui les anciens ne donnent que six ans et huit mois de règne; le second fut *Chomas-Bélus*, ou peut-être *Bel-Chamos*, à qui les anciens ne donnent que sept ans et six mois. Le troisième fut *Porus*, ou peut-être *Bel-Péor*, car il y a quelque lieu de soupçonner que les dieux *Chamos* et *Phégor* ou *Péor*, ne seroient autres que ces premiers rois babyloniens[1]. Quoi qu'il en soit, les anciens donnent à celui-ci trente-cinq ans de règne. Ses successeurs furent *Néchobes* qui régna quarante-trois ans; *Abius*, ou peut-être *Nabius* ou *Nabo*, qui régna quarante-huit ans; *Oniballus*, quarante ans, et *Zinzirus*, quarante-cinq ans. A celui-ci succédèrent les rois arabes, dont le premier fut *Mardocentès*, ou peut-être *Mérodach;* il régna quarante-cinq ans; ses successeurs furent *Sisimordachus*, qui régna vingt-huit ans; *Gabius*, trente-sept ans; *Parannus*, quarante ans; *Nabonnadus*, vingt-cinq ans. On ignore le nom du dernier; selon les anciens, il étoit dans la quarante-unième année de son règne, lorsque *Bélus l'Assyrien* se rendit maître de la Babylonie, et réunit ainsi les deux empires. Selon ce calcul, les premiers *rois babyloniens* n'auroient donc régné que *deux cent vingt-quatre ans;* et les *rois arabes, deux cent seize;* ainsi il n'y auroit que *quatre cent quarante ans* depuis le commencement d'*Evéchoüs* jusqu'à la réunion des deux empires sous *Bélus l'Assyrien.* Mais une époque qu'Hérodote nous fournit,

[1] C'est la pensée de Plumyoen, Flamand, auteur de quelques Dissertations que nous avons déjà citées.

nous donne lieu de soupçonner que l'intervalle fut plus long, et qu'il pourroit s'être glissé quelque erreur de copiste dans les nombres qui expriment la durée des règnes d'*Evéchoüs* et de *Chomas-Bélus*. Il est assez singulier que dans une antiquité si reculée, on nous marque la durée de ces deux règnes par année et par mois, et qu'on nous dise qu'Evéchoüs régna *six ans et huit mois*, et Chomas-Bélus *sept ans et six mois*. D'ailleurs ces deux règnes sont bien courts. Plumyoen soupçonne avec assez de vraisemblance qu'originairement, au lieu de six ans et huit mois, on aura lu *soixante et huit ans ;* et que de même, au lieu de sept ans et six mois, on aura lu *soixante et seize ans*. Alors le règne des premiers *rois babyloniens* aura duré *trois cent cinquante ans ;* joignons cet intervalle aux *deux cent quinze ans* de la durée *du règne* des *rois arabes*, et nous aurons *cinq cent soixante-dix ans* depuis le commencement d'*Evéchoüs* jusqu'à la réunion des deux empires sous *Bélus*. On va voir que ce calcul convient parfaitement avec ce qu'Hérodote nous dit de la durée de l'empire d'Assyrie.

En effet, en supposant qu'Evéchoüs, premier roi des Babyloniens, ait été contemporain de Ninus, premier roi des Assyriens, et qu'ils aient succédé l'un et l'autre à Nemrod *en l'année* 1973 avant l'ère chrét. vulg., qui paroît être l'année du commencement de Ninus, il s'ensuivra que les *cinq cent soixante-dix ans* des rois *babyloniens* et *arabes* se termineront *en* 1403, qui paroît être précisément le temps où vivoit Bélus l'Assyrien ; car Hérodote prétend que lorsque Arbaces, gouverneur des Mèdes, et Bélésis, gouverneur des Babyloniens, se soulevèrent contre Sardanapale, il y avoit *cinq cent vingt ans* que les Assyriens tenoient l'empire en Asie. Or, nous avons démontré que la révolte d'Arbaces et de Bélésis doit être placée *vers l'an* 900 *avant l'ère chrét. vulg.;* les *cinq cent vingt ans* d'Hérodote remonteront donc *vers l'an* 1420, c'est-à-dire qu'ils auront pour époque le commencement du règne de Bélus l'Assyrien, qui, maître de l'Assyrie, s'empara de la Babylonie, et donna ainsi à l'empire des Assyriens la même étendue qu'avoit eue sous Nemrod l'empire des Babyloniens [1].

En donnant ainsi à *Evéchoüs* soixante-huit ans de règne, il s'ensuivra qu'Evéchoüs pourra être le même qu'*Amraphel*, *roi de Sennaar*, l'un des quatre rois qui furent défaits

[1] *Euseb. Chron. et Scalig. Canon. Isagog.*

par Abraham; car en supposant qu'Evéchoüs ait commencé de régner vers 1973, son règne s'étendra jusqu'en 1905; or, la vocation d'Abraham est de 1920; la naissance d'Ismaël est de 1909; c'est entre ces deux époques que doit être placée la victoire d'Abraham sur Chodorlahomor, roi des Elamites, et sur ses alliés dont l'un étoit Amraphel, roi de Sennaar; cette victoire se trouvera donc placée vers 1915, c'est-à-dire vers la cinquante-huitième année du règne d'Evéchoüs. Nous avons fait remarquer que la province de Sennaar n'est autre chose que la Babylonie; *Amraphel*, roi de Sennaar, pourra donc être le même qu'*Evéchoüs*, roi de Babylone, comme le pense Plumyoen. Et ce prince contemporain de Ninus, fils de Nemrod, aura pu être fils de Nemrod comme lui; en sorte qu'ils auront partagé entre eux les états de Nemrod leur père. Il ne seroit pas étonnant qu'*Evéchoüs* ou *Amraphel*, ayant été fils de Nemrod, eût régné soixante-huit ans après lui; cela n'excède point la durée de l'âge des hommes de ces temps-là. Salé, fils de Caïnan, est mort cent ans après son père [1].

Si Evéchoüs est le même qu'Amraphel, roi de Sennaar, *Chusan Rasathaïm, roi de Mésopotamie*, qui opprima les Israélites environ trente-deux ans après la mort de Josué [2], pourra être le même que le dernier de ces rois arabes, qui régnèrent dans la Babylonie, désignée en cet endroit sous le nom de *Mésopotamie*. Le nom de *Mésopotamie* signifie, en grec, province située entre deux fleuves; et dans l'hébreu cette province est appelée *la Syrie des deux fleuves*. Or, la Syrie des deux fleuves n'est autre chose que la Babylonie, située entre l'Euphrate et le Tigre. De là vient qu'il est dit d'Abraham qu'il étoit *hébreu* [3], c'est-à-dire *originaire du pays qui étoit au-delà* de l'Euphrate à l'égard des Chananéens, c'est-à-dire originaire du pays qui étoit entre l'Euphrate et le Tigre. Et ailleurs il est dit qu'il étoit *originaire d'Ur des Chaldéens* [4]; les Chaldéens habitoient donc dans le pays qui étoit entre ces deux fleuves. Et ailleurs il est dit aussi qu'il étoit *originaire d'Ur en Mésopotamie* [5]; la Mésopotamie étoit donc la province des Chaldéens. Chusan-Rasathaïm, roi de Mésopotamie, étoit donc un roi chaldéen, ou plutôt un de ces rois arabes qui occupoient depuis deux siècles l'empire des Chaldéens. Il est vrai que l'oppression

[1] *Gen.* XI. 13. 15. *Sept.*—[2] *Judic.* III. 8. *et seqq.*—[3] *Gen.* XIV. 13.—[4] *Gen.* XI. 28. 31.—[5] *Act.* VII.

des Israélites par Chusan paroît être postérieure de onze ou douze années à l'époque où semble se terminer la succession de ces rois arabes; et comme l'oppression des Israélites sous Chusan dura huit ans, il s'ensuivra que la défaite de Chusan sera postérieure de vingt années à l'époque qui nous a été donnée par la succession des rois arabes. Nous avons fait remarquer que les deux cents quinze ans de la domination des rois arabes se terminent vers 1403. Or, l'oppression des Israélites sous Chusan-Rasathaïm paroît n'avoir commencé que vers 1392; et la défaite de Chusan se trouve ainsi placée vers 1384. Mais il pourroit y avoir eu un interrègne de vingt années entre la fin des premiers rois babyloniens et le commencement des rois arabes; ou peut-être que Sisimordaches à qui on ne donne que vingt-huit ans de règne, en aura eu quarante-huit, ou que Nabonnandus à qui on n'en donne que vingt-cinq, en aura eu quarante-cinq; en un mot, il peut y avoir eu quelque omission de vingt années dans les nombres qui forment la succession de ces anciens rois. Il est toujours au moins fort à remarquer que la défaite de Chusan-Rasathaïm paroît tomber au temps de Bélus l'Assyrien. Le commencement de ce prince paroît être placé vers 1420. Il y avoit donc environ trente-six ans qu'il régnoit en Assyrie lorsque Chusan-Rasathaïm fut défait par Othoniel; et c'est peut-être cette défaite même qui donna lieu à Bélus l'Assyrien d'entrer dans la Babylonie, et de s'en rendre maître; car il paroît que le règne de Bélus l'Assyrien peut s'étendre jusque vers 1365, c'est-à-dire environ dix-neuf ans après la défaite de Chusan; c'est ce que nous allons montrer.

Histoire des deux empires, depuis le règne de Bélus l'Assyrien jusqu'à la révolte d'Arbaces et de Bélésis qui les démembrèrent.

Avant l'ère chr. vulgaire 1420.

Bélus l'Assyrien, en réunissant sous sa domination la Babylonie et l'Assyrie, devint le fondateur d'un nouvel empire qui, formé de la réunion des deux premiers, prit de nouveaux accroissemens sous les règnes suivans, et se soutint jusqu'au temps de la révolte d'Arbaces et de Bélésis qui le démembrèrent; voilà peut-être pourquoi Hérodote, parlant de l'empire assyrien démembré par Arbaces et par Bélésis, ne fait remonter la durée de cet empire que jusqu'au temps où vivoit Bélus l'Assyrien. Lorsque nous avons parlé de Bélus le Babylonien, qui paroît être le même que Nemrod, nous avons fait remarquer que les uns lui donnent *cinquante-cinq ans* de règne, et que les autres lui en donnent *soixante-cinq;* nous avons ajouté que les *soixante-cinq ans* peuvent être un vestige de l'ancienne leçon qui

lui donnoit peut-être *cent soixante-cinq ans*. On pourroit soupçonner que les *cinquante-cinq ans* qui lui ont été donnés, appartiennent à Bélus l'Assyrien que les anciens ont confondu avec Bélus le Babylonien. Dans cette supposition, le règne de Bélus l'Assyrien ayant commencé vers 1420, aura duré jusque vers 3365. Ainsi il aura régné cinquante-cinq ans sur l'Assyrie; et il pouvoit être dans la trente-sixième année de son règne lorsqu'il se rendit maître de la Babylonie vers 1384; en sorte qu'il aura régné environ dix-neuf ans sur les deux empires réunis.

Ninus, son fils et son successeur, poussa plus loin ses conquêtes; et c'est à celui-ci que l'on peut attribuer les exploits qui paroissent convenir beaucoup moins au premier Ninus de Nemrod. Quant à la conformité de noms qui se trouve entre ces deux *Ninus*, et entre les deux *Bélus* qui furent leurs pères, il ne seroit pas étonnant que Bélus l'Assyrien étant rentré en possession de tout le pays qui avoit été possédé par Nemrod qui paroît être le premier Bélus, eût pris lui-même le nom de *Bélus*, ou que ce nom lui eût été donné par son peuple. Il était devenu un second Bélus par ses exploits; le nom lui en resta. De même il ne seroit pas étonnant qu'ayant reçu le nom de *Bélus*, il eût donné à son fils le nom de *Ninus*, qui avoit été celui du fils du premier Bélus.

Avant l'ère chr. vulgaire 1385.

Quoi qu'il en soit, Ninus, fils de Bélus l'Assyrien, ayant formé le dessein de porter au loin ses conquêtes [1], commença par se préparer des troupes et des officiers capables de seconder ses desseins. Soutenu du secours des Arabes ses voisins, il se mit en campagne, et dans l'espace de dix-sept ans il soumit la plupart des peuples de l'Asie, et s'avança jusqu'à l'Inde qu'il n'osa pas encore attaquer. A son retour, avant d'entreprendre de nouvelles conquêtes, il voulut immortaliser son nom par l'établissement d'une ville qui répondit à la grandeur de sa puissance; il la bâtit sur le bord oriental du Tigre, et il l'appela *Ninive;* ou plutôt il construisit une ville nouvelle au même endroit où étoit l'ancienne Ninive, et lui conserva le même nom. Après avoir achevé de bâtir cette ville, il marcha contre les Bactriens. Son armée, au rapport de Ctésias, étoit de dix-sept cent mille hommes de pied, de deux cent mille chevaux et de près de seize mille chariots armés de faux. Ninus se rendit

[1] *Diod. lib.* II. *pag.* 90, 95.

maître d'un grand nombre de villes, et enfin s'attacha au siége de Bactres, capitale du pays. Sémiramis, femme d'un de ses premiers officiers, lui fournit le moyen de se rendre maître de cette ville où il trouva des trésors immenses. Le mari de Sémiramis s'étant donné la mort à lui-même, pour prévenir l'effet des menaces du roi qui avoit conçu une violente passion pour sa femme, Ninus l'épousa. Revenu à Ninive, il eut d'elle un fils qu'il nomma *Nynias ;* et bientôt après il mourut, laissant à la reine le gouvernement du royaume. Il paroît qu'on peut lui attribuer les cinquante-deux ans de règne dont nous avons parlé à l'occasion du premier Ninus. Ainsi son règne ayant commencé vers 1365, aura fini vers 1313.

Avant l'ère chr. vulgaire. 1313.

Sémiramis se voyant à la tête du puissant empire que Ninus lui avoit laissé, ne songea plus qu'à immortaliser son nom par la grandeur de ses entreprises. Elle se proposa de surpasser en magnificence ses prédécesseurs, et bâtit Babylone, ou plutôt elle rebâtit cette ville qui subsistoit déjà avant elle ; elle en fit une ville superbe, à la construction de laquelle elle employa deux millions d'hommes, qu'elle rassembla de toutes les parties de son vaste empire. Après qu'elle eut achevé ce grand ouvrage, elle crut devoir parcourir toutes les parties de son empire, et elle laissa partout des marques de sa magnificence par de superbes bâtimens qu'elle construisit, soit pour la commodité, soit pour l'ornement des villes. Non contente de la vaste étendue d'états que son mari lui avoit laissés, elle entreprit de faire de nouvelles conquêtes. Sa grande expédition fut contre les Indes. Elle rassembla dans cette vue des troupes innombrables de toutes les provinces de son empire ; le rendez-vous fut à Bactres. Elle passe le fleuve Indus malgré les efforts des Indiens qu'elle met en fuite. Elle pénètre dans l'intérieur du pays ; un second combat lui est livré ; ses troupes sont mises en déroute : blessée elle-même, elle est forcée de prendre la fuite ; elle retourne dans ses états, ramenant à peine le tiers de son armée.

Quant à ses expéditions dans l'Egypte, dans la Libye et dans l'Ethiopie, elles paroissent fort douteuses et fort suspectes. Si Sémiramis eût pénétré dans cette région, il semble qu'elle auroit dû passer par la terre de Chanaan, occupée alors par les Israélites ; et on ne trouve dans l'histoire sainte aucun vestige du passage de cette femme dans ce pays. Plumoyen pense que Sémiramis aura joint à l'em-

pire d'Assyrie, l'Arabie, ou *terre de Chus*, qui en étoit voisine ; et que de là on aura cru faussement qu'elle avoit subjugué l'Ethiopie qui étoit aussi appelée *terre de Chus*, et qui étoit située au-dessous de l'Egypte; d'où on aura conclu qu'elle avoit aussi subjugué l'Egypte, par où il falloit nécessairement passer pour aller par terre en Ethiopie; à l'Egypte on aura joint la Lybie à cause du voisinage. Ctésias, dans Diodore, dit que la ville de Babylone, située dans la Basse-Egypte, avoit été bâtie par les Babyloniens qui étoient venus en Egypte avec Sémiramis. Mais Diodore rapporte qu'elle avoit été fondée par ceux que Sésostris avoit emmenés captifs de Babylone en Egypte; et il ajoute que, comme il est difficile de découvrir le vrai sur ce point, il rapporte ce qui en a été écrit, afin que la postérité puisse en juger. Plumyoen préfère l'opinion de Josèphe [1] qui conjecture que lorsque Cambyse vint désoler l'Egypte, il amena à Latopolis une colonie de Babyloniens, d'où le nom de *Babylone* aura été donné à cette ville. Justin ne parlant ni de l'Egypte ni de la Libye, fait seulement mention de l'Ethiopie, qu'il dit avoir été subjuguée par Sémiramis avant son expédition dans les Indes; mais comme le remarque Plumyoen, il pouvoit confondre l'Ethiopie avec l'Arabie, ou au moins il n'en parloit que d'après ceux qui en avoient parlé avant lui, et qui avoient pu être trompés par l'équivoque du nom de *terre de Chus*. Diodore s'accorde avec Justin pour dire que Sémiramis porta la guerre dans l'Inde. Mégasthène, qui avoit écrit l'histoire des Indes, assure [2] que Sémiramis mourut avant d'entrer dans les Indes. Mais comme cet auteur a pu avancer cela pour réserver à Alexandre la gloire d'avoir porté le premier les armes dans les Indes (car il avoit lui-même servi sous Alexandre), rien n'empêche qu'on n'en croie ici plutôt Ctésias, auteur beaucoup plus ancien que Mégasthène, et qui est celui d'après qui Diodore et Justin ont parlé.

Sémiramis, quelque temps après qu'elle fut revenue de cette expédition, découvrit que son fils lui dressoit des embûches; alors, voyant que la fin de sa carrière approchoit, elle abdiqua volontairement l'empire, remit le gouvernement entre les mains de son fils, et se déroba à la vue des hommes, dans l'espérance de jouir bientôt des

[1] *Joseph. Ant. l.* II. *c.* 5.—[2] *Megasth. apud Strab. l.* XV. *et apud Arrian. in divis.*

honneurs divins. En effet on dit qu'elle fut honorée par les Assyriens comme une divinité sous la forme d'une colombe. Elle avoit vécu soixante-deux ans, et elle en avoit régné quarante-deux; de sorte que si son règne a commencé vers l'an 1313 avant l'ère chr. vulg., il aura fini vers l'an 1271. Erranius dans Etienne de Byzance [1] et dans Eustathe [2], dit qu'elle parut 1002 ans après la fondation de Babylone. La fondation de Babylone ne peut guère remonter plus haut que l'entreprise de la tour de Babel; et cette entreprise ne peut pas remonter plus haut que la naissance de Phaleg, qui paroît être placée vers 2181; retranchons-en 1002 ans, nous arriverons à 1179, environ cent ans après la mort de Sémiramis; ce qui donne lieu de soupçonner là quelque faute de copiste, fondée sur ce que souvent on a écrit les nombres en lettres numériques. Si donc on lit ici 902, on tombera en 1279; ce sera vers la fin du règne de Sémiramis, et conséquemment ce sera encore trop. Mais si c'étoit 802, ce seroit bien à peu près l'intervalle qui se trouveroit entre la fondation de la monarchie de Babylone par Nemrod, vers 2138, et la naissance de Sémiramis, vers 1336, car on prétend qu'elle n'avoit guère que vingt ans quand elle commença de régner. On peut observer qu'en grec il a été fort aisé de confondre ωϐ, 802, avec ͵αϐ, 1002. Porphyre [3] dit qu'on place Sémiramis avant la guerre de Troie, ou au temps même de cette guerre. Si elle a commencé de régner vers l'an 1313 avant l'ère chr. vulg., son règne aura fini vers 1271, c'est-à-dire soixante-dix-sept ans avant la guerre de Troie, qui commença vers l'an 1194 avant l'ère chr. vulg.; et voilà peut-être ce qui a pu faire dire que cette princesse a vécu vers le temps de la guerre de Troie.

Avant l'ère chr. vulgaire 1271.

Ninyas, fils et successeur de Sémiramis, ne ressembla en rien à ceux dont il avoit reçu la vie, et sur le trône desquels il étoit assis. Uniquement occupé de ses plaisirs, il se tenoit toujours renfermé dans son palais, et se montroit rarement à ses peuples. Pour les contenir dans le devoir, il avoit à Ninive un nombre fixe de troupes réglées, que les différentes provinces de son empire lui fournissoient pour un an seulement; après quoi un pareil nombre lui succédoit. On croit que ses successeurs suivirent

[1] *Steph. in* Βαϐυλῶνα.—[2] *Eustath. in Dionys. Perieg. p.* 126.—[3] *Porphyr. apud Euseb. l.* 1. *et* x. *Præpar. Evang.*

son exemple, et qu'ils enchérirent même sur sa nonchalance; c'est à quoi l'on attribue le silence de l'histoire, qui ne parle plus d'eux jusqu'au temps de la révolte d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale.

Sardanapale surpassa tous ses prédécesseurs en luxe, en mollesse, en lâcheté; il ne sortoit point de son palais, et passoit sa vie au milieu d'une troupe de femmes, habillé et fardé comme elles, et s'occupant comme elles à filer. Il faisoit consister son bonheur et sa gloire à posséder des trésors immenses, à être toujours dans les festins, et à prendre sans cesse les divertissemens les plus honteux et les plus criminels. *Arbaces*, gouverneur des Mèdes, qui avoit trouvé le moyen de pénétrer dans le palais, et qui avoit vu de ses yeux Sardanapale au milieu de son infâme sérail, outré d'un tel spectacle, et ne pouvant souffrir que tant de gens de courage fussent soumis à un prince plus efféminé que les femmes mêmes, forma contre lui une conspiration. *Bélésis*, gouverneur de Babylone, et beaucoup d'autres, entrèrent dans ses vues. Ctésias et ceux qui le suivent, prétendent qu'au premier bruit de cette révolte, le roi se cacha dans le fond de son palais; qu'obligé ensuite de se mettre en campagne avec quelques troupes qu'il avoit ramassées, il fut vaincu, et poursuivi jusqu'aux portes de Ninive, où il s'enferma, dans l'espérance que les révoltés ne pourroient jamais parvenir à prendre une ville si forte et si bien munie; qu'en effet le siége traîna fort en longueur; mais qu'enfin le Tigre, en se débordant avec violence, abattit vingt stades du mur, et ouvrit ainsi le passage aux ennemis; qu'alors Sardanapale se croyant perdu, fit préparer dans son palais un bûcher, et s'y brûla avec ses eunuques, ses femmes et tous ses trésors.

Avant l'ère chr. vulgaire 900.

Mais il y a lieu de soupçonner que Ctésias a confondu l'entreprise d'*Arbaces* et de *Bélésis* contre *Sardanapale* avec celle de *Nabopolassar* et de *Cyaxare* contre *Chynaladan*, dernier roi d'Assyrie. Dans l'une et dans l'autre les Babyloniens et les Mèdes se joignent pour marcher contre les Assyriens; mais la dernière se termine par la ruine entière de l'empire des Assyriens partagé entre les deux vainqueurs; au lieu que la première paroît s'être terminée par le simple affranchissement des Mèdes et des Babyloniens; car, après la révolte d'Arbaces et de Bélésis, on voit l'empire d'Assyrie encore subsistant, sans que l'on aperçoive

par qui il auroit pu être rétabli. C'est depuis cette révolte que paroissent tous les rois d'Assyrie dont il est parlé dans l'histoire sainte, et dont plusieurs semblent même avoir été très puissans; c'est depuis cette révolte que paroît ce fameux roi d'Assyrie, par qui *Arphaxad* ou Phraortes, roi des Mèdes, fut défait non-seulement selon le témoignage de l'auteur du livre de Judith, mais encore selon le témoignage d'Hérodote même. D'où seroit venu ce nouvel empire d'Assyrie, et comment se seroit-il formé, si Arbaces et Bélésis fussent demeurés maîtres de Ninive et de tout l'empire assyrien par la mort tragique de Sardanapale? Il y a donc lieu de croire que ces deux rebelles ne parvinrent point à se rendre maîtres de Ninive, et que Sardanapale n'y périt point : ces deux circonstances appartiennent plutôt à l'entreprise de Nabopolassar et de Cyaxare contre Chynaladan; ce fut alors que Ninive fut prise et détruite; et ce fut peut-être aussi ce dernier prince qui se fit périr misérablement au milieu des flammes. Il y a lieu de croire qu'Arbaces et Bélésis s'étant soulevés contre Sardanapale, ce prince fut seulement obligé de consentir à l'affranchissement des Mèdes et des Babyloniens, ou au moins de le souffrir sans pouvoir l'empêcher. Ainsi l'empire d'Assyrie ne fut point alors détruit, mais il fut démembré; les rois d'Assyrie perdirent alors l'autorité qu'ils avoient eue sur les Mèdes et sur les Babyloniens, et ces deux peuples commencèrent à former deux états distingués de l'empire des Assyriens.

Nous avons fait remarquer ailleurs [1] que, selon les témoignages de Velléius, de Justin, de Ctésias et d'Emilius Sura, cette révolution dut arriver vers l'an 900 avant l'ère chr. vulg., c'est-à-dire 1073 ans depuis le commencement de Ninus, premier roi d'Assyrie, cinq cent vingt ans depuis le commencement du règne de Bélus l'Assyrien qui réunit sous sa domination la Babylonie et l'Assyrie, et trois cent quarante ans avant le commencement du règne de Cyrus en Perse.

Article II. Histoire des Assyriens depuis le soulèvement d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale, jusqu'à la fin du règne de Chynaladan, dernier roi de Ninive.

Prédication de Jonas dans Ninive.

Les successeurs de Sardanapale demeurent inconnus jusqu'au temps du prophète Jonas; et on ignore même

[1] Voyez la *Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith*, tom. VIII.

encore le nom du prince qui régnoit dans Ninive, lorsque ce prophète y fut envoyé. Mais on voit que cette ville étoit alors d'une grandeur immense[1], et toute plongée dans la débauche et dans les délices. Toutefois, à la prédication de Jonas, elle fit pénitence; le roi quitta ses habits royaux, se revêtit d'un sac, s'assit sur la cendre, et ordonna un jeûne général, non-seulement pour les hommes, mais aussi pour les animaux. Dieu, touché de ces marques de repentir, pardonna aux Ninivites, et n'exécuta point ses menaces. Le prophète Jonas vivoit sous le règne de Jéroboam II, qui commença de régner vers l'an 824, c'est-à-dire soixante-seize ans après la révolte d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale. Quelques-uns croient que le roi d'Assyrie qui régnoit dans Ninive au temps de la prédication de Jonas, est le même que Phul, roi d'Assyrie, qui vivoit du temps de Manahem, roi d'Israël, cinquante-trois ans après le commencement de Jéroboam II.

Avant l'ère chr. vulgaire 824.

Manahem monta sur le trône d'Israël vers l'an 772; et ce fut alors qu'il appela à son secours *Phul*, roi d'Assyrie, qui vint dans la terre d'Israël[2], et auquel il donna mille talens d'argent, afin qu'il le secourût, et qu'il affermît son règne. C'est le même roi dont Osée parle en ces termes: *Ephraïm a vu sa plaie, et il est allé vers l'Assyrien*[3].

Phul, roi d'Assyrie, appelé au secours de Manahem, roi d'Israël.

Ce Phul paroît être le père d'un *Sardanapale* dont Castor fait mention, et qui eut pour successeur un Ninus dont le règne, qui fut de dix-neuf ou vingt-neuf ans, se termine environ 1240 ou 1250 ans après le commencement du règne du premier Ninus, c'est-à-dire vers 734 ou 724, qui est précisément le temps où a pu se terminer le règne de Théglathphalasar, roi d'Assyrie, qui pourra être le même que ce Ninus, fils de Sardanapale, dont le nom peut signifier *Sardan-Pul* ou Sardan, fils de Pul.

Avant l'ère chr. vulgaire 772.

Règne d'un second Sardanapale.

Théglathphalasar aura donc commencé de régner vers 753, c'est-à-dire au temps du règne de Joatham, roi de Juda. Ce fut sous le règne de Phacée, roi d'Israël[4], que Théglathphalasar entra dans les terres d'Israël, prit plusieurs villes, et se rendit maître du pays de Galaad, de la Galilée et de tout le territoire de Nephthali; il emmena en captivité dans l'Assyrie les habitans de ces lieux: et nous

Règne de Théglathphalasar.

Avant l'ère chr. vulgaire 753.

[1] *Jonas*, III. 3. *et seqq.*—[2] 4. *Reg.* XV. 19. *et* 1. *Par.* V. 26.—[3] *Osee*, V. 13.—[4] 4. *Reg.* XV. 29. *et* 1. *Par.* V. 26.

avons montré[1] que cette expédition, bien distinguée de la suivante sur la Syrie, paroît être de la dixième année de Joatham, roi de Juda. Achaz, fils et successeur de Joatham, se voyant ensuite attaqué en même temps par Rasin, roi de Syrie, et par Phacée, roi d'Israël, envoya vers Théglathphalasar, pour l'engager à venir à son secours[2]. Théglathphalasar entra en Syrie avec une grande armée, prit Damas, et mit fin au royaume que les Syriens y avoient établi, comme Dieu l'avoit fait prédire par Isaïe et par Amos[3]. Il en emmena en captivité les habitans. Il paroît que ce prince ne s'avança point alors jusque sur les terres d'Israël; mais Achaz vint lui-même le trouver à Damas. Théglathphalasar ne fit que l'opprimer, au lieu de le soutenir; car Achaz se vit obligé de dépouiller la maison du Seigneur, celle du roi et celles des princes, pour faire un présent au roi d'Assyrie, qui se retira sans lui donner de secours, et laissa le royaume de Juda assujéti au tribut qu'Achaz venoit de lui payer, et dont Ezéchias voulut ensuite se délivrer.

Règne de Salmanasar. Avant l'ère chr. vulgaire 734.

Le successeur de Théglathphalasar fut *Salmanasar*, dont le règne aura dû commencer vers l'an 734 ou 724. Vers ce temps Sabacus l'Ethiopien, que l'Ecriture appelle *Sua*[4], s'étant rendu maître de l'Egypte, Osée, roi de Samarie, fit alliance avec lui, espérant s'affranchir par son secours du joug des Assyriens. Dans cette vue, il se retira de la dépendance de Salmanasar, et ne voulut plus lui payer le tribut, ni lui faire les présens ordinaires. Pour l'en punir, Salmanasar marcha avec une puissante armée contre lui; et ayant subjugué tout le plat pays, il l'enferma dans Samarie, où il le tint assiégé pendant trois ans; et s'étant rendu maître de la ville, il chargea de chaînes Osée, emmena en captivité le reste des dix tribus, et les dispersa dans les villes des Mèdes. Samarie fut prise en 721.

Salmanasar étant retourné victorieux à Ninive, en sortit bientôt après pour secourir les Gitthéens attaqués par Elulée, roi de Tyr[5]. Ces *Gitthéens* sont les Cypriotes, selon Scaliger, ou les Philistins, et en particulier ceux de *Geth*, selon Ussérius[6]. Salmanasar eut l'avantage sur les

[1] Voyez la *Dissertation sur le VIe âge du monde*, tom. V.—[2] 4. *Reg.* XVI. 7-10. *et* 2. *Par.* XXVIII. 20. *et* 21.—[3] *Isai.* VIII. 4. *Amos*, I. 5.—[4] 4. *Reg.* XVII. 4. *et seqq.*—[5] *Menand. ap. Joseph. Antiq. l.* IX.—[6] *Usser. ad. an. ante Chr.* 717.

Phéniciens ; et l'affaire s'étant accommodée, il se retira à Ninive avec son armée. Peu de temps après, la plupart des villes maritimes qui obéissoient aux Tyriens, se révoltèrent, et se donnèrent aux Assyriens. Salmanasar accourut pour les soutenir. Ces peuples soulevés lui fournirent une flotte de soixante ou soixante-dix vaisseaux, avec huit cents rameurs phéniciens. Ceux de Tyr les attaquèrent avec douze vaisseaux seulement, dissipèrent la flotte ennemie, et firent cinq cents prisonniers. Le roi d'Assyrie n'osa faire le siége de Tyr ; mais il laissa des troupes aux environs pour garder les fontaines d'où ceux de la ville puisoient de l'eau. Les assiégés rendirent sa précaution inutile, en creusant des puits dans la ville ; la mort de ce prince acheva de les délivrer. On ignore quelle avoit été la durée de son règne ; mais on sait que dès 713 Sennachérib, son successeur, entra dans la Judée, et, selon Bérose[1], ce prince avoit auparavant porté ses armes dans plusieurs autres provinces de l'Asie. Ainsi il avoit peut-être succédé à Salmanasar vers 718.

Règne de Sennachérib. Avant l'ère chr. vulgaire 717.

S'il est vrai que *Sennachérib* ait porté la guerre dans quelques autres provinces, avant d'entrer en Judée, ce fut apparemment pendant qu'il étoit occupé à ces guerres qu'Ezéchias secouant le joug des Assyriens, refusa de lui payer le tribut. L'Ecriture[2] insinue qu'Ezéchias s'étoit ligué avec les rois d'Egypte et d'Ethiopie pour se défendre mutuellement contre l'Assyrien. Sennachérib vint en Judée en la quatorzième année du règne d'Ezéchias, 713 avant l'ère chr. vulg. ; il prit les principales villes du pays[3] ; mais il n'assiégea pas Jérusalem. Il crut qu'il falloit aller en Egypte, pour couper le mal dans sa racine, et pour ôter à Ezéchias la confiance qu'il pouvoit avoir dans les forces de Pharaon. Il y fit la guerre pendant trois ans, au rapport de Bérose[4]. Ezéchias, durant cet intervalle, n'oublioit rien pour mettre Jérusalem en état de soutenir un long siége[5]. Sennachérib revint de l'Egypte en Judée, et fit le siége des principales villes qui étoient dans la partie méridionale du pays. Il en prit quelques-unes. Alors Ezéchias résolut d'acheter la paix, et d'éloigner Sennachérib. Il lui donna trois cents talens d'argent, et trente talens d'or[6] ;

[1] *Beros. apud Joseph. Antiq. l.* x. *c.* 1. — [2] 4. *Reg.* XVIII. 24. *et* XIX. 9. *Isai.* XXX. 1. *et seqq. et* LVII. 9. 13. — [3] *Isai.* x. 28. *et seqq. et* 4. *Reg.* XVIII. 13. — [4] *Beros. apud Joseph. Antiq. l.* x. *c.* 1. — [5] 2. *Par.* XXXII. 2. *et seqq.* — [6] 4. *Reg.* XVIII. 14.

mais l'Assyrien ne se contenta pas de cette grande somme qu'il avoit demandée ; il envoya Rabsacès sommer Ezéchias de lui remettre Jérusalem, et de se rendre à lui. Isaïe rassura le roi de Juda contre les menaces des envoyés de Sennachérib, et lui promit que la ville ne seroit point assiégée, et que l'ennemi seroit bientôt obligé de se retirer dans son pays [1]. En effet, Sennachérib s'étant mis en marche pour combattre Tharaca, roi d'Ethiopie qui marchoit contre lui au secours d'Ezéchias, l'ange du Seigneur lui tua dans une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes [2]. Il se sauva à Ninive où il fut tué par deux de ses fils, quarante-cinq ou cinquante-cinq jours après [3] son retour, en l'année 710 avant l'ère chr. vulg., année qui précédoit une année sabbatique qui fut en même temps et sabbatique et jubilaire. Quelques-uns croient que ce prince est celui qui est nommé *Sargon* dans Isaïe [4], où il est parlé de la prise d'Azot par Tharthan, officier de Sargon, roi d'Assyrie. Tharthan étoit un des officiers de l'armée de Sennachérib [5], et on pense que ce fut pendant que Senna chérib étoit en Judée, qu'il envoya Tharthan contre Azot.

Règne d'Asarhaddon. Avant l'ère chr. vulgaire 710.

Sennachérib ayant été tué, ses deux fils qui avoient commis ce parricide, furent obligés de se sauver dans les montagnes d'Arménie; *Asarhaddon*, qui étoit un autre de ses fils, lui succéda [6]. On ignore ce qu'il fit dans les premières années de son règne; mais il paroît constant qu'il est le même que cet *Assaradin*, roi de Babylone, qui se trouve nommé dans le canon de Ptolémée, et qui monta sur le trône de Babylone en la soixante-septième année de l'ère de Nabonassar, 680 avant l'ère chr. vulg. D'où il suit qu'Asarhaddon, qui devoit être dans la trente ou trente-unième année de son règne, s'empara alors du royaume de Babylone; et les deux empires se trouvèrent encore une fois réunis.

Environ trois ans après, voyant sa domination affermie, il entreprit avec succès de recouvrer ce que l'empire assyrien avoit perdu dans la Syrie et dans la Palestine par le désastre arrivé à son père devant Jérusalem. Il entra dans le pays d'Israël où il fit captifs tous ceux qui y étoient res-

[1] 4. *Reg.* XIX. 20. *et seqq.*—[2] 4. *Reg.* XIX. 35.—[3] *Tob.* I. 24. La Vulgate ne lit que quarante-cinq jours; le grec de l'édition romaine lit cinquante jours; et les éditions d'Alde et de Complute lisent cinquante-cinq.—[4] *Isai.* XX. I.—[5] 4. *Reg.* XVIII. 17.—[6] 4. *Reg.* XIX. 37.

tés, et les transporta en Assyrie, à la réserve d'un petit nombre qui échappèrent à sa recherche. Cependant, pour empêcher que le pays ne demeurât désert, il y fit venir des colonies de peuples idolâtres, tirées des pays situés au-delà de l'Euphrate [1]. C'est là que l'on place l'accomplissement de la prédiction d'Isaïe, qui au commencement du règne d'Achaz avoit dit : *Encore soixante-cinq ans, et Ephraïm cessera d'être un peuple* [2]. C'est environ le temps qui s'étoit écoulé depuis cette prophétie ; et les dix tribus cessèrent entièrement alors d'être un peuple visible et subsistant, ce qui en resta dans le pays paroissant confondu avec des nations étrangères.

Asarhaddon s'étant rendu maître du pays d'Israël, envoya quelques-uns de ses généraux avec une partie de son armée dans la Judée, pour la réduire aussi sous son obéissance [3]. Ils défirent Manassé, roi de Juda ; et l'ayant pris, ils le menèrent à Asarhaddon qui le mit aux fers, et l'emmena avec lui à Babylone. Mais bientôt après Manassé ayant fléchi la colère de Dieu par un sincère et vif repentir, obtint sa liberté, et retourna à Jérusalem ; quelques-uns croient que ce fut dans l'année même de sa captivité.

Les peuples qu'on avoit fait venir à Samarie à la place des anciens habitans, s'y trouvoient fort tourmentés des lions [4]. Asarhaddon ayant appris que cela venoit de ce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du pays, ordonna qu'on leur envoyât un prêtre israélite d'entre ceux qui avoient été transférés, afin qu'il leur enseignât le culte du Dieu d'Israël. Mais ces idolâtres se contentèrent d'associer le culte du Seigneur avec celui de leurs anciennes divinités ; et ce culte corrompu ayant continué dans la suite, devint la source de l'aversion des Juifs pour les Samaritains.

Le canon de Ptolémée donne à Assaradin treize ans de règne ; d'où il suit qu'Asarhaddon, le même qu'Assaradin, aura régné quarante-trois ans sur les Assyriens ; que dans les treize dernières années, il aura régné en même temps sur les Assyriens et sur les Babyloniens, et qu'il sera mort en la quatre-vingtième année de l'ère de Nabonassar, 667 avant l'ère chr. vulg.

Règne de Saosduchin.

Son successeur aura été *Saosduchin*, à qui le canon de Ptolémée donne vingt ans de règne. Il paroît que c'est lui

[1] 4. *Reg.* XVII. 24. *et* 1. *Esdr.* IV. 2. 10. — [2] *Isai.* VII. 8. — [3] 2. *Par.* XXXIII. 11. *et seqq.* — [4] 4. *Reg.* XVII. 25. 41.

Avant l'ère chr. vulgaire 667.

qui est nommé *Nabuchodonosor* dans le livre de Judith [1], et qui ayant vaincu *Arphaxad*, roi des Mèdes, qui est le même que *Phraortes* dont parle Hérodote [2], résolut de soumettre toute la terre à son empire. Il envoya pour cela Holoferne, qui entra avec une puissante armée dans la Syrie et dans la Palestine. Mais ce général fut tué, et son armée mise en déroute devant Béthulie, ainsi qu'il est raconté dans le livre de Judith. Cette révolution arriva en la treizième année du règne de ce prince, 92 de l'ère de Nabonassar, 655 avant l'ère chr. vulg., comme nous l'avons montré dans la dissertation que nous avons donnée sur ce point de chronologie [3].

Règne de Chynaladan. Ruine de l'empire des Assyriens. Avant l'ère chr. vulgaire 647.

Saosduchin eut pour successeur *Chynaladan*, à qui le canon de Ptolémée donne vingt-deux ans de règne. Ce prince que Polyhistor nomme *Saracus*, monta sur le trône des rois assyriens en l'année 100 de l'ère de Nabonassar, 647 avant l'ère chr. vulg. Devenu méprisable à ses sujets par sa mollesse et par le peu de soin qu'il prenoit de son empire, il n'est célèbre que parce que ce fut sa défaite qui mit fin à l'empire d'Assyrie. Les vingt-deux années que le canon de Ptolémée lui donne, paroissent exprimer, non la durée entière de son règne sur Ninive, mais seulement la durée de son règne sur Babylone, comme nous l'avons fait voir ailleurs [4]. Ce fut donc en la vingt-deuxième année
625. de son règne, 122 de l'ère de Nabonassar, 625 avant l'ère chr. vulg., que *Nabopolassar*, satrape de Babylone, et général des armées de Chynaladan, ayant su mettre les Babyloniens dans ses intérêts, se fit reconnoître roi de Babylone, et commença par s'emparer ainsi d'une partie de l'empire assyrien. Pour soutenir sa révolte avec plus de succès, il fit alliance avec *Cyaxare*, roi des Mèdes, et maria son fils Nabuchodonosor avec Amyit, fille d'Astyage, qui étoit fils de Cyaxare. Cyaxare ayant levé des troupes pour marcher contre les Assyriens, mit à leur tête *Astyage* son fils. Nabopolassar joignit ses troupes à celles de Cyaxare, et Astyage et Nabopolassar marchèrent ensemble contre Ninive; ces deux princes sont nommés *Assuérus* et *Nabuchodonosor* dans le grec du livre de Tobie [5].

[1] *Judith*, I. 5. *et seqq.*—[2] *Herodot. l.* I. *c.* 101 *et* 102.—[3] Voyez la *Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith*, tom. VIII.—[4] Voyez la *Dissertation sur le temps de l histoire de Judit.*—[5] *Tob. ult.* Καὶ ἤκουσε πρὶν ἢ ἀποθανεῖν αὐτὸν τὴν ἀπώλειαν Νινευὴ, ἠχμαλώτισε Ναβουχοδονόσορ καὶ Ἀσύηρος

Chynaladan fut assiégé dans Ninive ; et il paroît que c'est ici qu'il faut rapporter tout ce que Ctésias attribue au siége de Ninive par Arbaces et par Bélésis, au temps de Sardanapale ; peut-être que Chynaladan fut lui-même nommé *Sardanapale*. Ce fut alors que Ninive, après avoir éprouvé trois ans de siége, vit une partie de son mur, de l'étendue de vingt stades ou deux mille cinq cents pas, renversée par une inondation du Tigre ; ce fut alors que Nabopolassar et Astyage s'étant rendus maîtres de la ville, la brûlèrent et la détruisirent ; ce fut alors qu'une partie des habitans périt par les flammes ou par l'épée, et que les autres furent emmenés en captivité ; ce fut alors que le roi de Ninive, voyant la ville prise, mit le feu à son palais et s'y brûla avec toutes ses richesses en la trente-quatrième année de son règne sur les Assyriens. Ainsi finit l'empire des Assyriens vers l'an 613 avant l'ère chr. vulg., après avoir subsisté pendant treize cent soixante ans, à compter depuis le commencement du règne du premier Ninus, fils de Nemrod.

Avant l'ère chr. vulgaire 613.

ARTICLE III. Histoire des Babyloniens depuis le soulèvement d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale, jusqu'à la prise de Babylone par Cyrus.

État des Babyloniens depuis la révolte de Bélésis jusqu'au règne de Nabonassar.

Avant l'ère chr. vulgaire 900.

Arbaces et *Bélésis* ayant secoué le joug des Assyriens vers l'an 900 avant l'ère chrét. vulg., il paroît que ni eux ni leurs successeurs ne prirent le titre de *rois*, et ne furent que de simples juges, ou gouverneurs, jusqu'au temps où parurent *Nabonassar* et *Déjoces*, qui furent les premiers reconnus rois, l'un chez les Babyloniens, et l'autre chez les Mèdes ; ou plutôt on ignore quel fut l'état des Babyloniens depuis la révolte de Bélésis jusqu'au temps de Nabonassar. Celui-ci est le premier des rois de Babylone connu depuis cette révolution. Les chronologistes s'accordent à mettre le commencement du règne de Nabonassar en l'année 747 avant l'ère chr. vulg., et la suite des années comptées depuis cette époque forme ce qu'on appelle *l'ère de Nabonassar*.

Règne de Nabonassar et de ses successeurs jusqu'au règne de Nabopolassar.

Il y avoit donc environ cent cinquante-trois ans que les Babyloniens avoient secoué le joug des Assyriens, lorsqu'ils reconnurent pour roi *Nabonassar*, à qui le canon de Ptolémée donne quatorze ans de règne. Ses successeurs jusqu'à Asarhaddon ne sont presque connus que par le canon de Ptolémée, qui contient leurs noms et la durée

Avant l'ère chr. vulgaire de leur règne. Nabonassar eut donc pour successeurs *Nadius*, qui ne régna que deux ans ; *Chinzirus* et *Porus*,
747. qui régnèrent ensemble cinq ans ; *Jugée*, qui régna de même cinq ans ; *Mardocempad*, qui régna douze ans. Celui-ci monta sur le trône en la vingt-sixième année de l'ère de Nabonassar, 721 avant l'ère chr. vulg., sixième du règne d'Ezéchias ; et par conséquent il doit être le même que
713. *Mérodac-Baladan*[1] qui, ayant appris la guérison miraculense d'Ezéchias, lui envoya des ambassadeurs avec des lettres et des présens pour l'en féliciter, et pour s'informer du prodige qui étoit arrivé sur la terre en cette occasion, lorsque le soleil retrograda de dix lignes. Ezéchias, flatté de cette ambassade, s'empressa de montrer aux ambassadeurs de ce prince tout ce qu'il y avoit de plus rare et de plus précieux dans ses trésors. Isaïe l'en reprit de la part du Seigneur, et lui prédit que toutes ses richesses seroient un jour transportées à Babylone. Cette ambassade doit être de la quatorzième année du règne d'Ezéchias, neuvième de Mérodac-Baladan, 713 avant l'ère chr. vulg. Mérodac, dont le règne finit en 709, eut pour successeur *Arkianus* qui régna cinq ans, et après lequel il y eut un interrègne de deux ans ; ensuite *Bibélus* régna trois ans ; *Apronadius*, six ans ; *Rigebelus*, un an ; *Mésessimordacus*, quatre ans ; ici il y eut encore un interrègne qui dura huit ans ; et ce fut cet interrègne qui donna lieu à *Asarhaddon* de s'emparer de Babylone, et de réunir ainsi les deux empires en l'année 67 de l'ère de Nabonassar, 680 avant l'ère chr. vulg. Ce prince régna, comme nous l'avons dit, treize ans sur les deux empires réunis ; *Saosdu-*
680. *chin*, vingt ans ; et *Chynaladan* étoit dans la vingt-deuxième année de son règne sur ces deux empires, lorsque Nabopolassar se fit reconnoître roi de Babylone vers la 122e année de l'ère de Nabonassar, 625 avant l'ère chr. vul.

Règne de Nabopolassar. Avant l'ère chr. vulgaire 625.

Il y avoit déjà environ dix ans que *Nabopolassar* étoit roi de Babylone, lorsque joignant ses troupes à celles de Cyaxare commandées par Astyage, il acheva de renverser l'empire d'Assyrie ; Ninive fut détruite ; et les deux vainqueurs partagèrent entre eux les provinces dont elle avoit été depuis si long-temps la capitale. Cette révolution, qui paroît être arrivée en l'année 613 avant l'ère chr. vul., donna à tous les peuples une haute idée de la puissance

[1] 4. *Reg.* XX. 12. *et* 2. *Par.* XXXII. 31.

des Babyloniens qui se virent ainsi exposés à la jalousie de leurs voisins.

Néchao, roi d'Egypte, en fut tellement alarmé, qu'il se mit en campagne pour s'avancer vers l'Euphrate à la tête d'une puissante armée, dans le dessein d'arrêter les progrès des Babyloniens [1]. Il falloit qu'il traversât la Judée; Josias qui régnoit alors voulut s'opposer à son passage; mais il fut vaincu et blessé à mort, dans la trente-unième année de son règne, 610 ans avant l'ère chr. vulg. Néchao continua sa marche, et s'avança vers l'Euphrate. Il battit les Babyloniens, prit Charcamis, grande ville de ces endroits-là, et à son retour réduisit la Syrie et la Palestine sous son obéissance. Comme il apprit en chemin que Joachaz avoit été reconnu roi de Judée sans qu'on lui eût demandé son consentement, il fit venir ce prince à Rébla ou Réblata en Syrie. Joachaz n'y fut pas plus tôt arrivé, que Néchao le fit mettre aux fers, et l'envoya prisonnier en Egypte où il mourut. De là Néchao poursuivant son chemin, arriva à Jérusalem où il établit roi Joakim, autre fils de Josias, et imposa sur le pays un tribut annuel; après quoi il retourna triomphant dans son royaume.

Avant l'ère chr. vulgaire 613.

Nabopolassar souffroit impatiemment que le roi d'Egypte lui eut enlevé plusieurs provinces. Ne pouvant donc, à cause de ses infirmités, entreprendre de les recouvrer en personne, il associa à l'empire son fils Nabuchodonosor, et l'envoya à la tête d'une armée pour remettre ces pays sous son obéissance [2]. C'est de cette époque placée à la fin de la troisième année du règne de Joakim, 607 avant l'ère chr. vul., que les historiens sacrés comptent les années de Nabuchodonosor. Les Babyloniens ne commencent à les compter qu'à la mort de son père qui n'arriva que plus de deux ans après. Nous suivrons le calcul des historiens sacrés.

Règne de Nabuchodonosor. Avant l'ère chr. vulgaire 607.

Nabuchodonosor battit l'armée de Néchao près de l'Euphrate en la quatrième année du règne de Joakim, et reprit Charcanis [3]. De là il marcha du côté de la Syrie et de la Palestine, pour remettre ses provinces sous sa domination. Étant entré en Judée, il mit le siége devant Jérusalem, et s'en rendit maître [4]. Joakim fut chargé de chaî-

[1] 4. *Reg.* XXIII. 29. *et seqq. et* 2. *Par.* XXXV. 20.—[2] *Beros. apud Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 11. *et cont. App. l.* 1.—[3] 4. *Reg.* XXIV. 7. *et Jerem.* XLVI. 2. —[4] 2. *Par.* XXXVI. 6. 7. *et Dan.* I. 1-7.

nes, et ensuite relâché et rétabli sur le trône; on emmena captifs un grand nombre de Juifs, entre autres les enfans de la race royale; les vases du temple les plus précieux, et tous les trésors du palais, furent transportés à Babylone. Cette année, qui étoit la quatrième du règne de Joakim, 606 avant l'ère chr. vulg., est comptée pour la première des soixante-dix années de captivité annoncées par Jérémie [1], et rappelées par Daniel et par l'auteur du II[e] livre des Paralipomènes [2], qui en marquent la fin à la première année du règne de Cyrus, à la tête du nouvel empire des Perses.

Vers la fin de la cinquième année de Joakim, 605 avant l'ère chr. vulg., Nabopolassar mourut après un règne de vingt-un ans. Nabuchodonosor ne l'eut pas plus tôt appris [3], qu'il partit en diligence pour Babylone, laissant à ses généraux le gros de son armée pour la ramener à Babylone avec les captifs et le butin. Il succéda à son père dans tous ses états, lesquels comprenoient la Chaldée ou Babylonie, l'Assyrie, l'Arabie, la Syrie et la Palestine.

La quatrième année de son règne depuis son association, seconde depuis la mort de son père [4], il eut le songe effrayant d'une grande statue composée de divers métaux, et renversée par une petite pierre qui devint bientôt une grande montagne. Daniel, l'un des captifs qu'il avoit emmenés de Jérusalem, et qui avoit déjà passé trois ans entiers à Babylone [5], lui expliqua ce songe.

Le roi Joakim, après avoir été soumis pendant trois ans au roi de Babylone, se révolta contre lui [6]. A cette nouvelle, Nabuchodonosor ne se trouvant pas en état de marcher en personne contre ces rebelles, ordonna à tous les gouverneurs des provinces voisines de lui faire la guerre. Ses états furent pendant trois ans au pillage. A la fin ayant été enfermé dans Jérusalem, il fut tué vraisemblablement dans une sortie, et son corps privé des honneurs de la sépulture [7]. Joachin, ou Jéchonias, son fils, lui succéda [8]; et trois mois après Nabuchodonosor étant venu lui-même en Judée à la tête de son armée, se rendit maître de Jérusalem, fit prisonnier Jéchonias, et toutes les per-

[1] *Jerem.* XXIX. 10.—[2] 2. *Par.* XXXVI. 21. *et Dan.* IX. 2.—[3] *Beros. apud Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 11. *et contr. App. l.* 1.—[4] *Dan.* II. 1. *et seqq.*—[5] *Dan.* I. 5. 18.—[6] 4. *Reg.* XXIV. 1. 2.—[7] *Jerem.* XXII. 18. 19.—[8] 4. *Reg.* XXIV. 6.

sonnes les plus considérables de l'état, qui furent transportés à Babylone. Sédécias, oncle de Jéchonias, fut mis sur le trône par Nabuchodonosor, à qui il prêta serment de fidélité [1]. Ce fut en la huitième année du règne de Nabuchodonosor depuis son association, 599 avant l'ère chr. vulg. C'est de là qu'Ezéchiel date l'époque de ses prophéties. Avant l'ère chr. vulgaire 599.

Sédécias ne fut pas plus religieux ni plus heureux que ses pères. Ayant fait alliance avec Pharaon-Ephrée, roi d'Egypte, il rompit le serment de fidélité qu'il avoit prêté au roi de Babylone. Celui-ci l'en punit bientôt, et l'assiégea dans sa capitale [2]. L'arrivée du roi d'Egypte à la tête d'une armée donna un rayon d'espérance aux assiégés ; mais leur joie fut bien courte. Les Egyptiens furent battus ; le vainqueur revint devant Jérusalem, et y remit le siége qui dura trois cent quatre-vingt-dix jours. Enfin la ville fut emportée d'assaut, et il s'y fit un carnage effroyable. Nabuchodonosor fit tuer les deux fils de Sédécias devant les yeux de leur père, avec tous les nobles et les grands de Juda. Il lui fit crever les yeux, le chargea de chaînes, et l'emmena à Babylone où il demeura en prison jusqu'à sa mort. La ville et le temple furent pillés et brûlés, et toutes les fortifications démolies. Ce fut en la dix-neuvième année du règne de Nabuchodonosor depuis son association, 588 avant l'ère chr. vulg. Et c'est de là que se 588.
comptent les soixante-dix années de désolation annoncées par Jérémie [3], et rappelées par le prophète Zacharie [4], qui en marqua la fin en la seconde année du règne de Darius, fils d'Hystape.

Ce fut après le retour de Nabuchodonosor à Babylone, qu'arriva l'histoire de la statue d'or que ce prince voulut faire adorer par tous ses sujets [5], et de la conservation miraculeuse des trois jeunes Hébreux, Ananias, Misael, et Azarias.

Quatre ans après la destruction de Jérusalem, Nabuchodonosor étant dans la vingt-troisième année de son règne depuis son association, revint dans la Syrie, et mit le siége devant Tyr [6] dont le roi s'appeloit Ithobal. C'étoit une ville forte et opulente qui n'avoit jamais été assujétie à au-

[1] 4. *Reg.* XXIV. 15. 16. 17.—[2] 4. *Reg.* XXV. 1. *et seqq.*—[3] *Jerem.* XXV. 11. 12.—[4] *Zach.* I. 12.—[5] *Dan.* III. 1. *et seqq.*—[6] *Joseph. Ant. l.* X. *c.* 11. *et cont. App. l.* 1.

cune puissance étrangère, et qui étoit alors en grande réputation pour son commerce, par le moyen duquel plusieurs de ses habitans étoient devenus autant de *princes*[1] en richesses et en magnificence. Elle se trouve en état de résister, pendant un siége de treize ans, aux forces de ce puissant monarque, sous le joug duquel tout le reste de l'Orient avoit plié. Les troupes de ce prince y souffrirent des fatigues incroyables; de sorte que, selon l'expression du prophète, *toute tête en étoit devenue chauve et toute épaule pelée*[2].

Ce fut durant cet intervalle, que Nabuchodonosor fit la guerre aux Sidoniens, aux Ammonites, aux Moabites, aux Iduméens. Les prophètes Jérémie[3], Ezéchiel[4] et autres[5], annoncent les particularités de ces guerres, qui ont été négligées par les historiens. Ce fut alors que Nabuzardan, général de Nabuchodonosor, vint à Jérusalem pour la dernière fois, et fit transporter à Babylone les restes des Juifs qu'il trouva dans le pays[6]. Cela arriva en la vingt-troisième année du règne de Nabuchodonosor depuis son association, 584 avant l'ère chr. vulg.

Avant l'ère chr. vulgaire 584.

Avant que la ville de Tyr fût réduite à l'extrémité, les habitans se retirèrent avec la plupart de leurs effets dans une île voisine, à un demi-mille du rivage, où ils bâtirent dans la suite une nouvelle ville dont le nom et la gloire effacèrent le souvenir de la première, qui depuis n'a plus été qu'un village connu sous le nom de *l'ancienne Tyr*. Nabuchodonosor et son armée, ayant donc essuyé d'horribles fatigues dans un si long et si pénible siége, et n'ayant trouvé dans la place rien qui pût les récompenser du *service* qu'ils venoient de rendre à Dieu (c'est l'expression du prophète[7]), en exécutant sa vengeance contre cette ville, Dieu pour les dédommager lui promit par la bouche du même prophète les dépouilles de l'Egypte.

Ce royaume étoit alors affoibli par des divisions intestines; Apriès, que l'Ecriture appelle *Pharaon-Ephrée* ou *Ophra*[8], étant devenu odieux à ses sujets, ceux-ci se révoltèrent contre lui, et mirent la couronne sur la tête d'Amasis. Instruit de cela, le roi de Babylone, immédiatement après la prise de Tyr, s'avança vers l'Egypte dont il fit la conquête[9] *depuis Migdol* ou *Magdole*, qui est à

[1] *Isai.* XXIII. 8.—[2] *Ezech.* XXIX. 18. 19.—[3] *Jerem.* XLVII. XLVIII. XLIX. —[4] *Ezech.* XXVI. XXVII. XXVIII.—[5] *Vide Abdian. toto capite.*—[6] *Jerem.* LII. 30.—[7] *Ezech.* XXIX. 18-20.—[8] *Jerem.* XLIV. 30.—[9] *Ezech.* XXIX. XXX XXXI. XXXII.

l'entrée du royaume, *jusqu'à Syène* située à l'autre extrémité vers les frontières d'Éthiopie. Il fit partout d'horribles ravages, tua un grand nombre d'habitans, et réduisit le pays dans une affreuse désolation. Nabuchodonosor ayant chargé son armée de dépouilles, et soumis tout le royaume, en vint à un accommodement avec Amasis; et après l'avoir confirmé dans la possession du royaume comme son vice-roi, il reprit le chemin de Babylone.

Ce fut alors que se trouvant dans une pleine tranquillité après avoir terminé heureusement toutes ses guerres, il s'appliqua à mettre la dernière main à la construction, ou plutôt à l'embellissement de Babylone. On peut voir dans Josèphe[1] le dénombrement des ouvrages magnifiques dont plusieurs écrivains lui attribuent l'honneur.

Rien, ce semble, ne manquoit à la félicité de ce prince; un songe effrayant vint la troubler, et lui causa de vives inquiétudes. C'étoit celui d'un grand arbre qui s'élevoit jusqu'au ciel, et qui fut coupé par le pied. Il est rapporté dans Daniel[2], avec l'interprétation qu'en donna ce prophète, et le changement surprenant qui se fit un an après dans ce grand roi. Il perdit le sens, et fut chassé de la compagnie des hommes, vivant comme une bête, exposé aux injures de l'air, et ne se nourrissant que de l'herbe des champs. Sept années se passèrent, après lesquelles il fut rendu à lui-même, et remonta sur le trône honoré et respecté comme auparavant. Pénétré de la plus vive reconnoissance, il fit un édit solennel, pour publier dans toute l'étendue de sa domination les merveilles étonnantes que Dieu venoit de faire en sa personne. Il mourut un an après son rétablissement, ayant régné quarante-trois ans depuis la mort de son père, et quarante-cinq depuis son association; ce fut en l'année 185 de l'ère de Nabonassar, 562 avant l'ère chr. vulg.

Règne d'Évilmérodac. Avant l'ère chr. vulgaire 562.

Evilmérodac, son fils, lui succéda. Dès qu'il eut été établi sur le trône, il fit sortir Jéchonias, roi de Juda, de la prison où il avoit été détenu pendant trente-sept ans[3]. Evilmérodac ne régna que deux ans. Il se rendit si odieux par ses débauches et ses autres déréglemens[4], que ses plus proches parens conspirèrent contre lui, et le tuèrent, en l'année 187 de l'ère de Nabonassar, 560 avant l'ère chr. vulg.

[1] *Joseph. Antiq. l.* x. *c.* 11.—[2] *Dan.* IV. 1. *et seqq.*—[3] 4. *Reg.* XXV. 27. *et seqq.*—[4] *Beros. Megasth.*

Règne de Nériglissor. Avant l'ère chr. vulgaire 560.

Nériglissor, mari de sa sœur, qui avoit été à la tête des conjurés, regna en sa place. Comme dès son avénement à la couronne, il faisoit de grands préparatifs de guerre contre les Mèdes, Cyaxare, fils d'Astyage, demanda du secours aux Perses [1]; et Cyrus vint se joindre à lui avec une armée puissante. Nous rapporterons bientôt plus long l'histoire de cette guerre, en parlant de l'histoire des Mèdes; et l'on verra que le roi de Babylone fut tué dans une bataille en la quatrième année de son règne, 191 de l'ère de Nabonassar, 556 avant l'ère chr. vul.

Règne de Laborosoarchod. Avant l'ère chr. vulgaire 556.

Laborosoarchod, son fils, lui succéda [2]. C'étoit un très mauvais prince. Né avec les inclinations les plus vicieuses, il s'y abandonna sans retenue lorsqu'il fut sur le trône, comme s'il n'eût été revêtu de l'autorité souveraine que pour avoir le privilége de commettre impunément les actions les plus infâmes et les plus barbares. Il ne régna que neuf mois. Ses sujets conspirèrent contre lui, et le mirent à mort en l'année 192 de l'ère de Nabonassar, 555 avant l'ère chr. vul.

Règne de Baltassar. Prise de Babylone par Cyrus. Avant l'ère chr. vulgaire 555.

Il eut pour successeur *Labynit*, ou *Nabonid*, que le texte de David nomme dans l'hébreu, *Belsassar*, dans le grec des Septante, *Baltasar*, et dans la Vulgate, *Baltassar*. On conjecture, avec beaucoup de fondement, qu'il étoit fils d'Evilmérodac par Nitocris femme de ce prince, et par conséquent petit-fils de Nabuchodonosor, à qui, selon la prophétie de Jérémie, les peuples de l'Orient devoient être assujétis, et après lui à son fils et à son petit-fils: *Et servient ei omnes gentes, et filio ejus, et filio filii ejus, donec veniat tempus terræ ejus et ipsius* [3].

La première année du règne de Baltassar, Daniel eut la vision des quatre bêtes qui figuroient les quatre grandes monarchies [4], auxquelles devoit succéder le royaume du Messie. La troisième année de ce prince il eut la vision du bélier et du bouc [5], qui figuroient la destruction de l'empire des Perses par Alexandre-le-Grand, et la persécution qu'Antiochus Epiphane devoit susciter aux Juifs. Il y avoit dix-sept ans que Baltassar occupoit le trône, lorsque Babylone fut prise par l'armée des Mèdes et des Perses commandée par Cyrus. Nous rapporterons en abrégé les circonstances du siége et de la prise de cette ville, en rapportant l'histoire

[1] *Xenophon. Cyrop. l.* I.—[2] *Ibid.*—[3] *Jerem.* XXVII. 7.—[4] *Dan.* VII. 1. *et seqq.*—[5] *Dan.* VIII. *et seqq.*

des Mèdes. Nous remarquerons seulement ici l'unique circonstance que l'histoire sainte nous apprend touchant cette révolution ; c'est que tandis que les ennemis assiégeoient Babylone, Baltassar fit un grand festin [1] à toute sa cour, la nuit d'une fête qui se célébroit tous les ans avec de grandes réjouissances; mais la joie de ce repas fut bientôt troublée par une vision, et encore plus par l'explication que Daniel en donna au roi. La sentence écrite sur la muraille, lui annonçoit que son royaume alloit lui être ôté, et donné aux Mèdes et aux Perses. Et cette nuit-là même, la ville fut prise, et Baltassar tué, en l'année 209 de l'ère de Nabonassar, 538 avant l'ère chr. vulg. Ainsi finit l'empire babylonien, quatre-vingt-sept ans depuis le commencement du règne de Nabopolassar, deux cent neuf ans depuis le commencement du règne de Nabuchodonosor, trois cent soixante-deux ans depuis la révolte de Bélésis.

Avant l'ère chr. vulgaire 538.

ARTICLE IV. Histoire des Mèdes depuis le soulèvement d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale, jusqu'à la mort de Cyaxare, fils d'Astyage.

État des Mèdes depuis la révolte d'Arbaces jusqu'au règne de Déjocès.

Nous pourrions nous dispenser de donner ici l'histoire des Mèdes, puisque nous en avons déjà donné un précis dans la Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith; mais pour ne point laisser ici un vide dans l'histoire des empires d'Orient, nous allons reprendre en peu de mots ce que nous avons déjà dit de l'histoire de ce peuple, et nous y ajouterons ce que nous n'avons pas dit.

Avant l'ère chr. vulgaire 900.

Nous avons fait remarquer qu'*Arbaces* et *Bélésis* ayant secoué le joug des Assyriens vers l'an 900 avant l'ère chr. vulg., il paroît que ni eux ni leurs successeurs ne prirent le titre de *rois*. On ignore si Bélésis eut en effet des successeurs jusqu'au temps où parut Nabonassar qui fut reconnu roi de Babylone. Mais les anciens nous ont conservé les noms de ceux qui, selon Ctésias, ont gouverné les Mèdes depuis Arbaces; et ils nous ont aussi rapporté, d'après le même auteur, la durée du gouvernement d'Arbaces et de ses successeurs [2]. Arbaces gouverna pendant vingt-huit ans; après lui parurent *Mandaucès* qui gouverna pendant cinquante ans; *Sosarmus*, pendant trente ans; *Artycas*, pendant cinquante ans; *Arbianès*, pendant vingt-deux ans.

[1] *Dan.* v. 1. *et seqq.*—[2] *Diod. ex Ctesia.*

Tous ceux-là n'eurent point le titre de rois; ce furent de simples gouverneurs qui se succédèrent pendant un intervalle de cent quatre-vingts ans; ou plutôt il paroît qu'il faut leur donner cent quatre-vingt-deux ans; car comme nous l'avons montré, ce ne fut que vers l'an 718 avant l'ère chr. vulg., cent quatre-vingt-deux ans depuis la révolte d'Arbaces, que fut reconnu roi des Mèdes *Déjoces*, qui paroît être celui que Ctésias nomme *Arsæus*, et auquel il donne quarante ans de règne.

Règne de Déjoces. Avant l'ère chr. vulgaire 718.

La foiblesse du gouvernement des Mèdes avoit introduit parmi eux de grands désordres, lorsque *Déjoces* en prit occasion d'ériger l'état en monarchie, et de se faire reconnoître lui-même roi. Jusqu'alors la nation, divisée par tribus, n'avoit habité que dans des villages[1]; Déjoces fit bâtir une ville qui devint fort célèbre, et qu'on nomma *Ecbatanes*. Elle étoit située sur une colline qui s'élevoit également de tous côtés. Elle avoit sept enceintes de murs qui formoient une espèce d'amphithéâtre. Dans la plus haute et la plus petite de ces enceintes, étoit le palais du roi. Les officiers de sa maison logeoient dans celle d'après. Les cinq autres étoient habitées par le peuple. Déjoces commença ce grand ouvrage, et Phraortes, son fils, l'acheva. Déjoces avoit régné quarante ans, selon Ctésias, lorsqu'il laissa le trône à Phraortes, son fils, en l'année 678 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Règne de Phraortes. Avant l'ère chr. vulgaire 678.

Phraortes, que les anciens nomment aussi *Aphraartes* ou *Aphradartes*, est celui que l'Ecriture nomme *Arphaxad*[2], et qui mit la dernière main à la construction de la ville d'Ecbatanes. Ce roi, qui étoit d'une humeur belliqueuse, battit les Perses, et les assujétit à son empire. Il étendit ses conquêtes au loin dans la haute Asie; et c'est de son règne que se compte la durée de la domination des Mèdes sur la haute Asie jusqu'au commencement de Cyrus, pendant l'espace de cent dix-huit ans. Fier de ses heureux succès, il osa porter la guerre contre les Assyriens. *Nabuchodonosor*, leur roi, appelé autrement *Saosduchin*, lui livra bataille dans la plaine de Ragau. Phraortes fut vaincu et mis en fuite. Nabuchodonosor entra dans la Médie, prit d'assaut Ecbatanes, et la livra au pillage. Phraortes ayant été arrêté dans sa fuite, fut amené à Nabuchodonosor qui le fit mourir à coups de javelots, en l'année 656 avant l'ère

[1] *Herodot. l.* 1. *c.* 95. *et seqq.*—[2] *Judith.* 1. 1.

chrétienne vulgaire, douzième du règne de ce Nabuchodonosor, vingt-deuxième du règne de Phraortes.

Règne de Cyaxare, fils de Phraortes.

Avant l'ère chr. vulgaire 656.

Cyaxare, fils de Phraortes, ayant succédé à son père, sut profiter de la déroute que les Assyriens éprouvèrent l'année suivante, lorsque Holoferne fut tué par la main de Judith devant Béthulie. Cyaxare se rétablit d'abord dans son royaume de Médie, puis recouvra l'empire de la haute Asie. Occupé à se rétablir ainsi pendant les dernières années de Saosduchin, il marcha contre Ninive avec une puissante armée vers le commencement du règne de Chynaladan. Les Assyriens étant venus à sa rencontre, furent défaits. Cyaxare les poussa jusqu'à Ninive, et forma le siége de cette ville; mais l'irruption des Scythes dans la Médie l'obligea d'abandonner son entreprise. Son armée fut défaite par ces barbares qui se répandirent dans la haute Asie, et en demeurèrent maîtres pendant vingt-huit ans. Cyaxare s'étant enfin délivré de ces dangereux ennemis, reprit le dessein du siége de Ninive. Nabopolassar qui, secouant le joug des Assyriens, s'étoit déjà fait reconnoître roi de Babylone, joignit ses troupes à celles de Cyaxare commandées par Astyage son fils. Astyage et Nabopolassar marchèrent ensemble contre Ninive. Ce sont eux qui sont nommés *Assuérus* et *Nabuchodonosor*[1] dans le grec du livre de Tobie, où il est dit que *Tobie le jeune apprit, avant sa mort, la ruine de Ninive qui fut prise par Nabuchodonosor et Assuérus.* Quelques-uns croient que cet *Assuérus* est Cyaxare même, parce qu'en effet la ruine de Ninive doit tomber sous son règne; mais il pouvoit avoir donné le commandement de ses troupes à son fils Astyage qui est nommé *Assuérus* dans Daniel[2]. Astyage et Nabopolassar prirent donc et renversèrent Ninive; et l'empire de l'Assyrie tomba ainsi entre les mains des Babyloniens et des Mèdes. Alors Cyaxare songea à poursuivre contre les derniers restes de l'armée des Scythes les maux dont ils avoient affligé son royaume. Ils s'étoient retirés auprès d'Alyattes, roi de Lydie; et sur le refus que ce prince fit de les livrer à Cyaxare, Cyaxare lui déclara la guerre. Cette guerre dura six ans, et fut terminée par une éclipse célèbre que Thalès avoit prévue, et qui causa tant d'effroi aux deux armées qui étoient alors dans l'action du combat, qu'elles ne pensèrent plus qu'à faire la paix. Syennésis, roi de Cilicie, et Nabopolassar,

[1] *Tob. ult. in græco.* [2] *Dan.* IX. 1.

roi de Babylone, en furent les médiateurs. Astyage, fils de Cyaxare, épousa alors Aryénis, fille d'Alyattes; et de ce mariage naquit ensuite Cyaxare II qui est appelé dans l'Écriture *Darius le Mède*. Enfin Cyaxare, père d'Astyage, mourut en l'année 595 avant l'ère chrét. vulg., ayant régné soixante-un ans, si l'on y comprend les vingt-huit années de la domination des Scythes, ou seulement trente-trois ans, si on les en excepte.

Règne d'Astyage.
Avant l'ère chr. vulgaire 595.

Astyage, que Daniel nomme *Assuérus*, succéda à Cyaxare son père. Son règne fut de trente-cinq ans; mais l'histoire ne nous en apprend aucune particularité. Avant qu'il épousât Aryénis, il avoit déjà eu d'une première femme une fille nommée *Mandane*, qu'il donna en mariage à Cambyse, roi des Perses, du vivant même de Cyaxare son père; de ce mariage naquit Cyrus[1] en l'année 599 avant l'ère chrét. vulg., un an après la naissance du jeune Cyaxare son oncle. Cyrus passa les douze premières années de sa vie en Perse auprès de son père. Il y fut élevé, suivant l'usage de la nation, dans tous les exercices laborieux qui pouvoient le former aux fatigues de la guerre. Lorsqu'il eut atteint l'âge de douze ans, on l'envoya en Médie vers Astyage son aïeul, auprès duquel il passa cinq années. Pendant ce séjour il gagna les cœurs des Mèdes par sa douceur, par sa générosité, et par les marques qu'il donna d'une valeur naissante, qui firent concevoir de lui de grandes espérances. Il retourna en Perse auprès de Cambyse son père, et il y demeura jusqu'à l'âge de quarante ans, qu'il en partit à la tête d'une armée pour aller au secours de son oncle Cyaxare, qui venoit de succéder à Astyage, mort en l'année 560 avant l'ère chrét. vulg.

Règne de Cyaxare, fils d'Astyage.
Cyaxare et Cyrus marchent ensemble contre les Babyloniens.
Avant l'ère chr. vulgaire 560.

Cyaxare, fils d'Astyage, est celui que l'Écriture nomme *Darius le Mède*, ou *Darius fils d'Assuérus de la race des Mèdes*[2]. A peine fut-il monté sur le trône, qu'il eut une rude guerre à soutenir. Il apprit que le roi de Babylone, qui étoit Nériglissor, armoit puissamment contre lui, et qu'il avoit déjà engagé dans sa querelle plusieurs princes, entre autres Crésus, roi de Lydie. Il dépêcha vers Cambyse pour lui demander du secours. Cyrus fut alors déclaré général de l'armée des Perses, en l'année 559 avant l'ère chrét. vulg., et c'est de là que se comptent les trente années de règne que quelques anciens lui donnent. Cyrus

[1] *Xenoph. Cyrop. l.* I. *p.* 3. *et seqq.* — [2] *Dan.* V. 31 IX. I.

marcha donc au secours de Cyaxare contre Nériglissor et ses alliés. Les deux partis avoient employé trois années à former leurs alliances, et à faire des préparatifs de guerre. Cyrus voyant les troupes pleines de bonne volonté, proposa à Cyaxare de les mener contre les Babyloniens. Cyrus et Cyaxare s'avancèrent vers les frontières de l'Assyrie, soumise au roi de Babylone, firent des courses dans le pays, et enlevèrent un grand butin. Cyrus ayant appris que les ennemis étoient à la distance de dix journées, engagea Cyaxare à les aller chercher. Quand les armées furent à la vue l'une de l'autre, on se prépara au combat. Les Babyloniens s'étoient campés en rase campagne. On donna la bataille; elle fut sanglante; Nériglissor y périt en la quatrième année de son règne; et l'armée babylonienne fut mise en déroute. Crésus, roi de Lydie, prit le commandement de l'armée vaincue, et fit la meilleure retraite qu'il lui fut possible. Mais Cyrus qui le suivoit de près, l'ayant surpris le lendemain dans un poste désavantageux, acheva de le défaire, se rendit maître de son camp, et enleva tout son bagage. Crésus, après cette défaite, se sauva d'Assyrie, et regagna en diligence ses états.

Laborosoarchod qui avoit succédé à son père Nériglissor, laissa au bout de neuf mois la couronne à Labynit, appelé dans l'Ecriture *Baltassar*, fils d'Evilmérodac et de Nitocris. Ce prince fort jeune lorsqu'il monta sur le trône, trouva l'empire babylonien affoibli par la défection des deux provinces, que Gadate et Gobrias leurs gouverneurs avoient livrées à Cyrus pour se venger de la cruauté de Laborosoarchod. Baltassar n'avoit aucune des qualités nécessaires pour défendre ses états contre un ennemi tel que Cyrus. Mais Nitocris sa mère, princesse d'un grand jugement et d'un courage mâle, lui fut d'un grand secours. Pendant que son fils se livroit à ses plaisirs, elle se chargea du gouvernement, et fit pour la conservation de l'empire tout ce que peut la prudence humaine. Mais le temps marqué par la Providence pour sa ruine étant proche, il n'étoit pas au pouvoir des hommes de l'empêcher.

Avant l'ère chr. vulgaire 555.

Cyrus et Cyaxare, qui jusque là s'étoient contentés de ravager le pays ennemi, résolurent de s'y avancer pied à pied et d'en faire la conquête, en s'attachant à la prise des villes et des forteresses. Ils employèrent sept années à cette sorte de guerre. Nictocris cependant ne négligeoit rien pour la défense du royaume, et surtout de la capitale, contre

Avant l'ère chr. vulgaire 550. ces redoutables ennemis qui ne cessoient d'enlever aux Babyloniens des villes et des provinces. Enfin Baltassar, pour arrêter ce torrent, prit vers la cinquième année de son règne une grande partie de ses trésors; et étant allé trouver Crésus son allié, il forma avec le secours de ce prince une puissante ligue contre les Mèdes et les Perses; il leva et prit à sa solde une nombreuse armée d'Egyptiens, de Grecs, de Thraces, et de différens peuples de l'Asie mineure; il en donna le commandement à Crésus, qui se chargea d'aller avec ces troupes attaquer la Médie, et il reprit le chemin de Babylone.

Cyrus instruit de tout par un de ses confidens qui, sous prétexte de désertion, avoit passé chez les ennemis, fit tous les préparatifs nécessaires, donna partout ses ordres, et marcha contre Crésus. Les deux armées se rencontrèrent à Thymbrée, ville de Lydie située assez près de Sardes qui étoit la capitale de cette province. Cyrus livra la bataille, et mit en déroute la nombreuse armée de Crésus. Dès le lendemain matin, il marcha vers Sardes; Crésus sortit à sa rencontre; les Lydiens furent battus une seconde fois, et obligés de se retirer dans la ville. Cyrus en forma le siége, et peu de temps après il se vit maître et de Sardes et de Crésus. Sardes fut prise en l'année 548 avant l'ère chrétienne vulgaire.

548. Après ces exploits, Cyrus resta dans l'Asie mineure, jusqu'à ce qu'il eût entièrement soumis les divers peuples qui l'habitoient depuis la mer Egée jusqu'à l'Euphrate. De là il passa dans le Syrie et dans l'Arabie, qu'il subjugua. Après quoi il marcha vers la haute Asie; et l'ayant aussi réduite tout entière sous sa puissance, il retourna en Assyrie, et s'avança vers Babylone, la seule ville de l'Orient qui lui résistât encore. Baltassar fit de vains efforts pour l'arrêter; il fut vaincu, et obligé de se renfermer dans sa capitale où Cyrus l'assiégea, la neuvième année après la prise de Sardes, seizième du règne de Baltassar.

Suite du règne de Cyaxare. Siége et prise de Babylone. Le siége de cette place étoit une entreprise très difficile. Elle étoit défendue par des murailles d'une hauteur inaccessible, et par des troupes innombrables. Il y avoit des provisions de toutes sortes pour vingt ans. Aussi les habitans, se croyant en pleine sûreté à la faveur de leurs remparts et de leurs magasins, insultoient à Cyrus du haut de leurs murailles, et se moquoient de la peine qu'il se donnoit pour prendre leur ville. Ces difficultés ne rebutèrent point

Cyrus. Il fit d'abord tirer une ligne de circonvallation autour de la ville avec un fossé large et profond ; et par le moyen des palmiers que ce pays produit en grande abondance, et qui croissent à la hauteur de cent pieds, il bâtit des tours plus hautes que les murailles, espérant prendre la place d'assaut. Mais n'ayant pu y parvenir, il se contenta de la tenir serrée, et il forma le dessein de faire par surprise ce qu'il avoit tenté inutilement par la force. Il y avoit déjà près de deux ans qu'il tenoit la ville assiégée, lorsqu'il pensa à exécuter le grand dessein qu'il méditoit, et dont il n'avoit encore fait part à personne. La Providence lui en fournit une occasion telle qu'il pouvoit la souhaiter.

Avant l'ère chr. vulgaire 539.

Il apprit qu'un certain jour on devoit célébrer à Babylone une grande fête, et que les Babyloniens avoient coutume, dans cette solennité, de passer la nuit entière à boire et à faire la débauche. Il partagea ses troupes en deux corps, dont l'un fut posté à l'endroit où le fleuve entroit dans la ville, et l'autre à celui où il en sortoit. Il leur commanda d'entrer la nuit dans la ville par le lit du fleuve dès qu'ils le trouveroient guéable. En même temps il envoya des travailleurs à la tête du canal par où les eaux du fleuve se déchargeoient dans le grand lac qui étoit à l'occident de Babylone. Ce lac, qui étoit d'une étendue prodigieuse, avoit été creusé par les Babyloniens pour y détourner les eaux de l'Euphrate, et faciliter ainsi la construction des ouvrages qu'ils avoient faits sur les bords du fleuve. Lorsque les ouvrages furent finis, ils firent rentrer l'Euphrate dans son lit ordinaire ; mais de peur que dans le temps de ses crues il n'inondât la ville, ils conservèrent le lac avec le canal qui y conduisoit ; et toutes les fois que le fleuve étoit prêt de se déborder, il se déchargeoit de lui même dans le lac, au moyen d'un passage qu'on avoit pratiqué dans la digue qui étoit à la tête du canal. Cyrus donna ordre aux travailleurs de rompre cette digue dans le temps marqué, afin que les eaux du fleuve s'écoulassent dans le lac. Sur le soir il fit ouvrir aussi des deux côtés du fleuve au-dessus et au-dessous de la ville un passage aux eaux par le fossé qu'il avoit fait creuser tout autour. Par ce double moyen le lit du fleuve se trouva bientôt à sec. Alors les deux corps de troupes de Cyrus s'y jetèrent, et s'avancèrent sans trouver d'obstacle.

538.

Ce fut cette même nuit que l'impie Baltassar, dans le festin qu'il faisoit aux grands de sa cour, ayant profané les vases sacrés que Nabuchodonosor avoit enlevés du temple

de Jérusalem, vit une main qui écrivoit sur la muraille l'arrêt de sa condamnation, comme Daniel le rapporte [1]. On avoit coutume de tenir fermées pendant la nuit les portes d'airain qui étoient à toutes les descentes du quai vers le fleuve ; mais la négligence et le désordre qui régnoit partout pendant cette nuit de dissolution, les ayant laissées ouvertes, l'armée de Cyrus monta par là dans la ville; et les deux corps s'étant rencontrés au palais royal, comme ils en étoient convenus, surprirent la garde, et la taillèrent en pièces. Ils se jetèrent aussitôt dans le palais, dont on avoit ouvert les portes pour savoir d'où venoit le bruit qu'on entendoit. Ils s'en rendirent maîtres; et ayant rencontré le roi qui venoit à eux l'épée à la main, suivi de ceux qui s'étoient trouvés à portée de le secourir, ils le tuèrent, et firent main basse sur tous ceux qui l'accompagnoient. Babylone fut prise en l'année 538 avant l'ère chr. vulg.

Cyrus étant entré ainsi dans Babylone, fit publier un édit, portant que tous ceux qui mettroient bas les armes auroient la vie sauve, et qu'au contraire ceux qui refuseroient de le faire seroient passés au fil de l'épée. Les Babyloniens obéirent, et se soumirent au vainqueur qui, sans autre opposition, s'empara de cette puissante ville, et termina par ce grand exploit toutes ses conquêtes après une guerre de vingt-un ans.

Dernières années du règne de Cyaxare. Réunion de l'empire des Mèdes et des Babyloniens à celui des Perses.

L'Ecriture dit [2] que *Darius le Mède* (qui n'est autre que *Cyaxare* oncle de Cyrus) régna à Babylone après la prise de cette ville, et à la mort de Baltassar. En effet Cyrus, tant que son oncle vécut, partagea avec lui l'empire qu'il venoit de conquérir par sa valeur. Il lui déféra même le premier rang. Ces deux princes dressèrent de concert le plan de toute la monarchie. Ils la divisèrent en cent vingt provinces [3], dont ils donnèrent le gouvernement à ceux qui avoient le mieux servi Cyrus dans ses grandes entreprises. Ils établirent sur eux trois surintendans qui devoient toujours résider à la cour, à qui ces gouverneurs avoient ordre de rendre compte de tout, et qui devoient leur faire tenir les ordres du prince. Ainsi ces trois ministres avoient la principale administration des affaires de toute la monarchie. Daniel fut établi le premier des trois. Cette préférence lui étoit due, tant à cause de sa haute sagesse qui étoit renommée dans tout l'Orient, et qui avoit éclaté d'une

[1] *Dan.* v. 1. *et seqq.*—[2] *Dan.* v. 31.—[3] *Dan.* vi. 1. *et seqq.*

manière particulière dans le repas de Baltassar, que par son ancienneté et par son expérience dans les affaires ; car il y avoit alors soixante-cinq ans qu'il avoit été élevé par Nabuchodonosor à la qualité de premier ministre du royaume. Cette distinction, qui lui fut continuée par les nouveaux monarques, lui attira l'envie des courtisans qui, pour se défaire de ce fâcheux concurrent, lui tendirent un piége qui tourna à la gloire du vrai Dieu, à l'avantage de Daniel, et à la ruine de ses ennemis. Daniel raconte lui-même ce fait en détail [1].

Enfin Darius le Mède étant mort au bout de deux ans, en l'année 536 avant l'ère chr. vulg., laissa ses états à Cyrus auquel il les avoit promis en lui donnant en mariage sa fille unique. Cambyse, père de Cyrus, ayant aussi fini ses jours en Perse vers le même temps, Cyrus demeura seul maître de ce grand empire, connu depuis ce temps sous le nom *d'empire des Perses*, et qui comprenoit les Babyloniens, les Mèdes et les Perses.

ARTICLE V. Histoire des Perses, depuis le commencement du règne de Cyrus jusqu'à la fin du règne de Darius Codoman.

Règne de Cyrus.

On compte diversement les années du règne de *Cyrus*. Quelques-uns [2] lui en donnent trente, en les commençant au temps où il fut mis à la tête de l'armée des Perses pour marcher au secours de Cyaxare, en l'année 559 avant l'ère chr. vulg. D'autres [3] ne lui en donnent que neuf, en les comptant depuis qu'il fut devenu maître de Babylone en l'année 538. D'autres [4] ne lui en donnent que sept, en les comptant depuis que, par la mort de Cyaxare et de Cambyse, il posséda seul, en l'année 536, le vaste empire qui fut formé de la réunion des Babyloniens, des Mèdes et des Perses.

Avant l'ère chr. vulgaire 536.

Ce fut dans la première de ces sept années qu'expirèrent les soixante-dix ans de la captivité des Juifs à Babylone ; et ce fut aussi dans cette première année [5] que Cyrus donna cet édit célèbre qui permettoit aux Juifs de retourner en Palestine, et de rebâtir le temple de Jérusalem, et qui ordonnoit la restitution des vases sacrés que Naduchodonosor en avoit enlevés. Les Juifs partirent peu de temps après sous la conduite de Zorobabel, mais l'édit

[1] *Dan.* VI. 2. *et seqq.*—[2] *Cic. de Divin. l.* 1. *n.* 46. *et alii plurimi.*—[3] *Ptol. Canon.*—[4] *Xenoph. Cyrop.*—[5] *Esdr.* I. 1. *et seqq.*

de Cyrus n'eut pas son entière exécution. Les Samaritains, ennemis des Juifs, firent tous ce qu'ils purent pour empêcher la construction du temple; et quoiqu'ils ne pussent obtenir la révocation de l'édit, ils firent tant à force de présens, et par leurs intrigues auprès des officiers et ministres de qui la chose dépendoit, que l'ouvrage fut interrompu, ou n'avança que fort lentement durant plusieurs années.

Ce fut peut-être la douleur de voir l'exécution de cet édit si long-temps différée, qui porta Daniel à entrer dans une espèce de deuil en la troisième année du règne de Cyrus [1], et à jeûner pendant trois semaines de suite. Il étoit alors près du Tigre en Perse. Quand ce temps de jeûne fut passé, il eut une vision qui regardoit la succession des rois de Perse, l'empire des Macédoniens, les démêlés des rois d'Égypte et de Syrie, la persécution d'Antiochus Epiphane, etc. Cette révélation est rapportée dans les chapitres x, xi et xii de sa prophétie. Ce qu'on trouve à la fin du chapitre xii [2] donne lieu de conjecturer qu'il mourut bientôt après; et en effet son grand âge ne permet pas de croire qu'il ait pu guère vivre plus long-temps; car il avoit pour lors au moins quatre-vingt-trois ans, en supposant qu'il n'en avoit que dix lorsqu'il fut transporté à Babylone avec les autres captifs.

Règne de Cambyse. Avant l'ère chr. vulgaire 530.

Cyrus, après avoir régné sept ans, mourut en l'année 530 [3] avant l'ère. chr. vulg., et laissa l'empire à *Cambyse*, son fils aîné, prince indigne et de succéder à un tel père, et de commander à tant de peuples. Il est appelé dans l'Ecriture *Assuérus* [4]. Il ne fut pas plus tôt monté sur le trône, qu'il résolut d'aller porter la guerre en Egypte pour se venger d'Amasis qui en étoit roi [5]. On conjecture avec assez de vraisemblance que ce roi d'Egypte, qui étoit devenu tributaire de Cyrus, ayant voulu après sa mort se tirer de la dépendance de son successeur, s'attira cette guerre. Cambyse, pour la pousser avec succès, fit durant trois ans de grands préparatifs tant par mer que par terre. La quatrième année de son règne, étant entré en Egypte

[1] *Dan.* x. 1. *et seqq.*—[2] *Dan.* xii. 13. *Tu autem vade ad tempus præfinitum: et requiesces, et stabis in sorte tuâ in finem dierum.*—[3] Ussérius et ceux qui le suivent, placent la mort de Cyrus en 529, mais Scaliger la met en 530, et la suite le suppose; car il paroît que le règne de Xerxès doit commencer en 487, comme nous le ferons voir dans la *Dissertation sur les* lxx *semaines de Daniel*, tom. xvi.—[4] *Esdr.* iv. 6.—[5] *Herodot. l.* iii. *c.* 1. *et seqq.*

peu après la mort d'Amasis, il prit Pylus, qui étoit la première place forte de ce royaume ; et ayant remporté une grande victoire sur l'armée des Egyptiens commandée par le roi Psamménite, il devint maître de toute l'Egypte en la cinquième année de son règne.

L'année suivante ayant dessein d'entreprendre la guerre contre les Ethiopiens, les Ammoniens [1] et les Carthaginois, il envoya en Ethiopie des ambassadeurs qui devoient prendre connoissance de l'état et des forces du pays, et lui en faire leur rapport. Ils portoient avec eux des présens tels que les Perses avoient coutume d'en faire, de la pourpre, des bracelets d'or, des parfums et du vin. Les Ethiopiens se moquèrent de ces présens, où ils ne voyoient rien d'utile pour la vie, à l'exception du vin. Ils ne firent pas plus de cas des ambassadeurs qu'ils prirent pour ce qu'ils étoient, c'est-à-dire pour des espions. Mais leur roi voulut aussi faire un présent à sa mode au roi de Perse ; et prenant en main un arc qu'un Perse eût à peine soutenu, loin de pouvoir en tirer, il le banda en présence des ambassadeurs, et leur dit : « Voici le conseil que le roi « d'Ethiopie donne au roi de Perse. Quand les Perses pour- « ront se servir aussi aisément que je viens de faire d'un « arc de cette grandeur et de cette force, qu'ils viennent « attaquer les Ethiopiens, et qu'ils amènent plus de troupes « que n'en a Cambyse. En attendant, qu'ils rendent graces « aux dieux, qui n'ont pas mis dans le cœur des Ethio- « piens le désir de s'étendre hors de leur pays. » Cela dit, il débanda l'arc et le donna aux ambassadeurs.

Cambyse, irrité de cette réponse, commanda à ses troupes de se mettre en marche sur-le-champ, sans penser qu'il n'avoit ni provisions, ni rien de ce qui étoit nécessaire pour cette expédition. Quand il fut arrivé à Thèbes dans la Haute-Egypte, il détacha cinquante mille hommes contre les Ammoniens, avec ordre de ravager leur pays, et de détruire le temple de Jupiter Ammon qui y étoit situé. Mais si l'on en croit Hérodote, après plusieurs journées de marche dans le désert, un vent violent s'étant élevé du côté du midi, poussa une si grande quantité de sable sur cette armée, qu'elle y demeura ensevelie. L'armée que Cambyse conduisoit contre les Ethiopiens souffrit aussi une cruelle famine, qui l'obligea enfin de revenir

[1] Peuples d'Afrique qui demeuroient dans la Libye vers le lieu où étoit bâti le temple de Jupiter Ammon.

sur ses pas, après qu'il eut vu périr la plus grande partie de ses troupes.

Il ramena son armée à Thèbes où il se livra à de nouveaux excès. Cette ville étoit remplie de temples d'une magnificence et d'une richesse incroyables; il les pilla tous. Arrivé à Memphis, et ayant trouvé toute la ville en joie, il s'imagina qu'on se réjouissoit du mauvais succès de son entreprise. Il manda les magistrats pour savoir la raison de ces réjouissances; et les magistrats lui ayant dit que c'étoit parce qu'ils avoient trouvé leur dieu Apis, il ne voulut pas les en croire, mais les fit tous mourir comme des imposteurs. Il fit venir ensuite les prêtres, et leur commanda de lui amener leur dieu. Surpris de voir un veau, au lieu d'un dieu, il entra en fureur, et tirant son poignard, il le lui enfonça dans la cuisse. Le dieu fut ramené au temple où après avoir langui quelque temps de sa blessure, il mourut. Si l'on en croit les Egyptiens, Cambyse, après cette action, devint frénétique; mais on peut dire qu'il l'étoit déjà, et il continua d'en donner des preuves.

Ce prince avoit un frère puîné, nommé *Smerdis*, qu'il fit assassiner secrètement sur quelques soupçons qu'il avoit conçus contre lui. Dans un autre moment, entrant en fureur contre Méroé qui étoit en même temps sa sœur et son épouse, il lui donna un coup de pied dans le ventre lorsqu'elle étoit enceinte, et elle en mourut. Il sacrifia de même plusieurs seigneurs de sa cour à son humeur féroce. Patisithe, l'un des chefs des mages [1], auquel il avoit laissé l'administration des affaires en Perse pendant son absence, ayant des avis certains de la mort de Smerdis, et voyant que Cambyse s'étoit rendu insupportable à tout le monde par sa fureur et sa cruauté, mit sur le trône son propre frère, qui ressembloit assez à Smerdis. Il fit courir le bruit que c'étoit le véritable Smerdis; et sans différer il envoya des hérauts par tout l'empire, pour en donner connoissance, et ordonner à tout le monde de lui obéir. Cambyse apprit cette nouvelle lorsqu'il étoit sur les terres d'Israël, où il étoit entré à son retour de l'Egypte. Aussitôt il commanda à ses troupes de se mettre en marche pour aller exterminer l'usurpateur. Mais lorsqu'il montoit à cheval, son épée étant tombée du fourreau, lui fit à la cuisse une

[1] Les mages, chez les Perses, étoient les philosophes et les théologiens du pays.

blessure dont il mourut à Ecbatanes près du mont Carmel, après un règne de sept ans et cinq mois, en l'année 523 avant l'ère chr. vulg. D. Calmet pense que ce prince pourroit être celui qu'Ezéchiel désigne sous le nom de *Gog*, et que cette prophétie d'Ezéchiel contre Gog pourroit avoir eu ainsi un premier accomplissement sur ce prince et sur son armée [1].

Règne de Smerdis le mage. Avant l'ère chr. vulgaire 523.

Smerdis le mage est appelé dans l'Ecriture *Artaxerxès* [2]. Ce fut lui qui, à la sollicitation des Samaritains, fit défense aux Juifs de pousser plus loin la construction de la ville et du temple de Jérusalem. Il ne régna qu'environ sept mois [3]. Sept des premiers seigneurs de Perse ayant découvert son imposture, formèrent contre lui une conjuration où il périt avec Patisithe son frère. Les sept seigneurs qui avoient tué l'usurpateur, ayant délibéré sur la forme qu'il convenoit de donner au gouvernement de ce grand empire, il fut arrêté que la monarchie seroit continuée sur le même pied que Cyrus l'avoit établie ; et pour savoir qui d'entre eux seroit roi, ils crurent devoir s'en rapporter au choix de la grande divinité des Perses, qui est le soleil. Pour cela ils convinrent que le lendemain ils se trouveroient à cheval au moment de son lever dans un certain endroit du faubourg de Suse, qui fut marqué, et que celui dont le cheval henniroit le premier, seroit roi. L'écuyer de Darius, l'un des sept, s'avisa d'un artifice pour assurer la couronne à son maître. Il attacha la nuit d'auparavant une cavale dans l'endroit où ils devoient se rendre le matin, et il y amena le cheval de Darius. Les seigneurs s'étant trouvés au rendez-vous à l'heure indiquée, le cheval de Darius ne fut pas plus tôt dans l'endroit où il avoit senti la cavale, qu'il hennit. Aussitôt *Darius* fut salué roi, et placé sur le trône. Il étoit *fils d'Hystaspe*, Perse de nation, qui étoit gouverneur de la province de Perse.

Règne de Darius, fils d'Hystaspe. Avant l'ère chr. vulgaire 522.

Avant que *Darius* fût nommé roi, il avoit épousé une fille de Gobryas, dont le nom n'est point connu [4]. Quand il fut monté sur le trône il épousa, pour s'y affermir davantage, Atosse, fille de Cyrus, qui avoit été femme de Cambyse son propre frère, et ensuite du mage Smerdis tandis qu'il occupa le trône. Hérodote ajoute qu'il épousa une autre fille de Cyrus nommée Artistone, qui étoit en-

[1] Voyez la *Dissertation sur Gog et Magog*. tom. xv.—[2] *Esdr.* IV. 7. *et seqq.*—[3] *Herodot. l.* III. *c.* 67. *et seqq.*—[4] *Herodot. lib.* III. *c.* 88. *et seqq.*

core fille lorsqu'il l'épousa, et que ce fut de toutes ses femmes celle qu'il aima le plus. Enfin Darius épousa Parmys, fille du véritable Smerdis, frère de Cambyse, et Phédime, fille d'Otane, par l'adresse de laquelle l'imposture du mage avoit été découverte. Il eut de ces femmes un grand nombre d'enfans de l'un et de l'autre sexe.

Avant l'ère chr. vulgaire 520. Sur la fin de la seconde année de son règne, les Samaritains suscitèrent de nouvelles affaires aux Juifs [1]. Ils avoient obtenu contre eux, sous les règnes précédens, une défense de continuer la construction du temple de Jérusalem; mais sur les vives exhortations des prophètes, et sur l'ordre exprès de Dieu, les Juifs avoient depuis peu repris l'ouvrage interrompu durant quelques années, et le poussoient avec beaucoup d'ardeur. Les Samaritains eurent recours à leurs anciennes intrigues pour y mettre obstacle. Ils en portèrent leurs plaintes à Tathanaï, gouverneur de Syrie et de Palestine, qui se transporta à Jérusalem, et demanda aux anciens des Juifs de qui ils étoient autorisés dans cette entreprise. Les Juifs ayant produit l'édit de Cyrus, il en écrivit au roi; et lui ayant exposé le fait, il le pria d'ordonner que l'on consultât les registres pour savoir si en effet Cyrus avoit donné un tel édit, et de lui envoyer ensuite ses ordres sur ce sujet. Darius ayant fait faire cette recherche, l'édit fut trouvé à Ecbatanes en Médie, où Cyrus étoit lorsqu'il le donna. Comme il étoit plein de respect pour la mémoire de ce grand prince, il confirma cet édit par un autre qui étoit encore plus favorable aux Juifs que le premier; car il ordonnoit qu'on prît sur son épargne, et sur les tributs des provinces voisines, les sommes nécessaires pour continuer et achever l'édifice du temple; et il y avoit peine de mort contre ceux qui en traverseroient l'exécution. A la faveur de cet édit, les Juifs travaillèrent en si grande diligence, que le temple fut achevé en la sixième année du règne de Darius.

518. Au commencement de sa cinquième année arriva la révolte de Babylone, dont la réduction lui coûta vingt mois de siége [2]. Cette ville, autrefois la maîtresse de l'Orient, ne pouvoit supporter le joug des Perses, surtout depuis que le siége de l'empire avoit été transféré à Suse, ce qui lui avoit fait perdre beaucoup de sa grandeur et de son opulence. Les Babyloniens, profitant de la révolution ar-

[1] *Esdr.* v. 1 *et seqq.*—[2] *Herodot. l.* III. *c.* 150. *et seqq.*

rivée en Perse, d'abord par la mort de Cambyse, et ensuite par le massacre des mages, firent secrètement, pendant quatre ans, toutes sortes de préparatifs de guerre. Lorsqu'ils crurent leur ville suffisamment pourvue de tout pour plusieurs années, ils levèrent l'étendard de la révolte; ce qui obligea Darius de les assiéger avec toutes ses forces. Les Babyloniens se voyant environnés d'une si grande armée, ne pensèrent qu'à soutenir vigoureusement le siége; et pour faire durer plus long-temps les provisions, ils prirent la résolution la plus désespérée et la plus barbare; ce fut d'exterminer toutes les bouches inutiles. Ils rassemblèrent les femmes et les enfans, et les étranglèrent. Tout ce qui ne pouvoit servir à la guerre fut mis à mort. Il fut seulement permis à chaque homme de conserver celle de ses femmes qu'il aimoit le plus, et une servante pour faire l'ouvrage de la maison. Après cette cruelle exécution, les Babyloniens, qui se croyoient en sûreté, insultèrent du haut des murs aux assiégeans, et les accablèrent d'injures. Darius, après avoir tenté inutilement tout ce que peuvent la ruse et la force, désespéroit presque de pouvoir se rendre maître de la place, lorsqu'un stratagème inouï jusqu'alors lui en ouvrit les portes. Zopyre, l'un des premiers seigneurs de sa cour, s'étant fait couper le nez et les oreilles, et déchirer le corps, alla se rendre aux Babyloniens, et leur dit que c'étoit la cruauté de Darius qui l'avoit mis dans cet état. Il sut si bien gagner leur confiance, qu'on lui donna enfin le commandement général des troupes, et qu'on lui confia la garde des murailles. Il ouvrit les portes à Darius, et le rendit en un moment maître de la ville. Dès que ce prince se vit en possession de Babylone, il fit enlever les cent portes d'airain qui fermoient l'entrée des rues qui aboutissoient au fleuve, et abattre les trois quarts de la hauteur des murailles. Il pouvoit, usant du droit du vainqueur, faire périr tous les habitans; mais il se contenta de faire empaler trois mille de ceux qui avoient eu le plus de part à la révolte. Et pour repeupler la ville, il y envoya de toutes les provinces de l'empire cinquante mille femmes qui remplacèrent celles dont ils s'étoient si cruellement défaits au commencement du siége.

Comme notre dessein, dans ce que nous rapportons ici des rois de Perse, n'est que d'en marquer la succession, et de donner les faits qui peuvent servir à la connoissance

de l'histoire sainte, nous n'exposerons point ici les différentes expéditions de Darius, soit contre les Scythes[1], soit dans les Indes, soit dans la Grèce. Nous dirons seulement qu'il soumit les Indes, mais que ses deux autres expéditions eurent un très mauvais succès. Il formoit le dessein de punir la révolte des Egyptiens, et de venger, à quelque prix que ce fût, l'affront qu'il avoit reçu en Grèce, lorsque la mort le prévint en l'année 487[2] avant l'ère chrétienne vulgaire. Il avoit régné trente-six ans.

Règne de Xerxès. Avant l'ère chr. vulgaire 487.

Xerxès, son fils et son successeur, ayant continué les préparatifs que son père avoit commencés pour la réduction de l'Egypte[3], marcha contre les Egyptiens dans la seconde année de son règne, et en peu de temps il réduisit ces rebelles par la force[4]. Enflé de cet heureux succès, il résolut de porter la guerre dans la Grèce, et mit trois ans à en faire les préparatifs dans toutes les provinces de son empire. Etant parti de Suse la cinquième année de son règne, il s'avança jusqu'à Sardes, capitale de Lydie, où il passa l'hiver. Dès le commencement du printemps, il prit le chemin de l'Hellespont, qu'il traversa avec toute son ar-
482. mée sur un pont de bateaux. Ce passage dura sept jours et sept nuits sans interruption. Ayant traversé la Chersonèse de Thrace, il arriva près de l'embouchure de l'Hèbre, où il campa, et fit la revue de son armée et de sa flotte qui avoit ordre de le suivre en côtoyant le rivage. Il trouva son armée de terre forte de dix-sept cent mille hommes de pied et de quatre-vingt mille chevaux, qui, joints à vingt mille hommes qu'il falloit au moins pour la garde et la conduite des chariots et des chameaux, faisoient en tout dix-huit cent mille hommes. Sa flotte consistoit en douze cent sept vaisseaux de guerre, sans compter les galères, les vaisseaux de transport, ceux qui portoient les vivres, et les autres sortes de bâtimens. On comptoit sur tous ces vaisseaux deux cent soixante-dix-sept mille six cent dix hommes; de sorte que toutes les forces de terre et de mer que Xerxès mena avec lui d'Asie pour envahir la Grèce, montoient à deux millions soixante-dix-sept mille six cent dix hommes. Les nations qui se soumirent à lui lorsqu'il eut passé l'Hellespont, fortifièrent encore son ar-

[1] *Herodot. l.* IV. *c.* 82. *et seqq.*—[2] Cette époque sera prouvée dans la *Dissertation sur les* LXX *semaines de Daniel*, tom. XVI.—[3] *Herodot. l.* VII. *c.* 5. *et seqq.*—[4] *Herodot. l.* VII. *c.* 7. *et seqq.*

mée de trois cent mille hommes, et sa flotte de cent vingt vaisseaux, à bord desquels il y avoit vingt-quatre mille hommes. Outre la flotte composée de grands vaisseaux, les petites galères de trente et de cinquante rames, les vaisseaux de transport, ceux qui portoient les vivres, et autres sortes de bâtimens, montoient à trois mille. En mettant dans chacun, l'un portant l'autre, quatre-vingts hommes, cela faisoit en tout deux cent quarante mille hommes. Ainsi quand Xercès arriva aux Thermopyles, ses forces de terre et de mer faisoient ensemble le nombre de deux millions six cent quarante-un mille six cent dix hommes, sans compter les valets, les eunuques, les femmes, les vivandiers, et ces autres sortes de gens qui suivent l'armée, et qui montoient à un nombre égal. De sorte que le total des personnes qui suivirent Xerxès dans cette expédition, étoit de plus de cinq millions. C'est le calcul que nous en donnent Hérodote, Plutarque [1] et Isocrate [2]. Une armée si nombreuse ne rendoit pas le succès de l'entreprise plus certain.

Xerxès marcha à travers la Thrace, la Macédoine et la Thessalie, et ordonna à sa flotte de régler ses mouvemens sur les siens. Tout plia devant lui jusqu'au passage des Thermopyles, où il fut arrêté pendant deux jours par un petit corps de quatre mille Grecs, parmi lesquels il y avoit trois cents Lacédémoniens, ayant à leur tête leur roi Léonidas. Xercès y perdit vint mille hommes, du nombre desquels étoient deux de ses frères. Après avoir forcé ce passage, il entra par la Béotie dans l'Attique; il s'empara d'Athènes, qui avoit été abandonnée de ses habitans; mais sa flotte ayant été mise en déroute et ruinée par celle des Grecs dans le détroit de Salamine, et l'avis lui ayant été donné que les Grecs alloient envoyer des vaisseaux pour rompre le pont qu'il avoit fait sur l'Hellespont, il en prit tellement l'épouvante, qu'il partit de nuit, et reprit le chemin de l'Asie, après avoir laissé Mardonius, l'un de ses généraux, avec une armée de trois cent mille hommes pour continuer la guerre dans la Grèce. L'armée qui marchoit sous les ordres de Xercès souffrit beaucoup sur sa route; la plus grande partie périt de faim et de misère. Le roi, impatient de se sauver, avoit pris les devans avec peu de monde. Arrivé à l'Hellespont, il trouva le pont de bateaux

[1] *Plut. in Themistocl* — [2] *Isocr. in Panathenaic.*

rompu par une tempête qui s'étoit élevée; il fut obligé de passer ce bras de mer dans une barque de pêcheur, et il gagna Sardes en Lydie.

Avant l'ère chr. vulgaire 481. L'année suivante, les Grecs remportèrent une victoire complète sur Mardonius auprès de Platée en Béotie; et le même jour leur armée navale acheva de détruire, auprès de Mycale, promontoire d'Asie, ce qui restoit de la nombreuse flotte des Perses. Xerxès ayant appris ces deux grandes défaites, abandonna Sardes, et se retira précipitamment en Perse. Il prit son chemin par Babylone, dont il détruisit tous les temples, comme il avoit détruit ceux de la Grèce et de l'Asie mineure. Les richesses immenses qu'il en tira, le dédommagèrent abondamment des grands frais qu'il avoit été obligé de faire pour sa malheureuse expédition contre les Grecs.

Règne d'Artaxerxès. Avant l'ère chr. vulgaire 474. Thémistocle, qui avoit eu presque tout l'honneur de la célèbre victoire remportée par les Grecs sur les Perses à Salamine, devint odieux aux Athéniens, qui voyoient en lui une violente passion pour la gloire, et un vif désir de dominer seul. Banni d'Athènes, il se retira d'abord à Argos; et se voyant vivement poursuivi par les Athéniens et par les Lacédémoniens, il se réfugia chez Admète, roi des Molosses. Enfin les Athéniens et les Lacédémoniens l'ayant redemandé à ce prince, il prit la fuite, et se retira en Perse en la quatrième année de la LXXVIe olympiade[1], 473 avant l'ère chrétienne vulgaire. *Artaxerxès*, fils de Xerxès, étoit monté depuis peu sur le trône, selon la remarque de Thucydide[2]; c'est-à-dire que, depuis peu, il avoit été associé à l'empire par Xerxès son père; car Diodore[3] et quelques autres prétendent que ce fut auprès de Xercès que Thémistocle se retira; et selon le canon de Ptolémée, qui donne vingt-une année de règne à Xercès, la fin du règne de ce prince ne doit tomber que vers 467. Ainsi il pourroit être vrai que Thémistocle se retira auprès de Xerxès, quoiqu'en même temps il fût également vrai que ce fut auprès d'Artaxerxès, qui avoit été associé à l'empire dès la fin de l'année 474, comme nous le ferons voir ailleurs[4]. On a déjà vu l'exemple d'une association semblable dans la personne de Nabuchodonosor; et on a remarqué que cette association de Nabuchodonosor est même l'époque

[1] *Euseb. in Chron.*—[2] *Thucyd. lib.* I.—[3] *Diod. lib.* XI.—[4] Voyez la *Dissertation sur les* LXX *semaines de Daniel,* tom. XVI.

depuis laquelle les historiens sacrés comptent les années de son règne : il en est de même de l'association d'Artaxerxès ; c'est de là que Néhémias compte les années du règne de ce prince.

Les mauvais succès qu'avoit eus Xerxès dans son expédition contre la Grèce, et qui avoient continué depuis, lui abattirent le courage [1] ; et renonçant à tout projet de guerre et de conquêtes, il se livra entièrement au luxe et à la mollesse. C'est peut-être ce qui lui donna lieu d'associer à l'empire son fils Artaxerxès, afin de se décharger sur lui des soins du gouvernement. Artabanes, capitaine des gardes de Xerxès, s'apercevant que la conduite de ce prince lui avoit attiré le mépris de ses sujets, crut que c'étoit une occasion favorable de conspirer contre son maître, et de monter sur son trône en supplantant Artaxerxès dont il méprisoit la jeunesse. Il trouva le moyen d'entrer dans la chambre où couchoit Xerxès, et le tua pendant qu'il dormoit. De là il alla trouver Artaxerxès qui étoit le troisième fils de Xerxès; il lui apprit le meurtre de son père, et en accusa Darius son frère aîné, comme si le désir de régner l'eût porté à commettre ce parricide. Il ajoutoit que Darius, pour se mettre pleinement en sûreté, avoit dessein de se défaire encore de lui; qu'ainsi il étoit nécessaire qu'il se tînt sur ses gardes. Ce discours ayant fait sur le jeune Artaxerxès toute l'impression que souhaitoit Artabane, il alla sur-le-champ dans l'appartement de son frère, et soutenu par Artabane et par ses gardes, il l'égorgea. Hystaspe, second fils de Xerxès, pouvoit encore prétendre à la couronne après Darius ; mais comme il se trouvoit alors dans la Bactriane dont il étoit gouverneur, Artaxerxès demeura en possession de la puissance dont son père lui avoit déjà confié l'exercice, et il demeura seul assis sur le trône, Artabane se réservant de se former bientôt un parti assez fort pour usurper le trône sur lequel il laissoit alors ce jeune prince. Artaxerxès découvrit le complot de ce perfide, et le tua avant qu'il eût pu exécuter sa trahison. Deux obstacles lui restoient encore à vaincre; l'un, dans son frère Hystaspe, gouverneur de la Bactriane; l'autre, dans le parti d'Artabane. Il commença par le dernier. Il y eut une bataille sanglante entre les partisans d'Artabane et ceux d'Artaxerxès; Artaxerxès ayant eu en-

[1] *Diod. lib.* XI. *p.* 52. *Justin. l.* III. *c.* I.

fin le dessus, extermina ceux qui étoient entrés dans cette conjuration. Ensuite il envoya une armée dans la Bactriane qui soutenoit le parti de son frère. Hystaspe rassembla ses troupes; et les deux armées en étant venues aux mains, se séparèrent avec un succès égal. Artaxerxès ayant rassemblé une armée plus nombreuse que celle de son frère, le défit dans une seconde bataille, et ruina entièrement son parti. Cette victoire le rendit paisible possesseur de l'empire.

Avant l'ère chr. vulgaire. 467. Xerxès fut tué dans la vingt-unième année de son règne, 467 avant l'ère chr. vulg. Et c'est de là que se comptent les quarante-une années de règne que le canon de Ptolémée donne à Artaxerxès, son fils et son successeur, qui fut surnommé *Longuemain*, parce qu'il avait la main droite plus longue que l'autre. Ce prince étoit dans la première année de son règne depuis la mort de son père, septième depuis son association, lorsque Esdras [1], prêtre et docteur de la loi, obtint de lui et de son conseil une ample commission pour retourner à Jérusalem avec tous ceux de sa nation qui voudroient l'y suivre, afin d'y rétablir l'état et la religion des Juifs, et régler l'un et l'autre selon leurs propres lois. Esdras partit de Babylone avec les dons et les offrandes dont le roi et ceux de sa cour, et les Israélites qui étoient restés à Babylone, l'avoient chargé pour le temple, et qu'il remit exactement entre les mains des prêtres, dès qu'il fut arrivé à Jérusalem. Sa commission où l'on voit combien Artaxerxès avoit de respect pour le Dieu d'Israël, l'autorisoit à établir des magistrats et des juges pour punir les réfractaires, soit par emprisonnement et par confiscation de biens, soit par l'exil et même par la peine de mort, selon la nature des crimes dont ils seroient trouvés coupables. Tel fut le pouvoir dont Esdras fut revêtu, et qu'il exerça fidèlement pendant treize ans.

462. Ce fut vraisemblablement dans cet intervalle qu'arriva le fait dont il est parlé au livre d'Esther sous un *Assuérus*, roi de Perse, que la version grecque attribue au Septante nommé *Artaxerxès*, et qui d'ailleurs paroît être le même qu'Artaxerxès Longuemain [2]. Esther, que ce prince avoit épousée dans la septième année de son règne, pouvoit, sans avoir fait connoître son origine, avoir néanmoins eu

[1] *Esdr.* VII. I. *et seqq.*—[2] Voyez la *Dissertation sur le temps de l'histoire d'Esther*, tom. IX.

part aux dispositions favorables que montra ce prince par l'édit qu'il accorda à Esdras, dans cette même année. Mais ensuite ce prince ayant donné sa confiance à l'impie et superbe Aman, cet homme sanguinaire lui surprit dans la douxième année de son règne un édit cruel pour la perte des Juifs qui se trouvoient répandus dans ses états, et qu'il sembla même affecter de ne lui point nommer. Les desseins d'Aman furent renversés; Esther obtint la délivrance de son peuple. Aman fut pendu au bois infâme qu'il avoit fait dresser pour Mardochée, et Mardochée fut mis à la place d'Aman. Les Juifs qui devoient être mis à mort dans toutes les provinces au jour indiqué, furent autorisés par un nouvel édit à exterminer eux-mêmes ce jour-là leurs ennemis; ils en firent un grand carnage, et ils établirent une fête en mémoire de leur délivrance.

Néhémias, Juif de nation, mais échanson d'Artaxerxès, obtint encore un autre édit en faveur des Juifs. Ce fut en la vingtième année du règne de ce prince, à compter[1] depuis son association, treizième depuis la mort de son père, 454 avant l'ère chr. vulg. Cet édit autorisoit Néhémias à rebâtir les murailles et les portes de Jérusalem. Et cet ordre, qui n'avoit été donné par aucun des prédécesseurs d'Artaxerxès, devint l'époque des soixante-dix semaines de la célèbre prophétie de Daniel[2] à qui l'ange déclara que ces soixante-dix semaines devoient se compter depuis l'ordre qui seroit donné pour rebâtir Jérusalem. Avant l'ère chr. vulgaire 454.

Nous ne dirons rien ici de la guerre qu'Artaxerxès entreprit pour réduire les Egyptiens révoltés[3], ni de la paix qu'il conclut avec les Athéniens, après une guerre qui duroit depuis le temps de Darius, et où les Grecs avoient toujours eu l'avantage. Le dernier de ces événemens est étranger à notre dessein; et nous parlerons du premier, en donnant le précis de l'histoire des Egyptiens.

Artaxerxès mourut en la quatrième année de la LXXXVIIIe olympiade[4], septième de la guerre du Péloponèse, 425 avant l'ère chr. vulg., quarante-deuxième de son règne depuis la mort de son père, quarante-neuvième depuis son association.

Il laissa le trône à *Xerxès* II, le seul fils qu'il eût de la reine sa femme[5]. Celui-ci, selon les uns, ne régna que Règne de Xerxès II et de Sogdien.

[1] *Neh.* II. I. *et seqq.*—[2] *Dan.* IX. 24. *et seqq.*—[3] *Thucyd. l.* I. 68. *et seqq.* —[4] *Thucyd. l.* IV. *p.* 286. *Euseb. Chron.*—[5] *Diod. l.* XII. *p.* 115. *et seqq.*

Avant l'ère chr. vulgaire 425. quarante-cinq jours; d'autres disent un an; peut-être faudroit-il lui donner un an et quarante-cinq jours de règne, et ce règne expirera en l'année 424 avant l'ère chr. vulg. Il fut assassiné par Sogdien, fils d'une concubine de son père, et ce meurtrier prit sa place.

424. *Sogdien* ne jouit du fruit de son crime que durant six mois et quinze jours. Ochus, qui étoit comme lui fils d'une concubine d'Artaxerxès, marcha contre lui à la tête d'une armée, et s'étant rendu maître de sa personne, il le fit mourir. On peut placer cette dernière révolution en l'année 423 avant l'ère chr. vulg. La suite le suppose ainsi.

Règne de Darius Nothus. Avant l'ère chr. vulgaire 423. *Ochus* étant monté sur le trône, prit le nom de *Darius*. Pour le distinguer, les historiens grecs y ajoutent l'épithète de *Nothus* qui veut dire *bâtard*. Son règne fut troublé par de violentes agitations. Un de ses frères entreprit de le détrôner. Un gouverneur de Lydie secoua le joug, et voulut se rendre souverain dans sa province. Un eunuque, qui avoit la confiance de ce roi, forma le dessein de se défaire de lui, et d'usurper sa couronne. L'Egypte et la Médie se révoltèrent. Après avoir dissipé tous ces orages, il donna à Cyrus, le plus jeune de ses fils, le gouvernement en chef de toutes les provinces de l'Asie mineure; commission importante, qui soumettoit à ses ordres tous les gouverneurs particuliers de cette partie de l'empire. Parysatis, sa mère, femme ambitieuse et intrigante, qui pouvoit tout sur l'esprit du roi, aimoit Cyrus plus qu'Arsace son aîné. Elle avoit obtenu pour lui cette espèce de souveraineté, se flattant qu'elle lui serviroit de degré pour monter sur le trône de Perse; mais elle fut trompée. Darius, qui avoit toujours eu une excessive complaisance pour elle, tint ferme au lit de la mort contre ses sollicitations, et donna la couronne à Arsace, laissant seulement à Cyrus le gouvernement des provinces qu'il avoit déjà. Darius mourut en l'année 404 avant l'ère chr. vulg. Il avoit régné dix-neuf ans.

Règne d'Artaxerxès Mnémon. Avant l'ère chr. vulgaire 404. Arsace, en montant sur le trône, prit le nom d'*Artaxerxès;* et son excellente mémoire lui a fait donner par les Grecs le surnom de *Mnémon,* qui signifie un homme qui a une bonne mémoire. Cyrus ne pouvant soutenir de se voir frustré pour toujours des grandes espérances que sa mère lui avoit données [1], résolut d'ôter la couronne et la

[1] *Diod. l.* XIV. *p.* 243. [*et seqq.*]

vie à son frère dans la cérémonie même de son sacre. Ce dessein fut découvert; Cyrus fut arrêté et condamné à mort. Sa mère Parysatis obtint sa grace, et le fit renvoyer dans les provinces de son gouvernement. Le danger où il s'étoit trouvé n'avoit pas éteint son ambition. Il leva une armée de cent mille hommes, et prit à sa solde un corps de treize mille Grecs. Avec ces troupes il s'avança jusqu'auprès de Babylone où il livra bataille à Artaxerxès, lui tua son cheval, et le blessa lui-même. Mais Artaxerxès, tout blessé qu'il étoit, lui porta un coup dont il tomba mort. Les Grecs qui l'avoient suivi[1], sommés par les vainqueurs de se rendre, ne voulurent jamais mettre bas les armes; et quoique destitués de tout secours, privés de leurs chefs que la perfidie des barbares leur avoit enlevés, sans alliés, sans vivres, sans argent, sans cavalerie, ni gens de trait, réduits à moins de dix mille hommes, ne trouvant de ressource qu'en eux-mêmes et dans leur courage, soutenus uniquement par le désir de conserver la liberté, et de revoir leur patrie, ils firent leur retraite avec une fière et intrépide assurance devant une armée innombrable et victorieuse; traversèrent cinq ou six cents lieues, malgré une infinité d'obstacles presque insurmontables, et arrivèrent enfin dans leur pays, à travers une multitude de nations féroces, vainqueurs de tous les périls que la perfidie cachée, ou la force ouverte leur avoit fait essuyer. Xénophon, célèbre historien, et grand homme de guerre, étoit un des principaux commandans de ce corps; et c'est lui qui a écrit, dans un grand détail, l'histoire de cette glorieuse retraite.

Artaxerxès, pendant un règne de quarante-trois ans, vit de grands troubles dans ses états par la révolte de plusieurs provinces[2], et les scènes les plus tragiques dans sa propre maison, par l'ambition dénaturée de ses fils Darius et Ochus. Le premier, impatient de monter sur le trône qui lui étoit destiné, conspira contre la vie de son père; la conspiration fut découverte, et il fut mis à mort. Le second, pour écarter deux de ses frères qui lui faisoient ombrage, fit assassiner l'un, appelé Arsame; et trompant la simplicité de l'autre, nommé Ariaspe, il l'effraya tellement par les menaces secrètes qu'il lui fit faire de la part du roi son père, qu'Ariaspe s'empoisonna lui-même pour en évi-

[1] *Xenoph. in expedit. Cyri, l.* III. *et* IV. — [2] *Diod. l.* XIV. *p.* 311. *et seqq.*

ter l'effet. Ces pertes, qui se suivirent de fort près, et la scélératesse qui les avoit accompagnées, causèrent à Artaxerxès vieux roi une douleur qui le mit au tombeau en l'année 361 avant l'ère chr. vulg.

Règne d'Artaxerxès Ochus. Avant l'ère chr. vulgaire 361.

Ochus, en montant sur le trône, prit le nom d'*Artaxerxès;* néanmoins l'histoire lui donne plus communément celui d'*Ochus.* Il employa, pour se maintenir, les mêmes moyens par lesquels il s'étoit élevé [1]. En fort peu de temps, il remplit de meurtres le palais et tout l'empire. Pour ôter aux provinces révoltées le prétexte de mettre sur le trône quelque autre de la famille royale, et se débarrasser tout d'un coup de toutes les peines que les princes et les princesses du sang pourroient lui causer, il les fit tous mourir sans aucun égard pour le sexe, l'âge, ou les liens du sang [2]. Il fit enterrer vive sa propre sœur Ocha; et ayant renfermé un de ses oncles avec cent de ses fils et de ses petits-fils dans une cour, il les fit tous tuer à coups de flèches, uniquement parce que ces princes étoient en grande estime parmi les Perses pour leur probité et leur courage. Il parvint à réduire sous sa puissance l'Egypte, qui depuis long-temps avoit secoué le joug des Perses [3]. Après cette expédition et quelques autres, où le bonheur accompagna ses armes, il s'abandonna au plaisir et à la mollesse le reste de sa vie. Ochus ayant régné vingt-trois ans, mourut du poison que lui donna Bagoas, son favori et son ministre. Ce fut en l'année 338 avant l'ère chr. vulg.

Règne d'Arsès. Avant l'ère chr. vulgaire 338.

Après sa mort, Bagoas mit sur le trône *Arsès* [4], le plus jeune des fils de ce roi, et fit mourir tous les autres, afin de jouir plus sûrement et sans rival, de l'autorité qu'il avoit usurpée. Il ne laissoit à Arsès que le nom de roi, et se réservoit tout le pouvoir du gouvernement. Mais s'apercevant que ce jeune prince commençoit à le connoître, et qu'il prenoit des mesures pour le punir, il le prévint; il le fit assassiner, et détruisit toute sa famille avec lui, en 336. Arsès avoit régné environ deux ans.

Règne de Darius Codoman. Avant l'ère chr. vulgaire 336.

Enfin Bagoas mit le sceptre entre les mains de *Darius*, le troisième du nom qui ait régné en Perse. Son vrai nom étoit *Codoman.* Il commença de régner en la même année qu'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine. Celui-ci élu généralissime des Grecs contre les Perses, remporta trois

[1] *Justin. l.* x. *c.* 3.—[2] *Valer. Max. l.* ix. *c.* 2.—[3] *Diod. l.* xvi. *p.* 444. *et seqq.*—[4] *Diod. l.* xvi. *p.* 490. *et seqq.*

grandes victoires sur Darius; nous en parlerons plus au long dans l'histoire d'Alexandre. Darius, réduit enfin à prendre la fuite après la déroute de son armée, fut tué par ceux mêmes qui l'accompagnoient dans sa retraite, en l'année 330 avant l'ère chr. vulg. Il avoit régné six ans. Avec lui finit l'empire des Perses qui avoit duré deux cent six ans depuis le commencement du règne de Cyrus-le-Grand.

Avant l'ère chr. vulgaire 330.

Article VI. Histoire des Égyptiens depuis la fondation de la monarchie égyptienne par Mesraïm, fils de Cham, jusqu'à la fin du règne de Nectanébus, dernier roi de race égyptienne.

Fondation de la monarchie égyptienne par Mesraïm, fils de Cham. Avant l'ère chr. vulgaire 2189.

En exposant l'histoire des Babyloniens et des Perses, nous avons eu occasion de parler de quelques rois d'Egypte; nous essaierons de donner ici un précis de l'histoire de cette monarchie, depuis son établissement jusqu'au temps où, par la défaite de Nectanébus, dernier roi de race égyptienne, l'Egypte demeura entièrement assujétie aux Perses. Constantin-Manassé, dans ses annales, remarque qu'au temps où l'Egypte fut conquise par Cambyse, fils de Cyrus, c'est-à-dire vers l'an 526 avant l'ère chr. vulg., il y avoit 1663 ans que la monarchie des Egyptiens subsistoit; elle avoit donc été fondée vers l'an 2189 avant l'ère chr., 319 depuis le déluge; c'est-à-dire précisément au temps où vivoit Mesraïm, qui étoit fils de Cham, et qui paroît avoir été le fondateur de cette monarchie; car dans le texte hébreu des livres sacrés, l'Egypte est toujours appelée du nom même de *Mesraïm;* et quelquefois elle est désignée sous le nom de *terre de Cham.*

Si cependant la naissance de Phaleg et la division des langues tombent en l'an 2181 avant l'ère chr. vulg., ce sera huit ans après l'époque qui nous est ici donnée pour le commencement de la monarchie égyptienne. Mais nous avons déjà fait observer que les familles ont nécessairement subsisté avant de se séparer; la colonie qui vint habiter l'Egypte y descendit des plaines de Sennaar, où elle avoit habité avec les autres avant la dispersion; il est donc très possible qu'elle fasse remonter son origine jusqu'aux temps qui ont précédé cette dispersion. D'ailleurs ici la distance n'est que de huit années; et il ne seroit point hors de

vraisemblance que, dans un temps si proche de la dispersion que l'on prévoyoit, Mesraïm, chef de cette famille, eût commencé d'y exercer une autorité qui sera devenue l'époque du commencement de cette monarchie. Il est bien remarquable que quand les descendans de Noé formèrent le projet d'élever la tour de Babel, ce fut précisément pour prévenir leur dispersion : *antequam dividamur in universas terras*[1]; ou selon l'hébreu traduit plus littéralement, *ne dispergamur super faciem omnis terræ;* ce qui donne assez lieu de présumer qu'il y avoit dès lors dans ces différentes familles certaines dispositions qui annonçoient une prochaine dispersion.

Cham étoit le plus jeune des fils de Noé[2]. Lorsque la famille de ce dernier, après la folle entreprise de la tour de Babel, se dispersa en différentes contrées, environ 327 ans après le déluge, *Cham* tourna du côté de l'Afrique ; et c'est lui sans doute qui dans la suite y fut honoré comme dieu sous le nom de *Jupiter Ammon*. Il avoit quatre enfans, *Chus*, *Mesraïm*, *Phut* et *Chanaan*. *Chus* fut père de *Nemrod*, qui fonda l'empire des Babyloniens, environ cinquante-trois ans avant la dispersion des peuples. *Mesraïm*, frère de Chus, a pu fonder dans sa famille, huit ans avant la dispersion, cette espèce de domination qui sera devenue l'époque de la monarchie qu'il transporta avec sa famille dans l'Egypte. Mesraïm, fils de Cham, étoit contemporain d'Arphaxad, fils de Sem ; Arphaxad naquit deux ans après le déluge, et vécut quatre cent trente-huit ou même cinq cent trente-cinq ans. Mesraïm pouvoit donc bien avoir environ trois cents ans, lorsqu'il fonda la monarchie égyptienne. On convient qu'il est le même que *Menès*, que tous les historiens disent avoir été le premier roi d'Egypte[3], et auquel ils attribuent d'y avoir établi le premier le culte des dieux, et les cérémonies des sacrifices. On lui donna soixante-deux ans de règne; ainsi il sera mort vers l'an 2127 avant l'ère chr. vulg., environ trois cent quatre-vingts ans après le déluge, étant lui-même âgé d'environ trois cent quatre-vingts ans. La suite de ses successeurs étant fort embarrassée, nous nous contenterons d'indiquer sommairement ici ceux dont le règne a quelque chose de plus intéressant ; et nous ne nous arrêterons que sur ceux qui ont plus de rapport à l'histoire sainte.

[1] *Gen.* XI. 4.—[2] *Gen.* IV. 24.—[3] *Herodot. l.* II. *c.* 99. *Diod. l.* I. *p.* 42.

Rois d'Égypte depuis Mesraïm jusqu'à l'irruption des rois-pasteurs.

Avant l'ère chr. vulgaire 2127.

Après Menès, parut *Busiris*, qui bâtit la fameuse ville de Thèbes, et y établit le siége de l'empire; ce n'est pas celui qui est connu par sa cruauté. Dans la suite parut *Osymandias*, qui fit construire plusieurs édifices magnifiques [1] dont l'un entre autres étoit orné de sculptures et de peintures d'une beauté parfaite, qui représentoient son expédition contre les Bactriens qu'il avoit attaqués, dit-on, avec une armée de quatre cent mille hommes de pied et de vingt mille chevaux. *Uchoréus*, l'un de ses successeurs, bâtit la ville de Memphis [2]. Elle avoit cent cinquante stades de circuit, c'est-à-dire plus de sept lieues. Il la plaça à la pointe du Delta, à l'endroit où le Nil se partage en plusieurs branches. Du côté du midi il fit une levée fort haute. A droite et à gauche, il creusa des fossés très profonds pour y recevoir le fleuve; ils étoient revêtus de pierres, et, du côté de la ville, rehaussés par de fortes chaussées; le tout pour mettre la ville en sûreté, et contre les inondations du Nil, et contre les attaques des ennemis. Une ville si avantageusement située et si bien fortifiée, qui étoit comme la clef du Nil, et qui par là dominoit sur tout le pays, devint bientôt le séjour ordinaire des rois; et elle demeura en possession de cet honneur jusqu'au temps où Alexandre-le-Grand fit bâtir Alexandrie. Après Uchoréus parut *Mœris*, qui construisit le lac fameux qui porta son nom [3]. Selon Pomponius Méla [4], ce lac avoit vingt mille pas de circuit, environ sept ou huit lieues. Il communiquoit avec le Nil par le moyen d'un grand canal qui avoit plus de quatre lieues de longueur, et cinquante pieds de largeur. De grandes écluses ouvroient le canal et le lac, ou les fermoient, selon le besoin. Quand le débordement du Nil étoit trop grand, on ouvroit les écluses, et les eaux ayant leur retraite dans ce lac, ne séjournoient sur les terres qu'autant qu'il falloit pour les engraisser. Au contraire, quand l'inondation étoit trop base, et menaçoit de stérilité, on tiroit de ce lac par des coupures et des saignées une quantité d'eau suffisante pour arroser les terres.

Rois d'Égypte depuis l'irruption des rois-pasteurs jusqu'au rè-

L'Egypte avoit été gouvernée pendant près d'un siècle par des princes nés dans le pays même, lorsque des étrangers qu'on nomma *roi-pasteurs*, et qui étoient arabes ou phéniciens, s'emparèrent d'une grande partie de la Basse-

[1] *Diod. l.* 1. *p.* 44. *et* 45.—[2] *Diod. l.* 1. *p.* 46.—[3] *Diod. l.* 1. *p.* 46.—
[4] *Mela, lib.* 1.

gne de Sésostris. Egypte, et de Memphis; mais ils ne furent point maîtres de la Haute-Egypte, et le royaume de Thèbes subsista toujours jusqu'au temps de Sésostris. La domination de ces rois étrangers dura environ deux cent soixante ans. Quelques-uns pensent que ce fut cette révolution qui rendit les pasteurs odieux aux Egyptiens; cette disposition des Egyptiens est marquée dans l'Ecriture au temps où Jacob descendit en Egypte [1]. Jacob avoit alors cent trente ans [2]. Usérius conjecture qu'il y avoit peut-être alors environ cent vingt ans que les Egyptiens avoient été délivrés de ces rois; et qu'ainsi l'irruption de ceux-ci peut être placée trois cent quatre-vingts ans avant l'arrivée de Jacob en Egypte, c'est-à-dire vers l'an 2084 avant l'ère chr. vulg., environ cent ans après la fondation de la monarchie égyptienne. Mais cet intervalle paroît trop court pour y placer les règnes des différens princes dont nous venons de parler; rien n'empêche, ce semble, de reculer l'irruption des rois-pasteurs vers l'an 2024, environ cent soixante ans après la fondation de la monarchie égyptienne, trente ans après la naissance d'Abraham. C'est sous l'un d'eux appelé dans l'Ecriture *Pharaon* [3], nom commun à tous les rois d'Egypte, que ce patriarche passa dans ce pays avec Sara sa femme, vers l'an 1918.

Avant l'ère chr. vulgaire 2024.

Avant l'ère chr. vulgaire 1918.

Thémosis ou *Amosis* ayant chassé les rois-pasteurs, régna
1764. dans la Basse-Egypte, vers l'an 1764. Quelque temps après, vers l'an 1757, Joseph fut mené en Egypte par des marchands ismaélites [4], vendu à Putiphar, et par une suite d'événemens merveilleux conduit à une suprême autorité, et élevé à la première place du royaume. Cin-
1705. quante-deux ans après, vers l'an 1705, Jacob passa aussi lui-même en Egypte avec toute sa famille [5] qui fut toujours bien traitée par les Egyptiens, tant qu'ils conservèrent le souvenir des services importans que Joseph leur avoit rendus.

Règne de Sésostris. Avant l'ère chr. vulgaire 1636.

Joseph mourut âgé de cent dix ans, vers l'an 1664; et il paroît que ce fut environ vingt-huit ans après sa mort que parut Sésostris, qui est non-seulement l'un des plus puissans rois qu'ait eus l'Egypte, mais encore l'un des plus

[1] *Gen.* XLVI. 34.—[2] *Gen.* XLVII. 9.—[3] *Gen.* XII. 10. *et seqq.*—[4] *Gen.* XXXVII. 28. *et seqq.* Je suppose ici ce que j'ai essayé de prouver dans la *Dissertation sur le troisième âge du monde*, tom. 1er, à la tête de la Genèse, que Joseph pouvoit avoir soixante ans, lorsqu'il parut devant Pharaon. (*Note de la précédente édition*).—[5] *Gen.* XLVI. 1. *et seqq.*

grands conquérans que vante l'antiquité. Ussérius recule le règne de ce prince ; il le suppose fils de celui qui fut enseveli dans les eaux de la mer Rouge. Mais il paroît difficile de croire que le prince successeur de celui qui périt dans les eaux de la mer Rouge, ait pu être un prince si puissant, et qu'il ait porté si loin ses conquêtes, sans troubler les Israélites. Le père Tournemine aime mieux dire que Sésostris régna dans l'Egypte avant la sortie des Israélites ; et cela paroît plus vraisemblable. Sur le témoignage de Manéthon cité par l'historien Josèphe, il prétend que les Israélites sortirent de l'Egypte sous le règne d'Aménophis, comme le suppose aussi Ussérius ; qu'Aménophis avoit succédé à Ramessès son père, comme Ussérius le reconnoît aussi ; et il ajoute, sur le témoignage du même Manéthon, qu'Aménophis étoit petit-fils de Sésostris, prédécesseur de Ramessès ; que Sésostris régna cinquante-neuf ans, et Ramessès soixante-six. Quant aux vingt années que Manéthon donne à Aménophis, le père Tournemine prétend qu'il faut les partager entre deux Aménophis, parce que Manéthon ne reconnoissant point qu'Aménophis eût péri dans la mer Rouge, prolonge son règne au-delà de la sortie d'Egypte ; ce qui donne lieu au père Tournemine de dire qu'il y eut deux Aménophis, dont l'un régna avant la sortie d'Égypte, et l'autre après ; il ne donne que deux ans au premier, et dix-huit au second. Ainsi, rassemblant les deux ans du premier Aménophis, les soixante-six de Ramessès, et les cinquante de Sésostris, il en résultera que Sésostris aura commencé à régner cent vingt-sept ans avant la sortie d'Egypte, c'est-à-dire vers l'an 1618 avant l'ère chr. vulg., environ quarante-six ans après la mort de Joseph. Mais en supposant qu'il n'y ait eu qu'un Aménophis qui aura régné vingt années, il en résultera que Sésostris aura commencé à régner vers l'an 1636, environ vingt-huit ans après la mort de Joseph. D'autres ne donnent à Sésostris que trente-trois ans ; dans cette supposition il n'auroit commencé que vers 1610, environ cinquante-quatre ans après la mort de Joseph.

Le père de Sésostris ayant projeté de faire de son fils un conquérant[1], fit amener à la cour tous les enfans qui naquirent le même jour que ce prince ; il les fit élever avec les mêmes soins que Sésostris, afin que ce jeune prince

[1] *Diod. l. 1. p. 48. et seqq. Herodot. lib.* II. *cap.* 102. *et seqq.*

pût un jour trouver en eux de fidèles ministres et des officiers zélés pour le succès de ses armes. On les accoutuma dès l'âge le plus tendre à une vie dure et laborieuse ; la chasse fut leur exercice le plus ordinaire. Quand Sésostris fut plus âgé, son père lui fit faire son apprentissage par une guerre contre les Arabes. Ce jeune prince soumit cette nation jusqu'alors indomptable. La jeunesse élevée avec lui le suivit toujours dans toutes ses campagnes. Accoutumé aux travaux guerriers par cette conquête, son père le fit tourner vers l'occident de l'Egypte. Il attaqua la Libye ; et la plus grande partie de cette vaste région fut subjuguée. Alors son père mourut, et le laissa en état de tout entreprendre. La conquête du monde entier fut le dessein que conçut Sésostris. Mais avant de sortir de son royaume, il pourvut à la sûreté du dedans, en gagnant le cœur de tous ses peuples par la libéralité, par la justice, et par des manières douces et populaires. Il prit soin aussi de ménager les officiers et les soldats qui devoient toujours être prêts à répandre leur sang pour lui. Il divisa tout le pays en trente-six gouvernemens qu'on appeloit *nomes*, et il les donna à des personnes de mérite, et de la fidélité desquelles il étoit assuré. Enfin il se mit en campagne avec une armée de six cent mille hommes de pied, vingt-quatre mille chevaux, et vingt-sept mille chars armés en guerre.

Il commença son expédition par l'Ethiopie, située au midi de l'Egypte. Il la rendit tributaire, et obligea les peuples de lui payer tous les ans une certaine quantité d'ébène, d'ivoire et d'or. Il avoit aussi équipé une flotte de quatre cents voiles ; et l'ayant fait avancer sur la mer Rouge, il se rendit maître des îles et de toutes les villes placées sur le bord de la mer. Pour lui il marcha à la tête de son armée de terre. Il parcourut et soumit l'Asie avec une rapidité étonnante, et pénétra dans les Indes plus loin que n'avoient fait Hercule et Bacchus, et plus loin encore que ne fit depuis Alexandre, puisqu'il soumit le pays au-delà du Gange, et s'avança jusqu'à l'Océan. On peut juger par là si les pays plus voisins lui résistèrent. Les Scythes jusqu'au Tanaïs lui furent assujétis, aussi bien que l'Arménie et la Cappadoce. Il laissa une colonie dans l'ancien royaume de Colchos, situé vers la partie orientale de la mer Noire, et où les mœurs d'Egypte sont toujours demeurées depuis. Hérodote a vu dans l'Asie mineure, d'une

mer à l'autre, les monumens de ses victoires. On lisoit en plusieurs pays cette inscription gravée sur des colonnes : *Sésostris, le roi des rois et le seigneur des seigneurs, a conquis ce pays par ses armes*. Il y en avoit jusque dans la Thrace ; et il étendit son empire depuis le Gange jusqu'au Danube. La difficulté des vivres l'arrêta dans la Thrace, et l'empêcha d'entrer plus avant dans l'Europe. On remarque un caractère singulier dans ce conquérant, c'est que ne songeant pas, comme les autres, à maintenir sa domination sur les nations vaincues, il se borna à la gloire de les avoir assujéties et dépouillées, et après avoir couru le monde pendant neuf ans, se renferma presque dans les anciennes limites de l'Egypte, à l'exception de quelques provinces voisines ; car on ne voit, par aucun vestige, que ce nouvel empire ait subsisté, ni sous lui, ni sous ses successeurs.

Il revint donc chargé des dépouilles de tous les peuples vaincus, traînant après lui une multitude infinie de captifs. Il récompensa les officiers et les soldats de son armée avec une magnificence vraiment royale, traitant chacun selon sa qualité et son mérite ; et il employa le repos que la paix lui laissoit, à construire des ouvrages plus propres encore à enrichir l'Egypte qu'à immortaliser son nom, et où l'art et l'industrie des ouvriers se faisoient plus admirer que l'immense grandeur des dépenses qu'on y avoit faites. Cent temples fameux, érigés en action de graces aux dieux tutélaires de toutes les villes, furent les premiers fruits de ses victoires ; et il eut soin de publier par des inscriptions que ces grands ouvrages avoient été achevés sans fatiguer aucun de ses sujets. Il mettoit sa gloire à les ménager ; et les monumens de ses victoires n'étoient élevés que par les pénibles travaux des captifs. Son grand travail fut de faire construire dans toute l'étendue de l'Egypte un nombre considérable de hautes levées, sur lesquelles il bâtit de nouvelles villes, afin que les hommes et les bestiaux pussent y être en sûreté pendant les débordemens du Nil. Depuis Memphis jusqu'à la mer il fit creuser des deux côtés du fleuve un grand nombre de canaux pour faciliter le commerce et le transport des vivres, et pour établir une communication aisée entre les villes les plus éloignées les unes des autres ; et par là il rendit aussi l'Egypte inaccessible à la cavalerie des ennemis qui avoit coutume de l'infester par de fréquentes irruptions. Il fit plus : pour mettre

le pays à l'abri des incursions des Syriens et des Arabes qui en sont fort voisins, il fortifia tout le côté de l'Egypte qui est tourné vers l'Orient, depuis Péluse jusqu'à Héliopolis, c'est-à-dire plus de sept lieues en longueur. Enfin, devenu aveugle dans sa vieillesse, il se donna la mort à lui-même, après avoir régné trente-trois ans selon les uns, ou cinquante-neuf selon les autres; quoi qu'il en soit, il paroît que son règne finit vers l'an 1577 avant l'ère chr. vulg., c'est-à-dire quatre-vingt-six ans avant la sortie d'Egypte.

Suite de l'histoire des Égyptiens, depuis le règne de Sésostris jusqu'au règne de Séthon.

Il eut pour successeur son fils *Ramessès-Miamun;* et il paroît que c'est ce roi que l'Ecriture nomme *Pharaon*, et qui ne connoissant point Joseph, accabla de travaux les Israélites, et leur fit bâtir des villes dont une fut nommée de son nom *Ramessès*[1]. Il régna soixante-six ans, et mourut vers l'an 1511.

Avant l'ère chr. vulgaire

Aménophis, son fils, lui succéda. C'est celui que l'Ecriture nomme *Pharaon*, et qui fut submergé avec son armée dans
1577. les eaux de la mer Rouge[2], en l'année 1491 avant l'ère
1511. chr. vulg. Nous avons fait remarquer qu'on lui donne vingt
1491. ans de règne.

Usérius croit que le fameux *Busiris*, si célèbre chez les anciens pour sa cruauté, étoit frère d'Aménophis, auquel il aura succédé; ainsi ce sera vers ce temps-là que cet homme cruel aura exercé sa tyrannie en Egypte sur les bords du Nil, égorgeant impitoyablement tous les étrangers qui abordoient dans le pays.

Vers le temps de la guerre de Troie, c'est-à-dire vers
1200. l'an 1200 avant l'ère chr. vulg., régnoit en Egypte *Protée*[3], devant qui fut conduit Pâris le Troyen poussé par la tempête à l'une des embouchures du Nil, lorsqu'il retournoit chez lui avec Hélène qu'il avoit ravie. Protée lui reprocha fortement son crime, retint Hélène avec toutes ses richesses, pour les restituer à leur légitime possesseur, et chassa ce perfide, ne lui laissant que trois jours pour sortir de ses états. Pâris continua sa route, et arriva à Troie; les Grecs l'y suivirent, et pendant dix ans redemandèrent en vain Hélène. Troie fut prise, et son royaume détruit. Ménélas, à son retour, passa en Egypte, et y trouva, chez le roi Protée, Hélène qui lui fut rendue avec toutes ses richesses.

Au temps de Salomon, qui monta sur le trône vers l'an

[1] *Exod.* I. 8. *et seqq.*—[2] *Exod.* II. *et* XIV.—[3] *Herodot. l.* II. *c.* 112. *et seqq.*

1014, l'Egypte avoit pour roi un prince que l'Ecriture nomme seulement *Pharaon*, et dont Salomon épousa la fille [1]. Peu de temps après celui-ci, parut *Sésac* qui est appelé *Sésonchis*. C'est vers lui que se réfugia Jéroboam, pour éviter la colère de Salomon [2]. Les enfans d'Israël ayant péché contre le Seigneur, le même prince marcha contre Jérusalem, en la cinquième année du règne de Roboam [3]; il avoit avec lui douze cents chariots de guerre, et soixante mille hommes de cavalerie. Le peuple qui étoit venu avec lui, ne pouvoit se compter; il étoit composé en entier de Libyens, de Troglodytes et d'Ethiopiens. Sésac se rendit maître des plus fortes places du royaume de Juda, et avança jusque devant Jérusalem. Alors Roboam et les premiers de sa cour ayant reconnu la justice du châtiment dont le Seigneur les frappoit, Dieu leur déclara par son prophète Séméias, que parce qu'ils s'étoient humiliés, il ne les extermineroit pas entièrement comme ils l'avoient mérité, mais qu'ils demeureroient assujétis à Sésac. Sésac se retira donc de Jérusalem, après avoir enlevé les trésors de la maison du Seigneur et du palais du roi. Il emporta tout avec lui, et même les trois cents boucliers d'or que Salomon avoit fait faire. Cela arriva vers l'an 971 avant l'ère chr. vulg.

Avant l'ère chr. vulgaire 1014.

971.

Environ trente ans après, *Zara*, roi d'Ethiopie, que quelques-uns croient avoir été aussi roi d'Egyte, fit la guerre à Asa, roi de Juda, vers la quinzième année de son règne [4]. Son armée étoit composé d'un million d'hommes et de trois cents chariots de guerre. Asa marcha au-devant de lui, rangea son armée en bataille, et implora le secours du Seigneur avec une vive confiance. Le Seigneur jeta l'épouvante parmi les Ethiopiens; ils prirent la fuite et furent défaits sans qu'il en restât un seul. Cette défaite tombe vers l'an 941.

941.

Long-tems après, lorsque l'Egypte étoit gouvernée par Anysis, qui étoit aveugle, *Sabacus*, roi d'Ethiopie [5], excité par un oracle, entra avec une nombreuse armée en Egypte, et s'en rendit maître. Il régna avec beaucoup de douceur et de justice. Il bâtit plusieurs temples magnifiques, un entre autres dans la ville de Bubaste, dont Héro-

770.

[1] 3. *Reg.* III. 1.—[2] 3. *Reg.* XI. 40.—[3] 3. *Reg.* XIV. 25. *et seqq.* 2. *Par.* XII. 2. *et seqq.*—[4] 2. *Par.* XIV. 9. *et seqq. Diod. l.* 1. *p.* 59.—[5] *Herodot. l.* II. *c.* 137. *et seqq. Diod. l.* 1. 1. *p.* 59.

dote fait une belle description. Après avoir régné cinquante ans, terme que l'oracle lui avoit marqué, il se retira volontairement en Ethiopie, et laissa le trône à Anysis qui, pendant tout ce temps, s'étoit tenu caché. On croit que ce Sabacus est le même que *Sua* dont Osée, roi d'Israël, implora la secours contre Salmanasar, roi des Assyriens [1], vers l'an 725 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Suite de l'histoire des Égyptiens, depuis le règne de Séthon jusqu'au règne de Psammitique.

Avant l'ère chr. vulgaire 719.

Bientôt après, vers l'an 719, le trône d'Egypte fut occupé par *Séthon*, que quelques-uns croient être fils de Sabacus. Ce prince, au lieu de s'acquitter des fonctions d'un roi, affectoit celle d'un prêtre, s'étant fait consacrer lui-même souverain pontife de Vulcain. Il fit peu de cas des gens de guerre; il leur ôta leurs priviléges, et alla jusqu'à les dépouiller des fonds de terre que les rois ses prédécesseurs leur avoient assignés. Il éprouva bientôt leur ressentiment; Sennachérib, roi des Assyriens, étant entré avec une armée nombreuse en Egypte, les officiers et les soldats égyptiens refusèrent de marcher contre lui. Le prêtre de Vulcain, réduit à une telle extrémité, eut recours à son dieu, qui lui dit de marcher hardiment contre les ennemis avec le peu de gens qu'il pourroit ramasser; il le fit. Un petit nombre de marchands, d'ouvriers et de gens de la lie du peuple, se joignit à lui. Avec cette poignée de soldats, il s'avança jusqu'à Peluse, où Sennachérib avoit établi son camp. Hérodote, qui rapporte ce fait, ajoute, sur le rapport des Egyptiens, que la nuit suivante une multitude effroyable de rats se répandit dans le camp des Assyriens, et qu'y ayant rongé toutes les cordes de leurs arcs et toutes les courroies de de leurs boucliers, les mit hors d'état de se défendre. Ainsi désarmés, ils furent obligés de prendre la fuite, et se retirèrent après avoir perdu une grande partie de leurs troupes. Il est visible que cette histoire est une altération de celle qui est rapportée dans le IVe livre des Rois, dans Isaïe et dans l'historien Josèphe [2]. On y voit que Sennachérib, roi des Assyriens, étant entré dans la Judée en la quatorzième année du règne d'Ezéchias, 713 avant l'ère chrétienne vulgaire, pénétra aussitôt dans l'Egypte et jusque dans l'Ethiopie, ravagea ces deux provinces, y fit beaucoup de captifs, selon ce qui avoit été prédit par Isaïe [3], revint trois ans après en Judée, et menaça Ezéchias, en s'élevant avec

[1] 4. *Reg.* XVII. 4.—[2] 4. *Reg.* XVIII. 13. *et seqq. Beros. apud Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 1.—[3] *Isai.* XX. 1. *et seqq.*

blasphème contre le Dieu d'Israël, en qui Ezéchias mettoit sa confiance. Ses blasphèmes attirèrent sur lui la colère du Seigneur; l'ange exterminateur ravagea le camp des Assyriens, et y fit périr en une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes. A la vue de ce désastre, Sennachérib fut obligé de prendre la fuite, et se sauva dans ses états avec le petit nombre de ceux qui lui étoient restés. Voilà la vérité du fait; mais comme elle étoit peu honorable pour les Egytiens, ils ont tâché de la tourner à leur avantage, en la déguisant et en la corrompant.

Ussérius et Prideaux prétendent, avec assez de vraisemblance, que c'est dans ce temps qu'arriva la ruine de *No-Ammon*, cette fameuse ville dont parle le prophète Nahum[1]. Saint Jérôme la nomme *Alexandrie*, parce que, selon les Juifs, No-Ammon étoit dans l'endroit où fut bâtie depuis Alexandrie. Mais Prideaux croit, d'après Bochart, que c'est Thèbes, surnommée *Diospolis;* en effet, le nom de *Diospolis* que les Grecs lui donnèrent, et qui signifie *ville de Jupiter*, peut prouver que son ancienne dénomination étoit *No-Ammon*, qui signifie aussi *demeure de Jupiter;* car, selon Hérodote, Jupiter est appelé *Ammon* chez les Egyptiens[2]. Il paroît que Nahum prophétisoit sous le règne de Manassé; et lorsqu'il dit que les habitans de No-Ammon ont été traînés en captivité, que ses jeunes gens ont été écrasés dans les carrefours de ses rues, et que ses plus grands seigneurs ont été chargés de fers, et partagés au sort entre les vainqueurs, tout cela paroît assez convenir au temps de l'expédition de Sennachérib dans l'Egypte, sous le règne de Séthon[3].

Tandis que Séthon régnoit en Egypte, *Tharaca* régnoit dans l'Ethiopie; et lorsque Sennachérib fut rentré dans la Judée, Tharaca rassembla ses forces pour les joindre à celles d'Ezéchias contre Sennachérib leur ennemi commun. Sennachérib se mit en marche pour aller à sa rencontre; mais ce fut alors que ce prince ayant blasphémé contre le Dieu d'Israël, son armée fut défaite. Séthon étant mort après avoir occupé le trône d'Egypte pendant quatorze ans[4], Tharaca y monta à sa place vers l'an 705, et le tint pendant dix-huit ans. Ce fut le dernier des rois éthiopiens qui régnèrent dans l'Egypte. Avant l'ère chr. vulgaire 705.

[1] *Nah.* III. 8. *et seqq.*—[2] *Herodot. l.* II. *c.* 42.—[3] Voyez la préface sur Nahum.—[4] *Afric. apud Syncel. p.* 74.

Après la mort de Tharaca, les Egyptiens ne pouvant s'accorder sur la succession, furent deux ans dans un état d'anarchie accompagné de grands désordres. Enfin vers l'an 685, douze des principaux seigneurs s'étant ligués ensemble, se saisirent du royaume, et le partagèrent entre eux en douze parties[1]. Ils régnèrent ensemble pendant quinze ans dans une grande union; et pour en laisser à la postérité un monument célèbre, ils bâtirent à frais communs, à l'extrémité méridionale du lac de Mœris, le fameux labyrinthe qui étoit composé de douze grands palais. Mais une tempête ayant jeté sur les côtes d'Egypte des soldats de Grèce, Cariens et Ioniens, Psammitique, l'un des douze, les reçut, et les engagea par de grandes promesses à demeurer avec lui. Ensuite il leva d'autres troupes, mit à leur tête ces Grecs; et ayant attaqué les onze rois, il les défit, et demeura seul maître de l'Egypte, vers l'an 670.

Avant l'ère chr. vulgaire 685.

Règnes de Psammitique, de Néchao et de Psammis.

Avant l'ère chr. vulgaire 670.

Dès que *Psammitique* fut affermi sur le trône, il entra en guerre avec le roi d'Assyrie, au sujet des limites des deux empires. Cette guerre dura long-temps. Depuis que les Assyriens eurent conquis la Syrie, la Palestine étant le seul pays qui séparât les deux royaumes, devint entre eux un sujet continuel de discorde. Psammitique entra donc à la tête d'une armée dans la Palestine; mais il s'y trouva d'abord arrêté devant Azot, une des principales villes du pays, qui lui donna tant de peine, que ce ne fut qu'après un siége de vingt-neuf ans qu'il s'en rendit maître. C'est le plus long siége dont il soit parlé dans l'histoire ancienne. Cette place étoit autrefois une des cinq villes capitales des Philistins. Sennachérid l'avoit prise sur eux par Tarthan, l'un de ses généraux[2]. Les Assyriens l'avoient conservée, et en avoient fait une place forte; et ce ne fut qu'après le siége dont nous venons de parler qu'elle tomba entre les mains des Egyptiens. Vers ce temps-là, les Scythes s'étant rendus maîtres de la haute Asie, poussèrent leurs conquêtes dans la Syrie jusqu'aux frontières de l'Egypte. Mais Psammitique alla au-devant d'eux, et fit si bien, par ses présens et par ses prières, qu'ils ne passèrent pas plus avant. Psammitique régna environ cinquante-quatre ans, et mourut vers l'an 616.

616. Il eut pour successeur son fils *Néchao*. Ce prince entreprit de joindre le Nil avec la mer Rouge, en tirant un canal

[1] *Herodot. l.* II. *c.* 147. *et seqq. Diod. l.* I. *p.* 59.—[2] *Isai.* XX. I.

de l'un à l'autre[1]. L'espace qui les sépare est d'environ cinquante lieues. Après avoir vu périr cent vingt mille hommes dans ce travail, il fut obligé de l'abandonner. Il réussit mieux dans une autre entreprise[2]. D'habiles marins de Phénicie, qu'il avoit pris à son service, étant partis de la merRouge avec ordre de découvrir les côtes d'Afrique, en firent heureusement le tour, et revinrent la troisième année de leur navigation en Egypte par le détroit de Gibraltar; voyage fort extraordinaire pour un temps où l'on n'avoit pas encore l'usage de la boussole. Les Babyloniens et les Mèdes ayant détruit Ninive, et avec elle l'empire des Assyriens[3], Néchao se mit en campagne pour aller vers l'Euphrate, dans le dessein d'arrêter leurs progrès. Josias voulut s'opposer à son passage; il fut vaincu, et mourut d'une blessure qu'il reçut dans le combat. Néchao, arrivé vers l'Euphrate, battit les Babyloniens, prit Charcamis, et s'en étant assuré la possession par une bonne garnison qu'il y laissa, il reprit, au bout de trois mois, le chemin de son royaume. En revenant, il déposa Joachaz, qui avoit été mis à la place de Josias. Il vint à Jérusalem, mit sur le trône Joakim, lui imposa un tribut annuel, et retourna triomphant dans son royaume. Hérodote faisant mention de l'expédition de ce roi d'Egypte[4], et de la bataille qu'il gagna sur Josias à Mageddo, qu'il nomme *Magdole*, dit qu'après sa victoire il prit la ville de *Cadytis*, qu'il représente comme située dans les montagnes de la Palestine, et de la grandeur de Sardes, qui étoit en ce temps-là la capitale de l'Asie mineure. Cette description ne peut convenir qu'à Jérusalem, qui étoit ainsi située, et la seule ville alors de ces endroits-là qui pût être comparée à Sardes. Le nom même de *Cadytis*, qui en hébreu signifie la Sainte, désigne clairement la ville de Jérusalem; et on voit par l'Ecriture qu'en effet Néchao vint dans cette ville, soit qu'il s'en fût rendu maître, ou plutôt qu'elle lui eût ouvert ses portes, n'étant pas en état de lui résister. Après la prise de Charcamis, le gouverneur de la Syrie et de la Palestine, qui tenoit ces provinces de la part du roi de Babylone, se soumit au roi d'Egypte; alors Nabopolassar envoya dans ces provinces-là Nabuchodonosor, son fils, à la tête d'une armée. Ce jeune

[1] *Herodot. l.* I. *c.* 158.—[2] *Herodot. l.* IV. *c.* 42.—[3] *Joseph. Antiq. l.* X. *c.* 6. 4. *Reg.* XXIII. 29. *et seqq.* 2. *Par.* XXXV. 20. *et seqq.*—[4] *Herodot. l.* II. *c.* 159.

prince reprit Charcamis, et enleva aux Egyptiens tout ce qu'ils possédoient depuis ce qu'on appeloit *le ruisseau d'Egypte* jusqu'à l'Euphrate[1]. Néchao mourut vers l'an 600; il avoit régné seize ans.

Avant l'ère chr. vulgaire 600.

Il laissa son royaume à *Psammis*, son fils, dont le règne ne dura que six ans. L'histoire ne nous en apprend rien de particulier, sinon que ce prince fit une expédition en Ethiopie[2]. Il mourut vers 594.

Règne d'Apriès. Avant l'ère chr. vulgaire 594.

Apriès, son fils, lui succéda. Il est appelé dans l'Ecriture *Pharaon Edhrée* ou *Ophra*[3]. Pendant les premières années de son règne, il eut des succès fort heureux[4]. Il porta ses armes contre l'île de Cypre. Il attaqua par terre et par mer la ville de Sidon, la prit, et se rendit maître de toute la Phénicie et de toute la Palestine. De si prompts succès lui enflèrent extrêmement le cœur. Hérodote rapporte de lui qu'infatué de sa grandeur, il croyoit qu'il n'étoit pas au pouvoir des dieux mêmes de le détrôner. C'est par rapport à de tels sentimens que dans la prophétie d'Ezéchiel contre ce prince, le Seigneur lui met dans la bouche ces paroles pleines d'une vanité folle et impie : *Le fleuve est à moi ; c'est moi qui l'ai fait*[5].

Peu de temps après qu'Ophra fut monté sur le trône, Sédécias, roi de Juda, lui envoya des ambassadeurs[6], fit alliance avec lui ; et rompant le serment de fidélité qu'il avoit fait au roi de Babylone, il se révolta ouvertement contre lui. Quelques défenses que Dieu eût faites à son peuple d'avoir recours aux Egyptiens, et de mettre en eux sa confiance, et quelques malheureux succès qu'eussent eus les différentes tentatives que les Israélites avoient faites de ce côté-là, l'Egypte leur paroissoit toujours une ressource assurée dans leurs dangers, et ils ne pouvoient s'empêcher d'y recourir. C'est ce qui étoit déjà arrivé sous le saint roi Ezéchias. Isaïe leur disoit de la part de Dieu : « Malheur à « ceux qui vont en Egypte chercher du secours... L'Egypte « est un homme, et non pas un Dieu... Le Seigneur éten- « dra sa main, et celui qui donnoit secours sera renversé

[1] *Jerem.* XLVI. 2. *et* 4. *Reg.* XXIV. 7. Les uns prétendent que le ruisseau d'Egypte étoit le bras le plus oriental du Nil; les autres croient que c'étoit une petite rivière qui coulait au travers du désert, entre l'Egypte et la Palestine.—[2] *Herodot. l.* II. *c.* 160.—[3] *Jerem.* XLIV. 30. Vulg. *Ephree*. Hebr. *Ophra*.—[4] *Herodot. l.* II. *c.* 161. *Diod. l.* I. 62.—[5] *Ezech.* XXIX. 3. On lit dans l'hébreu et dans la Vulgate: *Meus est fluvius ; et ego feci memetipsum.* Mais les Septante ont lu : *Et ego feci eum.*—[6] *Ezech.* XVII. 15.

« par terre, et celui qui espéroit être secouru, tombera « avec lui[1]. » Ils n'écoutèrent ni le prophète ni le roi, et ne reconnurent la vérité des paroles de Dieu qu'après une funeste expérience. Il en fut de même en cette occasion : Sédécias, malgré les remontrances de Jérémie, voulut faire alliance avec l'Egyptien. Celui-ci, fier de l'heureux succès de ses armes, et ne croyant pas que rien pût résister à sa puissance, se déclara le protecteur d'Israël, et lui promit de le délivrer des mains de Nabuchodonosor. Dieu irrité qu'un mortel eût osé prendre sa place, s'en expliqua ainsi à Ezéchiel : « Fils de l'homme, tournez le visage « contre Pharaon, roi d'Egypte, et prophétisez tout ce qui « doit lui arriver à lui et à l'Egypte. Parlez-lui, et dites-lui : « Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, Pha« raon, roi d'Egypte, grand dragon qui vous couchez au « milieu de vos fleuves, et qui dites : Le fleuve est à moi, « et c'est moi qui l'ai fait[2]. » Le Seigneur le compare à un roseau qui se brise sous celui qui s'y appuie, et qui lui perce la main, et il ajoute : « Je vais faire tomber la guerre sur « vous, et je tuerai parmi vous les hommes avec les bêtes. « Le pays d'Egypte sera réduit en un désert et en une so« litude; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur[3]. » Le même prophète continue dans plusieurs chapitres de suite à prédire les maux dont l'Egypte alloit être accablée. Sédécias continuoit à espérer dans le secours de l'Egypte; et quand il apprit que l'armée des Egyptiens approchoit, et qu'il vit Nabuchodonosor lever le siége de Jérusalem, il se crut délivré, et commençoit déjà de triompher. Mais sa joie fut courte. Les Egyptiens voyant avancer les Chaldéens, n'osèrent en venir aux mains avec une armée si nombreuse et si aguerrie. Ils reprirent le chemin de leur pays, et abandonnèrent Sédécias à tous les périls de la guerre où ils l'avoient eux-mêmes engagé. Nabuchodonosor revint devant Jérusalem, y remit le siége, la prit, et la brûla, comme Jérémie l'avoit prédit[4]. Ce malheur arriva en 588.

Quelques années après, c'est-à-dire, vers 578, les châtimens dont Dieu avoit menacé Apriès commencèrent à tomber sur lui. Les Cyrénéens[5], colonie des Grecs, qui s'étoit établie en Afrique entre la Libye et l'Egypte, ayant

Avant l'ère chr. vulgaire 578.

[1] *Isai.* XXXI. 1. *et seqq.*—[2] *Ezech.* XXIX. 2. *et* 3.—[3] *Ezech.* ỳ 8. *et* 9.—
[4] *Jerem.* XXXVII. 6. 7.—[5] *Herod. l.* II. *c.* 161. *et seqq. Diod. l.* I. *p.* 62.

pris et partagé entre eux une grande partie du pays des Libyens, forcèrent ce peuple dépouillé à se jeter entre les bras de ce prince, et à implorer sa protection. Aussitôt Apriès envoya une grande armée dans la Libye, pour faire la guerre aux Cyrénéens. Mais cette armée ayant été défaite, et presque toute taillée en pièces, les Egyptiens s'imaginèrent qu'il ne l'avoit envoyée dans la Libye que pour l'y faire périr, afin que quand il s'en seroit défait, il pût régner plus despotiquement sur ses sujets. Dans cette pensée, ils crurent devoir secouer le joug d'un prince qu'ils regardoient comme leur ennemi. Apriès ayant appris cette révolte, leur envoya Amasis, un de ses officiers, pour les apaiser, et les faire rentrer dans leur devoir. Mais lorsqu'Amasis eut commencé de leur parler, ils lui mirent sur la tête un casque pour marque de la royauté, et le proclamèrent roi. Amasis ayant accepté la couronne qu'ils lui offrirent, demeura avec eux, et les appuya dans leur révolte. Apriès, à cette nouvelle, encore plus enflammé de colère, envoya Patarbémis, un autre de ses officiers, et l'un des principaux seigneurs de sa cour, pour arrêter Amasis, et le lui amener. Mais Patarbémis ne s'étant pas trouvé en état d'enlever Amasis au milieu de cette armée de révoltés dont il étoit environné, fut traité à son retour par Apriès de la manière la plus indigne et la plus cruelle; car ce prince, sans considérer que ce n'étoit que faute de pouvoir qu'il n'avoit pas exécuté sa commission, lui fit couper le nez et les oreilles. Un outrage si sanglant, fait à un homme de ce rang, irrita si fort les Egyptiens, que la plupart allèrent se joindre aux mécontens, et que la révolte devint générale. Ce soulèvement de ses sujets obligea Apriès de se sauver dans la Haute-Egypte, où il se maintint pendant quelques années, tandis qu'Amasis occupa tout le reste de ses états. Il paroît que c'est de là que doivent se compter les quarante ans de désolation que l'Egypte devoit éprouver selon la prophétie d'Ezéchiel [1]; en sorte que ces quarante années ayant commencé vers 576, auront fini vers 536, c'est-à-dire vers la première année du règne de Cyrus à la tête du nouvel empire des Perses.

La révolte des Egyptiens contre Apriès commença cette désolation; l'irruption de Nabuchodonosor y mit le comble. Ce prince qui, sans le savoir, étoit l'instrument de la

[1] *Ezech.* XXIX. 11. *et seqq.*

colère de Dieu contre les peuples qu'il vouloit châtier, venoit de prendre la ville de Tyr, au siége de laquelle son armée avoit essuyé des fatigues incroyables, et il n'avoit rien trouvé dans cette ville qui fût digne de le dédommager des grands travaux de ce siége. Pour y suppléer, Dieu lui abandonna l'Egypte. Nabuchodonosor soumit donc tout le royaume, et chargea son armée de dépouilles. Ensuite il entra en accommodement avec Amasis, et l'ayant confirmé dans la possession du royaume, comme son vice-roi, il reprit le chemin de Babylone.

Alors Apriès sortant du lieu de sa retraite, s'avança vers les côtes de la mer, apparemment du côté de la Libye; et ayant pris à sa solde une armée de Cariens, d'Ioniens, et d'autres étrangers, il marcha contre Amasis, et lui livra bataille près de la ville de Memphis. Mais ayant été battu et fait prisonnier, il fut mené à la ville de Saïs, et y fut étranglé dans son propre palais, vers l'an 569. Il avoit régné vingt-cinq ans.

Dieu avoit annoncé par ses prophètes, dans un détail étonnant, toutes les circonstances de ce grand événement. C'étoit lui qui avoit brisé la puissance d'Apriès d'abord si formidable, et qui avoit mis l'épée dans la main de Nabuchodonosor pour aller punir et humilier cet orgueilleux. « Je viens à Pharaon, roi d'Egypte, dit-il, et j'acheverai « de briser son bras qui a été fort, mais qui est rompu, et « je lui ferai tomber l'épée de la main.... Je fortifierai en « même temps le bras du roi de Babylone, et je mettrai « mon épée entre ses mains.... Et ils sauront que c'est moi « qui suis le Seigneur[1]. » Il fait le dénombrement des villes qui doivent être la proie du vainqueur : Taphnis, Péluse, No (appelée dans la Vulgate Alexandrie), Memphis, Héliopolis, Bubaste, etc.[2]. Il marque en particulier la fin malheureuse du roi qui doit être livré à ses ennemis. « Je « vais livrer, dit-il, Pharaon Ephrée, roi d'Egypte, entre « les mains de ses ennemis, entre les mains de ceux qui « cherchent à lui ôter la vie[3]. » Enfin il déclare[4] que les Egyptiens seront réduits à un état si déplorable, qu'ils n'auront plus de princes de leur nation[5] : *Et dux de terrâ Ægypti non erit amplius.* L'événement a justifié cette prédiction qui a été accomplie par degrés et en différens

[1] *Ezech.* XXX. 22. *et seqq.*—[2] *Ibid.* ỳ 14. *et seqq.*—[3] *Jerem.* XLIV. 30.—[4] *Ezech.* XXIX. 11. *et seqq.*—[5] *Ezech.* XXX. 13.

temps. Vers l'époque où expirèrent les quarante années de leur désolation, ils devinrent une province des Perses auxquels leurs rois, quoique originaires du pays, étoient soumis; et la prédiction commença ainsi de s'accomplir. Elle eut son entière exécution à la mort de Nectanébus, dernier roi de race égyptienne. Depuis ce temps-là les Egyptiens ont toujours été gouvernés par des étrangers. Mais reprenons la suite de leur histoire.

Règne d'Amasis et de Psamménit. Conquête de l'Egypte par Cambyse, fils de Cyrus.

Avant l'ère chr. vulgaire 569.

Après la mort d'Apriès, *Amasis* devint paisible possesseur de toute l'Egypte [1]. Il bâtit plusieurs temples magnifiques, principalement à Saïs qui étoit le lieu de sa naissance. Il considéroit fort les Grecs, et il leur accorda de grands priviléges. Il fit alliance avec les Cyrénéens, et prit chez eux une femme. Il est le seul des rois égyptiens qui ait conquis l'île de Cypre, et qui l'ait rendue tributaire. Ce fut sous son règne que Pythagore vint en Egypte. Dans l'expédition où Cyrus s'étoit rendu maître d'une grande partie de la terre, l'Egypte, sans doute, avoit subi le joug comme toutes les autres provinces; et Xénophon le dit expressément au commencement de sa Cyropédie. Apparemment que vers la fin du règne de Cyrus, l'Egypte qui, depuis le commencement du règne de ce prince, se relevoit et se rétablissoit, voulut secouer le joug, et se remettre en liberté; car on voit qu'un des premiers soins de Cambyse, fils de Cyrus, lorsqu'il fut monté sur le trône, fut de porter la guerre en Egypte. Quand il y arriva, Amasis venoit de mourir, après avoir régné environ quarante-quatre ans; ce fut en 526.

526. Amasis eut pour successeur son fils *Psamménit* qui eut à soutenir l'irruption des Perses. Cambyse, après le gain d'une bataille, poursuivit les vaincus jusque dans Memphis, assiégea la place, et la prit en fort peu de temps. Il traita le roi avec douceur, lui laissa la vie, et lui assigna un entretien honorable. Mais ayant appris qu'il prenoit des mesures secrètes pour remonter sur le trône, il le fit mourir. Le règne de Psamménit ne fut que de six mois. Alors toute l'Egpte se soumit au vainqueur.

Révolte des Égyptiens sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe et

Les Egyptiens commencèrent à se révolter vers l'an 487, c'est-à-dire vers la fin du règne de Darius, fils d'Hystaspe [2]; et ce prince faisoit des préparatifs pour les réduire, lorsqu'il fut prévenu par la mort. Xerxès, son fils, mar-

[1] *Herodot. l.* II. *c.* 172.—[2] *Herodot. l.* VI. *c.* 2.

cha contre eux en la seconde année de son règne[1]; et après les avoir vaincus et subjugués, il appesantit le joug de leur servitude.

sous le règne d'Artaxerxès Longuemain. Avant l'ère chr. vulgaire 487.

Ils se révoltèrent de nouveau sous le règne d'Artaxerxès Longuemain, vers l'an 460, et prirent *Inarus*, prince des Libyens, pour leur roi[2]. Ils appelèrent à leur secours les Athéniens qui, ayant alors une flotte de deux cents vaisseaux dans l'île de Cypre, firent voile aussitôt vers l'Egypte. A la nouvelle de cette révolte, Artaxerxès rassembla une armée de trois cent mille hommes, dont il donna le commandement à Achéménide, l'un de ses frères. Quand celui-ci fut arrivé en Egypte, il campa avec sa nombreuse armée sur les bords du Nil. Dans ces entrefaites, les Athéniens ayant défait en mer la flotte des Perses, et détruit ou pris cinquante de leurs vaisseaux, remontèrent ce fleuve, mirent leurs troupes à terre sous le commandement de Charitimis, leur général, et s'étant joints à Inarus et à ses Egyptiens, ils fondirent tous ensemble sur Achéménide, et le défirent dans un grand combat où ce général perse et cent mille de ses soldats perdirent la vie. Ceux qui échappèrent, se sauvèrent à Memphis. Les vainqueurs les y poursuivirent, et se rendirent maîtres d'abord des deux parties de la ville. Mais les Perses s'étant fortifiés dans la troisième, ils y soutinrent un siége de près de trois ans. Artaxerxès ayant appris la défaite de son armée, et la part que les Athéniens y avoient eue, voulut engager les Lacédémoniens à faire une diversion en sa faveur contre les Athéniens; mais les Lacédémoniens ne voulurent point y consentir. Alors Artaxerxès chargea Mégabyse et Artabaze du commandement de ses troupes pour la guerre d'Egypte. Ils formèrent en Cilicie et en Phénicie une armée de trois cent mille hommes. Artabaze conduisit la flotte vers le Nil, pendant que Mégabyze, avec l'armée de terre, prit la route de Memphis. Il en fit lever le siége, et livra bataille à Inarus. Toutes les troupes de part et d'autre se trouvèrent à cette action. Inarus y fut entièrement défait; le carnage qui fut grand tomba principalement sur les Egyptiens révoltés. Inarus, quoique blessé, fit sa retraite avec les Athéniens et ceux des Egyptiens qui voulurent le suivre, et gagna Biblos, ville située dans l'île de Prosopitis, qui est fermée par deux bras du Nil, tous deux navigables. Les Athéniens mi-

460.

[1] *Herodot. l.* VII. *c.* 7. — [2] *Diod. l.* XI. *p.* 54. *et seqq.*

rent leur flotte dans un de ces bras où elle étoit à couvert des insultes de l'ennemi, et soutinrent dans cette île un siége d'un an et demi. Après la bataille, tout le reste de l'Egypte s'étoit soumis au vainqueur, excepté Amyrtée, qui avoit encore un petit parti dans les marais où il se maintint long-temps par la difficulté que trouvèrent les Perses à pénétrer jusqu'à lui pour le réduire. Le siége continuoit toujours à Prosopitis. Les Perses voyant qu'ils n'avançoient rien par les voies ordinaires, saignèrent par divers canaux le bras du Nil dans lequel étoit la flotte athénienne, et le mirent à sec; en même temps ils ouvrirent par là un passage à toute leur armée pour entrer dans l'île. Alors Inarus composa avec Mégabyze pour lui, pour tous ses Egyptiens, et pour environ cinquante Athéniens, et se rendit à condition qu'on leur laisseroit la vie sauve. Le reste des troupes auxiliaires, qui faisoit un corps de six mille hommes, prit le parti de se défendre encore, résolu de périr l'épée à la main. Les Perses voyant cette résolution désespérée, ne jugèrent pas à propos de les charger. Ils leur offrirent la paix, en leur promettant qu'on leur laisseroit un passage libre pour retourner dans leur pays. Ils acceptèrent cette condition, et se retirèrent. Ainsi finit la guerre excitée par la révolte des Egyptiens : elle avoit duré six ans. Alors l'Egypte retourna sous le joug des Perses, et y demeura pendant tout le reste du règne d'Artaxerxès. Cinq ans après[1] Artaxerxès cédant aux importunités continuelles de sa mère, qui ne cessoit de lui demander Inarus et les Athéniens qui avoient été pris avec lui en Egypte, pour les sacrifier aux mânes de son fils Achéménide, les lui accorda enfin; et cette princesse inhumaine, sans aucun égard pour la foi donnée, fit crucifier Inarus, et trancher la tête à tout le reste.

Avant l'ère chr. vulgaire 454.

Révolte des Egyptiens sous le règne de Darius-Nothus. Première expédition d'Artaxerxès Mnémon contre l'Égypte.

Avant l'ère chr. vulgaire 412.

Environ trente-sept ans après, c'est-à-dire vers l'an 412, sous le règne de Darius-Nothus, les Egyptiens, las de la domination des Perses, accoururent de toutes parts auprès d'*Amyrtée* qui étoit enfin sorti du marais où il s'étoit toujours maintenu, depuis que la révolte d'Inarus avoit été étouffée[2]. Les Perses furent chassés, et Amyrtée déclaré roi d'Egypte. Après s'être bien affermi sur le trône, il se préparoit à poursuivre les Perses jusque dans la Phénicie, et avoit déjà pris des mesures avec les Arabes pour les y

[1] *Ctes. c.* 35. *et seqq. Thucyd. l.* 1. *p.* 72. — [2] *Thucyd. l.* 1. *p.* 72. *et seqq.*

attaquer. L'avis qu'en eut le roi de Perse lui fit rappeler une flotte qu'il avoit promise aux Lacédémoniens; il résolut de l'employer à garder ses propes états. Pendant que Darius faisoit la guerre en Egypte et en Arabie, les Mèdes se soulevèrent; mais ils furent battus et ramenés à leur devoir par la force. Les armes de Darius semblent avoir eu le même succès contre les Egyptiens. Amyrtée étant mort après avoir régné six ans, Hérodote remarque [1] que ce fut par la faveur des Perses que son fils Pausiris lui succéda. Il falloit donc pour cela qu'ils fussent maîtres de l'Egypte, ou du moins que leur parti fût le plus fort.

Celui qu'Hérodote nomme *Pausiris,* Eusèbe le nomme [2] *Néphérites,* et lui donne six ans de règne. Son successeur fut *Achoris,* qui commença de régner vers l'an 400, sous le règne d'Artaxerxès Mnémon. Achoris soutint Evagore, roi de Salamine, contre les Perses [3], en lui envoyant cinquante galères avec tout l'argent et tout le blé dont il pouvoit avoir besoin. Evagore, après quelques heureux succès, fut vaincu, et obligé de se renfermer dans Salamine. Alors, se voyant assiégé par terre et par mer, il sortit de nuit avec dix galères, et fit voile vers l'Egypte, pour engager Achoris à le soutenir fortement contre l'ennemi commun. Il n'en tira pas tous les secours qu'il avoit espérés; et à son retour il se vit contraint de capituler. Le roi de Perse ayant terminé la guerre de Cypre, voulut entreprendre de réduire l'Egypte. Il fit pour cela de grands préparatifs de guerre. Achoris, prévoyant l'orage, leva beaucoup de troupes de ses sujets, et prit à sa solde un grand nombre de Grecs et d'autres troupes auxiliaires. Les Perses mirent tant de lenteur dans leurs opérations, que deux années entières s'écoulèrent avant qu'on entrât en action. Dans cet intervalle, Achoris vint à mourir, après douze ans de règne, c'est-à-dire vers 388. *Psammuthis,* qui lui succéda, ne régna qu'un an. Après lui vint *Néphérites,* qui ne régna que quatre mois, et qui eut pour successeur *Nectanébus,* premier de ce nom. Enfin, tout étant prêt pour attaquer l'Egypte, on forma un camp à Acé, appelée depuis *Ptolémaïs,* ville de la Palestine. Dans la revue qui s'y fit, il se trouva deux cent mille Perses commandés par Pharnabaze, et vingt mille Grecs commandés par Iphicrate. La flotte étoit de trois cents galères, outre deux cents autres vaisseaux à

Avant l'ère ch. vulgaire 400.

388.

[1] *Herodot. l.* III. *c.* 15.—[2] *Euseb. Chron.*—[3] *Diod. l.* XV. *p.* 329. *et seqq.*

trente rames, et un nombre prodigieux de barques pour les provisions nécessaires à la flotte et à l'armée de terre. L'armée et la flotte se mirent en mouvement en même temps. L'ouverture de la guerre devoit se faire par l'attaque de Péluse; mais on avoit donné tant de temps aux Egyptiens, que Nectanébus leur en rendit l'approche impraticable et par terre et par mer. Ainsi la flotte, au lieu de faire là sa descente, passa outre, et alla dans la bouche du Nil appelée *Mendésienne*. La descente s'y fit sans beaucoup de peine; le fort qui en défendoit l'entrée fut emporté l'épée à la main, et on ne fit quartier à personne. Après cette action d'éclat, Iphicrate vouloit qu'on remontât le Nil sans perdre de temps, pour aller attaquer Memphis, la capitale de l'Égypte, qui étoit sans défense; il offrit même d'y aller seul avec ses vingt mille hommes. Pharnabaze s'y opposa, ne voulant rien entreprendre qu'après que tout le reste de l'armée seroit arrivé. Les Egyptiens alors rassemblèrent leurs troupes, mirent une bonne garnison dans Memphis, et avec le reste harassèrent tellement l'armée des Perses, qu'ils l'empêchèrent de s'avancer au dedans du pays. Après cela survint l'inondation du Nil, qui ayant couvert d'eau toute la campagne, obligea les Perses de retourner dans la Phénicie, après avoir perdu inutilement une bonne partie de leur armée.

Seconde expédition d'Artaxerxès Mnémon contre l'Égypte.

Avant l'ère chr. vulgaire 369.

Nectanébus mourut après dix-huit ans de règne, c'est-à-dire vers 369. Il eut pour successeur *Tachos*, qui ne régna que deux ans. Ce prince fut d'abord occupé à rassembler autant de troupes qu'il pouvoit pour se défendre contre le roi de Perse qui songeoit à attaquer de nouveau l'Egypte. Pour cet effet, il envoya en Grèce et obtint des Lacédémoniens un corps de leurs troupes, commandées par Agésilas même, leur roi, qui étoit alors plus qu'octogénaire, et auquel il promettoit de le faire généralissime de ses armées. Chabrias Athénien se donna aussi à Tachos. Agésilas étant arrivé auprès de Tachos, et ayant joint ses troupes à celles de l'Égypte, fut fort étonné de voir qu'on ne le nommât pas général de toute cette armée, mais seulement des troupes étrangères; que Chabrias fût fait général des troupes de mer, et que Tachos retenoit pour lui le commandement en chef. Tachos prit la résolution de marcher vers la Phénicie. En vain Agésilas lui représenta que ses affaires n'étoient pas assez bien établies au dedans pour s'éloigner ainsi de ses états; qu'il feroit beaucoup mieux

d'y demeurer, et de se contenter de faire agir ses généraux hors de son pays. Tachos méprisa ce sage avis, et ne lui marqua pas plus d'égards dans les autres occasions. Agésilas fut si outré detoute cette conduite, qu'il se joignit aux Egyptiens qui s'étoient soulevés contre lui pendant son absence, et qui avoient mis *Nectanébus* son cousin [1] à sa place. Agésilas disoit qu'il étoit envoyé pour secourir les Egyptiens, et que ceux-ci ayant pris les armes contre Tachos, il ne lui étoit pas permis de servir contre eux sans de nouveaux ordres de Lacédémone. Il y envoya des exprès, et les instructions qu'il reçut furent qu'il fît ce qu'il jugeroit le plus avantageux pour sa patrie. Il n'hésita pas à se déclarer pour Nectanébus. Alors Tachos, obligé de sortir de l'Egypte, se retira à Sidon, d'où il se rendit à la cour de Perse. Artaxerxès, non content de lui pardonner sa faute, lui donna encore le commandement de ses troupes contre les rebelles. Dans le même temps, un troisième prince, de la ville de Mendès, se mit sur les rangs, et voulut disputer la couronne à Nectanébus. Ce nouveau prétendant avoit une armée de cent mille hommes pour soutenir ses prétentions. Agésilas conseilla de les charger avant qu'ils fussent exercés et disciplinés. Mais Nectanébus craignant qu'Agésilas n'eût dessein de le trahir, refusa de suivre son avis, et laissa ainsi à son ennemi le temps de discipliner ses troupes, qui bientôt après l'obligèrent à se retirer dans une ville fermée de bonnes murailles, et qui avoit une fort grande enceinte. Agésilas fut obligé de l'y suivre. Le prince mendésien les y assiégea. Nectanébus vouloit charger l'ennemi avant que les travaux que l'on commençoit pour enfermer la ville fussent avancés. Agésilas refusa d'abord; ensuite, quand il vit l'ouvrage assez avancé, il disposa l'attaque; les assiégeans furent battus; et après plusieurs autres succès heureux, toujours conduits par Agésilas, le prince ennemi fut enfin fait prisonnier. L'hiver suivant, Agésilas, après avoir bien établi Nectanébus sur le trône, se mit en mer pour retourner à Lacédémone.

Expédition d'Artaxerxès Ochus contre l'Égypte. Fin du règne de

Artaxerxès Ochus, ayant succédé à Artaxerxès Mnémon, songeoit sérieusement à réduire au devoir l'Egypte, et déjà il faisoit de grands préparatifs pour cette expédition, lorsqu'il apprit le soulèvement des Phéniciens, vers l'an 350 [2].

[1] Plutarque (*in Agesil.*) dit que c'étoit son cousin. Diodore dit que c'étoit son fils.—[2] *Diod. l.* XVI. *p.* 439. *et seqq.*

Nectanébus, dernier roi de race égyptienne.

Avant l'ère chr. vulgaire 350.

Ces peuples, opprimés par ceux que le roi de Perse envoyoit pour les gouverner, résolurent de secouer le joug, et firent une ligue avec Nectanébus, contre lequel la Perse faisoit marcher ses armées. Celui-ci, pour soutenir les rebelles, envoya Mentor Rhodien à leur secours avec quatre mille hommes de troupes grecques. Il vouloit par là se faire une barrière de la Phénicie, et y arrêter les Perses. Les Phéniciens, avec ce renfort, se mirent en campagne, battirent les gouverneurs de Syrie et de Cilicie, qu'on avoit envoyés contre eux, et chassèrent tout-à-fait les Perses de la Phénicie. Les Cypriotes, qui n'étoient pas mieux traités qu'eux, voyant l'heureux succès qu'avoit eu cette révolte, entrèrent dans leur ligue avec l'Egypte. Ochus envoya ordre à Idriée, roi de Carie, de leur faire la guerre. Celui-ci équipa aussitôt une flotte, et l'envoya avec huit mille Grecs, commandés par Phocion l'Athénien, et par Evagore, qu'on croit avoir été petit-fils de celui dont nous avons parlé. Il y a de l'apparence qu'il avoit été chassé par Protagore son oncle, qui occupoit alors le trône de Salamine. On fit une descente dans l'île; l'armée des Grecs s'y grossit du double par les renforts qui lui vinrent de Syrie et de Cilicie; et on forma le siége de Salamine par mer et par terre. L'île de Cypre avoit en ce temps neuf villes assez considérables pour avoir chacune un petit roi; mais tous ces rois étoient pourtant sujets de la Perse. Dans cette occasion, ils s'étoient tous unis pour secouer ce joug et se rendre indépendans.

Ochus, ayant remarqué que les guerres d'Egypte étoient toujours malheureuses par la mauvaise conduite des généraux qu'on y envoyoit, résolut d'y aller lui-même. Lors donc qu'il eut pris toutes ses mesures et fait tous ses préparatifs, il se rendit sur les frontières de la Phénicie où il trouva une armée de trois cent mille hommes d'infanterie et de trente mille de cavalerie, à la tête de laquelle il se mit. Mentor étoit à Sidon avec les troupes grecques. Effrayé à l'approche d'une si grande armée, il envoya traiter secrètement avec Ochus, et lui offrit non-seulement de lui livrer Sidon, mais de le servir encore en Egypte. Ochus lui fit le parti qu'il voulut. Alors Mentor engagea Tenne, roi de Sidon, dans sa trahison; et de concert ils livrèrent la place à Ochus. Quand les Sydoniens virent qu'ils étoient trahis, et que l'ennemi étoit maître de la ville, ils se renfermèrent dans leurs maisons, et y mirent le feu. Quarante mille hommes, sans compter les femmes et les enfans, pé-

rirent de cette manière. Le sort de Tenne ne fut pas meilleur. Ochus n'ayant plus besoin de lui, le fit mourir. La terrible destruction de Sidon jeta une si grande épouvante dans tout le reste de la Phénicie, qu'elle se soumit, et obtint du roi des conditions assez raisonnables. Ochus ne se rendit pas fort difficile à leurs demandes, parce qu'il ne vouloit pas perdre là le temps dont il avoit besoin pour exécuter ses projets contre l'Egypte. Avant de se mettre en marche pour y entrer, il lui vint encore un corps de dix mille Grecs. Ces troupes le joignirent après la prise de Sidon. Il faut que les Juifs aient eu part à cette guerre des Phéniciens contre la Perse ; car Sidon ne fut pas plus tôt prise, qu'Ochus entra en Judée, et y assiégea et emporta la ville de Jéricho [1]. Outre cela, il paroît qu'il emmena quantité de Juifs captifs en Égypte, et qu'il en envoya beaucoup d'autres en Hyrcanie où il les établit le long de la mer Caspienne [2]. Il termina aussi alors la guerre de Cypre ; celle de l'Egypte étoit tellement devenue son seul objet, qu'afin que rien ne l'en détournât, il voulut bien s'accorder avec les neuf rois de Cypre, qui se soumirent à lui sous certaines conditions, et furent tous conservés dans leurs petits états.

Enfin Ochus s'avança du côté de l'Égypte. Quand il fut arrivé, il alla camper devant Péluse. De ce camp il forma trois détachemens; et il donna à chacun un Grec et un Perse d'égale autorité pour le commander ; le troisième de ces détachemens eut pour commandans Mentor le Rhodian, et Bagoas, un des eunuques d'Ochus. Le roi demeura avec le gros de l'armée dans le camp qu'il avoit choisi d'abord, pour attendre là les événemens, et être à portée de secourir les autres corps, ou de profiter de leurs avantages. Nectanébus s'attendoit depuis long-temps à cette invasion. Il y avoit cent mille hommes sur pied, dont vingt mille étoient Grecs, vingt mille Libyens, et le reste des troupes égyptiennes. Il en mit une partie dans les places frontières ; et avec le reste il se posta dans les passages, pour disputer à l'ennemi l'entrée de l'Egypte. Le premier détachement de l'armée d'Ochus, commandé par Lacharès, alla se poster devant Péluse où il y avoit cinq mille Grecs en garnison ; Lacharès en forma le siége. Le second détachement, commandé par Nicostrate, s'étant mis sur une escadre de qua-

[1] *Solin. c.* 35.—[2] *Euseb. Chron.*

tre-vingts vaisseaux de la flotte de Perse, entra dans une des bouches du Nil, et alla jusque dans le cœur de l'Egypte, où il débarqua, et se fortifia bien dans un camp dont la situation étoit fort avantageuse. Toutes les troupes de l'Égypte qui se trouvèrent dans ces quartiers, se rassemblèrent aussitôt sous Clinius, Grec de l'île de Cos, et se mirent en devoir de chasser l'ennemi. Il y eut une action des plus vives, où Clinius, fut tué avec cinq mille de ses gens, et le reste entièrement rompu et dissipé. Cette action fut décisive pour le succès de cette guerre. Nectanébus craignant qu'après cette victoire Nicostrate ne remontât le Nil, et ne prît Memphis, la capitale du royaume, accourut en diligence pour la défendre, et abandonna les passages. Quand les Grecs qui défendoient Péluse apprirent cette retraite précipitée, ils crurent tout perdu, et traitèrent avec Lacharès, à condition qu'on les renverroit en Grèce avec tout ce qui leur appartenoit, sans leur faire souffrir aucun mauvais traitement. Mentor, qui commandoit le troisième détachement, trouvant les passages libres, entra dans le pays, et s'en rendit maître sans aucune opposition; car après avoir fait courir le bruit dans tout son camp, qu'Ochus ordonnoit de bien traiter tous ceux qui se soumettroient, et d'exterminer ceux qui feroient de la résistance, comme on avoit détruit les Sidoniens, il laissa échapper tous ses prisonniers, afin qu'ils en portassent la nouvelle dans tout le pays. Ces pauvres gens répandirent dans leurs villes et dans leurs villages ce qu'ils avoient entendu dire dans le camp ennemi. La férocité d'Ochus le fit croire; et la terreur fut si grande, que dans les garnisons de toutes les villes, c'étoit à qui viendroit le plus tôt se soumettre, les Grecs aussi bien que les Egyptiens. Nectanébus, désespérant de pouvoir se défendre, ramassa ses meilleurs effets, et se sauva avec ses trésors en Ethiopie d'où il ne revint jamais. C'est le dernier roi de race égyptienne qu'ait eu l'Egypte. Il avoit régné dix-huit ans; ainsi cette révolution arriva vers l'an 349. Depuis ce temps-là l'Égypte demeura sous la domination des Perses, jusqu'à ce qu'Alexandre, après avoir remporté une victoire sur Darius, étendit ses conquêtes jusque sur cette province. Après la mort de ce prince, l'Egypte tomba en partage à Ptolémée, fils de Lagus, Macédonien, qui y fonda une nouvelle monarchie. Celle-ci subsista jusqu'à la mort de Cléopâtre; après quoi l'Egypte fut réduite en province romaine. C'est

Avant l'ère chr. vulgaire 349.

ce que nous exposerons plus au long, en donnant l'abrégé de l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs.

SECONDE PARTIE.

Abrégé de l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs ; et particulièrement des Lagides et des Séleucides, qui ont régné dans l'Égypte et dans la Syrie depuis Alexandre.

Plan et division de cette seconde partie.

Les Perses, qui avoient subjugué les Babyloniens et les Egyptiens, furent enfin eux-mêmes subjugués par les Grecs. *Alexandre*, roi de Macédoine, forma par l'étendue de ses conquêtes le plus grand empire que l'on eût vu. Mais ce prince n'ayant laissé aucun héritier capable de lui succéder, ses états éprouvèrent, après sa mort, plusieurs révolutions, jusqu'à ce qu'enfin ils furent partagés en quatre monarchies principales, entre lesquelles nous distinguerons particulièrement celle d'*Egypte* et celle de *Syrie*, qui sont les seules dont l'histoire se trouve liée avec celle du peuple hébreu. L'Egypte échut en partage à *Ptolémée, fils de Lagus;* de là vient que lui et ses descendans qui occupèrent ce trône, sont nommés *Lagides;* et de même on nomma *Séleucides* les princes qui occupèrent le trône de Syrie, et qui descendoient de *Séleucus Nicator*, qui eut en partage cette province. Le *règne d'Alexandre*, le *partage de ses états*, l'*histoire des Lagides et des Séleucides*, c'est ce qui nous reste à exposer dans cette seconde partie, en quoi nous ne dissimulerons point que l'Histoire ancienne de Rollin nous a été d'un grand secours.

Article Ier. Histoire du règne d'Alexandre, et du partage de ses états après sa mort.

Règne d'Alexandre.

Avant l'ère chr. vulgaire 356.

Alexandre, fils de Philippe, roi de Macédoine, naquit en la première année de la CIVe olympiade [1], 356 avant l'ère chrétienne vulgaire. Philippe ayant été tué lorsqu'il se préparoit à porter la guerre dans l'empire des Perses avec toutes les forces de la Grèce, Alexandre, âgé de vingt ans, entreprit d'exécuter les projets de son père en lui succé-

[1] *Justin. l.* XII. *c.* 6. *et seqq. Diod. l.* XVII. *p.* 486. *et seqq.*

Avant l'ère chr. vulgaire dant. A peine fut-il monté sur le trône, qu'il commença par soumettre et réduire les peuples voisins de la Macédoine, qui s'étoient révoltés. De là il passe en Grèce pour
336. dissiper la ligue qui s'y étoit formée contre lui ; il prend et détruit Thèbes ; il pardonne aux Athéniens, et se fait nommer, dans la diète de Corinthe, généralissime des Grecs contre la Perse. Il retourne en Macédoine, et se prépare à porter la guerre en Asie ; enfin il part. Son armée n'étoit guère que de trente mille hommes de pied, et de quatre
334. ou cinq mille chevaux. Il traverse l'Hellespont, et défait au passage du Granique l'armée de Darius, cinq fois plus nombreuse que la sienne.

L'heureux succès de cette bataille eut toutes les suites qu'on pouvoit en attendre[1]. Sardes se rendit à Alexandre. Quatre jours après, il arrive à Ephèse ; les députés de Tralles et de Magnésie viennent lui apporter les clefs de leurs villes. Il assiége et prend Millet, puis Halicarnasse ; plusieurs rois de l'Asie mineure se soumettent volontairement à lui. Il s'avance sur les bords de la mer de Pamphylie, prend Gordion, capitale de Phrygie, passe le défilé de Cilicie, arrive à Tharse, et y est attaqué d'une maladie mortelle dont il guérit en peu de jours. Darius s'avance vers l'Euphrate, et traverse ce fleuve. Alexandre marche à sa rencontre, et remporte sur lui une seconde victoire près d'Issus en Cilicie. L'armée des Perses étoit de plus de six cent mille hommes ; Darius même la commandoit ; l'action fut des plus vives ; Alexandre y reçut une légère blessure ; Darius prit la fuite. Alexandre vainqueur passe en Syrie ; les trésors renfermés à Damas lui sont livrés. Darius lui écrit une lettre pleine de fierté : Alexandre y répond de même. Sidon lui ouvre ses portes ; Tyr l'arrête.

Cette ville étoit dans une île de la mer, à un demi-mille du continent, environnée d'une forte muraille de cent cinquante pieds de hauteur. Alexandre en fit le siége avec des peines et des difficultés incroyables, et la prit d'assaut après sept mois de travaux. Pendant qu'il étoit occupé à ce siége, il envoya des commissaires en Judée, sommer les Juifs de se soumettre[2], et de lui fournir des secours pareils à ceux qu'ils fournissoient à Darius. Les Juifs s'en excusèrent sur ce qu'ils avoient prêté serment de fidélité à ce prince ; et ils ajoutèrent que, tant qu'il vivroit, ils ne

[1] *Q. Curt. l.* III. *c.* I. *et seqq.* — [2] *Joseph. Antiq. l.* XI. *c.* 8.

pouvoient pas reconnoître d'autre souverain. Alexandre, irrité de cette réponse, n'eut pas plus tôt réduit Tyr, qu'il marcha vers Jérusalem, résolu de faire de cette ville un exemple de sévérité.

Avant l'ère chr. vulgaire 332.

Dans un danger si pressant, Jaddus, alors grand-prêtre, ordonna des prières publiques pour implorer le secours du Seigneur, et lui offrir des sacrifices. Dieu lui apparut en songe la nuit suivante, et lui dit de faire répandre des fleurs dans la ville, d'ouvrir toutes les portes, et d'aller revêtu de ses habits pontificaux, avec tous les sacrificateurs aussi revêtus de leurs robes sacerdotales, et tous les autres en habits blancs, au-devant d'Alexandre, sans rien craindre de ce prince. Jaddus, plein de joie, fit savoir à tout le peuple la révélation qu'il avoit eue. Tous se préparent pour la cérémonie; et cette auguste assemblée s'avance hors de la ville, jusqu'à un lieu élevé d'où on découvroit le temple et la ville de Jérusalem. On y attend en cet état l'arrivée d'Alexandre. Ce prince arrive; les prêtres du Seigneur vont au-devant de lui dans ce pompeux appareil. Alexandre fut frappé à la vue du souverain sacrificateur vêtu de son éphod, avec sa tiare sur la tête, et ayant sur le front cette lame d'or où le nom de Dieu étoit écrit. Plein d'un profond respect, il s'approche de lui, s'incline, et le salue avec une vénération religieuse. A ce moment, les Juifs s'étant assemblés autour d'Alexandre, élevèrent leurs voix pour lui souhaiter toutes sortes de prospérités. La surprise de tous les assistans fut inexprimable. A peine en croyoient-ils le témoignage de leurs propres yeux; et ils ne comprenoient rien à un changement si peu attendu. Parménion, l'un de ses confidens, ne pouvant revenir de son étonnement, lui demanda par quel motif, lui qui étoit adoré de tout le monde, adoroit le grand sacrificateur des Juifs. « Ce n'est pas, répondit Alexandre, le grand sacri« ficateur que j'adore; j'adore le Dieu dont il est le minis« tre; car lorsque j'étois encore en Macédoine, et que l'es« prit plein du dessein de la guerre contre la Perse, je déli« bérais par quel moyen je pourrois conquérir l'Asie, ce « même homme, et avec les mêmes habits, m'apparut en « songe, m'exhorta à ne rien craindre, me dit de passer « hardiment le détroit de l'Hellespont, et m'assura que son « Dieu marcheroit à la tête de mon armée, et me feroit « vaincre l'armée des Perses. » Alexandre ajouta qu'il n'avoit pas plus tôt aperçu ce prêtre, qu'il l'avoit reconnu, à

son habit, à sa taille et à son visage, pour la même personne qui lui étoit apparue en Macédoine; qu'il ne pouvoit douter que ce ne fût par les ordres et sous la conduite du Dieu suprême qu'il avoit entrepris cette guerre; qu'il se tenoit assuré désormais de vaincre Darius, et de détruire l'empire des Perses; et que c'étoit pour cela qu'il adoroit ce Dieu en la personne de son prêtre. Ayant parlé ainsi, il embrassa le souverain sacrificateur, et marcha vers Jérusalem. Y étant arrivé, il monta au temple où il offrit à Dieu des sacrifices.

Jaddus lui montra ensuite les prophéties de Daniel qui prédisoient la destruction de l'empire des Perses par un roi de Grèce [1]; et Alexandre, persuadé qu'il étoit celui que ces prophéties avoient désigné, partit de Jérusalem plein d'assurance de réussir dans ses desseins. Mais avant de sortir de cette ville, il fit assembler les Juifs, et leur demanda quelle grace ils souhaitoient de lui. Ils lui répondirent qu'ils le supplioient de leur permettre de vivre selon les lois de leurs pères, et de les exempter tous les sept ans du tribut ordinaire, parce qu'en chaque septième année, selon leurs lois, il ne leur étoit pas permis de semer leurs terres ni de faire de récolte. Alexandre leur accorda leur requête. Et sur ce que le grand-prêtre le pria d'agréer aussi que les Juifs qui étoient dans la Babylonie et dans la Médie pussent vivre de même selon leurs lois, il le promit avec beaucoup de bonté; et il ajouta que si quelques-uns vouloient servir dans ses armées, il leur permettroit d'y vivre selon leur religion, et d'y observer toutes leurs coutumes. Sur quoi plusieurs s'enrôlèrent.

A peine étoit-il sorti de Jérusalem, que les Samaritains vinrent le trouver en grande pompe, et le supplier de faire aussi à leur temple l'honneur de le visiter. Alexandre leur dit qu'il falloit qu'il se rendît au plus tôt en Egypte; et qu'à son retour, si ses affaires le lui permettoient, il passeroit chez eux. Ils le prièrent de leur accorder l'exemption du tribut chaque septième année. Alexandre leur demanda s'ils étoient Juifs. Ils répondirent qu'observant la même loi que les Juifs, ils ne semoient ni ne moissonnoient la septième année. Le roi leur promit d'examiner cette affaire à son retour, et de faire alors ce qui seroit raisonnable.

[1] *Dan.* II. 32. 39. VII. 6. VII. 3. *et seqq.* XI. 3. 4.

Il continua sa marche vers Gaza[1], assiégea et prit cette ville, et s'avança vers l'Egypte qui étoit rentrée sous la domination des Perses, depuis le règne d'Ochus. Les Egyptiens, qui ne pouvoient s'accoutumer à supporter le joug des Perses, se hâtèrent de se soumettre à Alexandre; de sorte qu'en peu de temps il se rendit maître de ce grand royaume où il fit bâtir une ville appelée de son nom *Alexandrie*, qui devint ensuite la capitale du royaume. Après avoir dressé lui-même le plan de cette ville, il entra dans la Libye, visita le temple de Jupiter Ammon, et se fit déclarer fils de ce dieu. A son retour, il visita sa nouvelle ville, pourvut aux moyens de la peupler, et y attira entre autres un grand nombre de Juifs, en leur accordant de grands priviléges; car non-seulement il leur laissa le libre exercice de leur religion et de leurs lois; mais il les mit sur le même pied, à tous égards, que les Macédoniens mêmes qu'il y établit. De là il s'en alla passer le reste de l'hiver à Memphis. Après avoir mis ordre aux affaires de l'Egypte, il en partit pour aller en Orient chercher Darius. En passant par la Palestine, il châtia les habitans de Samarie qui s'étoient mutinés contre le gouverneur de Syrie et de Palestine; il les chassa de leur ville, et y mit une colonie de Macédoniens. Les Samaritains, ainsi chassés, se retirèrent à Sichem sur le mont Garizim; cette ville depuis ce temps-là a toujours été comme la métropole de cette secte.

Alexandre ayant passé l'Euphrate avec toutes ses troupes, s'avança vers le Tigre qu'il traversa malgré sa rapidité, et presque sous les yeux de l'ennemi. Darius avoit assemblé une armée beaucoup plus nombreuse que les précédentes. Alexandre le joignit au-delà du fleuve, où il se livra une troisième bataille près de Gaugamèle; et comme ce lieu étoit trop peu connu, on donna ensuite à cette bataille le nom de bataille d'Arbelles, parce qu'Arbelles étoit la ville la plus proche. Les Perses y furent entièrement défaits, et Darius réduit à chercher de nouveau sa sûreté dans la fuite. Arbelles se rendit à Alexandre. De là ce prince s'avança vers Babylone qui lui ouvrit aussi ses portes. Suse et Persépolis ne firent pas plus de résistance. Darius, qui s'étoit retiré à Ecbatane, fut obligé d'en sortir à l'approche d'Alexandre. Nabarzane, l'un des plus grands

[1] *Q. Curt. l.* IV. *c.* 6. *et seqq. Diod. l.* XVII. *p.* 526. *et seqq.*

seigneurs de Perse, et général de la cavalerie, et Bessus, général des Bactriens, formèrent alors le perfide dessein de livrer Darius à Alexandre, ou de le tuer, et de se rendre maîtres du royaume, s'ils pouvoient échapper à la poursuite du vainqueur. Ils se saisissent de Darius, le chargent de chaînes, et prennent le chemin de la Bactriane. Alexandre, arrivé à Ecbatane, se met à la poursuite de Darius; il apprend la perfidie de Bessus; il hâte sa marche; Bessus et ses complices prennent l'épouvante; ils exhortent Darius à se sauver avec eux; il refuse de les suivre; ils entrent en fureur, et lançant leurs dards contre lui, le laissent tout couvert de blessures. Il expire, et aussitôt Alexandre arrive; touché de l'infortune de ce prince, il verse sur lui des larmes, et prend soin de lui faire donner la sépulture qui lui convenoit. Darius mourut en la vingt-troisième année de la CXII^e olympiade, 330 avant l'ère chr. vulg. Sa mort mit fin à l'empire des Perses, qui passa alors entre les mains des Grecs, comme Daniel l'avoit prédit [1].

Avant l'ère chr. vulgaire 330.

La mort de Darius n'empêcha pas Alexandre de poursuivre le perfide Bessus. Il traverse le pays des Parthes, et arrive en trois jours sur la frontière de l'Hyrcanie qui se soumet; il subjugue après cela les Mardes, les Arriens, les Drangiens, les Aracausiens, et plusieurs autres nations, où ses armées victorieuses passoient avec une rapidité prodigieuse. Lorsqu'il étoit dans l'Hyrcanie, Nabarzane, complice de Bessus, vint se rendre à lui; dans le même temps arriva Thalestris, reine des Amazones, attirée de fort loin par le désir de le voir. Alexandre, revenu chez les Parthes, se livre au plaisir et à la débauche. Il continue sa marche contre Bessus. Il dompte encore plusieurs peuples; il arrive dans la Bactriane; on lui amène Bessus dont il diffère le supplice dans la vue de le faire juger dans l'assemblée générale des Perses. Il prend beaucoup de villes dans la Bactriane, et en bâtit une près de l'Iaxarte, à laquelle il donne son nom. Les Scythes alarmés de la construction de cette ville qui les tenoit en bride, lui envoient des ambassadeurs qui lui parlent avec une liberté extraordinaire. Après les avoir renvoyés, il passe l'Iaxarte, remporte une victoire sur les Scythes, et traite favorablement les vaincus. Il punit et apaise la révolte des Sogdiens. Il envoie Bessus à Ecbatane pour y être puni. Il se rend maître

[1] *Dan.* VIII. 1. *et seqq.*

d'une place nommée *Petra oxiana*, ou le Rocher d'Oxus, qui paroissoit inaccessible. Il se livre au plaisir de la chasse, et y court un grand risque. Il fait encore diverses expéditions. Oxyartes, prince perse, le reçoit chez lui; Alexandre épouse Roxane, fille de ce prince. Il forme la résolution d'aller aux Indes, et fait tout préparer pour le départ. Il entreprend de se faire adorer à la manière des Perses. Le philosophe Callisthènes s'y oppose, et Alexandre le fait mourir.

Il part pour les Indes. Il attaque et prend plusieurs villes qui paroissoient imprenables, et court risque souvent de sa vie. Il passe le fleuve Indus, puis l'Hydaspe, et remporte une célèbre victoire sur Porus, roi des Indes. Il rétablit ce prince dans son royaume. Il s'avance dans les Indes, et soumet plusieurs peuples. Il songe à pénétrer jusqu'au Gange. Un murmure général s'élève dans l'armée; pour l'apaiser, Alexandre renonce à son dessein, et se contente d'aller jusqu'à l'Océan. Il dompte tout ce qu'il rencontre sur son passage. Il court un risque extrême au siége de la ville des Oxydraques. Enfin il arrive à l'Océan; après quoi il se prépare à retourner en Europe. En passant par des lieux déserts, il souffre beaucoup de la famine. Il arrive à Pasargade où étoit le tombeau de Cyrus, et rend honneur aux cendres de ce prince. Il épouse Statira, fille de Darius. Ses soldats se révoltent : il les apaise. Il soumet les Cosséens, nation belliqueuse des montagnes de Médie, que jamais aucun des rois de Perse n'avoit pu dompter. Il passe le Tygre, et prend la route de Babylone. Il entre dans cette ville malgré les sinistres prédictions des mages et des autres devins. Il y forme divers projets de voyages et de conquêtes. Il entreprend de réparer la rupture des digues de l'Euphrate, et de rebâtir le temple de Bélus. Ses propres troupes furent employées à ce dernier ouvrage; dix mille hommes y travailloient tous les jours. Quand le tour des Juifs qui servoient dans son armée fut venu pour y travailler comme les autres, on ne put jamais les engager à y mettre la main. Ils représentèrent que leur religion défendant l'idolâtrie, il ne leur étoit pas permis de rien faire au bâtiment d'un temple destiné à un culte idolâtre. On employa inutilement la violence et les punitions pour les y obliger, tous demeurèrent inébranlables. Alexandre admira leur constance, leur accorda leur congé, et les renvoya chez eux.

Alexandre avoit formé le dessein de rendre à Babylone son premier éclat, et d'en faire le siége de son empire : mais l'anathème que Dieu avoit prononcé contre cette ville s'opposoit au succès de cette entreprise ; et bientôt la mort d'Alexandre arrêta l'exécution de son projet. Ce prince, au milieu même des travaux dont il s'occupoit, employoit la plus grande partie de son temps à jouir des plaisirs que cette ville lui fournissoit ; et il s'abandonnoit sans réserve à son intempérance pour le vin ; enfin, dans une semblable partie de débauche, il poussa l'excès si loin, que tombant sur le carreau, il fut saisi d'une fièvre violente, et on le transporta chez lui à demi mort. La fièvre ne le quitta point ; quand il se vit sans espérance, il tira son anneau du doigt, et le donna à Perdiccas, l'un des généraux de son armée. Il tendit à ses soldats sa main mourante ; ils la baisèrent. Puis, comme les grands de sa cour lui demandèrent à qui il laissoit l'empire, il répondit : *Au plus digne ;* ajoutant qu'il prévoyoit que sur ce différend on lui prépareroit d'étranges jeux funèbres. Bientôt après il rendit l'esprit. Il étoit dans la trente-troisième année de son âge ; et il avoit régné douze ans. Sa mort arriva au commencement de la première année de la CXIV^{e} olympiade, c'est-à-dire en l'année 324 avant l'ère chr. vulg.

Avant l'ère chr. vulgaire 324.

Partage de l'empire d'Alexandre ; ou histoire de cet empire depuis la mort d'Alexandre jusqu'au dernier partage qui fut fait après la bataille d'Ipsus.

Alexandre avoit eu de Barsine, la première de ses femmes, un fils auquel il avoit donné le nom d'Hercule. Roxane étoit grosse quand ce prince mourut ; outre cela, il avoit un frère naturel nommé Aridée ; mais comme il n'avoit voulu disposer de ses états en faveur d'aucun héritier, ce vaste empire devint une source de discordes et de guerres[1]. Déjà sept jours s'étoient passés en disputes depuis la mort de ce prince, lorsque les principaux officiers s'étant assemblés, convinrent qu'*Aridée* seroit déclaré roi ; que si Roxane accouchoit d'un fils, il seroit mis sur le trône avec Aridée, et que *Perdiccas* seroit chargé de la personne de l'un et de l'autre ; car Aridée étoit d'un esprit si foible qu'il avoit autant besoin de tuteur qu'un enfant en bas âge ; et ce fut son incapacité même qui le fit choisir. Peu de temps après, Roxane accoucha d'un fils qu'on appela *Alexandre ;* et il fut reconnu roi avec Aridée ; mais toute l'autorité étoit entre les mains des grands seigneurs et des généraux qui avoient partagé entre eux les provinces. Dans ce premier

[1] *Q. Curt. l.* x. *Justin l.* XIII. *Diod. l.* XVIII.

partage, l'Egypte et les autres conquêtes d'Alexandre dans la Libye et la Cyrénaïque, furent laissées à *Ptolémée, fils de Lagus*, avec la partie de l'Arabie qui avoisine l'Egypte. La plupart des provinces furent de même laissées entre les mains de ceux qu'Alexandre y avoit établis pour gouverneurs; et c'est dans ce sens que presque tous les interprètes expliquent l'endroit du I[er] livre des Machabées[1], où il est dit qu'*Alexandre ayant appelé les grands de sa cour qui avoient été nourris avec lui, leur partagea son royaume de son vivant.* En effet il est assez vraisemblable que ce prince, se voyant près de mourir, et ne voulant pas se désigner parmi eux un successeur unique, se contenta de les confirmer tous dans les gouvernemens qu'il leur avoit donnés; ce qui suffit pour dire qu'il leur partagea son royaume lorsqu'il vivoit encore: *Et devisit illis regnum suum, cùm adhuc viveret.*

Ce partage n'étoit que l'ouvrage des hommes, et il ne fut pas de longue durée; le Roi des rois en avoit fait un autre, auquel il fallut revenir. *Perdiccas*, qui avoit d'abord été établi régent, périt malheureusement dans l'Egypte. La régence passa alors entre les mains d'*Antipater*, gouverneur de Macédoine; celui-ci fait un nouveau partage des provinces de l'empire; il donne à *Séleucus* le gouvernement de Babylone. Antipater, en mourant, nomme régent de l'empire et gouverneur de Macédoine, *Polysperchon*, qui étoit le plus ancien des capitaines d'Alexandre qui restoient, et il se contente de lui associer *Cassandre*, son propre fils. Polysperchon rappelle *Olympias*, mère d'Alexandre, qui s'étoit retirée en Epire pendant la régence d'Antipater; il partage avec elle l'autorité. Il travaille en vain à s'assurer de la Grèce; Cassandre s'empare d'Athènes. Olympias fait mourir *Aridée* et sa femme Eurydice. Cassandre, l'assiége dans Pydna où elle s'étoit retirée, devient maître de sa personne, et la fait mourir. Il enferme dans le château d'Amphipolis Roxane, femme d'Alexandre, avec *Alexandre* son fils. *Cassandre*, *Ptolémée*, *Séleucus* et *Lysimaque*, gouverneur de Thrace, se liguent contre *Antigone*, gouverneur de l'Asie mineure, qui depuis la mort d'Antipater se trouvoit le plus puissant de tous les capitaines qu'Alexandre avoit laissés. Antigone marche d'abord contre Ptolémée, ensuite contre Cassandre. Celui-ci est obligé d'entrer en accommodement. Bientôt après il recommence

[1] 1. *Mach.* 1. 6. 7.

Avant l'ère chr. vulgaire 310. la guerre. *Ptolémée*, *Cassandre* et *Lysimaque* font un traité de paix avec *Antigone*. Par ce traité, *Cassandre* devoit avoir le maniement des affaires de la Macédoine, jusqu'à la majorité d'Alexandre, fils de Roxane; *Lysimaque*, la Thrace; Ptolémée, l'Egypte et les frontières de la Libye et de l'Arabie; *Antigone*, toute l'Asie; toutes les villes grecques devoient jouir de la liberté. Mais cet accord ne dura guère. A peine ce traité fut-il conclu, que chaque parti prétendit qu'il s'y étoit fait des infractions, et les hostilités recommencèrent. La véritable raison étoit la grande puissance d'Antigone qui s'accroissoit tous les jours, et qui cependant, dans les décrets de la Providence, ne devoit pas être du nombre des quatre qui devoient partager entre eux les provinces de l'empire.

Les Macédoniens, lassés de toutes ces révolutions, commencent à dire qu'il étoit temps de faire paroître le jeune *Alexandre* qui étoit parvenu à l'âge de quatorze ans. Cassandre fait mourir secrètement le jeune prince avec sa mère Roxane; et à sa persuasion, Polysperchon fait aussi mourir le jeune *Hercule* avec Barsine sa mère. *Démétrius, fils d'Antigone*, se rend maître d'Athènes, et y rétablit le gouvernement démocratique. *Antigone* et *Démétrius* sont proclamés rois par les Athéniens. *Ptolémée* est vaincu par Démétrius qui lui enlève l'île de Cypre. *Antigone* et *Démétrius* acceptent alors le titre de rois qui leur est donné par les Syriens; les Egyptiens proclament aussi *Ptolémée* roi. *Lysimaque et Séleucus* prennent ce titre dans leurs états; on le donne à *Cassandre* qui seul ne l'accepte pas. Antigone et Démétrius s'avancent contre l'Egypte; leur entreprise réussit mal; ils sont obligés de se retirer honteusement et avec perte. *Ptolémée, Lysimaque, Cassandre* et *Séleucus* renouvellent alors leur ligue contre *Antigone*.

302. Enfin *Cassandre*, se voyant vivement pressé par *Démétrius*, et ne pouvant en obtenir la paix qu'à condition de se mettre à la discrétion d'*Antigone*, *Lysimaque* et lui, convinrent d'envoyer des ambassadeurs à *Séleucus* et à *Ptolémée* pour leur représenter l'état où ils se trouvoient. Il se conclut une nouvelle ligue entre ces quatre rois; et Séleucus se hâta de se rendre en Assyrie pour se préparer à cette guerre. L'ouverture s'en fit sur la côte de l'Hellespont. Cassandre et Lysimaque avoient jugé à propos que le premier demeurât en Europe pour la défendre contre Démétrius, et que l'autre allât faire une invasion dans les pro-

vinces d'Antigone en Asie. Lysimaque, en conséquence, passa l'Hellespont avec une bonne armée, et soumit la Phrygie, la Lydie, la Lycaonie, et la plupart des pays qui étoient entre la Propontide et la rivière du Méandre.

Antigone étoit alors à Antigonie, qu'il venoit de faire bâtir dans la haute Syrie, occupé à célébrer des jeux solennels qu'il y avoit établis. Cette nouvelle et celle de plusieurs autres révoltes qu'il apprit en même temps, lui firent incontinent quitter ses jeux. Il congédia l'assemblée et se prépara à marcher du côté de l'ennemi; dès que ses troupes furent réunies, il leur fit passer en diligence le mont Taurus, et entra en Cilicie. A Cuindes, ville de cette province, il prit dans le trésor public l'argent dont il avoit besoin, et augmenta ses troupes autant qu'il le trouva nécessaire. Ensuite il les mena droit à l'ennemi, et reprit en passant plusieurs places qui s'étoient révoltées. Lysimaque se tint sur la défensive, en attendant le secours qui lui venoit de la part de Séleucus et de Ptolémée. Ainsi le reste de l'année se passa sans action, et chacun se retira dans ses quartiers d'hiver.

Au commencement de l'année suivante, Séleucus forma son armée à Babylone, et la mena en Cappadoce pour agir contre Antigone. Celui-ci manda aussitôt Démétrius, qui quitta promptement la Grèce, vint à Ephèse, reprit cette ville et plusieurs autres qui s'étoient déclarées pour Lysimaque à son arrivée en Asie. Ptolémée profita en Syrie de l'absence d'Antigone. Il reprit la Phénicie, la Judée et la Célé-Syrie, excepté les villes de Tyr et de Sidon, où Antigone avoit laissé une forte garnison. Il forma le siége de cette dernière ville; mais pendant qu'il l'assiégeoit, on vint lui dire qu'Antigone avoit défait Séleucus et Lysimaque, et qu'il venoit au secours de la place. Sur ce faux avis, il fit une trève de cinq mois avec les Sidoniens, leva le siége, et retourna en Egypte. L'armée des confédérés, commandée par Séleucus et Lysimaque, et celle de Démétrius arrivèrent presque en même temps dans la Phrygie. Elles ne furent pas long-temps en présence sans en venir aux mains. Antigone avoit plus de soixante mille hommes de pied, dix mille chevaux, et soixante-quinze éléphans. Les confédérés avoient soixante-quatre mille hommes d'infanterie, dix mille cinq cents chevaux, quatre cents éléphans, et cent vingt chariots armés de faux. La bataille s'engagea près d'une ville de Phrygie nommée *Ipsus*.

Avant l'ère chr. vulgaire 301.

Dès qu'on eut donné le signal, Démétrius, à la tête de sa meilleure cavalerie, fondit sur Antiochus, fils de Séleucus, et combattit avec tant de valeur, qu'il rompit les ennemis et les mit en fuite, mais s'étant mis à poursuivre les fuyards, sans songer au reste de l'armée, il se laissa ravir la victoire; car lorsqu'il revint de cette poursuite, il ne trouva plus de passage pour rejoindre son infanterie, les éléphans des ennemis ayant rempli tout l'espace qui étoit entre deux. La plus grande partie de cette infanterie vint se rendre volontairement à Séleucus, et le reste fut mis en fuite. Dans ce moment une grosse troupe de l'armée de Séleucus alla tomber avec fureur sur Antigone, qui soutint quelque temps leur effort. Mais enfin, accablé de traits et percé de coups, il tomba mort. Démétrius voyant son père mort, rassembla ce qu'il put de troupes, et se retira à Ephèse avec cinq mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie.

Après cette bataille, les quatre princes confédérés partagèrent les états d'Antigone, en les ajoutant à ceux qu'ils possédoient déjà. Et ce fut par ce partage que l'empire d'Alexandre fut divisé en quatre royaumes fixes. *Ptolémée* eut l'Egypte, la Lybie, l'Arabie, la Célé-Syrie et la Palestine; *Cassandre*, la Macédoine et la Grèce; *Lysimaque*, la Thrace, la Bithynie, et quelques autres provinces par-delà l'Hellespont et le Bosphore; *Séleucus* eut tout le reste de l'Asie jusqu'au-delà de l'Euphrate et jusqu'au fleuve Indus. C'est par ce dernier partage de l'empire d'Alexandre que furent accomplies les prophéties de Daniel, qui annoncent clairement quatre rois qui doivent s'élever pour partager entre eux l'empire de ce monarque: *Quatuor reges de gente ejus consurgent*[1].

De ces quatre royaumes, nous ne considérerons ici que celui d'Egypte et celui de Syrie; leur histoire est souvent liée avec celle des Juifs, la Palestine ayant été soumise tantôt aux rois d'Egypte, et tantôt aux rois de Syrie; l'histoire des deux autres monarchies n'a aucun rapport avec celle des Juifs.

[1] *Dan.* VIII. 22.

ARTICLE II. Histoire des Lagides qui ont régné dans l'Égypte depuis la mort d'Alexandre jusqu'à celle de Cléopâtre.

Règne de Ptolémée Soter, fils de Lagus. Avant l'ère chr. vulgaire 324.

Occupés à exposer sommairement l'histoire du partage des états d'Alexandre, nous avons passé sous silence plusieurs faits qui regardent l'histoire de *Ptolémée, fils de Lagus;* c'est ce qui nous oblige de reprendre l'histoire de ce prince depuis la mort d'Alexandre. Dans le premier partage, qui fut fait presque aussitôt après la mort de ce monarque[1], l'Egypte et les autres conquêtes de ce prince dans la Lybie et la Cyrénaïque furent laissées à Ptolémée, fils de Lagus, avec la partie de l'Arabie qui avoisine l'Egypte; et c'est de ce temps que l'on commence à compter les années de l'empire des Lagides en Egypte.

Perdiccas ayant formé le dessein d'épouser Cléopâtre, sœur d'Alexandre, fort chérie des Macédoniens, Antigone alla trouver Antipater et Cratère qui gouvernoient ensemble la Macédoine, et leur découvrit le plan de Perdiccas, qui, par cette alliance, alloit s'ouvrir le chemin à l'empire. Pour fortifier leur parti, ils engagèrent dans leur intérêt Ptolémée. 321. Perdiccas prenant alors la route de l'Egypte par Damas et par la Palestine, s'avança contre Ptolémée, menant avec lui les deux rois Aridée et Alexandre. Ptolémée, depuis qu'il avoit le gouvernement de l'Egypte, s'étoit fait aimer de tous les Egyptiens; et une infinité d'étrangers, attirés par la douceur de son gouvernement, étoient venus se ranger auprès de lui. L'armée même de Perdiccas ne marchoit qu'à regret contre ce prince. Perdiccas ayant voulu passer un bras du Nil près de Memphis, perdit à ce passage deux mille hommes; alors un soulèvement se forma contre lui, et il fut tué dans sa tente. Dès le lendemain Ptolémée entra dans le camp des Macédoniens; et ils se déclarèrent tous en sa faveur. Ils lui auroient même volontiers donné la régence vacante; mais préférant le poste qu'il avoit, il fit tomber leur choix sur deux officiers qui avoient servi sous Alexandre, et qui bientôt après, dégoûtés de ce nouvel emploi, s'en démirent volontairement; ce fut alors que la régence fut déférée à Antipater.

Ptolémée voyant de quelle importance étoient la Syrie,

[1] *Diod. l.* XVIII. *p.* 587. *et seqq. Justin. l.* XIII. *c.* 4. *et seqq. Q. Curt. l.* X. *c.* 10. *et seqq.*

Avant l'ère chr. vulgaire 320. la Phénicie et la Judée, soit pour couvrir l'Egypte, soit pour attaquer l'île de Cypre, sur laquelle il avoit des vues, résolut de se rendre maître de ces provinces qui avoient Laomédon pour gouverneur. Il envoya Nicanor en Syrie avec une armée de terre, pendant qu'il alloit lui-même avec sa flotte attaquer les côtes. Nicanor battit Laomédon, le fit prisonnier, et s'empara de tout l'intérieur du pays. Ptolémée eut un pareil avantage sur la côte; de sorte qu'il se vit maître absolu de ces provinces. Après la défaite de Laomédon, les Juifs furent les seuls qui firent quelque résistance [1]. Sentant l'obligation du serment qu'ils avoient prêté à leur gouverneur, ils étoient résolus à lui demeurer fidèles. Ptolémée entra en Judée, et forma le siége de Jérusalem. La place étoit si forte par sa situation avantageuse, et par les ouvrages de l'art, qu'elle auroit tenu long-temps contre lui, sans la religieuse crainte qu'avoient alors les Juifs de violer la loi, s'ils se défendoient le jour du sabbat. Ptolémée ne tarda pas à s'en apercevoir; et pour profiter de cet avantage, il choisit ce jour-là pour faire donner un assaut général. Personne n'osant se défendre, il n'eut pas de peine à emporter la place. Il traita d'abord Jérusalem et la Judée assez durement, car il emmena plus de cent mille habitans captifs en Egypte. Dans la suite, considérant la fermeté avec laquelle ils avoient gardé, et dans l'occasion présente et dans beaucoup d'autres, la fidélité qu'ils avoient jurée à leurs princes et à leurs gouverneurs, il les en trouva d'autant plus dignes de sa confiance. Il en choisit trente mille des plus distingués et des plus propres pour le service, et leur remit la garde des places les plus importantes de ses états.

319. Vers ce temps-là mourut Antipater; alors Antigone se trouva, comme nous l'avons dit, le plus puissant. Il avoit une autorité absolue sur toutes les provinces de l'Asie mineure, avec le titre de généralissime, et une armée de soixante-dix mille hommes et de trente éléphans, à laquelle aucune puissance dans l'empire n'étoit capable de résister. Il n'est pas surprenant qu'avec cette supériorité il formât le dessein d'engloutir la monarchie tout entière. Aux premières nouvelles de sa révolte, le régent Polysperchon envoya porter à Eumène, gouverneur de Cappadoce, au nom des rois, une commission qui le déclaroit capitaine

[1] *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* I.

général de l'Asie mineure; c'étoit le capitaine le plus habile qu'il y eut alors. Eumène eut bientôt levé un corps de troupes assez considérable; et au printemps il fut à la tête d'une armée de vingt mille hommes. Ptolémée vint par mer sur les côtes de la Cilicie, et employa toutes sortes de moyens pour lui débaucher les Argyraspides qui s'étoient joints à lui; Antigone, de son côté, faisoit les mêmes tentatives; mais ni l'un ni l'autre ne purent alors y réussir. Il mena ses troupes dans la Syrie et dans la Phénicie pour reprendre ces provinces que Ptolémée avoit enlevées. Mais la flotte de Polysperchon ayant été détruite par Antigone, ce malheur fit échouer son projet. Antigone marcha aussitôt par terre pour accabler Eumène, avec une armée beaucoup plus nombreuse que la sienne. Eumène se retira prudemment, et alla prendre des quartiers d'hiver à Charres en Mésopotamie.

Avant l'ère chr. vulgaire 318.

Pendant le séjour qu'il y fit, il envoya vers Pithon, gouverneur de Médie, et vers Séleucus, gouverneur de Babylone, pour les presser de se joindre à lui, et leur fit montrer les ordres des rois. Ils répondirent qu'ils étoient prêts à assister les rois; mais que pour ce qui le regardoit, ils ne vouloient rien avoir à démêler avec un homme qui avait été déclaré ennemi public par les Macédoniens. Ce n'étoit là qu'un prétexte. Au printemps, Eumène marcha du côté de Babylone. Séleucus fut obligé de faire une 317.
trève avec lui, et de lui permettre de passer paisiblement sur les terres de sa province pour se rendre à Suse, où il alla mettre ses troupes dans des quartiers de rafraîchissement, pendant qu'il faisoit solliciter de tous côtés les gouverneurs des provinces de la haute Asie de lui envoyer du secours. Ils vinrent tous se joindre à lui, non qu'ils fussent véritablement attachés au parti royal, mais parce qu'ils craignoient encore plus de se soumettre à Antigone. Avec ce renfort, Eumène se trouva beaucoup supérieur à Antigone qui venoit à lui. La saison étoit trop avancée quand Antigone arriva sur les bords du Tigre; et il fut obligé d'entrer en quartier d'hiver en Mésopotamie, où, avec Séleucus et Pithon, il prit des mesures pour les opérations de la campagne suivante.

Antigone s'étant mis en campagne au printemps, se 316.
rendit à Babylone, où il grossit son armée des troupes que lui donnèrent Pithon et Séleucus. Il passa ensuite le Tigre pour attaquer Eumène. Celui-ci étant en marche tomba

dans une maladie dangereuse. Antigone s'avançoit dans l'espérance que la maladie d'Eumène lui livreroit les ennemis ; mais lorsqu'il eut vu leur contenance ferme, soutenue par la présence d'Eumène, il fit sonner la retraite. Quelque temps après, les deux armées se joignirent ; le combat fut rude et opiniâtre; cependant la perte ne fut pas fort considérable de part et d'autre ; et la victoire fut réellement du côté d'Eumène, qui remporta encore plusieurs autres avantages dans cette campagne. Quand il fut question d'entrer dans des quartiers d'hiver, Eumène sut aussi prendre les meilleurs dans la province de Gabène; mais ses troupes s'y étendirent beaucoup. Antigone vint de fort loin au cœur de l'hiver pour les surprendre. Eumène fut averti. Antigone, voyant que son coup étoit manqué, résolut d'en venir à une bataille. L'infanterie d'Eumène enfonça celle d'Antigone ; mais à la faveur des tourbillons de poussière qui s'élevèrent, Antigone enleva tout le bagage de ses ennemis, et mit toute leur cavalerie en déroute. Les soldats d'Eumène s'apercevant que leur bagage étoit enlevé, le prirent et le conduisirent à Antigone. Celui-ci n'eut pas le courage de le voir ; et il fut quelque temps en balance sur ce qu'il devoit faire de ce respectable prisonnier ; enfin, n'osant pas lui laisser la vie, il ordonna qu'on se défît de lui dans la prison où il l'avoit fait mettre.

Avant l'ère chr. vulgaire 315.

Antigone se regardant désormais comme le maître de l'empire d'Asie, pour se le mieux assurer, fit une réforme dans les provinces d'Orient. Il cassa tous les gouverneurs dont il se défioit, et mit à leur place des sujets sur lesquels il croyoit pouvoir compter. Il avoit aussi mis Séleucus sur la liste des proscrits. Mais celui-ci se sauva et vint se mettre sous la protection de Ptolémée, auquel il représenta si fortement la puissance formidable d'Antigone, qu'il l'engagea dans une ligue avec Lysimaque et Cassandre. Antigone avoit aussi envoyé des ambassadeurs à chacun de ces trois princes ; mais les réponses qu'il reçut lui firent assez comprendre qu'il falloit se préparer à la guerre. Alors il quitta l'Orient et se rendit dans la Cilicie, où il fit de nouvelles levées, et marcha ensuite vers la Syrie et la Phénicie. Son dessein étoit de les enlever à Ptolémée, et de s'emparer des forces de mer de ces deux provinces ; mais il arriva trop tard pour surprendre les vaisseaux ; Ptolémée avoit déjà emmené en Egypte tous ceux qui s'étoient trouvés dans la Phénicie ; et ce ne fut pas même

sans peine qu'Antigone se rendit maître des ports; car Tyr, Joppé et Gaza firent de la résistence; et pour réduire Tyr, il lui fallut beaucoup de temps. Cependant, comme il occupoit tous les autres ports de Syrie et de Phénicie, il fit aussitôt travailler à construire des vaisseaux qui joints à ceux qui lui vinrent de Cypre, de Rhodes et de quelques autres villes, lui formèrent une flotte considérable. Mais s'apercevant que Cassandre gagnoit du terrain sur lui dans l'Asie mineure, il s'y rendit avec une partie de ses troupes, et laissa avec le reste Démétrius, son fils, pour défendre la Syrie et la Phénicie contre Ptolémée [1]. Tyr étoit alors aux abois, et fut bientôt obligée de capituler. La garnison que Ptolémée y avoit, obtint permission d'en sortir avec tous ses effets; et l'on promit aux habitans que l'on ne toucheroit point à ce qui leur appartenoit. Andronic, qui commandoit le siége, fut ravi d'entrer à quelque prix que ce fût dans une place si importante. Antigone arrêta les progrès de Cassandre, et le pressa même si vivement, qu'il l'obligea de s'accommoder avec lui à des conditions fort honteuses. Mais à peine le traité fut-il conclu, que Cassandre s'en repentit, et le rompit en envoyant demander du secours à Ptolémée et à Séleucus, et recommença la guerre; ce qui donna occasion à Ptolémée de remporter sur Antigone des avantages considérables.

Avant l'ère chr. vulgaire 314.

Ptolémée passa avec sa flotte dans l'île de Cypre, et la soumit presque entièrement. Ensuite il alla faire une descente dans la Syrie, et de là dans la Cilicie où il fit un grand butin, et beaucoup de prisonniers qu'il emmena en Egypte. Séleucus, à son retour, lui communiqua un projet pour regagner la Phénicie et la Syrie. Ptolémée s'avança vers ces provinces, et trouva à Gaza Démétrius qui lui en disputa l'entrée. On en vint à un combat opiniâtre, où Ptolémée remporta enfin la victoire. Démétrius y eut cinq mille hommes de tués et huit mille faits prisonniers. Il perdit aussi ses tentes, son argent et tout son équipage. Il fut obligé de se retirer à Tripoli, ville de Phénicie, sur la fontière de la haute Syrie, et d'abandonner à Ptolémée toute la Phénicie, la Palestine et la Célé-Syrie. Ptolémée lui renvoya tout son équipage, ses tentes, ses meubles, ses amis et ses domestiques sans rançon; et il fit conduire le reste des prisonniers en Egypte, pour s'en servir sur sa

313. 312.

[1] *Plut. in Demetr. p. 889 et seqq.*

flotte ; ensuite il poussa ses conquêtes. Toute la côte de la Phénicie se rendit à lui, excepté la ville de Tyr. Il fit parler secrètement à Andronic qui en étoit gouverneur, pour l'engager à lui remettre la place de bonne grace. Andronic répondit d'abord avec fierté et même avec insulte ; mais ensuite la garnison et les habitans le forcèrent de se rendre.

Avant l'ère chr. vulgaire 311.

Peu de temps après, Cilles, lieutenant de Ptolémée, marchant à la tête d'une armée très nombreuse, entreprit de chasser Démétrius de la Syrie ; mais Démétrius tomba sur lui lorsqu'il s'y attendoit le moins, le mit en fuite, s'empara de son camp et de tous ses bagages, fit sur lui sept mille prisonniers, le prit lui-même, et remporta un très riche butin. Content de pouvoir rendre alors à Ptolémée le bienfait qu'il en avoit reçu, il renvoya Cilles et tous ses autres amis comblés de magnifiques présens, et avec eux tout le bagage qu'il avoit pris.

Antigone étoit en Phrygie lorsqu'il reçut la nouvelle de la défaite de Ptolémée. Il partit aussitôt pour la Syrie, et vint réjoindre Démétrius. Ptolémée, ne se trouvant pas assez fort pour faire tête aux troupes du père et du fils, prit alors le parti de faire démolir les fortifications d'Acé, de Joppé, de Samarie et de Gaza, et de se retirer en Egypte, emportant avec lui presque toutes les richesses du pays, et emmenant aussi un grand nombre des habitans. Ainsi toute la Phénicie, la Judée et la Célé-Syrie retombèrent sous la domination d'Antigone.

Les habitans de ces provinces, emmenés par Ptolémée, le suivirent plus par choix que par force [1]. Sa douceur naturelle leur avoit si bien gagné le cœur, qu'ils aimèrent mieux vivre sous sa domination dans un pays étranger, que de demeurer dans leur propre pays sous celle d'Antigone. Ils étoient encore fortifiés dans cette résolution par les avantages du parti que leur proposoit Ptolémée; car ayant alors le dessein de faire d'Alexandrie la capitale de l'Egypte, il étoit bien aise d'y attirer des habitans, et il offroit pour cela de beaux priviléges et de grandes immunités. Ce fut là aussi qu'il établit presque tous ceux qui le suivirent dans cette occasion. Alexandre avoit accordé aux premiers Juifs qui s'y établirent sous lui les mêmes priviléges qu'aux Macédoniens, et comme Ptolémée avoit fait la même chose pour eux, il s'y

[1] *Jos. Ant. l.* XII. *c.* I. *et contr. Appion. l.* I. *et* II.

en jeta un si grand nombre, que le quartier qu'ils habitoient formoit presque une ville.

Antigone ayant eu avis des succès de Séleucus en Orient, y envoya son fils Démétrius à la tête d'une armée pour le chasser de Babylone, et reprendre sur lui cette province : et en même temps il alla vers les côtes de l'Asie mineure, pour s'opposer aux efforts des princes confédérés, dont le pouvoir s'y fortifioit. Il avoit ordonné à son fils de revenir l'y trouver. Démétrius revint au temps marqué, et en arrivant, il fit lever le siége d'Halicarnasse que Ptolémée avoit formé. Cet événement fut suivi du traité de paix dont nous avons parlé, et qui fut conclu entre Ptolémée, Cassandre, Lysimaque et Antigone.

Bientôt après, Ptolémée ayant recommencé la guerre, Avant l'ère
enleva plusieurs villes à Antigone, dans la Cilicie et ailleurs. chr. vulgaire
Démétrius reprit en peu de temps tout ce qui avoit été en- 310.
levé à son père dans la Cilicie; et les autres généraux 309.
d'Antigone eurent le même succès ailleurs sur ceux de Ptolémée. Il n'y eut que l'île de Cypre où Ptolémée conserva ses conquêtes. Pour se dédommager de ce qu'il venoit de perdre dans la Cilicie, il fit une invasion dans la Pamphylie, la Lycie, et quelques autres provinces des côtes de l'Asie mineure, où il enleva à Antigone plusieurs places.
De là, entrant dans la mer Égée, il prit l'île d'Andros, et 308.
passant au continent, il s'empara de Sicyone, de Corinthe et de quelques autres villes.

Cassandre, Ptolémée et Polysperchon, pour s'assujétir les 306.
Grecs, avoient jugé nécessaire d'établir l'aristocratie dans toutes les villes dont ils s'étoient rendus maîtres. Antigone, pour s'attirer ces mêmes peuples, forma le dessein d'y substituer la démocratie; et il voulut donner le signal de cette liberté en commençant par Athènes. Il y envoya Démétrius qui se rendit maître de cette ville, et y rétablit l'ancienne forme du gouvernement. Peu de temps après. Antigone envoya Démétrius avec une grosse flotte et une forte armée pour faire sur Ptolémée la conquête de l'île de Cypre. Avant de l'entreprendre, Démétrius envoya des ambassadeurs aux Rhodiens pour les inviter à se liguer avec lui ; cette tentative fut inutile; ils persistèrent dans leur neutralité. Démétrius s'avança vers Cypre, y fit sa descente, et marcha vers Salamine, capitale de l'île. Ménélas, frère de Ptolémée, en sortit et livra bataille. Il fut vaincu, et obligé de rentrer dans la place. Ne doutant point que Dé-

métrius ne dût entreprendre le siége de Salamine, il fit tous les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse résistance, et envoya des courriers en diligence à Ptolémée, le priant de hâter le secours qu'il lui demandoit, et de l'amener lui-même s'il le pouvoit.

Démétrius, de son côté, fit venir de Syrie un grand nombre d'habiles ouvriers, avec une quantité infinie de fer et de bois, afin de préparer tout ce qui étoit nécessaire pour l'attaque d'une ville de cette importance. Ce fut pour lors qu'il fit construire pour la première fois la fameuse machine nommée *Hélépole*. Ptolémée ayant fait équiper en diligence une puissante flotte, vint promptement pour secourir son frère. La bataille à laquelle on se préparoit tenoit tous les princes et les généraux dans une grande attente de l'événement qui alloit donner sur eux une entière supériorité au vainqueur. Ptolémée étoit arrivé avec une flotte de cent cinquante vaisseaux. Démétrius prit le large avec cent quatre-vingts galères, et alla charger avec tant d'impétuosité la flotte de Ptolémée, qu'il la rompit. Ptolémée, se voyant défait, prit très promptement la fuite avec huit galères, les seules qui se sauvèrent. Après cette bataille, Ménélas se rendit à discrétion, avec la ville, tous ses vaisseaux, et toute son armée de terre. Démétrius fit enterrer les morts, rendit la liberté à Ménélas et à Lentisque, fils de Ptolémée, et les renvoya à ce prince, sans rançon, avec leurs amis et leurs domestiques, et tout leur bagage. Pour tout le reste des prisonniers, il les incorpora dans ses troupes, et par ce moyen renforça extrêmement son armée. Antigone, qui étoit demeuré en Syrie, attendoit avec impatience les nouvelles du combat. Quand il eut appris que Démétrius avoit remporté une victoire complète, sa joie fut entière. Tout le peuple aussitôt proclama Antigone et Démétrius rois. Antigone, sans perdre de temps, envoya à son fils le diadème dont on lui avoit ceint la tête, lui donnant le titre de roi dans la lettre qu'il lui écrivit. Dès que cette nouvelle fut portée en Egypte, les Egyptiens proclamèrent aussi Ptolémée roi; et ce fut alors que Lysimaque et Séleucus prirent le même titre qui fut aussi donné alors à Cassandre.

Avant l'ère chr vulgaire 305.

Antigone, pour profiter de la victoire de Démétrius, rassembla en Syrie une armée de près de cent mille hommes, qu'il destinoit à faire une invasion en Egypte. Pendant qu'il conduisoit cette grosse armée par terre, Démétrius le sui-

voit avec sa flotte, en côtoyant les bords de la mer jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Gaza. Démétrius eut ordre d'aller faire une descente à une des embouchures du Nil, pendant qu'Antigone essaieroit de s'ouvrir un passage par terre. Ils ne réussirent ni l'un ni l'autre. Des orages violens causèrent beaucoup de désordre dans la flotte de Démétrius; toutes les avenues sur terre et sur mer étoient bien gardées, et les promesses de Ptolémée lui attirèrent un grand nombre de soldats du parti de l'ennnemi. Antigone rôda inutilement sur la frontière de l'Egypte, jusqu'à ce que ses munitions de bouche commençant à lui manquer, il se trouva obligé de retourner en Syrie d'une manière tout-à-fait honteuse. Il perdit dans cette malheureuse expédition beaucoup de soldats sur terre, et beaucoup de vaisseaux sur mer. Ptolémée, après avoir offert aux dieux un sacrifice en actions de graces, fit part à Lysimaque, à Cassandre et à Séleucus de l'heureuse issue de cette campagne, et renouvela sa ligue avec eux. Ce fut la dernière attaque qu'il eut à essuyer pour la couronne d'Egypte, et elle contribua extrêmement à lui assurer cette couronne par la manière prudente dont il se conduisit dans cette conjoncture. C'est pourquoi Ptolomée l'astronome fixe ici le commencement du règne de ce prince, dans son canon chronologique.

Antigone, à son retour d'Egypte, envoya Démétrius, son fils, avec une flote et une armée contre les Rhodiens, pour les châtier du refus qu'ils lui avoient fait, et pour les soumettre à son obéissance. Ceux-ci, qui avoient bien prévu cet orage, avoient envoyé à tous les princes leurs alliés, et surtout à Ptolémée, pour implorer leur secours. Les préparatifs furent immenses de part et d'autre; et on prétend que le siége de Rhodes est le chef-d'œuvre de Démétrius. les Rhodiens reçurent beaucoup de secours, particulièrement de Ptolémée. Enfin Démétrius, après avoir poussé très vivement le siége, offrit la paix aux Rhodiens; le traité fut conclu. Ce fut alors que les Rhodiens, pour témoigner à Ptolémée leur reconnaissance, lui donnèrent le titre de *Soter*, qui signifie sauveur. Avant l'ère chr. vulgaire 304.

Peu de temps après, les Athéniens, assiégés par Cassandre, appelèrent Démétrius à leur secours. Démétrius vint, et poursuivit Cassandre jusqu'aux Thermopyles, où, l'ayant défait, il s'empara d'Héraclée qui se rendit volontairement, et six mille Macédoniens passèrent de son côté. A son retour, les Athéniens se surpassèrent en impiétés et en 303.

extravagances pour lui donner des marques de leur reconnoissance. Démétrius entra ensuite dans le Péloponnèse, et enleva à Ptolémée, qui s'y étoit rendu puissant, les villes de Sicyone, de Corinthe, et la plupart des autres où il avoit des garnisons. Ce fut alors que Cassandre, Ptolémée, Séleucus et Lysimaque renouvelèrent leur ligue, et réunirent toutes leurs forces contre Antigone et Démétrius.
Avant l'ère chr. vulgaire Ptolémée recouvra la Phénicie, la Judée et la Célé-Syrie; et nous avons dit que l'armée des alliés, commandée par
302. Séleucus et Lysimaque, et celle d'Antigone et de Démétrius, se rencontrèrent dans la Phrygie, où la bataille se
301. donna près d'Ipsus. Antigone y fut tué, Démétrius obligé de prendre la fuite. Alors les quatre princes confédérés firent le dernier partage, par lequel l'Egypte, la Libye, la Cyrénaïque, l'Arabie, la Palestine et la Célé-Syrie furent assurées à Ptolémée.

300. Démétrius, qui s'étoit retiré à Ephèse avec les débris de son armée, s'embarqua pour la Grèce; il rencontra sur la route les ambassadeurs des Athéniens qui venoient au-devant de lui pour lui annoncer qu'il ne pouvoit point entrer dans leur ville, parce que le peuple ne vouloit y recevoir aucun des rois. Il leur fit redemander ses galères; et après les avoir reçues, il fit voile vers la Chersonèse. Ayant fait le dégât sur les terres de Lysimaque, il enrichit ses troupes du butin qu'il en tira; et son armée commença alors de reprendre des forces. Lysimaque, pour s'affermir dans ses états, fit un traité avec Ptolémée, et
299. épousa une de ses filles. Séleucus ayant pris ombrage de cette alliance, s'allia à Démétrius, et épousa Stratonice, fille de ce prince, qui, par le moyen de Séleucus, se réconcilia ensuite avec Ptolémée. Mais bientôt après Lysimaque, Ptolémée et Séleucus achevèrent d'enlever à Démétrius tout ce qui lui restoit. Lysimaque lui enleva tout ce qu'il avoit en Asie; Ptolémée rentra en possession de l'île de Cypre, et bientôt après prit aussi Tyr et Sidon; Séleucus se rendit maître de la Cilicie.

297. Une ressource inopinée s'offrit à Démétrius. Cassandre étant mort, ses deux fils se disputoient la couronne de Ma-
294. cédoine. Démétrius, appelé au secours du plus jeune, se
287. défit de lui, et fut proclamé roi par les Macédoniens. Ensuite, se croyant assez affermi en Grèce et en Macédoine, il commença de faire de grands préparatifs pour recouvrer l'empire de son père en Asie. Ptolémée, Lysimaque et

Séleucus, effrayés de ces préparatifs, renouvelèrent leur
alliance, et y engagèrent Pyrrhus, roi d'Epire. Pyrrhus
et Lysimaque marchèrent contre Démétrius et lui enlevèrent
la Macédoine qu'ils partagèrent entre eux. Pyrrhus
bientôt après fut obligé d'en sortir ; et Lysimaque la possédà
seul. Démétrius, après avoir fait de vains efforts pour
se rétablir, tomba entre les mains de Séleucus qui le fit
enfermer dans la Chersonèse de Syrie, près de Laodicée,
où il mourut trois ans après.

Règne de Ptolémée Philadelphe.

Avant l'ère chr. vulgaire

Ptolémée Soter avoit gouverné l'Egypte pendant plus
de vingt ans avec le titre de roi, et pendant près de trente-
neuf, à compter depuis la mort d'Alexandre, lorsqu'il mit
sur le trône son fils *Ptolémée* qui fut surnommé *Philadel-
phe*. Ce nom, qui signifie *amateur de ses frères*, fut donné à 285.
ce prince par antiphrase, parce qu'il fit mourir deux de
ses frères qu'il prétendoit lui avoir dressé des embûches [1].
Soter mourut dans la seconde année depuis l'association 277.
de son fils. Philadelphe s'appliqua à enrichir la célèbre bi-
bliothèque d'Alexandrie, que son père avoit commencé
de former. Il y rassembla de tous les endroits du monde
les livres les plus rares et les plus curieux, et la laissa, en
mourant, composée de cent mille volumes. On tient que
ce fut lui qui fit faire la version grecque des livres de l'An-
cien-Testament connue sous le nom de *version des Septante*.
Il en a été parlé ailleurs [2].

Une révolte qui s'éleva vers la vingtième année de son 265.
règne, troubla la paix dont il avoit joui jusque là [3]. Magas,
gouverneur de la Cyrénaïque et de la Libye, se fit décla-
rer roi de ces provinces. Il étoit frère de Philadelphe par
Bérénice sa mère ; et c'étoit par le crédit de cette prin-
cesse qu'environ quarante-deux ans auparavant il avoit
obtenu de Soter cette vice-royauté. Il s'y étoit si bien af-
fermi par cette longue possession, et par son mariage avec
Apamé, fille d'Antiochus Soter, roi de Syrie, qu'il entre-
prit de se rendre indépendant. Et poussant ensuite plus
loin ses prétentions, il forma le dessein de détrôner son
frère. Il mena en Egypte pour cet effet une grande armée,
et prenant la route d'Alexandrie, il se rendit maître de
Parétonion, ville de la Marmarique. La nouvelle qu'il reçut
d'une révolte dans la Libye, l'empêcha de pousser alors

[1] *Pausan. lib.* 1. *p.* 12.—[2] Voyez la *Dissertation sur la version des Septante*, tom. 1er.—[3] *Pausan. in Attic. p.* 12. *et seqq.*

cette expédition plus loin. Mais après avoir mis ordre aux troubles de Libye, il reprit ses desseins sur l'Egypte; et, pour y mieux réussir, il engagea Antiochus Soter à y entrer. Il fut résolu entre eux qu'Antiochus attaqueroit Philadelphe d'un côté, et Magas de l'autre. Philadelphe, qui en fut averti, prévint Antiochus, et lui donna tant d'occupation dans ses provinces maritimes, que ce prince fut obligé de demeurer dans ses états; et Magas ne jugea pas à propos d'entreprendre seul l'exécution du dessein qu'il méditoit. Enfin, quelques années après, Magas se voyant fort âgé et infirme, fit faire des ouvertures d'accommodement à Philadelphe; il proposoit de marier Bérénice, sa fille unique, avec le fils unique de Philadelphe, et de lui donner tous ses états pour dot. La négociation réussit, et la paix se fit à ces conditions.

Avant l'ère chr. vulgaire 257.

Magas étant venu à mourir avant l'exécution [1], sa veuve Apamé résolut de rompre ce mariage qui avoit été conclu sans son consentement. Elle fit donc solliciter Démétrius, frère du roi de Macédoine, Antigone Gonatas, de venir à sa cour, en l'assurant qu'elle lui donneroit sa fille et sa couronne. Il ne tarda pas à s'y rendre. Mais dès qu'elle l'eut vu, elle résolut de le prendre pour son époux. Démétrius, dès ce moment, négligea la fille pour s'attacher à la mère; et se croyant par sa faveur au-dessus de tout, il commença de traiter la jeune princesse, les ministres et les officiers de l'armée, avec tant de hauteur, qu'il se forma une conjuration contre lui. Bérénice conduisit les conjurés jusqu'à la porte de la chambre de sa mère, où on le tua. Après cela Bérénice alla en Egypte où son mariage s'acheva. Apamé fut renvoyée à son frère Antiochus Théus qui régnoit alors en Syrie. Elle sut si bien aigrir son esprit contre Philadelphe, qu'enfin elle le porta à entreprendre une guerre qui fut de longue durée, fort violente, et qui eut des suites très funestes pour Antiochus [2].

Philadelphe, qui étoit d'une santé trop délicate pour se mettre à la tête de ses armées, se contenta d'y employer ses généraux. Antiochus étoit dans la fleur de son âge; il entra lui-même en campagne, et mena avec lui toutes les forces de Babylone et de l'Orient pour pousser cette guerre avec la dernière vigueur. L'histoire n'a pas con-

[1] *Athen. l.* XII. *p.* 550. *Justin. l.* XXVI. *c.* 3.—[2] *Hieron. in Daniel. l.* XI. *Strab. l.* XVII. *p.* 789.

servé le détail de ce qui s'y passa. Ce fut apparemment alors que la Sélé-Syrie et la Palestine, qui avoient été cédées à Ptolémée Soter, retournèrent au roi de Syrie, dont les successeurs en disputèrent long-temps la possession aux rois d'Egypte. Tandis qu'Antiochus étoit occupé à cette expédition d'Egypte, il se fit un grand soulèvement dans les provinces d'Orient, à quoi son éloignement l'empêcha de pourvoir avec assez de promptitude, en sorte qu'il perdit successivement toutes les provinces de son empire qui étoient au-delà du Tigre. Toutes ces révoltes portèrent enfin Antiochus à se débarrasser de la guerre qu'il avoit avec Philadelphe [1]. La paix se fit entre eux, et les conditions furent qu'Antiochus répudieroit son épouse Laodice pour épouser Bérénice, fille de Ptolémée, et qu'il assureroit la couronne aux enfans qui naîtroient de ce second mariage. Après la ratification du traité, Antiochus répudia Laodice, quoiqu'elle fût sa sœur de père, et qu'il en eût eu deux fils; et Ptolémée s'étant embarqué à Péluse, lui amena sa fille à Séleucie, port de mer près de l'embouchure de l'Oronte, où Antiochus vint la recevoir; et le mariage s'y fit avec une grande magnificence. Philadelphe ayant perdu peu de temps après son épouse Arsinoé, les infirmités de la vieillesse, et l'affliction que lui causa la perte de cette princesse qu'il avoit aimée jusqu'à lui faire bâtir un temple après sa mort, le plongèrent dans un abattement qui l'emporta après un règne de trente-huit ans depuis la mort de son père.

Avant l'ère chr. vulgaire 249.

Il laissa deux fils : l'aîné, *Ptolémée Evergètes*, régna après lui; le second porta le nom de *Lysimaque*, et son frère le fit mourir pour rébellion. Antiochus Théus n'eut pas plus tôt appris la mort de Philadelphe [2], qu'il répudia Bérénice dont il avoit déjà eu un fils, et reprit Laodice. Laodice craignant qu'il ne retournât à Bérénice, résolut de se servir de l'occasion pour assurer la couronne à l'aîné de ses fils. Elle fit donc empoisonner Antiochus; et quand elle le sut expiré, elle fit mettre dans son lit un nommé Artémon qui lui ressembloit beaucoup. Dans le peu de visites qu'on rendit au prétendu malade, il eut grand soin de recommander aux seigneurs et au peuple, Laodice et ses enfans.

Règne de Ptolémée Evergètes.

Avant l'ère chr. vulgaire 246.

[1] *Hieron. in Daniel.* XI. *Polyæn. stratag. l.* VIII. *c.* 50. *Athen. lib.* II. *pag.* 45.—[2] *Hier. in Dan.* XI. *Plin. l.* VII. *c.* 12. *Val. Max. l.* IX. *c.* 14. *Solin. c.* 1. *Justin, l.* XXVII. *c.* 1.

On publia en son nom des ordres par lesquels Séleucus Callinicus, son aîné, étoit nommé successeur à la couronne. Alors on déclara sa mort, et Séleucus monta sur le trône. Mais Laodice ne se croyant pas assez en sûreté, tant que Bérénice et son fils vivroient, songea, de concert avec Séleucus, à s'en défaire aussi. Bérénice en fut avertie, et se sauva avec son fils à Daphné, où elle se renferma dans l'asile que Séleucus Nicator, aïeul de Théus, y avoit bâti. Mais trompée par la perfidie de ceux qui l'y assiégèrent par ordre de Laodice, son fils, elle et tous les Egyptiens qui l'avoient suivie, furent égorgés de la manière la plus indigne.

Pendant que Bérénice étoit assiégée à Daphné, les villes de l'Asie mineure qui avoient appris son malheur, en eurent pitié; et s'étant associées, elles envoyèrent des troupes à Antioche pour la délivrer; son frère Evergètes fit aussi toute la diligence qu'il put pour s'y rendre avec une armée formidable; mais Bénénice et son fils étoient morts avant que les uns ou les autres y arrivassent. Quand ils virent que leurs efforts avoient été rendus inutiles, ils ne songèrent plus qu'à tirer une éclatante vengeance d'une perfidie si cruelle. Les troupes d'Asie et celles d'Egypte se joignirent; et Evergètes qui les commandoit fit tout ce qu'il voulut pour satisfaire son indignation. Non-seulement il fit mourir Laodice, mais il se rendit maître de la Syrie et de la Cilicie. Il passa l'Euphrate, soumit tout jusqu'à Babylone et jusqu'au Tigre, et sans une sédition qui l'obligea de retourner en Egypte, il étoit sur le point de faire la conquête entière de toutes les provinces de l'empire de Syrie. Il laissa donc à Antiochus, un de ses généraux, le commandement des provinces qu'il avoit conquises en-deçà du mont Taurus, et à Xanthippe celles d'au-delà, et retourna en Egypte chargé de butin. Il emporta jusqu'à quarante mille talens d'argent[1], et une quantité prodigieuse de vases d'or et d'argent, et des statues jusqu'au nombre de deux mille cinq cents, dont une partie étoient les idoles d'Egypte, que Cambyse avoit fait emporter en Perse. Evergètes gagna le cœur de ses sujets, en rendant ces idoles à leurs anciens temples; et c'est de là que lui est venu le nom même d'*Evergètes*, qui signifie *bienfaiteur*. En revenant de cette expédition, Evergètes passa par Jérusalem[2], et y of-

[1] C'est-à-dire, environ cent vingt millions.—[2] *Joseph. contr. Appion. l.* II.

frit au Dieu d'Israël un grand nombre de sacrifices, pour lui faire hommage des victoires qu'il avoit remportées sur le roi de Syrie. Peut-être qu'on lui montra les prophéties de Daniel [1], et qu'il en conclut qu'il avoit l'obligation de ses heureux succès au Dieu qui les avoit fait prédire si exactement.

Séleucus voyant que Ptolémée étoit rentré dans l'E- Avant l'ère
gypte [2], mit en mer une flotte considérable pour réduire chr. vulgaire
les villes qui s'étoient révoltées. Elle ne fut pas plus tôt par- 245.
tie, qu'une horrible tempête la fit toute périr. Séleucus et quelques gens de sa suite échappèrent presque seuls de ce naufrage. Lorsque les villes d'Asie qui s'étoient révoltées eurent appris cette grande perte, elles crurent qu'il étoit
assez puni, et elles reprirent son parti. Ce changement 244.
inespéré l'ayant remis en possession de la meilleure partie de ses états, il travailla à mettre sur pied une armée pour reprendre le reste. Mais son armée fut battue par Evergètes; il perdit plus de la moitié de ses troupes, et se sauva à Antioche avec aussi peu de monde qu'il en avoit eu auparavant en échappant du naufrage. Séleucus eut alors recours à son frère Antiochus qui commandoit dans les provinces de l'Asie mineure, et lui promit la souveraineté de ces provinces, pourvu qu'il le vînt joindre avec ses troupes. Ce jeune prince accepta les offres de son frère, et vint le trouver, non pour lui conserver ses états, mais dans le dessein de s'en emparer lui-même. Il étoit d'une avidité si grande, qu'on lui donna le surnom d'*Hiérax*, qui signifie *épervier*. Quand Evergètes apprit qu'Antiochus se disposoit à agir avec Séleucus contre lui, il s'accommoda avec Séleucus, et il y eut une trève conclue pour dix ans.

Manassé, grand-prêtre des Juifs, étant mort, eut pour 233.
successeur Onias II. Celui-ci, pendant quelques années [3], négligea de payer à Evergètes le tribut ordinaire de vingt talens que ses prédécesseurs avoient payé aux rois d'Egypte. Evergètes envoya Athénion, un de ses courtisans, à Jérusalem, sommer les Juifs de payer les arrérages échus, et leur déclarer que s'ils y manquoient, il enverroit des troupes qui les chasseroient de leur pays, et le partageroient entre elles. L'alarme fut grande dans Jérusalem. On députa vers le roi Joseph, neveu d'Ozias, généralement estimé, quoi-

[1] *Dan.* XI. 7. 8. *et* 9. —[2] *Justin. l.* XXVII. *c.* 2.—[3] *Joseph. Antiq. l.* XII. *et* 3. *c.* 4.

que jeune encore, pour sa prudence, sa probité et sa justice. Athénion, dans le séjour qu'il avoit fait à Jérusalem, avoit fort goûté son caractère, et étant parti pour l'Egypte avant lui, promit de lui rendre auprès du roi tous les services qui dépendroient de lui. Joseph le suivit de près. Il rencontra sur la route des gens des plus considérables de la Célé-Syrie et de la Palestine, qui alloient aussi en Egypte, dans le dessein d'y prendre les grandes fermes du revenu de ces provinces, qui étoient rentrées sous la domination du roi d'Egypte par les conquêtes d'Evergètes. Dans les conversations qu'il eut avec eux, il en tira toutes les lumières qu'il pouvoit désirer sur l'affaire qui les menoit à la cour. En arrivant à Alexandrie, ils trouvèrent que le roi étoit allé à Memphis. Joseph fut le seul qui, sans perdre de temps, se mit en chemin pour aller l'y trouver. Il le rencontra comme il en revenoit avec la reine et Athénion dans son char. Le roi, qu'Athénion avoit fort prévenu en sa faveur, fut ravi de le voir, et le fit monter dans son char. Joseph excusa son oncle sur son âge et sa lenteur naturelle: et il le fit avec tant d'adresse que le roi en fut satisfait, et conçut une grande estime pour l'avocat qui avoit si bien plaidé sa cause. Il lui fit donner un appartement dans son palais à Alexandrie, et le faisoit même manger à sa table. Quand le jour fut venu où l'on devoit affermer par voie d'enchère les revenus des provinces, les compagnons de voyage de Joseph n'offrirent pour les provinces de Célé-Syrie, de Phénicie, de Judée et de Samarie, que huit mille talens [1]. Joseph qui, par leurs conversations, avoit découvert que ces fermes valoient plus du double, leur fit des reproches de ce qu'ils mettoient les revenus du rois si bas, et en offrit seize mille talens. La ferme lui fut adjugée; et il l'exerça pendant dix ans au grand contentement de la cour et des provinces.

Evergètes, profitant de la paix dont il jouissoit depuis la trève qu'il avoit conclue avec la Syrie, s'appliqua principalement à étendre sa domination du côté du midi [2]; et il la poussa tout le long de la mer Rouge, tant du côté de l'Arabie que du côté de l'Ethiopie, jusqu'au détroit qui la joint à l'Océan méridional. Il mourut après vingt-cinq ans de règne.

Il eut pour successeur Ptolémée son fils, surnommé *Phi-*

[1] C'est-à-dire, vingt-quatre millions. — [2] *Strab. l.* XVII. *p.* 796.

lopator, c'est-à-dire *qui aime son père*. On croit que ce prince avoit fait empoisonner son père; et on prétend que c'est ce qui lui fit donner ce nom. A peine Philopator étoit-il monté sur le trône d'Egypte, qu'Antiochus-le-Grand, qui régnoit alors en Syrie, entreprit de rentrer en possession de la Célé-Syrie[1]. Il s'avança d'abord jusqu'à la vallée qui est entre les deux chaînes de montagnes du Liban et de l'Anti-Liban. Mais il trouva les passages de ces montagnes si bien défendus par Théodote, Etolien, qui tenoit le gouvernement de cette province pour Philopator, qu'il fut obligé de retourner sur ses pas. Deux ans après, il reprit son dessein; toutes les troupes eurent ordre de se rendre à Apamée; l'ouverture de la campagne se fit par le siége de Séleucie, où Evergètes avoit mis une garnison égyptienne qui tenoit cette place depuis vingt-sept ans. On y mena toute l'armée; la ville fut investie; on la prit d'assaut, et on en chassa tous les Egyptiens. Ensuite Antiochus marcha dans la Célé-Syrie, où Théodote l'Étolien, mécontent de la cour d'Egypte, promettoit à Antiochus de le mettre en possession de tout le pays qu'il commandoit. Déjà Théodote s'étoit assuré de Tyr et de Ptolémaïde en se déclarant pour Antiochus, et il lui en ouvrit les portes. Antiochus avoit dessein de s'avancer aussitôt vers l'Egypte; mais comme c'étoit le temps de l'inondation du Nil, il ne pensa plus qu'à réduire le reste de la Célé-Syrie. Il emporta plusieurs places par la force; d'autres se soumirent à lui; enfin il se rendit maître de Damas, capitale de la province. La dernière action de cette campagne fut le siége de Dora, place maritime dans le voisinage du mont Carmel. Cette place se trouva si forte et si bien défendue, qu'il lui fut impossible de la prendre. Il fut obligé d'accepter la proposition qu'on lui fit d'une trève de quatre mois avec Philopator, et ce fut un prétexte honorable pour ramener son armée à Séleucie, où il lui assigna des quartiers d'hiver.

Règne de Ptolémée Philopator.
Avant l'ère chr. vulgaire 221.
219.

Pendant cette trève, on travailla à un traité entre les deux couronnes. Dans ce traité, le principal point à démêler fut de savoir à qui avoient été données la Célé-Syrie, la Phénicie, la Samarie et la Judée, dans le partage de l'empire d'Alexandre, qui s'étoit fait après la mort d'Antigone. Philopator les réclamoit, comme ayant été assignées 218.

[1] *Polyb. lib.* v. *p.* 386. *et seqq.*

par ce traité à Ptolémée Soter, son bisaïeul. Antiochus prétendoit que c'avoit été à Séleucus Nicator, et qu'ainsi elles lui appartenoient de droit, comme à l'héritier et au successeur de ce roi à l'empire de Syrie. Le temps de la trève s'écoula en contestations, et il fallut de nouveau avoir recours à la voie des armes. Toutes les forces de mer et de terre des deux partis se rencontrèrent au passage du mont Liban, qui furent occupés par Nicolas, Étolien, l'un des généraux de Philopator, celui-là même qui avoit si bien soutenu le siége de Dora. Pendant qu'Antiochus attaquoit Nicolas par terre, les flottes commencèrent aussi de se battre. L'avantage fut assez égal sur mer; mais sur terre Antiochus eut le dessus, et obligea Nicolas à se retirer à Sidon. La flotte égyptienne l'y suivit. Antiochus s'y avança par mer et par terre dans le dessein d'y assiéger les forces de l'Egypte. Mais ayant reconnu que la conquête de cette place seroit trop difficile, il envoya sa flotte à Tyr, et marcha en Galilée. Après s'être emparé de cette province par la prise de plusieurs villes, il passa le Jourdain, entra dans le pays de Galaad, et prit possession de tout le pays autrefois occupé par la demi-tribu de Manassé et par les tribus de Ruben et de Gad. La saison étoit trop avancée pour tenir plus long-temps la campagne. Il repassa le Jourdain, laissa le gouvernement de la Samarie à deux officiers qui avoient quitté le parti de Philopator, et leur donna cinq mille hommes pour la tenir en bride. Il ramena le reste des troupes à Ptolémaïde, où il leur donna des quartiers d'hiver.

Avant l'ère chr. vulgaire 217.

Au printemps, on se remit en campagne. Philopator fit marcher vers Péluse soixante-dix mille hommes d'infanterie, cinq mille chevaux, et soixante-treize éléphans. Il se mit à leur tête, et les conduisant au travers des déserts qui séparent l'Egypte de la Palestine, il vint camper à Raphia, entre Rhinocorure et Gaza. Ce fut là que les armées ennemies se rencontrèrent. Celle d'Antiochus avoit soixante-douze mille hommes d'infanterie, six mille chevaux, et cent deux éléphans. Les deux rois ayant résolu de décider leur querelle, rangèrent leurs armées en bataille, et exhortèrent eux-mêmes leurs troupes. Antiochus à la tête de son aile droite défit l'aile gauche de Philopator. Mais pendant qu'il s'échauffoit à la poursuite, Philopator, qui avoit eu le même succès à l'autre aile, chargea en flanc le centre d'Antiochus, et le rompit. Antiochus s'en étant

aperçu, fit faire volte-face; mais il arriva trop tard, et trouva tout le reste de son armée mis en fuite. Il se retira à Raphia, d'où il regagna ensuite Gaza, après avoir perdu dix mille hommes tués, et quatre mille faits prisonniers. Se voyant par là hors d'état de tenir la campagne contre Philopator, il abandonna toutes ses conquêtes, et ramena à Antioche ce qu'il put ramasser des débris de son armée. Après la retraite d'Antiochus, tous les peuples de la Célé-Syrie et de la Palestine s'empressèrent de se rendre à Philopator.

Philopator voulut visiter les provinces qu'il avoit reconquises. Il vint à Jérusalem, et y vit le temple[1]; il y offrit même des sacrifices au Dieu d'Israël, et y fit des oblations et des dons considérables. Mais ne se contentant pas de les voir du parvis extérieur, au-delà duquel il n'étoit permis à aucun gentil de passer, il vouloit absolument entrer dans le sanctuaire, et jusque dans le lieu saint. Le bruit qui s'en répandit causa une grande émeute. Le souverain sacrificateur, qui étoit alors Simon II, fils d'Onias II, lui représenta la sainteté du lieu, et la loi formelle de Dieu qui lui en défendoit l'entrée. Les prêtres et les lévites s'assemblèrent pour s'y opposer, et le peuple pour le conjurer de ne le pas faire. Partout on n'entendoit que lamentations qu'arrachoit l'idée de la profanation du temple; et partout on levoit les mains au ciel pour prier Dieu de l'empêcher. Toutes ces oppositions, loin d'arrêter le roi, ne servirent qu'à augmenter le désir qu'il avoit de satisfaire sa curiosité. Il perça jusque dans le parvis des prêtres; et comme il se mettoit en devoir d'avancer pour entrer dans le temple même, Dieu le frappa d'une terreur subite qui le mit dans une si grande défaillance, qu'il fallut l'emporter à demi mort. Il quitta la ville le cœur plein de rage contre toute la nation juive, à cause de ce qui lui étoit arrivé, et la menaça hautement de s'en venger.

Pour cet effet, dès l'année suivante, il publia un édit, qu'il fit graver sur une colonne près de son palais, et qui portoit défense d'entrer dans son palais, à quiconque n'auroit pas sacrifié dans les temples. Il privoit les Juifs des priviléges qui leur avoient été accordés par Alexandre et par Ptolémée Soter, ordonnant de plus que chacun d'eux eût à venir se faire enrôler, et à recevoir pour marque de

[1] Ce qui va être ici rapporté, est tiré du IIIe livre des Machabées.

son enrôlement et de sa servitude une feuille de lierre, symbole du dieu Bacchus, laquelle leur seroit appliquée sur le corps avec un fer chaud; et que ceux qui s'opposeroient par voie de fait à ce décret, fussent punis de mort. Cependant, afin de ne se point déclarer absolument ennemi de la nation juive, il ajouta en même temps que tous ceux qui se feroient initier aux mystères de ses dieux conserveroient leurs priviléges dans leur entier. Mais parmi tant de milliers de Juifs qui étoient établis à Alexandrie, il ne s'en trouva que trois cents qui acceptèrent ces offres. Les autres aimèrent mieux s'exposer à tout souffrir, que de manquer à ce que leur religion exigeoit d'eux. Ceux qui étoient riches, s'exemptèrent par argent de la servitude, et de ce qui en étoit la marque honteuse. D'autres furent contraints de s'y soumettre. Dans cette affligeante situation, les Juifs restés fidèles demeurèrent attachés à l'obéissance et à la soumission, qui étoient dues aux puissances temporelles; mais en même temps honorant Dieu, et se conduisant selon sa loi, ils avoient une telle horreur pour ceux qui avoient apostasié, qu'ils ne voulurent avoir aucun commerce avec eux.

Le roi regarda cette conduite comme un attentat contre son autorité. Transporté de colère, il résolut de faire périr tous les Juifs qui étoient en Egypte, et les fit amener chargés de chaînes à Alexandrie de tous les endroits de son royaume. On les renferma tous dans l'hippodrome, qui étoit un lieu fort spacieux hors de la ville, où se faisoient les courses des chevaux. Ils devoient y être foulés aux pieds des éléphans, et leur supplice devoit servir de spectacle au peuple. Le roi ordonne qu'on fasse boire aux éléphans du vin pur mêlé d'encens, pour les mettre en fureur. L'ordre s'exécute. Une foule innombrable de peuple accourt, et s'empresse de venir repaître ses yeux de l'horrible spectacle qu'on lui prépare. Cependant les Juifs renfermés dans l'hippodrome étoient en prières, et levant les mains au ciel imploroient le secours du Dieu tout-puissant. Le roi arrive; on lâche les éléphans; mais ces bêtes, au lieu de se jeter sur les Juifs, tournent leur rage contre les troupes armées qui les conduisoient, et en font un carnage affreux. Tous les spectateurs en furent glacés d'effroi. Des marques si évidentes d'une protection divine firent rentrer en lui-même Philopator. Il fit sur-le-champ relâcher les Juifs; et après leur avoir fait fournir abondam-

ment durant sept jours de quoi célébrer par des festins leur délivrance, il adressa une lettre à tous les gouverneurs des provinces et des villes, dans laquelle il rendoit témoignage à la fidélité inviolable que les Juifs avoient toujours gardée envers lui et ses prédécesseurs, et il défendoit qu'on les inquiétât en aucune manière. Les Juifs, sur le point de partir, demandèrent au roi qu'il leur fût permis de punir ceux de leur nation qui avoient abandonné Dieu; car, disoient-ils, des hommes qui, pour le plaisir ou l'intérêt, ont violé les lois de Dieu, ne craindront pas non plus de manquer de fidélité à leur roi. Ce qu'il demandoient leur fut accordé; et sur-le-champ ils firent la recherche de ceux qui avoient abjuré leur religion, et les tuèrent.

Dès qu'Antiochus, après la bataille de Raphia, fut arrivé à Antioche [1], il envoya une ambassade à Philopator pour lui demander la paix. Ce qui le portoit à faire cette démarche, c'est qu'il se défioit de ses peuples, et qu'il vouloit arrêter les progrès d'Achéus, gouverneur des provinces de l'Asie mineure, qui, se révoltant contre lui, s'étoit fait déclarer roi, et devint en peu de temps l'un des plus puissans princes de l'Asie. Antiochus donna donc pouvoir à ses ambassadeurs de céder à Philopator les provinces qui causoient leur différend, c'est-à-dire toute la Célé-Syrie et la Palestine. La *Célé-Syrie* comprenoit la partie de la Syrie qui est entre les montagnes du Liban et celles de l'Antiliban. La *Palestine* contenoit tout le pays qui étoit autrefois l'héritage des enfans d'Israël; et la côte de ces deux provinces étoit ce que les Grecs appeloient la *Phénicie*. Antiochus consentoit à céder tout ce pays-là au roi d'Egypte pour acheter la paix. Dans cette conjecture, on conclut d'abord une trève pour un an, et avant qu'elle fût expirée, la paix fut faite sur ce pied-là. Philopator, qui auroit pu profiter de sa victoire, et faire la conquête de tout l'empire de la Syrie, désiroit aussi de son côté de terminer la guerre pour se livrer à ses plaisirs. Les peuples lui surent mauvais gré de ce qu'il concluoit ainsi une paix par laquelle il se lioit les mains. Le mécontentement qu'on en conçut fut la principale source des désordres qui éclatèrent dans l'Egypte par une rébellion ouverte dont on ignore les circonstances.

Avant l'ère chr. vulgaire 216.

[1] *Polyb. l.* v. *p.* 428. *et seqq. Justin. l.* xxx. *c.* 1. *Hier. in Daniel.* xi.

Philopator qui, depuis sa victoire sur Antiochus, s'étoit livré à toutes sortes de plaisirs et de débauches, se porta jusqu'à faire mourir Arsinoé qui étoit en même temps sa sœur et sa femme; cette action déplut encore beaucoup au peuple. Enfin, usé par son intempérance, il mourut avant d'être arrivé au milieu de sa course. Il n'avoit guère que vingt ans quand il monta sur le trône, et il ne l'occupa que dix-sept ans.

Règne de Ptolémée Epiphanes.
Avant l'ère chr. vulgaire 204.

Son fils *Ptolémée*, surnommé *Epiphanes*, lui succéda à l'âge de cinq ans. Antiochus, roi de Syrie, et Philippe, roi de Macédoine, se liguèrent presque aussitôt pour envahir les états de ce jeune enfant. Antiochus entra pour cet effet dans la Célé-Syrie et dans la Palestine; et en moins de deux campagnes il fit la conquête entière de ces deux provinces. La cour d'Egypte eut recours aux Romains, et leur offrit la tutelle du roi et la régence de ses états pendant sa minorité, assurant que Philopator l'avoit ainsi recommandé à sa mort. Les Romains acceptèrent la tutelle, et nommèrent des députés qui furent chargés de le notifier aux deux rois, et de leur faire savoir qu'ils eussent à cesser d'inquiéter les états de leur pupille; qu'autrement ils seroient obligés de leur déclarer la guerre. Emile, l'un de leurs députés, après s'être acquitté de sa commission auprès de Philippe, vint à Alexandrie, y prit possession de la tutelle d'Epiphanes au nom des Romains, et y mit ordre aux affaires. Il confia la garde et l'éducation du jeune roi à Aristomène, Acarnanien, et l'établit pour premier ministre. Cet Aristomène avoit vieilli dans la cour d'Egypte, et il s'acquitta avec beaucoup de prudence et de fidélité de l'emploi qui lui fut confié. Dès qu'il eut en main la conduite de l'état, il s'appliqua à le défendre contre les invasions des deux rois alliés. Il leva les meilleures troupes qu'il put trouver. Il envoya en Etolie Scopas, Etolien, qui, mécontent de sa patrie, s'étoit mis au service de l'Egypte; il lui donna de grosses sommes d'argent pour lever en Etolie autant de troupes qu'il pourroit, parce qu'alors les Etoliens étoient regardés comme les meilleurs soldats. Scopas amena six mille soldats, qui furent un bon renfort pour l'armée d'Egypte. Une nouvelle guerre s'étoit allumée dans l'Asie mineure, entre Antiochus et Attale, roi de Pergame. Le ministère d'Alexandrie, profitant de cette diversion [1], envoya Scopas dans la Palestine et dans

[1] *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 3. *et seqq. Hier. in Dan.* XI.

la Célé-Syrie, pour tâcher de reprendre ces provinces. Il y conduisit si bien la guerre, qu'il regagna plusieurs villes, reprit la Judée, mit garnison dans la citadelle de Jérusalem; et à l'approche de l'hiver, il revint à Alexandrie, rapportant de grandes richesses qu'on avoit amassées du pillage du pays conquis.

Mais dès qu'Antiochus fut revenu, la victoire se déclara pour lui. Scopas, qui étoit rentré dans ces provinces avec une armée, fut battu à Panéas, près de la source du Jourdain, dans un combat où il se fit un terrible carnage de ses troupes. Il fut obligé de s'enfuir à Sidon où il se renferma avec dix mille hommes qui lui restoient. Antiochus l'y assiégea, et le réduisit à une telle extrémité, que manquant absolument de vivres, il fallut rendre la place, et se contenter d'en sortir la vie sauve. Scopas revint à Alexandrie, sans armes et sans habits. Antiochus passa ensuite à Gaza, où il trouva une résistance qui l'irrita. Aussi quand elle fut prise, il en donna le pillage aux soldats. Après cela, il s'assura des passages par où devoient venir les troupes qu'on pourroit envoyer d'Egypte; et revenant sur ses pas, il soumit entièrement la Palestine et la Célé-Syrie.

Avant l'ère chr. vulgaire 198.

Les Juifs, qui pour lors avoient tout sujet d'être mécontens de l'Egypte, ayant su qu'Antiochus approchoit de leur pays, allèrent avec empressement lui porter les clefs de toutes leurs places; et quand il vint à Jérusalem, les prêtres et les anciens sortirent en pompe au-devant de lui, lui rendirent toutes sortes d'honneurs, et l'aidèrent à chasser du château la garnison que Scopas y avoit laissée. Cette garnison s'y défendit long-temps, de sorte que le pays fut ruiné par le séjour que l'armée fut obligée d'y faire. Pour reconnoître les services des Juifs, Antiochus leur accorda plusieurs priviléges, et il ordonna, par un décret particulier, qu'aucun étranger n'eût à entrer dans l'enclos du temple; défense qui paroissoit visiblement faite à cause de l'attentat de Philopator qui avoit voulu y entrer par force.

Quand il eut ainsi soumis toute la Célé-Syrie et la Palestine, il forma le dessein d'en faire autant dans les provinces de l'Asie mineure qui lui restoient à soumettre pour rétablir l'empire de Syrie sur l'ancien pied, en réunissant tout ce qu'avoient jamais eu ses ancêtres, et surtout Séleucus Nicator qui l'avoit fondé. Comme il falloit pour cela empê-

cher que les Egyptiens ne vinssent l'inquiéter dans ses nouvelles conquêtes pendant qu'il seroit éloigné, il envoya Euclès, Rhodien, à Alexandrie, proposer le mariage de sa fille Cléopâtre avec Epiphanes, sous la condition qu'on attendroit qu'ils fussent un peu plus âgés pour le consommer, et qu'alors le jour même des noces, il remettroit ces provinces à l'Egypte comme la dot de sa fille, à condition cependant qu'il en toucheroit la moitié des revenus. La proposition fut acceptée, le traité conclu et ratifié; et les Egyptiens, comptant sur sa parole, lui laissèrent faire tout ce qu'il voulut d'un autre côté, sans l'inquiéter.

Avant l'ère chr. vulgaire 196. Environ deux ans après, tandis qu'Antiochus étoit en Thrace occupé de l'exécution de ses desseins, il se répandit un bruit qu'Epiphanes étoit mort[1]. Antiochus se crut aussitôt maître de l'Egypte, et se mit sur sa flotte pour en aller prendre possession. Il laissa son fils Séleucus à Lysimachie avec l'armée pour achever ce qu'il s'étoit proposé de ce côté-là. Il alla aborder à Ephèse où il joignit à sa flotte tous les vaisseaux qu'il avoit dans ce port, dans le dessein de s'avancer en toute diligence vers l'Egypte. En arrivant à Patare en Lycie, il eut des nouvelles certaines que le bruit de la mort d'Epiphanes étoit faux. Il changea donc sa route, et alla vers l'île de Cypre, dans le dessein de s'en saisir. Un orage qui survint rompit ses mesures. Il se trouva fort heureux de pouvoir entrer avec les débris de sa flotte dans le port de Séleucie où il la fit radouber, et s'en alla passer l'hiver à Antioche.

Ce qui avoit donné occasion au bruit de la mort d'Epiphanes, c'est qu'il s'étoit formé effectivement une conspiration contre sa vie. Scopas en avoit été l'auteur. Cet homme s'étant relevé de l'affront qu'il avoit reçu à Sidon, et se voyant à la tête de toutes les troupes étrangères dont la plupart étoient étoliennes aussi bien que lui, crut qu'avec un corps de vieilles troupes si aguerries, il lui seroit facile d'usurper la couronne pendant la minorité du roi. Aristomène, informé du complot, le fit arrêter; le conseil l'examina; il fut convaincu, et exécuté avec tous ses complices. Cette conspiration fit perdre au reste des Etoliens la confiance que le gouvernement avoit eue jusque-là dans leur fidélité; la plupart furent cassés et renvoyés dans leur pays. Quand on eut puni les auteurs de la conjuration, et

[1] *Polyb. l.* XVII. *p.* 769. *et seqq.*

qu'on l'eut entièrement détruite, le roi fut déclaré majeur, quoiqu'il n'eût pas encore atteint tout-à-fait l'âge marqué pour cette cérémonie; et il fut mis sur le trône avec beaucoup de pompe et de solennité. Le gouvernement lui fut ainsi confié, et il commença de prendre connoissance des affaires.

Environ quatre ans après, Antiochus se rendit à Raphia, y donna sa fille Cléopâtre en mariage à Epiphanes, et lui céda pour sa dot les provinces de Célé-Syrie et de Palestine, aux conditions dont on étoit convenu. Antiochus, en donnant sa fille en mariage à Epiphanes, avoit dessein de la corrompre c'est-à-dire de la porter à trahir son mari, dont il souhaitoit d'envahir les états; mais son dessein ne lui réussit pas. Quand elle se vit femme d'Epiphanes, elle abandonna les intérêts de son père, et embrassa ceux de son mari. De là vient qu'on la voit jointe à lui dans l'ambassade d'Egypte à Rome, pour féliciter les Romains de la victoire d'Acilius sur son père aux Thermopyles. Cinq ans après ce mariage, Antiochus mourut; et dans la même année, Cléopâtre sa fille accoucha d'un fils qui régna après Epiphanes sous le nom de *Ptolémée Philométor*. Epiphanes, s'étant défait d'Aristomène par un breuvage empoisonné, se livra à toutes sortes d'excès; et ne suivant plus d'autres guides que ses passions, il traita ses sujets avec une cruauté tyrannique. Les Egyptiens, ne pouvant souffrir les violences et les injustices auxquelles ils se trouvoient exposés, commencèrent à former des complots et à faire des associations contre le roi qui les opprimoit. Quelques personnes de la première qualité s'étant mises à leur tête, le dessein de le déposer se forma, et fut sur le point de réussir[1]. Pour se tirer de ces embarras, il choisit pour premier ministre Polycrate, homme de cœur et de tête, qui avoit une grande expérience des affaires tant en paix qu'en guerre. Avec l'aide de cet habile ministre, Epiphanes parvint à réduire les rebelles. Il obligea leurs chefs, qui étoient les plus grands seigneurs du pays, à capituler, et à se soumettre à certaines conditions. Mais quand il les eut en son pouvoir, il leur manqua de parole; et après avoir exercé sur eux plusieurs cruautés, il les fit tous mourir. Cette lâche perfidie le jeta dans de nouveaux embarras, dont l'habileté de Polycrate le tira encore.

Avant l'ère chr. vulgaire. 192.

[1] *Polyb. in Excerpt. p.* 113.

Avant l'ère chr. vulgaire 180.

Après avoir soumis les rebelles au dedans de son royaume, Epiphanes conçut le dessein d'attaquer Séleucus Philopator [1], roi de Syrie, qui avoit succédé à Antiochus-le-Grand, son père, et qui avoit apparemment repris la Célé-Syrie et la Palestine, comme la suite le suppose. Lorsque Epiphanes commençoit à se former un plan de cette guerre, un de ses principaux officiers lui demanda où il prendroit de l'argent pour l'exécuter. Il répondit que ses amis étoient son argent. Les principaux de sa cour conclurent de cette réponse, que ce prince regardant leur bourse comme le seul fonds qu'il avoit pour cette guerre, ils alloient tous être ruinés; ils le firent empoisonner. Il avoit régné vingt-quatre ans. Il ne put mériter le nom d'*Epiphanes*, qui signifie *illustre*, que par les heureux succès de ses armes, et la bonne conduite du gouvernement dans les premières années de son règne, sous le ministère d'Aristomène; ou peut-être ce nom ne lui fut-il donné que pour l'égaler en quelque sorte à cet Antiochus qui régnoit alors en Syrie, et qui fut appelé *Antiochus-le-Grand*.

Règne de Ptolémée Philométor. Avant l'ère chr. vulgaire 180.

Ptolémée-Philométor succéda à Epiphanes son père. Il n'étoit âgé que de huit ans; Cléopâtre sa mère fut déclarée régente [2]. Elle étoit sœur d'Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, qui succéda à Séleucus Philopator son frère. Elle s'acquitta de la régence avec beaucoup de soin et de prudence. On prétend que Philométor la soupçonna d'avoir dessein de lui préférer son jeune frère qui fut surnommé *Physcon;* et qu'ayant ainsi conçu beaucoup de haine contre elle, ce fut ce qui lui fit donner le nom de *Philométor*, c'est-à-dire *qui aime sa mère*. Ou plutôt, ce prince qui étoit d'un très bon caractère, ne mérita peut-être ce nom que par une affection sincère pour une mère qui en fut digne, non-seulement par la sage conduite de sa régence, mais particulièrement encore par les soins qu'elle prit de ménager les intérêts de son fils, et d'empêcher que sa minorité ne fût troublée par quelque rupture entre l'Egypte et la Syrie. A la mort de cette princesse, la régence tomba entre les mains de Lénée, grand seigneur du pays; et l'éducation du roi fut confiée à Eulée, eunuque. Dès qu'ils furent en charge, ils firent demander à Antiochus Epiphanes la Célé-Syrie et la Palestine. Les Egyptiens, pour soutenir leurs prétentions, alléguoient que dans le dernier

[1] *Hieron. in Dan.*—[2] *Hieron. in Dan. Polyb. in Legat. c.* 72. *et seqq.*

partage de l'empire fait entre les quatre successeurs d'Alexandre après la bataille d'Ipsus, ces provinces avoient été assignées à Ptolémée Soter; que lui et ses successeurs à la couronne d'Egypte en avoient toujours joui depuis jusqu'à la bataille de Panéas, dont le gain avoit mis Antiochus-le-Grand en état de les leur enlever; que ce prince étoit convenu, en donnant sa fille au roi d'Egypte, de lui rendre en même temps ces provinces à titre de dot, et que c'avoit été le principal article de ce mariage. Antiochus prétendoit qu'au contraire, dans le partage général qui s'étoit fait de l'empire d'Alexandre, toute la Syrie, y compris la Célé-Syrie et la Palestine, avoient été assignées à Séleucus Nicator. Pour l'article du mariage en vertu duquel on redemandoit ces provinces, il soutenoit que la dot dont on parloit étoit une chimère sans fondement. Enfin, après avoir ainsi exposé leurs raisons de part et d'autre sans convenir de rien, il fallut avoir recours aux armes pour en décider.

Philométor étant entré dans sa quinzième année, fut déclaré majeur. On fit de grands préparatifs à Alexandrie pour la solennité de son couronnement. Antiochus envoya Apollonius[1], un des plus grands seigneurs de sa cour, avec le caractère d'ambassadeur, pour y assister, et pour féliciter de sa part le jeune roi; ou plutôt, son vrai motif étoit de découvrir le dessein de cette cour par rapport aux provinces de Célé-Syrie et de Palestine. Dès qu'il apprit, au retour d'Apollonius, que tout se disposoit à la guerre, il alla par mer à Joppé, visita la frontière du pays, et y fit faire tout ce qu'il falloit pour la mettre en état de se bien défendre. Il passa par Jérusalem, et y fut reçu avec beaucoup de magnificence par toute la ville, et par Jason qui exerçoit alors la souveraine sacrificature après l'avoir usurpée sur Onias III son frère. Il prit ensuite le chemin de la Phénicie; et après y avoir mis ordre à tout, il revint à Antioche. L'année suivante, Jason qui étoit grand-prêtre depuis trois ans, envoya Ménélas pour payer le tribut au roi[2], et négocier quelques autres affaires importantes. Mais dans l'audience qu'on lui donna, ce traître supplanta Jason, et obtint sa charge, ayant offert trois cents talens plus que lui. Ce nouveau choix fut une source de troubles, de désordres, de meurtres et de sacriléges. La mort d'O-

Avant l'ère chr. vulgaire 173.

172.

[1] 2. *Mach.* IV. 21. 22.— [2] *Mach.* IV. 23. *et seqq.*

nias III, généralement aimé et respecté, y mit le comble. Antiochus, quelque dur et insensible qu'il fût, pleura sa perte, et punit le meurtrier comme il le méritoit.

Avant l'ère chr. vulgaire 171. Antiochus se trouvant enfin en état de commencer la guerre contre l'Egypte[1], crut pouvoir mépriser impunément la jeunesse de Philométor, et la foiblesse des ministres entre les mains de qui il étoit tombé ; et il se persuada que la guerre que les Romains avoient alors avec Persée, roi de Macédoine, ne leur laisseroit pas le loisir de secourir les Egyptiens. Cependant, pour garder quelques mesures avec eux, il envoya représenter au sénat par des ambassadeurs son droit sur les provinces de Célé-Syrie et de Palestine, et l'obligation où il se trouvoit d'entrer en guerre pour le soutenir; et en même temps il se mit à la tête de son armée, et marcha vers la frontière de l'Egypte. L'armée de Philométor et la sienne se joignirent entre le mont Casius et Péluse, et l'on en vint à une bataille où Antiochus remporta la victoire dont il profita si bien, qu'il mit la frontière en état de servir de barrière, et d'arrêter tous les efforts que pouvoit faire l'Egypte pour regagner ces provinces. Ce fut là sa première expédition contre l'Egypte. Ensuite il retourna à Tyr, et il mit son armée en quartiers d'hiver dans les places voisines.

Pendant le séjour qu'il y fit, trois députés du sanhédrin de Jérusalem vinrent lui faire des plaintes contre Ménélas qu'ils convainquirent en sa présence d'impiété et de sacrilége[2]. Le roi étoit près de le condamner ; mais sur l'avis de Ptolémée Macron, un de ses ministres que Ménélas avoit gagné, il le renvoya absous, et fit mourir les trois députés comme calomniateurs. Ce Ptolémée Macron avoit été gouverneur de l'île de Cypre pour Philométor[3]; et pendant la minorité de ce jeune prince, il avoit constamment refusé de remettre les revenus de ce pays aux ministres qui les avoient demandés avec instance, et contre qui il avoit de justes soupçons. Au couronnement du roi, il apporta le tout à Alexandrie, et le remit au fisc. Une somme si considérable venue si à propos dans l'extrême besoin où se trouvoit l'état, lui avoit fait beaucoup d'honneur à la cour, et l'y avoit rendu fort puissant. Dans la

[1] *Polyb. in Legat. c.* 71. *et seqq. Justin. l.* XXXIV. *c.* 2. *Diod. Legat.* 18. *Liv. l.* XLII. *n.* 9. *Hieron. in Dan.*— [2] 2. *Mach.* IV. 44. *et seqq.*— [3] *Polyb. in Excerpt. Vales. n.* 126.

suite, piqué de quelque affront que lui firent les ministres, ou de ce qu'on ne récompensoit pas comme il l'auroit voulu un service de cette importance, il se révolta contre Philométor, entra au service d'Antiochus, et lui livra l'île de Cypre. Il en fut très bien reçu. Le roi le mit au nombre de ses confidens, lui donna le gouvernement de la Célé-Syrie et de la Palestine, et envoya à sa place en Cypre Cratès qui avoit commandé dans le château de Jérusalem sous Sostrates. Il est beaucoup parlé de ce Ptolémée Macron dans les livres des Machabées[1].

Avant l'ère chr. vulgaire 170.

Antiochus employa tout l'hiver à faire de nouveaux préparatifs de guerre pour une seconde expédition en Egypte[2]; et dès que la saison le permit, il l'attaqua par mer et par terre. Philométor avoit mis sur pied une nombreuse armée; mais elle ne tint pas devant Antiochus. Celui-ci gagna une seconde bataille sur la frontière, prit Péluse et entra jusque dans le cœur de l'Egypte. Dans cette dernière défaite des Egyptiens, il ne tint qu'à lui de n'en pas laisser échapper un seul homme; mais pour mieux ruiner son neveu, au lieu de profiter de son avantage, il arrêta lui-même ses gens, en allant de tous côtés, après la victoire, faire cesser le carnage. Cette clémence en effet lui gagna le cœur des Egyptiens; et quand il avança dans le pays, tous vinrent en foule se rendre à lui; de sorte qu'il se vit bientôt sans peine maître de Memphis et de tout le reste de l'Egypte, à la réserve d'Alexandrie qui seule tint ferme contre lui. Philométor ou fut pris, ou vint se mettre lui-même entre les mains d'Antiochus qui lui laissa sa liberté entière. Ils mangeoient à la même table, vivoient en amis, et pendant quelque temps même, Antiochus affectoit de prendre soin des intérêts de ce jeune roi son neveu, et de régler les affaires comme son tuteur. Mais quand une fois il se fut rendu maître du pays, sous ce prétexte, il se saisit de tout ce qui lui convenoit, pilla de tous les côtés, et s'enrichit, aussi bien que ses troupes, des dépouilles des Egyptiens.

Pendant qu'Antiochus étoit en Egypte, un faux bruit de sa mort se répandit dans toute la Palestine[3]. Jason

[1] *Mach.* III. 38. *et* 2. *Mach.* IV. 46. VIII. 8. X. 12.— [2] 1. *Mach.* I. 17. *et seqq. et* 2. *Mach.* V. 1. *Hieron. in Dan. Diod. in Excerpt. Valesii, p.* 311.— [3] 1. *Mach.* I. 21. *et seqq.* 2. *Mach.* V. 5. *Jos. Ant. l.* XII. *c.* 7. *Hieron. in Dan. Diod. l.* XXXIV. *Eclog.* I.

crut l'occasion propre à recouvrer le poste qu'il y avoit perdu. Il vint avec plus de dix mille hommes à Jérusalem; et avec le secours de ceux de son parti qui étoient dans la ville, il la prit, obligea Ménélas de se retirer dans la citadelle, commit toutes sortes de cruautés, et fit mourir sans miséricorde tous ceux qu'il regardoit comme ses ennemis. Quand Antiochus apprit ces nouvelles, il conclut que c'étoit une révolte des Juifs, et se mit aussitôt en marche pour la réprimer. Il étoit particulièrement en colère de ce qu'on lui dit que le peuple de Jérusalem avoit fait de grandes réjouissances sur le bruit de sa mort. Il forma le siége de la ville, la prit d'assaut; et en trois jours durant lesquels la ville fut livrée à la fureur du soldat, il en coûta la vie à quatre-vingt mille hommes qu'il fit égorger. Il y en eut, outre cela, quarante mille faits prisonniers, et pareil nombre vendu aux nations voisines. Non content de cela, cet impie entra par force dans le temple et pénétra jusque dans le lieu très saint où le traître Ménélas le conduisit. Ensuite, ajoutant le sacrilége à la profanation, il emporta l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier à sept branches, et plusieurs autres vases, ustensiles et dons des rois. Il pilla la ville, et s'en retourna à Antioche, chargé des dépouilles de la Judée et de l'Egypte. Pour mettre le comble au désespoir des Juifs, en partant il nomma pour gouverneur de la Judée un Phrygien nommé Philippe, homme d'une cruauté barbare; pour gouverneur de la Samarie, Andronique d'un caractère tout pareil; et il laissa à Ménélas, le plus méchant des trois, le titre de souverain sacrificateur, avec l'autorité qui étoit attachée à cette charge.

Règne de Ptolémée Évergètes II avec son frère Philométor.

Avant l'ère chr. vulgaire 169.

Les Alexandrins voyant Philométor entre les mains d'Antiochus[1], à qui il le laissoit disposer comme il lui plaisoit de son royaume, le regardèrent comme perdu pour eux; et le déclarant déchu de la couronne, ils mirent son cadet sur le trône. On donna alors à celui-ci le nom de Ptolémée *Evergètes* II, qui fut bientôt changé en celui de *Cacergètes*[2]. Le premier signifie *bienfaisant*, le second *malfaisant*. Il eut dans la suite le sobriquet de *Physcon*, qui veut dire *gros ventre*, parce que ses excès de table l'avoient rendu extrêmement gros et replet. Cinéas et Cumanus lui furent donnés pour ministres, et on

[1] *Porphyr. in Græc. Euseb. Scalig.*—[2] *Athen. l.* IV. *p.* 184.

les chargea de rétablir les affaires délabrées de l'état.

Antiochus, qui eut avis de ce qui se passoit, en prit occasion de revenir encore une troisième fois en Egypte [1], sous prétexte de rétablir le roi déposé, mais en effet pour se rendre maître absolu du royaume. Il battit les Alexandrins dans un combat naval près de Peluse, entra par terre en Egypte, et marcha droit à Alexandrie dans le dessein d'en former le siége. Le jeune roi consulta ses deux ministres. Ils lui conseillèrent de faire assembler un grand conseil composé de tous les hauts officiers de l'armée, et de prendre leurs avis sur les ressources qu'il seroit possible de trouver. Après bien des délibérations, on convint que l'état des affaires demandoit qu'on cherchât des voies d'accommodement avec Antiochus, et que l'on engageroit les ambassadeurs des différens états de la Grèce qui se trouvoient à Alexandrie, à employer leur médiation pour y réussir. On les trouva tout disposés à le faire. Ils se rendirent auprès d'Antiochus, et furent chargés des ouvertures de paix; ils étoient accompagnés de deux ambassadeurs d'Evergètes, qui avoient les mêmes instructions. Il les reçut fort bien, et leur marqua le lendemain pour entendre leurs propositions. Les Athéniens parlèrent les premiers, et les autres ensuite chacun à leur tour. Tous s'accordèrent à attribuer la guerre à la mauvaise conduite d'Eulée, et au bas âge de Philométor, faisant adroitement l'apologie du nouveau roi, et tâchant de radoucir Antiochus à son égard pour le porter à traiter avec lui, appuyant beaucoup sur la parenté qui se trouvoit entre eux. Antiochus convint de tout ce qu'ils avoient dit sur la cause de la guerre, prit occasion de là d'étaler les droits qu'il avoit sur la Célé-Syrie et la Palestine, et produisit même des pièces authentiques qui furent trouvées si fortes, que tous les membres de ce congrès furent convaincus de la bonté de son droit sur ces provinces. Pour les conditions de la paix, il les renvoya à un autre temps, leur faisant espérer qu'il feroit dresser un traité solonnel, lorsqu'il auroit auprès de lui deux personnes absentes qu'il leur nomma.

Après cette réponse, il décampa, vint à Neucratis, de là devant Alexandrie, et commença d'en former le siége [2]. Dans cette extrémité, Evergètes et Cléopâtre sa sœur, qui étoient dans la place, envoyèrent des ambassadeurs à Rome,

[1] *Polyb. in Legat. c.* 81. — [2] *Polyb. Legat.* 90. *Liv. lib.* XLIV. *n.* 19.

implorer le secours du peuple romain. Ces ambassadeurs parurent à l'audience du sénat, avec toutes les marques de douleur usitées alors dans les plus grandes afflictions, et tinrent un discours encore plus touchant. Ils représentèrent que l'autorité du peuple romain étoit si respectée par tous les peuples et par tous les rois, et qu'Antiochus en particulier avoit de si grandes obligations aux Romains, que s'ils lui faisoient déclarer par des ambassadeurs que le sénat ne trouvoit pas bon qu'on fît la guerre à des rois alliés de Rome, ils ne doutoient point que sur-le-champ Antiochus ne ramenât son armée en Syrie; que si le sénat refusoit de leur accorder sa protection, Ptolémée et Cléopâtre, chassés de leur royaume, seroient obligés de se réfugier à Rome; et qu'il ne seroit pas honorable au peuple romain d'avoir laissé sans secours le roi et la reine dans une telle extrémité. Le sénat, touché de leurs remontrances, et persuadé d'ailleurs qu'il n'étoit pas de l'intérêt des Romains de laisser si fort agrandir Antiochus, résolut d'envoyer une ambassade en Egypte pour mettre fin à la guerre. C. Popilius Lénas, C. Décimus, et C. Hostilius, furent les trois qu'on choisit pour cette importante négociation. Leurs instructions portoient qu'ils iroient trouver premièrement Antiochus, et ensuite Ptolémée Evergètes; qu'ils leur déclareroient, de la part du sénat, qu'ils eussent à cesser toutes hostilités, et à terminer la guerre; et que si l'un des deux refusoit de le faire, le peuple romain ne le regarderoit plus comme son ami et son allié. Comme le danger étoit pressant, trois jours après la résolution prise dans le sénat, ils partirent de Rome avec les ambassadeurs d'Egypte.

Peu de temps avant leur départ, il arriva en Egypte des ambassadeurs de Rhodes, qui venoient exprès pour tâcher d'accommoder les différends des deux couronnes [1]. Ils débarquèrent à Alexandrie, et de là passèrent au camp d'Antiochus. Ils firent tous leurs efforts pour le porter à un accommodement avec le roi d'Egypte, insistant beaucoup sur l'amitié dont les deux couronnes les avoient honorés depuis si long-temps, et sur l'obligation où elle les mettoit d'employer leurs bons offices pour rétablir la paix entre elles. Comme ils s'étendirent beaucoup sur ces lieux communs, Antiochus les interrompit, et leur dit qu'il n'étoit pas nécessaire de faire là-dessus de longues harangues; que

[1] *Polyb. Legat.* 84.

la couronne appartenoit à l'aîné des deux frères avec qui il avoit fait la paix, et lié une étroite amitié; que si on vouloit le rappeler et le remettre sur le trône, la guerre seroit finie. Il ne cherchoit qu'à embrouiller les affaires pour venir à ses fins. La résistance qu'il trouvoit dans Alexandrie, lui fit conclure que désormais il falloit se contenter d'entretenir l'animosité entre les deux frères, et allumer entre eux une guerre qui les affoiblît si fort, qu'il n'eût plus, quand il le voudroit, qu'à se montrer, pour subjuguer l'un et l'autre qui se trouveroient alors tout-à-fait épuisés. Dans cette vue, il leva le siége, marcha du côté de Memphis, et remit en apparence Philométor en possession de tout le pays, excepté Peluse, qu'il garda comme une clef pour entrer en Egypte dès qu'il verroit les choses venues au point où il les falloit pour commencer d'agir. Après avoir ainsi disposé toutes choses, il retoura à Antioche.

Philométor commença enfin de revenir de l'assoupissement où l'avoit jeté son indolente mollesse. L'article de Peluse retenue par Antiochus lui ouvrit les yeux, et il comprit le dessein de ce prince. Ainsi, dès qu'il le vit parti, il fit dire à son frère qu'il étoit disposé à s'accommoder avec lui: l'accommodement se fit par le moyen de Cléopâtre leur sœur, à condition que les deux frères régneroient conjointement. Philométor revint à Alexandrie; et l'Egypte eut la paix, au grand contentement des peuples, et surtout de ceux d'Alexandrie, qui avoient beaucoup souffert de la guerre.

Dès qu'Antiochus eut appris la réunion des deux frères, il résolut d'employer contre eux toutes ses forces [1]. Il envoya de fort bonne heure sa flotte en Chypre pour s'en conserver la possession. En même temps il se mit en marche par terre avec une armée nombreuse, dans le dessein d'entreprendre ouvertement la conquête de l'Egypte. Il trouva, en arrivant à Rhinocorure, des ambassadeurs de Philométor, qui lui dirent: Que leur maître reconnoissoit qu'il lui avoit l'obligation de son rétablissement; qu'il le conjuroit de ne pas détruire son propre ouvrage, en employant la voie des armes et de la violence, et de lui marquer amiablement ce qu'il souhaitoit de lui. Antiochus se déclara sans détour ennemi des deux frères. Il dit aux ambassa-

Avant l'ère chr. vulgaire 168.

[1] *Polyb. Legat.* 92. *Liv. lib.* XLV. *n.* 11. *et seqq.*

deurs qu'il demandoit qu'on lui cédât à perpétuité l'île de Chypre, et la ville de Peluse avec toutes les terres qui sont le long du bras du Nil, sur lequel elle étoit située, et qu'il ne feroit la paix avec eux qu'à ces conditions. Il marqua aussi un jour auquel il vouloit qu'on lui rendît réponse sur sa demande. Quand il vit ce jour passé sans qu'on lui eût donné la satisfaction qu'il prétendoit, il commença les hostilités, pénétra jusqu'à Memphis, en soumettant tous les pays qu'il traversoit; et là il reçut la soumission de presque tout ce qui restoit. Il prit ensuite la route d'Alexandrie, dans le dessein de former le siége de cette ville, dont la prise l'auroit rendu maître absolu de tout le royaume. Il y auroit infailliblement réussi, s'il n'eût trouvé en y allant l'ambassade de Rome, qui l'arrêta.

Les ambassadeurs le rencontrèrent à Eleusine, qui n'étoit qu'à un petit quart de lieue d'Alexandrie. Dès qu'Antiochus vit approcher Popilius, qu'il avoit connu très particulièrement à Rome, où il avoit été en ôtage, il lui tendit la main pour l'embrasser. Le Romain voulut savoir auparavant s'il parloit à un ami ou à un ennemi de Rome. Il lui présenta le décret du sénat, en lui disant de le lire, et de lui rendre sa réponse sur-le-champ. Antiochus, après l'avoir lu, lui dit qu'il en délibéreroit avec ses amis, et lui rendroit sa réponse dans peu. Popilius, indigné que le roi parlât de délai, fit avec une baguette qu'il tenoit à la main, un cercle sur le sable autour d'Antiochus, et haussant la voix : *Rendez réponse*, lui dit-il, *au sénat avant de sortir du cercle que je viens de tracer.* Le roi, étourdi d'un ordre si fier, après avoir un peu pensé en lui-même, répondit qu'il feroit ce que le sénat souhaitoit. Alors Popilius reçut ses civilités, et en usa ensuite à tous égards en ancien ami. Ce qui inspiroit à l'un tant de hardiesse et à l'autre tant de docilité, c'étoit la nouvelle qu'on avoit reçue tout récemment de la grande victoire que les Romains avoient remportée sur Persée, roi de Macédoine.

Antiochus étant sorti d'Egypte dans le jour marqué, Popilius retourna avec ses collègues à Alexandrie, où il mit la dernière main au traité d'accommodement entre les deux frères. De là il passa en Chypre, en renvoya la flotte d'Antiochus qui avoit remporté une victoire sur celle des Egyptiens, fit rendre toute l'île aux rois d'Egypte à qui elle appartenoit de droit, et revint à Rome rendre compte au sénat du succès de son ambassade. Il y arriva aussi pres-

qu'en même temps des ambassadeurs de la part d'Antiochus, et de celle des deux Ptolémée et de Cléopâtre leur sœur. Les premiers dirent : « Que la paix qu'il avoit plu « au sénat de donner à leur maître, lui paroissoit préféra- « ble à toutes les victoires qu'il auroit pu remporter, et « qu'il avoit obéi aux ordres des ambassadeurs romains, « comme à ceux des dieux mêmes. » Ensuite ils le félicitèrent sur la victoire qu'il venoit de remporter sur Persée. Les autres ambassadeurs déclarèrent : « Que les deux « frères Ptolémée et Cléopâtre se croyoient plus redeva- « bles au sénat et au peuple romain, qu'à leurs père et « mère, et qu'aux dieux mêmes, ayant été délivrés par la « protection de Rome, d'un siége très fâcheux, et rétablis « sur le trône de leurs ancêtres, dont ils étoient presque « entièrement déchus. » Le sénat répondit : « Qu'Antio- « chus avait fait sagement d'obéir aux ambassadeurs ; que « le sénat et le peuple romain lui en savoient bon gré. » Quant aux deux Ptolémée et à Cléopâtre, le sénat ajouta : « Qu'il étoit fort satisfait d'avoir trouvé une occasion de « leur faire quelque plaisir, et qu'il tâcheroit de leur faire « connoître qu'ils devoient regarder l'amitié et la protec- « tion du peuple romain comme le plus ferme appui de « leur royaume. » Le préteur eut ordre de faire les présens ordinaires aux ambassadeurs.

Antiochus, à son retour d'Egypte, outré de se voir arracher par les Romains une couronne dont il se voyoit déjà presque en possession, fit tomber tout le poids de sa colère sur les Juifs qui ne lui en avoient donné aucun sujet [1]. Il entreprit d'abolir parmi eux le culte du vrai Dieu, et pour cela, il exerça sur eux les plus grandes cruautés. Le vieillard Mathathias et ses enfans signalèrent leur zèle pour la loi de Dieu. Judas, l'un d'entre eux, remporta plusieurs victoires sur les généraux d'Antiochus. Ce prince, qui étoit allé en Perse pour y amasser des trésors, entreprit de piller un riche temple à Elymaïde ; il en fut honteusement repoussé. Ayant appris la défaite de ses armées dans la Judée, il part brusquement pour exterminer tous les Juifs ; en chemin, la main de Dieu le frappe ; il meurt au milieu des plus vives douleurs. Nous passons ici légèrement sur ces derniers faits, qui regardent plus particulièrement

[1] 1. *Mach.* I. 30. *et seqq.* *Ibid.* v. 24. *et seqq.* 2. *Mach.* VIII. 24. *et seqq.* *Joseph. Antiq. l.* XII. c. 7.

l'histoire d'Antiochus, et sur lesquels nous aurons lieu de revenir en reprenant l'histoire des rois de Syrie.

Onias, fils d'Onias III, ayant manqué le souveraine sacrificature après la mort de Ménélas, s'étoit retiré en Egypte [1]. Il avoit trouvé le secret de s'y mettre très bien dans l'esprit de Philométor et de Cléopâtre qui étoit en même temps sœur et femme de ce prince; il étoit devenu leur favori, et leur plus intime confident. Il se servit du crédit qu'il avoit à cette cour, pour obtenir du roi la permission de bâtir un temple pour les Juifs en Egypte, comme celui de Jérusalem, l'assurant que cette faveur attireroit cette nation dans son parti contre Antiochus Epiphanes; il obtint en même temps que lui et ses descendans en seroient à perpétuité souverains sacrificateurs. La difficulté étoit de faire goûter cette innovation aux Juifs, à qui la loi défendoit d'offrir des sacrifices ailleurs que dans le temple de Jérusalem. Il parvint à vaincre leur répugnance en leur montrant un endroit d'Isaïe [2], où ce prophète prédit cet événement, et où la délivrance de l'Egypte par Popilius Lénas se trouve aussi annoncée.

Avant l'ère chr. vulgaire 162.

Il y avoit environ six ans que les deux Ptolémée régnoient ensemble en Egypte, lorsque quelques brouilleries qui s'étoient élevées entre eux, allèrent si loin, qu'enfin Evergètes chassa Philométor [3]. Celui-ci alla implorer le secours du sénat. Deux ambassadeurs le ramenèrent; et il fut convenu que les deux frères partageroient entre eux leurs états; qu'Evergètes aurait la Lybie et la Cyrénaïque; que Philométor auroit l'Egypte et l'île de Chypre, et qu'ils seroient indépendans l'un de l'autre. Dans la suite, Evergètes, mécontent de son partage, prétendit que son frère lui cédât encore l'île de Chypre. Le sénat voulant profiter de la querelle des deux frères pour diminuer les forces de l'Egypte, favorisa la demande d'Evergètes; mais enfin celui-ci ayant été vaincu, et étant tombé même entre les mains de son frère qu'il avoit cruellement outragé, dut son rétablissement à l'extrême bonté de Philométor même, qui lui rendit la Lybie et la Cynéraïque, et y ajouta même quelque dédommagement pour tenir place de l'île de Chypre qu'il retenoit. Cet acte de générosité mit fin à la guerre en-

[1] *Joseph. cont. Appion.*—[2] *Isai.* XIX. 18. *et seqq.*—[3] *Porphyr. in Gr. Eus. Scalig. p.* 60. *et seqq. Diod. in Excerpt. Vales. p.* 322. *et seqq. Val. Max. l.* V. *c.* 1. *Polyb. Legat.* 113. *et seqq. Epit. Liv. l.* XLVI.

tre les deux frères. Elle ne recommença plus; et les Romains eurent honte de traverser plus long-temps un prince d'une clémence si extraordinaire.

Antiochus Epiphanes étant mort, Antiochus Eupator, son fils, lui succéda, et ne régna que deux ans. Démétrius Soter, fils de Séleucus Philopator, monta sur le trône, qui lui fut disputé par Alexandre Bala, lequel se donnoit pour fils d'Antiochus Epiphanes. Une bataille décida de leurs prétentions; Démétrius y fut tué, et Alexandre demeura maître de l'empire de Syrie. Dès qu'il se vit tranquille, il envoya vers Philométor pour lui demander en mariage Cléopâtre sa fille [1]. Elle lui fut accordée; et son père la conduisit jusqu'à Ptolémaïde où se célébra le mariage. Jonathas, l'un des Machabées, avoit succédé à Judas son frère, et il fut invité à cette fête; il s'y rendit, et y fut reçu avec toutes sortes d'honneur par les deux rois [2].

Avant l'ère chr. vulgaire 150.

Alexandre Bala se trouvant paisible possesseur de la couronne de Syrie, s'abandonna à son penchant naturel, qui le portoit au luxe, à l'oisiveté, à la débauche [3]; et il laissa entièrement le soin des affaires à son favori nommé Ammonius. Ce favori fit mourir tous ceux du sang royal qu'il put trouver, afin d'assurer à son maître la possession de la couronne; cette conduite attira bientôt à l'un et à l'autre la haine des peuples. Démétrius, l'aîné des fils de Démétrius Soter, étoit à Cnide, et commençoit d'entrer dans un âge capable d'entreprendre et d'agir. Quand il eut avis de cette haine des peuples, il crut l'occasion favorable pour rentrer dans ses droits. Lasthène, l'ami chez lequel il demeuroit, lui fit avoir quelques compagnies de Crétois; il partit avec cette troupe, et alla débarquer en Cilicie. Il y vint bientôt assez de mécontens pour en former une armée, avec laquelle il se rendit maître de tout ce pays. Alexandre quitta son sérail, pour songer à ses affaires. Il laissa le gouvernement d'Antioche à Hiérax et à Diodote, qui est aussi appelé Tryphon, et se mit à la tête d'une armée qu'il forma de toutes les troupes qu'il put rassembler: et sur l'avis qu'il eut qu'Apollonius, gouverneur de la Célé-Syrie et de Phénicie, s'étoit déclaré pour Démétrius, il envoya demander du secours à Philométor son beau-père. Apollonius songea premièrement à réduire Jonathas, qui demeuroit attaché

[1] *Mach.* x. 51. *et seqq.*—[2] 1. *Mach.* x. 67. *et seqq.*—[3] *Liv. Epit. l.* L. *Justin. l.* XXXV. *c.* 2. *Ant. l.* XIII. *c.* 8. *Diod. in Excerpt. Vales. p.* 346.

à Alexandre; mais il y réussit mal, et dans un seul jour il perdit plus de huit mille hommes.

Avant l'ère chr. vulgaire 146. Philométor vint enfin au secours de son gendre, et entra avec une grosse armée dans la Palestine. Toutes les villes lui ouvrirent leurs portes, selon les ordres qu'elles en avoient reçus d'Alexandre. Jonathas vint le joindre à Joppé, et le suivit à Ptolémaïde. En y arrivant, on découvrit un complot qu'Ammonius avoit formé contre la vie de Philométor. Comme Alexandre refusa de lui livrer ce perfide, il conclut qu'il étoit lui-même entré dans ce complot; et en conséquence il lui ôta sa fille, la donna à Démétrius, et fit un traité avec lui, par lequel il s'engageoit à l'aider à remonter sur le trône de son père. Ceux d'Antioche, qui haïssoient mortellement Ammonius, crurent qu'il étoit temps d'éclater; ils le sacrifièrent à leur colère, se déclarèrent contre Alexandre, et ouvrirent leurs portes à Philométor. Ils lui offrirent même la couronne de Syrie. Mais ce prince n'accepta leur offre qu'en leur recommandant Démétrius, l'héritier légitime, qui fut bientôt après mis sur le trône de ses ancêtres, et reconnu par tous les habitans.

145. Alexandre, qui étoit alors en Cilicie, étant arrivé en diligence avec ses troupes, mit tout à feu et à sang autour d'Antioche. Philométor marcha contre lui; les deux armées se battirent. Alexandre perdit la bataille, et s'enfuit vers Zabdiel, prince arabe, à qui il avoit confié ses enfans. Trahi par celui en qui il avoit eu le plus de confiance, on lui trancha la tête, et elle fut envoyée à Philométor; mais celui-ci mourut aussi lui-même peu de jours après d'une blessure qu'il avoit reçue dans le combat. Il avoit régné trente-cinq ans.

Règne de Ptolémée Évergètes II, seul. Philométor avoit épousé Cléopâtre sa sœur, et il avoit eu d'elle un fils à qui elle tâcha de procurer la couronne après la mort de son mari [1]. Mais comme il étoit encore en bas âge, d'autres formèrent le dessein de la donner à *Ptolémée* surnommé *Evergètes* II ou *Physcon*, roi de la Cyrénaïque, et l'envoyèrent prier de venir à Alexandrie. Cléopâtre, réduite par là à la nécessité de songer à sa défense, fit venir à son secours Onias avec une armée de Juifs. Il se trouva alors à Alexandrie un ambassadeur ro-

[1] *Justin. l.* XXXVIII. *c.* 8. *Joseph. cont. Appion. l.* II. *Val. Max. l.* IX. *c.* I. *et* 2. *Diod. in Excerpt. Vales. p.* 361. *Athen. l.* IV. *p.* 184. *et l.* VI. *p.* 252.

main nommé Thermus, qui, par sa médiation, amena les choses à un accommodement. On convint que Physcon épouseroit Cléopâtre; qu'il éleveroit son fils; que le jeune prince seroit déclaré héritier de la couronne, et que cette couronne demeureroit à Physcon pendant toute sa vie. Mais Physcon n'eut pas plus tôt épousé la reine, que le jour même des noces, il tua son fils entre ses bras.

Dans les premières années du règne de ce prince, l'histoire ne rapporte rien de lui que ses vices monstrueux et ses cruautés détestables. Tout le reste de sa conduite étoit aussi méprisable que ses vices étoient crians; de sorte qu'il s'attira en même temps le mépris et la haine de ses peuples. Sans Hiérax, son premier ministre, il eût été infailliblement détrôné. Cet Hiérax étoit né à Antioche; et c'étoit le même à qui, sous le règne d'Alexandre Bala, le gouvernement de cette ville avoit été laissé conjointement avec Diodote surnommé Tryphon. Après la défaite d'Alexandre Bala, il se retira en Egypte, entra au service d'Evergètes, et devint bientôt son premier général et son premier ministre. Comme il étoit brave et habile, en faisant bien payer les troupes, et en réparant, par un gouvernement sage et équitable, les fautes de son maître, il avoit eu le bonheur d'entretenir la tranquillité de cet état.

Mais dans la suite, soit qu'Hiérax fût mort, ou que la prudence et la sagesse de ce ministre ne pût plus arrêter la folie du prince, les affaires d'Egypte allèrent plus mal que jamais. Physcon fit mourir sans sujet la plupart de ceux qui avoient témoigné le plus de zèle à lui procurer la couronne et à la lui conserver. Il fit encore mourir, ou du moins bannir, la plupart de ceux qui avoient été en faveur sous Philométor son frère, ou qui avoient eu seulement des emplois sous lui; et en lâchant ses troupes étrangères, auxquelles il permettoit de piller et de tuer comme il leur plaisoit, il jetoit si fort la terreur dans la ville d'Alexandrie, que la plupart des habitans prirent le parti de se retirer dans les pays étrangers. Pour les remplacer, il fit publier dans tous les pays du voisinage, qu'on feroit de grands avantages à ceux qui voudroient venir s'y établir, de quelque nation qu'ils fussent. Il se trouva assez de gens que ce parti accommodoit. On leur donna les maisons abandonnées; on leur accorda tous les droits, priviléges et immunités dont jouissoient les anciens citoyens, et la ville se repeupla.

Avant l'ère ch. vulgaire 136.

Avant l'ère chr. vulgaire 130.

Physcon s'étant dégoûté de Cléopâtre sa sœur, devint passionné pour une fille qu'elle avoit eue de Philométor [1], et qui portoit aussi le nom de Cléopâtre. Il commença par lui faire violence; ensuite il l'épousa après avoir chassé sa mère. Il se fit aussi bientôt haïr des nouveaux habitans d'Alexandrie; et pour les mettre hors d'état de lui nuire, il résolut de faire égorger tous les jeunes gens de la ville. Il les fit investir un jour par ses troupes étrangères dans le lieu des exercices, lorsque l'assemblée y étoit la plus nombreuse, et les fit passer au fil de l'épée. Tout le peuple en fureur courut mettre le feu au palais pour l'y brûler; mais il étoit déjà sorti quand ils y arrivèrent, et il se sauva en Chypre avec sa femme Cléopâtre, et son fils Memphitis, qu'il avoit eu de Cléopâtre sa sœur. En abordant à l'île de Chypre, il apprit que ceux d'Alexandrie avoient mis le gouvernement entre les mains de Cléopâtre sa sœur. Il leva aussitôt des troupes pour faire la guerre à cette nouvelle reine et à ses adhérens.

129. Mais auparavant, dans la crainte que les Alexandrins ne prissent pour roi le gouverneur de la Cyrénaïque, qui étoit aussi son fils, il le fit venir auprès de lui, et le fit mourir dès qu'il fut arrivé. Cette barbarie irrita encore plus les esprits contre lui; on abattit et on brisa toutes ses statues à Alexandrie. Il crut que c'étoit Cléopâtre sa sœur qui avoit porté le peuple à cette action; et pour s'en venger, il fit égorger devant lui Memphitis qu'il avoit eu d'elle. Ensuite il fit couper son corps en morceaux, les mit dans une caisse avec la tête entière, et l'envoya par un de ses gardes à Alexandrie, avec ordre d'attendre pour la lui présenter le jour de la naissance de cette princesse, qui approchoit, et qui devoit se célébrer avec beaucoup de magnificence. Ses ordres furent exécutés. On ne sauroit exprimer l'horreur que la vue de ce triste objet excita contre le tyran. On exposa aux yeux du peuple cet abominable présent. Le peuple courut aux armes, et on ne songea plus qu'à empêcher ce monstre de jamais remonter sur le trône. On forma une armée dont le commandement fut donné à Marsias, que la reine avoit nommé général, et l'on prit toutes les précautions possibles pour le siége et pour la défense

[1] *Justin. l.* XXXVIII. *c.* 8. *et* 9. *l.* XXXIX. *c.* 1. *Val. Max. l.* IX. *c.* 2. *et* 7. *Oros. l.* V. *c.* 10. *Epit. Liv. l.* LIX. *et* LX. *Diod. in Excerpt. Vales. p.* 374. *et* 376. *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 17. *Porphyr. in Græc. Euseb. Scalig.*

du pays. Physcon ayant aussi rassemblé ses troupes, en donna le commandement à Hégéloque, et l'envoya contre les Alexandrins. Il se donna une bataille qu'Hégéloque gagna. Il fit même Marsias prisonnier, et l'envoya chargé de chaînes à Physcon, qui, tout cruel qu'il étoit, lui accorda le pardon, et le relâcha, voulant se faire honneur de cette indulgence.

Avant l'ère chr. vulgaire 128.

Cléopâtre, réduite à une grande extrémité par la perte de son armée, envoya demander du secours à Démétrius Nicator, roi de Syrie, qui avoit épousé la fille aînée qu'elle avoit eue de Philométor, et lui promit la couronne d'Egypte. Démétrius accepta, sans balancer, cette proposition, vint avec toutes ses troupes, et forma le siége de Péluse. Ce prince n'étoit guère moins haï des Syriens pour sa hauteur, sa tyrannie, ses débauches, que Physcon l'étoit des Egyptiens. Quand ils le virent éloigné, et occupé au siége de Péluse, ils se soulevèrent. Ceux d'Antioche commencèrent, ensuite ceux d'Apamée, et plusieurs autres villes de Syrie suivirent leur exemple, et se joignirent à eux. Démétrius fut obligé de laisser l'Egypte pour réduire ses propres sujets. Cléopâtre, destituée du secours qu'elle avoit attendu, mit tous ses trésors sur des vaisseaux, et se réfugia auprès de Cléopâtre sa fille, reine de Syrie, qui tenoit alors sa cour à Ptolémaïde.

Dès que Cléopâtre eut abandonné Alexandrie, Physcon y retourna, et rentra en possession du gouvernement, car il n'y avoit plus personne en état de l'en empêcher. Après s'être un peu affermi, pour se venger de l'invasion de Démétrius, il appuya contre lui un imposteur nommé Alexandre Zébina. C'étoit le fils d'un fripier d'Alexandrie; il se disoit fils d'Alexandre Bala, et prétendoit, en cette qualité, que la couronne de Syrie lui appartenoit. Physcon lui prêta une armée pour s'en mettre en possession. Il ne fut pas plus tôt en Syrie, que, sans examiner les droits du prétendant, on vint en foule prendre son parti, parce qu'on ne pouvoit souffrir Démétrius. A la fin une bataille en décida; elle se donna auprès de Damas en Célé-Syrie. Démétrius y fut entièrement défait, et s'enfuit à Ptolémaïde, où étoit Cléopâtre sa femme. Elle lui fit fermer les portes de la ville. Il fut obligé de s'enfuir à Tyr où il fut tué. Après sa mort, Cléopâtre conserva une partie du royaume; Zébina eut tout le reste; et pour s'y affermir, il fit une alliance étroite avec Jean Hyrcan, qui commandoit alors

127.

chez les Juifs, et qui sut profiter de toutes ces divisions pour procurer à son peuple l'affermissement de la liberté, et plusieurs avantages considérables qui rendirent les Juifs redoutables à leurs ennemis.

Zébina s'étant bien affermi dans la possession d'une partie de l'empire de Syrie, Physcon qui le regardoit comme sa créature, prétendoit qu'il lui en fît hommage. Zébina refusa nettement d'entrer dans ses vues. Physcon résolut de l'abattre comme il l'avoit élevé; et s'étant accommodé avec sa nièce Cléopâtre qui avoit fait déclarer roi Antiochus Grypus son fils, il envoya une armée considérable à ce jeune prince, et lui donna sa fille Thryphène en mariage. Grypus, par le moyen de ce secours, défit Zébina, et l'obligea de se retirer à Antioche. Celui-ci s'avisa, pour fournir aux frais de la guerre, de piller le temple de Jupiter. Ayant été découvert, les habitans se soulevèrent, et le chassèrent de la ville. Il fut encore quelque temps errant de lieu en lieu à la campagne; mais à la fin, on le prit et on le fit mourir. Physcon lui survécut peu; il mourut à Alexandrie, après avoir régné vingt-neuf ans depuis la mort de son frère Philométor.

Règne de Ptolémée Lathyre. Avant l'ère chr. vulgaire 115.

Il laissa trois fils [1]; le premier, nommé *Apion*, étoit un fils naturel qu'il avoit eu d'une concubine. Les deux autres étoient légitimes; il les eut de Cléopâtre sa nièce. L'aîné s'appeloit *Lathyre*, et l'autre *Alexandre*. Par son testament, il donna le royaume de la Cyrénaïque à Apion, et celui d'Egypte à sa veuve Cléopâtre et à celui de ses deux fils qu'elle choisiroit elle-même. Cléopâtre, croyant qu'Alexandre seroit le plus complaisant, se déterminoit à le prendre; mais le peuple ne voulut pas souffrir qu'on fît perdre à l'autre son droit d'aînesse, et obligea la reine à le faire revenir de Chypre où elle l'avoit fait reléguer par son père, et à l'associer avec elle à la couronne. Avant qu'on lui fît prendre possession du trône, elle l'obligea à répudier Cléopâtre sa sœur aînée qu'il aimait beaucoup, et à prendre Sélène sa cadette pour laquelle il n'avoit nulle inclination. A son couronnement, *Ptolémée Lathyre* prit le titre de *Soter;* mais le surnom de *Lathyre* est celui par lequel la plupart des historiens le distinguent. *Lathyre* signifie en grec une espèce de pois chiche, qu'on appelle en

[1] *Justin. l.* XXXIX. *c.* 3. 4. *et* 5. *Strab. l.* XVII. *p.* 195. *Plin. l.* II. *c.* 67. *et l.* VI. *c.* 30. *Porphyr. in Græc. Euseb. Scalig. Diod. in Exc. Vales. p.* 385.

latin *ciccr*. Ce prince avoit apparemment quelque marque bien visible de cette sorte.

Tandis que Lathyre régnoit en Egypte, Antiochus Grypus, qui occupoit le trône de Syrie, vit s'élever contre lui Antiochus de Cyzique qui étoit son frère de mère; et après quelques années de guerre, il fut contraint de lui céder la Célé-Syrie et la Phénicie. Pendant que ces deux frères consumoient leurs forces l'un contre l'autre, ou s'endormoient après la paix dans une lâche mollesse, Jean Hyrcan augmentoit ses richesses et son pouvoir; il entreprit de réduire la ville de Samarie [1]. Il envoya Aristobule et Antigone, deux de ses fils, en former le siége. Les Samaritains demandèrent du secours à Antiochus le Cyzicénien. Il vint à la tête d'une armée. Les deux frères sortirent de leurs lignes. Il y eut une bataille où Antiochus fut battu, et poursuivi jusqu'à Scythopolis, et eut beaucoup de peine à se sauver. Les deux frères, après cette victoire, retournèrent au siége, et pressèrent la ville si vivement, qu'elle fut obligée une seconde fois d'envoyer solliciter le Cizycénien de venir encore à son secours. Mais il n'avait pas assez de troupes pour entreprendre de faire lever le siége; on en demanda à Lathyre qui accorda six mille hommes contre l'avis de sa mère Cléopâtre. Comme elle avoit deux Juifs pour favoris, pour ministres et pour généraux, Chelcias et Ananias, tous deux fils d'Onias, ces deux ministres qui la gouvernoient entièrement, la portoient à favoriser leur nation; et par égard pour eux, elle ne vouloit rien faire qui fût préjudiciable aux Juifs.

Avant l'ère chr. vulgaire 110.

109.

Quand les troupes auxiliaires d'Egypte furent arrivées, le Cizycénien les joignit avec les siennes. Il n'osa cependant venir attaquer l'armée qui formoit le siége, et se contenta de ravager le pays pour faire diversion. Mais voyant que l'armée ennemie ne faisoit aucun mouvement, et que la sienne étoit fort diminuée par la défaite de quelques partis, par la désertion et par d'autres accidens, il crut que c'étoit trop exposer sa personne, et se retira à Tripoli. Il laissa le commandement à deux de ses meilleurs généraux, Callimandre et Epicrate. Le premier fut tué dans une entreprise téméraire où tout le parti qu'il avoit mené périt aussi bien que lui. Epicrate, se voyant sans espérance de succès, traita secrètement avec Hyrcan, et pour une somme d'argent qu'il

[1] *Joseph. Ant. l.* XIII. *c.* 17. *et seqq.*

en reçut, il lui livra Scythopolis, et toutes les autres places que les Syriens avoient dans le pays. Ainsi Samarie, après avoir soutenu un siége d'un an, se vit contrainte de se rendre à Hyrcan. Il la fit d'abord démolir; et pour empêcher qu'elle ne fût jamais rebâtie, il fit faire, en tout sens, dans la nouvelle esplanade de la ville rasée, des fossés larges et profonds où il fit entrer l'eau. Hyrcan se vit alors maître de toute la Judée, de la Galilée, de la Samarie, et de plusieurs places frontières, et devint par là un des princes les plus considérables de son temps; aucun de ses voisins n'osa plus l'attaquer.

Avant l'ère chr. vulgaire 106. Cléopâtre avoit souffert avec peine que Lathyre eût secouru Samarie contre son avis; elle porta si loin le ressentiment qu'elle eut de cette atteinte, et de quelques autres pareilles qu'il avoit données à son autorité [1], qu'elle lui enleva sa femme Sélène dont il avoit déjà deux fils, et forma le dessein de l'obliger à sortir d'Egypte. Pour y réussir, elle fit blesser quelques-uns de ses eunuques favoris; et les produisant dans une assemblée du peuple à Alexandrie, elle dit que c'étoit son fils Lathyre qui les avoit ainsi maltraités pour avoir voulu la défendre contre sa violence. Elle anima si fort le peuple par cette fiction qui lui persuada qu'on avoit voulu la tuer, que d'abord il se fit un soulèvement général contre Lathyre; et on l'auroit mis en pièces, s'il ne s'étoit sauvé au port dans un vaisseau qui mit sur-le-champ à la voile. Cléopâtre fit venir aussitôt Alexandre son cadet, à qui elle avoit fait donner le royaume de Chypre que l'autre laissoit.

105. Hyrcan eut pour successeur Aristobule, l'un de ses fils, à qui succéda bientôt après Alexandre Jannée, autre fils d'Hyrcan. Jannée, après avoir mis ordre aux affaires intérieures de son état, alla attaquer ceux de Ptolémaïde [2], les battit et les obligea à se renfermer dans leurs murailles, où il les assiégea. Ils envoyèrent demander du secours à Lathyre; il y alla en personne. Mais les assiégés ayant changé de sentiment, parce qu'ils craignoient de l'avoir pour maître, Lathyre dissimula pour lors son ressentiment. Il étoit près de conclure un traité avec Jannée, lorsqu'il apprit que ce prince traitoit sous main avec Cléopâtre, pour l'engager à venir avec toutes ses forces le chasser de la Palestine. Lathyre devint son ennemi déclaré, et résolut

[1] *Justin. l.* XXXIX. *c.* 4. — [2] *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 20. *et* 21.

de lui faire tout le mal qu'il pourrait. Dès l'année suivante, il partagea son armée en deux corps. Il détacha l'un sous la conduite d'un de ses généraux, pour aller former le siége de Ptolémaïde ; et avec l'autre il marcha en personne contre Jannée. Les habitans de Gaza avoient fourni à Lathyre un nombre de troupes assez considérable; il se donna une sanglante bataille sur le Jourdain. Jannée y perdit trente mille hommes, sans compter les prisonniers que fit Lathyre après sa victoire. Alors Lathyre n'ayant plus d'ennemi qui tînt la campagne, ravagea et désola tout le plat pays. Sans le secours que Cléopâtre amena l'année suivante, Jannée étoit hors d'état de se relever. Avant l'ère chr. vulgaire 104.

Cette princesse vit bien que si Lathyre se rendoit maître de la Judée et de la Phénicie, il seroit en état d'entrer dans l'Egypte et de la détrôner, et qu'ainsi il falloit arrêter ses progrès. Elle leva pour cet effet une armée, dont elle donna le commandement à Chelcias et à Ananias, les deux Juifs dont il a été parlé. Elle équipa en même temps une flotte pour transporter ses troupes, et s'embarquant elle-même, elle vint débarquer en Phénicie. Lathyre, se voyant alors obligé de lever le siége de Ptolémaïde, se retira dans la Célé-Syrie. Cléopâtre détacha Chelcias avec une partie de l'armée pour le poursuivre, et avec l'autre que commandoit Ananias, elle forma elle-même le siége de Ptolémaïde. Celui qui commandoit le premier détachement ayant péri dans cette expédition, la mort de ce général arrêta tout. Lathyre, pour profiter du désordre que cette perte avoit causé, se jeta avec toutes ses forces sur l'Egypte. Mais les troupes que Cléopâtre y avoit laissées tinrent ferme jusqu'à l'arrivée de celles qu'elle détacha de Phénicie pour les renforcer. On le contraignit de retourner dans la Palestine, et il prit ses quartiers d'hiver à Gaza. 103.

Cléopâtre cependant poussa si vigoureusement le siége de Ptolémaïde, qu'à la fin elle la prit. Dès qu'elle y fut entrée, Jannée vint l'y trouver, et lui apporta de riches présens. Quelques personnes de la cour de Cléopâtre lui firent remarquer la belle occasion qu'elle avoit de se rendre maîtresse de la Judée et de tous les états de Jannée, en se saisissant de sa personne ; ils l'en pressèrent même ; et sans Ananias, elle l'auroit fait. Mais il fit tant auprès d'elle par ses raisons et par son crédit, qu'elle se rendit, et renouvela son alliance avec Jannée ; il retourna à Jérusalem, où il remit enfin sur pied une bonne armée qui passa 102.

le Jourdain, et forma le siége de Gadara. Lathyre, après avoir passé l'hiver à Gaza, voyant qu'il feroit des efforts inutiles contre la Palestine tant que sa mère la soutiendroit, abandonna cette entreprise, et s'en retourna en Chypre. Elle, de son côté, se retira aussi en Egypte; et le pays se trouva délivré de l'un et de l'autre.

Avant l'ère chr. vulgaire 101. Cléopâtre apprenant, à son retour à Alexandrie, que Lathyre entroit en traité à Damas avec Antiochus de Cyzique[1], et qu'il se disposoit à faire une nouvelle tentative pour recouvrer la couronne d'Egypte, résolut de faire diversion, en donnant en mariage à Antiochus Grypus Sélène sa fille, qu'elle avoit ôtée à Lathyre, et lui envoyant en même temps bon nombre de troupes et de grosses sommes d'argent pour le mettre en état d'attaquer vigoureusement son frère le Cyzicénien. La guerre se ralluma en effet entre les deux frères; et le Cyzicénien eut tant d'affaires chez lui, qu'il ne fut pas en état de donner du secours à Lathyre; ce qui fit échouer le dessein de celui-ci. Alexandre son cadet, que Cléopâtre avoit mis sur le trône, ne se crut pas en sûreté auprès d'elle, et prit le parti de se retirer. Il fallut bien des sollicitations pour l'engager à revenir; car le peuple ne vouloit pas absolument qu'elle régnât seule, quoiqu'on vît bien qu'elle n'accordoit à son fils que le nom de roi.

96. Quelque temps après, Apion, roi de la Cyrénaïque, mourut sans enfans, et, par son testament, laissa son royaume aux Romains qui, au lieu d'en profiter, donnèrent aux villes leur liberté; ce qui remplit bientôt tout ce pays de tyrans, parce que les plus puissans de chacun de ces petits états voulurent s'en rendre souverains. Lucullus, en passant par là pour marcher contre Mithridate, apporta quelque remède à ces désordres; mais il n'y eut moyen d'y rétablir la paix et le bon ordre, qu'en réduisant le pays en province du peuple romain, comme on le fit dans la suite.

89. Enfin Cléopâtre, ne pouvant plus supporter que son fils Alexandre partageât avec elle l'honneur du trône, résolut de se défaire de lui. Ce prince qui en fut averti, la prévint, et la fit mourir. Dès qu'on sut à Alexandrie que c'étoit Alexandre qui avoit fait mourir sa mère, ses sujets ne pu-

[1] *Justin. l.* XXXIX. *c.* 4. *et* 5. *Pausan. in Attic. p.* 15. *Athen. l.* XII. *p.* 550. *Epit. Liv. l.* LXX. *Plut. in Lucul. p.* 492.

rent plus le souffrir. Ils le chassèrent, et rappelèrent Lathyre. Alexandre, ayant rassemblé quelques vaisseaux, essaya l'année suivante de revenir en Egypte, mais inutilement. Il périt bientôt après dans une nouvelle expédition qu'il avoit entreprise. Lathyre ne lui survécut pas longtemps. Lorsqu'il mourut, il avoit régné trente-cinq ans, à compter depuis la mort de son père, c'est-à-dire dix, conjointement avec sa mère en Egypte, dix-sept en Chypre, et huit seul en Egypte, après la mort de sa mère.

Règne de Ptolémée Alexandre.

Avant l'ère chr. vulgaire 81.

Sa fille Cléopâtre lui succéda. Il n'avoit qu'elle d'enfant légitime; les deux fils qu'il avoit eus de Sélène étoient morts avant lui. Le nom propre de cette princesse étoit *Bérénice;* mais c'étoit un usage établi dans cette maison, que tous les fils avoient le nom de *Ptolémée*, et les filles celui de *Cléopâtre*. *Alexandre,* fils de celui qui avoit régné avec Cléopâtre mère de Lathyre, étoit tombé entre les mains de Mithridate [1], lorsque celui-ci se rendit maître de l'île de Cos, où ce jeune prince avoit été envoyé par sa mère Cléopâtre. Mais quelque temps après, il trouva le moyen de s'échapper, et se réfugia auprès de Sylla, qui le reçut fort bien, le prit sous sa protection, et l'emmena à Rome. Après la mort de Lathyre, Sylla, qui étoit alors dictateur perpétuel à Rome, envoya Alexandre pour prendre possession de la couronne d'Egypte, en qualité d'héritier mâle le plus proche du défunt. Mais ceux d'Alexandrie avoient déjà mis Cléopâtre sur le trône. Pour accommoder le différend, on convint que Cléopâtre et lui se marieroient ensemble, et régneroient conjointement. Mais Alexandre, à qui cet accommodement ne plut pas, la fit mourir dix-neuf jours après leur mariage. Quelques troubles qui arrivèrent en Egypte [2], causés par le dégoût qu'on y prit pour Alexandre, firent penser Sélène, sœur de Lathyre et reine de Syrie, à prétendre à la couronne d'Egypte. Elle envoya à Rome ses deux fils Antiochus et Séleucus, qu'elle avoit eus d'Antiochus Eusèbe, neveu et successeur de Grypus; elle les envoya solliciter le sénat pour elle. Les soins importans dont Rome, actuellemeut en guerre contre Mithridate, étoit alors occupée, et peut-être aussi les raisons de politique pour lesquelles jusque là elle s'étoit toujours opposée aux princes qui vouloient joindre les forces de l'Egypte à celles

[1] *Appian. in Mithridat. p.* 186. *et de Bello civil. p.* 414. *Porphyr. in Græc. Euseb. Scalig. p.* 60.—[2] *Cic. in Verr. orat.* 6. *n.* 61. *et seqq.*

de la Syrie, firent que ces princes ne purent obtenir ce qu'ils demandoient. Après deux années de séjour dans Rome et de sollicitations inutiles, ils en partirent pour retourner en Syrie. Il y avoit seize ans qu'Alexandre régnoit dans l'Egypte, lorsque les Alexandrins, mécontens et lassés de ce prince, se soulevèrent et le chassèrent.

Règne de Ptolémée Aulètes. Avant l'ère chr. vulgaire 65.

Ils appelèrent, pour lui succéder, *Ptolémée Aulètes*[1]. C'étoit un bâtard de Lathyre. Il fut surnommé *Aulètes*, c'est-à-dire *joueur de flûte*, parce qu'il se piquoit si fort de bien jouer de la flûte, qu'il voulut en disputer le prix dans les jeux publics. Alexandre, ainsi chassé, alla trouver Pompée qui étoit dans le voisinage pour lui demander du secours. Pompée ne voulut point se mêler de ses affaires, parce qu'elles n'étoient pas du ressort de sa commission. Ce prince se retira à Tyr pour y attendre quelque conjoncture plus favorable. Il ne s'en présenta point, et il y mourut quelque temps après. Avant de mourir, il fit un testament, par lequel il déclaroit le peuple romain son héritier. L'affaire fut mise en délibération à Rome. On ouvrit quelques avis qui alloient à se saisir de l'Egypte et de l'île de Chypre, dont le testateur avoit été maître. Mais le plus grand nombre des sénateurs appréhendèrent que cette entreprise n'engageât les Romains dans une nouvelle guerre, qui les embarrasseroit fort pendant qu'ils avoient encore celle de Mithridate sur les bras. Ainsi on se contenta pour lors de faire venir de Tyr tous les effets qu'Alexandre y avoit quand il mourut.

La suite de l'histoire d'Egypte se trouvant désormais remplie d'une multitude d'incidens qui n'ont aucun rapport à l'histoire des Juifs, nous ne ferons plus qu'indiquer sommairement les principaux faits qui conduisent ce royaume jusqu'à son entière décadence. Aulètes, occupé du soin de s'affermir sur le trône d'Egypte, se fait nommer ami et allié du peuple romain par le crédit de César et de Pompée[2]; cette alliance lui coûte cher; en conséquence, il accable ses sujets d'impôts. Il est chassé du trône. Les Alexandrins lui substituent Bérénice sa fille. Il va à Rome; et à force d'argent, il gagne les suffrages des premiers de la république pour être rétabli. On lui oppose l'oracle prétendu d'une sibylle, malgré lequel Gabinius le rétablit sur

[1] *Sueton. in Jul. Cæs. c.* 11. *Trogus in Ptol.* 39. *App. in Mithrid. p.* 251. — [2] *Plut. in Pomp.* 659. *et seqq. Id. in Cæs. p.* 730. *et seqq. App. de Bello civ. p.* 480. *et seqq. Cæs. l.* III. *de Bello civ. Diod. l.* XLII. *p.* 200. *et seqq.*

le trône par la force des armes. Il fait mourir sa fille Bérénice, et meurt enfin paisible possesseur du royaume, environ quatre ans après son rétablissement, quatorze ans depuis qu'il avoit été mis sur le trône à la place d'Alexandre. Il laissa deux fils et deux filles. Son testament donnoit la couronne à l'aîné et à l'aînée ; et il ordonnoit, selon l'usage de cette maison, qu'ils s'épousassent et qu'ils gouvernassent conjointement. Et parce que l'un et l'autre étoient fort jeunes (car sa fille, qui étoit la plus âgée des deux, n'avoit que dix-sept ans), il les laissa sous la tutelle du sénat de Rome. Cette princesse est la fameuse Cléopâtre dont il nous reste à rapporter sommairement l'histoire.

Avant l'ère chr. vulgaire 55.

Règne du dernier Ptolémée et de Cléopâtre, sa sœur, en qui finit l'empire des Lagides.

Avant l'ère chr. vulgaire 51.

On sait peu de choses du commencement du règne de *Cléopâtre* et de *Ptolémée* son frère. Ce prince, encore mineur, étoit sous la tutelle de Pothin, l'eunuque qui l'avoit élevé, et d'Achillas, le général de son armée. Ces deux ministres chassent Cléopâtre. Elle lève des troupes pour se rétablir. Dans cette conjoncture, Pompée après avoir été vaincu à Pharsale, se retira en Egypte. Il y est assassiné. César, qui le poursuivoit, arrive à Alexandrie, où il apprend et pleure sa mort. Il travaille à réconcilier le frère et la sœur ; et pour cela, il mande Cléopâtre, dont bientôt il devient épris. De grands mouvemens s'excitent dans Alexandrie ; plusieurs combats se donnent entre les Egyptiens et les troupes de César ; celui-ci remporte presque toujours l'avantage. Ptolémée ayant été noyé en prenant la fuite dans un combat naval, toute l'Egypte se soumet à César. Il met sur trône Cléopâtre avec son jeune frère, 47.
qui étoit aussi nommé *Ptolémée* ; ensuite il retourne à Rome. Cléopâtre fait mourir son frère, et règne seule. La mort de César ayant donné lieu au triumvirat formé entre Antoine, Lépide et le jeune César, appelé aussi Octavien, Cléopâtre se déclare pour les triumvirs. Elle va trouver Antoine à Tharse, se rend maîtresse absolue de son esprit, et l'emmène avec elle à Alexandrie. Antoine va à Rome, où il épouse Octavie, sœur du jeune César. Il retourne dans l'Orient, se livre de nouveau à Cléopâtre, et après quelques expéditions revient à Alexandrie, où il entre en triomphe ; il y célèbre le couronnement de Cléopâtre et de ses enfans. Une rupture ouverte éclate entre César et Antoine ; celui-ci répudie Octavie. Les deux flottes de César et d'Antoine se mettent en mer; Cléopâtre veut suivre Antoine; le combat se livre près d'Actium. Cléopâtre prend

la fuite, et entraîne après elle Antoine; la victoire de César est complète. Il se rend quelque temps après devant Alexandrie; Antoine, se voyant trahi par Cléopâtre, envoie défier César à un combat singulier; César le méprise. Cléopâtre fait dire faussement à Antoine qu'elle s'est donnée la mort; il s'enfonce son épée dans le corps; on le porte à Cléopâtre; il expire entre ses bras; elle lui fait de magnifiques funérailles. César se fait introduire auprès d'elle; il est trompé par cette princesse qu'il espéroit lui-même tromper. Cléopâtre, pour éviter de servir d'ornement au triomphe de César, se fait piquer par un aspic, et meurt âgée de trente-neuf ans, dont elle en avoit régné vingt-deux. Après sa mort, l'Egypte fut réduite en province romaine, et gouvernée par un préfet qu'on y envoyoit de Rome. Le règne des Ptolémée en Egypte, à en placer le commencement à l'année même de la mort d'Alexandre-le-Grand, avoit duré deux cent quatre-vingt-quatorze ans, depuis l'an 324 jusqu'à l'an 30 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Avant l'ère chr. vulgaire 31.

30.

Article III. Histoire des Séleucides, qui ont régné dans la Syrie depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la fin du règne d'Antiochus l'Asiatique.

Règne de Séleucus Nicator.

L'histoire des rois de Syrie s'étant trouvée nécessairement liée en partie avec celle des rois d'Egypte, il ne nous reste plus qu'à exposer la suite de ses princes qui ont occupé le trône de Syrie, à rappeler sommairement les faits qui les concernent, et à y joindre ce que nous n'avons pas eu lieu de rapporter. De même qu'en commençant l'histoire des rois d'Egypte, nous avons remonté jusqu'au premier partage qui fut fait entre les officiers d'Alexandre presque aussitôt après sa mort; c'est aussi jusque là que nous remonterons en commençant ici l'histoire des rois de Syrie.

Avant l'ère chr. vulgaire 324.

Dans ce premier partage[1], *Séleucus* fut mis à la tête de toute la cavalerie des alliés; ce qui étoit une place considérable. Antipater, étant devenu régent, fit un nouveau partage, dans lequel il donna à Séleucus le gouvernement de Babylone. Après la mort d'Antipater, Eumène invita Séleucus à se joindre à lui contre Antigone qui étoit devenu le plus puissant; Séleucus refusa; mais pressé par

[1] *Diod. l.* XVIII. *Justin. l.* XIII. *Q. Curt. l.* X.

Eumène, il fut obligé de faire une trève avec lui, et de lui permettre de passer sur ses terres ; après cela, il joignit ses forces à celles d'Antigone contre Eumène qui fut vaincu et livré à Antigone. Celui-ci, se regardant alors comme le maître de l'empire d'Asie, cassa tous les gouverneurs dont il se défioit, et mit Séleucus même sur la liste des proscrits ; Séleucus s'étant réfugié auprès de Ptolémée, l'engagea à se liguer avec Lysimaque et Cassandre contre Antigone. Antigone eut d'abord quelques avantages sur Ptolémée, et obligea Cassandre de consentir à un accommodement. Ensuite la guerre recommença, et Démétrius, fils d'Antigone, fut défait près de Gaza. Alors Seleucus ayant obtenu de Ptolémée mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux[2], partit avec cette petite escorte, et s'en alla dans l'Orient pour tâcher de rentrer dans Babylone. En arrivant à Charres, en Mésopotamie, il engagea, partie de force et partie volontairement, la garnison macédonienne à se joindre à lui. Dès qu'on sut qu'il approchoit de Babylone, ses anciens sujets vinrent en grand nombre se ranger sous ses étendards. Il étoit chéri à cause de sa douceur, et on ne pouvoit supporter la sévérité d'Antigone. En arrivant à Babylone, il y fut reçu du peuple avec des acclamations générales. Ceux du parti d'Antigone se retirèrent dans le château ; Séleucus s'en rendit bientôt maître ; et il y trouva ses enfans, ses amis et ses domestiques, qu'Antigone y avoit retenus prisonniers depuis sa retraite en Egypte. A peine étoit-il rentré en possession de Babylone, que Nicanor, gouverneur de Médie sous Antigone, se mit en marche pour l'en chasser. Séleucus en ayant eu avis, passa le Tigre pour aller au-devant de lui. Il le surprit dans un poste désavantageux, attaqua son camp de nuit, et mit toute son armée en déroute. Nicanor fut obligé de s'enfuir avec un petit nombre de ses amis, et de se rendre auprès d'Antigone. Toutes ses troupes qui échappèrent à la défaite, se jetèrent dans le parti de Séleucus. Celui-ci se trouvant alors à la tête d'une puissante armée, s'empara de la Médie, de la Susiane et des autres provinces et places du voisinage, et par ses conquêtes devint fort puissant.

Avant l'ère chr. vulgaire 312.

Ce fut en l'année 312 avant l'ère chrétienne vulgaire que Séleucus rentra dans Babylone ; et c'est là que com-

[1] *Diod. l.* XIX. *p.* 726. *et seqq.*—[2] Voyez la *Dissertation* précédente, *sur le cinquième âge du monde.*

mence *l'ère* fameuse *des Séleucides* dont tout l'Orient s'est servi. Les Juifs, comme nous l'avons observé ailleurs[1], l'appellent *l'ère des contrats*, parce que, lorsqu'ils tombèrent sous le gouvernement des rois de Syrie, successeurs d'Alexandre, ils furent obligés de se servir de cette époque dans toutes les dates des contrats et des autres pièces civiles. Dans les deux livres des Machabées, elle est appelée *l'ère du royaume des Grecs*, et dans l'un et dans l'autre toutes les dates sont prises de cette époque, mais avec cette différence, que l'auteur du 1er livre la suppose commencée au printemps, c'est-à-dire au mois de Niçan, qui est le commencement de l'année sainte, et il paroît que c'étoit le calcul des Juifs; au lieu que l'auteur du IIe livre ne la suppose commencée qu'en automne, c'est-à-dire au mois de Tischri, qui est le commencement de l'année civile; et c'est la manière ordinaire dont les Grecs comptent ces années. Les Chaldéens ne placent cette époque qu'au printemps de l'année suivante; et c'est ce que suppose le calcul de Ptolémée. C'est là que commencent les trente-une années du règne qu'on donne à Séleucus.

Avant l'ère chr. vulgaire 315.

Sur l'avis que Nicanor donna à Antigone des succès de Séleucus, Antigone envoya son fils Démétrius à la tête d'une armée, pour le chasser de Babylone, et reprendre sur lui cette province[1]. Démétrius prit l'armée à Damas, et la mena du côté de Babylone; Séleucus étoit alors en Médie; Démétrius entra sans opposition dans la ville. Patrocle, à qui Séleucus avoit laissé le commandement, ne se trouvant pas assez fort pour résister à Démétrius, s'étoit retiré avec ses troupes dans les marais, où il n'y avoit pas moyen d'approcher de lui. En partant de Babylone, il eut soin aussi d'en faire sortir les habitans. Ils se sauvèrent tous, les uns de l'autre côté du Tigre, d'autres dans les déserts, et quelques-uns dans des places de sûreté. Démétrius fit attaquer les châteaux. Il y en avoit deux grands à Babylone, avec de bonnes garnisons, sur les deux bords opposés de l'Euphrate. Il en emporta un, et y mit une garnison de sept mille hommes. L'autre soutint le siége jusqu'au temps où Antigone avoit ordonné à Démétrius de revenir le joindre. Alors Démétrius laissant à Archélaüs, un des principaux officiers de son armée, mille chevaux et cinq mille fantassins pour continuer ce siége, emmena le

[1] *Plut. in Demetr. p.* 891.

reste de son armée dans l'Asie mineure pour renforcer Antigone. Mais en quittant le pays de Babylone, il le pilla; ce qui nuisit beaucoup aux affaires de son père, et attacha plus que jamais les habitans à Séleucus. Ceux même qui jusque-là avoient été du parti d'Antigone, songèrent à s'accommoder avec Séleucus, et se rangèrent de son côté. Ainsi quand il revint immédiatement après le départ de Démétrius, il eut bientôt chassé le peu de troupes que ce jeune prince y avoit laissées, et repris le château dont elles étoient en possession. Après cela, il établit si solidement son autorité, que rien ne fut plus capable de l'ébranler. Et c'est ce qui donna lieu aux Babyloniens de fixer là l'époque de la fondation de son royaume.

Avant l'ère chr. vulgaire 306.

Lorsqu'après la victoire que Démétrius remporta sur Ptolémée, en lui enlevant l'île de Chypre, Antigone et Démétrius furent proclamés rois, Séleucus prit le même titre dans les provinces qui lui étoient soumises. Déjà maître de tous les pays qui sont entre l'Euphrate et l'Indus, il voulut l'être aussi de ceux qui sont au-delà de ce dernier fleuve[1], et pour cela profiter de l'heureuse circonstance où il étoit lié d'intérêt avec Ptolémée, Cassandre et Lysimaque, et où les forces d'Antigone étoient partagées. Il espéroit s'emparer aisément de cette région, en surprenant par une irruption subite le roi Sandrocotte. C'étoit un Indien, de fort basse extraction, qui, sous prétexte de délivrer son pays de la tyrannie des étrangers, s'étoit fait une armée, et l'avoit si bien grossie, que pendant que les successeurs d'Alexandre se faisoient la guerre, il s'étoit trouvé assez fort pour chasser les Macédoniens de toutes les provinces de l'Inde qu'Alexandre avoit conquises, et pour s'y établir lui-même. Mais quand Séleucus vit que Sandrocotte étoit maître absolu de toute l'Inde, et qu'il avoit en campagne une armée de six cent mille hommes, avec un nombre prodigieux d'éléphans, il ne jugea pas à propos d'attaquer un prince si puissant. Il entra en traité avec lui, et lui céda toutes ses prétentions sur l'Inde, à condition qu'il lui donneroit cinq cents éléphans. La paix fut conclue sur ce pied-là. Séleucus aussitôt après mena ses troupes en Occident contre Antigone. La nécessité absolue où il se trouvoit d'entreprendre cette guerre, fut aussi une des plus fortes

[1] *Justin l.* XV. *c* 4.

raisons qui le portèrent à conclure si promptement la paix avec le prince indien.

Avant l'ère chr. vulgaire 302. Car ce fut alors que Séleucus, Lysimaque, Cassandre et Ptolémée réunirent toutes leurs forces contre Antigone et Démétrius. Séleucus et Lysimaque commandèrent l'armée des confédérés. Le combat fut livré près d'Ipsus. Antigone y périt; Démétrius se sauva; les quatre princes alliés partagèrent l'empire, et Séleucus fut affermi sur son trône. Le royaume de ce dernier s'appelle ordinairement *le royaume de Syrie*, parce que Séleucus qui y bâtit depuis Antioche, y fit sa principale demeure, et ses successeurs y conservèrent le siége de leur monarchie. Mais ce royaume comprenoit, outre la Syrie, ces vastes et riches provinces de la Haute-Asie qui avoient autrefois composé l'empire des Perses.

300. Ce fut après avoir vaincu Antigone, que Seleucus s'empara de la Haute-Syrie, et y bâtit la ville d'*Antioche* [1], et il l'appela ainsi du nom de son père ou de son fils; car l'un et l'autre se nommoient Antiochus. Entre plusieurs autres villes qu'il fit bâtir dans ce pays-là, il y en eut trois plus remarquables que les autres; l'une qu'il appela de son nom *Séleucie*; la seconde, *Apamée*, de celui d'Apamé sa femme; et la troisième, *Laodicée*, du nom de Laodice sa mère. Dans toutes ces nouvelles villes, il donna aux Juifs les mêmes priviléges et les mêmes immunités qu'aux Grecs et aux Macédoniens, surtout à Antioche où il s'en établit beaucoup; de sorte qu'ils y occupoient une partie aussi considérable de la ville qu'à Alexandrie.

299. Séleucus ayant pris ombrage de l'alliance de Ptolémée avec Lysimaque, s'allia avec Démétrius, en épousant Stratonice, fille de ce prince [2]. Démétrius, avec toute sa flotte, mena lui-même sa fille en Syrie; en passant il fit une descente en Cilicie, enleva le trésor de la province, retourna promptement à sa flotte, arriva en Syrie, où il trouva Séleucus, et lui donna sa fille. Après les divertissemens de la noce, Démétrius retourna dans la Cilicie, et se rendit maître de toute cette province. Ensuite, s'étant réconcilié avec Ptolémée par le moyen de Séleucus, il fut convenu qu'il épouseroit Ptolémaïde, fille de Ptolémée. Séleucus commençant à craindre Démétrius dont les forces se relevoient, lui demanda de lui céder la Cilicie pour une som-

[1] *Strab. l.* XVI. *Appian. in Syr. Justin. l.* XV. — [2] *Plut. in Demetr. p.* 903.

me considérable. Démétrius l'ayant refusé, Séleucus voulut l'obliger à lui rendre Tyr et Sidon qui étoient des dépendances de la Syrie dont il étoit roi. Démétrius lui répondit brusquement qu'il ne vouloit pas acheter si cher son amitié; et en même temps il fit voile vers ces deux villes, et prévint le dessein que Séleucus avoit formé de s'en rendre maître. Mais peu de temps après, Ptolémée lui ayant enlevé l'île de Chypre, lui enleva aussi Tyr et Sidon; et alors Séleucus se rendit maître de la Cilicie. Démétrius, ainsi dépouillé, se releva par la faveur des Macédoniens qui, après la mort de Cassandre, le placèrent sur le trône de Macédoine. Lorsqu'il se crut assez affermi sur ce trône, il commença de faire de grands préparatifs pour recouvrer l'empire de l'Asie. Séleucus, Ptolémée et Lysimaque renouvelèrent alors leur alliance. Démétrius, chassé de Macédoine par Lysimaque, tomba entre les mains de Séleucus, qui le fit mener sous bonne garde dans la Chersonèse de Syrie près de Laodicée, où il le retint prisonnier; et trois ans après, Démétrius y mourut.

Avant l'ère chr. vulgaire 295.

Cassandre et Ptolémée étant morts, il restoit encore deux des capitaines d'Alexandre, Lysimaque et Séleucus; jusque-là toujours unis, ils commencèrent à se diviser, et enfin Séleucus forma le dessein de marcher contre Lysimaque [1]. Avant de s'engager dans cette guerre, il céda à son fils Antiochus sa propre femme nommée Stratonice, pour laquelle ce prince avoit conçu une passion violente; et en même temps il lui abandonna une grande partie de son empire. Ensuite il se mit en marche à la tête d'une puissante armée. Tout plie devant lui; Lysimaque lui livre bataille; il y est tué; et Séleucus devient maître de tous ses états. Séleucus fut alors fort sensible au plaisir de survivre ainsi à tous les autres capitaines d'Alexandre, et de se voir par cette victoire *le vainqueur des vainqueurs*; c'étoit son expression. Cette dernière victoire est, sans doute, celle qui justifie le mieux le titre de *Nicator* qu'il avoit déjà pris; ce nom signifie *le vainqueur*. Son triomphe ne dura pas long-temps; sept mois après, il fut assassiné par Ptolémée Céraunus, frère de Philadelphe, qui s'étoit retiré auprès de lui. Séleucus avoit régné trente-deux ans depuis son affermissement sur le trône de Babylone.

282.

Lorsque Séleucus fut tué, il alloit prendre possession

[1] *Appian. in Syr. p.* 126. *et seqq.*

Règne d'Antiochus Soter. Avant l'ère chr. vulgaire 280. de la Macédoine qui lui étoit échue par la défaite de Lysimaque. Les amis de celui-ci et ceux qui avoient servi sous lui, regardant Céraunus comme le vengeur de sa mort, le reconnurent pour roi [1]. Mais bientôt après les Gaulois s'étant jetés sur la Macédoine, défirent l'armée des Macédoniens, et tranchèrent la tête à Céraunus. Sosthènes, un des principaux Macédoniens, profitant du désordre, se fit reconnoître roi; mais une nouvelle irruption lui fit bientôt perdre cette autorité. Après sa mort, *Antiochus*, fils de Séleucus, et Antigone, fils de Démétrius, pensèrent à faire valoir leurs prétentions mutuelles sur la Macédoine; ils levèrent de grandes armées, et formèrent de puissantes alliances; mais leurs forces étant égales, ils en vinrent enfin à un traité par lequel Antiochus céda ses
275. prétentions à Antigone. Ensuite Antiochus marcha contre les Gaulois qui faisoient continuellement des courses de tous côtés, les défit dans une sanglante bataille, et délivra le pays de leur oppression. Ce fut ce qui lui fit donner le
262. nom de *Soter*, qui signifie *sauveur*. Vers la fin de son règne, il voulut s'emparer du royaume de Pergame après la mort de Philetère qui en avoit été le fondateur. Mais Eumène, neveu de Philetère, lui livra bataille près de Sardes, le vainquit, et agrandit même considérablement ses états par cette victoire. Antiochus, après cette défaite, revint à Antioche. Il y fit mourir un de ses fils [2], qui avoit remué pendant son absence, et fit proclamer roi l'autre, qui portoit le même nom que lui. Il mourut peu de temps après, et lui laissa tous ses états. Il avoit régné dix-neuf ans.

Règne d'Antiochus Théus. Avant l'ère chr. vulgaire 261. Ce nouvel *Antiochus*, quand il parvint à la couronne, avoit pour femme Laodice, sa sœur de père [3]. Il prit ensuite le surnom de *Theos* qui signifie *Dieu*; et c'est par là qu'on le distingue des autres rois de Syrie qui ont porté le nom d'*Antiochus*. Les Milésiens furent les premiers qui le lui donnèrent, pour lui témoigner leur reconnoissance de les avoir délivrés de la tyrannie de Timarque, gouverneur de Carie, qui s'étoit révolté contre Ptolémée Philadelphe
256. son maître, et avoit choisi Milet pour sa résidence. Antiochus tourna ensuite ses armes contre Ptolémée Philadelphe; et il paroît que ce fut alors que la Célé-Syrie et la Palestine rentrèrent sous la domination des Syriens. Les

[1] *Justin. l.* XXIV. *c.* 2. *et seqq.*—[2] *Trog. in Prolog. l.* XXVI.—[3] *Justin. lib.* XXVII. *cap.* I.

provinces d'Orient se révoltèrent contre lui ; et il en perdit la plus grande partie. Il fit alors la paix avec Philadelphe, et épousa Bérénice, fille de ce prince, après avoir répudié Laodice. Mais à peine eut-il appris la mort de Philadelphe, qu'il répudia Bérénice, et reprit Laodice. Celle-ci, voulant assurer la couronne à Séleucus son fils aîné, fit empoisonner Antiochus, et mit sur le trône Séleucus. Antiochus avoit régné quinze ans.

Avant l'ère chr. vulgaire 249.

Règne de Séleucus Callinicus.

Séleucus qui lui succéda, fut surnommé *Callinicus*, c'est-à-dire *l'illustre victorieux*, et on lui donna ce surnom par ironie, à cause des défaites qu'il essuya pendant presque tout son règne [1]. Et d'abord Laodice, de concert avec Séleucus, ayant fait périr Bérénice et son fils qui s'étoient sauvés dans l'asile de Daphné, Ptolémée Evergètes frère de Bérénice, soutenu des forces de plusieurs villes de l'Asie mineure, se jeta sur les états de Séleucus ; se rendit maître de la Syrie et de la Cilicie, et soumit tout jusqu'au Tigre. Lorsque Evergètes fut retourné dans l'Egypte, Séleucus entreprit de rentrer en possession de ses états ; mais il reçut encore plusieurs échecs qui l'obligèrent d'appeler à son secours son frère Antiochus Hiérax. Evergètes fit alors une trève de dix ans avec Séleucus.

Avant l'ère chr. vulgaire 246.

Séleucus, pour engager son frère à lui donner du secours, lui avoit promis la souveraineté des provinces de l'Asie mineure dont il avoit le gouvernement ; mais se voyant délivré de cette guerre sans l'assistance de son frère, il ne se crut pas obligé à tenir sa promesse. Antiochus ne voulant point se désister de ses prétentions, et Séleucus refusant de les lui accorder, il fallut que les armes en décidassent. On en vint à une bataille près d'Ancyre en Galatie. Séleucus y fut défait; et Antiochus y courut grand risque. Tandis que les deux frères se disputoient ainsi l'empire, Eumène, roi de Pergame, se rendit maître d'une partie des provinces de l'Asie mineure; et Arsace, gouverneur de la Parthie qu'il avoit déjà démembrée de l'empire, se jeta sur l'Hyrcanie, et se fit un royaume de ces deux provinces [2]. Séleucus fit quelques efforts pour reprendre les provinces qu'Arsace lui avoit enlevées ; mais il n'y réussit pas. Vaincu par Arsace dans une grande bataille, il fut fait prisonnier, et conduit chez les Parthes. Quelques années apres, il y mourut d'une chute de cheval. Il

243.

236.

[1] *Justin. lib.* XXVII. *c.* 2.—[2] *Justin. lib.* XLII. *c.* 4. 5.

avoit eu deux fils et une fille; et il avoit marié sa fille à Mithridate, roi de Pont, en lui donnant la Phrygie pour dot. Ses fils étoient Séleucus et Antiochus. Son règne fut de vingt-ans.

Règne de Séleucus Céraunus. Avant l'ère chr. vulgaire 226.

Séleucus qui lui succéda, fut depuis surnommé *Ceraunus*, c'est-à-dire *semblable à la foudre*[1]. Ce prince, très foible de corps et d'esprit, ne fit jamais rien qui répondît à l'idée que donne ce nom. Son règne fut fort court, et son autorité mal établie. Attale, successeur d'Eumène, roi de Pergame, ayant soumis toute l'Asie mineure depuis le mont Taurus jusqu'à l'Hellespont, Séleucus marcha contre lui. Comme il n'avait point d'argent pour payer son armée, et que sa foiblesse le faisoit mépriser de ses soldats, deux de ses premiers officiers firent une conspiration contre lui, pendant qu'il étoit dans la Phrygie, et l'empoisonnèrent. Il avoit régné trois ans. Achéus, fils d'Andromaque, frère de sa mère, vengea sa mort, retint l'armée dans le devoir, refusa la couronne qui lui fut offerte, et la conserva à l'héritier légitime, Antiochus, frère de Séleucus.

Règne d'Antiochus-le-Grand. Avant l'ère chr. vulgaire 223.

Antiochus n'avoit que quinze ans lorsqu'il monta sur le trône. Ses grandes actions lui acquirent dans la suite le nom de *Grand*. Dès qu'il eut pris possession de la couronne[2], il envoya en Orient deux frères, Molon et Alexandre, le premier pour gouverner la Médie, et le second la Perse. Achéus fut chargé des provinces de l'Asie mineure. Epigènes, un des plus habiles généraux de Séleucus, eut le commandement des troupes qui demeurèrent auprès du roi; Hermias, premier ministre de Séleucus, fut conservé dans ce poste important. Achéus reprit bientôt tout ce qu'Attale et Eumène avoient enlevé à l'empire de Syrie. Alexandre et Molon ne furent pas plus tôt affermis dans leurs gouvernemens, que mécontens d'Hermias, ils se révoltèrent, et se rendirent souverains. Antiochus ayant assemblé son conseil au sujet de la révolte de Molon, pour savoir s'il marcheroit contre ce rebelle, ou s'il retourneroit du côté de la Célé-Syrie pour arrêter les entreprises de Ptolémée Philopator, Epigènes l'exhorta à marcher lui-même contre le rebelle. Hermias, piqué de jalousie contre Epigènes, persuada à Antiochus d'envoyer une partie de ses troupes contre Molon, et de marcher avec l'autre partie du côté de la Célé-Syrie. Antiochus étoit à Séleucie

[1] *Justin. l.* XXIX. *c.* I.—[2] *Polyb. l.* V. *p.* 386. *et seqq.*

lorsqu'il apprit que ses troupes avoient été obligées de céder devant Molon et Alexandre qui s'étoient joints. Il vouloit abandonner son entreprise du côté de la Célé-Syrie, pour marcher avec toutes ses forces contre les rebelles; Hermias s'y opposa encore. Antiochus, cédant à son avis, se contenta d'envoyer un général et des troupes dans l'Orient, et reprit l'expédition de la Célé-Syrie. Ce nouveau général se laissa surprendre dans une embuscade en passant le Tigre, et il y périt lui et toute son armée. Antiochus s'étoit avancé dans la Célé-Syrie; mais à cette nouvelle, il revint sur ses pas, marcha contre les rebelles, et les réduisit à une telle extrémité, qu'ils se tuèrent. Après avoir passé quelque temps à donner les ordres nécessaires pour rétablir son autorité dans les provinces où la révolte s'étoit faite, il ramena son armée en Syrie, et conféra avec ses ministres sur deux grandes entreprises qu'il avoit à exécuter pour rétablir l'empire de Syrie : la première contre Philopator, pour recouvrer la Célé-Syrie, et la seconde contre Achéus qui venoit d'usurper l'Asie mineure. Après une mûre délibération, on résolut de commencer par marcher contre Philopator, et de faire seulement alors de grandes menaces à Achéus.

Comme nous avons déjà parlé de la guerre de Célé-Syrie, il nous suffira d'en rappeler ici les principales circonstances. Antiochus commence par assiéger Séleucie : la ville est prise d'assaut; il marche dans la Célé-Syrie. Tyr et Ptolémaïde lui sont livrées; il fait une trève avec Philopator. La guerre recommence; il remporte divers avantages; il perd une grande bataille à Raphia, la paix est conclue. Avant l'ère chr. vulgaire 219.

Ce fut alors qu'Antiochus donna toute son application à la guerre contre Achéus. S'étant mis en marche, il passa le mont Taurus, et entra dans l'Asie mineure. Il y fit une ligue avec Attale, roi de Pergame, en vertu de laquelle ils loignirent leurs forces contre leur ennemi commun. Achéus se vit obligé de leur abandonner la campagne, et de se renfermer dans Sardes. Antiochus en forma le siége, Achéus le soutint plus d'un an. Enfin la ville fut prise; Achéus se retira dans le château, et s'y défendoit encore lorsqu'il fut livré par deux traîtres crétois. Antiochus lui fit aussitôt trancher la tête; et peu de temps après, toutes les autres places des provinces d'Asie se rendirent. 216.

Antiochus ayant mis ordre à ses affaires dans l'Asie mi-

Avant l'ère chr. vulgaire 212. neure, marcha vers l'Orient pour réduire les provinces qui avoient secoué le joug de l'empire de Syrie. Il commença par la Médie, que les Parthes venoient de lui enlever. Leur roi étoit Arsace, fils de celui qui avoit fondé cet empire. Antiochus étant entré dans la Médie, en chassa Arsace, et regagna toute cette province. L'année suivante, il entra dans le pays des Parthes où il eut le même succès. Arsace fut obligé de se retirer en Hyrcanie, Antiochus l'y suivit, et alla former le siége de Syringis qui en étoit comme la capitale; il prit la ville d'assaut; les habitans se rendirent. Arsace ayant rassemblé une armée puissante, fit tète à l'ennemi, et arrêta ses progrès; la paix se fit aux conditions qu'Arsace garderoit la Parthie et l'Hyrcanie, et qu'il aideroit Antiochus à recouvrer les autres provinces révoltées.

207. Alors Antiochus tourna ses armes contre Euthydème, roi de Bactrie: mais tous ses efforts contre ce prince furent inutiles; il fut obligé de le laisser en possession de ce royaume; et il fit alliance avec lui. Il passa le Caucase, et entra dans l'Inde, où il renouvela l'alliance avec le roi du pays. Il passa de là dans l'Arachosie, dans la Drangiane, dans la Carmanie, établissant dans toutes ces provinces son autorité et le bon ordre. Ensuite il revint par la Perse, la Babylonie et la Mésopotamie, et arriva enfin à Antioche au bout de sept ans que cette expédition avoit duré.

204. Peu de temps après son arrivée, ayant appris la mort de Philopator, il fit une ligue avec Philippe, roi de Macédoine, pour enlever au jeune Epiphanes le royaume de son père; et étant entré dans la Célé-Syrie et dans la Palestine, il reprit ces deux provinces. Les Egyptiens offrirent aux Romains la tutelle du jeune prince; les Romains l'acceptèrent, et envoyèrent des ambassadeurs aux deux rois pour les obliger de renoncer à leur entreprise. Antiochus tourna alors ses armes contre Attale, roi de Pergame, et l'attaqua vivement par terre et par mer. Attale sollicita aussi le secours des Romains, qui envoyèrent une nouvelle ambassade à Antiochus; et sur les représentations de celle-ci, Antiochus se retira de dessus les terres d'Attale.

198. A son retour, il marcha dans la Célé-Syrie pour reconquérir les places qu'Aristomènes, ministre du jeune Epiphanes, lui avoit enlevées pendant qu'il agissoit contre Attale. Dès qu'il parut dans cette province, la victoire se déclara pour lui; il rentra en possession de toute la Pales-

tine et de toute la Célé-Syrie. Les Juifs s'empressèrent de se soumettre à lui, et il leur accorda plusieurs priviléges [1]. Dans ses expéditions d'Orient, il avoit été si bien servi par les Juifs de la Babylonie et de la Mésopotamie, et depuis ce temps-là il comptoit tellement sur leur fidélité, que lorsqu'il arriva quelque mouvement en Phrygie et en Lydie, il y fit passer deux mille familles de ces Juifs pour arrêter ces séditions, et entretenir la tranquillité dans le pays, et les combla de faveurs.

Quand Antiochus eut soumis la Célé-Syrie et la Palestine, il forma le dessein d'en faire autant dans les provinces de l'Asie mineure qui lui restoient à soumettre pour rétablir l'empire de Syrie tel qu'il avoit été au temps de Séleucus Nicator. Afin d'y mieux réussir, il fit un traité avec les Egyptiens, en promettant de donner sa fille Cléopâtre au jeune Epiphanes, lorsque l'un et l'autre seroient en âge de consommer cette alliance. Ensuite, étant entré dans l'Asie mineure, il re rendit maître de plusieurs villes, et entre autres d'Ephèse. Smyrme, Lampsaque et les autres villes grecques d'Asie qui jouissoient alors de leur liberté, eurent recours à la protection des Romains; ceux-ci envoyèrent une ambassade à Antiochus. Avant que les ambassadeurs fussent arrivés, Antiochus avoit déjà fait des détachemens de son armée, qui avoient formé les siéges de Smyrne et de Lampsaque. Il avoit passé lui-même l'Hellespont avec le reste de ses troupes, et avoit pris toute la Chersonèse de Thrace. Ayant trouvé la ville de Lysimachie tout en ruine, il se mit à la rebâtir, dans le dessein de fonder là un royaume pour Séleucus son second fils. Ce fut alors qu'arrivèrent en Thrace les ambassadeurs romains. Dans les premières entrevues, tout se passa en civilités; mais quand on vint à parler d'affaires, tout se disposa à une rupture ouverte. Pendant ces négociations, la fausse nouvelle de la mort d'Epiphanes se répandit. Antiochus, se croyant déjà maître de l'Egypte, se mit sur sa flotte pour aller en prendre possession. Il laissa son fils Séleucus à Lysimachie avec l'armée, et alla aborder à Ephèse. En arrivant à Patare, il apprit qu'Epiphanes n'étoit pas mort. Il tourna ses vues sur l'île de Chypre. Lorsqu'il y alloit, il survint un orage qui rompit ses mesures. Il rentra avec

[1] *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 3.

les débris de sa flotte dans le port de Séleucie, et alla passer l'hiver à Antioche.

Avant l'ère chr. vulgaire 195. Au commencement du printemps, il partit pour se rendre à Ephèse. Annibal vint l'y trouver. Ce Carthaginois, qui avoit déjà tant de fois battu les Romains, vivoit tranquille dans sa patrie depuis la paix conclue entre les Romains et les Carthaginois, lorsqu'il fut soupçonné d'entretenir une correspondance secrète avec Antiochus, et de former avec lui le dessein de porter la guerre en Italie. Ses ennemis en donnèrent avis aux Romains, qui envoyèrent aussitôt une ambassade à Carthage. Annibal, prévoyant les suites de cette affaire, se sauva à Tyr, et de là à Antioche, où il croyoit trouver Antiochus. Ce prince venoit de partir; Annibal le suivit à Ephèse. La guerre contre les Romains fut résolue; et on employa toute cette année et la suivante à en faire les préparatifs. Antiochus songea alors à se fortifier par de bonnes alliances avec ses voisins. Dans cette vue, il se rendit à Raphia dans la Palestine, pour célébrer le mariage de sa fille Cléopâtre avec Epiphanes. A son retour à Antioche, il en maria une autre à Ariarate, roi de Cappadoce. Il auroit fort souhaité qu'Eumène de Pergame voulût prendre la troisième pour femme; mais ce prince la refusa, craignant les suites de la guerre qu'Antiochus alloit entreprendre.

Après ces mariages, Antiochus se rendit dans l'Asie mineure, et arriva à Ephèse au cœur de l'hiver. Il envoya son fils en Syrie pour veiller à la sûreté des provinces de l'Orient, et partit au commencement du printemps pour aller châtier les Pisidiens qui excitoient des troubles. Antiochus, ayant terminé cette guerre, se rendit à Apamée, où il trouva une nouvelle ambassade de la part des Romains; ce ne fut de part et d'autre que plaintes réciproques, et il n'y eut rien de conclu.

191. Antiochus, appelé en Grèce par les Etoliens qui avoient formé le dessein de se soulever contre les Romains[1], y passa précipitamment, et se rendit à Lamia, où se tenoit l'assemblée des Etoliens. On marcha d'abord vers Chalcis: la ville refusa de se rendre, et on n'osa pas la forcer. On essaya de gagner les Achéens et les Béotiens; on n'y réussit pas. On revint sur Chalcis; elle fut obligée d'ouvrir ses portes; et bientôt Antiochus se vit maître de toute l'île

[1] *Liv. l.* xxxv. *n.* 31. *et seqq.*

d'Eubée. Les Romains lui déclarèrent la guerre, et envoyèrent contre lui le consul Manius Acillius. Antiochus ayant assemblé son conseil, Annibal, qui s'y trouva, lui donna de sages avis dont il ne sut pas profiter. Après s'être rendu maître de plusieurs villes de Thessalie, il se retira à Chalcis. Epris des attraits de la fille de son hôte, il résolut de l'épouser; et oubliant les deux grandes entreprises qu'il avoit formées, la guerre contre les Romains et la délivrance de la Grèce, il passa le reste de l'hiver en divertissemens à l'occasion de ses noces.

Le consul Acillius s'avançant à grandes journées dans la Thessalie, Antiochus se saisit du défilé des Thermopyles. Le consul s'en approcha; Antiochus y fut défait et forcé de prendre la fuite avec cinq cents hommes qui seuls échappèrent au carnage. Bientôt toutes les places que ce prince avoit prises se rendirent aux Romains, et en particulier Chalcis et toute l'Eubée. Antiochus se retira à Ephèse. On y résolut, dans un grand conseil, de hasarder un combat naval. Polyxénide, amiral de la flotte, eut ordre d'aller chercher C. Livius qui commandoit celle des Romains, arrivée nouvellement dans la mer Egée. Ils se rencontrèrent près du mont Coryque en Ionie; le combat fut fort opiniâtre : Polyxénide fut battu, et obligé de prendre la fuite. Il se sauva à Ephèse. Antiochus étoit alors à Magnésie, occupé à assembler ses forces de terre. Sur la nouvelle qu'il eut de la défaite de sa flotte, il marcha vers la côte, et prit soin d'en équiper une nouvelle.

Avant l'ère chr. vulgaire 190.

L'année suivante, les Romains donnèrent le commandement des armées de terre au nouveau consul. L. Cornelius Scipion, sous qui Scipion l'Africain son frère, vainqueur d'Annibal, s'étoit offert à servir en qualité de lieutenant. La flotte fut commandée par P. Emilius Rhegillus, et s'avança du côté de la Thrace pour favoriser le passage des troupes du consul dans l'Asie. Polyxénide défit par un stratagème la flotte de Rhodes envoyée au secours des Romains. Les Rhodiens en équipèrent promptement une nouvelle et plus puissante que la première. Elle joignit celle d'Emilius, et fut ensuite détachée pour aller contre Annibal, qui amenoit au roi celles de Syrie et de Phénicie. Les Rhodiens seuls lui ayant livré le combat sur les côtes de Pamphylie, battirent ce grand capitaine, le poussèrent dans un port, et le bloquèrent si bien qu'il lui fut impossible de rendre aucun service au roi.

Antiochus reçut la nouvelle de cette défaite à peu près en même temps qu'il eut avis que le consul romain s'avançoit à grandes journées dans la Macédoine, et qu'il se préparoit à passer en Asie par l'Hellespont. Il envoya des ambassadeurs à Prusias, roi de Bithynie, pour l'attirer dans son parti; mais ils n'y réussirent pas. Il résolut de hasarder encore une bataille sur mer. Polyxénide trouva Emilius et la flotte romaine près de Myonnèse, ville maritime d'Ionie, et l'attaqua avec aussi peu de succès qu'auparavant. Emilius remporta sur lui une victoire complète, et l'obligea de se retirer à Ephèse. Antiochus fut si frappé de ce coup, qu'il en parut entièrement déconcerté; et prenant des mesures visiblement contraires à ses intérêts, il fit revenir toutes ses troupes de l'Hellespont, de peur qu'elles ne tombassent entre les mains des ennemis, qui marchoient de ce côté-là pour passer en Asie. C'étoit leur ouvrir le passage. Quand il sut qu'ils étoient entrés dans l'Asie, il commença de se croire perdu; et il leur envoya une ambassade pour leur proposer des conditions de paix; elles furent refusées, et de part et d'autre on se disposa au combat. Antiochus alla se poster près de Magnésie; la bataille s'y livra; Antiochus y fut défait, et perdit cinquante-cinq mille hommes; les Romains n'en perdirent pas quatre cents. Toutes les villes de l'Asie mineure vinrent ensuite se soumettre aux Romains. Annibal et Scipion l'Africain ne se trouvèrent point à cette bataille; le premier étoit bloqué, et le second étoit malade.

Antiochus, après sa défaite, se retira d'abord à Sardes, ensuite à Célènes en Phrygie, où Séleucus son fils s'étoit sauvé. Ils passèrent ensemble le mont Taurus pour se rendre en Syrie. Dès qu'Antiochus fut arrivé à Antioche, il envoya de nouveaux ambassadeurs aux Romains pour leur demander la paix. Ils trouvèrent le consul à Sardes. La paix fut conclue aux conditions qu'Antiochus évacueroit toute l'Asie en-deçà du mont Taurus; qu'il paieroit tous les frais de la guerre; qu'il donneroit vingt otages, et qu'il livreroit Annibal. Antiochus, un des fils du roi, et qui régna dans la suite sous le nom d'*Epiphanes*, fut du nombre des otages. Annibal s'étoit sauvé avant que le traité fût conclu.

Avant l'ère chr. vulgaire 187.

Antiochus étoit fort embarrassé pour trouver l'argent qu'il falloit payer aux Romains. Il alla faire un tour dans les provinces d'Orient pour recueillir le tribut qu'elles lui devoient, et laissa la régence de la Syrie à son fils Séleucus.

Quand il fut dans la province d'Elymaïde, il apprit qu'il y avoit un grand trésor dans le temple de Jupiter Bélus. Sous un faux prétexte que les habitans de cette province s'étoient révoltés contre lui, il entra la nuit dans le temple, et en enleva toutes les richesses qui y étoient gardées religieusement depuis fort long-temps. Le peuple, irrité de ce sacrilége, se souleva contre lui, et l'assomma avec toute sa suite. Il avoit régné trente-six ans.

Règne de Séleucus Philopator.
Avant l'ère chr. vulgaire 187.

Séleucus, son fils aîné, lui succéda; il fut surnommé *Philopator*, c'est-à-dire *amateur de son père*, ou *aimé de son père*. Il vécut dans l'obscurité et le mépris, à cause de la misère où les Romains avoient réduit cette couronne[1], et du tribut de mille talens par an qu'il fut obligé de payer pendant tout le cours de son règne, en vertu du traité fait entre son père et eux. C'est sous son règne qu'arriva l'histoire célèbre d'Héliodore rapportée dans le IIe livre des Machabées[2]; on y voit que Séleucus faisoit fournir des revenus de son domaine tout ce qui étoit nécessaire pour le ministère des sacrifices; et qu'un Juif perfide lui ayant fait dire qu'il y avoit dans le trésor du temple des sommes immenses qui n'étoient point destinées à la dépense des sacrifices, il envoya Héliodore, son premier ministre, avec ordre d'enlever cet argent. Dieu fit éclater sa puissance sur Héliodore; et quelque temps après il étendit sa main sur Séleucus même. Il y avoit environ quinze ans qu'Antiochus, frère de Séleucus, étoit à Rome en otage, lorsque Séleucus souhaita de l'avoir auprès de lui. Pour l'obtenir, il envoya Démétrius, son fils unique, âgé de douze ans, pour servir d'otage auprès des Romains en la place d'Antiochus. Pendant l'absence des deux héritiers de la couronne, Héliodore crut qu'il lui seroit aisé de l'usurper en se défaisant de Séleucus, et il le fit empoisonner. Ce prince avoit régné douze ans.

Règne d'Antiochus Épiphanes.
Avant l'ère chr. vulgaire 175.

Antiochus revenoit de Rome, lorsqu'il apprit à Athènes la mort de Séleucus[3]. On lui donna avis que l'usurpateur avoit un puissant parti, et qu'il s'en formoit un autre pour Ptolémée Philométor, qui prétendoit faire valoir les droits de sa mère, sœur de Séleucus Antiochus eut recours à Eumène, roi de Pergame, et à son frère Attale, qui le placèrent sur le trône, après avoir chassé Héliodore. Il prit le

[1] *Appian. in Syr. p.* 116.—[2] 2. *Mach.* III. 1. *et seqq.*—[3] *Appian. in Syr. p.* 116. *et seqq. Polyb. in Leg. c.* 72. *et seqq.*

titre d'*Epiphanes*, c'est-à-dire *illustre*; jamais ce titre ne fut plus mal appliqué. Toute la suite de sa vie fait voir qu'il méritoit bien plus celui d'*Epimanes* que quelques-uns lui donnèrent, et qui signifie *insensé*. On raconte de lui plusieurs choses qui prouvent combien est juste l'épithète de *méprisable* que lui donne l'Ecriture[1]; nul prince ne sut moins soutenir sa dignité.

Avant l'ère chr. vulgaire 174. A peine Antiochus étoit-il bien établi sur le trône, que Jason, frère d'Onias III, grand-prêtre des Juifs, lui fit offrir une somme considérable, afin qu'il le mît en possession de la charge de souverain sacrificateur. Cette négociation sacrilége réussit; Onias, respecté pour sa piété et sa justice, fut déposé, et Jason mis à sa place. Celui-ci changea toute la religion de ses pères, et fit des maux infinis à sa nation, comme on peut le voir dans le IIe livre des Machabées[2], et dans l'historien Josèphe. Vers ce temps, les ministres du jeune Philométor firent demander à Antiochus Epiphanes la Célé-Syrie et la Palestine, qui avoient apparemment été reprises par Séleucus Philopator. Epiphanes refusa de les rendre; et dès lors les Egyptiens se disposèrent à lui déclarer la guerre. Epiphanes envoya en Egypte Apollonius pour assister au couronnement du jeune Philométor, et connoître les dispositions des Egyptiens. Ensuite il visita la frontière de la Célé-Syrie et de la Palestine, et passa par Jérusalem; il y fut reçu avec magnificence par Jason; de là il retourna à Antioche. L'année suivante, Jason envoya à Antioche Ménélas pour payer le tribut au roi; Ménélas supplanta Jason, et obtint la sacrificature. Ce nouveau changement fut une source de désordres; le pieux Onias en fut la triste victime.

171. Enfin Epiphanes ne voulant pas attendre que les Egyptiens vinssent l'attaquer, mais cependant voulant garder quelques mesures avec les Romains, envoya une ambassade à Rome pour représenter au sénat son droit sur les provinces de Célé-Syrie et de Palestine, et en même temps il marcha vers l'Egypte. Les deux armées s'étant rencontrées près de Péluse, on en vint aux mains, et Epiphanes remporta la victoire. Ensuite il mit la frontière en état de servir de barrière, et retourna à Tyr, d'où il envoya son armée en quartiers d'hiver dans les places voisines. Pendant le séjour qu'il fit à Tyr, trois députés des Juifs vinrent lui

[1] *Dan.* XI. 21. — [2] *Mach.* IV. 7. *et seqq.*

faire des plaintes contre Ménélas [1], qu'ils convainquirent de sacrilége. Il avoit alors auprès de lui Ptolémée Macron, qui lui avoit livré l'île de Chypre ; séduit par ce favori, il renvoya Ménélas absous, et fit mourir les trois députés comme calomniateurs. Dès que la saison lui permit de revenir contre l'Égypte [2], il l'attaqua par terre et par mer; il gagna une seconde bataille sur la frontière, entra dans l'Egypte, qui se rendit toute, à l'exception de la seule ville d'Alexandrie. Il reçut auprès de lui Philométor, et affecta de prendre soin de ses intérêts. Sur un faux bruit de sa mort, Jason entreprend de rentrer en possession de la sacrificature usurpée par Ménélas, et commet en cette occasion toutes sortes de cruautés. Epiphanes, regardant cela comme une révolte, vient assiéger Jérusalem, la prend et la livre au pillage, entre par force dans le sanctuaire, enlève les richesses du temple, et s'en retourne à Antioche, chargé des dépouilles de la Judée et de l'Egypte. Avant l'ère chr. vulgaire 170.

Les Alexandrins voyant Philométor entre les mains d'Antiochus, le déclarèrent déchu de la couronne, et mirent à sa place Ptolémée Evergètes II. Epiphanes en prit occasion de revenir dans l'Egypte, marcha droit à Alexandrie, et en forma le siége. Evergètes et Cléopâtre sa sœur appelèrent les Romains à leurs secours. Popilius Lénas et deux autres furent envoyés par les Romains pour mettre fin à cette guerre. Avant qu'ils arrivassent, Epiphanes voyant qu'il ne pouvoit se rendre maître d'Alexandrie, leva le siége, mit Philométor en possession de tout le reste du pays, excepté Péluse qu'il garda, et se retira à Antioche. Dès qu'il fut parti, les deux frères s'accommodèrent, et l'Egypte eut la paix. Antiochus résolut alors d'employer contre eux toutes ses forces, et vint avec une armée considérable pour faire la conquête de l'Egypte. Déjà il s'avançoit vers Alexandrie, lorsque Popilius Lénas l'arrêta, et l'obligea de se retirer de l'Egypte. Popilius passa de là en Chypre, et fit rendre toute cette île aux rois d'Egypte. Nous avons rapporté tous ces faits ailleurs dans un plus grand détail. 169. 168.

Epiphanes, irrité de se voir arracher la couronne d'Egypte, fit tomber sa colère sur les Juifs [3]; et traversant la Palestine à son retour de l'Egypte, il détacha vingt-deux

[1] 2. *Mach.* IV. 43. *et seqq.*—[2] 1. *Mach.* I. 17. *et seqq.* 2. *Mach.* V. 1. *et seqq.*—[3] 1. *Mach.* I. 30. *et seqq. et* 2. *Mach.* V. 24. *et seqq. Joseph. Ant. l.* XII. *c.* 7.

mille hommes dont il donna le commandement à Appollonius, en lui ordonnant de détruire Jérusalem. Appollonius y arriva deux ans après la prise de cette ville par Epiphanes. Il attendit le premier jour de sabbat pour exécuter ses ordres cruels. Alors, voyant tout le peuple assemblé dans les synagogues, il lâcha sur eux toutes ses troupes, avec ordre de massacrer tous les hommes, de prendre toutes les femmes et tous les enfans, et de les vendre. Ses ordres furent exécutés avec la dernière rigueur. On n'épargna pas un seul homme. On pilla la ville, et on y mit le feu à plusieurs endroits après en avoir tiré toutes les richesses. On abattit le reste des maisons, et on se servit des matériaux pour bâtir une bonne forteresse sur le haut d'une des éminences de la cité de David, vis-à-vis du temple qu'elle commandoit. On y mit une grosse garnison pour tenir en bride toute la nation des Juifs; on en fit une place d'armes munie de bons magasins, et on y serra les dépouilles prises dans le sac de la ville. De cette forteresse, la garnison fondoit sur ceux qui venoient adorer Dieu dans le temple, et répandoit leur sang de tous les côtés du sanctuaire, qu'elle souilla de toutes les manières. Ce fut alors que les sacrifices du soir et du matin cessèrent, aucun des vrais serviteurs de Dieu n'osant plus y venir pour l'adorer.

Dès qu'Epiphanes fut de retour à Antioche[2], il ordonna que toutes les nations de ses états eussent à quitter leurs anciennes cérémonies religieuses, pour adorer les dieux qu'il adoroit. Cette ordonnance, quoique conçue en termes généraux, avoit principalement pour objet les Juifs, dont ce prince impie vouloit exterminer la religion. Il envoya dans toutes les provinces de son empire des intendans qui eurent ordre de la faire observer. Les gentils eurent moins de peine à s'y résoudre. Les Samaritains présentèrent une requête au roi, dans laquelle ils déclaroient qu'ils n'étoient point Juifs; et demandoient que leur temple bâti sur le mont Garizim fût consacré à Jupiter Grec, et qu'il en portât le nom. Epiphanes donna ordre de les satisfaire, et de ne les point inquiéter. Beaucoup de Juifs abandonnèrent aussi leur Dieu et leur loi; et plusieurs de ceux qui avoient une fois franchi ce pas se joignoient aux troupes du roi, et devenoient plus grands persécuteurs de leurs frères que les païens mêmes. L'intendant qui fut en-

[1] 1. *Mach.* 1. 43. *et seqq. et* 2. *Mach.* VI. *et seqq.*

voyé en Judée et en Samarie pour faire exécuter l'ordonnance du roi étoit Athénée, homme d'âge et fort versé dans toutes les cérémonies de l'idolâtrie des Grecs. Dès qu'il fut arrivé à Jérusalem, il fit cesser toutes les observances de la religion judaïque. On souilla le temple; on viola le sabbat : on méprisa les fêtes ; on défendit la circoncision ; on enleva les exemplaires de la loi ; on les brûla ; on abolit toutes les ordonnances de Dieu; on fit mourir tous ceux que l'on reconnut y être fidèles. On bâtit dans toutes les villes des autels; on y plaça des idoles; on y érigea des temples ; on y planta des bois profanes ; on y mit des officiers qui y faisoient sacrifier chaque mois tout le monde, le jour auquel étoit né le roi ; et on y obligeoit les Juifs de manger de la chair de porc et d'autres bêtes impures qu'on y offroit en sacrifice. Alors s'élevèrent avec zèle Mathathias et ses cinq fils connus sous le nom de *Machabées*[1] ; en peu de temps les déserts de Judée furent remplis de ceux qui fuyoient la persécution. D'abord, comme on les attaquoit en des jours de sabbat, ils n'osoient se défendre, et se laissoient égorger. Mais ils comprirent bientôt que la loi du sabbat n'obligeoit personne dans le cas d'une nécessité si pressante. Epiphanes ayant appris que ses ordres ne trouvoient pas en Judée une soumission si prompte ni si entière que partout ailleurs, s'y rendit en personne pour les faire exécuter. Il exerça les plus grandes cruautés sur les Juifs ; et ce fut alors qu'arriva le martyre d'Eléazar, et celui de cette mère généreuse qui mourut avec ses sept fils connus aussi sous le nom de *Machabées*[2].

Avant l'ère chr. vulgaire 167.

Epiphanes voyant que le consul Paul-Émile, après avoir fait la conquête de la Macédoine, avoit célébré des jeux à Amphipolis sur le Strymon, prit le dessein d'en faire autant à Daphné près d'Antioche. Les jeux se firent avec une pompe et une dépense extraordinaire, et durèrent plusieurs jours. Epiphanes y fit tant d'extravagances qu'il s'attira le mépris de tous ceux qui s'y trouvèrent. Pendant qu'il s'amusoit ainsi à Daphné, Judas Machabée, après avoir rassemblé son armée[3], fit fortifier les villes, rebâtit leurs forteresses, y plaça de bonnes garnisons, et se rendit formidable dans tout le pays. Apollonius, gouverneur de Samarie, crut pouvoir arrêter ses progrès, et marcha droit à lui. Judas 166.

[1] 1. *Mach.* II. 1. *et seqq.*—[2] 2. *Mach.* VI. 18. *et seqq.*—[3] 1. *Mach.* III. 1. *et seqq.* 2. *Mach.* VIII. 1. *et seqq.*

le battit, le tua, et fit un grand carnage de ses troupes. Séron, autre commandant, qui s'étoit flatté de venger l'affront fait à son maître, eut le même sort qu'Apollonius, et comme lui, fut battu, et tué dans le combat. Epiphanes ayant appris ces deux défaites, entra en furie : il fit aussitôt rassembler toutes ses forces; et avec cette grosse armée, il résolut d'aller détruire toute la nation juive; mais l'argent lui manqua pour payer ses troupes : il s'étoit épuisé par de folles dépenses, et il fut obligé de suspendre le plan qu'il avoit formé. D'ailleurs il reçut aussi des nouvelles qui le troublèrent. Il apprit qu'Artaxias, roi d'Arménie, s'étoit révolté contre lui, et que dans la Perse on ne lui payoit plus régulièrement les tributs. Il résolut alors de partager ses troupes en deux, de donner une de ses armées à Lysias, homme de la famille royale, pour réduire les Juifs, et de mener l'autre lui-même en Arménie et en Perse pour rétablir ses affaires dans ces provinces. Il laissa donc à Lysias le gouvernement de tout ce qui étoit en-deçà de l'Euphrate, et le soin de l'éducation de son fils. Après avoir passé le mont Taurus, il entra en Arménie, battit Artaxias, et le fit prisonnier. De là il passa en Perse, où il crut n'avoir qu'à prendre le tribut de cette riche province, et de celles qui étoient dans le voisinage; il se flattoit d'y trouver de quoi remplir son trésor, et rétablir ses affaires.

Pendant qu'il s'occupoit de ces projets, Lysias pensoit à exécuter les ordres qu'il lui avoit laissés. Il envoya en Judée une puissante armée [1]. Ptolémée Macron fut nommé pour y commander en chef. Il choisit Nicanor, son intime ami, pour son lieutenant général, et lui donna Gorgias, vieil officier d'une expérience consommée, pour l'assister. L'armée vint camper à Emmaüs près de Jérusalem. Il s'y rendit aussi beaucoup de marchands qui venoient pour acheter les esclaves qu'on devoit faire. Judas avec ses frères, après avoir imploré le secours du Seigneur, vint camper tout proche de l'ennemi. Gorgias se détache pour surprendre Judas; celui-ci tombe sur le camp ennemi, y jette l'épouvante, met l'ennemi en fuite; Gorgias revient; ses troupes effrayées jettent leurs armes; Judas les poursuit, et les taille en pièces. Animé par cette importante victoire, et renforcé d'un grand nombre de troupes que ce succès lui attira, il se servit de cet avantage pour accabler ses autres

[1] 1. *Mach.* IV. 18. *et seqq.* 2. *Mach.* VIII. 8. *et seqq.*

ennemis. Sachant que Timothée et Bacchide, deux lieutenans d'Epiphanes, rassembloient des troupes contre lui, il marcha vers eux, et les défit. Lysias surpris et embarrassé, fit de grands préparatifs pour une nouvelle expédition [1]. Il mit sur pied une armée de soixante mille hommes d'infanterie, et de cinq mille chevaux, tous gens de courage; et marchant à leur tête, il les mena en Judée, résolu d'en exterminer tous les habitans. Il vint camper à Bethsura vers la frontière de l'Idumée. Judas alla l'y chercher à la tête de dix mille hommes; et ne doutant point de l'assistance de Dieu, il livra la bataille, tua cinq mille hommes des ennemis, et mit le reste en fuite. Lysias, effrayé de la valeur des soldats de Judas, ramena à Antioche son armée battue, dans le dessein de venir les attaquer de nouveau l'année suivante avec une armée plus nombreuse. Judas profita de la retraite de Lysias pour tirer le sanctuaire des mains des païens, le purifier, et le dédier de nouveau.

Avant l'ère chr. vulgaire 165.

Epiphanes étoit alors dans la Perse [2], où il fut averti que la ville d'Elymaïde passoit pour avoir de grandes richesses, et surtout que dans un temple de cette ville, il y avoit des trésors immenses; il y alla dans le dessein de prendre la ville, et de la piller avec son temple. Les peuples de cette ville et des environs prirent les armes, et le repoussèrent honteusement. Il se retira à Ecbatane; et il étoit encore dans ces quartiers-là lorsqu'il reçut la nouvelle de ce qui venoit d'arriver à Nicanor et à Timothée. Transporté de rage, il se mit en chemin pour venir en diligence faire sentir aux Juifs les effets les plus terribles de sa colère. En s'avançant vers la Babylonie, il reçut la nouvelle de la défaite de Lysias, et du triomphe des Juifs fidèles à la religion de leurs pères. Sa rage redouble; il commande à son cocher de le mener à toute bride, menaçant de faire de Jérusalem le tombeau de toute la nation juive. La main de Dieu le frappe; une effroyable douleur lui déchire les entrailles; il tombe de son char, se brise le corps; ses chairs se changent en pourriture, et répandent une odeur infecte; il reconnoît la main du Dieu d'Israël; il promet de combler de faveurs le peuple juif, d'enrichir de dons précieux le temple de Jérusalem, de publier partout

164.

[1] 1. *Mach.* IV. 28. *et seqq.*—[2] 1. *Mach.* VI. 1. *et seqq.* 2. *Mach.* IX. 1. *et seqq.*

la puissance du Dieu suprême. Il fait venir Philippe, son frère de lait et son favori, lui donne la régence de Syrie pendant la minorité de son fils âgé de neuf ans, lui met entre les mains sa couronne, lui recommande d'employer tous ses soins à l'éducation de son fils, et meurt sans avoir obtenu la miséricorde dont il s'étoit rendu indigne. Il avoit régné onze ans. Polybe et Quinte-Curce disent qu'il mourut dans un lieu nommé *Tabæ;* ce lieu appartenoit à la Perse, selon Polybe[1], et il étoit situé dans la Parétacène, selon Quinte-Curce[2]. Philippe prit soin de faire transporter à Antioche le corps d'Epiphanes. La vengeance du Seigneur, qui avoit ainsi éclaté sur la personne même d'Epiphanes, se perpétua sur sa postérité et sur son empire. Rien n'égale les révolutions, les troubles et la confusion qui se répandirent dans l'empire de Syrie et dans la famille d'Epiphanes depuis la mort de cet impie. A peine les historiens et les chronologistes peuvent-ils se tirer du chaos qui règne dans la succession des rois de Syrie pendant un siècle, depuis la mort d'Epiphanes jusqu'à la ruine entière de l'empire de Syrie par les Romains.

Règne d'Antiochus Eupator, de Démétrius Soter et d'Alexandre Bala.

Avant l'ère chr. vulgaire 164.

Lysias, sur les premiers avis de la mort d'Epiphanes, avoit d'abord mis sur le trône *Antiochus* son fils, dont il étoit gouverneur[3]. Ce jeune prince fut nommé *Eupator*, c'est-à-dire, *fils d'un bon père*, dénomination ironique. Lysias, en prenant la tutelle d'Eupator, avoit pris aussi les rênes du gouvernement, sans avoir aucun égard à la disposition qu'avoit faite le roi en mourant. Philippe vit bien qu'il n'étoit pas alors en état de lui disputer la régence. Il se retira en Egypte, dans l'espérance de trouver à cette cour l'assistance dont il avoit besoin pour rentrer dans ses droits, et chasser l'usurpateur.

163. Démétrius, fils de Séleucus Philopator, étoit dans la vingt-troisième année de son âge, quand il apprit à Rome la mort d'Epiphanes, et l'avénement d'Eupator à la couronne, qu'il prétendoit lui appartenir de droit, comme fils du frère aîné d'Epiphanes. Il proposa au sénat de le rétablir sur le trône de son père. Le sénat, jugeant qu'il seroit plus avantageux aux Romains qu'il y eût un roi mineur sur le trône de Syrie, fit un décret pour confirmer

[1] *Polyb. in Excerpt. Valesii, p.* 145.—[2] *Q. Curt. l.* v. *c.* 13.—[3] *Appian. in Syr. p.* 117. 1. *Mach.* VI. 17. *et seqq.* 2. *Mach.* IX. 28. 29. *Jos. Antiq. l.* XII. *c.* 14.

Eupator, et envoya des ambassadeurs en Syrie pour y régler toutes choses avec le nouveau roi.

Cependant Lysias, effrayé des victoires de Judas Machabée, forma une armée de quatre-vingt mille hommes de pied, prit toute la cavalerie du royaume avec quatre-vingts éléphans, et mena lui-même toutes ces forces dans la Judée [1]. Il y ouvrit la campagne par le siége de Bethsura. Judas et tout le peuple marchent à sa rencontre; l'Ange du Seigneur s'avance à leur tête: ils attaquent les ennemis, tuent douze mille hommes, et obligent le reste de fuir. Lysias, voyant que le secours de Dieu rendoit les Juifs invincibles, fit un traité avec eux; et Eupator le ratifia. Cette paix ne fut pas de longue durée. Les peuples voisins étoient trop ennemis des Juifs pour les laisser en repos; Judas les vainquit en plusieurs combats. Timothée, l'un des généraux du roi, rassembla toutes ses forces; Judas l'attaqua et le défit. On mit sur pied une nouvelle armée de cent mille hommes d'infanterie, avec vingt mille chevaux et trente-deux éléphans. Le roi en personne, avec Lysias, se mit à la tête, et entra dans la Judée. Ménélas vint à lui; Lysias, découvrant les vues de cet homme ambitieux, prévint contre lui Eupator qui le fit mourir. Judas s'avança avec son armée; on en vint aux mains; les Juifs tuèrent un grand nombre d'ennemis. Eléazar, frère de Judas, y périt sous un éléphant; Judas et les siens, épuisés de fatigues, prirent le parti de la retraite. Eupator les ayant suivis, assiégea Bethsura. Cette place, après une longue résistance, fut obligée de se rendre faute de vivres, parce que c'étoit dans une année sabbatique. De là Eupator marcha vers Jérusalem, et forma le siége du temple; ceux qui le défendoient commençoient aussi de manquer de vivres, lorsque la Providence les dégagea par un incident imprévu. Philippe, ayant trouvé dans l'Egypte les deux frères Philométor et Evergètes divisés, et voyant qu'il n'avoit rien à espérer d'eux, étoit allé dans l'Orient, y avoit rassemblé quelques troupes de Mèdes et de Perses, et étoit revenu s'emparer d'Antioche. Sur cette nouvelle, Lysias fit la paix avec les Juifs; Eupator la jura; on le laissa entrer dans les fortifications du temple, dont la vue l'effraya si fort, que, contre la foi donnée, il les fit démolir avant

[1] 1. *Mach.* VI. 28. *et seqq.* 2. *Mach.* XI. 1. *et seqq.*

de partir pour la Syrie. Le prompt retour d'Eupator chassa Philippe d'Antioche.

Les ambassadeurs romains étant arrivés en Syrie, trouvèrent que le roi avoit plus d'éléphans et de vaisseaux qu'il ne lui étoit permis par le traité fait avec Antiochus-le-Grand. Ils firent brûler les vaisseaux et tuer les éléphans; ce traitement souleva l'esprit du peuple; Octavius, l'un des ambassadeurs, fut tué. On envoya aussitôt des ambassadeurs à Rome pour assurer le sénat que le roi n'avoit aucune part à cet attentat. Démétrius, voulant profiter de cette conjoncture, demanda une seconde fois la permission de retourner en Syrie. Elle fut encore refusée. Il sortit de Rome secrètement, et vint débarquer à Tripoli en Syrie. Le bruit se répandit que c'étoit le sénat qui l'avoit envoyé prendre possession de ses états. Aussitôt on regarda Eupator comme un homme perdu, et tout le monde l'abandonna pour prendre le parti de Démétrius. Eupator et Lysias, arrêtés par leurs propres soldats, furent livrés à ce prince qui les fit mourir. Il n'y avoit que deux ans qu'Eupator régnoit.

Avant l'ère chr. vulgaire 162.

Démétrius se trouva ainsi établi sur le trône [1]; et une de ses premières actions fut de délivrer les Babyloniens de la tyrannie de deux frères qui avoient été favoris d'Epiphanes; l'un étoit gouverneur de cette province, l'autre en étoit trésorier. Les Babyloniens eurent tant de joie de se voir délivrés de l'oppression de ces deux frères, qu'ils donnèrent alors à leur libérateur le titre de *Soter*, ou *sauveur*, qu'il porta toujours depuis. Alcime, qu'Eupator avoit fait souverain sacrificateur des Juifs après la mort de Ménélas, n'ayant pu être reçu parmi eux en cette qualité, vint solliciter le secours de Démétrius. Ce prince ordonna à Bacchide, gouverneur de la Mésopotamie, de marcher à la tête d'une armée dans la Judée; et confirmant Alcime dans sa charge, il le joignit à Bacchide dans sa commission. Judas dissipa tous les efforts de cette première attaque, et d'une seconde commandée par Nicanor qui y perdit la vie. Après cette dernière victoire, Judas envoya une ambassade à Rome pour s'appuyer de la protection des Romains. Ses ambassadeurs furent bien reçus, et obtinrent du sénat une lettre adressée à Démétrius, par laquelle

[1] *Appian. in Syr. p.* 117. 1. *Mach.* VII. 1. *et seqq.* 2. *Mach.* XIV. 1. *et seqq. Joseph. Antiq. l.* XII. *et* XIII.

on lui enjoignoit de ne plus tourmenter les Juifs. Mais avant que les ambassadeurs fussent revenus, Judas étoit mort; car dès que Démétrius sut la défaite et la mort de Nicanor, il donna à Bacchide et à Alcime pour la seconde fois le commandement d'une puissante armée. La terreur se répandit dans les troupes de Judas; il osa hasarder le combat avec le peu qui lui restoit. Il y périt, et le gouvernement fut remis entre les mains de Jonathas son frère. Peu de temps après, Alcime mourut; Bacchide se retira aussi du pays; et le pays demeura tranquille.

Démétrius se donnoit alors de grands mouvemens pour engager les Romains à le reconnoître comme roi de Syrie; il y parvint; et les Romains renouvelèrent avec lui les anciens traités. Dans la suite, Démétrius se trouvant sans guerre, commença de se livrer aux plaisirs. Une conspiration se forma contre lui. Elle fut découverte, mais non pas éteinte. Les mécontens étoient soutenus par Philométor, roi d'Egypte, par Attale, roi de Pergame, et par Ariarate, roi de Cappadoce. Ces trois princes, animés par des intérêts différens, formèrent de concert le dessein de susciter un imposteur qui, sous le nom de fils d'Antiochus Epiphanes, pût prétendre à la couronne de Syrie. On choisit pour cela un jeune homme de basse extraction, nommé *Bala*, qui, après avoir été bien dressé au personnage qu'il devoit jouer, fut d'abord reconnu roi par ces trois princes, ensuite conduit à Rome avec Laodice, fille véritable d'Epiphanes. Il obtint du sénat un décret qui l'autorisoit à prétendre au trône de Syrie. Il revint, se saisit de Ptolémaïde, et là, sous le nom d'*Alexandre*, fils d'Antiochus Epiphanes, il prit le titre de roi de Syrie [1]. Démétrius, sortant alors de son indolence, rassembla tout ce qu'il put de troupes. Alexandre armoit de son côté. Les deux partis sollicitèrent l'assistance de Jonathas et des Juifs. Ceux-ci n'osant se fier à Démétrius, qui leur avoit fait déjà tant de maux, résolurent de traiter plutôt avec Alexandre. Jonathas accepta de lui la souveraine sacrificature, et l'exerça avec le consentement de tout le peuple. Les deux rois s'étant mis en campagne, Démétrius remporta la victoire dans la première bataille; mais il n'en tira aucun avantage. Alexandre se releva, et se maintint. Démétrius, commençant à craindre l'issue de cette guerre,

Avant l'ère chr. vulgaire 153.

[1] 1. *Mach.* x, 1, *et seqq.*

envoya à Cnide, ville de Carie, ses deux fils Démétrius et Antiochus, pour les mettre à couvert. Enfin les deux concurrens en vinrent à une bataille décisive; Démétrius y fut tué après douze ans de règne.

Avant l'ère chr. vulgaire 150.

Alexandre Bala se trouva ainsi maître de l'empire de Syrie. Dès qu'il se vit tranquille, il envoya demander en mariage Cléopâtre, fille de Philométor; il l'épousa. Ses débauches et la cruauté d'Ammonius, son favori, lui attirèrent la haine des peuples. Démétrius, fils du précédent, vint débarquer en Cilicie pour faire valoir ses droits. Apollonius, gouverneur de Célé-Syrie et de Phénicie, se déclare pour lui. Alexandre appelle à son secours Philométor. Celui-ci se brouille avec Alexandre, lui ôte sa fille, la donne à Démétrius. Ceux d'Antioche se déclarent pour Philométor. Alexandre, qui étoit en Cilicie, revient en diligence; les deux armées se battent; Alexandre perd la bataille, et se sauve auprès de Zabdiel, prince arabe, qui lui fit trancher la tête. Il avoit régné cinq ans. Nous passons rapidement sur tous ces faits que j'ai déjà rapportés.

Règnes de Démétrius Nicator, d'Antiochus Théus, de Diodote Tryphon, d'Antiochus Sidètes et d'Alexandre Zébina.

Après la mort de Philométor, *Démétrius* monta sur le trône de ses ancêtres, et prit le surnom de *Nicator*, c'est-à-dire *vainqueur*. Ce jeune prince, sans expérience, indisposa bientôt contre lui ses sujets par sa conduite téméraire et cruelle. Jonathas, voyant que tout étoit tranquille en Judée, forma le dessein de délivrer ainsi sa nation des maux qu'elle souffroit de la citadelle que les Grecs idolâtres avoient encore à Jérusalem; il investit cette forteresse [1]. Démétrius se rendit à Ptolémaïde, et commanda à Jonathas de venir l'y trouver. Jonathas adoucit l'esprit du roi, et obtint de lui de nouvelles graces. Démétrius étant retourné à Antioche, lassa la patience des peuples. *Diodote*, surnommé *Tryphon*, qui avoit servi Alexandre Bala, et avoit eu le gouvernement d'Antioche avec Hiérax, alla trouver Elmalchuel, prince arabe, qui avoit auprès de lui Antiochus, fils de cet imposteur, et lui demanda ce jeune prince, sous prétexte de le rétablir sur le trône de Syrie. Avant qu'il pût exécuter son projet, il arriva de nouvelles révolutions en Syrie.

Jonathas pressoit vivement la citadelle de Jérusalem; mais voyant qu'il n'avauçoit point, il députa vers Démé-

[1] *Mach.* XI. 20. *et seqq. Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 8. *et seqq. Diod. in Excerpt. Vales. p.* 346. *et seqq.*

trius pour le prier d'en retirer la garnison. Démétrius accorda à Jonathas ce qu'il lui demandoit, à condition qu'il lui enverroit des troupes pour châtier les mutins. Jonathas lui envoya trois mille hommes. Dès que le roi les eut, il voulut désarmer les habitans d'Antioche. Ceux-ci se soulevèrent, et vinrent investir le palais. Les Juifs accoururent pour dégager le prince, et tuèrent ou firent périr par le feu près de cent mille hommes; le reste, intimidé, demanda la paix. Les Juifs revinrent dans leur pays chargés d'honneur et de butin. Démétrius continua ses cruautés, et voulut exiger de Jonathas même les impôts dont il l'avoit déchargé.

Ce fut alors que Tryphon emmena en Syrie Antiochus, fils d'Alexandre, et fit déclarer partout ses prétentions; les mécontens se rangèrent en foule auprès du prétendant, et le proclamèrent roi. Ils battirent Démétrius, se rendirent maîtres d'Antioche, y placèrent *Antiochus* sur le trône, et lui donnèrent le surnom de *Théos*, c'est-à-dire *Dieu*. Jonathas, mécontent de l'ingratitude de Démétrius, accepta l'invitation qu'on lui fit de la part du nouveau roi pour l'engager dans ses intérêts. Lui et son frère Simon furent comblés de faveurs. On leur envoya une commission qui leur donnoit pouvoir de lever des troupes pour Antiochus dans toute la Célé-Syrie et la Palestine. Ils formèrent de ces troupes deux corps d'armée, avec lesquels ils agirent séparément et remportèrent plusieurs victoires sur les ennemis.

Avant l'ère chr. vulgaire 144.

Tryphon, qui méditoit de se défaire d'Antiochus et de prendre la couronne, craignit la puissance de Jonathas, et voulut se défaire de lui. Il entra en Judée avec une armée; Jonathas vint à sa rencontre à la tête de quarante mille hommes. Tryphon le trompa par les assurances les plus vives d'une amitié sincère; et l'ayant attiré dans Ptolémaïde, accompagné seulement de mille hommes, il se saisit de lui et fit main basse sur les mille hommes qui l'accompagnoient. Les Juifs ayant appris ce qui étoit arrivé, choisirent Simon pour leur général[1], Tryphon s'avança; Simon marcha contre lui. Tryphon usa encore d'artifice, et promit de rendre Jonathas, si on lui envoyoit cent talens qu'il prétendoit être dus au roi, et les deux fils de Jonathas. Simon exécuta les conditions proposées; et le traître ne relâcha

[1] *Mach.* XIII. 1. *et seqq.*

point son prisonnier. Il revint avec une armée plus forte ; mais Simon prévint tous ses desseins, et l'obligea de se retirer. Tryphon à son retour fit mourir Jonathas avec ses fils, donna ordre de tuer secrètement Antiochus, et prit possession de la couronne.

Avant l'ère chr. vulgaire 143. Comme Tryphon avoit donné aux Juifs un juste sujet de s'opposer à lui et à son parti, Simon envoya à Démétrius une couronne d'or, et des ambassadeurs pour traiter avec lui. Démétrius étoit alors à Laodicée. Les ambassadeurs de Simon obtinrent de lui la confirmation de la sacrificature et de la principauté pour Simon, et l'exemption de toutes sortes de tributs et d'impôts pour leur nation, avec une amnistie générale, à condition que les Juifs se joindroient à lui contre Tryphon. Démétrius reçut aussi plusieurs ambassades des Macédoniens répandues dans l'Orient, qui las de la domination des Parthes, l'invitoient à venir se mettre
141. à leur tête. Il passa l'Euphrate[1]; et dès qu'il parut dans l'Orient, les Elyméens, les Perses et les Bactriens se déclarèrent en sa faveur. Avec leur secours, il défit plusieurs fois les Parthes. Mais enfin, attiré dans une embuscade, il fut fait prisonnier, et son armée taillée en pièces. Le roi qui régnoit alors sur les Parthes étoit Mithridate, fils de Priapatius. Après avoir défait Démétrius, il s'assujétit la Babylonie et la Mésopotamie, et mena son prisonnier dans toutes les provinces qui tenoient encore pour le roi de Syrie, afin de les obliger à se soumettre ; ensuite il le traita comme un roi, il lui assigna l'Hyrcanie pour sa résidence, et lui donna sa fille Rhodogune en mariage.

Les Juifs, profitant de la captivité de Démétrius et des guerres civiles qui déchiroient la Syrie, se mirent alors en liberté. Dans une assemblée générale de la nation, ils déférèrent à Simon la souveraine sacrificature, et le gouvernement en titre de souveraineté, et déclarèrent cette double puissance, civile et sacerdotale, héréditaire dans sa famille. Ces deux titres lui avoient été conférés par Démétrius, mais seulement pour sa personne. Après sa mort l'un et l'autre passèrent à sa postérité.

140. Quand la reine Cléopâtre vit Démétrius pris et retenu par les Parthes, elle se renferma avec ses enfans dans Séleucie où plusieurs des soldats de Tryphon vinrent se jeter dans son parti. Cet homme naturellement cruel se livra à

[1] 1. *Mach.* XIV. 1. *et seqq.*

ses mauvais penchans quand il se vit en possession de la couronne. C'est ce qui indisposa contre lui ses troupes. Cléopâtre, pour fortifier son parti, fit proposer à Antiochus, frère de Démétrius, de s'unir avec elle, et promit en ce cas de l'épouser et de lui procurer la couronne; car elle étoit fort offensée du mariage de Démétrius avec Rhodogune. Antiochus accepta les offres de Cléopâtre, et prit le titre de roi de Syrie. Il écrivit une lettre à Simon[1] pour l'engager dans ses intérêts en lui faisant de grandes concessions, et lui en promettant de plus grandes encore. Au commencement de l'année suivante, il fit une descente en Syrie avec une armée de troupes étrangères; et après avoir épousé Cléopâtre, et joint ce qu'elle avoit de troupes aux siennes, il se mit en campagne pour aller combattre Tryphon. La plupart des troupes de cet usurpateur, lasses de sa tyrannie, vinrent grossir l'armée d'Antiochus. Tryphon ne pouvant lui résister, se retira à Dora, ville proche de Ptolémaïde. Antiochus l'y assiégea par mer et par terre avec toutes ses forces. Tryphon se sauva à Orthosia, autre ville maritime de Phénicie; et de là ayant gagné Apamée où il étoit né, il y fut pris, et on le fit mourir. *Antiochus* monta sur le trône de son père. Sa passion pour la chasse lui fit donner le surnom de *Sidètes*, c'est-à-dire *chasseur*.

Avant l'ère chr. vulgaire 139.

Simon, établi dans la souveraineté de la Judée, crut devoir envoyer des ambassadeurs à Rome pour y être reconnu sous ce titre, et renouveler les anciens traités. Ils y furent très bien reçus, et obtinrent tout ce qu'ils demandoient. Les Romains firent écrire à leurs alliés pour notifier que les Juifs étoient leurs amis, et qu'ainsi ils n'entreprissent rien à leur préjudice. Cette lettre fut adressée à Démétrius, parce que les Romains ne reconnoissoient point d'autre roi de Syrie. Antiochus, sans égard pour cette lettre, et malgré ses promesses mêmes, envoya des troupes en Judée pour agir contre Simon, sous la conduite de Cendébée; elles furent vaincues dans une bataille par Judas et Jean, fils de Simon. Quelques années après, Simon 135.
ayant été tué par trahison avec deux de ses fils, Mathathias et Judas, Jean qui leur survécut fut proclamé souverain sacrificateur et prince des Juifs à la place de son père; c'est lui qui fut surnommé *Hyrcan*.

Antiochus fit toute la diligence possible pour profiter de

[1] *Mach.* XV. I. *et seqq.*

l'avantage que lui donnoit la mort de Simon, et s'avança à la tête d'une puissante armée pour réduire la Judée. Hyrcan fut obligé de se renfermer dans Jérusalem; il y soutint un long siége. Réduit à la dernière extrémité faute de vivres, parce que c'étoit une année sabbatique, il fit faire au roi des ouvertures de paix. Ceux qui approchoient le roi le pressoient de profiter de l'occasion pour exterminer la nation juive. Il voulut bien néanmoins entrer en traité avec Hyrcan. On convint que les assiégés rendroient les armes, que les fortifications de Jérusalem seroient rasées, et qu'on paieroit au roi un tribut pour les villes que les Juifs avoient hors de la Judée; et la paix fut conclue. Antiochus avoit aussi demandé qu'on rebâtît la citadelle de Jérusalem, où il vouloit mettre une garnison; mais Hyrcan ne voulut pas y consentir; et il aima mieux payer au roi la somme de cinq cents talens. La capitulation s'exécuta; et pour ce qui ne pouvoit pas s'exécuter sur-le-champ, on donna des otages, entre lesquels il y avoit un frère d'Hyrcan.

Avant l'ère chr. vulgaire. 131. Démétrius avoit fait quelques tentatives pour retourner dans son royaume; et elles avoient été inutiles; il avoit été arrêté deux fois dans sa fuite. Les Parthes attendoient un temps favorable, où, sous prétexte de le rétablir, ils pussent s'emparer eux-mêmes de son royaume. Antiochus les prévint, et mena une puissante armée contre Phraate, fils et successeur de Mithridate. Il eut d'abord de grands succès. Il battit Phraate en trois batailles, et reprit la Babylonie et la Médie. Toutes les provinces de l'Orient qui avoient autrefois appartenu à l'empire de Syrie se soumirent à lui, excepté la Parthie, où Phraate se trouva réduit dans les bornes de son premier royaume. Hyrcan accompagna Antiochus dans cette expédition; et ayant eu part à toutes ses victoires, il revint chez lui chargé de gloire, à la fin de l'année. Le reste de l'armée resta dans l'Orient pour y passer l'hiver. L'attirail du luxe y avoit joint un nombre prodigieux de bouches inutiles qui obligèrent les troupes de se disperser, de sorte qu'elles ne pouvoient pas aisément se rejoindre. Les habitans qui se trouvoient extrêmement foulés par ces troupes, conspirèrent avec les Parthes pour les massacrer toutes en un même jour; et la chose s'exé-
130. cuta. Antiochus se mit en devoir de secourir les quartiers les plus proches de lui; mais il fut accablé par le nombre, et il périt lui-même. Il avoit régné neuf ans. Tout le reste de l'armée fut ou massacré ou fait prisonnier.

Phraate, battu par Antiochus, avoit relâché *Démétrius*, et l'avoit envoyé avec un corps de troupes en Syrie, pour faire ainsi une diversion qui pût y rappeler Antiochus. Mais après ce massacre, il détacha un parti de cavalerie pour le rattraper. Démétrius avoit fait tant de diligence, qu'il avoit déjà passé l'Euphrate avant que ce parti fût sur la frontière. Ainsi il recouvra ses états, et en fit de grandes réjouissances pendant que tout le reste de la Syrie pleuroit la perte d'Antiochus et de son armée.

Antiochus étant mort, Hyrcan profita de l'occasion des troubles qui arrivèrent dans tout l'empire de Syrie, pour étendre ses états, en s'emparant de plusieurs places de Syrie, de Phénicie et d'Arabie, qui étoient à sa bienséance. Il travailla aussi en même temps à se rendre indépendant; et il y réussit si bien que depuis ce temps-là les Juifs ne relevèrent plus des rois de Syrie, et secouèrent non-seulement le joug de la sujétion, mais même celui de l'hommage. C'est pourquoi nous ne nous arrêterons presque plus aux faits qui regardent particulièrement l'histoire des Juifs; nous les reprendrons ailleurs[1].

Ce fut vers ce temps-là que Cléopâtre, première femme de Physcon, fut placée sur le trône d'Egypte à la place de Physcon qui en avoit été chassé, et que, réduite à une grande extrémité par la perte de son armée, elle envoya demander du secours à Démétrius, en lui promettant la couronne d'Egypte. Démétrius vint, et forma le siége de Péluse; les Syriens se révoltèrent; Démétrius fut obligé de retourner en Syrie. Cléopâtre l'y suivit, et se retira auprès de Cléopâtre sa fille qui s'étoit rendue à Démétrius son époux, après la mort d'Antiochus Sidètes. Physcon rentra en possession de son royaume; et pour se venger de Démétrius, il appuya l'imposteur *Alexandre Zébina*, qui se disoit fils d'Alexandre Bala, et lui prêta une armée pour se mettre en possession du trône de Syrie. Les Syriens, mécontens de Démétrius, se rangèrent en foule du côté de Zébina. Démétrius fut défait dans la bataille qui se donna près de Damas; il voulut se retirer à Ptolémaïde, où étoit Cléopâtre sa femme; mais offensée de son mariage avec Rhodogune, elle prit cette occasion de s'en venger, et lui fit fermer les

Avant l'ère chr. vulgaire 128.

127.

[1] Voyez l'*abrégé de l'histoire des Juifs depuis la mort du grand-prêtre Simon jusqu'à la naissance de Jésus Christ* à la suite des livres des Machabées, tom XVIII.

portes ; il s'enfuit à Tyr, où il fut tué, après dix-huit ans de règne. Cléopâtre conserva une partie du royaume ; Zébina eut tout le reste, et fit alliance avec Hyrcan, qui profita de toutes ces divisions pour se bien établir, et pour procurer à ses peuples l'affermissement de la liberté.

Règne de Séleucus, fils aîné de Démétrius, et d'Antiochus Grypus, son cadet, et d'Antiochus-le-Cyzicénien, frère de Grypus.

Avant l'ère chr. vulgaire 124.

Cléopâtre avoit eu de Démétrius deux fils, dont l'aîné, qui se nommoit *Séleucus*, pensa à monter sur le trône de son père, et se fit enfin effectivement déclarer roi[1]. La mère, ambitieuse, trouvoit fort mauvais que son fils voulût s'établir à son préjudice. Elle avoit aussi lieu de craindre qu'il ne lui prît envie de venger la mort de son père, dont on savoit bien qu'elle avoit été cause. Elle le tua de ses propres mains, en lui enfonçant un poignard dans le sein ; il n'avoit régné qu'un an. Elle comprit qu'il étoit cependant de son intérêt de donner le titre de roi à un prince sous le nom de qui elle pût régner. Elle choisit pour cela son autre fils *Antiochus;* elle le fit revenir d'Athènes, où elle l'avoit envoyé pour son éducation, et le fit déclarer roi dès qu'il fut arrivé. Mais elle ne lui donnoit aucune part aux affaires ; et comme ce prince étoit fort jeune, il la laissa gou-
123. verner pendant quelque temps. Pour le distinguer des autres Antiochus, on lui donna le surnom de *Grypus*, qui est pris de son grand nez. Josèphe l'appelle *Philométor;* mais ce prince dans ses médailles prenoit le titre d'*Epiphanes.* Physcon s'étant accommodé avec sa nièce Cléopâtre, envoya une armée considérable à Grypus, et lui donna sa fille Tryphène en mariage. Grypus défit Zébina, qui, quelque temps après, fut pris et mis à mort. Il avoit régné environ
120. cinq ans. Alors Grypus voulut commencer à gouverner par lui-même. Cléopâtre, qui voyoit par là diminuer son pouvoir, ne put le souffrir, et résolut de se défaire de Grypus, et de donner la couronne à un autre Antiochus qu'elle avoit eu d'Antiochus Sidètes, et qui étoit alors en bas âge. Elle prépara donc une coupe empoisonnée, qu'elle présenta à Grypus. Celui-ci, averti du dessein de sa mère, l'obligea de prendre elle-même cette boisson mortelle. Cléopâtre, voyant son dessein découvert, avala la coupe ; et le poison fit sur elle son effet sur-le-champ.

114. Quelques années après, Grypus se préparoit à faire la guerre aux Juifs, lorsqu'il eut à se défendre contre *Antio-*

[1] *Appian. in Syr. p. 132. et seqq. Justin. l.* XXXIX. *c.* 1. *et seqq. Liv. Epit. l.* LX.

chus le Cyzicénien, son frère de mère. Ce prince étoit fils de Cléopâtre et d'Antiochus Sidètes, et né pendant que Démétrius étoit prisonnier chez les Parthes. Quand Démétrius revint, Cléopâtre envoya ce jeune prince à Cyzique, ville située sur la Propontide; il y fut élevé; et de là lui vint le surnom de *Cyzicénien*. Grypus, auquel il donnoit de l'ombrage, voulut le faire empoisonner. Son dessein fut découvert; et le Cyzicénien, pour se défendre, fut contraint de prendre les armes, et de tâcher de faire valoir ses prétentions. Cléopâtre, fille de Physcon et femme de Lathyre, répudiée par son mari, se donna au Cyzicénien, et lui apporta en dot une armée pour s'en servir contre son concurrent. Les deux frères en vinrent à une bataille, où le Cyzicénien fut défait, et se retira à Antioche. Il y laissa sa femme, et s'en alla lever de nouvelles troupes. Grypus alla aussitôt assiéger la ville, et la prit. Thyrène sa femme lui demanda instamment de lui mettre Cléopâtre entre les mains. Quoiqu'elle fût sa sœur de père et de mère, elle étoit si indignée de ce qu'elle avoit épousé leur ennemi, et lui avoit donné une armée, qu'elle vouloit lui ôter la vie. Cléopâtre s'étoit réfugiée dans un temple; Grypus, ne voulant pas la faire périr, allégua la sainteté de l'asile où elle étoit. Tryphène, croyant que c'étoit moins par piété que par amour que Grypus vouloit épargner cette princesse, entra en fureur, et envoya des soldats dans le temple pour massacrer Cléopâtre; la mort cruelle de cette princesse ne demeura pas long-temps impunie. Le Cyzicénien revint à la tête d'une nouvelle armée, livra une seconde bataille à son frère, le défit, prit Tryphène, et lui fit souffrir les tourmens que sa cruauté avoit mérités. Grypus fut obligé d'abandonner la Syrie au vainqueur. Il se retira à Aspende en Pamphylie; ce qui lui a fait donner quelquefois le nom de *l'Aspendien*. Mais un an après, il revint dans la Syrie, et la regagna. Les deux frères partagèrent ensuite cet empire entre eux. Le Cyzicénien eut la Célé-Syrie et la Phénicie, et fit sa résidence à Damas; Grypus eut tout le reste, et demeura à Antioche.

Hyrcan entreprit alors de réduire la ville de Samarie; les Samaritains appelèrent à leur secours le Cyzicénien; il vint, fut battu, et eut beaucoup de peine à se sauver. Le siége recommença. Les Samaritains envoyèrent une seconde fois au Cyzicénien; il vint encore; Lathyre lui envoya six mille Egyptiens; il n'osa cependant attaquer l'ar- (Avant l'ère chr. vulgaire 171.)

mée qui formoit le siége; et après avoir ravagé le pays, il se retira, laissant le commandement à deux généraux, dont l'un fut tué, et l'autre traita secrètement avec Hyrcan, auquel il livra les places que les Syriens avoient dans le pays.

Cléopâtre, mère de Lathyre, offensée de ce qu'il avoit secouru les Samaritains contre son avis, et de ce que dans quelques autres occasions il avoit paru donner atteinte à son autorité, lui enleva sa femme Sélène, et le chassa d'Egypte, l'obligeant de se contenter du royaume de Chypre. Dans la suite, ayant appris qu'il entroit en traité avec le Cyzicénien pour recouvrer la couronne d'Egypte, elle donna Sélène en mariage à Grypus, et lui envoya de l'argent et des troupes pour le mettre en état d'attaquer vigoureusement le Cyzicénien. La guerre se ralluma entre les deux frères. Enfin Grypus fut assassiné par un de ses vassaux. Il avoit régné douze ans seul, et quatorze ans avec son frère. Il laissa cinq fils, qui furent tous rois successivement, ou au moins prétendirent à la couronne.

Règnes de Séleucus, d'Antiochus, de Démétrius Euchère, d'Antiochus Dionysus, tous fils de Grypus, et d'Antiochus Eusèbe, fils du Cyzicénien.

Avant l'ère chr. vulgaire 93.

Séleucus, l'aîné de tous, lui succéda. Dès que Grypus fut mort, le Cyzicénien s'empara de la ville d'Antioche, et fit tous ses efforts pour enlever le reste du royaume à ses enfans [1]. Mais Séleucus, auquel il restoit quantité d'autres bonnes villes, se maintint contre lui. Le Cyzicénien, voyant que Séleucus se fortifioit de jour en jour, partit d'Antioche pour le combattre; mais ayant perdu la bataille, il fut fait prisonnier, et on lui ôta la vie. Il avoit régné dix-huit ans. Séleucus entra dans Antioche, et se trouva maître de tout l'empire de Syrie. Il ne sut pas le garder long-temps.

Antiochus Eusèbe, fils du Cyzicénien, qui se sauva d'Antioche quand Séleucus la prit, vint à Arad, île et ville de Phénicie, et s'y fit couronner roi. Il marcha avec une armée considérable contre Séleucus, remporta sur lui une grande victoire, et l'obligea de se renfermer dans Mopsuestie, ville de Cilicie, et de lui abandonner tout le reste. Dans cette retraite, Séleucus opprima si fort les habitans de cette ville par les subsides qu'il leur demandoit, qu'enfin ils se mutinèrent, vinrent tous investir la maison où il étoit, et y mirent le feu. Il y fut brûlé avec tous ceux qui s'y trouvèrent. Il n'avoit régné que quatre ans.

92. *Antiochus* et *Philippe*, jumeaux, frères de Séleucus,

[1] *Appian. in Syr. p.* 132. *et seqq. Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 21. *et seqq. Justin, l.* XL. *c.* 1. *et seqq.*

entreprirent de venger sa mort ; ils menèrent contre Mopsuestie tout ce qu'ils purent ramasser de troupes, prirent la ville, la rasèrent, et firent passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva d'habitans. Mais au retour, Eusèbe les chargea près de l'Oronte, et les défit. Antiochus, voulant passer l'Oronte à cheval, s'y noya. Philippe fit une belle retraite avec un corps considérable, qu'il grossit bientôt après assez pour tenir encore la campagne, et disputer l'empire à Eusèbe. Celui-ci, pour s'affermir sur le trône, avoit épousé Sélène, veuve de Grypus. Cette habile princesse, quand son mari mourut, avoit su se maintenir en possession d'une partie de l'empire, et avoit de bonnes troupes. Eusèbe l'épousa donc pour augmenter par là ses forces.

Lathyre, auquel on l'avoit enlevée, pour se venger de ce nouvel outrage, fit venir de Cnide *Démétrius Euchère*, quatrième fils de Grypus, qu'on y élevoit, et l'établit roi à Damas. Eusèbe et Philippe étoient trop occupés l'un contre l'autre pour s'y opposer ; car Philippe se soutenoit toujours, et enfin défit si complètement Eusèbe dans une grande bataille, qu'il l'obligea d'abandonner ses états, et de se réfugier chez les Parthes, qui avoient alors pour roi Mithridate II, surnommé *le Grand*. Ainsi l'empire de Syrie demeura partagé entre Philippe et Démétrius. Deux années après, Eusèbe, secouru par les Parthes, revint en Syrie, rentra en possession d'une partie de ce qu'il avoit auparavant, et suscita de nouvelles affaires à Philippe. Un autre concurrent lui tomba sur les bras presqu'en même temps ; c'étoit *Antiochus Dionysus*, son frère, le cinquième fils de Grypus. Il se saisit de la ville de Damas, s'y établit roi de la Célé-Syrie, et s'y maintint pendant trois ans.

Avant l'ère chr. vulgaire 90. — 86.

Les Syriens, las des guerres continuelles que se faisoient dans leur pays les princes de la maison de Séleucus, résolurent enfin de leur donner l'exclusion à tous, et de se soumettre à un prince étranger qui pût rétablir la paix dans leur pays. Les uns pensoient à Mithridate, roi de Pont, d'autres à Ptolémée Lathyre, roi d'Egypte. Mais le premier étoit actuellement en guerre avec les Romains, et le second avoit toujours été ennemi de la Syrie. Ils se déterminèrent donc pour Tigrane, roi d'Arménie, qui étoit alors très puissant, et lui envoyèrent des ambassadeurs pour lui faire savoir le choix qu'ils avoient fait de lui. Il accepta leur offre, vint en Syrie, prit possession de la couronne, et la porta dix-huit ans. Il gouverna ce royaume 83.

quatorze ans de suite par un vice-roi nommé Mégadate, qu'il ne tira de ce poste que lorsqu'il eut besoin de lui contre les Romains. Eusèbe, ainsi chassé de ses états par ses sujets et par Tigrane, se réfugia en Cilicie, où il passa le reste de ses jours caché dans l'obscurité. On ne sait ce que devinrent Philippe et Démétrius. Sélène, femme d'Eusèbe, conserva Ptolémaïde avec une partie de la Phénicie et de la Célé-Syrie, et elle y régna encore bien des années; ce qui la mit en état de donner à ses deux fils Antiochus et Séleucus une éducation digne de leur naissance. Nous avons fait remarquer qu'à l'occasion des troubles de l'Egypte sous le règne de Ptolémée Alexandre, Sélène portant ses vues sur cette couronne, envoya ses deux fils à Rome, solliciter le sénat pour elle; ils ne purent rien obtenir; et après deux années de sollicitations, ils revinrent auprès d'elle.

Avant l'ère chr. vulgaire 73.

Tigrane, à qui les Syriens s'étoient soumis, avoit eu des commencemens assez foibles; mais par une suite de prospérités dont il y a peu d'exemples, il étoit devenu si puissant, qu'on lui avoit donné le titre de *roi des rois*. Ce prince, après avoir dompté très souvent l'orgueil des Parthes, transporté des villes grecques tout entières dans la Médie; après avoir soumis l'empire de Syrie, et ruiné la famille des princes successeurs de Séleucus; enfin, après avoir donné la loi aux Arabes qu'on appelle *Scénites*, ce prince régnoit avec une autorité respectée de tous les princes d'Asie. Les peuples l'honoroient à la manière des Orientaux, jusqu'à l'adoration. Son orgueil étoit nourri et entretenu par les richesses immenses qu'il possédoit, par les excessives et continuelles louanges des flatteurs, et par une prospérité qui n'avoit jamais été interrompue. Il avoit épousé la fille de Mithridate, roi de Pont. Celui-ci, vaincu par les Romains, se retira auprès de son gendre. Le consul Lucullus l'envoie redemander; Tigrane refuse de le livrer. Lucullus déclare la guerre à Tigrane, et marche contre lui. Il pénètre jusque dans l'Arménie; il assiége Tigranocerte qui en étoit la capitale. Il remporte une victoire sur Tigrane, et prend Tigranocerte. Tigrane et Mithridate travaillent à lever de nouvelles troupes. Un des moyens dont Tigrane se servit pour assembler une nouvelle armée, fut de rappeler de Syrie Mégadate, en lui ordonnant de lui amener tout ce qu'il avoit de troupes dans ce pays.

La Syrie se trouvant par là dégarnie, *Antiochus*, fils d'Eusèbe, prit possession d'une partie du pays, et y régna

paisiblement pendant quatre ans. C'est celui qui fut surnommé l'*Asiatique*. Lucullus, continuant de poursuivre Tigrane et Mithridate, remporte sur eux une seconde victoire. Son armée se révolte contre lui. Mithridate, profitant de la mésintelligence qui s'étoit mise dans l'armée romaine, recouvre tout son royaume. Pompée est donné pour successeur à Lucullus. Il remporte plusieurs victoires sur Mithridate. Celui-ci cherche inutilement un asile auprès de Tigrane qui étoit actuellement en guerre avec son propre fils. Pompée marche en Arménie contre Tigrane, qui vient lui-même se rendre à lui. Après avoir tout réglé en Arménie, Pompée marche vers le nord à la poursuite de Mithridate; celui-ci se retire dans le bosphore Cimmérien. Pompée, las de le poursuivre, ramène son armée au midi, et en passant soumet le roi des Mèdes et le roi de Comagène. Enfin il arrive en Syrie, et se rend maître de tout cet empire. Antiochus vint alors le prier de le rétablir sur le trône de ses pères; mais Pompée refusa de l'entendre, et le dépouilla de tous ses états dont il fit une province romaine. Cette dernière révolution arriva en l'année 65 avant l'ère chrét. vulg. Ainsi finit l'empire des Séleucides qui avoit duré près de deux cent cinquante ans, à compter depuis l'affermissement de Séleucus sur le trône de Babylone en 312. Nous avons vu que l'empire des Lagides en Egypte subsista encore trente-cinq années, après lesquelles il fut aussi subjugué par les Romains, et l'Egypte réduite en province romaine. Ainsi se succédoient les empires. L'empire des Assyriens fut subjugué par celui des Babyloniens, celui des Babyloniens par celui des Perses, celui des Perses par celui des Grecs, et celui des Grecs par celui des Romains dont nous allons tracer ici sommairement l'histoire.

Règne d'Antiochus l'Asiatique, en qui finit l'empire des Séleucides.

Avant l'ère chr. vulgaire 69.

65.

TROISIÈME PARTIE.

Abrégé de l'histoire des Romains depuis la fondation de Rome jusqu'à la ruine de leur empire.

L'HISTOIRE des rois d'Egypte et de Syrie nous a souvent obligés de parler des Romains; l'histoire même des Juifs au temps des Machabées nous y rappelle; les prophètes ont

Motifs qui déterminent à ajouter cette

troisième partie. Étendue qu'elle doit avoir.

aussi fait mention de cet empire ; Isaïe en parle relativement à l'Egypte ; Daniel y revient plusieurs fois ; il nous le montre dans la statue mystérieuse composée de quatre métaux, mais principalement dans le dernier des quatre animaux symboliques qu'il vit en songe ; il en parle jusque dans la prophétie même des septante semaines, où il marque le coup terrible que les Romains doivent porter sur les Juifs incrédules coupables de la mort du Messie qui leur avoit été promis et qu'ils attendoient. Zacharie même en parle sous le symbole de l'un des quatre chariots qui lui furent montrés, et il annonce les vengeances que les Romains devaient exercer sur les Juifs incrédules. Enfin l'Evangile nous parle de ce peuple ; les Actes des apôtres, les Epîtres de saint Paul en font mention, et jusque dans l'Apocalypse, on trouve des prophéties qui concernent évidemment cet empire. Il est donc assez convenable d'en considérer ici l'origine, les progrès et les révolutions, non-seulement jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, mais au moins jusqu'à la ruine de cet empire, c'est-à-dire jusqu'à la déposition du dernier de ses empereurs en Occident. Nous avouons que dans ce morceau d'histoire, nous devons beaucoup au Discours de Bossuet sur l'histoire universelle ; et nous espérons que nos lecteurs en reconnoîtront avec plaisir les grands traits.

Fondation de Rome. Première forme de son gouvernement sous les rois.

Avant l'ère chr. vulgaire 753.

La fondation de Rome est attribuée à deux frères, *Rémus* et *Romulus*. On prétend qu'ils descendoient des anciens rois d'Albe par leur mère Rhéa, fille de Numitor, l'un de ces rois. On varie sur l'époque précise de la fondation de cette ville ; mais l'opinion commune est qu'elle fut fondée sur la fin de la troisième année de la VIe olympiade, environ 440 ans après la prise de Troie, de laquelle les Romains croyoient que leurs ancêtres étoient sortis, et 753 ans avant l'ère chrétienne vulgaire, pendant que Joatham régnoit en Judée. Romulus, nourri durement avec des bergers et toujours dans les exercices de la guerre, consacra cette ville à Mars, dieu de la guerre, qu'il disoit être son père. Pour peupler cette nouvelle ville, il en fit un asile où toutes sortes de gens se retirèrent. Il choisit cent personnes des plus sages, dont il fit un conseil qu'il appela *sénat*, et ceux qui le composoient furent nommés *sénateurs*. Les femmes manquant à ce nouveau peuple, et Romulus ne pouvant en obtenir de ses voisins, donna un spectacle qui attira à Rome les Sabins avec leurs familles ;

les Romains enlevèrent à cette occasion les filles des Sabins ; cette violence alluma la guerre entre les deux peuples. Les femmes des Romains voyant leurs maris et leurs pères près de s'égorger, sortirent de leurs maisons tout échevelées, se jetèrent au milieu des combattans et les portèrent à la paix. On convint que les Sabins viendroient demeurer à Rome, et que Tatius leur roi régneroit conjointement avec Romulus. Cinq ans après ce traité, Tatius fut tué, et Romulus demeura seul. Il fit plusieurs conquêtes sur ses voisins, et ayant régné trente-huit ans il disparut. Julius Proculus, homme de distinction, jura qu'il lui étoit apparu sur le mont Quirinal sous une forme majestueuse, et qu'il lui avoit dit que les Romains devoient vivre en paix et embrasser la vertu, et qu'ils seroient un jour maîtres du monde. Sur ce témoignage, Romulus fut mis au nombre des dieux ; les Romains entrèrent dans des dispositions de paix, et conçurent l'espérance de dominer un jour sur tous les peuples.

On fut un an sans pouvoir convenir de celui qui succé- Avant l'ère
deroit à Romulus. Enfin le choix tomba sur *Numa Pompi-* chr. vulgaire
lius. Romulus, au milieu des guerres, avoit jeté les fonde- 715.
mens des lois nouvelles qu'il vouloit donner à son peuple, et de la nouvelle religion qu'il prétendoit établir ; une longue paix donna moyen à Numa d'achever l'ouvrage. Il forma la religion suivant les instructions qu'il supposoit avoir reçues des dieux par la voix d'une nymphe ; il adoucit les mœurs farouches du peuple romain. Il détermina même la forme de l'année ; Romulus n'y comptoit que dix mois; Numa voulut qu'elle en eût douze. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, en ayant régné quarante-trois.

Tullus Hostilius, son fils, lui succéda. Rome s'accroissoit, 672.
mais foiblement ; Tullus y fit revivre l'ardeur militaire. Il déclara la guerre au peuple d'Albe ; mais, pour épargner le sang, on convint que trois Albains se battroient contre trois Romains, et que le parti des vaincus seroit soumis à celui des vainqueurs. Trois frères nommés *Horaces* furent choisis par les Romains, et trois autres nommés *Curiaces* par les Albains. Dans ce combat deux des Horaces furent tués, et les trois Curiaces blessés. Le troisième Horace qui n'étoit pas blessé, se voyant seul contre trois, se mit à fuir. Les Romains crurent qu'il abandonnoit le combat ; mais c'étoit une feinte pour diviser les Curiaces, qui, épuisés par leurs blessures, ne purent le poursuivre d'un

pas égal ; il revint sur eux, les combattit séparément, et les défit. Albe vaincue fut détruite, ses citoyens incorporés à la ville victorieuse l'agrandirent et la fortifièrent. Les peuples subjugués oublioient leur défaite et devenoient des sujets affectionnés. Rome devint la capitale du pays latin. En étendant ses conquêtes, elle régloit sa milice ; et ce fut sous Tullus Hostilius qu'elle commença d'apprendre cette belle discipline qui dans la suite la rendit maîtresse de tant
Avant l'ère chr. vulgaire 640. de nations. Tullus, après avoir régné trente-deux ans, fut tué par *Ancus Martius*, qui supposa que c'étoit par un coup de foudre que ce prince avoit péri.

Ancus étoit fils d'une fille de Numa, et en cette qualité succéda à Tullus. Sous sa conduite, Rome subjugua quelques peuples du pays latin ; et continuant de changer ses ennemis en citoyens, elle les renfermoit dans ses murailles. Ceux de Véies, déjà affoiblis par Romulus, firent de nouvelles pertes. Ancus poussa ses conquêtes jusqu'à la mer voisine, et bâtit la ville d'Ostie à l'embouchure du Tibre. Il régna vingt-quatre ans; on ne sait de quel genre de mort il mourut.

616. *Tarquin l'Ancien*, tuteur des enfans d'Ancus, parvint par son esprit et par son adresse à se faire élire roi. Il soumit une partie de la Toscane, et orna la ville de Rome par des ouvrages magnifiques; ce fut lui qui bâtit le Cirque : il distingua les sénateurs et les chevaliers par les marques qu'il leur attribua. Il régna trente-sept ans, et fut assassiné à l'âge de quatre-vingts ans par les enfans d'Ancus Martius son prédécesseur.

579. *Servius Tullius*, quoique fils d'une esclave, parvint à la royauté par son mérite. Il fut le principal législateur des Romains. Il établit le cens, c'est-à-dire le dénombrement des citoyens distribués en certaines classes, par où cette grande ville se trouva réglée comme une famille particulière. Après avoir agrandi Rome, il conçut le dessein de la mettre en république. Il périt au milieu de ces pensées, par les conseils de sa fille Tullia, et par le commandement de Tarquin-le-Superbe son gendre, qui le fit assassiner. Servius avoit régné quarante-cinq ans.

534. *Tarquin*, qui par l'excès de son orgueil mérita d'être surnommé *le Superbe*, étoit fils de Tarquin l'Ancien. Il exerça toute sorte de violences, et se rendit odieux par ses cruautés. L'impudicité de Sextus son fils acheva de détruire la royauté. *Lucrèce*, déshonorée, se tua elle-même;

son sang et les harangues de Junius Brutus animèrent les Romains. Les rois furent bannis, et l'empire consulaire fut établi suivant les projets de Servius Tullius. Tarquin avoit régné vingt-cinq ans.

Seconde forme du gouvernement des Romains sous les consuls.

Avant l'ère chr. vulgaire 509.

Junius fut surnommé *Brutus* parce qu'il avoit contrefait le stupide pour se garantir de la cruauté de Tarquin. Brutus et *Tarquin Collatin* mari de Lucrèce, avoient été les auteurs de cette révolution qui avoit affranchi le peuple, et ils furent les premiers consuls. Bientôt Tarquin-le-Superbe, banni de Rome, engagea quelques jeunes seigneurs à former une conjuration en sa faveur; elle fut découverte; les complices furent punis de mort. Brutus fit battre de verges et décapiter ses propres fils et ses neveux qui étoient entrés dans cette conspiration. Collatin étant devenu suspect de ne pas agir avec assez de vigueur contre les Tarquins qui étoient ses parens, on mit à sa place *Publius Valérius Publicola*. Celui-ci ayant une maison qui ressembloit à une forteresse, le peuple en témoigna de l'inquiétude; pour la calmer, Publicola abattit sa maison, et fit une loi qui permit d'appeler du sénat au peuple. Ainsi la puissance des consuls étoit à peine établie, qu'elle fut affoiblie par la jalousie du peuple.

Les Tarquins, chassés, trouvèrent des défenseurs. Les rois voisins regardèrent leur bannissement comme une insulte faite à tous les rois, et *Porsenna*, roi des Clusiens, peuples d'Etrurie, prit les armes contre Rome. Réduite à l'extrémité, et presque prise, elle fut sauvée par la valeur d'*Horatius Coclès*, qui soutint seul, à la tête d'un pont, tout l'effort de l'armée ennemie, pendant qu'on rompoit ce pont derrière lui; quand le pont fut rompu, Coclès se jeta tout armé dans le Tibre, et le traversa à la nage. *Scévola*, autre Romain, vint dans le camp de Porsenna, et tua un courtisan qu'il prit pour le roi. Etant amené devant Porsenna, il mit sa main dans un brasier qui étoit sur un autel : « C'est, dit-il, pour la punir de s'être méprise. » Porsenna le fit retirer de devant le brasier; Scévola l'avertit qu'ils étoient trois cents qui avoient formé le même dessein que lui. Porsenna traita avec les Romains, et les laissa en paix. *Clélie*, jeune fille de qualité qui lui fut envoyée entre les otages que les Romains lui donnèrent, augmenta encore l'estime qu'il avoit conçue d'eux, lorsqu'il sut qu'ayant trompé ses gardes, elle étoit sorti du camp, et 507.

que s'étant saisie d'un cheval qu'elle avoit rencontré, elle avoit passé le Tibre à la nage.

Avant l'ère chr. vulgaire 500. Tarquin, avec le secours de son gendre, ayant rassemblé des forces capables d'assujétir Rome, on créa un *dictateur* avec un pouvoir supérieur à celui des consuls. L'autorité de ce magistrat ne devoit durer qu'autant que le danger. On créa aussi sous le dictateur un *général de la cavalerie.* Ce général se trouvant dans un danger fort pressant, fit ôter la bride des chevaux, afin qu'ils fondissent sur l'ennemi avec plus d'impétuosité. Le succès de ce combat fut favorable aux Romains; il crurent le devoir à l'assistance de Castor et de Pollux, et ils leur bâtirent un temple.

493. Rome, qui s'étoit si bien défendue contre les étrangers, pensa périr par elle-même; la jalousie s'étoit réveillée entre les patriciens et le peuple; la puissance consulaire, quoique déjà modérée par la loi de Publius Valérius, parut encore excessive à ce peuple trop jaloux de sa liberté. Il se retira au Mont Aventin; les conseils violens furent inutiles; le peuple ne put être ramené que par les paisibles remontrances de *Ménénius Agrippa;* mais il fallut trouver des tempéramens, et donner au peuple des tribuns pour le défendre contre les consuls. La loi qui établit cette nouvelle magistrature fut appelée *la loi sacrée;* et ce fut là que commencèrent *les tribuns du peuple.*

490. Rome battoit tous ses ennemis aux environs, et sembloit n'avoir à craindre que d'elle-même. *Coriolan* (ainsi nommé parce qu'il avoit pris la ville de Corioles sur les Volsques), Coriolan, zélé patricien, et le plus illustre de ses capitaines, chassé, malgré ses services, par la faction populaire, médita la ruine de sa patrie, mena les Volsques contre elle, la réduisit à l'extrémité, et ne put être apaisé que par les larmes de sa mère et de son épouse. Il leva le siége; mais les Volsques le regardant comme un traître, le tuèrent.

477. Les Romains eurent ensuite la guerre avec les Véiens; *la famille des Fabiens* se chargea de la soutenir seule. Il se trouva dans cette famille trois cents hommes capables de contribuer à cette entreprise. Ces trois cents héros remportèrent plusieurs avantages; mais ayant donné dans un piége qu'on leur avoit tendu, ils y périrent tous.

458. Un consul étant assiégé dans son camp par les Volsques, on créa un dictateur, *Cincinnatus*, que l'on trouva sans habits, et labourant sa terre, lorsqu'on fut lui annoncer cette nouvelle. Il marcha au secours du consul, dégagea

l'armée, défit les ennemis, en triompha; ensuite il se démit de la dictature, et retourna à son labourage quinze jours après l'avoir quitté; telle étoit la simplicité des mœurs romaines.

Les nouveaux magistrats qu'on avoit donnés au peuple romain augmentoient les divisions de la ville, et Rome, formée sous des rois, n'avoit point encore les lois nécessaires à la bonne constitution d'une république. La réputation de la Grèce, plus célèbre encore par son gouvernement que par ses victoires, excita les Romains à se régler sur son exemple. Ainsi ils envoyèrent des députés rechercher les lois des villes de Grèce, et surtout celles que les Athéniens avoient reçues de *Solon*, lesquelles se trouvoient plus conformes à l'état de la république romaine. On abolit les consuls et les tribuns, et à leur place on créa dix magistrats absolus sous le nom de *décemvirs*. Ils rédigèrent sur douze tables les nouvelles lois, qui, par cette raison, furent appelées *les lois des douze tables;* ces lois devinrent le fondement du droit romain. Le peuple, ravi de l'équité avec laquelle ces lois furent composées, laissa ces magistrats empiéter sur le pouvoir suprême dont ils usèrent tyranniquement. Il se fit alors de grands mouvemens occasionnés par le libertinage et la dépravation d'*Appius Claudius*, un des décemvirs, et par le meurtre de *Virginie*, que son père aima mieux tuer de sa propre main, que de l'abandonner à la passion d'Appius. Le sang de cette seconde Lucrèce réveilla le peuple romain; les décemvirs furent chassés, les *consuls* et les *tribuns* rétablis.

Avant l'ère chr. vulgaire 450.

Leur rétablissement ne fut pas de longue durée. Le peuple se plaignoit de ne pouvoir parvenir à la dignité consulaire; pour apaiser ses plaintes, il fallut supprimer les consuls, et au lieu d'un seul tribun, en créer trois, qui, sous le nom de *tribuns militaires*, avoient le même pouvoir et les mêmes marques d'honneur que les consuls. Ce nouvel établissement souffrit d'abord quelques interruptions; mais il devint stable; le nombre de ces tribuns augmenta; on en créa quatre, cinq, six. Cette forme de gouvernement dura quatre-vingts ans.

Troisième forme du gouvernement des Romains sous les tribuns militaires.

Avant l'ère chr. vulgaire 442.

Dans cet intervalle, la ville de Véies, dont la gloire égaloit presque celle de Rome, soutint un siége de dix ans, et après beaucoup de succès divers, fut prise par les Romains sous la conduite de *Camille*. La générosité de ce guerrier lui fit encore une autre conquête. Les Falisques, qu'il assié-

396.

geoit, se donnèrent à lui, touchés de ce qu'il leur avoit renvoyé leurs enfans qu'un maître d'école lui avoit livrés. Rome ne vouloit pas vaincre par des trahisons, ni profiter de la perfidie d'un lâche qui abusoit de l'obéissance d'un âge innocent.

Avant l'ère chr. vulgaire 390.

Un peu après, les *Gaulois Sénonois* entrèrent en Italie, et assiégèrent Clusium. Les Romains perdirent contre eux la fameuse bataille d'Allia. Leur ville fut prise et brûlée. Pendant qu'ils se défendoient dans le Capitole, leurs affaires furent rétablies par ce même *Camille* qu'ils avoient banni. Les Gaulois demeurèrent sept mois maîtres de Rome; et appelés ailleurs par d'autres affaires, ils se retirèrent chargés de butin. Rome n'étant plus qu'un monceau de ruines, les Romains, dénués de tout, vouloient se transporter à Véies; mais Camille leur persuada de demeurer à Rome, et de la rebâtir. On s'y porta avec tant d'ardeur, qu'en moins d'un an on vit renaître une nouvelle Rome, et Camille en fut appelé le second fondateur.

Les ennemis des Romains, et leurs alliés mêmes, crurent ce temps propre pour les exterminer. Camille, créé dictateur, vainquit les Volsques, et termina une guerre qui duroit depuis cent sept ans. Quelques autres peuples furent aussi obligés de se soumettre. Mais les Gaulois, les plus
367. formidables ennemis des Romains, revinrent vingt-trois ans après avoir été chassés. L'effroi fut général, et on n'eut d'espérance qu'en *Camille*, qui fut élu dictateur pour la cinquième fois. Il sut si bien conduire cette entreprise, qu'il défit les Gaulois, et délivra Rome; ce fut là son dernier exploit militaire.

Quatrième forme du gouvernement des Romains. Rétablissement des consuls. Guerre des Samnites et des Tarentins.

Il termina sa course par une autre action qui ne lui acquit pas moins de gloire. Les plébéiens osèrent prétendre au consulat, les patriciens s'y opposoient. Les plébéiens continuèrent de demander que les deux ordres de l'état fussent également admis à cette dignité, et qu'ainsi l'un des deux consuls fût pris d'une famille plébéienne. Le sénat persistant dans son opposition, l'émotion devint si grande, qu'il étoit à craindre que l'on n'en vînt aux mains. *Camille* sut réunir le cœur de ses concitoyens, et obtint que l'on créât *deux consuls* dont *l'un* fût *patricien* et *l'autre plébéien*. Ainsi fut rétablie dans Rome la puissance consulaire. L'année suivante, la peste emporta plusieurs hommes distingués entre lesquels fut *Camille*, qui fut lui seul plus regretté que tous les autres, quoiqu'il fût d'un âge très avancé.

Avant l'ère chr. vulgaire 365.

Les Gaulois firent de nouvelles tentatives contre les Romains, mais toujours sans succès. Les Romains déclarèrent la guerre aux Tarquiniens et aux Falisques ; ces derniers, ayant à leur tête des prêtres portant des flambeaux allumés, sont mis en fuite par *Fabius*. Caius Marcius *Rutilius* est élu dictateur ; ce fut le premier qui eût été tiré du rang des plébéiens. Il défait les Toscans, qui s'étoient joints aux Falisques, et il obtient les honneurs du triomphe sans l'autorité du sénat. Avant l'ère chr. vulgare 155.

Les *Samnites* ayant attaqué les Sidiciniens, et ceux-ci ayant eu recours aux habitans de la Campanie, ces derniers, vaincus par les Samnites, se donnent aux Romains, qui déclarent la guerre aux Samnites. Le consul *Valerius* les défait ; son collègue *Cornelius* s'étant laissé enveloper par l'armée des ennemis, est délivré par *Publius Decius*, tribun militaire, qui fit diversion en se saisissant d'une hauteur et se sauvant la nuit. Les Romains remportent ensuite plusieurs victoires sur les Samnites. 342.

Rome continuoit d'être en guerre avec ses voisins et surtout avec les Samnites; elle eut une peine extrême à réduire ceux-ci, malgré la valeur et la conduite de *Papirius Cursor*, le plus illustre de ses généraux. Il commandoit en qualité de dictateur lorsque obligé de quitter l'armée, il défendit à *Fabius Maximus*, général de la cavalerie, de rien entreprendre en son absence. Fabius, voyant une occasion favorable de battre l'ennemi, aima mieux exposer sa vie, que de manquer de rendre à sa patrie un service important. Le dictateur étant revenu, le condamna à mort, et Fabius ne fut sauvé que par une sédition qui pensa faire périr le dictateur. Papirius ayant ensuite remporté lui-même une autre victoire sur les Samnites, obtint les honneurs du triomphe. 324.

Les Romains et les Samnites étant convenus d'une trève, ceux-ci la rompirent. Ils furent défaits, et leur général tué. Pontius, qui fut mis à sa place, dit qu'ils s'étoient attiré ce malheur par leur injustice. Pour le réparer, ils résolurent de livrer aux Romains l'auteur de cette rupture, et de leur rendre les hommes et le butin qu'on avoit pris sur eux. Celui qui devoit être livré se tua ; les Samnites envoyèrent son corps à Rome avec tout ce qui avoit appartenu au coupable. Cette soumission ne satisfit point les Romains. Pontius dit que puisqu'ils avoient affaire à des ennemis implacables, les dieux prendroient leur défense. Sur un faux avis 320.

que les Samnites firent donner aux Romains, ceux-ci s'engagèrent dans un défilé nommé *les Fourches Caudines*, où ils se trouvèrent enfermés. Pontius leur dit que pour sortir de là, il falloit qu'ils passassent tous sous le joug, et promissent de laisser en paix les Samnites. Ils se soumirent à l'opprobre pour sauver leur patrie. Les Romains, irrités de l'affront qu'ils avoient reçu de la part des Samnites, envoient contre eux l'année suivante Papirius qui les bat, et les fait eux-mêmes passer sous le joug.

Avant l'ère chr. vulgaire 304. La guerre des Sammites continua; divers peuples y prirent part; les Romains eurent de brillans succès. *Quintus Fabius* leur rendit de grands services. Les Samnites, plusieurs fois battus, sont réduits à demander la paix; les Romains la leur accordent. Les consuls défont les Eques, et prennent quarante-une villes en soixante jours. Les Romains envoient ensuite des colonies dans le pays des Eques.

Les Sammites recommencent la guerre contre les Romains, et engagent les Toscans à leur prêter du secours. Les consuls sont obligés d'agir en même temps contre ces deux peuples. *Papirius* met en fuite les Samnites; *Carvilius* triomphe des Toscans. *Fabius Gurgès*, autre consul, est battu par les Samnites. Le sénat délibéroit de le rappeler, lorsque son père *Fabius Maximus* s'offre de commander sous Gurgès son fils. Sa demande lui est accordée; il défait les Samnites, leur tue vingt-quatre mille hommes, et fait prisonnier de guerre Pontius leur général. Fabius Gurgès reçoit les honneurs du triomphe. Les consuls *Publius Cornelius Rufinus* et *Marius Curius Dentatus* achevèrent de subjuguer les Sammites, et terminèrent une guerre qui duroit depuis plus de cinquante ans. Les Romains n'avoient jamais eu d'ennemis qui eussent mis leur valeur à tant d'épreuves dans l'Italie.

290.

282. La guerre des *Tarentins* succéda bientôt à celle des Samnites. Des vaisseaux romains étant près d'entrer dans le port de Tarente, les Tarentins craignirent que les Romains n'eussent dessein de les punir des secours qu'ils avoient donnés aux Samnites. Ils fondirent sur ces vaisseaux, en coulèrent quatre à fond, en prirent un; et après avoir tué tous ceux qui pouvoient porter les armes, vendirent les autres. Le sénat leur envoya des ambassadeurs; ces ambassadeurs furent insultés et maltraités. Les Tarentins néanmoins, ne se sentant pas en état de soutenir la guerre contre les Romains, appelèrent à leur secours *Pyrrhus*, roi d'Epire,

qui se laissa séduire par l'espérance d'étendre ses conquêtes jusque sur l'Italie. Il remporta quelques victoires sur les Romains; mais ses victoires, dans un pays où il n'étoit pas à portée de réparer ses pertes, le ruinoient. Les éléphans de Pyrrhus étonnèrent les Romains; mais le consul *Fabricius* fit bientôt voir à ceux-ci que Pyrrhus pouvoit être vaincu. Le roi et le consul sembloient se disputer la gloire de la générosité, plus encore que celle des armes. Pyrrhus rendit au consul tous les prisonniers sans rançon, disant qu'il falloit faire la guerre avec le fer, et non avec l'argent; et Fabricius dénonça au roi son perfide médecin, qui étoit venu lui offrir d'empoisonner son maître. Tout l'Occident étoit attentif à la guerre des Romains et de Pyrrhus. Enfin ce roi fut défait par le consul *Manius Curius*, vainqueur des Samnites. Pyrrhus fut obligé de repasser en Épire. Il continuoit néanmoins d'entretenir d'espérance les Tarentins. Ceux-ci, après sa mort, appelèrent les Carthaginois; ce secours leur fut inutile; ils furent battus avec les Brutiens et les Samnites leurs alliés. Tarente se vit obligée de subir le joug des Romains; les peuples voisins ne purent tenir devant une puissance si formidable; aussi tous les anciens peuples d'Italie se trouvèrent subjugués. Les Gaulois, souvent battus, n'osoient remuer. Les Romains, après quatre cent quatre-vingts ans de guerre, se virent les maîtres en Italie, et commencèrent à regarder les affaires du dehors; ils entrèrent en jalousie contre les Carthaginois, trop puissans dans leur voisinage par les conquêtes qu'ils faisoient dans la Sicile, d'où ils venoient d'entreprendre sur eux et sur l'Italie, en secourant les Tarentins.

Avant l'ère chr. vulgaire 275. 274.

La république de *Carthage* tenoit les deux côtes de la mer Méditerranée. Outre celle d'Afrique qu'elle possédoit presque tout entière, elle s'étoit étendue du côté de l'Espagne par le détroit. Maîtresse de la mer et du commerce, elle avoit envahi les îles de Corse et de Sardaigne. La Sicile avoit peine à se défendre, et l'Italie étoit menacée de trop près pour ne pas craindre. De là *les guerres puniques* ou carthaginoises, malgré les traités existans, mais mal observés de part et d'autre. La *première* apprit aux Romains à combattre sur la mer; ils furent maîtres d'abord dans un art qu'ils ne connoissoient pas; et le consul *Duilius*, qui donna la première bataille navale, la gagna. *Régulus* soutint cette gloire, et aborda en Afrique, où il eut à combat-

Suite du gouvernement des consuls. Guerres puniques ou carthaginoises, et autres. Avant l'ère chr. vulgaire 264.

tre ce prodigieux serpent contre lequel il fallut employer
toute son armée. Tout cède ; Carthage, réduite à l'extré-
mité, ne se sauve que par le secours de Xantippe, Lacédé-
Avant l'ère monien. Le général romain est battu et pris; mais sa prison
chr. vulgaire le rend plus illustre que ses victoires; renvoyé sur sa parole
255. pour ménager l'échange des prisonniers, il vient soutenir
dans le sénat la loi qui ôtoit toute espérance à ceux qui se
laissoient prendre, et retourne à une mort assurée. Deux
épouvantables naufrages contraignirent les Romains d'a-
bandonner de nouveau l'empire de la mer aux Carthagi-
nois. La victoire demeura long-temps douteuse entre les
deux peuples, et les Romains furent près de céder; mais
241. ils réparèrent leur flotte. Une seule bataille décida, et le
consul *Lutatius* acheva la guerre. Carthage fut obligée de
payer tribut, et de quitter avec la Sicile toutes les îles qui
étoient entre la Sicile et l'Italie. Les Romains gagnèrent
cette île tout entière, à la réserve de ce que tenoit Hié-
ron, roi de Syracuse, leur allié.

Après la guerre achevée, les Carthaginois pensèrent
périr par le soulèvement de leur armée. Ils l'avoient com-
posée, selon leur coutume, de troupes étrangères, qui se
révoltèrent pour leur paye. Leur cruelle domination fit
joindre à ces troupes mutinées presque toutes les villes de
leur empire, et Carthage, étroitement assiégée, étoit per-
238. due, sans Amilcar, surnommé Barcas. Lui seul avoit sou-
tenu la dernière guerre; ses concitoyens lui durent encore
la victoire qu'ils remportèrent sur les rebelles ; il leur en
coûta la Sardaigne, que la révolte de leur garnison ouvrit
aux Romains. De peur de s'embarrasser avec eux dans une
nouvelle guerre, Carthage céda malgré elle une île si im-
230. portante, et augmenta son tribut. Elle pensoit à rétablir
en Espagne son empire ébranlé par la révolte ; Amilcar
passa dans cette province avec son fils Annibal, âgé de
neuf ans, et y périt dans une bataille. Durant neuf ans qu'il
y fit la guerre avec autant d'adresse que de valeur, son fils
se formoit sous un si grand capitaine, et concevoit en
même temps une haine implacable contre les Romains. Son
allié Asdrubal fut donné pour successeur à son père. Il
gouverna sa province avec beaucoup de prudence, et y
bâtit *Carthage-la-Neuve*, qui tenoit l'Espagne en sujétion.

Les Romains étoient occupés dans la guerre contre
Teuta, reine d'Illyrie, qui exerçoit impunément la pirate-
rie sur toute la côte. Enflée du butin qu'elle faisoit sur les

Grecs et sur les Epirotes, elle méprisa les Romains, et tua leur ambassadeur. Elle fut bientôt accablée; les Romains ne lui laissèrent qu'une petite partie de l'Illyrie, et gagnèrent l'île de Corfou, que cette reine avoit usurpée. Ils se firent alors respecter en Grèce par une ambassade solennelle; et ce fut la première fois qu'on y connut leur puissance.

Avant l'ère chr. vulgaire 228.

Les grands progrès d'Asdrubal leur donnoient de la jalousie; mais *les Gaulois d'Italie* les empêchoient de pourvoir aux affaires d'Espagne. Il y avoit quarante-cinq ans que ces Gaulois demeuroient en repos. La jeunesse qui s'étoit élevée durant ce temps, ne songeoit plus aux pertes passées, et commençoit à menacer Rome. Les Romains, pour attaquer avec sûreté de si turbulens voisins, s'assurèrent des Carthaginois. Le traité fut conclu avec Asdrubal qui promit de ne point passer au-delà de l'Ebre. La guerre entre les Romains et les Gaulois se fit avec fureur de part et d'autre. Les Transalpins se joignirent aux Cisalpins; tous furent battus. 224. Concolitanus, un des rois gaulois, fut pris dans la bataille; Anéroëstus, un autre roi, se tua lui-même. Les Romains, victorieux, passèrent le Pô pour la première fois, résolus d'ôter aux Gaulois les environs de ce fleuve, dont ils étoient en possession depuis tant de siècles. La victoire les suivit partout; Milan fut pris, et presque tout le pays assujéti. 220.

En ce temps, Asdrubal mourut, et *Annibal*, quoiqu'il n'eût encore que vingt-cinq ans, fut mis à sa place. Dès lors on prévit une *seconde guerre punique*. Le nouveau gouverneur entreprit ouvertement de soumettre l'Espagne, sans aucun égard pour les traités. Rome alors écouta les plaintes de Sagonte son alliée. Les ambassadeurs romains vont à Carthage. 219. Les Carthaginois n'étoient plus disposés à céder. La Sicile arrachée de leurs mains, la Sardaigne injustement enlevée, et le tribut augmenté, leur tenoient au cœur. Ainsi la faction qui vouloit qu'on abandonnât Annibal, se trouva foible. Ce général pensoit à tout. De secrètes ambassades l'avoient assuré des Gaulois d'Italie, qui, n'étant plus en état de rien entreprendre par leurs propres forces, embrassèrent cette occasion de se relever. Annibal traverse l'Ebre, les Pyrénées, toute la Gaule Transalpine, les Alpes, et fond comme en un moment sur l'Italie. Les Gaulois ne manquent point de fortifier son armée, et font un dernier effort pour leur liberté. Quatre

batailles perdues font croire que Rome alloit succomber. La Sicile prend le parti du vainqueur. Hiéronyme, roi de Syracuse, se déclare contre les Romains; presque toute l'Italie les abandonne, et la dernière ressource de la république semble périr en Espagne avec *les deux Scipions*.

Avant l'ère chr. vulgaire 214. Dans de telles extrémités, Rome dut son salut à trois grands hommes. La constance de *Fabius Maximus* qui, se mettant au-dessus des bruits populaires, faisoit la guerre en retraite, fut un rempart à sa patrie. *Marcellus*, qui fit lever le siége de Nole, et prit Syracuse, ranimoit les troupes par ces actions. Mais Rome, qui admiroit ces deux grands hommes, crut voir dans *le jeune Scipion* quelque chose de plus grand. Les merveilleux succès de ses conseils confirmèrent l'opinion qu'on avoit qu'il étoit de race di-
211. vine, et qu'il conversoit avec les dieux. A l'âge de vingt-quatre ans, il entreprend d'aller en Espagne où son père et son oncle venoient de périr; il attaque Carthage-la-Neuve, comme s'il eût agi par inspiration, et ses soldats l'emportent d'emblée. Tous ceux qui le voient sont gagnés au peuple romain. Les Carthaginois lui abandonnent l'Espagne. A son abord en Afrique, les rois se donnent à lui;
202. Carthage tremble à son tour, et voit ses armées défaites; Annibal, victorieux durant seize ans, est vainement rappelé, et ne peut défendre sa patrie; *Scipion* y donne la loi; le nom d'*Africain* est sa récompense : le peuple romain ayant abattu les Gaulois et les Africains, ne voit plus rien à craindre, et combat désormais sans péril.

Quoique Carthage fût assujétie aux Romains, Annibal ne laissoit pas de leur susciter secrètement des ennemis partout où il pouvoit; mais il ne fit qu'entraîner tous ses amis anciens et nouveaux dans la ruine de sa patrie et dans la sienne. Par les victoires du consul *Flaminius*, *Philippe*, roi de Macédoine, allié des Carthaginois, fut abattu; les rois de Macédoine réduits à l'étroit, et la Grèce affranchie de leur joug. Les Romains alors entreprirent de faire périr
195. Annibal, qu'ils trouvoient encore redoutable après sa ruine.

Ce grand capitaine, réduit à se sauver de son pays, souleva l'Orient contre eux, et attira leurs armes en Asie. Par ses puissans raisonnemens, *Antiochus* surnommé *le Grand*, roi de Syrie, devint jaloux de leur puissance, et leur déclara le guerre; mais en la faisant, il ne suivit pas les conseils d'Annibal qui l'y avoit engagé. Battu par mer et par terre, il reçut la loi que lui imposa le consul *Lucius Scipion*,

frère de Scipion l'Africain, et il fut renfermé dans le mont Taurus.

Annibal, réfugié chez Prusias, roi de Bithynie, échappa aux Romains par le poison. Ils sont redoutés par toute la terre, et ne veulent plus souffrir d'autre puissance que celle qu'ils ont acquise. Les rois étoient obligés de leur donner leurs enfans pour otages de leurs promesses. *Antiochus* depuis appelé *Epiphanes*, second fils d'Antiochus-le-Grand, demeura long-temps à Rome en cette qualité; mais sur la fin du règne de Séleucus Philopator son frère aîné, il fut rendu, et les Romains voulurent avoir à sa place *Démétrius Soter*, fils de Séleucus; ce jeune prince n'avoit que dix ans. Dans ce contre-temps, Séleucus mourut, et Antiochus usurpa le royaume sur son neveu. Les Romains étoient appliqués aux affaires de la Macédoine, où *Persée* inquiétoit ses voisins, et ne vouloit plus s'en tenir aux conditions imposées au roi Philippe son père.

Avant l'ère chr. vulgaire 182.

175.

Ils voulurent donc bien souffrir qu'Antiochus usurpât la couronne de Syrie; mais appelés au secours de l'Egypte, dont il vouloit se rendre maître, il ne lui permirent pas d'étendre jusque-là sa puissance; ce fut alors qu'ils envoyèrent *Popilius Lénas* qui, l'enfermant dans un cercle, l'obligea de se désister de son entreprise, et de se retirer dans ses états. 168.

Les Romains continuoient de faire la guerre à *Persée* qui, plus prompt à entreprendre qu'à exécuter, perdoit ses alliés par son avarice, et ses armées par sa lâcheté. Vaincu par le consul *Paul Emile*, il fut contraint de se livrer entre ses mains. Gentius, roi de l'Illyrie, son allié, abattu en trente jours par le préteur *Anicius*, venoit d'avoir un sort semblable. Le royaume de Macédoine, qui avoit duré sept cents ans, et depuis près de deux cents ans avoit donné des maîtres, non-seulement à la Grèce, mais encore à tout l'Orient, ne fut plus qu'une province romaine.

Antiochus Epiphanes avoit osé s'élever contre le peuple de Dieu; sa mort fut digne de son impiété et de son orgueil. Son fils *Antiochus Eupator*, encore en bas âge, lui succéda sous la tutelle de Lysias son gouverneur. Durant cette minorité, *Démétrius Soter*, qui étoit en otage à Rome, crut pouvoir se rétablir; mais il ne put obtenir du sénat d'être renvoyé dans son royaume; la politique romaine aimoit mieux un roi enfant. La division se met dans le royaume de Syrie. Démétrius s'échappe de Rome; les peuples le re- 164.

connoissent; le jeune Antiochus est tué avec Lysias son
Avant l'ère tuteur. *Les Juifs*, opprimés par Démétrius, recherchent
chr. vulgaire l'alliance des Romains; ceux-ci, ravis d'humilier les rois
161. de Syrie, accordent aux Juifs leur protection; et l'alliance
que *Judas Machabée* avoit envoyé leur demander fut obtenue, sans aucun secours toutefois; mais la gloire du nom romain ne laissoit pas d'être un grand support au peuple affligé.

150. *Carthage* remuoit, et souffroit avec peine les lois que Scipion l'Africain lui avoit imposées. Les Lomains résolurent sa perte totale, et la *troisième guerre punique* fut entreprise. On vit tomber en peu de temps deux grandes villes. Carthage fut prise et réduite en cendres par *Scipion Emilien*, qui confirma, par cette victoire, le nom d'*Africain* dans sa maison, et se montra digne héritier du grand
146. Scipion son aïeul. *Corinthe* eut la même destinée, et la république des Achéens périt avec elle. Le consul *Mummius* ruina de fond en comble cette ville, la plus voluptueuse de la Grèce et la plus ornée. Il en transporta à Rome les incomparables statues, sans en connoître le prix. Les Romains ignoroient les arts de la Grèce, et se contentoient de savoir la guerre, la politique et l'agriculture.

Les troubles de la Syrie continuoient. *Démétrius Nicator*, exclus du trône de Démétrius Soter son père par l'usurpateur *Alexandre Bala*, qui se vantoit d'être fils d'Antiochus Epiphanes, avoit entrepris de chasser cet usurpateur. Les Juifs s'étant fortifiés, *Jonathas* se vit recherché des deux partis, et Nicator victorieux le traita de frère. Dans une sédition, les Juifs étant accourus le tirèrent d'entre les mains des rebelles. Jonathas fut comblé d'honneurs; mais quand Démétrius se crut assuré, il reprit les desseins de ses ancêtres, et les Juifs furent tourmentés comme auparavant. Diodote, surnommé *Tryphon*, éleva un fils de Bala, qu'il nomma *Antiochus Théus*, et lui servit de tuteur
143. pendant son bas âge. L'orgueil de Démétrius souleva les peuples; toute la Syrie étoit en feu. *Jonathas* sut profiter de la conjoncture, et renouveler l'alliance avec les Romains. Tout lui succédoit, quand Tryphon, par un manquement de parole, le fit périr avec ses enfans. Son frère *Simon*, le plus prudent et le plus heureux des Machabées, lui succéda; et les Romains le favorisèrent, comme ils avoient favorisé ses prédécesseurs.

Les Romains, qui commençoient d'être trop riches, trou-

vèrent de redoutables ennemis dans la multitude effroyable de leurs *esclaves*. Eunus, esclave lui-même, les souleva en 134.
Sicile ; et il fallut employer à les réduire toute la puissance romaine.

Un peu après, la succession d'*Attalus*, roi de Pergame, qui fit, par son testament, le peuple romain son héritier, mit la division dans la ville. Les troubles des *Gracques* commencèrent. Le séditieux tribunat de *Tibérius Gracchus*, un des premiers hommes de Rome, le fit périr ; tout le sénat le tua par la main de *Scipion Nasica*, et ne vit que ce moyen d'empêcher la dangereuse distribution d'argent dont cet éloquent tribun flattoit le peuple.

Scipion Emilien rétablissoit la discipline militaire ; et ce grand homme, qui avoit détruit Carthage, ruina encore en Espagne *Numance*, la seconde terreur des Romains.

Les Juifs, affranchis du joug des gentils par la valeur de Simon, avoient accordé les droits royaux à lui et à sa famille. *Jean Hyrcan*, son fils, lui succéda ; tout le peuple se soumit à lui ; les Romains lui continuèrent leur protection, et lui firent rendre les villes que les Syriens lui avoient ôtées.

Les Romains laissoient le riche royaume de Syrie se con- 125.
sumer par lui-même, et s'étendoient du côté de l'Occident. Ils pénétrèrent au-delà des Alpes, et *Sextius*, vainqueur des Gaulois nommé Saliens, établit dans la ville d'Aix une colonie qui porte encore son nom. Les Gaulois se défendoient mal. *Fabius* soumit les Allobroges et tous les peuples voisins, et la *Gaule Narbonoise*, réduite en province, reçut le nom de *province romaine*.

Suite du gouvernement des consuls. Guerres civiles. Puissance de Jules César. Sa mort. Avant l'ère chr. vulgaire 121.

Ainsi l'empire romain s'agrandissoit, et occupoit peu à peu toutes les terres et toutes les mers du monde connu. Mais autant la face de la république paroissoit belle au dehors par les conquêtes, autant elle étoit défigurée au dedans par l'ambition désordonnée de ses citoyens, et par ses *guerres intestines*. Les plus illustres des Romains devinrent les plus pernicieux au bien public. Les deux *Gracques*, en flattant le peuple, commencèrent des divisions qui ne finirent qu'avec la république. *Caius*, frère de Tibérius, ne put souffrir qu'on eût fait mourir un si grand homme d'une manière si tragique. Animé à la vengeance par des mouvemens qu'on crut inspirés par l'ombre de Tibérius, il arma tous les citoyens les uns contre les autres, et à la veille de tout dé-

truire, il périt d'une mort semblable à celle qu'il vouloit venger.

Avant l'ère chr. vulgaire 106. L'argent faisoit tout à Rome. *Jugurtha*, roi de Numidie, souillé du meurtre de ses frères, que le peuple romain protégeoit, se défendit plus long-temps par ses largesses que par ses armes ; et *Marius*, qui acheva de le vaincre, ne put parvenir au commandement qu'en animant le peuple contre la noblesse.

Les *esclaves* armèrent encore une fois dans la Sicile, et leur seconde revolte ne coûta pas moins de sang aux Romains que la première.

Marius battit les Teutons, les Cimbres et les autres peuples du Nord qui pénétroient dans les Gaules, dans l'Espa-
100. gne et dans l'Italie. Les victoires qu'il remporta sur eux furent une occasion de proposer de nouveaux partages de terres. *Métellus*, qui s'y opposoit, fut contraint de céder au temps, et les divisions ne furent éteintes que par le sang de *Saturninus*, tribun du peuple.

88. Pendant que Rome protégeoit la Cappadoce contre *Mithridate*, roi de Pont, et qu'un si grand ennemi cédoit aux forces romaines avec la Grèce, qui étoit entrée dans ses intérêts, *l'Italie*, exercée aux armes par tant de guerres soutenues ou contre les Romains, ou avec eux, mit leur empire en péril par une révolte universelle. Rome se vit déchirée dans les mêmes temps par les fureurs de *Marius* et de *Sylla*, dont l'un avoit fait trembler le Midi et le Nord, et l'autre étoit le vainqueur de la Grèce et de l'Asie. Sylla, qu'on nommoit l'heureux, le fut trop contre sa patrie, que sa dictature tyrannique mit en servitude. Il put bien quitter volontairement la souveraine puissance, mais il ne put empêcher l'effet du mauvais exemple. Chacun voulut dominer.

74. *Sertorius*, zélé partisan de Marius, se cantonna dans l'Espagne, et se ligua avec *Mithridate*. Contre un si grand capitaine, la force fut inutile ; et *Pompée* ne put réduire ce parti qu'en y mettant la division.

Il n'y eut pas juqu'à *Spartacus*, gladiateur, qui ne crût pouvoir aspirer au commandement. Cet esclave ne donna pas moins de peine aux préteurs et aux consuls que Mithridate en donnoit à Lucullus. La guerre des gladiateurs devint redoutable à la puissance romaine. *Crassus* avoit peine à la finir ; et il fallut envoyer contre eux le grand *Pompée*.

68. *Lucullus* prenoit le dessus en Orient. Les Romains pas-

sèrent l'Euphrate; mais leur général, invincible contre l'ennemi, ne put tenir dans le devoir ses propres soldats. *Mithridate*, souvent battu sans jamais perdre courage, se relevoit, et le bonheur de *Pompée* sembloit nécessaire pour terminer cette guerre. Il venoit de purger les mers des pirates qui les infestoient depuis la Syrie jusqu'aux colonnes d'Hercule, quand il fut envoyé contre Mithridate. Sa gloire parut alors élevée au comble.

Il achevoit de soumettre ce vaillant roi, ainsi que l'Arménie où il s'étoit réfugié, l'Ibérie et l'Albanie qui le soutenoient, la Syrie déchirée par ses factions, la Judée où la division des Asmonéens ne laissoit à Hyrcan II, fils d'Alexandre Jannée, qu'une ombre de puissance; il avoit enfin subjugué tout l'Orient. Mais il n'eût pas eu où triompher de tant d'ennemis, sans le consul *Cicéron* qui sauvoit la ville des feux que lui préparoit *Catilina*, suivi de la plus illustre noblesse de Rome. Ce redoutable parti fut ruiné par l'éloquence de Cicéron, plutôt que par les armes de *Caius Antonius* son collègue. La liberté du peuple romain n'en fut pas plus assurée. *Pompée* régnoit dans le sénat, et son grand nom le rendoit maître absolu de toutes les délibérations. — Avant l'ère chr. vulgaire 64.

Jules César, en subjuguant les Gaules, fit à sa patrie la plus utile conquête qu'elle eût jamais faite. Un si grand service le mit en état d'établir sa domination dans son pays. Il voulut premièrement égaler, et ensuite surpasser Pompée. Les immenses richesses de *Crassus* firent croire à ce dernier qu'il pourroit partager la gloire de ces deux grands hommes, comme il partageoit leur autorité. Il entreprit témérairement la guerre contre les *Parthes*, funeste à lui et à sa patrie. Les Arsacides vainqueurs insultèrent par de cruelles railleries à l'ambition des Romains et à l'avarice insatiable de leur général. Mais la honte du nom romain ne fut pas le plus mauvais effet de la défaite de Crassus. Sa puissance contre-balançoit celle de *Pompée* et de *César* qu'il tenoit unis comme malgré eux. Par sa mort, la digue qui les retenoit fut rompue. — 58.

Les deux rivaux qui avoient en main toutes les forces de la république, décidèrent leur querelle à *Pharsale* par une bataille sanglante. *César* victorieux parut en un moment par tout l'univers, en Egypte, en Asie, en Mauritanie, en Espagne; vainqueur de tous côtés, il fut reconnu comme maître à Rome et dans tout l'empire. *Brutus* et *Cassius* — 48.

crurent affranchir leurs concitoyens, en le tuant comme un tyran, malgré sa clémence.

La bataille de Pharsale, gagnée par *Jules César* sur Pompée, fut le tombeau de la liberté romaine. Le vainqueur, après cette journée, s'empara de l'autorité souveraine dans Rome, et n'y laissa subsister qu'un vain titre de république. C'est pourquoi quelques-uns le regardent comme le fondateur de l'empire romain; mais il n'en avoit qu'ébauché le plan, et cet empire ne prit une forme déterminée, une constitution durable et la dénomination même, que sous *Auguste*, lorsque après avoir triomphé d'Antoine à la bataille d'Actium, il réunit en sa personne toute la puissance et tous les titres partagés jusqu'alors entre les différens chefs de la république. Auguste est donc, à proprement parler, le premier empereur romain.

Cinquième forme du gouvernement des Romains, sous les empereurs. Empire d'Auguste.

Avant l'ère chr. vulgaire

Par la mort de Jules César, Rome tomba entre les mains du jeune *Octavien*, son petit-neveu, et son fils par adoption, depuis connu sous le nom d'*Auguste*. Antoine voulant perdre les meurtriers de Jules César, mit la république en tel désordre, que le sénat chargea les consuls de lui faire la guerre. Le jeune Octavien partit avec eux. Antoine fut vaincu, et les deux consuls moururent. Octavien resta
44. maître des trois armées, et prit le nom de *César*. Lépide le raccommoda avec Antoine. *César Octavien* s'approcha de Rome à la tête de son armée, et se fit nommer consul. Il se joignit à *Antoine* et à *Lépide*, et tous trois formèrent *le triumvirat* dont les proscriptions font horreur; elles furent trop violentes pour durer long-temps. Ces trois hommes partagent l'empire. César garde l'Italie; et changeant incontinent en douceur ses premières cruautés, il fait croire qu'il y a été entraîné par ses collègues. Les res-
36. tes de la république périssent avec Brutus et Cassius. *Antoine* et *César*, après avoir ruiné Lépide, se tournent l'un contre l'autre. Toute la puissance romaine se met sur la mer; César gagne la bataille d'Actium; les forces de l'Egypte et de l'Orient, qu'Antoine menoit avec lui, sont dissipées; tous ses amis l'abandonnent, et même sa Cléopâtre pour laquelle il s'étoit perdu. Hérode l'Iduméen, qui lui devoit tout, est contraint de se donner au vainqueur, et se maintient par ce moyen dans la possession du royaume de
30. Judée. Tout cède à la prospérité de César; Alexandrie lui ouvre ses portes; l'Egypte devient une province romaine. Cléopâtre, qui désespère de pouvoir s'y maintenir, se tue

elle-même après Antoine. Rome tend les bras à César, qui demeure, sous le nom d'*Auguste* et sous le titre d'*empereur*, seul maître de tout l'empire.

Il réduit vers les Pyrénées les Cantabres et les Asturiens révoltés; l'Ethiopie lui demande la paix ; les Parthes épouvantés lui renvoient les étendards pris sur Crassus, avec tous les prisonniers romains ; les Indes recherchent son alliance; ses armes se font sentir aux Rhètes, ou Grisons, que leurs montagnes ne peuvent défendre. Avant l'ère chr. vulgaire 24.

La Pannonie, soumise par Tibère, reconnoît l'empire d'Auguste. Auguste adopte Tibère, et lui donne en mariage sa fille Julie. Ses succès continuent; la Germanie le redoute, et le Veser reçoit ses lois. Victorieux par mer et par terre, il ferme le temple de Janus. Toutes les provinces de l'empire vivent en paix sous sa puissance, et Jésus-Christ vient au monde. 12.

Bientôt après meurt Hérode ; son royaume est partagé entre ses enfans, et la principale portion ne tarde pas à tomber entièrement entre les mains des Romains. Auguste achève son règne avec beaucoup de gloire. On varie sur la durée de ce règne, parce qu'on varie sur son époque. On donne donc à Auguste 57 ans et demi de règne depuis la mort de Jules César, 56 depuis son consulat, ou son triumvirat, 44 depuis la bataille d'Actium, 43 depuis la mort d'Antoine. Année de l'ère chr. vulgaire 1.

Tibère, qu'il avoit adopté, lui succéda sans contradiction, et l'empire fut reconnu pour héréditaire dans la maison des Césars. Rome eut beaucoup à souffrir de la cruelle politique de ce prince ; le reste de l'empire fut assez tranquille. Germanicus, neveu de Tibère, apaisa les armées rebelles, refusa l'empire, battit le fier Arminius, poussa ses conquêtes jusqu'à l'Elbe, et s'étant attiré, avec l'amour de tous les peuples, la jalousie de son oncle, ce barbare le fit mourir, ou de chagrin, ou par le poison. Empire de Tibère. De l'ère chr. vulg. 14.

A la quinzième année de Tibère, *saint Jean-Baptiste* paroît ; Jésus-Christ se fait baptiser par ce divin précurseur; là commence, avec la *soixante-dixième semaine de Daniel*, la prédication de Jésus-Christ. Cette dernière semaine étoit la plus importante ; Daniel avoit marqué que c'étoit celle où la nouvelle alliance devoit être confirmée, et au milieu de laquelle les anciens sacrifices devoient perdre leur vertu. Jésus-Christ y établit sa mission et sa doctrine par des miracles innombrables, et ensuite par sa mort qui met fin aux 28.

De l'ère chr. vulg. 33. anciens sacrifices. Cette mort arriva la quatrième année de son ministère public, c'est-à-dire dans la quatrième année de la dernière semaine de Daniel, laquelle se trouve ainsi justement coupée au milieu par cette mort.

Jésus-Christ sort du tombeau le troisième jour; il apparoît à ses disciples; il monte aux cieux en leur présence; il leur envoie le Saint-Esprit; l'Eglise se forme; la persécution commence de la part des Juifs. Un peu après, Tibère meurt.

Empire de Caligula et de Claude. De l'ère chr. vulgaire 37.

Caligula, son petit-neveu, son fils par adoption, et son successeur, étoit fils de Germanicus; il étonne l'univers par sa folie cruelle et brutale. Il se fait adorer, et ordonne que sa statue soit placée dans le temple de Jérusalem. Chéréas, capitaine de ses gardes, délivre le monde de ce monstre.

Claude, neveu de Tibère et oncle de Caligula, règne malgré sa stupidité. Il est déshonoré par Messaline sa femme,
41. qu'il redemande après l'avoir fait mourir. On le remarie avec Agrippine, fille de Germanicus. Le stupide empereur déshérite son fils Britannicus, et adopte Néron, fils d'Agrippine. En récompense, elle empoisonne ce mari trop facile.

Empire de Néron, premier persécuteur. De l'ère chr. vulgaire 54.

Mais l'empire de *Néron* son fils ne lui fut pas moins funeste à elle-même qu'à tout le reste de l'état. Corbulon fit tout l'honneur de ce règne par les victoires qu'il remporta sur les Parthes et sur les Arméniens. Néron commença dans le même temps la guerre contre les Juifs et la persécution contre les Chrétiens. C'est le *premier empereur qui ait persécuté l'Eglise*. Il fit mourir à Rome saint Pierre et saint Paul. Mais comme dans le même temps il persécutoit tout le genre humain, les païens se revoltèrent contre lui de tous côtés; il apprit que le sénat l'avoit condamné, et se tua lui-même.

Empire de Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, et Titus. De l'ère chr. vulgaire 68 et 69.

Chaque armée fit un empereur; la querelle se décida auprès de Rome et dans Rome même par d'effroyables combats; *Galba, Othon et Vitellius,* proclamés empereurs, y périrent.

L'empire affligé se reposa sous *Vespasien* qui leur succéda. Mais les Juifs furent réduits à l'extrémité. Le temps de la colère de Dieu sur eux étoit arrivé. Jérusalem fut
79. prise, son temple brûlé.

Titus, fils et sucesseur de Vespasien, donna au monde une courte joie; et ses jours, qu'il croyoit perdus quand ils

n'étoient pas marqués par quelque bienfait, se précipitèrent trop vite pour les Romains.

On vit revivre Néron en la personne de *Domitien*, frère et successeur de Titus ; la persécution contre les Chrétiens se renouvela. Saint Jean, sorti de l'huile bouillante, fut relégué dans l'île de Pathmos où il écrivit son Apocalypse, dont les symboles mystérieux annoncent non-seulement ce qui concerne l'Eglise jusqu'à la fin des siècles, mais encore spécialement ce qui regarde Rome même et son empire. Sous ce règne les Romains achevèrent de subjuguer la Grande-Bretagne.

Empire de Domitien, second persécuteur. De l'ère chr. vulgaire 81.

Depuis ce temps jusqu'au règne de Constantin, c'est-à-dire pendant plus de deux siècles, les Chrétiens répandus dans l'empire romain y furent presque toujours persécutés, tant sous les bons que sous les mauvais empereurs. Ces persécutions se faisoient tantôt par les ordres des empereurs, et par la haine particulière des magistrats, tantôt par le soulèvement des peuples, et tantôt par des décrets prononcés authentiquement dans le sénat sur les rescrits des princes, ou en leur présence. Alors la persécution étoit plus universelle et plus sanglante ; et ainsi la haine des infidèles, toujours obstinée à perdre l'Eglise, s'excitoit de temps en temps elle-même à de nouvelles fureurs. C'est par ces renouvellemens de violence que les historiens ecclésiastiques comptent *dix persécutions* sous dix empereurs. Saint Jean, dans son Apocalypse, paroît en distinguer *six principales ;* ce sont celles qui furent excitées par les empereurs mêmes. Dans de si longues et si vives souffrances, les Chrétiens ne firent jamais la moindre sédition. Parmi tous les fidèles, les évêques étoient toujours les plus attaqués. Parmi toutes les Eglises, celle de Rome fut persécutée avec le plus de violence ; et trente papes se virent exposés à confirmer, ou confimèrent en effet, par leur sang, l'Evangile qu'ils annonçoient à toute la terre. Dieu se réservoit de venger lui-même le sang des martyrs ; et l'empire romain, en voulant ruiner l'Eglise de Jésus-Christ, hâtoit lui même sa propre ruine.

Domitien, qui fut *le second persécuteur* après Néron, périt malheureusement comme lui. Il fut tué, et l'empire commença de respirer sous *Nerva*, qui lui succéda. Le grand âge de celui-ci ne lui permit pas de rétablir les affaires ; mais pour faire durer le repos public, il choisit Trajan pour son successeur.

Empire de Nerva et de Trajan. De l'ère chr. vulgaire 96.

De l'ère chr. vulgaire 98.

Nerva meurt, et *Trajan* lui succède. L'empire tranquille au dedans et triomphant au dehors, ne cesse d'admirer un si bon prince. Aussi Trajan avoit-il pour maxime, qu'il falloit que ses citoyens le trouvassent tel qu'il eût voulu trouver l'empereur, s'il eût été simple citoyen. Ce prince soumit les Daces et Décébale leur roi; il étendit ses conquêtes en Orient, donna un roi aux Parthes, et leur fit craindre la puissance romaine. Heureux que l'ivrognerie et ses infâmes amours, vices si déplorables dans un si grand prince, ne lui aient rien fait entreprendre contre la justice. Ce fut néanmoins sous son empire que saint Ignace d'Antioche fut exposé aux bêtes farouches.

Empire d'Adrien. De l'ère chr. vulgaire 117.

A des temps qui sembloient avantageux pour la république, succédèrent ceux d'*Adrien*, mêlés de bien et de mal. Ce prince maintint la discipline militaire, vécut lui-même militairement et avec beaucoup de frugalité, soulagea les provinces, fit fleurir les arts, et la Grèce qui en étoit la mère. Les barbares furent tenus en crainte par ses armes et par son autorité. Il rebâtit Jérusalem, à laquelle il donna l'un de ses noms, car c'est de là qu'elle fut appelée *Elia;* mais il en bannit les Juifs, toujours rebelles à son empire. Ce peuple opiniâtre trouva en lui un impitoyable vengeur. Adrien déshonora par ses cruautés et par ses amours monstrueuses un règne si éclatant. Son infâme Antinoüs, dont il osa faire un dieu, couvre de honte toute sa vie. L'empereur sembla réparer ses fautes, et rétablir sa gloire effacée en adoptant *Antonin-le-Pieux*, qui en même temps adopta *Marc-Aurèle*, le Sage et le Philosophe.

Empire d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle. De l'ère chr. vulgaire 138.

En ces deux princes paroissent deux beaux caractères. *Antonin-le-Pieux* toujours en paix, et toujours prêt à donner la paix à ses ennemis et à l'empire. Son père lui avoit appris qu'il valoit mieux sauver un seul citoyen que de détruire mille ennemis. L'amour et le respect qu'on avoit pour lui, empêchoit les mouvemens, ou les calmoit. Il rendoit compte au sénat, et même au peuple, de ce qu'il faisoit de plus important.

Marc-Aurèle, qui fut aussi surnommé *Antonin*, fit monter avec lui la philosophie sur le trône; et il ne tint pas à lui que tout le monde ne fût heureux sous son empire; mais il arriva des accidens qui en troublèrent la tranquillité. Le Tibre se déborda, emporta des bâtimens, noya beaucoup de bétail, et causa la famine dans Rome. Marc-Aurèle eut à se défendre contre les Parthes et contre les Germains;

les uns et les autres éprouvèrent sa valeur. Ce prince, malheureusement prévenu contre les Chrétiens par les calomnies dont on les chargeoit, fit mourir saint Justin leur apologiste. Saint Polycarpe, disciple de saint Jean, fut condamné au feu sous le même règne. Mais au milieu d'une extrême disette d'eau que ce prince souffrit en Germanie, une légion chrétienne ayant obtenu de Dieu une pluie fulminante qui étanchoit la soif des Romains, et frappoit d'épouvante leurs ennemis, l'empereur en fut touché, et écrivit au sénat en faveur des Chrétiens. Il achevoit de dompter les Germains, quand il mourut.

Empire de Commode, de Pertinax, de Julien et de Sévère. De l'ère chr. vulgaire 180.

Par la vertu des deux Antonins, ce nom devint les délices des Romains. La gloire d'un si beau nom ne fut effacée ni par la mollesse de *Lucius Verus*, frère de Marc-Aurèle et son collègue dans l'empire, ni par les brutalités de *Commode*, son fils et son successeur. Celui-ci, indigne d'avoir un tel père, en oublia les enseignemens et les exemples. Le sénat et les peuples le détestèrent; ses plus affidés courtisans et sa maîtresse le firent mourir.

Son successeur *Pertinax*, vigoureux défenseur de la discipline militaire, se vit immolé à la fureur des soldats licencieux, qui l'avoient un peu auparavant élevé malgré lui à la souveraine puissance. 193.

L'empire mis à l'encan par l'armée, trouva un acheteur. Le jurisconsulte *Julianus* hasarda ce hardi marché; il lui en coûta la vie. 193.

Sévère, Africain, le fit mourir, vengea Pertinaux, passa d'Orient en Occident, triompha en Syrie, en Gaule et dans la Grande-Bretagne. Rapide conquérant, il égala César par ses victoires, mais il n'imita pas sa clémence. Il ne put mettre la paix parmi ses enfans. Les Chrétiens furent persécutés; et ce fut à cette occasion que Tertullien composa son admirable Apologétique. 193.

Empire de Caracalla, Macrin, Héliogabale, Alexandre. De l'ère chr. vulgaire 211.

Caracalla, fils aîné de Sévère, aussitôt après la mort de son père, tua son frère *Géta*, empereur comme lui, dans le sein de Julie leur mère commune, passa sa vie dans la cruauté et dans le carnage, et s'attira à lui-même une mort tragique. Sévère lui avoit gagné le cœur des soldats et des peuples, en lui donnant le nom d'Antonin; mais il ne sut pas en soutenir la gloire.

Macrin, Africain, préfet du prétoire, le fit assassiner, et fut élu empereur par la garde prétorienne; mais il se rendit bientôt odieux par sa cruauté et ses désordres. 217.

De l'ère chr. vulgaire 218. Le Syrien *Héliogabale*, fils de Caracalla, ou du moins réputé tel, quoique le nom d'Antonin lui eût d'abord gagné le cœur des soldats, et procuré la victoire sur Macrin, devint aussitôt après, par ses infamies, l'horreur du genre humain ; ses soldats le tuèrent.

222. *Alexandre Sévère*, fils de Mammée, parent et successeur d'Héliogabale, vécut trop peu pour le bien du monde. Il se plaignoit d'avoir plus de peine à contenir ses soldats qu'à vaincre ses ennemis. Sa mère, qui le gouvernoit, fut cause de sa perte, comme elle l'avoit été de sa gloire. Il fut assassiné avec elle dans une émeute de soldats.

Empire de Maximin, des deux Gordiens, de Maxime et Balbin, de Gordien le jeune et de Philippe. De l'ère chr. vulgaire 235. 237.

Les affaires de l'empire se brouilloient d'une terrible manière. Après la mort d'Alexandre, le tyran *Maximin*, qui l'avoit tué, se rendit le maître, quoique de race gothique.

Le sénat lui opposa quatre empereurs qui périrent tous en moins de deux ans. Les deux premiers furent *les deux Gordiens* père et fils, chéris du peuple romain. Le fils fut tué dans une bataille, le père s'étrangla de désespoir. Les deux autres furent *Maxime* et *Balbin*, qui survécurent à Maximin, mais qui furent tués trois mois après lui.

238. *Le jeune Gordien*, fils et petit-fils des deux précédens, fut mis sur le trône avec un applaudissement général. Quoiqu'il fût dans une extrême jeunesse, il montroit une sagesse consommée. Il eut peine à défendre contre les Perses l'empire affoibli par tant de divisions.

244. Il avoit repris sur eux beaucoup de places importantes. Mais *Philippe*, Arabe, tua un si bon prince, et de peur d'être accablé par deux empereurs que le sénat élut l'un après l'autre, il fit une paix honteuse avec Sapor, roi de Perse. C'est le premier des Romains qui ait abandonné par traité quelques terres de l'empire. On dit qu'il embrassa la religion chrétienne dans un temps où tout à coup il parut meilleur, et il est vrai qu'il fut favorable aux Chrétiens.

Empire de Dèce, troisième persécuteur. De l'ère chr. vulgaire 249.

En haine de cet empereur, *Dèce* qui le tua renouvela la persécution contre les Chrétiens avec plus de violence que jamais, et c'est pourquoi il est regardé comme *le troisième des six principaux persécuteurs* marqués par saint Jean. Le pape saint Fabien souffrit alors le martyre à Rome. Saint Babylas, évêque d'Antioche, et saint Alexandre de Jérusalem moururent prisonniers, et saint Paul, premier ermite, apprit aux fidèles à se retirer dans les

déserts pour y fuir les dangers des villes. Dèce périt bientôt avec ses deux fils dans une bataille contre les Goths. Il se noya dans un marais où Gallus qui le trahissoit l'engagea. Saint Cyprien, qui vivoit alors, et après lui l'empereur Constantin, Lactance et plusieurs autres ont regardé la manière étrange dont ce prince perdit la vie, comme l'effet de la vengeance divine qu'il avoit provoquée par sa cruelle persécution contre les Chrétiens.

Empire de Gallus et Volusien, d'Émilien, et de Valérien quatrième persécuteur, et de Gallien son collègue.

De l'ère chr. vulgaire 251. 252. 253.

Gallus fut proclamé empereur par les soldats, et bientôt après s'associa *Volusien* son fils. Ces deux empereurs ne régnèrent que peu de temps; ils furent tués par leurs propres soldats, lorsqu'ils marchoient contre *Emilien* qui s'étoit révolté. Celui-ci fut reconnu par le sénat, mais ne fit que paroître; à peine avoit-il occupé le trône trois ou quatre mois, lorsque ses soldats le tuèrent.

La souveraine puissance fut donné à *Valérien;* ce vieillard y étoit monté par toutes les dignités, et il y associa son fils *Gallien.* Valérien ne fut cruel qu'aux Chrétiens; mais la persécution violente qu'il excita contre eux l'a fait regarder comme *le quatrième des six principaux tyrans* marqués par saint Jean. Ce fut sous lui que le pape saint Étienne et saint Cyprien, évêque de Carthage, malgré leurs disputes, qui n'avoient point rompu leur union, reçurent tous deux la couronne du martyre. Le pape saint Sixte II suivit de près saint Etienne son prédécesseur : il eut la tête tranchée, et laissa un plus grand combat à soutenir à son diacre saint Laurent. C'est alors qu'on voit commencer l'inondation des barbares. Les *Bourguignons* et d'autres peuples germains, les *Goths* autrefois appelés Gètes, et d'autres peuples qui habitoient vers le Pont-Euxin et au-delà du Danube, entrèrent dans l'Europe; l'Orient fut invahi par les *Scythes asiatiques* et par les *Perses.* Ceux-ci défirent Valérien, qu'ils prirent ensuite par une infidélité; et après lui avoir laissé achever sa vie dans un pénible esclavage, ils l'écorchèrent pour faire servir sa peau déchirée de monument à leur victoire. *Gallien,* son fils et son collègue, acheva de tout perdre par sa mollesse. *Trente tyrans* partagèrent l'empire. *Odenat,* roi de Palmyre, ville ancienne dont Salomon est le fondateur, fut le plus illustre de tous; il sauva les provinces d'Orient des mains des barbares, et s'y fit reconnoître. Sa femme *Zénobie* marchoit avec lui à la tête des armées qu'elle commanda seule après sa mort; elle se rendit célèbre par toute

la terre pour avoir joint la chasteté à la beauté et le savoir à la valeur.

Empire de Claude II, de Quintille et d'Aurélien, cinquième persécuteur. De l'ère chr. vulgaire 268.

Claude II, et Aurélien après lui, rétablirent les affaires de l'empire. Claude triompha de quelques tyrans, et défit entièrement les Goths ; mais bientôt il mourut de la peste. Après sa mort, *Quintille*, son frère, fut proclamé empereur par le sénat et les soldats en Italie. Mais en même temps *Aurélien* fut décoré du même titre par l'armée qui se trouvoit à Sirmich. Quintille, désespérant de pouvoir se soutenir en concurrence avec ce rival, se donna la mort.

270. *Aurélien* resta seul à la tête de l'empire. Pendant que Claude et Aurélien abattoient les Goths et les Germains par des victoires signalées, *Zénobie* conservoit à ses enfans les conquêtes de leur père. Elle soutint la guerre contre Aurélien qui ne dédaigna pas de triompher d'une femme si célèbre. Parmi de perpétuels combats, il sut faire garder aux gens de guerre l'ancienne discipline romaine, et montra qu'en la suivant on pouvoit faire agir de grandes armées au dedans et au dehors, sans être à charge à l'empire. Les *Francs* commençoient alors à se faire craindre. C'étoit une ligue de peuples germains qui habitoient le long du Rhin; leur nom montre qu'ils étoient unis par l'amour de la liberté. Aurélien les avoit battus étant particulier, et les tint en crainte étant empereur. Mais il ternit sa gloire par la persécution qu'il excita contre les Chrétiens; le pape saint Félix soutint cet orage de manière que, sans y avoir répandu son sang, il mérita néanmoins le titre de martyr. Les édits que publia ce prince contre les fidèles, le font regarder comme *le cinquième des six principaux persécuteurs* marqués par saint Jean. Si cette persécution ne fut pas longue, c'est que la cruauté de ce prince souleva contre lui les païens. Sa colère trop redoutée lui causa la mort. Ceux qui se croyoient en péril le prévinrent, et son secrétaire menacé se mit à la tête de la conjuration.

Empire de Tacite, Florien, Probus, Carus, Carin et Numérien. De l'ère chr. vulgaire 275.

L'armée qui le vit périr par la conspiration de tant de chefs, refusa d'élire un empereur, de peur de mettre sur le trône un des assassins d'Aurélien, et le sénat rétabli dans son ancien droit, élut *Tacite*. Ce nouveau prince étoit vénérable par son âge et par sa vertu; mais il devint odieux par les violences d'un parent auquel il donna le commandement de l'armée, et périt avec lui dans une sé-

dition, le sixième mois de son règne. Ainsi son élévation ne fit que précipiter le cours de sa vie.

Son frère *Florien* prétendit à l'empire par droit de succession, comme le plus proche héritier ; mais ce droit ne fut pas reconnu.

Florien fut tué, et *Probus* forcé par les soldats de recevoir l'empire, quoiqu'il les menaçât d'une discipline rigoureuse et de les faire vivre dans l'ordre. Tout fléchit sous un si grand capitaine ; les Germains et les Francs, qui vouloient entrer dans les Gaules, furent repoussés ; et en Orient aussi bien qu'en Occident, tous les barbares respectèrent les armes romaines. Un guerrier si redoutable aspiroit à la paix, et fit espérer à l'empire de n'avoir plus besoin de gens de guerre. L'armée se vengea de cette parole, et de la règle sévère que son empereur lui faisoit garder.

Un moment après, étonnée de la violence qu'elle venoit d'exercer sur un si grand prince, elle honora sa mémoire, et lui donna pour successeur *Carus*, qui n'étoit pas moins zélé que lui pour la discipline. Ce vaillant prince vengea son prédécesseur, et réprima les barbares à qui la mort de Probus avoit rendu le courage. Il alla en Orient combattre les Perses, avec *Numérien* son second fils, et opposa aux ennemis, du côté du Nord, son fils aîné *Carin* qu'il fit César. C'étoit la seconde dignité, et le plus proche degré pour parvenir à l'empire. Tout l'Orient trembla devant Carus ; la Mésopotamie se soumit ; les Perses divisés ne purent lui résister. Pendant que tout lui cédoit, le ciel l'arrêta par un coup de foudre.

De l'ère chr. vulgaire 282.

A force de le pleurer, *Numérien* se vit près de perdre les yeux. Que ne fait dans les cœurs l'envie de régner ! Loin d'être touché de ses maux, son beau-père le tua ; mais *Dioclétien* vengea sa mort, et parvint enfin à l'empire, qu'il avoit désiré avec tant d'ardeur. *Carin* se réveilla malgré sa mollesse, et battit Dioclétien ; mais en poursuivant les fuyards, il fut tué par un des siens dont il avoit corrompu la femme.

284.

Dioclétien gouverna avec vigueur, mais avec une insupportable vanité. Pour résister à tant d'ennemis qui s'élevoient de tous côtés au dedans et au dehors, il nomma *Maximien Herculius* empereur avec lui, et sut néanmoins se conserver l'autorité principale. Chaque empereur fit un César. *Constance Chlore* et *Galère Maximien* furent élevés à ce haut rang. Les quatre princes soutinrent à peine le fardeau

Empire de Dioclétien, sixième persécuteur, et de ses collègues Herculius, Constance, Galère, Sévè-

re, Maximin, de tant de guerres. Dioclétien se retira de Rome, qu'il trou-
Constantin et voit trop libre, et s'établit à Nicomédie, où il se fit adorer
Licinius. à la mode des Orientaux. Cependant les Perses, vaincus par
De l'ère chr. vulgaire Galère, abandonnèrent aux Romains de grandes provinces
284. et des royaumes entiers. Après de si grands succès, Galère
292. ne veut plus être sujet, et dédaigne le nom de *César*. Il
305. commence par intimider Maximien. Une longue maladie avoit affoibli l'esprit de Dioclétien; et Galère, quoique son gendre, le força de quitter l'empire. Il fallut que Maximien suivît son exemple. Ainsi l'empire passa entre les mains de *Constance Chlore* et de *Galère Maximien;* et deux nouveaux *Césars*, *Sévère* et *Maximin*, furent créés en leur place par les empereurs qui abdiquoient.

Les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne furent heureuses, mais trop peu de temps, sous *Constance Chlore*. Ennemi des exactions, et accusé par là de ruiner le fisc, il montra qu'il avoit des trésors immenses dans la bonne volonté de ses sujets. Le reste de l'empire souffroit beaucoup sous tant d'empereurs et tant de Césars; les officiers se multiplioient avec les princes; les dépenses et les exactions étoient infinies. Le jeune *Constantin*, fils de Constance Chlore, se rendoit illustre; mais il se trouvoit entre les mains de Galère. Tous les jours cet empereur, jaloux de sa gloire, l'exposoit à de nouveaux périls. Il lui falloit combattre les bêtes farouches par une espèce de jeu; mais Ga-
306. lère n'étoit pas moins à craindre qu'elles. Constantin, échappé de ses mains, trouva son père expirant dans la Grande-Bretagne. Dès que Constance fut mort, l'armée proclama *Constantin* empereur.

En ce même temps, *Maxence*, fils de Maximien et gendre de Galère, se fit empereur à Rome, malgré son beau-père, et les divisions intestines se joignirent aux autres maux de l'état. L'image de Constantin qui venoit de succéder à son père, portée à Rome selon la coutume, y fut rejetée par les ordres de Maxence. La réception des images étoit la forme ordinaire de reconnoître les nouveaux princes. On se prépare à la guerre de tous côtés. Le César Sévère, que Galère envoya contre Maxence, le fit trembler dans Rome. Pour se donner de l'appui dans sa frayeur, il rappela son père Maximien. Le vieillard ambitieux quitta sa retraite, où il n'étoit qu'à regret, et tâcha en vain de retirer Dioclétien son collègue du jardin qu'il cultivoit à Salone. Au nom de Maximien empereur pour la seconde fois, les sol-

dats de Sévère le quittent. Le vieil empereur le fait tuer; et en même temps, pour s'appuyer contre Galère, il donne à Constantin sa fille Fauste.

Il falloit aussi de l'appui à Galère après la mort de Sévère; c'est ce qui le fit résoudre à nommer *Licinius* empereur; mais ce choix pique Maximin qui, en qualité de César, se croyoit plus proche du suprême honneur. Rien ne put lui persuader de se soumettre à Licinius, et il se rendit indépendant dans l'Orient. Il ne restoit presque à Galère que l'Illyrie où il s'étoit retiré, après avoir été chassé d'Italie. Le reste de l'Occident obéissoit à Maximien, à son fils Maxence et à son gendre Constantin. Mais Maximien ne vouloit pour collègues dans l'empire non plus ses propres enfans que les étrangers. Il tâcha de chasser de Rome son fils Maxence, qui le chassa lui-même. Constantin, qui le reçut dans les Gaules, ne le trouva pas moins perfide. Après divers attentats, Maximien fit un dernier complot où il crut avoir engagé sa fille Fauste contre son mari. Elle le trompoit, et Maximien qui pensoit avoir tué Constantin, en tuant l'eunuque qu'on avoit mis dans son lit, fut contraint de se donner la mort à lui-meme. De l'ère chr. vulgaire 307.

Une nouvelle guerre s'allume; et Maxence, sous le prétexte de venger son père, se déclare contre Constantin, qui marche à Rome avec ses troupes. En même temps il fait renverser les statues de Maximien; celles de Dioclétien, qui y étoient jointes, eurent le même sort. Le repos de Dioclétien fut troublé de ce mépris, et il mourut quelque temps après, autant de chagrin que de vieillesse. 312.

Ce fut sous le règne de ce prince que Rome, toujours ennemie du christianisme, fit un dernier effort pour l'éteindre, et tout au contraire acheva de l'établir en se perdant elle-même. Galère, marqué par les historiens comme l'auteur de la dernière persécution, deux ans avant qu'il eût obligé Dioclétien à quitter l'empire, le contraignit à rendre ce sanglant édit qui ordonnoit de persécuter les Chrétiens plus violemment que jamais. Comme Dioclétien étoit alors à la tête de l'empire, il est regardé comme *le sixième des principaux persécuteurs* marqués par saint Jean. Son collègue Maximien, qui haïssoit les Chrétiens et n'avoit jamais cessé de les tourmenter, animoit les magistrats et les bourreaux; mais sa violence, quelque extrême qu'elle fût, n'égaloit point celle de Maximin et de Galère. On inventoit tous les jours de nouveaux supplices. La pudeur des vierges 313. 191.

chrétiennes n'étoit pas moins attaquée que leur foi. On recherchoit les livres sacrés avec des soins extraordinaires pour en abolir la mémoire; et les Chrétiens n'osoient les avoir dans leurs maisons, ni presque les lire. Ainsi, après trois cents ans de persécution, la haine des persécuteurs devenoit plus violente. Les Chrétiens les lassèrent par leur patience. Les peuples, touchés de leur sainte vie, se convertissoient en foule. Galère désespéra de pouvoir les vaincre. Frappé d'une maladie extraordinaire, il révoqua ses édits, et mourut de la mort d'Antiochus avec une aussi fausse pénitence. Maximin continua la persécution; mais Constantin-le-Grand, prince sage et victorieux, embrassa publiquement le christianisme.

Conversion de Constantin. Il transporte à Constantinople le siége de sa puissance. Dernières années de son règne.

De l'ère chr. vulgaire

312. Cette célèbre *conversion de Constantin* arriva l'an 312 de l'ère chrét. vulgaire. Pendant qu'il assiégeoit Maxence dans Rome, une croix lumineuse lui apparut en l'air devant tout le monde, avec une inscription qui lui promettoit la victoire par la vertu de ce signe; la même chose lui est confirmée dans un songe. Le lendemain il gagna cette célèbre bataille qui défit Rome d'un tyran, et l'Eglise d'un persécuteur. La croix fut érigée comme la défense du peuple romain et de tout l'empire. Peu après, Maximin fut vaincu par Licinius, qui étoit d'accord avec Constantin, et il fit une fin semblable à celle de Galère. La paix fut donnée à l'Eglise; Constantin la combla d'honneurs et de biens.

313. La victoire le suivit partout; et les barbares furent réprimés, tant par lui que par ses enfans. Cependant *Licinius* se brouille avec lui, et renouvelle la persécution. Battu par terre et par mer, il est contraint de quitter l'empire, et enfin de perdre la vie.

325. En ce temps, *Constantin* resté seul à la tête de l'empire, assemble à Nicée en Bithynie *le premier concile général*, où trois cent dix-huit évêques qui représentoient toute l'Eglise, condamnèrent le prêtre *Arius*, ennemi de la divinité du Fils de Dieu, et dressèrent le symbole où la consubstantialité du père et du fils est établie. Constantin prit séance dans cette sainte assemblée, et en reçut les décisions comme un oracle du ciel. Les ariens cachèrent leurs erreurs, et rentrèrent dans ses bonnes graces en dissimulant.

Pendant que sa valeur maintenoit l'empire dans une souveraine tranquillité, le repos de sa famille fut troublé par les artifices de Fauste sa femme. Crispe, fils de Constantin, mais d'un autre mariage, accusé par cette marâtre

d'avoir voulu la corrompre, trouva son père inflexible. Sa mort fut bientôt vengée. Fauste, convaincue de calomnie, fut suffoquée dans le bain. Mais Constantin déshonoré par la malice de sa femme, reçut en même temps beaucoup d'honneur par la piété d'Hélène sa mère. Elle découvrit dans les ruines de l'ancienne Jérusalem la vraie croix féconde en miracles; le saint Sépulcre fut aussi trouvé. La nouvelle ville de Jérusalem qu'Adrien avoit fait bâtir, la grotte de Bethléhem où étoit né le Sauveur du monde, et tous les lieux sanctifiés par les mystères du Fils de Dieu fait homme, furent ornés de temples superbes érigés à sa gloire par Hélène et par Constantin.

Quatre ans après, l'empereur rebâtit Byzance, qu'il appela *Constantinople*; il en fit le second siége de l'empire. L'Eglise paisible sous Constantin, fut cruellement affligée en Perse où une infinité de martyrs signalèrent leur foi. Constantin tâcha en vain d'apaiser Sapor, et de l'attirer au christianisme. La protection de l'empereur romain ne donna aux Chrétiens persécutés dans la Perse qu'une retraite favorable.

De l'ère chr. vulgaire 330.

Ce prince béni de toute l'Église, mourut plein de joie et d'espérance, après avoir partagé l'empire entre ses trois fils, *Constantin*, *Constance* et *Constant*. Leur concorde fut bientôt troublée. Constantin périt dans la guerre qu'il eut avec son frère Constant pour les limites de leur empire.

Empire des trois fils de Constantin: Constantin le jeune, Constance et Constant.

Constance et Constant ne furent guère plus unis. Constant soutint la foi de Nicée, que Constance combattoit. Constant n'exista pas long-temps; le tyran Magnence le tua par trahison. Mais bientôt après, ce perfide, vaincu par Constance, se tua lui-même.

De l'ère chr. vulgaire. 337.

353.

Dans la bataille où les affaires de Magnence furent ruinées, Valens, évêque arien, secrètement averti par ses amis, assura Constance que l'armée du tyran étoit en fuite, et fit croire au foible empereur qu'il le savoit par révélation. Sur cette fausse supposition, Constance se livre aux ariens. Les évêques orthodoxes sont chassés de leurs siéges; toute l'Eglise est remplie de confusion et de trouble. Rien ne se fait dans les formes; l'autorité de l'empereur est la seule loi. Mais les ariens qui font tout par là, ne peuvent s'accorder entre eux, et changent tous les jours leur symbole. La foi de Nicée subsiste; saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, et saint Hilaire, évêque de Poitiers, ses

principaux défenseurs, se rendent célèbres par toute la terre.

Pendant que l'empereur Constance, occupé des affaires de l'arianisme, faisoit négligemment celles de l'empire, les Perses remportèrent de grands avantages. Les Allemands et les Francs tentèrent de toutes parts l'entrée des Gaules; Julien, parent de l'empereur, les arrêta, et les battit. L'empereur même défit les Sarmates, et marcha contre les Perses.

Empire de Julien et de Jovien. De l'ère chr. vulgaire 361.

Alors paroissent la révolte de *Julien* contre l'empereur, son apostasie ; la mort de Constance ; le règne de Julien ; son gouvernement équitable, et le nouveau genre de persécution qu'il fit souffrir à l'Eglise. Il en entretint les divisions, il exclut les Chrétiens, non-seulement des honneurs, mais des études; et en imitant la sainte discipline de l'Eglise, il crut tourner contre elle ses propres armes. Les supplices furent ménagés et ordonnés sous d'autres prétextes que celui de la religion. Les Chrétiens demeurèrent fidèles à leur empereur ; mais la vengeance de Dieu le poursuivoit : la gloire qu'il cherchoit trop le fit périr ; il fut tué dans la Perse où il s'étoit engagé témérairement.

363. *Jovien*, son successeur, zélé Chrétien, n'accepta l'empire qu'à condition que tous les soldats embrasseroient la religion chrétienne. Il trouva les affaires de l'état désespérées; et après avoir perdu deux batailles contre les Perses, il se vit obligé de faire avec eux une paix telle que l'extrémité où il se trouvoit pouvoit lui permettre de la faire. Il revint avec les débris de l'armée, travailla à réparer les maux de l'état, rendit la paix à l'Eglise, et rappela les évêques exilés. La durée de ce règne heureux fut courte.

Empire de Valentinien et de Valens, de Gratien, de Valentinien II et de Théodose. De l'ère chr. vulgaire 364.

Jovien étant mort, *Valentinien* est mis sur le trône, et partage l'empire avec son frère *Valens*. Valentinien fit la guerre en grand capitaine ; il y mena son fis Gratien dès sa première jeunesse, maintint la discipline militaire, battit les barbares, fortifia les frontières de l'empire, et protégea en Occident la foi de Nicée. Valens la persécutoit en Orient, et ne pouvant gagner ni abattre saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, il désespéroit de pouvoir les vaincre. Valentinien mourut après un discours violent qu'il fit aux ennemis de l'empire ; son impétueuse colère qui le faisoit redouter des autres, lui fut fatale à lui-même.

375. Son successeur *Gratien* vit sans envie l'élévation de son frère *Valentinien* II qu'on fit empereur avec lui, quoiqu'il

n'eût que neuf ans. On voit ici en peu d'années de grands événemens ; les Goths oser se revolter contre les Romains; Valens quitter les Perses pour réprimer les rebelles; Gratien accourir à lui après avoir remporté une victoire signalée sur les Allemands. Valens qui veut vaincre seul, précipite le combat, où il est tué près d'Andrinople ; les Goths victorieux le brûlent dans un village où il s'étoit retiré.

Gratien, accablé d'affaires, associe à l'empire le grand De l'ère chr.
Théodose, et lui laisse l'Orient. Les Goths sont vaincus ; vulgaire
tous les barbares sont tenus en crainte ; et ce que Théodose 379.
n'estimoit pas moins, les *ariens* qui nioient la divinité du Fils de Dieu, et les *Macédoniens* qui nioient celle du Saint-Esprit, sont condamnés au *concile de Constantinople*, où ne se trouva que l'Eglise grecque, mais dont les décisions, soutenues du consentement de l'Orient et de l'Occident et
du pape saint Damase, lui ont acquis le premier rang après 381.
celui de Nicée, et lui ont mérité le titre de *second concile œcuménique*.

Pendant que Théodose gouvernoit avec tant de force et tant de succès, Gratien, qui n'étoit pas moins vaillant ni moins pieux, abandonné de ses troupes toutes composées
d'étrangers, fut immolé au tyran *Maxime*. L'Eglise et 383.
l'empire pleurèrent ce bon prince. Le tyran régna dans les Gaules, et sembla se contenter de ce partage.

L'impératrice *Justine*, mère du jeune Valentinien, publia sous le nom de son fils des édits en faveur de l'arianisme. Saint Ambroise, évêque de Milan, ne lui opposa que la saine doctrine, les prières et la patience, et sut par de telles armes, non-seulement conserver à l'Eglise les basiliques que les hérétiques vouloient occuper, mais encore lui gagner le jeune empereur. Cependant Maxime remue; et Justine ne trouve personne qui mérite mieux sa confiance que le saint évêque qu'elle avoit traité de rebelle ; elle l'envoie au tyran. Les discours du saint prélat ne peuvent fléchir l'usurpateur. Le jeune Valentinien est contraint de prendre la fuite avec sa mère. Maxime se rend maître de Rome, où il rétablit les sacrifices des faux dieux, par complaisance pour le sénat, qui étoit encore presque tout païen. Après qu'il eut occupé tout l'Occident, et dans le temps où il se croyoit le plus paisible, Théodose, assisté des Francs, le défit dans la Pannonie, l'assiégea dans Aquilée, et le laissa
tuer par ses soldats. Maître absolu des deux empires, il 388.
rendit celui d'Occident à Valentinien, qui ne le garda pas

long-temps. Ce jeune prince éleva et abaissa trop Arbogaste, capitaine des Francs, vaillant, désintéressé, mais capable de maintenir par toutes sortes de crimes le pouvoir qu'il s'étoit acquis sur les troupes.

Il éleva le tyran *Eugène*, qui ne savoit que discourir, et tua Valentinien, qui ne vouloit plus avoir pour maître le superbe Franc. Ce meurtre fut fait dans les Gaules, auprès de Vienne. Saint Ambroise, que le jeune empereur avoit mandé pour recevoir de lui le baptême, déplora sa perte, et espéra bien de son salut. Sa mort ne demeura pas impunie. Un miracle visible donna la victoire à Théodose sur Eugène, et sur les faux dieux dont ce tyran avoit établi le culte. Eugène fut pris; il fallut le sacrifier à la vengeance
De l'ère chr. vulgaire 394. publique, et abattre la rébellion par sa mort. Le fier Arbogaste se tua lui-même, plutôt que d'avoir recours à la clémence du vainqueur, que tout le reste des rebelles venoit d'éprouver.

Théodose resta seul empereur, mais ne survécut pas long-temps; son règne fit la joie et l'admiration de l'univers. Il protégea la religion, fit taire les hérétiques, abolit les sacrifices impurs des païens, corrigea la mollesse et réprima les dépenses superflues. Il avoua humblement ses fautes, et il en fit pénitence. Il écouta saint Ambroise qui le reprenoit de sa colère, seul vice d'un si grand prince. Toujours victorieux, jamais il ne fit la guerre que par né-
395. cessité. Il rendit les peuples heureux, et mourut en paix, plus illustre par sa foi que par ses victoires.

Division de l'empire. Commencement de l'empire d'Orient. Décadence de l'empire d'Occident. Empire d'Honorius. De l'ère chr. vulgaire 396.

Théodose est le dernier empereur qui ait possédé l'empire romain en entier; en mourant il le partagea entre ses deux fils; *Arcade* eut l'Orient, et *Honorius* l'Occident. C'est à cette époque que commence l'empire d'Orient ou des Grecs, et c'est de là que, par un déclin rapide, va tomber entièrement l'empire d'Occident ou des Latins, le seul que nous allons considérer ici pour achever l'histoire des Romains.

L'empire, qui paroissoit invincible sous Théodose, changea tout à coup sous ses deux fils; tous deux se laissèrent gouverner par leurs ministres. *Honorius* donna toute sa confiance à Stilicon, dont il épousa successivement les deux filles; et bientôt l'Occident se vit troublé par l'inondation des barbares que la justice de Dieu avoit armés pour venger sur Rome païenne et sur les derniers restes de son empire
406. idolâtre, le sang des martyrs. *Radagaise*, Goth et païen,

ravagea l'Italie. Les Vandales, nation gothique et arienne, occupèrent une partie de la Gaule, et se répandirent dans l'Espagne. Alaric, roi des Visigoths, peuples ariens, contraignit Honorius à lui abandonner ces grandes provinces déjà occupées par les Vandales. Stilicon, embarrassé de tant de barbares, les bat, les ménage, s'entend et rompt avec eux, sacrifie tout à son intérêt, et conserve néanmoins l'empire qu'il avoit dessein d'usurper. Honorius fit mourir Stilicon, et ne sut pas trouver un ministre assez habile pour soutenir son empire si vivement ébranlé. La révolte de Constantin, la perte entière de la Gaule et de l'Espagne, la prise et le sac de Rome, par les armes d'*Alaric* et des Visigoths, furent les suites de la mort de Stilicon. Ataulphe, plus furieux qu'Alaric, pilla Rome de nouveau, et ne songeoit qu'à abolir le nom romain; mais, pour le bonheur de l'empire, il prit pour femme Placidie, sœur de l'empereur. Cette princesse captive qu'il épousa, l'adoucit. De l'ère chr. vulgaire 409.

Les *Goths* traitèrent avec les Romains, et s'établirent en Espagne, en se réservant dans les Gaules les provinces qui tiroient vers les Pyrénées. Les *Bourguignons*, peuples germains, occupèrent le voisinage du Rhin, d'où peu à peu ils gagnèrent le pays qui porte encore leur nom. Les *Francs* ne s'oublièrent pas; résolus de faire de nouveaux efforts pour s'ouvrir les Gaules, ils élevèrent à la royauté Pharamond, fils de Marcomir, et la monarchie de France, la plus ancienne et la plus noble de toutes celles qui sont au monde, commença sous lui. 413. 420.

Le malheureux Honorius mourut sans enfans, et sans pourvoir à l'empire. Théodose le jeune, empereur d'Orient, fils d'Arcade, nomma empereur d'Occident son cousin *Valentinien* III, fils de la princesse Placidie et de Constance son second mari, et le mit durant son bas âge sous la tutelle de cette princesse, à laquelle il donna le titre d'impératrice. La foi chrétienne s'affermissoit et s'étendoit tous les jours; mais l'empire d'Occident n'en pouvoit plus. Attaqué par tant d'ennemis, il fut encore affoibli par les jalousies de ses généraux. Par les artifices d'Aétius, Boniface, comte d'Afrique, devint suspect à Placidie. Le comte, maltraité, fit venir d'Espagne Genseric et les Vandales, que les Goths en chassoient, et se repentit trop tard de les avoir appelés. L'Afrique fut ôtée à l'empire. L'Eglise souffrit beaucoup par la violence de ces ariens; mais elle vit couronner une infinité de martyrs. Empire de Valentinien III. De l'ère chr. vulgaire 424.

Les Gaules commençoient à reconnoître les *Francs*. Aétius les avoit défendues contre Pharamond et contre Clodion; mais Mérovée fut plus heureux, et y fit un plus solide établissement. A peu près dans ce même temps les *Anglais*, peuples saxons, occupèrent la Grande-Bretagne. Ils lui donnèrent leur nom et y fondèrent sept monarchies que l'on désigna depuis sous le seul nom d'*Heptarchie*. Les Huns, peuples des Palus-Méotides, désolèrent une multitude de provinces avec une armée immense, sous la conduite d'*Attila*, leur roi, le plus affreux de tous les hommes. Aétius qui le défit dans les Gaules, ne put l'empêcher de ravager l'Italie. Les îles de la mer Adriatique servirent de retraite à plusieurs contre sa fureur. Venise s'éleva au milieu des eaux. Le pape saint Léon, plus puissant qu'Aétius et que les armées romaines, se fit respecter par ce roi barbare et païen, et sauva Rome du pillage.

De l'ère chr. vulgaire 452.

Empire de Maxime, Avite, Majorien, Sévère.

De l'ère chr. vulgaire 455.

Mais elle y fut exposée bientôt après par les débauches de son empereur Valentinien. *Maxime*, dont il avoit violé la femme, trouva moyen de le perdre, en dissimulant sa douleur, et se faisant un mérite de sa complaisance. Par ses conseils trompeurs, l'aveugle empereur fit mourir Aétius, le seul rempart de l'empire. Maxime, auteur du meurtre, en inspire la vengeance aux amis d'Aétius, et fait tuer l'empereur. Il monte sur le trône par ces degrés, et contraint l'impératrice Eudoxe, fille de Théodose le jeune, à l'épouser. Pour se tirer des mains de ce meurtrier, elle ne craignit point de se mettre dans celles de *Genseric*. Rome est en proie au barbare; le seul saint Léon l'empêche d'y mettre tout à feu et à sang. Le peuple déchire Maxime et ne reçoit dans ses maux que cette triste consolation.

455. Tout se brouille dans l'Occident; on y voit plusieurs empereurs s'élever et tomber presque en même temps. *Avite*, préfet des Gaules, est proclamé Auguste à Toulouse par les Goths; ce titre lui est confirmé dans Arles par les Gaulois; il est reçu à Rome comme empereur. Mais bientôt le sénat le dépouille de cette dignité à la sollicitation du général Ricimer, qui, lui ayant lui-même ôté les ornemens impériaux, le fit ordonner évêque de Plaisance.

457. *Majorien*, qui bientôt après est fait général, reçoit dans la même année le titre d'empereur qui lui est donné d'un consentement universel à Ravenne. Il avoit de grandes qualités qui le rendoient digne de l'empire, et capable de le rétablir dans son ancienne splendeur; mais le perfide Ri-

cimer, jaloux de la réputation que ce nouvel empereur s'acquéroit, le surprit par ses fourberies, le déposa et le fit tuer.

A sa place, il fit proclamer *Sévère*, qui mourut tranquille, mais en laissant Rome sans empereur. De l'ère chr. vulgaire 461.

Après quelques mois d'interrègne, il fallut faire venir d'Orient *Anthème*, général d'armée. Il partit de Constantinople après avoir été déclaré César par l'empereur Léon; il vint en Italie avec une grande armée, et fut proclamé Auguste auprès de Rome. À peine avoit-il régné cinq ans, qu'il fut tué par le crime du même Ricimer. Empire d'Anthème, Olybrius, Glycérius, Julius Népos.

Olybrius, qui s'étoit retiré à Constantinople depuis la prise de Rome par Genseric, et qui étoit envoyé de là par l'empereur Léon, pour secourir Anthème contre Ricimer, fut proclamé lui-même empereur en Italie par ce traître avant la mort d'Anthème, et mourut peu de temps après lui. De l'ère chr. vulgaire 467. 472.

L'année suivante *Glycérius* prit de lui-même le titre d'empereur. Léon, mécontent de ce que Glycérius avoit ainsi pris la pourpre sans sa participation, déclara empereur d'Occident *Julius Népos*, parent de sa femme Vérine. Népos, arrivé en Italie, surprit Olybrius dans le port de Rome, l'obligea de renoncer à l'empire, et le fit ordonner évêque de Salone en Dalmatie. 473.

Népos est proclamé empereur dans Rome; mais bientôt le patrice Oreste, qu'il avoit envoyé avec une armée dans les Gaules pour l'y faire reconnoître, se révolte. A cette nouvelle, Népos va se renfermer dans Ravenne. Oreste vient aussitôt l'y assiéger. Népos s'enfuit en Dalmatie, son pays natal, et y périt. 474.

Enfin *Romulus Augustus*, appelé plus communément *Augustule*, ou parce qu'il étoit fort jeune, ou peut-être par mépris, fut reconnu solennellement empereur à Ravenne par le crédit d'Oreste son père, qui pouvoit tout dans l'empire, depuis l'expulsion de Népos. Mais dès l'année suivante, *Odoacre*, roi des Hérules, l'ayant pris, l'obligea de renvoyer les ornemens impériaux à l'empereur Zénon, disant qu'un seul chef suffisoit à l'empire romain. Après quoi il le relégua au château de Lucallane en Campanie où il finit ses jours en simple particulier. Ainsi fut éteint en Occident l'empire romain, l'an 476 de l'ère vulgaire, après avoir duré 507 ans depuis la bataille d'Actium, et 1229 depuis la fondation de Rome. Empire de Romulus Augustule, dernier empereur d'Occident. De l'ère chr. vulgaire 475.

États des provinces de l'empire romain depuis la ruine de l'empire d'Occident.

L'Empire d'Orient fut alors épargné, et continua de subsister près de mille ans depuis la ruine de l'empire d'Occident. Il conserva même ses prétentions sur les provinces d'Occident, mais fut toujours dans l'impuissance, ou de faire valoir ses droits, ou de les soutenir; et après avoir subsisté plus de mille ans à compter depuis le partage fait entre les deux fils de Théodose, l'empire d'Orient tomba sous la puissance des Turcs, qui achevèrent de l'éteindre, l'an 5413 de l'ère vulgaire, et y transportèrent le siége de leur domination.

Les *Hérules*, qui détruisirent l'empire d'Occident, étoient venus du Pont-Euxin; leur séjour en Italie ne fut pas de longue durée. Ils furent bientôt chassés de Rome par *Théodoric*, roi des *Ostrogoths*, c'est-à-dire des Goths orientaux, qui fonda *le royaume d'Italie*, et laissa, quoique arien, un assez libre exercice à la religion catholique. Soixante ans après, sous l'empire de Justinien, deux fameux capitaines défirent les Ostrogoths et les Vandales, et rendirent à cet empereur l'Afrique et l'Italie. Mais après la mort de Narsès, qui avoit conquis l'Italie, *Alboin*, roi des *Lombards*, vint y fonder une nouvelle monarchie, sous le titre de *Lombardie* : les Lombards firent souffrir aux Romains des maux extrêmes. Cette monarchie dura 206 ans, et fut éteinte par *Charlemagne* l'an 774 de l'ère vulgaire.

Les *Francs* avoient continué d'étendre leurs conquêtes dans les Gaules; et *Clovis*, qui monta sur le trône en 481, acheva d'y fonder leur monarchie, qui a continué de subsister sans interruption jusqu'à nos jours. Celle des *Bourguignons* ne subsista que 120 ans, et fut éteinte en 534 par les rois Francs qui en partagèrent entre eux les états.

Les *Goths*, en entrant en Espagne, y avoient trouvé les *Suèves*, les *Alains* et les *Vandales*, qui avoient commencé de s'y établir. Les *Vandales* passèrent dans l'Afrique. Les *Alains* furent obligés de les suivre, n'ayant pu résister aux Goths qui les chassoient. Les *Suèves* restèrent en Espagne, et y dominèrent pendant environ 174 ans; ils furent subjugués par Leuvigilde, roi des Goths, l'an 584 de l'ère vulgaire.

Les *Alains*, qui avoient suivi les Vandales en Afrique, s'y confondirent avec eux. Les *Vandales* dominèrent dans cette contrée 105 ans; Bélisaire fit rentrer cette province sous la puissance de l'empire d'Orient l'an 534 de l'ère vulgaire.

Les *Saxons* et leurs alliés *Anglais* et *Jutes* étant entrés dans la Grande-Bretagne, y avoient formé *sept royaumes*

qui commencèrent les uns plus tôt, les autres plus tard. Les *Saxons* en eurent *trois*, savoir : 1° la Saxe orientale, c'est ce qu'on a depuis appelé le royaume d'*Essex*, où sont Londres et Colchester ; 2° la Saxe méridionale, qui fit le royaume de *Sussex*, dont la capitale fut Chichester ; 3° la Saxe occidentale ; c'est le royaume d'*Ouessex*, où est Salisbury. Les *Anglais* eurent aussi *trois* royaumes dans leur partage; savoir : 1° l'Angleterre orientale; c'est le royaume d'Estangle, qui comprenoit les provinces de Cambridge, de Suffolk et de Norfolk; 2° le royaume de *Mercie*, composé de tous les comtés de l'intérieur de l'Angleterre; 3° celui de *Northumberland*, qui est l'Angleterre septentrionale. Les *Jutes* eurent l'île de *Wight* et le royaume de *Kent*, où est Cantorbéri. Telles furent les sept monarchies de la Grande-Bretagne ; c'est ce qu'on appelle l'*Heptarchie*, qui fut éteinte vers l'an 827 par Egbert, roi d'Ouessex, lequel subjugua les royaumes de Sussex, d'Essex et de Kent, et rendit tributaires les trois autres, de manière qu'il fut reconnu roi de toute l'île Britannique

Par ces diverses révolutions les provinces de l'empire d'Occident se trouvoient réduites précisément au nombre de *dix monarchies*, lorsque *Mahomet* fonda son empire antichrétien l'an 622 de l'ère vulgaire. Ces dix monarchies étoient alors celle des Lombards en Italie, celle des Francs dans les Gaules, celle des Goths en Espagne, et l'Heptarchie ou les sept monarchies des Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne.

Rétablissement de l'empire des Romains dans l'Occident en la personne de Charlemagne.

Les Mahométans s'étoient répandus rapidement dans l'Asie et dans l'Afrique ; ils avoient pénétré même jusque dans l'Europe; ils s'étoient rendus maîtres de l'empire des Perses ; et ils menaçoient celui des Grecs, lorsque Dieu fit renaître l'empire d'Occident. *Charlemagne*, après avoir détruit la domination des Lombards en Italie, et conquis l'Allemagne, se vit à la tête de la plus vaste et de la plus florissante monarchie qui eût été depuis les Romains en Europe. Tous les peuples que le droit de sa naissance ou la force de ses armes lui avoient soumis, obéissoient docilement à ses lois ; la paix régnoit universellement dans ses états ; telle étoit la situation de ce prince l'an 800 de l'ère vulgaire, lorsqu'au jour de Noël, étant à Rome dans la basilique de Saint-Pierre, le pape Léon III lui mit la couronne sur la tête, et le peuple le proclama *empereur des Romains*. Tel fut le rétablissement de *l'empire d'Occi-*

dent ; quelques-uns le rapportent à l'an 801, parce qu'alors les Français commençoient l'année à Noël. Charlemagne, supérièur en puissance aux empereurs d'Orient, fit revivre en Occident la dignité impériale dont il fut ainsi le premier revêtu. Elle se maintint dans sa famille l'espace d'un siècle ou environ, et passa ensuite aux princes allemands qui l'ont conservée jusqu'à nos jours.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.